

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département des Sciences de l'Antiquité

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME I

Thèse de doctorat présentée par
Stéphane Polis
sous la direction de
Jean Winand
en vue de l'obtention du titre de docteur
en Langues et Lettres

Année académique 2008–2009

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME I

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département des Sciences de l'Antiquité

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME I

Thèse de doctorat présentée par
Stéphane Polis
sous la direction de
Jean Winand
en vue de l'obtention du titre de docteur
en Langues et Lettres

Année académique 2008–2009

Une espèce de déperdition constante du niveau normal de réalité

A. ARTAUD

Au moment de conclure ce travail, je ne peux que constater que les dettes accumulées autour de moi sont pour le moins nombreuses...

Mes premiers remerciements vont, cela va sans dire, à J. Winand. Après avoir accompagné mes premiers pas incertains en égyptologie, vous avez toujours allié l'exigence scientifique à une dimension humaine certaine ; si cette discipline est devenue une véritable passion, je vous le dois. J'espère que vous trouverez dans les pages qui suivent un peu du bonheur que vous m'avez transmis à lire les textes égyptiens.

J'adresse également mes plus vifs remerciements aux Professeurs A. Loprieno et P. Vernus qui ont depuis toujours fait montre d'un intérêt pour mon travail dont je leur sais profondément gré.

Je remercie également très sincèrement les Professeurs J.-M. Klinkenberg et M. Malaise pour leurs enseignements d'une part, mais surtout pour leur disponibilité en toutes circonstances.

Merci à Madame la Directrice de l'IFAO, L. Pantallacci, de m'avoir accordé un long séjour au Caire pour terminer cette thèse dans les meilleures conditions. Je profite de l'occasion pour remercier également tous les membres de l'IFAO (qui se reconnaîtront, ils sont nombreux et je ne voudrais risquer d'en oublier) pour leur accueil inégalé.

Un merci tout particulier à C. Gobeil & A.-Cl. Salmas ; à J.-P. Pätznick bien sûr et à Ang. Dalachanis pour tous ces excellents moments passés au Caire.

Merci à tous les membres du projet *Ramsès* pour leurs encouragements : St. Gohy, A.-Cl. Honnay, L. Neven, A. Stella (auxquels je joins A.-L. Comhaire). Je n'oublierai évidemment pas de mentionner Serge Rosmorduc et Dominique Lefèvre ; je dois à Dominique en particulier de m'avoir évité bien des erreurs et coquilles dans ce travail et l'en remercie vivement.

Merci à Julie & Andréas Stauder ainsi qu'à Eitan Grossman pour les innombrables suggestions et idées qu'ils ont pu me soumettre sur les sujets les plus divers et les moments passés ensemble.

Merci aux amis de « toujours », B.-O. Dozo, Fr. Provenzano et B. Stasse ; vos yeux, vos critiques attentives et les longues soirées passées sur ma prose indigeste valent tous les éloges. Il faut ajouter une mention spéciale pour Baudouin qui a fait, une fois de plus, montre d'une disponibilité et d'un savoir-faire sans lequel ce travail ne serait pas ce qu'il est (voire ne serait pas... ; la « macro » qui reconnaît seule les textes égyptiens, il faudra m'expliquer !)

Merci au groupe des « ramonistes » pour leur indéfectible présence ; je ne puis que citer pêle-mêle ceux qui ont lu, relu, rere lu, tout ou partie de ce travail, mais sachez que votre amitié est un bien des plus précieux. Julie & Lio, Vincianne, Joachim, Sandrine ; merci pour tout ! Un petit mot spécial pour les « bébés » qui nous ont rejoints ou vont nous rejoindre : Ava, Elinor et Inès.

Enfin, pour son amour, pour tout et plus, merci à Val,

, comme ils disaient !

INTRODUCTION

0. REMARQUES LIMINAIRES

Depuis quelques années, l'étude de la langue égyptienne est entrée dans une nouvelle phase caractérisée par la prise en considération des modèles d'analyse généraux du langage et de ce qui se fait ailleurs dans l'étude des langues¹. Le sujet que je me propose de traiter s'intègre directement dans cette approche récente ; l'étude de la modalité et de ses *media* expressifs constitue en effet un objet réellement nouveau dans le champ de la linguistique égyptienne. Sans présager des résultats obtenus, cela confère d'emblée au travail présenté ici un caractère proprement original : diverses questions en rapport avec la modalité ont déjà été abordées par la science égyptologique², mais ce domaine notionnel n'a encore jamais été étudié dans son ensemble pour une phase donnée de la langue égyptienne.

La nouveauté de la notion dans la sphère égyptologique imposait une réflexion préalable sur la modalité au niveau de la linguistique générale afin d'établir un cadre théorique qui constitue une assise solide pour son étude en néo-égyptien. La qualité de la définition du domaine modal et de son organisation sémantique conditionnera en grande partie la valeur définitive des analyses proposées pour le corpus ici envisagé. Cette réflexion sera l'objet du chapitre I : après avoir procédé à une analyse critique de l'utilisation des concepts relatifs à la modalité dans les travaux égyptologiques existants (tels le mode et ses catégories, l'assertion, l'opposition *realis vs. irrealis*, la modalité comme catégorie sémantique), et distingué les principaux choix théoriques retenus pour ces derniers, je proposerai de retenir une série de paramètres (notionnels et structuraux) afin d'organiser ces notions et d'établir une taxinomie unifiée de l'ensemble du domaine modal. Le but de ce premier chapitre est donc avant tout de mettre en place une méthodologie cohérente et opérante pour l'étude de la modalité en néo-égyptien.

Les chapitres II et III seront consacrés respectivement à l'étude des moyens d'expression de la modalité radicale et de la modalité assertive dans les textes du corpus. Ces deux domaines constituent, comme on le verra, les axes centraux que je suggère de retenir en vue d'organiser la notion de modalité. Dans les conclusions, je proposerai quelques pistes méthodologiques en vue d'étudier la modalité dans la phrase complexe. Il s'agira avant tout d'élargir le champ d'application du modèle théorique proposé : j'aborderai brièvement les questions posées par l'expression de la causalité et de la finalité.

¹ Voir déjà A. Loprieno (1995 : 9) et surtout A. Loprieno (2006 : 429) ; le colloque qui s'est tenu à Leipzig du 2 au 5 octobre 2008 (*Language Typology and Egyptian-Coptic Linguistics*) n'en est qu'une illustration récente.

² Il suffit pour s'en convaincre de mentionner les études de P. Vernus (1990, qui a montré comment l'étude du futur était indissociable de celle de la modalité), de A. Loprieno (1995, qui prend systématiquement en compte la catégorie du mode comme complémentaire du temps et de l'aspect dans sa présentation du fonctionnement linguistique de l'égyptien ancien), de J. Winand (2001, qui a intégré les perspectives récentes de l'étude de la modalité évidentielle ou médiaphorique dans l'approche qu'il propose du conjonctif), de M.A. Collier (2005 & 2006, qui catégorise comme « *evidential* » les protases des systèmes conditionnels introduites par *ir wnn* [moyen égyptien] et *imn* [néo-égyptien]), de M. Müller (2007, qui reconnaît le caractère modal du paradigme du futur v ⲟϣⲁϣⲟⲩⲧⲏ), de M. El-Hamrawi (2007, qui analyse la particule enclitique *tr/ti* en relation avec la modalité assertive), et enfin de S. Uljas (2007, qui théorise l'opposition *realis vs. irrealis* dans son analyse de la complémentation en égyptien de la première phase).

Comme on l'aura compris, l'objectif de cette étude n'est évidemment pas de proposer une analyse novatrice de toutes les constructions envisagées, pas plus que d'essayer de légitimer une conception particulière de la grammaire néo-égyptienne. Je voudrais plus modestement montrer comment, dans une approche à la fois descriptive et explicative, la prise en compte systématique de la modalité (comme complémentaire d'autres grands domaines fonctionnels, telles la temporalité, la transitivité, etc.) peut donner une image différente — peut-être plus dynamique et en tout cas moins stéréotypée — d'un système linguistique que certaines approches ont parfois fait caricaturalement tendre vers l'artificialité³.

Le titre même de cette étude pose deux questions méthodologiques auxquelles il est nécessaire de répondre dès à présent : (1) pourquoi avoir choisi d'étudier la modalité dans un corpus particulier, en l'occurrence le néo-égyptien, et quelle définition a été retenue pour ce dernier ? (2) dans la mesure où il s'agit d'une étude à portée linguistique, dans quel cadre théorique s'inscrit mon approche de la modalité ?

Par ailleurs, il faut immédiatement souligner avec force que, s'il ne me paraît pas déraisonnable de pratiquer une philologie de qualité sans que celle-ci débouche nécessairement sur des considérations d'ordre linguistique, il me semble en revanche indéfendable — de manière générale, mais le problème est encore plus sensible dans le cadre d'une langue morte à tradition interrompue comme l'égyptien ancien — de produire quelque interprétation linguistique qui ne repose sur une étude philologique approfondie des exemples invoqués⁴. En conséquence, j'ai inclus dans la citation de chaque texte l'ensemble des données permettant au lecteur de comprendre comment je suis arrivé au sens proposé, et le cas échéant de falsifier l'analyse. Le point (3) sera l'occasion de présenter les moyens mis en œuvre en ce sens.

1. LE CORPUS NÉO-ÉGYPTIEN

Le choix de faire reposer cette étude de la modalité sur un corpus précisément défini⁵ répond à un triple impératif méthodologique :

- tout d'abord, comme cela a déjà été rappelé, la modalité n'a pas encore reçu de traitement systématique dans le cadre des études linguistiques portant sur l'égyptien ancien. Dès lors, il est apparu nécessaire que la validité du modèle proposé puisse être éprouvée sur un ensemble de données langagières clairement identifiées, cela afin de permettre aux linguistes de corriger voire d'invalider certaines hypothèses dans le cas où des documents n'auraient pas été pris en compte ou n'auraient pas reçu le traitement approprié ;

³ Pour une constatation similaire, voir S. Uljas (2007 : 2) : « [*earlier Egyptian appears to have been manifestly a 'TA-language' largely bereft of the sophistication of expression attained by means of grammatical mood and modality in almost all other linguistic systems, both ancient and modern. The present work seeks to elevate the role of modality in Egyptological linguistics (...)* ».

⁴ On ne peut qu'abonder dans le sens des critiques que P. Vernus (1981a : 434) adresse à la grammaire de J. Černý & S.I. Groll (1984³) concernant l'absence de dimension philologique. En ce sens, voir également les remarques de J. Winand (1992 : 10-11 & 15).

⁵ En égyptologie, la question de l'établissement de corpus n'a que rarement été posée telle quelle, dans toute sa complexité. On citera les exceptions notables de J. Winand (1992 : 23-30) et de K. Jansen-Winkel (1994) pour les textes de la Troisième Période Intermédiaire.

- ensuite, il semblait raisonnable de limiter ce corpus à un état de langue donné afin de garantir une structure suffisamment stable à la langue des textes étudiés⁶ : il ne m’a pas paru souhaitable que des questions à ce jour irrésolues, comme la transition entre l’égyptien de la première et de la seconde phase⁷, ou peu étudiées, comme l’évolution progressive du néo-égyptien au démotique⁸, viennent obscurcir le tableau déjà passablement complexe résultant de l’application d’un nouveau modèle d’analyse ;
- enfin, rassemblées dans un corpus, les données peuvent faire l’objet d’une analyse quantitative : si l’outil statistique n’explique rien, il permet de suggérer certaines pistes réflexives et d’objectiver des hypothèses qu’il serait difficile de conforter par ailleurs. J’insisterai sur le fait que, si l’on n’a pas hésité à recourir à cet outil pour les données relevant de l’ordre morpho-syntaxique, on est resté beaucoup plus prudent concernant son utilisation au niveau sémantique : la variété des interprétations possibles pour une forme modale est telle que j’ai souvent préféré expliquer ma compréhension d’une construction par des analyses de cas détaillées, plutôt que de fournir des chiffres répartissant, de manière nécessairement sujette à caution, le signifié des constructions en catégories discrètes.

Le fait de retenir le corpus néo-égyptien comme base documentaire pour cette étude — outre que cet état de langue s’imposait pour ainsi dire naturellement en raison de ma formation — présentait plusieurs avantages que l’on peut synthétiser en quatre points :

- cet état de langue est aujourd’hui certainement le moins mal connu de l’égyptien ancien⁹. À la suite du travail fondateur de A. Erman (1933²) et des progrès significatifs réalisés dans les études de S.I. Groll (1967 & 1970), de M. Korostovtsev (1973), de P.J. Frandsen (1974), de H. Satzinger (1976) et de J. Černý & S.I. Groll (1984³), on mentionnera, à titre d’exemple, les grammaires récentes de Fr. Neveu (1996) et de Fr. Junge (1999²), ainsi que diverses études décisives dues à M.A. Collier, J.-M. Kruchten et J. Winand (cf. bibliographie) ;
- c’est dans cette phase de la langue égyptienne que la notion de modalité a été le plus souvent envisagée (voir *e.g.* P. Cassonnet 2000 ; J. Winand 2001 ; H. Satzinger 2003 ; et chapitre I, § 4).

⁶ Comme l’a fait remarquer P. Vernus (1981a : 434 n. 15), il faut se garder des présupposés idéalistes qui tendent à identifier les concepts de structure et d’homogénéité : le corpus que l’on a retenu entend donner toute sa place à la variation et ne pas présenter du néo-égyptien une vision artificiellement épurée.

⁷ Dans le domaine de la morphologie verbale, l’étude de J.-M. Kruchten (1999), pour stimulante qu’elle soit, a fait l’impasse sur plusieurs des véritables questions posées par cette transition, principalement en ne tenant que trop peu compte de l’évolution des catégories fonctionnelles et de la réorganisation des paradigmes qu’elle suppose.

⁸ En ce sens, la thèse de Ph. Collombert (2000) intitulée « Du Néo-égyptien au Démotique. Procédés grammaticaux pour l’expression des relations temporelles » demeure une exception ; le cloisonnement entre les études touchant à ces deux premiers états de l’égyptien de la seconde phase reste généralement de mise. Je reconnais d’autre part sans ambages que l’étude des documents démotiques dans toute leur complexité, j’entends par là une étude qui prenne systématiquement en compte le niveau graphique afin d’assurer la lecture des exemples invoqués, dépasse largement non seulement mes compétences, mais avant tout le temps imparti à cette étude.

⁹ Voir déjà les remarques de H.J. Polotsky (1972 : 134) : « [c]’est que parmi tous les stades de l’égyptien pré-copte, il n’y a en aucun qui mette moins d’obstacles à la compréhension empirique. La structure analytique du néo-égyptien, déjà proche du type copte, facilite l’identification des formes grammaticales, et la rigidité de l’ordre des mots laisse peu de doutes quant à leurs rapports syntaxiques. Il existe en néo-égyptien, plus qu’ailleurs, un assez grand nombre de textes dont le style simple et le contenu concret et pratique rend la traduction relativement aisée. Le langage naturel qu’ils font connaître est un des attraits principaux qu’offre l’étude du néo-égyptien. »

Depuis l'étude sur la morphologie verbale du néo-égyptien de J. Winand, dans laquelle l'existence d'une opposition de modalité entre les formes emphatiques *i.sdm.f* et *i.ir.f sdm* a été clairement démontrée (1992 : 265-287), l'intérêt pour cette catégorie notionnelle s'est profondément accru. Le terrain n'est donc pas totalement vierge, ce qui permet d'imaginer que les résultats de l'étude seront d'autant plus probants ;

– la période couverte par le néo-égyptien (tel qu'il est envisagé ici, cf. § 1.1) est suffisamment longue pour permettre d'inscrire l'étude dans la perspective d'une « synchronie dynamique »¹⁰. On s'efforcera donc de cerner au mieux l'équilibre entre les forces agissant au niveau de la modalité en pensant les oppositions observées en termes d'évolution¹¹ ; dans cette optique, on gardera constamment à l'esprit l'organisation du système linguistique de la langue égyptienne dans sa globalité pour préciser si un phénomène observé constitue une tendance évolutive ou un phénomène isolé, si une construction est productive ou se fossilise progressivement. Je n'hésiterai donc pas à faire écho aux réalités linguistiques des phases antérieures (ancien et moyen égyptien) et postérieures (démotique et copte) de la langue ; en effet, pour une phase donnée d'une langue morte comme l'égyptien, il est trompeur — et pour tout dire indéfendable — de travailler en pure synchronie dans la mesure où, comme cela va être précisé (cf. § 1.2 & 1.3), nous ne possédons qu'un nombre limité de textes et qu'ils sont, de plus, répartis fort inégalement dans le corpus (tant du point de vue temporel que du point de vue des registres d'expression et des genres) ;

– enfin, le néo-égyptien semble *a priori* correspondre à une période clef dans l'évolution des *media* expressifs de la modalité¹². Je ne mentionnerai ici que quelques exemples particulièrement topiques : les auxiliaires d'énonciation tombent en désuétude et leur sémantisme est incorporé à des constructions spécifiques ou disparaît ; l'accroissement de l'emploi de l'auxiliaire modal *rh* permet d'étudier sa grammaticalisation dans l'expression de la possibilité ; la forme subjonctive, qui conserve une certaine vitalité dans certains domaines spécifiques, tend à se figer dans des emplois dépendants et ses valeurs modales sont progressivement reprises par d'autres paradigmes.

¹⁰ Expression directement empruntée à J. Winand (1992 : 11 & 15), qui l'utilise pour plaider en faveur d'une réconciliation entre synchronie et diachronie : « ce point de vue [*i.e.* homogénéité du corpus considéré dans une coupe synchronique précise] était peut-être défendable pour des considérations méthodologiques, mais il faut répéter une nouvelle fois tout ce qu'il contient d'illusoire sur le plan linguistique quand il s'agit d'une langue morte comme le néo-égyptien. Comme souvent dans de pareilles situations, il importe de réconcilier synchronie et diachronie dans une vue plus large que je qualifierai volontiers de 'synchronie dynamique' ».

¹¹ Voir les remarques de P. Vernus (1982 : 17-18) concernant l'application des termes « synchronie » et « diachronie » dans l'étude de la langue égyptienne, et le plaidoyer récent de J.-M. Kruchten (2005 : 75) : « l'approche synchronique de la langue égyptienne, qui a toujours été privilégiée depuis l'origine, aussi utile qu'elle ait pu s'avérer en son temps, ne peut suffire à expliquer un stade de la langue (...). La langue égyptienne autant que tout autre s'inscrivant dans un *continuum*, l'origine de ce qui ne peut s'expliquer par la simple synchronie peut utilement être recherchée dans une approche diachronique en prenant en considération le stade immédiatement antérieur de la langue. »

¹² Pour l'évolution qui intervient durant la première moitié de la XVIII^e dynastie au niveau de la complémentation, voir S. Uljas (2007 : 343-345).

1.1. QUEL NÉO-ÉGYPTIEN ?

La définition du néo-égyptien fait partie des questions qui ont été, depuis longtemps, très souvent débattues par les spécialistes de l'étude de la langue égyptienne ; les réflexions qui suivent n'ont d'autre but que de préciser ma position afin de justifier les choix qui ont présidé à l'établissement du corpus.

La place qu'occupe le néo-égyptien dans l'histoire de la langue égyptienne ne fait plus guère débat¹³ : on s'accorde généralement à reconnaître deux grandes phases à l'intérieur de celle-ci. La première est constituée par l'ancien et le moyen égyptien, tandis que la seconde correspond aux états du néo-égyptien, du démotique et du copte¹⁴. Les divergences entre linguistes se font cependant plus présentes lorsqu'il s'agit de définir avec un peu de précision le néo-égyptien par rapport aux autres états de langue. Afin de traiter cette question en distinguant les enjeux — qui sont prioritairement méthodologiques dans la mesure où l'on sait que, abordant un continuum évolutif¹⁵, la catégorisation en périodes est avant tout une commodité dictée par l'appréhension scientifique de l'objet —, il est utile d'envisager, d'une part, (§ 1.1.1) la délimitation chronologique et, d'autre part, (§ 1.1.2) la distinction de registres d'expression en relation avec la question de la définition des genres textuels¹⁶.

1.1.1. Linguistique de l'écrit et délimitation chronologique du corpus

Notre connaissance de la langue égyptienne est directement tributaire des sources écrites à notre disposition. Cette évidence n'est pas sans conséquence : l'écrit impose une stabilisation du code linguistique utilisé ; il s'accompagne d'une norme qui ne s'adapte qu'épisodiquement à l'évolution constante de l'oral¹⁷, norme qui est d'autant plus contraignante que les individus ayant accès à l'écrit sont peu nombreux et, corollairement, que la valeur théologico-sociale accordée à l'écriture

¹³ On trouvera un résumé commode des positions antérieures soutenues, *inter alii*, par K. Sethe (1925), B. Gunn (1924 : VIII-IX) ou encore B.H. Stricker (1945), dans J. Winand (1992 : 3-4).

¹⁴ Voir déjà H. Grapow (1938 : 9) qui regroupait les trois états de l'égyptien de la seconde phase et ensuite e.g. Fr. Junge (1984 : col. 1177) qui note « *Jein Struktureller Methodenwechsel zwischen Mittel- und Neuägyptisch schließt zwar zum einen Alt- und Mittelägyptisch, zum anderen Neuägyptisch, Demotisch und Koptisch typologisch zusammen, beeinträchtigt aber die Erkennbarkeit der Sprachgeschichtlichen Kontinuität nicht grundsätzlich* » ; P. Vernus (1988 : 162) ; K. Jansen-Winkel (1995 : 85) ; A. Loprieno (1995 : 5-8). Pour une affirmation de la continuité intrinsèque de la langue égyptienne, voir Fr. Junge (1981 & 1982) ; A. Shisha-Halevy (1989 : 422) : « *[t]he more microscopic and clear our insight into the grammatical systems, the greater assurance we gain that there is no deep cleft (...) either between ME and LE (...), or between LE and Demotic.* »

¹⁵ Voir Fr. Junge (1987 : 48) et J. Winand (1992 : 13-14).

¹⁶ On consultera sur ces deux points l'introduction de J. Winand (1992 : 9-22) à sa *Morphologie verbale*. À ma connaissance, aucun des développements théoriques plus récents n'est susceptible de modifier les acquis de cette présentation : j'y souscris pleinement et les précisions apportées ne font généralement, comme on le verra, que conforter le point de vue soutenu dans cette étude.

¹⁷ Pour la distinction entre le conservatisme de l'écrit et le continuum évolutif de la langue parlée, voir déjà le graphique proposé par K. Sethe (1925 : 316) et la reformulation de B.H. Stricker (1945 : en particulier le tableau de la p. 36 ; la principale avancée consistant en la reconnaissance d'une continuité entre l'ancien et le moyen égyptien ; sur ce point, voir K. Jansen-Winkel 1995 : 87). Voir également J. Winand (1992 : 12), qui précise : « la norme écrite ne s'adapte à la nouvelle réalité qu'avec un certain retard, plus ou moins grand suivant les langues, le temps nécessaire résultant souvent de facteurs sociaux. »

est grande. La langue que conserve la documentation n'évolue dès lors que graduellement, par paliers, et de manière variable en fonction des genres concernés. Le médium qui nous donne accès à la langue égyptienne est donc propre à autoriser des catégorisations reposant sur des bases moins arbitraires que celles envisageables pour une linguistique de l'oral. En effet, la langue parlée (conçue comme un code perpétuellement renégocié entre locuteurs), manifeste une structure qui n'est stable que *virtuellement* en un moment T_0 . Ces considérations permettent directement de préciser, dans la documentation conservée, les moments où l'écart entre la langue écrite et la langue orale était tel que des adaptations de l'écrit ont été jugées nécessaires pour certains types de documents¹⁸ et, partant, de cerner l'émergence d'un nouvel état de langue.

De ce point de vue, l'évolution que l'on peut observer entre la XII^e et la XVIII^e dynastie constitue un cas d'école. En effet, dès le milieu de la XII^e dynastie, on assiste à un processus de canonisation du moyen égyptien, qui va s'imposer de manière durable comme une langue relevant des registres prestigieux¹⁹ ; ce processus va mener à la constitution rapide du fonds de ce que l'on nomme l'« égyptien classique ». Avec le temps, l'existence de cette langue — dont le caractère artificiel grandira à mesure que la langue parlée évolue — finira par créer une véritable diglossie²⁰ chez les locuteurs « aptes à manier, à côté de leur langue vernaculaire, une langue savante, réservée pour des usages particuliers »²¹. Dès la fin de la XVII^e dynastie, cet état diglossique est tel qu'il est désormais légitime de parler d'« égyptien(s) de tradition », selon l'appellation forgée par P. Vernus²² pour qualifier la langue mimétique employée dans les registres élevés propres aux documents qui s'insèrent de près ou de loin « dans une vision religieuse du monde »²³. À partir de

¹⁸ Sur la propagation des innovations linguistiques en fonction des « *Textsorten* », voir en particulier Fr. Junge (1984 : tab. 2 & 1985), qui distingue quatre « *pragmatische Textkategorien* » : « *Sprechhandlungen des Alltags, der Literatur, des Staates und der Theologie* » et P. Vernus (1996).

¹⁹ Voir déjà P. Vernus (1988 : 162) « dès le milieu de la XII^e dynastie, la langue écrite du quotidien s'en distingue très nettement ». Cf. A. Loprieno (2006 : 440) pour la restriction consciente des formes du moyen égyptien littéraire.

²⁰ R. Lepsius parle déjà de cette diglossie dans sa *Lettre à M. le professeur H. Rossellini sur l'alphabet Hiéroglyphique* datant de 1837 (en particulier p. 67-74). Sur le phénomène de diglossie, voir d'une manière générale K. Jansen-Winkel (1995) ; A. Loprieno (1996) et P. Vernus (1996). Cette diglossie va avoir deux conséquences complémentaires résultant de l'existence de langues de genres : l'utilisation d'une même langue dans des documents éloignés dans le temps et « la co-occurrence dans un même document des deux systèmes linguistiques nettement hétérogènes et caractéristiques d'une époque différente » (P. Vernus 1982 : 18).

²¹ J. Winand (1992 : 14).

²² P. Vernus (1978 : 139 n. 136) en propose la définition suivante : ce terme « s'applique à un ensemble de langues artificielles ayant en commun l'intention chez celui qui les utilise d'imiter le moyen égyptien, voire l'ancien égyptien ; il ne s'agit pas d'une langue structurée, mais presque toujours d'un agrégat de tours ou de formes sans cohérence interne parfaite. » Il ajoute une remarque d'importance au niveau linguistique : si tout trait du moyen égyptien est susceptible d'être mobilisé dans un texte en égyptien de tradition, le corollaire est manifestement faux ; tout fait répertorié comme relevant de l'égyptien de tradition est par là même exclu du moyen égyptien. On y ajoutera les remarques formulées dans P. Vernus (1982 : 18 & 81) concernant les trois degrés de réalisation de l'égyptien de tradition. À côté du terme « égyptien de tradition », on trouve les dénominations « *Late Middle Egyptian* » dans la littérature anglophone (voir e.g. A. Loprieno 1995 : 6, qui souligne que cette langue « *coexisted with later Egyptian for more than a millenium in a situation of diglossia.* ») et *Spätmittelägyptisch* dans les études en langue allemande (cf. Fr. Junge 1984 : tab. 2, ce terme est complémentaire de ce qu'il nomme « *Neo-Mittelägyptisch* » correspondant *grosso modo* à l'égyptien de tradition employé à partir de la XX^e dynastie).

²³ P. Vernus (1982 : 81) cite : les inscriptions des temples, les inscriptions royales, les textes religieux et funéraires ainsi que les autobiographies monumentales.

cette époque, nous avons conservé des textes, telle la Stèle de Kamosis²⁴, qui, par les graphies employées, l'apparition de formes ou constructions nouvelles ainsi que la recatégorisation fonctionnelle de constructions de l'égyptien classique, montrent sans doute aucun que la langue vernaculaire a considérablement évolué. Les traces de cette évolution se font plus sensibles encore dans plusieurs documents de la première moitié de la XVIII^e dynastie, au nombre desquels les « *Arbeiterreden* » des tombes de notables de cette période²⁵ méritent une mention plus particulière²⁶. Mais c'est sous les règnes d'Hatchepsout et de Thoutmosis III que nos sources montrent un recours beaucoup plus systématique à ce nouvel état de langue : cela vaut autant pour les documents de l'idéologie au sens large, dont l'égyptien de tradition se teinte de traits novateurs²⁷, que pour les textes de la pratique entièrement rédigés dans ce nouvel état de langue²⁸. Ces faits, parce qu'ils rencontrent à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs, m'ont paru suffisants pour choisir de dater de cette période le début du néo-égyptien et, en conséquence, d'y situer le *terminus a quo* du corpus²⁹.

²⁴ Pour la Stèle de Kamosis et la Tablette Carnarvon, voir W. Helck (1983 : 82-97). P. Vernus a traité de ces documents dans ses cours sur la langue égyptienne à l'ÉPHÉt. durant les années académiques 2004-2006.

²⁵ D'une manière générale, voir K. Jansen-Winkel (1995 : 91 n. 22). La tombe de *p3-hry* à El-kab datant du règne de Thoutmosis I^{er} est, de ce point de vue, particulièrement exemplaire (voir déjà les remarques de K. Sethe 1925 : 306) ; pour les textes, voir J.J. Tylor (1895 : en particulier pl. III-V & VIII).

²⁶ Les innovations linguistiques que l'on décèle dans cette documentation trouvent bien sûr leur source dans les périodes antérieures et nombre de documents dits « de la pratique » datant du Moyen Empire (pour une liste de ceux-ci, voir K. Jansen-Winkel 1995 : 89-90 & n. 13-18) en possèdent déjà des traces. Voir également les remarques de P. Vernus (1988 : 162) « le néo-égyptien s'est constitué progressivement dans la langue écrite du quotidien depuis le Moyen Empire, sous l'influence probable, mais guère mesurable, de la langue parlée ». D'une manière générale, il faut insister sur le fait que la documentation de toute cette période mériterait d'être systématiquement réétudiée sous cet angle : un examen attentif de toutes les catégories textuelles permettrait certainement de faire ressortir les conditions d'émergence du néo-égyptien, bien plus finement que ce que me permet le cadre du panorama général produit ici, en prenant en compte de manière complémentaire la dimension diachronique et les registres d'expression (cette étude pourrait s'appuyer sur les travaux de B. Kroeber 1970 et de Th. Ritter 1995).

²⁷ Le phénomène est toujours plus manifeste dans l'instance du discours pour des raisons aisément compréhensibles : pour les « *Arbeiterreden* » sous Thoutmosis III (puis Amenhotep II), voir en particulier la tombe de Rekhmirê (N. de G. Davies 1943 : pl. 39) ainsi que la Tombe du maire de la Ville Sennéfer (= *Urk.* IV, 1419-1420) auxquelles on ajoutera les discours des soldats à Deir el-Bahari. Dans les textes strictement royaux, on verra les innovations introduites dans les discours de plusieurs passages des *Annales de Thoutmosis III* (= *Urk.* IV, 649-sq.). L'introduction d'innovations n'est toutefois pas absente des autres registres, on citera ainsi le cas du texte juridique de la St. Caire JE 27815 (= *Urk.* IV, 1065-1070) ou l'inscription de la statue de *nfr-pr.t* (en particulier *Urk.* IV, 1021,4-6) dans laquelle le pronom suffixe de la troisième personne du pluriel *-w* est employé en lieu et place de *-sn* (sous Aménophis II, on verra également la St. Boston MFA 25.632 [= W. Helck 1955 : 23 & pl. II]).

²⁸ Il faut citer les lettres conservées dans les P. BM 10102, 10103, 10104 et 10107 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35), dans le P. Deir el-Bahari 2 (= W.C. Hayes 1957 : 81 & pl. 13), dans le P. Louvre E 3230 (= T.E. Peet 1926 : pl. 17) et, un peu plus tard, dans le P. Berlin P 10463 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10) ainsi que les textes documentaires sur ostraca (voir en particulier W.C. Hayes 1942 : pl. 13-16 & 1960 : pl. 10,4). On trouvera une liste complète de ces documents en annexe IV.

²⁹ Les phénomènes qui suivent peuvent servir d'indices solides de l'évolution entre le moyen égyptien et le néo-égyptien. D'une manière générale, à partir de la structure grammaticale synthétique propre à l'égyptien de la première phase, se développent des caractéristiques analytiques en néo-égyptien (voir e.g. A. Loprieno 1995 : 5-8 ; cf. également K. Jansen-Winkel 1995 : 85 sur cette opposition « *synthetisch vs. analytisch* »). Ce phénomène touche différents niveaux. Le moyen égyptien possédait un jeu complet de suffixes morphologiques pour l'expression du

Ces deux règnes constituent ainsi une étape décisive, bien que liminaire, dans la tendance de l'écrit à s'ouvrir, tant au niveau du code graphique qu'au niveau du code linguistique, à des évolutions qui étaient présentes depuis longtemps dans la langue parlée. Cette tendance se renforcera progressivement et l'utilisation du néo-égyptien sera définitivement légitimée sous Aménophis IV – Akhénaton. En effet, la révolution culturelle de l'époque amarnienne s'accompagne indéniablement d'une extension du néo-égyptien à des registres d'expression nouveaux³⁰ : en dehors des lettres, sources documentaires et actes juridiques, il est employé sur les monuments officiels émanant de l'autorité royale³¹ et est également présent dans les textes funéraires des tombes d'Amarna (que ce soit sous la forme d'expressions néo-égyptiennes insérées dans un texte dont la structure est globalement celle de l'égyptien de tradition ou sous la forme de passages entièrement rédigés en néo-égyptien)³².

Le néo-égyptien suit alors une évolution que les textes de l'époque ramesside puis de la Troisième Période Intermédiaire nous permettent d'appréhender commodément. Au niveau

genre et du nombre qui sont fonctionnellement remplacés par des morphèmes préfixés. La grammaticalisation de l'opposition défini *vs.* non défini aura pour conséquence la disparition du marquage du genre et du nombre sur les noms et adjectifs (ainsi que sur les participes et formes relatives, cf. J. Winand 1992 : 19), et ira de pair avec une modification des indices de définition conduisant à l'évolution de certaines constructions : l'opposition *nty vs. iw* devant les relatives, ou encore la modification de la structure des prédications de non-existence ; voir sur ce dernier point P. Vernus (1985). Concernant l'ordre des constituants, on observe une évolution typologique de VSO vers SVO pour la conjugaison à pronom préfixe (voir P. Vernus 1988 ; A. Loprieno 1995 : 7 ; 2000 ; 2001 ; A. Shisha-Halevy 2000). À côté de ces phénomènes généraux, d'autres indices qui relèvent de niveaux d'analyse différents sont à mentionner (K. Sethe relevait dix-huit points en 1925 : 304-306) : ils peuvent relever du niveau phonologique et influencer sur la représentation graphique (on songera à l'évolution des morphèmes négatifs), du niveau lexical (*šri* pour *s3*, *d3d3* pour *tp*, etc.) ou encore du niveau syntaxique (la disparition et le figement des auxiliaires d'énonciation conduisent, par exemple, à l'apparition d'une prédication adverbiale qui n'est pas précédée d'un auxiliaire d'énonciation ou encore à la grammaticalisation de *iw*, suivant des phénomènes distincts, dans les paradigmes du séquentiel, du futur III et comme morphème de dépendance circonstanciel). Les exemples pourraient être multipliés.

³⁰ Voir déjà les remarques de K. Sethe (1925 : 308) puis celle de K. Jansen-Winkel (1995 : 91).

³¹ La *damnatio memoriae* d'Akhénaton est certainement à l'origine d'un naufrage documentaire important, mais l'exemple topique des *Stèles frontières d'Amarna* (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 19-34 & 84-98) ne laisse que peu de doutes concernant la politique générale du souverain en matière linguistique. En ce sens, la titulature royale est aussi affectée d'une manière que l'on ne retrouvera plus aux époques postérieures (voir e.g. l'expression *p3 šri n p3 itm*). Pour la perspective d'une langue vernaculaire officiellement autorisée dans l'amas de textes formant le répertoire officiel, voir O. Goldwasser (1991 : 131) qui souligne que « *during the Amarna Period the appearance of the 'written as if spoken' language in the texts is clearly a formulation of an innovative elite: the king and his followers* ».

³² Pour la grammaire des textes de cette période, on verra l'étude de Fr. Behnk (1930) qui, bien qu'elle soit datée, demeure toujours utile pour les nombreuses références qu'elle fournit, et plus récemment les travaux de Shl. Israeli (1984) et D.P. Silverman (1991). On se reportera également aux remarques de T.E. Peet (1930 : 87-88) pour un relevé des traits néo-égyptiens des deux lettres de l'époque amarnienne qu'il publie. Je ne puis par ailleurs que m'inscrire en faux par rapport à l'affirmation de M. Korostovtsev (1973 : 4) qui explique que « dans [sa] grammaire, ces textes n'ont pas été utilisés, car les éléments n.é. n'y sont pas en prédominance. Les textes de 'el Amarna sont plutôt des textes m.é. avec une addition considérable d'éléments n.é. »

morphologique, les facteurs suivants, tels qu'ils ont été isolés par J. Winand³³, doivent être mentionnés :

- les changements dus à l'évolution phonétique. Le décalage grandissant entre la réalisation phonétique et le code graphique n'a plus toujours été toléré par les scribes au Nouvel Empire, d'où la nécessité d'une adaptation de l'écriture dans le but de réconcilier le parlé et l'écrit (écriture dite « syllabique »). En outre, la morphologie a été directement influencée par l'évolution phonétique : modification des classes morphologiques verbales traditionnelles (méd. et ult. 3), apparition de graphies spécifiques (ⲟⲉ/ⲛⲓ) pour marquer le maintien du phonème /t/ à l'état pronominal de l'infinitif ou avec certaines prépositions, confusion dans les pronoms des troisièmes personnes ;
- l'élimination des éléments redondants. Outre la disparition des marques de genre et de nombre (cf. n. 30) ainsi que l'élimination progressive des désinences du pseudo-participe (qui s'explique de manière analogue par la présence constante de l'indication de la personne dans la construction du présent I), on citera l'élimination des prépositions *hr* et *r* des paradigmes du présent I et du futur III (qui seront réintroduites dans les cas ambigus, *i.e.* les propositions indépendantes et relatives, à la fin de la Troisième Période Intermédiaire) ;
- le souci de simplification (qui suit une tendance naturelle des langues) va mener, en néo-égyptien, à la généralisation de la formation périphrastique ;
- le facteur dialectal. Malgré le peu de place qui est laissé aux variations dialectales dans le corpus néo-égyptien³⁴ et quoique notre documentation soit géographiquement répartie de manière fort inégale (cf. § 1.2.2), J. Winand a pu mettre en évidence l'opposition entre un particularisme thébain (la construction *iw* SN *r sdm* avec un sujet nominal) et la construction *iri* SN *sdm* commune à toute l'Égypte, et, plus récemment³⁵, la possibilité de combiner le convertisseur *wn* avec le relatif *nty* dans la langue de Haute Égypte.

Ces facteurs, combinés à l'apparition et à l'évolution des paradigmes verbaux, permettent à J. Winand de distinguer trois grandes phases dans l'évolution du néo-égyptien³⁶, s'étalant respectivement de la XVIII^e dynastie à Ramsès II, de Mineptah à la XXI^e dynastie et de la XXII^e à la XXV^e dynastie. De manière complémentaire, j'ajouterai que plusieurs facteurs mis en évidence par l'étude de la modalité (principalement d'ordre sémantique et syntaxique) m'incitent à penser que l'on pourrait considérer les deux premières phases dans un ensemble qui se distingue de la troisième phase — que je ferais commencer dès la XXI^e dynastie. Cette troisième phase se caractérise par une série de traits évolutifs discriminants³⁷ :

³³ Voir J. Winand (1992 : 17-22). On verra également la synthèse qui en est proposée dans la préface de l'ouvrage par M. Malaise (1992 : III-IV). Je réserve le facteur « d'élimination de constructions suite à l'usure sémantique » à l'examen des phases du néo-égyptien.

³⁴ La formation des scribes a dû jouer un rôle prépondérant de ce point de vue ; à l'intérieur du corpus ici étudié, on soulignera, à titre d'exemple, le peu de différences structurelles significatives entre le corpus, d'origine memphite, des lettres contenues dans les *Late Egyptian Miscellanies* et l'ensemble des lettres de Haute Égypte.

³⁵ J. Winand (2007 : 304).

³⁶ J. Winand (1992 : 16-17).

³⁷ Cf. *infra* pour les autres innovations présentes dans les textes marquant la limite chronologique basse du corpus.

- la disparition progressive (et relative) du séquentiel comme forme narrative entraîne non seulement une extension des emplois du perfectif³⁸, mais également une recatégorisation fonctionnelle de ce paradigme, manifestement employé dans les protases de systèmes conditionnels en *ir iw* d'une part et comme forme orientée vers le non-actuel d'autre part (cf. chapitre II, § 1.4.2.4) ;
- on voit apparaître, certes timidement, la construction qui aboutira au futur I copte dès le début de la XXI^e dynastie : ce phénomène participe du processus cyclique (typologiquement bien attesté) de renouvellement des formes de futurs proches à mesure que le paradigme employé normalement pour l'expression du futur (dans ce cas, le futur III) perd son ancrage dans la sphère énonciative du locuteur (cf. chapitre II, § 2.4) ;
- dans les textes juridiques appartenant à la fin du corpus, on observe un remplacement de la négation du subjonctif par une construction combinant la négation futur III et l'auxiliaire modal *rh* : *n iw.i rh* + INF. (cf. chapitre II, § 3.2.4). Ce phénomène participe plus largement du retrait bien documenté du subjonctif autonome³⁹ qui tend à se limiter à un petit nombre de verbes et à ne plus figurer que dans un certain nombre d'expressions figées ;
- dans le domaine de la complémentation, il faut mentionner l'apparition d'un morphème *se* devant les complétives recourant à *r-dd* (cf. chapitre III, § 1.1.2.5), que l'on rapprochera du cas de *ptr se* et plus largement du pronom objet neutre (voir P. Vernus 1990a : 196-200 & 206 qui parle de « prothèse cataphorique » avec les verbes opérateurs). Ce morphème, sémantiquement vide, assure la saturation valencielle d'une unité de nature fondamentalement verbale.

En ce qui concerne la définition de la limite basse du corpus, le seul critère qui m'a en définitive paru pertinent pour les textes rédigés sous une forme cursive est celui de l'écriture⁴⁰. J'ai donc pris le parti d'étendre le corpus à tous les textes rédigés en hiéroglyphique, y compris dans sa variante anormale⁴¹. Cela implique que le corpus envisagé s'arrête à la fin du règne d'Amasis sous la XXVI^e dynastie⁴². Le choix d'inclure ces documents a été d'autant plus aisé qu'ils consistent, dans leur immense majorité, en des textes juridiques privés (actes ou contrats au contenu assez varié), documentation propice s'il en est à l'apparition de tournures relevant du domaine de la modalité déontique. On n'ignore cependant pas que la distinction en fonction du code graphique utilisé, si elle est commode, demeure un artifice du point de vue linguistique ; les contrats en démotique

³⁸ Avec une incidence directe sur la morphologie, puisque les verbes intransitifs vont pouvoir être conjugués au perfectif, voir sur ce point J. Winand (1992 : 21). Sur le fait que l'emploi du *sdm.f* perfectif en fonction continuative puisse représenter un trait de langue récent qui se développe en démotique, voir J.-Fr. Quack (2001 : 170).

³⁹ Voir en particulier J. Winand (1992 : 214-220).

⁴⁰ Qu'il soit parfaitement clair que cette décision méthodologique ne présuppose aucune forme d'adéquation entre langue et écriture.

⁴¹ Pour cette appellation de la cursive thébaine d'usage administratif, voir F.L. Griffith (1909 : 11-13) qui précise que « [*p]*alaeographically they [*i.e. the texts*] are highly specialized, but they lie outside the development of demotic (...). Linguistically they are older than the earliest of the 'normal' series, and approach the Theban papyri of the Twenty-first Dynasty. » Les premiers documents conservant cette écriture datent des XXI^e-XXII^e dynasties, mais demeurent paradoxalement les moins étudiés. Pour une liste des textes en hiéroglyphique anormal, voir les données contenues dans M. Malinine (1972 : 32-35) que l'on complètera avec H.J. Thissen (1980).

⁴² L'ensemble des documents de la Troisième Période Intermédiaire rédigés en néo-égyptien ont naturellement été inclus ; ce sous-corpus est principalement constitué de stèles de donations et des documents liés aux pratiques oraculaires.

ancien montrent en effet un état de langue très proche des derniers textes en hiéroglyphes anormal datant des périodes éthiopienne et saïte ; à ma connaissance, on n'a jamais mis en évidence de distinction dialectale entre la langue de Basse et de Moyenne Égypte et celle de Haute Égypte⁴³.

À ces documents s'ajoutent trois textes littérairement élaborés dont le *terminus a quo* de composition se situe aux XXV^e-XXVI^e dynasties : le P. Vandier, le P. BM 10252 et le P. Brooklyn 47.218.135. À la différence de ce que l'on constate pour les documents en hiéroglyphes anormal, la langue de ces textes a reçu un commentaire linguistique approfondi, tout le débat résidant dans le fait de savoir si cette langue représente un dernier état du néo-égyptien ou si, au contraire, il s'agit déjà de démotique ancien⁴⁴ :

a) le conte du papyrus Vandier (XXVI^e dynastie⁴⁵) fut considéré par G. Posener, son éditeur, comme rédigé en néo-égyptien évolué⁴⁶. Si A. Shisha-Halevy, qui a étudié de manière circonstanciée les données de ce document⁴⁷, conclut à un état « *early demotic* »⁴⁸ en y reconnaissant tous les traits caractéristiques du démotique ancien, les autres auteurs soutiennent une vision plus nuancée, principalement parce qu'ils prennent en compte les caractéristiques spécifiques aux textes de la Troisième Période Intermédiaire et ne limitent pas leur comparaison au néo-égyptien de la XX^e dynastie. Ainsi J. Winand l'inclut-il dans son corpus⁴⁹ et J.Fr. Quack⁵⁰,

⁴³ Pour une liste mettant en parallèle les textes en hiéroglyphes anormal et en démotique ancien à la XXVI^e dynastie (le démotique ancien n'apparaissant guère avant), voir S.P. Vleeming (1981 : 36). On trouve, c'est entendu, des distinctions dans le formulaire juridique employé, mais si l'on excepte l'emploi de quelques tournures archaïsantes souvent soulignées (comme l'utilisation de la forme *sdm.tw*), peu de points distinguent la langue que transcrivent les deux cursives (S.P. Vleeming 1981 : 38 n. 3, reconnaît cependant que cette question n'a jamais fait l'objet d'études très fouillées). Dans une optique comparable à celle que je soutiens ici, E.F. Wente (1959 : 170) remarque que « *from the limited evidence that exists it does not appear that the language of abnormal hieratic is vastly different from that of contemporary demotic documents* ».

⁴⁴ On rappellera immédiatement, à la suite de J. Winand (1992 : 24), que K. Sethe (1925 : 316) regroupait en une phase commune le néo-égyptien et le démotique dans son approche diachronique de la langue égyptienne (voir également A. Loprieno 1996 : 525, qui constate : « *a relatively minor linguistic evolution is accompanied by a much more crucial graphic change* »). Cette position est un indice clair du fait qu'il n'existe pas de rupture typologique entre les deux états de langue : l'enjeu de l'examen qui suit ne se situe donc pas dans la dénomination que l'on retiendra *in fine* pour désigner la langue de ces textes, mais bien dans le fait d'isoler les phénomènes linguistiques qui n'ont pas de parallèle dans la documentation conservée jusqu'alors en néo-égyptien.

⁴⁵ Fr. Kammerzell (1995 : 974), en s'appuyant prioritairement sur des correspondances grammaticales entre le P. Vandier et le P. Rylands IX (sur ce point, voir également A. Shisha-Halevy 1989 : 423), date le texte dans une fourchette large entre la XXVI^e et la XXX^e dynastie. La position que j'adopte concernant le système linguistique du P. Vandier contribue cependant à l'adoption d'une datation haute.

⁴⁶ G. Posener (1985 : 12) soutient que « [l]e texte qui occupe le recto du P. Vandier est rédigé en néo-égyptien évolué » et ajoute (p. 13) que « la langue du conte est proche du démotique, mais appartient à un stade qui le précède ; elle occupe une position intermédiaire entre le néo-égyptien et le démotique ».

⁴⁷ A. Shisha-Halevy (1989 : 422) : « *I propose here to scan and to evaluate grammatical highlights of this text, subsystems and isolated phenomena, both as a "Spezialgrammatik" sketch and as a support for a decision to define the text as "LE" or "Demotic".* »

⁴⁸ A. Shisha-Halevy (1989 : 423 & 433-434).

⁴⁹ J. Winand (1992 : 24) : « [e]n ce qui concerne la morphologie, il ne m'a jamais semblé que le P. *Vandier* s'opposait de manière radicale aux autres documents de la fin de la TPI, et ce sur un nombre de points tels que son appartenance au néo-égyptien de cette époque puisse être mise en cause. »

qui reconnaît à la fois les traits néo-égyptiens et démotiques, propose (en manière de compromis) de qualifier l'état de langue de ce texte de « proto-démotique ». J'adopterai une position similaire à celle de H.-W. Fischer-Elfert⁵¹ et de J. Winand en reconnaissant dans ce texte l'une des dernières manifestations du néo-égyptien, inévitablement teintée de traits qui trouveront leur plein aboutissement en démotique (cf. ci-dessous) ;

– la « traduction » du *Rituel de repousser l'Agressif* transcrite dans le P. BM 10252 (fin XXV^e-début XXVI^e), dont P. Vernus a proposé une analyse détaillée, « reflète un état de langue qui ne peut qu'être postérieur au *Nouvel Empire*. Il y a plus. [Une série de critères grammaticaux] suggèrent que le *terminus a quo* pour la datation de cet état de langue est à placer à la XXV^e dynastie »⁵² ; et il en conclut qu'une date de composition possible pour ce texte serait celle du début de la dynastie saïte, point sur lequel je le rejoins totalement ;

– la langue de la sagesse du P. Brooklyn 47.218.135 n'a pas reçu de caractérisation spécifique de la part de son éditeur R. Jasnow⁵³, mais J. Winand⁵⁴, qui en a analysé la langue, conclut que « la plus grande partie du texte est écrite dans une langue assez tardive, occupant une place intermédiaire entre le néo-égyptien tel qu'on le connaît à la fin du N.E. et le démotique. Le P. *Brooklyn* est ainsi linguistiquement proche du P. *Vandier*. » J.Fr. Quack reprend la qualification « *frühdemotische* »⁵⁵ à laquelle recourent A. Shisha-Halevy et Fr. Kammerzell pour désigner la langue du P. Vandier. Les correspondances nombreuses que l'on peut relever avec les deux textes qui précèdent me poussent à le considérer sans réserve comme participant de l'état final du néo-égyptien et à estimer une date de rédaction dans la seconde moitié de la XXVI^e dynastie⁵⁶.

Si ces textes sont intégrés dans le corpus, il faut toutefois reconnaître un certain nombre de traits novateurs, pour lesquels on ne peut guère fournir de parallèles⁵⁷, fût-ce dans les textes de la Troisième Période Intermédiaire. Ceux-ci peuvent être regroupés comme suit :

⁵⁰ J.Fr. Quack (1995 : 163). Dans le même ordre d'idée, voir la caractérisation nuancée de Fr. Kammerzell (1995 : 973) pour qui « [*die Sprachform der Mi'jare'-Erzählung ist – ungeachtet ihrer Aufzeichnung in hieratischer Schrift – als Frühdemotische zu bezeichnen, da einer ganzen Reihe von Merkmalen, die das Neuägyptische noch nicht kennt, nur wenige sprachliche Charakteristika gegenüberstehen, die nur in älteren Sprachstufen und nicht mehr im Demotischen vorkommen* ». Il opte toutefois pour la qualification « *frühdemotische* » qui correspondrait au « *Early Demotic* » de A. Shisha-Halevy (1989).

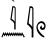
⁵¹ H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 6) : « [*die Sprach der Erzählung ist spätestes Neuägyptische mit einigen Einsprengeln aus der demotischen Grammatik.* »

⁵² Cf. P. Vernus (1990a : 206-207). Dans un premier temps P. Vernus (1978b : 147) soutint que cette traduction était « rédigée dans une langue beaucoup plus évoluée que le néo-égyptien » qu'il envisageait dans ce cadre comme « la langue des documents de la pratique, et, au sens large, de l'activité littéraire des XIX^e et XX^e dynasties », mais il la comparait déjà du point de vue linguistique « à des textes comme la supplique de Taharqa [cf. Inscription de Taharqa en annexe IV], ou la tablette de Leyde I 341 ».

⁵³ On verra cependant le chapitre intitulé « *Grammar* » dans R. Jasnow (1992 : 8-19) qui aurait mérité un paragraphe de conclusion rassemblant les traits significatifs des points étudiés (cf. J.Fr. Quack 1993 : 5) ; cela est en bonne partie comblé dans le c.r. de J. Winand (1998a).

⁵⁴ J. Winand (1998a : 43).

⁵⁵ J.Fr. Quack (1993 : 6) qui précise « *unbeschadet der hieratischen Schrift* ».

⁵⁶ La graphie  de la particule conditionnelle me semble plaider en faveur d'une date un rien plus tardive que celle du P. Vandier et du P. BM 10252. Sur cette particule, voir J.Fr. Quack (1993 : 6-7).

⁵⁷ On se limitera strictement à ceux-ci et non à l'ensemble des cas invoqués dans la littérature. Par exemple, le substantif *š-šhn* « affaire, commission » du P. Vandier (considéré comme « purement » démotique) se trouve déjà

- la formation des verbes d'état ou de qualité à l'aide du préfixe *n3-*. Pour le P. Vandier, voir G. Posener (1985 : 12), A. Shisha-Halevy (1989 : 424 §1.1.e) et J.Fr. Quack (1995 : 163 n. 4) ; pour le P. BM 10252, voir la liste fournie par P. Vernus (1990a : 170-172) ; et pour le P. Brooklyn 47.218.135, voir R. Jasnow (1992 : 15) et J.Fr. Quack (1993 : 6) ;
- l'apparition de nouvelles prépositions composées comme *i.iri-hr* « devant » (voir G. Posener 1985 : 13 pour le P. Vandier ; on trouve également cette préposition dans P. BM 10252, r° 8,8 : *i.iri-hr-n* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) *n3y.f hrwy* « devant ses ennemis » [cf. P. Vernus 1990a : 202], et dans P. Brooklyn 47.218.135, r° 4,6 et r° 5,5 [cf. R. Jasnow 1992 : 14 m.]), ou encore les prépositions *n-ḥy-n* « depuis » et *r-hn-r* « jusqu'à » dans le P. Vandier ;
- l'emploi du féminin pour exprimer le neutre. Dans le P. Brooklyn 47.218.135, voir *e.g.* 2,17 ; 5,7. Comme le relève J. Winand (1998a : 44-45 n. 9), on trouve *t3* devant *i.ir.f* forme relative, mais *p3 dd.k n.f* en r° 3,5-6. Pour cet emploi devant un participe substantivé dans le P. BM 10252, on verra P. Vernus (1990a : 193 & 205) ; on peut noter par ailleurs que ce papyrus emploie *t3 dd.f* ;
- la copule *p3w/t3w* placée entre le prédicat et une relative épithète de ce prédicat ; pour le P. BM 10252, voir P. Vernus (1990a : 157) ; dans le P. Brooklyn 47.218.135, voir en particulier 2,3 et le commentaire de R. Jasnow (1992 : 13).

On l'aura compris, la perspective chronologique que je défends pour le corpus néo-égyptien est large, sinon maximaliste puisqu'elle couvre une période allant du milieu de la XVIII^e à la fin de la XXVI^e dynastie, et par là même relativement proche de celle défendue par J. Winand⁵⁸. En effet, il n'y a plus aujourd'hui d'impératif méthodologique qui pousse à adopter une perspective purement synchronique — l'approche bien connue de J. Černý rigidifiée par S.I. Groll⁵⁹ en un structuralisme dogmatique —, ou une position que l'on peut qualifier d'intermédiaire —

dans les *OAD* (voir sur ce point R. Jasnow 1986) et on rencontre également ce lexème dans le P. Brooklyn 47.218.135, 5,13 ; la graphie $\underline{\Delta}\square$ de l'auxiliaire négatif *hwpw* se rencontre dans d'autres textes de la Troisième Période Intermédiaire (cf. P. Vernus 1990a : 205, ainsi que les exemples cités dans mon étude ; *contra* H.-W. Fischer-Elfert 1987 : 6) ; l'absence de particule de thématization pour les éléments en prolepse prétendument caractéristique du « *post-LE* » (cf. A. Shisha-Halevy 1989 : 431 § 3.2.2b pour le P. Vandier) est banale dès le début de la XXV^e (voir, à titre d'exemple, le passage *ir iw* à *iw* pour les protases des systèmes conditionnels) ; et l'on pourrait multiplier les exemples de ce type.

⁵⁸ J. Winand (1992 : 23-25 & 28). Outre quelques différences mineures dans la délimitation chronologique basse du corpus, le principal point sur lequel mon approche se distingue de celle de J. Winand réside dans le fait qu'il ne m'a pas semblé nécessaire de limiter le recours aux textes qui ne sont pas précisément datés. Cela tient à la fois au sujet traité et à l'objectif du travail. Ne s'agissant pas d'une enquête essentiellement morphologique, mais de l'étude d'un domaine notionnel et de ses moyens expressifs, les textes possédant une datation lâche ne posent pas les mêmes problèmes : l'évolution des *media* expressifs de la modalité est relativement moins rapide que celle de la morphologie, ce qui a pour conséquence qu'un texte daté de manière flottante, s'il permet d'illustrer un phénomène pertinent pour l'étude, sera toujours pris en compte et que les hésitations sur sa datation (que l'on peut très souvent limiter, notamment grâce aux remarques de J. Winand 1995) ne portent qu'un faible préjudice à l'interprétation linguistique. D'autre part, l'un des objectifs avoués de la description morphologique de J. Winand (1992 : 27) était d'établir des critères en vue de dater les textes, ce fait justifiant à suffisance une limitation aux textes précisément datés. Dans la mesure où mon étude se concentre prioritairement sur la validation d'un modèle d'analyse, on comprendra que le peu de précision dans la datation d'un texte n'ait pas été jugé réhibitoire.

⁵⁹ J. Černý & S.I. Groll (1984³), voir en particulier les principes généraux des p. XLIX-LII. À leur sujet, voir les commentaires de C.J. Eyre (1975 : 287) ainsi que de J. Winand (1992 : 5-7) — chez lesquels on trouvera également une appréciation de la méthode de V. Lee Davis (1973) —, et la critique argumentée de P. Vernus (1981a : 433-434).

défendue par H. Satzinger et suivie par P. Cassonnet ou Fr. Neveu⁶⁰ — pour éviter le flou que l'on a pu reprocher à la *Neuägyptische Grammatik* de A. Erman⁶¹. En effet, une clarification importante a été opérée par la distinction de différents registres d'expression (cf. § 1.1.2). Or cette notion, une fois articulée avec celle de genre littéraire (qui est à l'origine de la seconde forme de délimitation du corpus néo-égyptien dans la majorité des études mentionnées ci-dessus), permet de préciser la définition du néo-égyptien et corollairement d'objectiver la répartition des textes de son corpus. Après l'étendue, c'est donc l'« épaisseur » du corpus qu'il convient de préciser et cela, comme on va le voir, nécessairement en relation avec l'égyptien de tradition.

1.1.2. Registres d'expression et genres textuels

En parallèle à son affirmation de la nécessité d'une étude synchronique du néo-égyptien, S.I. Groll (s'appuyant sur l'opinion de B.H. Stricker et de J. Černý) affirmait que les textes non littéraires étaient « *the only reliable source for Late Egyptian grammar* »⁶². Dès lors, elle s'est efforcée de dégager les caractéristiques de l'égyptien non littéraire en regard de l'égyptien littéraire⁶³ avec les difficultés que l'on sait⁶⁴. Le problème majeur réside dans le fait que cette dichotomie, trop générale pour être opérante, s'est montrée incapable de rendre compte de l'hétérogénéité des types discursifs.

Il fallait, pour ce faire, reconnaître l'existence de différents registres au sein d'un même texte⁶⁵. Cette approche, qui fut théorisée par Fr. Junge et J. Winand⁶⁶, s'abstrait donc du genre pour considérer directement les variations de la langue des différents documents⁶⁷. Partant du constat que toute langue peut se réaliser sous différentes formes en fonction de facteurs variés

⁶⁰ Voir H. Satzinger (1976 : 2-3) explicitement suivi par P. Cassonnet (2000 : 16) et Fr. Neveu (2001 : 7). Pour sa part, J.-M. Kruchten (1982 : 4) restreint son enquête aux *LES*, *LEM* et *LRL*.

⁶¹ A. Erman (1933²) ; c'est particulièrement le cas de sa seconde édition, que l'on a pu critiquer à partir de l'aveu même de l'auteur (voir p. VIII) de la difficulté qu'il y a à capturer « *das geistige Band* » de cet état de langue. Il n'en demeure pas moins que, sur bien des points, cette grammaire demeure un ouvrage essentiel.

⁶² Voir S.I. Groll (1969 : 184) qui reconnaît qu'il s'agit d'un préalable : « *[t]he first step towards establishing a genuine Late Egyptian grammar should therefore be the classification of non-literary texts alone. And only on this basis should we proceed to deal with literary texts.* » Une meilleure compréhension de la grammaire du néo-égyptien passait en effet nécessairement par la délimitation d'un ensemble de textes présentant une unité linguistique suffisante pour permettre une approche structurée d'une coupe synchronique. Ce *credo* est repris dans J. Černý & S.I. Groll (1984³ : XLIX-I). O. Goldwasser (1990 : 201) parle de révolution saussurienne pour décrire cette phase de l'étude du néo-égyptien.

⁶³ Voir principalement S.I. Groll (1975a : 237) où, se donnant pour objectif de comparer le système verbal du néo-égyptien littéraire et non littéraire, elle reconnaît la nécessité d'une approche diachronique pour l'étude des textes littéraires en raison de la tendance qu'ont ces textes « *to preserve archaic forms no longer used in the spoken language, while non-literary texts are closer to the spoken language* ».

⁶⁴ Voir J.Fr. Quack (1994 : 29-31) qui met clairement en évidence les biais de la méthode et relativise largement les résultats présentés.

⁶⁵ Pour l'application de ce principe, voir *e.g.* O. Goldwasser (1990 : 201) concernant le P. Anastasi I, ou J.Fr. Quack (2001 : 168-169) qui a montré la présence de deux registres distincts dans le P. Moscou 127.

⁶⁶ Voir Fr. Junge (1984 : en particulier col. 1190-1193) ainsi que son élaboration dans Fr. Junge (1985), et J. Winand (1992 : 10-13) : les acquis de ces contributions sont utilisés dans les lignes qui suivent.

⁶⁷ On se reportera également à la répartition de K. Jansen-Winkel (1994) dans son étude des textes de la Troisième Période Intermédiaire et aux remarques afférentes de J. Winand (1999).

(facteurs socio-linguistiques, pragmatiques, voire conditions matérielles de l'acte énonciatif), ils constatent l'existence de différents « *Sprachtypen* » ou « registres d'expression » possédant des caractéristiques communes et représentant diverses actualisations d'une même langue⁶⁸. L'approche de J. Winand se distingue sur un point de celle de Fr. Junge : ce dernier identifie, un peu maladroitement, chaque registre d'expression avec une série de textes⁶⁹, alors que l'intérêt de cette distinction réside dans le fait que plusieurs registres d'expression peuvent se trouver dans un même texte et, inversement, que plusieurs textes appartenant à des genres différents peuvent recourir à un registre d'expression commun. Compte tenu de l'état de diglossie décrit plus haut, c'est évidemment par rapport à cette norme supérieure constituée par l'égyptien de tradition que vont s'organiser les autres registres⁷⁰ :

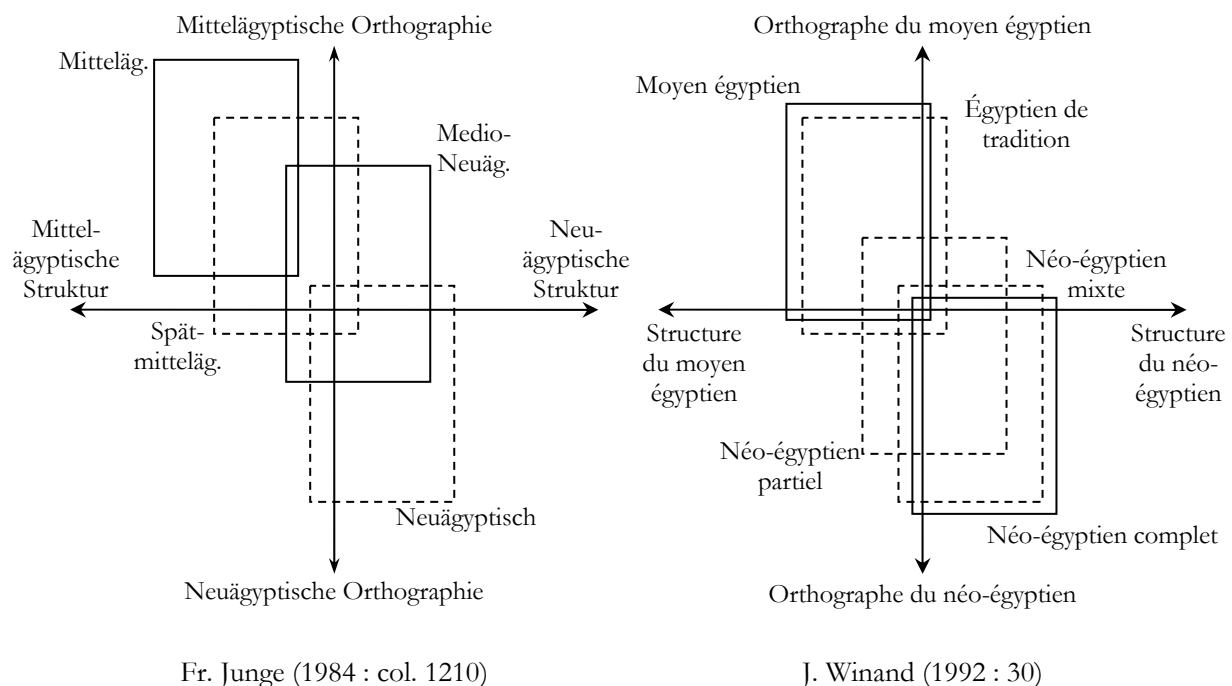


Fig. 1. Comparaison des « *Sprachtypen* » de Fr. Junge et des registres d'expression de J. Winand

Chacun des trois registres généraux identifiés pour le néo-égyptien possède, outre un fonds linguistique commun à l'égyptien de la première phase et au néo-égyptien, des caractéristiques spécifiques :

⁶⁸ Les registres d'expression ont depuis lors été utilisés dans plusieurs études, voir *e.g.* P. Cassonnet (2000 : 16-17) ou encore A. David (2006 : 12-14), qui rejette explicitement la distinction entre textes littéraires et non littéraires arguant que « *each text may contain several segments representing different registers* ».

⁶⁹ Voir encore Fr. Junge (1999² : 20-22) ; il y met explicitement en relation ses dénominations avec celles proposées par J. Winand : « *im großen und ganzen entsprechen hier „Spätmittelägyptisch“ Winands „néo-égyptien partiel“ ; „Medio-Neuägyptisch“ seinem „néo-égyptien mixte“ ; „Neuägyptisch“ „néo-égyptien complet“* ». Je me permettrai donc dans la suite de ne recourir qu'aux appellations en langue française.

⁷⁰ H. Satzinger (1976 : 2) décrivait déjà ce continuum en précisant que « *[a]lle anderen Idiome dieser Periode [i.e. Ramessidenzeit] lassen sich als irgendwo zwischen diesem „eigentliche Näg.“ und dem klassischen Mäg. stehend beschreiben* ».

- le néo-égyptien complet possède toutes les ressources propres au néo-égyptien à une époque donnée et ne recourt pas (sinon dans certaines formules figées) à des tournures propres au moyen égyptien. Il s’agit de la langue des textes de la pratique : on citera principalement les documents juridiques, administratifs et comptables, les lettres, et les textes de la pratique oraculaire populaire qui se multiplient à partir de la seconde moitié de la XX^e dynastie (il s’agit essentiellement des questions à l’oracle, de graffiti et des *Oracular Amuletic Decrees* ; les décisions du dieu seront, quant à elles, rapprochées des documents juridiques, cf. § 1.2.2) ;
- le néo-égyptien mixte possède toutes les ressources propres au néo-égyptien à une époque donnée et conserve, en sus, une partie des constructions du moyen égyptien (qui sont également attestées en égyptien de tradition). À l’intérieur de cette catégorie, il faut établir un continuum entre le pôle d’attraction du néo-égyptien et celui du néo-égyptien partiel (voire de l’égyptien de tradition). On trouve ce registre dans les contes à côté du néo-égyptien complet (ainsi que dans les parties narratives de décrets, de récits comme la *Bataille de Qadesh* ou d’autobiographies ; voir en ce sens le recours à des formes narratives telles *wn-in.f hr sdm*, *ḥḥ.(n.)f hr sdm* et ses variantes ou à l’incidente *ist* éventuellement suivie de *rf*). Ce registre se fait nettement plus présent dans certains genres littéraires⁷¹ comme les textes épistolaires⁷²⁻⁷³, les sagesses et les poèmes⁷⁴ dont

⁷¹ On soulignera l’observation de P. Vernus (1982a : 247) qui distingue « la langue proprement littéraire et la langue de tradition ; toutes deux, au Nouvel Empire, reposent sur une structure fondamentalement apparentée au moyen égyptien. Ce n’est que progressivement que la langue littéraire tend à s’ouvrir de plus en plus à l’influence des états de langue plus évolués ; à la 26^e dynastie, un saut qualitatif est accompli ; la langue littéraire a pour structure fondamentale l’égyptien de la deuxième phase (néo-égyptien et démotique) ». À la même époque, l’égyptien de tradition reste quant à lui fondamentalement apparenté à l’égyptien de la première phase au-delà des traits récents qui peuvent y figurer. Pour une étude de la relation entre diglossie et forme littéraire, voir A. Loprieno (1996 : 515) qui souligne : « *the use of linguistic registers isolates and distinguishes literature from other forms of written expression, and at the same time, it limits and distorts our perception of Egypt’s linguistic diachrony.* »

⁷² On qualifiera de la sorte les œuvres littéraires prenant la forme d’une missive (tels le P. Anastasi I et le P. Moscou 127). Je reconnais ne pas m’expliquer l’appréciation que formule P. Grandet (1994 : I, 82 n. 17) concernant la langue employée dans le P. Moscou 127 ; il prend en effet ce texte comme exemple de « ce qui était sans doute depuis longtemps le véritable ‘néo-égyptien populaire’ », or je ne puis l’envisager que comme une composition montrant l’un des plus hauts degrés d’élaboration littéraire du Nouvel Empire (voir H.-W. Fischer-Elfert 2004) et puisant à l’envi dans tous les registres élevés du néo-égyptien, ainsi que dans l’égyptien de tradition. Ce n’est assurément pas le lieu, mais l’on peut légitimement se poser certaines questions quant à sa datation ; l’enseignement d’*Ani* est souvent linguistiquement plus proche de ce texte que ne le sont les autres compositions littéraires du Nouvel Empire. Concernant le genre épistolaire, on soulignera par ailleurs qu’il peut être employé comme forme cadre pour un enseignement ; voir *e.g. Les lamentations de Menna*.

⁷³ Pleinement conscient du problème terminologique qu’implique le terme, J.Fr. Quack (1994 : 29) utilise la dénomination « néo-égyptien littéraire » pour qualifier le texte de l’*Enseignement d’Ani*. Cependant, sa caractérisation (« *Als Hypothese möchte ich formulieren, daß literarische Neuägyptische im wesentlichen die (auch nichtliterarische) Sprache der früheren 19. Dynastie ist* ») demeure trompeuse, car bien des traits de ce texte relèvent directement de l’égyptien de tradition. Ainsi, la langue en devient très difficilement compréhensible pour un locuteur de la fin de la période couverte par le néo-égyptien : la T. Berlin 8934 (J.Fr. Quack la date des XXV^e-XXVI^e dynasties), qui traduit le début de la sagesse d’*Ani* en néo-égyptien, atteste assez clairement d’un phénomène de diglossie entre les deux langues. On verra également l’ensemble des remarques de J. Baines (1996) sur la langue de la littérature du Nouvel Empire et A. Loprieno (1996 : 524-525) pour le phénomène de traduction touchant les textes littéraires.

⁷⁴ On notera avec B. Mathieu (1996 : 189-190) que « le texte littéraire tend ainsi vers une reconstruction artificielle, plus ou moins élaborée, d’un modèle ancien, reconstruction linguistique fluctuante ».

plusieurs parties doivent être considérées comme relevant de plein droit du néo-égyptien partiel. La distinction que l'on observe, eu égard aux registres employés, entre les contes et d'autres genres littéraires (entre lesquels il conviendrait d'établir des critères distinctifs, cf. § 1.2.2) suffit à montrer le peu de pertinence de l'opposition littéraire *vs.* non littéraire ;

– le néo-égyptien mixte ne possède, quant à lui, qu'une partie des ressources du néo-égyptien de son époque de rédaction et emprunte à l'égyptien de la première phase les constructions complémentaires dont il a besoin. Ce registre se rencontre principalement dans les œuvres littéraires mentionnées ci-dessus, dans les écrits touchant au religieux (hymnes, prières) ainsi que dans les inscriptions royales.

Il est donc primordial de reconnaître que le code linguistique que conserve nos sources écrites, s'il évolue sur l'étendue chronologique du corpus, varie également au niveau des registres d'expression et cela d'une manière parfois significative à l'intérieur d'un même texte.

Cette tripartition de base devrait encore être précisée, mais il convient pour ce faire d'envisager les registres d'expression en parallèle avec les genres textuels. Pourtant, l'intégration de ces registres dans la réflexion sur les manifestations diverses du néo-égyptien paraît être allée de pair avec l'évacuation⁷⁵, somme toute provisoire, de la notion de « genres littéraires », considérée comme possédant des contours linguistiques trop flous et reposant sur des assises épistémiques trop peu solides. Or cette dernière peut s'avérer très utile⁷⁶, voire capitale lorsque l'on envisage une linguistique de corpus, mais nécessite que l'on accepte de la conceptualiser dans toute sa complexité. Le peu d'attention qu'a retenu la notion n'est pas propre à l'égyptologie puisque, comme le souligne Fr. Rastier⁷⁷, les genres apparaissent encore souvent comme des objets nouveaux ; cela « tient sans doute au retard pris dans deux domaines de la linguistique : celui des textes et celui des normes, dont relèvent les genres ». Cependant, c'est l'étude des genres qui seule peut permettre d'articuler la linguistique de la langue à celle de la parole, en d'autres mots, d'observer comment la performance actualise la compétence. La notion de « genres » se situe donc à un niveau distinct et complémentaire de celle de registre, celui du textuel : tout texte ne peut être produit qu'à l'intérieur d'un genre qui conditionne pour une bonne part les formes de réalisation linguistique possibles⁷⁸. J'ajouterai conjointement que le fait d'admettre l'influence

⁷⁵ Les réflexions qui suivent, dans la mesure où elles dépassent largement le cadre de cette étude, n'ont d'autre but que de suggérer quelques pistes de recherche et doivent être comprises comme programmatiques. Une thèse de doctorat en cours de rédaction à l'Université de Liège (St. Gohy, *Pour une définition du corpus néo-égyptien*) a notamment pour objectif de jeter quelque lumière sur cette épineuse question.

⁷⁶ J. Winand (1999 : 217-218) souligne les avantages et inconvénients de l'approche par registre d'expression : « avantage certainement, parce que cela autorise un découpage plus fin, donc plus juste, de la réalité ; inconvénient cependant, parce que l'on court sans cesse le risque d'une parcellisation excessive. (...) Il ne faudrait pas craindre, en effet, au nom d'une acribie scientifique mal comprise, de rassembler et de mettre en perspective les traits communs et convergents de plusieurs catégories textuelles. »

⁷⁷ Cf. Fr. Rastier (2001 : 231). La réflexion qui suit est nourrie du chapitre VIII de son ouvrage sur *Les Arts et sciences du texte* intitulé *Poétique généralisée* et des références bibliographiques qui l'accompagnent. Il assigne à cette poétique généralisée le rôle de décrire la diversité des discours et leur articulation aux genres.

⁷⁸ Si le grammairien peut essayer de s'en abstraire pour isoler des faits de langue, il apparaît que le linguiste ne peut que tenir compte des genres dans la mesure où ils formatent, en quelque sorte, les données langagières étudiées. C'est également, me semble-t-il, la voie d'une réconciliation entre le linguistique et le littéraire ainsi que la manière d'envisager ces deux dimensions comme complémentaires : dans la mesure où le genre pose directement la question

« normative »⁷⁹ des genres sur la textualité et, partant, son influence sur la langue, n'implique aucun déterminisme dans la mesure où la variation stylistique laisse toute liberté au locuteur qui peut aller jusqu'à emprunter la norme d'un genre pour la détourner et développer un autre genre⁸⁰.

Le corpus néo-égyptien constitue, de ce point de vue, un terrain d'investigation idéal ; en effet, par la variété des genres attestés, il autorise une approche comparative et, en raison de son étendue chronologique, il permet d'étudier dans une perspective historique la manière dont les textes s'ordonnent suivant ces lignées formelles. Ce point me paraît donc d'importance lorsque l'on travaille à l'intérieur d'un corpus, unité maximale dans laquelle se répondent et s'organisent les textes. Pour mon propos, je me contenterai de relever ici quelques incidences des genres sur l'étude de la langue :

- les régularités de genre peuvent l'emporter sur les régularités idiolectales ou stylistiques⁸¹. Ainsi un genre spécifique peut être à l'origine de l'explication du maintien de formes ou constructions qui disparaissent dans d'autres (on peut songer ici à la permanence de la forme optative *ih-sdm.f* jusqu'à la fin de la XX^e dynastie dans les lettres) ;
- c'est souvent le genre qui permet d'interpréter et de traduire le plus justement possible les exemples retenus en vue de l'explication d'un phénomène donné en prenant en compte aussi bien son encyclopédie générale que son inscription pragmatique ;
- le genre permet en outre de cerner l'intention du locuteur. On aura l'occasion d'observer le rôle primordial de cette intention dans la compréhension des expressions de la modalité dont la nature polysémique est depuis longtemps reconnue.

Les genres peuvent donc être envisagés dans une dialectique avec les registres⁸² qui évite l'impasse à laquelle a mené l'opposition littéraire vs. non littéraire, pour autant que :

- l'on évite de comparer la langue genre à genre sans prendre en compte la variété des registres d'expression : l'objectivation d'un genre impose nécessairement la définition des registres qu'il peut actualiser ;
- l'on ne se contente pas de définir des supra-catégories de genre (littéraire, etc.) en projetant nos catégories occidentales⁸³, mais que l'on s'efforce de dégager des unités « normatives » minimales

des régimes mimétiques et herméneutiques du texte, il rejoint plusieurs questions fécondes dans l'approche littéraire (voir en particulier l'approche du *topos* et de la *mimesis* chez A. Loprieno 1988 & 1991-1992).

⁷⁹ Sur la linguistique des normes, voir E. Coseriu (1969).

⁸⁰ Pour l'illustration de ce phénomène dans le corpus néo-égyptien, cf. n. 72. On insistera sur le fait que c'est la caractérisation correcte d'un genre qui permet de répondre à l'objection fréquente voulant qu'un texte puisse relever de plusieurs genres (avec généralement pour conséquence le rejet de la notion) ; cette caractérisation se doit effectivement « d'ordonner l'ensemble des caractères spécifiques du texte, même et surtout s'il en transgresse les normes » (Fr. Rastier 2001 : 263).

⁸¹ De ce point de vue, plusieurs études quantitatives ont montré que le genre transcende généralement les auteurs : en comparant les romans, le théâtre et les poèmes de Hugo, Lamartine et Musset, C. Muller & E. Brunet (1988) ont ainsi conclu que, quels que soient les critères choisis, il est impossible de retrouver les auteurs. Les résultats s'accordent systématiquement sur le fait qu'il s'agissait d'un romancier, d'un auteur de théâtre ou d'un poète.

⁸² Voir P. Vernus (1996 : 560-561) pour une réflexion globale sur le lien entre différences de genres et différences linguistiques.

⁸³ Pour la définition que les Égyptiens pouvaient se donner des belles-lettres, voir P. Vernus (1996 : 558).

qui sont les seules à pouvoir garantir la validité de la comparaison. Ainsi le genre « lettre » pourrait s'avérer pertinent et être envisagé, d'une part, en relation avec les « lettres modèles » pour évaluer directement l'influence de la norme éducative sur ce genre de la pratique, et contrastivement en rapport avec son adaptation littéraire dans le genre épistolaire. De proche en proche, il deviendrait dès lors possible de redéfinir une carte de la textualité au Nouvel Empire.

Ce dernier point appelle quelques remarques complémentaires. L'abondante documentation afférente à la formation des scribes que nous avons conservée⁸⁴ montre de manière évidente que l'étudiant devait se familiariser avec tout l'éventail des registres de langue — et des phraséologies — auxquels il aurait affaire durant sa carrière de scribe et recourrait variablement en fonction du genre textuel. Ainsi, dans les miscellanées, comme cela est bien connu, se côtoient aussi bien des lettres modèles destinées à former l'apprenti scribe aux pratiques administratives que « des extraits d'œuvres littéraires, rédigées dans une langue soutenue, évidemment plus proche du moyen égyptien que de la langue vernaculaire. »⁸⁵ Cela suffit à démontrer qu'il est vain d'invoquer des différences dans la qualité de la formation des scribes pour expliquer la variété des genres textuels⁸⁶. On ne prendra qu'un exemple pour infirmer l'argument : le célèbre scribe de la Tombe Amennakht⁸⁷, en pleine activité dès la seconde moitié du règne de Ramsès III et figure de premier plan de la communauté de Deir el-Médineh durant la majeure partie de la XX^e dynastie, est l'auteur, entre autres textes, d'une eulogie royale pour Ramsès IV (O. Caire CG 57001, r^o), d'un enseignement⁸⁸, de multiples textes de la pratique⁸⁹, de documents juridiques et administratifs (e.g. le *Testament de Naunakhte* ou le P. Turin 1880 dit « de la grève ») ainsi que d'innombrables graffiti dans la montagne thébaine. Chaque circonstance discursive a appelé un genre particulier qui postulait le recours plus ou moins important à l'égyptien de tradition et l'utilisation conditionnée des registres du néo-égyptien.

La nécessité d'un examen des genres possède donc pour corollaire indispensable une théorisation de l'artificialité de la langue que conservent nos sources écrites⁹⁰ : l'idéal visant à

⁸⁴ On vise ici prioritairement les textes, mais il faudrait y ajouter les informations que l'on peut glaner dans les exercices concernant la formation initiale du scribe (sur ce point, voir I. Venturini 2007).

⁸⁵ P. Vernus (2001 : 267).

⁸⁶ *Contra* voir P. Grandet (1994 : 1, 81-82 n. 17), que l'on ne peut suivre lorsqu'il soutient, en décrivant l'état de langue du P. Harris I qu'il qualifie de « néo-égyptien administratif standard », que « [l]es différences opposant (par exemple) un texte de Deir el-Médîna à un texte de Médînet Habou contemporain, et notamment la proportion plus ou moins importante de néo-égyptianismes qu'ils contiennent, relèvent moins, pensons-nous, de la pression supposée du parlé populaire sur la langue écrite de leurs rédacteurs respectifs que de l'inégalité des qualifications professionnelles de ceux-ci ». Si la première justification est écartée à juste titre, l'explication invoquée n'en est pas moins intenable.

⁸⁷ Cf. e.g. S. Bickel & B. Mathieu (1993).

⁸⁸ Voir à présent A. Dorn (2004) pour les différentes copies de ce texte.

⁸⁹ On trouvera une liste des documents attribuables à sa main dans Chr.J. Eyre (1979 : 91 n. 57).

⁹⁰ Le fait que l'accès à l'écrit soit réservé à une élite pour la période qui nous concerne a également dû jouer un rôle prépondérant dans ce phénomène. Voir A. Loprieno (2006 : 440-441) pour une première théorisation de ce principe. Je remercie d'autre part Andréas Stauder pour les discussions aussi nombreuses qu'animées que nous avons pu avoir sur ce sujet et lui suis reconnaissant de m'avoir fait part de sa fine analyse du phénomène pour les textes en égyptien de la première phase. Voir également sa communication au X^e Colloque International des Égyptologues (Rhodes, 27 mai 2008), « *Linguistic Artificiality in the Verbal System of the Tuthmoside Era* ».

atteindre le langage parlé demeurera assurément utopique⁹¹ et, d'un point de vue méthodologique, serait avantageusement remplacé par l'étude des variations de la langue à travers les genres⁹² et les registres d'expression. Il en sera tenu pleinement compte dans cette étude.

1.2. LE CORPUS NÉO-ÉGYPTIEN

Le choix des textes du corpus répond directement aux critères qui précèdent : dans la période chronologique qui s'étend des règnes d'Hatchepsout et Thoutmosis III à la XXVI^e dynastie (règne d'Amasis), les textes qui attestaient au moins l'un des registres du néo-égyptien (ce qui exclut *de facto* les passages en égyptien de tradition de mes relevés) ont été dépouillés, sans distinction de genre. À l'intérieur de cette période, on a voulu tendre à l'exhaustivité⁹³, même si l'on mesure parfaitement ce que cela comporte d'illusoire. Une restriction a toutefois été imposée⁹⁴ : il fallait que le texte comporte au moins un point relevant de l'analyse de la modalité (on n'a dérogé à cette règle que dans le cas des questions aux oracles qui ont été entièrement intégrées au corpus afin de pondérer, sur l'ensemble des données, l'étude des négations *bn* et *tm* dans un contexte interrogatif, cf. chapitre II, § 1.5.2.2). Certains textes administratifs (listes de présence des ouvriers de la tombe, livraisons de denrées) ou comptables dans leur forme la plus simple ont donc été exclus. Au terme de ces lectures, ce sont 1294 documents qui ont été retenus⁹⁵.

1.2.1. Répartition chronologique des documents

Deux *caveat* s'imposent concernant la répartition chronologique du corpus : le premier concerne la distinction texte(s) *vs.* document(s)⁹⁶ et le second la représentativité des chiffres fournis ainsi que l'utilisation qui peut être faite de ces données :

- dans les chiffres présentés ci-après, on n'a comptabilisé qu'un seul document par texte. Toutefois, pour les textes à tradition multiple, plusieurs documents sont entrés en ligne de compte lorsque des versions parallèles contenaient des variantes significatives directement utilisées dans l'étude ;
- dans la mesure où des documents relativement longs — comme certains contes ou documents judiciaires pouvant couvrir plusieurs dizaines de pages d'une édition hiéroglyphique standard — comptent pour une unité, de la même manière que des documents très courts (on pense en particulier au sous-corpus des « questions oraculaires » qui se réduisent souvent à une prédication, quand celle-ci ne doit pas être inférée à partir du contexte énonciatif) ou parfois extrêmement

⁹¹ Cela n'implique pas que le *sermo quotidianus* n'affleure jamais dans nos textes, cf. les exemples cités par P. Vernus (1996 : 555-556).

⁹² Il faut insister sur le fait que la description de la langue ne constitue qu'une étape, essentielle certes, dans la caractérisation des discours, des genres et des textes singuliers ; celle-ci relève d'un projet bien plus vaste qui concerne l'anthropologie culturelle.

⁹³ Voir sur ce point les remarques de P. Vernus (1981a : 433).

⁹⁴ Le même critère a été appliqué par J. Winand (1992 : 23).

⁹⁵ On trouvera en annexe IV une liste alphabétique des documents constituant le corpus accompagnée d'un renvoi à l'édition utilisée, d'une datation (pour les quelques cas où celle-ci ne correspond pas à la datation généralement admise, on se référera à l'index des citations renvoyant à une justification dans le corps de l'étude) et d'une catégorisation par genre (sur ce point, cf. introduction, § 1.2.2).

⁹⁶ Pour une analyse et une modélisation de cette relation, voir St. Polis & B. Stasse (2009).

fragmentaires (songeons à la nouvelle documentation d'el-Hibeh⁹⁷), il faut rester très prudent en utilisant ces chiffres et garder à l'esprit qu'ils nous informent davantage sur l'état de notre documentation que sur la répartition des données linguistiques elles-mêmes⁹⁸.

PÉRIODE RAMESSIDE (155)	XVIII ^e dynastie	5	Hatchepsout	22	1,7 %	71 = 5,5 %	
			Thoutmosis III	6	0,5 %		
			Amenhotep II	1	0,1 %		
			Amenhotep III	6	0,5 %		
			Amenhotep IV (Akhénaton)	29	2,2 %		
			Ay	1	0,1 %		
			Horemheb	1	0,1 %		
	XIX ^e dynastie	3	Ramsès I ^{er}	4	0,3 %	305 = 23,5 %	
			Séthi I ^{er}	18	1,4 %		
			Ramsès II	141	10,9 %		
		50	Mineptah	29	2,2 %		
			Amenmessès	13	1 %		
		5	Séthi II	13	1 %		
			Siptah – Taouert	29	2,2 %		
	XX ^e dynastie	19	Sethnakht	1	0,1 %	981 = 75,8 %	
			Ramsès III	154	11,9 %		
			Ramsès IV	96	7,4 %		
		38	Ramsès V	34	2,6 %		521 = 40,3 %
			Ramsès VI	17	1,3 %		
Ramsès VII			5	0,4 %			
Ramsès VIII			1	0,1 %			
31		Ramsès IX	44	3,4 %			
		Ramsès X	1	0,1 %			
		Ramsès XI	80	6,2 %			
	XXI ^e dynastie		146	11,3 %			
	XXII ^e dynastie		51	3,9 %	242		
	XXIII ^e – XXIV ^e dynastie		5	0,4 %	=		
	XXV ^e dynastie		16	1,2 %	18,7 %		
	XXVI ^e dynastie		24	1,9 %			
	Total				1294 – 100 %		

Fig. 2. Répartition chronologique des documents (synthèse)

⁹⁷ Voir D. Lefèvre (2008) et une présentation générale du dossier dans D. Lefèvre (2008b). On consultera également M. Müller (2006).

⁹⁸ Une solution pour pallier cette difficulté serait de dénombrer les unités significatives pour tous les textes du corpus et d'examiner leur répartition chronologique. Cela est actuellement difficilement concevable, mais devrait être possible dans un avenir proche grâce au développement du *Projet Ramsès* (voir S. Rosmorduc, St. Polis & J. Winand 2008 ; J. Winand, St. Polis & S. Rosmorduc 2009).

Le tableau de synthèse présenté ci-dessus appelle encore quelques remarques concernant les modalités de présentation :

- pour les documents qui, malgré une datation flottante, possèdent un *terminus post quem*, c'est la datation haute qui a été retenue ;
- lorsque des documents sont datés à l'intérieur d'une dynastie avec une estimation début-milieu-fin, la position haute, moyenne ou basse des nombres dans la colonne en regard de la dynastie correspond à cette répartition chronologique ;
- ne sont repris dans la liste des rois de chaque dynastie que ceux pour lesquels on possède effectivement des documents datés en néo-égyptien ;
- pour les règnes sous lesquels un nombre de documents particulièrement faible est conservé, on s'est permis d'arrondir les pourcentages fournis.

On constate sans surprise qu'une nette majorité des documents néo-égyptiens (plus de 75 %) datent de l'époque ramesside. Si l'on compare ces données à celles du seul autre relevé chiffré pour le néo-égyptien, celui de J. Winand⁹⁹, on ne constate guère de différences significatives : le poids de textes postérieurs à la XX^e dynastie n'augmente pas (18,7 % pour 17,7 %) malgré la limite chronologique légèrement plus basse de mon corpus et l'inclusion de textes récemment publiés¹⁰⁰. Cela est dû au fait que mes dépouillements incluent un nombre plus grand de textes mal datés des XIX^e-XX^e dynasties (301 pour 81), ce qui contrebalance le premier phénomène.

1.2.2. Autres critères de répartition

D'un point de vue géographique, le corpus reflète l'état général de notre documentation pour le Nouvel Empire puisque 88 % des documents émanent de Haute-Égypte, dont 86 % plus spécifiquement de la région thébaine. Les 12 % restants proviennent de moyenne Égypte (4 % ; principalement de la documentation dite « de el-Hibeh ») et de la région memphite ou du Delta (8 %). On notera dès à présent qu'aucune variation régionale ou dialectale significative n'a pu être identifiée dans l'étude des moyens expressifs de la modalité¹⁰¹ ; cependant, cette répartition des textes renforce l'idée, qui se fait de plus en plus présente en linguistique de l'égyptien ancien¹⁰², de la nécessité d'une approche socio-linguistique.

En ce qui concerne les supports, on ne s'étonnera pas du fait qu'un peu plus de 90 % de notre documentation soit conservée sur ostraca et papyri ; on gardera par ailleurs à l'esprit que les inscriptions et stèles qui ne représentent que 6,7 % du corpus constituent généralement des textes longs et linguistiquement complexes (présence de différents registres) auxquels ce pourcentage ne rend pas vraiment justice.

Voici une synthèse (présentée de manière dégressive) de la répartition du corpus en fonction du support :

⁹⁹ J. Winand (1992 : 25 & 28) utilise 565 documents (+ 81 moins précisément datés) qui se répartissent comme suit : XVIII^e = 3,55 % ; XIX^e = 28,5 % ; XX^e = 50,25 % ; TPI = 17,7 %.

¹⁰⁰ Voir principalement H. Jacquet-Gordon (2003) et D. Lefèvre (2008) pour cette période.

¹⁰¹ Voir cependant les remarques à propos de la construction *rdi* + INF. au chapitre III, § 1.2.3.

¹⁰² Cf. le colloque qui se tiendra à Oxford du 14-17 septembre 2009 intitulé *Variation in Scribal Repertoires from Old Kingdom to Early Islamic Egypt* (organisateurs J. Cromwell & E. Grossman).

Ostracon	720	55,5 %
Papyrus	449	34,6 %
Inscription	44	3,5 %
Stèle	41	3,2 %
Graffito	29	2,3 %
Tablette	9	0,7 %
Parchemin	1	0,1 %
Bol	1	0,1 %
Total	1294	100 %

Fig. 3. Répartition des documents en fonction du support

Si l'on croise ce critère avec le critère chronologique, aucun écart significatif n'est à signaler si ce n'est pour les tablettes qui sont caractéristiques de la tranche chronologique basse du corpus (XXI^e-XXV^e dynastie). La lettre au mort conservée sur le Bol de Moscou 3917 date très vraisemblablement de la fin de la XVIII^e dynastie¹⁰³, tandis que le seul document sur parchemin (Parch. Louvre AF 1577) date de la XXI^e dynastie ou est légèrement postérieur à cette période.

Le système graphique utilisé est normalement corrélé avec le support¹⁰⁴ : on recourt à l'écriture hiéroglyphique pour les inscriptions et stèles (6,2 % de la documentation), tandis que le hiératique (dans ses différentes formes) est utilisé pour les autres types de support (93,8 %). On soulignera l'exception d'une série de stèles de donation ainsi que de graffiti gravés qui recourent au hiératique, phénomène caractéristique de la Troisième Période Intermédiaire.

Pour la répartition en genres de la documentation, j'ai tenu compte de l'ensemble des critères envisagés ci-dessus en les hiérarchisant¹⁰⁵. Il a été tenu prioritairement compte de la régularité d'apparition des registres en corrélation avec les constructions qu'ils attestent ; l'objectif était avant tout d'assurer l'unité de(s) registre(s) de néo-égyptien auquel(s) il est recouru pour un genre donné. Ensuite, on a combiné ce critère avec celui de la thématique générale et de la visée communicative de chaque document (dimension textuelle du genre). Enfin, la répartition temporelle d'un type isolé selon ces deux critères a été prise en compte afin d'observer s'il y avait lieu d'opérer des distinctions en fonction de l'évolution chronologique (apparition et disparition d'un genre, ou modification profonde de la structure linguistique d'un type sur l'étendue du corpus). La répartition des données en fonction de l'origine géographique et du support utilisé a servi de critère de validation des étapes précédentes.

Cette méthode a conduit à identifier quatre genres de la pratique contre neuf pour les textes littérairement élaborés et/ou recourant plus abondamment au néo-égyptien mixte ou partiel ; il en résulte que le corpus est constitué à 85,9 % (1111 documents) de textes généralement regroupés

¹⁰³ Il est bien sûr à rapprocher de l'utilisation des tessons de poterie pour les ostraca.

¹⁰⁴ Sur ce point, voir déjà les remarques de J. Winand (1992 : 26 & n. 49).

¹⁰⁵ L'exposé du détail de la méthode et des choix qu'elle impose demanderait de longs développements qu'il est m'est impossible de présenter ici : on notera simplement que les difficultés rencontrées sont propres à tout processus de catégorisation en sciences humaines et ne sont pas épistémologiquement réductrices. K. Jansen-Winkel (1994), qui avait cette catégorisation pour objectif, a pris en compte, dans sa répartition des textes de la Troisième Période Intermédiaire : la situation communicative, le contenu, la fonction, l'aspect formel et l'enchâssement (*i.e.* faculté que possède ou non une catégorie textuelle d'être imbriquée dans une autre).

sous l'étiquette « non littéraires » ou « documentaires », contre 14,1 % (183 documents) pour la seconde catégorie. S'il est légitime, voire impérieux, de comparer les genres sans s'arrêter à ces grandes catégories¹⁰⁶, la comparaison quantitative reposant sur le nombre de documents rend trop peu justice à la diversité du second groupe (notamment en raison de la taille importante des textes qu'il contient, taille entendue comme le nombre d'occurrences d'unités linguistiques significatives). On les distinguera dès lors dans la présentation chiffrée. Les textes documentaires se répartissent comme suit¹⁰⁷ :

Lettres	467	42 %
Administrativo-comptables	231	20,8 %
Juridiques	230	20,7 %
Oraculaires	174	15,7 %
Non classables	9	0,8 %
Total	1111	100 %

Fig. 4. Les genres documentaires

Ces textes ont pour caractéristique commune, d'une part, un recours pour ainsi dire inexistant au néo-égyptien mixte et partiel¹⁰⁸ et, parallèlement, l'absence de toute forme d'égyptien de tradition dans ces documents : le registre du néo-égyptien complet y est donc le seul attesté. Les lettres représentent une part importante de ce corpus (42 %) et constituent une catégorie particulièrement homogène : la norme propre au genre impose une structure diplomatique générale (*incipit*¹⁰⁹ – corps – salutations) à laquelle répond une organisation interne structurée par un ensemble de formules particulièrement stables¹¹⁰ ; la macro-syntaxe fait ainsi montre d'une grande régularité. À cela s'ajoute que la relation interpersonnelle qu'implique ce genre participe de l'unité de son unité : l'alternance entre des parties narratives destinées à l'information et des parties discursives relevant de l'injonction et de l'interrogation se manifeste dans le recours à des chaînages logiques — souvent formellement identifiables par le recours au séquentiel et au conjonctif —, qui peuvent former des séquences imbriquées. Les documents administrativo-comptables¹¹¹ et juridiques participent respectivement à hauteur d'un peu plus de 20 % dans ce corpus. Le premier groupe présente une structure linguistique sobre sinon simple (peu ou pas de formes continuatives, absence fréquente de toute modalisation de l'énoncé) ; il s'agit avant tout d'un genre factuel (la présence d'énumération, comme des listes de biens ou de personnes, n'y est pas rare). Une fois de plus, la visée communicationnelle attachée à ce genre justifie largement sa

¹⁰⁶ Un décret royal possède, par exemple, bien des points en commun avec un texte juridique testamentaire (voir e.g. la formule *ir p3 nty iw.fr sdm, iw.tw r INF.*) ; d'une manière générale, cf. *supra* § 1.1.2.

¹⁰⁷ Les textes non classables sont ceux qui, bien que répondant aux critères de sélection du corpus, sont trop fragmentaires pour permettre une catégorisation assurée.

¹⁰⁸ Ce qui n'exclut pas l'occurrence d'un formulaire ancien, hérité et en partie adapté, de l'égyptien de la première phase ; on pense en particulier aux *incipit* des lettres dans lesquels on dénombre des emplois figés de formes ayant disparu de l'usage.

¹⁰⁹ Pour le caractère stéréotypé des formules épistolaires d'introduction et de salutation, voir J. Winand (1999 : 218).

¹¹⁰ Sur ces dernières, voir A.M. Bakir (1970 : 95-122).

¹¹¹ Par commodité, on s'est permis de rassembler ces deux catégories en raison du nombre très faible de documents comptables effectivement intégrés dans le corpus (6).

forme : dans le corpus, la majorité de cette documentation émane de la communauté de Deir el-Médineh, pour laquelle il s'agit de régler les questions relatives au travail de la Tombe et celles qui touchent à l'approvisionnement. Le genre juridique possède pour sa part un formulaire relativement strict qui correspond, dans chaque cas, à une diplomatique variable en fonction de quatre sous-genres : le procès¹¹², l'interrogatoire (qui se définit par rapport au procès et comporte l'investigation complète d'un délit, généralement par une autorité officielle¹¹³), la décision oraculaire (également très proche du procès, elle s'en distingue essentiellement par le formulaire employé ainsi que par la répartition chronologique des documents concernés), et les legs (documents testamentaires, stèles de donation, etc.). J'ai enfin jugé que les correspondances observées dans un certain nombre de documents liés à la pratique oraculaire étaient suffisamment importantes pour en faire un genre à part entière ; il s'agit des questions adressées à l'oracle (124 documents), des graffiti de la terrasse du temple de Khonsou (28 documents) et des *Oracular Amuletic Decrees* (22 documents). Ces trois sous-catégories entretiennent évidemment des liens étroits avec d'autres genres (ainsi les clauses de sauvegarde des legs sont-elles structurellement semblables à plusieurs formules employées dans les graffiti), mais méritaient, du point de vue de l'étude de la modalité en tout cas, d'être rassemblées : outre le lien thématique et chronologique qui unit ces textes, c'est principalement leur orientation modale qui m'a paru justifier ce choix : les moyens expressifs employés dans les modulations assertives (qu'elles soient liées à l'interrogation ou à l'affirmation d'un futur nécessaire) et déontiques sont indéniablement homogènes du point de vue linguistique. Dans la mesure où la hiérarchie des critères retenue voulait que la régularité des registres prime, j'ai estimé ce choix légitime (il était de plus renforcé par les critères thématique et chronologique). En revanche, les décisions oraculaires ne relèveront pas de cette catégorie, car elles suivent le formulaire du genre juridique.

Royaux	60	32,8 %
Contes	24	13,1 %
Enseignements et sagesses	24	13,1 %
Religieux	23	12,6 %
Miscellanées	18	9,8 %
Poèmes	15	8,2 %
Eulogies, hymnes et louanges	8	4,4 %
Épistolaires	5	2,7 %
Autobiographies	2	1,1 %
Non classables	4	2,2 %
Total	183	100 %

Fig. 5. Les autres genres littéraires

¹¹² Qui comporte prototypiquement la présentation des plaignants, la narration des faits, les dépositions avec présentation contradictoire des arguments, la décision du tribunal impliquant souvent un ou plusieurs serments ainsi qu'un prononcé des sanctions, et une liste des témoins présents.

¹¹³ Dans nos sources, les procès des *Tomb Robberies* prennent la forme d'interrogatoires.

Parmi les documents recourant à d'autres registres que le néo-égyptien complet¹¹⁴, les documents royaux occupent la place la plus importante (32,8 %) : l'unité de ce genre réside fondamentalement dans la présence importante du néo-égyptien partiel et dans sa co-occurrence avec des sections en égyptien de tradition directement influencées par le style propre à l'expression de l'idéologie royale. À côté de stèles ou inscriptions commémoratives, la catégorie des traités et décrets (dans lesquels on intègre les décrets oraculaires) constitue un sous-genre qu'il faut contraster avec les documents juridiques. Il se distingue de ces derniers au niveau lexical, mais est relativement proche d'un point de vue morpho-syntaxique. L'écriture hiéroglyphique, directement appelée par le support monumental, contribue également à la stabilisation du genre.

Viennent ensuite les contes (13,1 %), enseignements (13,1 %) et textes relevant du domaine religieux (12,6 %), genres qui sont attestés dans des proportions tout à fait comparables et qui manifestent, chacun à sa manière, une unité remarquable tant du point de vue du fond que du point de vue de la forme. Le caractère narratif inhérent au genre du conte implique une structuration du texte¹¹⁵ qui repose sur une série de constructions en néo-égyptien mixte ; par ailleurs, ce genre s'est ouvert très rapidement (voir déjà le P. BN 202 & P. Amherst 9) au néo-égyptien complet qu'un certain conservatisme orthographique (on peut songer au morphème négatif *nn*) ne doit pas voiler. Les enseignements et sagesses forment un genre dont l'expression linguistique évolue sensiblement dans le temps (les différences au niveau de l'expression entre l'*Enseignement d'Ani* et celui d'*Aménémopé* sont remarquables), mais qui, dans le même temps, demeurera très constant dans sa structuration en conservant l'héritage des glorieux prédécesseurs de l'égyptien de la première phase : la propédeutique cadre une expression injonctive et l'égyptien partiel, qui se fait mixte voire complet au cours de l'évolution du genre, répond à la tradition littéraire dans laquelle s'inscrit ce genre. On pourrait s'étonner de trouver la catégorie des textes relevant du domaine religieux avec une fréquence relativement élevée pour un type de texte qui recourt massivement à l'égyptien de tradition au Nouvel Empire ; c'est que le développement de la piété personnelle est allé de pair avec l'incursion sensible du vernaculaire dans les prières, qui prennent souvent la forme de graffiti témoignant de l'affection particulière d'un individu pour telle ou telle divinité. Ces textes finissent par former un genre à part entière avec le recours à des formules caractéristiques (cf. *e.g. ir nfr, ir nfr* ND, *ir nfr n* NP).

Le genre des miscellanées est assurément le plus problématique du point de vue ici défendu. En effet, si l'on avait adopté la perspective du texte plutôt que celle du document, ce sous-corpus compterait pas moins de 149 textes et représenterait en conséquence presque la moitié du corpus non documentaire (47,4 %). Ceux-ci pourraient être à leur tour répartis en cinq sous-genres correspondant à des domaines de formation du scribe : les textes éducatifs généraux¹¹⁶ (46), les

¹¹⁴ Concernant l'intérêt qu'il y a à inclure ces documents dans l'étude du néo-égyptien, voir encore les remarques de J.L. Foster (1984 : 89) qui affirme : « *Menna's "Letter to a Wayward Son" and other texts of this literary kind may have much to contribute to the study of Late Egyptian verbal forms and clause structures beyond their value as sheer literature.* »

¹¹⁵ Voir d'une manière générale J. Winand (2000) pour les éléments d'une grammaire du texte narratif.

¹¹⁶ J'entends par là l'ensemble des exercices ayant trait à l'éloge de la profession du scribe (affirmant sa supériorité sur les autres métiers) ainsi que ceux touchant à l'éloge du maître et au blâme de l'élève indiscipliné.

lettres modèles (44), les textes administratifs¹¹⁷ (21), les eulogies et titulatures royales (17), et les prières (12)¹¹⁸. Ces sous-genres devraient ensuite être rapprochés respectivement des enseignements et sagesses, des lettres, des documents administratifs, des eulogies, hymnes et louanges, et enfin des prières dans le genre religieux. La conséquence directe serait de gonfler le contingent de chacun de ces genres, mais ils devraient y former un sous-genre spécifique en raison du caractère didactique du sous-corpus. J'ai cependant préféré ne pas déroger au principe déjà énoncé voulant que les documents constituent l'unité minimale et j'ai pris le parti de créer un genre spécifique pour ces documents caractérisés à la fois par une langue dans laquelle abondent les registres du néo-égyptien mixte et partiel (qui impliquent le recours à un lexique spécifique)¹¹⁹, par une origine géographique identique, et enfin par leur caractère anthologique.

Le genre poétique (8,2 %) est principalement représenté par le sous-corpus des *Chants d'amour* : les similarités observées au niveau de la langue, de la structure (non seulement la versification, mais également la présence de stances) et des thèmes rendent difficile la mise en cause de la pertinence du regroupement de ces textes. Le genre épistolaire, qui consiste en une composition littéraire s'inscrivant dans le cadre d'une lettre, est caractérisé par une érudition¹²⁰ qui fait se côtoyer les registres les plus variés de la langue égyptienne (avec une influence chronologiquement croissante du *sermo quotidianus*) : la forme cadre peut évidemment servir de prétexte à des développements narratifs variés (qui se distinguent formellement très clairement des contes par la quasi absence des formes narratives évoquées ci-dessus). Le genre des eulogies, hymnes et louanges ainsi que celui des autobiographies n'appellent pas de commentaire particulier ; les secondes n'ont été intégrées dans cette étude que pour les passages où le néo-égyptien fait son apparition dans un texte qui demeure majoritairement rédigé en égyptien de tradition.

On terminera cette présentation du corpus par une précaution d'ordre méthodologique, qui a une répercussion directe sur le choix des exemples présentés. Les disparités de tous ordres que l'on vient d'observer ainsi que les lacunes de notre documentation font qu'il n'est pas toujours aisé de pondérer un phénomène¹²¹ ; on n'est, non plus, jamais totalement assuré qu'une construction qui apparaît comme isolée (et difficilement explicable en fonction des données à notre disposition) n'était pas productive, et que notre incompréhension n'est pas en partie due à l'état de la documentation. C'est pourquoi j'ai essayé de toujours intégrer dans le traitement d'un phénomène modal l'ensemble des exemples pouvant s'y rapporter, quitte à reconnaître la difficulté, sinon l'impossibilité dans laquelle je me trouvais de rendre compte de sa signification.

¹¹⁷ Sont incluses dans cette catégorie les listes de biens diverses qui devaient servir tant l'apprentissage des graphies que celui du vocabulaire.

¹¹⁸ Neuf textes au contenu difficilement identifiable doivent être ajoutés à cette liste.

¹¹⁹ Le critère de l'artificialité s'avère déterminant ; on peut en effet mesurer assez précisément ce qui distingue ces textes des genres effectivement utilisés.

¹²⁰ L'élaboration formelle du P. Anastasi I répond ainsi à sa thématique.

¹²¹ Notre perception de la diachronie du néo-égyptien en est directement affectée : on a souvent l'impression d'avoir affaire à une série d'instantanés de la langue et à une évolution par paliers plus qu'à un continuum. Toutefois, sans positivisme excessif, il ne semble pas impossible de rendre compte de l'unité du système en intégrant directement cet état de fait dans la perspective méthodologique.

Les tours anomaux (ou simplement peu fréquents), tout comme les exceptions apparentes ou réelles, ont été systématiquement mentionnés.

2. LE CADRE THÉORIQUE : LANGUE ET PERSPECTIVE SUR LA LANGUE

Si le chapitre I aura pour objectif premier de clarifier le concept de modalité afin de proposer une définition qui le rende opérant et apte à éclairer notre compréhension du fonctionnement de la langue (d'une manière générale, mais c'est le néo-égyptien qui est prioritairement visé), cela suppose réglée la question de la méthodologie mise en œuvre au niveau linguistique. Dès lors, je préciserai la définition retenue pour le concept de « langue » ainsi que les relations que cette dernière entretient avec l'« écrit »¹²², je situerai ensuite le cadre théorique global dans lequel je m'inscris pour étudier cet objet et enfin je reviendrai, brièvement et dans un simple but de clarification, sur quelques concepts fréquemment utilisés dans l'étude de l'égyptien ancien.

2.1. TERMINOLOGIE, LANGUE ET ÉCRITURE

La linguistique est toujours qualifiée de discipline proto-scientifique¹²³, principalement en raison du flou qui règne autour des notions mobilisées dans l'analyse. On peut s'accorder sur le fait que l'une des origines de ces flottements conceptuels réside dans « la pluralité des systèmes théoriques qui cohabitent dans la terminologie linguistique »¹²⁴ ; mais ce fait rend précisément nécessaire une réflexion sur les termes employés (ainsi que le contenu qu'on leur accorde) et devrait ne pas revêtir une fonction apologétique. Ainsi, toute théorisation linguistique pourrait s'accompagner d'une mise au point terminologique¹²⁵ : la diversité des systèmes d'analyse permet parfois une précieuse pluralité interprétative de la réalité complexe des langues humaines, mais elle est également source de confusions qui risquent fort de vicier les raisonnements. Dans le cadre d'une étude portant sur la modalité, cette dernière remarque — pertinente pour l'ensemble des études linguistiques¹²⁶ — possède une acuité particulière¹²⁷.

Dès lors, j'essayerai de donner à chaque concept mobilisé dans l'analyse une définition qui permette de l'intégrer dans une terminologie linguistique qui rencontre, idéalement, les quatre exigences méthodologiques exprimées par P. Swiggers¹²⁸ : la transparence, l'adéquation, la cohérence et l'économie. Si je parle d'idéal, c'est que j'ai par ailleurs jugé superflu de forger des nouveaux termes qui viendraient s'ajouter à la liste foisonnante des dénominations existantes ; on a toujours, quand cela était possible, préféré préciser le contenu d'un terme en en spécifiant la

¹²² La relation entre langue et écriture a été récemment étudiée par N. Mazziotta (2008 : 32-36) ; les réflexions qui suivent sur la relation entre langue et écriture doivent beaucoup à son analyse.

¹²³ Voir sur ce point G. Lazard (1990a : 68) qui situe la cause d'un tel jugement dans l'absence d'une définition explicite et rigoureuse des objets auxquels doit s'appliquer le travail du linguiste.

¹²⁴ M. Briot (2001 : 25).

¹²⁵ Sur le lien entre terminologie et théorisation linguistique, voir G. Lazard (1990b : 113).

¹²⁶ Pour le problème posé par la diversité terminologique dans les études sur l'égyptien ancien, voir M. Malaise (2001 : 98-99).

¹²⁷ M.-M. de Gaulmyn (2001 : 113) : « la plasticité sémantique du mot *mode* n'a d'égal que sa vitalité et la fécondité de sa famille : *mode* et ses dérivés empruntés aux dérivés du *modus* latin envahissent nos discours de linguistes et nos analyses de discours » ; sur ce point cf. chapitre I, § 1.1.

¹²⁸ P. Swiggers (1999 : 31).

portée. La conséquence directe est que, si les trois derniers critères seront rencontrés, il faut admettre que la transparence — entendue comme l'association univoque de la signification d'un terme à la structuration formelle du métalangage — ne sera pas systématiquement manifeste. Ce choix est pleinement assumé, nous sommes coutumiers de l'arbitraire du signe !

Cette exigence de clarification commence avec l'objet premier du linguiste : la langue. J'en retiendrai une définition traditionnelle dans la perspective post-structuraliste : il s'agit d'un système sémiotique¹²⁹ doublement articulé¹³⁰ comportant des unités pourvues d'une forme d'expression et d'une valeur¹³¹ ; ces unités reposent en outre sur un arbitraire pondéré par l'iconicité¹³². L'état de langue du néo-égyptien, c'est une évidence, ne nous est connu que sous une forme écrite¹³³. Elle actualise deux systèmes graphiques distincts qui ne manifestent pas de discontinuité majeure, l'hiéroglyphique et le hiératique : ces codes graphiques sont autonomes par rapport à la forme orale¹³⁴ de la langue néo-égyptienne et constituent le seul médium nous donnant accès à la performance du néo-égyptien. C'est uniquement à travers cette performance écrite que nous pouvons atteindre le domaine de la compétence qui, corollairement, n'est pas fondamental (au sens premier du terme) dans l'approche proposée ici. Cela me conduit naturellement à préciser le cadre théorique dans lequel je m'inscris.

2.2. CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Mon étude s'inscrira dans le modèle très général de la triple organisation de l'énoncé, dit également « théorie des trois points de vue », qui peut servir de préalable à l'analyse de tout énoncé linguistique. Cette théorie fut essentiellement élaborée dans le domaine francophone par Cl. Hagège¹³⁵ et G. Lazard à partir des recherches séminales de Fr. Daneš¹³⁶, et envisage l'étude de tout énoncé selon trois niveaux qui mènent chacun à une analyse spécifique :

Le premier l'envisage [*i.e.* la phrase] en relation avec les systèmes de la langue. On étudie donc, selon cette perspective, les rapports entre les termes ainsi que l'expression

¹²⁹ Auquel on a coutume d'accorder, au moins depuis L. Hjelmslev (1968 : 138), un potentiel expressif illimité.

¹³⁰ Voir en particulier les développements qu'a proposés A. Martinet (1996⁴ : 17-sq.).

¹³¹ F. de Saussure (1967 : 97-sq.) dont la réflexion demeure le point de départ de toute étude du signe.

¹³² Pour l'importance de l'iconicité dans l'étude de la langue, voir § 2.2. Sur les domaines d'applicabilité de cette notion en linguistique, voir la présentation générale donnée dans St. Polis (2008). On notera que la reconnaissance de l'iconicité suppose d'inclure le stimulus et la référence comme faisant partie intégrante du signe. Sur ces concepts, voir J.-M. Klinkenberg (1996 : 71-75).

¹³³ Pour les différentes perspectives théoriques possibles dans l'approche de l'écriture, voir P. Swiggers & W. Van Hoëcke (1991) ainsi que la synthèse de J. Anis, J.-L. Chiss & Chr. Puech (1988 : 504).

¹³⁴ Voir J. Anis (1988 : 213) qui souligne que la langue « existe sous deux formes, entre lesquelles la linguistique ne postule ni hiérarchie, ni dépendance » (je dois cette référence à N. Mazziotta). Cette perspective autonomiste n'est pas une commodité, mais une nécessité méthodologique pour l'égyptien ancien : d'une part, on ne sait pas grand-chose de la phonologie (sans parler de l'intonation) de cette langue, d'autre part les codes graphiques employés manifestent une série de spécificités (la présence de classificateurs n'en est que l'exemple le plus marquant). Pris conjointement, ces critères rendent la perspective phonographique difficilement défendable. Il me paraît donc préférable d'envisager l'écrit comme une performance autonome de l'oral (on notera que je parle de deux performances distinctes, mais ne distingue pas une langue écrite d'une langue orale).

¹³⁵ Voir en particulier Cl. Hagège (1984 ; 1986² : 275-311 et 1999⁵ : 27-31).

¹³⁶ Cf. Fr. Daneš (1964).

de ces rapports. C'est le point de vue *morphosyntaxique* ou point de vue 1. Le deuxième relie les phrases au monde extérieur dont elles parlent. Ce ne sont pas, cette fois, des formes que l'on retient, mais les sens transmis par elles, d'où le nom de *sémantico-référentiel* qui est ici utilisé pour désigner le point de vue 2. Enfin, [selon] le point de vue 3, la phrase est considérée dans ses rapports avec celui qui la profère, relié lui-même à un auditeur. Le locuteur choisit une certaine stratégie ou mode de représentation, introduisant une hiérarchie entre ce qu'il énonce et ce à propos de quoi il l'énonce. De là le nom d'*énonciatif-hiérarchique* que l'on proposera pour ce point de vue. (Cl. Hagège 1986² : 276)

Cette analyse des énoncés comme une « structure étagée » en trois niveaux — le niveau morpho-syntaxique, le niveau sémantique et le niveau énonciatif — est aujourd'hui largement répandue, y compris en égyptologie¹³⁷. Il faut souligner que, si ces trois niveaux possèdent une autonomie relative, ils n'en demeurent pas moins interdépendants : toute étude d'un point de vue isolé des deux autres constituerait en effet un « artifice ignorant la réalité des liens indissolubles entre les trois. »¹³⁸ Il y a plus, car l'approche fonctionnaliste, cadre dans lequel s'inscrit plus précisément cette étude, reconnaît une hiérarchisation entre ceux-ci : le niveau énonciatif constitue un cadre général dans lequel vient s'inscrire la sémantique comme instrument et interface avec la morpho-syntaxe.

Le cadre du fonctionnalisme, tel que je l'envisage, et repose sur une série de principes généraux dans l'analyse des langues¹³⁹ plutôt qu'il ne s'apparente à une école *stricto sensu* (avec le risque de dogmatisme afférent). Tirant pleinement parti des acquis du structuralisme en ce qui concerne l'étude de la morpho-syntaxe, cette approche propose de dépasser le niveau descriptif pour atteindre l'explicatif¹⁴⁰. Cette ambition vient justifier à rebours une série de choix posés dans cette partie introductive¹⁴¹. En effet, dans la mesure où l'on cherche à rendre compte de la structure d'une langue (qui relève de la compétence) en prenant en considération l'ensemble des contraintes qui pèsent sur son utilisation (performance), les principes suivants découlent assez directement¹⁴² :

- l'explication de la structure d'une langue impose de comprendre la régularité de ses fonctions ;
comme ces régularités ne peuvent être cernées que dans son utilisation, on s'efforcera de recourir

¹³⁷ Analyse explicitement revendiqué par P. Vernus (1990a : vi).

¹³⁸ Cl. Hagège (1985: 277).

¹³⁹ Tous les niveaux d'analyse sont concernés : la phonologie (e.g. J. Bybee 2001), la morphologie (e.g. J. Bybee 1985), la syntaxe (e.g. T. Givón 1984 & 1990 ; J. Haiman 1985 ; J. Haiman [éd.] 1985 ; W. Croft 2001).

¹⁴⁰ Voir e.g. M.A.K. Halliday (1985 : XIII) qui souligne que la perspective fonctionnaliste est « *designed to account for how the language is used [...]; each element in a language is explained by reference to its function in the total linguistic system* ». Une des conséquences majeures en est que la nécessité d'un formalisme descriptif élaboré se fait moins présente dans la mesure où celui-ci n'aide pas à rendre compte du fonctionnement du langage.

¹⁴¹ Pour cette approche en égyptologie, voir l'éclairante introduction de l'article de A. Loprieno (2006 : 429-441) qui renvoie à A. Loprieno (2003) pour l'approche typologique et à S. Uljas (2003) pour l'approche fonctionnelle (elles sont complémentaires, cf. A. Stauder 2008), et qu'il oppose (dans la catégorie des nouveaux paradigmes) au formalisme tel qu'illustré dans les études de Chr. Reintges (voir e.g. 1998).

¹⁴² On trouvera une présentation relativement récente des grands principes du fonctionnalisme et une réfutation de quelques « *misconceptions* » dans M. Haspelmath (2002).

à un corpus (et d’y distinguer les normes de genre). Ce premier point rejoint la priorité qui est accordée à l’empirisme et le fait que les exceptions soient parfaitement tolérées ;

- les explications retenues doivent idéalement reposer sur une généralisation à partir des données observées dans leur étendue chronologique (« *generalizing-historical* »). Cela a deux conséquences. D’une part une attention particulière à la typologie¹⁴³ qui renforce le processus de généralisation par des « *cross-linguistic patterns* »¹⁴⁴, d’autre part un intérêt pour la diachronie (cf. perspective de synchronie dynamique) : l’évolution de la langue en fonction de son usage permet d’appréhender les phénomènes de grammaticalisation ;
- on s’efforcera d’expliquer ce qui peut l’être. Cela tend à diminuer le rôle de l’arbitrarité et à reconnaître celui de l’iconicité (voir son rôle dans la définition de la langue en § 2.1) ; on rejoint par là le principe explicatif reconnu à l’économie¹⁴⁵ (entendue comme le besoin du locuteur d’un système qui lui permet d’être économique et non comme l’économie du système lui-même) : la non-expression du sujet dans certaines complétives lorsqu’il est coréférencé au sujet du verbe introducteur (« je veux y aller ») — phénomène sur lequel on reviendra (cf. chapitre III, § 1.2) — en est une illustration ;
- la recherche de catégories universelles n’est pas jugée pertinente sur le plan formel, mais bien sur le plan sémantique qui, d’une manière ou d’une autre, repose sur des propriétés générales : cela justifie le fait que l’on cherchera à établir un modèle valide de la modalité dans une dialectique entre l’observation empirique et la théorisation sémantique.

Cela posé, l’approche fonctionnelle, pas plus qu’aucune autre à ma connaissance, n’a à ce jour proposé de modèle général auquel on pourrait recourir, fût-ce au prix de quelques adaptations. Comme le soulignait encore récemment J. Nuyts :

‘Modality’ is one of the ‘golden oldies’ among the basic notions in the semantic analysis of language. But, in spite of this, it also remains one of the most problematic and controversial notions: there is no consensus on how to define and characterise it, let alone how to apply definitions in the empirical data. And there are no signs that the debates are heading in the direction of a final solution. (J. Nuyts 2005 : 5).

Au niveau linguistique, mon premier objectif sera donc de proposer un modèle sémantique¹⁴⁶ qui permette d’appréhender la polyfonctionnalité des marqueurs modaux :

¹⁴³ Voir e.g. W. Croft (2003²).

¹⁴⁴ Il faut noter que le manque d’homogénéité de la catégorie de la modalité au niveau notionnel (et les variations terminologiques qui en découlent) rend parfois difficile la comparaison typologique (voir en ce sens le peu de place réservée à cette notion dans W. Croft 2003²). Certaines études, comme J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994) font toutefois exception.

¹⁴⁵ Sur la motivation iconique et économique, voir J. Haiman (1980 & surtout 1983). J’ai une conception moins pessimiste que M. Haspelmath de l’iconicité (comparer St. Polis 2008 à M. Haspelmath 2003) : ce principe explicatif, en tout cas au niveau du signe lui-même (niveau contre lequel M. Haspelmath n’apporte pas d’argument), peut être maintenu dans les limites méthodologiques proposées et envisagé comme principe explicatif complémentaire de l’économie.

¹⁴⁶ Les sémanticiens s’accordent pour considérer la modalité comme l’un des piliers de leur discipline (voir par exemple B. Pottier 1992 : 20, il s’agit de la branche qu’il nomme « sémantique pragmatique »). Cela posé, le domaine modal est subdivisé en catégories qui varient à la fois en quantité et en qualité chez les différents auteurs.

- Ex. 1** (a) You may keep the change¹⁴⁷
(b) You may be mistaken if you think this will be easy

L'exemple (a) se présente comme un cas clair d'expression de la permission ; l'exemple (b), quant à lui, qui recourt au même verbe modal *may*, ne s'accommode pas de cette interprétation et relève d'une possibilité envisagée par le locuteur¹⁴⁸ : le modèle proposé devrait permettre d'en rendre compte¹⁴⁹. Une remarque doit être formulée à propos de la modélisation sémantique : il est évident que l'objectif réside dans la cohérence et la puissance explicative du modèle ; cela posé, le concept de « modalité » trouvant son origine dans la logique aristotélicienne, il en a souvent résulté un recours à un formalisme logique qui rend peu justice à la complexité de la notion¹⁵⁰ et, en outre, ne permet pas de distinguer tous les niveaux d'inscription des marqueurs modaux dans l'énoncé : « *it seems to be necessary to cut across the boundaries of morphology, syntax, semantics and pragmatics and all dimensions from cognition to communication are involved* »¹⁵¹. Afin de pallier cette difficulté, la meilleure voie méthodologique m'a paru être celle d'un parcours historico-critique du concept : il s'agirait de distinguer à chaque étape ce qui peut être utile à l'analyse linguistique de ce qui relève de la recherche de la Vérité indépendamment de l'univers de croyance¹⁵² du locuteur (chapitre I, § 2.1.1.2). Ce parcours sera pondéré par un examen des propositions formulées dans le cadre des différentes théories linguistiques, sans poser aucune exclusive *a priori*¹⁵³. Le tout vise à cerner au plus près les critères pertinents en vue d'une catégorisation sémantique.

¹⁴⁷ Exemple tiré de J. van der Auwera & A. Ammann, avec S. Kindt (2005 : 247).

¹⁴⁸ L'étude des verbes modaux a donné lieu à une littérature surabondante ; on peut soupçonner que le nombre impressionnant des contributions sur le sujet n'est pas sans rapports avec la place prépondérante qu'occupent ceux-ci pour l'expression de la modalité dans les langues romanes et surtout germaniques. On ne citera ici que quelques traitements particulièrement exemplatifs : J. Boyd & J. P. Thorne (1969 & 1974), F.R. Palmer (1979), J. Coates (1983), M. Groefsema (1995), et J. van der Auwera & P. Dendale (2000 & 2001).

¹⁴⁹ Il convient donc de mettre en avant les critères qui légitiment la modalité en tant que catégorie sémantique et qui autorisent une généralisation notionnelle en relation avec une analyse empirique du matériel linguistique.

¹⁵⁰ L'inadéquation et la dichotomie entre formalisme logique et langue naturelle sont déjà notées, quoique avec regret, dans les écrits de G. Frege (*Begriffsschrift, passim*) ; on verra également les remarques ironiques de R. Montague (1970 : 180). Les objections à l'encontre d'une approche logicienne de la langue ne manquent pas ; voir e.g. B. Pottier (1992 : 47) et, avec une position moins tranchée, M. Galmiche (1991 : 21-23).

¹⁵¹ A. Klinge & H. Hoeg Müller (2005 : 1).

¹⁵² Sur cette notion, voir R. Martin (1983 : 118) qui définit l'univers de croyance comme constitué par l'ensemble des propositions que le locuteur tient pour vraies à un moment T_0 . Cette définition demeure en deçà de ce qui est nécessaire pour envisager toute modalisation assertive, puisque l'encyclopédie sur laquelle s'appuie un locuteur ne se résume pas à des propositions, et en outre, que l'ensemble des inférences possibles en fonction de sa connaissance du monde doivent impérativement être prises en compte. Il faut remarquer que la « théorie des mondes possibles », même directement envisagée en relation avec les univers de croyance, n'aide guère l'analyse linguistique : pour une application du concept au français, voir R. Martin (1981 : 81-92) et C. Vet (1981 : 109-124). Sur les problèmes posés par l'adaptation du possible logique au possible linguistique, voir J.L. Gardiès (1975 : 27) et S. Mellet (1988 : 212) : dès 1958, S. Kripke avait réformé la définition traditionnelle du possible, mais la notion n'a été popularisée que plus tard grâce à J. Hintikka dans sa tentative de sauver la logique modale des « dilemmes et paradoxes dans lesquels elle était enfermée. »

¹⁵³ Pour ce principe, voir J. Winand (2001b : 20) ; on se reportera également à S. Dick (1989 : 7).

Dans ce cadre théorique générale, il reste à préciser la position adoptée vis-à-vis du traitement de la modalité dans les approches énonciatives. La problématique de l'énonciation¹⁵⁴ peut être envisagée comme la recherche des procédés linguistiques (*shifters*, modalisateurs,...) par lesquels le locuteur imprime sa marque dans l'énoncé (réalisation individuelle), s'inscrit (de manière implicite ou explicite) dans le message tout en y implantant l'autre — l'allocutaire —, et se situe par rapport à ce message dans un certain rapport au monde¹⁵⁵. Or, si l'on reprend la définition de la modalité — très répandue, mais trop vague pour être opérante — envisagée comme « l'expression de l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel de son énoncé »¹⁵⁶, on prend rapidement conscience qu'étudier la modalité revient à s'attaquer à un pan entier de l'étude de l'énonciation. Il conviendra dès lors d'établir des critères permettant d'articuler la modalité au cadre plus large de la « subjectivité »¹⁵⁷ dans le langage. On sera ainsi amené à opérer une distinction fondamentale entre la présence d'une modalité dans un énoncé et l'expression de la subjectivité (cf. chapitre I, § 2.2.2).

2.3. QUELQUES ACQUIS EN LINGUISTIQUE ÉGYPTIENNE

Pour clôturer cette partie introductive, il a paru bon de revenir brièvement sur ce que je considère comme des acquis de la linguistique égyptienne. En effet, ceux-ci seront très régulièrement invoqués lors de l'analyse qui suit et les exigences définitoires que j'ai fixées imposent de préciser le contenu de ces notions. Il s'agira d'envisager l'autonomie et l'initialité, les énoncés énonciativement marqués et la question des instances d'énonciation.

2.3.1. Autonomie, (in)dépendance et initialité

On a depuis longtemps organisé l'étude des propositions de la langue égyptienne en fonction de deux grands critères : celui de l'autonomie et celui de l'initialité. Dans le traitement de l'autonomie, on a parfois parlé de formes autonomes ou non autonomes¹⁵⁸. Cependant, il convient d'envisager la notion d'autonomie en parallèle avec celle d'indépendance. En effet,

¹⁵⁴ Sur l'évolution du concept d'« énonciation », voir C. Kerbrat-Orecchioni (1999⁴ : 13-37). Son analyse tient compte de l'évolution du signifié du terme depuis le schéma fondateur de R. Jakobson jusqu'à A. Culioli (en intégrant les mises au point de P. Kuentz et O. Ducrot).

¹⁵⁵ Voir déjà Ém. Benveniste (1970 : 14) ainsi que C. Kerbrat-Orecchioni (1999⁴ : 36) pour une synthèse plus récente.

¹⁵⁶ N. le Querler (1996 : 63). Cette définition est à la fois trop large et trop restrictive. Une proposition comme « il doit marcher tout seul (sa mère le veut) » n'entre guère dans son cadre, tandis que « il est bel et bon », proposition où « l'attitude » du locuteur est présente par l'intermédiaire d'adjectifs trahissant une évaluation, ne relève pas directement de la modalité (on verra cependant que les liens qui unissent le domaine axiologique et la modalité radicale imposent la prise en compte de toute évaluation subjective dans la définition de la modalité).

¹⁵⁷ L'expression de « subjectivité dans le langage » remonte à Ém. Benveniste (1974 : 195-238 [= *L'homme dans la langue*]). Le terme « subjectivité » s'entend évidemment dans le sens linguistique, mais il faut souligner que celui-ci ne cesse, par un glissement sensible du signifié, de côtoyer les emplois communs du terme.

¹⁵⁸ Voir P. Vernus (1988 : 187) ou P. Cassonnet (2000 : 15) qui précise « [u]ne forme, verbale ou non, est dite autonome si elle peut constituer à elle seule un énoncé complet. C'est le cas de nombreuses formes verbales comme le présent I, le futur III, les temps seconds. » Dans cette perspective, le système verbal serait traversé par une opposition entre formes autonomes et formes non autonomes qui doivent s'appuyer sur une forme autonome (ou son équivalent fonctionnel, comme un syntagme thématique) qui les précède ou les suit.

certaines unités morphologiques, tel le paradigme du subjonctif en néo-égyptien¹⁵⁹, peuvent fonctionner syntaxiquement à la fois comme des formes indépendantes autonomes et comme des formes dépendantes : on touche ici directement à la question de la distinction entre forme et fonction. Il est donc préférable d'attacher les notions d'autonomie et d'indépendance au niveau d'analyse de la proposition¹⁶⁰, puisque celle-ci hérite des possibilités combinatoires des formes (notamment des paradigmes verbaux) qu'elle contient.

Dans la perspective ici retenue¹⁶¹, la notion d'autonomie est subordonnée à celle d'indépendance et de dépendance. Une proposition prédicative — qu'elle soit verbale ou non (il s'agit alors de propositions reposant sur une prédication nominale, adjectivale ou adverbiale) — sera dite indépendante si, sémantiquement, elle peut former à elle seule un énoncé complet, en d'autres termes si elle est susceptible de constituer une unité d'énonciation¹⁶². La catégorie des propositions indépendantes se subdivise elle-même en propositions autonomes et non autonomes. Ces dernières, sémantiquement indépendantes, doivent s'appuyer syntaxiquement sur une autre proposition (cf. la dénomination « *Non Initial Main Sentence* »), autonome ou non ; c'est pourquoi ces propositions sont également dites continuatives. Il existe des propositions continuatives qui servent d'articulation au niveau du paragraphe (songeons aux formes héritées de l'égyptien classique *wn.in.f hr sdm*, *h^c.n.f hr sdm*, et plus rarement *h^c.n sdm.n.f*, appartenant au registre du néo-égyptien mixte) et d'autres qui fonctionnent au niveau minimal de la phrase (le séquentiel *iw.f hr sdm* et le conjonctif *mtw.f sdm*)¹⁶³.

Rappelons qu'une proposition non autonome peut s'appuyer sur une proposition dépendante (ou plus largement sur un syntagme adverbial) pour constituer un énoncé autonome d'ordre supérieur. En néo-égyptien, on mentionnera en particulier l'existence dans le discours du système corrélatif *wnn.f hr sdm (...) iw.f hr sdm* qui peut servir de base à une série de conjonctifs¹⁶⁴, en raison de son intérêt dans l'étude de la modalité.

Aux propositions indépendantes, répondent les propositions dépendantes (à la fois au niveau sémantique et syntaxique) : elles s'intègrent syntaxiquement dans un énoncé d'ordre supérieur et modifient soit l'ensemble d'une proposition (elles ont alors une valeur adverbiale, la présence

¹⁵⁹ Une différenciation morphologique apparaît toutefois au négatif entre *bn sdm.f* et *tm.f sdm*, voir J. Winand (1992 : 221-222) ; pour l'opposition entre ces deux négations dans les propositions interrogatives, voir cependant chapitre II, § 1.5.2.2. La même observation vaut pour l'égyptien de la première phase ; je ne juge pas nécessaire d'argumenter ici contre L. Depuydt (2008 : 102) : « [*the adverbial future sdm.f [i.e. le subjonctif] is mostly dependent and circumstantial. There is one notable exception, namely when the form denotes wish. But it may be speculated that the construction is then elliptical, something having been omitted that would make it independent.* » Il n'y a pas à spéculer, car les corrélatifs négatifs ne laissent pas planer de doute.

¹⁶⁰ Cf. e.g. M. Malaise & J. Winand (1999 : § 381).

¹⁶¹ Qui repose directement sur les travaux préparatoires réalisés sous la direction de J. Winand en vue de l'intégration de l'analyse syntaxique dans le *Projet Ramsès*. La hiérarchisation entre indépendance et autonomie est donc inversée par rapport à des approches comme celle de Fr. Neveu (2001 : 5) qui parle de formes non autonomes intrinsèques et de formes non autonomes non intrinsèques.

¹⁶² La plupart des propositions indépendantes autonomes peuvent être transformées en propositions dépendantes au moyen d'un convertisseur syntaxique (*iw, nty*, ou une conjonction de subordination).

¹⁶³ Sur l'organisation de ces différentes formes au niveau du texte, voir J. Winand (2000 : 403-435).

¹⁶⁴ K. Baer (1965 : 137-143) ; H. Satzinger (1976 : 84-106) ; L. Depuydt (1993 : 192-196) ; Fr. Neveu (1996 : 188-191) ; Fr. Junge (1999 : 288-292).

d'un relateur¹⁶⁵ n'étant pas une nécessité¹⁶⁶, voir *e.g.* les prédications secondes ou les consécutives recourant au subjonctif en néo-égyptien), soit une partie de celle-ci (valeur adjectivale, emploi du relateur *nty* ou recours à des formes adjectivales du verbe) ; à celles-ci s'ajoutent les propositions dépendantes en fonction substantivale (songeons à celles construites avec l'infinitif ou les subjonctifs en fonction complétive).

La notion d'initialité, qui a été discutée par J.B. Callender¹⁶⁷ en relation avec la présence de certaines particules¹⁶⁸, n'a pas plus de raison de s'appliquer aux formes elles-mêmes que celle d'autonomie, comme l'a bien montré D.P. Silverman¹⁶⁹. La question de savoir si une forme peut occuper une position initiale n'a guère de sens ; il ne reste dès lors à cette notion qu'à désigner « *an independent main sentence* »¹⁷⁰, pour laquelle nous possédons déjà la notion de proposition indépendante autonome : la désignation devient en conséquence superflue et sera exclue de la terminologie.

2.3.2. Énoncés marqués et non marqués

Depuis la découverte des temps seconds en copte par H.J. Polotsky¹⁷¹ et l'introduction des théories énonciatives dans le champ de réflexion des égyptologues¹⁷², l'intérêt porté à l'étude de la structuration du message n'a jamais faibli. Je ne m'attarderai pas sur les définitions bien connues des termes « thème » et « rhème » ; je voudrais uniquement préciser l'acception de termes peu ou prou liés à la « visée communicative »¹⁷³.

On sait qu'il existe des affinités statistiques entre fonctions à travers les trois points de vue d'analyse de la langue. On parlera dès lors d'un énoncé non marqué si les affinités statistiques « agent-thème » ainsi que « prédicat-rhème » sont respectées et qu'aucun des éléments de cet

¹⁶⁵ Pour la question de la subordination en relation avec la catégorie des prépositions-conjonctions et, plus largement, sur le problème de la dépendance en égyptien de la première phase, voir à présent A. Loprieno (2006) ; on consultera également les remarques de W. Schenkel (2007) qui témoignent assez de l'opposition entre paradigmes.

¹⁶⁶ Pour les « circonstancielles virtuelles » de l'égyptien de la première phase, voir récemment S. Uljas (2007c).

¹⁶⁷ J.B. Callender (1983 : 83-96).

¹⁶⁸ En relation avec les « indicateurs directs d'initialité », voir J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 164-166).

¹⁶⁹ D.P. Silverman (1986 : 34-41).

¹⁷⁰ D.P. Silverman (1986 : 34).

¹⁷¹ L'interprétation des temps seconds en copte date du milieu des années quarante (cf. H.J. Polotsky 1944), mais il faudra un peu de temps pour que l'auteur affine sa méthode d'analyse (réinterprétation d'un grand nombre de propositions à prédicat verbal en proposition à prédicat nominal, adverbial ou — plus rarement — adjectival), développe la notion centrale de transposition et l'applique aux états antérieurs de la langue (H.J. Polotsky 1976) par un processus analogique sur lequel on pourrait s'étendre longuement (sur l'analyse des formes emphatiques en égyptien et les réactions des différentes écoles, voir L. Depuydt 1983 : 19-38). Si sa découverte a assurément bouleversé notre approche de la langue égyptienne (cf. *e.g.* W. Schenkel [1980 : 83] : « *Das Polotskysche Verbalsystem ist ein zentraler und unabdingbarer Bestandteil des Ägyptisch-Unterrichts. Kein Phänomen der ägyptischen Grammatik hat in den vergangenen Jahrzehnten die Geister der Grammatiker so bewegt und die Geister der Nicht-Grammatiker so verwirrt wie die "emphatischen" Formen, jene Formen, deren Entdeckung die Übersetzungssprache um die bekannten "Daß"-Sätze bereichert hat.* »), certains de ses disciples ont radicalisé des positions qui sont devenues difficilement défendables (un exemple frappant chez Fr. Junge 1989). Pour une réfutation, voir en particulier M.A. Collier (1992 & 1994) et P. Vernus (1997).

¹⁷² Voir l'article fondateur de A. Loprieno (1986 : 258-260).

¹⁷³ P. Vernus (1991b : 333) ; terme repris par P. Cassonnet (2001 : 45) pour le néo-égyptien.

énoncé n'est érigé en thème ou en rhème par une tournure syntaxique particulière¹⁷⁴. Quant aux énoncés marqués, ils peuvent l'être de deux façons :

- par thématization (ou topicalisation si l'on recourt à l'opposition *Topic vs. Focus*¹⁷⁵), qui permet d'ériger un des éléments d'un énoncé non marqué en thème ;
- par rhématisation (ou focalisation), qui érige un élément d'un énoncé non marqué en rhème¹⁷⁶.

Il faut noter que les deux procédés ne sont pas exclusifs et peuvent apparaître ensemble dans un même énoncé.

2.3.3. Les instances d'énonciation

Depuis 1995 et l'adaptation critique qu'a réalisée J. Winand¹⁷⁷ des travaux de Ém. Benveniste et de H. Weinrich, on distingue trois instances d'énonciation dans les textes égyptiens. Il s'agit du récit, du discours et du discours narratif :

- le récit est l'exposé d'événements présentés comme extérieurs au monde immédiat du locuteur ;
- le discours est le lieu d'inscription de prédilection du *je* et du *tu*. Il s'y développe une dialectique entre le locuteur qui s'investit dans son propos et l'allocutaire ;
- le discours narratif consiste, quant à lui, en une « catégorie mixte où des faits du passé, possédant une affinité naturelle avec l'instance de la narration, sont ramenés à la sphère d'intérêt du locuteur. »¹⁷⁸ Loin d'introduire une distance entre lui et son propos, l'énonciateur s'implique dans ce qu'il rapporte.

Cette différenciation aura toute son importance dans l'étude. On constatera en effet que, si elle entretient une plus forte affinité avec le discours et le discours narratif, l'expression de la modalité n'est pas pour autant absente de l'instance du récit. En outre, les effets de sens véhiculés par certaines constructions, lorsqu'elles sont employées dans une instance dont elles ne relèvent pas statistiquement, peuvent être du plus grand intérêt dans l'examen de certaines valeurs modales¹⁷⁹.

3. LES EXEMPLES : RÉFÉRENCES ET COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE

L'« exemplification » est l'une des clés de l'argumentation linguistique ; elle seule permet de construire et d'articuler un raisonnement qui ne demeure pas abstrait. On a dès lors tenté de réduire l'arbitrarité inhérente au choix des exemples en renvoyant à l'ensemble des exemples se rapportant au domaine étudié dans le corpus — pour autant qu'il ne s'agisse pas d'étudier un point général (comme le signifié d'un paradigme, *e.g.* le subjonctif ou le futur III en relation avec la modalité) ou des constructions par ailleurs bien connues (songeons à la construction de *r +*

¹⁷⁴ La question de la démotion de l'agent en relation avec la diathèse n'est pas ici prise en compte, voir sur ce point A. Stauder (2008).

¹⁷⁵ Voir *e.g.* A. Loprieno (1995 : 106-109).

¹⁷⁶ Pour le rôle des formes emphatiques en néo-égyptien, voir P. Cassonnet (2000 : 11-13).

¹⁷⁷ J. Winand (1995b). Ces idées sont reprises dans J. Winand (1999 : 220-223).



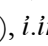
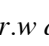
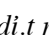
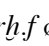
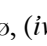
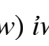
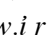
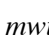






¹⁷⁸ J. Winand (1995b : col. 312).

¹⁷⁹ Je pense plus particulièrement à l'emploi du conjonctif dans la narration (avec l'apparition d'une modalisation assertive) et à la recatégorisation fonctionnelle du séquentiel dans l'instance discursive au début de la Troisième Période Intermédiaire (sur ce phénomène, voir chapitre II : § 1.4.2.4).

INF. pour exprimer le but) — ; cela permet en outre de donner une idée assez rapide de la fréquence d'une expression de la modalité.

Par principe, on s'est efforcé de ne pas recourir plusieurs fois au même exemple en essayant d'exploiter au maximum la variété du corpus, tant du point de vue chronologique que de celui des registres d'expression. On constatera cependant quelques exceptions qui trouvent leur justification dans le fait qu'un type d'expression de la modalité entraîne régulièrement un autre : l'organisation sémantique de l'étude a donc parfois conduit à mentionner à deux reprises un même exemple pour l'illustration de phénomènes rarement attestés.

Un exemple typique se présente comme suit :

- Ex. 2** P. Vandier, r° 2,12 (= G. Posener 1985 : 53)
ptr-sw (, , , , , , , , , , , , , , , ), *i.ir.w di.t rḥ.f 0*, (*iw*) *iw.i r mwt*
« voyez ça ! c'est quand je vais mourir qu'on l'informe »
H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 8) ; A. Shisha-Halevy (1989 : 427) parle pour ce passage, ainsi que pour r° 4,12 (cas qu'il faut rejeter car il s'agit d'un futur III en emploi autonome), de « *zero circumstantial converter before the i-future base* » ; J. Winand (1992 : 492) ; Fr. Kammerzell (1995 : 979).

Cette présentation des données impose d'expliciter les choix retenus pour le référencement, la translittération, la traduction et le commentaire philologique :

- 1) par commodité, j'ai pris le parti de citer l'édition utilisée en plus du nom du document : cela évite de devoir se reporter systématiquement à l'annexe IV pour connaître l'édition utilisée et donne implicitement un série d'informations concernant le genre du texte et sa datation. Pour les éditions utilisées, on a toujours donné priorité aux grands recueils (*KRI*, *LEM*, *LES*, *LRI*, *OAD*, *RAD*, *Urk. IV* ; voir annexe III pour les abréviations utilisées). On ne renvoie aux publications particulières — qui sont citées sur le même mode que l'ensemble des autres références bibliographiques du travail — que lorsqu'un texte inclus dans un des grands recueils a fait l'objet d'une nouvelle publication, ou lorsqu'un texte soit n'a pas été inclus dans l'un des grands recueils, soit a été publié après la date de parution de ces derniers (comme pour l'exemple du P. Vandier) ;
- 2) étant donné qu'aucune des formes de translittération existantes ne permet de rendre avec précision le niveau phonologique, le système utilisé demeurera essentiellement celui de J. Černý & S.I. Groll (1984³)¹⁸⁰. On considère par ailleurs que la translittération est avant tout destinée à montrer sans ambiguïté la manière dont a été compris un texte hiéroglyphique¹⁸¹ ; dès lors, tout en essayant de respecter au mieux le texte hiéroglyphique lorsqu'une graphie possédait une justification étymologique ou phonétique, on s'est permis d'adapter la translittération lorsque la graphie rencontrée ne correspondait à aucun des deux critères cités. D'une manière générale, j'ai adapté les pronoms de la troisième personne pour qu'ils correspondent à la graphie théorique qui leur est dévolue. En outre, j'ai systématiquement ajouté les hiéroglyphes dans trois cas :
 - a) lorsque la graphie hiéroglyphique possédait une importance pour la compréhension du phénomène étudié (cf. le cas de *ptr-sw* dans l'exemple du P. Vandier) ;

¹⁸⁰ Il s'agit du système généralement retenu par les études grammaticales anglophones et francophones, voir e.g. M.A. Collier (2006) et Fr. Neveu (2001).

¹⁸¹ Sur cette idée, voir J. Winand (1992 : 2).

- b) plus généralement lorsqu'une graphie a été jugée particulièrement digne d'intérêt en raison du fait qu'elle est révélatrice d'une évolution du système linguistique ;
- c) lorsque qu'une translittération proposée pouvait être jugée trop éloignée de la graphie du texte hiéroglyphique.

Les signes critiques habituels ont été utilisés pour les éléments en lacune [LAC.], pour la restitution d'un élément (généralement un morphème) omis <REST.>, pour la suppression d'un élément jugé indu {SUPPR.}, et pour rétablir un élément non nécessaire, mais qui indique clairement l'origine d'une construction (ADDIT. ; cf. l'exemple du P. Vandier : le morphème circonstanciel devient facultatif, du moins au niveau graphique, à la fin de la XXV^e dynastie devant un élément rhématisé au futur III) ; on notera que ce type d'addition, loin d'être systématique, a été limité aux cas où une ambiguïté potentielle pouvait mener à une confusion dans la compréhension d'un exemple. Enfin, on a recouru au soulignement pour marquer les passages rubriqués (cf. *ptr-sw* dans le P. Vandier) ;

3) la traduction s'efforce de toujours respecter le sens du passage en contexte¹⁸². On veut par là éviter l'écueil qui consiste à produire une linguistique d'exemples que l'on triture à l'envi pour faire correspondre le sens à un point de vue défini *a priori* ou à une théorie donnée ;

4) enfin, tout exemple peut être suivi d'un paragraphe réservé à un commentaire philologique ou linguistique qui ne concerne pas le phénomène discuté dans le corps du texte. Ce point amène quatre remarques :

- a) les exemples qui paraissaient suffisamment clairs ne sont pas pourvus de commentaire (l'objectif n'étant pas de fournir l'ensemble de la littérature concernant un exemple, mais de permettre sa compréhension) ;
- b) lorsque l'édition comporte un commentaire (cf. G. Posener 1985 pour l'exemple du P. Vandier), il a été considéré comme acquis que celui-ci avait été pris en compte et la référence n'est donc jamais répétée ;
- c) on ne mentionne que les références qui ont contribué effectivement à l'établissement du sens (voir *e.g.* H.-W. Fischer-Elfert 1987: 8 dans l'exemple du P. Vandier) ou méritent une discussion (cas de A. Shisha-Halevy 1989 : 427) ;
- d) enfin, si l'une des références citées renvoie à la littérature antérieure, on s'est abstenu par économie de renvoyer à ces contributions.

¹⁸² Voir A. Loprieno (2006 : 440) qui souligne : « *[i]n general, we should pay attention not to isolate the analysis of the syntactic slots of an Egyptian verbal phrase from the textual frame within which it appears.* » Ce principe me paraît devoir être généralisé.

CHAPITRE PREMIER

Dans ce chapitre, je proposerai une définition générale de la notion de modalité afin de déterminer les *media expressifs* qui relèvent de son étude en néo-égyptien. On procédera pour ce faire en trois étapes. Tout d'abord, je commencerai par fournir un *status quaestionis* qui sera l'occasion d'un aperçu des domaines couverts par l'étude du mode et de la modalité en linguistique égyptienne. L'ambition de ce panorama critique n'est pas de procéder à un examen complet des positions adoptées par les égyptologues dans l'étude de ces notions, mais plutôt de distinguer les principaux choix théoriques qui ont été retenus. L'étude de ce pan relativement pauvre de la pensée linguistique en égyptologie voudrait montrer ce qu'une réflexion d'ensemble sur la modalité pourrait apporter à la compréhension du fonctionnement de la langue égyptienne. Dans ce but, on envisagera dans un premier temps le problème des modes en égyptien ancien et l'on proposera de distinguer les différents paramètres qui entrent dans leurs définitions respectives avant d'observer la manière dont ces paramètres ont été pris en compte dans l'analyse de l'égyptien ancien. Dans un second temps, je préciserai comment ces derniers peuvent être utilement transposés et organisés en relation avec la notion d'assertivité : après avoir défini cette notion de manière globale, on cherchera à l'articuler avec l'opposition *realis vs. irrealis*. Cela permettra de dégager les apports de l'opposition assertion vs. non-assertion dans l'étude des auxiliaires d'énonciation et de la complémentation, mais également d'en percevoir les limites, rendant nécessaire une modélisation du domaine modal. Cela constituera la deuxième partie de ce premier chapitre : depuis Aristote jusqu'à C.I. Lewis, A.N. Prior ainsi que S. Kripke dans le domaine de la logique, et depuis Ch. Bally jusqu'aux études les plus récentes dans le domaine linguistique, il s'agira de dégager l'ensemble des paramètres (notionnels et structuraux) pertinents pour l'étude de la langue. Cela fait, on proposera de les organiser en respectant deux impératifs : il faut, d'une part, que le modèle soit simple et cohérent au niveau sémantique, et d'autre part qu'il soit typologiquement probable. En d'autres termes, on ne peut concevoir de proposer une modélisation sémantique d'un domaine (aussi élégante soit-elle) sans que celle-ci se révèle en adéquation avec les données linguistiques directement observables. Par une dialectique entre l'observation des faits de langue et leur modélisation sémantique, on essayera de donner à la notion de modalité une assise empirique aussi solide que possible ; les phénomènes de grammaticalisation ou, plus largement, d'évolution des marqueurs modaux, ainsi que la prise en compte de la polysémie de ces derniers seront donc considérés. On terminera enfin par un état de la question des études touchant à la modalité en néo-égyptien afin de justifier la structure retenue pour la présentation des données dans les chapitres qui suivent.

1. « MODES » ET « MODALITÉ » DANS LA PENSÉE LINGUISTIQUE ÉGYPTOLOGIQUE

Les manifestations des phénomènes modaux dans la langue égyptienne n'ont guère retenu l'attention des égyptologues avant la fin des années quatre-vingts. Auparavant, l'intérêt pour la modalité ne se percevait, généralement, qu'à travers l'étude des modes verbaux. Il faut souligner que la catégorie de « modalité » n'avait pas encore acquis de véritable statut à cette époque, ni donné lieu à des travaux d'ensemble en linguistique générale ; l'eussent-ils souhaité, les grammairiens qui s'occupaient de l'étude de l'égyptien n'auraient donc pu s'appuyer sur aucune autorité en la matière.

1.1. LE PROBLÈME DES MODES EN ÉGYPTIEN ANCIEN

L'introduction du mode verbal dans l'analyse de la langue égyptienne a eu lieu très tôt. Le fondateur de notre discipline, J.-F. Champollion, dans la partie de sa grammaire consacrée à la conjugaison, distingue déjà plusieurs modes : l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, l'optatif et l'infinitif¹⁸³. Sans que cela soit formulé explicitement, on constate que le sens qu'il donne à ces termes est emprunté tantôt à la terminologie grammaticale occidentale, tantôt à la grammaire copte. Ainsi, dans le chapitre consacré à « la formation des temps du mode indicatif » (§ 276-278), l'auteur traite du temps présent, du temps passé et du temps futur. À l'instar de la signification qu'il possède en grammaire française, le mode indicatif fonctionnerait donc comme une catégorie générale comprenant plusieurs temps distincts¹⁸⁴. D'un autre côté, il nomme « mode optatif » (§ 281) la construction *imy* + verbe (avec ou sans marque de personne). Cette classification — de nature manifestement morphologique — est empruntée à la grammaire du copte. Comme J.-Fr. Champollion le fait lui-même remarquer, le paradigme **MAPEQCWTM** est le successeur diachronique de cette construction ; or, dans cet état de langue, la forme est dite « optative »¹⁸⁵. La question de l'existence de modes en égyptien n'est donc pas posée comme telle. Ils sont supposés exister et sont décrits suivant un principe d'analogie a-critique¹⁸⁶.

1.1.1. La nature des modes égyptiens

Si la catégorie des modes verbaux semble passablement hétérogène, cela tient pour beaucoup à la nature des appellations qui ont été retenues pour chacun d'entre eux. Le fait est bien connu : il est difficile, voire impossible, d'organiser et de structurer une catégorie linguistique si les domaines

¹⁸³ J.-Fr. Champollion (1836 : 391-425).

¹⁸⁴ Comme le rappelle J.-P. Confais (1995² : 17), la distinction qu'opère la grammaire traditionnelle dans la classification des paradigmes verbaux entre « temps » et « modes » correspond à une opposition hiérarchisée, c'est-à-dire que viennent d'abord les « modes », qui sont ensuite subdivisés en « temps ». En grammaire égyptienne, voir le tableau donné par W. Schenkel (2005 : 87) dans la dernière version de sa *Tübinger Einführung*.

¹⁸⁵ Aujourd'hui plus fréquemment dite « jussive » (cf. B. Layton 2000 : § 340).

¹⁸⁶ Cela conduit parfois à des catégorisations dont le caractère vague ne manque pas de surprendre. Le mode impératif (§ 279), par exemple, comprendrait les verbes apparaissant dans les propositions introduites par certaines interjections ou comprenant un « vocatif », ou « quelquefois même, sans interjection, l'impératif est marqué par la seule texture de la phrase ».

qui la constituent différent en qualité. Or trois points de vue distincts¹⁸⁷ sont concurremment adoptés pour la définition des modes ; il s'agit des approches morphologique, syntaxique et sémantique, comme l'illustre parfaitement la grammaire égyptienne :

- 1) **caractérisation morphologique.** Le mode infinitif est conçu comme une forme substantive non personnelle du verbe ;
- 2) **caractérisation syntaxique.** C'est le cas du subjonctif, du moins à l'origine de son étude¹⁸⁸. Pour J.-Fr. Champollion, « tout verbe portant les marques des personnes du temps présent indicatif, mais placé en rapport avec les verbes *di.i, di.f, di.s, di.n, di.sn, je donne* ou *j'accorde, tu accordes, il accorde*, etc. est censé au *mode subjonctif* »¹⁸⁹. Le critère définitoire du subjonctif est donc d'ordre syntaxique. Cela correspond en outre au signifié premier du terme : les formes subjonctives sont, étymologiquement parlant (*sub-iunctivus*), caractérisées par leur mise en dépendance, par leur subordination à un autre lexème verbal. Près de cinquante ans plus tard, A. Erman continue de considérer que la *sdm.f* employée après *rdi* est une forme *sdm.f* particulière marquant la subordination¹⁹⁰. Il l'appelle également « *Subjunctiv* » ; sur ce point au moins, les avis ne changeront plus. C'est dans la première édition de sa grammaire¹⁹¹ que A. Erman émet l'hypothèse, à partir d'observations d'ordre morphologique, que la forme *sdm.f* exprimant un souhait (et celle employée dans les propositions de but) est « *vermutlich identisch* » à celle employée après *rdi*. Le mode subjonctif a donc dans un premier temps été défini sur base d'observations syntaxiques, puis la morphologie verbale a permis d'établir que la forme dépendante que l'on rencontre après *rdi* était également employée dans d'autres fonctions¹⁹².
- 3) **caractérisation sémantique.** Le mode indicatif est généralement conçu comme celui auquel recourt le locuteur lorsqu'il choisit de présenter un fait comme objectif¹⁹³. L'indicatif serait donc un mode permettant d'exprimer la réalité, ou du moins la réalité du locuteur. Quant à l'impératif, il a parfois été défini par les linguistes comme le seul véritable mode, dans la mesure où il

¹⁸⁷ Cet état de fait n'est pas propre à l'égyptologie : le problème se pose pour la majorité des langues recourant à la catégorie du mode. Cf. e.g. M.-M. de Gaulmyn (2001 : 116) : « [c]'est un véritable problème que de définir une classe aussi hétérogène et mal limitée que le mode ».

¹⁸⁸ Le mode subjonctif sera plus tard opposé au mode indicatif en vertu de considérations sémantiques, cf. § 1.2.2. Pour la double dimension, à la fois syntaxique et sémantique, de ce mode, voir en particulier A. Loprieno (1986b : 120) : « *[a]uf diese Weise war der Weg zur Verselbständigung einer neuen grammatischen Verbalkategorie, der des Modus (Subjunktiv ≈ syntaktische Unterordnung) im Semitischen eingeschlagen, wobei diese an sich grammatische Kategorie allmählich mit einem semantischen Inhalt, einer interpersönlichen Konnotation verbunden wurde bzw. wird (Subjunktiv → Wille, Erwartung, „subjektive“ Betrachtungsweise, u.s.w.).* »

¹⁸⁹ J.-Fr. Champollion (1836 : § 280). Il interprète le *n* comme une marque possible de ce mode (à côté de celle du passé), certainement en raison de la forme irrégulière *m3n.f* dont un exemple est cité.

¹⁹⁰ A. Erman (1884 : 35) : « *wir gewinnen also für die ältere Sprache einen Modus der Unterordnung (ich werde ihn als SUBJUNCTIV bezeichnen) [...]* ». À sa suite, K. Sethe (1899-1902 : II, § 150), lorsqu'il traite de la forme générale *sdm.f*, la qualifie de « *subjunktivisch als Object gewissen Verben* ».

¹⁹¹ A. Erman (1894 : § 180). Cf. H.J. Polotsky (1964 : 269 n. 3 ; 1969 : 467 n. 1) et L. Depuydt (1993 : 16-17).

¹⁹² Fonction prédicative dans les propositions principales, fonction circonstancielle exprimant le but ou la conséquence et fonction substantive. Dans la théorie de H.J. Polotsky, il s'agirait d'une forme substantive (1964 : 271) : « *[m]an wird also zu dem schluss geführt, dass nicht nur das von rdi regierte s.f eine "dass-Form" ist, sondern auch das optativisch gebrauchte s.f nur scheinbar unabhängig ist und in Wirklichkeit ein grammatisches Zeichen der Unterordnung enthält [...], etc.* ».

¹⁹³ Cf. e.g. M. Malaise & J. Winand (1999 : § 373).

correspondrait systématiquement à l'expression d'un trait [+jussif]. Il suffit cependant de songer à des expressions comme « dormez bien ! » ou encore « *entschuldigen Sie, bitte !* » pour mettre en doute cette affirmation¹⁹⁴.

Quel critère convient-il dès lors de conserver en vue de la classification des modes ? Avant d'apporter certains éléments de réponse, on examinera l'organisation retenue dans l'essai de C.E. Sander-Hansen sur la formation des modes en ancien égyptien¹⁹⁵.

1.1.2. À propos d'une classification des modes

En 1941, C.E. Sander-Hansen a consacré une étude à la formation des modes en égyptien ancien¹⁹⁶. Dans celle-ci, l'auteur a emprunté à la tradition grammaticale indo-européenne la catégorie du mode afin de proposer une meilleure classification des paradigmes verbaux :

- la première catégorie est celle des « *indikativischen Formen* », qui regroupe principalement le perfectif *sdm.f*, la *sdm.n.f*, l'aoriste *sdm.f* (les caractéristiques formelles seraient : pas d'Aleph prothétique, nié par *n*, passif sans désinence) ;
- on passe ensuite à la « *jussivische sdm.f* »¹⁹⁷ — actuel subjonctif — qui est mise en rapport avec les emplois de l'impératif (présence d'un Aleph prothétique, nié par *im.f*, passif régulièrement accompagné du morphème *-tw*, rarement sans désinence) ;
- l'auteur termine son exposé par l'analyse de la « *subjunktivische sdm.f* » (cf. § 99-100). Cette forme regroupe les emplois substantivaux (sujet, régime de prépositions, etc.) des formes aujourd'hui dites « subjonctives » et « prospectives » (présence d'un Aleph prothétique, nié par *tm.f*, passif en *-tw*).

Enfin, l'auteur présente la forme géminée *mrr.f* comme embrassant, du point de vue du mode, le jussif et le subjonctif¹⁹⁸. Cette présentation des modes de l'égyptien appelle deux remarques.

Tout d'abord, on peut constater que l'auteur a essayé de concilier des traits morphologiques propres à chaque mode avec des considérations tantôt d'ordre sémantique (indicatif *vs.* jussif [mode du souhait, de la prière et de l'exhortation]), tantôt d'ordre syntaxique (indicatif et jussif *vs.* subjonctif¹⁹⁹ [formes substantives]). On retrouve donc dans cette étude le problème évoqué plus haut : les modes diffèrent dans leur définition selon la nature des critères retenus.

¹⁹⁴ De plus, le trait illocutoire [+jussif] n'est pas l'apanage de l'impératif, cf. *e.g.* J. Feuillet (1973 : 47). En outre, morphologiquement, il n'existe pas un seul impératif, mais un mélange de formes dont les radicaux sont parfois empruntés à d'autres paradigmes (par exemple au subjonctif en français [sache, veuille]) ; cf. M. Riegel, J.-Chr. Pellat & R. Rioul (1994 : 331).

¹⁹⁵ C.E. Sander-Hansen (1941).

¹⁹⁶ Il s'agit, à ce jour, de la seule étude consacrée entièrement aux modes. Dans son ouvrage intitulé *Das aegyptische Verbum*, K. Sethe a consacré un chapitre au « *Modi des tempus sdm.f* » (1899-1902 : II § 323-sq.) ; il y présente le *w* de la *sdm.w.f* comme potentiellement signifiant, mais ne propose pas de classification des modes égyptiens.

¹⁹⁷ Cf. § 68-73 : « *als Ausdruck für Wunsch, Bitte und Aufforderung* ».

¹⁹⁸ *Contra* voir à l'époque H.J. Polotsky (1947 : 105) : « aucun critère formel ne permet d'établir une distinction entre ces cas et les exemples du mode subjonctif. [...] Il semble que celui-ci [le *sdm.f* géminé] n'est jamais autre chose que "subjonctif", sans distinction des valeurs énonciatives ou injonctives. »

¹⁹⁹ H.J. Polotsky (1947 : 104) : « [i] nous paraît moins sûr que le terme "subjonctif" soit bien choisi et qu'il s'agisse d'un "mode" qui irait de pair avec l'"indicatif" et le "jussif". »

Un second point mérite d'être souligné. Il est manifeste que l'indicatif appartient toujours à la catégorie non marquée (syntaxiquement et sémantiquement) lorsqu'on le considère par rapport à d'autres modes. Il paraît dès lors utile, pour mieux cerner les particularités des modes, d'étudier plus avant les valeurs des paradigmes du prospectif et du subjonctif. En effet, après la découverte de l'existence de deux formes distinctes, l'analyse de leur distribution syntaxique ainsi que de leurs valeurs sémantiques dans la sphère du non-actuel a permis de faire progresser sensiblement l'approche du mode verbal en égyptien²⁰⁰.

1.1.3. Les formes « prospectives » : choix d'une dénomination

Comme l'a fait remarquer H.J. Polotsky, « *auf keinem Gebiete der Sprachwissenschaft hat der Terminus "Prospektiv" einen solchen Erfolg gehabt wie in der Ägyptologie* »²⁰¹. Ce terme a été introduit par B. Gunn (qui suivait alors un conseil de A.H. Gardiner²⁰²), pour désigner la forme relative *sdm.tj.fj*. S'il n'explique pas ce choix plus avant, on peut penser — comme l'a fait remarquer L. Depuydt²⁰³ — que le terme « prospectif » a été préféré à celui de « futur » dans la mesure où il se présentait comme un terme « neutre » pour désigner une forme relative exprimant un procès du futur, éventuellement modalisé²⁰⁴. Il semble donc que ce soit la neutralité de la forme du point de vue du mode (de la modalité ?) qui ait poussé B. Gunn à choisir le terme « prospectif ».

À côté de la forme relative prospective, on n'a pas tardé à identifier un nouveau paradigme verbal rendant un procès qui appartient à la sphère du futur, la forme *sdm.w.f*²⁰⁵. Cette forme sera généralement appelée *sdm.w.f* prospective²⁰⁶. Comme l'a montré J.P. Allen²⁰⁷, il faut clairement distinguer, dans la sphère du non-actuel, la forme prospective *sdm.w.f* du subjonctif *sdm.f*²⁰⁸. Il existe des différences claires entre les deux formes du point de vue syntaxique, mais on insistera surtout sur l'opposition des signifiés : le subjonctif serait plus subjectivement modal et le prospectif plus objectivement futur. On arrive donc à ce paradoxe qu'un terme originellement préféré pour sa « neutralité »²⁰⁹ au point de vue du mode en vient à désigner un

²⁰⁰ Voir É.r. Doret (1986 : 22 n. 79). Pour un historique, voir l'aperçu général proposé par L. Depuydt (1993 : 11-31).

²⁰¹ H.J. Polotsky (1964 : 270 n. 2).

²⁰² B. Gunn (1924 : 1 n. 2).

²⁰³ L. Depuydt (1993 : 17) : « *[o]ne suspects he preferred "prospective" to "future" because the verb forms which the term "prospective" designates seem to express both what is objectively future and what is subjectively modal.* »

²⁰⁴ C'est du moins ce que laisse penser le texte de B. Gunn qui parle d'« *events which are either future or potential* ». Cette explication semble préférable à celle de H.J. Polotsky (1964 : 270) pour qui l'expression a été employée comme « *gewählteres Synonym von "Futurum"* ».

²⁰⁵ Le premier à avoir clairement montré l'existence de cette forme caractérisée par des propriétés syntagmatiques bien définies est E. Edel (1955-1964 : § 511-531).

²⁰⁶ Cf. e.g. M. Malaise & J. Winand (1999 : § 594) ; W. Schenkel (2005 : 87) opte clairement pour le terme « *Futur* ».

²⁰⁷ J.P. Allen (1984 : 150-sq.) ; voir en particulier § 267 : « *[t]he grammatical distinction between the prospective and the subjunctive forms is one of meaning rather than syntax (...) both are prospective, but the subjunctive carries a sense of contingency or necessity that the prospective seems to lack* ».

²⁰⁸ À propos des terminaisons respectives de ces deux formes, voir W. Schenkel (2000).

²⁰⁹ Du point de vue de la linguistique générale, il y aurait beaucoup à dire sur le choix de ce terme. En effet, celui-ci appartient d'abord à la terminologie des aspectologues (voir B. Comrie 1981 : 66 ; en égyptologie, cf. A. Loprieno 1986b : index ; J. Winand 2006 : 175-176 n. 2). Généralement, on désigne de la sorte un aspect qui possède la

paradigme qui exprime un futur objectif en tant qu'opposé à la subjectivité du subjonctif. On touche ici à un point crucial et récurrent dans toute étude traitant du mode : l'opposition entre l'objectivité et la subjectivité²¹⁰.

1.1.4. Futur objectif vs. futur subjectif

L'expression du futur, dans la mesure où elle a trait à l'avenir, est nécessairement plus spéculative que celle du présent ou du passé²¹¹. Cela explique en partie le fait que le futur soit si intrinsèquement lié à la modalité²¹² : le locuteur adopte vis-à-vis de l'avenir une attitude qui lui est propre et qui ne relève jamais totalement de l'évidence. Cela posé, il est tout à fait possible pour un locuteur d'asserter un fait dans le futur sans prendre en considération les facteurs influant sur la réalisation effective du procès. Ainsi, lorsqu'un locuteur dit « je viendrai te chercher à la gare », il n'émet aucun doute sur le procès à venir ; celui-ci est envisagé dans un futur assuré et prévu.

C'est ce type de futur — que j'appellerai « objectif »²¹³ à la suite de P. Vernus — qu'exprime la construction *iw.f r sdm* du moyen égyptien. Ce paradigme indique étymologiquement qu'il existe une relation entre un sujet et un procès. Il possède une affinité naturelle avec la sphère de l'indicatif comme le souligne la présence fréquente²¹⁴ de l'auxiliaire d'énonciation *iw*, qui vient souligner le fait que le procès est validé sur le plan de la vérité par le locuteur. Il s'oppose donc au subjonctif *sdm.f* qui exprime quant à lui un procès qui n'est ni actuel sur le plan de la réalité telle qu'envisagée par le locuteur, ni validé ou avéré par rapport à un point de référence. Celui-ci est

caractéristique inverse du parfait, *i.e.* qu'il désigne un état relié à une situation à venir. Ainsi, « je vais te tuer » implique que l'on se trouve dans un état mental tel qu'un procès [tuer] va en découler indubitablement. Sur les acceptions du terme prospectif, voir également H.J. Polotsky (1964 : 270, n. 3).

²¹⁰ On ne s'attardera pas longuement sur ce fait qui paraît bien établi : dans l'expression du futur objectif, la forme prospective *sdm.w.f* a été concurrencée et en partie remplacée dès le moyen égyptien par une nouvelle construction forgée sur le moule des propositions à prédicat adverbial, *iw.f r sdm*. Par commodité, c'est dans cet état de langue que j'aborderai la question de l'opposition entre le futur « objectif » et le futur « subjectif ». Je ne traiterai pas ici du phénomène complexe du remplacement du prospectif *sdm.w.f* par la construction *iw.f r sdm* (il sera abordé au chapitre II : § 2.4 ; sur l'ensemble de la question, voir P. Vernus 1990b : chap. 1-3 et l'aperçu de M. Malaise & J. Winand 1999 : § 592-611).

²¹¹ À propos des relations entre le futur et les modalités bouliques et déontiques, voir St. Polis (2006) & chapitre II : § 2.2.

²¹² Voir sur ce point A. Loprieno (1995: 75) : « *in general, the speaker's attitude to a verbal predication — whether neutral ('indicative') or marked ('epistemic' or 'deontic' mood) — applies to events which have not yet taken place ; mood will, therefore, apply most frequently to future events.* »

²¹³ On verra toutefois que la catégorisation de la forme *iw.f r sdm* comme déontique (cf. P. Vernus 1990b : 9, qui souligne : « [t]he label "objective future" may be suggested to account both for the basic deontic future value of *subject+tr+infinitive* and for its remote future meaning, which arise from a weakening of this basic value ») pourrait être revue à la lumière du contenu que l'on accordera à ce terme dans ce travail. En suivant des considérations d'ordre aspectuel, ce futur est appelé « *future progressive* » par Chr. Reintges à la suite de Hannig (cf. Chr. Reintges 1997 : 121 n. 15).

²¹⁴ L'auxiliaire d'énonciation *iw* deviendra un morphème obligatoire de la construction du futur III en néo-égyptien, pleinement constitutif du paradigme, comme l'indique son maintien après le *iw* circonstanciel (voir J. Černý & S.I. Groll 1984³ : 251 ; J. Winand 1992 : 757).

caractérisé par une forme de dépendance²¹⁵ syntaxique ou sémantique²¹⁶. Les effets de sens produits sont principalement ceux de l'optatif, du volitif, de l'engagement et de l'obligation²¹⁷.

L'alternance fréquente entre les deux formes de futur dans les formules d'Appel aux Vivants²¹⁸ illustre ce qui constitue, à mon sens, l'opposition fondamentale entre le futur objectif et la forme subjonctive *sdm.f*:

Ex. 3 P. Turin 1447, 14
ir nfr.n wnn m-^c.tn, dd.tn m r3.tn 'DD'
 « si vous n'avez rien en main, vous devrez dire/veuillez dire : 'DD' »

Ex. 4 P. Caire CG 20003, r^o 1-4
ir nfr.n wnn m-^c.tn, iw.tn r dd m r3.tn 'DD'
 « si vous n'avez rien en main, vous direz : 'DD' »

Le second exemple n'appelle pas de commentaire particulier. La valeur injonctive de la forme future provient du contexte énonciatif²¹⁹ ; le locuteur prévoit pour son allocutaire un procès à réaliser. Dans le premier cas, en revanche, la situation est présentée sous un angle différent. Le recours à la forme subjonctive indique explicitement que les allocutaires sont soumis à un facteur pressant de nécessité. Dans la mesure où celui-ci émane du locuteur, cela a pour effet d'exprimer une obligation ou un ordre poli. Il semble dès lors que l'on soit très clairement dans une opposition du type forme marquée *vs.* forme non marquée. Cette opposition est de nature sémantique et réside dans la présence ou non d'un facteur de nécessité, induit par le paradigme auquel recourt le locuteur²²⁰.

Pour l'expression de la polarité négative au futur, le moyen égyptien ne possède qu'une seule forme : la négation *nn sdm.f*. Toutefois, on a montré que deux négations distinctes existaient dans les stades antérieurs de la langue : celle du prospectif *n sdm.w.f* et celle du subjonctif *n sdm.f*²²¹. À la suite de deux phénomènes évolutifs distincts mais co-occurents, ces deux négations en sont venues à se confondre ; il s'agit de la perte progressive des marques morphologiques propres au prospectif et du renforcement de la négation *n* par la particule *in*²²².

²¹⁵ C'est cette dépendance par rapport à un facteur modal de nécessité (cf. § 3.1 pour cette notion) qui semble constituer l'unité sémantique du subjonctif en égyptien ancien.

²¹⁶ Voir particulièrement P. Vernus (1990b : 19).

²¹⁷ Pour ces quatre significations cardinales en néo-égyptien, voir chapitre II : § 1.1.6.

²¹⁸ Sur cette alternance, mais avec une interprétation légèrement différente, voir P. Vernus (1990b : 24-25). À côté de ces deux formes, on trouve également la *sdm.k3.f* et la *sdm.hr.f* (voir pour ces deux formes les remarques dans St. Polis 2005).

²¹⁹ Pour la signification injonctive du futur III avec une deuxième personne pour sujet, voir chapitre II, § 2.2.2.

²²⁰ S. Uljas (2007 : 342) note par rapport à l'alternance *sdm.w.f/sdm.f* dans une complétive en ancien égyptien : « [t]he possibility that here one has an instance of a 'simple' and perhaps asserted futur '*sdmw=f*' versus a modal "possible, contingent or desirable" non-asserted 'subjunctiv' is well worth taking into serious consideration. »

²²¹ J.P. Allen (1984 : § 329-340).

²²² Voir en particulier A. Loprieno (1991 : 223) : « the early weak modal contradictory *nj mrj.w=f* (...) is progressively superseded by a strong contrary negation in which (...) the scope of the negation becomes its verifiability, its *iw*-hood ». Dans un second temps, par opposition à *n*, *nn* devient aussi la négation du non-vérifiable, du non-assuré (cf. M. Malaise & J. Winand 1999 : § 629). Pour un phénomène comparable de renforcement de la négation en néo-égyptien, voir J. Winand (1997 : 223-236). Pour la question des cycles de Jespersen, voir en particulier l'analyse critique de J. van der Auwera (2008).

La différence entre la négation du futur objectif et celle du futur subjectif a donc progressivement disparu. Même si le contexte énonciatif laisse rarement planer de doute sur le sens à donner à la négation *nn sdm.f*, l'égyptien a ressenti le besoin de créer un nouveau paradigme afin d'asserter un fait dans le futur avec une polarité négative sans qu'il existe d'ambiguïté sur la signification modale potentielle de la forme. C'est pourquoi, dès le début de la XVIII^e dynastie apparaît une nouvelle négation pour le futur objectif : la négation *nn/bn iw.f r sdm*²²³. Comme on peut le constater, s'il existe une opposition de mode entre le futur objectif (qu'il s'agisse du prospectif *sdm.w.f* ou de la construction *iw.f r sdm*) et le subjonctif *sdm.f*, celle-ci est assurément de nature sémantique²²⁴.

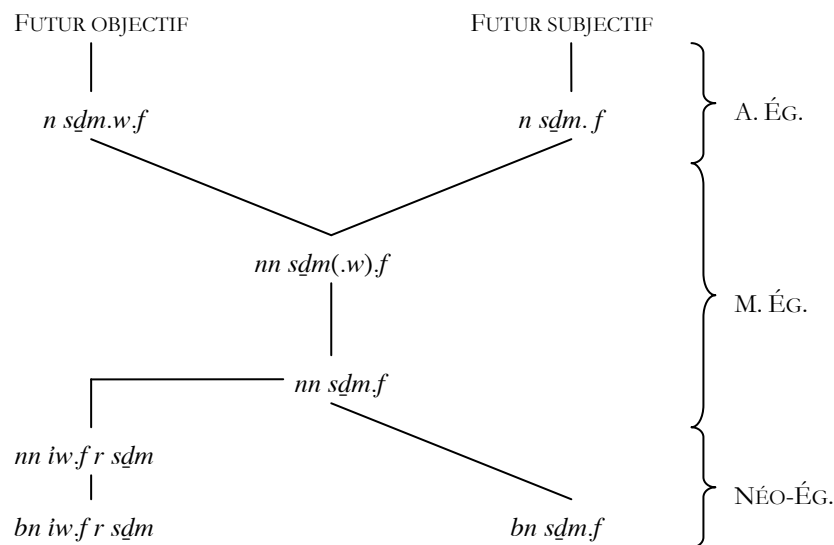


Fig. 6. Les négations du futur objectif et subjectif en égyptien²²⁵

1.1.5. Les modes verbaux : une catégorie nécessaire ?

L'ensemble des remarques qui précèdent m'amène à poser cette question : est-il nécessaire et linguistiquement pertinent de recourir à la catégorie des modes verbaux en égyptien ancien ? Il convient en effet de constater que :

- en égyptien, il n'existe pas de critère permettant de regrouper certains paradigmes verbaux en fonction de caractéristiques morphologiques communes²²⁶ ;

²²³ Voir P. Vernus (1990b : 130-132) ; A. Loprieno (1991 : 225) ; J. Winand (1992 : § 778). Si l'apparition de la forme négative *nn iw.f r sdm* est datée du début de la XVIII^e dynastie, c'est en raison d'une modernisation de la formulation dans les prognostics de naissance ; comme l'a noté P. Vernus (1982a : 246) « *nn ms.s [y]* est remplacée par *nn iw.s r mst* ».

²²⁴ Il faut encore souligner que le phénomène de co-alescence du prospectif et du subjonctif est, dans une certaine mesure, dû à la nature de nos sources (et peut-être renforcé par le processus de sélection et de normalisation de l'égyptien littéraire de la première phase) ; en effet, les textes non littéraires conservent des exemples assurés de formes prospectives dans des environnements syntaxiques spécifiques. Cf. A. Loprieno (2006 : 440) qui renvoie aux exemples de *wmn* prospectifs à l'origine de la construction *wmn t3y.i s^c.t* et P. Vernus (1982a : 246-247) concernant le maintien du prospectif après *ir* dans la protase *ir wmn*.

²²⁵ La figure 6 s'appuie sur tableau donné par P. Vernus (1990b : 132).

– chaque forme verbale de l'égyptien est susceptible d'être employée dans une série de positions syntaxiques différentes, mais il n'est pas possible d'en regrouper plusieurs dans une supra-catégorie rassemblant des formes qui possèdent les mêmes propriétés syntaxiques (comme c'est le cas, par exemple, pour les temps du subjonctif en français).

Si la catégorie du mode verbal²²⁷ est pertinente pour l'égyptien, elle relève donc nécessairement du niveau d'analyse sémantique — c'est d'ailleurs sur des considérations de cet ordre que, comme nous l'avons vu plus haut, repose l'analyse du subjonctif en relation avec la sphère du futur. Or, pour en rester à cet exemple, les valeurs que véhicule le subjonctif autonome (telles que l'obligation, l'engagement, la volition, le souhait, etc.) peuvent résulter de l'emploi d'autres media expressifs : les auxiliaires d'énonciation (*h3* pour l'optatif), certains lexèmes (*mri* dans l'expression de la volonté, *š3w* pour l'obligation), etc. Le domaine notionnel complexe englobant les signifiés dits « modaux » des formes verbales n'est donc pas l'apanage d'elles seules. Ce domaine, qu'il convient à présent de définir précisément, est celui de la modalité. Les catégories qui la composent devraient pouvoir rendre compte de l'ensemble des valeurs propositionnelles dites « modales » : ces dernières peuvent être induites non seulement par les paradigmes de la conjugaison, mais encore par les auxiliaires (verbaux ou d'énonciation) ainsi que par certains lexèmes particuliers.

Le mode verbal se trouve dès lors bien dépourvu. En effet, depuis toujours²²⁸, la tradition grammaticale inclut une large composante sémantique dans toute définition du mode²²⁹. Si on la lui retire, il ne reste plus au mode verbal qu'à désigner les deux « modes d'être du verbe » ; maigre consolation. En s'appuyant sur les caractéristiques formelles des paradigmes verbaux, on peut en effet faire le départ entre les formes qui prévoient la présence d'indications de personne (formes dites « finies ») et celles qui n'en prévoient pas (comme l'infinitif et les participes)²³⁰.

²²⁶ L'égyptien rejoint en cela la majorité des langues où l'on a recouru au mode comme catégorie linguistique. Pour le français, cf. M. Gross (1968 : 10) : « en se référant aux seules propriétés morphologiques (...) nous n'avons trouvé aucune base qui permettrait d'établir, pour les différentes formes verbales, une distinction entre les temps et les modes ; nous les appellerons tous temps-modes, ou plus simplement temps. »

²²⁷ C'est assurément en raison de cette impossibilité de catégorisation morphologique et syntaxique que A.H. Gardiner (1957³ : § 294) a affirmé que : « [*w*]ith the means at our disposal it is not possible to distinguish different moods in Egyptian, if such existed » et de renvoyer à une classification générale des paradigmes verbaux.

²²⁸ La définition sémantique du mode (*modus* du latin qui renvoie à la notion de *manière*) trouve sa source dans l'Antiquité (Fr. Ildefonse 1997 : 235-240) et elle est conservée dans la tradition médiévale (P. Swiggers 1997 : 101). Le mode correspondrait à des attitudes psychologiques poussant le locuteur à asserter dans une proposition qu'un attribut convient ou non à un sujet.

²²⁹ Ce qui a conduit certains linguistes parmi les plus éminents à rejeter la catégorie. Cf. e.g. le constat pessimiste de H. Weinrich (1964 : 277) : « [*d*]er Modusbegriff ist unbrauchbar, ärgerlich und irreführend, weil er mitten durch alle Sprachstrukturen schneidet. Einige Modi sein Tempora. (...) Zu solchen inkohärenten Begriffen kommt man, wenn man nicht den Strukturen der Sprache folgt, sondern von dem ausgeht, was man für die Wirklichkeit halt. »

²³⁰ Voir M. Grevisse (1993¹³ : § 738) : « les modes sont les formes que prend le verbe selon les types de phrase (...). Ils se divisent en modes *personnels* et en modes *impersonnels*, selon que le verbe varie ou non d'après la personne grammaticale. »

1.2. DES MODES À LA MODALITÉ

Ces dernières années, le domaine notionnel de la modalité a été abordé à plusieurs reprises par les égyptologues²³¹. Dans le prolongement des réflexions qui viennent d'être présentées sur le mode, j'aborderai tout d'abord la question des modalités en relation avec l'expression du futur. On s'attachera ensuite à préciser la définition de l'assertion en relation avec deux grands pans de la réflexion sur la modalité en égyptien de première phase, celui de la complémentation et celui des auxiliaires d'énonciation²³².

1.2.1. Les modalités et la sphère du non-actuel

Dans le compterendu qu'il a consacré à l'ouvrage de P. Vernus intitulé « *Future at Issue* », Th. Ritter²³³ se proposait d'appliquer à la distinction entre futur objectif et futur subjectif de l'égyptien les méthodes contemporaines d'analyse modale. L'auteur considère que la construction *iw.f r sdm* relève de la catégorie modale dite « épistémique » et le subjonctif *sdm.f* de celle du « déontique ». Deux axes fondamentaux de l'étude de la modalité en linguistique générale sont ainsi explicitement théorisés dans le cadre de la réflexion égyptologique²³⁴. Th. Ritter emprunte les définitions de ces deux catégories à l'étude fondatrice de F.R. Palmer²³⁵ :

- « *with epistemic modality speakers express their judgments about the factual status of the proposition* » ;
- « *deontic modality relates to obligation or permission, emanating from an external source, whereas dynamic modality relates to ability or willingness, which comes from the individual concerned. (...) with deontic modality the conditioning factors are external to the relevant individual, whereas with dynamic modality they are internal* »²³⁶.

La classification du futur objectif et du subjonctif respectivement dans les catégories épistémique et déontique appelle deux remarques. Concernant le subjonctif *sdm.f* tout d'abord. Si l'on recourt à la terminologie de F.R. Palmer, cette forme n'est pas limitée à la catégorie du déontique, mais

²³¹ Pour un aperçu bibliographique, voir Introduction, remarques liminaires, n. 2.

²³² D'autres phénomènes ont encore fait l'objet de rapprochements avec la catégorie de la modalité, mais ils ne seront toutefois pas abordés ici ; certains parce qu'ils le sont plus loin (c'est le cas des auxiliaires modaux comme *rh* [cf. chapitre II, § 3.2] ou du lexème *š3w* [cf. chapitre II, § 1.2.2]) et d'autres parce qu'ils n'apportent pas de nouvelles notions propres à éclairer notre approche de la modalité et relèvent prioritairement de l'étude de l'égyptien de la première phase — songeons à la valeur modale que peuvent revêtir certaines formes comme la *mrr.f* (cf. les pistes dégagées par S. Uljas 2007 : 308-334) , la *sdm.tj.fj* ou encore le parfait ancien à valeur injonctive (cf. H. Jenni 2007 : 127-129).

²³³ Th. Ritter (1992 : en particulier p. 179-181).

²³⁴ La première attestation des termes « épistémique » et « déontique » dans l'analyse de la langue égyptienne se trouve, à ma connaissance, dans l'ouvrage de P. Vernus susmentionné (e.g. 1990b : 81 par rapport à la valeur épistémique de la forme *sdm.hr.f* et *passim* par rapport au sens « déontique » de la construction *iw.f r sdm*). A. Loprieno a, quant à lui, recouru à l'opposition entre épistémique et déontique dans deux de ses articles publiés en 1991 (cf. A. Loprieno 1991a & 1991b).

²³⁵ F.R. Palmer (2001²) ; le linguiste ayant précisé ses vues dans la seconde édition (qui, à bien des égards, peut être considérée comme une nouvelle publication), c'est à celle-ci que je me permettrai de reprendre les définitions proposées pour les deux catégories afin de conserver une certaine homogénéité au propos.

²³⁶ F.R. Palmer (2001² : 8-10).

elle comprend plus que vraisemblablement celle de la modalité dynamique telle qu'elle est définie ci-dessus²³⁷, comme l'illustrent ses emplois volitifs (qui sont à rapprocher de l'intentionnalité propre au futur proche) :

- Ex. 5** *Enseignement loyaliste*, § 1,3-6 (= G. Posener 1976 : 55-56)
dd.i wr.t, di.i sdm.tn, di.i rh.tn shr n nhh
« je vais dire quelque chose d'important et voudrais que vous écoutiez et
que vous appreniez un comportement digne d'éternité »

Il semble en effet que le subjonctif soit une forme qui exprime un « facteur conditionnant »²³⁸, que celui-ci soit interne ou externe à l'agent.

En ce qui concerne la classification de la construction *iw.f r sdm* dans la catégorie épistémique, on ne peut qu'abonder dans le sens de Th. Ritter. En tant que construction du futur, le futur objectif *iw.f r sdm* comporte nécessairement une part d'incertitude et entretient dès lors des relations privilégiées avec les trois sous-catégories de la modalité épistémique telles que définies par F.R. Palmer : le spéculatif (incertitude simple), le déductif (existence d'un processus d'inférence à partir de ce qui est observable) et le conjectural²³⁹ (supposition formulée en fonction de ce que l'on sait en général). Cependant, on soulignera dans le même temps que, en moyen égyptien, le locuteur recourt à la construction *iw.f r sdm* précisément quand il veut gommer toute trace de spéculation²⁴⁰ ; le caractère épistémique de cette construction se trouve donc diminué d'autant.

En outre, l'Ex. 4 a montré que le futur objectif peut prendre un sens injonctif — à mettre en relation avec la modalité dynamique de Fr. Palmer — lorsque certains facteurs co(n)textuels sont présents. Comme on voudrait le montrer, il est sans doute préférable de considérer qu'il s'agit alors d'effets de sens dus à un contexte énonciatif²⁴¹ spécifique et que le trait [+dynamique] ne relève pas intrinsèquement du sémantisme du futur objectif. On considèrera dès lors, en première analyse, que le subjonctif *sdm.f* est capable de rendre à la fois les valeurs de la modalité déontique et celle de la modalité dynamique, et la construction *iw.f r sdm* sera envisagée comme une construction non marquée du point de vue de la modalité dans l'expression du futur : le locuteur n'y recourt que lorsqu'il a toutes les raisons de croire en l'accomplissement du procès dans l'avenir et s'engage dans l'assertion de ce dernier. La construction *iw.f r sdm* serait donc une forme d'assertion concernant le futur : ce qui pose directement la délicate question du statut de l'assertion (en ce compris l'opposition *realis vs. irrealis*) ainsi que de sa relation avec la modalité épistémique, et plus largement des rapports entre les fonctions illocutoires et la modalité.

²³⁷ On reviendra plus loin sur la nécessité et la pertinence de la distinction entre la modalité déontique et la modalité dynamique (cf. § 3.1.2) ; la question est complexe, mais il suffit de préciser dès à présent que l'on considèrera qu'elles font partie d'une seule et même supra-catégorie de la notion de modalité.

²³⁸ Je recourrai à l'appellation « facteur modal » qui recouvre en partie ce que F.R. Palmer désigne par « *conditioning factor* » (cf. § 3.1).

²³⁹ Ce terme est employé pour rendre l'anglais « *assumptive* » de l'auteur.

²⁴⁰ Pour l'opposition entre un futur subjectif (subjonctif *sdm.f*) et un futur objectif (construction pseudo-verbale *iw.f r sdm*), voir également R.H.G. Hannig (1982 : 47) et S. Uljas (2007 : 18) qui souligne : « *[t]he later tends to occur when there are sufficient grounds for the speaker to be committed to the eventual realisation of the situation, which makes it more assertable.* »

²⁴¹ Cela ne changera pas fondamentalement en néo-égyptien, cf. St. Polis (2006) & chapitre II, § 2.2.

1.2.2. La question de l'assertion

Les deux grands domaines de la modalité tels que définis par F.R. Palmer possèderaient, d'après l'immense majorité des linguistes, un trait commun, celui d'être non assertifs (cf. *infra*). Ce point mérite d'être examiné en détail, car il pourrait représenter un paramètre commun entre les différentes catégories de la modalité et, par conséquent, s'avérer déterminant dans la définition de cette notion. La notion d'assertion est notoirement floue en linguistique générale²⁴². En première approximation, on considèrera l'assertion comme le domaine rassemblant tous les énoncés dont le contenu est considéré par le locuteur comme équivalent à la vérité²⁴³.

Il est, de ce point de vue, intéressant d'analyser les fonctions illocutoires déclaratives²⁴⁴ en parallèle avec les trois vérités définies par A. Berrendonner²⁴⁵ :

- le JUGEMENT : il s'agit d'une prise de position du locuteur ; *p* se présente donc comme *l-vrai*. Le locuteur est responsable de la véricité de son énoncé (« il doit être malade pour agir de la sorte » ; « je ne pense pas qu'il va gagner ») et le contenu propositionnel est explicitement relativisé ou qualifié. Prototypiquement, le locuteur est capable de fournir au destinataire des éléments qui lui permettent d'asseoir son jugement. Ces éléments sont de type *ø-vrai* (la justification provient du monde référentiel) ou *on-vrai* (information que l'on tient d'une autre personne). Les jugements participent donc d'une modalisation de l'assertion (domaine de la non-assertion) ;
- l'INFORMATION : il s'agit du cas où le locuteur sait *p* et croit que l'allocutaire ne sait pas *p* (l'expression de *p* est donc à la fois pertinente et de l'intérêt de l'allocutaire). Le locuteur transmet une information dont il est sûr (ou du moins en laquelle il a confiance) et dont le contenu n'est, en

²⁴² Pour un aperçu relativement récent et commode des principales approches, voir J.-P. Confais (1995² : 279-293).

²⁴³ Cela constitue une différence majeure entre langage logique et langue naturelle, cf. R. Martin (1983 : 92) : « alors que la proposition logique est *posée* et qu'elle prend indifféremment la valeur vrai (V) ou faux (F), la phrase en langage naturel est *assertée*, et le locuteur lui assigne par principe la valeur V ».

²⁴⁴ Pour simplifier la présentation de cette notion, on ne considèrera dans un premier temps que les énoncés relevant de la fonction déclarative (voir J.-P. Confais 1995² : 146-148). Les autres fonctions pourront aisément être intégrées dans ce cadre par la suite. En effet, la fonction réactive est un cas marginal d'énonciation qui n'est pas directement destinée à un allocutaire (« qu'est-ce qu'il peut m'énerver ! »). Quant à la fonction appellative, elle comprend essentiellement les injonctions et les interrogations. La catégorie injonctive ou jussive rassemble des procès en devenir qui sont soumis à un ensemble de facteurs conditionnant leur réalisation, mais que le locuteur envisage comme effectivement réalisables ; s'ils peuvent en conséquence être exprimés tantôt par des formes *realis* tantôt par des formes *irrealis*, on verra que, au niveau sémantique, il est difficile de justifier leur inclusion en bloc dans la catégorie sémantique de la non-assertion (cf. *infra*). En ce qui concerne les interrogations — quoiqu'elles soient l'objet de débats houleux —, je proposerai de les diviser en deux catégories principales : les interrogations informatives (je ne sais pas, mais tu sais [peut-être, sûrement] : « votre père est-il rentré ? ») qui se rapprochent de la catégorie déclarative de l'information, et les interrogations injonctives dont le but est d'obtenir une réaction de l'allocutaire (« pouvez-vous me tendre la bouteille d'eau ? » ; « ne serais-tu pas là pour travailler ? »). Les premières ne sont pas modalisées sur le plan assertif tandis que les secondes le sont potentiellement.

²⁴⁵ A. Berrendonner (1981 : 40-67). L'auteur élabore une théorie sémantique définissant les valeurs des actes énonciatifs en fonction de la qualité de validation de l'énoncé. Selon lui, il existe trois façons de croire et de poser *p* comme vrai. 1. *p* est *ø-vrai* ; dans ce cas, *p* est vrai tout court, affirmé au nom du réel. 2. *p* est *on-vrai* ; *p* est présenté comme la vérité d'un ou plusieurs individus (dont le locuteur peut faire partie). 3. *p* est *l-vrai*, *i.e.* vrai pour le locuteur qui ne peut garantir la vérité de l'énoncé que par ses seules convictions ou croyances. Ce système paraît relativement puissant ; les trois valeurs peuvent en effet être à la fois combinées et inversées. Ainsi, on peut par exemple imaginer un énoncé *on-vrai*, mais y ajouter un présupposé de *l-fausseté* : « Paul prétend qu'il est plus grand que Jean ».

principe, pas directement vérifiable par le destinataire. L'énoncé n'est donc pas présenté comme *I*-vrai — il ne varie pas selon des degrés de certitude — mais comme \emptyset -vrai ; qu'il soit vrai ou faux, le destinataire le reçoit comme tel. Par exemple : « Pierre est au lit », « il n'a pas neigé depuis deux ans dans cette région » (assertion).

— La CONSTATATION : le locuteur sait que son allocataire sait. Le contenu transmis par *p* est directement vérifiable dans la situation d'énonciation et non seulement il est \emptyset -vrai, mais il ne peut pas être faux : « tu n'as toujours pas lavé ta voiture ». Le sens injonctif qui se dégage généralement de ce genre de propositions découle d'une inférence pragmatique (assertion).

— La PROCLAMATION : l'énoncé se présente comme \emptyset -vrai alors même que son contenu est invérifiable ou contrefactuel : « pan ! T'es mort ! », « je suis le gendarme et vous les voleurs »²⁴⁶ (assertion).

On constate qu'une seule fonction déclarative se pose explicitement comme *I*-vraie²⁴⁷, celle du jugement où le locuteur s'implique personnellement dans le contenu de son énoncé (qui relève globalement de la non-assertion)²⁴⁸. C'est pourquoi il semble utile de préciser la définition de l'assertion : l'assertion est toujours présentée par le locuteur comme \emptyset -vraie (information, constatation, proclamation) quel que soit son rapport à la réalité. Si un énoncé est *I*-vrai, on entre dans un domaine modalisé de l'assertion, c'est-à-dire dans le domaine de l'assertion non catégorique (qui fait partie de ce qu'on appelle généralement la non-assertion) : cette dernière est principalement constituée des énoncés épistémiques (possibles, probables ou certains) et médiaphoriques (cf. § 2.2.5) avec les fonctions illocutoires déclaratives²⁴⁹. Il convient en ce sens de relativiser la définition récente proposée par S. Uljas dans son étude de la complémentation en égyptien de la première phase qui, si elle est très proche de la définition proposée pour la fonction informative, pêche peut-être en ne prenant pas en compte l'ensemble des facteurs qui se manifestent dans les constatations et proclamations²⁵⁰ :

[a]sserting requires the following preparatory conditions to be fulfilled : The S(peaker) has reason (evidence etc.) for believing in the veracity of the p(roposition); S is

²⁴⁶ Cette catégorie montre à quel point il est dangereux de confondre, comme c'est trop souvent le cas, le domaine de l'assertion et celui du factuel. Le locuteur peut tout à fait asserter quelque chose qui n'a pas le moindre rapport avec la réalité du monde référentiel ; voir en ce sens les remarques sur l'ironie au chapitre III, § 2.2.1.

²⁴⁷ Le recours à l'adjectif « vrai » dans cette expression ne doit pas tromper : il s'agit pour le locuteur d'énoncer ce qui, de son point de vue, se rapproche le plus de la vérité, mais ne peut être asserté au nom de celle-ci. Cette remarque a toute son importance ; en effet, on peut souligner que l'une des composantes essentielles de la modalité assertive sera cette volonté chez le locuteur d'une adéquation entre le contenu propositionnel et la connaissance qu'il possède du monde au moment d'énonciation.

²⁴⁸ L'engagement du locuteur varie selon un continuum qui repose sur différents facteurs par rapport auxquels le locuteur peut présenter un V-engagement ou un J-engagement selon la distinction opérée par St. Toulmin et reprise dans la thèse récente de M. Kissine (2007) : dans le premier cas, le locuteur s'instaure responsable de la vérité du contenu asserté, dans le second, le locuteur s'engage sur l'existence d'une justification démonstrative.

²⁴⁹ Pour les autres fonctions illocutoires, voir n. 62.

²⁵⁰ Il ne s'agit pas ici de stigmatiser cette approche qui constitue désormais le standard par rapport auquel il convient de se situer dans l'étude de la langue égyptienne et que l'on retrouve, avec des différences mineures, chez bien des auteurs (voir, parmi les plus illustres, J.R. Searle 1969 : 67 ; A. Wierzbicka 1987 : 321 ; R. Langacker 1991 : 496 ; ainsi que les références citées chez S. Uljas 2007 : 14 n. 43), mais d'en montrer les limites dans une approche générale de la modalité.

committed to p; p is not obvious to both S and the H(earer). In addition, and following from the last criterion above, the speaker's aim must be that of informing H of p and of his commitment thereto, typically in view of convincing H of p. This requirement for assertion is known as the speaker's illocutionary intention: S assumes that saying p is relevant to, and in the interest of H; S wishes H to believe p and that S is committed to p. (S. Uljas 2007 : 14)

En réalité, les fonctions illocutoires liées à l'assertion sont bien plus variées que la seule information. En reconnaissant ce fait, il est possible de prendre en compte l'écart entre le contenu asserté et l'état de connaissance du monde chez le locuteur afin de déceler l'intention pragmatique de tout énoncé. Prenons un exemple d'interrogation pour dépasser le cadre des fonctions déclaratives déjà abordées. Soit un locuteur demandant à son fils « as-tu pris ta douche ce matin ? » (question informative ou mode interrogatif de l'assertion), alors qu'il constate *de visu* que ce n'est manifestement pas le cas, la valeur injonctive de l'énoncé sera alors patente pour le locuteur et l'allocutaire : l'intention communicative est bien « tu ferais bien d'aller te laver ! » en raison de l'écart entre la forme assertive de l'interrogation et la réalité observée. Les exemples de ce type pourraient être multipliés à l'envi, mais il suffit de constater que le locuteur n'a pas besoin de croire en quoi que ce soit pour asserter : l'assertion est présentée au nom du réel et les fonctions illocutoires qui découlent de ce fait peuvent être très différentes et inférées en relation avec les données du contexte énonciatif.

La non-assertion constitue pour sa part un investissement du locuteur dans l'adéquation qu'il envisage entre le contenu de son énoncé et la connaissance qu'il possède du monde²⁵¹. Ce domaine est exprimé par toute une série de moyens expressifs que certains linguistes ont nommés *irrealis* (par opposition à *realis*). Il peut s'agir de paradigmes verbaux (comme le subjonctif), d'adverbes épistémiques (« sans doute »), appréciatifs (« *hopefully* »), etc. Cette opposition est à la base du traitement de la complémentation en égyptien ancien proposée par S. Uljas :

In general terms, modal systems and grammatical coding for modality are activated by the status of propositions as assertions or non-assertions²⁵². In particular, the use of grammatical indicative or REALIS corresponds to expression of asserted propositions; in case of non-assertion, languages resort to non-indicative or IRREALIS patterns. The formal method of coding these two categories displays notable variation. Realis may be overtly indicated as such, but is usually unmarked, whereas expression of the more marked irrealis ranges from particles and modal auxiliaries to verbal inflexion, primus inter pares the subjunctive mood of numerous (particularly Romance) 'Standard Average European' languages. (S. Uljas 2007 : 14-15)

La question que pose cette présentation de l'opposition est pour ainsi dire commune à toutes les théories recourant à l'opposition *realis vs. irrealis* : à quel niveau d'analyse s'applique-t-elle

²⁵¹ Voir les remarques formulées par J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 239) : « *mood does not index the truth value of a proposition in any abstract sense, but rather tells us the extent to which the speaker is willing to assert the truth of a proposition. Inherent in the function of epistemic modality is the expression of the degree of commitment that the speaker is willing to admit concerning the truth of the proposition.* »

²⁵² Comme je le montrerai, je ne considère pas que l'organisation d'un système modal repose sur le seul fait qu'une proposition relève de l'assertion ou de la non-assertion.

exactement ? L'analyse donnée ci-dessus ne me semble pas permettre de trancher : tantôt on a l'impression qu'elle s'applique au niveau formel de l'expression en tant qu'opposé à celui du contenu (« *realis corresponds to expression of asserted propositions* »)²⁵³ et que sont regroupés sous ce terme des unités de langue ayant en commun un trait [\pm assertif] (on créerait ainsi une catégorie comparable au mode défini en termes sémantiques, mais englobant d'autres unités en sus des formes verbales²⁵⁴), tantôt il semble que cette dénomination corresponde exactement aux notions d'« assertion » vs. « non-assertion » (« *expression of the more marked irrealis ranges from particles and modal auxiliaries to verbal inflexion* »)²⁵⁵. Cette confusion dans les niveaux d'analyse — fût-elle due au simple caractère polysémique des termes²⁵⁶ — ainsi que la diversité des *media* expressifs actualisant les deux catégories (comprise au niveau sémantique) et le manque d'homogénéité des données dans les études typologiques²⁵⁷, ont conduit certains linguistes parmi les plus autorisés à rejeter cette opposition²⁵⁸ : « *[w]e suggest that if this binary distinction differs so much across languages (...), this binary distinction is not cross-linguistically valid.* » Je reprends positivement à mon compte l'ensemble des remarques que formule T. Givón pour démontrer la nécessité d'une catégorie *irrealis* qui transcende les manifestations linguistiques particulières qu'elle est susceptible de revêtir dans les langues du monde²⁵⁹, mais il faut dans le même temps constater que la définition qu'il donne à cette catégorie rejoint sur bien des points celle que je retiendrai pour le concept général de modalité. Dès lors, dans le souci d'économie et de non ambiguïté terminologique que j'ai formulé dans l'introduction (cf. § 2.1), je ne recourrai pas à l'opposition *realis* vs. *irrealis* dans mon étude. L'opposition entre assertion et non-assertion sera directement intégrée dans la définition de la modalité assertive et la catégorie *irrealis*, dans son sens le plus générique, correspondra à la définition de la notion de modalité elle-même. On évitera de la sorte tout risque de confusion dans les termes employés. L'assertion et la non-assertion pouvant se combiner à l'expression d'autres catégories modales, comme celle du déontique, l'emploi du terme (*ir*)*realis* pourrait s'avérer encombrant : « peut-être_(-assert.+épist.) doit-

²⁵³ Voir également S. Uljas (2007 : 17) : « *[m]uch of deontic modality, i.e. expression of will [sic], is grammatically irrealis across languages.* »

²⁵⁴ Un des premiers travaux recourant à l'opposition *realis* vs. *irrealis* (A. Capell & H.E. Hinch 1970) était consacré à la langue australienne « maung » et regroupait les flexions des verbes en fonction de ces deux catégories (la négation, en raison de la non-actualité qu'elle véhicule, impliquant le recours à une flexion *irrealis*). Appliquée aux paradigmes verbaux dans ce sens, l'opposition entre *realis* et *irrealis* permet de rendre justice à l'analyse que propose J.P. Allen (2000 : 150) des modes en égyptien. Il considère en effet que l'égyptien possède deux modes, l'indicatif (« *the action of the verb is a statement of fact* ») et le subjonctif (« *the action of the verb is possible, desirable, or contingent* »). Cette opposition correspond, au niveau des formes verbales, à celle qui vient d'être définie entre *realis* et *irrealis* ; il s'agit d'une opposition du type non marqué (*realis*) vs. marqué (*irrealis*).

²⁵⁵ Dans ce sens, voir également S. Uljas (2007b : 1852) qui lie explicitement ce concept à celui d'assertion : « *[i]n general terms, realis is tantamount to speaker assertion and irrealis to non-assertion. How this is grammaticalised depends on the language* » et renvoie à Fr. Palmer (2001²).

²⁵⁶ Cf. T. Givón (1994 : 265-266) : « *we wind up having to make sense of irrealis both as a cognitive-communicative ('functional') and a grammatical-typological ('formal') category.* » Le fait de conserver une seule dénomination pour la catégorie fonctionnelle et le niveau formel me semble, d'un point de vue méthodologique, difficilement défendable.

²⁵⁷ Ce qui ne constitue pas un argument en soi puisque cela témoigne plutôt de la richesse et de la variété des moyens expressifs de la modalité dans les langues du monde.

²⁵⁸ Voir l'argumentaire de J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 236-240 ; citation p. 238).

²⁵⁹ Voir T. Givón (1994 : 267-269).

il_(+déont.+oblig.) s’y rendre » constituerait alors un énoncé doublement *irrealis*. On préférera plus simplement considérer que l’on a affaire à un énoncé modalisé sur le plan assertif (modalité épistémique de possibilité) et sur le plan déontique (obligation pesant sur le premier actant)²⁶⁰. On constate ainsi que la notion de modalité englobe et transcende l’opposition assertion *vs.* non-assertion.

Pour clôturer ce bref panorama des questions posées par l’assertion, il reste à préciser la position de celle-ci dans l’énoncé. En effet, les variations du degré d’assertivité peuvent intervenir au moins à deux niveaux syntaxiques comme l’ont illustré plusieurs études sur la langue égyptienne : celui du prédicat principal (cf. *e.g.* la présence d’un auxiliaire d’énonciation) et celui des complétives. Avant d’aborder la question des auxiliaires d’énonciation en égyptien de la première phase, je prendrai un exemple pour le second cas, sur lequel j’aurai l’occasion de revenir (voir chapitre III : § 1). Dans l’énoncé « je ne crois pas qu’il vienne », l’emploi du subjonctif dans la complétive après un verbe épistémique négatif — en « variation libre » avec « qu’il vient », « qu’il viendra » — pourrait être expliqué par l’impossibilité d’asserter une proposition complétive dont le locuteur ne peut assurer la validité²⁶¹.

1.2.3. Modalité et auxiliaires d’énonciation

Th. Ritter a classé les constituants extra-phrastiques²⁶² en cinq catégories. La première d’entre elles nous intéresse plus particulièrement ici ; il s’agit des constituants qui indiquent l’engagement du locuteur par rapport au statut de vérité de sa proposition. En tant qu’elles servent à traduire l’attitude du locuteur face au procès, ces particules méritent notre attention car elles participent pleinement de l’assertion modalisée. Parmi celles-ci, on s’attardera sur le cas de l’auxiliaire d’énonciation *iw* — souvent qualifié d’« indicatif » — et du plus controversé *smwn*²⁶³. L’étude de ces deux auxiliaires permettra d’enrichir la réflexion sur l’assertion.

²⁶⁰ On soulignera que la présence d’une modalité déontique n’implique nullement une modification du degré d’assertion. Lorsqu’un locuteur dit « nous devons nous y rendre », quelle que soit la fonction illocutoire, les conditions de l’assertion telle qu’elle est définie ici sont remplies.

²⁶¹ On verra que différents facteurs analogiques peuvent cependant jouer dans la grammaticalisation de tel ou tel paradigme. À ce niveau également, une modalisation assertive peut, sans difficulté aucune, se combiner avec une modalisation déontique ; il suffira de contraster : « je ne pense pas que tu dois remplir ce formulaire pour être en ordre » *vs.* « je ne pense pas que tu doives le remplir » ; « ?? il est possible que tu ne peux pas répondre » *vs.* « il est possible que tu ne puisses pas répondre » (l’emploi de l’indicatif après « il est possible que » étant plus difficilement acceptable).

²⁶² Th. Ritter (1992b : 133) : « *in Egyptian, there are at least five different groups of Extra-Clausal Constituents: ECCs indicating the commitment of the speaker to the truth value of the proposition (...); ECCs indicating the text relation; ECCs acting as tense converters; ECCs indicating background/foreground; ECCs indicating the pragmatic function of a constituent.* »

²⁶³ Le cas d’autres particules aurait pu être abordé ici, comme *nhmn* ou *hm* « assurément » (cf. *Urk.* I, 180, 7 : {*hr*} *rh.n(i) hm mrr w(i) r^c hr rdi.tf n(i) iw* « je sais bien sûr combien m’aime Rê en raison du fait qu’il t’a donné à moi » ; sur la présence de la *mrr.f* dans cet exemple, voir S. Uljas 2000 : 129 & 2007 : 85) ou *wn(n)t* employé comme marqueur d’assertivité, « vraiment ». Toutefois, *iw* et *smwn* m’ont paru suffisamment exemplatifs pour la question qui nous occupe. Je ne m’attarderai pas non plus ici sur l’auxiliaire *h3* (cf. chapitre III, § 2.2.3) — pas plus que sur les constructions introduites par *ih* — dans la mesure où, comme je le montrerai plus loin (§ 3.1.2), l’optatif est l’un des pôles du domaine des modalités radicales et requiert une analyse préalable de l’ensemble de ce domaine.

La valeur qu'il convient d'accorder à l'auxiliaire *iw* est loin d'avoir toujours fait l'unanimité chez les égyptologues. H.J. Polotsky a traité largement du sujet²⁶⁴ dans son approche des « temps composés », et en est arrivé à la conclusion que *iw* devait équivaloir syntaxiquement à une forme verbale substantive personnelle, et donc être lui-même en quelque sorte « substantiveux »²⁶⁵. Pour d'autres, l'emploi quasi systématique de l'auxiliaire *iw* devant les propositions à prédicat adverbial impose de voir en *iw* un marqueur de prédication. Toutefois, ces explications font peu de cas des procédés de grammaticalisation et de la portée énonciative que peuvent posséder certaines particules²⁶⁶. En effet, on a souligné depuis longtemps que l'auxiliaire renferme la notion d'« indicatif »²⁶⁷. Sa valeur intrinsèque serait donc en rapport direct avec une intention assertive particulière.

Pour souligner formellement les différences qui existent entre les deux instances fondamentales de l'énonciation que constituent le discours et la narration, « l'égyptien recourt à deux auxiliaires d'énonciation : *mk* et *ḥ^c.n* »²⁶⁸. Le statut de *iw* est, quant à lui, plus ambigu ; on le retrouve en effet à la fois dans le discours et dans la narration²⁶⁹. Comme cela a été plusieurs fois rappelé, le propre de cette particule est de créer un lien entre le monde du locuteur et celui des événements rapportés (*I*-vérité)²⁷⁰ : elle introduit donc une forme de modalité assertive dans la proposition qu'elle précède.

La question qui se pose dans le cadre de cette étude est de savoir quel statut il convient de donner à cette assertion. Dans la mesure où le locuteur s'investit personnellement pour affirmer qu'un énoncé est validé de son point de vue (jugement de type « *I*-vrai »), et que l'on admet que la

²⁶⁴ H.J. Polotsky (1965 : 16-25 & 1976 : 32-39).

²⁶⁵ Cela ne fut pas sans conséquence sur les interprétations données à *iw* par les tenants de la *Standard Theory*. En effet, il fallait expliquer l'absence fréquente de sujet à cette forme verbale substantive. C'est ainsi que l'on a invoqué une *deletion rule* permettant d'expliquer l'absence de sujet, quand il ne s'agissait pas de l'absence de *iw* lui-même. Pour une critique de cette approche, voir P. Vernus (1997 : 19-31).

²⁶⁶ Voir tout spécialement M.A. Collier (1992 & 1994, avec renvois à la littérature antérieure) et P. Vernus (1997 : 23-24).

²⁶⁷ Voir en premier lieu B. Gunn (1924 : 98 n. 1), puis les remarques de J.P. Allen (1986 : 14) : « *[d]espite the absorption of the iw-tenses into the verbal system, however, the fundamental semantic value of iw remained unaltered: to specify the relevance of an action, state, or situation to a specific context.* »

²⁶⁸ J. Winand (1995b : col. 311).

²⁶⁹ D'où la création par J. Winand (1995b : col. 312) d'une instance qu'il nomme « discours narratif » (cf. introduction, § 2.3.3). Voir également L. Depuydt (1998 : 19-32).

²⁷⁰ Cf. *inter alii* M. Malaise & J. Winand (1999 : 246). On se concentrera uniquement sur les incidences modales de cette valeur ; il est toutefois manifeste que celle-ci exerce une influence directe sur l'évolution de la particule : ses valeurs (tant sur le plan énonciatif que sur le plan syntaxique) peuvent s'expliquer à partir de cette signification. L'énoncé est validé par rapport à un point de référence : si celui-ci peut être le moment d'énonciation, on constate dès le moyen égyptien un élargissement de cet emploi, si bien que le point de référence peut également être défini par le texte lui-même. Ce point de référence devient donc cotextuel et non plus contextuel (voir P. Vernus 1997 : 27-28) et cela ouvre la voie aux emplois circonstanciels du morphème *iw* en néo-égyptien ; voir en ce sens le schéma présenté par A. Loprieno (2006 : 437 & 2008, « *initial particle* > *coordinating particle* > *coordinating conjunction* > *subordinating conjunction* ») d'une typologie hiérarchique tendant vers la subordination à partir de l'ancrage qu'induit la particule par rapport à un point de référence. En outre, *iw* indique que le locuteur valide la relation qui existe entre le sujet et le prédicat sur le plan assertif, ce qui explique sa grammaticalisation comme morphème lié dans le paradigme du futur III (construction qui est attestée dès la V^e dynastie ; P. Vernus 1990b : 6).

modalité assertive constitue le moyen auquel le locuteur recourt pour indiquer sa position par rapport au statut de la proposition, il ne peut s'agir que d'un cas extrême de modalisation assertive. À côté d'énoncés neutres sur le plan de la modalité, il existe donc un certain nombre de situations énonciatives où le locuteur ressent le besoin d'affirmer toute la confiance qu'il a en son propos. On distinguera clairement les assertions catégoriques (affirmatives ou négatives), qui sont typiquement non marquées, des énoncés non assertifs qui participent de la modalisation de l'énoncé. Si je parle de modalisation extrême, c'est qu'entre les deux polarités de ce type d'assertion s'ouvre tout le champ du possible et du probable potentiellement pris en charge par le locuteur. J'aurai l'occasion de revenir en détail (cf. § 3.1.1) sur cette catégorie ainsi que sur les critères qui distinguent les sous-catégories de l'épistémique et du médiaphorique.

L'analyse du signifié de la particule *smwn* me permettra d'illustrer un cas de polysémie modale. Les grammaires traditionnelles de l'égyptien « oscillent entre deux significations de base pour *smwn*, qui est du moins toujours présenté comme un modalisateur »²⁷¹. Pour A. Erman, il s'agit d'un renforcement assertif du propos (all. « *wahrlich* »), tandis que la majorité des autres grammaires traditionnelles y voient plutôt l'expression d'une forme de réserve par rapport à la validité de l'énoncé²⁷². Les grammairiens contemporains suivent cette seconde proposition en considérant qu'il s'agit d'un auxiliaire d'énonciation destiné à nuancer l'affirmation²⁷³. À leur suite, je défendrai l'idée que cette particule véhicule un sens premier équivalent à « peut-être » :

Ex. 6 P. Berlin 3023, r° 75 (= *Oasien* ; R. Parkinson 1991 : 15,11-16,1)
smwn šhtj.f pw iw n ky r-gs.f
 « c'est peut-être un paysan lui appartenant »

Cet auxiliaire peut commuter avec *iw* dans l'expression du futur. On passe ainsi d'un futur objectif à un futur modalisé sur l'axe épistémique. Le locuteur indique par le recours à cette particule son manque de certitude par rapport à l'avenir :

Ex. 7 P. Berlin 3022, r° 157-158 (= *Sinouhé* ; R. Koch 1990 : 55,12)
smwn.k r rdi.t m3.i wršw ib.i im
 « peut-être me permettras-tu de revoir le lieu où réside mon cœur »²⁷⁴

Il faut souligner que le sens de cette particule peut être renforcé par l'emploi de l'enclitique *rf*, et qu'elle prend alors le sens de « probablement » voire « assurément »²⁷⁵. Un emploi particulier de

²⁷¹ E. Oréal (2009 : 364) ; je remercie ici Elsa Oréal qui a eu la gentillesse de me fournir une copie des épreuves de sa thèse en cours de publication à l'IFAO ; comme on pourra le constater, son analyse est pleinement mise à contribution dans la présentation du signifié de cette particule.

²⁷² On trouvera l'ensemble des références dans E. Oréal (2009 : 364 n. 2).

²⁷³ Th. Ritter (1992b : 133) ; A. Loprieno (1995 : 101) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : § 413).

²⁷⁴ Cf. A.H. Gardiner (1957³ : § 241) qui suggère en outre « *'probably', 'surely' is perhaps a compound from sy + m + wn 'it is as though it were'* ». Cette étymologie de la particule *smwn* (pronom dépendant *sy* suivi de la préposition *m* et d'une forme [participiale ?] du verbe *wmn*) proposée par A.H. Gardiner est difficile à conforter par des graphies particulières et demeure très hypothétique en raison dans la structure de la prédication qu'elle suppose ; elle possède cependant le mérite d'attirer l'attention sur le lien, que l'on aura l'occasion de souligner à de nombreuses reprises, entre la modalité et les constructions impliquant l'existence et la non-existence (en dehors des exemples en néo-égyptien qui seront abordés plus loin, voir *e.g.* la particule *wn(n)t* et le relateur *wnt* introduisant les complétives assertées).

smwn, qui a reçu une heureuse interprétation de la part d'Elsa Oréal²⁷⁶, mérite d'être mentionné, car il illustre à merveille la perméabilité entre les différentes catégories de la modalité et l'intrinsèque polyfonctionnalité de plusieurs de ses marqueurs. On trouve dans le papyrus *Westcar* un passage dans lequel le magicien Ouba-*iner* fait apparaître, sur ordre du roi, un crocodile monstrueux. Le roi prend la parole et s'écrie « *smwn msh pn h3 !* »²⁷⁷. La suite du récit indique que Ouba-*iner* se baisse, se saisit du crocodile et que ce dernier se retrouve dans sa main telle une figurine de cire. Sans entrer dans tout le détail de l'argumentation, il semble évident que ce passage ne peut s'accommoder que d'un sens optatif que je rendrai par « ce crocodile pourrait-il s'en aller ! ». On observe donc qu'il est possible de recourir à la particule *smwn* à la fois comme modalisateur assertif, affectant en ce sens la modalité épistémique de la proposition, et comme marqueur d'optativité. On est donc en droit de s'interroger sur la signification première de cette particule²⁷⁸.

La réponse se trouve, à mon sens, dans la présence d'un facteur de possibilité, pris en compte par le locuteur. Dans le cadre de la modalisation assertive, ce facteur marque un certain degré d'adhésion du locuteur à son propos, il le juge possible voire probable (*smwn rf*) ; tandis que dans le second cas, le locuteur va s'investir personnellement et s'exprimer en faveur de l'actualisation d'un procès qu'il souhaite voir réaliser par un actant (ici le départ du crocodile), qu'il envisage comme possible. On constate donc que le lien entre la modalité assertive de nature épistémique et le déontique-dynamique consiste en la prise en compte d'un facteur spécifique, dans ce cas, celui de possibilité (probabilité). Ce lien qui s'établit entre les catégories de la modalité par la présence de facteurs communs — pour anodin qu'il puisse paraître — me permettra d'envisager la modalité comme une catégorie ordonnée et non comme un regroupement de sous-domaines entretenant peu de relations entre eux²⁷⁹.

2. APPROCHE SÉMANTIQUE DE LA MODALITÉ : DU CONCEPT À LA NOTION

Les concepts présentés jusqu'ici pourraient donner le sentiment que la modalité est une catégorie fort flottante, aux contours incertains ; et pour tout dire, cette impression est tenace, même pour ceux qui s'y intéressent de près. On a vite fait de prendre conscience que la définition traditionnelle de la modalité comme l'ensemble des procédés qui indiquent l'attitude du locuteur

²⁷⁵ Voir e.g. *Décret du couronnement d'Horemheb*, 11 (= *JEA* 39 [1953], pl. II) ; *Stèle de l'adoption de Nitocris*, 2 (= *JEA* 50 [1964], pl. VIII, 2 ; cité par A.H. Gardiner 1957³ : § 241 et M. Malaise & J. Winand 1999 : ex. 1306) : *smwn rf htp.f hr snsw.f* « il devra assurément être satisfait de son adoration ». On notera dans ce dernier exemple la présence conjointe d'une modalité épistémique véhiculée par *smwn* et d'une modalité déontique, qui provient du recours au subjonctif.

²⁷⁶ E. Oréal (2009 : 365-366).

²⁷⁷ P. *Westcar* 4, 1 (= A.M. Blackman 1988 : 4,8).

²⁷⁸ E. Oréal (2009 : 366) propose l'analyse suivante : « on est immédiatement frappé par la correspondance qui unit par exemple en anglais l'équivalent de cette glose '*may it be (that...)*' et le modalisateur d'assertivité *maybe*. Il y a là une proximité qui paraît indiquer une solution typologiquement attestée au problème que pose l'incompatibilité des fonctions de *smwn* dans ces quelques occurrences. »

²⁷⁹ Dans cette première partie, les contributions qui ont trait à l'expression de la modalité en néo-égyptien ont volontairement été passées sous silence (voir sur ce point § 4). Il a semblé préférable de ne présenter les acquis de ces travaux qu'après avoir défini la notion de modalité afin de les intégrer directement dans le modèle proposé.

par rapport à son énoncé est insuffisante. L'absence d'unité de la catégorie, la pluralité des effets de sens d'une forme donnée et la proximité des nuances entre différentes constructions imposent donc une approche²⁸⁰ plus systématique que celles pratiquées jusqu'au aujourd'hui dans le domaine de l'égyptologie.

Depuis une trentaine d'années, les travaux sur la question se sont multipliés ; à la suite du colloque tenu à l'université du Nouveau-Mexique en 1992, cette catégorie aurait acquis un statut²⁸¹ comparable à celui unanimement reconnu au temps et à l'aspect. Les progrès dans l'étude de ce concept sont considérables, mais paradoxalement moins importants que ce que l'inflation²⁸² du nombre de publications²⁸³ sur le sujet laisserait attendre. Cela semble résulter de deux facteurs principaux : l'absence d'une définition générale satisfaisante et l'inexistence de communication entre les différentes écoles linguistiques.

Face à cette constatation, trois possibilités s'offrent à tout qui aborde l'étude de la modalité dans une langue particulière. La première consiste à se contenter d'une définition floue au niveau de la linguistique générale et d'étudier ce qui paraît relever de ce domaine dans la langue en question. Il va sans dire que l'on se trouverait *mutatis mutandis* dans la position d'un logicien fondant toute son argumentation sur des prémisses non valides. Une deuxième attitude possible est de s'inscrire dans le cadre d'une école linguistique donnée et de considérer son approche de la modalité comme globalement valable, quitte à en adapter des points de détails. Ce choix — certainement le plus suivi en ce qui concerne l'étude d'une langue spécifique — fait cependant peu de cas de l'absence de cohérence de la notion au sein d'une même école²⁸⁴. La troisième possibilité, que j'ai faite mienne, à la fois moins assurée et plus laborieuse, consiste en la reconstruction de la notion avec pour objectif l'établissement d'une taxinomie sémantique sur des bases les plus saines possibles. Cette méthode possède évidemment les revers de ses avantages ; en parcourant les différents courants qui ont présidé à l'établissement d'une notion, on risque fort de se perdre dans un dédale de disciplines dont les préoccupations sont bien éloignées du point de vue linguistique. Le danger est grand également de céder à une certaine forme de concordisme qui voudrait que, dans chaque théorie, il soit possible de trouver quelque renforcement à son propos. Le parcours historico-critique qui suit me paraît cependant être le seul apte à pallier (au moins partiellement) les difficultés terminologiques et définitionnelles posées par ce concept²⁸⁵ en

²⁸⁰ Comme on l'a souligné (cf. introduction, § 2.2), aucun type d'approche de la modalité n'a été exclu *a priori*. On pourra certes reprocher l'éclectisme du parcours historico-critique ici proposé ; cependant, comme l'a justement rappelé A. Loprieno (1986 : 255-256), « *we are an applied discipline : applied in the sense that we do not limit ourselves to working out either 'functionally' or 'formally' powerful models, but we also expect from our modelling activity a deeper insight into the very understanding of Egyptian material, which still varies in many issues.* »

²⁸¹ Voir J. Bybee & S. Fleischman (1995 : 1).

²⁸² On s'en fera une idée très claire en observant le nombre de publications consacrées à ce domaine dans les volumes des dix dernières années de la *Bibliographie linguistique annuelle*.

²⁸³ Je me permets de renvoyer à la bibliographie très sélective du volume II.

²⁸⁴ Pour l'approche fonctionnaliste, voir les remarques de J. Nuyts (2005) dans une contribution au titre sans équivoque : *The Modal Confusion: On Terminology and the Concepts behind It*.

²⁸⁵ On soulignera en ce sens la remarque de T. Givón (1994 : 267) : « *[w]hile many of us are inclined nowadays to formulate their functional definition in either cognitive or communicative terms, it behooves us to acknowledge the long logical tradition that passed these modal categories on to us, a tradition going all the way back to, at least, Aristotle.* »

évitant d'une part le réductionnisme logique²⁸⁶ et d'autre part l'éclatement classificatoire des approches linguistiques purement descriptives²⁸⁷ qui distinguent autant de modalités qu'il existe de marqueurs d'appréciation dans une langue donnée.

2.1. MODALITÉ ET LOGIQUE : ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE NOTION

La dimension protéiforme du concept de modalité résulte d'un phénomène d'enrichissement progressif de celle-ci : à mesure que les scientifiques l'ont utilisée dans des domaines dont elle ne relevait pas primitivement, son signifié s'est enrichi, complexifié, et souvent obscurci. Née dans le domaine de la logique, elle s'étend rapidement dans toutes les formes d'analyse du langage et est à présent employée aussi bien par les philosophes du langage que par les linguistes. Pour que la modalité se révèle une catégorie fonctionnelle valide²⁸⁸ dans l'explication des phénomènes de langage, il convient ainsi d'extraire du concept les paramètres opérants au niveau de l'analyse de la langue ; en d'autres termes de l'organiser en une notion linguistique structurée²⁸⁹.

On s'accorde généralement à reconnaître en Aristote l'initiateur de l'étude de cette notion dans le domaine de la logique, mais son approche n'en était pas moins linguistique par plusieurs de ses aspects, car le philosophe raisonnait à partir du langage naturel « sur les données de la phrase grecque »²⁹⁰ et ne pouvait pas s'en extraire faute d'un langage formel prédéfini. Dès le départ, l'étude de la notion englobe donc deux disciplines. La liste des éléments considérés comme « modaux » est alors somme toute fort réduite, mais au fur et à mesure que progresse la réflexion, de nouveaux éléments viennent se fondre dans le concept premier pour en modifier profondément la portée. Apparaissent alors diverses controverses d'autant plus virulentes qu'elles ne sont pas sans rapport avec la différenciation complexe et à large implication théorique entre les structures logiques et leur actualisation en langage naturel. Ce n'est qu'à la suite des réflexions de la scolastique médiévale, du développement de la logique modale post-kantienne et de la rupture entre la logique et la modalité initiée par G. Frege que l'on pourra distinguer deux approches clairement distinctes : l'une purement logique et l'autre linguistique. L'avènement de

²⁸⁶ J'entends par là la volonté de réduire les diverses formes de modalités linguistiques aux opérateurs de la logique modale dont la sémantique est définie de façon vériconditionnelle dans la théorie des mondes possibles.

²⁸⁷ Ce phénomène n'est pas propre à la linguistique francophone, voir sur ce point F. de Haan (1997) ; G. Lampert & M. Lampert (2000 : 107-158) ; C. Vetter (2001).

²⁸⁸ Mon approche se veut radicalement différente de l'approche syntaxique que d'aucuns ont tentée. Ainsi J.-L. Gardies (1983 : 21) se voit contraint de conclure : « c'est que les termes susceptibles d'être classés sous ce concept [i.e. de modalité] nous paraissent constituer, par leur foisonnement, plus qu'une constellation, presque une nébuleuse. En ce sens, notre tentative de définition syntaxique de la modalité se reconnaît comme un échec. »

²⁸⁹ A. Culioli (1990 : 53-54 & 85-86) a analysé les relations qui existent entre le concept, la notion et le domaine notionnel : la notion est envisagée comme une « représentation structurée » du concept qui subit des évolutions historiques, épistémologiques ou autres. Le procédé cognitif peut être envisagé comme suit : l'association d'un mot à un sens crée un domaine notionnel qui représente un ensemble de propriétés en puissance pouvant être actualisées en contexte. La notion se définit dès lors comme un ensemble de domaines notionnels entretenant entre eux des relations métaphoriques particulièrement fortes. Le concept peut recouvrir une notion particulière, mais, non structuré, il est sporadiquement enrichi par les apports de différentes disciplines et ne paraît pas jouir d'une netteté suffisante pour qu'il soit possible d'en cerner les contours (« notion » et « concept » s'opposent ainsi comme s'opposent à un autre niveau « forme » et « substance »).

²⁹⁰ A. Meunier (1979 : 17).

nouvelles disciplines s'annexant tour à tour la notion n'a, par la suite, fait qu'en accentuer le caractère « vaste, mouvant, polymorphe, complexe [...] bref, difficile, mais passionnant. »²⁹¹

2.1.1. Aristote : naissance de la logique modale

En complément à sa théorie sur les propositions pures (ou assertoriques) et à la syllogistique construite pour elles, le penseur grec développa la première réflexion²⁹² sur les jugements « modaux » et les syllogismes afférents²⁹³. Toute proposition modale est définie comme contenant soit le terme « nécessaire », soit le terme « possible » — ou un de leurs synonymes ; cela implique la création de deux opérateurs logiques : « il est nécessaire que p » ($\Box p$) et « il est possible que p » ($\Diamond p$)²⁹⁴. Il faut dès lors repenser la logique dans trois types de propositions : assertoriques, apodictiques et problématiques²⁹⁵.

On apportera immédiatement une restriction. Pour le Stagyrte, les foncteurs modaux ne s'appliquent pas aux propositions²⁹⁶, mais peuvent qualifier de manière *objective* les faits eux-mêmes ; ils s'intègrent dans sa logique des classes constituée d'une analyse de toutes les relations pouvant exister entre sujet, prédicat et copule dans une proposition qui est soumise aux jugements de vérité²⁹⁷ : ἐπει δὲ πᾶσα πρότασις ἐστὶν ἢ τοῦ ὑπάρχειν ἢ τοῦ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν ἢ τοῦ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν²⁹⁸ [...]. A peut donc appartenir à B simplement²⁹⁹, nécessairement ou « possiblement ».

²⁹¹ J. David & G. Kleiber (1983 : 9).

²⁹² Il semble que nous ne possédions pas de texte plus ancien sur le sujet. Cf. e.g. G. Piérait-Le Bonniec (1974 : 20) ; A. Meunier (1979 : 17) ; J.L. Gardiès (1979 : 28) ; S. Mellet (1988 : 208) ; N. Le Querler (1996 : 36).

²⁹³ L'apparition de la notion va de pair avec la mise en place d'un arsenal de concepts destinés à analyser le réel. Sur les jugements modaux, voir ARSTT., *Premiers analytiques*, I, 3 et 13 ; *De Interpretatione*, 12-13 ; en ce qui concerne les syllogismes modaux, voir *Pr. An.*, 8-22.

²⁹⁴ Je n'utiliserai dans ce travail que les symboles de la logique classique et deux opérateurs modaux empruntés au vocabulaire développé par C.I. Lewis dans la première moitié du XX^e siècle (C.I. Lewis 1918 ; C.I. Lewis & C.H. Langford 1938). Le système qui y est développé constitue une évolution dans l'analyse des processus d'implication propre à la logique formelle de Russel-Whitehead (voir D.P. Snyder 1971 : 59-60). Le philosophe introduit trois nouveaux opérateurs : « il est possible que » (\Diamond), « il est nécessaire que » (\Box), et l'implication stricte. Je n'utiliserai pas dans ce travail la notion de modalité « dyadique » (à la différence des opérateurs modaux monadiques qui n'ont pour portée qu'une seule et unique proposition, les opérateurs dyadiques permettent de rendre compte des relations qui se nouent dans un raisonnement entre plusieurs propositions modales) qui fait intervenir l'implication stricte : si elle est d'une importance capitale pour le développement d'un raisonnement philosophique, elle ne s'avère pas utile dans le cadre d'une étude linguistique sur un langage naturel (voir cependant en § 3.1.1 la notion de « modalité relationnelle »).

²⁹⁵ Ce n'est que depuis les travaux d'Em. Kant (*Critique de la raison pure*, deuxième partie, I, 1), que ces trois types de propositions ont reçu un nom spécifique : « les jugements sont *problématiques*, lorsque l'on admet l'affirmation ou la négation comme simplement possible (arbitraire) ; *assertoriques* lorsqu'elle est considérée comme *réelle* (vraie) ; *apodictiques* quand on la regarde comme *nécessaire*. »

²⁹⁶ Ces dernières années, les exégètes d'Aristote ont dépensé une énergie considérable pour donner une interprétation cohérente à sa syllogistique modale sans obtenir de résultats probants (voir e.g. J. Barnes 1995 : 45, qui souligne : « *I believe this simply confirms that Aristotle's system is incoherent and that no amount of tinkering can rescue it* »). Sur ce point, voir également W. & M. Kneale (1962 : 86).

²⁹⁷ Voir J. Barnes (1995 : 44-46).

²⁹⁸ ARSTT., *Pr. An.*, 25 a 1-2 : « dans la mesure où toute prémisses dépend soit d'une attribution (simple), soit d'une attribution nécessaire, soit d'une attribution contingente [...]. »

2.1.1.1. Nécessité ontologique et nécessité logique

Aristote va subdiviser la nécessité en deux catégories dont une seule continuera de nous intéresser : il fait la différence entre une nécessité ontologique et une nécessité logique. Soit l'Ex. 8, le premier *ἀνάγκη* est le résultat d'une déduction logique, tandis que le syntagme prépositionnel *ἐξ ἀνάγκης* traite d'une appartenance par nature.

Ex. 8 *ἀνάγκη δὴ τὸ Α τινὶ τῶ Γ ὑπάρχειν ἐξ ἀνάγκης* (ARSTT., *Pr. An.*, 30 a 40)

Il est évident que, dans une optique linguistique, l'appartenance par nature des choses à une catégorie ne peut être l'objet d'une analyse, et que seule la nécessité logique sera prise en considération dans les développements qui suivent. Cette approche de la consécution logique (suivant une nécessité) permet de rendre compte des liens modaux qui unissent les différentes parties d'un discours — songeons au discours scientifique — et manifeste les liens que le locuteur prend en compte en vue de structurer son énoncé. Les procédés d'implication sont le propre des propositions séquentielles pour lesquelles certaines langues possèdent des formes particulières qui ont grammaticalisé diverses nuances de consécution modale³⁰⁰.

D'autre part, en fondant la logique modale, Aristote organise les différentes figures de syllogisme à prémisses nécessaires. Il définit donc un axiome d'implication entre l'apodictique $\Box p$ et l'assertorique p : $\Box p \Rightarrow p$. Cette règle, si elle est indiscutable en logique, ne pourra être maintenue dans une approche linguistique dès lors que l'on sort de la perspective pour laquelle Aristote l'a développée (cf. § 2.1.1.3). En effet, en langue naturelle, le fait que le locuteur exprime une forme de nécessité indique souvent qu'il ne peut assurer un réel statut de vérité à son énoncé.

Ex. 9 *John must_(-assert+épist) be at home now*

Dans l'exemple Ex. 9, le locuteur montre clairement que, en fonction de la connaissance qu'il possède du monde au moment de l'acte d'énonciation, il ne peut garantir totalement la validité du contenu propositionnel [*John is at home now*]. La présence même de l'auxiliaire modal *must* suffit à marquer que la certitude du locuteur est toute relative. J'en veux pour preuve le fait que cette proposition pourrait être précédée d'un circonstant épistémique du type « *as far as I know* ». De même, si un locuteur recourt à un adverbe indiquant la certitude comme dans « il est nécessairement dans le train à l'heure qu'il est », il s'appuie sur une série d'indices qui lui font penser que c'est effectivement le cas³⁰¹ : on rejoint donc ici la distinction entre assertion catégorique et non-assertion (évoquée en § 1.2.2). Ces exemples d'application de l'opérateur de

²⁹⁹ Il s'agit alors d'une appartenance absolue ou d'une appartenance temporelle.

³⁰⁰ Le cas du moyen égyptien est sur ce point particulièrement éclairant avec ses trois formes séquentielles *sdm.k3.f*, *sdm.hr.f* et *sdm.ih.f*, voir P. Vernus (1990b : ch. IV-VI) ; L. Depuydt (1993c : 201-256) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : 388-390). Ces formes sont couramment désignées comme des séquentielles contingentes, bien que l'utilisation de l'adjectif « contingent » dans le sens de « conditionné par un autre procès » soit regrettable dans la mesure où ces formes n'ont rien de contingent au sens propre ; sur ce problème de catégorisation et l'identification de la valeur modale de la forme *sdm.hr.f*, voir St. Polis (2005).

³⁰¹ Comme le rappelle Pottier (1992 : 51), « les logiques ont été constituées pour elles-mêmes, et certainement pas pour les langues naturelles. » Je serai amené à revenir sur ce point en relation avec le paramètre notionnel d'« origine » du facteur modal (cf. § 3.1) qui permet de rendre compte d'assertions telles « un carré possède nécessairement quatre côtés », « il est nécessairement parti, puisque j'ai l'ai entendu prendre la voiture » et qui participent d'une catégorie particulière de la modalité que l'on nommera « aléthique ».

nécessité ne doivent cependant pas être retenus contre la théorie développée par le philosophe grec : Aristote n'a jamais songé à utiliser ses foncteurs modaux dans une perspective épistémique ; l'illustration sert uniquement à montrer les limites de son approche logique (plus tard élargie dans cette optique, cf. § 2.1.5) dans une perspective linguistique plus large.

2.1.1.2. *La question du futur*

L'introduction du temps dans la réflexion logique ne s'est pas faite sans poser d'épineux problèmes. En effet, si le principe du tiers exclu est toujours conservé³⁰² pour les propositions assertoriques du passé et du présent, l'opposition entre p et $\neg p$ n'épuise pas les possibilités logiques en ce qui concerne le futur. Pour reprendre l'exemple du penseur grec³⁰³, il est impossible de se prononcer dans l'absolu sur la véracité d'un énoncé tel « un combat naval aura lieu demain ». Le philosophe est dès lors forcé de reconnaître que, dans ce cas, on reste dans l'indétermination, mais il ajoute immédiatement dans son traitement de deux propositions contradictoires au futur : $\mu\alpha\lambda\lambda\omicron\nu\ \mu\acute{\epsilon}\nu\ \acute{\alpha}\lambda\eta\theta\eta\tilde{\iota}\ \tau\eta\nu\ \acute{\epsilon}\tau\epsilon\rho\alpha\nu,\ \omicron\upsilon\ \mu\acute{\epsilon}\nu\tau\omicron\iota\ \eta\delta\eta\ \acute{\alpha}\lambda\eta\theta\eta\ \eta\ \psi\epsilon\upsilon\delta\eta$ ³⁰⁴. Il considère qu'une proposition est plus vraie que l'autre dans l'absolu en raison d'un facteur de probabilité ; le futur linguistique, quant à lui, opère généralement une distinction entre le futur objectif et le futur modalisé (cf. § 1.2.1), et permet ainsi au locuteur de distinguer le prévu du possible : au moment où un énoncé en relation avec le futur est produit par un locuteur, ce qui importe c'est le degré de vérité (possible, probable, assuré) que celui-ci accorde à son énoncé. S'amorce donc la réflexion sur les univers de croyance et plus généralement sur les garanties qu'offre le locuteur par rapport à la validité de son énoncé. L'introduction du temps dans l'étude de la modalité sera développée, toujours dans l'Antiquité, par les Mégarites qui lui ont attribué une place particulière (cf. § 2.1.2).

2.1.1.3. *Le carré des modalités ontiques d'Aristote*

On a donné aux modalités d'Aristote le nom d'« aléthiques », mais cette appellation pourrait laisser entendre qu'il n'y a que cette catégorie de la modalité qui puisse entretenir un rapport avec la valeur de vérité d'une proposition. C'est pourquoi on a proposé³⁰⁵ la dénomination « ontique » pour cette catégorie. C'est dans le chapitre 13 de son *De Interpretatione* que le philosophe grec tente d'éclaircir les relations logiques qui existent entre le possible, le nécessaire, l'impossible et le contingent. Il y met en évidence le fait qu'un type de modalité peut recevoir diverses actualisations en langue naturelle (voir Fig. 7).

D'après l'ensemble des auteurs contemporains³⁰⁶, cette réflexion aurait été formalisée graphiquement au II^e siècle par Apulée. Il faut cependant corriger cette affirmation : le seul texte

³⁰² Du point de vue des Anciens, car la linguistique moderne a montré que, à l'intérieur d'un procès passé, l'aspect du lexème verbal peut conserver toutes les virtualités de développement avant l'accomplissement de ce dernier.

³⁰³ ARSTT., *De Interpretatione*, 18 b 23-25.

³⁰⁴ « L'une est vraisemblablement plus vraie que l'autre, mais n'est assurément pas déjà vraie ou fausse » (ARSTT., *De Interpretatione*, 19 a 37-40).

³⁰⁵ À ma connaissance, cette proposition a été formulée pour la première fois par J.-L. Gardiès (1979 : 15 n. 1).

³⁰⁶ Voir J.-L. Gardiès (1975 : 26) ; S. Mellet (1988 : 208).

qui conserve une représentation figurée est le commentaire au *περὶ ἑρμηνείας* qui doit être attribué à un pseudo-Apulée³⁰⁷.

δυνατὸν εἶναι	οὐ δυνατὸν εἶναι
ἐνδεχόμενον εἶναι	οὐκ ἐνδεχόμενον εἶναι
οὐκ ἀδύνατον εἶναι	ἀδύνατον εἶναι
οὐκ ἀναγκαῖον εἶναι	ἀναγκαῖον εἶναι
δυνατὸν μὴ εἶναι	οὐ δυνατὸν μὴ εἶναι
ἐνδεχόμενον μὴ εἶναι	οὐκ ἐνδεχόμενον μὴ εἶναι
οὐκ ἀδύνατον μὴ εἶναι	ἀδύνατον μὴ εἶναι
οὐκ ἀναγκαῖον μὴ εἶναι	ἀναγκαῖον μὴ εἶναι

Fig. 7. Le carré des modalités d'Aristote

De plus, cette représentation ne traite absolument pas de la modalité en tant que telle, mais de l'opposition entre propositions générales et particulières³⁰⁸. Quoi qu'il en soit, la scolastique médiévale — peut-être influencée par les écrits de Martianus Capella qui plagie abondamment Apulée dans ce domaine — a rapproché le texte d'Aristote de la représentation du pseudo-Apulée pour former ce que la tradition a nommé « le carré des oppositions d'Apulée ».

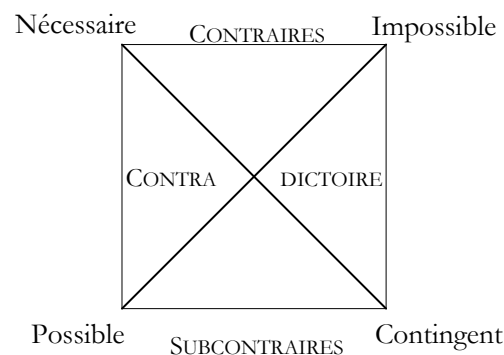


Fig. 8. Carré des oppositions dit « d'Apulée »

Ce carré a fait l'objet d'une multitude de commentaires, d'applications et de critiques³⁰⁹. La plus notable pour notre propos est peut-être à trouver chez Abélard³¹⁰. De son point de vue, la différence subtile opposant le possible au contingent n'a pas lieu d'être. Si la logique moderne lui

³⁰⁷ Voir en dernier lieu S.J. Harrison (2000 : 11-12). D'aucuns (D. Londey & C. Johanson : 1987) ont considéré cet opuscule comme étant originellement le troisième livre du *De Platone*, mais cette opinion doit être rejetée, tant pour des raisons de cohérence interne au *De Platone* que pour des motifs philologiques.

³⁰⁸ Ce carré définit les oppositions contraires (*incongruae*), subcontraires ou semi-correspondantes (*subpares*) et contradictoires (*alterutrae*), qui peuvent exister entre les différents quantificateurs existentiels. Ces diverses oppositions ont connu un grand succès dans les théories logiques ultérieures.

³⁰⁹ Dans la sphère égyptologique, A. Loprieno (1991a : 223-225) a recouru à ce dernier pour rendre compte des paradigmes du futur et de leur négation en égyptien de la première phase.

³¹⁰ *Dialectica*, II, 2 (*De modalibus*).

a donné tort sur ce point, le linguiste ne peut que se réjouir de la réflexion du philosophe et théologien nantais qui accordait sa préférence au signifié des termes en langue naturelle³¹¹.

Cette critique repose sur le texte d'Aristote lui-même ; on y trouve en effet deux conceptions différentes du contingent qui peut être bilatéral ou unilatéral. La contingence bilatérale correspond à notre pure contingence (qui équivaut au signifié du terme possible en langue naturelle)³¹², c'est-à-dire qu'elle caractérise une appartenance qui n'est ni nécessaire, ni impossible³¹³, tandis que la contingence unilatérale équivaut à ce qui n'est pas impossible³¹⁴. Dans le même ordre d'idées, on observe chez Aristote une confusion quasi constante dans les termes employés pour rendre le possible ($\tau\acute{o}$ δυνατόν) et le contingent ($\tau\acute{o}$ ἐνδεχόμενον)³¹⁵.

Lorsque le contingent est fondu dans le possible, la représentation de la catégorie modale ontique devient alors naturellement triangulaire³¹⁶. De plus, comme l'a suggéré B. Pottier, entre les deux termes polaires³¹⁷ que constituent l'impossible et le nécessaire, il convient d'envisager un continuum que la représentation symétrique triangulaire manifeste assez mal : entre ce qui est proprement impossible et ce qui relève d'une pure nécessité, tous les degrés du possible et du probable sont envisageables en langue³¹⁸. Cette représentation catégorielle ouvre la voie à une sémantique du continu qui, entre deux bornes, permettrait d'analyser l'ensemble des expressions de la modalité — parfois parasynonymiques, mais toujours de sens légèrement différents — au travers des relations qu'elles entretiennent dans le domaine du possible défini, comme le continuum entre l'impossible et le nécessaire.

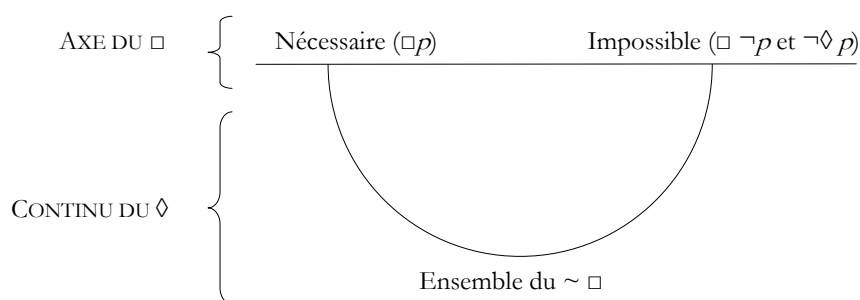


Fig. 9. Modalités ontiques

³¹¹ Voir déjà les remarques de W. & M. Kneale (1962 : 214).

³¹² G. Piéraut-Le Bonniec (1974 : 22).

³¹³ λέγω δ'ἐνδέχασθαι καὶ τὸ ἐνδεχόμενον, οὐ μὴ ὄντος ἀναγκαίου, τεθέντος δ'ὑπάρχειν, οὐδὲν ἔσται διὰ τοῦτ' ἀδύνατον (ARSTT., *Pr. An.*, 32 a 18).

³¹⁴ C'est bien sûr avec cette signification qu'Aristote fut contraint de comprendre le contingent dans sa syllogistique, car, comme l'a montré J. Łukasiewicz (1951), la pure contingence est un foncteur avec lequel aucune logique traditionnelle ne peut tenir.

³¹⁵ Il faut souvent considérer qu'ils sont utilisés comme synonymes, quoique l'auteur traite plutôt du contingent dans les *Premiers Analytiques* et du possible dans le *De Interpretatione*. Sur les significations du possible chez Aristote, voir K.J.J. Hintikka (1960).

³¹⁶ Voir N. Le Querler (1996 : 48).

³¹⁷ B. Pottier (1992 : 50). L'auteur va cependant plus loin en affirmant que le nécessaire est inclus en langue naturelle dans le possible et que, dès lors, il existe une asymétrie dans la représentation mentale de la modalité qu'il nomme « existentielle » (ce qui équivaut à l'ontique).

³¹⁸ Sur cette réflexion, peut-être déjà amorcée par Aristote dans son hésitation entre δυνατόν et ἐνδεχόμενον, voir G. Piéraut-Le Bonniec (1974 : 23).

Pour synthétiser la perspective aristotélicienne sur la modalité, on peut dire que toute proposition modale est définie comme contenant soit le terme « nécessaire », soit le terme « possible » — ou l'un de leurs synonymes ; cela implique la création de deux opérateurs logiques : « il est nécessaire que p » ($\Box p$) et « il est possible que p » ($\Diamond p$)³¹⁹. C'est à partir de ces deux foncteurs que sont définis l'impossible ($\neg\Diamond p$ ou $\Box\neg p$) et le contingent ($\Diamond\neg p$ ou $\neg\Box p$). Ces quatre notions peuvent être organisées dans un carré des oppositions. Il faut cependant remarquer que l'opposition entre le possible et le contingent n'a de raison d'exister que dans le cadre de la logique (ou de la sémantique formelle³²⁰) ; en langue naturelle ces deux notions se confondent et peuvent être utilement représentées selon un continuum entre les deux pôles que constituent la nécessité et l'impossibilité³²¹. Ces foncteurs sont pensés pour opérer dans une conception de la logique modale purement ontique (plutôt qu'aléthique). Aristote distingue ces modalités propres des modalités impropres que sont l'affirmation et la négation et qui agissent à un niveau différent.

2.1.2. Les Mégarites et Diodore Cronos

Bien qu'elle se soit inspirée de l'œuvre d'Aristote, la logique mégarico-stoïcienne n'en est pas une continuation. Fondée non plus sur les genres et les essences, mais sur le nominalisme stoïcien³²², leur logique des propositions a produit une analyse des états de fait plutôt que des concepts³²³. Si leur approche de la modalité n'a guère reçu d'écho que dans la littérature logique occidentale depuis la fin de l'Antiquité jusqu'aux Temps Modernes³²⁴, leurs propositions comportent toutefois un intérêt réel pour le linguiste à plus d'un titre : on y trouve une articulation des concepts modaux et de la temporalité et un orientation proprement aléthique des propositions aristotéliciennes. Le statut de vérité d'une proposition modale n'est plus simplement abordé en fonction d'une attribution de caractéristiques, mais est jugé par rapport à la proposition dans son ensemble.

C'est à Diodore Cronos, l'auteur du maître argument, que nous devons ce qui fut certainement la théorie la plus originale de l'école au sujet de la modalité. Celle-ci nous est

³¹⁹ D'un point de vue logique, ces deux foncteurs sont reliés axiomatiquement et interdéfinis : $\Box p \equiv \neg\Diamond\neg p$ et $\Diamond p \equiv \neg\Box\neg p$. Je considérerai cependant que, en langue, on a affaire à deux primitives sémantiques, chacune susceptible de quantification.

³²⁰ Pour la reformulation du carré aristotélicien par S. Löbner (1985 ; 1987 ; 1990) et sa complémentarité avec l'approche tripartite de K.J.J. Hintikka (1960, pour qui le terme possible peut recouvrir le nécessaire et le contingent), voir J. van der Auwera (1996). Pour la portée de la négation par rapport au foncteur modal, voir L.R. Horn (1989 : 12-sq.).

³²¹ Pour la représentation des modalités sur un continuum entre deux polarités, voir également l'analyse de M.A.K. Halliday (1985 : 335).

³²² Il est d'autant plus important de s'attarder sur le point de vue stoïcien que celui-ci a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la grammaire alexandrine et par là même de nos grammaires et linguistiques.

³²³ Ils ont eu le mérite, du point de vue de la logique, de dégager un véritable « système axiomatique de la logique des propositions » (G. Piéraut-Le Bonniec 1974 : 24) en dégageant les schèmes d'inférences des célèbres indémonstrables du *modus ponendo ponens* et du *modus tollendo tollens* et en étudiant de manière approfondie les opérateurs d'implication et de disjonction (voir I. M. Bocheński 1951 : 89-92).

³²⁴ L'accueil positif que lui réservent des penseurs comme Abélard, Thomas d'Aquin ou Leibniz semble s'inscrire dans une réaction à l'aristotélisme orthodoxe de l'Empire byzantin. Voir notamment A.N. Prior (1955 : 205-212) ; B.A. Κύρκος (1980-1981 : 346-362).

cependant imparfaitement connue dans la mesure où seul Boèce³²⁵, dans son commentaire au *De Interpretatione* d'Aristote³²⁶, en a conservé un exposé suivi. Le philosophe reprend les points cardinaux de la modalité aristotélicienne, mais les redéfinit à la fois en termes de vérité et de temporalité :

- Le possible : *quod aut est aut erit*³²⁷.
- L'impossible : *quod cum falsum sit non erit uerum*.
- Le nécessaire : *quod cum uerum sit, non erit falsum*.
- Le contingent : *quod aut iam est aut erit falsum*.

La réduction des modalités à une expression de la temporalité a été jugée de peu d'intérêt du point de vue linguistique³²⁸, mais il faut insister sur le fait que, si sa réflexion apporte peu à la compréhension du possible et du nécessaire, elle n'est pas pour autant sans importance : (1) on passe très manifestement d'une modalité ontique à une compréhension de la modalité en termes aléthiques et (2) le lien entre temporalité, modalité et vérité³²⁹ (qui deviendra celle envisagée par le locuteur dans une perspective linguistique) sera essentiel à la modélisation de la modalité assertive.

2.1.3. Stoïcisme et approche grammaticale des « modes » aristotéliciens

C'est avec l'Ancien Stoïcisme, qui représente l'apogée du développement d'une philosophie apophantique, que les réflexions sur la modalité du point de vue grammatical se font plus présentes. Cependant, les difficultés posées à la fois par une terminologie grammaticale flottante et par diverses théories mal expliquées³³⁰ pour les périodes les plus anciennes, me poussent à envisager la question de manière catachronique ; c'est pourquoi j'aborderai le problème au moyen de l'examen du « mode »³³¹ aristotélicien qu'a proposé Ammonius dans son commentaire au *De Interpretatione*³³². Après avoir recensé les quatre τρόποι retenus par Aristote³³³, Ammonius se

³²⁵ C. Meiser (1877-1880² : 234).

³²⁶ Celui-ci qualifiait la théorie de son contradicteur d'ἄτοπον, *i.e.* d'étrange voire de contre-intuitive. Cf. ARSTT., *Métaphysique*, 1046 b 29-33.

³²⁷ Dans la mesure où les trois dernières définitions contiennent une référence à la vérité ou à la fausseté, il est probable, comme le suggèrent W. & M. Kneale (1962 : 118), que la définition du possible ait contenu elle aussi une référence au *uerum*. C'est d'ailleurs ce que tend à montrer Cicéron dans son *De Fato* (17) : « *placet igitur Diodoro id solum fieri posse quod aut uerum sit aut uerum futurum sit* ».

³²⁸ N. Le Querler (1996 : 40).

³²⁹ Dans la perspective logique, la vérité ou la fausseté attribuée à une proposition est toujours absolue et ne souffre pas de relativisation potentiellement induite par l'acte d'énonciation qui n'est pas pris en compte.

³³⁰ Cf. Fr. Ildefonse (1997 : 205).

³³¹ Le terme grec employé par Ammonius est τρόπος. Comme je tenterai de le montrer, la distinction entre le mode et la modalité chez les grammairiens antiques n'est pas claire dans la mesure où ce terme est tour à tour employé pour exprimer la flexion du verbe (notre mode) et la modalité d'une proposition. C'est ce dernier sens qu'il faut comprendre ici.

³³² AMMONIUS, *Comm. in Arist. De Int.*, 214-216. On peut noter que sa conception est assez proche des vues développées par M. Baktine-Volochinov (l'original date de 1929 et fut traduit en français sous le titre *Le marxisme et la Philosophie du langage*, Paris, 1977).

³³³ *Ibid.*, 214,31-215,2 : τέτταρας δὲ μόνους ὁ Ἀριστοτέλης παραλαμβάνει πρὸς τὴν θεωρίαν τῶν μετὰ τρόπου προτάσεων, τὸν ἀναγκαῖον τὸν δυνατὸν τὸν ἐνδεχόμενον καὶ ἐπὶ τοῦτοις τὸν ἀδύνατον.

pose la question de savoir si le philosophe n'aurait pas omis dans sa réflexion le cas d'« actuellement » et de « seulement ». Le second terme n'a pas d'intérêt direct dans ma démarche, mais le premier doit quant à lui retenir l'attention. La question que pose le commentateur est en effet l'indice d'une première différenciation entre la modalité et le contenu de l'énoncé. Ce point n'avait guère reçu de développement dans l'apophantique stoïcienne, caractérisée par la conjonction entre le contenu propositionnel et l'énonciation³³⁴, comme l'indique la célèbre phrase de Diogène³³⁵ : ὁ γὰρ λέγων « Ἡμέρα ἐστίν », ἀξιούσιν δοκεῖ τὸ ἡμέραν εἶναι. Ainsi, au-delà du débat sur l'assertion³³⁶ chez les tenants du portique, ce qui importe pour le linguiste est de constater une première conceptualisation de l'incidence de la modalité sur le propos. Entre le contenu propositionnel et l'acte d'énonciation, une modalité viendrait — ou non — s'appliquer au propos : ce processus sera appelé « modalisation » dans la linguistique contemporaine (dans le cas de l'actualité, celle-ci est assertive). Dans sa réflexion sur le terme, Ammonius montre en effet que l'on peut distinguer deux types d'énoncés : ceux qui comportent un τρόπος et ceux qui n'en possèdent pas³³⁷.

On retrouve donc ici très directement les questions relatives à l'assertion (qu'elle ait trait au passé, au présent ou à l'avenir) et à la distinction opérée en § 1.2.2 entre l'assertion catégorique et les modalisations de l'assertion (qui consiste en une inscription subjective du locuteur dans son propos au cours de l'acte d'énonciation).

Pour résumer, on peut considérer que tout acte énonciatif dans lequel s'implique le locuteur est en soi modal ; cela posé, certaines formes sont explicitement marquées comme telles, tandis que d'autres ne le sont pas. Ainsi, à côté de l'assertion présentée comme \emptyset -vraie (« il est à l'école »), qui ne peut être qu'implicitement modalisée (par l'acte même d'énonciation), tout énoncé sera explicitement modalisé (non-assertion). Le locuteur choisit par là d'indiquer le degré avec lequel il s'investit dans son propos. Dans le cas du « actuellement » d'Ammonius, le locuteur indique que son propos est validé, considéré de son point de vue comme « actuel ». Le domaine de la modalité se trouve dès lors considérablement élargi. Il ne couvre plus seulement le champ compris entre l'impossible et le nécessaire, mais celui qui s'étend de l'assertion d'un fait à sa dénégation en passant par toutes les nuances du possible et du nécessaire. La voie est ainsi ouverte à une évolution de la catégorie aléthique, propre à la logique, à la catégorie assertive de la linguistique³³⁸.

2.1.4. Position syntaxique et portée logico-sémantique

Les premiers grands commentateurs et vulgarisateurs de la pensée d'Aristote à la fin de l'Antiquité — songeons à Ammonius pour la langue grecque et à Boèce pour le domaine latin — marquent le début d'une période qui trouve son apogée dans la scolastique médiévale. L'enrichissement du concept de modalité durant cette période résulte principalement d'une analyse plus fine de la portée des foncteurs modaux en relation avec l'ordonnement de la

³³⁴ Voir Cl. Imbert (1978 : § 240).

³³⁵ *Vie des philosophes*, 65, 7-8.

³³⁶ Sur son statut chez les Stoïciens, voir Fr. Ildefonse (1997 : 197-199).

³³⁷ Dans son optique, il est en outre possible de passer de l'un à l'autre au moyen de l'ajout ou de l'effacement de certains lexèmes.

³³⁸ L'évolution de l'aléthique vers l'épistémique est évidemment lente et graduelle dans l'histoire du concept.

structure interne des propositions et, de ce fait, n'est souvent guère éloigné d'une optique sinon linguistique, du moins grammaticale.

La question qui a occupé la scolastique et excité la sagacité de nombreux savants fut le problème de l'ambiguïté inhérente à certains marqueurs de modalité. On a alors soutenu que ce phénomène proviendrait de la variété d'incidence des foncteurs modaux que reflèterait la structure langagière des propositions modales. Divers systèmes explicatifs virent le jour afin d'expliquer ces différences de portée³³⁹ et avec ceux-ci les notions centrales de « sens composé vs. sens divisé » et de « modalité *de re* vs. modalité *de dicto* ».

2.1.4.1. *Sens composé vs. sens divisé*

Pour expliquer l'ambiguïté du champ d'incidence des éléments modaux, la logique médiévale va imaginer une distinction entre « sens composé » et « sens divisé ». Celle-ci s'appuie sur une autre opposition préexistante entre les termes dits « catégorématiques » et ceux dits « syncatégorématiques »³⁴⁰. Les premiers sont dits « prédicables » (noms, verbes et adjectifs principalement), tandis que les seconds portent sur d'autres termes à la manière de co-prédicats³⁴¹. De nombreux traités rédigés aux XII^e-XIII^e siècles signalent la capacité des syncatégorématiques³⁴² à porter soit sur une proposition dans son ensemble — le sens est alors dit « composé » —, soit sur un des éléments de celle-ci — le sens est dans ce cas « divisé ».

Les efforts que vont déployer des personnages comme Thomas d'Aquin et William de Sherwood traduisent de manière significative une volonté de « retrouver au niveau des données de la phrase latine les différences de structure repérées avec justesse au niveau logico-sémantique. »³⁴³ Ainsi, en fonction des regroupements sémantiques que l'on opère sur l'Ex. 10 où *necessario* fonctionne comme un syncatégorématique, le sens est tantôt composé, tantôt divisé.

- Ex. 10** (a) [Socrates currit] necessario ⇒ sens composé
 (b) [Socrates necessario] currit ⇒ sens divisé

Il est édifiant de constater à quel point la démarche de W. de Sherwood est proche de certaines analyses en linguistique générative : devant l'ambiguïté des structures syntaxiques observables, on postule une distinction dans les structures sous-jacentes³⁴⁴ afin de rendre compte de la position des marqueurs modaux et des relations entre leurs propriétés syntaxiques et leur ambiguïté sémantique.

³³⁹ Pour une intégration, souvent réductrice, de cette perspective dans l'étude linguistique des modalités, voir *e.g.* Nicole Le Querler (1996 : 43-47) ; P. Boudon (1999 : 39-43). Il faut réserver une place particulière à R. Martin (1987) qui accorde un rôle prépondérant à ces distinctions dans son système.

³⁴⁰ Cf. A. Meunier (1979 : 19-20).

³⁴¹ Cette définition des syncatégorématiques rejoint celle qui est donnée par certains linguistes au terme « modalisateur » (voir C. Détrie, P. Siblot & B. Verine 2001 : 187-189).

³⁴² Le terme est toujours utilisé en linguistique, souvent sans qu'on en précise la portée, voir *e.g.* P. Cotte (sans date : 1).

³⁴³ A. Meunier (1979 : 20).

³⁴⁴ Voir l'analyse de la distinction entre modaux épistémiques et radicaux chez Sj. Barbiers (2002 : 7-15.)

2.1.4.2. La distinction entre modalité *de re* et modalité *de dicto*

Promise à une postérité plus grande que la précédente dans le domaine de la logique³⁴⁵ et de la linguistique, cette distinction doit être envisagée comme complémentaire de l'opposition sens composé *vs.* sens divisé :

- Ex. 11** (a) le fou est nécessairement à l'asile \Rightarrow modalité *de re*
 (b) il est nécessaire que le fou soit à l'asile \Rightarrow modalité *de dicto*

Cette opposition³⁴⁶ a été plus récemment récupérée par la linguistique sous forme de portée intra- ou extra-prédicative³⁴⁷, et schématisée comme suit :

Portée intra-prédicative	sujet – MODALITÉ – verbe
(a) il peut se rendre chez le médecin	
Portée extra-prédicative	MODALITÉ \rightarrow [sujet – verbe]
(b) peut-être qu'il se rend chez le médecin	

On constate rapidement que les différences entre les deux types d'oppositions (composé *vs.* divisé et *de re vs. de dicto*) sont ténues. C'est pourquoi, William d'Ockham³⁴⁸ réorganise l'ensemble des oppositions afin de permettre une forme de classement des propositions modales.

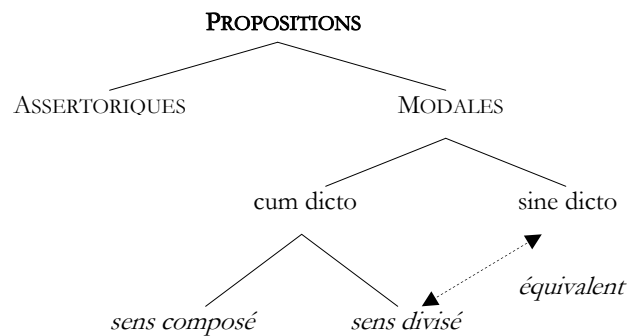


Fig. 10. Classement des propositions modales d'après W. d'Ockham

Cette première approche de la portée des marqueurs modaux n'est pas sans intérêt, mais elle possède l'inconvénient de se fonder sur des critères qui ne sont pas linguistiquement fiables. Ainsi, on a essayé de mettre en avant diverses impossibilités logiques en fonction de l'emploi de modalités *de re* ou *de dicto* dans un contexte donné : avec la phrase « un homme qui n'écrit pas, peut néanmoins écrire »³⁴⁹, la modalité est *de re* et la phrase n'a rien d'absurde ; par contre si l'on dit « il est possible qu'un homme qui n'écrit pas néanmoins écrive », la modalité est *de dicto* et la

³⁴⁵ Il convient de noter que, pour la logique, seules les propositions *de dicto* sont souhaitables dans un raisonnement et que la présence dans un syllogisme d'une modalité *de re* est la trace d'une « complexité du langage naturel », voir notamment W. & M. Kneale (1962 : 213).

³⁴⁶ Elle apparaît chez Abélard sous la forme d'une opposition *de re vs. de sensu* (voir W. & M. Kneale 1962 : 236) et sera reprise dans les termes susmentionnés à partir de Thomas d'Aquin.

³⁴⁷ Voir en particulier N. Le Querler (1996 : 67-70) ; pour les appellations qui ont été proposées dans l'analyse linguistique, cf. L. Gosselin (2005 : 58).

³⁴⁸ *Summa logicae*, II, 2-3. Voir P.V. Spade (sans date : 310-313).

³⁴⁹ Cet exemple est repris à G. Piéraut-Le Bonniec (1974 : 28).

proposition paradoxale. C'est du moins ce que peuvent avancer les logiciens, car une telle phrase est parfaitement acceptable dans un contexte énonciatif donné si on lui intègre une dimension temporelle : « il est possible qu'un homme qui n'écrit pas [pour le moment] néanmoins écrive [*i.e.* en ait la capacité]. »

Toutes ces tentatives de classement des propositions modales montrent deux choses. (1) Les logiciens qui n'avaient pas encore forgé le langage formel nécessaire à leurs démonstrations utilisaient alors la langue naturelle³⁵⁰, mais c'était sans compter sur la polysémie des marqueurs modaux d'une part, et sur les différentes positions syntaxiques qu'ils peuvent occuper d'autre part. En effet, quels que soient les efforts déployés pour analyser les oppositions entre modalité *de re* et *de dicto*, on fait toujours face à une pluralité interprétative qui empêche toute classification en se limitant au niveau syntaxique³⁵¹. (2) Ces classements montrent également la nécessité de prendre en compte différents paramètres structuraux, comme complémentaires des paramètres notionnels, dans toute approche de la modalité afin de rendre compte de « la mise en œuvre dans des énoncés particuliers des catégories et valeurs modales (...) définies d'un point de vue conceptuel »³⁵².

Dans l'analyse qui suit, on opérera donc une distinction entre les paramètres notionnels et les paramètres structuraux. Ces derniers peuvent être de deux types ; ils permettent à la fois de caractériser une position syntaxique et de préciser la portée logico-sémantique de la modalité (cf. § 3.2). On comprend par portée logico-sémantique le fait que, dans un énoncé comme « peut-être Pierre joue-t-il dans sa chambre », le facteur de possibilité pris en compte par le locuteur, s'il est syntaxiquement *de dicto*, peut porter sur différents éléments en fonction du contexte énonciatif ; cela dépend du ou des éléments focalisés à l'intérieur de la proposition. Cet énoncé peut en effet répondre à « que fait Pierre ? », « où Pierre joue-t-il ? », « qui joue dans la chambre ? », « que se passe-t-il ? ». Ces deux paramètres structuraux seront donc envisagés de manière complémentaire aux paramètres notionnels, et relèveront d'un niveau d'analyse distinct, mais ils ne prennent tout leur sens que dans une conceptualisation de la modalité élargie à d'autres domaines que celui de la seule modalité aléthique.

2.1.5. Dépasser l'aléthique : les dimensions épistémique et déontique de la modalité

À partir des modalités aléthiques, qui situent objectivement la proposition par rapport à la Vérité, on constate que, dès le V^e siècle, s'est développée une réflexion sur d'autres types de modalités. Ces dernières situent les différents types de propositions non plus en relation avec le réel, mais par rapport à une vérité, celle du locuteur. Il y a dès lors un passage de l'objectif au subjectif et une ouverture du métaphysique vers le linguistique. Entre en jeu, selon les termes de Paul de

³⁵⁰ À cela s'ajoute le problème des deux conceptions inconciliables de la modalité en logique. La première, qui semble avoir été celle d'Aristote et de Thomas d'Aquin par exemple, revient à considérer la modalité comme un prédicat : le problème est alors de confondre le niveau de la proposition et celui de la modalité (qui fonctionne comme un méta-prédicat). La seconde, retenue par les logiques contemporaines, envisage la modalité comme un foncteur : l'opérateur modal peut porter sur des propositions (logique modale propositionnelle) ou sur des prédicats (logique modale quantifiée).

³⁵¹ On rappellera en ce sens l'échec définitoire de J.L. Gardès (1983 : 13 n. 65).

³⁵² L. Gosselin (2005 : 53). Si je m'écarte des positions de l'auteur sur plusieurs points au niveau conceptuel, l'analyse qu'il propose (2005 : 53-68) des paramètres structuraux de la modalité me semble parfaitement pertinente et sera pleinement exploitée.

Pergula³⁵³, tout un arsenal³⁵⁴ d'« expressions de la conscience »³⁵⁵ : *dubium, opinatum, apparens, uolitum, dilectum*, etc. Cette présence d'une évaluation de la proposition dans le chef du locuteur va, dès cette époque, constituer une ligne directrice de l'évolution du concept. Pierre d'Espagne, puis Isaac Watts³⁵⁶ le font notablement évoluer dans ce sens, mais c'est surtout dans la première moitié du XX^e siècle que voient le jour plusieurs logiques modales non classiques qui s'inscrivent dans la réflexion initiée par C.I. Lewis³⁵⁷. Deux noms restent, pour le linguiste³⁵⁸, invariablement attachés à ce développement en raison de l'intérêt classificatoire de leurs approches : G.H. von Wright et A.N. Prior.

2.1.5.1. G.H. von Wright : classement des modalités et modalités de l'action

Le philosophe et logicien finnois s'est efforcé dans un premier temps de distinguer différents types de modalités autonomes et s'est ensuite attaché à mettre en évidence les relations qui existent entre celles-ci et la classe prototypique de l'aléthique. D'autre part, il a produit une première analyse globale de ce qu'il nomme les modalités du « *can do* »³⁵⁹ : il ouvrirait ainsi la voie à une première organisation du déontique.

C'est dans l'introduction à son ouvrage intitulé *An Essay in Modal Logic*³⁶⁰ qu'il propose un tableau organisant les modalités selon quatre axes : l'aléthique, l'épistémique, le déontique et l'existentiel. Le premier axe se situe dans le prolongement des réflexions aristotéliennes alors acceptées de tous³⁶¹. L'axe épistémique et l'axe déontique constituent pour leur part un élargissement considérable du concept de modalité : on passe en effet de « Pierre est nécessairement le vainqueur » à « Pierre est certainement le vainqueur » (nécessité épistémique) et « Pierre doit être le vainqueur » (nécessité déontique ; il est obligatoire, du point de vue du locuteur, que Pierre soit le vainqueur).

ALETHIC	EPISTEMIC	DEONTIC	EXISTANTIAL
necessary	verified	obligatory	universal
possible	–	permitted	existing
contingent	undecided	indifferent	–
impossible	falsified	forbidden	empty

Fig. 11. Classement des modalités de G.H. von Wright

³⁵³ Pour l'ensemble des sources médiévales sur le sujet, voir I.M. Bochenski (1937 : 673-692).

³⁵⁴ Sur ces termes, voir A. Meunier (1979 : 18).

³⁵⁵ L'ensemble de ces expressions ne feront pas l'objet d'une théorisation approfondie avant le XX^e siècle, mais l'on peut d'ores et déjà souligner qu'elles possèdent pour point commun de conserver, dans leur caractérisation sémantique, les notions de possibilité et de nécessité présentes chez Aristote.

³⁵⁶ Cité par A.N. Prior (1962² : 215).

³⁵⁷ C.I. Lewis (1918).

³⁵⁸ Cette distinction est importante dans la mesure où, après la rupture initiée par G. Frege (cf. § 2.2), une partie de la logique modale va prendre une orientation purement mathématique et, de ce fait, ne plus accorder aucune importance à la langue en tant que telle. Dans cette optique, voir l'ouvrage de G.E. Hughes & M.J. Cresswell (1996). Élève de L. Wittgenstein, G.H. von Wright est resté assez étranger à ces développements.

³⁵⁹ Cette appellation est reprise en égyptologie par J. ČERNÝ & S.I. GROLL (1984³ : 316-318).

³⁶⁰ G.H. von Wright (1951).

³⁶¹ Le dernier axe définit les quantificateurs existentiels du raisonnement ; sur les relations entre modalité et quantification, voir G. Piéraut-Le Bonniec (1974 : 48-49).

La catégorie de l'épistémique demeure assez peu élaborée dans l'ouvrage de G.H. von Wright : comme l'indique l'absence de terme référant au possible, entre le certain et l'exclu s'ouvre tout le champ du plausible et du contestable qui reste à analyser et à mettre en relation avec l'assertion³⁶². En revanche, le déontique a reçu une attention particulière ; cette catégorie sera décrite au moyen du même moule que l'aléthique par les logiciens, qui la représentent sur un carré des oppositions constitué par l'obligation, l'interdiction, la permission et l'indifférence. Les réflexions qui ont été formulées concernant le domaine aléthique valent également dans le cadre du déontique : d'un point de vue linguistique, le modèle proposé devrait permettre de rendre compte d'un continuum couvrant tout le domaine notionnel qui s'étend de l'obligation à l'interdiction (cf. figure 21).

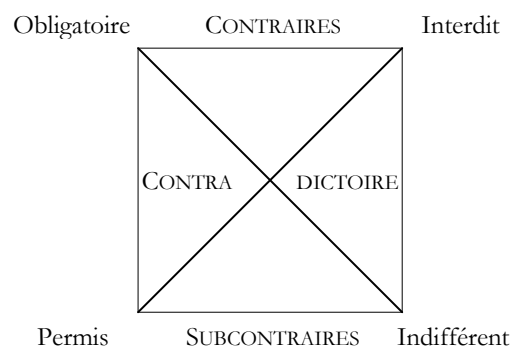


Fig. 12. Carré logique des modalités déontiques

Par ailleurs G.H. von Wright développe une réflexion sur la possibilité ou la nécessité d'un acte dans le cadre de la modalité déontique³⁶³ en s'intéressant aux conditions qui président à son accomplissement. Il classe ces conditions en trois catégories :

- 1) l'acte doit être logiquement possible (on n'ouvre pas une porte ouverte) ;
- 2) il faut un agent pour réaliser l'acte ;
- 3) l'agent doit avoir la capacité de réaliser l'acte (ce qu'il nomme le « *can do* »).

On rejoint l'un des principes organisateurs fondamentaux de la modalité dans certaines études récentes en linguistique, qui insistent sur le rôle décisif de l'agent. En effet, en élargissant le concept³⁶⁴, J.L. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca³⁶⁵ opposent la modalité orientée vers l'agent, « *agent-oriented modality* » qui « *reports the existence of internal and external conditions on a agent with respect to the completion of the action expressed in the main predicate* », à la « *speaker-oriented modality* » qui rassemble tous les actes directifs (ordres, demandes, requêtes, interdictions) et permissifs (autorisation de la part du locuteur). Cette opposition devra être intégrée dans le modèle proposé : on utilisera pour ce faire le paramètre notionnel d'origine du facteur modal (cf. § 3.1).

³⁶² La perspective d'un continuum semble déjà s'imposer (cf. figure 9).

³⁶³ Sur l'ensemble de ce raisonnement, voir G.H. von Wright (1963 : chapitre III).

³⁶⁴ Cet élargissement résulte de la prise en compte de facteurs internes à l'agent en plus des facteurs externes.

³⁶⁵ J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 177-179). Cf. également J. Bybee & S. Fleischman (1995).

2.1.5.2. Modalité et temporalité

Les travaux d'A.N. Prior sur la modalité sont la formalisation de réflexions amorcées à la lecture des textes antiques, particulièrement ceux de l'École de Mégare³⁶⁶ (cf. § 2.1.2). C'est pourquoi on ne s'étonnera pas de constater que sa logique modale ne se conçoit qu'en relation avec une logique temporelle. Ce lien, prépondérant dans son analyse, s'appuie sur l'observation suivante : les opérateurs modaux portent sur des propositions dont ils rendent la vérité relative à des mondes possibles et, de la même manière, « les opérateurs de la logique temporelle rendent la vérité de la proposition relative à des instants »³⁶⁷. Dès lors, l'approche d'A.N. Prior consistera en un traitement modal du temps³⁶⁸.

Ce lien entre temps et modalité me conduit à donner une première présentation d'un modèle qui permette de combiner la temporalité et la modalité : on voudrait par là sortir de la dichotomie stricte qui veut que le temporel est associé au réel, au certain, et exclut le futur, tandis que le modal serait limité à l'irréel et l'incertain. On constate en effet que les marqueurs modaux interagissent avec ceux du temps et de l'aspect dans un même énoncé : il semble nécessaire d'en tenir compte dans le modèle unifié que l'on cherche à établir. En première analyse, on se limitera à fournir une représentation qui permette de rendre compte de la dimension modale du temps³⁶⁹.

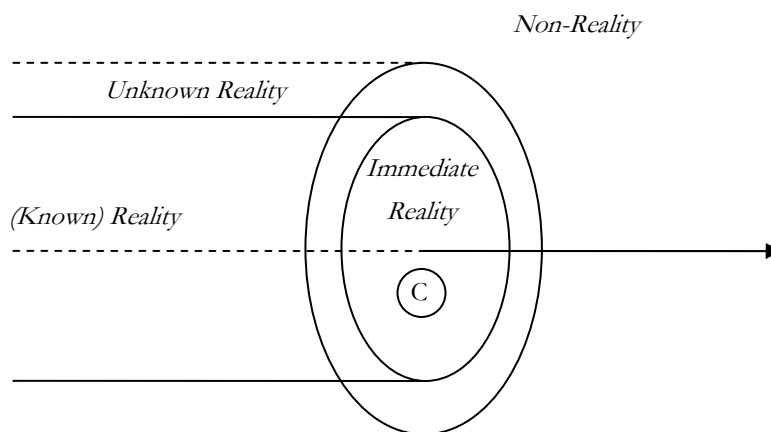


Fig. 13. L'« *Elaborated Epistemic Model* » de R. Langacker

Pour ce faire, on recourra à un modèle épistémique du temps qui permette d'éviter de projeter ce que l'on pense savoir du monde dans le domaine de la sémantique linguistique. Un tel modèle a été proposé par R. Langacker³⁷⁰ et a fait l'objet de trois représentations complémentaires chez l'auteur : un « *Basic Epistemic Model* », un « *Elaborated Epistemic Model* » et un « *Time-Line Model* ». Ces trois points de vue complémentaires sont destinés à rendre compte de l'organisation

³⁶⁶ Voir en particulier A.N. Prior (1955 : « *Part I* »).

³⁶⁷ R. Martin & F. Nef (1981 : 7).

³⁶⁸ Cf. A.N. Prior (1957).

³⁶⁹ Celui-ci devra être complété par les dimensions temporelle et aspectuelle de la modalité (cf. § 3.3.1).

³⁷⁰ Cf. R. Langacker (1992 : 243-247) ; voir également l'analyse de cette présentation dans J.-M. Salanskis (2003 : 149-153).

des marqueurs modaux de l'anglais. L'« *Elaborated Epistemic Model* » servira de base à notre discussion³⁷¹.

On remarquera tout d'abord que cette représentation n'est pas purement épistémique et, en conséquence, difficilement tenable dans une perspective linguistique : le fait d'opposer la réalité connue (définie comme ce que le locuteur croit savoir) à une réalité ignorée et à la non-réalité relève d'un jugement ontique sur la réalité objective. Dans la perspective défendue ici, il convient donc de revoir la représentation en passant de la « réalité inconnue » — zone à laquelle un énoncé linguistique correspond difficilement (?? Je ne sais pas que Pierre est parti)³⁷² — à une réalité possible (typiquement inférée à partir d'un jugement épistémique), et de la non-réalité à l'ignorance complète du locuteur (*i.e.* le concepteur dans la théorie cognitive de R. Langacker).

De plus, cette modélisation n'atteint pas la plausibilité cognitive à laquelle elle prétend et a été justement critiquée par L. Gosselin³⁷³ qui la rejette en bloc pour les raisons suivantes :

- 1) les connaissances du sujet ne s'accroissent pas de façon régulière et continue, et n'évolue même pas nécessairement dans le sens d'un accroissement ;
- 2) ces connaissances ne s'accroissent pas uniquement au contact de la réalité immédiate, mais proviennent également de raisonnements portant sur le futur, le présent et le passé ;
- 3) le sujet a des certitudes vis-à-vis de l'avenir : il croit savoir que certains événements ne manqueront pas d'arriver. Dès lors un modèle strictement épistémique devrait intégrer une part d'avenir à la réalité connue ;
- 4) un traitement identique du contrefactuel (irréel du passé et du présent) et du possible ne permet pas de rendre compte d'une dimension essentielle du discours, le fait qu'il puisse avoir un effet sur le monde par l'intermédiaire, entre autres des actes directifs qui ne peuvent porter que sur l'avenir.

Je soutiendrai pour ma part qu'il est raisonnable de proposer un modèle alternatif (au prix, il est vrai, de nombreuses adaptations), sans qu'il ne me semble impérieux de rejeter catégoriquement cette représentation, car elle me paraît réellement ouvrir la voie à une modélisation de la dimension modale du temps. Pour répondre aux arguments avancés par L. Gosselin, je formulerai les propositions suivantes :

- 1) il est indiscutable que les connaissances du locuteur varient en fonction du temps et ne vont pas nécessairement dans le sens d'un accroissement ; la représentation de la dimension modale du temps au moyen d'un modèle à deux dimensions ne doit pas tromper : dans les faits, les frontières entre le connu, le possible et l'inconnu sont mouvantes et ne sont pas fixées une fois pour toutes, il ne s'agit que d'une commodité de représentation diagrammatique (au sens peircien du terme) ;
- 2) comme on l'a déjà noté, l'inférence joue un rôle prépondérant dans la constitution de l'univers de connaissance du locuteur et le fait que je suggère de substituer la réalité possible (qui s'appuie typiquement sur une série d'indices, qu'ils soient sensoriels ou inférentiels) à la réalité inconnue de R. Langacker va directement dans ce sens ;

³⁷¹ Le premier modèle est purement épistémique et consiste en une version simplifiée du deuxième (il oppose la « *known reality* » et l'« *irreality* »), tandis que la troisième représentation donne une inscription temporelle à la deuxième.

³⁷² Exemple tiré de L. Gosselin (2005 : 80) ; on opposera cet exemple à « je ne sais pas si Pierre est parti », dans lequel le relateur syntaxique joue fonctionnellement le rôle d'indicateur d'ignorance (domaine de l'inconnu).

³⁷³ L. Gosselin (2005 : 79-82).

3) par nature, l'avenir nous échappe avec certitude, c'est l'univers des conjectures et des projections hypothétiques, en un mot du possible ; c'est acquis. Cela posé, même si au moment T_0 s'ouvre un champ infini de prolongements possibles qui rassemble le faisceau des « mondes possibles », les langues du monde permettent aux locuteurs d'exprimer ce qu'ils considèrent comme plus ou moins vraisemblable pour le futur, un « monde des attentes »³⁷⁴, créé à partir de leur connaissance du monde. Dès lors, je suggère de considérer que le prévu constitue la face future du connu et qu'à partir de lui s'ouvre une échelle épistémique, semblable à celle qui vaut pour le présent et le passé, conduisant du vraisemblable à l'inconnu. Cela permettra de modéliser idéalement l'opposition entre le futur objectif et le futur subjectif (cf. § 1.1.4) et toutes les variations de certitude concernant l'avenir ;

4) le modèle proposé ne rend compte que des énoncés que le locuteur situe, implicitement ou explicitement, en relation avec son réel, sa connaissance du monde qui l'entoure ; le domaine de la potentialité et de l'irréalité interviennent à des niveaux d'analyse différents qui lui sont complémentaires (cf. chapitre III, § 2.2.3) : l'inconnu et le possible entrent dans un rapport direct avec l'univers de connaissance du locuteur, alors que la potentialité et l'irréalité s'appuient sur celui-ci pour s'en extraire.

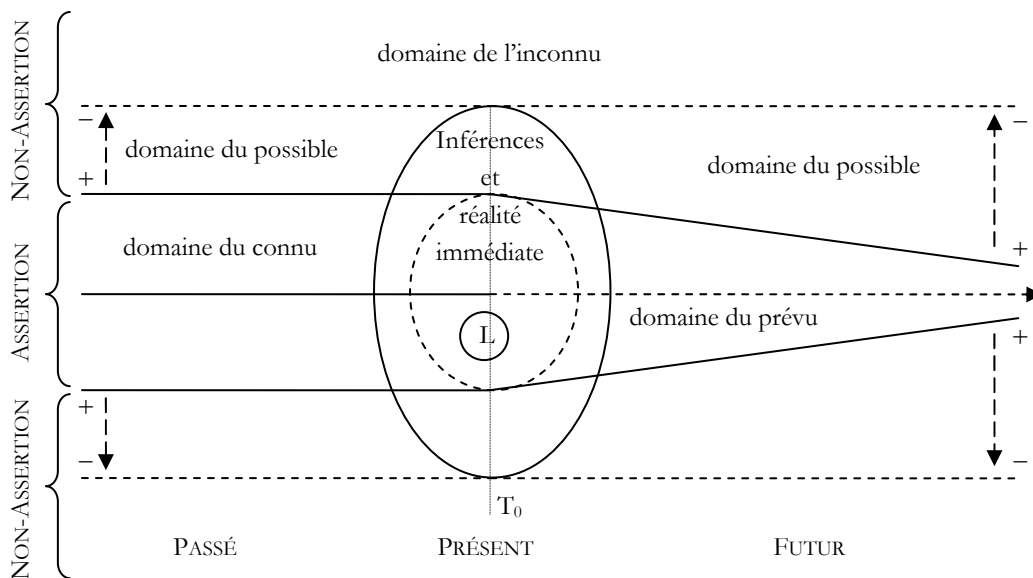


Fig. 14. La dimension modale du temps

La coupure modale opérée par le présent entre le passé et le futur est donc toute relative dans le modèle proposé : je suggère une solution de continuité entre le futur et le passé à travers la transition entre le prévu et le connu qui sont tous deux complémentaires d'un domaine du possible et du probable, zone intermédiaire menant à l'inconnu. Le domaine du possible, quoi qu'en disent R. Martin et F. Nef³⁷⁵, se caractérise à la fois dans le passé, dans le présent et dans le futur « par l'insuffisance du savoir » et possède en conséquence systématiquement une dimension

³⁷⁴ Cf. C. Vet (1981 : 120) utilise U^m pour désigner les mondes probables (= « monde des attentes ») et U^m' pour désigner les mondes possibles, mais improbables. Pour son plaidoyer en faveur de l'utilisation de la théorie des mondes possibles dans l'explication des formes temporelles et/ou modales, voir (1980 : 123).

³⁷⁵ R. Martin & F. Nef (1981 : 12).

épistémico-évidentielle³⁷⁶. Ce domaine du possible possède pour caractéristique d'être gradable (de ce qui est le plus assuré jusqu'au plus incertain) et d'occuper une place de plus en plus importante par rapport au domaine du prévu à mesure que l'on s'éloigne dans le futur : on rend ainsi compte du point de vue phénoménologique distinguant la place du possible dans le futur de celle de l'irrévocable dans le passé.

Le trait continu entre les domaines du connu-prévu et les domaines du possible et de l'inconnu entend montrer que, d'un point de vue linguistique, les seconds sont généralement catégorisés par les langues comme non assertifs et auront tendance à développer un certain nombre de marqueurs modaux spécifiques.

Enfin, contrairement à ce que l'on a dû constater pour la représentation de R. Langacker, chaque domaine est susceptible d'une actualisation en langue ; on ne présentera ici que les cas les plus simples (les autres nécessitant l'ensemble du modèle en cours d'élaboration) :

	PASSÉ	PRÉSENT	FUTUR
connu/prévu	il est passé chez moi	il passe chez moi	il passera chez moi
possible	il doit être passé chez moi	peut-être passe-t-il chez moi	il passera très certainement
inconnu	j'ignore s'il est passé	je ne sais s'il est là	je ne sais pas s'il passera

Fig. 15. Illustration des domaines modaux en relation avec le temps

Les acquis du parcours historico-critique du concept de modalité dans le domaine de la logique — qui repose, rappelons-le, sur une sélection stricte des données susceptibles d'éclairer et de structurer le concept en une notion opérante dans l'analyse linguistique — me paraissent être les suivants :

- 1) les éléments utiles dans la définition de la modalité se répartissent entre paramètres notionnels et paramètres structuraux ;
- 2) les paramètres notionnels reposent fondamentalement sur la complémentarité entre deux foncteurs : le possible et le nécessaire. Ceux-ci doivent être compris comme décrivant un continuum dans l'analyse linguistique et peuvent s'appliquer à trois grands domaines que sont l'aléthique, l'épistémique et le déontique ;
- 3) les paramètres structuraux recouvrent d'une part la position syntaxique du foncteur modal et d'autre part la portée logico-sémantique (qui peut être définie en fonction du contexte énonciatif) ;
- 4) la modalité entre en interaction avec la temporalité et doit par conséquent intégrer une composante temporelle et aspectuelle dans sa définition. Corollairement, le temps et l'aspect possèdent une composante modale souvent négligée. L'examen de la dimension modale du temps, qui ne peut être strictement abordée qu'à travers un modèle épistémique, a montré que la rupture modale entre le passé-présent et le futur est limitée en raison de la complémentarité que l'on peut suggérer entre le connu et le prévu, qui s'opposent aux domaines de la non-assertion.

³⁷⁶ Sur la complémentarité de ces deux notions, cf. § 3.1.1.

2.2. MODALITÉ ET APPROCHE LINGUISTIQUE : EXTENSION DU SIGNIFIÉ

À la suite d'Em. Kant qui estimait que tout ou presque avait été dit en logique et qu'il n'était donc plus nécessaire de s'y attarder³⁷⁷, les logiciens se sont concentrés sur la création de langages formels qui permettent de surmonter les apories du passé. Mais la modalité est longtemps restée en dehors du renouveau de la logique³⁷⁸ amorcé au XIX^e siècle, et ce d'autant plus que G. Frege, fondateur de la logique moderne³⁷⁹, rejette la modalité hors du champ des préoccupations de sa *Begriffsschrift*. Parallèlement à sa sortie — toute provisoire³⁸⁰ — du domaine de la logique, la modalité se fait de plus en plus présente dans le domaine de la linguistique et constitue une catégorie à part entière dans l'analyse remarquée qu'en donne Ch. Bally dans sa *Linguistique générale et linguistique française*³⁸¹. Pour lui, elle constitue « la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase. [...] La modalité est l'âme de la phrase »³⁸².

On peut trouver dans la théorie sur l'énonciation de Ch. Bally une formalisation de l'ensemble des études antérieures à portée modale dans le domaine de la linguistique, c'est pourquoi il m'a paru inutile de passer en revue les différentes contributions qui ont, peu ou prou, été intégrées dans son ouvrage³⁸³. Il paraît d'autant plus intéressant de prendre son étude comme point de départ qu'elle marque un véritable tournant dans l'analyse linguistique, car « désormais, c'est le point de vue de la linguistique générale qui commande toute entreprise de recherche linguistique. »³⁸⁴

2.2.1. L'approche de Ch. Bally : modalité et subjectivité

C'est au moyen de l'opposition *modus vs. dictum* que Ch. Bally analyse la façon dont le locuteur se situe par rapport à son énoncé³⁸⁵. Reprenant l'opposition scolastique, le linguiste suisse argue que toute phrase explicite comprend deux parties³⁸⁶ : la première, qu'il nomme *dictum* à l'exemple des logiciens, est envisagée comme le corrélatif du procès et constitue « la représentation » ; la seconde, *i.e.* le *modus*, contient « la pièce maîtresse de la phrase, [...] à savoir l'expression de la modalité » et est liée à l'opération du sujet pensant. Cette modalité reçoit pour expression logique et analytique un verbe modal et un sujet modal : tous deux forment le *modus*, complémentaire du

³⁷⁷ Voir en particulier sa préface à la seconde édition de la *Critique de la raison pure*.

³⁷⁸ L'opuscule de A. Darbon (1956) en est l'une des dernières illustrations.

³⁷⁹ Son « idéographie » acte le divorce entre les langues d'une part et les langages artificiels d'autre part, qui sont plus aptes à analyser et à représenter les raisonnements que la langue dite « naturelle ». Voir sur ce point M. Galmiche (1991 : 17).

³⁸⁰ Elle sera récupérée, comme on l'a vu (cf. § 2.1.5), par les logiques non classiques de C.I. Lewis, J. Łukasiewicz, W.V.O. Quine et A.N. Prior pour ne citer qu'eux.

³⁸¹ Ch. Bally (1944²) ; il s'agit de la deuxième édition entièrement refondue. Les modifications apportées par la suite, et ce jusqu'à la 4^e éd. de 1965 ne portent guère que sur des détails mineurs et coquilles des éditions précédentes.

³⁸² Ch. Bally (1944² : 36).

³⁸³ Quelques-unes de celles-ci possèdent un intérêt tout particulier ; elles seront donc mentionnées lors de l'analyse détaillée des catégories sémantiques de la modalité.

³⁸⁴ M.-A. Paveau & G.-E. Sarfati (2003 : 91).

³⁸⁵ On constate qu'il ne s'éloigne que très peu de ses préoccupations antérieures dans la mesure où sa réflexion stylistique se voulait avant tout une analyse spécifique des formes de l'élément subjectif dans le langage.

³⁸⁶ Ch. Bally (1944² : 36).

dictum. Le *modus* est, selon ses propres mots, une manière de dire le *dictum*³⁸⁷. La complémentarité qui unit ces deux niveaux est réciproque : si l'on prend l'exemple « je crois que cet accusé est innocent », on constate que la croyance implique un objet de croyance et *vice versa*.

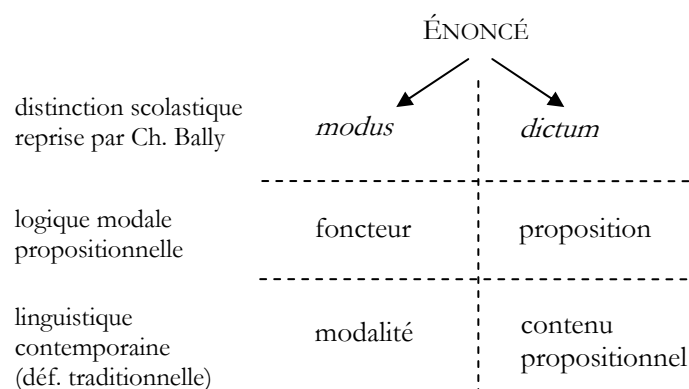


Fig. 16. Corrélation entre les approches logiques et linguistiques³⁸⁸

La phrase est, pour Ch. Bally, toujours constituée d'un *dictum* et d'un *modus*. Or celle-ci est définie par le linguiste comme « la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée » et il analyse l'acte de penser comme le fait de réagir à une représentation en la constatant, l'appréciant ou la désirant. Produire une phrase, c'est donc « juger qu'une chose est ou n'est pas, ou estimer qu'elle est désirable ou indésirable, ou enfin désirer qu'elle soit ou ne soit pas. »³⁸⁹ Ces trois points sont essentiels pour la compréhension de l'extension du signifié de la modalité : si le premier comprend les jugements de fait, que l'on rapprochera des domaines de l'aléthique et de l'épistémique, les deux autres — qui se rapportent respectivement aux jugements de valeur et à la volition — font avec Ch. Bally leur entrée dans le domaine de l'étude de la modalité et devront ne plus en sortir³⁹⁰. L'élargissement de la notion de modalité est donc considérable : plus aucune proposition produite par un sujet parlant n'en est dénuée. Poussé par l'essor des théories de la parole, Ch. Bally va classer indifféremment sous le terme « modalité » tout ce qui relève de la « subjectivité » dans le langage³⁹¹. On ne peut rien objecter en soi contre l'extension du signifié du terme « modalité », mais la question qui se pose alors est celle de la pertinence du concept de « modalité » dans l'explication des faits de langue : il me paraît devoir s'accompagner d'une théorisation de la relation, quelle qu'elle soit, que peuvent entretenir la modalité et la subjectivité ; ce sera l'objet du § 2.2.3. En effet, étendre le signifié de la modalité à ce point sans précaution méthodologique revient, non seulement, à se priver de la spécificité que l'ensemble de la tradition antérieure a conférée à ce terme, mais aussi à courir le risque de forger une notion linguistiquement floue et, partant, inopérante.

³⁸⁷ Le *modus* est donc en quelque sorte « l'opération psychique » par laquelle le locuteur donne une certaine forme linguistique à son propos, le *dictum*.

³⁸⁸ Pour cette schématisation, voir L. Gosselin (2005 : 54).

³⁸⁹ Ch. Bally (1944² : 35).

³⁹⁰ Par conséquent le modèle proposé devra pouvoir rendre compte de la relation qu'entretiennent avec la modalité les jugements appréciatifs et axiologiques ainsi que la volition.

³⁹¹ Ch. Bally (1944² : 36) : « la modalité [...] est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression, quelle qu'elle soit, de la modalité. »

Ch. Bally a par ailleurs soulevé un autre point d'un grand intérêt : la présence dans le langage d'un certain nombre d'expressions qui trahissent une « véritable compénétration de plusieurs formes de pensée. »³⁹² Ainsi le verbe « espérer » comporte une part de croyance et une part de désir. Ce lexème exprime donc à la fois une forme de modalité épistémique et une forme de modalité volitive. Ce phénomène de compénétration (que l'on distinguera soigneusement de celui de polysémie) est essentiel à la bonne compréhension du fonctionnement de la modalité en langue naturelle : un seul marqueur modal peut renvoyer à plusieurs catégories sémantiques qui se combinent dans un seul énoncé — dans le cas de plusieurs marqueurs distincts, ce phénomène se manifeste de manière plus obvie. Afin de conserver le principe d'économie terminologique que l'on s'est fixé, je me garderai de créer des étiquettes complexes pour désigner ce type d'expression de la modalité, et l'on recourra à la combinaison des signifiés des catégories modales afférentes.

2.2.2. Modalités et théories énonciatives

Après que Ch. Bally a donné au terme « modalité » une acception si large, celui-ci s'est répandu comme tel dans les théories énonciatives, si bien que l'on en est arrivé à nommer de la même manière plusieurs réalités linguistiques bien différentes. Catherine Kerbrat-Orecchioni a réalisé un inventaire de ses acceptions les plus fréquentes :

[...] l'extensibilité presque infinie du champ de la modalisation : Bally y admet un adjectif tel que « délicieux », Culioli les adjectifs « heureux », « agréable », « souhaitable », ainsi que leurs antonymes ; R. Scrick les « appréciatifs », qui indiquent « la participation émotive ou affective de l'énonciateur » ; Chabrol distingue, à côté des « modalisateurs d'assertions », une classe de « modalisateurs valorisants » (bon/mauvais, beau/laid), qui traduisent en surface un énoncé du type « j'approuve » ou « je critique » ; Benveniste y intègre apparemment la liste fort longue des verbes qui sont susceptibles de régir un infinitif, et Scrick, jusqu'au verbe « donner » ; il ne reste plus qu'à y intégrer, à la suite de Dubois, « les transformations modalisatrices comme l'emphase et le passif facultatif », [...] ainsi que les problèmes des énoncés rapportés — et les frontières de la classe des modalisateurs viennent recouvrir, voire déborder, celle de la classe des faits énonciatifs. » (C. Kerbrat-Orecchioni 1999⁴ : 132)

Il semble dès lors indispensable de donner quelques précisions terminologiques concernant les termes les plus fréquemment employés. Le terme « modalité » couvre aujourd'hui deux grands domaines linguistiquement bien distincts : ce que l'on nomme les modalités énonciatives d'une part et les modalités d'énoncé d'autre part³⁹³. Pour éviter les confusions, j'emploierai l'expression « fonctions illocutoires » (cf. § 1.2.2) pour désigner la première réalité et « modalité » pour la seconde. Les fonctions illocutoires couvrent l'ensemble des phénomènes linguistiques que l'on a l'habitude de désigner comme provenant des « dispositions psychologiques du locuteur » ; expression fort vague pour évoquer la déclaration, l'interrogation, l'exclamation et l'exhortation (en ce compris les énoncés jussifs). Quant à la modalité d'énoncé, elle concerne le *dictum* lui-même et se divise entre les modalités au sens strict du terme et les modalités « appréciatives et

³⁹² Ch. Bally (1944² : 37).

³⁹³ La distinction que j'opère entre ces deux catégories ne correspond pas à celle envisagée par A. Meunier (1974 : 13) et, à sa suite, C. Kerbrat-Orecchioni (1999⁴ : 133).

axiologiques ». Je reviens sur ce point ci-dessous. Quant au terme « modalisateur », bien que l'on pourrait proposer de limiter son application aux seuls procédés signifiants qui signalent le degré d'adhésion du sujet d'énonciation aux contenus énoncés, je l'éviterai autant que possible et préférerai l'emploi de l'adjectif « modal » pour qualifier l'ensemble des phénomènes intonatifs, typographiques, lexicaux, morphologiques et syntaxiques qui relèvent de la modalité au sens où je l'entends.

2.2.3. De la distinction entre modalité et subjectivité

L'inscription de la subjectivité dans le langage se fait, ceci est trop connu pour s'y attarder, principalement à deux niveaux : celui des déictiques et celui des subjectivèmes. Si les premiers ne sont généralement pas intégrés à la modalité, il n'en va pas de même pour les seconds³⁹⁴.

L'utilisation des subjectivèmes implique un usage individuel du code en vue de formuler un discours où l'énonciateur s'avoue explicitement (« je pense que cette robe tire vers le bleu ») ou implicitement (« c'est bon »). Il me semble possible d'envisager un classement de l'ensemble de ces unités en fonction d'un critère principal : la distance que le locuteur instaure ou non entre une évaluation et lui-même.

Tout subjectivème présent dans un énoncé marque clairement l'existence d'une évaluation qui peut relever de deux grands domaines : la catégorie appréciativo-axiologique et la catégorie modale *stricto sensu*³⁹⁵. La première est constituée par l'ensemble des lexèmes dits « appréciatifs » et « axiologiques », c'est-à-dire entretenant prototypiquement un rapport avec le bon ou le mauvais ainsi qu'avec le bien et le mal³⁹⁶. Variant en fonction d'évaluations propres à chaque

³⁹⁴ L'analyse d'A. Culioli est, de ce point de vue, particulièrement topique (voir en particulier 1999a : 24). L'auteur considère en effet que le terme « modalité sera [...] entendu au quadruple sens de (1) affirmatif ou négatif [ce que je nomme polarité], injonctif, etc. [catégories sémantiques de la modalité] (2) certain, probable, nécessaire, etc. [une partie de ce que je considère comme proprement modal] (3) appréciatif : « il est triste que..., heureusement » [domaine axiologique] (4) pragmatique, en particulier, mode allocutoire, causatif, bref ce qui implique une relation entre sujets. » Cette définition est d'autant plus importante qu'elle fut reprise telle quelle par plusieurs linguistes (voir e.g. B. Kuzmider 1999 : 178-179).

³⁹⁵ Cette opposition ainsi que les termes qui la composent me sont propres.

³⁹⁶ La distinction opérée par L. Gosselin (2005 : 46-47) entre jugements appréciatifs et jugements axiologiques repose sur l'observation suivante : lorsqu'ils sont enchâssés dans un contexte épistémique, les jugements appréciatifs (e.g. « je crois que ce plat est bon ») impliquent que le locuteur n'a pas pu évaluer directement et personnellement la propriété attribuée à l'objet, tandis que les jugements axiologiques (e.g. « je crois que c'est bien d'agir ainsi ») impliquent que le locuteur est simplement incapable de se prononcer catégoriquement sur la validité d'un jugement de valeur. Cependant, si l'on reprend l'adjectif « bon » de l'exemple appréciatif dans un contexte énonciatif comme « il serait bon que tu viennes », ce lexème fonctionne de manière typiquement axiologique dans sa perspective et l'argument avancé d'une différence d'instance de validation qui résiderait, pour le premier cas, chez le sujet et, pour le second, dans une instance institutionnelle tient difficilement. Je situerai en conséquence l'opposition à un autre niveau. Je considère que les jugements appréciatifs portent sur des entités (e.g. « c'est un homme heureux ») et les jugements axiologiques sur un procès (e.g. « il est heureux que tu viennes »). Dans mon approche de la modalité, je n'intégrerai dès lors que la perspective axiologique et considérerai qu'elle rassemble tous les procédés linguistiques pouvant être mis en œuvre pour porter un jugement de valeur sur une prédication. En effet, seul le domaine axiologique tel qu'il vient d'être défini entretient un lien étroit avec les autres catégories de la modalité (principalement la catégorie dynamico-déontique) ; les jugements appréciatifs, qui portent sur des entités, seront considérés comme relevant plus généralement des subjectivèmes non modaux.

locuteur, cette catégorie est liée à une expérience individuelle du monde ; elle constitue avant tout un jugement de valeur. La seconde se définit en termes de vérité, de nécessité, de probabilité, de possibilité et de fausseté. Jugement objectivant du locuteur, son expression provient d'un univers de référence constitué par la connaissance que le locuteur possède du monde et par la manière qu'il a de l'envisager.

Il est parfois difficile de faire le départ entre une évaluation axiologique et une évaluation modale. Comme le montre l'exemple ci-dessous, la frontière entre la volition et l'axiologique est parfois imperceptible :

Ex. 12 je veux que tu l'aides – je désire que tu l'aides – il est souhaitable que tu l'aides – il serait bien que tu l'aides.

Lorsque le facteur modal³⁹⁷ émane du sujet (éventuellement confondu avec le locuteur), on se rapproche toujours plus de la subjectivité et, partant, du domaine de l'axiologique. En fonction du contexte énonciatif, l'évaluation qui émane d'un locuteur se rapprochera donc tantôt du jugement modal tantôt de l'appréciation axiologique. Ces deux catégories sont donc perméables comme l'illustrent les exemples ci-dessus, et constituent des pôles d'attraction. Si certaines constructions sont manifestement ancrées dans une catégorie plutôt que dans une autre — la volonté stricte exprimée par « vouloir » relevant prioritairement du domaine modal et le jugement de valeur exprimé par « bien » du domaine axiologique —, il est des lexèmes comme « souhaiter », « désirer » ou « craindre » qui participent des deux catégories : à côté de la nécessité qu'exprime le locuteur de la réalisation d'un procès, il avoue explicitement un jugement de valeur (cf. la compénétration des formes de pensée chez Ch. Bally). Il existe ainsi un continuum entre les deux catégories, et il serait vain de chercher à classer telle construction ou tel lexème dans une catégorie sans admettre qu'il puisse posséder des effets de sens propres à l'autre.

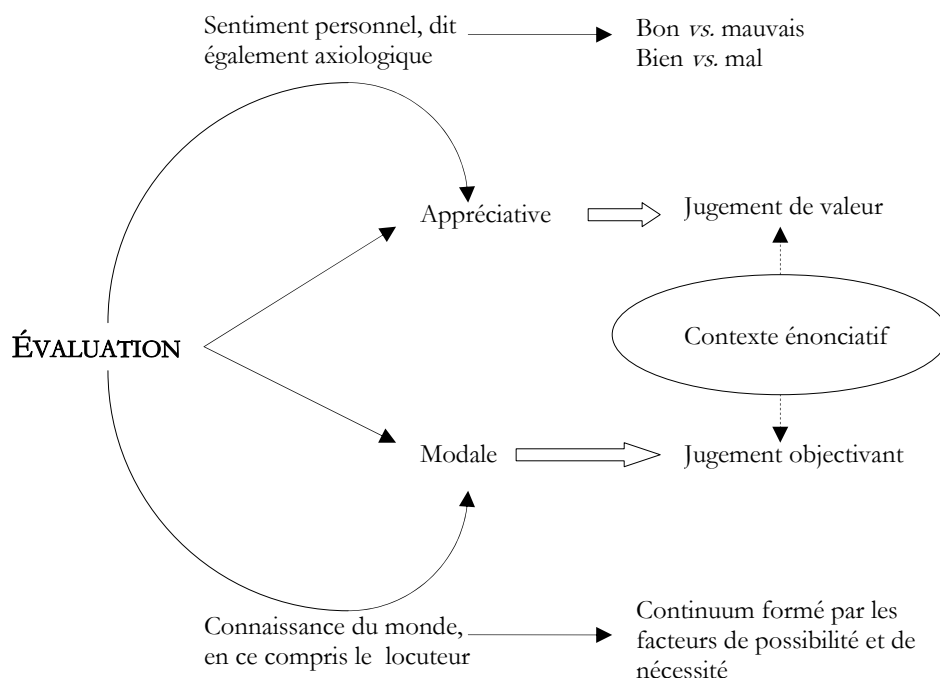


Fig. 17. Classement des subjectivèmes en relation avec la modalité

³⁹⁷ C'est ce facteur qui permet, dans le modèle défendu ici, d'unifier la catégorie modale (cf. § 3.1) en fonction de la valeur des paramètres notionnels qui l'affectent.

2.2.4. Vers un classement des catégories modales

Dans les travaux de linguistique contemporaine, la modalité est généralement présentée comme constituée d'un ensemble de sous-domaines dont le nombre varie en fonction des auteurs et des écoles. Une critique de la catégorisation proposée par N. Le Querler³⁹⁸ me permettra de montrer comment l'ensemble de ces sous-domaines est réductible à quelques catégories maîtresses en fonction de paramètres notionnels clairement définis. La linguiste française présente les catégories suivantes :

— **Modalités aléthiques.** Il s'agit d'une catégorie directement issue de la pensée aristotélicienne (possible, impossible, nécessaire et contingent). Elle l'illustre par ces deux exemples :

- Ex. 13**
- (a) on vient de m'enlever mon plâtre, je peux marcher.
 - (b) l'examen doit avoir lieu demain, il n'est pas question qu'il soit reporté.

L'exemple (a) indique que le sujet se trouve dans une nouvelle situation où il lui est possible de marcher. Cependant l'énoncé ne décrit nullement une possibilité aléthique, mais une capacité de l'agent : on rapprochera dès lors cette expression de la modalité de la catégorie dynamique. En effet, le facteur modal de possibilité n'est pas extérieur, mais intérieur au sujet ([\Diamond sujet] – marcher) et ce cas devra donc être envisagé de pair avec les modalités portant sur l'agent. Semblablement, le second exemple exprime la nécessité d'une réalisation du procès et relève de la catégorie du déontique : cette obligation ne provient pas d'une référence à la réalité, mais d'une instance morale (éventuellement le locuteur) qui affirme qu'il n'est pas question de reporter l'examen. Dans cette optique, la modalité aléthique semble assez dépourvue dans une approche linguistique. Toutefois, dans un certain nombre de cas, le locuteur peut faire abstraction de son point de vue et se référer directement à la réalité tout en la modalisant. Il recourt alors à des vérités d'ordre définitionnel et conceptuel. Ainsi, lorsqu'un locuteur dit « un carré possède nécessairement quatre côtés », il se réfère à une vérité de définition et la modalise sur le plan aléthique en soulignant sa nécessité. D'autre part, il faut souligner que le fait d'appréhender la réalité à travers des systèmes conceptuels variés permet de rendre compte de l'utilisation des adverbess de point de vue³⁹⁹ : « historiquement », « socialement », « politiquement », « chimiquement », etc. Dans tous les cas, le locuteur recourt à des points de vue relevant de cadres conceptuels qui lui sont extérieurs et correspondent à différentes manières complémentaires d'aborder le réel ; dès lors, ces adverbess peuvent être combinés au sein d'un même énoncé sans que l'opposition entre les points de vue ne le rende paradoxal : « politiquement la décision s'avèrera payante, mais socialement, c'est une catastrophe » ; « syntaxiquement la phrase est bien formée, mais sémantiquement c'est loin d'être le cas ». Compris de la sorte, ces adverbess de point de vue participent de la problématique de l'assertion, sans que l'on observe de modalisation aléthique : aucun facteur ne pèse sur la nature aléthique de ces vérités dans l'énoncé, elles sont présentées telles quelles par le locuteur dans une assertion simple. Le fait que le locuteur se réfère à un médium conceptuel et définitionnel me conduira à revenir sur cette question en relation avec le traitement de l'engagement du locuteur au § 3.3.2.

³⁹⁸ Voir N. Le Querler (1996 : 54-56) pour une énumération des catégories modales.

³⁹⁹ Voir sur ce point C. Molinier (1984) ; L. Gosselin (2005 : 45).

— **Modalités subjectives.** C'est sous ce terme générique que N. Le Querler classe les modalités qui indiquent « une attitude psychologique du locuteur ». Cette définition recouvre de son point de vue les modalités épistémiques et appréciatives. Le domaine épistémique (qui correspond au possible dans le modèle épistémique du temps proposé en § 2.1.5.2) consiste en l'ensemble des énoncés dans lesquels le locuteur adapte son énoncé en fonction de sa connaissance du monde qui l'entoure au moment d'énonciation (« il se trouve probablement chez Marie ») et constitue un des piliers de la modalité linguistique. On retiendra (1) qu'il y a adaptation de l'énoncé au monde et (2) que c'est le locuteur qui est responsable de la modalité de son énoncé. En ce qui concerne le domaine appréciatif qui n'est pas distingué de l'axiologique, on verra le § 2.2.3.

— **Modalités intersubjectives.** Elle rassemble sous cette étiquette l'ensemble des cas où « le locuteur marque le rapport qu'il entretient avec un autre sujet à propos du contenu propositionnel : il ordonne, conseille, suggère, demande, accorde la permission... à quelqu'un d'autre de faire quelque chose. »⁴⁰⁰ Cela correspond donc à la catégorie déontique : le locuteur prend en compte un facteur modal qui pèse sur la réalisation d'un procès. Cette catégorie concerne donc le « faire » et se caractérise par le fait que le monde doit s'adapter à l'énoncé.

À ce classement des manifestations de la modalité en « subjectif » et « intersubjectif » (qui dépendent du sujet énonciateur), elle ajoute une troisième catégorie dite des modalités objectives ; ces dernières ne dépendraient ni du jugement, ni de la volonté du locuteur⁴⁰¹. Elles correspondent par ailleurs très exactement à ce qu'elle nomme ailleurs « modalités implicatives », c'est-à-dire, les modalités à travers lesquelles le locuteur affirme que p implique q . Comme on le verra à travers l'examen des modalités relatives (cf. § 3.1.1) ces expressions de la modalité ne forment pas une catégorie spécifique, mais sont l'actualisation d'autres catégories (comme l'aléthique, l'épistémique, le déontique, etc.) dans un environnement énonciatif particulier qui explicite les prémisses d'un énoncé modal, les sources motivant le recours à la modalité. En d'autres termes, lorsque qu'un locuteur dit « si la fièvre baisse, je pourrai sortir de mon lit », la protase se présente comme la justification du facteur modal de possibilité pesant sur le sujet qui est pris en compte dans l'expression de l'apodose. De même lorsque l'on soutient que « si l'on dessine un triangle, il a nécessairement trois côtés », la protase, par référence à une vérité définitionnelle, explicite les conditions qui président à la présence d'une nécessité aléthique dans l'apodose.

Si l'on s'appuie sur les paramètres notionnels dégagés, on peut suggérer — en première approximation — de répartir les manifestations de la modalité selon deux axes principaux : le premier concerne le type de relation que l'énoncé entretient avec le monde, et le second, le rôle du locuteur dans l'énoncé modal. Le premier paramètre permet de distinguer les cas où le locuteur cherche à décrire le monde qui l'entoure en référence à une réalité (modalité aléthique) ou à sa connaissance du monde qui l'entoure (modalité épistémique), des cas où le monde est envisagé par le locuteur comme devant se conformer à son énoncé (modalité déontique). Les deux premiers types de modalité seront regroupés sous l'étiquette de « modalité assertive » dans la mesure où, comme on l'a montré, le locuteur modalise son assertion en prenant en compte des critères définitionnels ou évaluatifs. On peut donc proposer la dichotomie de base suivante dans l'organisation sémantique de la modalité :

⁴⁰⁰ N. Le Querler (1996 : 65).

⁴⁰¹ N. Le Querler (1996 : 66).

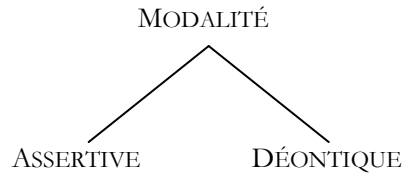


Fig. 18. Organisation du domaine modal (1)

Le second paramètre notionnel concerne le rôle joué par le locuteur dans l'expression d'un énoncé modal : dans le cas de la modalité aléthique, son point de vue n'entre pas en ligne de compte, vu qu'il se réfère directement à une vérité définitionnelle ou conceptuelle entretenant un rapport direct avec ce qu'il considère comme réel, connu ou prévu (cf. figure 14). En revanche, il se présente explicitement ou implicitement comme à l'origine du facteur modal dans les énoncés épistémiques (e.g. « je crois qu'il a réussi à arriver à l'heure à son audition ») et déontiques⁴⁰² (e.g. « tu devrais ouvrir la fenêtre, je trouve qu'il fait vraiment trop chaud »). On peut alors croiser les deux premiers paramètres notionnels pour proposer la classification suivante :

	RÉALITÉ	LOCUTEUR/SUJET
ASSERTIVE	aléthique	épistémique
RADICALE	X	déontique

Fig. 19. Organisation du domaine modal (2)

Cette présentation appelle deux remarques. Tout d'abord, on peut observer que la désignation « modalité radicale » a remplacé le terme déontique au niveau du premier paramètre notionnel, celui qui concerne la relation que l'énoncé entretient avec le monde. Cela répond au fait que, comme on va le voir, la modalité déontique ne constitue qu'un domaine parmi les énoncés où le locuteur envisage le monde comme devant se conformer à son énoncé ; ce terme a été retenu pour correspondre à l'anglais « *root modality* », une catégorie qui s'oppose dans la littérature anglo-saxonne à la catégorie épistémique (qui ne constitue, dans mon modèle, que l'un des domaines de la modalité assertive). Comme l'a montré J. Nuyts⁴⁰³, la définition de la modalité radicale est très variable en fonction des auteurs, mais cette appellation me permettra de regrouper sous un même terme toutes les expressions modales dans lesquelles le locuteur envisage le monde comme se conformant à l'énoncé. La seconde remarque concerne le classement de la modalité déontique en fonction du deuxième paramètre. On a conservé jusqu'à présent la définition de N. Le Querler pour cette catégorie ; cependant, celle-ci ne permet pas d'opérer de distinction entre des énoncés comme « je veux que tu viennes » et « tu dois venir ». Le rôle joué par le locuteur y est pourtant très différent : dans le premier cas, il se présente comme à l'origine de l'obligation qui pèse sur l'allocutaire, dans le second, il se distancie de cette obligation : elle peut provenir d'une nécessité professionnelle, d'un impératif familial, etc. Il n'y a

⁴⁰² La définition de cette catégorie devra être précisée : on conserve provisoirement la définition de N. Le Querler en vue de la cohérence de l'exposé.

⁴⁰³ J. Nuyts (2005 : 12) ; pour S. Steele (1975), L. Talmy (1988) et E. Sweetser (1990), cette catégorie semble équivaloir à celle du déontique, mais semble inclure une partie de la modalité dynamique ; cette modalité dynamique est explicitement incluse dans la « *root modality* » par e.g. J. Coates (1983).

donc que dans le premier cas que le locuteur/sujet s'avoue comme source de la nécessité : on nommera provisoirement cette catégorie la « modalité dynamique » (cf. § 2.2.5) ; lorsque la source de l'obligation n'est pas spécifiée comme provenant du sujet, mais peut provenir de n'importe quelle autre instance, on parlera alors de modalité proprement « déontique ».

La dichotomie opérée entre la modalité assertive et la modalité radicale correspond approximativement à la distinction fondamentale qu'opère F.R. Palmer entre « *propositional modality* » et « *event modality* ».

2.2.5. Examen de l'analyse typologique de F.R. Palmer

Ce typologue a étudié un grand nombre de moyens d'expression de la modalité dans un ensemble de langues extrêmement large et en a donné une classification générale⁴⁰⁴. La méthode à laquelle il a recouru pour ce faire est inverse à la mienne : plutôt que d'étudier la notion d'un point de vue sémantique et de s'intéresser pour chaque catégorie à ses actualisations dans le langage, il a opté pour une analyse de ses moyens d'expression dans un nombre de langues suffisamment grand pour permettre ensuite une généralisation de son propos au niveau sémantique. Il n'en est dès lors que plus intéressant de comparer les résultats obtenus dans le but de valider ou d'infirmier certaines hypothèses.

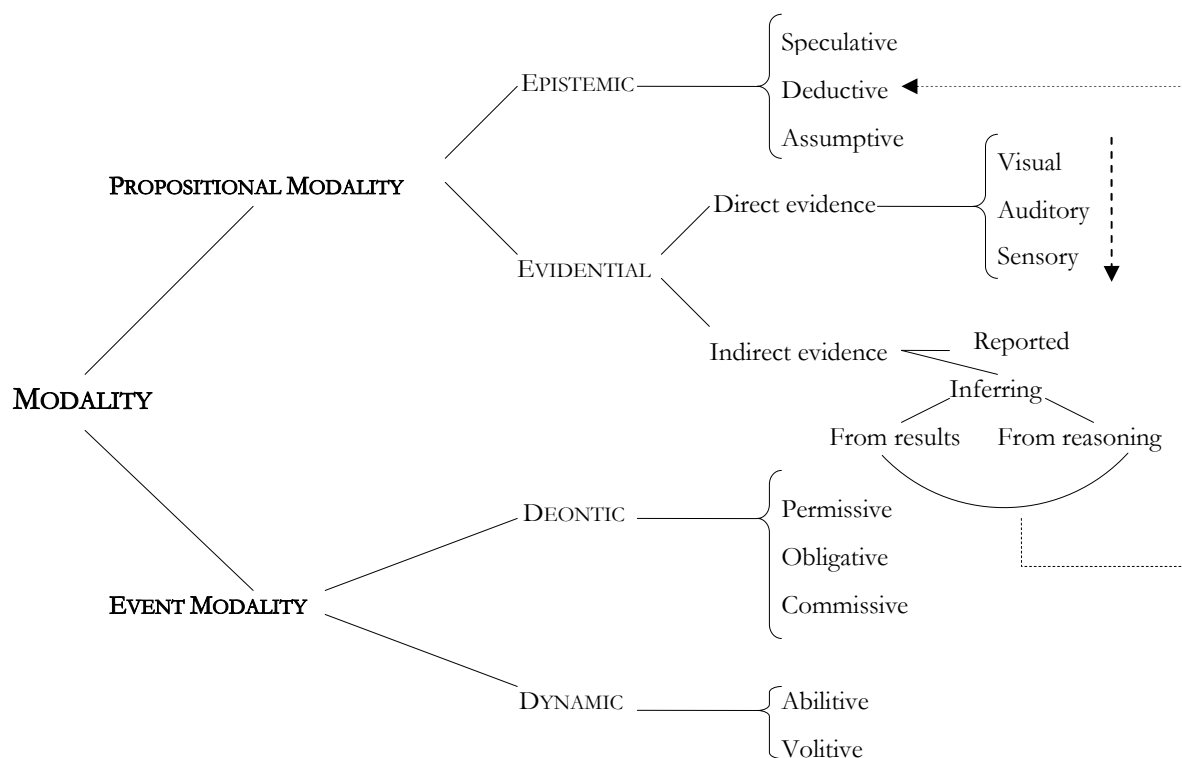


Fig. 20. Représentation de l'organisation des modalités de F.R. Palmer⁴⁰⁵

En guise d'introduction à son étude de la notion, le linguiste effectue une bipartition du domaine modal entre « *propositional modality* » et « *event modality* ». Cette bipartition est, selon l'auteur,

⁴⁰⁴ F.R. Palmer (2001² : 7-23). Dans la suite de son ouvrage, il s'attache principalement à décrire dans le détail les différentes catégories mises en exergue dans son premier chapitre.

⁴⁰⁵ On peut déduire cette représentation des généralisations effectuées dans F.R. Palmer (2001² : 22-23 & 56-58).

pour ainsi dire équivalente à celle d'O. Jespersen⁴⁰⁶ entre les propositions « *containing no element of will* » et celles « *containing an element of will* ». Si cette dichotomie me paraît justifiée, l'opposition sur laquelle elle repose au niveau sémantique ne convient qu'imparfaitement pour décrire la distinction entre les phénomènes modaux relevant de chacune des deux catégories : on lui préférera en conséquence le paramètre de « direction d'ajustement » entre le monde et l'énoncé (cf. § 3.1). Pour fixer les idées, j'ai rassemblé et organisé dans le diagramme de la figure 20 l'ensemble des catégories de la modalité envisagées par F.R. Palmer.

Dans le domaine de la modalité assertive (*i.e.* « *propositional modality* » dans sa terminologie), F.R. Palmer opère une distinction qui n'a pas encore été abordée, bien qu'elle soit typologiquement et sémantiquement d'une grande importance : il oppose la modalité épistémique à la modalité évidentielle. Cette dernière se différencie de l'épistémique en ce qu'elle ne consiste pas en un jugement porté par le locuteur sur le statut factuel d'une proposition en fonction de sa connaissance du monde, mais en l'expression des indices et sources qu'il possède de ce statut⁴⁰⁷. L'intérêt récemment porté par les linguistes à ce phénomène n'a d'égal que le nombre incalculable des contributions produites à son propos⁴⁰⁸. Au sens restreint, l'évidentialité serait donc la qualification par le locuteur de la nature de la source dont il dispose pour l'information qu'il transmet dans son énoncé ; celle-ci peut être directe (visuelle, auditive,...) ou indirecte (situation rapportée par un tiers, raisonnement). Il est important de noter dès à présent la complémentarité⁴⁰⁹ entre les domaines épistémique et évidentiel dans la modalité assertive. La catégorisation proposée par F.R. Palmer n'est pas sémantiquement satisfaisante sur ce point ; en effet, la modalisation épistémique et l'inférence évidentielle ne se distinguent l'une de l'autre sur aucun paramètre ; cette organisation est donc à revoir⁴¹⁰. On notera par ailleurs que toutes les langues ne possèdent pas une catégorie grammaticale⁴¹¹ propre pour exprimer l'évidentiel et qu'elles recourent alors à des « stratégies évidentielles »⁴¹² : pour prendre un exemple bien étudié, le

⁴⁰⁶ O. Jespersen (1924: 329-331).

⁴⁰⁷ A.Y. Aikhenvald (2003: 1) : « *[i]n a number of languages, the nature of the evidence on which a statement is based must be specified for every statement — whether the speaker saw it, or hear it, or inferred it from indirect evidence, or learnt it from someone else. This grammatical category, referring to an information source, is called 'evidentiality'.* »

⁴⁰⁸ On pourra s'en faire une idée en consultant la bibliographie sélective publiée par J. Nuyts & P. Dendale (1994 : 121-125). Pour les études parues après cette date, voir en particulier P. Dendale & L. Tasmowski [éd.] (2001a) et A.Y. Aikhenvald & R.M.W. Dixon [éd.] (2003).

⁴⁰⁹ Voir sur ce point les réflexions proposées par P. Dendale (1994).

⁴¹⁰ Si je considère que l'évidentialité relève directement de l'étude de la modalité (cf. J. Bybee 1985 ; J. van der Auwera & V.A. Plungian 1998 ; F.R. Palmer 2001²), je ne l'envisage pas comme une sous-catégorie de l'épistémique, mais comme une catégorie à part entière de la modalité assertive. En effet, l'évidentialité ne se limite pas à un marquage linguistique du savoir et de la connaissance.

⁴¹¹ Les marqueurs de cette catégorie varient sensiblement dans les langues du monde, à la fois dans leur nombre et dans leur nature : depuis une distinction binaire entre ce qui a été constaté *de visu* et ce qui ne l'a pas été (dans cette perspective, il faut rappeler que l'évidentiel entretient des liens privilégiés avec le passé et, dans une moindre mesure, le présent ; le futur relève généralement du domaine épistémique) ou entre ce qui est rapporté au locuteur et ce qu'il sait directement jusqu'aux systèmes complexes qui peuvent posséder pas moins de huit marqueurs distincts (en poma par exemple, cf. M. Mithun 1999 : 191-sq ; S. McLendon 2003).

⁴¹² Cf. G. Lazard (1999). Ces stratégies évidentielles sont souvent à la source de la grammaticalisation d'un système évidentiel, voir sur ce point A.Y. Aikhenvald (2003 : 20-22).

conditionnel français dans un énoncé comme « il aurait échoué à son examen » est une stratégie évidentielle qui s'appuie sur l'un des traits sémantiques du conditionnel pour permettre au locuteur d'indiquer que la source de l'information qu'il rapporte lui est externe⁴¹³.

La dénomination de cette catégorie ne fait pas l'unanimité dans le domaine francophone. Cela découle principalement du fait que les linguistes de langue française ont rapproché le terme anglais du français « évidence » sans plus songer à son origine : l'évidentialité⁴¹⁴ est précisément caractérisée par le fait que l'information transmise dans l'énoncé est relativisée en fonction de la nature de la source et n'a rien d'« évident » pour le locuteur : il s'agit d'un marquage des sources du savoir. On a donc forgé différents termes en vue de désigner cette catégorie : le médiatif⁴¹⁵, le testimonial, le mode du témoin, etc. Je suivrai dans cette étude la proposition de Cl. Hagège et désignerai cette catégorie par le terme « médiaphorique »⁴¹⁶. Ce choix paraît préférable dans la mesure où la catégorie notionnelle de l'évidentialité a été introduite sous cette dénomination en égyptologie par J. Winand dans son analyse des valeurs du conjonctif⁴¹⁷ ; on évitera par là même l'inflation terminologique⁴¹⁸.

D'autre part, la figure 20 montre que F.R. Palmer fait le départ entre la modalité dynamique et la modalité déontique ; cette distinction est fonction de l'origine de ce qu'il nomme « *conditioning factor* »⁴¹⁹. Celui-ci peut être externe ou interne au sujet. Dans le cas où le facteur est externe, on entre dans sa catégorie du déontique qui inclut la permission ainsi que l'obligation d'une part, et la catégorie des engagements d'autre part. Si le facteur est interne, on parlera de capacité, de besoin ou de volonté, c'est sa catégorie du dynamique. Je recourrai pour ma part à l'expression « facteur modal »⁴²⁰ pour désigner cette notion centrale qui constitue, au niveau sémantique, l'élément clef de la production d'un énoncé marqué par la modalité.

Une dernière remarque s'impose concernant la représentation que j'ai donnée de l'approche de la modalité de F.R. Palmer. Les frontières entre les domaines (symbolisées par l'organisation en arbre) ne sont pas étanches. Ainsi qu'on l'a souligné à plusieurs reprises, il convient d'inscrire

⁴¹³ Pour le conditionnel français employé en ce sens, voir P. Dendale (1993). Plus largement pour les stratégies évidentielles dans les langues romanes, voir M. Squartini (2001).

⁴¹⁴ Le terme anglais « *evidential* » a été proposé en 1963 par R. Jakobson.

⁴¹⁵ Employé semble-t-il pour la première fois par G. Lazard (1956 : 149 n. 2) et repris *e.g.* par Zl. Guentchéva (1994 : 8-23) ou J. Feuillet (1996).

⁴¹⁶ Voir en particulier Cl. Hagège (1995 : 1-19). L'auteur passe en revue les différents termes employés pour cette catégorie dans son introduction.

⁴¹⁷ J. Winand (2001).

⁴¹⁸ Le terme anglais « *evidential* » étant entendu comme son strict synonyme. On peut regretter que M. Collier (2005 & 2006) utilise le terme « *evidential* » dans son analyse des protases en *ir wnn* et en *inn* du moyen et néo-égyptien pour renvoyer à l'incertitude du locuteur concernant la réalisation effective de la protase (cf. § 4). Le choix de cette dénomination allant à l'encontre du signifié du terme dans les autres linguistiques appliquées, je préférerai parler dans ces cas d'une modalisation épistémique de la protase.

⁴¹⁹ F.R. Palmer (2001² : 9).

⁴²⁰ Je veux éviter de la sorte les ambiguïtés qui pourraient apparaître en raison de l'emploi de l'adjectif « *conditional* ». À ma connaissance, l'expression a été forgée dans le structuralisme danois par G. Bech (1951, « *Modalfaktor* ») à l'occasion d'une analyse du développement des verbes modaux en haut-allemand ; il lui donne la définition suivante : « *den Faktor [...] der den Inhalt des Modalfeldes notwendig macht bzw. ermöglich.* » Pour une analyse précise du sens accordé à ce terme dans son analyse, voir L. Heltoft (2005 : 82-84).

l'étude de la modalité dans une sémantique du continu⁴²¹, comme l'illustre la représentation suivante de B. Pottier pour le domaine de l'obligation⁴²² :

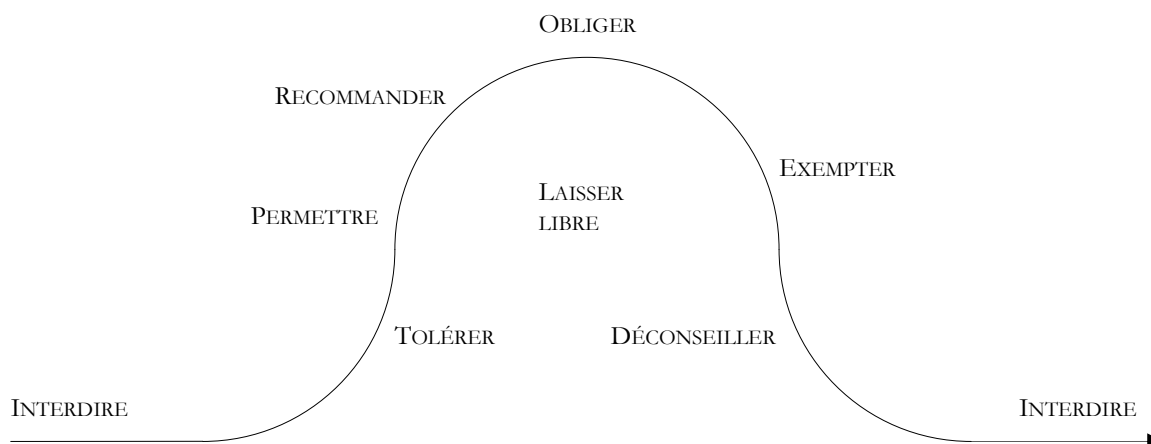


Fig. 21. La continuité du factuel (déontique)

3. DÉFINITION DE LA MODALITÉ

L'ensemble des considérations qui précèdent me paraît suffisant pour proposer une définition de la modalité qui tienne compte à la fois de la complexité du concept et des impératifs de cohérence d'une notion linguistique. La définition que j'en proposerai repose sur deux types de paramètres⁴²³ : les paramètres notionnels — qui permettent d'unifier la modalité sur le plan sémantique en dépassant les apories auxquelles on est confronté lorsque l'on ne reconnaît pas de traits plus fondamentaux que ceux définissant des catégories considérées comme primitives (tels l'épistémique, le déontique, l'évidentiel, etc.) —, et les paramètres structuraux, qui servent à décrire l'inscription morpho-syntaxique et la portée logico-sémantique des marqueurs modaux. On examinera ensuite l'inscription de la modalité dans la temporalité avant de prendre position concernant la question de l'engagement du locuteur dans son énoncé.

3.1. LES PARAMÈTRES NOTIONNELS DE LA MODALITÉ

Au niveau sémantique, je propose de considérer que relève de la modalité tout énoncé dans lequel le locuteur prend explicitement en compte un facteur modal. Ce facteur modal est défini par trois paramètres notionnels transcategoriels qui permettent de décrire les points de convergence entre toutes les manifestations de la modalité en langue et, partant, d'organiser entre eux les domaines modaux au niveau sémantique afin de rendre compte de la polysémie de leurs expressions.

Le premier paramètre à considérer est celui de la **direction d'ajustement**. Ce critère permet d'opérer la distinction fondamentale entre la modalité assertive et la modalité radicale. En effet, dans le premier cas, le locuteur veut construire une représentation la plus exacte possible du

⁴²¹ Sur ce point, voir déjà l'approche fonctionnelle proposée par M.A.K. Halliday (1985 : 49-52 ; 69-100 ; 332-340).

⁴²² Sa théorisation fut progressive, cf. B. Pottier (1987 : 202-203 ; 1992 : 48-55 ; 72-83 ; 157-158 ; 187 ; 208-223 ; 2001 : 11a et e ; 18a-b ; 32 ; 38, 44).

⁴²³ À ma connaissance, L. Gosselin (2005) est le seul à avoir proposé une approche comparable ; mon modèle, qui fut élaboré parallèlement dès 2003-2004 (mémoire de licence), n'en diffère pas moins sur le nombre et la nature des paramètres retenus.

monde qui l'entoure en fonction de sa réalité ou de ses connaissances et fait pour cela porter un facteur modal sur le contenu asserté (« il doit être déjà là-bas » ; « il serait parti en avion ») [noté ↓]. Dans le second cas, le locuteur reconnaît qu'un facteur modal influence sur la réalisation du procès par son sujet (« tu dois faire tes devoirs » ; « je peux parfaitement te répondre » ; « je veux qu'il soit présent ») ; le monde est censé s'adapter à l'énoncé [noté ↑]. Cette notion de direction d'ajustement⁴²⁴ est empruntée à la pragmatique des actes de langage de J.R. Searle⁴²⁵. Il l'avait lui-même forgée à partir des réflexions de l'exécutrice testamentaire de Wittgenstein, G. Anscombe, sur la philosophie de l'action⁴²⁶, et il a proposé de l'étendre à l'ensemble des états intentionnels. La transposition de ce paramètre du domaine de la pragmatique à celui de la sémantique⁴²⁷ ne va pas sans une modification importante de son signifié : il ne s'agit plus de savoir si l'énoncé exerce ou non des contraintes réelles sur le monde et si un sujet doit effectivement conformer ses pratiques aux contraintes qui sont liées à l'acte d'énonciation, mais, à un niveau plus abstrait, d'observer si le locuteur envisage le monde comme se conformant à son énoncé ou non : cela explique la compatibilité des modalités radicales avec des procès non intentionnels alors que les actes directifs ne le sont pas ; un locuteur peut parfaitement dire « je veux qu'il neige », « puisse-t-il pleuvoir » ou encore « il ne doit pas guérir ».

Le deuxième paramètre est celui de l'**origine** du facteur modal. On distinguera trois origines possibles : la réalité⁴²⁸, le locuteur/sujet⁴²⁹ ou une entité externe au locuteur quelle qu'elle soit. Dans le cadre de la modalité assertive, cela permet d'opérer la distinction entre la modalité aléthique (quand l'origine du facteur modal est la réalité), la modalité épistémique (le facteur modal apparaît chez le locuteur lui-même à la suite d'une réflexion personnelle concernant sa connaissance du monde), la modalité médiaphorique (le locuteur s'appuie sur des évidences pour produire son énoncé ; le facteur modal est d'origine externe, repose sur un médium⁴³⁰). Pour les modalités radicales, seules deux possibilités demeurent, la réalité perçue ne pouvant être directement identifiée comme exerçant une forme de contrainte sur un agent. Dès lors, on distinguera la modalité dynamique, pour laquelle le facteur modal possède une origine interne à l'agent (« je peux nager pendant des heures », « je veux regarder ce film », « puisses-tu te taire cette

⁴²⁴ Ce paramètre est utilisé par L. Gosselin (2005 : 47-50) qui le comprend différemment, car il entend intégrer dans la modalité l'ensemble des énoncés appréciatifs et axiologiques.

⁴²⁵ Cf. J.R. Searle (1979 : 3 & 41-sq. pour un développement) : « [*some illocutions have as part of their illocutionary point to get the words (more strictly, their propositional content) to match the world, others to get the world to match the words. Assertions are in the former category, promises and requests are in the later.* ».

⁴²⁶ Voir récemment les réflexions de M. Kissine (2007) avec la littérature antérieure.

⁴²⁷ Voir sur ce point H. Kronning (1996 : 87-89).

⁴²⁸ Dans le sens post-kantien de ce qui est connu à travers les systèmes conceptuels et définitionnels et qui évolue à tout instant en parallèle avec l'encyclopédie du locuteur ; dans ce cas, le locuteur fait totalement abstraction de son propre point de vue. La formulation explicite du facteur modal dans l'énoncé conduit généralement à cette catégorie de la modalité, voir *e.g.* « il est possible d'ouvrir la porte maintenant que la neige a été déblayée » (le point de vue du locuteur n'intervient pas dans l'évaluation modale).

⁴²⁹ On emploie le terme « sujet » comme raccourci pour désigner l'actant qui possède le contrôle sur le procès dans les modalités radicales où locuteur et sujet ne se confondent pas : « tu dois examiner la question », « il veut marcher seul ». Sur ce point, voir J. Nuyts (2005 : 7).

⁴³⁰ Ce médium peut être un des sens du locuteur dans les langues qui ont grammaticalisé un système d'opposition médiaphorique reposant sur la vision, l'audition, etc.

fois »), de la modalité déontique, où l'origine du facteur modal est externe (« il est obligé de participer à la course »).

En combinant les deux critères, on peut proposer de répartir les grandes catégories notionnelles de la manière suivante :

	Origine du facteur modal		
	RÉALITÉ	LOCUTEUR/SUJET	EXTERNE
ASSERTIVE (↓)	aléthique	épistémique	médiaphorique
RADICALE (↑)	X	dynamique	déontique

Fig. 22. Organisation du domaine modal (3)

Ce qui unit toutes ces catégories par delà les paramètres de direction d'ajustement et d'origine du facteur modal et permet d'expliquer la polyfonctionnalité des marqueurs modaux réside dans ce que l'on nommera la **force** du facteur modal, qui constitue le troisième paramètre. On gardera du parcours historico-critique de la notion l'idée que c'est autour des notions de « possibilité » et de « nécessité » que s'articule tout le champ de la modalité, et on organisera ces notions sur un continuum qui est identique pour toutes les catégories de la modalité, mais peut actualiser des marqueurs spécifiques en fonction de chaque domaine modal. On représentera donc ce paramètre sous la forme suivante, à la suite notamment de G.-G. Granger⁴³¹ ou de L. Gosselin⁴³² :

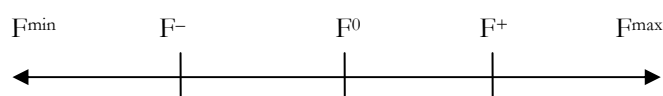


Fig. 23. La force du facteur modal

Cette conception de la force du facteur modal possède au moins trois avantages majeurs. Tout d'abord, elle permet de rendre compte du continuum des marqueurs modaux propres à chaque catégorie : entre F^{\max} qui correspond à la force de validation maximale (le nécessaire, le certain, l'obligatoire, etc.) et F^{\min} qui représente la force de validation minimale (l'impossible, l'exclu, l'interdit, etc.), toutes les valeurs modales intermédiaires sont possibles⁴³³ (cf. *infra* dans l'analyse des différentes catégories). Sur ce continuum, F^0 représente le point d'équilibre entre les deux attracteurs ; F^- et F^+ constituent quant à eux des bornes permettant de distinguer, pour prendre l'exemple de la modalité épistémique, l'exclu du contestable et le probable du certain. Deuxièmement, cette représentation permet de conserver les avantages des relations contraires et contradictoires du carré des oppositions⁴³⁴ : en considérant le symétrique d'un segment par rapport à F^0 , on obtient la relation contraire et en envisageant le segment complémentaire, on obtient la relation de contrariété. Ainsi, dans le domaine déontique, on peut définir le segment $[F^+ - F^{\max}]$ qui correspond à l'obligatoire et le segment symétrique $[F^- - F^{\min}]$ qui est en relation contraire et correspond à l'interdiction, tandis que le segment $[F^{\min} - F^+]$ qui est en relation

⁴³¹ G.-G. Granger (1976 : 181-192).

⁴³² L. Gosselin (2005 : 51).

⁴³³ Il est entendu que chaque langue recourt à un nombre très variable de marqueurs (morphologiques, lexicaux, supra-segmentaux, etc.).

⁴³⁴ Cf. G.-G. Granger (1976 : 185).

contradictoire correspond au non-obligatoire (de l'interdit au conseillé en passant par le toléré). Le troisième avantage⁴³⁵ est que cette conceptualisation de la force du facteur modal correspond à une dynamique qui sous-tend l'argumentation : pour rester dans le domaine déontique, ce qui est conseillé tend vers l'obligatoire et ce qui est toléré vers l'interdit.

À cela s'ajoute que la polysémie des marqueurs modaux trouve une explication satisfaisante à travers cette modélisation. Si l'on prend le cas de la valeur modale du verbe « devoir » en français, on peut la caractériser comme exprimant un facteur modal dont la force est centrée sur F^+ et correspond hors contexte au segment $[F^0-F^{\max}]$. Dès lors, dans un cadre épistémique, il pourra tendre plus ou moins vers l'une ou l'autre borne dans le champ $[F^0-F^{\max}]$: « Pierre doit (peut-être/probablement/certainement) être revenu à l'heure où je te parle ». En contexte déontique, c'est plus particulièrement le segment $[F^+-F^{\max}]$ qui sera actualisé : « Pierre doit (absolument/impérativement) être revenu pour le dîner ».

Grâce à ces trois principaux paramètres notionnels, il devient donc possible de qualifier l'ensemble des propositions modales dans le sens où la modalité a été ici définie. Se pose cependant la question de leur mode de classement en vue de l'élaboration d'une taxinomie sémantique⁴³⁶. Pour parvenir à une représentation satisfaisante, je traiterai successivement des modalités assertives, puis des modalités radicales en faisant primer le paramètre de la direction d'ajustement ; ce choix trouve sa justification dans le fait qu'il est aisé d'organiser les modalités assertives selon un schéma commun en se limitant aux trois paramètres déjà envisagés, tandis que pour cerner les modalités radicales dans leur complexité, il convient de mettre en avant des paramètres notionnels supplémentaires et, en outre, de se concentrer sur les valeurs focales de possibilité et de nécessité.

3.1.1. La modalité assertive

Sans indication contraire, toute assertion est censée s'appuyer sur les évidences que possède le locuteur qui se porte implicitement garant du contenu asserté. Comme le souligne H. Nølke⁴³⁷, « c'est un trait constitutif du langage que d'être 'auto-évidentiel' ». Les modalités assertives sont caractérisées, comme les assertions catégoriques, par une direction d'ajustement (\downarrow)⁴³⁸ ; cependant, l'introduction d'un facteur modal variant selon une origine et une force les en distingue.

La modalité aléthique consiste en la prise en compte d'un facteur modal dont l'origine est objectivée par rapport au réel (un ensemble de prémisses considérées comme acquises) et peut ainsi être rapprochée du domaine des modalités relatives ou relationnelles étudiées dans le domaine anglo-saxon depuis les travaux d'A. Kratzer⁴³⁹. Cette approche de la modalité vise à

⁴³⁵ Sur ce point, cf. L. Gosselin (2005 : 51).

⁴³⁶ On rejoint, *mutatis mutandis*, un problème qui s'est posé aux aspectologues pour le classement des types de procès. Le modèle d'organisation devenu traditionnel est la taxinomie des procès proposée par A.P. Mourelatos (1981) ; pour une critique et une réélaboration dans le domaine de l'égyptologie, voir J. Winand (2006 : 91-150).

⁴³⁷ H. Nølke (1994a : 84).

⁴³⁸ Voir également R. Martin (1987 : 38) « la vérité de toute phrase déclarative étant une vérité subjectivement assumée par le locuteur, une vérité prise en charge, le vrai "objectif" n'a pas de réalité linguistique. » On rapprochera ce point de la maxime de qualité de P. Grice.

⁴³⁹ Voir en particulier A. Kratzer (1977 & 1981).

proposer une approche monosémique⁴⁴⁰ des marqueurs modaux et conçoit toute expression de la modalité comme relative à un ensemble de prémisses plus ou moins explicites selon la formule $R(D,p)$ où « R est une relation (d'implication logique ou de compatibilité) entre un domaine D de propositions et une proposition p . »⁴⁴¹ Cette relation a deux valeurs possibles⁴⁴² : la conclusion logique — il s'agit alors d'une nécessité relative (dans tous les mondes possibles où toutes les propositions de D sont vraies, p est vraie) — et la compatibilité (ou possibilité relative, il existe au moins un monde possible où toutes les propositions de D sont vraies et où p est vraie). Si, pour des raisons évidentes dans mon modèle, cette perspective ne peut être retenue en bloc⁴⁴³, elle me semble intéressante à considérer du point de vue de la modalité aléthique. En effet, dans cette catégorie, il n'y a manifestement que trois valeurs qui sont actualisables en langue en fonction de la force du facteur modal : le nécessaire $[F^+ - F^{\max}]$ (e.g. « mais bien sûr, s'il est borgne, il n'a nécessairement qu'un œil » ; « si tu lances une pierre en l'air, elle doit retomber »), l'impossible $[F^- - F^{\min}]$ (e.g. « étant donné qu'il est aveugle, il lui est impossible de voir sa beauté ») et le possible large $[F^- - F^{\max}]$ (e.g. « la guerre ayant repris, il est possible qu'il y ait de nouveaux morts »). Ce type de modalité est illustré en égyptien par certaines valeurs de la forme *sdm.hr.f* (*hr-sdm.f* en néo-égyptien) dans le domaine du nécessaire. Cette modalité intervient uniquement dans le domaine du connu et du prévu du modèle épistémique du temps. On soulignera également que ce genre de modalité est d'un usage très peu répandu en langue : tout énoncé assertif justifiant le facteur modal relève plus généralement de la modalité épistémique (e.g. « s'il n'est pas encore là, le train a (peut-être/probablement/certainement) du retard »). Ce qui oppose la modalité aléthique à la modalité épistémique dans un raisonnement avec prémisses explicites, c'est que, dans le cas de la modalité aléthique, les seules prémisses (et les définitions afférentes aux entités qu'elles présentent) suffisent à justifier le raisonnement modal, alors qu'avec la modalité épistémique, le locuteur procède à une série d'inférences et doit prendre d'autres éléments en considération dans son évaluation modale.

Quant aux modalités épistémique et médiaphorique, elles occupent toutes deux plus largement le continuum qui s'étend de F^{\min} à F^{\max} dans le domaine de la non-assertion. On soulignera que, dans le modèle proposé ici, la polarité de la proposition est indépendante du facteur modal. En effet, dans les deux énoncés suivants « peut-être qu'il sera élu président » et « peut-être qu'il ne sera pas élu président », la modalité épistémique (domaine possible du futur dans le modèle du temps) repose sur un facteur modal proche de F^0 et est identique dans les deux cas : on conserve ainsi l'opposition de polarité entre p et $\neg p$. Cela ne signifie évidemment pas que la négation ne puisse pas porter sur le foncteur modal ; d'un point de vue logique, c'est d'ailleurs ce qu'il se passe pour parcourir le continuum de F^{\min} à F^{\max} : $\neg\Diamond$ ou $\Box\neg \rightarrow \Diamond \rightarrow \neg\Diamond\neg$ ou \Box . Entre les deux bornes qui marquent la distinction entre l'assertion et la non-assertion, une série de moyens parasynonymiques est mise à la disposition du locuteur pour modaliser un énoncé sur le plan assertif.

⁴⁴⁰ Sur les différences entre les approches polysémiques, monosémiques et ambiguës des moyens d'expression de la modalité, cf. A. Papafragou (2000 : 22-39).

⁴⁴¹ L. Gosselin (2005 : 65).

⁴⁴² Cf. G. Lampert & M. Lampert (2000 : 164).

⁴⁴³ Pour l'intégration des propositions de A. Kratzer dans l'approche minimaliste chomskienne, voir A. Butler (2003).

Le médiaphorique est, comme l'a fait remarquer F.R. Palmer⁴⁴⁴, constitué typologiquement de deux catégories principales : le médiaphorique direct (où l'on trouve les media de type sensoriel : vue, ouïe, etc.) et le médiaphorique indirect (essentiellement le discours rapporté). Le médiaphorique direct se rapporte évidemment plutôt au domaine du nécessaire et l'indirect à celui du possible : ce que l'on voit ou que l'on entend directement tend à être plus fortement asserté que des informations de seconde main. Toutefois, insistons-y une fois de plus : on a affaire à un continuum entre la certitude et l'incertitude par rapport au contenu de la proposition. Il importe donc de remarquer que l'épistémique et le médiaphorique font référence à une échelle commune reposant sur la force du facteur modal. Ce qui différencie les deux catégories est cognitivement et sémantiquement postérieur à la référence à cette échelle. L'épistémique renvoie à la mise en œuvre d'une faculté réflexive interne au locuteur, et le médiaphorique exprime la prise en compte d'un medium par le locuteur (lui fût-il intrinsèquement lié dans le cas d'inférences). C'est pourquoi il semble légitime de poser que, dans la taxinomie de la modalité assertive, la force du facteur modal se situe sur un nœud supérieur à celui de son origine. Il paraît donc pertinent de présenter l'organisation sémantique de la modalité assertive comme suit :

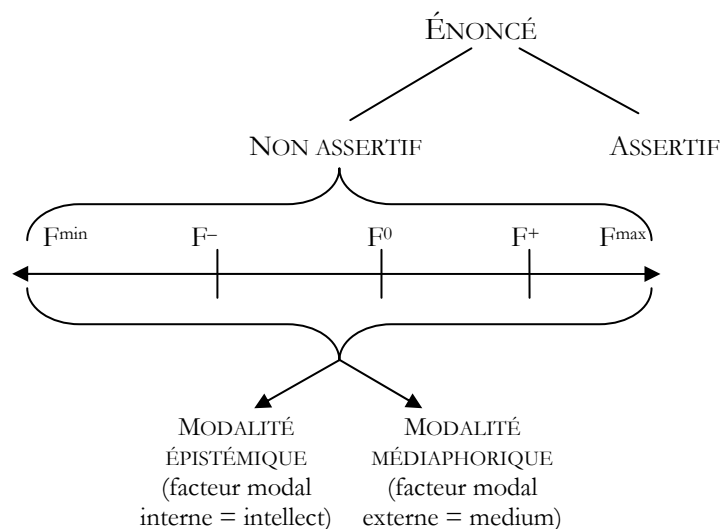


Fig. 24. Modalités épistémique et médiaphorique

On prendra quelques exemples pour illustrer brièvement la continuité sémantique des marqueurs médiaphoriques⁴⁴⁵. En ladakhi⁴⁴⁶ il existe une particule /duk/ qui, suffixée au radical verbal, permet de souligner que l'on recourt au canal visuel :

Ex. 14 kho-e lcəŋ-me cəd-duk
 il-ERG arbre-mourir couper-MED_(vue)
 « il coupe un arbre » (je le vois)

⁴⁴⁴ F.R. Palmer (2001² : 35-47).

⁴⁴⁵ Il s'agit d'une hiérarchie « *corresponding to the degree to which the evidence directly involves the speaker's own experience* » (M. Speas 2004 : 258). De ce point de vue, l'opposition « *direct vs. indirect* » de F.R. Palmer peut être élargie à une hiérarchie « *personal experience → direct (e.g. sensory) evidence → indirect evidence → hearsay* ».

⁴⁴⁶ Exemple cité par F.R. Palmer (2001² : 46).

Il s'agit d'un exemple éclairant de marquage médiaphorique à caractère nécessaire. D'autres langues, comme le français, si elles ne possèdent pas de système grammaticalisé dans l'expression du médiaphorique, ne se réfèrent généralement au medium que lorsque celui-ci n'est pas assuré et utilise pour ce faire une stratégie évidentielle⁴⁴⁷ :

Ex. 15 il serait parti pour des raisons d'argent, me dit-on.

La proposition est ici faiblement assertée ; pour le locuteur, le contenu de son énoncé est possible, mais il n'y adhère pas et instaure une distance entre ce contenu et lui-même. Avec l'emploi du conditionnel, le locuteur français indique que le medium grâce auquel il a atteint un certain degré de connaissance n'est pas particulièrement fiable. De ce fait, il permettra au locuteur — comme c'est le cas avec les marqueurs médiaphoriques dans un grand nombre de langues — d'énoncer un contenu propositionnel dont il sait pertinemment bien qu'il n'est pas avéré (a), ou inversement, dont il entend faire penser qu'il ne l'est pas (b) :

Ex. 16 (a) il aurait couru le marathon en moins de trois heures (or, je sais qu'il n'a jamais enfilé de chaussures de sport dans sa vie).
(b) moi, j'aurais bu un verre avant de rentrer ! (or, je sais parfaitement l'avoir fait).

Dans sa relation avec la temporalité, la modalité assertive est globalement indifférente à la distinction entre passé, présent et futur. Cependant, on note une différence de comportement entre les marqueurs épistémiques et médiaphoriques : si la modalité épistémique correspond à tout le domaine du possible dans le modèle du temps de la figure 14 (sans restriction temporelle), la modalité médiaphorique, comme souligné plus haut, est plus spécifiquement liée au passé et au présent : le fait est attendu dans la mesure où le locuteur doit se référer à un medium, et qu'il est plus difficile de se référer à un medium qui n'est pas encore advenu et ne relève pas directement d'inférence épistémique (dans des énoncés comme « il viendrait demain à ce que je sais », le contenu a beau se référer au futur, le medium a déjà été pris en compte à l'instant d'énonciation par le locuteur). Cela posé, certains marqueurs peuvent parfaitement être polysémiques et fonctionner dans l'une et l'autre des catégories sans qu'un trait sémantique spécifique ne précise la nature de la source de connaissance⁴⁴⁸.

On s'est jusqu'à présent contenté de définir la modalité assertive en relation avec un prédicat principal, mais le modèle peut être transposé sans problème aucun pour les prédicats dépendants que l'on trouve dans les complétives. Ce point ne sera développé plus largement qu'au chapitre III (cf. § 1), dans la mesure où il implique de prendre en compte l'échelle sémantique formée par les verbes de manipulation ainsi que de perception-cognition et de la corréler systématiquement avec les moyens syntaxiques mis en œuvre dans la complétive⁴⁴⁹.

⁴⁴⁷ Qu'il faut distinguer d'un marqueur strictement évidentiel (voir en ce sens le rejet de la signification évidentielle du conditionnel par G. Lazard 2000 : 214).

⁴⁴⁸ C'est de la sorte que je rendrai compte du problème qui est posé de manière récurrente dans la littérature concernant les liens qu'entretiennent la modalité épistémique et la modalité médiaphorique, voir *e.g.* F. de Haan (1999 & 2001) ; P. Dendale et L. Tasmowski (2001 : 341-345) ; M. Squartini (2004 : 874) qui note : « *the basic problem is that in several languages grammatical markers can be found showing different forms of cluster of the two notions, thus blurring the conceptual distinction* »

⁴⁴⁹ D'une manière générale, voir T. Givón (1994) et, pour l'égyptien de la première phase, cf. S. Uljas (2007).

3.1.2. Les modalités radicales : unité d'une catégorie

Comme cela a été montré, les modalités radicales consistent en la prise en compte par le locuteur d'un facteur modal portant sur la réalisation d'un procès par un agent (direction d'ajustement ↑). Ce facteur modal peut être interne ou externe à l'agent de la proposition : une origine interne définit la catégorie dynamique, et une origine externe la modalité déontique. Pour comprendre comment s'articulent toutes les valeurs sémantiques de ces deux catégories, il est en outre nécessaire de considérer deux paramètres notionnels supplémentaires : celui du **contrôle** de l'agent sur le facteur modal et celui de l'**application** ou de la **prise en charge** de ce dernier. Soit les énoncés suivants, qui permettront d'identifier les grands pôles de la modalité radicale :

- Ex. 17**
- (a) il peut ramer pendant des heures, il s'entraîne tous les jours
 - (b) la table a été démontée, si bien qu'on peut la transporter facilement
 - (c) tu peux partir maintenant qu'il fait jour
 - (d) je dois absolument boire quelque chose ou je vais mourir de soif
 - (e) nous voulons te faire gagner la course, mais ce ne sera pas simple
 - (f) puisses-tu venir avec moi ! je n'ai pas trop envie d'être seul
 - (g) il promet d'en confier la charge à des gens compétents
 - (h) vous devez progresser pas à pas

L'exemple (a) décrit une **capacité**, c'est-à-dire une possibilité interne à l'agent sur laquelle il n'exerce pas de contrôle au moment d'énonciation : le fait est qu'il est capable de réaliser le procès. Dans l'exemple (b) il s'agit d'une **possibilité** simple : la situation décrite induit une possibilité générique, celle de transporter facilement la table. Contrairement à ce qui est soutenu dans la majorité des études⁴⁵⁰, ce type de modalité ne me paraît pas entretenir de rapport avec la modalité dynamique⁴⁵¹ mais relever strictement du domaine épistémique : la direction d'ajustement va de l'énoncé au monde et décrit, en fonction des connaissances du locuteur, la possibilité de transporter plus facilement une table démontée. Avec l'exemple (c) le verbe « pouvoir » décrit une **permission** : le facteur modal est externe à l'agent (il est de plus précisé ; le fait qu'il fasse jour déclenche l'autorisation) et l'agent exerce un contrôle direct sur la réalisation effective du procès. La distinction entre la capacité et la permission justifie une fois de plus la primauté de la force du facteur modal sur celle de son origine. En effet, d'un point de vue typologique, les expressions linguistiques qui rendent une capacité sont majoritairement identiques à celles qui renvoient à une permission⁴⁵² ; on ajoutera que, souvent, les constructions qui expriment la permission tirent leur origine d'une expression de la capacité (cf. *may*).

Dans le cas de l'exemple (d), le premier actant n'exerce pas de contrôle sur le facteur modal, il s'agit d'un **besoin** émanant d'un facteur modal interne. Les exemples (e) à (h) possèdent le trait commun de supposer un contrôle de l'agent, mais une distinction s'opère entre (e)-(f) où le facteur modal est interne au sujet/locuteur et (g)-(h) pour lesquels ce facteur est externe. Il convient de s'expliquer sur ce point. La volonté (e) naît d'une décision ; au contraire du désir qui peut, si l'on en croit la psychanalyse, être tout à la fois inconscient et contradictoire. Dans le

⁴⁵⁰ Voir dernièrement J. Nuyts (2005 : 7-8).

⁴⁵¹ Ou ce que J. van der Auwera & V.A. Plungian (1998) appellent « *participant-external modality* ».

⁴⁵² J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 188-189 & Tab. 6.3).

processus cognitif, la volonté est toujours seconde. Une volonté peut « s'expliquer par un besoin ou un désir, mais l'inverse est impossible »⁴⁵³ : « je veux cette voiture parce que je la désire vraiment » vs. « *je désire cette voiture parce que je la veux vraiment ». La volonté ne serait donc que l'expression d'un facteur modal qui se fait jour chez le sujet lui-même, et par là même serait l'expression d'un sentiment bien moins marqué axiologiquement que le désir⁴⁵⁴. Il faut donc qu'un facteur soit considéré comme nécessaire pour aboutir à l'expression d'une volonté au sens strict. La nécessité n'est plus externe au sujet, mais produite par lui :

- Ex. 18**
- (i) il doit se présenter au tribunal en fin de matinée
 - (j) je veux qu'il se présente au tribunal en fin de matinée
 - (k) je veux me présenter au tribunal en fin de matinée

Dans les exemples (h-i), l'origine du facteur modal est externe au sujet. Les exemples (f) et (j) illustrent le fait que le facteur modal peut être produit par le sujet et s'appliquer à un autre agent, tandis que les exemples (e) et (k) montrent que le sujet est à la fois l'auteur et l'objet du facteur modal. On voit donc clairement que l'entité à laquelle s'applique le facteur modal joue un rôle important. Lorsqu'un facteur modal de nécessité qui émane du sujet/locuteur s'applique à lui-même, il y a expression d'une **volonté**, mais quand il s'applique à un autre agent, on entre dans la catégorie **optativo-jussive** — dans laquelle le sujet se pose en facteur modal en vertu de l'autorité de sa volonté. Il est évident que l'on touche ici à des domaines très proches de ceux couverts par les expressions axiologiques. D'ailleurs, la plupart des langues peuvent pallier la subjectivité fréquemment véhiculée par cette catégorie en recourant à une expression comme « je me dois de » qui, en quelque sorte, extériorise le facteur modal. Le sens d'une proposition marquée par un facteur modal de nécessité interne au sujet varie donc en fonction de l'entité à laquelle ce facteur s'applique.

Lorsque le facteur modal est externe au sujet, c'est la prise en charge de ce facteur par le sujet qui influe sur le sens de la proposition. Bien que les exemples (h) et (i) semblent indiquer que, lorsque le facteur est externe au sujet, l'effet de sens produit est toujours celui de l'**obligation**, il est cependant des cas où le facteur modal de nécessité, quoique extérieur au sujet, est présenté comme pris en charge par ce dernier ; il s'agit des **promesses et engagements**. L'exemple (g) montre comment le sujet choisit de prendre en charge un facteur modal qui lui est extérieur et de se l'appliquer de manière contraignante.

Il reste à traiter d'une catégorie particulièrement riche dans l'analyse modale — bien qu'elle ne soit que trop rarement intégrée dans les études générales portant sur la modalité — celle de l'optativo-jussif. Avec cette catégorie, on a vu plus haut que c'est le sujet qui se présente lui-même comme facteur modal (ex. « je veux que tu rentres avant minuit »). Cependant, dans ce type d'expression, le sujet et le locuteur ne font souvent qu'un, si bien que c'est le locuteur lui-même qui se présente comme le facteur modal pressant. C'est lui qui représente la contrainte en fonction de laquelle il faut agir. Il se fait que, sous la pression du schéma communicationnel, les langues ont développé un ensemble de formes spécialisées dans ce domaine. Avec celles-ci, la volonté du locuteur n'est pas explicitement présente, mais supposée par le signifié même du

⁴⁵³ P. Cotte (sans date : 9).

⁴⁵⁴ Cf. § 2.2.3 sur l'échelle entre la volonté et les expressions axiologiques.

paradigme. Ainsi, avec l'impératif⁴⁵⁵, on ne fait pas appel à la capacité réflexive de son allocataire à comprendre un facteur modal ; on se trouve dans un rapport de dominant à dominé⁴⁵⁶, et les raisons qui poussent le locuteur à formuler un ordre ainsi que le jugement de l'allocataire n'entrent pas en ligne de compte⁴⁵⁷. Le cas de l'optatif (souvent exprimé par des formes subjunctives) est semblable, mais manifeste une force du facteur modal inférieure à celle véhiculée par l'impératif. La catégorie de l'optativo-jussif se présente donc comme un continuum de formes qui ont pour but de pousser l'allocataire à agir, en fonction de la volonté du sujet, qui souvent n'est autre que le locuteur.

L'ajout des traits sémantiques de **contrôle**⁴⁵⁸ et d'**application** (interne/externe) d'un facteur modal interne ou de **prise en charge** d'un facteur modal externe dans les paramètres notionnels permet donc de rendre compte de la grande variété d'effets de sens que l'on rencontre dans l'expression des modalités radicales. Une manière commode de présenter l'organisation de ce domaine modal consiste à focaliser les valeurs de la force du facteur modal sur les deux notions centrales que sont le possible et le nécessaire :

⁴⁵⁵ Pour l'impératif, on retiendra la définition suivante : le locuteur [rôle de prescripteur], qui souhaite (ou ne souhaite pas) qu'ait lieu une action P (en cours ou virtuelle au moment de l'énonciation) informe l'allocataire [destinataire de la prescription] de qui doit être l'agent de l'action P et entend de la sorte faire réaliser (ou empêcher) l'action P par sa seule énonciation. Il s'agit d'une adaptation dans le cadre théorique proposé ici de la définition retenue sur la base d'une large enquête typologique par L.A. Birjulin & V.S. Xrakovskij (2001 : 5). Cette définition possède l'avantage d'opérer la distinction entre le destinataire de la prescription et l'agent du procès dont la réalisation est envisagée comme nécessaire par le locuteur : elle permet donc d'intégrer des énoncés comme « *let them bring water* » dans le continuum des formes impératives.

⁴⁵⁶ Il s'agit de la valeur typique d'un impératif dans le contexte d'un ordre (certaines langues recourant à des particules spécifiques pour souligner le rapport dominant *vs.* dominé, cf. *e.g.* « *a nu* », « *nu-ka* » et « *a nu-ka* » en russe), mais la hiérarchie entre locuteur et allocataire peut s'inverser dans le cadre des demandes et requêtes. Dans ces cas, le locuteur présume que l'allocataire pourrait se conformer à la prescription. Les demandes et requêtes possédant un trait [+jussif] moins saillant, le locuteur recourra typiquement à une particule accompagnant l'impératif (cf. l'anglais « *please, teach me to sing* ») ou à un autre paradigme (typiquement une forme subjunctive) pour souligner son caractère non contraignant : on passe alors de F^{max} à une force inférieure du facteur modal dans le continuum du domaine optativo-jussif.

⁴⁵⁷ L'incompatibilité entre une forme impérative et une évaluation subjective est présentée par L.A. Birjulin & V.S. Xrakovskij (2001 : 10) comme un universel : ??selon moi, va chez le médecin *vs.* selon moi, tu dois aller chez le médecin.

⁴⁵⁸ Ce trait de contrôle sur le facteur modal se retrouve dans la caractérisation sémantique de l'agent d'un procès affecté par une modalité radicale, quoiqu'une série de recatégorisations soit possible. Ainsi un impératif à sujet non agentif comme « ne tombe pas malade ! » sera toujours interprété par l'allocataire comme « ne te mets pas dans une situation telle que tu risques de tomber malade » où le sujet est agentif.

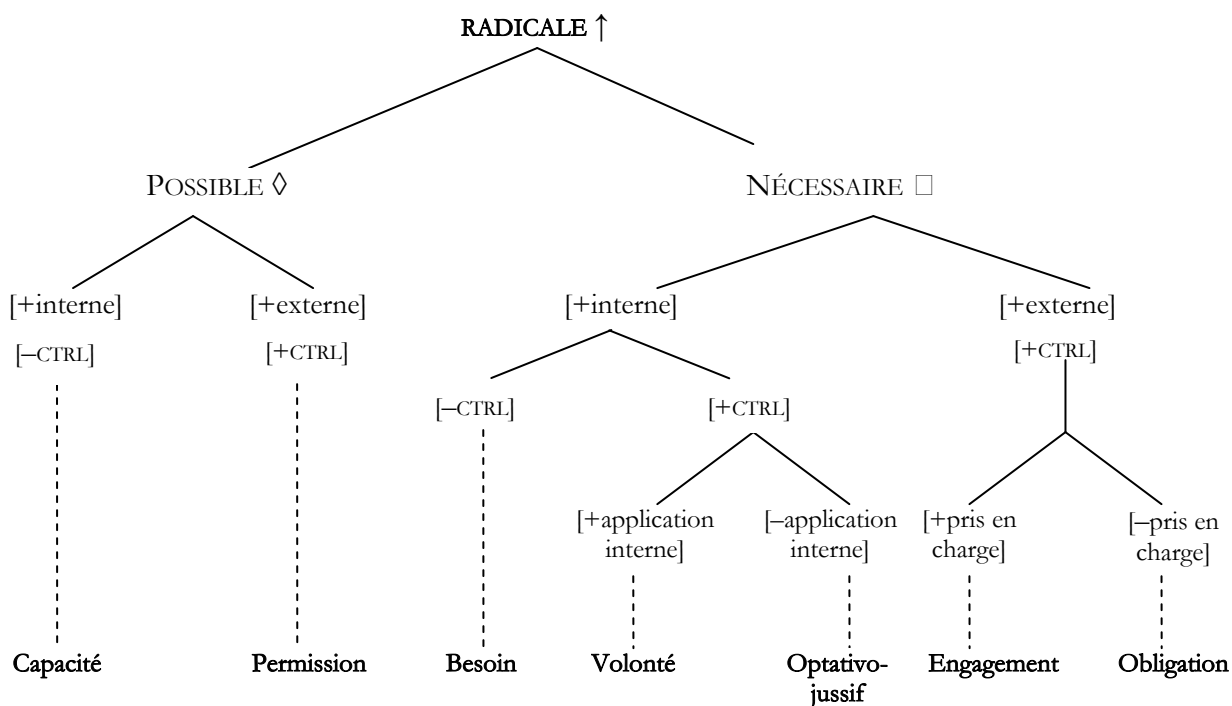


Fig. 25. Les modalités radicales

Cette représentation des modalités radicales montre clairement que, dans le domaine dynamique, c'est-à-dire lorsque le facteur modal est d'origine interne au sujet ou au locuteur, on peut distinguer deux groupes : celui pour lequel le facteur modal s'impose à l'agent, sans que celui-ci exerce sur ce dernier de contrôle particulier — les notions de « capacité » et de « nécessité » ou de besoin sont manifestées, on parlera de modalité dynamique au sens strict —, et celui où le facteur modal d'origine interne est objectivé et contrôlé par l'agent/locuteur. Dans ce cas, on rejoint l'ensemble des modalités dites « bouliques ». On proposera donc le classement suivant pour les modalités radicales :

- 1) MODALITÉ DYNAMIQUE : origine interne et absence de contrôle ;
- 2) MODALITÉ BOULIQUE : origine interne et contrôle exercé sur le facteur modal ;
- 3) MODALITÉ DÉONTIQUE : origine externe et contrôle exercé sur le facteur modal.

Il faut encore insister sur le fait que le schéma proposé ci-dessus fige une organisation hiérarchique particulière des paramètres notionnels. Le caractère prédictif du modèle concernant la polysémie des marqueurs modaux en langue repose, quant à lui, sur les traits marqués ou non marqués. Ainsi, même si cela n'apparaît pas directement dans l'arborescence de la figure 25, le signifié d'une forme peut préciser que les traits [+□] et [+CTRL] participent de sa définition, tandis que l'opposition [±INTERNE] demeure non marquée. Dans cette perspective, un seul et même paradigme serait susceptible, hors contexte, d'actualiser les valeurs de la volonté, de l'optativo-jussif, de l'engagement et de l'obligation : c'est le cas, comme on le verra⁴⁵⁹, du subjonctif en néo-égyptien.

⁴⁵⁹ Cf. chapitre II, § 1.1 & 1.2.

3.2. LES PARAMÈTRES STRUCTURAUX

On a souligné en § 2.1.4.2 la nécessité de prendre en compte des paramètres structuraux qui soient complémentaires des paramètres notionnels dans l'étude des propositions modales et permettent de sortir des problèmes récurrents posés par l'opposition scolastique *de re vs. de dicto*⁴⁶⁰. Le premier paramètre à considérer est celui de la **portée logico-sémantique** d'une modalité. Si l'on considère les deux énoncés suivants :

- Ex. 19** (a) c'est probablement le fils qui a tué son père dans le garage
(b) le fils a probablement tué son père dans le garage

On observe que la portée de l'adverbe épistémique « probablement » diffère. Dans le premier cas, le doute du locuteur porte sur l'identité de la personne « qui a tué son père », mais le fait que le père soit mort ne souffre pas de doute. Dans l'exemple (b) en revanche, le doute du locuteur porte sur l'ensemble de la proposition et, en dehors de tout contexte, on ne peut être assuré du fait que le père soit effectivement mort. Aux deux portées logico-sémantiques distinctes correspondent dans cet exemple deux positions syntaxiques différentes pour le marqueur modal. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Soit l'énoncé suivant :

- Ex. 20** peut-être que le fils a tué son père dans le garage

Cet énoncé pourrait, une fois de plus en dehors de tout contexte énonciatif, répondre à plusieurs questions : (a) que s'est-il passé ? (b) qui a tué son père ? (c) qu'a fait le fils ?, etc. La portée logico-sémantique du marqueur modal varie dans chaque cas, même si sa position syntaxique demeure inchangée. Le paramètre structurel de portée logico-sémantique permet donc, dans un contexte énonciatif donné, de préciser le ou les éléments sur lesquels porte la modalité. Il permet également de rendre compte des deux interprétations possibles d'une même position syntaxique pour le marqueur modal « devoir » dans l'exemple qui suit :

- Ex. 21** le chien devait se trouver dans la maison

Dans l'absolu, la proposition est susceptible d'être interprétée comme épistémique (« il est fort probable que le chien se trouvait dans la maison ») avec une modalité portant sur toute la proposition ou déontique (« le chien était dans l'obligation de se trouver dans la maison »). Cette alternative correspond à une opposition entre une lecture *de dicto* et une lecture *de re* du foncteur modal. Il faut immédiatement souligner que la lecture *de re* (point de vue structurel) ne correspond pas nécessairement aux modalités radicales (point de vue notionnel). Ainsi, on peut parfaitement concevoir une lecture *de dicto* pour une modalité déontique d'obligation⁴⁶¹ : « un homme doit aller le chercher » est un énoncé qui peut être compris comme « il est obligatoire qu'un homme (quel qu'il soit) aille le chercher » (lecture *de dicto* qui s'oppose à la lecture *de re* « un homme (particulier) est dans l'obligation d'aller le chercher »). Ce paramètre de portée aura

⁴⁶⁰ On gardera les termes de cette opposition, même si en logique modale quantifiée on oppose au moins depuis G.H. von Wright (1951 : 6-35) la « *quantification within* » et la « *quantification into a modal context* ».

⁴⁶¹ Sur ce principe, voir déjà S.C. Dick (1989) qui associe ces deux lectures à des niveaux hiérarchiques différents pour les opérateurs modaux. Pour une critique de son approche et de l'école fonctionnaliste en général, voir G. Lampert & M. Lampert (2000 : 126-133) et L. Gosselin (2005 : 57-61).

toute son importance dans la schématisation des opérateurs modaux en relation avec la temporalité (voir § 3.3.1).

Le paramètre de **position syntaxique** est relativement problématique et doit être envisagé avec prudence sous peine de projeter dans la syntaxe des opérateurs au contenu de nature largement sémantique. Il s'agit de définir à travers ce dernier le domaine syntaxique auquel appartient un marqueur modal. Pour ce faire, H. Kronning⁴⁶² propose de recourir au test de l'interrogation et de la négation : selon ce critère, certaines modalités seront dites « véridicibles » tandis que d'autres ne sont que « montrables ». Les trois exemples suivants permettront d'illustrer la question :

- Ex. 22**
- (a) je dois prendre ma douche avant de partir
est-ce que je dois prendre ma douche avant de partir ?
je ne dois pas prendre ma douche avant de partir
 - (b) il est peut-être en train de se tromper
* est-ce qu'il est peut-être en train de se tromper ?
* il n'est pas peut-être en train de se tromper⁴⁶³
 - (c) il est possible qu'il soit en train de se tromper
est-ce qu'il est possible qu'il soit en train de se tromper ?
il n'est pas possible qu'il soit en train de se tromper

Comme on peut le constater, notamment à la suite de C. Vet et de L. Gosselin⁴⁶⁴, les modalités *de re* sont véridicibles (exemple [a]), alors que les modalités *de dicto* ne le sont pas nécessairement : ce qui tendrait à montrer que le marqueur modal occupe une position syntaxique différente dans les exemples (b) et (c). On rejoint alors très directement les trois degrés d'engagement modal distingués par W.V.O. Quine⁴⁶⁵ :

- 1) l'opérateur prédicatif : modalité avec une portée *de re* et véridicible (a) ;
- 2) l'opérateur propositionnel : modalité avec une portée *de dicto* et non véridicible (b) ;
- 3) le méta-prédictat⁴⁶⁶ : modalité avec une portée *de dicto* et véridicible (c).

Il convient cependant d'ajouter une distinction supplémentaire d'importance, en fonction de l'opposition qui suit :

- Ex. 23**
- (a) il a nécessairement/réellement achevé la rédaction
est-ce qu'il a nécessairement/réellement achevé la rédaction ?
il n'a pas nécessairement/réellement achevé la rédaction
 - (b) il a probablement achevé la rédaction
* est-ce qu'il a probablement achevé la rédaction ?
* il n'a pas probablement achevé la rédaction

On observe que, pour une position syntaxique à première vue identique en raison de la commutation possible entre des catégories du discours identiques (« nécessairement »,

⁴⁶² H. Kronning (1996).

⁴⁶³ On distinguera soigneusement cet exemple de « il n'est peut-être pas en train de se tromper » où la négation porte sur le foncteur modal lui-même.

⁴⁶⁴ Cf. C. Vet (1997) & L. Gosselin (2005 : 59-61).

⁴⁶⁵ Cf. W.V.O. Quine (1966) et J.-Cl. Dumoncel (1988).

⁴⁶⁶ Je préfère ce terme forgé par L. Gosselin (2005 : 60) à celui de « prédicat sémantique ».

« réellement » et « probablement »), les tests de véridicité mènent à des résultats différents : dans le cas d'une modalité aléthique (« nécessairement ») ou d'un renforcement assertif (« réellement », cf. § 3.3.2), la négation et l'interrogation sont parfaitement acceptables, tandis que ce n'est manifestement pas le cas pour la modalité épistémique. Cela montre suffisamment que la distinction provient dans ce cas de l'opposition entre une assertion (exemple [a]) que l'on peut interroger et nier et une modalisation assertive dans le domaine épistémique (exemple [b]) pour laquelle cette possibilité n'existe pas. Par conséquent, la distinction entre opérateur propositionnel et méta-prédicat ne vaudrait que pour le domaine épistémique.

Tout comme le paramètre de portée logico-sémantique, celui de position dans la structure syntaxique possède son importance dans la relation entre la modalité et la temporalité. En effet, si un opérateur prédicatif entre directement dans le champ de la négation, du temps et de l'aspect (e.g. « il ne pouvait pas sortir de chez lui »), l'opérateur propositionnel est automatiquement « indexé sur le moment d'énonciation »⁴⁶⁷ (e.g. « il sera certainement chez lui demain » que l'on peut gloser approximativement par « il est fort probable [indexé sur le moment d'énonciation] qu'il sera chez lui demain »). Pour sa part, le méta-prédicat, qui exprime un procès affectant un autre procès, véhicule des informations temporelles et aspectuelles qui lui sont propres (e.g. « il fut possible d'y entrer »).

3.3. PARAMÈTRES ÉNONCIATIFS

On rassemble sous cette étiquette les deux paramètres qui relient la modalité aux dimensions de l'énonciation que sont la temporalité et l'engagement du locuteur. Le paramètre que L. Gosselin nomme « relation au contexte discursif » ou « métaparamètre »⁴⁶⁸ et qui a trait aux modalités « pragmatiquement inférées » comme dans « il a plu, puisque la cour est mouillée » relève de l'opposition entre assertion et non-assertion dans mon modèle. Le fait que la subordonnée donne la cause, non de l'évènement décrit dans la principale, mais du fait que le locuteur pense que cet évènement a eu lieu, ne change rien à l'assertion du procès « il a plu » ; on s'écartera donc des analyses qui proposent d'y voir une modalité épistémique inférée : cela relève d'un niveau distinct d'analyse grâce auquel on fait le départ entre la cause et le motif. Si la cause relève d'un raisonnement aléthique (« la route est inondée, parce qu'il y a eu un violent orage »), le motif fait fondamentalement appel au raisonnement et à l'intentionnalité et peut être aussi bien rétrospectif (« je suis resté à la maison parce qu'il pleuvait ») que prospectif (« je suis resté à la maison parce que je ne voulais pas être mouillé/pour ne pas être mouillé »). Cette distinction devrait permettre d'intégrer l'étude des expressions causales et finales dans l'approche des modalités comme je le suggérerai dans les conclusions de cette étude (cf. conclusions, § 1).

3.3.1. Temporalité et modalité

À côté de la dimension modale du temps (cf. § 2.1.5.2) et de l'aspect⁴⁶⁹, il convient de faire une place à l'inscription des expressions de la modalité dans la temporalité. C'est à J. Lyons que revient le mérite d'avoir attribué à tout énoncé modalisé trois repères temporels, intégrant en

⁴⁶⁷ L. Gosselin (2005 : 61).

⁴⁶⁸ L. Gosselin (2005 : 63 & 68-71).

⁴⁶⁹ On peut résumer ce point au fait que la borne droite d'un procès demeure virtuelle lorsque la sélection aspectuelle est imperfective (« il se rendait au marché ») ou prospective (« il allait toucher au but »).

linguistique les avancées de la logique modale temporelle⁴⁷⁰ : il s'agit du moment d'énonciation, de celui de la proposition et de celui de la modalité. Si l'on considère les deux énoncés suivants :

- Ex. 24**
- (a) il faut que tu lui rendes visite
 $\Box_{t_i}(p_{t_i})$ avec $t_0=t_i$ et $t_i<t_j$
 - (b) il sera possible d'accéder au bâtiment dès demain
 $\Diamond_{t_i}(p_{t_i})$ avec $t_0<t_i$ et $t_i=t_j$

Dans l'exemple (a), on peut identifier un moment t_0 qui correspond au moment d'énonciation (présent du locuteur), une modalité déontique dénotant une obligation qui est contemporaine du moment d'énonciation ($t_0=t_i$) et porte sur un procès à accomplir ($t_i<t_j$). Dans l'exemple (b) en revanche, la possibilité épistémique est située dans le futur ($t_0<t_i$), mais simultanée de la possibilité de p ($t_i=t_j$). On distingue de la sorte un temps absolu de la modalité en situant t_i par rapport à t_0 (une modalité sera dite « passée » [$t_i<t_0$], « présente » [$t_0=t_i$] ou « future » [$t_0<t_i$]) d'un temps relatif qui concerne la relation qu'entretiennent t_i et t_j . Dans ce cas, une modalité pourra être rétrospective ($t_j<t_i$; e.g. « peut-être est-il passé chez toi hier »), simultanée ($t_i=t_j$, cf. exemple [b]) ou prospective ($t_i<t_j$; cf. exemple [a]).

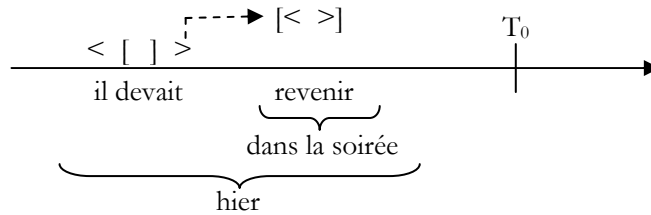
On notera que les modalités assertives acceptent tous les types de temps relatifs (e.g. probablement est-il venu, vient-il, viendra-t-il) ; pour les modalités bouliques et déontiques cependant, la conséquence directe du fait que la direction d'ajustement soit \uparrow (et donc que le monde doive se conformer à l'énoncé) est que la réalisation du procès modalisé (t_j) est toujours située postérieurement au temps de la modalité ($t_i<t_j$), que l'on se situe dans le passé (« je voulais qu'il travaille »), dans le présent (« tu peux aller à la plage »), ou dans le futur (« il devra s'occuper d'eux »). Le modèle présenté jusqu'ici pose cependant différents problèmes et doit être corrélé avec les données aspectuelles pour être complet⁴⁷¹. En effet, au stade actuel, il n'est pas possible de rendre compte des différences significatives entre « il a été permis de travailler dans ce jardin » et « il était permis de travailler dans ce jardin ». Dans le premier cas, on peut aisément déterminer la valeur de t_j en relation avec t_0 ($t_j<t_0$; on peut en effet en déduire qu'il n'est plus permis de travailler dans ce jardin), mais dans le second cas, il n'est pas possible de se prononcer sur cette relation : peut-être est-il toujours permis de travailler dans ce jardin, mais rien ne le précise. Pour modéliser cette relation, il convient de fonder un système de représentation des modalités parallèle à celui élaboré pour l'aspect par J. Winand.

Ainsi à toute expression de la modalité correspond un intervalle (i,j) dans lequel un moment de référence spécifié explicitement (opérateur prédicatif et méta-prédicat) ou implicitement (opérateur propositionnel) opère une sélection aspectuelle. C'est la relation entre le moment de référence et t_0 qui définit une modalité passée, présente ou future et la relation entre ce même moment de référence et le procès modalisé qui permet de distinguer les modalités rétrospectives, simultanées et prospectives.

⁴⁷⁰ J. Lyons (1980 : 430-sq.).

⁴⁷¹ À ma connaissance, L. Gosselin (2005) est le seul à avoir traité de ce point dans le détail et la modélisation présentée est une combinaison critique de ses propositions (voir en particulier 2005 : 85-87) et de la modélisation du temps et de l'aspect chez J. Winand (2006).

Ex. 25 il devait_(déont.) revenir dans la soirée hier



Dans l'exemple qui précède, on a affaire à une modalité de type déontique indiquant une obligation de force F^+ au niveau des paramètres notionnels. La modalité affecte directement le sujet du verbe modal ; ce verbe prend la forme d'un opérateur prédicatif (paramètres structuraux). De ce fait, les informations de la sélection aspectuelle sur l'intervalle du verbe « devoir » sont explicites et situent la modalité dans le passé sous un aspect inaccompli. Cette modalité est de type prospectif (modalité radicale, t_i est toujours $< t_j$). La sélection aspectuelle n'inclut pas la borne droite du procès ; hors contexte, il est donc impossible de se prononcer sur la pertinence de l'obligation en t_0 . Voici à présent un exemple de la représentation d'un méta-prédicat :

Ex. 26 il fut possible de voir la mer depuis cette terrasse

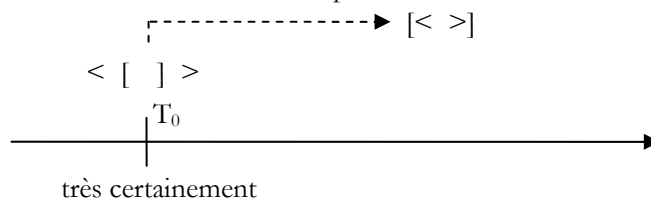
voir la mer depuis cette terrasse



On trouve dans cet exemple l'expression d'une modalité aléthique de type F^0 (appartenant au domaine du connu dans le passé). L'aspect perfectif qui affecte le méta-prédicat indique que cette possibilité, simultanée du point de vue du temps relatif (le moment de référence du procès modalisé est inclus dans le moment de référence du méta-prédicat), est révolue. Dans le cas des opérateurs propositionnels, le temps de la modalité est directement indexé sur le moment d'énonciation sous une forme inaccomplie :

Ex. 27 il prendra très certainement son ordinateur

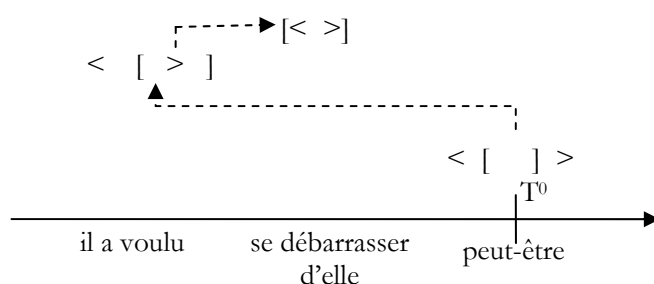
il prendra son ordinateur



Au point de vue notionnel, il s'agit d'une modalité épistémique de force F^{\max} indiquant une quasi certitude dans le domaine du possible futur (elle s'oppose de la sorte à « il prendra son ordinateur » qui n'est pas modalisé sur le plan assertif et appartient au domaine du prévu). L'opérateur propositionnel est indexé sur le moment d'énonciation et le temps relatif de la modalité est prospectif.

L'avantage du modèle proposé est que, en articulant les portées logico-sémantiques, on peut aisément rendre compte de la présence de modalités de natures différentes au sein d'un même énoncé :

Ex. 28 il a peut-être voulu se débarrasser d'elle



La différence de portée entre la modalité assertive de nature épistémique et de valeur]F⁰-F⁺[et la modalité boulique exprimant la volonté de l'agent (facteur modal de nécessité interne à l'agent) peut se représenter comme suit : $\text{mod}_{\text{epist}}(\text{mod}_{\text{boul}}(p))$: autrement dit, la modalité épistémique porte sur l'ensemble de la proposition (opérateur propositionnel) alors que la modalité boulique porte sur la seule réalisation du procès « se débarrasser d'elle » (opérateur prédicatif). Dès lors, la modalité épistémique exprimée par « peut-être » est présente (inaccomplie) et rétrospective, elle porte sur la modalité boulique qui est passée, accomplie et prospective.

3.3.2. Engagement du locuteur, variation de l'assertivité et stratégies médiaphoriques

Afin d'être complet, il conviendrait que le modèle proposé puisse rendre compte d'énoncés comme « je t'assure qu'il a peut-être voulu se débarrasser d'elle », pour complexifier l'exemple précédent. Cet énoncé montre indubitablement que l'on peut sans peine combiner un renforcement assertif (« je t'assure que ») et une modalisation épistémique (« peut-être ») ; ces deux phénomènes paraissent donc opérer à des niveaux différents, bien qu'ils relèvent globalement de la problématique de l'assertion.

Il s'agit dès lors de revenir à la question des fonctions illocutoires (cf. § 1.2.2). Dans la théorie développée par J.L. Austin sur les actes de langage⁴⁷² — et plus particulièrement dans les prolongements qu'en a donnés son disciple J.R. Searle⁴⁷³ —, l'acte de parole est envisagé comme une entité biface : à côté du contenu propositionnel (*dictum*), on conçoit une force propositionnelle (*modus*) explicitée ou non par un marqueur de force illocutoire⁴⁷⁴. Cette force propositionnelle sous-tendrait toute proposition ; il s'agit donc d'une opposition qui se rapproche de celle envisagée par Ch. Bally (cf. § 2.2.1). La question qui demeure dans le cadre de cette approche est de savoir si le *modus* tel qu'il est envisagé dans la théorie des actes de langage (au niveau assertif) peut correspondre à l'une des catégories modales déjà envisagées ou s'il convient de forger un nouveau niveau d'analyse⁴⁷⁵. Je pense que la première solution peut être retenue et

⁴⁷² Voir J.L. Austin (1992). Le philosophe d'Oxford a élaboré sa théorie en plusieurs étapes passant de l'opposition *constatif vs. performatif* à la tripartition entre actes *locutoires*, *illocutoires* et *perlocutoires* (sur l'évolution de sa réflexion, voir M.-A. Paveau & G.-E. Sarfati 2003 : 209-213).

⁴⁷³ J.R. Searle (1969). On en trouvera une critique relativement récente chez A. Burkhardt (1990).

⁴⁷⁴ Il classe les forces illocutoires primitives en cinq catégories : les assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclaratifs (voir J.R. Searle 1975 : 344-369). Ed. Roulet (1980 : 219) considère que les modaux *pouvoir* et *devoir* représentent souvent des marqueurs de dérivation illocutoire.

⁴⁷⁵ L. Gosselin (2005), qui ne reconnaît pas de catégorie médiaphorique dans son approche de la modalité, est confronté à un problème classificatoire qui le pousse à définir un paramètre énonciatif isolé définissant « le degré

que la catégorie du médiaphorique est propre à expliquer l'ensemble des variations assertives pouvant être décrites comme des degrés d'engagement du locuteur, sans se limiter aux seuls renforcements. On commencera par contraster la paire suivante :

- Ex. 29** (a) la terre est ronde
(b) j'affirme que la terre est ronde⁴⁷⁶

Dans le premier cas, il n'y a aucune forme de modalisation et, en conséquence, l'énoncé est strictement assertif⁴⁷⁷. Dans le second cas en revanche, l'énoncé est ramené à la sphère de vérité du locuteur, il s'appuie sur un medium (ici sa connaissance du monde ; l'énoncé est *!vrai*) pour soutenir l'assertion de son énoncé. Par là même, l'exemple (b) entre parfaitement dans la catégorie du médiaphorique avec une force du facteur modal équivalent à F^{\max} . Cette conception des renforcements assertifs possède l'avantage de s'intégrer dans le modèle général proposé pour l'analyse de la modalité et, dès lors, de ne pas nécessiter l'introduction d'un niveau d'analyse supplémentaire.

Comme toute expression de la modalité, les variations du degré d'assertivité sur le plan médiaphorique correspondent à un continuum : la force du facteur modal change en fonction de la fiabilité du medium qui autorise un engagement plus ou moins fort dans l'acte assertif ; le locuteur décrit de la sorte l'adéquation qu'il envisage entre son énoncé et la réalité sans pour autant se situer épistémiquement en relation avec ce dernier :

- Ex. 30** (a) je te promets qu'il semble être venu
(b) d'après mes parents, il conviendrait de lui rendre visite
(c) il croit que le bureau est dans la chambre
(d) normalement tu peux y entrer sans payer
(e) peut-être t'assurera-t-il que c'est faux
(f) selon les sources officielles, la guerre serait finie ; ce n'est manifestement pas le cas si l'on en croit les journalistes sur place

Le modèle proposé permet de rendre compte de la combinaison de ces stratégies médiaphoriques avec les autres domaines de la modalité et d'y intégrer les adverbes de point de vue⁴⁷⁸. L'exemple (a) montre qu'une modalité médiaphorique de valeur F^{\max} peut porter sur une proposition épistémique de valeur $]F^0-F^+]$, cette relation de portée pouvant être inversée comme l'illustre l'exemple (e). La modalité médiaphorique peut être marquée à plusieurs niveaux dans l'énoncé : l'exemple (b) recourt à la fois à un syntagme adverbial indiquant le medium et au conditionnel montrant, hors contexte, que le locuteur accorde une valeur proche de $F^{0/479}$, tandis que l'exemple

d'engagement du locuteur » ; cette solution constitue plutôt un artifice commode qu'une solution théoriquement fondée dans une approche générale de la modalité.

⁴⁷⁶ J'emprunte cet exemple à M.-A. Paveau & G.-E. Sarfati (2003 : 215).

⁴⁷⁷ À la suite de W. G. Lycan (1984), je rejette l'hypothèse générativiste qui voudrait que toute phrase déclarative dût être analysée comme un performatif implicite. En effet, comme l'a montré le linguiste américain, il existe un « performadoxe » du fait qu'une assertion et une déclaration (dans la terminologie des actes de langage) ne partagent pas les mêmes conditions de vérité : l'exemple (a) est vrai si et seulement si (a), tandis que le (b) n'est pas vrai du simple fait que le locuteur affirme que (b).

⁴⁷⁸ Sur l'intégration des points de vue dans l'étude de la modalité, en particulier dans le cadre de l'analyse polyphonique de l'énoncé, voir H. Nølke (1994a & 1994b : 149-sq.) ; H. Kronning (1996 : 44-sq.).

⁴⁷⁹ On notera que la modalité médiaphorique de cet exemple porte sur une modalité déontique d'obligation.

(d) recourt au seul adverbe de point de vue « normalement », qui objective le medium en fonction duquel le locuteur asserte son énoncé. Si l'on se reporte à l'exemple (f), on observera que ces points de vue peuvent être contradictoires sans rendre l'énoncé paradoxal : cela tient à ce que le degré d'engagement du locuteur varie en fonction de ces points de vue et, par ailleurs, que l'on peut parfaitement s'accommoder de plusieurs points de vue sur une même réalité⁴⁸⁰.

Arrivé au terme de ce parcours historico-critique du concept de modalité que l'on a voulu ériger en une notion pertinente pour l'analyse linguistique, on peut synthétiser les choses de la manière suivante. La modalité se définit sur le plan sémantique comme la prise en compte par le locuteur d'un facteur modal dans la production d'un énoncé. Ce facteur modal est défini au moyen de trois paramètres notionnels de base (sa direction d'ajustement, son origine, sa force) auxquels s'ajoutent les paramètres de contrôle et de prise en charge. En croisant ces paramètres, on peut définir deux catégories principales, la modalité assertive et la modalité radicale, qui se subdivisent respectivement en modalité aléthique, épistémique et médiaphorique pour le premier groupe et modalité dynamique, boulique et déontique pour le second. Au niveau des paramètres structuraux, chaque modalité possède une portée logico-sémantique et une position syntaxique ; cela permet à la fois d'expliquer la manière dont plusieurs marqueurs modaux interagissent au sein d'un même énoncé et d'articuler la dimension modale avec celle de la temporalité. Pour établir cette définition, on est parti du point sémantique — l'origine du concept y est pour beaucoup —, mais chaque catégorie a été justifiée par une observation de données typologiques disponibles. On s'est de la sorte concentré sur les marques morphologiques, même s'il est évident que les traits supra-segmentaux jouent un rôle non négligeable dans l'expression de cette catégorie notionnelle (e.g. « tu viens ! »). D'une manière générale, le contexte énonciatif joue un rôle décisif dans l'expression de la modalité, mais il paraît difficile à modéliser. Ce problème méthodologique n'est pas dirimant, étant donné que l'approche sémantique que l'on a suggérée est suffisamment souple pour rendre compte des multiples formes d'actualisation d'un marqueur modal en contexte.

Le modèle proposé paraît dès lors suffisant pour passer à un examen des manifestations de la modalité en néo-égyptien ; en effet, s'il devra être précisé sur certains points (notamment en relation avec la complémentation, la causalité et la finalité), il n'en demeurera pas moins valide dans l'ensemble de l'analyse qui suit.

4. L'ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN : ÉTAT ET PERSPECTIVES

Comme cela a été souligné dans la justification des choix méthodologiques, c'est très certainement pour le néo-égyptien que la notion de modalité a été la mieux étudiée dans la langue égyptienne⁴⁸¹. Cela posé, l'intérêt pour la catégorie modale demeure relativement récent : il semble

⁴⁸⁰ Voir sur ce point § 2.2.4.

⁴⁸¹ Les grammaires du néo-égyptien qui précèdent (cf. e.g. A. Erman 1933² ; M. Korostovtsev 1973 ; P.J. Frandsen 1974 ; H. Satzinger 1976) n'abordent la catégorie de la modalité qu'à l'occasion de remarques ponctuelles sur l'emploi du subjonctif ou de l'impératif. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 162-163) donnent un classement, qui reste sommaire, des différents modes : « *there are four moods in Late Egyptian: 1. The Indicative mood: this is the class of verbal sentence patterns which express statements unqualified in regard to the attitude of the speaker towards what he is saying (...)* 2. The Imperative mood comprises verbal formations expressing either command or request. The

qu'il apparaisse avec la distinction qu'a opérée J. Winand entre les formes emphatiques *i.sdm.f* et *i.ir.f sdm*⁴⁸², qui s'opposent comme formes marquée et non marquée au niveau de la modalité. Depuis lors, l'étude de cette catégorie notionnelle s'est développée, sans que le cadre méthodologique soit toujours explicite. On retiendra trois axes principaux dans les recherches menées jusqu'à ce jour :

- l'étude des moyens expressifs relevant de la modalité assertive est peu représentée à l'exception de la contribution de J. Winand⁴⁸³ sur les valeurs habituelles et médiaphoriques du conjonctif ;
- dans la sphère du boulique et du déontique, il faut mentionner l'étude de P. Cassonnet sur les temps seconds⁴⁸⁴ dans laquelle elle poursuit la réflexion amorcée dans *La morphologie verbale* à la fois d'un point de vue syntaxique et d'un point de vue sémantique ;
- M.A. Collier, dans son analyse des protases de systèmes conditionnels en *inn*, a pour sa part introduit une opposition entre protases évidentielles et prospectives⁴⁸⁵. Il utilise le terme « *'evidential' in a sense closer to Palmer's broader cover term 'propositional'* »⁴⁸⁶, c'est-à-dire *mutatis mutandis* ma catégorie de la modalité assertive⁴⁸⁷.

À côté de ces travaux, il faut mentionner l'article de H. Satzinger⁴⁸⁸ sur la modalité verbale en égyptien. L'auteur y aborde brièvement la question des signifiés « modaux » des formes du futur — qu'il axe autour de la volonté émanant de la première personne dans les propositions déclaratives et de la seconde personne dans les interrogatives —, et propose une liste d'auxiliaires

imperative mood is associated with the 'second person'. However, a 'third person' imperative is achieved through the imperative of the causative construction. 3. The Optative mood comprises verbal formations expressing a wish which is fulfilled by the help of an external power. 4. The polemic or interrogative mood. The association of specific groups of interrogative sentence patterns with the emphatic formation indicates that sentences of this type should be classified as a separate mood.» On retiendra de cette approche des modes néo-égyptiens qu'elle souffre des problèmes généralement rencontrés (cf. § 1.1.1) avec cette catégorie : confusion du niveau sémantique et du niveau morphosyntaxique, et critères définitoires variant en fonction de chaque « mode ». On peut cependant noter l'intérêt d'une classification des constructions causatives recourant à l'impératif du verbe *rdi* suivi d'un subjonctif à la troisième personne dans la catégorie de l'impératif (cf. § 3.1.2). Deuxièmement, il faut souligner la définition qui est donnée du mode optatif : les auteurs lient expressément ce mode à la volonté (cf. facteur modal interne au locuteur). Cette conception de l'optatif comme l'appel à un autre agent pour réaliser une volonté aura toute son importance dans la différenciation qu'il faudra opérer entre l'optatif et le jussif. Il est plus surprenant de constater que les auteurs réservent une catégorie particulière pour l'interrogation ou l'exclamation, deux phénomènes qui relèvent, à mon sens, plutôt du niveau énonciatif que de la catégorie du mode.

⁴⁸² J. Winand (1992 : § 420-437).

⁴⁸³ J. Winand (2001).

⁴⁸⁴ P. Cassonnet (2000).

⁴⁸⁵ M.A. Collier (2006), mais voir déjà sa contribution (2005) pour les conditionnelles en *ir wnn*.

⁴⁸⁶ M.A. Collier (2006: 197 n. 57).

⁴⁸⁷ Sa contribution s'achève par une proposition intéressante dans l'analyse des complétives : l'opposition entre les constructions *gm(i) iw* et *gm(i) r-dd* est rapprochée d'une opposition entre actualité de la complétive et variation épistémique de l'assertion de cette dernière. On reviendra sur ce point au chapitre III, § 1.1.2. Il faut par ailleurs souligner que, si certaines remarques ponctuelles seront formulées sur les relations qu'entretiennent la modalité et la conditionnalité, je ne proposerai pas d'analyse détaillée du fonctionnement des systèmes conditionnels dans cette étude. Il s'agit d'un champ linguistique à la fois complexe et vaste qui m'a paru posséder pour préalable l'établissement du signifié modal de l'ensemble des constructions qui y sont attestées.

⁴⁸⁸ H. Satzinger (2003).

modaux. Parmi les lexèmes ou constructions pouvant fonctionner comme auxiliaires, il distingue ceux qui impliquent une seule personne (A) — du type de « je veux le voir » — de celles pour lesquelles l'agent de l'auxiliaire est différent de celui du verbe auxilié (B) — comme dans « je veux que tu viennes ». On rejoint donc le paramètre d'application du facteur modal des modalités bouliques, et par là même la distinction entre la catégorie de la volonté et celle de l'optativo-jussif. On peut en donner un exemple à travers les constructions exprimant la volonté proposées par l'auteur :

- comme constructions, attestées dès le moyen égyptien, on mentionnera le verbe *3bi* « désirer » construit avec l'infinitif (A), l'expression *ib.i r* « je souhaite » (A), et le verbe *mri* « aimer ⇒ vouloir » qui peut régir l'infinitif (A) ou le subjonctif *sdm.f* (B)⁴⁸⁹ ;
- en néo-égyptien, il faut noter la tendance du verbe *wh3* à exprimer la volonté par un glissement de sens entre « chercher à » et « vouloir » (A) quand il est construit avec l'infinitif. Ce lexème continue d'exister en copte sous la forme **ⲟⲮⲱⲱ** (**ⲟⲮⲉⲱ**) qui peut se construire soit avec l'infinitif, soit avec l'infinitif causatif dans le sens de « vouloir »⁴⁹⁰.

Parmi les constructions exprimant la capacité et la possibilité, l'auteur note les emplois de l'auxiliaire *rh* et de la négation de l'aoriste (*bw ir.f sdm* en néo-égyptien complet). En ce qui concerne l'expression de l'obligation, H. Satzinger ne mentionne que des constructions propres au copte et ne renvoie, par exemple, ni au paradigme du subjonctif, ni à l'emploi de *š3w*, pas plus qu'aux valeurs déontiques de la forme *hr-sdm.f*.

Tous les verbes qui peuvent faire office d'auxiliaire modal sont évidemment du plus grand intérêt pour l'étude de la modalité, mais ils devraient être contrastés dans chaque cas avec l'ensemble des paradigmes verbaux et constructions susceptibles de véhiculer un signifié modal semblable afin de dégager les oppositions significatives.

Cela me conduit à présenter succinctement le plan qui a été retenu pour la présentation des données du néo-égyptien⁴⁹¹. Plutôt que d'analyser successivement tous les marqueurs modaux en examinant pour chacun d'entre eux tous les signifiés possibles, on a préféré organiser le matériel en fonction des grandes catégories notionnelles dégagées dans ce premier chapitre. Cela devrait permettre d'envisager conjointement l'ensemble des constructions qui relèvent d'un domaine sémantique et ainsi de cerner les spécificités propres à chacune d'entre elles. On proposera donc le parcours suivant :

- le chapitre II sera consacré à l'examen des modalités radicales : à partir d'une comparaison entre les signifiés du subjonctif et du futur III, on s'intéressera aux expressions de l'engagement et de l'obligation (domaine nécessaire du déontique) ainsi qu'à la catégorie boulique (volonté et optativo-jussif). On étudiera ensuite l'expression de la permission et les liens qu'elle entretient avec la possibilité dynamique ;
- le chapitre III envisagera la question des modalités assertives. Cela me conduira à aborder les problèmes posés par la complémentation et mènera à quelques observations sur le discours

⁴⁸⁹ Sur la complémentation du verbe *mri* et l'influence du degré de contrôle qu'exerce le sujet du verbe principal sur le choix de la construction en égyptien de la première phase, voir S. Uljas (2003 : 389-393 & 2007 : 153-164).

⁴⁹⁰ B. Layton (2000 : 184 & § 171).

⁴⁹¹ Pour le détail, voir l'introduction de chaque chapitre.

indirect. Je considérerai ensuite les marqueurs épistémiques et médiaphoriques ainsi que les différents moyens de modaliser l'assertion ;

— à l'occasion des conclusions de ce travail, je proposerai quelques pistes de recherches qui devraient permettre d'élargir le cadre de l'analyse : l'étude de la phrase complexe en relation avec la modalité (causalité et finalité) demeure un domaine pour ainsi dire vierge en linguistique égyptienne.

CHAPITRE II

La modalité radicale

On abordera l'examen des modalités radicales en contrastant les emplois du subjonctif et du futur III dans un environnement syntaxique déterminé, celui des formules de serment. Cela permettra de montrer que le subjonctif constitue le paradigme modalement marqué dans l'expression de l'engagement. En s'appuyant sur ce constat, je formulerai l'hypothèse que le subjonctif possède un signifié permettant de rendre l'ensemble des modalités déontique et boulique : à côté de l'engagement, les valeurs d'obligation, de volonté et d'optativo-jussif seront considérées et mises en relation avec un facteur modal de nécessité (d'origine interne ou externe), pesant sur la réalisation du procès. Pour chacun de ces domaines, les fonctions du subjonctif (forme dont la vitalité diminue avec le temps dans les emplois autonomes) seront comparées avec les autres marqueurs modaux qui lui sont complémentaires et s'avèrent pleinement productifs en néo-égyptien, afin de dégager les spécificités des constructions respectives. Dans la catégorie déontique il conviendra, après l'engagement, d'envisager les expressions de l'obligation ; on s'intéressera particulièrement dans ce cadre aux liens entre le domaine axiologique et déontique à travers l'étude de *ššw*, mais également des constructions faisant intervenir les notions du bon et du bien (*nfr*). Pour la catégorie boulique, après avoir mis en parallèle les emplois du subjonctif et des constructions volitives (*ib.i r* + INF., *šbi*, *whš*, le progressif négatif, etc.), on étudiera le continuum des formes permettant d'exprimer l'optativo-jussif, depuis les prières les plus déférentes jusqu'aux impératifs les plus stricts. Afin de confirmer les sens retenus pour le subjonctif dans les catégories boulique et déontique, on examinera les signifiés de la forme emphatique dite « modale » — ceux-ci devant correspondre peu ou prou aux catégories déjà étudiées —, et les valeurs de la négation du subjonctif. J'aborderai ensuite de manière plus systématique l'étude du paradigme du futur III en relation avec le modèle épistémique du temps et montrerai que l'ensemble des connotations modales sont inférées pragmatiquement. Cependant, comme souvent dans l'évolution des paradigmes du futur, le futur III commence lentement à perdre son inscription dans la sphère directe de l'énonciateur, ce qui explique les premières attestations d'une nouvelle construction prospective permettant d'exprimer un futur objectif, construction qui sera amenée à devenir le futur I du copte. On traitera enfin du domaine du possible des modalités radicales : à partir d'une analyse de la négation de l'inaccompli général *bw ir.f sdm*, on examinera les valeurs modales de la construction *rḥ* + INF. Cela devrait permettre de montrer que chaque construction occupe un domaine fonctionnel spécifique. Cependant, sur l'étendue du corpus, on observera des recatégorisations fonctionnelles qui trouvent leur origine dans la désaffection progressive pour la négation du subjonctif.

1. LE SIGNIFIÉ MODAL DU SUBJONCTIF : UNE APPROCHE CONTRASTIVE

L'une des seules voies envisageables pour objectiver le signifié modal du subjonctif consiste en la comparaison de ses emplois avec ceux d'autres paradigmes dans des environnements syntaxiques déterminés. Pour débiter cette enquête, il apparaît que son opposition avec le futur III dans les formules de serment soit particulièrement propice. Ce cadre restreint devrait en effet permettre de préciser sa valeur modale d'engagement. Partant, on sera en mesure de définir un signifié de base qui pourra être étendu aux attestations de ce paradigme dans d'autres environnements. En s'appuyant sur la régularité des paramètres notionnels qui s'appliquent aux modalités radicales, on pourra alors proposer, sur des bases méthodologiques saines, l'unification du signifié du paradigme autour de la force F^+ (valeurs nécessaires) des modalités déontique et boulique. Il s'agira ensuite de contraster tous ses emplois avec les constructions qui relèvent de chacune des catégories sémantiques susmentionnées afin de cerner au mieux les spécificités, oppositions et complémentarités propres à chaque expression de la modalité radicale.

1.1. DE LA DISTINCTION ENTRE LE FUTUR III ET LE SUBJONCTIF EN EMPLOI AUTONOME

Même dans un contexte énonciatif clair, il est parfois difficile de dégager la valeur spécifique de certaines occurrences du subjonctif et du futur III⁴⁹². Cela tient pour beaucoup au fait que l'on n'a pas encore défini assez précisément les effets de sens qui peuvent apparaître en fonction de leurs contextes d'emploi. Avant de procéder à une analyse plus détaillée de ces deux paradigmes dans le cadre des serments, on en résumera brièvement les principales caractéristiques.

Le futur III. Il est bien connu que cette forme permet d'exprimer à la fois un futur proche⁴⁹³ (Ex. 31 et Ex. 32) et un futur plus éloigné dans le temps⁴⁹⁴ (Ex. 33) ; dans les deux cas, on demeure dans le domaine du prévu. Ce paradigme se teinte parfois d'une nuance d'incertitude, mais cette signification paraît réservée aux propositions interrogatives (cf. Ex. 34) :

⁴⁹² Une première ébauche de la réflexion qui suit a été présentée dans St. Polis (2006).

⁴⁹³ On peut rencontrer, dans certains textes juridiques, l'emploi du présent I pour rendre un futur imminent. Par le recours au présent, qui est précédé du présentatif *ptr* (forme de *captatio benevolentiae*), le locuteur présente son discours comme déjà entamé (à rapprocher de la performativité ; on comparera avec le français : « d'ailleurs, je le prouve : '(suite de preuves)' »). Cf. P. Cairo JE 65739, r° 5-6 (= *KRI* II, 800,10-11) : *iw.i hr šsp t3 ʕdd.t, iw.i hr di.t n.f sw.n.t.s, hr ptr twi hr dd t3 sw.n.t i.di.i r.s m-b3h n3 sr.w* : [LISTE] « alors j'ai acquis la fille et lui en ai payé le prix ; d'ailleurs je vais dire le prix que j'ai donné pour elle devant les magistrats : [LISTE] » ; P. Turin 1880, r° 4,20-22 (= *RAD* 54,7-8) : *dd.t.n [hry md]3[y]* NP : *ptr twi hr dd n.tn t3y[i w]šb* 'DD' « ce qu'a déclaré le chef Medjay NP : 'voyez, je vous donne mon point de vue tout de suite' : 'DD' ». On rapprochera ces signifiés du présent I à valeur de futur proche de celui des interrogations non marquées qui sont adressées aux dieux dans les décrets oraculaires, cf. e.g. Inscription de Nésamon, l. 25 (= Ch.F. Nims 1948 : pl. VIII) : *ʕhʕ(.n) wḥm.n.f m-dd : tw.tw (hr) di.t.f r sš n šnʕ n pr-immʕ* « et il dit à nouveau (à l'oracle) : 'on le nomme(ra) scribe du grenier du domaine d'Amon ?' » (et le grand dieu d'opiner très favorablement). Sur cet exemple, voir H. Satzinger (1976 : 126, qui donne une valeur injonctive au discours direct) et, d'une manière générale, H.-W. Fischer-Elfert (1996 : 137).

⁴⁹⁴ Voir e.g. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 250). Les trois premiers exemples proviennent du Conte des *Deux frères*, ce qui montre, si besoin en était, que ces différentes valeurs peuvent être, sans restriction, présentes dans un même texte.

- Ex. 31** P. d'Orbiney, r° 2,4 (= *LES* 11,4-5)
p3-wn iw.n (r) mh <r> sk3 [m] dw3
 « parce que nous nous mettrons à labourer demain »
- Ex. 32** P. d'Orbiney, r° 13,6 (= *LES* 23,5-6)
iw.f hr dd 'iw.i (r) sm.t n.i m dw3'
 « et il dit : 'je m'en irai demain' »
- Ex. 33** P. d'Orbiney, r° 7,1-2 (= *LES* 16,4-6)
p3-wn nn iw.i (r) hpr m-di.k r-nhh, nn iw.i r hpr m s.t iw.k im.s
 « parce que je ne resterai plus jamais avec toi, je ne resterai plus dans un lieu où tu te trouves »
- Ex. 34** P. Moscou 120, r° 2,82-83 (= *LES* 75,13-16)
ir t3y is.t n p3 wr n kpni nty sn wh3 hdb.s, (i)n bn iw p3y.s nb gm 10 n is.t m-di.t mtw.f hdb.w gr mntf
 « et cet équipage du prince de Byblos qu'ils veulent tuer, son maître ne pourra-t-il trouver dix hommes d'équipage qui t'appartiennent et les tuer, lui aussi »
 Sur l'emploi de *iw* avec un sujet nominal, voir J. Winand (1992 : § 772-784). Il semble que la construction périphrastique soit originaire de Basse-Égypte et se soit généralisée dans le néo-égyptien de la *koiné* ramesside. Cette explication permet de rendre compte de la nouvelle vigueur de la construction *iw* SN *r sdm* dans les textes thébains de la Troisième Période Intermédiaire et de l'opposition entre la forme traditionnelle du futur III en copte (ⲉⲡⲉ-SN-Ⲙⲟⲩⲧⲏ) et la forme akhmimique ⲁ-SN-ⲁ-Ⲙⲟⲩⲧⲏ. Pour l'interrogation, voir J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 268) qui traduisent « *will not its lord (be able to) find (...) ?* ».

Le futur III est dès lors très souvent décrite comme un futur objectif s'opposant au futur modal pris en charge par la forme *sdm.f* subjonctive. Diverses observations, parfois contradictoires, viennent cependant nuancer le propos. À la suite de la qualification « déontique » que P. Vernus applique au futur objectif du moyen égyptien⁴⁹⁵, J. Winand⁴⁹⁶ puis Fr. Neveu⁴⁹⁷ insistent sur le fait que, dans certains emplois du futur III, le sujet est poussé à l'action par une obligation transcendante, par un facteur indépendant de sa volonté :

- Ex. 35** P. Abbott, r° 5,18 (= *KRI* VI, 476,9)
 « NP₁ et NP₂ m'ont apporté contre vous cinq chefs d'accusation gravissimes, passibles de mort »
hr iw.i (r) h3b hr.w m-b3h pr-ʿ3 ʿ.w.s p3y.i nb ʿ.w.s
 « et je ?vais/dois? les transmettre à Pharaon V.F.S., mon maître V.F.S. »

Dans les exemples cités, il est souvent difficile de trancher entre une interprétation modale et une interprétation de la forme comme un futur proche. On pourrait discuter longuement sur le sens

⁴⁹⁵ P. Vernus (1990b : 9).

⁴⁹⁶ J. Winand (1992 : § 349).

⁴⁹⁷ Fr. Neveu (1996 : 93).

exact de l'exemple qui précède : le personnage doit-il absolument écrire, ou a-t-il plutôt l'intention de le faire rapidement ?

Ex. 36 O. Nash 1, v^o 12-13 (= *KRI* IV, 317,9-11)

*iri p3y.i nb {r} di.t iry.tw sb3(y.t) n t3y s.t-ḥm.t i.ṯ3y p3 ḥl m-mitt p3 wšb,
tm k.t s.t-ḥm.t mi-ḳd.s wḥm ir.t m-mitt*

« mon maître ?fera/doit faire? infliger une punition à cette femme qui a volé le pic de même que l'encensoir afin qu'aucune autre femme de son espèce n'agisse à nouveau de la sorte »

De plus, le contexte est souvent de peu de secours lorsqu'il s'agit de nuances aussi fines. Fr. Neveu envisage la possibilité d'une nuance déontique dans l'Ex. 36 en raison du contenu de la proposition finale⁴⁹⁸ : « il faut que mon maître fasse infliger un châtement (...) afin que nulle femme de son espèce ne recommence à agir ainsi ». Si l'on considère la stratégie argumentative utilisée par le scribe-greffier à la fin de l'O. Nash 1⁴⁹⁹, on peut cependant douter qu'un ordre fût adressé au vizir. En effet, après qu'il a donné son appréciation sur la gravité du fait et mentionné un précédent, le scribe semble se contenter de donner un conseil au vizir, d'exprimer un vœu, en recourant à une forme du futur. Le statut hiérarchique du scribe ne lui permet assurément pas de donner un ordre direct⁵⁰⁰ : la valeur de souhait à donner au futur III découlerait donc directement de la hiérarchie existant entre locuteur et interlocuteur dans un contexte énonciatif déterminé⁵⁰¹.

Sur la valeur de ce paradigme, on ajoutera cette remarque de Fr. Junge qui mérite d'être prise en considération : « *ähnlich wie im Deutschen steht es bei der 1. Person auch für eine feste Absicht und kann bei der 2. Person eine Aufforderung oder einen Befehl zum Ausdruck bringen.* »⁵⁰² Le nombre du sujet peut donc influencer de manière décisive sur l'interprétation qu'il convient de donner au futur III. La première personne exprimerait une intention réelle de la part du locuteur, tandis que la seconde renverrait plutôt au domaine de l'ordre⁵⁰³. Comme on peut le

⁴⁹⁸ Fr. Neveu (1996 : 95).

⁴⁹⁹ Cf. A. Théodoridès (1995 : I, 165-167).

⁵⁰⁰ Cette affirmation est soutenue par les précautions oratoires derrière lesquelles se retranche le scribe dans la suite du texte : *ptr di.i 5m p3y.i nb, ḥr t3ty p3 nty ḥr.ø, imi iry.f shr nb mry.f* « bien sûr, j'ai mis mon maître au courant, mais c'est le vizir qui en a la responsabilité ; qu'il fasse tout ce que bon lui semble ! » (= *KRI* IV, 317,11-13). La correction de *ḥr* en *rḥ* proposée par A. Théodoridès (1995 : I, 167 n. 125) ne me paraît pas s'imposer : le texte fait parfaitement sens si l'on considère que le régime de la préposition est à récupérer dans le contexte.

⁵⁰¹ Pour des raisons évoquées plus bas (cf. § 2.3.1), il n'est pas invraisemblable que ce futur III puisse recevoir une interprétation optative découlant assez directement du rôle des participants. D'autre part, on pourrait songer à analyser *iri p3y.i nb ø* comme un subjonctif (à valeur optative) avec effacement de l'objet direct et à faire de la suite une proposition de but introduite par *r* (cf. Sch. Allam 1973 : 215 ; G. Greig 1981-1982 : n. 211 et 213 ; J.H. Johnson 1996 : 179). Cette conception est toutefois difficilement défendable (cf. § 2.3.1). On peut dès à présent tirer argument du niveau graphique : l'absence du double *yod* final avec le verbe *iri* employé comme subjonctif autonome ne serait pas justifiable ; aux XVIII^e et XIX^e dynasties, celui-ci est toujours noté, à l'exception de deux cas, mais ils sont à trouver dans des inscriptions (cf. J. Winand 1992 : § 346).

⁵⁰² Fr. Junge (1992 : 131-132). Sur cette idée, cf. *infra* § 2.2.

⁵⁰³ Voir les exemples cités par D. Sweeney (2001 : 50 n. 36). Notons également la remarque de J. Winand (1992 : § 353) qui explique que, comme forme capable de véhiculer une nuance de volonté, le futur III reprend l'expression du futur volitif au subjonctif *sdm.f* (dans ce sens, à la première personne, voir H. Satzinger 1976 : 192-193).

constater, les valeurs de ce paradigme sont multiples et, à première vue, le futur III ne semble pas avoir pour seule fonction d'exprimer un futur objectif.

Dans l'étude des valeurs de cette forme, d'autres éléments devront être examinés dans la mesure où ils peuvent avoir une influence sur l'interprétation du paradigme en contexte. Il s'agit principalement du rôle de la négation sur le sens de la forme (la négation d'une forme donnée a rarement pour seul corollaire l'actualisation de valeurs parfaitement inverses et symétriques à celles de la polarité positive) et du rôle de la forme illocutoire de la proposition dans laquelle le futur III est instancié (proposition déclarative vs. interrogative, etc.).

Le subjonctif indépendant. Les grammairiens constatent unanimement⁵⁰⁴ que, dans cet emploi, le subjonctif conserve fondamentalement les mêmes valeurs qu'en moyen égyptien⁵⁰⁵ : il s'agit d'une forme subjective modale que l'on rencontre généralement en dehors de l'instance de la narration. Fr. Neveu lui attribue, sans opérer de distinction, la capacité d'exprimer la volonté, le souhait ou l'ordre poli. J. Winand, quant à lui, insiste plus particulièrement sur le fait que le sens futur qui découle de la forme subjonctive n'est qu'une connotation secondaire. Cette forme fondamentalement modale permet de véhiculer une série de sens qui, à l'instar de ceux de la forme emphatique *i.sdm.f*, appartiennent à la catégorie des modalités radicales⁵⁰⁶.

L'étude de ces deux paradigmes en néo-égyptien doit par conséquent s'attacher prioritairement à définir les signifiés modaux de la forme du subjonctif et, dans un deuxième temps, à étudier dans quelle mesure le futur III, à côté de ses emplois objectifs, peut véhiculer certains sens qui relèvent *a priori* plutôt du subjonctif⁵⁰⁷. L'alternance entre le subjonctif et le futur III dans l'apodose des formules de serment semble constituer un environnement syntaxique idéal pour commencer cette enquête ; en effet, les régularités du genre juridique sont propres à limiter le degré de subjectivité dans l'interprétation de la valeur modale de ces paradigmes.

1.1.1. L'opposition entre subjonctif et futur III dans l'apodose des serments

Sarah Groll⁵⁰⁸ a brièvement traité de l'opposition entre le subjonctif et le futur III dans l'apodose des formules de serment⁵⁰⁹ et a formulé deux remarques dignes d'intérêt :

– in order to clarify the distinction between the initial Prospective stp.i and iw.i r stp.f (i.e. a Third Future Pattern in which the actor expression is the first person), one should bear in mind that whenever the full formula of the oath w3h imn w3h p3 hk3 occurs it is not followed by the Third Future although it can be followed by the initial Prospective stp.f ;

⁵⁰⁴ Voir en dernier lieu J. Winand (1992 : § 349-350) ; Fr. Neveu (1996 : 98-100) ; Fr. Junge (1999² : 148).

⁵⁰⁵ Cf. P. Vernus (1990b : 15-27).

⁵⁰⁶ Sur les valeurs modales de la forme *i.sdm.f*, voir P. Cassonnet (2000 : 201-236).

⁵⁰⁷ Sur les interprétations que l'on a proposées pour rendre compte de l'opposition entre les deux formes avant 1976, voir H. Satzinger (1976 : 192-193).

⁵⁰⁸ S.I. Groll (1970 : 118-119).

⁵⁰⁹ À propos des formules de serment en Égypte, voir J. Wilson (1948 : 128-156) ; Sc. Morschauer (1991) ; B. Menu (1998 : 27-42). Pour une introduction aux formules de serment en néo-égyptien, voir Fr. Junge (1999² : 307-309).

– *this fact* [explication d'un exemple] *indicates that a Third Future Pattern in which the actor expression is the first person conveys self-determination or willingness on the part of the actor, without referring to external help.*

Le fait de prononcer un serment sous sa forme la plus officielle (*w3h imn w3h p3 hk3*) — du moins à partir de l'époque ramesside — impliquerait donc un recours systématique au subjonctif, tandis que le futur III ne se rencontrerait que dans l'apodose des serments introduits d'une autre manière. D'autre part, l'emploi du futur III indiquerait une volonté du sujet à la première personne, tandis que l'emploi du subjonctif signifierait que celui-ci n'a pas toutes les clefs en main.

Le fait qu'une forme de futur dénote, à la première personne, la présence d'une intention n'a pas de quoi surprendre ; typologiquement, il s'agit en effet d'une caractéristique bien connue des paradigmes du futur avec lesquels le *je* est étroitement lié à l'intentionnalité⁵¹⁰. On distinguera donc soigneusement la nuance modale d'intention propre au futur à la première personne — modalité implicite qui n'est actualisable qu'en fonction d'un contexte énonciatif déterminé — du signifié modal explicite du subjonctif *sdm.f*. Ce signifié peut être celui d'une promesse ou d'un engagement dans le cadre d'une formule de serment. J'insisterai ici particulièrement sur le point suivant : si l'intention et la promesse paraissent être deux notions fort proches, elles n'en sont pas moins radicalement différentes. En effet, dans le cadre d'une promesse ou d'un engagement (Ex. 37 et Ex. 38), le locuteur prend en charge un facteur modal de nécessité qui lui est extérieur, mais dont il endosse la responsabilité, tandis que lors de la formulation d'une intention (Ex. 39), il n'y a point de facteur modal : le locuteur ne présente que ce qu'il envisage de faire⁵¹¹.

Ex. 37 O. Nash 2, r° 11-13 (= *KRI* IV, 318,9-12)
w3h imn, w3h p3 hk3 °.w.s p3 nty b[in] p3y.f b3w r mw.t, pr-°3 °.w.s, i.dd.n
m m3°t, pr-°3 °.w.s, bn dd.n °d3
 « par Amon, par le seigneur V.F.S. dont la puissance est plus néfaste que la mort, Pharaon V.F.S., nous jurons de ne dire que la vérité, Pharaon V.F.S., nous ne mentirons pas »

Ex. 38 O. DeM 645, v° 5 (= *KRI* VI, 160, 15-16)
 (protase) *i.di<.i> b3k.f m hrw nb nty iw.f r ir.w* (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) *m-di<.i>*
 « pour chaque jour qu'il passera chez moi, je m'engage à le faire travailler »

Ex. 39 P. Harris 500, v° 6,12-13 (= *LES* 5,10-12)
w3h p3-r° hr-3h.tj ° mtw.tw nhm.f m-di.i ° nn iw.i r wnm, nn iw.i r swr °
iw.i r mw.t m t3 wnw.t
 « par Prê-Horakhty ! si on me l'enlève, je ne mangerai plus, je ne boirai plus et je mourrai dans l'heure »

Ces premières observations montrent que la modalité implicite d'intention véhiculée par le futur III pourrait s'opposer à la modalité explicite de promesse propre au subjonctif. C'est cette hypothèse que l'on entend tester sur le sous-corpus des serments.

⁵¹⁰ Selon S. Fleischman (1982), l'intention est l'une des significations de base de ce qu'elle nomme « *go-future* » lorsque celui-ci est précédé d'un sujet humain (agentif) à la première personne.

⁵¹¹ Dans les formules de serment, on rencontre très fréquemment la forme emphatique modale *i.sdm.f* qui permet de mettre l'accent sur l'objet de la promesse.

1.1.2. Les formules de serment dans le corpus néo-égyptien

Les serments prononcés par des membres de l'Institution de la Tombe occupent une place très importante dans ce sous-corpus⁵¹² puisque sur les 248 serments conservés, au moins 160 en émanent directement. Ces 248 serments appartiennent à 175 documents distincts. Parmi ceux-ci, seuls 192 sont exploitables⁵¹³. Les 56 serments restants n'ont pas été pris en compte soit en raison de leur caractère lacunaire qui ne permet pas de se faire une idée suffisante de la formulation linguistique, soit parce qu'ils ne sont pas publiés⁵¹⁴ (mais généralement transcrits dans le *Notebook* de J. Černý), soit parce que, malgré la mention d'un serment, le contenu de celui-ci n'a pas été copié par le scribe⁵¹⁵. Le caractère narratif de ces textes n'impose pas toujours de transcrire le contenu du serment puisqu'il s'agit généralement de rapporter que l'on a fait promettre à un individu de dire la vérité. Dans ce cadre, on rencontrera souvent des formules simplifiées à l'extrême (Ex. 40), même si la promesse de ne pas mentir est généralement mentionnée (Ex. 41). Cette formule est parfois un peu plus élaborée et peut éventuellement préciser ce à propos de quoi il ne faut pas mentir (Ex. 42) ou la sanction encourue (Ex. 43) :

Ex. 40 P. BM 10052, v^o 15-19 (= *KRI* VI, 801,13)

didi.tw n.f ʕnh

« on lui fit prêter serment »

Ex. 41 P. Mayer A, r^o 2,18 (= *KRI* VI, 807,16)

didi.tw n.f ʕnh <r> tm dd ʕ

Il arrive dans un cas que le syntagme prépositionnel *n.f* soit remplacé par une construction causative ; cf. P. BM 10052, v^o 13,1 (= *KRI* VI 795,6-7) *didi.t(w) iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s <r> tm dd ʕdʒ* « on fit en sorte qu'il jure par le maître V.F.S. de ne pas mentir »

Ex. 42 P. Mayer A, r^o 4,13 (= *KRI* VI, 812,5-6)

didi.tw n.f ʕnh n nb ʕ.w.s <r> tm dd ʕdʒ m dd.t.n NP

« on lui fit jurer par le maître V.F.S. de ne pas dire de mensonge concernant ce qu'avait dit NP »

On notera que la préposition *r* est rarement écrite devant *tm* dans le corpus des *Tomb Robberies* (sur les 36 attestations de cette formule, la préposition n'est conservée que dans 7 cas).

⁵¹² Les remarquables dépouillements réalisés par l'équipe de la *Deir el-Medina Database* (<http://www.leidenuniv.nl/nino/dmd/dmd.html>) ont permis de vérifier commodément la complétude de mes relevés. On notera que l'O. Caire 25674 ne conserve probablement pas un serment.

⁵¹³ On retiendra que j'ai en outre exclu toutes les mentions de serment qui ne contenaient pas l'expression effective d'un locuteur. Ce cas est particulièrement fréquent dans les enquêtes et auditions de témoins des *Tomb Robberies* (spécialement le P. BM 10052 et le P. Mayer A).

⁵¹⁴ O. Gardiner 101 ; 149 ; 207 ; 226 ; O. IFAO 290 ; 294 ; P. Turin 1966 ; 2065 ; P. Turin non publié 2.

⁵¹⁵ C'est souvent le cas lorsque l'on est en présence du verbe *ʕrk*. Sur le sens et l'emploi de ce verbe, cf. A.G. McDowell (1990 : 33-36).

- Ex. 43** P. BM 10403, r° 1,10 (= *KRI* VI, 829,6-7)
didi.tw n.f ʕnh n nb ʕ.w.s r hšb.f, r tm dd ʕd3
 « on lui fit jurer par le maître V.F.S., sous peine qu'on le mutilé, de ne pas dire de mensonge »
 La mention d'une sanction peut également prendre la forme d'un futur III analogique, cf. e.g. P. BM 10052, r° 4,22 (= *KRI* VI, 777,15-16) : *didi.ø n.f ʕnh n nb ʕ.w.s r tm dd ʕd3, iw.f <r> kš* « on lui fit jurer par le maître V.F.S. de ne pas mentir, ou il serait bon pour Koush » (sur cet exemple, voir J. Winand 1996a : 136 n. 79).

En revanche, dès que le discours direct est mentionné dans des formulations du même type, le serment a été intégré au décompte :

- Ex. 44** P. BM 10052, v° 11,9-10 (= *KRI* VI, 791,8-10)
didi.tw n.f ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd mtw.i dd ʕd3, iw.f hšb, didi.tw <r> kš
 « on lui fit prêter serment par le maître V.F.S en ces termes : 'que je mente et je* serai mutilé et envoyé à Koush' »
 Il arrive que l'adaptation des pronoms au style indirect soit complète⁵¹⁶, cf. P. BM 10052, v° 11,4 (= *KRI* VI, 790,16) : *didi.tw n.s ʕnh n nb ʕ.w.s, mtw.s dd ʕd3, iw.s <r> kš* « on lui fit jurer par le maître V.F.S. que si elle mentait elle serait envoyée à Koush » (sur ce phénomène, cf. chapitre III, § 2.2.2).

D'un point de vue chronologique, les serments⁵¹⁷ pris en compte se répartissent de la manière présentée à la figure 26 de la page suivante⁵¹⁸.

Cette répartition chronologique montre que les serments se focalisent sur trois périodes : celle de pleine activité de la Tombe (Ramsès II à Ramsès V), celle des procès des pilleurs de tombes (fin de la XX^e dynastie) et celle des documents juridiques en hiératique anormal (XXV^e et XXVI^e dynasties). Comme on va l'observer, le formulaire juridique évolue sensiblement au fil du temps et, en adaptant régulièrement les constructions employées, se montre en définitive relativement ouvert aux évolutions linguistiques. Je commencerai par donner un tableau synthétique rassemblant les paradigmes utilisés dans les « *promissory* » et « *assertory oaths* »⁵¹⁹ :

⁵¹⁶ On sait la latitude, variable en fonction des textes, que pouvait s'autoriser un scribe par rapport aux propos effectivement prononcés : il s'agit généralement de *memoranda* plutôt que de rapports officiels.

⁵¹⁷ Dans l'étude qui suit, on n'a pas tenu compte de certains paramètres, comme la qualification exacte du type de serment prononcé (voir sur ce point A.G. McDowell 1990 : 36-37, qui traite des variations entre *ʕnh n nb*, *ʕnh ʕ3 n ntr*, *ʕnh n nb ʕnh n ntr*, etc.).

⁵¹⁸ La date de trois d'entre eux (O. Petrie 60 ; O. Turin CG 57458 ; O. Varille 30) n'est pas précisément établie à l'intérieur des XIX^e et XX^e dynasties. On trouvera, entre parenthèses après la mention de la dynastie, le nombre de documents qui ne sont pas datés précisément à l'intérieur de celle-ci.

⁵¹⁹ J'emprunte cette distinction à l'étude fondamentale de J.A. Wilson (1948 : 129-130) ; pour les serments où l'on retrouve les deux composantes, elles ont été traitées séparément. Un serment pouvant contenir plusieurs formes verbales, le total des formes dépasse celui des serments.

XVIII ^e dynastie		5
XIX ^e dyn. (11)	Séthi I ^{er}	1
	Ramsès II	19
	Séthi II	7
	Amenmès	2
	Siptah	4
XX ^e dynastie (10)	Ramsès III	57
	Ramsès IV	11
	Ramsès V	11
	Ramsès VI	1
	Ramsès VII	1
	Ramsès IX	8
	Ramsès XI	26
XXI ^e dynastie		1
XXV ^e -XXVI ^e dynasties		14

Fig. 26. Répartition chronologique des serments

			<i>w3h imn</i> (42)		<i>w3h</i> ND (6)		<i>o</i> (54)	
			Protase (32)	<i>o</i> (10)	Protase (0)	<i>o</i> (6)	Protase (22)	<i>o</i> (32)
<i>Promissory</i>	Futur III	analogique ⁵²⁰	47				52	3
		dynamique	4	4	1			20
	Subjonctif		6	7	1	1	1	24
	Forme emph.	périphrasée	3					
		modale	2	7				
	Impératif					1	1	1
	<i>r</i> + infinitif			4				12
<i>bn st m-di</i>		1	6				1	
<i>Assert.</i>				3		4		11

Fig. 27. Synthèse des constructions rencontrées dans les serments

⁵²⁰ Voir J. Winand (1996 : 134-136), qui traite de la combinaison *mtw.f sdm* [protase], *iw.f* [apodose].

Ce tableau appelle quelques remarques⁵²¹. Tout d'abord, comme l'avait déjà noté J.A. Wilson⁵²², il n'y a pas de différence fondamentale entre les serments qui commencent par la formule (standard à l'époque ramesside⁵²³) *w3h imn, w3h p3 hk3* et ceux qui en sont dépourvus⁵²⁴. On constatera cependant que les serments ne retranscrivant pas la formule d'introduction possédaient assurément un caractère moins élaboré. Ceux-ci tolèrent plus aisément une adaptation au cadre de la narration avec l'utilisation du simple *r* + INF.⁵²⁵ et aucune forme emphatique n'y est employée.

Lorsqu'une autre divinité est invoquée⁵²⁶, on ne se trouve pas en face de promesses en bonne et due forme. À côté d'un cas difficilement exploitable⁵²⁷, il n'y a guère que cinq textes à caractère juridique qui doivent être versés au dossier. Le contenu de ces derniers s'intègre parfois directement dans un contexte juridique (Ex. 45), mais il ne semble pas posséder un caractère légal à proprement parler : il souligne plutôt une forme d'indignation du locuteur ou se présente comme un juron (Ex. 46). Dans un cas, c'est Rê qui est mentionné⁵²⁸, et il s'agit alors d'un souhait de justice qui n'a nullement valeur d'engagement comme dans les autres serments (Ex. 47) :

Ex. 45 O. DeM 10061, r° 16 (= P. Grandet 2006 : 251)
w3h pth, bn tw.tw hr di.t n.i h3r n bd.t (...)
 « par Ptah, on ne prétend pas me donner un khar de blé amidonnier (...) »
 Sur ce texte, voir également P. Grandet (2006b : 103-104). Pour l'intention négative véhiculée par la négation du progressif, voir § 1.3.2.

⁵²¹ Une catégorie de « *promissory oath* » n'a pas été intégrée dans le tableau, car la construction n'est représentée dans le corpus que par un exemple (en hiéroglyphique anormal) : il s'agit de l'utilisation d'une *cleft-sentence* avec valeur d'engagement, voir Ex. 55.

⁵²² J.A. Wilson (1948 : 153).

⁵²³ La même formule introductive est normalement employée dans les serments de la XVIII^e dynastie ; on notera cependant le cas de *w3h p3 hk3 zp-2* dans le P. Gourob II,1, l. 18 (cf. Ex. 50). On constate que la formule d'introduction standard évolue considérablement aux XXV^e et XXVI^e dynasties pour devenir typiquement *nh imn, nh pr-3, snb.f, di.n.f imn p3 kn* « qu'Amon vive, que vive Pharaon, qu'il soit en bonne santé et qu'Amon lui donne la victoire » (cf. e.g. Ex. 55 et Ex. 77). Cette formule peut être abrégée en *nh imn, nh pr-3* (cf. e.g. Ex. 75) et l'on rencontre encore certains emplois du verbe *w3h* (cf. e.g. Ex. 76 et M. Malinine 1953 : 13 n. 15).

⁵²⁴ L'expression *w3h SN* peut être employée dans d'autres contextes ; voir e.g. Graffito (tombe de Pere), l. 21-23 (= A.H. Gardiner 1928 : pl. 6) *w3h k3.k, w3h p3y.k hr nfr mr, iw.k r iy m w3w, di.k ptr tw b3k-im s3 p3-w3h* « que ton *k3* perdure, que ton bien aimé visage perdure ; tu viendras de loin, et permettras ainsi à ton serviteur le scribe *p3-w3h* de te voir ».

⁵²⁵ Voir e.g. O. Ashmolean 1180, r° 3-4 (= KRIV, 525,10-12) : *iw.f ir.t nh n nb c.w.s r db3 p3 3 m ibd 2 pr.t* « il promet par le maître V.F.S. de payer l'âne pour le deuxième mois de *pr.t* ». La construction est plus rare avec l'introduction standard, mais est néanmoins attestée, cf. O. Petrie 34, r° 5-7 : *iry.f nh n nb <c.w.s r-> dd w3h imn, w3h p3 hk3 c.w.(s) r db3 hmt dbn 25 r-s3c ibd 3 smw r k* « il promet par le maître V.F.S. en s'engageant par Amon et par le Souverain à rembourser 25 débens de cuivre avant le dernier jour du troisième mois de *smw* ». Sur ce point, voir également J. Winand (1996 : 136 n. 79).

⁵²⁶ Il est recouru cinq fois au nom de Ptah, dont une fois en liaison avec Thot, cf. O. Gardiner 177, r° 6-7 (= KRIVII, 305,9-10) : *w3h pth, w3h dhwti bw sqm(.i) sw m-di rmt nb, bw dd.tw.f n.i* « par Ptah et Thot, je n'en ai entendu parler par personne, ça ne m'a pas été rapporté ».

⁵²⁷ P. DeM 26, r° A15 (= KRIV, 463,5).

⁵²⁸ Pour l'invocation à Rê dans un serment du conte des *Deux frères*, voir § 1.5.2, que l'on comparera à Ex. 39.

Ex. 46 O. DeM 446, r° 7-8 (= *KRI* II, 383,12-13)

hr w3h pth, sw hd m p3 grh

« mais, par Ptah, il part en bateau vers le Nord dans la nuit ! »

Il s'agit d'une lettre dont l'expéditeur est identique à O. Gardiner 177. Voir également O. DeM 644, 4-7 : *w3h pth, bw ir.n.i mn mi-kd n imn-nht* « par Ptah, je ne fais pas d'amphore à la manière d'*imn-nht* ! » et O. DeM 791, v° 3-4 (= P. Grandet 2000 : 192), où *w3h pth* vient certainement souligner une promesse en dehors de tout cadre juridique (il s'agit d'une lettre).

Ex. 47 O. Michaelides 47, r° 2-3 (= *KRI* III, 514,15-515,1)

w3[h] p3 r° m p.t, imy iry {tw} t3 knb.t n p3 hr m-s3 hpw n m3°t

« par Prê dans les cieux, que le tribunal de la Tombe agisse conformément aux lois de Maât »

Avant de traiter sur ces bases de l'opposition entre le subjonctif et le futur III dans les formules de serment, il convient de s'arrêter brièvement sur les expressions possibles de la protase.

1.1.3. La protase des formules de serment

La protase d'un serment est normalement exprimée au moyen du conjonctif, du moins est-ce la règle à l'époque ramesside. En effet, dans les documents de la XVIII^e dynastie, la construction protatique n'atteste pas le conjonctif, mais est exprimée par *ir sdm.f* dans cet environnement syntaxique. Ainsi, dans un serment contenu dans le « testament »⁵²⁹ de *snī-ms* en faveur de sa femme et de ses quatre enfants sous Thoutmosis III, on trouve :

Ex. 48 Stèle Caire JE 27815, l. 16-18 (= *Urk.* IV, 1070,1-4)

*ir iw (𓂏𓂐𓂑) s3 nb, s3.t nb.t, sn nb, sn.t nb.t, s nb n h[3w.]i r m[dw hr]
t3 imy.t-pr ir.n.i n p3y.i hrd.w 4, m rdi sdm.tw n.sn m [h3] nb nsw.t*

« si un fils, une fille, un frère, une sœur, quelqu'un de mon entourage, quel qu'il soit, vient pour discuter de cette *imy.t-pr* que j'ai faite en faveur de mes quatre enfants, on ne pourra les écouter dans aucun bureau royal »

Il convient de corriger la référence chez J. Černý (1935-1938 : 236 n. 3).

Il en va de même pour les documents juridiques datant des règnes d'Amenhotep III et d'Amenhotep IV-Akhénaton :

Ex. 49 P. Berlin P 9784, r° 26-27 (= A.H. Gardiner 1906a : 30)

*w3h imn, w3h p3 hk3, ir sm p3 hrw 2 nty twi (hr) rdi n.k m hm(.t) NP,
ir{.n} s°ty hr s°ty*

« par Amon, par le Souverain, si les deux jours de l'esclave NP que je suis en train de te vendre sont sujets à litige, ce sera compensé *s°ty* pour *s°ty* »

Sur ce passage et les exemples suivants du même dossier, voir R. Navailles & Fr. Neveu (1989 : 116-118, avec bibliographie antérieure concernant l'expression *sm p3 hrw* ainsi que la question du prix et des modalités de location d'un esclave) ; W.J. Murnane (1995 : 44). Dans le serment du P. Berlin P 9785, r° 14-17 (= A.H. Gardiner 1906a : 39) on trouve : *ir smm.f (𓂏𓂐𓂑) m dw3 (hr-)s3 dw3 [m-r3-]pw ir mdw.tw im.s in rmt*

⁵²⁹ Sur l'acte d'*imy.t-pr* en général et sur ce document en particulier, voir A. Théodoridès (1995 : 409-508).

nb, ir g3b hr g3b « si elle est sujette à litige (*i.e.* ma contre-valeur) à l'avenir ou si on la conteste, qui que ce soit, il sera fait contre-valeur à ma contre-valeur ». On notera avec intérêt la graphie prospective du verbe *šm* et l'expression de la source agentive de *ir mdw.tw* qui est introduite par *in*.

- Ex. 50** P. Gourob II,2, r^o 18-19 (= A.H. Gardiner 1906a : 37)
w3h p3 hk3 zp-2, ir šm p3 hrw 6 rdi.n(.i) n NP m-^c rmt nb, ir hrw hr hrw p3-wn twi (𓏏𓏏𓏏) *mḥ.kwi m swnw iry*
 « par le Souverain, par le Souverain, si les six jours que j'ai vendus à NP deviennent sujets à litige pour quiconque, il sera fait (compensation) jour pour jour, car j'ai reçu la totalité de son prix »
 R. Navailles & Fr. Neveu (1989 : 117) ; W.J. Murnane (1995 : 46). Voir également P. Gourob II,1, l. 7-8 (= A.H. Gardiner 1906a : 35) *šh^c.n dd.n.sn : w3h p3 hk3 zp-2, ir šm n3-n hrw.w, iri hrw hr hrw, p3-wn tw(i) mḥ.kwi m swnw.t iry* « alors ils dirent : 'par le Souverain, par le Souverain, si les journées sont sujettes à litige, il sera fait (compensation) jour pour jour, car j'ai reçu la totalité de son prix » ; cf. W.J. Murnane (1995 : 45). Pour la question de l'équivalence de *w3h p3 hk3 zp-2* avec *w3h imn, w3h p3 hk3*, voir A.H. Gardiner (1906a : 36-37).

Il ne semble en fait pas possible de fournir d'exemple de l'emploi du conjonctif en fonction protatique avant l'époque de Ramsès II :

- Ex. 51** O. Caire CG 25237, r^o 10-13 (= *KRI* III, 530, 11-13)
w3h imn, w3h p3 hk3 ^c.w.s p3 nty bin b3w.f r mwt, mtw{.i}<tw> gm iw iry n.i t3 b3k wp.t, iw.f šhr, didi.tw hr-tp ht
 « par Amon, par le Souverain V.F.S. dont la puissance est plus néfaste que la mort, si l'on découvre que la servante a accompli une mission pour mon compte, je* serai abattu et empalé »
 Pour la correction, cf. B.G. Davies & J. Toivari (1997 : 70-sq.).

Il semble qu'il s'agisse d'une nouvelle fonction assumée par le conjonctif à cette époque, et que celle-ci s'appuie sur deux traits propres à ce paradigme dans le discours : son caractère « cumulatif » et sa « non-actualité ». Les locuteurs ont dès lors pu l'employer, après la formule introductrice utilisant le subjonctif⁵³⁰ qui présente la ou les divinité(s) qui garantisse(nt) l'exécution de la sanction, afin de lier directement (au niveau de l'expression) les garants de la peine et l'infraction envisagée : litt. « que perdure Amon (garant de l'application de la peine) et que *p*, alors (inévitavelmente) *p* ». La fonction protatique du conjonctif, dont on est assuré en

⁵³⁰ Il est manifeste que, pour les Égyptiens de cette époque, la pérennité d'Amon ne souffrait pas de doute. À la différence de Fr. Neveu (1996 : 136, en particulier n. 136), je n'y vois cependant pas un argument décisif en faveur de l'interprétation de la construction *w3h imn* comme un « indicatif (usage ancien) » à traduire littéralement « Amon perdure (c'est vrai) ». Premièrement, si telle était l'origine de la forme, elle a certainement dû être réinterprétée en néo-égyptien, comme tend à le montrer la reformulation *nh imn, nh pr-š* dans les serments des XXV^e et XXVI^e dynasties. Deuxièmement, l'utilisation du subjonctif n'implique nullement un doute dans ce cas, mais la projection du procès dans le domaine nécessaire (mais non actuel) du temps : « que perdure Amon et que je fasse telle chose, alors (invariablement) *p* », la permanence de la divinité représente la garantie de l'exécution de la peine encourue.

raison de la construction des protases antérieures⁵³¹ (*ir sdm.f*) et postérieures (cf. *infra*) dans le même environnement, a dû être reconnue telle quelle ; en effet, dès l'an 15 de Ramsès II, on trouve des exemples du conjonctif dans cette fonction directement après (*r/m*)-*dd*, sans qu'il soit précédé de la formule d'introduction :

- Ex. 52** P. Caire JE 65739, r° 15-17 (= *KRI* II, 801,9-12)
ir ʕnh n nb ʕ.w.s m-dd : mtw mtr.w sʕhʕ r.i iw wn ht nb n ʕnh.t-n.t-niw.t
 NP *m p3 hq rdi.n.i r t3y b3k, mtw.i h3p.f, iw.i r 100 n sh, iw.i šw.k(wi)*
im.s
 « prête un serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘si des témoins établissent contre moi qu’il y avait quoi que ce soit appartenant à la citoyenne NP dans l’argent que j’ai donné pour cette esclave, et que je l’ai caché, j’en serai pour cent coups et je serai privée d’elle’ »

Il paraît dès lors difficile de suivre l’analyse de J. Černý & S.I. Groll et de Fr. Junge⁵³² qui suggèrent, en des termes comparables, que la présence du conjonctif après un indicateur direct d’initialité est justifiée par l’omission d’une proposition. En fait, il s’agit simplement d’admettre à la lumière des faits que le trait « cumulatif » (qui fait généralement du conjonctif un paradigme employé en fonction non autonome) est moins saillant, mais que celui de non-actualité, en revanche, a été renforcé dans cet emploi pour exprimer une forme de protase. De ce point de vue, la répartition du conjonctif dans le corpus des serments est parlante : aucune différence significative n’est à constater entre ceux qui sont précédés d’une formule d’introduction (49 cas) et ceux qui ne le sont pas (45 cas). Le conjonctif protatique reste la norme dans tous les documents thébains de l’époque ramesside. Au moins deux exemples de la fin de cette période vont cependant à l’encontre de cette « règle » :

- Ex. 53** P. Turin 2070/154, v° 2,8-9 (= *KRI* VI, 428,5-6)
iry.w ʕnh n nb ʕ.w.s m-dd : iw iw.n pnʕ o, iw.w hr 100 n sht [š]t, šww m
pš.w
 « ils prêtèrent serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘mettons que nous y revenions, nous serons passibles de 100 coups de bâton et privés de notre part’ »

On comparera avantageusement cette construction avec P. Caire CG 58092, v° 15-16 (= *KRI* V, 451,8-9) : *mtw.n pnʕ{.n} r md.t, iw.w hr 100 n sht, šw.n m t3y.n pš* « si nous revenons en parler, nous subirons 100 coups et serons privés de notre part ».

- Ex. 54** P. BM 10053, v° 3,5 (= *KRI* VI, 758,16-759,1)
iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s : iw bn m3ʕ.t p3 i.dd<.i> nb, iw.i di.k(wi) tp-ht
 « il prêta serment par le maître V.F.S. : ‘mettons que tout ce que j’ai dit n’est pas la vérité, je serai placé sur le pal’ »
 On trouve vraisemblablement la même construction dans P. BM 10053, v° 4,6 (= *KRI* VI, 761,15-16), mais le morphème de dépendance est omis dans cet exemple : *iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd <iw> bn m3ʕ.t p3 dd<.i> nb,*

⁵³¹ À la fin de l’époque ramesside, nous avons, dans des contextes non formels, au moins deux protases de serment exprimées au moyen de *ir iw*. Sur cette forme protatique, voir les remarques de M.A. Collier (2006).

⁵³² J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 438-439) et Fr. Junge (2001 : 235).

iw.i di.k(wi) <r> t3 iw[^{c.t} kš] « il prêta serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘mettons que tout ce que j’ai dit n’est pas vrai, je serai envoyé à la garnison de Koush’ ».

On constate que l’auteur a utilisé le *iw* circonstanciel pour exprimer la possibilité d’une circonstance à venir (Ex. 53) ou présente (Ex. 54). L’effet de sens produit est évidemment tout à fait parallèle à celui que véhicule une protase conditionnelle⁵³³, et on hésitera d’autant moins à lier ces deux exemples à ceux des conditionnelles en *ir iw* (cf. *infra*) que la particule de thématization disparaît progressivement de l’usage à partir de la Troisième Période Intermédiaire⁵³⁴.

De ce point de vue, comme le signalait déjà J. Černý⁵³⁵, on trouve régulièrement des protases en *ir iw* dans les serments des contrats en hiératique anormal ; l’environnement syntaxique ne laisse planer aucun doute. On verra pour illustration l’exemple suivant :

Ex. 55 P. Louvre E 7846, r° 3-6 (= M. Malinine 1982-1983)
^c*nh imn, ^cnh pr-^c3, snb.f, di.n.f imn p3 kn, ir iw<.i> h3^c s-^hm.t NP₁*
mw.t.s NP₂, t3y sn.t nty ink sw (...), ink (i.)di n.s p3 2 dbn n h^d hⁿc (...)
 « qu’Amon vive, que vive Pharaon, qu’il soit en bonne santé et qu’Amon lui donne la victoire, si je répudie (la) femme NP₁, dont la mère est NP₂, cette sœur qui m’appartient, c’est moi qui lui donnerai les deux débens d’argent ainsi que (...) »
 Pour la même formule avec l’utilisation du conjonctif, voir *e.g.* P. Berlin P 3048, v° 14-18 (= G. Möller 1918 : 5-6).

En conclusion, l’emploi protatique du conjonctif semble bien être une fonction spécifique à la période ramesside et le fait qu’il soit fonctionnellement équivalent à des protases conditionnelles traditionnelles (*ir sdm.f, ir iw*), autant que la possibilité de suivre directement un indicateur direct d’initialité dans cet emploi, montrent à suffisance qu’il n’est point nécessaire de postuler une expression abrégée ni de sous-entendre une formule introductive.

1.1.4. Le subjonctif comme forme marquée de l’engagement dans les serments

Pour étudier l’opposition entre le futur III et le subjonctif dans les serments, il faut en premier lieu opérer la distinction entre futurs III analogiques et futurs III dynamiques : seuls les seconds continueront de retenir notre attention, car les premiers n’expriment jamais une intention ou un engagement du locuteur, mais la peine à laquelle on s’expose si l’on transgresse son serment⁵³⁶ :

⁵³³ Voir la traduction proposée par Sch. Allam (1973 : 328) : « [sollten wir [uns] umkehren, [um dagegen zu reden,] (so) sollen (wir) 100 Stock-Hieben unter(liegen) (und unsere) Anteile/Habe verlieren. »

⁵³⁴ Ces passages possèdent en outre l’intérêt de montrer qu’une circonstancielle introduite par *iw* est parfaitement envisageable en tête de serment ; sur ce point, voir § 1.5.2.1.

⁵³⁵ J. Černý (1935-1938 : 236 n. 5, avec les autres exemples cités).

⁵³⁶ On rencontre quelques exemples de subjonctifs impersonnels dans cet emploi ; cf. *e.g.* O. Caire CG 25556, r° 7-8 (= KRI IV, 303,6-9) : *w3h imn, w3h p3 hk3 mn hnw m-di.Ø r pr-^c3 ^c.w.s, mtw.tn h3p twf m p3 hrw r pr hr.f m dw3 r-s3 dw3, ir.tw hšb fnd.f msdr.f* ; le type de formulation qui y est employé fait inévitablement songer à celui des sanctions dans les décrets royaux ; ce document est daté de l’an 5 du règne de Séthi II, cf. M. Collier (2004 : 41-42). Voir encore, avec une forme emphatique modale, P. Valençay 1, r° 11-v° 2 (= RAD 72,11-73,1) : *w3h imn, w3h p3 hk3 ^c.w.s, mtw.tw gm 3h.t NG iw sk3.i sw m iw n nby, i.sd.tw (⊖ ⊕) n3 it m-di.i* « par Amon, par le

- Ex. 56** P. DeM 27, v° 9-10 (= *KRI* V, 579,12-13)
mtw.i šm r p3 nty t3 šri NP im, iw.f didi r kḥ m p3 ḏw n 3bw (†𐎢𐎠𐎠𐎢𐎣)
 « si je me rends là où se trouve la fille de NP, je* serai affecté au cassage de
 pierre dans la carrière d'Éléphantine »

La répartition quantitative entre les deux paradigmes n'est pas vraiment significative (29 attestations du futur III pour 40 du subjonctif). Cependant, un examen plus attentif montre que les choses sont beaucoup plus tranchées. En effet, pour la question qui nous occupe, seules les formes à la première personne sont concernées ; les deuxièmes et troisièmes personnes ne véhiculent pas de nuance d'engagement :

- Ex. 57** P. Chester Beatty II, r° 10,6-7 (= *LES* 36,2-4)
[w3ḥ im]n, w3ḥ p3 ḥk3 ʿ.w.s, mtw[.tw] gm m3ʿ.t iw.f ʿnh, iw.tw k3mn.f
[B]y.f ir.t 2, mtw.tw {ḥr} di.t.f [r iry-]ʿ3 m p[3 pr m3ʿ].t
 « par Amon, par le Souverain V.F.S., si l'on trouve Vérité en vie, on me*
 rendra aveugle des deux yeux, et on m* affectera comme portier dans la
 maison de Vérité »

Pour les cas restants, il faut opérer plusieurs distinctions. Tout d'abord, en dehors d'un cadre juridique, les textes littéraires (contes) qui rapportent l'expression de serments semblent recourir assez volontiers au futur III, plutôt qu'au subjonctif ; c'est même systématiquement le cas dans le conte d'*Horus et Seth* (cf. Ex. 58) ou le P. Vandier (qui fournit un exemple négatif, cf. Ex. 59) :

- Ex. 58** P. Chester Beatty I, r° 5,2-3 (= *LES* 42,16-43,1)
ʿḥ.ḥ swth ḥr ir.t ʿnh n nb r-ḏr r-ḏd : bn iw.i r šḥn m t3 knb.t iw 3s.t im.s
 « alors Seth prononça un serment par le maître universel en disant : je ne
 plaiderai pas devant le tribunal tant qu'Isis s'y trouve »

- Ex. 59** P. Vandier, r° 2,6 (= G. Posener 1985 : 51)
ʿrk n.i m-b3ḥ pth (r-)ḏd : bn iw.i di.t iw NP t3y.k ḥm.t r-bnr n p3y.k pr
 « jure-moi devant Ptah en ces termes : 'je ne laisserai pas sortir NP, ta
 femme, de ta maison' »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 8) ; Fr. Kammerzell (1995 : 978).

L'exemple d'*Horus et Seth* montre clairement que Seth ne s'engage pas, il n'y a aucun facteur modal externe auquel il consent à se soumettre (= paramètre notionnel de prise en charge) : il s'agit proprement de l'expression d'une intention. Le cas du P. Vandier est différent, puisque l'on se trouve alors dans le cadre d'une demande de prêter serment ; en d'autres termes, un locuteur présente le contenu d'un serment qui engagera une autre personne, mais ne le concerne qu'indirectement. On comparera avantageusement avec le cas d'un autre texte littérairement élaboré (bien antérieur il est vrai) :

- Ex. 60** P. Anastasi I, 6,6 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 65)
ʿrk.f sw n pth r-ḏd : bn di.i di.f ḥt ḥr t3 šnʿ.t
 « il s'engagea devant Ptah en ces termes : 'je promets de ne pas le laisser
 sceller le grenier »

Souverain V.F.S., si l'on établit que j'ai cultivé un champ de NG sur l'île d'Ombi, c'est auprès de moi que l'on devra exiger les grains ».

A.H. Gardiner (1911 : 10) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 60).

Ces deux situations, intentions (Ex. 61 et Ex. 62) et serments évoqués par un tiers (Ex. 63 et Ex. 64), semblent appeler systématiquement le futur III, même si les exemples sont peu nombreux :

- Ex. 61** P. Caire CG 58053, r° 3 (= Sch. Allam 1987 : pl. 1)
w3h imn, w3h p3 hk3 ʕ.w.s, ir sdm<.i> r-dd th3.tn r n3-n rmt n p3 ntr nty
<m> w.tn gr, mk iw.i r ʕh3 ʕ3 hnʕ.tn
« par Amon, par le Souverain V.F.S., si j’entends encore dire que vous vous en êtes pris aux gens du dieu qui se trouvent dans votre district, et bien je m’en prendrai sérieusement à vous ! »
Ce document date très vraisemblablement de l’époque d’Amenhotep III (voir déjà les remarques de Ph. Collombert & L. Coulon 2000). Pour la forme de la protase, voir § 1.1.3.
- Ex. 62** O. Turin CG 57062, r° 8-10 (= *KRI* III, 526,3-5)
ir ptr ʕnh-ʕn-nri, iw bn in.i wʕ-n rmt bt-s3w hr.i, iw.i ir.t hrw n swr mi-ḳd
n3y.i [iry.w ? (suite difficilement intelligible)]
« en ce qui concerne donc le serment du retour périodique, dans la mesure où je ne puis amener un cuisinier par ma faute, j’organiserai un jour de banquet comme mes comparses »
Pour la signification de la négation du subjonctif en fonction circonstancielle, voir § 1.5.2.1 (exemple cité).
- Ex. 63** O. Bodleian 253, r° 3-4 (= *KRI* V, 485,5-6)
imy iry NP ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd : bn iw.i r nʕʕ m t3y.i šri
« que NP prête serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘je ne rejetterai pas ma fille’ »
- Ex. 64** P. Caire CG 58057, r° 8-9 (= *KRI* I, 238,13-14)
iw.k hr ir.t ʕnh n nb ʕ.w.s. r-dd : iw.i r di.t in.tw.fʔ, ptr, bw di.t.k in.tw.f
hr tw.tw hr šd b3k.f m-di.i rnp.t n rnp.t hr iw sw m-di.k
« et tu as prêté serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘je vais te le faire rapporter’, mais vois, tu ne l’as pas encore fait ramener et on réclame auprès de moi sa production d’année en année, et ce alors qu’il est en ta possession ! »

Un exemple tiré du P. BM 10052 est très instructif à propos des serments mentionnés par une tierce personne. En effet, le vizir s’adresse à un présumé coupable qui nie catégoriquement toute implication dans les faits qu’on lui reproche ; s’ensuit l’échange suivant :

- Ex. 65** P. BM 10052, v° 8,21-23 (= *KRI* VI, 787,10-13)
ptr my, t3y.k n3 knkn, ir iw ky iy, mtw.f sʕhʕ.k, iry.i
dd.f : ir iw ky iy mtw.f sʕhʕ<.i>, iw.k iri n.i sb3y.t nb.t bin
« ‘vois donc, tu as encaissé les coups, mais imaginons que quelqu’un d’autre vienne et t’accuse, je m’engage à agir [*i.e.* contre toi]’ ; et il dit : ‘si quelqu’un d’autre vient et m’accuse, tu me feras tous les pires châtiments’ »
Sur cet exemple, avec une lecture différente, voir Fr. Neveu (1996 : 98).

On observe donc que, lorsqu'il reprend la parole, l'accusé glose directement l'engagement du locuteur en recourant au futur III, qui est simplement orienté dans le domaine du prévu à la troisième personne et ne comporte aucune nuance modale particulière⁵³⁷.

Les deux exemples qui suivent sont assez peu ordinaires au niveau de leur expression. Il n'est pas impossible que le premier cas doive être rapproché de l'intention : le locuteur fait part de son intention avant même d'invoquer la divinité, et on a vu plus haut que l'invocation de Ptah ne relevait pas du domaine légal ; d'autre part le subjonctif refait son apparition dans la seconde partie. Concernant le second cas, il convient certainement de le rapprocher des serments rapportés : la concision du propos suffit à montrer qu'il ne s'agit pas de reprendre l'engagement mot pour mot, mais plutôt, dans le cadre de ce document, de rappeler la teneur des propos qui ont été tenus.

Ex. 66 O. DeM 791, r° 1-4 (= P. Grandet 2000 : 192)
mtw.k wḥ3 n.i p3 šꜥd ḥt n nh.t (...) iw.i di.t swnw.f, w3ḥ pth zp-2, tri.i
 (𓄏𓄏𓄏𓄏), *in s(w) n.i iw.k ḥr iy(.t) m ssw 10*
 « et tu me chercheras la pièce de bois de sycomore (...) je payerai son prix, par Ptah, par Ptah !, je promets de (le) respecter ; amène-le moi lorsque tu viendras dans dix jours »

Ex. 67 P. Abbott, r° 6,14-15 (= KRI VI, 478,12-13)
iry.f 10 n ḥnh n nb ḥ.w.s r-dd : iw.i ir.t m-mitt
 « et il prononça dix serments par le maître V.F.S. en disant : 'j'agirai de la sorte' »

Une fois tous les cas de futur III qui précèdent expliqués, il ne reste que cinq attestations pour soutenir la signification d'engagement de ce paradigme dans les serments. Contrairement à ce qu'a affirmé S.I. Groll (cf. § 1.1.1), on peut rencontrer ce paradigme après la formule d'introduction *w3ḥ imn, w3ḥ p3 ḥk3*. Il faut cependant reconnaître que cela reste fort rare ; nous n'avons qu'un seul exemple — datant de la fin du règne de Ramsès III — dans ce corpus :

Ex. 68 O. Varille 41, v° 1-3 (= KRI VII, 308,5-6)
w3ḥ imn, w3ḥ p3 ḥk3 ḥ.w(.s), iw.i r di{.i} <.t> b3kw n p3 ḥ3 m hrw 2
 « par Amon, par le Souverain V.F.S., je payerai le *b3kw* de l'âne dans deux jours »
 Voir J.J. Janssen (2005 : 41-42). Sur la date, voir M. Gutgesell (1983 : 373) et W. Helck (2002 : 320). On peut légitimement se demander si la graphie du verbe *rdi* n'est pas l'indice d'un repentir du scribe ou d'une hésitation entre le futur III et le subjonctif. Sur le terme *b3kw* en relation avec la location d'âne, voir à présent J.J. Janssen (2005 : 81-84).

⁵³⁷ On verra également l'exemple du P. DeM 15, r° 1-2 (= J. Černý 1978 : pl. 30) : *r-nty ḥrk(.i) r-dd bn wnm(.i) msd.t m-mitt ḥt, ḥr ptr wnm(.i) sn, nn iw.i r wḥm* « je m'étais engagé en ces termes : je promets de ne manger ni oreille ni poitrine, mais vois, j'en ai mangé, je ne recommencerai pas ! ». On peut se demander si l'absence du suffixe de la première personne n'a pas une raison magique dans ce texte qui fait visiblement référence à un tabou alimentaire.

Le recours au futur III est un peu plus fréquent lorsque la formule initiale fait défaut, mais toujours dans des proportions bien moindres que le subjonctif qui reste normalement de mise pour l'expression d'une promesse :

- Ex. 69** O. Petrie 14, v° 4-7 (= *KRI* V, 524,10-11)
iry.f ʕnh n nb ʕ.w(.s) r-dd : iw.i r di.t n.f ʕ3 r(3)-pw hd r-ʕ3ʕ ibd I ʕh.t
 « il prêta serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘je lui donnerai un âne ou de l’argent avant le premier mois d’*ʕh.t*’ »
 Peut-être trouve-t-on une formule similaire dans le texte lacunaire du P. Turin 1884, r° 1,7 (= *KRI* VI, 645,4).
- Ex. 70** O. Gardiner 181, r° 3-5 (= *KRI* VI, 148,13-14)
iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s : iw.i r db3 p3 10 n dbn hnty r p3 ʕ3
 « il fit un serment par le maître V.F.S. : je vais payer les 10 débens de cuivre pour l’âne »
- Ex. 71** O. DeM 245, r° 3-4 (= J. Černý 1939b : pl. 1)
iry.f ʕnh [n nb ʕ.w.s] r-dd : iw.i r di.t n.f r db3 p3y.i ʕ3 [LAC.] iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd : iw.i di.t [LAC.]
 « il prêta serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘je lui donnerai pour payer mon âne [LAC.]’, il prêta serment par le maître V.F.S. en ces termes : ‘je lui donnerai [LAC.]’ »
 Dans un contexte lacunaire, voir également le cas de l’O. Ashmolean 1945.37 + 1945.33 + O. Michaelides 90, r° 13-14 (= *KRI* II, 382,15-383,1)
mtw.tw gm [...] iw.i r di.t.f m kb.

On constatera que, dans tous les cas, il s’agit d’affaires administratives et privées qui concernent des paiements et locations, mais que le futur III n’apparaît pas dans les documents plus officiels. Le subjonctif⁵³⁸, quant à lui, se rencontre dans toutes les circonstances, depuis les affaires privées et administratives (Ex. 72) jusqu’aux plus officielles (Ex. 73)⁵³⁹ en passant par les procédures oraculaires (Ex. 74) :

- Ex. 72** O. Turin CG 57173, r° 3-5 (= *KRI* V, 458,1-3)
iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd : w3h imn, w3h p3 hk3 ʕ.w.s, bn mdw.i m p3y ʕ3, bn mdw ky im.f, mtw.ø ir.f, iw.f r.i m kb
 « il prêta serment par le maître en ces termes : ‘par Amon, par le seigneur V.F.S., je promets de ne pas discuter de cet âne, et personne d’autre ne le pourra, si on le fait, il m’en coûtera le double »

⁵³⁸ Le recours à une forme emphatique modale, peut témoigner d’une véritable élaboration du propos. Ainsi dans le P. Turin 1880, r° 2,8-2,10 (= *RAD* 54,15-55,2) : *dd in rmt-is.t NP : w3h imn, w3h p3 hk3 ʕ.w.s p3 nty ʕ3 b3w.f r mwt, mtw.tw iB.i dy r hry m p3 hrw, i.ir.f sdr iw wʕ3.f is.w, mtw.i tm ø, i.ir ø n.f sb3y.t m p3 ʕrk.f rn n pr-ʕ3 ʕ.w.s im* « l’homme d’équipe NP dit : ‘par Amon, par le Souverain V.F.S. dont la puissance est plus grande que la mort, si l’on m’emmène d’ici vers en haut en ce jour, je* ne me coucherais qu’après avoir maudit les tombes. Dans le cas contraire, c’est pour avoir juré solennellement par le nom de Pharaon V.F.S. que l’on me* punira’ ».

⁵³⁹ On notera une large prédominance des subjonctifs négatifs dans les serments (la proportion étant environ de 9 pour 1). Le contexte pragmatique explique ce constat ; en effet, ces engagements concernent le plus souvent le fait de ne pas discuter ou revenir sur une décision qui a été prise, et plus largement de ne pas laisser se réaliser une action.

- Ex. 73** P. Turin 2001 + 2005 + 2029 + 2078, r° A5:5-6 (= *KRI* VI, 569,4-5)
iw.f di.t ʕnh n nb ʕ.w.s n n3 hwtyw r-dd : bn di.n iry n3 rmt-is.t (n) p3 hr
t3 w3.t bnr n [imnt] niw.t
 « et il fit prêter serment par le maître V.F.S. aux contrôleurs en ces termes :
 ‘nous nous engageons à ne pas laisser les artisans emprunter la route
 extérieure menant à Thèbes Ouest’ »
- Ex. 74** P. BM 10335, v° 20-21 (= *KRI* VII, 418,9-11)
iw p3 ntr di.t iry NP ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd : bn šd(.i) t3wt m-di.f
 « le dieu fit prêter serment à NP en ces termes : ‘je m’engage à ne rien
 saisir chez lui’ »
 A.M. Blackman (1925 : 252) ; J. Winand (1992 : 273 n. 32). Je suis
 pleinement la remarque de J. Winand qui ne voit pas systématiquement
 une forme emphatique lorsqu’une proposition comportant un subjonctif
 négatif renferme un adverbe.

Cela pourrait suffire à montrer que le subjonctif constitue bien la forme modalement marquée dans son opposition avec le futur III, et qu’elle véhicule en conséquence un facteur modal de nécessité externe au sujet (modalité déontique). Mais l’argument qui doit emporter définitivement l’adhésion en ce sens est de nature diachronique. En effet, dans les contrats en hiératique anormal⁵⁴⁰, la négation du subjonctif est remplacée par la construction *bn iw.i rh sdm*, c’est-à-dire une construction exprimant explicitement un facteur modal de possibilité nié ($\neg\Diamond p$) :

- Ex. 75** P. Louvre E 7861, r° 11-13 (= M. Malinine 1958 : 223)
ʕnh imn, ʕ[nh] pr-ʕ3, bn iw(.i) rh dd ʕd3 r [md.t nb nty hry]
 « que vive Amon, que vive Pharaon ; je ne pourrai dire de mensonge
 concernant quoi que ce soit se trouvant ci-dessus »
 La restitution suit la proposition de M. Malinine (1958 : 228) qui s’appuie
 sur les exemples en démotique provenant du P. Rylands I, 6 ; II, 7 et
 Coupe Louvre E 706, v° 4. Il faut leur ajouter les deux exemples qui
 suivent rédigés en hiératique anormal (cf. M. Malinine 1953 : 107 n. 12).
- Ex. 76** P. Louvre E 2432, r° 7 (= M. Malinine 1983 : 49)
w3h imn, ʕnh pr-ʕ3, snb.f, di n.f imn p3 kn, bn iw(.i) rh dd ʕd3 r sš nb nty
hry
 « par Amon, que vive Pharaon, qu’il soit en bonne santé et qu’Amon lui
 accorde la victoire ; je ne pourrai mentir concernant quoi que ce soit se
 trouvant ci-dessus »
 On retrouve exactement la même formulation à la première personne du
 pluriel dans P. Turin 2121, r° 11-12 (= M. Malinine 1983 : 55).
- Ex. 77** P. Louvre E 3228f, r° 13-14 (= M. Malinine 1982-1983 : 94)
ʕnh imn, ʕnh pr-ʕ3 ʕ.w.s, snb.f, di n.f imn p3 kn, bn iw<.i> rh s3 p3 md
 « que vive Amon, que vive Pharaon V.F.S., qu’il soit en bonne santé et
 qu’Amon lui donne la victoire ! je ne pourrai renier le document »

⁵⁴⁰ Sur les formules de serment de cette époque dans les contrats de mariage, voir en particulier E. Lüddeckens (1960 : 286-288).

Voir B. Menu (1985 : 78). L'article masculin devant *md* montre clairement le changement de genre de *md3.t* à *md*. Pour une formule exactement parallèle, cf. P. Louvre E 3228b, r° 1,6-7 (= M. Malinine 1983 : 1). On retrouve la formule *bn iw(.i) rh st3* dans P. Turin 2218, r° 30-33 (= M. Malinine 1983 : 25) *w3h imm, ʕnh pr-ʕ3, snb.f, di n.f imm p3 kn, bn iw.n rh st3 n(3) sš nty hry* « par Amon, que vive Pharaon, qu'il soit en bonne santé et qu'Amon lui donne la victoire, nous ne pourrons renier les écrits qui se trouvent ci-dessus » ; P. Turin 2120, r° 21-22 (= M. Malinine 1983 : 35) *ʕnh imm, ʕnh pr-ʕ3, snb.f, di n.f imm <p3> kn, bn iw(.i) rh st3 n(3) sš nty ir.w hry* « que vive Amon, que vive Pharaon, qu'il soit en bonne santé et qu'Amon lui donne la victoire, je ne pourrai renier les écrits qui sont faits ci-dessus ». Voir encore pour la même expression P. Louvre E 3228d, r° 7-8 (= M. Malinine 1983 : 18) et, en contexte lacunaire, e.g. dans P. Louvre E 3228g, r° 18 (= M. Malinine 1982-1983 : 97) et P. Louvre E 7852, r° 5-7 (= K. Donker van Heel 1997 : 86). Cf. également P. Vienne D 12002 (= G. Vittman 1996 : 111).

Or on sait l'équivalence logique qui est établie entre la négation de la possibilité de *p* et la nécessité de non *p* ($\neg\Diamond p \equiv \Box\neg p$)⁵⁴¹. Dans le langage naturel, cela peut être transposé dans le domaine déontique en ces termes : se placer dans l'interdiction de réaliser *p* équivaut à promettre de ne pas réaliser *p*. Le fait que cette construction *bn iw.i r rh sdm* remplace directement le subjonctif montre également que le facteur modal véhiculé par le subjonctif a toujours été ressenti par les locuteurs jusqu'à cette période, mais que, cette forme sortant progressivement de l'usage dans ses emplois indépendants, on a ressenti le besoin de la remplacer par une formation analytique dans laquelle le facteur modal est exprimé par un auxiliaire spécifique : *rh*⁵⁴². Ce point a une incidence directe sur les manières dont doivent être traduites les formes subjonctives dans le contexte d'un engagement. Au positif, il convient nécessairement de rendre le facteur modal par un verbe opérateur du type « promettre de, s'engager à » ; en effet le futur simple français « je ferai telle ou telle chose » a perdu toute dimension modale intrinsèque (qu'il possédait étymologiquement). Au négatif, en fonction du contexte, deux solutions sont possibles : soit on fait porter la négation directement sur le facteur modal et on obtient alors « je ne pourrai pas faire » (en donnant au verbe « pouvoir » son sens déontique plein), soit l'incidence de la négation portera sur la proposition elle-même et une traduction possible pourra être « je promets de ne pas faire ». On voit ainsi la perméabilité qui existe entre les catégories de l'obligation-interdiction et de l'engagement dans le domaine du déontique : ce qui prime, c'est le facteur modal de nécessité externe au sujet, mais qui s'applique à ce dernier.

Sur ces bases, il est à présent possible de passer à l'examen détaillé de l'expression de l'engagement au subjonctif. Je considère d'autre part que les considérations qui précèdent ont suffi à montrer que le paradigme du futur III était non marqué dans le domaine de l'engagement et, partant, je réserve l'étude des valeurs d'intention que l'on a dégagées ici pour plus tard (cf. § 2.2.1) afin de les intégrer dans le traitement plus complet de ce paradigme.

⁵⁴¹ Pour l'étude de la négation du subjonctif, voir § 1.5.2.

⁵⁴² Pour l'analyse détaillée des valeurs modales de l'auxiliaire *rh*, voir § 3.2.

1.1.5. Le domaine déontique de l'engagement : vitalité relative du subjonctif

L'expression d'une promesse ou d'un engagement avec le subjonctif est réservée à la première personne : cela est attendu dans la mesure où il faut que le sujet (qui s'identifie au locuteur) puisse prendre en charge un facteur modal qui lui est externe. On se trouve donc dans la droite ligne des emplois du subjonctif dans l'apodose des serments.

Cet emploi du subjonctif est attesté dès les premiers textes du corpus ; on ne s'en étonnera pas dans la mesure où cette valeur est déjà attestée pour le subjonctif en égyptien de la première phase⁵⁴³. Ainsi dans les textes royaux de l'époque amarnienne, les exemples d'engagement avec le subjonctif à la première personne ne manquent pas :

Ex. 78 Stèle front. K, l. 11 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 23-24)
ir.i 3h.t-itn n p3 itn, p3y.i it, m t3y s.t, bn iry.i n.f 3h.t-itn m rsy.s (...)
« je m'engage à bâtir *3h.t-itn* pour Aton, mon père, en ce lieu ; je promets de ne pas lui construire *3h.t-itn* en son Sud »
Comme cela a été souligné, le subjonctif négatif pourrait également s'accommoder de la traduction « je ne pourrai lui construire *3h.t-itn* en son Sud » ; la remarque vaut pour l'Ex. 79.

Ex. 79 Stèle front. A, l. 7-8 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 90)
p3y ʕnh n m3ʕ.t nty ib.i r dd.f, nty bn dd.i sw m ʕd3 r nhh d.t
« ce serment véritable que je souhaite dire, que je promets de ne jamais renier pour toute éternité »

L'exemple qui précède illustre parfaitement les liens unissant les domaines boulique et déontique que l'on a eu l'occasion d'analyser dans la partie théorique : Akhéaton exprime d'abord sa volonté, voire son désir, de prononcer ce serment (*ib.i r* + INF.) et transforme le facteur modal interne en un engagement, en extériorisant la nécessité et en la prenant en charge ; il s'impose à lui-même une ligne de conduite morale. C'est assurément le besoin d'exprimer ce facteur modal de nécessité qui a conduit à l'utilisation du subjonctif (au négatif) derrière le relatif *nty* dans les stèles frontières.

À ce propos, Fr. Junge⁵⁴⁴ note : « [t]he *sdm=f* sentence forms are, however, excluded from being converted with *nty*. In earlier usage both the Preterite and the Prospective were represented by participles and relative forms. In Late Egyptian this is still true of the preterite *sdm=f*. Prospective forms in attributive function still appear in the earliest type of Cleft Sentence and in late Dynasty XVIII they appear as negated Prospectives after *nty* ». De tous les textes de la fin de la XVIII^e dynastie, les stèles frontières demeurent, à ma connaissance, les seules à conserver ce type de conversion. On rapprochera cependant ce phénomène des cas beaucoup mieux attestés où l'on trouve le subjonctif derrière le morphème de dépendance *iw*⁵⁴⁵. On notera ici une attestation isolée d'une forme subjonctive à valeur d'engagement dans cette position syntaxique. Il s'agit d'une lettre, datant certainement de la seconde moitié de la XX^e dynastie, dans laquelle *iw* possède une valeur de renforcement assertif (que l'on rencontre régulièrement devant l'impératif

⁵⁴³ Voir P. Vernus (1990b : 38 n. 40, avec la littérature antérieure).

⁵⁴⁴ Fr. Junge (2001 : 199-200).

⁵⁴⁵ Pour une approche plus complète des emplois du subjonctif en fonction circonstancielle, voir § 1.5.2.1.

négatif avec le *iw* dit « parenthétique », et ne marque probablement pas de dépendance syntaxique :

- Ex. 80** P. Berlin P 10497, v° 2-3 (= Y. Sabek 2002 : 76 & 80)
 « s'il se fait que NP ne les a pas encore faites convenablement, je les ferai convenablement, et je ne négligerai de faire rien de ce qu'il y a à faire »
iw di.i ḥ3w n p3 nty nb iw.i [ir.t].fr p3y i.ir rmt nb
 « vraiment je promets d'en faire plus dans tous les domaines que j'aborderai que ce que tout le monde a l'habitude de faire »

Dans le corpus néo-égyptien, la valeur d'engagement est actualisée le plus régulièrement dans deux types de contextes. Tout d'abord, dans quelques expressions juridiques figées et stéréotypées⁵⁴⁶. Prototypiquement, le locuteur s'engage à se conformer à une demande, celle de dire la vérité (on est alors dans le cadre d'un serment) ou celle de parler à la suite d'un interrogatoire (Ex. 83). Dans la formule où le locuteur s'engage à ne dire que la vérité et à ne pas mentir, sont employées côte à côte la forme emphatique modale et la négation du subjonctif. La première attestation de cette construction dans le corpus date du règne de Ramsès II (Ex. 81) et est attestée aussi bien à la première personne du pluriel (Ex. 81) que du singulier (Ex. 82) :

- Ex. 81** P. Caïre JE 65739, r° 26-28 (= *KRI* II, 802,12-14)
iw.sn ḥr ir.t ḥnh n nb ḥ.w.s m-mitt ḥnh <n> ntr m-dd : i.dd.n m m3ḥ.t, bn dd.n ḥ3, mtw.n dd ḥ3, šd.tw n3 b3k m-di.n
 « et ils prêtèrent un serment par le maître V.F.S. de même qu'un serment par le dieu en ces termes : 'nous promettons de ne dire que la vérité, nous ne mentirons pas, si nous mentons, que l'on nous prive du fruit du travail' »
 Pour la correction de *n*, voir déjà A.H. Gardiner (1935b : 145 n. 22).

- Ex. 82** Inscription de Mès, N 21-22 (= *KRI* III, 429,9-11)
[w3ḥ imn w3ḥ] p3 ḥk3, i.dd.i m m3ḥ.t n pr-ḥ3 [ḥ.w.s], bn dd.i ḥ3, mtw.i dd ḥ3, iri s3w [fnḍ.i msdr.i, iw.i r k]š
 « par Amon, par le Souverain, je promets de ne dire que la vérité de Pharaon V.F.S., de ne pas mentir ; si je mens, on me coupera le nez et les oreilles et je serai envoyé à Koush »

Dans ce cadre, le locuteur prend en charge la nécessité de dire la vérité et de ne pas mentir, il s'impose à lui-même une manière de se comporter. Il en va de même dans les interrogatoires : le fait que les promesses d'aveux interviennent systématiquement après que les accusés ont souffert la question montre à suffisance que ce n'est pas de gaïté de cœur que l'engagement est pris et, par là même, que le facteur modal est manifestement d'origine externe. On ne prendra qu'un exemple de cette construction que l'on trouve à foison dans les procès des pilleurs de l'Occident de Thèbes :

- Ex. 83** P. BM 10052, r° 1,9-10 (= *KRI* VI, 768,1-2)
irw smtr.f m bḍn, dd.f : i.w3ḥ, dd.i
 « on l'interrogea à coups de bâton, et il dit : 'arrêtez, je promets de parler' »

⁵⁴⁶ J. Winand (1992 : 275 n. 38).

Cette formule revient de manière systématique dans le document après tout interrogatoire musclé : r° 1,17 ; 3,17 ; 4,1 ; 4,18 ; 5,9 ; 5,13 ; 5,15 ; 5,17 ; 7,16 ; v° 8,14 ; 11,16 ; 12,16

Dans ce cadre, l'imminence du procès à réaliser (c'est-à-dire le fait de parler, d'avouer) a régulièrement conduit à traduire la forme subjonctive par « je vais parler » ; il ne s'agit cependant là que d'une inférence pragmatique (qui peut être renforcée par la présence des particules *mk* ou *ptr*) : la valeur de futur prospectif, ancré dans le moment d'énonciation du locuteur ne fait pas partie du signifié de la forme.

L'autre contexte pour lequel on possède un nombre d'exemples impressionnant (au moins 67 attestations, dont plus de deux tiers à la première personne du singulier) implique une relation interpersonnelle : le locuteur recourt au subjonctif du verbe *iri* après la réception d'une recommandation, d'une demande ou d'un ordre provenant d'un supérieur hiérarchique pour indiquer qu'il entend se conformer aux instructions reçues. Il ne s'agit donc pas de l'expression d'une volonté à proprement parler⁵⁴⁷ ; on se doit d'agir d'une certaine manière et on s'engage à le faire. Ainsi lorsque le scribe Boutéhamon reçoit une lettre de Payankh et la lit à tous les membres de la Tombe, ceux-ci répondent en cœur sous forme d'engagement :

Ex. 84 P. BM 10375, r° 13-14 (= *LRL* 45,5-6)
 « je me tins au milieu d'eux, la (*i.e.* la lettre) leur lus et ils dirent : »
iry.n zp-2 m p3 i.dd p3y.n nb (𓆎 𓆏 𓆑 𓆒) *m p3y.w 3 m p3y.w šri*
 « nous promettons d'agir conformément à ce qu'a dit notre maître,
 grandes comme petites choses »

Comme dans l'exemple qui précède, la force d'un engagement est souvent soulignée par l'emploi de l'expression intensive *zp-2*, par la répétition de la forme subjonctive ou par les deux procédés réunis. Ainsi dans un document juridique daté de l'an 46 de Ramsès II :

Ex. 85 P. Berlin P 3047, r° 36 (= *KRI* II, 806,6)
iry.i, mk wi (𓆎 𓆏 𓆑 𓆒), *iry.i zp-2*
 « je promets de le faire, me voici, je m'engage vraiment à le faire »

W. Helck⁵⁴⁸ traduit simplement cet exemple par « *ich tue es, siehe, ich tue es* » sans apporter de commentaire ; toutefois, pour un document de cet époque, on peut apporter des parallèles qui montrent que *mk* est suivi du pronom dépendant de la première personne et possède dans ce cas sa pleine valeur présentative :

Ex. 86 Bataille de Qadesh, § 180 (= *KRI* II, 58,8)
 (...) *p3 nty nb hr dbh spr.t 'iry.i, mk wi', hr.i n.f r^c nb*
 « celui qui dépose des requêtes 'oui, me voici', lui dis-je tous les jours »

La traduction proposée pour le dernier exemple appelle un bref commentaire. La fréquence de la formule et l'omission systématique de l'objet montre, non pas une lexicalisation complète (cf. l'alternance entre le singulier et le pluriel), mais au moins un figement qu'il est souvent bon de rendre simplement par « oui », en indiquant de la sorte que le locuteur convient de ce qui lui a été demandé. Une confirmation de ce figement est peut-être à trouver dans le maintien de la forme

⁵⁴⁷ *Contra uide* Fr. Neveu (1996 : 99).

⁵⁴⁸ W. Helck (1963 : 70).

- Ex. 92** P. BM 10052, v^o 12,17-18 (= *KRI*VI, 794,8-9)
bwpwy.i ptr ø, inn iw.k dd : i.g3, g3y.i
 « je n'ai rien vu ; si tu devais me dire : 'mens !', je serai contraint de mentir »

Les exemples de ce type montrent assez clairement que le subjonctif n'exprime pas une volonté émanant du locuteur, mais le fait qu'il accepte de se placer sous la pression d'un facteur modal externe de nécessité. D'autre part, on mesure ici la continuité qu'il convient de reconnaître entre les notions d'obligation et d'engagement véhiculées par le subjonctif à la première personne : entre « je serai contraint de mentir » et « je devrai mentir », la frontière est mince.

À la polarité négative, on trouve indiscutablement la valeur d'engagement à ne pas réaliser ou laisser advenir un procès dans plusieurs cas ; ce qui montre que, en dehors des textes à caractère juridique, le sens de « ne pas pouvoir » n'est pas systématiquement actualisable. Ainsi, dans les exemples qui suivent, le facteur modal est pleinement pris en charge par le locuteur :

- Ex. 93** P. DeM 4, r^o 10 (= *KRI*VI, 265,6)
 « et si ce n'est vraiment qu'à moi que tu n'écris ni en bien ni en mal, assurément ?c'est un mauvais moment? » *bn dbh<.i> nkt m-di.k iwn3*
 « je promets de ne vraiment plus rien te demander »
 J. Černý (1978 : 17 n. j) ; J. Winand (1997 : 227) ; D. Sweeney (1998 : 108).

- Ex. 94** O. Louvre 698, v^o 15-17 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 80)
bn sh3.i h3ty.t m i.dd(.i) nb.t, i.ir.t(.i) spr r.t
 « je m'engage à ne décevoir ton cœur en rien de ce que j'ai dit jusqu'à ce que je te rejoigne »

- Ex. 95** P. Turin 1887, r^o 1,10 (= *RAD* 75,6-7)
bn di.i ʕk.f hr p3 ntr i.ir.t<.f> mh n3y.f hrw n swr hsmn
 « je m'engage à ne pas le laisser entrer auprès du dieu jusqu'à ce qu'il ait terminé sa période (durant laquelle il doit) boire du natron »

Tous les emplois du subjonctif à la première personne qui viennent d'être examinés contrastent nettement avec l'expression d'un désir, d'une réelle envie émanant du sujet — nuances pour lesquelles le néo-égyptien possède une série de locutions spécifiques que j'aborderai lors de l'étude du subjonctif à valeur volitive (cf. § 1.3.3). L'engagement exprimé par ce paradigme est toujours ancré dans le moment d'énonciation ; du point de vue de la relation entre modalité et temporalité, on a donc affaire à une modalité présente et prospective.

Malgré le grand nombre d'attestations dans les expressions figées ou stéréotypées examinées ci-dessus, le subjonctif à la première personne pour exprimer un engagement demeure bien vivant en néo-égyptien : il est réparti de manière homogène sur l'ensemble du corpus, et ce n'est qu'à partir de la XXII^e dynastie que ses emplois seront drastiquement limités. De ce point de vue, la nature des sources que nous avons conservées pour la Troisième Période Intermédiaire — parmi lesquelles on ne trouve pour ainsi dire pas de genre textuel impliquant des relations entre individus — ne permet pas vraiment de donner un aperçu satisfaisant de la limitation de l'usage du subjonctif dans cette fonction. Il faut enfin remarquer qu'il s'agit du seul domaine modal couvert par le paradigme pour lequel il est difficile de contraster son signifié avec d'autres constructions : on ne connaît guère, par exemple, de verbe opérateur exprimant la promesse (en

dehors de l'engagement formel exprimé par *ʕrk*, mais ce verbe ne gouverne jamais un prédicat subordonné dans mes relevés). Ce fait participe certainement de la relative vitalité du subjonctif dans cette fonction.

1.1.6. Étendre l'hypothèse : le subjonctif et le domaine du nécessaire boulique-déontique

L'examen des emplois du subjonctif dans les formules de serment ainsi que les significations mises en avant par les grammaires pour cette forme (§ 1.1) autorisent à formuler l'hypothèse suivante : les emplois autonomes du subjonctif (et de sa contrepartie emphatique) seraient susceptibles de véhiculer l'ensemble des valeurs nécessaires du boulique et du déontique.

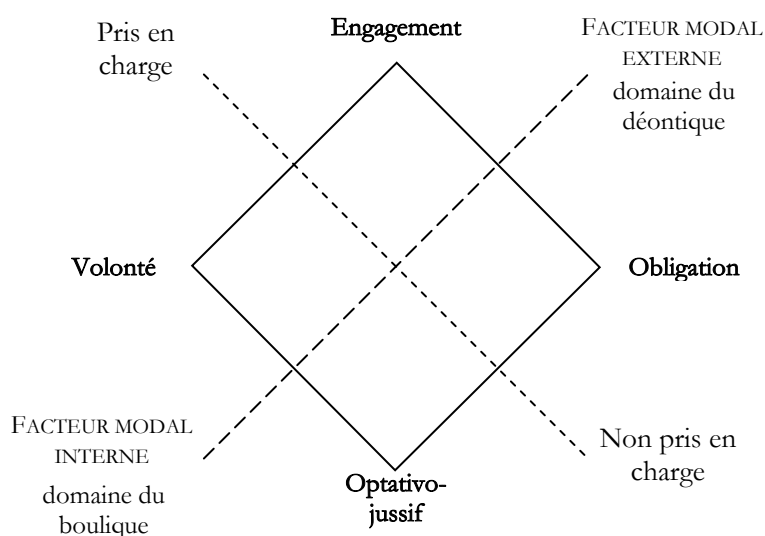


Fig. 28. Les valeurs nécessaires du boulique et du déontique

Si le subjonctif demeure productif dans l'expression de la promesse au moins jusqu'à la XXII^e dynastie, il n'en va pas systématiquement de même pour les autres domaines. Comme J. Winand⁵⁴⁹ l'avait déjà mis en évidence, on observe un phénomène de perte de vitesse du subjonctif dans cet emploi en néo-égyptien. Cette forme tend à se spécialiser dans des emplois dépendants et, corollairement, à se figer graduellement dans des expressions formulaires. Les emplois libres du subjonctif passent ainsi de 100% durant la XVIII^e dynastie à 20% pendant la Troisième Période Intermédiaire⁵⁵⁰. L'origine de ce phénomène réside dans le fait que le subjonctif est concurrencé à plusieurs niveaux dans ses emplois autonomes.

⁵⁴⁹ Voir J. Winand (1992 : § 352-353).

⁵⁵⁰ Sur le détail des chiffres et la répartition en néo-égyptien mixte ou partiel, voir J. Winand (1992 : § 351) ; mes dépouillements ne modifient pas profondément cette observation puisque les emplois non formulaires du subjonctif comptent pour 26 % dans le corpus ici étudié à la Troisième Période Intermédiaire.

	FUTUR OBJECTIF		FUTUR SUBJECTIF	
	+	-	+	-
MOYEN ÉGYPTIEN	<i>sw r sdm</i> <i>iw.f r sdm</i>	<i>nn sdm.f</i>	<i>sdm.f</i>	<i>nn sdm.f</i>
NÉO-ÉGYPTIEN I	<i>iw.f r sdm</i>	<i>bn iw.f r sdm</i>	<i>sdm.f</i>	<i>bn sdm.f</i>
NÉO-ÉGYPTIEN II	<i>iw.f r sdm</i> <i>sw n^c r sdm</i>	<i>bn iw.f r sdm</i>	<i>sdm.f</i> <i>ih-sdm.f / imy sdm.f</i> <i>iw.f r sdm</i>	<i>bn sdm.f</i> <i>bn iw.f r sdm</i>
COPTE	ⲕⲛⲁⲥⲱⲧⲏ	ⲛⲕⲛⲁⲥⲱⲧⲏ	ⲈⲒⲈⲤⲐⲧⲏ ⲠⲁⲢⲈⲒⲤⲐⲧⲏ	ⲛⲛⲕⲐⲤⲱⲧⲏ

Fig. 29. Évolution de l'expression du futur objectif et subjectif d'après J. Winand⁵⁵¹

Dans les catégories de l'obligation et de la volonté, le subjonctif doit être contrasté avec plusieurs constructions. Pour la première, il s'agira avant tout d'envisager les emplois de *š3w* qui manifestent une forme de facteur modal externe (ainsi que les expressions axiologiques recourant à *nfr*), et, pour la seconde, d'étudier l'ensemble des expressions volitives (jusqu'aux plus axiologiquement marquées) afin de décrire au mieux leur continuum.

Dans le domaine de l'optativo-jussif, le subjonctif a principalement deux paradigmes pour concurrents. La forme optative *ih-sdm.f*, mais celle-ci est également l'objet d'une désaffection — ses dernières attestations datent de la première partie de la Troisième Période Intermédiaire (cf. § 1.4.3.1) — et l'impératif causatif *imy sdm.f*. Comme c'est bien connu, cette construction reste vivante sous sa forme périphrasée jusqu'en copte : *imy ir.f sdm* > ⲠⲁⲢⲈⲒⲤⲐⲧⲏ⁵⁵². Dans cet état de langue, le paradigme permet d'exprimer l'ordre, et entre donc en distribution complémentaire avec l'impératif⁵⁵³. Il conviendra dès lors d'examiner toutes les formes optativo-jussives du néo-égyptien et de les mettre en relation avec les emplois de l'impératif.

D'autre part, on a suggéré que le futur III reprendrait certaines valeurs au subjonctif et, par là même, se teinterait de modalité : il conviendra d'examiner cette hypothèse. Cela expliquerait le fait que la langue égyptienne ait dû suppléer au manque d'une forme véhiculant un futur strictement objectif. En effet, on possède, dès le début de la Troisième Période Intermédiaire, quelques attestations d'un nouveau paradigme forgé sur le moule du présent I, le futur I ; cette construction exprime un futur imminent, non marqué par la modalité : *twi (m) n^c r/m sdm*. On verra toutefois que cette conception qui implique une modalisation du futur III doit être relativisée, eu égard à la masse des emplois non modaux.

Ce bref *status quaestionis* des quatre grands domaines de la modalité radicale montre distinctement qu'il convient, pour chacun d'entre eux, de mettre en évidence les phénomènes de supplétisme (total ou partiel) et de complémentarité par rapport à la forme subjonctive. Par ailleurs, il sera nécessaire d'observer quelles valeurs modales peuvent être prises en charge par le

⁵⁵¹ J. Winand (1992 : § 353).

⁵⁵² Voir A. Loprieno (1995 : 222-223).

⁵⁵³ B. Layton (2000 : § 340) nomme ce paradigme « *the jussive* ⲠⲁⲢⲈⲒⲤⲐⲧⲏ », cf. n. 53.

futur III. On notera encore une remarque de J. Černý et S.I. Groll⁵⁵⁴, qui ont proposé une analyse de la répartition des valeurs du subjonctif en fonction de la personne du sujet :

- l’emploi d’une première personne du singulier indique que l’agent est tout à fait prêt à réaliser le procès, et qu’il y est conduit par un « *external initiator* ». Si l’on peut rapprocher l’« *external initiator* » de la notion de facteur modal, l’examen de l’engagement a montré que l’agent à la première personne s’impose une contrainte, et il paraît en conséquence difficile de retenir ce point de vue ;
- la première personne du pluriel permet de rendre l’hortatif, e.g. « allons là-bas » ;
- l’emploi de la deuxième personne actualise un ordre poli, une demande ;
- lorsque le sujet est une divinité, le subjonctif exprime quelque chose de solennel avec une référence explicite au futur.

Cette approche ne manque pas d’intérêt en raison du fait qu’elle distingue des valeurs différentes en fonction de la personne du sujet, mais elle pèche cependant par une trop grande tendance à la généralisation. Dans l’exposé qui suit, on a préféré prendre pour critère de base les catégories sémantiques : s’il est évident que le sujet joue un rôle dans la distinction entre catégories, ce critère est loin de s’avérer toujours déterminant.

1.2. L’EXPRESSION DE L’OBLIGATION : LE DÉONTIQUE ET L’AXIOLOGIQUE

Pour qu’il y ait expression d’une obligation, il faut que le facteur modal soit présenté comme externe au sujet et qu’il ne soit pas pris en charge par le locuteur (sinon l’on retombe dans la catégorie de l’engagement). De plus, dans l’instance du discours, le locuteur ne doit pas se présenter explicitement comme la source de ce facteur (cas pour lequel on entre dans le domaine boulique) : l’obligation fait appel à une capacité réflexive chez le sujet qui doit en comprendre la raison. Cela permet d’expliquer pourquoi l’expression de cette catégorie est essentiellement réservée à la forme emphatique modale. En effet, celle-ci permet de placer le *focus* sur la source de l’obligation⁵⁵⁵. Par ailleurs, le recours à l’adjectif *š3w*, qui fait référence à une forme de norme externe au locuteur, paraît constituer le second axe de l’expression de l’obligation en néo-égyptien. Il convient de contraster ses emplois avec la construction axiologique *nfr (p3) + INF.*, qui, lorsque le procès à l’infinitif ne possède pas d’actualité, glisse sensiblement vers l’expression de la catégorie ici étudiée.

1.2.1. La forme emphatique subjonctive et l’expression de l’obligation

Pour cette catégorie, il n’existe pas de limitation d’emploi en fonction de la personne du sujet ; en effet, le facteur modal ne doit pas être pris en charge par le locuteur⁵⁵⁶. On analysera donc successivement les premières, deuxième et troisième personnes.

⁵⁵⁴ J. Černý et S.I. Groll (1984³ : 330-331).

⁵⁵⁵ On notera, là où elles sont repérables, quelques rares attestations (jusqu’au début de la XIX^e dynastie) de la forme *mrr.f* avec une nuance déontique (sur cette valeur de la *mrr.f* en moyen égyptien, voir P. Vernus 1990b : 41-44). Cf. e.g. P. BM 10102, r^o 17 (S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35) : *didi.i hr.i hr.k* « nous devons conjuguer nos efforts » (litt. « c’est sur ta tête que je mets la mienne »).

⁵⁵⁶ Pour la valeur d’obligation de la forme subjonctive dans un contexte interrogatif, voir § 1.5.2.2.

À la première personne, l'expression d'une obligation ou d'une norme morale pesant sur le sujet/locuteur ne se distingue pas formellement d'un engagement ou d'une volonté. C'est pourquoi ne seront conservés ici que les exemples favorables, pour lesquels on peut effectivement montrer la présence de ce facteur modal externe :

- Ex. 96** P. BM 10326, v^o 4-5 (= *LRL* 19,6-8)
ḫr m-di p3 tm h3b i.ir.k n.i p3 iry.k n NP, i.iw.i iw t3y.f md.t m-gs m dr.t.i
 « et en ce qui concerne le fait que tu ne m'as pas écrit ce que tu as fait à propos de NP, je me dois de venir, vu que son affaire est en partie sous ma responsabilité »

Dans ce premier exemple, l'expression du motif de la nécessité du déplacement combiné au manque d'information qu'avoue le locuteur pointent tous deux vers une compréhension déontique de la forme subjonctive. Patricia Cassonnet⁵⁵⁷ traduit pourtant : « ce n'est que lorsque son affaire sera en partie sous ma responsabilité que j'ai l'intention de revenir ! ». Cette interprétation m'apparaît peu probable. Tout d'abord, le subjonctif n'exprime jamais une intention (cf. § 1.3.1) ; d'autre part c'est précisément parce qu'il est en partie responsable de l'affaire que Djéhoutymose se plaint de n'être pas tenu au courant⁵⁵⁸. On possède au moins un autre exemple du subjonctif exprimant l'obligation à la première personne :

- Ex. 97** P. Anastasi IV, r^o 3,2 (= *LEM* 37, 5-6)
i.ir.i n.f nm r-drw iw h3c.f h3.f r i3w.t <.f>
 « c'est parce qu'il s'est détourné de sa fonction que je dois faire tout cela pour lui »
 On ajoutera la version parallèle du P. Koller, r^o 3,3 (= *LEM* 118,13-14) qui confirme la correction du suffixe de la troisième personne.

On trouve cette constatation à la fin d'une lettre de remontrances dans laquelle un maître tente de remettre un scribe qui a abandonné l'écriture sur le droit chemin. Le comportement du jeune scribe pousse le maître à formuler les remarques contenues dans la lettre, il n'en a pas le choix ; de là découle le facteur modal externe. Il n'en demeure pas moins que l'expression de l'obligation à la première personne au moyen d'une forme subjonctive est très peu représentée dans la documentation : je ne puis en fournir d'autres illustrations dans les propositions déclaratives. En revanche, il convient d'ajouter le cas des propositions dont la fonction illocutoire est interrogative : lorsque l'énoncé prend la forme d'une interrogation, le facteur modal est pris en charge par l'allocutaire ; c'est lui qui exerce alors la pression sur le sujet de la proposition. Un exemple s'intègre parfaitement dans ce cadre :

- Ex. 98** O. Gardiner (oracle, 2), r^o 1-2 (= J. Černý 1972 : 51)
(i)n <i.>ir.i t3 md.t m sšw di(.i) st n t3ty
 « est-ce par écrit que je dois mettre l'affaire de sorte que je puisse la soumettre au vizir ? »
 Pour la restitution du *yod* prothétique, voir déjà J. Černý (1972 : 51) ; P. Cassonnet (2000 : 216).

⁵⁵⁷ P. Cassonnet (2000 : 37 & ex. 44).

⁵⁵⁸ D. Sweeney (2001 : 132 n. 204) rejette également cette interprétation, mais ne prend pas en compte la dimension modale de la forme emphatique.

C'est certainement dans le genre des sagesses et enseignements que la notion d'obligation est le plus souvent actualisée. Les normes morales que transmettent les textes relevant de ce genre textuel conduisent à comprendre le facteur de nécessité non pas comme émanant de l'auteur (facteur interne), mais comme provenant de règles générales de bonne conduite (facteur externe) :

Ex. 103 P. BM 10684, v° 1,8 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 18)

i.ir.k m zp n m3^c.t

« tu dois n'agir que par des actions juste »

Voir P. Vernus (2001 : 270).

Ex. 104 P. BM 10684, v° 4,8 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 19)

m ir šm.t hr mi.t m wstn m-ht gm.tw rn.k, i.di.k <t>w (𐎎𐎗𐎕𐎗) hr dr.w

« n'avance pas sur la route en tous sens après que ton nom a été reconnu, c'est sur ses bords que tu dois rester »

P. Vernus (2001 : 275). Pour la correction, voir déjà A.H. Gardiner (1935 : I, 41 n. 12).

Il en va de même dans les lettres et dans la littérature épistolaire, lorsque le locuteur utilise une forme déontique pour apporter une justification modale à une instruction qu'il a transmise :

Ex. 105 P. Mallet III, r° 5-7 (= *KRI* VI, 66,5-8)

wnn sdm NP hr spr r.tn, iw.tn pr irm.f, mtw.tn {r} ir.t n.i bh m n3 ^ch.wt nty iw.f it3.tn r.w <r> sft, y3 i.ir.tn ^cnh im.w

« lorsque le serviteur NP vous rejoindra, vous sortirez avec lui et vous réaliserez pour moi une corvée dans les champs auxquels il vous conduira pour défricher ; vraiment ce n'est que de ces derniers que vous devez tirer vos moyens de subsistance »

Partiellement chez J. Winand (1992 : 472) ; P. Cassonnet (2000 : 162).

Ex. 106 P. Bologne 1094, r° 4,3-6 (= *LEM* 4,6-10)

ih-di.k hr.k <r> di.t iry.tw n3 wpw.t n SN, i.di.k spr.i r NG iw.w grg.ø, mtw.k ptr p3 nty nb n3y.k iry.w hr ir.f

« veuille t'occuper de faire réaliser les missions concernant SN — tu ne dois me faire venir à NG que quand elles seront effectuées — et tu surveilleras tout ce que tes compagnons sont en train de faire »

Un exemple supplémentaire doit certainement être ajouté, mais il est sujet à caution en raison de la nécessité d'une correction :

Ex. 107 O. Chicago 12074, r° 9-10 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 78)

wḥm.i dd n.k ^cn ° i.rwi.k <r> inb.t n3-h3-hr

« et je t'ai répété à nouveau : 'tu dois t'en tenir à l'écart, du bastion de Néha-Her !' »

W. Guglielmi (1983 : 152) ; J.L. Foster (1984 : 92) ; P. Vernus (2001 : 374). Pour la présence conjointe de *wḥm* et de ^cn, voir J. Winand (2008a : 291-292).

S'ils diffèrent dans leur interprétation du passage, tous les traducteurs recourent à l'impératif pour traduire la forme *i.rwi.k*. Sans vouloir me prononcer sur l'évolution putative de *i.rwi.k*⁵⁶⁰ en copte, il paraît assuré que, dans la première moitié de la XX^e dynastie (époque de rédaction de cette *Lettre de Menna*), il n'est pas possible de comprendre le morphème *k* comme un suffixe en fonction d'objet direct de l'impératif *rwi*. Il reste deux possibilités à envisager. On peut considérer qu'il s'agit effectivement de l'impératif de *rwi* et qu'il convient de corriger en *i.rwi <n/r>.k*, en estimant que l'on a affaire à un élément de renforcement de l'impératif⁵⁶¹ (cf. § 1.4.1). Cependant, le \ominus est parfaitement noté en fin de ligne et l'anse de la corbeille s'étend largement le long du bord de l'ostracon ; cela me semble rendre cette correction assez peu probable. Une autre possibilité, que je fais mienne, est de voir dans cette forme un subjonctif emphatique⁵⁶². Il est alors nécessaire de suppléer la préposition *r* entre le pronom suffixe 2^e m.sg. et *inb.t*. Dans la mesure où une correction est indispensable, je préfère cette seconde solution qui intervient à un saut de ligne, lieu particulièrement propice à ce genre d'omission. De plus, on restitue ainsi une expression bien connue dans les sagesses lorsqu'il s'agit de mettre en garde contre une personne nuisible⁵⁶³.

Il faut insister une nouvelle fois sur le fait que beaucoup d'exemples nous font mesurer tout ce que la distinction entre obligation et ordre poli (optativo-jussif) peut avoir d'artificiel à la seconde personne :

- Ex. 108** P. Anastasi V, r^o 27,2-3 (= *LEM*71,13-14)
i.ir.k m p3 nty m-dr.t.k, y3 bn iw.sn r rh f3y.f
 « tu ne dois agir qu'en fonction de ce qui est en ta possession, car ils ne pourront le supporter »
 Si la construction ne fait aucun doute, le sens de cette formule à la fin d'une lettre reste obscure, principalement en raison de la signification de *f3y* qui est difficile à déterminer dans ce contexte.
- Ex. 109** P. Turin 1976, r^o 13-14 (= *KRI*VI, 599,7-8)
mtw.k tm wh3 tttt, hr iw i.ir.k n mdn.k, stp p3 nfr mtw.k ir.t.f <m> ir.t nfr
 « et ne cherche pas la bagarre, mais, puisqu'il te faut agir pour ta tranquillité, choisis le bon (*i.e.* d'âne) et traite-le convenablement »
 J. Winand (1992 : 266) ; P. Cassonnet (2000 : 213, qui propose une interprétation négligeant les données de la première partie de la lettre) ; Fr. Neveu (2001 : 90).
- Ex. 110** P. Bologne 1094, r^o 6,6-7 (= *LEM*6,7-8)
mtw.k dd n.f : bn htr<.k> rmt hr mn m-di.i rmt hr p3 mnš r-iwd.i hr p3
pr nb-hw.t [r]-iwd.i <m->mitt

⁵⁶⁰ Cf. W. Westendorf (1977 : 4) qui fait dériver **λλοκ** de *i.rwi.k* considéré comme un impératif. Sur cette question, voir également W.F. Edgerton (1934b). Ni J. Černý (1976), ni W. Vycichl (1984) ne traite de cette étymologie.

⁵⁶¹ Cf. J. Winand (1992 : 170-172).

⁵⁶² On notera en ce sens l'interrogation de J. Winand (1992 : 164) concernant la graphie de l'impératif $\text{𐤀𐤓𐤏𐤍} \ominus \text{𐤏𐤍}$ que l'on trouve une fois dans le corpus de el-Hibeh : « cf. copte **λλοκ** (forme de prospectif ?) ».

⁵⁶³ Voir en ce sens l'expression du P. Caire CG 58042, r^o 18,6-7 (= J.Fr. Quack 1994 : 293) par rapport au *rmt rky*.

« et tu lui diras : ‘tu ne dois pas taxer les gens’, car je n’ai pas de personnel ;
mais la barque est à ma charge et la Maison de Nephthys est à ma charge
également »

Dans les deux premiers exemples, malgré la présence d’une justification, on pourrait parfaitement envisager de traduire « veuille n’agir qu’en fonction de ce qui est en ta possession » et « veuille n’agir que pour ta tranquillité ». En ce qui concerne le troisième exemple, même s’il s’agit du respect d’un règlement fiscal (domaine qui relève de l’obligation), une traduction par « veuille ne pas taxer les gens » est parfaitement possible. L’opposition entre les deux catégories, qui peut être pertinente pour un certain nombre de langues (où l’on constate que plusieurs moyens expressifs sont à la disposition du locuteur pour l’expression de l’obligation et de l’ordre poli à la deuxième personne), ne se révèle pas productive dans l’analyse du néo-égyptien. En effet, il n’existait qu’un seul paradigme (forme verbale) pour indiquer qu’un facteur modal de nécessité pesait sur la réalisation d’un procès, quelle que fût son origine.

À la troisième personne, l’obligation possède habituellement une portée générale qui fait référence à un usage ou à des lois. Cette signification est particulièrement bien représentée dans les textes à caractère juridique (Ex. 111 à Ex. 113). Ainsi, concernant deux scribes qui n’ont pas respecté les autorités de tutelle auxquelles il convient d’envoyer les rapports :

Ex. 111 P. Abbott, r° 6,22 (= *KRI* 479,8-9)
« c’est une grande faute de la part de ces deux scribes de la Tombe que
leur visite au maire de la Ville pour lui faire rapport, étant donné que leurs
prédécesseurs ne lui ont pas fait rapport »
iw i.dd.w smi n Bty iw.fm ʕ-rs
« et qu’ils ne doivent faire rapport qu’au vizir lorsqu’il est dans le Sud »
J. Winand (1992 : 277) ; P. Cassonnet (2000 : 86) ; Fr. Neveu (2001 : 73).
Le texte ajoute que s’il arrive au vizir de n’être pas présent dans le Sud,
mais que ce dernier est en déplacement dans le Nord du pays, « les
Medjays descendent le fleuve vers le lieu où se trouve le vizir, chargés de
leurs dossiers »

L’expression d’une obligation d’ordre général implique souvent un sujet générique (on trouve aussi bien le pronom *-tw* [cf. e.g. Ex. 112, et Ex. 114 à Ex. 116] que le suffixe de la 3^e personne du pluriel employé de manière neutre *-w* [Ex. 117] pour les textes plus tardifs) ou le recours au passif suffixal (Ex. 113). On peut citer en ce sens le célèbre exemple du P. Boulaq X dans lequel il est explicitement fait référence à la loi qu’il faut respecter en matière de droit de succession (facteur modal externe) :

Ex. 112 P. Caire CG 58092, r° 10-11 (= *KRI* V, 450,4-5)
hr i.di.tw 3h.t n krs o, hr.tw <m> p3 hpw n pr-ʕ3 ʕ.w.s p3y.i nb nfr ʕ.w.s
« cependant, c’est à celui qui enterre que l’on doit donner les biens, dit-on
dans la loi de Pharaon V.F.S. mon bon maître V.F.S. »
J.J. Janssen & P.W. Pestman (1968 : 141 n. k) ; J. Winand (1992 : 218) ;
P. Cassonnet (2000 : 70) ; Fr. Neveu (2001 : 58). Sur le terme *hpw*, voir en
particulier J.-M. Krutchen (1981 : 214-220).

Le contexte juridique des décrets oraculaires se prête également bien à l'apparition de formes déontiques :

- Ex. 113** Inscription d'Henouttaouy, l. 10 (= J. Winand 2004a : fig. 2)
 [...] *i.di.tw.f n ḥnw.t-ḫ.wy m³.t-ḥrw* [...] « c'est à *ḥnw.t-ḫ.wy* j.v. qu'il doit être donné »

Par ailleurs, les textes éducatifs ou ceux qui, de manière plus large, contiennent des préceptes généraux constituent, comme on l'a observé pour la seconde personne, un contexte favorable à l'actualisation de la valeur déontique du subjonctif emphatique :

- Ex. 114** P. Anastasi II, r^o 6,1 (= *LEM* 15,13-14)
i.dd.tw n.k šhr.w n ḫ nb ° iw.k ḥtp.tw m ḥ.k ḥ.w.s ° tw.k ḥr sdm md.t n ḫ.w nb.w
 « on se doit de te rapporter les desseins de chaque contrée, fusses-tu en train de te reposer dans ton palais V.F.S. : tu écoutes les affaires de tous les pays »
 J. Winand (1992 : 317) ; P. Cassonnet (2000 : 217).

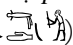
- Ex. 115** P. Anastasi III, r^o 1,3 (= *LEM* 20,13-14)
i.ir.tw m i.dd.t.f nb
 « on ne doit agir que conformément à ce qu'il dit »

- Ex. 116** P. Anastasi IV, r^o 2,7 (= *LEM* 36,10)
 (...) *i.ir.tw n.f m dr.t*
 « (...) avec qui c'est à la force du poignet qu'il faut agir »

- Ex. 117** P. BM 10252, r^o 4,15 (= *Urk.* VI, 71,19)
i.ir.w p³ ḫḫ r p³ iri ir.f
 « on ne doit faire le mal qu'à celui qui le fait »
 On notera le lien qu'entretiennent la modalité et l'inaccompli général exprimé par le participe actif périphrasé. P. Vernus (1990a : 188) avait pour la première fois souligné la « nuance modale très marquée de “déontique” » dans ce passage ; J. Winand (1992 : 160). Pour une expression parallèle dans la grande stèle abydénienne de Ramsès IV, voir J.-M. Kruchten (1994b : 135).

Toutefois, la constatation opérée pour la seconde personne vaut pour la troisième : même dans les cas les plus favorables — expression impersonnelle du sujet (ou recours au passif) et présence d'une cause précisant l'origine du facteur modal — la distinction entre l'obligation déontique et le domaine boulique est loin d'être toujours aisée :

- Ex. 118** P. Anastasi VI, r^o 33-34 (= *LEM* 75,3-4)
i.ir.tw r.k, ḥr.f ḥr dd n.i m-b³ḥ n³ sr.w, ḥr p³ it³ i.ir.k n³ ḥbs.w n ḫ mr.t
 « si l'on doit agir contre toi, dit-il s'adressant à moi devant les magistrats, c'est du fait que tu as pris les vêtements de l'équipe des tisserands »
 J. Winand (1992 : 266) ; P. Cassonnet (2000 : 211).

Ex. 119 P. Valençay I, r° 11-v° 2 (= *RAD* 72,11-73,1)
w3h imn, w3h p3 hk3 c.w.s, mtw.tw gm 3h.t h3-n-t3 iw sk3.i sw m iw n nby,
i.šd.tw (⊃ ) *n3 it m-di.i*
 « par Amon, par le Souverain V.F.S., si l'on établit que j'ai cultivé un
 champ khanto sur l'île d'Ombi, c'est auprès de moi que l'on devra exiger
 les grains »

Mais plusieurs éléments permettent généralement de trancher. Dans le premier exemple, on peut ainsi s'appuyer sur le sémantisme du subjonctif pour montrer qu'une valeur de volonté (« si l'on veut agir contre toi ») est improbable pour un agent neutre (sur la signification volitive du subjonctif, voir § 1.3.1). Dans le second exemple, c'est la valeur emphatique du subjonctif lui-même qui permet, dans le contexte d'une apodose de serment, de rendre une interprétation optative peu plausible. On constate donc que seule l'analyse de l'ensemble des données linguistiques disponibles permet d'asseoir l'interprétation déontique du subjonctif : le néo-égyptien ne marque pas la distinction entre le déontique et l'optatif à ce niveau.

Par ailleurs, un dernier exemple me permettra d'illustrer les liens que peuvent entretenir la modalité déontique et le domaine axiologique :

Ex. 120 P. Turin 2026, v° 9-10 (= *LRL* 73,15-74, 1)
i.ir.f h3b n.tn šc.t r-h3t, iw nfr p3y.k tm [h3b t3 š]c.t r-h3t i.ir.t.f h3b n.tn,
hr wnn.k cm r-dd sw h3b n.tn, iw.k [LAC.]
 « en premier lieu, il doit vous envoyer une lettre ; vraiment il est préférable
 que tu ne lui envoies pas la lettre en premier, jusqu'à ce qu'il vous écrive,
 et lorsque tu apprendras qu'il vous a écrit, tu [LAC.] »

À la date de rédaction de cette lettre, l'expression de la modalité est neutralisée pour les formes emphatiques. Dans ce contexte, c'est la présence de l'axiologique *nfr* qui force l'interprétation modale de la forme *i.ir.f h3b*. Cet exemple manifeste donc directement les liens qu'entretiennent les domaines déontique et axiologique : en se référant à une échelle de valeur, le locuteur indique expressément l'existence d'un facteur externe qui doit pousser son allocutaire à se conformer à sa demande. L'évaluation axiologique se rapporte dans ce cas à un procès non actuel qu'il n'est pas souhaitable — en fonction d'un critère axiologique que le locuteur n'explicite pas — que l'allocutaire réalise. Le subjonctif emphatique autonome n'a donc pas le monopole de l'expression de l'obligation en néo-égyptien. C'est pourquoi il convient d'examiner à présent la nécessité exprimée par *š3w* + INF. et les expressions axiologiques (type *nfr*) dont dépend un procès non actuel.

1.2.2. *š3w* : quand le déontique se fait axiologique

Le terme *š3w* a été étudié par J. Quaegebeur dans son analyse du thème *š3i* en égyptien qui ouvre son ouvrage consacré au dieu du même nom⁵⁶⁴. Le premier à avoir compris l'idée de base véhiculée par *š3w* serait H. Brunner⁵⁶⁵ : « *š3w* heisst wörtlich das Bestimmte, Festgesetzte, schicksalmässig Gebundene ». Il s'agit donc d'un terme qui renvoie d'abord à une idée de nécessité, de destination ; il permet de qualifier ce qui est nécessaire, certain ou fixé. Avant

⁵⁶⁴ J. Quaegebeur (1975).

⁵⁶⁵ Cf. J. Quaegebeur (1975 : 61).

d'examiner dans le détail le signifié modal de *š3w*, il convient de distinguer les différents lexèmes dérivés de la racine *š3* attestés en néo-égyptien ; en effet, des graphies ambiguës ont parfois semé la confusion dans l'analyse. Sur base de la distribution syntaxique et en examinant les oppositions entre signifiés, il semble légitime de distinguer cinq lexèmes en néo-égyptien qui dérivent directement de *š3(w)*. (1) Le verbe *š3*, bien connu en moyen égyptien⁵⁶⁶, qui signifie « déterminer, fixer, ordonner ». Il n'est plus attesté dans le corpus que dans les textes en néo-égyptien mixte dans le sens de « fixer, déterminer » en relation avec le destin de l'individu :

Ex. 121 P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 1,4 & 1,6 (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 3) *š3.n.s š3y hm^c rnn.t ° (...)* *iw.tw hr š3 n.f k3 mi t3 p.t*
 « et elle détermina Shaï et Renenet (...) et on lui attribua une hauteur semblable à celle du ciel »

Ex. 122 P. Harris 500, v° 4,3 (= *LES* 1,5-6)
iy.t pw ir.n n3 hw.t-hr r š3 n.f š3y.w
 « les Hathor vinrent pour lui assigner ses destins »

Comme on le constate, le verbe *š3* possède régulièrement comme complément d'objet (2) le dieu Shaï, c'est-à-dire l'un des responsables de la destinée, ou (3) le substantif *š3y* (masculin en néo-égyptien) désignant cette réalité elle-même, « le destin »⁵⁶⁷. Le destin, qu'il soit entendu comme notion abstraite ou comme divinité, est régulièrement associé à sa facette complémentaire, la fortune ou *rnn.t*⁵⁶⁸ :

Ex. 123 P. BM 10474, r° 9,11 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 336)
nm hm š3y rnn.t
 « on n'ignore pas Shaï et Rénetet »
 P. Vernus (2001 : 313). Pour la signification de *nm* + INF., voir § 1.5.2.

Ex. 124 P. Turin 1984, r° 18-20 (= *OAD* XXIIA)
iw.n šd.s m-dr.t n3 ntr.w nty t3y rmt, iw bn p3y.f š3y, t3y.f rnn.t iwn3
 « nous la protégerons des dieux qui enlèvent un homme alors que ce n'est absolument pas son destin ni sa fortune »
 Cette formule, avec quelques variantes, est fréquente dans les *Oracular Amuletic Decrees*, voir e.g. P. Berlin 10462, r° 40-42 (= *OAD* XLV) *iw.i šd.s (m-)[dr.]t [n3 ntr.w] nty t3y rmt, ø bn p3[y.w š]3y, t3y.w rnn.t* « je^(sic) la protégerai des dieux qui enlèvent des hommes alors que ce n'est pas leur destin ni leur fortune ». Un autre exemple partiellement lacunaire de cette formule dans P. Louvre E 25354, r° 55-58. Voir également P. Caire CG 58035, r° 57-59 (= *OAD* XXXVIII A) pour la cooccurrence de *š3y* et *rnn.t*.

⁵⁶⁶ Cf. *Wb.* IV, 402,8-403,5.

⁵⁶⁷ Voir déjà l'étude de S. Morenz (1960 : en particulier 20-22) : l'auteur définit *š3w-š3y.t* à la naissance en relation avec la durée de vie et à la fin qui la menace. Sur l'immutabilité du destin, voir également J. Quaegebeur (1975 : 95).

⁵⁶⁸ Dans un hymne à Thot des *Miscellanées*, voir P. Anastasi V, r° 9,7 (= *LEM* 60,10). Pour des exemples en moyen égyptien, voir Ph. Collombert & L. Coulon (2000 : 204 n. m, avec la bibliographie antérieure).

Destin et fortune assument chacun une part de responsabilité dans la destinée d'un individu⁵⁶⁹ ; on se rappellera ici le célèbre passage de l'O. Letellier à propos de la voyante qui doit être consultée afin de préciser si c'est *š3y* ou *rnn.t* qui est à l'origine de la mort de deux enfants. Comme le montrent plusieurs exemples du corpus, une fois fixé, le destin est irrévocable (voir e.g. Ex. 125) et aboutit, dans certains emplois euphémistiques, à désigner une condamnation (Ex. 126) :

Ex. 125 P. BM 10252, r° 5,15-16 (= *Urk.* VI, 81,6)
p3 š3y nty-iw bw ir t3 dd.f st3
 « le destin dont la parole ne se retire pas »
 P. Vernus (1990a : 176 n. 84) renvoie à des expressions analogues dans les *CT* et dans certains textes de l'époque gréco-romaine.

Ex. 126 P. Léopold II-Amherst, r° 3,19 (= *KRI* VI, 487,12)
irw p3y.w smtr p3y.w š3w m sš
 « leur interrogatoire et leur destin furent mis par écrit »
 J. Capart, A.H. Gardiner & B. van de Walle (1936 : 182) rendent le terme *š3w* par « condamnation » ; la différence invoquée entre *š3w* et *š3y* ne me paraît cependant pas recevable vu la variété des graphies rencontrées ; je préfère considérer que le terme possède un signifié vague (au sens linguistique) : les liens sémantiques qui unissent les deux notions sont patents.

Un troisième substantif néo-égyptien doit être rapproché de cette racine, il s'agit de (4) *š3y.t* (féminin) qui désigne ce qui est dû et fixé, d'où les « taxes »⁵⁷⁰ :

Ex. 127 O. Černý 3 + O. Cambridge FM 1, r° 5-6 (= *KRI* VII, 190,12-13)
tw.tw hr h3b<.i> (...) r šd š3y.t n n3y.f rwdw.w nty m šh.t
 « on m'envoie (...) pour prélever des taxes de ses contrôleurs qui sont à la campagne »

Ainsi que l'on peut l'observer, le sens fondamental véhiculé par cette racine est celui d'une détermination provenant d'une autorité supérieure à laquelle on ne peut échapper. À côté de ces quatre lexèmes, il faut faire une place pour (5) l'adjectif *š3w*⁵⁷¹, caractéristique du Nouvel Empire⁵⁷², et auquel le *Wörterbuch*⁵⁷³ attribue le sens « wert, geeignet ». Comme on va le constater, l'adjectif *š3w* s'accommode effectivement très souvent d'une traduction par « digne,

⁵⁶⁹ En ce sens, on rappellera la place essentielle du destin dans les sagesses et autobiographies (cf. P. Brooklyn 47.218.135, e.g. 3,5 ; 3,9 ; 4,4 ; 4,7 ; Inscr. de *s3-mwt*, H5-6 ; O. DeM 1616 [= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 39]), sans que l'homme y soit nécessairement présenté comme un jouet de la destinée afin de ne pas aboutir « à la négation de tout code moral » (J. Winand 1998 : 43). Voir encore les remarques de I. Shirun-Grumach (1996 : 410) : « *[t]here seems to be a clear order of retribution, the instrument of which may be the fate (š3w) or the god (p3 ntr)* ». Sur le destin dans les textes à caractère littéraire, voir encore Chr. Eyre (1976).

⁵⁷⁰ Cf. *Wb.* IV, 403,6-10 et L.H. Lesko [éd.] (2002-2004 : II s.v.).

⁵⁷¹ Curieusement, D. Meeks (*AL* : 77.4066 ; 78.4027 ; 79.2909) traduit systématiquement ce terme « valeur, prix » en en faisant un substantif sur base du rapprochement avec 𓂏𓂏 (cf. *KoptHWb.* : 334). Pourtant le copte oppose clairement le préfixe 𓂏𓂏 - (dérivant de l'adjectif) au substantif 𓂏𓂏 .

⁵⁷² Voir en dernier lieu M. Malaise & J. Winand (1999 : § 923).

⁵⁷³ Cf. *Wb.* IV, 404.

convenable, valable ». À partir de la signification de base de la racine, on peut donc postuler une évolution significative du domaine du nécessaire déontique à l'axiologique, suivant un parcours sémantique proche de ceci : ce qui est nécessaire > ce qui est déterminé, fixé > ce qui correspond à la norme > ce qui convient à la norme > ce qui est digne de. L'évolution proposée illustrerait une fois encore la perméabilité entre la catégorie des lexèmes modaux et axiologiques (cf. chapitre I, § 2.2.3). Celle-ci est confirmée par le copte qui conserve un préfixe **ϣΟΥ**⁵⁷⁴, signifiant « digne de », qui est toujours productif : **ϣΟΥΤΑΙΟ** « vénérable », **ϣΟΥΜΕΡΙΤ** « aimable », etc. On notera d'autre part que, dans cet état de langue, l'auxiliaire modal d'obligation est **ⲭΠΙ-** (var. **ⲭΠΕ-**)⁵⁷⁵.

Le terme *š3w* indique donc d'abord ce qu'il faut faire en raison d'une norme extérieure, puis ce qu'il convient de faire, et, de là, ce qu'il est digne de faire. Sur ces bases, il est possible d'examiner les emplois de l'adjectif *š3w*. Il faut tout d'abord signaler l'existence de la locution *m/n-š3w*⁵⁷⁶ qui peut être employée en fonction épithétique pour qualifier tout syntagme nominal dans le sens de « convenable, comme il faut » :

- Ex. 128** P. Chester Beatty I, r° 11,6-7 (= *LES* 52,6-7)
iw.s šꜥd dr.t.f, iw.s ḥꜥf r pꜥ mw, iw.s šd n.f dr.t m-š3w
 « elle lui coupa la main, la jeta dans l'eau et lui procura une main convenable »
- Ex. 129** P. Genève D 191, v° 10-11 (= *LRL* 59,7)
ḥr dd pr-ꜥ3 ʿ.w.s : imy n.f rmt m-š3w
 « et Pharaon V.F.S. dit : 'donnez-lui des gens convenables' »
 Sur l'expression *rmt m-š3w*, voir J. Quaegebeur (1975 : 60-61).
- Ex. 130** O. DeM 663, r° 6 (= *KRI* IV, 160,16-161,1)
iw.i ir.t n.f wt ʿn m-š3w, iw.i krs.f
 « et je lui refis un cercueil comme il faut et je l'enterrai »
 J. Winand (2008a : 291) comprend « un cercueil de valeur » ; ne possédant pas d'exemple permettant d'assurer cette signification, je préfère conserver la signification traditionnelle de l'expression.
- Ex. 131** P. Strasbourg 25, r° 4-5 (= D. Lefèvre 2008 : 22A)
wnn.f spr r.k, iw.k swd.w n.f, iw m ir šm r di.t n.f rmt n-š3w wpw rmt mtr i.wn m-di.f ʿn
 « quand il arrivera chez toi, tu les lui confieras — ne va pas lui donner des hommes compétents qui ne soient pas exactement ceux qui ont déjà été avec lui »
- Ex. 132** P. BM 10252, r° 12,27 (= *Urk.* VI, 143,2)
m-dr (𓂏𓂐) sdm.w t3 i.ir ḥpr n-š3w
 « quand on a entendu ce qu'il est advenu de convenable »

⁵⁷⁴ Cf. W. Vycichl (1984 : 255). Signalons également le sahidique **ϣΟΥΠΟ** « il convient que » (274), qui est toutefois d'un emploi limité.

⁵⁷⁵ Voir B. Layton (2000 : § 184).

⁵⁷⁶ Voir le copte **ⲙⲡⲱ** « digne de » (cf. W.E. Crum 1939 : 179a).

Lorsque cette locution est suivie d'un syntagme nominal (composé d'un nom ou d'un infinitif), sa signification en emploi bivalentiel correspond à « qui convient à », « digne de »⁵⁷⁷ :

- Ex. 133** P. Lansing, r° 2,9 (= *LEM* 101,12)
tw.k m rmt n-š3w sš
 « tu fais partie des personnes dignes d'écrire »
 Dans le même ordre d'idée, voir en r° 8,1 (= *LEM* 106,11-12) : *imy hr.k r ir.t sš, i3w.t nfr.t n-š3w.k* « applique-toi à devenir scribe, une belle fonction digne de toi ».
- Ex. 134** P. BM 10474, r° 12,5 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 340)
sw ir wšb.t m-š3w knkn
 « il fait une réponse digne de bastonnade »
 P. Vernus (2001 : 315). On trouve également *m-š3w smr* « digne d'être courtisan » dans ce texte.
- Ex. 135** P. Gardiner 6, r° 9 (= *KRI* VII, 99,14)
ir nfr nb n-š3w ir.f
 « fais toute bonne chose qui soit digne d'être faite »

L'adjectif *š3w* peut également être employé seul, il est dans ce cas toujours bivalentiel. On peut facilement montrer que le syntagme nominal qui suit *š3w* appartient à la valence de l'adjectif en opposant la paire minimale suivante :

- Ex. 136** P. DeM 5, v° 3 (= *KRI* VI, 266,8)
bn nfr iwn3 p3 i.ir.k r.i m-dwn zp-2 zp-2
 « ce n'est vraiment pas correct ce que tu n'as cessé de faire à mon rencontre »
- Ex. 137** P. Salt 124, v° 1,17-2,1 (= *KRI* IV, 414,7-8)
mtw.f hpr hr hw.(t) inr r n3 b3k.w n p3 dmi, hr bn š3w t3y i3w.t iwn3
 « et qu'il se serait mis à jeter des pierres en direction des travailleurs du village ; ce n'est vraiment pas digne de cette fonction »
 J. Winand (1997 : 224 n. 9).

La position respective du renforcement de la négation *iwn3*⁵⁷⁸ dans ces deux exemples montre que le syntagme *t3y i3w.t* appartient à la valence de l'adjectif, qui est employé ici comme prédicat dans le moule de la prédication adjectivale (polarité négative). Lorsqu'il est suivi d'un substantif, on observe (Ex. 137) que l'adjectif possède un sens appréciatif similaire à celui de *m/n-š3w*. Ce qui l'oppose fondamentalement à cette locution ne réside pas dans le signifié, mais trouve son origine dans la distribution syntaxique. En effet, si *m/n-š3w* est réservé à la fonction épithétique, *š3w* est quant à lui toujours employé dans les autres fonctions. Il peut s'agir de la fonction prédicative pour laquelle on possède des attestations aussi bien au négatif (Ex. 137) qu'au positif (Ex. 138) :

⁵⁷⁷ On notera l'attestation dans la Stèle d'Israël, l. 26 (= *KRI* IV, 19,1) de l'expression *ms m-š3w-n ndty* « enfanté en qualité de protecteur ».

⁵⁷⁸ Sur cette négation, voir J. Winand (1997).

- Ex. 138** O. Nash 1, v° 2-3 (= *KRI* IV, 316,13-14)
ḏ3.t ʕ3 ʕnh-n-niw.t NP, š3w mwt
 « la citoyenne NP est parfaitement coupable, c'est passible de mort »

On notera que l'expression prédicative de l'exemple qui précède s'oppose à la locution *ʕ3 n mwt* en fonction épithétique, que l'on trouve très fréquemment dans les comptes rendus de procès :

- Ex. 139** P. Rollin, r° 4-5 (= *KRI* V, 361,9-10)
 (...) *iw bt3.w ʕ3.w n mwt, n3 bwt ʕ3.w n p3 t3, n3 i.ir.f*
 « (...) que c'était de grands crimes passibles de mort, les grandes abominations du pays, ce qu'il avait fait »
 Pour cette expression dans le dossier de la conspiration du Harem, voir également r° 5 (= *KRI* V, 361,10) ; P. Lee, r° 1,7 & 2,3-4 (= *KRI* V, 362,12-13 ; 363,4). Et en outre P. DeM 26, v° B8 (= *KRI* V, 466,11).

- Ex. 140** P. Abbott, r° 5,16-17 (= *KRI* VI, 476,6-8)
ḏd n.i NP_{1,2} 5.t wšb.t ʕ3y.t zp-2 n mwt r.tn
 « NP_{1,2} m'ont rapporté cinq chefs d'accusation tout à fait passibles de mort à votre rencontre »
 Voir également P. Abbott, r° 6,12-13 (= *KRI* VI, 478,8-10) avec plusieurs sanctions qui sont introduites à chaque fois par la préposition *n*.

D'autre part, il faut insister sur le fait que c'est également l'adjectif *š3w* que l'on rencontre en lieu et place de *m/n-š3w* en fonction substantive, comme l'illustre l'exemple suivant :

- Ex. 141** P. Sallier 4, v° 9,4 (= *LEM* 94,5-6)
st bin, bn š3w p3 b3k n pr-ʕ3 ʕ.w.s
 « elles (*i.e.* les cargaisons de grains) sont de mauvaise qualité, il n'y a rien qui soit digne de ce que l'on produit pour Pharaon V.F.S. »

Pour cet exemple, il convient de suivre l'interprétation proposée par P. Vernus⁵⁷⁹ : « il n'y a rien qui soit digne de ce qui est préparé (litt. du travail) pour Pharaon V.S.F. » et note que *š3w* ne peut être que le sujet indéfini du *bn* prédicatif. On distinguera donc ce cas de celui étudié plus haut (Ex. 137) où *bn š3w t3y i3w.t iwn3* est la négation de la prédication adjectivale de type *š3w p3y*. D'autres exemples de ce genre doivent être pris en considération :

- Ex. 142** P. ESP B, r° 23-29 (= *KRI* VI, 518,12-519,2)
h3b.tw n.k m-dr.t NP r-ḏd : imy in.tw msdm.t nfr-nfr n-š3w sdm.w n [pr-]ʕ3 ʕ.w.s r p3 nty tw.tw im , iw.k di.t in.tw 15 n dbn n msdm.t m-dr.t.f, hr ir tw.tw di.t.f n n3 swnw (...) r b3k.f, iw.tw gm.t.f m msdm.t wi3wi3 iw bn š3w n3 sdm.w n p3 b3k n pr-ʕ3 ʕ.w.s im.f
 « On t'a écrit par l'intermédiaire de NP : 'fais amener de la galène qui soit digne des fards de Pharaon V.F.S. là où l'On se trouve', et tu as fait amener quinze débens de galène par son intermédiaire. Lorsqu'on le(s) donna aux médecins pour le(s) travailler, on a découvert que c'était de la galène 'mélangée', qu'il n'y avait rien de digne des fards qui sont préparés pour Pharaon là-dedans »

⁵⁷⁹ P. Vernus (1985 : 166 & n. 80).

Pour la locution *n-š3w*, voir le même emploi en r° 33 : *msdm.t n-š3w sdm.w n pr-š3* « de la galène digne des fards de Pharaon ».

Cet exemple est du plus grand intérêt à deux égards. Tout d'abord, on notera que la présence de *im.f* montre qu'il est impossible de comprendre *iw bn š3w n3 sdm.w* comme « ce n'est pas digne des fards » ; le syntagme prépositionnel ne permet pas cette lecture et conforte à rebours l'interprétation de l'Ex. 141. Mais surtout, on observe au début de ce passage la présence du syntagme nominal *msdm.t nfr-nfr n-š3w sdm.w* dans lequel *n-š3w sdm.w* occupe indéniablement une fonction épithétique et s'oppose donc très clairement dans le même texte à l'emploi de *š3w*. Cela posé, tous les exemples de *š3w* suivi d'un substantif possèdent un sens appréciatif proche de « digne de ». Pour actualiser une valeur proche du déontique, il faut en effet que cet adjectif soit suivi de l'infinitif, que l'on parle d'un procès « digne d'être réalisé », c'est-à-dire d'un procès que l'on voudrait, en fonction d'un jugement de valeur implicite, voir réaliser ; on passe ainsi du strict domaine appréciatif au domaine axiologique dont on sait les affinités avec les modalités boulique et déontique. Avec cette signification, l'adjectif *š3w* peut être substantivé :

Ex. 143 P. Turin 1977, r° 4 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 26)
 « dès qu'Amon m'aura remis sur pied pour revenir dans le Sud, je le ramènerai » *mtw.i ḥr irm.k, mtw.i ptr p3 š3w ir.t.f n.f, mtw.tw {r} ir.t.f*
 « je me tiendrai auprès de toi, et je verrai ce qu'il convient de faire à son sujet, et on le fera »

Dans cette position syntaxique, il ne s'agit évidemment pas d'un « *nominalized participle of the function verb š3 + infinitive* », *pace* Fr. Junge⁵⁸⁰, mais plus simplement de l'adjectif substantivé : comme on l'a relevé, le verbe *š3* est réservé à quelques passages en néo-égyptien mixte dans des textes littéraires, et semble disparaître complètement de l'usage dès le milieu de la XIX^e dynastie. De plus, une tournure à traduire « *everything that has to be decided to do* » est pour le moins invraisemblable en néo-égyptien. On trouvera un autre exemple de cette construction dans le même texte :

Ex. 144 P. Turin 1977, r° 7-8 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 26)
imy sw n.s i.ir.t.i iy, mtw.i ptr p3 š3w nb ir.t.f, mtw.i ir.t.f n.s
 « donne-le lui jusqu'à ce que j'arrive ; je verrai tout ce qu'il convient de faire, et je le lui ferai »

Dans une fonction prédicative, l'adjectif *š3w* est attesté aussi bien à la polarité positive qu'à la polarité négative, et exprime systématiquement une obligation que l'on devine teintée — en raison de son sens lorsqu'il est suivi d'un substantif — d'une dimension axiologique certaine :

Ex. 145 P. Anastasi VIII, r° 3,3 (= *KRI* III, 502,15-16)
mntk rmt m t3y wnw.t, š3w gr n.k hr p3y zp n nny (i.)ir.k
 « tu es un homme à cette heure ! il faudrait se taire à ton avantage à propos de cette négligence que tu as commise ! »

Dans le conte de *Vérité et Mensonge*, lorsque le fils de Vérité apprend que son père est l'homme aveugle dont on ne prend pas soin, sa réaction est immédiate :

⁵⁸⁰ Fr. Junge (2001 : 228).

- Ex. 146** P. Chester Beatty II, r° 6,1-2 (= *LES* 33,5-6)
š3w nwy.t t3y.t mhy.t n rmt° mtw.tw di.t š.w w° msh
 « il faudrait rassembler toute ta famille et que l'on fasse en sorte qu'un crocodile les dévore »
 P. Grandet (1998 : 113) ; W.K. Simpson (2003 : 106).


L'exemple suivant illustre les liens qui existent entre les jugements axiologiques et les normes reconnues par le locuteur. Il rend en outre manifestes les relations qui unissent intrinsèquement tout type de jugement de nécessité au domaine déontique :

- Ex. 147** P. Anastasi VIII, r° 1,4-6 (= *KRI* III, 500,3-5)
 « 600 pierres-*šn* et 700_{+x} débens d'argent en livraison de poisson constituent le montant qui t'incombe pour cette année »
š3w di.t di.k st m sbw.t m w° hrw w° tw
 « il est normal de te les faire faire livrer sous forme de chargement en une seule journée ! »
 E.F. Wente (1990 : 120). S.I. Groll (1995 : 47) voit dans *di.t di.k* le premier exemple de **ⲉⲣⲉⲓⲕⲱⲩⲙ** fonctionnant comme le substitut d'un nom. On notera que la construction *di.t + rdi*_(subj.) est largement attestée en emploi substantival ; voir dans le même texte, r° 13-14 : *r di.t di.tw.w* « pour faire en sorte qu'ils soient donnés ».

En fonction prédicative, *š3w* est également attesté après le relateur *nty*, mais uniquement dans deux cas : après la locution *p3 nty nb* (ou son emploi est contraint, cf. Ex. 148) et à la polarité négative. On opposera de la sorte la construction SN *n-š3w ir.t.f* « SN digne d'être fait/ qu'il convient de faire » (cf. Ex. 135) à SN *nty bn š3w ir.t.f* « SN qu'il ne convient pas/qu'il ne faut pas (de) faire ».

- Ex. 148** P. BM 10326, v° 16-17 (= *LRL* 20,7-8)
mtw.k di.t hr.k n NP, mtw.[k] i[r] n.s p3 nty nb š3w ir.t.f
 « et tu veilleras sur NP, et tu feras pour elle tout ce qu'il est nécessaire de faire »

Cela est important dans l'analyse du signifié de *š3w*. La distinction entre les deux moyens expressifs (*n-š3w* vs. *š3w*) n'est pas de nature sémantique, mais repose sur la position syntaxique et la combinaison possible (*š3w*) ou non (*n-š3w*) avec la négation. Ainsi, la différence que l'on croit percevoir entre certains emplois de *n-š3w* qui tendent vers le domaine axiologique (e.g. SN *n-š3w sš* « SN qui est digne d'écrire », cf. Ex. 133) et d'autres de *š3w* auxquels on accorde une dimension plus déontique (SN *nty bn š3w + INF.* « SN qu'il ne faut pas faire ») n'est pas pertinente dans le lexique néo-égyptien. Cet adjectif possède un signifié large qui va de l'axiologique au déontique. Pour illustrer ce point, on citera un exemple à la polarité négative (dans une proposition relative) dans lequel la valeur déontique est particulièrement en exergue :

- Ex. 149** P. Chester Beatty I, r° 4,8-9 (= *LES* 42,4-5)
iw.sn hr dd n.f: ih n3 md.wt i.dd.k nty bn š3w sdm.w ()
 « et ils lui dirent : 'que sont ces affaires dont tu as parlé qu'il ne faut pas que l'on entende ?' »
 À la suite de A.H. Gardiner (1932 : 42), J. Winand (1992 : 55) envisage deux possibilités pour l'analyse de *tw.w* : soit il s'agit du nouveau pronom

objet direct, soit on reconnaît dans la graphie hiératique particulière de $\Delta\epsilon$ une forme de — . La seconde solution apparaît de loin préférable sur le plan linguistique et est paléographiquement plausible.

La construction *bn š3w* + INF. est également attestée en proposition indépendante. Elle véhicule toujours le sens d'obligation de ne pas faire ($\square\neg$), à la différence de ce que l'on observe pour la négation du subjonctif qui, comme on l'a vu dans l'étude de la négation des engagements, exprime très régulièrement l'interdiction, voire l'impossibilité générique de faire (cf. § 1.5.2) :

Ex. 150 Bataille de Qadesh, § 172 (= *KRI* II, 56,12-15)
ḥsy.wy sw ḥ3ty.tn t3y.i nt-ḥtr, bn š3w mḥ ib im.tn gr
 « comme il est vil votre cœur, ma charrerie, il ne faut vraiment pas vous faire confiance »

Tous les types de transpositions syntaxiques sont évidemment permis. Dans l'exemple suivant, tiré d'une lettre au mort bien connue, on trouve la construction en fonction circonstancielle après le morphème *iw*. Ce n'est qu'à la fin de ce texte que l'on comprend le vrai motif de sa rédaction : trois années après la mort de sa femme, l'auteur n'a toujours pas trouvé de nouvelle compagne et jure, en outre, qu'il a été fidèle au souvenir de sa défunte épouse (= v° 38 : *ḥr ptr n3 sn.wt m p3 pr, bwpwy.i ʿk n wʿ im.sn*). Il semble néanmoins ne pas s'accommoder de cette situation et en impute la responsabilité à son épouse décédée :

Ex. 151 P. Leyde I 371, v° 35-37 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VIII)
ḥr ptr ʾry.i 3 rnp.t r n3, iw.i ḥms.k(wi), iw{.i} bn twi ḥr ʿk r pr, iw{.i} bn š3w di.t ʾry sw p3 nty mi-ḳd(.i)
 « mais vois, cela fait trois ans maintenant que je reste sans entrer dans une maison (*i.e.* celle d'une autre), et il n'est pas convenable de faire vivre cela à quelqu'un dans ma situation »

En guise de conclusion à cet examen de la signification déontique de *š3w* + INF., arrêtons-nous sur deux attestations plus complexes qui font intervenir l'adjectif *š3w*. La première provient de la Tablette Mc Cullum datant de la XXI^e dynastie :

Ex. 152 T. Mc Cullum, r° 24-25 (= J. Černý 1942b : 109-110)
 « concernant tout ce que l'on fait aux oushebtis en les payant pour faire en sorte qu'ils remplacent un homme en mission en disant 'je ferai tout ce qu'il a l'habitude de faire' »,
š3w ʃ <r> di.t ʾry st n3 tr-wšbty r ḳb3 ns-ḥnsw
 « c'est nécessaire pour faire en sorte que les oushebtis le fassent (également) pour rembourser *ns-ḥnsw* »

J. Černý⁵⁸¹ traduit, je pense à juste titre, « c'est le prix pour que les oushebtis le fassent (aussi) afin de rembourser Neskons » ; le sens général du texte paraît imposer cette interprétation. Toutefois, il est difficile de le suivre lorsqu'il analyse simplement la construction comme *š3w* + INF. En effet, au vu de la signification de cette construction, le texte serait alors à traduire « il faut faire en sorte que (...) », ce qui s'intègre très mal dans l'économie du texte. Je me demande s'il ne faut pas ici songer à une construction comme *š3w ʃ r* + INF. « c'est nécessaire pour faire ». Je ne

⁵⁸¹ J. Černý (1982 : 110).

puis cependant fournir aucun autre exemple qui corrobore cette construction, mais il est assez clair que le texte doit être amendé d'une manière ou d'une autre si l'on entend conserver la traduction proposée par J. Černý. Le second cas problématique provient du conte de *Khonsouemheb et l'esprit* :

Ex. 153 O. Florence 2616, r° 10 (= *LES* 92,14-93,1)
ih-dd.k n.i w^c shn nfr n-s3w ir.t.f n.i, di.i iry.tw.f n.k
 « puisses-tu me confier une commission qu'il serait bien que je réalise, que
 je te la fasse réaliser »

J. von Beckerath⁵⁸² propose de corriger le texte en *n s3w ir.t.f n<.k>*, et comprend « qu'il faut réaliser pour toi » en intégrant le syntagme prépositionnel *n.k* dans la valence du verbe *iri*. Cette correction ne devrait pas être retenue pour deux raisons. Tout d'abord, on possède une version parallèle de ce texte sur l'O. Florence 2617, r° 4 (= *LES* 92,15) et, sauf à considérer que les deux copies s'inscrivent dans une même tradition « fautive », la leçon paraît assurée. Il reste donc à l'expliquer : je ne pense pas que le syntagme prépositionnel *n.i* soit à intégrer dans la valence de *ir.t.f*. Dans la mesure où *n-s3w* renvoie à un jugement externe au locuteur, celui-ci se l'applique à lui-même par l'intermédiaire du tour *n.i* qui doit dépendre directement de *n-s3w*: *Mutatis mutandis* on passe de « qu'il est bien de faire » à « qu'il est bien que je fasse » ; l'obligation morale n'a plus une portée générale, mais s'applique directement au locuteur.

Deux remarques s'imposent pour conclure cette étude des emplois axiologico-déontiques de *s3w*. Du point de vue de la modalité, on se situe toujours dans le domaine de l'obligation générale, que la polarité soit positive ou négative (ce qui distingue radicalement *s3w* du subjonctif négatif) ; cette obligation émane d'une référence à une échelle de valeur implicite (cf. les emplois de *s3w* suivis d'un substantif). Deuxièmement, dans les deux cas où la locution *n-s3w* exprime une valeur fort proche du domaine déontique, et s'éloigne d'autant du domaine axiologique (cf. Ex. 135 et Ex. 153), elle est employée en lien direct avec l'adjectif *nfr* ; cela suffit à montrer la nécessité d'un examen des interférences entre le domaine modal et le domaine appréciatif à travers un examen des emplois axiologiques de *nfr*.

1.2.3. L'emploi axiologique de l'adjectif *nfr*

Il n'est pas question d'envisager dans ce cadre tous les emplois appréciatifs de l'adjectif *nfr*. Ils n'entretiennent guère de lien avec la modalité : la présentation qui suit se concentre sur les contextes où il est utilisé de manière axiologique, particulièrement en lien avec le domaine déontique. Les attestations axiologiques de *nfr* — c'est-à-dire tous les cas où il est employé comme prédicat dans une prédication adjectivale avec un sujet exprimant un procès (voir cependant l'Ex. 154) — peuvent être réparties selon la portée temporelle du procès en fonction de sujet⁵⁸³.

⁵⁸² J. von Beckerath (1992 : 106 n. ee), suivi par W.K. Simpson (2003 : 114 n. 11).

⁵⁸³ L'expression *3h A r B* « A est préférable à B », dont les exemples fourmillent dans les sagesses, n'est, à ma connaissance, jamais employée avec un procès en fonction de sujet ; elle aurait été à comprendre « il est préférable de faire A que B » et entrerait dans le cadre de l'étude. D'autre part, les jugements appréciatifs sur ce qui a été fait du type « c'est bien d'être allé » n'entrent pas non plus dans le cadre de cette analyse, dans la mesure où ils se limitent à un jugement de valeur assertif qui n'exprime aucun facteur modal ; en néo-égyptien, avec *nfr*, voir e.g. P. BN 199,5-9 + 196,v + 198,IV, v° 4 (= *LRL* 6,7-8) *bn nfr p3y i.ir.k* « ce n'est pas bien ce que tu as fait », et avec la locution *m-s3*,

Ex. 154 P. Caire CG 58042, r° 19,4-5 (= J.Fr. Quack 1994 : 297)

zp-nfr p3 tm h3^c.w

« c'est une bonne chose que de ne pas les négliger (les plantes du jardin) »

P. Vernus (2001 : 247).

Dans ce cadre, le sujet d'une prédication adjectivale avec *nfr* peut consister en un procès qui possède une actualité au moment d'énonciation, mais dont le caractère général dépasse le présent du locuteur. La construction *nfr* (*p3*) + INF. exprime alors un jugement de valeur qui doit servir de règle de conduite. On ne s'étonnera pas de trouver cette construction de manière particulièrement fréquente dans les enseignements, que ce soit au positif ou au négatif :

Ex. 155 P. Caire CG 58042, r° 21,2-3 (= J.Fr. Quack 1994 : 316)

bn nfr iwn3 šm m-hr.f, dgs.k s.t-nmt.t

« il n'est vraiment pas bien d'aller (arbitrairement) tout droit, puisses-tu marcher aux endroits appropriés »

P. Vernus (2001 : 251). Pour la signification négative de *šm m/n-hr.f*, voir J. Fr. Quack (1994 : 113 n. 103).

Ex. 156 P. Chester Beatty I, r° 4,9-10 (= LES 42,5-6)

bn nfr iwn3 p3y gbi.t(i) m-b3h t3 psd.t, mtw.tw nhm t3 i3w.t n it wsir m-di.i

« ce n'est vraiment pas bien de me léser devant l'Ennéade, et que l'on m'enlève la fonction du père Osiris »

La nuance d'obligation découle d'une vérité générale ; elle est assertée par le locuteur qui entend qu'elle soit comprise comme une norme à laquelle il faut se conformer. La valeur déontique découle donc d'une inférence pragmatique. Cette obligation peut être ramenée à la sphère directe de l'allocutaire au moyen de la préposition *n* + SUFF. Comme on a pu l'observer plus haut pour *š3w*, ce syntagme prépositionnel dépend directement de l'adjectif *nfr* et n'entre pas dans la valence de l'infinitif :

Ex. 157 O. DeM 303, r° 6-7 (= KRI III, 534,14-15)

nfr sdm n.k m pr imm-r^c nsw.t-ntr.w^c.w.s

« il est bien pour toi d'écouter dans le domaine d'Amon-Rê roi des dieux V.F.S. »

Une stratégie alternative peut être utilisée pour faire comprendre à son allocutaire la nécessité d'un comportement en fonction de l'échelle de valeur du bien et du mal ; il s'agit d'inclure cette construction dans une interrogation oratoire :

Ex. 158 Bataille de Qadesh, § 314 (= KRI II, 94,6-8)

in iw nfr p3y.k hdb n3y.k b3k.w

« est-ce vraiment bien de tuer tes serviteurs ? »

Voir J.-M. Kruchten (2005 : 55) par rapport à la présence de *iw* après *in*.

voir e.g. P. BM 10100, r° 4-5 (= LRL 50,6-8) : *sw <m->šs p[3 ir].tn, iw.tn ir.[t] w^c, iw.tn iry t3y wpw(t) i.di.i m-hr.tn r ir.t.s* « c'est une bonne chose ce que vous avez fait, que d'agir de concert et de réaliser la mission que je vous ai confiée ». La construction *3h.wy p3* INF. est également attestée dans le sens d'un jugement axiologique portant sur le passé, cf. P. Gourob III,1, r° 2,2-2,3 (= RAD 14,6-7) *3h.wy p3 di.t i.ir p3y.i nb^c.w.s di.t in.tw n.i rmt^c r sb3.w* « comme il est heureux que mon maître V.F.S. m'ait fait faire amener des gens à éduquer ».

L'inférence pragmatique est que l'allocutaire ne devrait pas tuer ses serviteurs. Dans les différents exemples qui viennent d'être examinés, le procès exprimé par l'infinitif possède toujours une actualité au moment d'énonciation et la notion d'obligation découle d'une inférence. Cependant, l'infinitif peut également se rapporter à un procès non actuel qui est souhaitable, du point de vue du locuteur. Le souhait peut porter sur sa réalisation (Ex. 159) ou sa non-réalisation (Ex. 160) :

Ex. 159 P. Bologne 1086, r° 20 (= *KRI*IV, 80,15-16)
m dy ḥ3ty.k m-s3.f, ḥr iw nfr p3y.k di.t in.tw.f n.i
 « ne t'en tracasse pas, même si c'est mieux que tu me le fasses amener »

Ex. 160 P. Turin 2026, v° 9-10 (= *LRL* 73,15-74,1)
i.ir.f ḥ3b n.tn šc.t r-ḥ3t, iw nfr p3y.k tm [ḥ3b t3 š]c.t r-ḥ3t
 « en premier lieu, il doit vous envoyer une lettre ; vraiment il est préférable que tu ne lui envoies pas la lettre en premier »
 Voir le même exemple en Ex. 120 pour l'analyse de l'obligation de la forme *i.ir.f ḥ3b*.

Comme on le constate, c'est l'infinitif substantivé (positif ou négatif) qui fonctionne comme sujet de *nfr*, mais le procès qu'il véhicule n'est pas encore actuel : l'axiologique rejoint donc le déontique dans la mesure où la direction d'ajustement va du monde à l'énoncé. Dans le schéma des relations interpersonnelles, il s'agit d'un moyen d'influer sur le comportement de son allocutaire en faisant référence à une échelle de valeur. À côté du sujet à l'infinitif, on rencontre trois cas dans le corpus (Ex. 161, Ex. 162 et Ex. 163) où la fonction de sujet de la prédication adjectivale est remplie par une proposition circonstancielle introduite par *iw* :

Ex. 161 P. Turin 1971, r° 13-14 (= *LRL* 32,4-5)
ḥr nfr iw.k (ḥr) di.t ḥ3ty.k n.f, di.f n.k ḥ3ty.f bn 3ty iwn3
 « et il est bon que tu lui offres ton cœur, en sorte qu'il t'offre le sien, et non pas son dos »
 Fr. Neveu (1996 : 234 ; 2001 : 65).

La présence du subjonctif consécutif dans cet exemple ne laisse évidemment pas de doute sur le caractère non actuel de la construction de la circonstancielle. Dans l'exemple qui suit, l'expéditeur de la lettre reproche au destinataire l'oubli d'une mission qui lui avait été confiée plus de dix jours auparavant, et ajoute :

Ex. 162 O. DeM 554, r° 5-6 (= S. Sauneron 1959 : pl. 3)
is nfr iw.i ḥr dd{n}.f n ky dr<dr>i, nn sw nfr p3 i.ir.n.k (ḥ3b t3 š)
 « serait-il préférable que je le demande à un autre, un étranger ? ce n'est pas bien ce que tu as fait »
 Pour la forme relative, voir les autres exemples cités par J. Winand (1992 : 392) ainsi que S. Sauneron (1980 : 136). Fr. Neveu traduit dans (1996 : 287) « est-ce bien que je lui parle » et dans (2001 : 198) « est-ce bien que je le dise à un autre, un étranger » avec la correction *dd{n}.f* qu'il faut suivre si l'on considère l'ensemble de la proposition.

Dans le genre poétique dont relève l'exemple suivant, le regret de l'absence de l'autre participe clairement du domaine irréel, ce qui justifie la traduction. Cependant, on peut déjà noter une

première fois (cf. chapitre III, § 2.2.1) qu'aucun morphème (ni marqueur au niveau du code graphique) ne vient formellement indiquer ce fait dans le cadre de la prédication non verbale :

- Ex. 163** P. BM 10060, r^o 4,6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 11)
nfr.wy iw.k im{.i} hn^c.i, iw.i hr grg{.i} ph3
 « comme ce serait bien que tu sois là avec moi, pendant que je pose des pièges »

Ni le critère de genre, ni le critère diachronique, ni l'origine des documents concernés ne permet d'expliquer la distinction entre les constructions axiologiques *nfr p3y.k sdm* et *nfr iw.k hr sdm*. Si un motif syntaxique peut être invoqué pour Ex. 163, ce n'est pas le cas pour les deux exemples qui précèdent. On considèrera dès lors la prédication *nfr p3y.k sdm* comme non marquée dans la distinction entre actualité vs. non-actualité, tandis que *nfr iw.k hr sdm*, qui n'est utilisée que dans les cas de manipulation de l'interlocuteur (cela aura toute son importance, cf. chapitre III, § 1.2), représenterait la construction marquée dans l'expression axiologique de la nécessité avec *nfr* comme prédicat. Par ailleurs, l'emploi d'une circonstancielle introduite par *iw* en fonction substantive est bien documenté dans le corpus. On relèvera avec Fr. Neveu (commentant les deux premiers exemples) qu'ils « rappellent le cas où une circonstancielle introduite par *iw* se substitue à une complétive pour assumer la fonction de COD d'un verbe opérateur » (voir sur ce point la complémentation de *mri* en § 1.3.3.3). On peut également y ajouter l'ensemble des autres cas où une proposition circonstancielle⁵⁸⁴ joue le rôle de sujet avec le verbe *hpr*⁵⁸⁵ :

- Ex. 164** P. Sallier 1, r^o 2,6-7 (= LES 87,14-15)
 « alors le prince de la Ville fut interloqué un bon moment »
iw.f hpr iw bwpw.f rh^c n [sm]i n p3 wpwty n nsw.t ippy^c.w.s
 « et il se fit qu'il ne fut pas capable de donner une réponse au messager du roi Apophis V.F.S. »
 Le suffixe de la troisième personne de *iw.f hpr* est certainement à considérer comme un « *impersonal co-indexed pronoun* » (cf. M. Collier 1986 : 16 & 20 ; S. Uljas 2007 : 196-198).

- Ex. 165** P. Turin 1880, r^o 3,3 (= RAD 56,4-6)
bn di.i p3 i.ir p3 nty mi-kd.i, hpr iw mn m n3 sn.wt r-h^cw.t.f, iw.i di.t n.nt
p3 gm.i

⁵⁸⁴ Sur *hpr* dans le sens de « il se fait que », voir S. Uljas (2006). Aux exemples cités ici, on ajoutera ceux qui le sont par P. Vernus (1990a : 167-168, avec les références pour la construction en démotique et en copte) : P. BM 10252, r^o 10,4 (= *Urk.* VI, 93,2-6) *hpr iw (i.)ir.s mni r NG* « il s'est fait que c'est à NG qu'elle a abordé » ; P. Boulaq VI, r^o 8,6 & r^o 11,7 (= Y. Koenig 1981 : 87 & 115). On verra d'autre part la note de J.-M. Kruchten (1997 : 59-60). Les remarques de H. Satzinger (2001) sont d'une autre époque.

⁵⁸⁵ Ces cas diffèrent des emplois de *hpr* comme auxiliaire aspectuel. Après ceux-ci, on rencontre également une proposition circonstancielle, voir e.g. P. Harris 500, v^o 4,5 (= LES 1,8-9) *wn-in hm.f^c.w.s hr hpr iw ib.f dww r^c3.t wr.t* « et sa Majesté V.F.S. se mit à avoir le cœur très affligé » ; P. Leyde I 371, v^o 22-23 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VIII) *iw.tw hr di.t(i) r t3 s.t nty tw(i) im, iw.i hr hpr <iw> bn twi hr rh^c pr r-bnr m p3y.i shr, iw.i hr hpr hr ir.t p3y ir p3 nty mi-kd* « puis, on m'a installé au poste que j'occupe encore et je me suis retrouvé à ne plus jamais pouvoir sortir comme j'en avais l'habitude, et je me suis retrouvé à faire ce que fait celui qui est dans la même situation » ; pour ces derniers, voir J. Winand (2006 : 325-329).

« je suis dans l'impossibilité de donner la même chose que celui qui s'est trouvé dans ma position. Il se fait qu'il n'y a rien dans les greniers eux-mêmes. Je vous donnerai ce que j'ai trouvé »

Concernant l'interprétation à donner au subjonctif négatif, je m'écarte de la traduction proposée par P. Vernus (1980 : 122) ; sur ce point voir § 1.5.2.1. Il n'est pas impossible qu'il faille faire de la proposition *iw.i di.t n.tn p3 gm.i* un séquentiel. En effet, on attendrait plutôt *iw.i di.t n.tn p3 nty iw.i gm.t.f* avec le futur III. Cette proposition serait alors à traduire « et je vous ai donné ce que j'ai trouvé », ce qui fait parfaitement sens.

- Ex. 166** P. Nevill, v° 3-5 (= J. Barns 1949 : 70)
hr bw ir.t.k (𓆎) h3b n.i nfr bin, mk di.k hpr ll n 3s.t t3y.k [LAC] m p3y.k
ꜥk hr.f, mtw hpr <iw> bw ir hrw.k pr (r-)bn[r]
 « et tu ne m'as pas encore répondu en bien ou en mal ; mais vois, tu as fait en sorte que s'en présentent onze (*i.e.* de questions oraculaires ?) pour *3s.t*, ta [LAC], lorsque tu t'es retiré à son sujet (*i.e.* de la question précise posée par le locuteur), et il se fait que ta décision ne sort pas »
 E.F. Wente (1990 : 219) ; A.G. McDowell (1999 : 110). Le sens de la proposition intermédiaire introduite par *mk* est problématique, mais n'obscurcit pas la compréhension de la construction étudiée ici.

- Ex. 167** P. Caire CG 58032, r° 72-75 (= W. Golénischeff 1927 : 183)
iw.i di.t hpr iw bn iw.s wh3 md.t nb m bin
 « je ferai en sorte qu'il se fasse qu'elle ne recherche(ra) rien de mal »
 La construction est fréquente dans ce texte, cf. P. Vernus (1990a : 167 n. 44) et J.-M. Kruchten (1997 : 60).

Lorsque l'on trouve le pronom suffixe *-f* (Ex. 164), celui-ci est à la fois invariable et non phorique. Comme le montrent les deux derniers exemples, ce phénomène se développera particulièrement à la Troisième Période Intermédiaire et deviendra commun en démotique⁵⁸⁶. Bien que participant du phénomène de la complémentation d'une manière générale, ces propositions en fonction de sujet ne possèdent à proprement parler rien de modal⁵⁸⁷.

À côté des constructions *nfr p3y.k sdm* et *nfr iw.k hr sdm*, il faut encore mentionner les cas où c'est une forme subjonctive qui occupe la fonction syntaxique de sujet dans une prédication non verbale avec *nfr* pour prédicat. Ainsi, à la fin d'une lettre datant de la XIX^e dynastie, après une série de demandes adressées à sa sœur, l'expéditrice ajoute :

- Ex. 168** O. Prague 1826, r° 11 (=J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 70,2)
nfr sdm.k
 « (provisoirement) ce serait bien que tu comprennes/écoutes »

La construction possède manifestement le sens d'un souhait et est, en outre, comparable à la locution *nfr snb.k* du point de vue de la forme. On notera tout d'abord, en guise de *caveat*, que la forme *ih-sdm.k* n'est, à ma connaissance, paradoxalement pas attestée avec le verbe *sdm*. La nuance optative pour ce verbe pourrait donc avoir été rendue au moyen de cette construction.

⁵⁸⁶ Cf. A. Shisha-Halevy (1989 : 53) et R.S. Simpson (1996 : 129).

⁵⁸⁷ Sur *hpr* comme auxiliaire, voir S. Uljas (2006).

Cependant, d'autres facteurs sont également à prendre en considération. Lorsque la forme subjonctive occupe une fonction substantive (ou plus largement dépendante), on sait que le facteur modal de nécessité qu'elle véhicule dans ses emplois autonomes s'épuise à la faveur d'un facteur modal de possibilité. Le cas est bien connu pour le subjonctif en fonction d'objet direct, notamment après le verbe *rdi* (cf. chapitre III, § 1.2.1). Mais il faut ajouter que d'autres fonctions substantives peuvent être occupées par ce paradigme :

- Ex. 169** P. Rollin, r° 3 (= *KRI* V, 361,5-6)
hr ir sw di.t [k] ø, *ir n3 bin.w i.ir f nty bwpwy p3-r^c di.t hpr rwd.f im.w*
 « et lorsqu'il les fit commencer (*i.e.* mit en action les *md.wt n hk3*), furent réalisés les méfaits qu'il a commis, mais Prê n'a pas permis qu'il se produise qu'il les réussisse (*i.e.* puisse réussir) »
 Pour l'analyse du système protase apodose, je suis P. Vernus (1993 : 232 n. 38). L'apparente contradiction dans les termes est bien connue en contexte magique : il convient de concilier les faits d'un passage à l'acte effectif dans la conjuration avec la négation magique de leur possibilité d'existence (voir P. Vernus 1974 : 123 ; R.K. Ritner 1993 : 193-194). Analyse « différente » chez H. Goedicke (1963 : 72 & 77).

Cet exemple est intéressant à deux titres au moins. Premièrement, comme avec *nfr*, on observe la même alternance entre propositions circonstancielles introduites par *iw* et formes subjonctives jouant le rôle de sujet dans le cas du verbe *hpr*. Cela autorise une comparaison directe des signifiés. Mais surtout, le sens général du passage montre que le facteur modal de possibilité est également présent lorsque le subjonctif n'occupe pas une fonction d'objet. On soulignera que la possibilité dont il est question ici est générique ; elle n'implique ni capacité de l'agent (dynamique), ni interdiction (déontique), mais relève du domaine de la possibilité de réalisation d'un procès, en d'autres termes, si l'on se place au point de vue sémantique, de l'épistémique. Cette interprétation me semble trouver une confirmation dans l'exemple suivant :

- Ex. 170** Stèle Caire JE 48831, l. 11 (= *KRI* VI, 23,3)
it stn.f n hm.k, dd.i hs.t.f
 « qui y a-t-il qui puisse se comparer à ta majesté, que je fasse sa louange ? »
 M. Korostovtsev (1947 : 162). La nuance de possibilité avait déjà été rendue par A. Erman (1933 : 377) « *wer ist der, der deiner Majestät gleich käme ?* »

Comme on le constate, il ne s'agit pas non plus dans cet exemple de la capacité de l'agent, mais de la possibilité générique de réalisation du procès par un agent qui est véhiculée par le subjonctif. Cette possibilité ne peut résider que dans le chef du locuteur qui module sur le plan épistémique (non-assertion) la réalisation du procès⁵⁸⁸. Ainsi que l'illustre l'exemple qui suit, cette possibilité peut s'inscrire dans le cadre d'une vérité d'ordre général :

⁵⁸⁸ Pace A. Shisha-Halevy (1978 : 57 n. 24), sur ces bases sémantiques, il est hautement improbable que l'on ait affaire à une forme prospective dans P. Anastasi I, 7,2 (=H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 32) *bn nfr tm.k di.t ptr* « ce n'est pas bien que tu ne fasses pas voir ». La forme *tm.k sdm* est certainement à comprendre comme la négation de l'infinitif devenue *p3y.k tm sdm* en néo-égyptien complet.

Ex. 171 P. Abbott, r° 6,16-17 (= *KRI*VI, 478,15-479,1)

hr p3w bt3 n p3 nty m-ḳd.i, sdm.i md.t mtw.f h3p.s

« et c'est une faute pour quelqu'un dans ma position, que je sois au courant d'une affaire et la cache »

J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 504) ne commentent pas la forme *sdm.i*.

Sur ces considérations, il est bon de revenir au cas de *nfr sdm.k*. Si l'on veut objectiver l'opposition sémantique entre les constructions *nfr iw.k hr sdm* et *nfr sdm.k*, il faut tenir compte de plusieurs éléments. On a vu que la première construction avait un but manipulatif et visait d'une manière ou d'une autre à pousser l'allocutaire à agir : il faut mettre ce signifié en relation avec deux traits, le jugement axiologique exprimé par *nfr* et le caractère assertif de la prédication circonstancielle. Combinés, ces traits tendent vers le domaine déontique « il serait bien que tu fasses » et font ressentir à l'allocutaire la présence d'un facteur modal reposant sur un jugement de valeur. Si le caractère axiologique est conservé dans la seconde construction (*nfr*), on passe du domaine assertif au champ non assertif en ce qui concerne le paradigme du subjonctif en fonction de sujet. Il convient dès lors de combiner ces traits. Comme on l'a noté (chapitre I, § 2.2.3), la combinaison d'une modalisation assertive et d'une expression axiologique est typologiquement très bien attestée dans un type d'expression, celui de l'espoir : la visée manipulative est moindre que dans la première construction. En effet, en modalisant le procès à réaliser sur le plan épistémique, le contrôle que le locuteur exerce sur l'agent diminue. Par conséquent, il ne me paraît pas impossible de traduire *nfr sdm.k* par « il serait bien que tu puisses écouter > il est à espérer que tu écoutes (si on ramène l'expression à la sphère du locuteur : j'espère que tu écouteras) ». Cette possibilité semble d'autant moins improbable que je ne connais par ailleurs aucun lexème permettant d'exprimer l'espoir en néo-égyptien. Les deux constructions envisagées demeurent bien entendu très proches dans la mesure où elles reposent sur un jugement axiologique commun (bien *vs.* mal), et qu'une seconde personne occupe la fonction de sujet (première dans le cadre des propositions interrogatives), mais l'expression de la modalité réside avant tout dans des nuances fines qui permettent au locuteur d'exploiter tout le potentiel d'un système linguistique.

On peut à présent conclure sur la construction *nfr snb.k* : si l'on reconnaît avec A. Shisha-Halevy⁵⁸⁹ (sur des bases distributionnelles) que *snb* est bien une forme subjonctive et que *nfr* est employé en fonction adjectivale, la construction devrait être comprise dans le cadre proposé ici comme « il est à espérer que tu te porte(ra)s bien ». La seule différence avec l'expression d'un souhait comme « puisses-tu bien te porter » réside dans le fait que le locuteur prend en compte un facteur de possibilité au niveau assertif (ce qui correspond par ailleurs assez bien à ce que l'on attend dans une lettre entre deux interlocuteurs séparés dans l'espace et le temps). Il faut dans le même temps avoir conscience que la formule *nfr snb.k* est pour ainsi dire lexicalisée en néo-égyptien et que le sens défendu ici est étymologisant :

Ex. 172 O. DeM 418, v° 1 (= *KRI*VI, 255,2)

hr di n.k imn nfr snb.k

« et fasse Amon que tu te portes bien »

⁵⁸⁹ A. Shisha-Halevy (1978 : 57 n. 24).

Les propositions formulées ci-dessus ne doivent pas voiler l'essentiel : dans tous les cas présentés, le locuteur s'appuie sur un jugement moral (relevant de son évaluation du bien) pour influencer sur ou souhaiter l'actualité d'un procès. Dès lors, l'examen de ces constructions illustre assez clairement la perméabilité entre la catégorie axiologique et le domaine boulico-déontique.

1.2.4. Expression de la propriété et modalité déontique

Pour terminer cet examen du domaine déontique de l'obligation, il convient de s'arrêter brièvement sur une construction qui n'est attestée qu'à une reprise dans le corpus néo-égyptien envisagé :

Ex. 173 P. Abbott, r° 6,11-13 (= *KRI* VI, 478,8-9)
hr dd n.i sš NP k.t md.t 2.t, dmd 5 (...) *iw bn ns-sw gr hr.w iwn3, iw bt3*
ʕy n hb ɔ
 « et le scribe NP m'a rapporté deux autres affaires, ce qui fait cinq au total, et il n'y a certainement pas à se taire à leur sujet, car il s'agit de grandes fautes passibles d'exécution »

Dans ce passage, l'expression de la propriété (B ... *ns-sw* A) suit une construction parfaitement standard, mais les termes qui la composent sont singuliers. En effet, si B correspond aux affaires en cours de jugement, A représente pour sa part un procès (infinitif fonctionnant comme sujet de la prédication). L'ensemble pourrait donc se traduire très littéralement « ces affaires, il ne leur appartient pas que l'on se taise à leur sujet »⁵⁹⁰. De là, on dérive assez rapidement vers le sens d'obligation. L'intérêt réel de cet exemple est en réalité de nature typologique : le néo-égyptien, à travers cette construction, rejoindrait toute une série de langues du monde⁵⁹¹ qui ont développé une expression de la modalité déontique à partir de constructions exprimant la possession ou l'appartenance (cf. « il m'appartient de répondre à cet homme », « *one has to pay more attention* »). L'origine du sens déontique de ces constructions et le développement de ce dernier ont été étudiés par J. Bybee et W. Pagliuca⁵⁹², qui ont montré que c'est fondamentalement l'association d'une entité (dans le cas du néo-égyptien par l'intermédiaire de l'expression de la propriété) avec un procès non actuel (typiquement exprimé par une forme non finie comme l'infinitif) qui constitue la source de cette évolution. J'ajouterai que, dans la mesure où le locuteur ne se présente pas comme la source de ce lien, le facteur modal est nécessairement externe, d'où la valeur déontique d'obligation.

Une fois de plus c'est le moule de la prédication adjectivale qui sert de cadre à l'expression de cette modalité. Cela permet de conclure de manière conjointe sur les liens entre temporalité et modalité dans les emplois de *š3w*, *nfr* et *bn ns-sw*. Ces trois expressions de la modalité déontique possèdent toujours une valeur prospective, comme cela est attendu⁵⁹³, et leur inscription temporelle par défaut est le moment d'énonciation (prédicat principal), c'est-à-dire le présent du locuteur. Lorsqu'elles sont utilisées dans une proposition dépendante (relative, circonstancielle)

⁵⁹⁰ L'interprétation de *gr* comme un substantif paraît à exclure : on attendrait un marqueur de définition. Mais serait-ce un substantif, l'exposé ci-dessus n'en reste pas moins valide.

⁵⁹¹ Cf. J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 183-186).

⁵⁹² J. Bybee & W. Pagliuca (1985).

⁵⁹³ L'emploi de *nfr* + INF. n'est pas marqué de ce point de vue et permet de rendre une modalité simultanée qui ne prend une valeur déontique qu'en fonction d'inférences pragmatiques.

elles suivent la règle qui veut que les propositions non verbales s'indexent sur le temps de la principale.

Le panorama qui vient d'être présenté de l'expression de la modalité déontique et des liens qu'elle entretient avec le domaine axiologique ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais je le crois suffisant pour démontrer, d'une part, la richesse et la diversité des moyens mobilisables en néo-égyptien pour l'expression de cette catégorie, et d'autre part le peu d'occurrences relevant en définitive de cette catégorie : toutes constructions confondues, je n'ai guère plus d'une quarantaine d'exemples à présenter. Cela demeure peu de chose à côté de la profusion de constructions qui constituent le domaine de la modalité boulique et du nombre d'occurrences de ces dernières.

1.3. LA MODALITÉ BOULIQUE : EXPRESSION DE LA VOLONTÉ

Le domaine boulique est assurément l'un des domaines de la modalité possédant la plus grande diversité de moyens expressifs. Pour aborder son étude, on analysera les valeurs volitives du subjonctif ; cela devrait permettre d'opposer le signifié de ce paradigme avec, d'une part, la négation du progressif et, d'autre part, l'expression du désir que manifestent les constructions avec le substantif *ib* (en particulier dans la construction *ib.i r* SN) et les verbes *3bi*, *mri* et *wh3*. Les verbes opérateurs du domaine boulique sont typologiquement *a priori* susceptibles d'exprimer tantôt la volonté du sujet de réaliser un procès, tantôt son souhait qu'un autre agent réalise ce procès. Il s'agira de voir si les constructions du néo-égyptien le permettent effectivement et d'évaluer ainsi la perméabilité entre les moyens expressifs des deux catégories de la modalité boulique : la volonté et l'optativo-jussif.

1.3.1. Subjonctif et volonté : un emploi sur le déclin

Si l'on n'inclut pas dans la catégorie de la volonté tous les exemples où le subjonctif à la première personne marque un engagement (c'est-à-dire où le sujet s'impose un facteur modal externe), le nombre des exemples où cette forme exprime réellement la volition se trouve singulièrement réduit. Il reste néanmoins quelques cas qui méritent d'être analysés :

Ex. 174 Stèle front. X, l. 16 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 24)
b[n] d[d.]i : h3^c.i 3h.t-itn, hn.i, iry.i 3h.t-itn m t3 k.t s.t nfr[t]
« je promets de ne pas dire : 'je veux quitter 'h.t-itn, et m'en aller pour bâtir 'h.t-itn dans l'autre bel endroit' »
On comparera avec Stèle front. A, l. 7-8 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 90) *p3y 3nh n m3^c.t nty ib.i r dd.f, nty bn dd.i sw m 3d3 r nhh d.t* « ce serment véritable, que je souhaite prononcer, que je promets de ne jamais renier pour l'éternité ». Pour la forme négative du subjonctif après *nty*, voir § 1.1.2.

Ex. 175 P. BM 10684, v^o 6,3-4 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 20)
pd.i n.k sb3y.t m-b3h.k, mtr[i] n.k w3.t n 3nh, di.i tw hr m3n iwty 3nn.f
« je veux dérouler pour toi une instruction devant toi, je veux t'enseigner le chemin de la vie, je veux te mettre sur une route sans souffrance »

P. Vernus (2001 : 276). On notera la présence de la construction *iwty šnn.f*, qui montre à suffisance l'influence de l'égyptien classique dans cet exorde.

Dans le passage de la stèle frontière d'Amarna, le paradigme du subjonctif conserve son ancienne valeur⁵⁹⁴ de futur proche indiquant l'intention : dans le corpus néo-égyptien, ce sens du subjonctif semble cependant limité aux documents les plus anciens et aux textes littérairement élaborés qui empruntent largement au stock de l'égyptien classique dans des passages en néo-égyptien partiel⁵⁹⁵. Comme l'illustre l'Ex. 175, la présence d'un devoir à assouvir est cependant fréquente dans les enseignements. Il faut souligner que, parmi les textes littéraires, c'est dans le sous-corpus des *Chants d'amour* que cette valeur du subjonctif est la plus fréquemment actualisée :

Ex. 176 P. BM 10060, r° 5,8-9 (= B. Mathieu 1996 : pl. 12)
i.di.i hr.i hr p3 sb3 n-bnr, mk sn (hr) iw n.i
 « je ne veux tourner mon visage que vers la porte extérieure ; vois, le frère vient à moi »

Ex. 177 P. BM 10060, r° 1,4-5 (= B. Mathieu 1996 : pl. 8)
in-iw i.šm.k (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) hr hnḳ.t [LAC.] šsp.i n.k mnd.i
 « est-ce pour de la bière que tu veux t'en aller ?[LAC.] que je saisisse pour toi mon sein »
 L'interrogation souligne l'étonnement critique vis-à-vis d'une volonté jugée paradoxale (sur cette idée, cf. P. Cassonnet 2000 : 208-209).

Dans le registre du néo-égyptien complet après la XVIII^e dynastie, le subjonctif ne semble plus posséder cette signification : la présence d'un facteur modal pressant est systématiquement présente. S'il y a expression d'une volonté, celle-ci résulte assez directement d'une ligne de conduite que s'impose le locuteur :

Ex. 178 P. Leyde I 371, r° 11-13 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VII)
*hr iw irt nb hr iy.t n.i m-b3ḥ.t, bwpwy.i šsp<f> hr-s.t-r3-(n.)t r-dd iry.i
 n h3ty.t, hr ptr bn tw.t hr di.t ndm h3ty.i*
 « et toute personne qui venait me voir en ta présence, je ne l'ai pas reçu par égard pour toi en disant que j'entendais agir comme il te plaît ; mais vois, tu ne daignes pas laisser mon cœur tranquille »
 Pour la nuance modale de volonté du présent I négatif, voir § 1.3.2.

On constate qu'il ne s'agit pas d'une volonté d'ordre axiologique (*i.e.* d'un désir), mais que le sujet se contraint lui-même à agir d'une certaine manière. Il existe ainsi un facteur modal interne au sujet qui influe sur son comportement. En néo-égyptien complet, l'emploi du subjonctif pour indiquer la volonté implique un effort sur soi. Dès lors que le facteur modal qu'implique cet effort peut paraître posséder une source externe, on retombe dans la catégorie de la contrainte déontique :

⁵⁹⁴ Cf. P. Vernus (1990b : 25).

⁵⁹⁵ Pour un exemple à la polarité négative, voir Ex. 182.

Ex. 179 P. Turin 1880, r° 4,14-16 (= *RAD* 58,4-6)
imy tw ptr p3 nty iw.tn r ir.f n.sn, r3-pw dd.i (𓄏𓄏𓄏) *smi.w n pr-ʿ3*
p3y.i nb ʿ.w.s m-mi[tt] n t3ty p3y.i h[r]y
 « faites donc voir ce que vous allez leur faire ! sinon je me verrai contraint
 de les dénoncer à Pharaon mon maître V.F.S. ainsi qu'au vizir, mon
 supérieur »

Comme le montre l'exemple qui précède, il n'est pas question d'un désir émanant du for intérieur de l'individu, mais plutôt de l'expression de la volonté d'adopter un comportement qui suit une forme de nécessité. Sémantiquement, on n'est dès lors jamais loin de l'engagement :

Ex. 180 P. Anastasi IV, r° 8,9 (= *LEM* 43,11-12)
iry.i (𓄏𓄏𓄏) *m 3h <n> nb.f, mi hm 3h <n> nb.f, kd.i n.k bh n-m3w.t*
 « c'est en tant que quelqu'un d'utile pour son maître que je veux agir
 (comme un serviteur utile pour son maître), je veux te construire un
 château neuf »
 La fonction emphatique de la forme 𓄏𓄏𓄏 est assurée par le parallèle du
 P. Lansing, r° 11,3 (= *LEM* 110,1) qui conserve 𓄏𓄏𓄏, mais omet la
 préposition *m* (*contra* P. Cassonnet 2000 : 204). L'alternance inverse se
 trouve en r° 9,1-2 par rapport à P. Lansing, r° 11,7.

On notera un emploi particulièrement intéressant du subjonctif à valeur volitive dans un discours rapporté : le locuteur ne prenant pas en charge la modalité de l'énoncé qu'il rapporte, c'est la seconde personne qui est responsable du facteur modal et un sens volitif devient dès lors possible :

Ex. 181 P. Turin A, v° 3,2-4 (= *LEM* 123,8-12)
sdm.i r-dd t3y.k p3y 8 rmt-h3w ° (...), i.di.k st r ith inr (...) ° *hr bn bhw*
iwn3 <nty> tw.k r ir.f °
 « j'ai appris que tu avais pris ces 8 hommes de peine (...) et c'est au tirage
 de pierre que tu entendais les affecter, alors que ce n'est pas du tout une
 corvée que tu as à réaliser »
 Sur la valeur modale de la relative, voir § 2.2.2.

À la polarité négative, la négation de la volonté n'est clairement attestée qu'avec la forme subjonctive emphatique dans les textes littéraires :

Ex. 182 P. Anastasi I, r° 8,1-2 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 77)
iw md.wt.i nb bnr ndm m-dd bn i.ir.i mi-kd.k m-dr sn[.i n.]k
 « mais tous mes propos sont doux et agréables, sachant que ce n'est pas à
 ta façon que je veux me comporter lorsque je te sollicite »
 A.H. Gardiner (1911 : 11) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 71) ; P. Cassonnet
 (2000 : 122).

Force est donc de constater que l'emploi du subjonctif à valeur volitive est clairement récessif en néo-égyptien. Lorsque ce paradigme est susceptible de véhiculer un tel signifié, l'objectivation du facteur modal (même si celui-ci trouve directement sa source chez le locuteur), conduit très souvent à la catégorie de l'engagement : une forme de contrainte pèse sur le locuteur dans la majorité des occurrences. Cette composante modale de nécessité oppose très clairement ce type

de manifestation de la volonté aux expressions du domaine axiologique dans lesquelles la dimension émotive et personnelle est pleinement assumée par le locuteur.

Avant de passer à l'examen de celles-ci, il convient de s'arrêter sur une construction entrant en distribution complémentaire avec la négation du subjonctif dans le domaine de la volonté : la négation du progressif.

1.3.2. La négation du progressif comme volonté négative

Cette construction a récemment été étudiée de manière détaillée par J. Winand⁵⁹⁶. Il ne sera pas ici question de reprendre tous les exemples de l'analyse, mais de contraster le signifié de cette construction avec les autres négations de la volonté dans le domaine boulique.

Comme l'a montré J. Winand, « le progressif nié génère une série d'effets de sens qui peuvent tenir tout à la fois à l'actionnalité des procès et aux instructions sémantiques propres au progressif ». Le sens de volonté négative n'est actualisé qu'avec les propositions d'achèvement ; en effet, c'est la négation des valeurs conatives et melliques propres à cette classe d'actionnalité au progressif qui mène au signifié boulique :

Ex. 183 O. DeM 10061, r° 11-13 (= P. Grandet 2006 : 251)
ir p3y.k h3y n.i m-dd : bn tw.n hr in n.i ht (...) is ir m-dr (𐤀𐤃𐤍𐤀𐤔𐤍𐤏𐤏𐤗𐤍𐤏𐤎𐤍𐤏𐤓𐤏𐤎𐤎𐤓𐤎𐤔) *wn.i dy r-c3.k, iw.i hr in n.k Ø, iw bn twi hr di.t g3b.k m nkt*
 « concernant le fait que tu descendes me voir en disant 'nous ne comptons pas t*apporter du bois (...)', est-ce que, lorsque j'étais là à ton poste, je ne t'en aurais pas apporté, en faisant en sorte que tu ne manques de rien ? »

Ex. 184 O. Ashmolean 1945.37+1945.33 + O. Michaelides 90, r° 13-14 (= KRII, 381,9-10)
iw.s hr di.t.w r t3y.k wd3.t ° hr tw.tw m-s3.s m-r-° bn twt[w] hr h3°s
 « elle les (*i.e.* des marchandises volées) a placées dans ton magasin, et on la poursuit également, on ne compte pas la lâcher »
 Sur le sens de *m-r-°* dans cet exemple et le suivant, voir J. Winand (2009).


Comme le montre bien ce dernier exemple, la négation du trait conatif mène à la dénégation de l'intention (l'agent du procès ne produit aucun effort en vue de sa réalisation). Par ailleurs, l'orientation prospective de cette modalité boulique découle de la négation du trait mellique du prospectif avec les verbes d'achèvement. Dans une lettre adressée par *nfr-htp* au vizir *t3*, ce point est manifeste :

Ex. 185 O. OIC 16991, v° 10-11 (= KRIV, 560,11-12)
y3 tw.n mw.t m-r-°, bn tw.n °nh iwn3, bn tw.tw hr di.t{f} n.n m °h.t nb.t zp-2 zp-2
 « en effet, tout aussi bien sommes-nous morts, nous ne sommes vraiment pas vivants, et on ne consent pas à nous donner quoi que ce soit ! »

À travers la négation de tout effort émanant de l'agent, ce qui est donc en jeu, c'est la négation de toute tentative de réaliser un procès. L'absence d'intention ne trouve aucune justification de type axiologique ou modal, mais est affirmée telle quelle :

⁵⁹⁶ J. Winand (2006 : 314-317).

Ex. 186 O. DeM 592, r° 6-7 (= *KRI*V, 593,7-8)

y3 *ir p3 nkt nty bn pr-^{c3} ^c.w.s di.t st n.i, bn sw hn* (□ )

« en effet, ce que Pharaon V.F.S. ne veut pas me donner, il ne marque pas son accord (le concernant) »

Dans cet exemple, le contexte est clairement orienté vers le futur puisque la proposition qui précède est à traduire « donne-moi donc mes biens, en sorte que je ne dépose pas contre toi devant un messager de Pharaon ; Pharaon, mon bon maître, me donnera ». Il faut souligner que la présence d'un complément de temps exprimant la durée n'empêche pas l'apparition de cet effet de sens du progressif :

Ex. 187 O. Caïre CG 25832, v° 2-3 (= *KRI*II, 45,1-3)

y[3 i]h p3y.n *dd n.tn : imy in.tw kd r p3 r-^c-b3k n pr-^{c3} ^c.w.s, bn tw.tn hr di.t in.tw ibd 7 n hrw*

« à quoi nous sert-il de vous dire : 'faites amener du plâtre pour le travail en cours de Pharaon V.F.S.', vous ne daignez pas en faire amener durant sept mois entiers »

On soulignera que la combinaison du trait [-volitif] de la négation du progressif avec le trait [+possible] véhiculé par le subjonctif complétif (sur ce point, cf. § 1.2.3) mène directement à l'expression de l'empêchement :

Ex. 188 P. Sallier 1, r° 2,5-6 (= *LES* 87,11-13)

imy tw r[wy.]tw hr t3 hn hnw-db.w nty m p3 wbn n niw.t, p3-wn bn sn (hr) di.t iw.t n.i t3 kd m hrw m grh, iw hrw.w <m> msdr niw.t.f

« fais donc que cela cesse dans le lagon des hippopotames à l'est de la ville, parce qu'ils empêchent le sommeil de venir à moi, de jour comme de nuit : leurs cris emplissent le(s) oreille(s) de sa ville » (litt. « ils n'entendent pas que puisse venir à moi le sommeil »).

Dans la protase des systèmes conditionnels (aussi bien celles introduites par *ir iw* que celles qui le sont par *inn*⁵⁹⁷), c'est dès lors cette construction qui permet d'envisager le refus de l'allocutaire :

Ex. 189 O. Edgerton 1, r° 2-3 (= J. Černý *Notebook*, 107.69)

hr inn bn tw.k di.t.w, imy in.tw n.i t3y.i ^{c3}.t, mtw.k šsp p3y.k hqd m [LAC.]

« si tu devais refuser de les donner (*i.e.* les deux débens), fais-moi retourner mon ânesse et tu recevras ton argent en retour [LAC.] »

Ex. 190 O. Vienne H9, v° 1-3 (= *KRI*V, 563,3-4)

hr ir iw bn sw hr di.t.f n.k, iw.k hr in n.i p3y.f hnk

« et s'il refuse de te la (*i.e.* la chèvre) donner, tu m'amèneras son vêtement-*hmk* »

Les conditionnelles des Ex. 189, Ex. 190, Ex. 191 et Ex. 192, opposent une protase de nature épistémique (*inn*) à une protase « *projective* » (*ir iw*).

Ces deux derniers exemples seront utilement contrastés avec l'expression axiologique *ib.i r* que l'on rencontre également dans cet environnement syntaxique :

⁵⁹⁷ Cf. M.A. Collier (2006).

Ex. 191 P. Caire CG 58056, r° 8-9 (= *KRI* III, 255,9-11)
 <i>nn (𐎎𐎍) bn ib.k r di.t p3 k3r, h3b n t3y.k hm.t di.s n.i p3 80 n dbn n
 hnty (...)

« si tu ne voulais pas donner le bateau, écris à ta femme qu'elle me donne les quatre-vingts débens de cuivre »

Ex. 192 Traité hittite, (Karnak) l. 13 (*KRI* II, 228,5-6)

hr ir iw bn ib n NR <r> šm.t, iw.f hr di.t hnhn p3y.f mšc t3y[f] nt-h[tr]

« mais si NR n'a pas envie de se déplacer, il fera s'en venir son armée et sa charrierie »

Ce dernier exemple, où il est question du désir du roi, s'oppose donc à la notion de refus véhiculée par la négation du progressif où le sujet, pleinement agentif, indique qu'il ne compte pas entrer dans un procès. Cette construction ne repose dès lors ni sur une nécessité que s'impose le sujet (subjonctif), ni sur une motivation axiologique personnelle ; elle acte que, pour une raison tacite, le sujet se refuse à réaliser un procès.

Il conviendra encore de comparer la négation du progressif avec l'intention véhiculée par le futur III pour les premières et secondes personnes dans certains environnements déterminés. J'ai jugé préférable de réserver ce point à l'examen de l'ensemble des nuances modales de ce paradigme (cf. § 2.2.1).

1.3.3. La volonté axiologique ou l'expression du désir de l'individu

Les expressions axiologiques peuvent être réparties, exactement de la même manière que les expressions de la modalité radicale, en fonction de l'origine du jugement de valeur. Ainsi, si le locuteur affirme « il est bien que tu y ailles », on se rapprochera du domaine déontique dans la mesure où le jugement est présenté comme externe au locuteur et fait référence à une échelle de valeur (étudié en § 1.2), tandis que si ce dernier dit « je désire que tu y ailles », il s'avoue explicitement comme la source du souhait et l'on entre alors dans le domaine boulique : ce sont ces expressions que l'on entreprend d'étudier. On commencera par l'examen de la volonté exprimée par la construction *ib.i r SN* (type A), avant d'envisager les verbes opérateurs *a priori* susceptibles d'exprimer aussi bien la volonté (« je veux faire » ; type A) que l'optativo-jussif (« je veux que tu fasses » ; type B) en fonction de la nature de la complétive.

1.3.3.1. L'expression du souhait et la construction *ib.i r SN*

Lorsque la volonté émane directement du sujet⁵⁹⁸, la construction la plus fréquente est *ib.i r* + INF. (74 % des expressions de la volonté dans le corpus impliquent le lexème *ib*)⁵⁹⁹. Elle ne paraît subir ni limitation chronologique, ni restriction due au genre textuel et exprime un large spectre de nuances volitives, depuis le dessein réfléchi (Ex. 193) jusqu'au désir le plus profond

⁵⁹⁸ Pour une analyse des termes exprimant la volonté, voir B. Mathieu (1996 : 165).

⁵⁹⁹ La locution *ib.f r* est si fréquente qu'elle a pu entraîner l'apparition indue de la préposition *r* après le lexème *ib*. Sans écarter nécessairement la proposition de A.H. Gardiner (1932 : 41a) qui voit une influence possible de l'adverbe *r-dww* (suivi par J. Winand 1992 : 428 et M. Broze 1998 : 41) — car les deux explications peuvent se renforcer —, il m'apparaît que la locution étudiée ici a dû jouer un rôle dans la corruption de *iw ib.f {r} dww c3 wr* « tandis que son cœur était des plus aigris » P. Chester Beatty I, r° 3,11 (= *LES* 40,16-41,1) ; voir également en r° 4,1.

(sur le plan sémantique, elle entre alors en distribution complémentaire avec le verbe *3bi*). Le terme *ib* paraît cependant plus fondamentalement apparenté à une volonté d'ordre intellectuel, mais cela ne l'exclut pas pour autant de l'expression d'une pulsion spontanée⁶⁰⁰ :

Ex. 193 Inscr. de Kanais C, l. 15 (= *KRI* I, 69,9-10)
hr ir sr nb nty sw r stkn ib pn n nb.f r nhm hsb.w r di.t.w hr ky sdf (...)
 « et quant à tout notable qui suggèrera à son maître cette idée de prendre des travailleurs pour les affecter à un autre service (...) »
 A. David (2003 : 122-123). Pour la construction du futur III dans la relative, voir § 2.1.

Ex. 194 P. d'Orbiney, r° 3,6 (= *LES* 12, 9-10)
iw ib.s (r) rh.f m rh n h3wty
 « car elle voulait le connaître comme on connaît un homme »

L'Ex. 193 donne d'emblée une indication sur la nature de la construction *ib.i r* + INF. : *ib* ne peut y être compris que comme un substantif dans la valence duquel entre un syntagme prépositionnel introduit par *r*. La construction étudiée serait donc à comprendre comme une proposition à prédicat adverbial⁶⁰¹. En effet, si l'on a souvent défendu l'idée que *ib* pouvait être employé comme un verbe⁶⁰², trois éléments paraissent montrer que la construction était toujours comprise comme une prédication adverbiale en néo-égyptien (dût-elle posséder un caractère figé) : (1) sa négation au moyen du morphème négatif *bn*⁶⁰³ ; (2) le fait que, lorsqu'un syntagme nominal est employé après *ib*, il soit introduit par le *n* du génitif indirect⁶⁰⁴ (cf. Ex. 195) ; (3) la nature indiscutablement substantivale de *ib* dans plusieurs constructions apparentées :

Ex. 195 P. Chester Beatty I, r° 1,12-2,1 (= *LES* 38,8-9)
ist ib n p3-r° r di.t t3 iw.t n swth
 « est-ce que Prê souhaiterait accorder la fonction à Seth ? »

Ex. 196 P. Anastasi I, r° 17,1-2 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 118)
šri ib.w r hm(.t).f, iw bw iy.t h°
 « leur envie de la détruire est faible, vu que la pause n'est pas encore arrivée »
 A.H. Gardiner (1911 : 19) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 143).

Ex. 197 O. Gardiner 306, r° 1 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 41,4)
i.dd n.i p3 nty m ib.k r.f° di.i ir[.tw].f [n.]k
 « dis-moi ce que tu souhaites, que je te le fasse faire »

⁶⁰⁰ Toutes les expressions recourant au lexème *ib* ne concernent pas un sentiment axiologique, loin s'en faut. Voir e.g. Inscr. de Kanais A, l. 3-4 (= *KRI* I, 65,9) : *t3 mi.t sšt3 wn m ib.n hpr.ti m mi.t nfr.t* « la route mystérieuse, qui occupait nos pensées (i.e. qui nous tracassait) est devenue une belle route ».

⁶⁰¹ Voir en ce sens J.-M. Kruchten (1997 : 62-63).

⁶⁰² Certainement à la suite de B. Gunn (1955 : 91 n. 11).

⁶⁰³ Cf. Ex. 191 (avec Fr. Neveu 2001 : 194) et Ex. 192.

⁶⁰⁴ Voir Ex. 193 ; on distinguera ce cas de la construction que l'on trouve, en dehors du corpus envisagé ici, dans le P. Westcar, r° 5,3-4 (= A.M. Blackman 1988 : 5,14-15) : *ib n hm.k r kbb n m33 hnn.sn* « le cœur de ta Majesté se divertira de voir comment elles rament ».

des lettres fournit un grand nombre des occurrences dans les expressions *ib.i r ptr.k* (Ex. 203) et *ib.i r sdm ʿ.k* (Ex. 204 et Ex. 205) qui sont parfois combinées (Ex. 206 et Ex. 207) :

- Ex. 203** P. Northumberland I, r° 2 (= *KRI* I, 239,4)
ib.i r ptr.k r-ikr (⊃ $\left\{ \begin{array}{c} \ominus \\ \ominus \\ \ominus \end{array} \right\} \text{zp-2}$)
 « je désire tellement te voir »
 La formule est tellement fréquente dans les lettres qu'il faut corriger *r ih* en *r-ikr* (il n'est pas impossible que le scribe ait été influencé par l'interrogatif *tw.k mi ih* qui précède).
- Ex. 204** P. DeM 9, r° 2-3 (= *KRI* VI, 672,7-8)
r-nty ib.i r sdm ʿ.k r h3 zp hrw
 « j'ai envie d'avoir de tes nouvelles plus de mille fois par jour »
- Ex. 205** P. Bologne 1094, r° 7,5 (= *LEM* 7,4)
mntk p3 nty ib.i r sdm ʿ.k m-mn.t
 « c'est de toi dont je veux avoir des nouvelles quotidiennement »
- Ex. 206** P. Turin 1974+1985, v° 4 (= *LRL* 40,3)
mntk p3 nty ib.s r ptr.k r sdm ʿ.k m-[mn.t]
 « c'est toi qu'elle désire voir, dont elle souhaite avoir des nouvelles quotidiennement »
- Ex. 207** P. Leyde I 369, r° 6 (= *LRL* 1,8-9)
ink p3 nty ib(.i) r ptr.tn, r sdm ʿ.tn m-mn.t
 « je suis celui qui désire vous voir et entendre comment vous allez à tout moment »
 Pour cette expression, voir encore *e.g.* P. Griffith, r° 5-6 & v° 2-4 (= *LEM* 12,6-7 & 12), avec le suffixe de la première personne noté après *ib*. À la troisième personne du pluriel P. BN 198, I, r° 14 (= *LRL* 66,13) : *n3y.k rmt m-s3r, st ʿnh w[d3] snb, m dy h3ty.k m-s3.w, mntk p3 nty ib.w r ptr.k r sdm ʿ.k m-mn[t]* « tes gens vont bien, ils sont en V.F.S. ; ne te tracasse pas pour eux, c'est toi qu'ils souhaitent voir et dont ils veulent des nouvelles chaque jour ».

Dans ce dernier exemple, on notera l'absence de pronom suffixe de la première personne, faisant penser que la formule est traitée comme un verbe. Cependant, le caractère formulaire de l'expression, la fréquence de l'omission⁶⁰⁵ du suffixe de la première personne et la présence systématique d'un pronom suffixe dans les autres lettres de la même époque semblent concourir pour indiquer qu'il s'agit ici d'une simple omission.

En dehors de ces emplois formulaires, la construction est particulièrement caractéristique des textes littéraires (contes, poésie amoureuse et littérature épistolaire). Dans ceux-ci, elle est attestée pour toutes les personnes du singulier, mais on peut noter que, de manière significative en vue de l'établissement de son signifié, aucune des personnes du pluriel n'est attestée : la volonté

⁶⁰⁵ On considèrera également les cas où la préposition *r* est omise, cf. *e.g.* P. Genève D 407, r° 15 (= *LRL* 15,1) : *mntk p3 nty ib.w ptr.k* « tu es celui qu'ils souhaitent voir » ; P. BM 10417, r° 11 (= *LRL* 27,16) : *mntk p3 nty ib.n ptr.k* « tu es celui que nous désirons voir ».

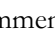
exprimée par *ib* apparaît donc comme une réalisation éminemment individuelle. À la première personne du singulier, on citera les exemples typiques suivants :

Ex. 208 P. Chester Beatty I, r° 6,11-12 (= *LES* 45,6-7)
ḥr ib.i r di.t iry.k n.f nḥt
 « et je souhaite faire de toi son champion »
 Pour une construction similaire, voir r° 6,5-6 (= *LES* 33,11).

Ex. 209 P. Harris 500, v° 1,8 (= *LES* 82,11-12)
ib.i r ptr t3 ʿwn.t ʿ3.t n nsw.t mn-ḥpr-rʿ ʿ.w.s
 « j'aimerais voir la grande canne du roi Thoutmosis III V.F.S. »

Il s'agit également d'un *incipit* traditionnel dans les chants d'amour⁶⁰⁶, où la construction *ib.i r* + INF. paraît parfois rythmer le poème. Ainsi dans Ex. 211, qui est malheureusement fragmentaire, c'est cette construction qui commence les deux vers conservés⁶⁰⁷ :

Ex. 210 P. BM 10060, r° 3,2-3 (= B. Mathieu 1996 : pl. 10)
ib.i r šm.t {h}r ḥry n3-n im3w.w ḥr t3 [wp.t]-r3 [n] mrtj
 « je souhaite aller préparer les pavillons concernant l'ouverture de la bouche du Canal »
 On retrouve peut-être (contexte lacunaire) cette expression dans le même sous-corpus en O. DeM 1266 + O. Caire CG 25218, r° 10 (= B. Mathieu 1996 : pl. 18)

Ex. 211 O. DeM 1733, r° 1-2 (= A. Gasse 1990 : *sub* n°)
ib.i r ptr ibb n3-n p3 isw [LAC], ib.i r [LAC]
 « je désire voir une danse de ceux de ?[LAC], je désire voir [LAC] »
 Voir O. DeM 1657 (= G. Posener 1980 : pl. 75) pour un autre document commençant par .

À la deuxième personne, je ne connais qu'une attestation, provenant du conte de *Vérité et mensonge*. La construction apparaît dans une relative après un impératif qui a pour effet de transférer la responsabilité de la volition à l'allocutaire (*a priori* cette expression de la volonté paraît donc écartée, à la deuxième personne, des énoncés assertifs ou constatifs, *i.e.* « tu veux telle chose ») :

Ex. 212 P. Chester Beatty II, r° 8,7-9,1 (= *LES* 35,1)
t3y n.k p3 nty ib.k r.f
 « prends-toi celui que tu désires »

À la troisième personne, en revanche, la construction est bien documentée (on notera que l'emploi du pronom neutre renvoie systématiquement à la personne royale, cf. Ex. 215 et Ex. 216) :

⁶⁰⁶ Cf. B. Mathieu (1996 : 71 n. 188).

⁶⁰⁷ Il convient de rapprocher ce phénomène de ce que l'on trouve dans les recueils de prohibitions avec les constructions vétiatives, cf. § 1.4.2.2.

Enfin, avant d'examiner plus en détail le sens et les constructions de *3bi*, il convient de mentionner un cas isolé du verbe *hmt* « avoir l'intention de »⁶⁰⁹ dont le sujet est précisément le substantif *ib* :

- Ex. 224** P. BM 10681, v° C 2,5 (= B. Mathieu 1996 : pl. 2)
hmt ib.i r m33 nfr.w.s ̄ iw.i hms.kwi m-hnw.s
 « mon cœur eut l'intention de voir sa beauté tandis que je me trouvais chez elle »

On soulignera qu'aucune des expressions et locutions qui viennent d'être envisagées n'appartient au stock commun des textes en néo-égyptien complet, mais qu'elles participent toutes peu ou prou de textes manifestant un certain degré d'élaboration littéraire.

1.3.3.2. *Le désir exprimé par 3bi*

Le verbe *3bi*⁶¹⁰ est utilisé depuis l'égyptien de la première phase pour exprimer un désir⁶¹¹ profond qui se fait jour chez l'agent (cf. Ex. 225, Ex. 226 et Ex. 227) et qui relève strictement d'un individu (Ex. 227 et Ex. 228)⁶¹². Ce verbe, bien plus que les constructions avec *ib*, peut renvoyer à un désir frivole⁶¹³, ou à une pulsion sur l'origine de laquelle l'agent n'a pas nécessairement de contrôle⁶¹⁴.

- Ex. 225** P. BM 10060, r° 2,5 (= B. Mathieu 1996 : pl. 9)
nn iw.i r sdm n3y.sn shr.w r h3c p3 3b.i
 « je n'écouterai pas leur plan d'abandonner celui que je désire »
- Ex. 226** Stèle de Kouban, l. 13 (= *KRI* II, 355,13)
ir 3b.k shr m grh, hd t3 iw.f hpr
 « si tu désires quelque chose le soir, au lever du jour, c'est réalisé »
- Ex. 227** P. d'Orbiney, r° 1,10-2,1 (= *LES* 10,14-15)
mtw.f sdm p3 dd.sn nb mtw.f {hr} it3y.w r t3 s.t nfr.t n smw nty st (hr)
3b.s
 « et il écoutait tout ce qu'ils (*i.e.* les bœufs) disaient, il les emmenait vers le bon lieu de pâture qu'ils désiraient »

⁶⁰⁹ Cf. *Wb.* III, 285,5-11.

⁶¹⁰ Pour la locution *n-3bw* + INF., voir conclusions, § 1.

⁶¹¹ Cf. *Wb.* I, 6,24-7,7.

⁶¹² Notamment le désir charnel, cf. P. d'Orbiney, r° 9,9 (= *LES* 19,11) : *wn-in.f hr 3b(.t).s r-ikr zp-2* « il se mit à la désirer très fort » ; P. Chester Beatty II, r° 4,3 (= *LES* 32,3) : *iw[.s] hr 3b.t.f r-ikr zp-2* « et elle le désira très fort » ; P. BM 10681, v° C 2,2 (= B. Mathieu 1996 : pl. 2) *bw rh.f n3y.i 3by hpt.f* « il ne sait pas mon désir de l'enlacer ».

⁶¹³ À rapprocher du substantif *3bw*, cf. P. Anastasi III, r° 3,10 (= *LEM* 23,16) *m rdi ib.k n 3bw* « n'abandonne pas ton cœur au plaisir ». On notera que le P. Anastasi V, r° 8,2 (= *LEM* 59,10) conserve pour le même passage la graphie évocatrice $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$. Pour ce topos, voir encore P. Anastasi IV, r° 11,9 (= *LEM* 47,6) et V, r° 6,1 (= *LEM* 58,2). Le cas suivant est plus problématique : P. Bologne 1094, r° 1,2 (= *LEM* 1,2-3) *ih-di.k hsb.t r 3b.w* ($\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$), *hr-di* ND *snb.k* « veuille donner le décompte selon leur désir, et ND fera alors en sorte que tu te portes bien ». R.A. Caminos (1954 : 4) commente : « *r-3bw*, *adverbially seems unparalleled* ». Je préfère considérer qu'il s'agit du substantif (bien attesté dans ce document, voir *e.g.* r° 1,8 ; 3,4) suivi du pronom de la troisième personne du pluriel.

⁶¹⁴ Cela n'empêche évidemment pas le verbe d'être recatégorisé lorsqu'il est utilisé dans une construction supposant un contrôle de l'agent ; ainsi, rien n'empêche de recourir à l'impératif avec ce verbe volitif, cf. Ex. 229.

nature du sujet joue un rôle, mais *ḥ3ty.f* occupe également cette fonction en Ex. 231, où la complétive est introduite de manière directe. Deux critères supplémentaires sont alors à envisager⁶¹⁶ : une évolution diachronique de la construction et le fait que le sujet du prédicat principal n'exerce pas le plein contrôle sur le procès (dans la mesure où celui-ci est lui-même employé en fonction complétive après *rdi*). Ces deux hypothèses semblent toutefois infirmées par l'exemple qui suit :

Ex. 234 Stèle front. K, l. 19 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 20)
3by p3 itn r ir.t[.s] n.f m mnw hr rn nhḥ d.t
 « l'Aton a souhaité qu'on le lui fasse comme un monument en son nom de toute éternité »

Par conséquent, le critère diachronique ne tient pas, et celui du contrôle du sujet non plus : l'Aton possède ici le plein contrôle de l'objet de son désir. On soulignera en outre que, dans la tombe de *twtw* à el-Amarna datant de la même époque que le dernier exemple, la complétive prend la forme d'un infinitif en fonction d'objet direct :

Ex. 235 Tombe de Toutou, Mur ouest l. 1-4 (= M. Sandman 1938 : 83, 9-12)
i (...) 3b nb ph i3w(.t) (𓂏𓂐𓂑𓂒) (...) sdm n.tn ḥk.w r ḥw.t.i
 « ô toute personne voulant atteindre la vieillesse, écoutez donc, gens qui entrez dans ma tombe »

Même si le texte n'est pas des plus soignés au niveau graphique, on ne constate l'omission d'aucun morphème et rien ne semble pouvoir justifier une absence putative de la préposition. En l'état actuel de notre documentation, il paraît donc difficile de donner une justification, quelle qu'elle soit, à l'alternance entre les deux constructions ; on se bornera dès lors à acter leur existence.

Un exemple reste à analyser ; il provient du grand *encomion* royal de Ramsès IV et fournit une construction qui mérite d'être discutée :

Ex. 236 P. Turin 1882, r° 4,5 (= *KRI* VI, 74,14)
3b.k in.t.i (𓂏𓂐𓂑𓂒) r pr.k
 « tu as désiré m'amener vers ta maison »

Deux possibilités sont à considérer pour cet exemple. La première solution est de voir dans la graphie du verbe complétif une forme de l'infinitif à l'état pronominal ; pour un texte de cette époque, c'est la graphie de beaucoup la plus répandue (35 cas pour 22 autres cas, toutes graphies confondues, d'après les relevés de J. Winand⁶¹⁷ ; cf. le copte **NT**-). L'autre solution serait d'envisager que l'on a affaire à une forme de subjonctif passif, et, partant, à une construction manipulative du verbe *3bi* : si cette solution est systématiquement possible en néo-égyptien, sachant que les verbes de manipulation peuvent se construire avec le subjonctif (cf. chapitre III, § 1.2), je pense que, eu égard aux autres exemples de la construction déjà étudiés et à la fréquence de cette graphie de *ini* à l'état pronominal, il est préférable de considérer que l'on a affaire à un infinitif en fonction complétive. En outre, d'un point de vue pragmatique et encyclopédique, on voit mal qui

⁶¹⁶ Les exemples qui précèdent montrent clairement qu'une influence de l'opposition perfectif vs. imperfectif est à rejeter.


⁶¹⁷ J. Winand (1992 : 85).

« puisse ton Ba sortir et ainsi se déplacer librement dans tout endroit qu'il a souhaité »

J. Winand (1992 : 305) traduit « dans tous les endroits que tu as désirés ».

- Ex. 240** P. Caire CG 58032, r° 115 (= W. Golénischeff 1927 : 193)
mi-ḳd n rmt nb, ntr nb nty ntri.w, mtw.w pr, mtw.w ḳ, mtw.w šm r s.t nb n mr(r).w
« à la manière de tous les hommes et de tous les dieux, qui sont déifiés, ont l'habitude de sortir, d'entrer et d'aller à l'endroit qu'ils souhaitent »
B. Gunn (1955 : 193) commente « = *Middle Egyptian m mrr.sn* ».

On trouve peut-être une attestation de la construction *n mr(r).f* qu'illustre le dernier exemple dans un document de la pratique de la fin de la XX^e dynastie, mais il paraît à la fois plus probable et préférable de considérer que *mr* est ici à comprendre comme un substantif (cf. la locution *n 3bw.f*)⁶²⁰ :

- Ex. 241** P. BM 10052, v° 12,11 (= KRI VI, 793,16)
iw.k ir.t n.i sb3y(.t) nb n mr.k ()
« tu me feras tous les châtiments que tu souhaites »

À côté de ces expressions formulaires, et en dehors des deux cas datant de la XVIII^e dynastie où il fonctionne comme verbe opérateur (cf. *infra*), *mri* ne prend de manière assurée le sens de « souhaiter, désirer » qu'à partir de la fin de la XXI^e dynastie⁶²¹ : durant toute l'époque ramesside, ses emplois sont toujours interprétables comme une expression émotive (« aimer ») et non boulique. Le premier exemple assuré se trouve dans *Ounamon* :

- Ex. 242** P. Moscou 120, r° 2,29-30 (= LES 69,15-16)
m ir mr n.k nkt n imn-rḥ <nsw.t->ntr.w, y3 m3i mr 3h.t.f
« ne désire pas pour toi-même des biens d'Amon-Rê roi des dieux, car un lion hérite ses biens »
W.K. Simpson (2003 : 121) ; B.U. Schipper (2005 : 78).

Après l'éclipse de la période ramesside, il est frappant de rencontrer à nouveau le verbe *mri* attesté dans ce sens (comme prédicat principal) dans une construction à l'impératif (= vétitif). En effet, cette construction renforce l'agentivité du sujet et permet une recatégorisation du sens de « aimer » à « souhaiter, désirer ». De plus, comme l'a déjà noté J. Winand, la présence d'un bénéficiaire coréférentiel au sujet constitue un des moyens utilisés pour faire ressortir davantage encore cette agentivité du sujet⁶²². À l'exception de cet exemple, toutes les autres attestations de *mri* dans un sens boulique appartiennent à la tranche chronologique la plus basse du corpus, et, à deux exceptions près (Ex. 243 et Ex. 249), se rencontrent toutes derrière le relateur *nty* (Ex. 244 à

⁶²⁰ Pour les emplois de la conjonction *n-mr*, voir conclusions, § 1.

⁶²¹ Pour le substantif *mrw.t* dans le sens de « volonté », voir P. Brooklyn 47.218.135, r° 2,14 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 5) [*imy*] *p3(y).k nb (m-)hnw h.t.k, ir.f t3y.k mrw.t* « place ton maître dans ton for intérieur, de sorte qu'il fasse ce que tu désires » ; sur cet exemple, voir J.Fr. Quack (1993 : 11, qui comprend « *damit er dich liebt* ») ; J. Winand (1998a : 47).

⁶²² Ce verbe, qui permet d'exprimer l'amour, le désir et la volonté aura, en copte, pour successeur l'auxiliaire **ⲟⲮⲱⲱ**- « aimer, désirer, vouloir » (cf. § 1.3.3.4).

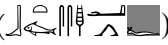
émotive du verbe *mri* ; littéralement il faut en effet comprendre « aimer quelqu'un plus que NP » d'où le sens de « préférer quelqu'un à NP » :

- Ex. 250** P. Chester Beatty I, r° 9,6 (= *LES* 49,9)
in iw mr.k p3 s drdr r sn n mw.t swth
 « est-ce que tu préfères l'homme étranger à ton frère utérin Seth ? »

Comme le verbe *3bi*, *mri* peut être construit avec une complétive. Je ne connais cependant que deux attestations de cette complémentation en néo-égyptien et elles appartiennent à la XVIII^e dynastie. La première d'entre elles suit une construction attendue : le verbe *mri* est suivi directement de l'infinitif en fonction complétive (Ex. 251) :

- Ex. 251** P. Berlin P 10463, v° 2-3 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
twi rh.kwi r-dd ntk wi(3)wi(3), mr.k wnm m sdr
 « je sais que tu es désabusé, et que tu aimes manger couché »

Si l'on a déjà rencontré cette construction avec le verbe *3bi*, on insistera sur le fait que, dans l'exemple ici présenté, *mri* n'a pas de sens boulique, mais décrit la prédilection d'un homme pour un procès : « aimer faire ». Dès lors, les emplois des deux verbes ne sont pas comparables, car si la construction avec *3bi* + (*r*) INF. exprime une volonté, la complétive à l'infinitif après *mri* renvoie à un état émotif. En revanche, on peut rapprocher cet exemple d'une construction similaire de son antonyme (lorsque *mri* possède son sens émotif), le verbe *msd*. En effet, ce dernier peut également se construire avec l'infinitif dans le sens opposé de « détester faire ». On notera que les deux exemples conservés de cette construction se situent, exactement à l'inverse de *mri* + INF., dans la tranche chronologique basse du corpus et proviennent d'une sagesse :

- Ex. 252** P. Brooklyn 47.218.135, r° 5,6-7 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 11)
in iw p(3y.)k nb msd s^hf, bw.t s^hf ()
 « si ton maître déteste le dénoncer, c'est une abomination que de le dénoncer »

Je suis l'interprétation de R. Jasnow (1992 : 99) concernant l'explication de la graphie de *s^hf* influencée par le démotique. J.Fr. Quack (1993 : 16 n. 65) souligne à juste titre que l'interprétation de R. Jasnow (1992 : 99) de la première occurrence de *s^hf* comme un impératif est intenable, ne fût-ce qu'en raison de la présence du pronom suffixe. J. Winand (1998a : 47). Les traductions qui ont été proposées de l'apodose sont peu satisfaisantes ; celle qui est proposée ici me semble grammaticalement justifiable pour autant que l'on considère le pronom suffixe attaché à l'infinitif comme une marque de définition suffisante.

- Ex. 253** P. Brooklyn 47.218.135, r° 5,7-8 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 11)
t3 nty msd.k ir.s n.k, m ir s(t) n ky [m] šbi[.t]
 « ce que tu détestes que l'on te fasse, ne le fais pas à un autre en représailles »

J.Fr. Quack (1993 : 16). Le fait que l'on ait affaire à un infinitif n'est à mon sens guère discutable : la majorité des graphies de l'infinitif de *iri* à l'état pronominal ne possède pas la marque *.t* du féminin à la Troisième Période

Intermédiaire (55 cas contre 8 pour toutes les autres graphies)⁶²⁷, et l'interprétation de la forme comme un subjonctif passif demanderait au minimum la trace graphique d'une dentale. Malgré la présence d'un pronom résomptif après l'infinitif, la lecture « passive » de l'infinitif est justifiée par la présence d'un datif coréférencé au sujet de la principale qui précise le rôle des participants dans la complétive. Le cas est bien documenté en égyptien de la première phase après le verbe *mri*, cf. S. Uljas (2003 : 391 n. 25).

Au vu de ces parallèles, on peut être assuré de la signification « aimer faire » proposée pour l'Ex. 251. On sait toutefois que, en égyptien de la première phase, le verbe *mri* pouvait se construire tantôt avec l'infinitif⁶²⁸, tantôt avec une forme finie (*mrr.f* et *sdm.f* subjonctive)⁶²⁹ dans le sens boulique de « vouloir faire – vouloir qu'il fasse ». Si la première possibilité ne paraît plus attestée, le cas d'une construction finie après le verbe *mri* (employé dans un sens boulique) semble, quant à lui, l'être :

Ex. 254 P. Caire CG 58053, r° 5-6 (= Sch. Allam 1987 : pl. 1)
(i)n mr.tn iw n3-n sr.w n pr-ʕ3 ʕ.w.s hr ʕh3 ʕ3 hnʕ.i ink
 « est-ce que vous souhaitez que les fonctionnaires de Pharaon V.F.S. s'en prennent sérieusement à moi-même ? »
 Voir J.-M. Kruchten (1997 : 59) qui traduit : « *[d]o you wish that the agents of Pharaoh L.P.H. take it out violently on myself?* ».

Ce passage est complexe dans la mesure où, après un verbe de manipulation du type « je veux que », on n'attend pas nécessairement une complétive introduite par *iw*, cas normalement réservé aux verbes notionnellement assertifs (voir déjà § 1.2.3 et surtout chapitre III, § 1.1). Il n'est pas pour autant inexplicable, mais pour en rendre compte, il convient de prendre en considération les facteurs suivants : (1) on se trouve dans le cadre d'une proposition interrogative et (2) il n'y a pas de contrôle direct de l'agent du prédicat principal sur le prédicat subordonné. Dans les faits, le verbe *mri* ne possède pas ici un sens purement manipulatif ; le locuteur, par l'intermédiaire d'une question oratoire (1), interroge ses allocutaires pour savoir s'ils pensent qu'une situation est souhaitable (2). Ce cas est donc différent d'un emploi strictement boulique du verbe *mri*. Il n'y a pas une véritable volonté dans le chef du sujet d'agir directement sur un individu : ce qui est en jeu, c'est avant tout la désirabilité d'un procès dans le futur, procès qui prend la forme d'une circonstancielle introduite par *iw*. L'exemple pourrait de la sorte tout aussi bien être traduit par « jugez-vous souhaitable le fait que », « pensez-vous qu'il est souhaitable que » afin de montrer que l'on a affaire à un emploi peu manipulatif du verbe *mri* avec une complétive prenant une valeur « assertive »⁶³⁰.

⁶²⁷ J. Winand (1992 : 87).

⁶²⁸ Voir S. Uljas (2003 : 389-391).

⁶²⁹ Voir S. Uljas (2007 : 153-164).

⁶³⁰ Cet exemple doit être rapproché de ce que l'on trouve dans la prière à Amon de l'O. DeM 1406, x+3 (= G. Posener 1977 : pl. 16) *twi (hr) sm3ʕ iw.k (hr) pnʕ.k n.i 3s* « je prie que tu te tournes rapidement vers moi ! ». Dans cet exemple, où l'on trouve également *iw* employé en fonction complétive, il n'y a pas non plus de manipulation directe de l'allocutaire ; ce qui est en jeu, c'est également la désirabilité d'un procès, sans que l'allocutaire soit directement contraint par le verbe opérateur ; il s'agirait donc également d'un cas de manipulation faible, cf. chapitre

L'expression de la volonté au moyen de *mri* est donc très limitée dans le corpus : à part dans ses emplois formulaires, ce verbe n'est attesté avec une signification boulique qu'en dehors de la période ramesside, particulièrement à partir de la fin de la XXI^e dynastie. En tant que verbe opérateur, ses occurrences sont limitées à la XVIII^e dynastie. Le type A (*mri* + INF.) n'est attesté qu'à une reprise et possède le sens strictement émotif de « aimer faire » ; la construction de type B (*mri iw_{CIRC.}*), comme on l'a montré, indique un jugement axiologique par rapport à une situation non actuelle, mais formellement assertée : l'agent du verbe principal n'exerce pas de contrôle ou d'influence directe sur le prédicat subordonné. En ce sens, la construction s'écarte des verbes de manipulation fort et de la catégorie que je proposerai de d'appeler « verbes de manipulation faible » (cf. chapitre III, § 1.2).

1.3.3.4. *Le verbe wh3 : de la recherche au désir, du désir à l'amour*

Ce lexème verbal suit un parcours sémantique des plus intéressants au cours de son évolution dans l'histoire de la langue égyptienne. En effet, la signification première de *wh3*⁶³¹ est « rechercher », un sens bien attesté dans le corpus néo-égyptien :

Ex. 255 P. d'Orbiney, r° 13,6-7 (= *LES* 23, 7-8)
wn.in.f hr hpr hr sm.t hry p3 ʕš, iw.f wrš hr wh3.f
 « alors, il se mit en route se rendant sous le pin et passa la journée à le rechercher »

Ex. 256 P. Nevill, r° 1 (= J. Barns 1949 : 70)
wn.i wh3.k <r> dd n.k nh3 md.t ink
 « je te cherchais pour te soumettre quelques affaires me concernant »

Avec ce verbe, à la différence de ceux qui viennent d'être étudiés, le sujet est donc agentif ; il s'investit dans un processus de recherche. C'est précisément de cet investissement dans une recherche que va découler le sens de volonté. Sur ce point, le texte d'*Ounamon* fournit un exemple éclairant :

Ex. 257 P. Moscou 120, r° 2,82 (= *LES* 75,15)
ir ʔy is.t n p3 wr n kpni nty sn wh3 hdb s<t>
 « et cet équipage du prince de Byblos qu'ils cherchent à tuer »

Le fait de se lancer dans une recherche ou de chercher à accomplir une action suppose, sauf cas d'aliénation flagrant, un but à atteindre. La volonté de trouver préexiste à toute recherche. L'individu s'inscrit donc dans un schéma précis afin de parvenir à l'objectif qu'il s'est fixé. Le sens de volonté que prend le verbe *wh3* en néo-égyptien relève dès lors plus des valeurs volitives modales véhiculées par le subjonctif (cf. Ex. 259) que du désir exprimé par les constructions axiologiques qui viennent d'être étudiées. L'origine de la volonté est un acte réfléchi, mûrement pesé, auquel il est possible de donner à la fois des causes objectives et un but précis :

III, § 1.2. Il faut d'autre part rapprocher cet exemple de l'Ex. 363 où l'on a peut-être affaire à un emploi proprement manipulatif du verbe suivi du subjonctif.

⁶³¹ Cf. *Wb.* I, 353,14-354,7.

Ex. 258 O. DeM 429, r° 5-6 (= *KRI*VI, 156,13)
ih-di.k p3 [nty] twi wh3.f m-di.k m t3 wnw.t, sw šri
 « veuille me donner ce que je recherche auprès de toi/veux de toi
 immédiatement ; c'est bien peu de chose »
 Voir J.-M. Kruchten (1986b : 84-86) pour un commentaire de la
 construction *wh3* SN *m-di* NP « chercher à obtenir SN de NP » (qui
 alterne avec *šdi* SN *m-di* NP dans le Décret d'Horemheb).

Ex. 259 P. BM 10060, r° 7,3-4 (= B. Mathieu 1996 : pl. 13)
iry.i n.k p3 nty sw hr wh3.f
 « je veux faire pour toi ce qu'il (*i.e.* ton cœur) recherche »

Le contexte d'emploi du lexème joue donc un rôle non négligeable dans l'actualisation du sens
 volitif. Ainsi, dans un seul et même passage, les deux significations (qui relèvent du caractère
 vague du signifié et non de la polysémie à proprement parler) sont parfaitement actualisables :

Ex. 260 O. Černý 19, r° 2-4 (= *KRI*III, 532,8-9)
ih-iry.k šhr.w r wh3 p3 ib 2 n tħn(.t) i.dd.i n.k : di.i swnw.t n p3y.sn nb m
p3 nty nb iw.f r wh3.f r swnw.t.w
 « veuille faire le nécessaire pour chercher les deux cœurs en faïence à
 propos desquels je t'ai dit : 'je m'engage à payer leur propriétaire quel que
 soit le prix qu'il en voudra' »

Par conséquent, il n'est pas toujours aisé de distinguer la nuance précise qu'il convient de rendre
 dans la traduction, dans la mesure où la recherche émane toujours d'une volonté consciente dans
 le chef de l'agent. Dans cette perspective, le verbe *wh3* peut être utilisé pour objectiver une
 volonté dont on veut gommer le caractère axiologique :

Ex. 261 O. Chicago 12074, r° 3-4 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 78)
iry.i hr.t.k m nty nb ° nty k3wy hr wh3.f
 « je t'ai fourni ce dont tu as besoin en tout ce que les gens recherchent/
 veulent »
 W. Guglielmi (1983 : 1952) ; J.L. Foster (1984 : 92) ; P. Vernus (2001 :
 373).

Ex. 262 O. DeM 118, v° 3-5 (= *KRI*III, 535,6-7)
hr wnn.k in.t <f>, iw.f hr di.t in.tw n.k p3 nty iw.k r wh3.f
 « et lorsque tu l'apporteras, il te fera amener ce que tu voudras »
 J. Winand (1992 : 535). L'absence du pronom suffixe peut être expliquée
 par un saut de ligne.

Ex. 263 P. BM 10474, r° 9,14-15 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 336)
m ir mšp r wh3 h3w, wd3 n.k hr.wt.k
 « ne t'efforce pas à chercher plus, et l'intégrité de tes biens sera assurée »

Dans certains cas cependant, la nuance d'une volonté interne à l'individu est assez sensible ; ce
 fait est particulièrement vrai pour les attestations provenant de la phase finale du néo-égyptien :

inverse au processus qui permet à un verbe comme *mri* — qui indique originellement l’existence d’une affection — d’exprimer le désir ou la volonté par un renforcement de l’agentivité du sujet.

Comme l’a déjà illustré l’Ex. 257, il convient de noter que le verbe *wh3* est également employé en néo-égyptien comme verbe opérateur et se construit alors avec l’infinitif (type A) dans le sens de « chercher à faire », « vouloir faire » :

Ex. 265 P. Caire CG 58042, r° 19,1 (= J.Fr. Quack 1994 : 297)
r rdi.t rh.k {hr} tp-t3 <n> s iw.f wh3 grg m pr.f
 « pour t’informer de l’existence sur terre d’un homme qui cherche à s’établir dans sa maison »
 Tous les témoins sont unanimes quant à la construction de *wh3* + INF. La traduction de J.Fr. Quack (*Ibid.*) suppose de comprendre *grg* au pseudo-participe, ce qui paraît difficilement défendable, car sans parallèle.

Ex. 266 O. DeM 303, r° 8 (= KRI III, 534,16)
twi hr wh3 mh h.t.i
 « je cherche à me remplir la panse ! »

Ex. 267 P. Berlin P 10497, r° 23-v° 2 (= Y. Sabek 2002 : 80)
 ‘tu t’en es allée’ *iw.i i[r]m.t (hr) wh3 ir.t m-dr* [LAC.]
 « alors que j’étais avec toi à vouloir/essayer (de) faire [LAC.] »

Si le type A est bien attesté dans différents genres textuels et à des époques variées, le type B du verbe *wh3* (qui en ferait un verbe manipulatif), ne se rencontre pas plus qu’avec les lexèmes *3bi* ou *mri*. Cela pourrait surprendre dans la mesure où l’on sait qu’en copte⁶³⁶, le verbe ⲟϣⲱⲩ peut se construire avec le conjonctif dans ce sens. Cela tient à deux phénomènes parallèles : comme le montrent les trois exemples ci-dessus, l’agentivité du sujet et le contrôle (sur le verbe de la complétive à l’infinitif) qu’implique *wh3* sont encore ressentis très fortement en néo-égyptien, trop en tout cas pour qu’un procès dépendant puisse posséder un agent qui ne soit pas coréférencé à celui du prédicat principal. À cela s’ajoute que l’élargissement des emplois du conjonctif en néo-égyptien n’est pas encore tel qu’on le trouve employé en fonction complétive avec des verbes transitifs (là où l’on attend le subjonctif dans le cas des verbes de manipulation). J.-M. Kruchten a montré⁶³⁷ que l’on peut trouver en néo-égyptien le conjonctif en fonction complétive, mais il convient de préciser que cela n’est possible qu’avec des verbes intransitifs. Les deux racines concernées sont celle de *hr* « être content, d’accord, satisfait » et de *rš* « se réjouir » :

Ex. 268 Inscription de Djéhoutymose, D2 (= J.-M. Kruchten 1986b : 125)
p3y.i nb nfr tw.tw hr, iw.k hr mtw.k wd^c n3 [LAC.]
 « mon bon maître, on est d’accord quand tu es d’accord de/pour juger les [LAC.] »
 J.-M. Kruchten (1986b : 146-147) donne à la circonstancielle une fonction conditionnelle : ce sens n’est pas inhérent à la construction, mais découle uniquement de l’environnement pragmatique : cela vient directement de ce

(SB) ; -ϵ (S) ; ⲟϣⲱϩ (A). Ce verbe possède parallèlement les sens d’« aimer », « chercher », « vouloir », « avoir l’intention de ». Voir également J. Černý (1976 : 220), et B. Layton (2002 : § 171 & 184).

⁶³⁶ Voir e.g. J. Vergote (1983 : IIb § 163a-b).

⁶³⁷ J.-M. Kruchten (1986b : 147-148 ; 1994b).

que la circonstance conditionne l'actualisation de la principale. P. Vernus (1990a : 179).

- Ex. 269** Stèle Caire JE 48836, l. 14-15 (= *KRI* VI, 19,1-2)
*twt pw p3y.k hr-ib mtw.k wn*_[LAC.] *m t3y.i nswy.t*
« égale est ta détermination de _[LAC.] dans mon règne »
Le verbe attendu (qui commençait par *wn*) est difficilement restituable,
cf. J.-M. Kruchten (1994b : 136 n. 23).
- Ex. 270** P. Moscou 120, r° 2,54-55 (= *LES* 72,11-12)
ist bw ir.k r3i mtw.k di.t iry.tw n.k w^c wdy mtw.k dd hr.f : 'DD'
« ne te réjouis-tu pas de te faire élever une stèle et de dire dessus 'DD' »
Voir déjà J.-M. Kruchten (1986b : 147-148).

En démotique, la construction sera étendue à des verbes transitifs comme *tbh* (*dbh*)⁶³⁸, avant de se généraliser en copte après des lexèmes exprimant la volonté (ou plus généralement une forme de manipulation, en ce compris les expressions déontiques du type **ΑΝΑΓΚΗ**) ou un sentiment axiologique. En néo-égyptien cependant, force est de constater que le verbe *wh3*, par le contrôle qu'il implique, est limité (au niveau modal) à l'expression de la volonté de l'agent du prédicat principal ; aucun sens manipulatif n'est attesté. Comme pour *3bi* et *mri*, cette modalité boulique est prospective et son temps dépend de la forme à laquelle le verbe est conjugué. À leur différence cependant, aucune nuance axiologique n'affecte ce lexème : il s'agit d'une volonté découlant d'une recherche, de la nécessité pour l'agent de trouver quelque chose ou de réaliser un procès.

Avant de terminer cet examen de l'expression de la volonté en néo-égyptien, il convient, dans un souci de complétude, de mentionner l'existence du substantif *tk^c* renvoyant à un « but » ou une « intention ». Ce lexème, dont les attestations sont particulièrement fréquentes dans le sous-corpus des *Oracular Amuletic Decrees*, désigne plus particulièrement les desseins que l'on peut avoir pour quelqu'un (en particulier d'une divinité par rapport à la destinée d'un individu) :

- Ex. 271** P. Turin 1983, r° 30-32 (= *OAD* XVIII A)
iw.n wsf p3y.w tk^c bin nty im.w, iw.n iri.f n.s <m> tk^c nfr
« nous engourdirons leur mauvaise intention qui est en eux, nous la changerons en une bonne intention »
Voir également P. BM 10587, v° 8 (= *OAD* XIVA) ; P. Turin 1983, r° 29-32 (= *OAD* XVIII A).

⁶³⁸ Voir J. Vergote (1982 : 79 ; 1983 : IIb § 163b) ; J.-M. Kruchten (1986b : 147 n. 4 ; 1994b : 137) ; ainsi que les exemples cités par J.H. Johnson (1976 : 293-294) pour *tbh*. Voir également les exemples cités par F. Lexa (1949 : 805-807), e.g. P. Mag. II 5.15 : *twi dbh n.im.k mtw.k wnh r.i ty m p3y grh* « je te prie de m'apparaître ici cette nuit ». J. Vergote (1982) rapproche ce cas du phénomène appelé « condensation » (terme emprunté à Ch. Bally). Le conjonctif indépendant exprimant la volonté se serait subordonné au verbe de volonté, d'après J. Vergote qui renvoie au latin *volo – hoc primum videamus* « je le veux – voyons d'abord cela » vs. *volo hoc primum videamus* « je veux que nous voyons d'abord cela » ; ce point me paraît loin d'être démontré.

Ex. 272 P. Turin 1985, r° 22-24 (= *OAD* XXVIA)

iw.n iri (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) *n.f p3y.w tk^c nfr, iw.n wsf n.f p3y.w tk^c sn.nw*

« nous lui ferons leur bon dessein, et affaiblirons pour lui leur mauvaise intention »

À la place des verbes *wsf* et *iri* des deux exemples qui précèdent, le P. Caire CG 58035, r° 73-77 (= *OAD* XXXVIA) emploie respectivement *rwi* et *w3h*.

La variété des moyens expressifs de la volonté et du désir permet de rendre un spectre de nuances très variées en néo-égyptien : depuis les plus purement modales (subjunctif) jusqu'aux plus axiologiquement marquées (*3bi* et *mri*). Cependant, de toutes les constructions étudiées, aucune n'est orientée vers une tierce personne. Pour le dire autrement, le facteur modal interne de force F^+ est toujours pris en charge par le locuteur ou s'applique directement à l'agent du prédicat principal. Dès lors, toutes les stratégies rencontrées sont cantonnées à l'expression de la volonté *stricto sensu* : la perméabilité entre cette catégorie et l'optativo-jussif est pour ainsi dire inexistante (si ce n'est à travers la forme subjunctive qui couvre tout le domaine nécessaire du déontique et du boulique). Même les verbes opérateurs ne sont jamais employés de manière manipulative (pour le cas de *mri iw_{CIRC.}*, voir § 1.3.3.3) : les relations interpersonnelles qu'impliquent le domaine optativo-jussif de la modalité boulique sont absentes ; ce sont ces dernières qu'il convient à présent d'étudier.

Un exemple d'une construction mentionnée plus haut (cf. *supra*, n. 608) me fournira une transition idéale et permettra de montrer que les choses ne sont jamais aussi tranchées qu'elles peuvent paraître dans l'étude de la langue. Si l'on a proposé de comprendre l'expression *ib r.k r* SN comme « prend garde de SN »⁶³⁹, c'est en raison d'une attestation de la construction où l'infinitif occupe cette position syntaxique :

Ex. 273 P. BM 10326, v° 2-3 (= *LRL* 19,4-6)

iw ib r.k r mdw m-di rmt nb i.tttt irm ky i.ir.t imn in.t(i) iw.i wd3.k(wi)

« et évite de réprimander quiconque s'est disputé avec un autre jusqu'à ce qu'Amon m'ait ramené sain et sauf ! »

Cette attestation montre que le lexème *ib* participe d'une construction indéniablement véitive (litt. « loin de toi l'envie de réprimander quiconque »), polarité négative catégorique dans le domaine jussif. Elle nous introduit dès lors commodément à l'étude de ce domaine.

1.4. L'OPTATIVO-JUSSIF : DIMENSION INTERPERSONNELLE DE LA MODALITÉ BOULIQUE

En linguistique égyptienne, on ne fait que rarement la différence entre l'optatif et le jussif. Cette absence de distinction a entraîné une réelle diversité dans l'acception des deux termes. Il semble cependant utile de distinguer ces deux catégories afin d'organiser au mieux les formes du néo-égyptien et de contraster leurs emplois de manière optimum. En effet, en démotique, on constate que le subjunctif est encore bien attesté dans l'expression de l'optatif — il s'agit généralement de

⁶³⁹ Aux références déjà mentionnées, il convient d'ajouter les remarques de J. Vergote (1959 : 135-141).

courtes formules exprimant un vœu —, mais est ressenti comme réellement archaïque dans l'expression du jussif⁶⁴⁰.

Les deux catégories sont proches l'une de l'autre, mais pas pour autant équivalentes. Avec l'optatif, le locuteur exprime un souhait, un désir, quelque chose qu'il voudrait voir se réaliser. Le locuteur laisse donc au destinataire un certain contrôle sur l'action. Avec la catégorie du jussif, en revanche, le locuteur invite son ou ses allocutaires, sur un ton plus ou moins poli, à accomplir une action dont il attend une réalisation effective. Il s'agit d'un acte directif qui présuppose que le locuteur croit le destinataire capable de se conformer à l'injonction.

Ex. 274 P. Caire CG 58056, r^o 7-8 (KRI III, 255,7-9)
ih-h3b.k n w^cw NP di.f n.i p3 kr (...) hr di{.i} pth snb.k
« veux-tu écrire au soldat NP pour qu'il m'envoie le navire, (...) et puisse
Ptah faire en sorte que tu te portes bien »

Dans cet exemple, on observe nettement la différence entre les deux catégories. La forme *ih-sdm.f* relève du domaine du jussif ; il s'agit d'un ordre poli, mais le locuteur n'en attend pas moins une réalisation directe. La forme subjonctive possède, quant à elle, une valeur pleinement optative : c'est un souhait qu'émet le locuteur ; lui-même n'est pas personnellement impliqué dans le procès qu'il souhaite voir s'accomplir. En néo-égyptien, en dehors de l'impératif (paradigme jussif par excellence), il existe principalement trois formes qui permettent d'exprimer un ordre ou une recommandation. Le subjonctif bien sûr, la forme *ih-sdm.f*, et l'impératif causatif *imy sdm.f*. À côté de ces formes, plusieurs expressions pouvaient être employées pour formuler une demande. On les rencontre fréquemment dans les lettres, genre interpersonnel s'il en est. Il faut mentionner en particulier la construction corrélatrice *wnn 3y.i s^c.t (hr) spr r.k iw.k (hr) sdm* « dès que ma lettre te parviendra, tu feras (...) » (sous sa forme classique) ainsi que quelques tours plus particuliers. On abordera successivement chacune de ces constructions (ainsi que leurs corrélats négatifs) après être revenu sur la définition centrale de l'impératif, qui constitue, à n'en pas douter, le paradigme avec lequel s'agencent les autres constructions dans le domaine du jussif. Si les moyens expressifs de ce domaine sont particulièrement riches et variés, dans l'expression de l'optatif en revanche, il n'y a guère que le subjonctif qui soit attesté en néo-égyptien⁶⁴¹.

Il importe de préciser que ce qui sera étudié dans les lignes qui suivent est la valeur modale propre à chaque forme à l'intérieur d'une proposition et que, même si quelques remarques seront

⁶⁴⁰ Le terme « optatif » n'est pas non plus dénué d'ambiguïté dans la littérature démotique (Fr. de Cenival 1980 : 98). La tradition grammaticale a en effet rangé sous ce terme toutes les occurrences du subjonctif autonome et de l'impératif causatif *my (ir.f) sdm* (voir e.g. J.H. Johnson 1976 : 218). Il en allait de même en copte pour le successeur morphologique de cette construction, la forme **ⲙⲁⲣⲉⲒⲠⲟⲩⲧⲏ**. Une mise au point a été effectuée pour le démotique (R.S. Simpson 1996 : 123) : « *prospective sdm.f preceded by the particle my always has independent injunctive force [...] I therefore prefer to use the term jussive, since it correctly implies an instruction, rather than a wish as with the Greek optative, and better reflects the equivalent Greek terminology, since my sdm.f corresponds more typically to the Greek jussive (third-person imperative) than to the optative* ». Quant au copte, voir les remarques de H.J. Polotsky (1950 : 80-82) et plus récemment B. Layton (2000 : § 340 : « **ⲙⲁⲣⲉ-** expresses a command direct to one or more 1st or 3d person entities [jussive command]. [...] The missing 2d person [...] is supplied by the ordinary imperative »).

⁶⁴¹ Sur les quelques attestations du futur III à valeur optative, cf. *infra*, § 2.3.1.

faites ci et là, la macrostructure d'un complexe jussif ne sera envisagée que si elle influe directement sur la signification spécifique d'une forme.

1.4.1. L'impératif : ordre catégorique et sphère de l'allocutaire

La forme impérative se situe à la limite du domaine notionnel de la modalité ; en effet, le locuteur chez qui naît le facteur modal de nécessité le poussant à formuler un ordre ne manifeste aucune nuance modale à proprement parler : il ne fait pas appel à la capacité réflexive de son allocutaire qui doit normalement comprendre l'existence d'un facteur modal (qu'il soit interne ou externe au locuteur). Comme cela a été rappelé dans le chapitre théorique (§ 3.1.2), on se trouve dans un rapport de dominant à dominé, et c'est le locuteur lui-même qui représente le facteur modal. Il convient cependant d'envisager ce paradigme car, en tant que forme directive, ses caractéristiques sémantiques me permettront de définir plus avant le domaine jussif⁶⁴².

Dans ce domaine, le locuteur joue toujours un rôle de prescripteur, il veut qu'un procès P soit réalisé (ou ne le soit pas ; on parlera alors de vétitif) et informe l'allocutaire (destinataire de la prescription) de l'agent qui doit réaliser le procès : cette définition de la catégorie jussive montre que, si une relation entre locuteur et allocutaire est nécessaire, ce n'est pas obligatoirement l'allocutaire qui est tenu de réaliser le procès. Un autre agent (qu'il s'agisse d'une première ou d'une troisième personne) peut être amené à le réaliser. En ce sens, l'impératif (où le destinataire de la prescription et l'agent qui doit réaliser le procès se confondent) ne constitue que l'un des modes d'expression du jussif : si l'écrasante majorité des langues du monde développent (à un moment ou un autre de leur évolution) une forme spécifique, c'est que, prototypiquement, le destinataire de la prescription et l'agent qui doit mener à bien le procès forment une seule et même entité dans le cadre d'une relation interpersonnelle.

La forme impérative⁶⁴³ est employée pour influencer directement sur l'allocutaire ; ce dernier est censé avoir le plein contrôle du procès que le locuteur lui souhaite voir réaliser. Si le lexème verbal utilisé à l'impératif suppose un degré de contrôle faible de l'agent, le sens du verbe est recatégorisé pour que le rôle sémantique corresponde à celui exigé par le paradigme :

- Ex. 275** P. Mond II, r^o 17-18 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
s3w n3 h[.wt] nty m-di.t, p3-wn m ir rh hms.i, iw nn wn s.t-hm.t [LAC.]
« prends soin des affaires en ta possession ; vraiment, ne cherche pas à connaître ma situation sans femme [pour LAC.] »
On notera avec intérêt la présence de *p3-wn* dans un environnement syntaxique où l'on trouvera, à partir de la XIX^e dynastie, le *iw* dit « parenthétique ».

⁶⁴² Sur l'impératif en linguistique générale, l'étude la plus complète à ce jour est certainement celle de L.A. Birjulin & V.S. Xrakovskij (2001, avec bibliographie antérieure), qui envisage les composantes sémantiques en parallèle avec une large enquête typologique. D'un point de vue théorique, la suite du développement s'appuie sur leurs données.

⁶⁴³ Pour l'ensemble des caractéristiques morphologiques, voir J. Winand (1992 : 151-178). Sur l'impératif d'une manière générale, voir J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 342-355) ; Fr. Neveu (1996 : 102-105) ; Fr. Junge (2001 : 78-80).

Ces cas de recatégorisation demeurent toutefois assez rares (6 % des attestations⁶⁴⁴). Le destinataire de la prescription possède typiquement le contrôle sur l'action qui lui est ordonnée :

- Ex. 276** P. Anastasi I, r° 27,9 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 153)
[w]šb 3s, i.đđ n.i smi, đđ.i 'mhr' r.k
« réponds vite, fais-moi rapport, que je puisse t'appeler 'Maher' »
A.H. Gardiner (1911 : 29) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 231).

Cet exemple montre que l'impératif est très marqué d'un point de vue expressif (l'effet rhétorique étant ici souligné par la présence de l'adverbe 3s). Cela justifie, d'une part, le recours au conjonctif après une première forme jussive dans les longues suites de recommandations (typiques du genre de la lettre), et, d'autre part, le fait que la succession d'impératifs soit réservée aux cas où l'émotivité du langage parlé est présente :

- Ex. 277** P. Strasbourg 21, r° 2-3 (= D. Lefèvre 2008 : 62A)
šđ sw, snb sw, i.rwi mr nb nty im.f
« sauve-le ! guéris-le ! chasse toute maladie qui est en lui ! »
W. Spiegelberg (1917 : 13-14) ; J. Černý (1962 : 46) ; E.F. Wente (1990 : 208) ; M. Müller (2006 : 339).

On ne s'étonnera donc pas que l'enchaînement de plusieurs impératifs soit particulièrement fréquent dans les citations de discours directs :

- Ex. 278** P. Berlin P 8523, r° 7-11 (= K. Jansen-Winkel 2007a : 215)
hr ptr đđ n.i t3y.i iry.t (...) m ir nħm t3y.i 3ħ.t m-di NP, swđ st n.f, imy
sk3.f st
« mais vois, ma compagne m'a dit : 'ne retire pas mon champ à NP, rends-le lui, laisse-le le cultiver !' »

Dans ce cadre, il n'est pas rare de rencontrer des impératifs positifs et des constructions vétitives en asyndète ; cette observation vaut autant pour les discours directs dans les textes littéraires (Ex. 279) que pour ceux des textes de la pratique (Ex. 280, ici la réponse du dieu à une question oraculaire) :

- Ex. 279** P. Berlin P 3020, v° 3 (= LES 98,3)
m ir snđ, m[i] r-ħry
« n'aie pas peur, monte ! »

- Ex. 280** O. Petrie 21, v° 7-8 (= KRIV, 519,3-4)
iw p3 ntr hr đđ n.f : m ir ċk r [t3 ċ.t], i.rwi p3y.k w3đ (⌈e□)
« et le dieu lui dit : 'n'entre pas dans la pièce, enlève ta colonne-w3đ' »

Ce type de « coordination » peut renforcer l'émotivité à l'extrême dans certains textes où l'on observe l'accumulation de plusieurs bases vétitives *m ir* sans infinitif. Les textes poétiques des *Chants d'amour* sont particulièrement propices à ce type d'expression :

⁶⁴⁴ On trouve dans cet emploi des verbes de connaissance ou de perception (*rħ*, *gmi*, *sđm*, *ptr* ; sur la recatégorisation de ces derniers à l'impératif, voir J. Winand 2006 : 78-79), ainsi que des verbes exprimant un désir (comme illustré plus haut par l'emploi de *3bi* à l'impératif, cf. § 1.3.3.2).

Ex. 281 O. DeM 1078, r° 2 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)

[*m]ir r.i ° ḥnw.t m ir ° m ir ḥ3°.i m isk[.i]*

« pas à moi, maîtresse, non, ne me laisse pas dans mon attente ! »

Un dernier facteur favorable à la coordination de plusieurs impératifs semble résider dans la présence d'un verbe de mouvement comme premier membre⁶⁴⁵. Celui-ci indique qu'un déplacement doit être effectué avant de réaliser ce que le locuteur, dans son rôle de prescripteur, demande d'accomplir :

Ex. 282 P. d'Orbiney, r° 3,1-2 (= *LES* 12,1-2)

i.šm, i.wn p3 mḥr, mtw.k in n.k p3 nty m ib.k

« vas-y, ouvre le grenier et prends-toi ce que tu veux ! »

Ex. 283 P. BM 10052, r° 6,4 (= *KRI* VI, 782,3)

i.ḥn, in n.i 5 ḥt

« viens et amène-moi cinq bouts de bois »

Les morceaux de bois devaient servir d'une manière ou d'une autre au partage entre voleurs qui suit dans le texte, mais leur fonction n'est pas des plus claires (voir déjà T.E. Peet 1930b : 163 n. 47).

Dans tous les exemples qui précèdent, outre la coordination, on peut observer que les impératifs renvoient toujours à un ordre direct. On entend par là un ordre qui possède une pertinence réelle au moment d'énonciation et n'a pas de portée généralisante (ou n'implique aucune répétition). L'impératif est pourtant bien attesté dans cette dernière acception, mais on se trouve alors généralement dans des genres textuels comme les sagesses ou enseignements qui impliquent l'affirmation de principes à respecter :

Ex. 284 P. Caire CG 58042, r° 18,7 (= J.Fr. Quack 1994 : 293)

(i.)ir rwi r rmt rky, m ir ir.f n.k iry

« tiens-toi à l'écart de l'homme vindicatif, ne t'en fais pas un compagnon »

P. Vernus (2001 : 246). Il faut souligner que, à la différence de ce que l'on constate dans *l'Enseignement d'Aménémopé*, le conjonctif est assez rare dans *l'Enseignement d'Ani*, ce qui explique en partie le grand nombre d'impératifs coordonnés. En contexte jussif, on verra cependant r° 19,3 ; 20,15 ; 21,3.

Ex. 285 O. Grdseloff, r° 2,3 (= A. Dorn 2004 : 40)

imy ḥr.k, sdm md.wt, m ir wn i.dd.t.i

« fais attention, écoute les paroles, ne néglige pas ce que je te dis »

S. Bickel & B. Mathieu (1993 : 35). On est assuré de ne pas avoir affaire à l'expression *rdi ḥr.f r* + INF. en raison des versions parallèles.

Dans ce genre littéraire, il n'est pas rare, comme l'illustre l'Ex. 284, que la juxtaposition de deux impératifs permette de développer deux faces complémentaires d'une même idée. Cette forme de *parallelismus membrorum* du domaine injonctif peut également être exprimée par l'impératif suivi d'un conjonctif qui forment ensemble une unité sémantique :

⁶⁴⁵ Voir en ce sens la remarque de Fr. Junge (2001 : 79).

Ex. 286 P. BM 10474, r^o 4,6-9 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 329)

m ir 3w dr.t.k r tkn i3w, mtw.k t3(y) r3 n 3

m di (𓄏𓄏) h3b.tw.k m wp.t nh3(.t), mtw.k 3b p3 ir st

« n’entends pas ta main pour t’en prendre à un vieillard, ni ne reprends les propos d’un aîné ; ne te laisse pas envoyer dans une mission rebutante, ni n’envie celui qui l’a réalisée »

P. Vernus (2001 : 310). Ce modèle de versification (qui alterne impératif et conjonctif) est fréquent dans l’*Enseignement d’Aménémopé* en début de *hw.t* (voir e.g. § 6 = r^o 7,12-15 ; § 9 = r^o 11,13-18 ; § 16 = r^o 17,18-21 ; § 25 = r^o 24,9-19). Le fait que le conjonctif possède également une valeur négative sans que la négation *tm* soit présente est caractéristique des compositions littéraires⁶⁴⁶. Ce procédé n’est toutefois pas absent des documents de la pratique ; ainsi, dans une lettre de l’époque de Ramsès II on trouve : *ih p3y.k tm hn n NP, mtw.k in n.i p3y 6 s3y nty m-di.f* « que signifie que tu ne sois pas allé chez NP, et que tu n’aies pas emporté les six planches qui sont en sa possession » O. DeM 554, r^o 1-3 (= S. Sauneron 1959 : pl. 3). De manière symptomatique, Fr. Neveu (2001 : 197) restitue *tm* entre parenthèses.

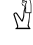
Qu’ils possèdent une portée directe ou une valeur généralisante, tous les impératifs qui viennent d’être envisagés expriment un ordre catégorique ; en d’autres termes, le locuteur ne tient aucun compte de la sphère de l’allocutaire et se pose en prescripteur absolu. Le néo-égyptien a cependant développé plusieurs stratégies pour intégrer l’allocutaire dans l’acte directif et, d’une certaine manière, l’investir dans la nécessité de réalisation du procès. Ces moyens ont été rassemblés par J. Winand⁶⁴⁷ sous l’étiquette « renforcement de l’impératif »⁶⁴⁸. Il faut cependant constater que, si renforcement il y a, c’est plutôt au niveau morphologique que sémantique : au moyen des procédés que l’on va analyser, le but du locuteur paraît toujours être d’attirer la bienveillance de l’allocutaire par rapport à un acte directif qui aurait pu être ressenti comme trop abrupt. Il existe quatre stratégies principales et, comme l’a montré J. Winand, leur répartition est en partie conditionnée par la nature du lexème verbal à l’impératif⁶⁴⁹ et par des considérations d’ordre diachronique. Les trois premières ont ceci en commun qu’elles recourent à un pronom de la seconde personne, implantant par là même l’allocutaire dans l’énoncé : d’un point de vue diachronique, elles sont caractéristiques des textes néo-égyptiens antérieurs à la Troisième Période Intermédiaire. La stratégie de loin la plus représentée fait appel au pronom dépendant de la

⁶⁴⁶ Voir sur ce point S. Sauneron (1962) qui analyse les signifiés du conjonctif après un vétéatif : « loin d’impliquer toujours une simple coordination de phrases, dont le caractère affirmatif ou négatif ressort uniquement de la proposition initiale, le conjonctif peut s’employer pour *subordonner* plusieurs propositions, en les rendant à ce point interdépendantes que l’aspect positif ou négatif de la première d’entre elles dépend, en fait, plus du contenu des subordonnées introduites par le conjonctif que de son aspect grammatical propre. »

⁶⁴⁷ J. Winand (1992 : 167-178).



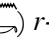
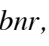
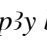
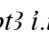
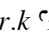
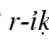
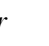
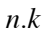



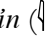

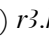
⁶⁴⁸ Voir déjà l’expression « *the strengtheners of the imperative form* » chez J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 350) ; Fr. Neveu (1996 : 194) ; Fr. Junge (2001 : 79).

⁶⁴⁹ Pour l’affinité statistique marquante de *imy* avec le renforcement en *tw*, cf. J. Winand (1992 : 168).



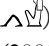
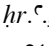
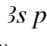
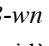
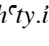
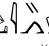
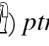
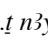
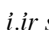
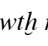
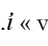
seconde personne (*tw/twtn*⁶⁵⁰, parfois écrit  au féminin⁶⁵¹) qui, de manière systématique, est employé directement après l'impératif :

- Ex. 287** P. BM 10403, r° 1,28-29 (= *KRI* VI, 830,13-14)
imy tw n3y hmty dy n.k
 « donne donc ces morceaux de cuivre qui t'ont été donnés »
- Ex. 288** P. ESP C, r° 53-56 (*KRI* VI, 520,11-14)
i.ir twtn m-mitt m-dwn zp-2
 « agissez donc de la sorte très régulièrement »
 On voit mal la motivation énonciative qui pousserait l'auteur de cette lettre à utiliser un temps second dans ce contexte (*pace* P. Cassonnet 2000 : 140 n. 460). Sur *twtn*, voir J. Winand (1992 : 170, exemple cité).
- Ex. 289** P. d'Orbiney, r° 16,4-5 (= *LES* 26,3-5)
imy tw wnm.i n t3 mis.t n p3y k3, p3-wn nn iw.f ir.t nkt
 « fais donc en sorte que je mange du foie de ce taureau, car il ne servira (jamais) à rien »
 Partiellement chez J. Winand (1992 : 168).

Comme l'illustrent les exemples qui précèdent, cette première stratégie est particulièrement bien attestée avec l'impératif de *rdi*. Elle est par ailleurs répartie de manière homogène dans le corpus jusqu'à la fin de la XX^e dynastie où elle est fonctionnellement remplacée par la particule *my* étudiée ci-dessous. Les deux autres procédés pour implanter l'allocutaire dans l'acte directif au moyen d'un pronom de la seconde personne sont (1) l'emploi d'un datif suffixal⁶⁵² à valeur hypocoristique (*n.k/tn* ; Ex. 290, Ex. 291 et Ex. 292) ou (2) l'utilisation d'un syntagme adverbial de type *r.k/tn* (Ex. 293). Dans aucun des deux cas ces syntagmes prépositionnels ne participent de la valence verbale ; il s'agit, par une référence à l'allocutaire, d'attirer sa bonne volonté en vue de la réalisation du procès. Le rôle de prescripteur qu'endosse le locuteur diminue donc d'autant :

- Ex. 290** P. Chester Beatty I, r° 3,12-13 (= *LES* 41,3-4)
pr n.k () () () () () () () () ()
 « sors donc, cette faute que tu as commise est quelque chose de très grave »
- Ex. 291** P. Chester Beatty I, r° 6,14 (= *LES* 45,11)
i.rmw n.k () () () () () () ()
 « pleure donc ! c'est ta propre bouche qui l'a dit ! »

⁶⁵⁰ Le pluriel demeure relativement rare : la forme du singulier étant largement attestée dans des cas où l'impératif s'adresse à un groupe d'individus. Le pronom dépendant de la seconde personne du singulier semble s'être rapidement figé dans cette fonction. Sur ce point, cf. J. Winand (1992 : 167).

⁶⁵¹ Cf. e.g. P. Leyde I 366, v° 5-6 (= *KRI* II, 911,10-11) : *i.h3b.t* () () () () () () () « écris-moi donc vite de tes nouvelles, car je me tracasse pour toi ». P. Cassonnet (2000 : 213) considère que l'on a affaire dans ce dernier exemple à une forme emphatique modale *i.h3b.t* ; la justification de l'emphase qui porterait sur *3s* me semble cependant douteuse en raison du parallèle bien connu *ih-h3b.k hr 3.k*. Voir également P. Chester Beatty I, r° 11,5 (= *LES* 52,4) : *my.t* () () () () () () « viens donc que tu voies ces choses que m'a faites Seth ».

⁶⁵² Dit « datif éthique », cf. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 345) ; Fr. Junge (2001 : 79).

- Ex. 295** P. DeM 4, r° 7-8 (= *KRI* VI, 265,3-4)
h3b mi (𐎢𐎠𐎢𐎠) *n.i p3 bt3 i.i[r.i r.]k [m-d]r.t md3y NP*
 « veuille m'écrire la faute que j'ai commise contre toi par l'intermédiaire du *md3y NP* »
 La segmentation proposée par P. Cassonnet (2000 : 227) est difficilement défendable : on ne peut avoir ici affaire à l'optatif *ih-sdm.f* suivi de *my*. La graphie 𐎢𐎠𐎢𐎠 est celle de l'interrogatif, objet de *iri* dans le futur III '*iw.i ir ih'* qui précède ; cela évite en outre de restituer un pronom suffixe sujet.
- Ex. 296** P. DeM 5, r° 2-3 (= *KRI* VI, 266,1)
ih r.k, h3b my (𐎢𐎠𐎢𐎠) *n.i p3 shr <n> h3ty.k, ʕk.i im.f*
 « qu'as-tu ? écris-moi s'il te plaît ce que tu ressens, que je comprenne »

Cette particule est particulièrement bien attestée avec le verbe *dd*⁶⁵⁷ et son usage se généralise dans d'autres genres que la lettre à partir de la fin de la XX^e dynastie :

- Ex. 297** Journal de la Tombe (an 17 de Ramsès IX), B9-2 (= *KRI* VI, 579,13-14)
i.dd my (𐎢𐎠𐎢𐎠) *p3 shr mty n p3 hr*
 « explique, veux-tu, la situation précise de la Tombe »
- Ex. 298** P. Mayer A, r° 2,18-19 (= *KRI* VI, 808,1-2)
i.dd my (𐎢𐎠𐎢𐎠) *p3 shr n sm i.ir p3y.k it iw.f ir.t h3w m p3y pr-n-st3*
 « dis-moi donc comment s'y est pris ton père au moment où il tirait profit de ce naos portable »
 Dans le même document, voir r° 4,4 (= *KRI* VI, 811,4) ; on suivra la correction proposée par J. Winand (1992 : 172) qui comprend la graphie 𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠 *i.<dd> my*.
- Ex. 299** P. BM 10403, r° 1,4-5 (= *KRI* VI, 828,14-16)
mntk p3 mnty n t3y s.t, i.dd my (𐎢𐎠𐎢𐎠) *rmṯ nb i.ptr.k iw.w ʕk hnw t3y s.t*
 « tu es le portier de cet endroit, dis-moi donc toutes les personnes dont tu as vu qu'elles sont entrées à l'intérieur de ce lieu »
 Voir également v° 3,11 ; 3,18 ; 3,27 (= *KRI* VI, 832,2 et 9 ; 833,3). On notera la graphie influencée par l'impératif de *iwi* en v° 3,2 (= *KRI* VI, 831,7) *i.dd my* (𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠) *p3 shr <n> p3y hṁty* « dis-moi donc ce qu'il est advenu de ce cuivre ». Il faut rapprocher cette graphie de 𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠 (probablement une forme de l'impératif de *iwi*) que l'on trouve dans O. Caire CG 25236, r° 9 (= *KRI* VI, 839,13), mais l'interprétation du passage est sujette à caution.
- Ex. 300** P. Mayer A, r° 4,2 (= *KRI* VI, 811,1-2)
i.dd my (𐎢𐎠𐎢𐎠) *n3 kth s.wt i.wn.k*
 « dis-moi donc les autres Places que tu as ouvertes »
 Voir également en v° 8,11 (= *KRI* VI, 818,7) : 𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠𐎢𐎠.

Dans les quatre derniers exemples, on se trouve dans le cadre d'un procès où l'autorité qui interroge les prévenus fait appel au bon sens des inculpés et des témoins en vue d'obtenir une

⁶⁵⁷ Cf. J. Winand (1992 : 172). Dans ses relevés, les exemples avec *dd* représentent 15 cas sur 17.

déclaration concernant les faits en cours de jugement. À côté du verbe *h3b* et du verbe *dd*, deux autres lexèmes verbaux sont attestés :

- Ex. 301** P. Turin 2026, r° 12 (= *LRL* 72,8-9)
i.nw my, ih m mdw.t n3 nty tw.k dd.w n.i
 « regarde un peu, que sont ces histoires que tu me racontes ? »

Cet emploi de la particule *my* après l'impératif *i.nw* est à rapprocher d'un emploi similaire dans un texte où l'on trouve la particule employée à deux reprises ; sa première occurrence suit le lexème *ptr* qui possède peut-être ici sa pleine valeur verbale (si l'on s'appuie sur le parallèle avec l'exemple précédent) :

- Ex. 302** P. BN 198,II, v° 3-4 (= *LRL* 68,6-7)
ptr my (𓂏𓂛𓂏), i.ir.tw ms.t.k iw.i m p3 pr, i.dd my (𓂏𓂛𓂏) md.wt n hd
dd.i r.k m-b3h p3y.k it
 « mais vois donc, j'étais dans la maison quand on t'a mis au monde, dis-moi donc les paroles blessantes que je t'ai adressées en présence de ton père ! »
 Même expression dans P. BM 10052, v° 8,21 (= *KRI* VI, 787,10).

Dans cette lettre, le locuteur essaie d'apaiser le courroux qu'il a provoqué chez le destinataire : la répétition de la particule *my* joue certainement sur le plan émotif, le locuteur essayant d'attirer la bienveillance de son allocataire. On sait que toutes les stratégies évoquées jusqu'ici sont statistiquement peu attestées avec le pronom dépendant en fonction d'objet direct, mais que cela ne constitue pas une règle absolue, plusieurs occurrences étant à signaler⁶⁵⁸. La particule *my* peut ainsi se combiner avec le pronom dépendant. La conséquence directe en est que cette particule ne suit pas toujours directement l'impératif :

- Ex. 303** P. BM 10416, r° 8 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 15)
i.dd sw my n.i, i.n.f.n.w
 « 'dites-le moi je vous prie', leur dit-il »

L'absence d'attestation de cette particule pour les XXII-XIV^e dynasties est à mettre en relation directe avec la nature de nos sources pour cette période. En effet, dans les textes de la XXV^e, celle-ci est à nouveau présente. Ainsi, dans le P. Vandier, où elle est particulièrement bien attestée, la particule se rencontre aussi bien dans la bouche d'un dieu s'adressant à Méziré (Ex. 304) que dans celle de Méziré s'adressant au roi (Ex. 305) :

- Ex. 304** P. Vandier, r° 4,2 (= G. Posener 1985 : 65)
[i.dd] my (𓂏𓂛𓂏) n.i p3 kd nty hpr m n3 [r3-pr]
 « pourrais-tu me dire l'état dans lequel se trouvent les temples ? »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 10) ; Fr. Kammerzell (1995 : 980).

- Ex. 305** P. Vandier, r° 3,8 (= G. Posener 1985 : 61)
i.dd my (𓂏𓂛𓂏) n.i p[3] ki n h'c irm.k n nty [iw.i] rh ir.f
 « pourrais-tu me dire comment je pourrais me trouver de nouveau avec toi ? »

⁶⁵⁸ J. Winand (1992 : 171).

H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 9, voir la n. 15 sur l'expression $\text{ḥ}^{\text{c}} \text{irm.k}$) ;
Fr. Kammerzell (1995 : 980).

Dans tous ses emplois, cette particule possède une valeur hypocoristique très proche de celle identifiée pour les trois autres stratégies qui recourent à un pronom de la seconde personne. Une confirmation de la valeur de ces quatre modulations de l'acte directif réside dans le fait suivant : aucune d'entre elles ne peut se combiner avec l'expression du vétéitif catégorique ($m \text{ir}$). Sur le plan sémantique, les choses s'expliquent de manière aisée ; il n'existe pas d'autre moyen expressif que l'impératif pour exprimer un ordre que l'on ne veut pas catégorique, tandis que dans le domaine du vétéitif, d'autres stratégies ont été développées. Cela suffit à montrer la nécessité d'un examen de ce domaine.

Dans le corpus, on soulignera que l'emploi de l'impératif est toujours réservé à une relation entre un supérieur hiérarchique et un subordonné ou entre deux personnes de statut égal. Les seules exceptions apparentes proviennent de textes littéraires (en particulier les contes) et on constate alors généralement une modulation de l'ordre par le recours à l'une des stratégies étudiées plus haut (cf. l'exemple de Mérirê dans Ex. 305). Dans les relations entre les hommes et les dieux, en revanche, c'est l'impératif qu'un homme emploiera dans les appels au secours qu'il adresse à une divinité ou dans les requêtes concernant la santé d'un individu (il suffira de songer aux *incipit* des lettres). Dans ce cadre, il est fréquemment suivi d'une forme subjonctive à valeur optative (cf. Ex. 308 et Ex. 309) :

- Ex. 306** P. DeM 26, r^o A18-19 (= *KRI* V, 463,12-13)
[mi n.i] p3y.i nb, twi [hd]b.kwi [m] grg
« viens à moi, mon maître, je suis tué par les mensonges »
Voir également en v^o A2,3 dans le même document.
- Ex. 307** P. BM 10252, r^o 4,6 (= *Urk.* VI, 69,22)
mi, nḥm tw<i> m n3 w3w3 n p3 r^c
« viens et protège moi des desseins de Rê » (trad. J. Winand 1992 : 160)
Il faut souligner que la version en égyptien de tradition (= *Urk.* VI, 69,21) opte pour une construction différente : *mi nḥm.k wi*, avec l'emploi d'un subjonctif consécutif plutôt que d'un impératif en asyndète.
- Ex. 308** P. BM 9999, r^o 3,3-3,6 (= W. Erichsen 1933 : 3,8-13)
imy n.i ḥny.wy.k, nb nṯr.w, sḏm n3y.i sns iry.k mk.i (...) imy b3.i mi b3.w n.t psd.t nty ḥtp r-gs.k m 3ḥ.t nḥḥ
« prête-moi tes oreilles, maître des dieux, écoute mes prières ; puisses-tu me protéger (...) ; fais ressembler mon Ba aux Baou de l'Ennéade qui est installée à tes côtés dans l'horizon d'éternité »
- Ex. 309** P. Brooklyn 47.218.3, col. A,4-5 (= R.A. Parker 1962 : pl. 2)
my n.i imn-r^c nswt-nṯr.w (...) p3 nṯr 3 33^c n ḥpr, ḥny rn.k 3 sšp, smn rn.k r-nḥḥ zp-2
« viens à moi, Amon-Rê roi des dieux, le grand dieu qui fut le premier à venir à l'existence, que vive ton grand et auguste nom, qu'il soit établi pour toute éternité »
Pour l'impératif *my n.i*, qui est l'interjection utilisée habituellement pour requérir l'aide d'une divinité (cf. Ex. 306, Ex. 307 et Ex. 309), en

particulier dans les textes oraculaires, voir P. Vernus (1975b : 109, n. o). La formule complète, avec quelques variantes qui ne sont pas significatives du point de vue linguistique, est répétée dans l'ensemble des textes témoins du papyrus ; ce qui, si besoin en était, atteste du caractère figé de l'expression dans un contexte oraculaire.

En néo-égyptien, l'impératif semble ne jamais être utilisé pour des actes non directifs, même si la chose est typologiquement bien attestée (cf. chapitre I, § 1.1.1). Avant de considérer les expressions du vétitif, il convient de s'arrêter sur deux attestations du conjonctif qui ont retenu l'attention des commentateurs pour la raison suivante : le paradigme apparaît, avec une valeur injonctive, directement après un indicateur direct d'initialité.

Ex. 310 P. BN 196,III, r° 8-9 (= *LRL* 52,1-2)
hn^c dd mtw.t (𓄀) ptr n3 ^cdd šri, m ir ir.t bt3 r.w, mtw.t (𓄀) tm nni. {i} n p3y.i it
 « et veille sur les petits enfants — ne leur fais pas de mal —, et ne néglige pas mon père »

Ex. 311 P. Turin 1973, v° 10 (= *LRL* 4,12)
 directement après le formulaire traditionnel de l'*incipit* :
mtw.k tm nni n md3y [LAC.]
 « et ne néglige pas le *md3y* [LAC.] »
 E.F. Wente (1967 : 21 n. k).

On a — certainement à juste titre — vu dans ces emplois des précurseurs de l'usage indépendant du conjonctif en démotique avec une valeur injonctive⁶⁵⁹. Dans les faits, ce type d'emploi s'explique assez facilement dans la synchronie du néo-égyptien. Tout d'abord, il convient de prendre en considération le genre littéraire : nous sommes dans des lettres, et ces dernières sont parfois constituées, à la fin de la XX^e dynastie, presque uniquement d'une longue chaîne de recommandations au conjonctif après une forme autonome à valeur injonctive (cf. *e.g.* P. Leyde I 370, r° 12-v° 19 [= *LRL* 10,1-11,16]). Dans ce genre, le destinataire était donc d'avance préparé à interpréter les formes de conjonctifs avec un signifié injonctif. Ensuite, le trait [+continuatif] (ou [¬autonome]) a souvent été exagéré au niveau syntaxique (cf. les remarques sur le conjonctif en fonction protatique en § 1.1.3) : il n'est pas rare de trouver diverses remarques (sous forme d'incises) entre deux conjonctifs, voire d'observer l'entrelacement d'une chaîne narrative (séquentiel) avec une séquence injonctive (conjonctif). Ces deux points montrent que la force cohésive de ce paradigme est passablement érodée. Par conséquent, la valeur jussive de ces deux exemples paraît dépendre directement du genre textuel dans lequel ils apparaissent⁶⁶⁰ et l'on peut justifier leur apparition après un indicateur direct d'initialité en raison de la perte de cohésion syntaxique du paradigme, celle-ci étant transférée au niveau contextuel.

⁶⁵⁹ Voir Ch.F. Nims (1938 : 73) ; E. Lüddeckens (1960 : 336) ; J.H. Johnson (1976 : 292-293) ; R.S. Simpson (1996 : 124-126).

⁶⁶⁰ Il faut en outre souligner qu'il s'agit de deux formules très fréquentes au vétitif, cf. *infra* § 1.4.2.1.

1.4.2. Le vétitif

En néo-égyptien, trois formes se partagent le domaine du vétitif : la négation *m ir sdm* ; l'ancienne forme négative *imy.k sdm* et la construction *s3w tw r + SN/INF*. Je les commenterai successivement afin de contraster leurs emplois dans le corpus.

1.4.2.1. *m ir sdm* : corrélat négatif de l'impératif catégorique

La négation de l'impératif⁶⁶¹ au moyen de *m ir* est attestée dès les premiers textes du corpus. On en prendra pour exemple deux lettres datant respectivement de l'époque d'Amenhotep III et d'Akhénaton :

Ex. 312 P. Caire CG 58054, v° 4 (= Sch. Allam 1987 : pl. 4)
hr m ir rdi.t th3.tw r n3-n nby
« et ne permets pas que l'on s'en prenne aux gens de *nby* »

Ex. 313 P. Mond II, r° 15 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
m ir h^c p3-wn [LAC.]
« ne traîne pas, car [LAC.] »

Formée sur l'impératif de l'ancien verbe négatif *imi*⁶⁶² et le complément verbal négatif de *iri* suivi de l'infinitif, cette construction est figée dans l'expression du vétitif⁶⁶³, comme le montrent les très nombreux emplois périphrasés du verbe *iri* lui-même :

Ex. 314 P. Anastasi III, r° 3,12-13 (= LEM24,4)
m ir ir.t hrw n wsf
« ne passe pas de journée à ne rien faire ! »

Ex. 315 P. BM 10474, r° 18,4 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 349)
m ir iri n.k kd.wt m hd
« ne te fais pas des qités endommagés ! »
P. Vernus (2001 : 19). Voir également en r° 27,2.

Ex. 316 O. Colin Campbell 18, v° 2 (= KRI VII, 125,4-5)
m ir ir.t p3y shr
« ne te conduis pas de la sorte ! »

Ex. 317 P. Turin A, v° 1,10-2,1 (= LEM122,4)
m ir ir.t p3y.k h3ty <m> dd, tw.k m s n 30
« ne fais pas ton enfant, tu es un homme de 30 ans ! »

Ex. 318 P. Anastasi IV, r° 14,10 (= LEM51,3-4)
m ir w3h n.k h3ty n p3 pss ° m ir w3h n.k ph.ty m grg °
« ne ménage pas ton cœur à l'effort, ne ménage pas tes forces dans la préparation »
Pour la succession de deux vétitifs, cf. § 1.4.1.

⁶⁶¹ Sur cette construction, voir J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 356-365) ; Fr. Neveu (1996 : 105-107) ; Fr. Junge (2001 : 79-80).

⁶⁶² Cf. A.H. Gardiner (1957³ : § 342-343) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : § 840).

⁶⁶³ Même dans les textes les plus anciens, aucune construction *m sdm* ne semble attestée.

Ces premiers exemples suffisent à montrer que cette construction ne souffre aucune modulation ; il s'agit toujours d'un ordre négatif, catégorique et strict, dans lequel le locuteur assume pleinement le rôle de prescripteur et ne prend nullement en compte la sphère de l'allocataire :

- Ex. 319** O. Gardiner 273, r° 6-v° 1 (KRI VII, 355,5-7)
m ir ḥ3^c dr.t.k <n> p3 šhn i.dd.i n.k, bn ink iwty-ḥ3ty iwn3, iw.i ir.t n.k
w^c škr
 « ne délaisse pas la mission que je t'ai confiée, je ne suis vraiment pas un ingrat, je te ferai un coffre ! »

Comme c'est par ailleurs bien connu⁶⁶⁴, avec le verbe causatif *rdi*, la négation ancienne est *m dy* + SN/SUBJ. (sous Amenhotep II, cf. Ex. 320 ; sous Akhénaton, cf. Ex. 321), et elle sera conservée de manière productive au moins jusqu'à la fin de la XXI^e dynastie :

- Ex. 320** P. Berlin P 10463, r° 1-2 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
m rdi t3y.i n.k ḥr t3y.k s.t
 « fais en sorte que je n'aie rien à te reprocher concernant ton poste »
- Ex. 321** O. Berlin P 10616 + O. Colin Campbell 21, v° 2-3
 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 42,4)
m rdi ir.s wi(3)wi(3) m ḥr-ib n3y.i iry.w
 « ne la laisse pas feindre l'indifférence au milieu de mes semblables »
- Ex. 322** P. Caire CG 58042, r° 21,2-3 (= J.Fr. Quack 1994 : 316)
m dy t3y.s n.k, mtw.s tm f3y^c.wy.s n p3 ntr, mtw.f sdm sbḥ.s
 « fais en sorte qu'elle ne te punisse pas, et qu'elle ne lève pas ses bras vers le dieu, si bien qu'il entende son cri »
- Ex. 323** O. OIC 16991, v° 4-5 (= KRI V, 560,6)
m dy di.t p3y.i nb ḥ3ty.f m-s3.w
 « ne laisse pas mon maître se tracasser à leur sujet »
 Dans ce texte, *nfr-ḥtp* s'adresse au vizir *t3* et entend rassurer Pharaon concernant le travail en cours dans les Tombes des Princes.
- Ex. 324** P. Strasbourg 32 + 29II, v° 1 (= D. Lefèvre 2008 : 72)
m dy th3.tw.f
 « ne permets pas que l'on s'en prenne à lui »
 W. Spiegelberg (1917 : 19-20).
- Ex. 325** P. BM 10474, r° 18,18 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 349)
ḥr m dy (☉☿☽☾) šw.s m ḥ.t.f
 « et fais qu'elle (la mesure de grain *wḏ3.t*) ne soit pas creuse en son centre »
 P. Vernus (2001 : 320).

Cette négation sera progressivement remplacée par la forme périphrasée *m ir di.t sdm.f*, forme qui préfigure le copte **ⲙⲡⲣⲧⲣⲉⲕⲟⲩⲧⲙ̅**, contrepartie négative de la **ⲙⲁⲣⲉⲕⲟⲩⲧⲙ̅**⁶⁶⁵. L'opposition

⁶⁶⁴ Voir déjà S.I. Groll (1970 : 18-20), puis J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 356-365) ; Fr. Neveu (1996 : 106-107) ; Fr. Junge (2001 : 79-80).

⁶⁶⁵ Voir B. Layton (2000 : § 340).

fonctionnelle proposée par S.I. Groll⁶⁶⁶ entre *imy tw stp.f* et *m iri di.t stp.f* n'est pas soutenue par l'examen des données ; je crois qu'il est largement préférable de considérer que ce phénomène participe plus largement de l'extension des formes périphrasées sur la période couverte par le néo-égyptien :

- Ex. 326** P. Bologne 1094, r° 4,9 (= *LEM*4,13-14)
m ir di.t iw.tw r ḥ3 m-di.k
 « fais en sorte que l'on ne vienne pas pour te réprimander »
- Ex. 327** P. Strasbourg 33, v° 5-6 (= D. Lefèvre 2008 : 1A)
m ir di.t ḥn rmt r sh.t, iw.f(m) wḥw, iw.f(m) sh.ty (...)
 « ne laisse personne aller à la campagne, qu'il soit soldat, tendeur, (...) »
 Voir également P. Aberdeen 168ac + 170ac + 173w + 174ai+ak + P. Louvre E 25367, v° 5 (= D. Lefèvre 2008 : 47A) qui coordonne cette construction *iw m ir di.t [mdw].f, iw m ir di.t [LAC.]* « et ne le laisse pas discuter, ne le laisse pas [...] » ; P. Berlin P 8538, v° 3 (= D. Lefèvre 2008 : 54A) *iw m ir di.t ḥḥ [...]* « ne laisse pas [...] »
- Ex. 328** Inscription de Taharqa, l. 6 (= P. Vernus 1975a : 29)
m ir di.t ḥ[.i] r md.t iw msd.k s(t)
 « ne me laisse pas m'engager dans une affaire que tu détestes »
 W. Spiegelberg (1925 : § 527).

Pas plus que la construction *m ir sdm*, le vétéatif causatif ne souffre de modulation. On notera de ce point de vue que, même lorsqu'une explication vient justifier le motif de l'interdiction, la forme n'en garde pas moins un caractère catégoriquement vétéatif :

- Ex. 329** P. Berlin P 10497, v° 7 (= Y. Sabek 2002 : 80)
m ir ir.t(.s), bn sw m-šsr iwn3 p3 i.ir.t
 « n'en fais rien ! ce n'est vraiment pas bien ce que tu as fait ! »
- Ex. 330** P. Anastasi II, r° 10,7 (= *LEM*18,16-19,1)
m ir ḥy r.i n3y.i bt3.w ḥ3.w, ink ḥm d.t.i
 « ne me reproche pas mes innombrables fautes, je suis quelqu'un qui s'ignore lui-même »

Une particularité de la construction du vétéatif me fournira une transition de choix vers l'étude de la première construction complémentaire du vétéatif catégorique, la négation *imy.k sdm*. Dans la sagesse d'*Aménémopé*, deux infinitifs exprimant des actions complémentaires (unité sémantique) peuvent dépendre d'une seule et même base *m ir* :

- Ex. 331** P. BM 10474, r° 20,10 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 352)
m ir ts h3y hr wšb.t.k
 « ne varie pas dans ta manière de répondre »

De même, on peut observer ce phénomène dans *l'Enseignement d'Ani* après *imy.k* (toujours avec des verbes de mouvement, mais cette fois possédant une vectorialité horizontale) :

⁶⁶⁶ S.I. Groll (1970 : 20).

- Ex. 332** P. Caire CG 58042, r° 16,17 (= J.Fr. Quack 1994 : 289)
imy.k šm ʕk r knb.t, tm rn.k hns
 « veuille ne pas faire d'allées et venues au tribunal, afin d'éviter que ton nom ait une odeur de souffre »
 La mise en garde exprimée par la consécutive se retrouve dans d'autres textes ; voir e.g. P. BM 10684, v° 13 par rapport au danger que constituent les femmes.

1.4.2.2. L'emploi de la négation *imy.k sdm* en relation avec le vétéitif catégorique

Le parallélisme que l'on constate entre les constructions *m ir* et *imy.k*⁶⁶⁷ dans des documents appartenant au même genre textuel, mais éloignés dans le temps, pointe d'emblée vers une distinction de nature diachronique. On ne trouve cette construction dans les documents de la pratique qu'à la XVIII^e dynastie ; ainsi, sous Amenhotep II :

- Ex. 333** P. Berlin P 10463, v° 2-3 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
b-ʕ zp-2, imy.k b3g, r-ntt twi rh.kwi r-dd ntk wi(3)wi(3)
 « mais attention, veuille ne pas être négligent, parce que je sais que tu es désabusé »
 Voir également r° 5 pour la même construction avec *imy.k*.

À la fin de la XVIII^e dynastie⁶⁶⁸, on trouve encore la forme employée dans un texte de la pratique (Ex. 334) parallèlement à son attestation dans le premier conte du corpus⁶⁶⁹ :

- Ex. 334** P. Caire CG 58055, r° 3 (= Sch. Allam 1987 : pl. 5)
ptr n.k b-ʕ zp-2, imy.k thm p3y.k ith ʕ3 r h3b.t.t[w n.k]
 « fais bien attention, veuille ne pas ?transférer? ton grand détenu jusqu'à ce que l'on t'écrive »
 Pour l'expression *thm p3y.k ith ʕ3*, voir Sch. Allam (1987 : 20 & 22 n. m).

Si l'emploi de *imy.k* dans ce dernier exemple paraît encore libre, il est déjà formulaire dans l'attestation de l'Ex. 333, comme on peut le montrer en comparant cette expression à celle conservée dans un texte scolaire de la XIX^e dynastie :

- Ex. 335** P. Koller, r° 5,6 (= LEM 120,13)
ptr n.k b-ʕ zp-2, s3w tw, imy.k b3g
 « fais bien attention à toi, prends garde, veuille ne pas être négligeant »
 On notera dans ce texte la collocation de *s3w tw* et de *imy.k b3g*.

Dès le début de la XIX^e dynastie, on ne rencontre plus d'exemple de la construction *imy.k sdm* en dehors des textes littéraires (sagesses et genres apparentés, genre épistolaire et poésie) et des textes scolaires. De plus, la nuance optative originelle paraît difficile à corroborer pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on trouve cette construction employée dans des textes scolaires là où les

⁶⁶⁷ Pour la construction *imy.k sdm* en moyen égyptien où elle exprime déjà un souhait ou un ordre négatif, voir A.H. Gardiner (1957³ : § 345) ; P. Vernus (1990b) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : § 840).

⁶⁶⁸ Cet exemple provient d'une des lettres du porte-étendard *m3i-swth*. Dans ce texte, on trouve *imy.k sdm* en alternance avec le vétéitif *m ir* : le sens optatif a l'air bien présent, même s'il est difficile à objectiver.

⁶⁶⁹ Le contexte est cependant très lacunaire : *imy.k r[wi LAC.]* dans P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 2,x+4 (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 7).

documents de la pratique utilisent l'impératif (Ex. 336), même s'il faut en même temps reconnaître que certains emplois semblent plus libres (Ex. 337, Ex. 338 et Ex. 339) :

Ex. 336 P. BM 10684, v^o 1,5 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 18)

imy.k nny, smnh shr.w.k nb

« ne sois pas paresseux, parfaits tous tes plans »

Ex. 337 P. Anastasi III, r^o 4,3 (= LEM24,8-9)

imy.k whs sw ° sš, imy.k ft

« veuille ne pas le négliger, écris et ne fais pas le dégoûté »

Ex. 338 P. Anastasi I, r^o 15,7-8 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 115)

m ir di.t whm.tw h3b, iw p3 mnw m t3 h3.t, wšb 3s, imy.k intnt, mk mntk wh3 st n.k

« fais en sorte que l'on ne t'écrive pas à nouveau, car le monument est dans la carrière ; réponds rapidement, veuille ne pas lambiner ; vois, c'est toi qui fais le calcul toi-même »

A.H. Gardiner (1911 : 18) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 135). L'emploi de *imy.k sdm* dans ce texte est éminemment rare (peut-être en 28,1 [lacune] si l'on en croit la bribe conservée par P. Turin 54011, 4), tout comme le sont les successions de formes jussives négatives.

Ex. 339 P. BM 10060, r^o 5,6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 12)

imy.k, p3 3pd, iw.k hr tt.i (𐎓𐎛𐎗𐎛𐎛𐎛)

« veuille cesser, l'oiseau, de me quereller »

On soulignera cet emploi absolu du verbe négatif *imi*.

À côté de ces quelques exemples, l'optatif négatif *imy.k sdm* n'est plus guère attesté que dans les sagesses et recueils de prohibitions. Il m'apparaît que cette construction a été recatégorisée dans une fonction spécifique pour ce type de textes. Le raisonnement est le suivant. Il faut tout d'abord constater que, d'un point de vue diachronique, la construction *imy.k sdm* apparaît dans les sagesses les plus anciennes (notamment celle d'*Ani*) dans des contextes où l'enseignement d'*Aménémopé* recourra à la forme vétéitive *m ir*. Ce fait seul ne prouve rien. À cela s'ajoute que, dans l'*Enseignement d'Ani* dont il vient d'être question, il est difficile d'identifier une différence de signifié entre le vétéitif *m ir* et la construction ici étudiée. Devant l'absence de distinction au niveau sémantique, on a pu proposer, pour ce texte en particulier⁶⁷⁰, de considérer (1) que la forme plaçait un *stress* particulier sur la négation (« c'est à toi de ne pas »), mais j'avoue ne pas voir comment conforter ou infirmer cet argument ; (2) qu'il existait une distinction au niveau énonciatif. La construction *imy.k sdm* serait en quelque sorte une forme emphatique du vétéitif. Cependant, les données semblent s'opposer fermement à cette interprétation : on trouve plusieurs exemples où aucun syntagme adverbial n'est susceptible de recevoir le poids rhématique (cf. Ex. 341 à Ex. 343) et, même en présence d'un syntagme adverbial, on ne voit pas quel facteur textuel viendrait renforcer cette interprétation :

⁶⁷⁰ E. Grossman & C. Peust ; communication personnelle.

mutandis, elle assurerait le même genre de fonction que des formes narratives comme ${}^c h^c.n.f hr sdm$ et $wn.in.f hr sdm$ dans la narration. Cette interprétation mériterait à mon sens d'être étudiée sur l'ensemble du sous-corpus. Quoi qu'il en soit, son emploi en néo-égyptien complet est très limité dans le temps ; ce qui semble être également le cas de la construction véttitive $s3w r + SN/INF.$, que l'on a déjà eu l'occasion de trouver en collocation avec $imy sdm.k$ et qu'il convient à présent d'aborder.

1.4.2.3. La construction $s3w r + SN/INF.$: emploi et construction alternative

Tout comme $imy.k sdm$, l'emploi véttitif de $s3w$ est productif dans les premiers textes du corpus. Cela n'est guère surprenant dans la mesure où la construction est par ailleurs bien documentée en égyptien de la première phase⁶⁷⁶. Le syntagme prépositionnel qui entre dans la valence du verbe $s3w$ peut être composé d'un substantif dans le sens de « se garder de quelque chose », bien que le cas soit relativement rare :

Ex. 344 P. Caire CG 58054, r° 7-8 (= Sch. Allam 1987 : pl. 3)
 $s3w tw r.i, m ir h3m r n3-n SN gr$
 « prends garde à moi ! ne t'empare plus de ces SN »

Je n'en connais pas d'autre exemple en fonction véttitive dans les textes de la pratique (en revanche, la construction abonde dans la littérature sapientale), mais il faut noter que cette construction est toujours productive à la fin de la XX^e dynastie dans des emplois non véttitifs. En voici une attestation dans une lettre :

Ex. 345 P. Phillipps, r° 12-13 (= *LRL*, 29,13-14)
 $hms m p3y mnš, iw.k s3w.k r {}^c h3.w niw$
 « assieds-toi dans ce bateau en te protégeant des armes et des lances »

Dans la majorité des emplois conservés (67 %), $s3w r$ gouverne un verbe à l'infinitif. Ce fait est attesté dès les premiers textes du corpus :

Ex. 346 P. Caire CG 58055, r° 6 (= Sch. Allam 1987 : pl. 5)
 $s3w tw <r> wh3 n.k w^c-n hrw n {}^c nh, r3-pw iw.k r mwt hr dr.t.i$
 « garde-toi de te chercher un jour de sursis, ou tu mourras de ma main »
 La restitution de la préposition r semble absolument requise par le contexte. La traduction proposée par Sch. Allam (1987 : 20) ne me paraît pas faire sens : « garde-toi ! souhaite un jour de vie, autrement tu mourrais de (ma) main » ; même si je rejoins par ailleurs son interprétation du contexte : l'expéditeur menace le destinataire de représailles s'il fait montre de poltronnerie. Il n'est pas impossible que Sch. Allam ait voulu reconnaître la formule fréquente dans l'*incipit* d'une recommandation : $ptr n.k b-^c zp-2 s3w tw {}^\circ imy.k b3g$ « fais donc bien attention, prends garde, ne te montre pas paresseux » P. Anastasi IV, r° 13,9-10 (= *LEM* 49,15-16). Pour $m-r3-pw$ suivi du futur III dans le sens d'une menace, voir P. Turin

⁶⁷⁶ Cf. e.g. M. Malaise & J. Winand (1999 : § 840). Dans cet état de langue, il semble que la forme $s3w.tw/ti hr$ soit à comprendre comme une deuxième personne du parfait ancien à valeur injonctive (sur ce phénomène d'une manière générale, voir H. Jenni 2007). En néo-égyptien, il n'y a pas de doute que cette construction ait été réinterprétée comme un impératif suivi du pronom dépendant $tw/tw.tn$.

A, v^o 2,2-3 (= *LEM* 122,8-9) *m dy dh* (𐎎𐎠𐎠𐎠𐎠𐎠) *h3ty.k, m-r3-pw iw.i r di.t.k r ʕhwty* « ne te laisse pas aller (litt. ne laisse pas ton cœur pendre), sinon je te fais agriculteur ».

Cette construction est la première que l'on rencontre d'un verbe manipulatif : le locuteur se pose explicitement en facteur modal pressant pour mettre en garde son allocutaire contre la réalisation d'un procès. Les exemples du corpus appartiennent majoritairement à des textes littéraires (sagesses, cf. Ex. 347, Ex. 349 et Ex. 350) et à des textes scolaires (voir e.g. Ex. 348), mais il convient de noter une attestation de la construction dans le Papyrus judiciaire de Turin (Ex. 351) :

- Ex. 347** P. BM 10474, r^o 17,8 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 347)
s3w tw r rmn.t.f
 « garde-toi de le faire dévier »
- Ex. 348** P. Anastasi V, r^o 23,7 (= *LEM* 69,11-12)
s3w tw r dd : ʕw3
 « garde-toi de t'exclamer »
- Ex. 349** P. BM 10474, r^o 8,9-10 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 334-335)
s3w tw r hd t(3)š.w n 3h.wt, tm hry(.t) in.t.k
 « garde-toi d'empiéter sur les limites d'un terrain, sous peine que la terreur ne t'emporte »
 P. Vernus (2001 : 310).
- Ex. 350** P. BM 10474, r^o 4,4-5 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 329)
s3w tw r hwrʕ i3d, r nʕš s3w-ʕ
 « garde-toi de voler le miséreux et de violenter le faible »
- Ex. 351** P. Turin 1875, r^o 2,8-9 (= *KRI* V, 351,4-6)
s3w tw.tn r di.t ir.[t]w sb3y.t <n> [rmt in sr m] gwš, iw b[n] sw hr hr.f
 « gardez-vous de faire punir quelqu'un à tort par un magistrat qui n'est pas au courant de son cas »

L'alternance de *tw* et *tw.tn* est révélatrice de deux points : tout d'abord, elle sert d'indice du nombre de l'impératif⁶⁷⁷, mais surtout, comme on a pu l'observer avec l'impératif au positif (cf. § 1.4.1), elle introduit l'allocutaire dans la sphère du verbe jussif et contribue, par là même, à une diminution de la force de prescription ; autrement dit, à faire descendre la force du facteur modal de F^{max} à F⁺ sur l'échelle de nécessité dans le domaine du jussif. Les exemples qui précèdent permettent de discuter une traduction traditionnellement retenue pour le texte qui suit :

- Ex. 352** P. Bologne 1094, r^o 11,7-8 (= *LEM* 10, 15-16)
m ir shwr, s3w tw r mdw, ir n.k gr m iry-d3y m t3 mh3n(.t)
 « ne médis pas, garde-toi de parler, sois silencieux comme passager dans le bac »

À la suite de A.H. Gardiner⁶⁷⁸, on a généralement traduit le passage comme « *have a care concerning words* »⁶⁷⁹. Le fait que le P. BM 10684, v^o 1,3⁶⁸⁰ ait conservé le même extrait dans une

⁶⁷⁷ Sur ce point avec l'impératif, voir J. Winand (1992 : 166-167).

⁶⁷⁸ A.H. Gardiner (1935 : I, 38).

variante qui atteste la préposition *hr* n'est assurément pas étranger à ce fait. Il convient toutefois de garder à l'esprit que cette préposition *hr* était utilisée avec *s3w* dans son sens vétitif en égyptien de la première phase⁶⁸¹ et d'autre part que la graphie $\overline{\text{hr}}$ est très fréquente pour le verbe *mdw*⁶⁸², si bien qu'il est difficile d'en tirer argument en faveur de la lecture de A.H. Gardiner. On ajoutera que, en v° 4,12-5,1, 5,2 et 5,3, une construction identique apparaît sous la plume du scribe entre deux constructions recourant au vétitif *m ir* (cette fois, il est vrai, avec la préposition *hr*). Si l'interprétation traditionnelle n'est évidemment pas impossible, il semble que la solution proposée ici mérite d'être envisagée pour sa portée dans l'économie de cette suite injonctive.

Quoi qu'il en soit pour cet exemple, la construction *s3w r + INF.* est bien attestée avec un sens manipulatif. En outre, dès le début du corpus (cf. Ex. 353), ce verbe est également attesté avec une autre construction. Celle-ci entre en distribution complémentaire avec la première lorsque l'agent du verbe dépendant n'est pas l'allocutaire (ou le destinataire de la prescription dans mon cadre théorique des formes injonctives), mais une tierce personne. Le verbe *s3w* se construit alors avec le subjonctif dépendant dans le sens de « évite qu'il ne fasse » ; c'est précisément le paradigme attendu avec les verbes de manipulation (cf. chapitre III, § 1.2). On trouve donc, en néo-égyptien, une opposition similaire à celle qu'opère le français entre « évite de faire » et « évite qu'il ne fasse ». Cette opposition recoupe en outre le principe d'économie bien connu dans les études fonctionnelles de la complémentation (cf. introduction, § 2.2) qui veut que, avec les verbes manipulatifs, lorsque l'agent du verbe principal est identique à celui du verbe dépendant, ce dernier prenne volontiers une forme non finie : les rôles sémantiques n'ont pas besoin d'être précisés plus avant. En voici trois exemples incontestables qui couvrent toute l'étendue chronologique du corpus (le premier document est le seul à appartenir à un genre de la pratique) :

- Ex. 353** P. BM 10102, v° 6-7 (= St.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
imy di.tw rš h3ty.f, b-^c zp-2 zp-2, s3w ir.f md.t hn^c.i iw.i iy.kwi
 « fais en sorte que l'on fasse qu'il soit pleinement satisfait, veilles-y vraiment, évite qu'il ne discute avec moi lorsque je serai arrivé »
- Ex. 354** P. Anastasi I, r° 11,6-7 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 99)
s3w tw tkn db^c.w.k m mdw-ntr
 « évite donc que tes doigts ne s'approchent des hiéroglyphes »
 A.H. Gardiner (1911 : 14) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 94).
- Ex. 355** P. Louvre 3129, K32 (= *Urk.* VI, 137,15)
s3w wħm r3.k dd.w
 « prends garde que ta bouche ne les répète »

On notera avec intérêt que l'Ex. 354 montre la possibilité d'une combinaison de *tw* avec le subjonctif lorsque l'agent du procès dépendant fait directement référence à l'allocutaire. Cette

⁶⁷⁹ Dans la littérature francophone, cf. e.g. P. Vernus (2001 : 270) : « [s]ois attentif aux paroles ».

⁶⁸⁰ Cf. A.H. Gardiner (1935 : I, 38).

⁶⁸¹ Cf. e.g. *Ptahhotep*, § 154.

⁶⁸² Dans le même sous-corpus, voir P. Anastasi III, 7,4.

construction de *s3w* doit être rapprochée de celle de *dr* suivi du subjonctif « éviter que » que l'on rencontre dans une lettre de la fin de la XIX^e dynastie :

- Ex. 356** O. Caire CG 25644, r^o 6 (= *KRI* IV, 330,15-16)
ih-dr<.k> mwt rmt nty dy (n) hkr iw di.i w^c [LAC.]
 « veuille éviter que les gens qui se trouvent ici meurent de faim, je t'ai
 quand même donné un [LAC.] »

Les exemples produits font montre d'une belle unité et semblent cohérents avec ce que l'on trouve pour d'autres lexèmes, mais comme souvent, les choses sont plus complexes qu'elles n'y paraissent au premier abord. Quelques cas doivent être discutés. Le premier provient de *l'Enseignement d'Ani* (le père reprend la parole après avoir entendu les plaintes de son fils) et je proposerai de le comprendre comme suit :

- Ex. 357** P. Caire CG 58042, r^o 22,18 (= J.Fr. Quack 1994 : 332-333)
s3w tw, iry.k n.k n3y.k sbh, st gwš m ib.i
 « méfie-toi, veuille garder tes cris pour toi, ils me retournent le cœur »
 La version parallèle du P. Louvre E 30144, r^o 5,2 est strictement identique.

Le problème posé par ce passage se trouve essentiellement dans la segmentation. En effet, avec une segmentation différente de celle proposée ci-dessus, on pourrait avoir une attestation de *s3w tw* + SUBJ. à la deuxième personne. La chose n'est certainement pas impossible (cf. *infra*), mais je ne pense pas que cela concerne cet exemple précis. J.Fr. Quack⁶⁸³ traduit le passage concerné « *[h]üte dich davor, gegen dich zu handeln! Deine Klagen, sie scheinen mir verdreht.* » et H.-W. Fischer-Elfert⁶⁸⁴, qui segmente différemment les vers, interprète pour sa part : « *hüte dich, dir deine Kritik in die Tat umzusetzen* ». Les principales différences entre les deux auteurs résident (1) dans le sens qu'ils accordent respectivement à l'expression *iry.k n.k*, et (2) dans le fait que J.Fr. Quack accepte une thématization de *n3y.k sbh* sans morphème introducteur (ce qui, toutes autres choses mises à part, paraît difficile pour un texte littéraire de cette époque). P. Vernus⁶⁸⁵ traduit quant à lui : « garde-toi de te livrer pour toi à des jérémiades. Elles me semblent absurdes. » Si cette dernière interprétation est de beaucoup la plus convaincante, tant pour des critères grammaticaux que pour le sens général donné au passage, la présence du datif *n.k* coréférencé au sujet de *iry.k* demeure encombrante. Cela me conduit à une segmentation différente en suggérant un emploi absolu de *s3w tw*, qui est par ailleurs bien attesté (cf. e.g. Ex. 335), et une lecture optativo-jussive du subjonctif (cf. § 1.4.3.1). Cependant, il faut immédiatement ajouter que l'on ne peut pas tirer argument de la non-attestation de la construction *s3w iry.k*. En effet, dans le P. Chester Beatty IV, on rencontre sans doute aucun cette construction :

- Ex. 358** P. BM 10684, v^o 6,5-6 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 20)
s3w dd.k : s nb r bi3.t.f, hm.w rh.w m zp w^c, š3y rnm.t h<t>y hr bi3.t m sš
 « évite de dire : 'c'est chacun selon son caractère, ignorants et savants dans
 le même sac, le destin et la fortune sont gravés dans le caractère par écrit »
 P. Vernus (2001 : 276).

⁶⁸³ J.Fr. Quack (1994 : 121).

⁶⁸⁴ H.-W. Fischer-Elfert (1997 : 27).

⁶⁸⁵ P. Vernus (2001 : 255).

Bien que l'on se situe dans un genre littéraire et à une époque où la construction *s3w tw r + INF.* est attendue à la deuxième personne, il faut constater l'emploi du subjonctif après *s3w* dans ce cas. On pourrait être tenté de chercher une opposition sémantique entre les deux constructions pour la seconde personne, mais les données que nous fournit un autre document ne semblent pas conforter cette hypothèse. En effet, dans l'*Inscription de Kanais* sous Séthi I^{er}, on trouve les deux constructions à deux lignes d'intervalle sans qu'aucune nuance significative ne s'impose :

Ex. 359 Inscr. de Kanais C, l. 3 (= *KRI*, 68,2)
s3w dd.tn dd.w.n r^c m s3^c.f n md.wt
 « gardez-vous de dire les choses qu'a dites Rê lorsqu'il s'est mis à parler »

Ex. 360 Inscr. de Kanais C, l. 4 (= *KRI*, 68,4)
s3w tn r thn rmt.w hr-ntt rf se mi dpy.w
 « et puissiez-vous vous garder de porter préjudice à leurs gens, parce qu'ils (*i.e.* les yeux d'Amon) sont comme des crocodiles ! »

Je reconnais ne pas pouvoir proposer de solution vraiment satisfaisante pour rendre compte de cette alternance et me contenterai, avec les précautions d'usage, de suggérer ceci : la régularité de la construction des verbes de manipulation avec le subjonctif aurait pu conduire, par analogie, à l'extension de l'emploi de cette forme à la deuxième personne au cours de la XIX^e dynastie ; cette tentative d'explication demeure toutefois difficilement démontrable.

Avant de conclure cette trop brève étude du signifié des constructions vétitives, il reste à mentionner l'emploi d'une construction identique à celle de *s3w r + SN* dans un contexte vétitif. Le lexème verbal utilisé est *hrj* « être loin »⁶⁸⁶ ; les attestations de cette construction ne sont pas fréquentes dans les textes néo-égyptiens, mais elle n'en est pas absente. Ainsi, dans une sagesse tardive, on trouve :

Ex. 361 P. Brooklyn 47.218.135, r^o 4,17 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 9)
hr tw r p3 nty di.t mtr [_{LAC.}]
 « méfie-toi donc de celui qui fait témoigner [_{LAC.}] »
 J.Fr. Quack (1993 : 15) ; J. Winand (1998a : 451).

Les deux verbes possèdent des sens complémentaires en relation avec la catégorie du vétitif et l'on peut facilement expliquer le parcours sémantique de chacun : pour *s3w*, on part de « se préserver, se garder de » pour aboutir à l'expression du vétitif lorsque le verbe est employé à l'impératif, et pour *hrj*, à partir du sens « se tenir loin de » on aboutit à ce même domaine du jussif négatif. Un passage de l'*Enseignement d'Ani* permettra de récapituler les emplois des différentes formes vétitives :

Ex. 362 P. Caire CG 58042, r^o 15,13-14 (= J.Fr. Quack 1994 : 283-284)
bw.t n ntr itj m Bd, s3[w] tw n.k, imy.k ir.f
m ir swd hry.k n ntr.k, bw ir.f sdm
 « l'abomination du dieu est de se mettre en colère, garde-t'en bien, ne le fais pas ; ne dénonce pas ton supérieur à ton dieu, il n'écoute pas »

⁶⁸⁶ Voir en particulier D. Meeks (*AL* 77.2807) et le copte **ⲒⲠⲡ**.

Dans ce texte, on trouve côte à côte les constructions *s3w tw n.k.*, *imy.k sdm* et le vétitif *m ir sdm*. On notera avec le plus grand intérêt que *imy.k ir.f* est rendu dans O. DeM 1063, r° 3⁶⁸⁷ par la négation du vétitif *m ir ir.f*: l'ancienne forme du subjonctif vétitif est donc remplacée par le vétitif catégorique. Cela confirme une fois encore la difficulté qu'il y a à justifier la variété des formes injonctives négatives dans les enseignements. En ce sens, l'idée que leur alternance puisse être due à des raisons plus stylistiques que sémantiques est confortée par les données d'un texte comme l'*Enseignement d'Ani*; en r° 20,12-14 on trouve la séquence suivante : *s3w tw r SN (...)* *imy.k sdm (...)* *m ir sdm (...)* *m ir sdm (...)* *imy.k sdm (...)* *s3w tw r SN*. À l'exception du fait que *s3w tw r* soit ici employé devant des substantifs dans le sens de « se garder de quelque chose », *imy.k sdm* et *m ir sdm* semblent fonctionnellement identiques : la motivation de leur alternance relève probablement plus de la *variatio orationis* et d'un mode de structuration général des séquences jussives dans ce genre textuel que d'un autre facteur. En conclusion, après la XVIII^e dynastie où ces trois constructions paraissent productives dans les textes de la pratique (il s'agit généralement de lettres), la seule expression véritablement productive dans le domaine du vétitif est *m ir sdm*. Les deux autres constructions, à côté de formules figées (que l'on dénombre essentiellement dans la littérature scolaire), se spécialisent dans des fonctions spécifiques aux genres littéraires dans lesquels elles apparaissent.

1.4.2.4. Tours particuliers dans l'expression du vétitif

Aux constructions qui viennent d'être étudiées s'ajoutent trois tours particuliers dans l'expression du vétitif. Il est opportun de s'arrêter sur ceux-ci dans la mesure où le premier paraît illustrer une variante idiolectale (qui pourrait avoir une portée générale) et où les deux autres possèdent une importance dans l'évolution diachronique de la langue égyptienne.

Le premier tour. Il est de beaucoup le mieux connu⁶⁸⁸ : il s'agit de l'idiosyncrasie du scribe Djéhoutymose qui utilise la tournure *m-di tm* + INF. dans les recommandations qu'il donne au destinataire :

Ex. 363 P. BN 199,5-9+196,V+198,IV, r° 10-11 (= *LRL* 5,14-15)

hr m-di tm nni [it]3 mw r p3y.f wb3, mtw.f sm3^c n.f šd.f o

« et ne néglige pas d'amener de l'eau à sa cour ouverte et tu le prieras en sorte qu'il (me) sauve »

La complémentation du verbe *sm3^c*, dont on sait par ailleurs qu'il peut se construire avec une complétive introduite par *iw* (cf. § 1.3.3.3), pose ici question : il est possible de considérer que *šd.f* est une forme subjonctive en fonction complétive ou en emploi consécutif. La première solution n'est certainement pas à exclure ; il s'agirait alors d'un emploi manipulatif du verbe (sur ce point, cf. chapitre III, § 1.2).

Ce tour est limité au verbe *nni* et à l'expression *h3^c nni n SN*⁶⁸⁹. Il apparaît en variation libre avec le conjonctif *mtw.k tm nni* chez cet auteur « et en distribution complémentaire avec *m ir nni* ou

⁶⁸⁷ Ce texte est daté sur des bases paléographiques de l'époque ramesside, sans plus de précision ; l'emploi de *m ir sdm* pour *imy.k sdm* suggère cependant une datation relativement basse.

⁶⁸⁸ Fr. Neveu (2001 : 143-144).

⁶⁸⁹ Sur ces expressions dans les lettres, voir D. Sweeney (2001 : 47-48).

m iri h3^c n.f nni »⁶⁹⁰ qui occupent toujours une position initiale⁶⁹¹. En dehors de son caractère idiosyncrasique, il faut surtout noter que cette construction entretient une relation particulière avec le conjonctif. En effet, outre le fait qu'elle apparaît sous la main de Djéhoutymose en variation libre avec ce paradigme, elle lui est, dans sa construction même, fondamentalement apparentée. Sans revenir ici sur le débat de l'origine du conjonctif⁶⁹² et les phases de son évolution, tous les auteurs⁶⁹³ s'accordent pour reconnaître que le paradigme du conjonctif, à un moment ou un autre de son évolution, a été constitué de la préposition *hn^c* suivie de l'expression du sujet et de l'infinitif (*hn^c ntf sdm*). Le conjonctif tirerait son trait [+cumulatif] de cette origine qui a pour elle la vraisemblance, eu égard aux formes effectivement attestées à la XVIII^e dynastie. Lorsqu'il recourt à la préposition *m-di*, Djéhoutymose ne fait rien d'autre que d'employer une préposition marquant l'accompagnement suivie de l'infinitif négatif et, partant, d'utiliser un tour qui, sémantiquement, marque également un trait cumulatif. Dans l'économie systémique de la langue égyptienne, ce tour n'est donc pas aberrant⁶⁹⁴. L'absence de l'expression du destinataire de la prescription peut quant à elle s'expliquer pour des raisons analogues à celles qui seront évoquées dans l'étude du deuxième tour vétitif particulier, l'emploi de *tm* + INF. en fonction jussive.

Deuxième tour. Cette tournure est, à ma connaissance, attestée deux fois dans la documentation en néo-égyptien⁶⁹⁵ ; les deux exemples sont à trouver dans le corpus des *Late Ramesside Letters* :

Ex. 364 P. Leyde I 369, v^o 4 (= *LRL* 2,8-9)
hr bn twi m p3y.i shr iwn3, tm di.t h3ty.tn m ?h.t?
 « et je ne suis pas du tout dans mon assiette, ne pas vous tracasser ?d'autre chose? »
 La lecture du groupe $\frac{\ominus}{\Delta} \frac{\overline{\text{---}}}{\text{---}}$ est problématique, cf. J. Černý (1939 : 2a).

Ex. 365 P. Phillipps, r^o 10-11 (= *LRL* 29,10-12)
wnn t3y.i š^c.t spr r.k, tm pr r m33 hh, y3 bn it3.k m w^cw n hrwy iwn3
 « quand ma lettre te parviendra, ne pas sortir pour voir la mêlée : ce n'est pas comme combattant que tu as été engagé »
 Sur *hh* dans un sens figuré, voir E.F. Wente (1967 : 48 n. f). Pour le problème posé par la forme emphatique perfective passive et la négation utilisée, voir J. Winand (1992 : 315-316). Depuis cette mise au point, aucune nouvelle occurrence de la construction n'est venue jeter quelque lumière sur cette question. Voir encore P. Cassonnet (2000 : 123).

⁶⁹⁰ Fr. Neveu (2001 : 144).

⁶⁹¹ Pour l'ensemble des références à ces constructions, voir P.J. Frandsen (1974 : 262 n. 1).

⁶⁹² Voir sur ce point la confrontation des différentes hypothèses dans J. Winand (1992 : 457-465).

⁶⁹³ À l'exception de F. Lexa (1949 : § 774-776) qui suggère que le morphème *mtw-* du conjonctif constitue une variante orthographique de la préposition *m-di*, ce qui est symptomatique pour la question étudiée ici.

⁶⁹⁴ Même s'il convient de rester très prudent sur ce point, il ne me paraît par ailleurs pas impossible que Djéhoutymose ait procédé à une réfection étymologisante consciente ; on sait en effet qu'il avait une certaine prédilection pour les formes anciennes (cf. § 1.4.3.1 en relation avec son utilisation de la forme *ih-sdm.k*).

⁶⁹⁵ Il faut peut-être y ajouter cet exemple qui a pour lui l'autorité de J.Fr. Quack : P. BM 10474, r^o 15,17-18 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 345) *ir tni s m wpw.t hwr, tm.ø whm h3b.f r ky zp ^cn* « si un homme se distingue par une mission infructueuse, ne pas le réenvoyer à nouveau dans une autre mission ».

E.F. Wente⁶⁹⁶ note en relation avec le premier exemple « *[u]nless an ellipse of the conjunctive *mtw.tn* is assumed before *tm*, we may have an earlier example of *tm* as a negative imperative, which is otherwise unknown to me until it is used in Roman demotic* »⁶⁹⁷. La probabilité d'avoir effectivement affaire à un conjonctif dans cette position syntaxique, c'est-à-dire après la négation du présent I, est à n'en pas douter fort mince ; la valeur vétéitive de la proposition découle du signifié des lexèmes employés. Concernant le second exemple, il est évidemment tentant de corriger⁶⁹⁸ le texte et de restituer le système corrélatif bien connu dans lequel le séquentiel prend une valeur jussive avec la seconde personne dans l'instance du discours⁶⁹⁹. Cependant, cette correction n'est peut-être pas une nécessité. Pour le montrer, on s'intéressera d'un peu plus près à ce système corrélatif. Avant la XIX^e dynastie, il n'est apparemment pas attesté sous sa forme *wmn* SN *hr sdm*, *iw.k hr sdm*⁷⁰⁰, mais prend soit la forme *hft spr* SN *n.k/tn* + SÉQ. (Ex. 366 à Ex. 368), soit la forme *ir m-hft spr* SN *n.k/tn* + SÉQ. (Ex. 369) :

Ex. 366 P. Caire CG 58053, v^o 1-2 (= Sch. Allam 1987 : pl. 2)
hft spr sš pn <r>.tn, iw.tn hr tm rdi.t sdr b3k n p3 ntr (...)
 « lorsque cet écrit vous parviendra, vous ferez en sorte de ne pas laisser dormir le travail du dieu (...) »

Ex. 367 P. Mond II, r^o 15 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
ky dd, hft spr t3y.i šc.t r.t mtw.t [LAC.]
 « autre chose : dès que ma lettre te parviendra et que tu [LAC.] »
 Comme le souligne D.P. Silverman (1991 : 307), une autre occurrence de cette « *introductory phrase occurs in a damaged context, but the concluding clause is a Third Futur* ».

Ex. 368 P. Caire CG 58058, r^o 1-2 (= KRI III, 156,4-5)
hft spr t3y.i [šc.t r.k, iw.k hr] sip p3 nhb n p3 pr nty m-di hm rwrw
 « lorsque ma lettre te parviendra, tu inspecteras la contribution en bétail du domaine qui est la charge du serviteur *rwrw* »
 Sur le terme *nhb*, voir la discussion de Sch. Allam (1985 : 32). Il s'agit d'une lettre traitant de questions agricoles que K.A. Kitchen a attribuée, sans présenter d'arguments, au règne de Ramsès II. Cependant, tant du point de vue paléographique que linguistique, il semble que ce document doive être situé dans la période couvrant la fin de la XVIII^e ou le tout début de la XIX^e dynastie (sur ce point, voir déjà Sch. Allam 1985 : 30).

⁶⁹⁶ E.F. Wente (1967 : 19 n. p).

⁶⁹⁷ Pour l'emploi de *tm* comme impératif négatif en démotique, voir R.J. Williams (1952 : 62) ; remarques que H. Satzinger (1976 : 280) qualifie de « *abwegig* ».

⁶⁹⁸ Notamment à la suite de J. Černý (1939 : 29a). On peut s'appuyer sur v^o 8 (= LRL 30,10) du même document où l'on trouve *iw.k <h3b> n.i* dans la même position syntaxique (l'omission du verbe est probablement due au saut de ligne).

⁶⁹⁹ Sur cette construction, voir D. Sweeney (1994a : 288 n. 137, avec la littérature antérieure) ; Fr. Neveu (1996 : 188-191) ; Fr. Junge (2001 : 270-273). Pour l'origine de ce tour, voir P. Vernus (1982 : 86).

⁷⁰⁰ Voir déjà la remarque de A.M. Bakir (1970 : 79-80).

- Ex. 369** P. Caire CG 58054, r° 6-7 (= Sch. Allam 1987 : pl. 3)
ir m-ht spr sš pn r.k, iw.k hr smtr nn ir.n.k, hn^c ntk ir.t m šs zp-2
 « lorsque cette lettre te parviendra, tu corrigeras ce que tu as fait (*i.e.* s'en prendre à des gens), et tu te comporteras au mieux »

Dès le début de la XIX^e dynastie, ces anciennes formulations disparaissent des documents de la pratique et sont réservées aux contes (cf. *e.g.* Ex. 370 ; mais l'on trouve également la forme récente, voir *e.g.* Ex. 371) et aux lettres modèles⁷⁰¹ des *Miscellanées* dans lesquelles la construction ancienne (Ex. 372 et Ex. 373) voisine avec la construction récente, parfois au sein d'un même document (Ex. 374 et Ex. 375) :

- Ex. 370** P. Chester Beatty I, r° 8,4 (= *LES* 47,11-12)
hft spr p3y.i wh3 r.tn, iw.tn di.t hđ.t hr tp n hr s3 3s.t
 « lorsque ma dépêche vous parviendra, vous placerez la couronne blanche sur la tête d'Horus, fils d'Isis »
- Ex. 371** P. Harris 500, v° 2,8-9 (= *LES* 84,1-2)
*wn(n).tn (𓏏) hr ʕ r p3 dmi, iw.tn hr wn n3y.tn iry.w, mtw.tn mh m rmt
 nb nty m p3 dmi*
 « dès que vous rentrerez dans la ville, vous délivrerez vos camarades et vous emparerez de toute personne se trouvant dans la ville »
 Une remarque de A.H. Gardiner (1932 : 84a) laisse penser qu'il n'envisage pas cette construction ; en effet, concernant la préposition *hr* du séquentiel, il note : « [*p*]resumably a miswriting for \ominus » et renvoie à un « parallèle » du *Conte des deux frères* difficilement comparable.
- Ex. 372** P. Anastasi III, r° 5,12-6,1 (= *LEM* 26,14)
hft spr t3y.i šc.t r.k ° iw.tnk hr šsp p3 50 n dbn
 « quand ma lettre te parviendra, tu réceptionneras les 50 débens »
 Voir encore P. Anastasi IV, r° 8,2-7 (= *LEM* 42,16-43,7).
- Ex. 373** P. Anastasi V, r° 18,6 (= *LEM* 66,5)
hft spr t3y.i šc.t r.tn, iw.tn hr in n3 md3y.w n t3 sfhy (𓏏𓏏𓏏)
 « quand ma lettre vous parviendra, vous amènerez les *md3y.w* du poste de garde »
- Ex. 374** P. Bologne 1094, r° 10,3-4 (= *LEM* 9,10-11)
hft spr t3y.i šc.t r.k, iw.k hr šm.t irm NP, mtw.k di.t rwi.tw p3y.f^cnh
 « quand ma lettre te parviendra, tu t'en iras avec NP et feras en sorte que l'on annule son serment »
 Pour la même formule avec la 2^e m.sg., voir encore P. Koller, r° 3,5 (= *LEM* 118,17-119,1) ; P. Leyde 348, v° 9,7 (= *LEM* 136,5-6).

⁷⁰¹ On soulignera la construction hybride recourant à *iw* pour *wnn* en fonction protatique du P. Sallier 1, r° 9,6 (= *LEM* 87,12-13) *iw p3 mitt spr r.tn, iw.tn dgs n.f 3h.t* « lorsque cette copie vous sera parvenue, vous parcourrez pour lui les champs ».

- Ex. 375** P. Bologne 1094, r° 6,3 (= *LEM*6,3)
wnn t3y.i šc.t hr spr r.k, i[w.]k hr šm.t irm NP, mtw.k smi t3ty [hr] p3 hd
 ʕ33
 « lorsque me lettre te parviendra, tu te mettras en route avec NP et tu feras rapport au vizir concernant la grande quantité d'argent »

Dans les textes de la pratique postérieurs à la XVIII^e dynastie, c'est toujours le système corrélatif *wnn* SN *hr sdm*, *iw.k hr sdm* qui est employé ; le fait est bien connu, on n'en prendra que quelques exemples topiques moins souvent cités :

- Ex. 376** O. Michaelides 66, r° 7 (= *KRI*IV, 178,8-9)
wnn.f hr spr r.tn, iw.tn hr di.t hr.tn n.f, mtw [LAC.]
 « lorsqu'il arrivera auprès de vous, vous prendrez soin de lui et [LAC.] »
- Ex. 377** P. BM 10411, r° 14-15 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 1)
wnn md3y NP spr r.k, iw.k wd.f 3s zp-2
 « lorsque le *md3y* NP arrivera à toi, tu le renverras très rapidement »
- Ex. 378** P. ESP A, r° 9-10 (= *KRI*VI, 517,112-13)
wnn t3y.i šc.t spr <r.>tn, iw.tn wh3 n.i m nkt n msdm.t m sp3.t nb, mtw.tn
{r} mh n.i msdm.t
 « lorsque ma lettre vous parviendra, vous rechercherez pour moi un peu de galène dans tous les districts et vous me rassemblez de la galène »
 Pour la présence du *r* dans le conjonctif et une lecture *i.mh* envisageable, voir J. Winand (1992 : 471-472 n. 72).
- Ex. 379** P. Strasbourg 26 + 27I + 29VII + 44IV, r° 4-v° 2 (= D. Lefèvre 2008 : 5A)
wnn t3y.i šc.t spr r.k, iw.k ptr n3 b3k.w n NP i.wcr, iw.w (hr) iy r t3y dhn.t
nty tw.k im, šfd tw.w m p3 nty nb se im, <m>tw.k swd.w n NP r di.t t3f
se n.f r rsy
 « quand ma lettre te parviendra, tu t'occuperas des serviteurs de NP qui se sont enfuis, car ils se dirigent vers cette *dhn.t* où tu te trouves. Appréhende-les où qu'ils se trouvent et remets-les à NP pour qu'il les lui ramène dans le Sud »
 W. Spiegelberg (1917 : 10-11) ; E.F. Wente (1990 : 206) ; J. Winand (1992 : 159) ; M. Müller (2006 : 336-337).
- Ex. 380** P. Aberdeen 168e+af+ak (*et alia*), r° 3-4 (= D. Lefèvre 2008 : 83 A)
wnn t3y.i šc.t spr r.k, iw.k 3tp n3y.w 3pd.w? irm.f, [LAC.]w iw m dy [LAC.]
im.w, mtw.k di.t [LAC.]
 « quand ma lettre te parviendra, tu chargeras leurs ?oiseaux? avec lui – ne fais pas [...] parmi eux – et tu feras [...] »

Tous les cas qui précèdent indiquent que la fonction du séquentiel à la deuxième personne est strictement injonctive (cela aura une importance dans l'étude du troisième tour particulier du vétéatif) dans cette position syntaxique. Ce point tend d'ailleurs à être corroboré par deux exemples, déjà cités par H. Satzinger⁷⁰², dans lesquels l'impératif, qu'il soit positif (Ex. 381) ou

⁷⁰² H. Satzinger (1976 : 94-94).

négatif (Ex. 382), remplace le séquentiel à valeur injonctive de l'apodose dans des lettres modèles (pour le futur III dans cette position, voir § 2.2.2) :

Ex. 381 P. Anastasi V, r° 20,3 (= *LEM*67,5-6)
wmn t3y.i šc.t hr spr r.tn, h3b n.i hr p3 hpr nb m-di.w
 « dès que ma lettre vous parviendra, écrivez-moi tout ce qui se passe les concernant »

Ex. 382 P. Turin B, v° 3,7-8 (= *LEM*127,9-10)
hr wn(n).f spr r.k m hrw n mni, m ir wsf rmt w^c m p3 šhn r šw.f
 « et quand il (*i.e.* le bateau) t'arrivera, au jour d'accoster, ne dispense personne de l'ordre de le vider »

Par conséquent, dans la mesure où la présence d'une proposition indépendante autonome en fonction d'apodose avec une valeur injonctive après *wmn* SN *hr sdm* n'est pas une impossibilité syntaxique, et que l'infinitif *tm* est par ailleurs employé avec cette même valeur après le présent I (cf. Ex. 364), je ne vois pas une nécessité fondamentale poussant à corriger l'Ex. 365. Il n'en demeure pas moins vrai que la restitution de *iw.k* demeure une réelle possibilité ; mais l'excès de correction des textes pourrait parfois nous faire passer à côté de la réalité complexe du langage étudié. D'un point de vue sémantique, les deux exemples ont en effet cela en commun qu'ils ne concernent pas un ordre effectif, mais une prescription générale. Or, l'on sait que typologiquement, la négation d'une forme non finie du verbe peut aboutir à l'expression d'une injonction à portée générale (songeons à « ne pas fumer »). De plus le caractère elliptique et ramassé du genre textuel des lettres n'est plus à prouver et est susceptible d'actualiser ce genre d'expression : l'existence d'un infinitif négatif à fonction injonctive dans ce genre textuel n'est donc pas à exclure.

Comme on l'a constaté, le séquentiel en fonction apodotique dans le discours possède un signifié injonctif indiscutable, et est donc orienté vers la sphère du non-actuel. Il est d'autres emplois de ce paradigme dans le discours qui relèvent de la même problématique et touchent, en partie du moins, au domaine du vétéitif.

Troisième tour. Je commencerai par en produire les attestations avant de discuter l'origine et la fonction de cette construction, *iw* SN \emptyset *tm* INF., que l'on rencontre dans plusieurs textes à partir de la XXI^e dynastie :

Ex. 383 Graffito temple de Khonsou 10 ou 145, l. 3-6
 (= H. Jacquet-Gordon 1979 : 170 ; 2003 : pl. 55)
dd ND : \emptyset *p3 nty iw.ft p3 dgs n dd-i^ch p3(y.i) b3k,*
iw(.i) ftt rn.f n bnb n p3 pr ^c3 šps
iw[.i] tm di.t s3.fr t3 s.t n it.f
 « ND déclara : 'celui qui effacera l'empreinte de pas de *dd-i^ch* mon serviteur, j'effacerai son nom du Benben, le grand et auguste sanctuaire, et ne placera pas son fils à la place de son père »
 J. Winand (2004a : 652) ; J.-M. Kruchten (2005 : 67) traduit « j'exclurai son fils de la place de son père ». Cet exemple est une variation de la formule d'imprécation que l'on trouve à maintes reprises sur le toit du temple de Khonsou à Karnak. La particule *ir* est parfois présente lorsque l'auteur recourt à une thématization dans son imprécation (cf. *e.g.* Graffito 123,

Ex. 387 Inscription d’Henouttaouy, l. 20 (= J. Winand 2004a : fig. 2)
 [iw.]{t}n hdb.w, iw.n fdk rn.w m p3 t3, iw.n [t]m [di.t rw]d.w im.s
 « nous les tuerons, nous effacerons leur nom de la terre, nous ne les
 laisserons pas prospérer grâce à cela »

Ex. 388 P. Berlin P 8543, v^o 3 (= D. Lefèvre 2008 : 48A)
 [LAC.] w3h.s m-b3h.k, iw.k tm ir n.s sr[LAC.]
 « [tu] la déposeras devant toi, et tu ne feras pas pour elle [LAC.] »
 D. Lefèvre (2008 : 199 n. e) propose de considérer que l’on a ici affaire à
 un conjonctif suivi d’un séquentiel. Si je le rejoins sur le fait qu’il est
 difficile d’imaginer dans ce contexte que la forme *iw.k tm ir* constitue
 l’apodose d’un système corrélatif, il n’en est pas moins possible d’envisager
 que l’on ait affaire à la construction ici étudiée avec un futur III suivi d’une
 forme *iw.k ø tm sdm*. En revanche, cela paraît plus difficile pour P. Berlin
 P 23063, r^o x+4 (= D. Lefèvre 2008 : 50A) *mtw.k di.t in.tw.w r niw.t, iw.k
 tm di.t* [LAC.] « et tu les feras apporter à la ville, mais tu n’as pas fait [LAC.] » ;
 dans ce cas, il semble que l’on ait bien affaire à un séquentiel reprenant la
 narration (l’argument repose principalement sur le fait que la forme suit un
 conjonctif et non un futur III).

Le point commun de tous ces exemples est de fournir des attestations d’une construction du type *iw SN ø tm sdm* après un ou plusieurs futurs III au positif. J.-M. Kruchten⁷⁰⁴ a proposé une analyse de trois des exemples étudiés ci-dessus. Il considère que l’on est systématiquement en présence de futur III négatifs recourant à la négation *tm* : « le *tm* n’intervient pas comme auxiliaire d’une forme verbale ‘*iw.f (-) tm sdm*’ (le séquentiel ?), mais porte directement sur le procès, la forme verbale employée dans les deux passages en question [cf. *supra*] pour exprimer la menace restant assez banalement — comme partout ailleurs dans ce type de documents — le futur III ». Dès lors, J.-M. Kruchten recourt à l’antonyme négatif du prédicat dans ses traductions⁷⁰⁵. Si cette suggestion d’analyse doit être examinée dans le détail, on peut d’emblée constater que la justification soutenant l’existence de cette construction est linguistiquement intenable : « on comprend donc aisément que d’opter occasionnellement pour une formulation plus courte (par facilité ou ignorance du beau langage), à faire de la négation restreinte au procès la contrepartie négative spécifique d’une forme verbale particulière en grammaticalisant ce qui n’était au départ qu’une option de langage laissée à l’appréciation du locuteur, il n’y avait qu’un pas ». J’avoue ne pas savoir ce qui est le plus court entre *bn iw.i* et *iw.i tm* ; en revanche, parler d’ignorance du beau langage concernant, entre autres, les rédacteurs de décrets oraculaires, est sans doute abusif.

Une seconde explication de cette construction a été proposée par J. Winand dans deux contributions⁷⁰⁶ où il oppose les signifiés modaux respectifs du séquentiel et du futur III. Il y défend le point de vue suivant : « le séquentiel se distingue du conjonctif par la modalité : le

⁷⁰⁴ J.-M. Kruchten (2005 : 67).

⁷⁰⁵ J.-M. Kruchten (2005 : 66) : « le verbe *tm* garde sa pleine capacité de nier directement le procès, *en particulier si, pour les besoins de son argumentation, le locuteur fait ce choix plutôt que de faire porter sa négation sur la relation entre sujet et prédicat ou si par paresse intellectuelle il préfère cette négation passe-partout à des tournures plus complexes [it. chez l’auteur]* ».

⁷⁰⁶ J. Winand (2001 & 2004a : 651-652). Les lignes qui suivent doivent en outre beaucoup aux discussions que nous avons pu avoir sur cette question.

son corps dans la nécropole, et je ferai en sorte que l'on ne puisse jamais détruire son esprit dans la nécropole »

B. Gunn (1955 : 88) notait déjà : « [t]he 'circumstantial' *iw* may often be suitably translated as 'and', and what follows it may be taken as a principal sentence, when this sentence depends on a previous sentence in the same tense ».

Ex. 391 P. BM 10321, v^o 37-42 (= OAD XIA)

iw.i šd.f r psh n hf3w, r psh <n> wh^c.t (...) bn iw.i di.t hn.w m sw3w.f

« je le protégerai de la morsure du serpent, de la piqûre du scorpion (...) je ne les laisserai pas approcher de son voisinage »

On observe donc que trois constructions sont possibles au négatif. Comme on l'a cependant montré (cf. *supra*), la présence ou l'absence du *iw* circonstanciel n'est pas significative ; cela réduit à deux les constructions possibles au négatif : (*iw*) *bn iw* SN *sdm* et *iw* SN \emptyset *tm sdm*. Au positif, on peut trouver dans ce type de texte le conjonctif (si l'Ex. 393 doit être considéré avec prudence en raison du changement de la personne du sujet, les Ex. 394 à Ex. 396 sont assurés) à côté du futur III en asyndète (Ex. 392) :

Ex. 392 Stèle Caire JE 66285, l. 2-4 (= A.M. Blackman 1941 : pl. X)

p3y.i nb nfr (𓂏𓂛𓂏) *iw.k hdb p3 3 n mš^c (...) p3 wpw.t nb, h3b nb m wpw.t r sh.t nty iw.w r it3 nkt n p3y hnt n wsir* NP, *rm^t nb nty iw.w hb(3) m* (𓂏𓂛𓂏) *p3y.f htp-ntr (...), iw.k ir n3y.k b3w 3 dr r.w*

« mon bon maître, tu tueras le chef d'armée (...) tout messenger, toute personne envoyée en mission dans la campagne qui volera quelque chose de cette représentation de l'Osiris NP, toute personne qui démolira son offrande divine (...), tu exerceras tes grands et puissants pouvoirs contre eux »

Dans ce passage, la graphie particulière de *hb3* incite à se demander si l'on ne pourrait avoir affaire à l'expression *hb3 dmdy.t n* qui n'est attestée, à ma connaissance, que dans le P. Anastasi VII, r^o 4,4 et demeure non étudiée.

Ex. 393 Inscription d'Henouttaouy, l. 12 (= J. Winand 2004 : fig. 2)

ir rm^t nb nty iw.w dd irm hnw.t-t3.wy m3^c.t-hrw i[rm 3s.t-m-3h-bi.t] hr n3 3h.t nmh [LAC.] *i[ri] imn[-r^c] nswt ntr.w ir n[w] iry [mt]w.tw smn n3 3h.t m-di hnw.t-t3.wy m3^c.t-hrw*

« quiconque se disputera avec *hnw.t-t3.wy j.v.* ou *3s.t-m-3h-bi.t* concernant ces champs de particuliers [LAC.], Amon-Rê roi des dieux agira contre eux de manière appropriée et l'on maintiendra les terrains dans la possession de *hnw.t-t3.wy j.v.* »

Ex. 394 St. Louvre C 256, l. 15 (= J. von Beckerath 1968 : 11)

iw.k sdm n hrw.i m p3 hrw, mtw.k htp r n3 b3k.w ttw i.h3^c.k r wh3.t, mtw.tw in.t.w r km.t

« écouteras-tu ma voix en ce jour, et pardonneras-tu les sujets rebelles que tu as relégués en oasis, de sorte qu'on les ramène en Égypte ? »

Ex. 395 P. Caire CG 58032, r° 53-57 (= W. Golénischeff 1927 : 179-180)
*iw.i di.t iry ns-ḥnsw (...) ki nb nfr i.ḥpr m-di nṯr nb (...) mtw.i šd p3y-
ndm p3y.i b3k r ḥnw nb n bt3 r-db3 twf*

« je ferai en sorte que *ns-ḥnsw* profite de toute bonne condition qui advient à tout dieu, et je protégerai Pinédjem, mon serviteur, de toute accusation de crime à cause d'elle »

Ex. 396 Inscription de Taharqa, l. 5 (= P. Vernus 1975a : 29)

iw.k sdm.w n.i mtw.k [...]

« tu les entendras par égard pour moi et tu [...] »

(trad. P. Vernus 1975a : 31)

Dès lors, les données paraissent s'organiser comme suit : le futur III positif s'oppose au futur III négatif (circonstanciel ou non) comme le conjonctif s'oppose à la construction *iw SN ø tm sdm*. Par ailleurs, on sait que la modalisation d'une forme (telle celle que subit le conjonctif dès la XX^e dynastie, notamment avec son emploi dans une fonction consécutive), n'est pas ressentie par les locuteurs de la même manière au positif qu'au négatif⁷¹⁰. Dès lors, le conjonctif a pu être estimé trop modalement marqué dans la sphère du futur assertif à la polarité négative (qu'implique tous les emplois étudiés) et remplacé par une autre forme continuative, le séquentiel. Cela n'a, en outre, pu se produire qu'en raison de la circonstance favorable suivante : on sait que le séquentiel tombe progressivement en désuétude au cours de la Troisième Période Intermédiaire⁷¹¹ comme paradigme continuatif dans la narration, ce qui laissait cette forme, fondamentalement assertive, susceptible d'être recatégorisée dans d'autres fonctions. Son utilisation dans la sphère du discours (que l'on a eu l'occasion d'envisager ci-dessus) a certainement constitué un facteur favorable de ce point de vue.

À ce stade et en attendant de nouvelles données, ce scénario demeure bien sûr une hypothèse, mais il me semble posséder certains avantages par rapport à la proposition qu'a formulée J.-M. Kruchten : (1) il n'est plus nécessaire de suggérer un emploi de *tm* inédit comme « nouvelle » négation du futur III (qui était, quoi qu'il en soit, difficile à justifier sur le plan sémantique, car n'occupant aucune nouvelle fonction) ; (2) on peut expliquer pourquoi ce phénomène ne se produit qu'à partir de la XXI^e dynastie en prenant en considération les facteurs conjoints de la modalisation du conjonctif et de la désaffectation pour le séquentiel dans la sphère narrative ; (3) on peut justifier le « choix » du séquentiel en raison de son caractère assertif marqué (sphère du prévu et non du possible dans le futur) et de sa non-autonomie syntaxique. Je me range donc à l'hypothèse de J. Winand et reconnaitrai dans la construction *iw SN ø tm sdm* le séquentiel. Il faut insister sur le fait que c'est bien la valeur assertive de la forme qui a pu permettre ce transfert et non le fait que le procès soit envisagé comme déjà réalisé. En d'autres termes, c'est une composante modale, et non temporelle, qui permet au séquentiel de fonctionner dans ce cadre.

Enfin, il faut conclure sur le fait que cet emploi du séquentiel, s'il peut sembler proche du vétéritif à la deuxième personne « et tu ne feras pas », est à exclure des tours particuliers dans l'expression du jussif : comme on l'a vu, il peut s'employer à la première personne avec une

⁷¹⁰ Sur l'emploi du conjonctif négatif à valeur consécutive, voir les exemples cités au chapitre III, § 2.1.

⁷¹¹ Sur ce point, voir A. Shisha-Halevy (1989 : 424) ; P. Vernus (1990a : 183) ; J. Winand (1992 : 455-457) ; J.Fr. Quack (2001 : 171).

valeur d'assurance pour le futur, et c'est une caractéristique des formes assertives du futur que de subir ce changement de signifié en fonction de la personne du sujet (cf. § 2.2).

Après avoir examiné les moyens d'expression du vétéitif et constaté que seule la négation *m ir* possédait un caractère véritablement productif sur l'ensemble du corpus, il faut revenir sur les formes attestées à la polarité positive, afin de les contraster avec les valeurs de l'impératif et de ses variations (étudiées en § 1.4.1).

1.4.3. Le domaine du jussif

Pour étudier la valeur respective des formes dans le domaine du jussif, on distinguera les constructions avec un sujet à la deuxième personne, qui entrent en distribution complémentaire avec l'impératif, des constructions dans lesquelles le sujet est à la première ou à la troisième personne, qui sont les seules auxquelles le locuteur puisse recourir pour exprimer un ordre.

1.4.3.1. Expression de la requête et de la demande : le jussif à la seconde personne

À l'ordre catégorique exprimé par l'impératif s'opposent deux formes exprimant un ordre moins catégorique : le subjonctif *sḏm.f* et la forme *ih-sḏm.k*. Morphologiquement, ces deux paradigmes ne font qu'un, car c'est le subjonctif qui constitue le radical verbal de la *ih-sḏm.k*. En néo-égyptien⁷¹², *ih* ne se rencontre normalement⁷¹³ plus que devant le subjonctif avec lequel il forme une entité morphologique⁷¹⁴. Avec ce paradigme, l'expression du sujet est limitée à la seconde personne (à l'exception de quelques exemples, extrêmement rares, qui ne constituent que des exceptions apparentes⁷¹⁵). Comme on l'a déjà signalé, cette forme est sur le déclin et, à partir de la XX^e dynastie, cinq verbes représentent 74 % de ses attestations : *iri*, *rḥ*, *rḏi*, *h3b* et *ḏd*, il s'agit alors le plus souvent d'emplois de la forme dans des tours figés⁷¹⁶.

⁷¹² Pour l'égyptien de la première phase, voir P. Vernus (1990b : 100-112). Dans cet état de langue, il s'agit d'un auxiliaire d'énonciation pleinement productif que l'on trouve dans tous les types de textes. Il permet de véhiculer une valeur optative (exprimant les souhaits les plus profonds de l'individu) ou une demande polie (traduisant l'attente du locuteur). Les constructions précédées de *ih* fonctionnent dès lors clairement comme contrepartie séquentielle du subjonctif *sḏm.f* qui exprime un ordre ou un souhait. Sur cette particule, voir également M. Malaise & J. Winand (1999 : § 420, 609 et 802).

⁷¹³ Je ne connais que deux exceptions. La première se trouve dans le P. Anastasi IV, r^o 4,2 (= LEM 38,10) *ih hr.t.k <mi> ḥnh, ḥh [n] zp* « que ce qui t'est nécessaire soit en vie, des millions de fois ». Pour les parallèles avec la formule *iw hr.t.k mi ḥnh ḥh n zp*, voir R.A. Caminos (1954 : 145). Une copie de ce texte comporte une autre leçon : O. Gardiner 28, v^o 12 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 113,1) *iw ḥ.wt.k m ḥ.w.s, ḥh n zp* « avec tes biens en V.F.S., des millions de fois ». La seconde attestation, moins attendue, provient de la T. Leyde I 431, r^o 2 (= J. Černý 1932 : pl. 4) (*r-ḏd* : *ih p3y.k ky m-sḥr* « puisse ta condition être bonne ». Bien que la graphie de *ih* soit parfaitement identique à celle de l'interrogatif (cf. r^o 7), la présence *m-sḥr* ne plaide pas en faveur d'une tournure interrogative (en outre, on ne voit pas pourquoi elle apparaîtrait dans l'*incipit* d'une lettre). J. Černý (1932 : 50 n. 8) précisait qu'il s'agissait du seul cas connu de lui.

⁷¹⁴ J. Winand (1992 : 224-227) ; il réfute l'idée précédemment admise selon laquelle il existait quelques attestations de *ih* + impératif.

⁷¹⁵ Voir J. Winand (1992 : § 367) et *infra*, § 1.4.3.1.

⁷¹⁶ Sur ce point, avec des chiffres légèrement différents, voir J. Winand (1992 : 224-226). Il s'agit des locutions : *ih-iry.k w^c irm X* « veuille agir de concert avec X », *ih-rḥ.k sw* « veuille en prendre bonne note », *ih-di.k hr.k r ir.t X*

Quoi qu'en pense P.J. Frandsen⁷¹⁷, on peut montrer qu'il existe une différence notable entre les emplois du subjonctif et de la forme *ih-sdm.k*. Cela implique de rendre compte de la force du facteur modal véhiculé par chacune des deux formes dans le domaine de l'optativo-jussif. Je commencerai par souligner un point. La distinction entre la catégorie du jussif et celle de l'optatif à la seconde personne ne dépend pas tant du contexte énonciatif que de deux autres facteurs : le pouvoir directif que possède le locuteur sur l'allocutaire et le contrôle que l'allocutaire peut exercer sur le procès. En effet, comme on l'a vu dans l'introduction à l'étude des actes directifs (en § 1.4), toute forme jussive suppose que le prescripteur croit son allocutaire capable de réaliser effectivement le procès, sauf cas de recatégorisation. La répartition entre le subjonctif à valeur jussive et le subjonctif à valeur optative peut se réaliser sur cette base. En fonction jussive, le subjonctif demeure d'un emploi très restreint à la deuxième personne du singulier dans le corpus. Dans les textes de la pratique, il est limité à l'expression de quelques formules figées qui sont normalement l'apanage de la forme *ih-sdm.k* :

- Ex. 397** P. BM 10403, r° 1,12-13 (= *KRI* VI, 829,9-10)
hn.k irm NP, in n3 hmty n t3y šfd(y.t)
 « veuille t'y rendre avec NP, emmène les pièces en cuivre de ce brancard »
- Ex. 398** P. Turin 1875, r° 2,5 (= *KRI* V, 350,16-351,1)
ir n3 md.wt i.dd n3 rmt, bw rh.i st, hn.tn, smtr st
 « concernant les affaires que les gens ont racontées, je ne suis pas au courant, veuillez vous déplacer, instruisez-les »
- Ex. 399** P. Turin 2026, v° 7 (= *LRL* 73, 7)
hr di.k hr.k n t3y<.k> mw.t
 « et veuille t'occuper de ta mère »
- Ex. 400** O. Gardiner 125, r° 2-4 (= *KRI* III, 541,3-4)
hr di.k in.tw n.i p3y.k kt, t3 °n.t, p3 wp sh 2
 « et voudrais-tu me faire apporter ton aiguïère, l'herminette et le couteau à double tranchant »

Cette observation, ainsi que ses emplois beaucoup plus fréquents dans le domaine de l'optatif, me conduisent à considérer que le subjonctif est la forme affectivement marquée dans le domaine du jussif. Partant, en dehors des formules parfaitement stéréotypées, la liberté de l'agent a pu être ressentie comme un peu supérieure. L'écrasante majorité des attestations de la forme subjonctive en fonction jussive sont à dénombrer dans les textes littéraires (contes [Ex. 401 et Ex. 402], littérature épistolaire [Ex. 403], et sagesses [Ex. 404] essentiellement) :

- Ex. 401** P. Chester Beatty I, r° 5,3-4 (= *LES* 43,2-3)
 « alors Rê-Horakhty leur dit : » *d3y.tn r p3 iw hry-ib, mtw.tn wp.t.w im*
 « veuillez traverser vers l'île du Milieu et les y juger »

« veuille t'occuper de faire X », *ih-di.k* + *sdm.f* prospectif, *ih-h3b.k n.i hr °.k* « veuille m'envoyer de tes nouvelles », *ih-dd.k n X* « veuille dire à X ».

⁷¹⁷ P.J. Frandsen (1974 : 26).

- Ex. 402** P. d'Orbiney, r° 2,9 (= *LES* 11,12)
hn.k, in n.n pr.wt m p3 dmi
 « veuille y aller, ramène-nous des semences du village »
- Ex. 403** P. Anastasi I, r° 26,2-3 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 148)
i.di.tn šbb hr mw, iw ph.i iw.i wd3.k(wi)
 « étant donné que je suis arrivé sain et sauf, veuillez me donner de la nourriture et de l'eau »
 A.H. Gardiner (1911 : 28) ; P. Vernus (1982-1983 : 118 n. 22, qui ne considère pas que la forme doit nécessairement être comprise comme emphatique dans un texte littéraire) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 224) ; P. Cassonnet (2000 : 166 et 214).
- Ex. 404** O. Chicago 12074, v° 9-10 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 79)
ptr, pn^c.k tw r sip md.wt.i, gm.k šhr.w.i mnḥ
 « alors, puisses-tu te retourner pour examiner mes paroles, et tu découvriras que mes conseils sont excellents »
 W. Guglielmi (1983 : 153) ; J.L. Foster (1984 : 93) ; P. Vernus (2001 : 375).

Un exemple éclairant devrait permettre d'illustrer ce qui oppose le subjonctif à la deuxième personne et la forme *ih-sdm.k* en néo-égyptien. Dans l'exemple qui suit, l'expéditeur de la lettre souffre gravement des yeux (ou le feint à dessein), et fait appel à toute la bienveillance de son allocataire pour qu'il lui apporte de quoi le soulager :

- Ex. 405** O. Berlin P 11247, v° 1 (= *KRI* III, 533,5)
in.t.k (𓂏𓄀) n.i nkt bit n ir.ty.i
 « puisses-tu m'amener un peu de miel pour mes yeux »
 On soulignera la graphie particulièrement intéressante du subjonctif de *ini*. Elle peut être rapprochée des deux exemples cités par J. Winand (1992 : 223) pour la forme *ih-sdm.f* (il convient certainement de les dater de la fin de la XVIII^e dynastie plutôt que sous Séthi I^{er}).

On peut comparer ce passage à une formulation parallèle où le locuteur recourt à la forme *ih-sdm.k*. Dans l'exemple qui suit, on observe la présence de l'adverbe *3s* (renforcé par *zp-2*) ; or, d'après mes relevés, il ne semble pas que cela soit possible avec le subjonctif en fonction jussive :

- Ex. 406** O. DeM 246, r° 1,1-1,3 (= *KRI* V, 566,7)
ih-di.k in.tw.f n.i 3s zp-2 m p3 hrw
 « veuille me le faire apporter très vite aujourd'hui »

La forme *ih-sdm.k* est attestée dès les premiers textes du corpus. Du point de vue du signifié, elle se rapproche du subjonctif jussif dans deux cas (ce qui correspond à une diminution de sa force injonctive). Tout d'abord, dans certains contes (particulièrement les plus anciens) où la forme peut encore posséder une signification proche du domaine de l'optativité (qui était celui de la particule *ih*) :

- Ex. 407** P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 2,x+7
 (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 7)
ih-iw.t.t hr.sn m t{_{LAC}}
 « puisses-tu venir auprès d'eux dans la [_{LAC}.] »

- Ex. 408** O. Florence 2616, r° 10 (= *LES* 92,14-93,1)
ih-dd.k n.i w^c shn nfr n-s3w ir.t.f n.i, di.i iry.tw.f n.k
 « puisses-tu me confier une commission qu'il serait bien que je réalise, que je te la fasse réaliser »

Mais il faut parallèlement constater que, dans la majorité de ses emplois dans les contes, la forme *ih-sdm.k* exprime simplement une demande polie, qui se situe entre l'ordre catégorique atténué (cf. les stratégies d'affaiblissement de la prescription véhiculée par l'impératif en § 1.4.1) et la forme subjonctive :

- Ex. 409** P. d'Orbiney, r° 8,2-3 (= *LES* 17,9-11)
ih{hr}-šm.k r p3y.k pr, mtw.k nwy.t n3y.k i3w.t, p3-wn nn iw.i (r) h^c m s.t iw.k im.s
 « veuille t'en retourner chez toi et prendre soin de tes bêtes, car je ne demeurerai plus dans un lieu où tu te trouves »
- Ex. 410** P. Harris 500, v° 5,2 (= *LES* 3,1)
iw.tw hr dd n.f : ih-šm.k [EFF.] n 3b.k
 « et on lui dit : 'va où tu le souhaites !' »
 On notera la reprise de cette expression en v° 6,11 (= *LES* 5,8-9) *iw.tw hr iy.t r dd n.f ° i[h]-šm.k r p3 {nty} iw.n.k im{.i}* « et on vint lui dire : 'veuille t'en retourner d'où tu es venu !' »
- Ex. 411** P. Chester Beatty I, r° 15,4 (= *LES* 58,2)
ih-pt^r.k p3 shr gr mntk
 « veuille considérer toi aussi la situation ! »
- Ex. 412** P. Chester Beatty II, r° 2,6 (= *LES* 31,2-3)
ih-it3[y.tn] p3y.tn nb ° mtw.tn [h3^c.]f [n] w^c m3i bin
 « veuillez vous emparer de votre maître et l'abandonner à un lion féroce ! »
- Ex. 413** P. Chester Beatty II, r° 7,4-6 (= *LES* 34,1-3)
ih-ity<.k> n.k p3 10 n k^w ° (...) ° mtw.k s3w n.i p3y ih
 « veuille prendre pour toi les 10 rations (...) et me garder ce bœuf »

En dehors de certains emplois dans les contes, une stratégie explicite peut être employée pour conférer à la forme *ih-sdm.k* une valeur proche du souhait exprimé par le subjonctif, celle de se référer à son allocutaire par un titre (cf. § 2.3.1 pour cette stratégie avec le futur III). Cette valeur découle du fait que l'ordre hiérarchique entre dominant et dominé est explicitement renversé dans l'acte directif. Ce substantif, qui pourrait laisser penser que l'on a réellement affaire à un sujet à la troisième personne⁷¹⁸, réfère toujours directement à l'allocutaire dans le contexte discursif d'une lettre. Il ne s'agit donc que d'une forme particulière de seconde personne qui, par la marque de respect qu'elle implique, tend vers le souhait plus que vers l'acte directif :

- Ex. 414** O. Toronto A11,I, r° 10-11 (= *KRI* II, 41,2)
ih-di p3y.i <nb> hr.f {m} <n t3> is.t
 « puisse mon maître porter son attention à l'équipe »

⁷¹⁸ Pour les exemples sans sujet, voir la critique de J. Winand (1992 : 226-227) qui doit emporter l'adhésion sans réserve.

J. Winand (1992 : 226). La copie que le scribe Siamon a effectuée de ce document est particulièrement peu scrupuleuse, ce qui rejaillit sur le formulaire relativement inattendu de ce passage.


- Ex. 415** Bol de Moscou 3917, l. 4-5 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. 9,2)
ih-h3b p3y.i nb n NP r-dd ir spr.s r.i, iw.i hr hwi.s, k3-rh.k iri p3 dd[.n.]n nb
 « veuille mon maître écrire à NP disant que, si elle m’approche, je la frappe, et tu pourras alors faire tout ce que nous avons dit »
 Le sujet ainsi que la morphologie de la forme relative ne sont pas assurés.

Toutes les attestations de la forme proviennent des contes ou de lettres⁷¹⁹ (réelles ou lettres modèles) et elles possèdent une valeur directive dès les premières attestations dans le corpus :

- Ex. 416** P. Caire CG 58055, r° 7-9 (= Sch. Allam 1987 : pl. 5)
ih-di.k ir.tw n.n ky nwh nfr zp-2, p3-wn iti.tw p3 nty hn^c.n, imy ir.tw ky r db3.f
 « veuille nous faire faire un autre très bon cordage, parce qu’on a pris celui qui était en notre possession, fais-en faire un autre pour le remplacer »
- Ex. 417** O. Amarna 4, r° 1 (= J.D.S. Pendlebury 1951 : pl. 84,1)
ih-di.k dbn 10 n py3y, mtw.k di.t [LAC.]
 « veuille donner dix débens à py3y et faire en sorte que [LAC.] »
 Dans d’autres textes de la même période, une expression injonctive peut être suivie de l’ancienne formation du conjonctif : *imy hr n.s (...) hn^c ntk di.t in.tw n.i sms* [LAC.] « veuille sur elle et fais en sorte que l’on m’amène un escorteur » O. Amarna 3, r° 1 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : pl. 57,6)⁷²⁰.
- Ex. 418** Bol de Moscou 3917, l. 2 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. 9,2)
ih-di.k in.tw n.k tit hn^c ntk h3 hn^c.s r-dd (...)
 « veuille te faire amener tit et réprimande-la, en effet (...) »
 La même forme est employée l. 4.

Par la suite, la signification de la forme ne variera qu’en fonction des formes verbales et adverbales qui l’accompagnent. Ils donneront un ton plus ou moins directif à l’énoncé, depuis le plus neutre, quand elle est employée seule (Ex. 419 et Ex. 420) ou commence une requête suivie de conjonctifs (Ex. 421 et Ex. 422), jusqu’au plus prescriptif lorsque la forme précède un impératif ou un adverbe indiquant les limites de temps dans lesquelles le procès doit être réalisé (Ex. 406 et Ex. 423), en passant par une forme adoucie (souvent émotivement marquée) lorsque le locuteur recourt à la particule *my* (que l’on a déjà étudiée en relation avec l’impératif, cf. Ex. 424) :

⁷¹⁹ Une exception est toutefois à signaler. Il s’agit d’un discours direct prononcé dans un texte juridique de l’époque de Ramsès II : *iw t3ty [hr] dd n NP : tw.k n hnw, ih-[sm.]k r pr-hd mtw.k ptr p3y shr* « alors le vizir dit à NP : ‘tu es de la Résidence, veuille te rendre au Trésor et gérer cette affaire’ » Inscription de Mès, N16 (= KRI III, 428,13-14).

⁷²⁰ On trouve cette construction dans d’autres lettres de la période : O. Amarna 5, r° 2 (= J.D.S. Pendlebury 1933 : pl. 84,2) et O. Amarna 6, r° 1-3 (= J.D.S. Pendlebury 1933 : pl. 84,3) : *ih-wn.k p3 wd3, hn^c ntk rdi.t hrr 7* « veuille ouvrir le magasin et donner sept fagots? ». Si la graphie de *hrr* devait bien désigner un fagot, ce qui est douteux, elle est pour le moins particulière .

- Ex. 419** O. Berlin P 11238, r° 3 (= *KRI* III, 161,11)
ih-di.k f3y.tw p3 htr n t3 is.t <n> p3 hr
 « veuille faire transporter le salaire à l'équipe de la Tombe »
- Ex. 420** O. DeM 419, r° 3-5 (= *KRI* VI, 156,5-6)
ih-h3b.k n.i p3 shr nty iw.k r ir.t.f n p3 r-^c-sš
 « veuille m'écrire comment tu comptes t'y prendre pour le document »
- Ex. 421** O. Vienne H9, r° 2-4 (= *KRI* V, 563,3-4)
ih-hn.k n NP, mtw.k in p3 ^cnh
 « veuille te rendre chez NP et ramener la chèvre »
- Ex. 422** O. DeM 10102, r° 1-4 (= P. Grandet 2006 : 301)
ih-šm.k n sš hw.t-ntr NP₁, mtw.k in h3r n it n NP₂ m-di.f
 « veuille te rendre auprès du scribe du temple NP₁, et acheter un khar de blé de NP₂ auprès de lui »
- Ex. 423** P. Caire CG 58053, r° 6-7 (= Sch. Allam 1987 : pl. 1)
ih-iri.tn p3y.tn wpw.t mi-šs, [m] ir b3g m t3 md3.t rdi.n<.i> m-dr.t.tn
 « veuillez effectuer vos missions correctement, ne soyez pas négligents concernant le document que je vous ai remis »
 Le déterminatif de $\overline{\Delta}$ $\overline{\text{I}}$ $\overline{\text{P}}$ indique que le document en question était certainement une tablette en bois ; sur cette question, voir Sch. Allam (1987 : 10 n. x). Dans le même sous-corpus des lettres du porte-étendard *m3i-swth*, voir P. Caire CG 58054, r° 9 ; r° 14 ; v° 2 (= Sch. Allam 1987 : pl. 3-4).
- Ex. 424** P. DeM 4, r° 7-8 (= *KRI* VI, 265, 3-6)
ih-h3b.k my (𐎎𐎏) n.i p3 bt3 i.i[r].i [r].k
 « pourrais-tu, s'il te plaît, m'écrire la faute que j'ai commise contre toi »

À partir du début de la XX^e dynastie, la forme se fige dans une série d'expressions formulaires qui émaillent le genre textuel des lettres. On ne fournira ici que des exemples topiques⁷²¹ :

- Ex. 425** P. BM 10100, v° 2-3 (= *LRL* 51,4-5)
ih-iry.tn w^c irm NP, mtw.tn šsp n.f hmty
 « veuillez rejoindre NP et recevoir le cuivre de sa part »
- Ex. 426** P. Turin 1977, r° 10 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 26)
ih-h3b.k n.i hr ^c.k, hr ^c.wy n t3 is.t, ih-rh.k sw
 « veuille m'écrire comment tu vas et comment va l'équipe, prends-en bonne note »
- Ex. 427** P. Bologne 1094, r° 2,1-2 (= *LEM* 2,7-8)
ih-di.k hr.k n t3 s.t pr-^c3 ^c.w.s nty tw.k i[m.], mtw.k h3b n.i smi n p3 i.ir.k nb
 « veuille t'occuper de la place de Pharaon V.F.S. dans laquelle tu te trouves et me faire rapport de tout ce que tu as fait »

⁷²¹ Pour le détail des attestations dans les lettres de la fin de la XX^e dynastie, voir D. Sweeney (2001 : index).

Après l'expression *ih-di.k hr.k r* + INF., on peut trouver une série d'instructions introduites par *r* + INF., voir *e.g.* P. Bologna 1094, r° 4,3-5 (= *LEM* 3,7-8).

La dernière formule est tellement fréquente que plusieurs cas de rédactions précipitées (impliquant l'omission de prépositions, de suffixes, ainsi que des graphies curieuses de la forme *ih-sdm.f*) se rencontrent dans les textes ; pour ne citer qu'un exemple :

Ex. 428 O. DeM 317, r° 5 (= *KRI* III, 538,3)
ih-di<.k> hr.k <r> in n.i [_{LAC.}]
 « veuille veiller à m'apporter [_{LAC.}] »

C'est à la fin de la XX^e dynastie que cette forme disparaît de l'usage⁷²². Il se fait que l'on peut cerner le phénomène d'assez près grâce au grand nombre de documents appartenant au dossier des *Late Ramesside Letters*. Comme l'a souligné D. Sweeney⁷²³, en dehors de quelques expressions formulaires (Ex. 429), cette construction n'est employée que par Djéhoutymose (Ex. 430), aîné des scribes de la Tombe pour cette période. Ainsi, il recourra à la forme *ih-sdm.k* (Ex. 431) là où d'autres rédacteurs recourront plutôt au futur III (EX. 432) :

Ex. 429 P. BM 10100, v° 2-3 (= *LRL* 51, 4-5)
*ky dd n sš b<w>-th-*imn*, s3w k3r : ih-iry.tn w^c irm hr-*imn*-pn^c-f*
 « autre chose pour le scribe Boutéhamon et le gardien Kar : 'veuillez agir de concert avec Heramon-Penâf' »

Ex. 430 P. Berlin P 10494, r° 9-10 (= *LRL* 23,14-15)
ih-di.k twt.tw n3 rmt n p3 hr nty m niw.t, mtw.k di.t in.tw.w n.i r t3y ri(.t)
 « veuille faire rassembler le personnel de la Tombe qui est à Thèbes et me les faire amener sur cette rive »

Ex. 431 P. Leyde I 369, r° 9 (= *LRL* 2,2)
ih-dd.tn n ND : in wi, iw.i n^ch.kwi
 « veuillez dire à ND de me ramener vivant »

Ex. 432 P. BM 10300, r° 5-7 (= *LRL* 38,5-6)
iw.k dd n ND_{1,2,3,4} : in wi r niw.t iw.i n^ch.kwi
 « tu diras à ND_{1,2,3,4} de me ramener vivant à Thèbes »

Au vu des exemples qui précèdent, il est évident que, depuis le début du corpus jusqu'à la fin de l'époque ramesside, le paradigme *ih-sdm.k* est la forme non marquée dans l'expression d'une demande que le locuteur ne souhaite pas présenter comme catégorique. Il paraît dès lors possible de classer les expressions prescriptives du néo-égyptien en fonction de la force du facteur modal que le locuteur fait peser sur l'allocutaire. L'impératif catégorique possède toujours une force de valeur F^{\max} ; les stratégies d'intégration du locuteur dans l'acte directif ou d'appel à sa bienveillance correspondent à $]F^{\max}, F^+]$; la forme *ih-sdm.k* est centrée sur F^+ (mais, comme forme non marquée dans le domaine jussif de la requête, son sens peut varier sensiblement en fonction de son contexte d'emploi) ; le signifié du subjonctif *sdm.f* dans les prescriptions est

⁷²² Le corpus dépouillé, tout comme celui de J. Winand (1992 : 225), n'atteste pas de forme *ih-sdm.f* à la Troisième Période Intermédiaire.

⁷²³ D. Sweeney (1994a : 300 n. 277 & 301 n. 296).

assurément le moins marqué avec une valeur qui variera entre]F⁰-F⁺[(en dehors des expressions formulaires qui correspondent à ceux de la *ih-sdm.k*, s'entend).

1.4.3.2. L'expression du jussif aux premières et troisièmes personnes : une évolution notionnelle

Dans l'expression du jussif à la première personne, le subjonctif est figé dans quelques emplois qui, pour être fréquents, ne sont point variés ; cela doit être considéré comme l'indice de sa disparition progressive dans cette fonction. Il permet avant tout d'exprimer une exhortation à la première personne du pluriel avec le verbe *hn*. Les occurrences de cet emploi sont particulièrement nombreuses dans le corpus des *Tomb Robberies* (Ex. 433 et Ex. 434) et dans certains contes récents (Ex. 435) :

Ex. 433 P. BM 10052, r^o 1,9-10 (= *KRI* VI, 768,1-2)
iw.s (hr) dd n.i : gm nhy rmt w^c šsp n^c k, hn.n wnm.k sw irm.w
 « et elle me dit : 'des gens ont trouvé une occasion de se faire du blé ;
 allons, que tu en croques avec eux !' »

Ex. 434 P. BM 10052, r^o 3,2-4 (= *KRI* VI, 772,15-773,3)
 « en ce qui me concerne, je dormais chez moi » *iw NP_{1,2,3,4} (hr) iy r p³ nty*
twi <im> m grh, iw.w hr dd n.i : my r-bnr, hn.n in.n p³y n^ch (n) k
wnm.ø s<w>
 « lorsque NP_{1,2,3,4} ont débarqué de nuit là où je me trouvais et m'ont dit :
 'sors, allons prendre ce paquet de blé à consommer' »

Ex. 435 P. Chester Beatty I, r^o 10,1 (= *LES* 50, 6-7)
iw.f hr dd n t³ psd.t : hn.n iry.n n.f sb³y.t t³.t
 « et il dit à l'Ennéade : 'allons lui infliger une bonne correction !' »

La forme subjonctive à la troisième personne est également attestée dans le domaine du jussif, mais elle est essentiellement réservée à deux types de textes : les décrets prescrivant des règlements d'application générale (Ex. 436) et les textes littéraires (Ex. 437 et Ex. 438) :

Ex. 436 Décret de Nauri, l. 50-52 (= *KRI* I, 53,16-54,4)
[h]r ir NF nb nty iw.f r th r t³š n 3h.wt n t³ hw.t ND r smnmn t³š.w.sn
ir.tw hpw r.f m sw³ fnd.f msdr.wy.f
 « et, quant à tout NF qui transgressera les frontières des champs du temple
 de ND afin de déplacer leurs frontières, que la loi soit exécutée contre lui
 en lui coupant son nez et ses oreilles »
 En l'absence de toute marque morphologique et d'une motivation énonciative évidente, je préfère ne pas considérer *ir.tw hpw* comme une forme emphatique (analyse de J. Winand 1992 : 316 ; P. Cassonnet 2000 : 215), mais comme la forme subjonctive simple à valeur prescriptive. On verra le développement de A. David (2006 : 63-65) pour les formes (non emphatiques) utilisées dans les décrets antérieurs.

Ex. 437 P. Chester Beatty I, r^o 1,8 (= *LES* 37,13-38,1)
[nh]m.f mnš n hr, mtw.tw [di.t h]d.t hr tp.f
 « qu'il s'empare du cartouche d'Horus et que l'on place la couronne
 blanche sur sa tête »

On trouvera une justification de la valeur jussive du subjonctif à la troisième personne dans un extrait du P. Anastasi I pour lequel une version parallèle est des plus éclairantes :

- Ex. 438** P. Anastasi I, r° 13,3-4 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 105)
it̄3.tw n̄3y.k š̄c.wt m-b̄3h ND, wd̄c.f n.n p̄3 m̄3c.t, tm.k knd
 « que l'on apporte tes lettres devant ND, de sorte qu'il juge pour nous le vrai et que tu ne t'énerves pas »
 A.H. Gardiner (1911 : 16) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 115).

En effet, si le P. Anastasi I utilise le subjonctif, le P. Turin 1889, r° 2-3 conserve pour sa part la leçon : *imy it̄3.tw n̄3y.i* ^(sic) *š̄c.wt* « (fais en sorte) que l'on apporte mes lettres »⁷²⁴, qui indique à suffisance le remplacement fonctionnel. La limitation des emplois du subjonctif dans la sphère du jussif à des formules figées ou aux textes littéraires est donc très directement corrélée au développement de la forme *imy sdm.f* qui aboutira au copte **ⲙⲁⲣⲉⲓⲕⲟⲩⲧⲙ̄**⁷²⁵. Le processus de grammaticalisation de la construction est en route dès le néo-égyptien, comme le montrent plusieurs attestations qui vont être étudiées. Dans le schéma que l'on s'est donné pour l'analyse des formes jussives, ce phénomène correspond à un transfert du rôle de destinataire de la prescription ; ce destinataire n'est plus l'allocutaire (qu'implique originellement la forme *imy*), mais l'agent du verbe subordonné. Pour que cette signification soit susceptible d'actualisation, il faut que l'instance discursive dans laquelle la construction *imy sdm.f* apparaît ne consiste pas en une suite de recommandations à l'allocutaire (comme on le trouve typiquement dans les lettres). Dans ce cas, même lorsque l'agent du verbe subordonné est neutre ou consiste en un groupe d'individus (facteur favorable au transfert), le rôle de destinataire de la prescription est systématiquement endossé par l'allocutaire :

- Ex. 439** P. BM 10412, r° 5-7 (= *LRL* 55,8-10)
h̄3b NF r p̄3 nty p̄3 hm-n̄tr n mntw nb iwnw im r-dd : imy didi.tw n.i w̄c
st̄3 3h.t m NG r-kr t̄3 c̄.t n it-n̄tr n mntw NP, di.i iry.tw st m dkr
 « NF adressa une missive à l'endroit où le prêtre de Montou, maître d'Héliopolis, se trouvait qui disait : 'fais-moi donner une aroure de terre à NG, à côté de la demeure du père divin de Montou NP, que je la fasse planter de fruits' »

Dans ce contexte, on pourrait considérer que le transfert vers l'agent du procès dépendant est effectif pour un texte datant de cette période. Toutefois, la suite du texte interdit formellement cette possibilité : *iw.f dd iw.i di.t.s, imy iw.tw r š̄sp.s* « et il dit : 'je la donnerai, fais en sorte que l'on vienne la recevoir' ». Lorsque l'allocutaire reprend la parole, il signifie donc, par le recours à un futur III à la première personne, qu'il assume pleinement la responsabilité de destinataire de la prescription. Les cas de ce genre sont très nombreux, et il est généralement possible de s'appuyer

⁷²⁴ Dans le même ordre d'idées, on notera que, là où le P. Anastasi I, r° 16,3 conserve *sh̄n.k rmt̄ r ir.t* « veuille ordonner aux hommes de faire », l'O. DeM 1006, r° 5 conserve l'impératif *sh̄n rmt̄ r ir.t* « ordonne aux hommes de faire ».

⁷²⁵ Cf. A. Loprieno (1995 : 97) ; B. Layton (2000 : § 340-341). Le champ notionnel couvert par cette construction est très large puisqu'il va de l'ordre pour les premières et troisièmes personnes jusqu'à l'expression de souhaits, et plus largement de l'optatif.

sur les données cotextuelles pour conforter l'absence de transfert du rôle de destinataire de la prescription :

- Ex. 440** P. BN 198,III, v° 4-7 (= *LRL* 69,16-70,2)
i.wḏ p3y.k sš irm NP₁ *iry-ʿ3* NP₂ *m-r3-pw iry-ʿ3* NP₃, *imy ḥn.w r in n3 it*
tm n3 rmt ḥkr.w
 « envoie ton scribe avec NP₁ et le portier NP₂ ou le portier NP₃, fais en sorte qu'ils se dépêchent d'apporter l'orge en sorte que les gens n'aient pas faim ! »
- Ex. 441** O. Černý 16, r° 5-7 (= *KRI* V, 467,4-5)
imy iry.f n3 hrw n t3 ip.t 2, mtw.k in.t.f n.i
 « fais-le (*i.e.* l'âne) passer les jours correspondant aux deux oipés, et ramène-le moi »
- Ex. 442** P. Strasbourg 51+37VIII+40VI+XX, v° 1-2 (= D. Lefèvre 2008 : 7A)
 [i?] *my ḥʿ.f, mtw.k di.t hr.k n.f, mtw.k di.t ḥʿ.f m[-b3ḥ* ND]
 « fais-le attendre, occupe-toi de lui, et fais-le comparaître de[vant ND] »
 M. Müller (2006 : 338-339).

Les premières attestations indubitables d'un transfert du rôle de destinataire de la prescription vers l'agent du verbe subordonné datent, aussi bien pour la première que pour la troisième personne, de la fin de la XX^e dynastie. Pour la première personne, si la construction *imy sdm.i* est évidemment bien attestée dès le début du corpus (Ex. 443), ce n'est que dans l'interrogatoire du P. Mayer A que j'ai pu relever le premier exemple de transfert assuré (Ex. 443) :

- Ex. 443** O. Amarna 3, l. 7 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : pl. 57,6)
imy ptr.i ir.n.k n.s
 « fais en sorte que je voie ce que tu as fait pour elle »
- Ex. 444** P. Mayer A, v° 6,10-11 (= *KRI* VI, 815,13-14)
imy nw.n n3 ḥt, mtw n3 šnʿ.w tm di.t ḥ.t im.w
 « rassemblons les morceaux de bois, que les magasiniers ne puissent y mettre le feu »
 On notera également l'emploi du conjonctif en fonction consécutive.

À la troisième personne, le même principe est illustré : la construction est largement attestée à travers tout le corpus (dans les premiers textes, voir Ex. 445), mais ce n'est que sous Ramsès XI (Ex. 446) qu'apparaissent les premières attestations indubitables dans nos sources. À partir de cette date, les deux significations de la forme (valeur d'impératif causatif [Ex. 447] ou jussif de la troisième personne [Ex. 448]) sont susceptibles d'actualisation ; l'interprétation dans l'un ou l'autre sens dépendra du contexte énonciatif, et plus particulièrement de la position de prescripteur qu'endosse ou non le locuteur vis-à-vis de l'allocutaire. Le fait ne doit pas surprendre, puisque l'on sait qu'il en va toujours de la sorte en démotique⁷²⁶ :

⁷²⁶ Cf. J.H. Johnson (1976 : 221).

- Ex. 445** P. Berlin P 9785, r° 10-11 (= A.H. Gardiner 1906a : 39)
imy di.tw n.i ih.w, iw.i r di.t n.k g3b m hm.t n.i-imy m3^c.t-nfr.t
 « fais en sorte que l'on me donne les bœufs, et je te donnerai une contre-
 valeur au moyen de l'esclave *m3^c.t-nfr.t* qui m'appartient »
 R. Navailles & Fr. Neveu (1989) ; W.J. Murnane (1995 : 46).
- Ex. 446** P. Turin 2021 + P. Genève D 409, r° 3,6-7 (= *KRI* VI, 741,1-2)
ir p3 iry.f, ir (𓆎) nim rh mdw im.f, swt 3h.t.f, imy di.f s[w n mr.]f
 « quant à ce qu'il a fait, qui pourra le contester, ses biens lui appartiennent,
 qu'il les donne à qui il veut »
- Ex. 447** Inscription oraculaire pour Hérihor, l. 19 (= *KRI* VI, 710,5)
imy iry.w n.i h^c m p3 [LAC.]
 « fais en sorte que l'on me fasse une stèle dans le [LAC.] »
- Ex. 448** P. Mayer A, v° 9,6-7 (= *KRI* VI, 820,11-12)
ir p3 di (𓆎) n.i hd, ir p3 ptr (w)i, imy iry.f s^ch^c.i
 « celui qui m'a donné de l'argent, celui qui m'a vu, qu'il m'accuse ! »

Les observations qui viennent d'être formulées me paraissent valables pour tous les documents de la pratique ; cependant, il faut noter quelques attestations plus anciennes de cette signification de la construction *imy sdm.f*, principalement dans le conte d'*Horus et Seth*, lorsque l'agent du prédicat subordonné est le pronom neutre *-tw* : l'ordre est alors générique. Le fait qu'il s'agisse de situations de communication fictives joue assurément un rôle prépondérant dans ce phénomène :

- Ex. 449** P. Chester Beatty I, r° 10,11 (= *LES* 51, 8-9)
wn.in t3 psd.t hr dd : imy s^c.tw n hr hn^c sth wp.tw.w
 « alors l'Ennéade dit : 'que l'on convoque Horus et Seth pour que l'on
 puisse les juger' »

Dans le passage qui précède cet extrait, Hathor a annoncé à Rê-Horakhty qu'elle avait guéri les yeux d'Horus (arrachés précédemment par Seth). Dans ce contexte, il semble préférable d'interpréter la construction *imy s^c.tw* comme une forme jussive de la troisième personne dans la mesure où ce n'est pas Rê-Horakhty qui reprend la parole, mais l'Ennéade, et qu'il n'y a pas d'indication explicite de la personne à qui la demande est adressée.

Il reste que les attestations qui ne sont pas sujettes à caution demeurent relativement peu nombreuses avant la XXV^e dynastie : les genres textuels conservés pour la Troisième Période Intermédiaire sont bien sûr assez peu propices à l'apparition de ce type de construction. À la XXV^e dynastie⁷²⁷, et plus particulièrement dans le P. Vandier⁷²⁸, les attestations sont en revanche relativement nombreuses. Or, il faut rappeler que c'est à cette époque qu'apparaît une nouvelle




⁷²⁷ À cette époque, la nouvelle forme de l'impératif est déjà utilisée comme préformante de l'unité lexicalisée *m-šm* ; cf. Inscription de Taharqa, l. 20 (= P. Vernus 1975a : 62) où l'on trouve 𓆎𓆏 qui correspond au copte **maqe**.

⁷²⁸ On verra en ce sens la remarque de A. Shisha-Halevy (1989 : 426) : « *indicative of the semantic attrition typical of post-LE Egyptian, of the address component of imy, and of the divergence of the (diachronically secondary?) "optative" from the jussive* ».

forme qui, sous des graphies diverses⁷²⁹ (cf. *infra*), annonce l'impératif **MOI** (B) et les auxiliaires **MA** (S), **MAI** (F) du copte⁷³⁰. Ainsi, parmi les attestations de la construction (*i*)*my sdm.f* de ce texte, il en est plusieurs dans lesquelles le rôle de destinataire de la prescription n'est endossé par aucun allocutaire, que ce soit avec un agent à la première personne (Ex. 450) ou à la troisième personne (du singulier [Ex. 451] ou du pluriel à valeur impersonnelle [Ex. 452]). On notera également une évolution sensible du signifié de la construction causative : en même temps que l'on constate le transfert du rôle de destinataire de la prescription vers l'agent du prédicat dépendant de (*i*)*my*, on observe une rupture de la construction d'avec le domaine strictement jussif. Les deux phénomènes sont intimement liés ; c'est en raison de la disparition d'un allocutaire responsable de la réalisation de l'acte directif que la forme jussive a pu se faire optative :

- Ex. 450** P. Vandier, r° 3,16-4,1 (= G. Posener 1985 : 64)
my 𐩧𐩨.𐩀 𐩢-𐩧𐩨 𐩠𐩣 𐩢𐩣 𐩢𐩣 𐩣𐩣 𐩣𐩨
 « puisse-je me présenter devant le grand dieu vivant » (trad. G. Posener)
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 10) ; Fr. Kammerzell (1995 : 981).
- Ex. 451** P. Vandier, r° 2,5 (= G. Posener 1985 : 50)
my (𐩧𐩨𐩣𐩣) 𐩢𐩣 𐩠𐩣 [LAC.]
 « puisse Pharaon faire [LAC.] »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 8) ; Fr. Kammerzell (1995 : 977). On soulignera l'intéressante graphie de *my* que l'on retrouve en r° 3,6 et rubriquée en r° 3,12 (ainsi peut-être qu'en r° 3,7, mais le contexte est lacunaire) qui est certainement la trace de l'évolution du signifié vers le domaine optatif. Dans P. Vandier, r° 2,14 (= G. Posener 1989 : 55), l'emploi de *imy* est plus proprement jussif et l'on trouve : *imy* (𐩢𐩣𐩣𐩣) 𐩢𐩣 𐩠𐩣 𐩣.𐩠.𐩣 𐩣 𐩢𐩣𐩣𐩣
 « veuille Pharaon V.F.S. se rendre à Héliopolis ».
- Ex. 452** P. Vandier, r° 2,10 (= G. Posener 1985 : 53)
my di.w di.t iw nzy.f šri.w (...) (*i*)*rm.i*
 « puisse-t-on faire venir ses enfants (...) avec moi (*i.e.* à la mort) »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 8) ; Fr. Kammerzell (1995 : 979). On se reportera également à r° 4,8.

Mais il y a plus. Un indice frappant de l'évolution du signifié de la construction est indubitablement à trouver dans la combinaison *imy sdm.k*, c'est-à-dire, dans l'emploi — exclu dans les phases antérieures de la langue égyptienne (à l'exception de l'adaptation du pronom dans les « discours indirects ») — d'une seconde personne comme agent du verbe « dépendant » de *imy*. Ce phénomène est également bien attesté en démotique⁷³¹, mais ne sera jamais totalement intégré dans le stock des moyens expressifs du copte des textes classiques⁷³² :

⁷²⁹ Dans les textes épigraphiques, (*i*)*my* est régulièrement écrit , cf. e.g. Inscription de Taharqa, l. 16 et l. 17 (= P. Vernus 1975a : 29) : *imy* 𐩧𐩨 𐩢𐩣.𐩀 𐩣𐩣 𐩣𐩣 « fais que vivent mes enfants » (voir également l. 10, 12, 15, 17). La graphie  (III) est également attestée dans ce texte et le vétitif est généralement écrit .

⁷³⁰ Cf. J. Winand (1992 : 174-76).

⁷³¹ Cf. J.H. Johnson (1976 : 220).

⁷³² Cf. B. Layton (2000 : § 340-341).

- Ex. 453** P. Vandier, r^o 4,10 (= G. Posener 1985 : 69)
imy (𓄏𓄏𓄏𓄏) [i]m3.t m p3 h[rw n sm] r hri nty iw.t ir.f
 « puisses-tu te montrer bienveillante le jour où tu iras sur terre »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 11) ; Fr. Kammerzell (1995 : 982). Il faut souligner la graphie de *imy* qui constitue « une forme hybride à mi-chemin entre 𓄏𓄏𓄏 2,14 et 𓄏𓄏𓄏 graphie usuelle dans le conte » (G. Posener 1985 : 70).

Cette attestation suffit à montrer que la forme *imy* a perdu sa valeur impérative, et que c'est désormais l'agent du verbe dépendant qui endosse le rôle de destinataire de la prescription. Parallèlement, la forme va permettre d'exprimer un spectre bien plus large de nuances grâce à la perte de son trait directif et sera dès lors mobilisée tantôt dans des contextes jussifs, tantôt dans le domaine optatif. Elle reprend donc une large part du signifié du subjonctif qu'elle tend, dès cette époque, à remplacer dans cette fonction (si l'on excepte quelques verbes figés qui seront toujours attestés au subjonctif en démotique comme *ʿnh*, *hpr*, *sdr*, *nhm*).

1.4.4. Le domaine de l'optatif

Avant la fin de la Troisième Période Intermédiaire, l'expression de l'optatif reste l'apanage du subjonctif en néo-égyptien. À la seconde personne, le subjonctif à valeur optative est employé abondamment dans les exordes présentant les salutations d'un scribe à un autre⁷³³ :

- Ex. 454** P. Anastasi I, r^o 2,7 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 37)
ʿnh.k wd3.k snb.k, sn.i nfr, ʿpr.tw dd.tw, nm h3w n.k
 « puisses-tu vivre, puisses-tu être prospère, puisses-tu être en bonne santé, mon cher collègue, en sorte d'être pourvu et stable, sans regret t'affectant »
 A.H. Gardiner (1911 : 7) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 35). On retrouve la même formule dans le corpus des *Miscellanées*, voir e.g. P. Anastasi V, r^o 14,6-7 (= *LEM* 63,15). On comparera avec intérêt cette introduction avec celle (relevant du même genre, mais plus tardive) du P. Moscou 127, r^o 1,2-3 (= R.A. Caminos 1977 : pl. 1) : *ddf ʿw.s n.k r tr.k* « il dit : 'vie, force, santé à toi, pour ton temps (de vie)' ».

Le sens optatif à la seconde personne peut apparaître dans deux cas. Lorsque l'agent d'un verbe au subjonctif n'exerce pas (ou peu) de contrôle sur le procès (Ex. 454) ou lorsque le locuteur ne possède aucun pouvoir directif réel sur l'allocutaire (Ex. 455) ; ce cas est illustré dans l'exemple qui suit :

- Ex. 455** P. Chester Beatty I, r^o 16,2-3 (= *LES* 59,13-14)
tw.k m nsw nfr, ib.i m ršw.t, shd.k t3 m iwn.k
 « tu es à présent un roi parfait, mon cœur est en joie ; puisses-tu illuminer la terre de ton éclat ! »

À la troisième personne, l'emploi du subjonctif est très fréquent dans les vœux ou les malédictions (Ex. 456). L'immense majorité de ces formules optatives consiste en une invocation aux dieux. Dans ce cadre, on rencontre principalement le causatif *rdi* au subjonctif. Selon les

⁷³³ Pour ces formes dans le genre épistolaire, on verra les remarques d'O. Goldwasser (1990 & 1991) dans les registres qu'elle nomme « *adulation and congratulation* ».

relevés de Fr. Neveu⁷³⁴, dans tous les exemples où les dieux sont invoqués qui appartiennent à des textes de la pratique ou à des modèles de lettres (cf. ci-dessous), on constate — à quelques exceptions près (cf. e.g. Ex. 458 et Ex. 459) — l’emploi systématique du verbe *rdi*. En dehors des invocations aux dieux, le subjonctif est généralement employé dans une série de formules figées :

- Ex. 456** P. Turin 2021 + P. Genève D 409, v^o 6-7 (= *KRI* VI, 738,1-3)
nk sw ʕ3, nk ʕ3 hm.t.f, p3 nty iw.f(r) dd b3k r wʕ im.w
 « qu’un âne le viole, qu’un âne viole sa femme, celui qui appellera l’un d’eux ‘serviteur’ »
- Ex. 457** P. Bologne 1094, r^o 1,2 (= *LEM* 1,3)
hr di p3 rʕ-hr-3h.tj snb.k, nfr snb.k
 « fasse Rê-Horakhty que tu te portes bien, que ta santé soit bonne »
- Ex. 458** P. ESP C, r^o 53-54 (*KRI* VI, 520,11-12)
hsy twtn ND1, hsy twtn ND2, hsy tw<tn> k3 n pr-ʕ3 p3y.tn nb
 « puisse ND₁ vous louer, puisse ND₂ vous louer, puisse le *k3* de Pharaon votre maître vous louer »
- Ex. 459** P. Bologne 1094, r^o 6,1-3 (= *LEM* 6, 1-2)
sdm.i n3 nfr.w knw i.ir.k n p3y.i br (...) hsy tw mntw, hsy tw p3-rʕ p3y.k nb ʕ.w.s nfr
 « j’ai appris les nombreuses améliorations que tu as faites à mon bateau (...) puisse Montou te louer, puisse Prê, ton bon maître V.F.S., te louer »

On notera avec intérêt que le P. Vandier conserve le subjonctif en emploi autonome avec une valeur optative lorsque la troisième personne est une divinité dénommée :

- Ex. 460** P. Vandier, r^o 1,12 (= G. Posener 1985 : 46)
šsp tw.k p3-rʕ m šsp nfr
 « puisse Prê t’accueillir en bon accueil »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 7) ; Fr. Kammerzell (1995 : 977).

Le nombre des emplois du subjonctif dans cette fonction n’est évidemment pas indicateur d’une réelle vitalité de la forme, puisqu’il s’agit de formules stéréotypées qui ne font pas montre d’une grande variété. Il n’en reste pas moins que, dans ces emplois formulaires, le subjonctif est encore bien attesté en démotique, essentiellement lorsque le sujet est à la troisième personne⁷³⁵. Comme on l’a par ailleurs observé, la construction (*i*)*my sdm.f* concurrence très largement les emplois optatifs du subjonctif dès la XXV^e dynastie et préfigure la variété du signifié de la forme **ⲙⲁⲣⲉⲕⲟⲩⲧⲏ̅**.

Ce bref examen du domaine de l’optatif m’apparaît suffisant pour dégager ses valeurs fondamentales — la multiplication d’exemples formulaires ne m’a pas paru une nécessité : le caractère répétitif de ceux-ci ne renforçant guère l’argumentation. La valeur de souhait que prend la forme subjonctive dans cet emploi découle de deux facteurs conjoints : (1) l’absence de pouvoir directif exercé par le locuteur sur l’allocutaire d’une part et, d’autre part, (2) l’absence de contrôle de l’agent sur le procès exprimé au subjonctif.

⁷³⁴ Fr. Neveu (2001 : 41).

⁷³⁵ R.S. Simpson (1996 : 121) qui cite les cas de *ʕnh hr.k, rpy b3y.f*, etc.

Avec les valeurs optatives du subjonctif, on achève donc l'examen du domaine nécessaire des modalités boulique et déontique. Il serait vain de revenir sur le détail de chacune des catégories étudiées dans la mesure où l'on a conclu sur chacune d'entre elles dans le cours de l'exposé. Ce qu'il importe de noter, c'est que l'hypothèse d'une forme subjonctive couvrant l'expression de l'engagement, de l'obligation, de la volonté et de l'optativo-jussif semble parfaitement vérifiée, quoique la vitalité de la forme soit loin d'être identique dans toutes ces fonctions. Cette différence, que l'on a pu observer entre les quatre domaines, tient à ce que le subjonctif entre en distribution complémentaire — voire est directement concurrencé — avec des constructions spécifiques à l'intérieur de chaque champ notionnel. Dès lors, en tant que forme modale véhiculant fondamentalement un facteur de nécessité centré sur F^+ , le signifié du subjonctif évoluera sensiblement en fonction, non seulement d'un contexte énonciatif spécifique, mais surtout du système sémantique d'opposition dans lequel le paradigme est employé. Ainsi, si la force du facteur modal tend vers F^{\max} dans l'expression de l'engagement, c'est parce que la seule forme qui soit directement en opposition avec le subjonctif dans ce champ est le futur III, modalement non marqué. De même, si la volonté exprimée par ce paradigme est très marquée au niveau de la modalité, c'est que la forme entre ici en relation avec plusieurs expressions axiologiquement marquées par rapport auxquelles elle se positionne. En revanche, la force du facteur modal tend plutôt vers $]F^0, F^+[$ dans le domaine de l'optativo-jussif ; en effet, le domaine de $[F^{\max}-F^+]$ est occupé par une série de constructions spécialisées dans les actes directifs, tel l'impératif, la forme *ih-sdm.k*, etc. On observe donc que, à partir d'un trait de base de son signifié, le sens du paradigme s'adapte en fonction de chaque champ notionnel. Cela justifie *a posteriori* la pertinence de la distinction sémantique (qui a été opérée à un niveau théorique) pour les domaines de la modalité : le subjonctif se comporte, en néo-égyptien, d'une manière différente pour chacun d'entre eux.

1.5. Validation du modèle : forme emphatique modale et négation du subjonctif

Afin de conforter les données recueillies, un examen plus systématique des valeurs modales du subjonctif emphatique possède un intérêt certain. Il devrait en effet permettre de préciser certains points de la taxinomie des modalités boulique et déontique. J'envisagerai ensuite une étude plus approfondie de la négation du subjonctif : on a montré que celle-ci (ainsi que certaines constructions complémentaires) pouvait être utilisée pour exprimer la polarité négative dans chacun des domaines du nécessaire radical ; cependant, ainsi qu'on a pu le préciser dans l'étude de la négation de l'engagement, il existe une passerelle entre 'l'obligation de ne pas faire' et 'l'interdiction de faire'. La négation *bn sdm.f* permet donc également de nier la permission de réaliser un procès. On entre ainsi dans le domaine de l'impossibilité. À l'intérieur de cette catégorie (F^{\min}), il faudra étudier l'extension de la notion d'impossibilité. On verra que la négation *bn sdm.f* n'est pas limitée à l'expression d'une interdiction, mais qu'elle peut être employée pour nier plusieurs types de possibilité (notamment l'impossibilité générique). Il conviendra de rendre compte de cette valeur en s'appuyant sur le modèle d'analyse proposé pour le domaine des modalités radicales.

1.5.1. Les valeurs modales de la forme emphatique

L'étude du signifié de la forme emphatique modale permettra à la fois de conforter les analyses déjà proposées et d'enrichir la taxinomie sémantique du domaine déontique. Avant de procéder à l'examen du signifié de cette forme, il convient de s'arrêter brièvement sur un point de morphologie verbale qui a été bien étudié par P. Cassonnet⁷³⁶ : le phénomène de neutralisation de la modalité entre la forme *i.sdm.f* et la *i.ir.f sdm*. Dans l'étude des temps seconds, on oppose traditionnellement une forme modale marquée (*i.sdm.f*) à une forme non marquée (*i.ir.f sdm*)⁷³⁷. On sait cependant que, contrairement à la forme périphrasée (qui est bien attestée dès le début du corpus, cf. Ex. 461), les attestations de la forme *i.sdm.f* sont limitées à un petit nombre de verbes⁷³⁸ : *iri*, *rdi* et *dd* sont les plus fréquents, mais il faut leur ajouter *šm*, *ini*, *iw* ainsi que plus rarement *iti*, *h3b* et *šdi*.

Ex. 461 P. Mond II, r^o 26 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
(i.)*ir.i tm h3b n[k] iw [?bwpw rmt?] iy m n3 nty n.k*
« c'est parce que personne parmi les gens qui sont à toi n'est venu que je
ne t'ai pas écrit »
Voir D.P. Silverman (1991 : 305 n. 32).

Il est légitime de s'interroger sur cette restriction ; en effet, aucune limitation d'emploi n'existe pour la forme prospective emphatique *sdm.w.f*, son prédécesseur morphologique en moyen égyptien qui est neutre du point de vue de l'expression de la modalité. Il n'existe pas non plus de restriction des emplois de la *mrr.f* ; or on sait qu'elle pouvait véhiculer une nuance modale dans la phase précédente de la langue, et que la forme *i.sdm.f* a repris certaines de ses fonctions⁷³⁹.

Sans retranscrire intégralement l'argumentation de P. Cassonnet⁷⁴⁰, on relèvera que, en raison de l'essor conséquent des formes périphrastiques en néo-égyptien, il est vraisemblable que ce phénomène ait également touché assez tôt les temps seconds *i.sdm.f*. Cette évolution est attestée dès la XIX^e dynastie⁷⁴¹, mais reste assez marginale. Ce n'est qu'à partir du règne de Ramsès III que le nombre d'attestations de la forme *i.ir.f sdm* à valeur modale s'accroît fortement. Néanmoins, la forme *i.sdm.f* continue d'être utilisée avec des verbes comme *ini* et *h3b*, et il faut attendre l'Ère

⁷³⁶ Son étude (P. Cassonnet 2000) constitue désormais le point de départ obligé de toute réflexion sur les formes emphatiques du néo-égyptien. Les exemples cités dans ce travail et repris ici seront mentionnés par un renvoi à la numérotation de P. Cassonnet en regard de chaque exemple.

⁷³⁷ Sur la morphologie des deux formes, voir J. Winand (1992 : § 420-453) ; P. Cassonnet (2000 : chap. XI, avec la littérature antérieure). On y ajoutera les remarques de L. Depuydt (1994), qui considère qu'il existe trois formes *i.ir.f sdm* distinctes et la critique de cette approche par J.-M. Krutchen (1999 : 1-4).

⁷³⁸ P. Cassonnet (2000 : 136).

⁷³⁹ Voir notamment A. Loprieno (1991b : 212-217) ; P. Cassonnet (2000 : 220-222).

⁷⁴⁰ P. Cassonnet (2000 : 222-235).

⁷⁴¹ Cf. J. Winand (1992 : § 449). La première attestation mentionnée par P. Cassonnet (2000 : 226) me semble des plus douteuses. En effet, dans cet extrait de la Bataille de Qadesh (§ 212 = *KRI* II, 68,8), la nuance modale est loin d'être requise par le contexte énonciatif.

de la Renaissance pour relever l'occurrence des formes *i.ir.f iri* et *i.ir.f rdi* avec un sens qui soit incontestablement modal⁷⁴².

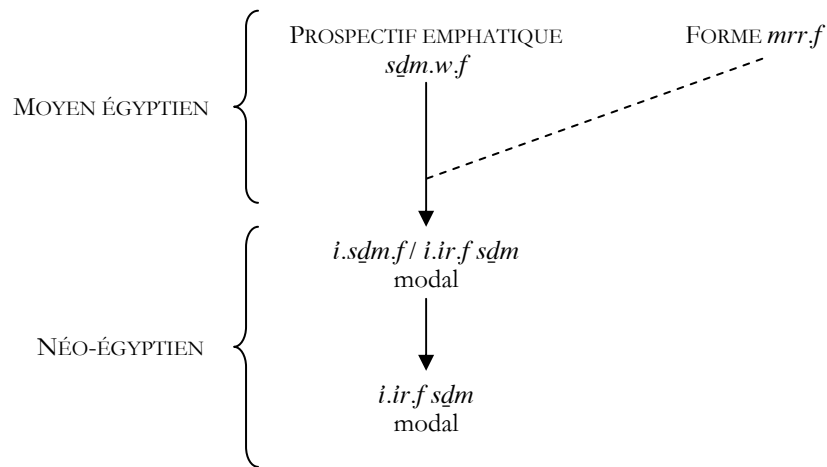


Fig. 30. Évolution des temps seconds modaux⁷⁴³

D'après les relevés de P. Cassonnet, les 92 occurrences de la forme modale *i.sdm.f* connues à ce jour en néo-égyptien se répartissent en quatre catégories sémantiques : la volonté, l'injonction, l'obligation, et plus rarement le souhait. L'interprétation proposée pour certaines attestations est discutable (quoi de plus normal pour une forme sous-spécifiée), mais l'important est de souligner que ces catégories (qui ne reposent pas sur un modèle d'analyse spécifique des catégories modales), couvrent, à peu de chose près, le domaine nécessaire des modalités boulico-déontiques tel qu'il a été défini ici. L'ensemble du champ couvert par la forme subjunctive est par conséquent exprimé par la (ou les) forme(s) emphatique(s) modale(s). Plusieurs exemples de ces formes ont déjà été produits dans l'analyse du signifié du subjunctif — on a d'ailleurs vu que l'expression de l'obligation était réservée à la forme emphatique (extériorisation du facteur modal) — ; je me contenterai donc de fournir ici quelques exemples topiques pour ces domaines notionnels :

1) **La volonté.** Le facteur modal de nécessité est interne au sujet et celui-ci se l'applique à lui-même. Comme le montre l'Ex. 463, cette valeur n'est pas uniquement attestée à la première personne.

Ex. 462 Edinburgh Stone 912, A,1-2 (= ex. 300)

i.dd(.i) n.{tw}tn rmt nb nty iw.w r gm p3y r(3) st3

« c'est à vous que je veux m'adresser, toute personne qui trouvera ce passage ! »

Ex. 463 P. Bologne 1094, r° 3,7-8 (= LEM 3,14-15)

wrš.tw iw.tw hr sb3.k, iw bw sdm.k mtr nb, iw i.ir.k p3y.k šhr (= ex. 309)

« on passe la journée à t'éduquer, mais tu n'écoutes aucun conseil, tu ne veux en faire qu'à ta tête »

⁷⁴² Voir en particulier P. BM 10375, r° 22 (= LRL 46,3-4) : *imy in.tw nh3-n hbs.w gm, i.ir.tn di.t iw.t.w m-s3.i iw.i wd.kwi* « faites-moi amener quelques-uns des vêtements trouvés ; mais vous ne devez me les faire suivre que lorsque je serai parti ».

⁷⁴³ Cf. P. Cassonnet (2000 : 236).

2) **L'optativo-jussif.** Le locuteur applique un facteur modal de nécessité interne à son allocutaire. Vu que l'on n'est pas en présence d'un verbe opérateur, c'est toujours le locuteur (et non le sujet) qui constitue le siège du facteur modal ; ce sens ne peut dès lors être actualisé que lorsque le sujet de la forme emphatique est une deuxième ou une troisième personne. Dans le domaine de l'optativo-jussif, la forme emphatique fonctionne comme corrélat énonciativement marqué à la fois de la forme *ih-sdm.f* et du subjonctif *sdm.f*. De ce fait, la force du facteur modal véhiculée par la forme modale emphatique couvre l'ensemble du domaine]F⁰-F^{max}[:

Ex. 464 P. BM 10412, v^o 5-7 (= *LRL* 56,4-5)
i.di.tn iw.i m p3 t3 rsy iw bn sw-m-stt hr.s (= ex. 178)
 « et ne me faites revenir du sud que lorsque qu'il n'y a plus de ?taillis?
 dessus »
 Voir E.F. Wente (1967: 71 n. i) qui commente : « *the translation (brush) of sw-m-stt is a guess* ». Cet exemple pourrait tout aussi bien être intégré dans la catégorie de l'obligation ; on a vu que le subjonctif ne marquait pas l'opposition entre les deux domaines pour les deuxièmes et troisièmes personnes.

3) **L'obligation.** Seule la forme modale est susceptible de véhiculer ce signifié de manière assurée (voir les exemples cités en § 1.2.1 ; le subjonctif tend toujours vers le domaine de l'optativo-jussif). Il faut en effet que le facteur modal soit présenté comme externe à la fois au locuteur et à l'agent de la forme subjonctive. L'objectivation et l'extériorisation de ce facteur passent par la mise en emphase d'un motif qui ne relève pas du couple locuteur-allocutaire. De ce point de vue, un exemple qui semblait devoir être interprété comme une forme emphatique modale marquant l'obligation (quoique n'exprimant pas de motif) doit à présent être rejeté du dossier ; une correction de lecture proposée par J.-M. Kruchten⁷⁴⁴ est à l'origine de ce fait. Le texte que l'on lisait : *wn-in.f hr dd : in-iw i.di.i t3y.i šri.t n p3 w^rr n km.t* « et alors il s'écria : 'est-ce que c'est à ce fuyard d'Égypte que je dois donner ma fille ?' », doit certainement être compris :

Ex. 465 P. Harris 500, v^o 6,10-11 (= *LES* 5,7-8)
in iw.i hr di.t t3y.i šri.t n p3 w^rr n km.t
 « suis-je vraiment en train de donner ma fille à ce fuyard d'Égypte ? »

Le contexte est ici assez clair ; le prince du Mitanni s'était engagé à donner la main de sa fille au premier jeune homme qui atteindrait la terrasse⁷⁴⁵. En fonction des règles qu'il a lui-même fixées, le prince du Mitanni éprouve alors un certain embarras lorsqu'il se trouve dans l'obligation de donner sa fille en mariage au Prédestiné. S'en suit l'interrogation oratoire citée ci-dessus que s'adresse le prince à lui-même, avant d'ordonner que le Prédestiné s'en retourne d'où il vient. L'interrogation constitue un environnement phrastique favorable à ce type de nuance.

4) **L'engagement.** Les cas de formes emphatiques à valeur d'engagement sont très nombreux, en particulier dans l'apodose des formules de serment. Le facteur modal est externe au sujet, mais ce dernier décide de le prendre moralement en charge en promettant de le réaliser.

⁷⁴⁴ J.-M. Kruchten (2005 : 49-54).

⁷⁴⁵ Cf. P. Harris 500, v^o 5,5-6 (= *LES* 3,8-9) : *iw.f hr dd n.sn : ir p3 nty iw.f r ph p3 šd n t3y.i šri.t, iw.s n.f r hm.t* « et il leur dit : 'celui qui atteindra la fenêtre de ma fille, elle deviendra sa femme' » (litt. « elle sera pour lui en tant que femme »).

- Ex. 469** P. Anastasi I, r^o 10,2-3 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 92-93)
 'lorsque que tu te trouvais ici dans l'étable (...) tu as entendu le nom de
kyky la poussière' *i.šm.f hr iwtn nn si3.tw.f*
 « c'est qu'il s'efforçait de fouler le sol sans que l'on puisse s'en apercevoir »
 A.H. Gardiner (1911 : 13) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 81).

C. Peust⁷⁴⁸ a récemment défendu l'idée (en renvoyant à la fois à Ex. 468 et Ex. 469) que, si la forme *i.šm.f* doit normalement posséder un sens « prospectif » (entendu dans le sens général de futur), ce n'est pas nécessairement le cas dans les textes littéraires, sans développer ce point plus avant. On fait face ici à un problème récurrent dans l'étude des formes modales : le fait que l'on ait affaire à une forme modalement marquée ne signifie nullement que celle-ci soit située dans le futur ; de là l'utilité de distinguer le temps de la modalité de la portée qu'elle implique (rétrospective, simultanée ou prospective). Intégrée dans l'instance narrative, la forme emphatique modale (qui relève typiquement du discours) va s'indexer sur le temps du récit tout en conservant ses caractéristiques intrinsèques, et l'on observe que la portée de la modalité en devient simultanée.

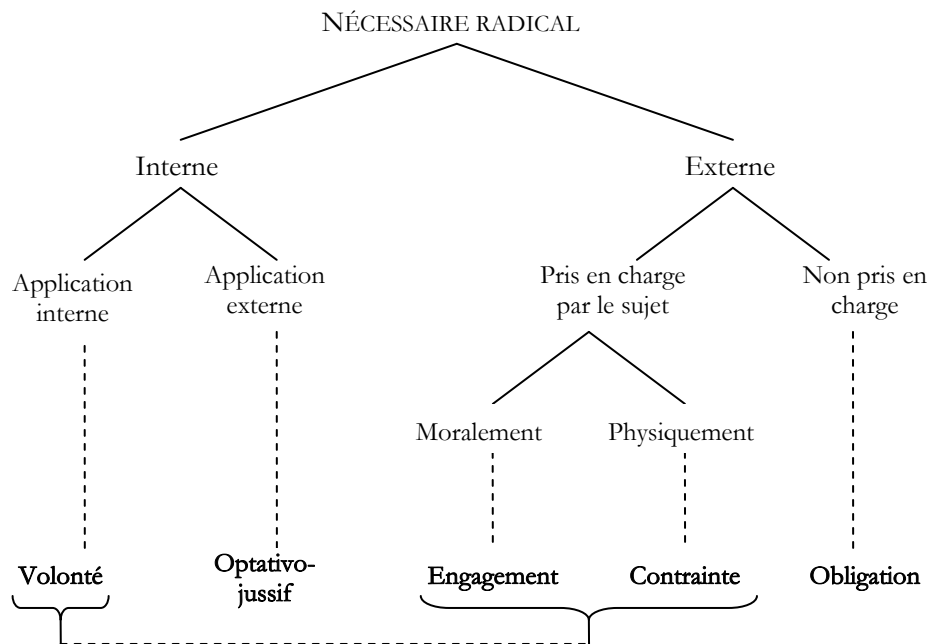


Fig. 31. L'organisation du nécessaire déontique

Ce bref aperçu de la polysémie modale de la forme emphatique *i.sdm.f* permet de mettre en avant deux points importants. Tout d'abord, il apparaît qu'une taxinomie sémantique permet de rendre compte de la multiplicité et de la richesse des effets de sens que peut véhiculer une seule et même forme verbale. Ainsi, malgré la grande variété des sens produits, la modalité semble bel et bien posséder une réelle unité (qu'illustre à lui seul le subjonctif). D'autre part, l'étude des manifestations linguistiques de la modalité en néo-égyptien montre qu'il est possible d'enrichir considérablement la modélisation par l'observation des faits. Cette dialectique sera particulièrement importante dans l'étude de la négation du subjonctif que j'aborde à présent.

⁷⁴⁸ C. Peust (2007: 71).

1.5.2. Le subjonctif négatif : valeur transcatégorielle de la négation d'une forme modale

L'étude de la négation d'une forme modale comme le subjonctif impose de rendre compte de l'interaction entre le facteur modal et la polarité. Plusieurs observations ont déjà été faites sur ce point lors de l'étude des quatre grandes catégories de la modalité radicale. Je commencerai par les rappeler et les mettre en perspective. Dans le domaine de l'engagement, lorsque le subjonctif est nié dans l'apodose d'un serment, on trouve la même valeur d'engagement qu'au positif, mais il s'agit alors de la promesse de ne pas accomplir le procès.

Ex. 470 P. Salt 124, v^o 1,6-8 (= *KRI* IV, 413,6-10)
*sh3 r p3 ir.t i.ir.f c^{nh} n nb c.w.s r-dd : mtw.i <di.t> sdm t3ty rn.i cⁿ iw.f
rwi m i3w.t.f, didi.tw{i} <m> hr(t)y, i.n.f, iw p3y.f sri ir.t m-mitt r-dd :*
iw.f it3 r-bnr, bn w3h.f m p3 hr, hr ptr bw ir.f w3h n3y.f hli m-r-c
« mémorandum concernant le serment par le maître V.F.S. qu'il a prononcé en ces termes : 'si je me comporte de telle sorte que le vizir entende mon nom à nouveau, je serai démis de ma fonction et fait carrier', dit-il. Et son fils fit de même, jurant qu'il serait chassé et qu'il ne pourrait demeurer dans la Tombe'. Or vois, il n'arrête toujours pas de s'égosiller »
Sur ce passage, voir J. Winand (1991).

Ex. 471 O. DeM 10088, r^o 4-v^o 3 (P. Grandet 2006 : 282)
iry.f c^{nh} r-dd : bn c^{hc} w^c hr ph.ty.f m dw3 r-s3 dw3, iw.f hr 100 n sht n st
« il promet que personne ne pourrait contester sa propriété à l'avenir (sous peine) d'être passible de 100 coups de bâton »⁷⁴⁹

Comme l'illustrent les deux exemples qui précèdent, on peut montrer (notamment en s'appuyant sur l'évolution du formulaire dans les serments des textes juridiques en hiératique anormal ; *bn iw.f r rh sdm*), que 'la promesse de ne pas réaliser' une action correspond au fait de 'se placer dans l'interdiction de la réaliser'. Cela conduit naturellement à poser la question de la portée de la négation par rapport au foncteur modal. Comme on l'a remarqué, la logique peut ici être de

⁷⁴⁹ J'émetts de sérieuses réserves quant à la traduction proposée par P. Grandet (2006 : 92 : « (Si) quelqu'un ne le surveille pas (litt. ne se dresse pas derrière lui) jour après jour, il sera passible de 100 coups de bâton ». Il justifie la valeur conditionnelle de la négation *bn sdm.f* en s'appuyant sur la traduction proposée pour notre serment dans J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 335) ; on trouve une traduction semblable chez W. Helck (2002 : 429) : « [w]enn nicht einer hinter ihm steht Tag für Tag, gibt man 100 Hiebe [...] ». Je pense qu'il s'agit ici de reconnaître une version — certes un peu elliptique, mais le fait n'est pas rare dans les formules de serment, cf. J. Winand (1996a : 136 n. 79) ; pour un exemple présence de la protase, cf. P. BM 10403, r^o 2,4-5 (= *KRI* VI, 831,3-5) — de la célèbre formule *c^{hc} hr ph.ty.f* « contester la propriété de » (cf. e.g. A.G. McDowell 1990 : 37-38). Si l'auteur de l'ostrakon avait voulu exprimer une conditionnelle, il aurait certainement recouru au conjonctif ; la chose est bien attestée, voir O. Gardiner 196, r^o 1-4 (*KRI* V, 502,3-6) : *c^{nh} n nb c.w.s dd.n in-mw pn-niw.t : w3h imm [w3h] p3 hk3 c.w.s, mtw rmt nb c^{hc} hr ph.ty n p3 c3 [...] n imm-m-in.t m dw3 s3 dw3, iw.f hr 100 [n s]h, iw.f r.i m kb* « serment par le maître V.F.S. qu'a prononcé le porteur d'eau *pn-niw.t* : 'par Amon, par le Souverain V.F.S., si quiconque conteste la propriété de l'âne [...] d'*imm-m-in.t* à l'avenir, ça me vaudra 100 coups et il m'en coûtera le double' » ou encore P. Berlin P 10460, r^o 9-11 (= *KRI* VI, 864,1-3). On notera que le sujet indéfini est exprimé tantôt par *w^c* (ici), tantôt par *rmt nb*, cf. O. DeM 62, r^o 4-5 (= *KRI* V, 527,11-12) : *iry.f [c^{nh} n nb c.w.s] r-dd bn : c^{hc} rmt nb hr ph.ty.f m dw3 [s3 dw3]* « il promet par le maître V.F.S. que personne ne pourrait contester sa propriété à l'avenir » ; mais l'on rencontre également le pronom *ky*, cf. O. Ashmolean 1933.810, r^o 7-8 (= *KRI* V, 526,2-4) : *r-dd bn c^{hc} ky hr ph.ty.f* « aucun autre ne pourra contester sa propriété ».

quelque secours. L'obligation d'accomplir un procès peut y être notée $\square p$; la négation peut porter soit sur le foncteur modal ($\neg \square p$, e.g. « tu ne dois pas nécessairement te déplacer »), soit sur la proposition qui en dépend ($\square \neg p$, e.g. « tu dois ne pas t'y rendre »). Le subjonctif négatif en néo-égyptien entre manifestement dans la seconde catégorie⁷⁵⁰. Il ne s'agit pas de dire « je ne promets pas de faire p », mais bien « je promets de ne pas faire p ». Le facteur modal de nécessité véhiculé par le subjonctif s'applique donc à l'ensemble formé par le verbe et sa négation. On peut schématiser les choses de la manière suivante : x promet [= facteur modal de nécessité pris en charge] que $\neg p$. On a par ailleurs constaté qu'un axiome de logique modale pouvait aider à comprendre le remplacement de la négation du subjonctif (dans le cadre des engagements) par la construction *bn iw.i r rh sdm*. Il existe en effet une passerelle entre le nécessaire et le possible : $\square \neg p \equiv \neg \diamond p$. Dans le domaine déontique de l'engagement, il est manifeste qu'il n'y a pas de distinction formelle entre 'la promesse de faire' et le fait de 'se placer dans l'interdiction de faire' (ou plus simplement 'ne pas pouvoir faire'). Le néo-égyptien illustre donc ce lien qui existe entre le domaine de l'obligation et de la permission (ou de l'interdiction si l'on considère la polarité négative) pour le domaine de l'engagement. Dans le modèle proposé ici, F^{\min} est bien la négation de F^{\max} : la chose est donc attendue.

Le sens d'interdiction du subjonctif n'est pas limité aux promesses des serments, on le rencontre dans plusieurs textes légaux dès le début du corpus (Ex. 472 et Ex. 473) ; c'est particulièrement vrai pour la catégorie des décrets qui stipulent des règles d'ordre général :

- Ex. 472** Stèle front. B, l. 18-19 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 96)
bn ftt.tw.f, bn i^c.tw.f, bn {bn} krp.tw.f, bn i^{cc}.tw.f m kd
 « il (*i.e.* le décret de la stèle) ne pourra être effacé, il ne pourra être lavé, il ne pourra être oblitéré, il ne pourra être enduit de plâtre »
 La dittographie de *bn* s'explique par un saut de ligne.
- Ex. 473** Stèle front. K, l. 12-13 (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 24)
bn dd n.i t3 [hm.t-nsw.t] wr.t 'mk wn s.t nfr.t n 3h.t-itn m k.t s.t', mtw.i sdm n.s
 « la grande épouse royale ne pourra me dire 'regarde, il y a un bel endroit pour 3h.t-itn en un autre lieu', et moi de l'écouter »
- Ex. 474** P. Anastasi V, r^o 17,2-3 (= LEM 65,5-6)
nn htr.tw.f, b3k m sš, nn wn m-di.f š3y.t
 « il ne pourra être taxé, celui qui travaille dans les écrits, il n'a pas d'impôt à payer ! »
- Ex. 475** Inscr. de Kanais C, l. 17 (= KRI I, 69,14)
nn h^cm.tw n.f in rmt nb nty m t3 r-dr.f
 « on ne pourra s'en approcher, qui que ce soit sur terre » (trad. J. Winand) J. Winand (1992 : 337).

⁷⁵⁰ Dans les propositions affirmatives. On verra plus bas qu'il existe une opposition entre la négation du subjonctif et l'emploi du verbe *tm* pour les propositions interrogatives.

- Ex. 476** Bloc Karnak Nord, l. 3 (= *KRI*VI, 533,2)
bn šsp n.f s3.f, bn krs.tw.f hr imnt.t w3s.t
 « son fils ne pourra lui (*i.e.* à son père) succéder, ni être enterré à l'occident de Thèbes »
- Ex. 477** Décret de Nauri, l. 26-27 (= *KRI*I, 50,6-7)
nn thm.tw.w in k3wy, nn wn th.tw r.sn m s3 [n s3]
 « ils ne pourront être réquisitionnés par d'autres, il est interdit que l'on s'en prenne à eux de génération en génération »
 Voir A. David (2006 : 22) qui note « *the directive tone of the decree is rendered by a deontic modality, not an imperative ('do not interfere'), nor a performative ('I command you not to interfere').* » Elle nomme performatif ce que j'appelle 'verbe de manipulation', mais l'analyse du texte n'en demeure pas moins strictement identique.

Ce dernier exemple est du plus grand intérêt pour rendre compte d'une autre signification de la négation du subjonctif ; on voit en effet que, dans ce texte en néo-égyptien partiel, c'est la négation de non-existence qui est employée devant le second subjonctif⁷⁵¹. Si l'on sait qu'il s'agit de la forme pleine qui pourra aboutir au morphème *mn* du néo-égyptien, l'intérêt qu'elle possède dans ce contexte est de permettre d'établir le pont sémantique entre la valeur d'interdiction et la valeur d'impossibilité de la négation du subjonctif. Pour décrire les choses simplement, il suffira de remarquer que, avec l'expression de l'interdiction, on est dans un schéma : $\neg\Diamond$ Agent[*p*]. Cela peut être glosé, dans un cadre déontique, par 'il est interdit à un agent de réaliser *p*'. Tout l'intérêt de la négation *nn wn* dans ce contexte est d'indiquer formellement que la négation de la possibilité peut être extériorisée par rapport au couple agent-procès, et dès lors signifier une relation qui sera représentée de la sorte : $\neg\Diamond$ (Agent[*p*]). Dans un cadre déontique, comme celui du décret de Nauri, cette expression peut être traduite par 'il est interdit de', 'il n'est pas permis que'. Cependant la construction, et ce dès l'égyptien de la première phase⁷⁵², permet également d'exprimer plus largement une négation de type épistémique (voire aléthique dans certains contextes), c'est-à-dire 'il est impossible que' (valeur qui dérive directement du signifié de non-existence de cette négation). Comprise en ce sens, il ne s'agit plus de nier la possibilité pour un agent de réaliser un procès, mais de nier en bloc la possibilité de réalisation du procès par un agent. On prendra un premier exemple pour illustrer ce phénomène en néo-égyptien ; il est tiré d'un célèbre passage du conte du *Prédestiné*.

La princesse, après qu'elle a entendu que l'on envisageait de lui enlever le Prédestiné qui devait, selon les règles fixées par le père, l'épouser, s'écrie : *w3h p3 r^c-hr-3h.ty, mtw.tw nhm.f m-*

⁷⁵¹ P. Vernus (1985 : 153 n. 1) traitant de la distinction entre les prédicats de non-existence *nn*, *n wnt* et *nn wn* du moyen égyptien explique que « [c]e qui les différencie, c'est d'abord des nuances stylistiques, *nn wn* étant la forme pleine (...), et aussi la dynamique de la langue, *n wnt* étant obsolète (pas d'aboutissement en Néo-égyptien), *nn* prédicatif tendant à se marginaliser devant *nn wn* qui donne le morphème usuel du néo-égyptien, *mn* ».

⁷⁵² On verra l'exemple célèbre de *Sinouhé* : *nn wn mwt.k hr h3s.t* « il est impossible que tu meures à l'étranger » P. Berlin 3022, l. 197 (= R. Koch 1900 : 62,12). Voir également dans *Le père et la déesse*, l. 15-16. Dans le corpus néo-égyptien, il faut mentionner l'exemple de O. Vienne 3722a, l. 8 (= *LES* 91,5-6) [LAC.] *nn wn s3h-t3.i st* [LAC.] « il n'est pas possible que je l'atteigne ». La traduction de J. von Beckerath (1992 : 104) gomme toute valeur modale « *nicht erreiche ich es* » ; W.K. Simpson (2003 : 113) traduit « *I would not reach it* ».

di.i, nn iw.i r wnm, nn iw.i r swr, iw.i r mw.t m t3 wnw.t « par Rê-Horakhty ! si on me l'enlève, je ne mangerai plus, je ne boirai plus et je mourrai dans l'heure » (*LES* 5,10-12). L'auteur a ici recouru au futur III ; il s'agit d'une assertion forte concernant le futur : la princesse indique ses intentions personnelles. On contrastera cet extrait avec les paroles que cette même princesse prononce après avoir appris que son père comptait tout de même faire assassiner l'Égyptien :

Ex. 478 P. Harris 500, v^o 6,15-16 (= *LES* 5,14-16)
w3h p3 r^c mtw.tw {r} sm3.f, htp p3 šw, iw.i mwt.kwi ⁷⁵³, *nn iry.i wnw.t*
ñh.kwi m h3w hr.f
 « par Prê ! si on le tue, je serai morte au coucher du soleil ; je ne pourrais pas rester en vie une heure en plus que lui »

La princesse présente ici les choses d'une manière différente : après qu'elle avait expliqué à son père ce qu'elle avait l'intention de faire si l'on tuait l'homme qui lui était destiné (ne plus manger, ne plus boire), elle insiste sur le fait que le soir même elle entend être morte, et donne à cela une justification pleine de modalité. En effet, dans la proposition qui suit, elle n'emploie pas la négation du futur III (**nn iw.i r ir.t wnw.t ñh.kwi m h3w hr.f*) qui indiquerait son intention, voire sa volonté — comme dans sa première intervention —, mais emploie le subjonctif, qui revêt ici une forte nuance épistémique d'impossibilité. Il ne s'agit manifestement ni d'une interdiction, ni de l'expression d'une incapacité quelconque : il se fait qu'il est impossible, pour un motif qui la dépasse, qu'elle reste en vie. Ce tour n'est pas très représenté en néo-égyptien complet dans les propositions indépendantes, mais l'exemple suivant peut certainement être versé au dossier :

Ex. 479 P. BM 10052, r^o 4,24 (= *KRI* VI, 778,3-4)
ir p3 m3^c{.t} nty iw.i r dd.f, bn dd rmt nb i.ptr.i irm NP
 « en ce qui concerne l'évidence que je vais affirmer, aucune personne que j'ai vue avec NP ne pourrait (en) disconvenir »
 Cet exemple est cité par J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 337), qui en donnent une interprétation peu probable : *ir p3 m3^c.t nty iw.i (r) dd.f bn dd<.i> rmt nb i.ptr.i irm A* « *what I am going to say is true. (I) can not tell who all the people I saw with A were* ». Outre le fait qu'il ne peut s'agir dans ce texte du substantif *m3^c.t* dans la mesure où ce lexème est précédé de

⁷⁵³ Il est difficile de savoir quelle valeur il convient de donner à *htp* dans ce contexte. Si l'on accepte, avec J. Winand (1996a : 125-126), de faire de *iw.i mwt.kwi* un présent I circonstanciel, celui-ci serait rhématisé par la forme emphatique *htp*. En l'absence de marque morphologique, il n'est cependant pas aisé de se prononcer sur le caractère modal (ou non modal) de cette forme. Au vu de la date de rédaction du texte, il est possible qu'il s'agisse de la forme emphatique prospective *sdm.w.f*, neutre du point de vue de la modalité. Il semble en effet préférable de considérer que cette forme ne véhicule pas de nuance modale particulière (il s'agit de la marque d'une assurance pour le futur ; un domaine qui, dans les énoncés non marqués, relève du futur III ; pour le moyen égyptien, cf. P. Vernus 1990b : 35). Il en va de même pour l'emploi du verbe *mwt* dans le discours placé dans la bouche des Hathors au début du conte : *mwt.f n p3 msh m-r(3)-pw p3 h3w mitt p3 iw* « c'est à cause du crocodile, du serpent ou du chien qu'il mourra » P. Harris 500, v^o 4,4 (= *LES* 1,6-7). Dans un contexte exactement similaire, voir P. d'Orbiney, r^o 9,9 (= *LES* 19,10-11) qui possède plus de tours néo-égyptiens et opte pour la forme périphrasée du verbe, *i.ir.s mwt*. Dans le corpus de P. Cassonnet (2000 : 218-219), les attestations du *Prédestiné* paraissent être les seules formes emphatiques non périphrasées sans valeur modale.

l'article *p3* et repris dans la relative par le pronom du masculin, la thématization telle qu'elle est envisagée n'offre guère de sens.

Dans le contexte d'un interrogatoire, le locuteur n'est pas dans une position qui lui permet de prononcer une interdiction. Il s'agit donc assurément une fois encore de la négation de la possibilité du procès. Il semble dès lors évident que la négation du subjonctif a pu à la fois signifier l'interdiction pour un agent de réaliser un procès sur le plan déontique et l'impossibilité épistémique de la réalisation de ce procès. Cette négation illustre donc un moyen d'expression transcategoriel de la modalité en permettant à la fois l'expression d'une modalité radicale et d'une modalité assertive.

Si cette valeur de la négation est peu attestée dans les textes en néo-égyptien complet, elle abonde en revanche dans les registres du néo-égyptien mixte et partiel. C'est particulièrement vrai pour les textes qui énoncent des vérités générales possédant, aux yeux des anciens Égyptiens, un caractère inéluctable. Les deux exemples suivants illustrent ce signifié :

Ex. 480 Inscription de *s3-mwt*, H13-14 (= *ASAE* 1966 : 48)
twi dd r sr m h3.t.f : sw nht, bn tk.f
« je dis au sujet du haut fonctionnaire au moment où il sévit : 'si puissant soit-il, il ne pourra pas causer de préjudice' » (trad. P. Vernus)
Sur l'ensemble de ce passage, voir P. Vernus (1978 : 123-126). Le verbe *tk* équivaut en égyptien de tradition à l'expression *t3y m hwr^c*.

Ex. 481 P. Lansing, r^o 12,10-11 (= *LEM* 112,1)
ʕ3.w rmw.w r ʕy n wdb ° nn in.tw ph.wy.w (𓀓𓏏 \ \ 𓂢𓀓𓏏𓂢)
« les poissons (y) sont plus nombreux que le sable de la rive, il est impossible d'atteindre leur limite »

Ex. 482 P. BM 10474, r^o 22,22-23,1 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 355)
m ir pwy r ʕk n-hr.f, iw bn m3.k ir.n.f
« ne te précipite pas (litt. ne t'envole pas) pour le prendre de front, quand il t'est impossible de voir ce qu'il a fait »
P. Vernus (2001 : 323). Pour un commentaire paléographique sur la forme relative *ir.n.f*, voir V.P.-M. Laisney (2007 : 203).

Ex. 483 P. Sallier 1, r^o 2,1 (= *LES* 87,1-2)
nn hn.f [sw] n ntr nb nty m p3 [t3 r-dr].f wpw imm-r^c nsw[.t]-ntr[.w]
« il ne pouvait s'appuyer sur aucun dieu de la terre entière si ce n'est Amon-Rê roi des dieux »
La traduction de W.K. Simpson (2003 : 70) ne reconnaît aucun signifié modal au passage : « *[h]e does not rely upon any god* ».

Comme on le constate, l'impossibilité de réalisation d'un procès n'est pas située dans le temps ; en d'autres termes, le méta-prédicat exprimé par *nn (bn)* 'il est impossible que' peut s'indexer sur le temps de l'instance d'énonciation dans lequel il apparaît (cette possibilité découle certainement de l'étymologie de la construction). Un exemple tiré des *Chants d'amour* permettra de confirmer l'interprétation générale :

- Ex. 484** P. BM 10060, r° 4,11 (= B. Mathieu 1996 : pl. 11)
ib.i mh3.y n h3ty.k, nn w3y.i r nfr.k
 « mon désir est lié à ton cœur, je ne pourrais m'éloigner de ta beauté »
 Pour le sens de *mh3*, voir B. Mathieu (1996 : 74 n. 217). On se reportera également au *Chant d'Antef*, r° 7,3.

Cet exemple (qui sous bien des aspects est proche de celui du *Prédestiné*, cf. Ex. 478) montre que le sujet affirme l'impossibilité dans laquelle il se trouve de s'éloigner de la femme qu'il aime. Cette impossibilité a déjà cours au moment d'énonciation (*ib.i mh3.y n h3ty.k*), mais possède une validité générale qui vaut également pour le futur. Or, on possède deux passages parallèles à ce texte qui illustrent assez directement les deux dimensions évoquées ci-dessus, à savoir l'impossibilité générale qui est déjà valide au moment d'énonciation, et le fait que cela restera vrai dans le futur :

- Ex. 485** O. Gardiner 339, r° 4 (= B. Mathieu 1996 : pl. 27)
iw.i r-gsf, bw w3[y.i r.f]
 « je suis à tes côtés, je ne m'éloigne pas de toi »

- Ex. 486** P. BM 10060, r° 5,7 (= B. Mathieu 1996 : pl. 12)
dd.n : nn iw.i r w3y, iw dr.t m dr.t
 « nous avons dit : 'je ne m'éloignerai pas ; main dans la main' »
 B. Mathieu (1996 : 76 n. 232) a expliqué l'absence de pronom suffixe dans la proposition circonstancielle en raison de la nature de l'engagement qui est réciproque.

Ces deux textes décomposent en quelque sorte les deux dimensions de la forme modale *nn sdm.f*. Ils expriment, d'une part, une vérité générale qui est valide au moment d'énonciation et à partir de laquelle on peut inférer une impossibilité — c'est l'occasion de souligner une première fois les liens (par ailleurs bien étudiés) entre l'aoriste négatif et la notion d'impossibilité — et, d'autre part, la validité que le locuteur accorde à cette impossibilité pour le futur.

Une explication de même nature permet d'expliquer les liens qui existent entre la négation de l'inaccompli *n sdm.n.f* et la négation *nn sdm.f* en moyen égyptien⁷⁵⁴. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de l'analyse de cette opposition, mais on notera que P. Vernus avait déjà souligné une forte proximité entre le sens des deux constructions : « *the negative construction n(n) sdm(.w).f is well established in the same environment as the negative construction n sdm.n.f. Now, since the latter construction basically conveys a modal meaning of impossibility, in the past, the present or the future, it seems that n(n) sdm(.w).f, when used in close parallelism with it, must display some modal meaning as well.* »⁷⁵⁵ Ce fait pourrait en outre permettre de justifier l'existence de la forme *nn sdm.n.f* (au moins dans certains de ses emplois) : il n'est pas invraisemblable, mais cela doit rester du niveau de l'hypothèse à ce stade, que la négation *nn sdm.n.f*

⁷⁵⁴ Il est assez frappant de constater que les deux constructions devant lesquelles on trouve la négation *n wn.t* soient précisément le subjonctif et l'inaccompli *sdm.n.f*, voir M. Gilula (1970 : 211).

⁷⁵⁵ P. Vernus (1990b : 127-129). Sur les relations entre aspect et modalité, voir J. Winand (2006 : 362-363).

consiste, dans les faits, en un surcodage du facteur modal d'impossibilité (éventuellement teinté d'une dimension temporelle)⁷⁵⁶ :

- Ex. 487** Stèle de Kouban, l. 9-10 (= *KRI* II, 355,6)
« si quelques-uns des NF s'en vont dans sa direction (*i.e.* de la mine d'or),
ce n'est que la moitié d'entre eux qui la rejoint ; ils sont morts de soif sur la
route (...) » *nn gm.n.w hr.t.sn n swr*
« il leur a été impossible de trouver ce qu'il leur fallait à boire »
Cette forme est également présente *e.g.* dans le Décret de Nauri, l. 28 (= *KRI* I, 50,11-12), *nn ft.n.i, nn mhy.n.i m hn.wt hr mw hr t3* « je ne pourrais
me détourner ou être oublieux de devoirs sur eau comme sur terre ».

Les différents cas qui viennent d'être présentés suffisent à montrer (me semble-t-il sur des bases solides) que la négation du subjonctif (à côté de ses autres significations) pouvait être employée pour exprimer une impossibilité catégorique relevant du domaine épistémique (et non du déontique), dans la mesure où c'est la possibilité même du procès qui est niée, sans que l'agent ne joue un rôle direct dans ce phénomène. Quant au nombre d'occurrences relativement faible de la négation *bn sdm.f* en proposition indépendante, il peut s'expliquer aisément : dans le champ de l'impossibilité, cette construction entre dans un système d'opposition avec la négation de l'inaccompli *bw ir.f sdm* (non marquée) et la construction modale *bn iw.f r rh sdm* qui développe des sens très proches de ceux véhiculés par le subjonctif négatif en néo-égyptien (cf. § 3). Mais la négation *bn sdm.f* est en revanche bien attestée en fonction circonstancielle.

1.5.2.1. La négation du subjonctif dans les propositions circonstancielles

L'analyse de la négation du subjonctif dans les propositions circonstancielles pose d'épineux problèmes. Ils sont très directement liés à la question de la langue employée dans les différents genres littéraires et à l'évolution du marquage de la dépendance en fonction des genres textuels. Pour poser clairement les termes du problème, il faut partir de l'analyse des constructions où l'infinitif est le sujet d'une prédication de non-existence : *nn sdm* « sans entendre ». On sait que, en moyen égyptien⁷⁵⁷, cette construction peut être employée en fonction circonstancielle

⁷⁵⁶ Je me garderai d'aborder dans cette étude les questions posées par des formes caractéristiques de l'égyptien de tradition qui posent des problèmes à ce jour irrésolus. Il est en effet souvent extrêmement difficile d'être assuré de la motivation présidant à l'emploi d'une négation plutôt que d'une autre. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, dans la *Stèle à Osiris et aux dieux* de Ramsès IV (Stèle Caire JE 48831, l. 15-19 = *KRI* VI, 23,11-15), on trouve se succédant : la négation du perfectif, la forme *nn sdm.f* et la forme *nn sdm.n.f*. Et, dans ce passage qui s'apparente à une confession négative du *Livre des morts* (§125 ; voir en dernier lieu B. Claus 2005), il ne semble pas possible de déceler quelque différence fonctionnelle que ce soit. Il n'est pas même assuré que les formes *nn sdm.f* soient à comprendre comme des subjonctifs négatifs ; il pourrait s'agir d'une graphie renforcée de la négation *n sdm.f* du perfectif. La possibilité d'une compilation n'est pas non plus à négliger dans le contexte de ce document. Ce phénomène est à rapprocher de ce que l'on trouve dans la Stèle de l'an 4 (Stèle Caire JE 48876, l. 8-13 = *KRI* VI, 18,7-15). M. Korostovtsev (1947 : 170-171) interprétant toutes ces négations comme équivalentes (du point de vue du signifié) à des perfectifs invoque des raisons d'ordre « calligraphique ».

⁷⁵⁷ Voir *e.g.* M. Malaise & J. Winand (1999 : § 701).

asyndétique. Ce phénomène bien documenté est encore attesté dans les textes faisant appel au néo-égyptien mixte et partiel⁷⁵⁸ :

Ex. 488 Bataille de Qadesh, § 20 (= *KRI* II, 9,9)
 dans la description de Pharaon : *iy hb.n.f hft-hr, nn dd m °b°*
 « qui revient après avoir triomphé face-à-face, sans se vanter »
 Sur le topos de la vantardise, voir L. Coulon (1999 : 118).

Ex. 489 P. d'Orbiney, r° 13,5 (= *LES* 23,3-4)
iw.f hr ir.(t) 3 rnp.wt n wh3.f nn gm.f
 « et il passa trois années à le chercher, sans le trouver »
 Sans présager de la suite de l'analyse, il faudrait être assuré qu'on n'a pas affaire dans cet exemple à la négation du subjonctif avec un objet non exprimé : *nn gm.f o* « sans qu'il ne puisse (le) trouver ». En effet, à l'état pronominal, on attendrait plutôt *nn gm.t.f* avec la marque de la dentale. Cela ne constitue cependant pas un argument suffisant : en *LES* 18,1, la dentale est absente à l'état pronominal du même verbe.

Toutefois, cette fonction circonstancielle asyndétique ne correspondant plus aux exigences systémiques du néo-égyptien concernant le marquage de la dépendance, la construction *nn sdm* sera remplacée par la construction *iw bn sdm* dans laquelle on observe l'utilisation du morphème *iw* de dépendance circonstancielle et à la négation récente⁷⁵⁹. Ainsi, si l'on trouve la construction *nn sdm* dans la partie introductive de la bataille de Qadesh (Ex. 488), la construction récente est pour sa part attestée dans le corps même du récit, qui est plus largement ouvert au néo-égyptien complet⁷⁶⁰ :

Ex. 490 Bataille de Qadesh, § 182-183 (= *KRI* II, 59,1-9)
di.i hms.tn m n3y.tn dmi, iw bn ir.t wpw.t n w°w
 « je vous ai autorisé à rester dans vos villages, sans faire le service militaire »
 Le P. Sallier 3, r° 6,4 comprend ce passage autrement *iw bw ir.t.tn wpw.t n w°w* « alors que vous n'aviez pas encore accompli votre service militaire ». Mais ce document conserve également la construction récente, cf. e.g. P. Sallier 3, r° 2,4 (= *KRI* II, 35,6) *iw bn th3 hr shr.w n r3.k* « sans passer outre les desseins de ta parole »

Cette construction avec l'infinitif est parfaitement neutre du point de vue de la modalité : elle se borne à constater l'inexistence d'un procès sans se prononcer sur sa possibilité ou tout autre nuance modale. L'exemple suivant fera apparaître plus clairement la problématique envisagée ici :

⁷⁵⁸ Voir peut-être également O. Vienne 3722a, r° 10 (= *LES* 91,8) [LAC.] *nn wnm, nn swr{.tw} nn k*[LAC.] « sans manger, sans boire, sans [LAC.] ». On notera la remarque de A.H. Gardiner (1932 : 91a) « [p]erhaps omit 𓂏 ; or else insert it after $\text{𓂏} \text{𓂏} \text{𓂏}$ » ; J. von Beckerath (1992 : 104) et W.K. Simpson (2003 : 113 n. 3) comprennent *nn* + INF.

⁷⁵⁹ Sur ce point, voir déjà M. Gilula (1970 : 210 n. 4).

⁷⁶⁰ Les deux constructions sont également attestées, e.g. dans le Décret d'Horemheb (l. 24 : *nn ir.t rnp.t m 3b r rdi.t srf n rmt* « sans faire une année de relâche pour permettre aux gens de souffler » ; l. 25 : *iw bn w3h dhr n [rmt nb]* « sans laisser de peau à [personne] »).

Ex. 491 P. Harris 500, v^o 8,1-2 (= *LES* 7,14-15)

*pr pw ir.n w^c[-n hfβw m t3y.f] tph.t ° r psh p3 šri ° ist t3y.f hm.t hms.ti r-
gs.f, nn nm^c.s*

« alors un serpent sortit de son trou pour mordre le jeune homme, mais sa femme était assise à ses côtés, il lui était impossible de dormir »

Dans ce passage, où je comprends la forme *nn sdm.f* comme la négation du subjonctif, on pourrait défendre l'idée que l'on a affaire à la négation de non-existence avec un infinitif suivi d'un agent exprimé au moyen du pronom suffixe : littéralement « sans son fait de dormir ». Le fait de retenir cette interprétation posséderait cependant de lourdes conséquences. On aura évidemment compris le raisonnement suivi : dans la mesure où l'on rencontre, le fait est avéré, la construction *iw bn sdm* comme version récente de *nn sdm*, et où l'on accepte, d'autre part, l'existence d'une prédication de non existence avec un sujet suffixé *nn sdm.f* en fonction circonstancielle dans les textes littéraires, il faudrait considérer comme possible une combinaison des deux constructions. Le morphème de dépendance pourrait être employé devant la négation *bn* suivie d'un infinitif avec un sujet suffixé, et cela aboutirait à la construction *iw bn sdm.f*, strictement identique d'un point de vue formel à la négation du subjonctif dans une circonstancielle. Toutefois, cette hypothèse me semble devoir être écartée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, et pour revenir à l'Ex. 491, on s'explique mal la raison de l'apparition d'une expression de l'agent suffixé à l'infinitif alors que ce dernier est coréférencé à celui de la proposition principale. Deuxièmement, dans la construction *iw bn sdm.f*, l'expression du sujet est parfois nominale, comme dans l'exemple qui suit :

Ex. 492 P. Harris 500, v^o 4,5-6 (= *LES* 1,9-2,1)

*wn-in hm.f^c.w.s hr di.t kd[.tw n.f w^c-n pr] n inr hr h3s.t, iw.f^cpr m rmt m
h.t nb.t nfr.t n pr-nsw.t^c.w.s, iw nn pr p3 hrd r bnr*

« alors sa Majesté V.F.S. lui fit construire une maison en pierres sur la montagne, celle-ci était pourvue de gens et de toutes sortes de bonnes choses du palais royal V.F.S., et l'enfant ne pouvait pas sortir à l'extérieur »
Partiellement cité par J. Winand (1992 : 218) qui a relevé dans son corpus neuf exemples de subjonctifs dans des propositions circonstancielles introduites par *iw* (p. 220).

Outre le fait que la construction *iw nn sdm_{inf}* SN serait pour le moins curieuse, et, pour tout dire, difficilement envisageable dans le système linguistique néo-égyptien, il semble que l'économie du récit du *Prédestiné* s'accommode parfaitement d'une nuance modale dans cet exemple : à la suite du destin néfaste qui lui avait été prédit, sa Majesté a fait construire une maison en pierre dont son fils ne pouvait sortir. On trouverait donc ici la valeur d'interdiction bien documentée dans les emplois indépendants de la négation du subjonctif. On ajoutera à cela que la construction est par ailleurs bien attestée dans les documents de la pratique où, en fonction du sens que revêtent ces emplois (cf. *infra*), il ne peut s'agir que de la négation du subjonctif en fonction circonstancielle. Ces faits constituent un faisceau d'indices que j'ai jugé suffisant pour considérer que les constructions *iw bn sdm.f* devaient également représenter la négation du subjonctif en fonction

circonstancielle dans les textes littérairement élaborés⁷⁶¹. C'est à l'intérieur de cette catégorie textuelle que je commencerai l'examen de la négation du subjonctif en fonction circonstancielle.

Il n'est pas étonnant de retrouver dans cette position syntaxique les valeurs que l'on a pu dégager pour la négation du subjonctif dans les propositions indépendantes. On observe ainsi non seulement l'expression de l'impossibilité épistémique⁷⁶² décrite ci-dessus (Ex. 493 et Ex. 494), mais également la négation de la volonté impliquant un effort sur soi⁷⁶³ (cf. Ex. 495) :

Ex. 493 P. d'Orbiney, r^o 7,4 (*LES* 24,4-6) :
ptr iw.i {h}r hpr m w^c n k3 ʕ3, iw.f m in nb nfr, iw nn rh.tw p3y.f shr
 « Écoute ! je vais me transformer en un grand taureau, à la robe de toute beauté et dont on ne peut connaître le dessein »

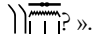
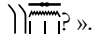
Ex. 494 P. d'Orbiney, r^o 10,10-11,1 (= *LES* 20,12-14)
iw.tw hr hpr ʕh3{wty} m-di.sn m-mn.t, iw nn rh.sn p3 nty iw.sn (r) ir.t.f
 « et l'On commença à s'en prendre à eux quotidiennement, sans qu'ils ne puissent savoir quoi faire »


Ex. 495 P. d'Orbiney, r^o 7,4 (= *LES* 16,9-10)
ih p3y.k iy.t m-s3.i r hdb o m grg, iw nn sdm.k r3.i hr mdw
 « pourquoi me poursuis-tu pour (me) tuer à tort, sans que tu ne prétendes m'écouter parler »

On soulignera que les textes littéraires, en particulier les contes et poèmes, attestent une construction particulière qu'il faut envisager quelque peu dans le détail. J'en prendrai une première paire contrastive :

Ex. 496 P. d'Orbiney, r^o 8,1 (= *LES* 17,5-6)
iw.f hr ʕh^c hr rmi.t n.f k3{.t} nn rh.f d3y r p3 nty p3y.f sn šri im m-dr n3 msh.w
 « et il se mit à pleurer très fort pour lui ; il ne pouvait traverser jusque là où se trouvait son frère cadet à cause des crocodiles »

⁷⁶¹ Fr. Neveu (1996 : 163) est déjà revenu sur la prétendue impossibilité de rencontrer le subjonctif après le *iw* circonstanciel (cf. e.g. P.J. Frandsen 1974 : 15). Voir A. David (2006 : 76-77) pour un *status quaestionis* sur cette construction (qui se limite à reprendre les différentes positions déjà défendues).

⁷⁶² En plus des exemples cités, voir peut-être dans le Décret d'Éléphantine, l. x+11 (= *KRI* V, 344,13) ; le texte suit malheureusement une lacune, ce qui explique la difficulté de rendre compte du sens de la circonstancielle : *iw bn di.i n.f h.t nb hr*  « ?sans que je puisse lui donner quoi que ce soit sur  ».

⁷⁶³ On verra également Décret de Nauri, l. 74-77 (= *KRI* I, 55,14-56-1) *hr ir NF nb (...) n t3 hw.t ND nty iw.f r di.t tp-n-i3w.t nb n t3 hw.t ND m šb n ky (...) iw bn m3^c.f n wsir p3(y).f nb m t3 hw.t ND, ir.tw hpw r.f* « et concernant tout NF (...) du temple de ND qui vendra tout bétail du temple de ND à un autre, ne voulant pas le sacrifier à Osiris son maître dans le temple de ND, que la loi lui soit appliquée ». On trouve la même construction aux lignes 60-61. Il faut noter que la construction *iw nn* + INF. est également attestée dans ce texte, et il semble dès lors légitime d'opposer les deux constructions, cf. l. 42 : *iw nn rdi.t d3y.tw t3 r.sn in nb* « sans laisser personne intervenir contre eux ». Pour la négation de la volonté, voir encore Stèle Turin 50058, l. 6 (= *KRI* III, 772,16-773,1) *iw.i hr ʕs n t3w nn iw.f n.i*  « et j'ai crié après la brise, sans qu'elle n'accepte de venir à moi ». On rapprochera ce passage de l'emploi du subjonctif emphatique à valeur volitive dans une proposition circonstancielle, cf. e.g. P. Bologne 1094, r^o 3,8 (= *LEM* 3,15) 'si l'on passe la journée à t'éduquer, et bien tu n'écoutes aucun enseignement' *iw i.ir.k <m> p3y.k shr* « et tu ne veux agir qu'à ton idée ».

Ex. 497 P. Chester Beatty I, r° 4,4-5 (= *LES* 41,12-14)
ir ink, ink swth (...) hr twi sm3 p3 {p3} hfty n p3-r^c m-mn.t, iw.i m-h3.t n
wi3 n hh.w, iw nn rh ntr nb ir.f
 « en ce qui me concerne, je suis Seth (...). Je tue l'ennemi de Prê chaque
 jour tandis que je suis à l'avant de la barque des Millions, alors qu'aucun
 autre dieu ne pourrait le faire »

On constate que dans l'exemple du *Conte des deux frères* (Ex. 496), c'est la négation *nn sdm.f* qui est employée, alors que dans le texte plus récent d'*Horus et Seth*, c'est la construction *iw nn sdm* SN. On pourrait donc vouloir tirer argument de cette paire minimale en faveur de l'interprétation des deux constructions comme des prédications de non-existence suivies de l'infinitif. Cependant, les arguments avancés plus haut tiennent toujours : pourquoi trouverait-on l'expression pronominale du sujet coréférencé au sujet de la principale dans le premier exemple, et comment rendre compte de la construction *iw nn rh_{inf}* SN *sdm* en néo-égyptien ? L'explication est peut-être ailleurs : il me semble que l'on trouve ici une forme de surcodage qui insiste sur deux facettes complémentaires de l'impossibilité : l'incapacité de l'agent à réaliser le procès en raison d'un facteur interne (*rh* + INF.) et sa stricte impossibilité (*nn sdm.f*). Dans l'Ex. 496, il est évidemment possible de traverser, mais en raison de la présence des crocodiles, un facteur interne à l'agent conduit à l'impossibilité. De même c'est l'incapacité des autres dieux qui conduit à l'impossibilité de réaliser le « travail » de Seth. Ces deux facettes, que le français exprime à travers un seul et même opérateur modal, le néo-égyptien pouvait les décomposer. Ce processus de surcodage est d'autant plus probable que le verbe *rh*, employé comme auxiliaire modal (cf. § 3.2), a rapidement évolué vers le domaine de l'impossibilité générique ; cela a donc pu permettre aux deux procédés (emploi de *rh* et négation du subjonctif) de se renforcer mutuellement dans le domaine modal de l'impossibilité.

On ajoutera à ces deux exemples le cas suivant qui provient du conte rapportant la querelle entre Apophis et Séqenrê. Le roi de Thèbes y fait part à ses sujets du message que lui a envoyé Apophis concernant le vacarme hippopotamesque, et ses sujets réagissent de la manière suivante :

Ex. 498 P. Sallier 1, v° 1 (= *LES* 89,2-4)
h^c.n.sn gr m r3 w^c m 3.t 3(.t), nn rh.sn [wšb] n.f {hr} nfr m-r3-pw bin
 « ils se turent alors comme un seul homme durant un long moment, sans
 qu'ils ne puissent lui répondre en bien ou en mal »

Une fois de plus, les sujets ne sont pas capables de parler, mais cela en raison d'un facteur qui les dépasse et qu'ils ne peuvent maîtriser, les deux faces de l'impossibilité sont donc mobilisées. De même, dans la poésie amoureuse, on trouve l'exemple suivant :

Ex. 499 P. BM 10681, v° C 1,8-9 (= B. Mathieu 1996 : pl. 1)
sw m s3h-t3 n pr n t3y.i mw.t ° nn rh.i šm.t n.f °
 « il est voisin de la maison de ma mère, et il m'est impossible de
 m'approcher de lui »

Cet exemple montre à nouveau que ce sont tous les domaines de l'impossibilité qui sont en cause ; depuis l'incapacité par peur de représailles jusqu'à l'interdiction. On trouvera encore deux formes de confirmation de l'interprétation proposée pour les textes précédents. La première est

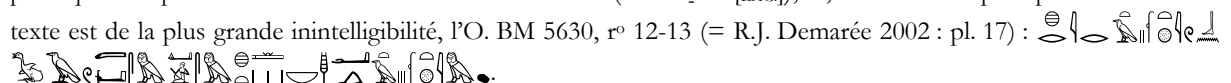
que, lorsque le sujet du subjonctif ne joue aucun rôle dans l'origine de l'impossibilité, l'auxiliaire *rh* + INF. n'est pas employé :

Ex. 500 P. Chester Beatty I, r° 13,5-6 (= *LES* 54,16-55,3) :
wn.in hr hr mdh n.f w^c br n ^cs, iw.f skh.f m kd, iw.f h3^c.f r p3 mw m tr n
rwh3, iw nn ptr sw rmt nb nty m p3 t3 r-dr.f
 « alors Horus se tailla un bateau en pin, il l'enduisit de plâtre et le mit à l'eau à la tombée de la nuit, sans que personne ne puisse le voir dans l'ensemble du pays »

La seconde réside dans le fait que, même dans des textes empruntant largement à l'égyptien de tradition, la négation du subjonctif peut être employée en fonction circonstancielle dans un sens indubitablement modal. Ainsi, dans le cas qui suit, on ne peut avoir affaire qu'à une promesse négative en raison du formulaire employé ; on retrouve donc très exactement le même signifié que dans les emplois indépendants du subjonctif négatif dans ce contexte juridique :

Ex. 501 Stèle de Bilgai, v° 3 (= *KRI* IV, 342,3)
 [LAC.] *mi-kd pr imm n NR iw bn mdw sn sn.t w^c nb n h3w.i i[m.s d.t]*
 « [LAC.] comme le temple d'Amon de NR, sans que ni frère, ni sœur, ni personne de mon entourage ne puisse en discuter à jamais »

Dans les textes relevant du domaine de la pratique, la négation du subjonctif n'est pas représentée par un grand nombre d'attestations⁷⁶⁴ en fonction circonstancielle. Ce fait est certainement à mettre en rapport avec le développement considérable de l'auxiliaire NÉG. *rh* + INF. dans l'expression de l'impossibilité pour cette documentation. Cependant, lorsqu'un locuteur entend exprimer le sens d'une impossibilité stricte, c'est bien à la construction *iw bn sdm.f* qu'il recourt (du moins jusqu'à la fin de la XXI^e dynastie). Je commencerai par présenter deux cas qui sont assurés avant de passer en revue différents passages plus problématiques. Le premier exemple provient d'un ostracon au contenu relativement complexe⁷⁶⁵. Comme l'a montré W. Helck, ce texte témoigne certainement de l'existence de « *Kultgenossenschaft* » dès avant la 47^e année du règne de Ramsès II, date de rédaction du document. Dans ce dernier, plusieurs personnages prennent des engagements matériels en faveur de la déesse Anoukis⁷⁶⁶, vraisemblablement à l'occasion de la fête de la déesse⁷⁶⁷. L'un de ceux-ci est prononcé par une femme nommée *hwti3* qui déclare :

⁷⁶⁴ En plus des exemples cités dans le corps du texte, il faut mentionner l'O. Berlin P 14832, qui est trop lacunaire pour que l'on puisse se faire une idée exacte du contenu (*iw bn t3.k* [LAC.]), et, avec beaucoup de précautions car le texte est de la plus grande inintelligibilité, l'O. BM 5630, r° 12-13 (= R.J. Demarée 2002 : pl. 17) : 

⁷⁶⁵ L'O. Turin CG 57062 (= *KRI* III, 524-526) fut étudié une première fois par Sch. Allam (1981b) ; sa traduction et son commentaire ont été considérablement améliorés par W. Helck (1991).

⁷⁶⁶ Pour d'autres témoignages provenant de Deir el-Médineh, voir D. Valbelle (1975 : 134-145). Dans l'onomastique, voir la mention d'une citadine nommée *nk.t-m-hb* dans l'O. DeM 919, r° 5.

⁷⁶⁷ À propos du *nh-n-nri* « serment du retour périodique », qui concerne vraisemblablement l'organisation des festivités en l'honneur d'Anoukis, voir W. Helck (1991, n. g).

Ex. 502 P. Turin CG 57062, r° 8-10 (= *KRI* III, 526, 3-5)
ir ptr ḥnh-ḥn-nri, iw bn in.i wḥ-n rmt bt-s3w hr.i, iw.i ir.t hrw n swr mi-ḳd
n3y.i [iry.w ? (suite difficilement intelligible)]
 « en ce qui concerne donc le serment du retour périodique, dans la mesure
 où je serai dans l'impossibilité d'amener un cuisinier par ma faute,
 j'organiserai un jour de banquet comme mes comparses »

Si l'interprétation détaillée du texte pose certains problèmes aigus, il demeure indubitable que la structure de l'engagement d'*ḥwti3* se compose, après une thématization, de la construction *iw bn sdm.f* suivie d'un futur III. Cette circonstancielle semble justifier par avance, voire excuser, le contenu de la proposition qui suit (on notera l'emploi du futur III dans une promesse non formelle). La valeur d'impossibilité que l'on a dégagée plus haut pour la construction fait donc parfaitement sens dans ce contexte et n'est guère sujette à caution.

Or, la structure de ce passage est tout à fait similaire à celle d'un exemple provenant du papyrus dit « de la grève » qui n'a pas reçu d'interprétation satisfaisante à ce jour. Dans ce dernier on trouve le texte suivant dans la bouche du portier *ḥḥ-m-w3s.t* :

Ex. 503 P. Turin 1880, v° 2,8-2,19 (= *RAD* 49,4-10)
ḥsb.t 29 ibd 1 pr.t sw 2, dd.t.n [iry-ḥ3] ḥḥ-m-w3s.t m-b3ḥ p3 sš n p3 hr, p3
ḥ3 n is.t 2, t3 is.t :
w3ḥ imn, w3ḥ p3 ḥḳ3 ḥ.w.s
iw bn di.i 12 n in-mw hr wnmy, 12 smhy : dmd 24
iw bn di.i 10 wḥḥ wnmy, 10 smhy, dmd 20
iw bn di.i 7 šḥd-ḥt wnmy, 7 smhy, dmd 14
di.i 6 k3ry wnmy, 6 smhy, dmd 12
wḥ bnri wnmy, wḥ smhy, dmd s 2
ḳd s 4 wnmy, 4 smhy, dmd s 8
rḥty s 4 wnmy, 4 smhy, dmd s 8

Les traductions qui ont été proposées pour ce texte sont relativement peu nombreuses et reposent, à quelques exceptions près⁷⁶⁸, sur celle proposée par J. Černý⁷⁶⁹ :

⁷⁶⁸ Voir en dernier lieu la traduction proposée par M. Müller (2004: 178) : « *Der Türhüter ḥḥ-m-w3st beeidete in Gegenwart des Nekropolenschreibers, der beiden Vorarbeiter sowie der Mannschaft, daß, bei Amun und dem Herrscher, sollte er nicht je 12 Wasserträger, d.h. 24 Mann, je 10 Fischer, d.h. 20 Mann, je 7 Holzfäller, d.h. 14 Mann, je 6 Gärtner, d.h. 12 Mann, je einen Dattelanbauer, d.h. 2 Mann, je 4 Töpfer bzw. Wäscher, d.h. je 8 Mann, für die rechte und die linke Seite eingesetzt haben, und fände er [...] und nähme, festgelegt in Gegenwart des Wesirs [...]* ». L'interprétation du serment demeure cependant la même : « *[ijn dieser [i.e. Eidleistung] verpflichtete er [i.e. ḥḥ-m-w3st] sich, die Organisation der Versorgungsmannschaften der Arbeiter zu gewährleisten.* » (2004: 171). Il en va de même pour J.J. Janssen (2003: 13, « *if I do not place (iw bn di.i) 7 woodcutters (of) Right, 7 (of) Left, together 14* ») et M. Goecke-Bauer (2003: 123, « *Wenn ich nicht gebe 12 Wasserträger zur Rechten und 12 (zur) Linken, Summe: 24* ») : bien que rendant la négation, ils conservent au texte le même sens.

⁷⁶⁹ J. Černý (1973, p. 189). Cette traduction a pour elle l'autorité de A.H. Gardiner (*RAD* 49,2-3 : « *[d]eclaration on oath by the door-keeper Kha'mwēse that he has arranged for people in various occupations to minister the need of the workmen* »), qui propose de restituer <ḥḥ> au début de v° 2,14 (*RAD* 49a,8a). Par le sens qu'ils donnent au texte, tous les commentateurs, depuis D. Valbelle (1985 : 130) et J.J. Janssen (1997 : 38) jusqu'à W. Helck (2002 : 306) abondent dans le sens de la traduction proposée par J. Černý.

« *As Amūn endures, so the Ruler endures, I will place 12 water-carriers on the right and 12 <on> the left, total 24 ; I will place 10 fishermen <on> the right, and 10 <on> the left, total 20 ; I will place 7 woodcutters <on> the right and 7 <on> the left, total 14 ; I will place 6 gardeners <on> the right and 6 <on> the left, total 12 ; one confectioner <on> the right and one <on> the left, total 2 men ; potters, 4 men <on> the right and 4 <on> the left, total 8 men. »*

En dehors du fait que cette traduction suppose une omission de *iw bn* au début de v° 2,14, il est difficile d'accepter un rendu positif pour des propositions commençant par la construction *iw bn*, quelle que soit l'analyse que l'on donne de celles-ci. L'admirable connaisseur des textes néo-égyptiens qu'était J. Černý avait bien évidemment relevé la difficulté ; il note concernant le verbe *will* de la première proposition : « *Lit. 'if I do not'* ». Pourtant, si l'on prend en compte l'interprétation proposée ici pour la construction *iw bn sdm.f*, le sens du serment peut s'éclairer. En effet, dans un contexte de grève et durant la période de disette de la fin du règne de Ramsès III, il paraît normal qu'un portier se déclare dans l'impossibilité de fournir ce qui lui a été demandé à la Tombe ; le passage serait alors à traduire : « an 29, premier mois de *pr.t*, 2^e jour. Le portier *h^c-m-w3s.t* a déclaré devant le scribe de la Tombe, les deux chefs d'équipe et l'équipe : 'par Amon, par le Souverain V.F.S., étant attendu que je suis dans l'impossibilité d'affecter 12 porteurs d'eau au côté gauche et 12 au côté droit, total 24 ; étant attendu que je ne pourrai affecter 10 pêcheurs au côté droit et 10 au côté gauche, total 20 ; et étant attendu que je ne puis affecter 7 coupeurs de bois au côté droit et 7 au côté gauche, total 14 ; je m'engage cependant à fournir 6 jardiniers au côté droit et 6 au côté gauche, total 12 ; 1 ramasseur de dattes au côté droit et 1 au côté gauche, total 2 hommes ; 4 potiers au côté droit et 4 au côté gauche, total 8 hommes ; 4 blanchisseurs au côté droit et 4 au côté gauche, total 8 hommes' ». Il s'agit bien d'une impossibilité sur laquelle *h^c-m-w3s.t* n'a aucune prise, d'où le recours à la négation du subjonctif dans cette circonstancielle qui possède le même genre de valeur apologétique que Ex. 502. On soulignera en outre que, sous la main du même rédacteur, probablement le scribe *imn-nht* fils d'*ipwy*, est transcrit le discours du Vizir *T3* qui prend une forme tout à fait comparable :


Ex. 504 P. Turin 1880, r° 3,3 (= *RAD* 56,4-6)
bn di.i p3 i.ir p3 nty mi-ḳd.i, hpr ø iw mn m n3 šn.wt r-h^cw.t.f, iw.i di.t n.tn p3 gm.i
 « je suis dans l'impossibilité de donner la même chose que celui qui s'est trouvé dans ma position. Il se fait qu'il n'y a rien dans les greniers eux-mêmes. Et je vous ai donné ce que j'ai trouvé »

Le sens d'impossibilité semble à nouveau requis par le contexte même. Partant, je suggérerai que la même interprétation s'applique aux deux exemples qui suivent (Ex. 505 [circonstancielle en fonction relative] et Ex. 506), même s'il l'on ne peut exclure d'avoir affaire pour chacun d'entre eux à une prédication non verbale :

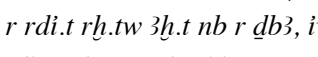
Ex. 505 P. BM 10284, r° 7-9 (= *LRL* 47,15-49-2)
hr mntk p3y.i it (...) tw.k rh.tw r-dd rmt ø iw bn ʕ3.f m-di.f iwn3, hr bwpw.f ir.t n3 mš^c nty sw im.w ʕn
 « et tu es responsable de mon père, tu sais que c'est un homme pour qui il est parfaitement impossible de se prendre en main, car il n'a encore jamais fait les expéditions dans lesquelles il se trouve »
 Pour l'interprétation de *mntk p3y.i it* comme une prédication d'appartenance, voir E.F. Wente (1967 : 65 n. b). Même préoccupation

concernant Djéhoutymose et formulation parallèle dans P. BN 197,IV, r^o 4-8 (= *LRL* 64,7-10). Soulignons que si l'on suit l'interprétation proposée ici, ce passage fournit une nouvelle attestation de la négation *bn iw n³* avec le subjonctif, voir J. Winand (1997 : 227 & 232). *Contra vide* J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 313-314) et à leur suite D. Sweeney (2001 : 243, n. 85) qui interprètent la proposition comme une prédication non verbale.

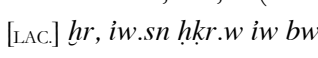
Le second cas provient d'un ostracon datant du règne de Ramsès III qui concerne la location d'un âne. L'ensemble du document est retranscrit ci-dessous :

- Ex. 506** O. DeM 305, r^o 1-3 (= *KRI* V, 556,15-16)
 DATE *di.t p³* [𓎃] *n hri r s.t it.i*, DATE *in.t.f r hry, sdr*, [*iw*.] *f mwt iw bn b³k.f* ()
 « DATE donner l'âne à *hri* près de la place de son père, DATE le ramener en haut, passer la nuit et il mourut sans qu'il puisse travailler »
 Sur ce document, voir J.J. Janssen (2005 : 50) qui traduit la seconde partie : « [*its*] *b³kw was not [completely paid ?]* » et ajoute en n. 3 « *the last word is not clear.* » En suivant le lecture de J. Černý (1939 : pl. 19), le texte fait sens avec un subjonctif circonstanciel. La restitution de *iw* dans la lacune correspond très mal à la trace reproduite par J. Černý, mais il demeure difficile de proposer une autre restitution.

Je mentionnerai enfin un exemple qui semble devoir être exclu. En effet, dans le contexte de ce document, la leçon conservée doit certainement être corrigée :

- Ex. 507** O. Michaelides 8, r^o 1-2 (= *KRI* VI, 164,2-3)
r rdi.t rḥ.tw 3h.t nb r db³, iw ( LISTE
 « liste de tous les biens pour paiement, sachant que l'on n'en a pas encore donné »

J. Winand⁷⁷⁰ avait déjà relevé que la graphie du verbe *rdi* faisait songer à une forme *sdm.t.f* passive. Si l'on suit cette interprétation, il faudrait songer à une erreur du scribe et corriger la négation *bn* en *bw*. J'ajouterais trois arguments en faveur de cette correction. Le premier est d'ordre sémantique : on voit mal comment, dans l'enregistrement d'une transaction, on pourrait rendre compte d'une forme subjonctive devant être traduite « alors qu'il n'est pas possible d'en donner ». Le second est d'ordre énonciatif. On conçoit difficilement que le poids rhématique supposé par la forme emphatique (*i*).*sdm.tw.f* puisse porter sur *im.w*. Le troisième repose sur un parallèle que l'on trouve dans un passage du journal de la Tombe de l'an 16 de Ramsès IX. Il s'agit d'un document de nature identique qui vient renforcer fortement cette interprétation :

- Ex. 508** P. Turin 1884, r^o 1,19 (= *KRI* VI, 646,7)
 [LAC] *hr, iw.sn hkr.w iw bw didi.t* ( *n.sn diw*
 « [LAC] Tombe, il se fait qu'ils sont affamés sachant que l'on ne leur a pas encore donné de ration »

La question de l'emploi du subjonctif négatif en fonction circonstancielle est délicate, c'est entendu. Presque toutes les étapes du raisonnement qui précède demanderaient à être renforcées

⁷⁷⁰ J. Winand (1992 : 320 n. 56).

(ou infirmées) par des parallèles plus nombreux que le corpus, dans son état actuel, ne fournit pas. Il n'en reste pas moins que, à côté des exemples douteux ou incertains, plusieurs faits demeurent établis : l'attestation de la négation du subjonctif dans une circonstancielle ne peut pas être mise en cause et, dans plusieurs cas, la valeur d'impossibilité est présente (à côté des autres valeurs précédemment établies). On soulignera que cette impossibilité ($\neg\Diamond$) est caractéristique d'un environnement déclaratif ; en effet, dans une proposition interrogative, c'est toujours le facteur modal de nécessité lui-même que le locuteur interroge ($?\Box p$). Cela constitue une ligne de démarcation nette dans les valeurs de la négation du subjonctif.

1.5.2.2. La négation du subjonctif dans les interrogatives

L'interrogation négative d'une forme subjonctive peut prendre trois formes distinctes *is bn sdm.f*, *in bn sdm.f* et *in tm.f sdm*. Il faut souligner d'entrée que je n'ai pas repéré d'emploi du subjonctif dans une interrogation qui se distingue uniquement par des traits supra-segmentaux, comme c'est bien attesté avec d'autres constructions⁷⁷¹ :

Ex. 509 O. Nash 1, r° 7 (= *KRI* IV, 315,16-316,1)
mntt it3 p3y h3 n nb-nfr m-m3^c.t, in m-bi3.t
 « tu as volé le pic de *nb-nfr* en vérité, ou est-ce faux ? »

Ex. 510 P. Chester Beatty I, r° 8,3-4 (= *LES* 47,10-11)
ir p3^c dd 2, iw.tn (r) di.t skm.w h^cw.w m t3 knb.t
 « concernant les deux garçons, vous comptez leur faire passer leur vie au tribunal ? »

Le domaine de l'interrogation au subjonctif est intimement lié à celui de l'expression de l'obligation. Lorsque le locuteur emploie une forme subjonctive dans une proposition interrogative, c'est toujours pour interroger la pertinence du facteur modal de nécessité qui pèse sur la réalisation du procès. On verra à l'étude des exemples qui suivent qu'elle se distingue par là radicalement des formes modalement non marquées, comme le futur III ou son corrélat emphatique (la forme *i.ir.f sdm*). En effet, si ces dernières peuvent parfois revêtir une nuance d'obligation (en particulier à la première personne, par un transfert du facteur modal à l'allocutaire), il ne s'agit que d'une inférence en fonction de la personne du sujet. Dès lors, cette valeur d'obligation est loin d'être toujours présente, comme l'illustre l'exemple suivant :

Ex. 511 P. Chester Beatty I, r° 4,7-8 (= *LES* 42,2-3)
ist i.ir.tw di.t t3 i3w.t n p3^c dd, iw swth p3y.f sn 3^c h^c
 « est-ce que c'est au gamin que l'on compterait donner la fonction alors que Seth, son frère aîné est en vie ? »
 Voir également en r° 7,9 ; 12,10-11 (= *LES* 46,11 ; 54,3-4).

La négation du subjonctif est particulièrement bien représentée dans les propositions interrogatives introduites par *is(t)*, particule d'un intérêt notable pour l'étude du domaine modal. L'emploi de cette particule (dans sa fonction interrogative) a été décrit en des termes différents par les grammairistes du néo-égyptien. Pour J. Černý & S.I. Groll⁷⁷² « *ist is used when a strong*

⁷⁷¹ Cf. F. Hintze (1952 : 224).

⁷⁷² J. Černý & S.I. Groll (19843 : 151 ; 556). Ils réservent un traitement différent à *is* et à *is-bn*.

amazement is expressed on the part of the speaker»; cette interprétation de la particule interrogative pointe donc vers un investissement particulier du locuteur par rapport au contenu de l'interrogation. Fr. Neveu⁷⁷³ insiste pour sa part sur le fait que *is* et ses variantes « s'emploient dans le style soutenu pour poser des questions le plus souvent rhétoriques⁷⁷⁴ ». Le lien qui unit ces deux descriptions me paraît résider dans le fait que de la particule *is* est employée pour introduire un présupposé de fausseté dans la proposition qui la suit. Il convient de s'expliquer sur ce point, car il a des conséquences directes sur l'interprétation de *is(t)* en relation avec la modalité. Introduire un présupposé de fausseté dans un énoncé correspond très directement à se distancier, au niveau assertif, de son contenu. L'exemple suivant permettra d'illustrer ce point une première fois :

Ex. 512 Bataille de Qadesh, § 92 (= *KRI* II, 34,1-9)
ih r.k tr it.i imn, is p3-n it hm hr s3.f
 « qu'as-tu donc, mon père Amon ? serait-ce le fait d'un père que de négliger son fils ? »

Dans ce passage, on observe que Ramsès II se distancie explicitement par rapport au contenu de son interrogation : il pense, bien sûr, qu'un père n'a pas à se comporter de la sorte. Sa question n'a aucun but informatif, mais possède pour seul objectif d'obtenir une réaction de la part de son allocataire. Comme on le voit, cette particule relève directement de la modalisation assertive de l'énoncé : le locuteur prend en compte un facteur modal de force F^- indiquant qu'il n'adhère pas au contenu de son interrogation. En revanche, lorsque la particule est employée devant une proposition négative, le phénomène est inverse. L'utilisation de cette stratégie indique que le locuteur pense son énoncé validé et entend le faire comprendre à son allocataire :

Ex. 513 Bataille de Qadesh, § 258 (= *KRI* II, 79,13)
is bw ir.i nfr n w^c im.tn
 « n'aurais-je pas accordé de bienfaits à l'un d'entre vous ? »

Il faut souligner que l'on ne constate pas de différence, au niveau du signifié, lorsque c'est *is-bn* qui est employé à la place de la négation habituelle des paradigmes et constructions que le morphème *bn* ne permet normalement pas de nier :

Ex. 514 P. Anastasi V, r° 11,4-5 (= *LEM* 61,12-13)
is bn wn m-di.k sš.w knw, hr wn m-di.k šms.w knw zp-2
 « n'aurais-tu pas de nombreux scribes à ton service ? et ne possèderais-tu pas un nombre certain de serviteurs ! »
 Voir Fr. Neveu (2001 : 53) : « nous sommes en présence d'un cas, assez fréquent, où un morphème, ici *is-bn*, n'est pas répété après la particule *hr* ». P. Vernus (1985 : 164 n. 71) analyse l'exemple en soulignant que *bn* « fonctionne comme sujet de toute la phrase ».

⁷⁷³ Fr. Neveu (1996 : 285-290).

⁷⁷⁴ Sur les questions rhétoriques en égyptien ancien, voir D. Sweeney (2001). Sur l'interprétation de *is*, voir J. Winand (1992 : 320) qui rapproche cette construction interrogative de celle introduite par *nonne* en latin.

- Ex. 515** P. Anastasi V, r° 26,3-4 (= LEM71,7-8)
is-bn ḏd<.i> n.tn : ḥsf n.tn p3 imy-rn.f ḥr-ᶜ mtw.tn it3.f, iw.tn ḥr ḏd n.i
 'DD'
 « ne vous aurais-je pas dit : 'contrôlez donc la liste immédiatement et emportez-la', et ne m'auriez-vous pas répondu 'DD' »

Dans la majorité des cas, on pourrait justifier l'emploi de *is-bn* par la portée de la modalité assertive. Comme l'illustrent les deux exemples qui précèdent, plusieurs prédications (cela vaut également pour les systèmes corrélatifs) peuvent entrer dans le champ de la modalisation⁷⁷⁵. Cependant, ce n'est pas toujours le cas, notablement devant le verbe *rh* conjugué au présent I :

- Ex. 516** O. Leipzig 16, v° 2-5 (J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,1)
is bn twi rh.kwi p3 nty t3 ih im, i.ir.i tm šm.t <r> in.s r sḏm p3 ḏd.k
 « 'ne saurais-je pas l'endroit où la vache se trouve ?' si je ne me suis pas mis en route pour la ramener, c'est pour entendre ce que tu as à en dire ! »
 Voir Sch. Allam (1973 : 201) « *[i]ch weiß nicht, wo die Kuh (jetzt) ist* » et P. Cassonnet (2000 : 117) « est-ce que je ne connais pas l'endroit où se trouve la vache ». Comme le souligne Fr. Neveu (1996 : 288), le corrélat ordinaire de *twi rh.kwi* est normalement *bw rh.i*. Voir en ce sens O. Gourna 633, r° 2-4 (= G. Burkard 1999 : 8) *is bn tw.tn rh.ti [p3] šhr n p3 dmi m-ḏd n3y.sn ntr.w ḥr ms m p3y 3bd* « ne connaîtriez-vous pas la situation du village à savoir que ses dieux donnent naissance en ce mois ?! ». Au positif, on trouve : *is twi (𐎠𐎢𐎡𐎠𐎠𐎠𐎠𐎠𐎠) rh.kwi r-ḏd [LAC.]* « est-ce que je ne saurais pas que [LAC.] » P. DeM 22, r° 5 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : 5).

Le fait que la particule *is* puisse porter sur plusieurs prédications également au positif est particulièrement évident avec l'exemple qui suit. Le destinataire est accusé de ne pas rendre un âne qui lui avait été confié pour une tâche précise. Après avoir dit que l'âne était toujours en sa possession et prié qu'on ne le menât pas au tribunal, il ajoute :

- Ex. 517** P. Caire CG 58057, r° 7 (= KRI1, 238,12)
is di.k iw.t.tw r it3.f iw.i ḥr tm di.t.f, i.n.k, iw.k ḥr ir.t ᶜnh n nb ᶜ.w.s (...)
 « 'tu aurais donc fait en sorte qu'on vienne le prendre et je ne l'aurais pas donné ?', as-tu dit, puis tu as prêté un grand serment par le maître V.F.S. (...) »
 Avec la répétition de la particule *ist*, on verra P. d'Orbiney, r° 8,2 (= LES17,7-9) *ist, ir šh3.k wᶜ-n bin, ist bw ir.k šh3 wᶜ-n nfr, m-r3-pw wᶜ-n nkt iw iry.i sw n.k* « allons, si tu te rappelles un mauvais souvenir, ne pourrais-tu te rappeler un bienfait, ou quelque chose que j'aie fait pour toi ? ».

⁷⁷⁵ P. d'Orbiney, r° 7,5-6 (= LES 16,12-13) *is-bn, ir m-ḏr h3b.k r in n.n pr.wt, iw t3y.k ḥm.t ḥr ḏd n.i 'my iry.n wnw.t sḏr.n'* « ne se serait-il pas passé que, lorsque tu m'as envoyé pour nous chercher des semences, ton épouse m'ait dit : 'viens, que nous passions une heure couchés ?' » ; P. d'Orbiney, r° 5,2-3 (= LES 14,6-7) *iw.i ḥr tm sḏm n.f, 'is bn ink t3y.k mw.t ḥr p3y.k sn 3 m-di.k m šhr n it', i.n.i ḥr ḏd n.f* « et je ne l'ai pas écouté ; 'ne serai-je pas ta mère ? et ton frère aîné ne serait-il pas pour toi comme un père ?', lui dis-je ».

convient, pour une raison ou une autre, de la réaliser. Lorsque Fr. Junge⁷⁷⁶ affirme que « *is and istw frequently introduce an element of doubt into the question* », il faut immédiatement préciser que ce doute n'est pas réel, mais qu'en modalisant l'énoncé de la sorte, le locuteur entend faire passer son point de vue à l'allocataire. En voici deux exemples (subjonctif [Ex. 519] et corrélat emphatique [Ex. 520]) :

Ex. 519 P. Anastasi V, r° 13,3 (= *LEM* 63,1-2)
is bn it̄i.f sw, di.f sw <n> t̄by-sry(.t) NP
 « ne devait-il pas l'emporter (*i.e.* le bœuf) en sorte de le donner au porte-étendard NP ? »

Ex. 520 P. Chester Beatty I, r° 8,5-6 (= *LES* 47,13-15) :
ḥ^c.n t̄b psd.t hr dd n sth : i.ir.k knd hr ih, ist bn i.ir.tw m p̄3w dd tmw nb t̄b.wy iwnw, hn^c p̄3 r^c-hr-3h.ty
 « alors l'Ennéade dit à Seth : 'pourquoi te fâches-tu, ne faudrait-il pas agir que conformément à ce qu'ont dit Atoum, le maître des deux terres, l'Héliopolitain, et Prê-Horakhty ?' »

Le troisième exemple assuré du subjonctif derrière *is bn* apparaît dans une lettre à la forme et au contenu passablement complexes. La proposition introduite par *is* n'est cependant pas problématique, et les données contextuelles sont suffisantes pour nous conforter dans l'idée que l'on a affaire au subjonctif et non au perfectif :

Ex. 521 P. Anastasi IV, r° 11,3-4 (= *LEM* 46,13-15)
is bn di.tw.k r t̄b s.t n kth mr.w pr-hd wn.w hr sni hr tktn n wh̄3.t
 « ne devrais-tu pas être nommé à la place d'autres intendants du trésor qui interféraient avec un Bédouin de l'oasis ? »
 J. Winand (1992 : 321) interprète *bn di.tw.k* comme une forme emphatique prospective ; en l'absence de marque morphologique, et dans la mesure où l'économie du texte ne l'impose pas, je suivrai ici P. Cassonnet (2000 : 122) qui en fait un « prospectif passif autonome ».

D'après ce que l'on peut déduire du contexte, le destinataire de la lettre, qui a vraisemblablement planifié quelque exaction à l'encontre des Bédouins, se verrait mettre en garde sérieusement avant même son entrée en fonction.

Les deux autres négations du subjonctif en proposition interrogative ne sont attestées, dans mes relevés, que dans le genre particulier que constituent les questions à l'oracle⁷⁷⁷. Celles-ci s'opposent fondamentalement aux questions introduites par *is bn* sur le plan assertif : la consultation de l'oracle possède un but informatif. Si elles sont modalement marquées au niveau déontique en raison de l'emploi du subjonctif, elles ne le sont donc pas sur le plan assertif.

Afin de situer la problématique de l'opposition entre les négations *in bn sdm.f* et *in tm.f sdm* dans le contexte des questions oraculaires, il est utile de partir d'une présentation générale de la forme linguistique de celles-ci⁷⁷⁸. On précisera tout d'abord qu'une question oraculaire ne prend

⁷⁷⁶ Fr. Junge (2001 : 87).

⁷⁷⁷ Pour les questions oraculaires de manière générale, outre l'ensemble des remarques de J. Černý dans ses publications (cf. bibliographie), voir D. Valbelle & G. Husson (1998, avec la bibliographie antérieure).

⁷⁷⁸ J'ai exclu des données présentées ici les questions oraculaires ne comprenant aucune prédication.

pas nécessairement la forme linguistique d'une interrogative : la valeur d'interrogation est uniquement contextuelle pour un certain nombre d'entre elles. Ces dernières peuvent être construites avec : une *cleft sentence* (orientée vers le passé [Ex. 522 et Ex. 523] ou le futur [Ex. 524]), le perfectif (Ex. 525), une prédication d'appartenance (Ex. 526), ou un futur III (Ex. 527), mais, de manière assez notable, pas le subjonctif⁷⁷⁹ :

- Ex. 522** O. Louvre E 27682, l. 1-4 (= P. Grandet 2008 : 177)
p3y nb nfr, ir p3 kd, n3.w p3 hr it3w sw
 « mon bon maître, le pic qarzin, c'est ceux de la Tombe qui l'ont volé ? »
 À la différence de P. Grandet (2008 : 171) je ne pense pas que la présence de la nasale de *n3.w* justifie l'absence de l'interrogatif (*i*)*n* dans ce cadre ; le corpus des questions oraculaires fournit de nombreux exemples où la particule est omise, quel que soit l'environnement phonétique.
- Ex. 523** O. Caire JE 59465 (= J. Černý 1935b : 48)
m hr hpr im.f, i.wd m3c.t
 « c'est Horus qui s'est incarné en lui ? envoie la vérité »
- Ex. 524** O. IFAO 503 (= J. Černý 1935b : 49)
m NP i.ttf.f sw
 « c'est NP qui le versera ? » (devra le verser ?)
 Pour la signification déontique d'une *cleft sentence* orientée vers le futur dans une interrogative, voir § 2.2.2.
- Ex. 525** O. IFAO 502 (= J. Černý 1935b : 52)
p3y.i nb nfr, dd.f t3y md.t m-m3c.t
 « mon bon maître, a-t-il vraiment parlé de cette affaire ? »
 Pour une interrogation explicite portant sur le vrai, voir O. Clère 1 (J. Černý 1972 : 50), et sur le faux, voir O. IFAO 681 (= J. Černý 1942a : 18).
- Ex. 526** O. IFAO 392 (= J. Černý 1935b : 51)
ns-sw NP
 « il appartient à NP ? »
- Ex. 527** O. IFAO 874 (= J. Černý 1972 : 62)
p3 sš-hsb n niw.t, iw.f di.t n.i
 « le scribe comptable de la Ville, il me donnera ? »

Lorsque les questions sont explicitement introduites par un morphème interrogatif, elle peuvent de même porter sur le passé, le présent ou le futur. On commencera par fournir un exemple topique des constructions attestées pour le passé et pour le présent, avant d'analyser le signifié du futur III dans ce genre textuel afin de le contraster avec celui du subjonctif. Dans la sphère du passé, la *cleft sentence* paraît la seule construction attestée (Ex. 528), tandis que, pour exprimer une question relative au présent (ou plus largement à valeur générale), ce sont les prédications non verbales et l'expression de la propriété qui sont utilisées :

⁷⁷⁹ La question de la distinction entre le perfectif et le subjonctif est évidemment délicate dans ce type d'interrogation formulaire ; toutefois, la présence d'une référence au vrai et au faux pousse à considérer que le locuteur s'informe sur un état des choses plutôt que sur l'obligation de dire la vérité (ou de mentir !).

- Ex. 528** O. IFAO 501 (= J. Černý 1935b : 43)
(i)n mntf (i.)it3 p3y tm3
 « c'est lui qui a volé cette natte ? »
 Voir également O. IFAO 870 (= J. Černý 1972 : 55) *(i)n ky it3 (i.)it3y sw*
 « est-ce un autre voleur qui l'a volé ? »
- Ex. 529** O. IFAO 999 (= J. Černý 1972 : 57)
(i)n rmt drdr
 « est-ce un étranger ? »
 On trouve la même prédication substantivale A \emptyset dans O. IFAO 857 (J. Černý 1972 : 57). Comme prédications non verbales, voir également O. IFAO 856 (= J. Černý 1972 : 53) *(i)n sw (hr-)^c(.wy) nb-nfr* « est-il à charge de *nb-nfr* ? » (expression parallèle dans l'O. IFAO 865 = J. Černý 1972 : 54) ; O. IFAO 198 (= J. Černý 1935b : 44) *(i)n m3^c n3 md.wt* « ces dires sont-ils véridiques ? » (voir également O. IFAO 559 = J. Černý 1935b : 44).
- Ex. 530** O. IFAO 884 (= J. Černý 1972 : 56)
ir n3 ih nty t3 rmt hr wh3[.w], (i)n wn m-di.s pš im[.w]
 « les bœufs que réclame la femme, est-ce qu'elle a droit à une part ? »
 Voir également O. IFAO 862 (= J. Černý 1972 : 54) *(i)n mn m-di.s im.w*
 « n'en a-t-elle pas ? »

Lorsque le futur III est employé dans ces questions, il possède toujours une valeur purement informative : il s'agit d'interrogations de type épistémique dans lesquelles le locuteur se présente comme ne sachant pas, mais présume que l'oracle sait. On trouve dans ce cadre aussi bien le futur III à sujet pronominal (Ex. 531 et Ex. 532) qu'à sujet nominal (Ex. 533) :

- Ex. 531** O. Caire JE 59464 (= J. Černý 1935b : 43)
(i)n i(w).tw (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) di.t sty r hm-ntr
 « nommera-t-on *sty* prêtre ? » (trad. J. Černý)
 Pour la même construction, voir O. IFAO 556 (= J. Černý 1935b : 52) ; O. IFAO 855 (= J. Černý 1972 : 52).
- Ex. 532** O. IFAO 849 (= J. Černý 1942a : 15)
(i)n iw.f r di.t n.n hry m t3 wnw.t
 « nous donnera-t-il un chef rapidement ? »
 Dans la même contribution, voir O. IFAO 720 ; 696 ; 692 ; 691 (= J. Černý 1942a : 16-17). Voir également O. IFAO 870 (= J. Černý 1972 : 55) *(i)n iw.f w3h hr s.t.f m p3y.f pr* « remettra-t-il en place dans sa maison ? » et O. IFAO 996 (= J. Černý 1972 : 56).
- Ex. 533** O. IFAO 200 (= J. Černý 1935b : 45)
(i)n iri n3 tttt i.[r.NP] dpi n.k
 « les différends que NP a causés t'affecteront-ils ? »
 Voir également O. IFAO 849 (= J. Černý 1942a : 17) *(i)n iri (𓂏𓂏𓂏𓂏) t3ty it3 p3 5 𓂏𓂏* « est-ce que le vizir prendra les cinq jeunes hommes ? »

À la polarité négative, le futur III possède précisément la même signification qu'au positif (Ex. 534) et peut être renforcé par la négation *bn iwn3* (Ex. 535) : il s'agit toujours d'une question

« dois-je naviguer vers le nord, m'en aller, et commencer à ?introduire? »
 Pour l'expression *mḥ bsy*, J. Černý propose « terminer l'introduction » ; il ne semble pas impossible que l'on ait ici affaire à un emploi du verbe *mḥ* comme auxiliaire aspectuel, cf. J. Winand (2006 : 334-335), mais le sens de l'expression m'échappe.

Ex. 541 O. IFAO 1007 (= J. Černý 1972 : 59)
in ($\overline{\text{N}}$) *i.ir.fr t3y*
 « est-ce contre elle qu'il doit agir »

Ex. 542 O. IFAO 680 (= J. Černý 1942a : 14)
in ($\overline{\text{N}}$) *wdb.i sw*
 « dois-je le brûler ? »

Ce dernier exemple possède un intérêt particulier. En effet, on possède une forme négative strictement parallèle⁷⁸⁰ de cette construction qui utilise le verbe négatif *tm* :

Ex. 543 O. IFAO 854 (= J. Černý 1972 : 14)
(i)n tm(.i) wbd.f
 « dois-je ne pas le brûler ? »
 J. Černý traduit « ne dois-je pas le brûler ? » tandis que P. Cassonnet (2000 : 117) propose de traduire « est-ce pour que je ne le brûle pas ? ». La restitution du suffixe de la première personne est assurée par l'Ex. 544.

Plusieurs propositions d'analyse ont été suggérées pour rendre compte de l'emploi de cette négation. Elles se répartissent en deux groupes. Le premier type d'explications considère que le verbe *tm* est ici en emploi dépendant. Ainsi J. Winand⁷⁸¹ a suggéré : « [c]ette situation de dépendance vis-à-vis du contexte est parfois très elliptique ; ainsi dans les questions posées aux oracles, on peut trouver un prospectif en fonction non autonome directement introduit par la particule interrogative *in* (...) on pourrait rendre l'idée de dépendance par rapport au contexte par cette longue phrase [*i.e.* pour l'Ex. 547] 'est-ce que la réponse que j'ai reçue doit s'interpréter de telle sorte qu'il ne faut pas que j'aie là où il se trouve?' ». Il est suivi notamment par P. Cassonnet⁷⁸² qui ajoute « le locuteur interroge la divinité pour connaître la raison d'un événement qui s'est produit (ou se produira), mais qu'il omet d'explicitier » et glose « est-ce que cela s'est produit pour que ne pas ». Il est manifeste que les cas d'ellipses dans le discours se rencontrent fréquemment dans les questions aux oracles dans la mesure où le contexte énonciatif général était autosuffisant. Cependant, les choses doivent être précisées. On sait qu'il arrive souvent que la formulation linguistique d'une *réponse* à une question ne soit pas syntaxiquement suffisante⁷⁸³ : celle-ci peut s'appuyer sur la forme de la question qui précède et ne devenir

⁷⁸⁰ J. Černý (1942a : 14) traduit « est-ce que je l'ai brûlé ». Cependant, la paire minimale que forme cet exemple avec Ex. 543 plaide fortement en faveur du subjonctif. À cela s'ajoutent les données pragmatiques : il n'est pas aisé d'imaginer un contexte discursif se prêtant à ce genre de question (à tout le moins, on attendrait la présence de *m-m3^c.t*).

⁷⁸¹ J. Winand (1992 : 221).

⁷⁸² P. Cassonnet (2000 : 116-117) : « on trouve fréquemment dans les questions aux oracles une forme négative *tm.f sdm* après la particule interrogative *in*. Il s'agit probablement d'un *sdm.f* négatif *non autonome* à sens final dans une construction elliptique. »

⁷⁸³ Voir sur ce point P. Vernus (1982a : 245-246).

complète d'un point de vue syntaxique qu'en corrélation avec cette dernière. Il n'en va pas de même pour une question informative : si la complétude linguistique d'une réponse repose sur un facteur cotextuel, une question se doit d'être complète une fois le processus d'inférence pragmatique achevé. On en reste cependant ici au niveau théorique. L'analyse des données du corpus permet d'être plus catégorique. L'interprétation de *tm* comme une forme dépendante pose problème à deux niveaux : (1) en dehors de cette construction, l'interrogatif *in* est toujours suivi d'une forme verbale autonome ; (2) toutes les questions du corpus sont syntaxiquement suffisantes (fussent-elles non prédicatives) et l'on ne doit jamais supposer une dépendance linguistique cotextuelle :

- Ex. 544** O. Gardiner 198 (= J. Černý 1972 : 67)
p3y.i nb nfr, in (𐎗𐎛) tm.i šm m-b3h.f, (i)n iw wnwn (𐎗𐎛𐎗𐎛𐎗𐎛) (r) hpr m
n3y.i md.wt nty iw.i dd.t.w n.f, tm.i šm{.i}
 « mon bon maître, dois-je ne pas me rendre en face de lui ? est-ce que des menaces vont s'insinuer dans les propos que je vais lui tenir ? dois-je ne pas y aller ? »
 Pour la graphie 𐎗𐎛𐎗𐎛 de *wnwn*, voir Černý, *Ibid.*

Dans ce texte, on observe deux emplois de la négation *tm.f sdm*, le premier relève du problème ici posé⁷⁸⁴. J. Černý a compris le texte comme suit : « [*m*]on bon Seigneur, n'ai-je pas à aller devant lui ? Si des menaces surgissent dans les paroles que je lui dirai, c'est que je ne dois pas y aller ». En dehors de l'interrogation au futur III pour laquelle je ne m'explique pas l'interprétation conditionnelle de J. Černý⁷⁸⁵, il semble qu'une portée du facteur modal de type $\square \neg p$ donne un sens plus satisfaisant à l'ensemble du document : le risque de s'avérer menaçant pourrait, dans le chef du locuteur, constituer un facteur modal lui imposant de ne pas se déplacer. Il est, de ce point de vue, nécessaire de contraster l'expression avec la seule occurrence de la négation *in bn sdm.f* dans le corpus des questions oraculaires :

- Ex. 545** O. DeM 575 (= S. Sauneron 1959 : pl. 12)
in bn in.sn o (𐎗𐎛𐎗𐎛𐎗𐎛𐎗𐎛) r p3 pr
 « ne doivent-ils pas l'amener chez moi ? »
 Voir Fr. Neveu (1996 : 279), qui restitue un suffixe de la première personne comme sujet (*in bn in(.i) sn r p3(y).i pr*), traduit « ne les ramènerai(-je) pas chez moi ? » Étant donné la graphie du pronom de la troisième personne et le fait que l'objet du verbe *ini* peut être récupéré du contexte énonciatif dans lequel est posée la question oraculaire, je préfère comprendre que le verbe possède un objet non exprimé.

L'interrogation avec *in bn sdm.i* signifierait « est-ce que je ne dois pas écouter » (en ce sens, elle entre directement en relation avec le signifié de *is bn sdm.i* « est-ce que je ne devrais pas

⁷⁸⁴ On ne peut pas exclure que la seconde occurrence de *tm.i šm* doive être interprétée comme dépendante (à valeur consécutive). C'est la forme de rappel qu'elle constitue en relation avec la question initiale qui m'incite à ne pas la comprendre de la sorte.

⁷⁸⁵ Il faut dans le même temps souligner que l'article de 1972 a paru après sa mort et est la publication d'un manuscrit retrouvé en 1971 dans une pochette lui ayant appartenu. Celle-ci rassemblait son dossier sur les questions oraculaires (cf. 1972 : 49) : comme le soulignent les éditeurs, il n'est pas douteux que le savant aurait remanié en profondeur ces notes préliminaires.

écouter », qui a été étudié plus haut). La négation *in tm.i sdm* s’opposerait à cette construction en exprimant « est-ce que je dois ne pas étudier ». En d’autres termes, dans le premier cas on interroge la négation d’une obligation « n’est-ce pas le cas que je doive » (on rappellera la fonction de méta-prédicat de la négation *bn*), tandis que, dans le second, on interroge l’obligation de ne pas réaliser un procès. Cette interprétation n’est évidemment pas neuve, puisque Fr. Neveu⁷⁸⁶ avait déjà souligné⁷⁸⁷ : « [d]ans ces deux derniers exemples [*i.e.* Ex. 546 et Ex. 547], où il s’agissait de nier le verbe lui-même, c’est le verbe négatif *tm* qui est utilisé. Si l’on désire simplement poser la question sur le mode interrogatif (ce qui équivaut à une affirmation), on emploie *in bn* ». L’intérêt de la démarche ici proposée est de rendre compte de cette opposition à l’intérieur du système explicatif général proposé pour la modalité, et plus particulièrement de montrer comment la modalité peut interagir avec l’interrogation et la polarité⁷⁸⁸ : la question n’est pas tant de savoir si la négation porte sur le verbe lui-même ou non, mais de situer sa portée en relation avec l’interrogation et le facteur modal.

Si l’on suit cette interprétation, *in bn* entre directement en opposition, d’une part, avec *is bn* sur le plan assertif (les deux particules suivies du subjonctif négatif expriment la même modalité déontique d’obligation, mais avec une modalisation assertive différente), et d’autre part avec *in tm.i* sur le plan déontique : $? \neg (\Box p)$ s’oppose à $? (\Box \neg p)$:

Ex. 546 O. IFAO 848 (= J. Černý 1942a : 14)
(i)n tm.i in.t.w
 « dois-je ne pas les acheter ? » (trad. Fr. Neveu 1996)

Ex. 547 O. IFAO 851 (= J. Černý 1972 : 57)
in (𐎎) tm.i šm r p3 nty sw im
 « dois-je ne pas me rendre là où il est ? »

Deux exemples en dehors du corpus des questions oraculaires viennent confirmer l’interprétation de l’ensemble. Le premier devrait montrer que *tm* peut être employé en fonction indépendante, et le second conforter l’interprétation soutenue pour la portée de la négation. Dans une lettre parodique⁷⁸⁹, après un *incipit* raillant le style pompeux des courriers officiels, le contenu de la lettre se résume à la phrase suivante :

Ex. 548 O. Michaelides 79, v° 3-4 (= KRI VI, 254,11-12)
(i)n tm.k di.t (𐎎𐎗𐎕𐎗𐎕𐎗𐎕) h3.tw.i r bnr
 « dois-tu ne pas me faire jeter dehors ? »

S’il faut bien reconnaître que l’on ne sait pas vraiment ce que le scribe entendait par cette question, il n’en reste pas moins que, constituant l’ensemble du corps de la lettre, cette proposition doit nécessairement être comprise comme indépendante et autonome. La dépendance au contexte dans le cadre du contenu d’une lettre satirique est peu probable.

⁷⁸⁶ Fr. Neveu (1996, p. 279).

⁷⁸⁷ J.-M. Kruchten (2005 : 66), qui s’accorde avec l’analyse proposée par Fr. Neveu, oppose la négation *tm* portant sur le seul procès à la négation *bn* portant sur la relation prédicative.

⁷⁸⁸ J.-M. Kruchten (2005 : 66 n. 91) avait déjà souligné : « [e]n formulant la question ‘*in tm(i) in.tw.f?*’, le locuteur entend que le dieu lui déconseille l’achat, tandis qu’avec ‘*in bn in.i sw*’ il espère qu’il lui recommande ! ».

⁷⁸⁹ Cf. A.G. McDowell (1999).

Ex. 549 Inscr. de Kanais C, l. 16 (= *KRI*, 69,12)
bw(.t) n ntr th rmt.f, bw tm.n.f^cn dr.t hq
 « c'est une abomination du dieu que de s'en prendre à ses gens, il ne peut pas ne pas retourner la main du sacrilège » (*i.e.* « il ne manque jamais de »)
 A. David (2006: 123) traduit ce passage par « *he never fails to avert a disobeying hand* » et S.I. Groll (1987 : 157) « *it does not happen that he cannot repel the destroying hand* »

L'intérêt de cet exemple réside essentiellement dans le fait d'illustrer la portée de la négation *tm* par rapport à la modalité véhiculée par la négation *bw sdm.n.f*, emploi qui est bien documenté en moyen égyptien⁷⁹⁰. S'agissant d'un passage en néo-égyptien partiel de l'inscription de Kanais, on ne peut guère en tirer argument pour l'emploi de *tm* comme prédicat principal.

L'aperçu des signifiés de la négation du subjonctif que l'on achève montre assurément que ce paradigme possédait un caractère strictement modal en néo-égyptien. En effet, si tel n'était pas le cas, toutes les valeurs dégagées pour sa négation seraient parfaitement impossibles à justifier sur le plan sémantique. En cela, il s'oppose assez clairement au futur III : ce paradigme tend à étendre son signifié (dans certains emplois spécifiques, cf. § 2.3) vers le domaine notionnel de la modalité dans les textes de la fin du corpus, mais n'en demeure pas moins une forme du futur fondamentalement assertive. Son étude détaillée n'était évidemment possible qu'après avoir décrit la variété des signifiés du subjonctif. Ce sera l'objet du § 2. D'autre part, l'étude de la négation du subjonctif a montré la nécessité d'un examen des formes exprimant l'impossibilité, cela dans le but de contraster leur signifié avec la négation du subjonctif. Une description du signifié de la négation *bw ir.f sdm* et des constructions faisant appel à *rh* + INF. sera en ce sens nécessaire.

2. UNE MODALISATION DU FUTUR III EN NÉO-ÉGYP TIEN ?

J'ai déjà eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises que le futur linguistique, en tant qu'il permet d'exprimer un procès à venir et par là même non actuel, entretient avec la modalité des relations privilégiées⁷⁹¹. Je voudrais ici envisager les signifiés particuliers que cette forme peut rendre en contexte et montrer que ces derniers continuent de différer fondamentalement de ceux du subjonctif en néo-égyptien⁷⁹² : le sens modal qui apparaît dans plusieurs emplois du futur III est généralement induit par le contexte énonciatif et ne participe pas directement du signifié du paradigme. Il n'en reste pas moins que, dans l'expression de certains domaines de la modalité boulique et déontique, le futur entre en concurrence directe avec le subjonctif. C'est précisément cette proximité de plus en plus marquée avec certains emplois du subjonctif qui permet d'expliquer que les locuteurs de la fin du Nouvel Empire aient ressenti le besoin de forger une nouvelle construction pour exprimer le futur objectif.

On ajoutera qu'il convient d'être prudent lorsque l'on traite de la modalisation d'un paradigme du futur, car il ne faut pas confondre les effets de sens propres à une forme du futur

⁷⁹⁰ Pour la double négation, voir A.H. Gardiner (1957³ : § 346,3).

⁷⁹¹ P. Vernus (1984b : 203) : « chacun sait que le futur, dans bien des langues, peut être indicatif ou modal ». Pour B. Comrie (1985 : 43), le futur « *is necessarily more speculative* ».

⁷⁹² Pour l'opposition entre les deux formes dans les formules de serment, voir § 1.1.1. Ce *partim* constitue une version entièrement refondue des idées défendues dans St. Polis (2006).

(ce sera la première étape du développement qui suit) — qui varient en fonction de la personne du sujet, de la valeur illocutoire de la proposition, etc. — et le processus de modalisation à proprement parler (que j’envisagerai dans un second temps).

2.1. DE LA VARIÉTÉ DES EFFETS DE SENS DU FUTUR

Le fait qu’une forme du futur soit susceptible de véhiculer des sens proches de ceux du subjonctif ne constitue pas un argument suffisant pour affirmer que celle-ci est en voie de modalisation. En effet, la linguistique générale a montré⁷⁹³ que divers facteurs pouvaient influencer sur le sens d’un paradigme du futur. Les principaux effets de sens unanimement retenus sont :

– **l’intention**, qui s’impose comme la nuance modale dominante dans une phrase déclarative à la première personne⁷⁹⁴ :

Ex. 550 P. Salt 124, r° 2,15-16 (= *KRI* IV, 412,3-4)
mtw.tw di.t rmt hr rs nfr-htp, iw dd.f : iw.i r hdb.f m grh
 « et que l’on affecta quelqu’un à la surveillance de *nfr-htp* après qu’il avait dit ‘je vais le tuer durant la nuit !’ »

– **l’injonction**, qui est une nuance fréquente du futur lorsque le sujet est à la deuxième personne dans une proposition affirmative :

Ex. 551 P. Moscou 120, r° 2,4-5 (= *LES*, 67,12-14)
 (du contexte : *shn*) *i.ir p3y.k it, i.ir p3 it n p3y.k it, iw.k ir.f m-r-^c i.n.i n.f,*
iw.f (hr) dd n.i mntw i.ir.w sw m m^c3.t, iw.k (r) di.t n.i n ir.t sw, mtw.i ir.t
sw
 « ‘(la mission) que ton père a faite, que le père de ton père a faite, tu la feras également’, lui dis-je ; et il me répondit : ‘eux l’ont fait, c’est vrai ; mais tu dois me donner de quoi l’accomplir, et alors je l’accomplirai’ »⁷⁹⁵

⁷⁹³ Pour un résumé commode des différentes positions, voir I. Novakova (2001 : 151-203).

⁷⁹⁴ Typologiquement, il s’agit d’une caractéristique bien connue des paradigmes du futur avec lesquels le *je* est étroitement lié à l’intentionnalité. Voir S. Fleischman (1982) et § 1.1.1.

⁷⁹⁵ Pour l’interprétation traditionnelle, cf. e.g. S.I. Groll (1970 : 211-216) ; Fr. Junge (2001 : 98) ; W.K. Simpson (2003 : 120) ; B.U. Schipper (2005 : 66). Dans ce passage, l’antécédent est certainement à tirer de la question qui précède *i.ir.k iy hr ih n shn* « pour quel genre de mission es-tu venu ? » (J. Winand : *cours*). La forme relative ne possède pas un antécédent neutre, car on attendrait alors la présence de l’article. Dans les textes en néo-égyptien partiel, on trouve encore en début de proposition *i.dd.t.f mnh mi dhwtj ° i.ir.t.f nb hpr ° [s]w mi sšmw-w3.t r-h3.t p3y.f m3^c* « ce qu’il a dit est aussi parfait que (les paroles) de Thot, tout ce qu’il a fait s’est réalisé, il est comme un guide devant son armée » P. Anastasi II, r° 4,7-8 (= *LEM* 14,13-14). En faveur de l’interprétation défendue ici, il faut noter la reprise de la question traitée dans cet extrait en r° 2,47-48 (= *LES* 71,15-16) *ptr, p3 shn i.ir n3y.i it hr-h3.t, iw iry.i sw* « vois, la commission qu’ont accomplie mes pères dans le passé, et bien, je l’ai accomplie ! ». E. Grossman (2007 : 49-50) a récemment proposé de comprendre que l’on avait affaire à une forme emphatique en fonction protatique qui serait à traduire : « si ton père l’a fait, si le père de ton père l’a fait, tu le feras également ». Cette fonction de la forme emphatique est effectivement bien attestée, mais on attendrait alors la construction périphrasée (**i.ir p3y.k it ir.f*).

Ex. 552 P. Nevill, r° 5-6 (= J. Barns 1949 : 70)

ptr iw.k (r) kf sšt3 m p3 hrw, mtw.k iy r-bnr m-^c n swtwt wd^c.k n3 md.wt
« Eh, tu révéleras un secret aujourd'hui, et tu sortiras faire un tour afin de régler les affaires »

– la **prévision**, qui est caractéristique de la troisième personne⁷⁹⁶. Il s'agit d'assertions catégoriques qui s'appuient sur la certitude de réalisation (ou présentée comme telle) d'un procès à venir.

Ex. 553 P. Caire CG 58059, r° 2-4 (= KRI III, 251,14-252,2)

spr.n.i r iy.t dy m-^c.k 3 m hrw, iw p3 šmsw wd m n3y.f wpw.t r t3y ri.t n
pr-bnr, ir.f spr r.i m h3w m grh, iw.f i^ci n3y.f hbsw m p[3] h[r]w
« quand j'ai réussi à venir ici chez toi il y a trois jours, le serviteur était déjà parti avec ses missions vers la rive de Perbener. C'est en plein milieu de la nuit qu'il m'a atteint ; il lavera ses vêtements aujourd'hui »

Ex. 554 Traité Hittite, l. 22 (= KRI II, 229, 4-5)

bn iri p3 wr 3 n ht3 {r} šsp.w, iri p3 wr 3 n ht3 di.t in.tw.w n NR p3 h33
3 n km.t p3y.sn nb [^c.w.]s
« le grand chef de Khati ne les accueillera pas, le grand chef de Khati les fera envoyer à NR, le grand Souverain d'Égypte, leur maître V.F.S. »

Dans la clause d'extradition des transfuges entre Égyptiens et Hittites du dernier exemple, on définit simplement le comportement qui sera, quoi qu'il advienne, adopté. Le procès n'est pas à proprement parler modalisé ; il ne dépend pas d'un facteur modal. On aura compris qu'il s'agit assez précisément de ce que P. Vernus a nommé « *deontic futur* » et que j'ai eu l'occasion de traiter lors de l'examen de l'opposition entre futur objectif et futur subjectif (cf. § 1.1.4). P. Vernus commente le terme « *deontic* » de la sorte : « *the relationship between the action and its subject does not stem from the speaker/writer's intention or expectation. Rather the subject is bound to the fulfilment of the action through an ineluctable necessity* ». Il s'agit donc d'un problème de terminologie plutôt qu'une question définitionnelle *stricto sensu* : si je ne retiens pas le terme « *deontic* », c'est que, dans la taxinomie sémantique ici proposée, il impose la présence d'un facteur modal de nécessité. Or celui-ci n'est pas présent dans les emplois du futur III qui viennent d'être présentés : le lien inéluctable qui unit un agent à la réalisation d'un procès découle de ce que le futur III, si l'on se reporte au modèle épistémique du temps proposé à la figure 14, projette le procès dans le domaine du prévu ; ce point possède des conséquences directes sur la présentation des données ci-dessus : il convient tout d'abord de montrer que ce paradigme correspond effectivement à une forme assertive du futur, et ensuite d'en étudier les variations de sens en relation avec la personne du sujet et le contexte d'actualisation.

2.2. LE FUTUR III COMME FORME ASSERTIVE DANS LE DOMAINE DU PRÉVU

Lorsque l'agent est une troisième personne, qui n'entre dès lors pas directement dans un schéma des relations interpersonnelles, la projection d'un procès dans le domaine du prévu est régulièrement actualisée, sans qu'aucune nuance modale ne vienne affecter la réalisation du

⁷⁹⁶ La troisième personne est généralement tenue à l'écart des interactions énonciatives directes entre le locuteur et son allocutaire (voir Ém. Benveniste 1966 : 255-sq.) ; c'est pourquoi le futur se rapproche alors souvent du domaine de la factualité : il s'agit de prévisions dont la probabilité avoisine la certitude.

procès. Ce dernier est asserté dans le domaine prévu du futur ; on rencontrera ce sens de manière particulièrement fréquente dans les décrets et autres textes juridiques qui prévoient des dispositions à prendre en cas d'infraction⁷⁹⁷ :

- Ex. 555** Décret de Nauri, l. 80-81 (= *KRI* I, 56,4-5)
hr ir rmt nb nty m t3 r-dr.f, nty iw.f r hd mniw n t3 hw.t NR
 « et concernant toute personne de la terre entière qui maltraitera un berger du temple de NR (...) »
- Ex. 556** Décret de Nauri, l. 89-90 (= *KRI* I, 56,12-13)
ir mr-htn nb (...) [nty] r h3y r imw n t3 hw.t NR (...)
 « quant à tout chef de forteresse (...) qui montera à bord d'un bateau du temple de NR (...) »
- Ex. 557** Inscr. de Kanais C, l. 15 (= *KRI* I, 69,9-10)
hr ir sr nb nty sw r stkn ib pn n nb.f r nhm hsb.w r di.t.w hr ky sdf
 « et quant à tout notable qui suggèrera à son maître cette idée de prendre des travailleurs pour les affecter à un autre service (...) »
 A. David (2003 : 122-123) voit dans la présence de *sw* une trace du fait que le relatif devient un relateur.
- Ex. 558** Inscription de Menkheperre, l. 28-29 (= M. Römer 1994 : 574-575)
i[r rmt] nb nty iw.w mdw m p3 shr i.iry imm-r^c ds.f m dw3 r-s3 dw3, iri hnsu-m-w3s.t-nfr-htp di.t s3.f m [LAC.]
 « quiconque discutera la manière dont Amon-Rê lui-même s'y est pris à l'avenir, Khonsou-dans-Thèbes-Néferhotep placera son fils dans [LAC.] »
- Ex. 559** P. Ashmolean 1945.95, r° 4,1-4,3 (= *KRI* VI, 238,11-13)
r rdi.t rh.tw n3y.s hrd.w i.dd.s : bn iw.w r k r pš m p3y.i 1/3 ; i.ir.w k r p3 2/3 n p3y.w it
 « liste de ses enfants concernant lesquels elle a dit : 'ils ne seront pas partie du partage de mon tiers, ce n'est qu'aux deux tiers de leur père qu'ils participeront' »

⁷⁹⁷ Les trois premiers exemples qui suivent ont été choisis à dessein pour illustrer les différentes formes, au caractère artificiel certain, que peut prendre le futur III en dehors du néo-égyptien complet, cf. B. Kroeber (1970 : 93-97). Ce genre de réflexions sur le moule du présent I se rencontre principalement dans les décrets. Il peut s'agir de décrets royaux, cf. *e.g.* Décret d'Horemheb, côté gauche l. 7 (= J.-M. Kruchten 1981 : 184) *twi r wlm ms.wt mitt i'h* « je renâtrais pareillement à la lune » ; Inscr. de Kanais C, l. 12 (= *KRI* I, 69,3) *mk tw[t]w r wšb.f m iwnw* « vois, on l'interrogera à Héliopolis ». Mais on les trouve également dans les décrets oraculaires, voir *e.g.* Décret de Djéhoutymose, D12 (= J.-M. Kruchten 1986b : 231) *h^c.n wlm.n.f m-dd m-b3h p3 ntr nfr : p3y.i nb nfr, ptr, imm-r^c nswt-ntr.w p3 ntr 3 wr n s3^c n hpr r dd* 'DD' « alors il s'est présenté à nouveau devant le grand dieu en disant : 'DD' ». Cette construction est également attestée dans les lettres modèles : P. Turin A, v° 3,2-4 (= *LEM* 123,8-12) *hr bn bh iwn3 <nty> tw.k r ir.f^o* « alors que ce n'est pas du tout une corvée que tu dois réaliser » (pour la valeur déontique dans la relative, cf. *infra*, § 2.2.2). Il faut encore noter cette construction curieuse où la négation *bn* est employée sans le morphème *iw* : Bloc Karnak PM II 185, l. x+2 (= *KRI* VI, 42,9-10) *imy p3y.w nfr, p3y.w hst irm.w, bn st* (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) *r* [LAC.] « place leur perfection et leur louange auprès d'eux, ils ne FUT. [LAC.] ». Le texte étant lacunaire, il n'est pas facile de se prononcer, mais on peut penser qu'il est nécessaire de corriger. On notera dans ce sens la construction au positif en l. x+5 *iw.i r ir* [LAC.].

De même, à la troisième personne, tous les cas où un procès futur suit une thématization qui envisage les conditions de réalisation d'un procès à venir relèvent du domaine du prévu. Ainsi, la force de justice de Mérenptah dans la Stèle d'Israël implique-t-elle l'assurance d'un ordre rétabli et appelle un futur paisible (cf. Ex. 560). D'autre part, lorsque le locuteur possède des certitudes par rapport à l'avenir (inférées à partir de son univers de croyance), il emploiera systématiquement le futur III (EX. 561 et EX. 562) :

- Ex. 560** Stèle d'Israël, l. 25 (= *KRI* IV, 18,15)
p3 sk3 šmw.f, iw.f r wnm.f
 « celui qui cultive sa moisson, il la mangera »
- Ex. 561** P. BM 10052, r° 4,9-10 (= *KRI* VI, 776,10-11)
iw.i dd n.f : iw.w hdb.k hr p3y t3w i.ir.k
 « et je lui dis : 'ils vont te tuer pour ce vol que tu as commis' »
- Ex. 562** P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 15,y (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 13) *nn iw.f r iy.t r h3 m-di.n*
 « il ne viendra pas pour nous combattre »
- Ex. 563** P. Caire CG 58032, r° 94 (= W. Golénischeff 1927 : 188)
iw bn iri md.t bin r ph.s
 « et rien de néfaste ne l'atteindra »

Cette valeur fondamentale de prévision est amplement attestée pour les premières (Ex. 564 et Ex. 565) et secondes personnes (Ex. 566). Cependant, les cas sont — comme c'est attendu — plus nombreux dans les genres qui ne sont pas influencés par les relations interpersonnelles :

- Ex. 564** P. Chester Beatty I, r° 3,2-3 (= *LES* 40,1-3)
m ir ir.t n3 zp.w 3y.w n grg nty bn st r s.t.w, m-r3-pw iw.i (r) knd, mtw t3 p.t thn p3 iwt n
 « ne commettez pas ces grands actes de supercherie qui n'ont pas leur place, sinon je me fâcherai et le ciel croulera sur la terre »
 M. Broze (1998 : 37) ; W.K. Simpson (2003 : 93-94).
- Ex. 565** O. DeM 1178, v° 2 (=H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 61)
dd.w n.w : smn ib.k, iw.n hd.f
 « ils leur dirent : 'rassure-toi, nous allons le vaincre' »
 Version parallèle du P. Anastasi I, voir H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 59).
- Ex. 566** Décret de Nauri, l. 6 (= *KRI* I, 46,16)
iw.k r iw^c ndty-hr it.f wsir hnty imnt.t
 « tu seras un héritier qui secourt son père Osiris qui préside à l'Occident »

La construction analogique du futur III⁷⁹⁸ est extrêmement propice à l'apparition du sens de prévision. C'est notamment le cas lorsque le prédicat n'est pas un procès, mais un substantif : la préposition *r* tisse alors un lien ressenti comme inéluctable entre le sujet de la prédication et le substantif en question. Le sujet peut alors, sans impliquer aucune différence de signification, être une première (Ex. 567) ou une troisième personne (Ex. 568, Ex. 569 et Ex. 570) :

⁷⁹⁸ Cf. J. Winand (1996a).

- Ex. 567** P. Turin 1882, r° 3,3-4 (= *KRI* VI, 73,4-5)
iw.i r hk3 n t3.wy
 « je serai Souverain des deux terres »
 A.H. Gardiner (1956 : 10).
- Ex. 568** P. Bologne 1094, r° 5,3-4 (= *LEM* 5,5-6)
iw.tw hr mh {im} im.sn, iw.tw hr it3[.w] m-hd (𓄏𓄱𓄱𓄱) *r-dd : iw.w r w^cw*
 « alors on les (*i.e.* trois jeunes gens) a pris, on les a emmenés vers le nord en disant : ‘ils seront soldats’ »
 La dittographie est justifiée par un saut de ligne. J. Winand (1992 : 514 ; 1996a : 128). Voir encore *e.g.* P. Anastasi II, r° 6,3 (= *LEM* 15,15-16) *p3 smsw didi.tw r hwtwy, p3 s iw.f r w^cw* « l’aîné est désigné au poste de cultivateur, l’homme, il sera soldat ».
- Ex. 569** P. Caire CG 52002, r° 13-14 (= *KRI* VII, 264,14-265,1)
šsp.f m p3 pr n p3 mr-mš^c (...) rnp-š3 t3y iw.f r p3 r-š-b3k
 « il reçut dans la maison du général un jeune âne mâle destiné au chantier »
- Ex. 570** P. Sallier 1, r° 4,4 (= *LEM* 80,10-11)
ih-wh3.k 4 k3.w nfr.w zp-2, š3y.w zp-2 m n3y.i k3.w nty m-di.k nty iw.sn r t3 md.t n ND
 « veuille chercher quatre très beaux et très grands taureaux parmi mes taureaux qui sont en ta possession et qui sont pour l’étable de ND »
 Sur la construction *nty iw.f r/n*, voir J. Winand (1996a : 131).

Comme le montrent assez distinctement les deux derniers exemples, lorsqu’il n’y a pas d’identité possible entre le sujet du futur III et le substantif qui suit la préposition *r*, le sens de la construction évolue vers l’expression de la destination⁷⁹⁹. Il faut insister sur le fait que cette destination (ainsi que la nécessité qui en découle) n’est pas la valeur première de la construction, mais provient de la puissance assertive du paradigme ; c’est parce que deux entités, dont l’une n’appartient pas à la sphère temporelle du présent, sont indissociablement liées dans l’acte assertif du futur III que cette signification peut se faire jour. Pour spécifier cette relation de destination, le néo-égyptien recourra à la préposition *n* :

- Ex. 571** P. ESP D, r° 70 (*KRI* VI, 521,13)
mitt n t3 hr.t nty iw.s n n3 nhsi.w
 « copie des fournitures destinées aux Nubiens »
- Ex. 572** P. Harris 500, v° 5,5-6 (= *LES* 3,8-9)
ir p3 nty iw.f r ph p3 ššd n t3y.i šri.t° iw.s n.f r hm.t
 « celui qui atteindra la fenêtre de ma fille, elle sera à lui pour épouse »
 J. Winand (1996 : 132) ; W.K. Simpson (2003 : 77).

⁷⁹⁹ Pour la destination avec un infinitif à diathèse passive (cf. P. Vernus 1990b : 7 n. 10), voir P. BN 199,5-9 + 196,v + 198,iv, r° 12 (= *LRL* 5,16-6,1) « et ne néglige aucune de mes missions » *nty m sh.wt m n3 it r sk3.w (...)* « qui concernent les champs, à savoir les blés qui doivent être cultivés (...) ». On verra également P. Genève D 407, r° 11 (= *LRL* 14,12).

Ce dernier exemple possède l'intérêt tout particulier d'être repris en v^o 6,1-2 (= *LES* 4,7-8) : « celui qui atteindra la fenêtre de la fille du prince de NG » [*iw.f r*] *di.t.s n.f r* [*hm.t*] « il la lui donnera pour épouse ». Cela permet de démontrer le caractère assertif du futur III : si l'on reconnaît une expression de la destination dans le futur III analogique de l'Ex. 572, il devient difficile de nier le caractère assertif de la reprise indirecte de ces propos recourant au verbe *rdi*.

La nature de la destination avec la préposition *n*⁸⁰⁰ dans les futurs III analogiques a été ressentie comme liant si intimement un sujet à une entité que la construction s'est spécialisée dans le vocabulaire juridique pour deux expressions. Tout d'abord, elle est employée dans les clauses testamentaires⁸⁰¹ pour signifier l'attribution des biens aux héritiers⁸⁰² (Ex. 573 à Ex. 575), mais surtout, elle a permis de désigner une astreinte⁸⁰³ (Ex. 575), avec la modalité déontique d'obligation qui en découle. Une fois de plus, ce sens modal est le résultat de la combinaison de deux facteurs : l'assertivité du futur III et la valeur d'attribution de la préposition *n*. Le futur III seul ne permet donc pas d'exprimer cette forme de nécessité en néo-égyptien ; il projette un procès dans le domaine du prévu.


Ex. 573 O. DeM 108, r^o 4-5 (= *KRI*I, 409,5-6)

ir n3y.i hnr.w, n3y.i SN_{1,2}, [i]w.[w] n imn-ms

« quant à mes ciseaux et à mes SN_{1,2}, ils sont pour *imn-ms* »

La construction est attestée sur toute la durée du corpus, voir e.g. O. Petrie 18 (= *KRI*VI, 431,2).

Ex. 574 O. Gardiner 55, v^o 4-5 (= J. Černý & T.E. Peet 1927)

ir 3h.t nb zp-2 nty m p3y pr, iw.w n t3y(i) hm.t hn^c n3y.s hrd.w, y3 mnt
i.in st (⊖ )

« absolument tous les biens qui sont dans cette maison, ils sont pour ma femme et ses enfants, en effet, c'est elle qui les a amenés »

Ex. 575 O. Gardiner 23, r^o 9-10 (= *KRI*VI, 663,11-13)

bn mdw.i m s.t nb n NP p3y.w () it, iw.w n p3 nty hms m p3y.f pr

« je ne pourrai contester aucune propriété de NP leur père, elles reviendront à celui qui réside dans sa maison »

A.G. McDowell (1999 : 176).

⁸⁰⁰ À partir de la fin de la XX^e dynastie, on peut trouver la préposition *m-b3h* dans la même fonction que *n* devant un animé, on comparera T. Leyde I 431, r^o 1 (= J. Černý 1932 : pl. 4) *p3 sh3 <n> iw.f-n-hnsw nty iw.f m-b3h it-ntr rrw* « le mémorandum de *iw.f-n-hnsw* qui est destiné au père divin *rrw* » à T. Leyde I 431, v^o 3 (= J. Černý 1932 : pl. 6) [1000 khars d'épeautre] *iw.w n p3 r3-pr nty-iw.k rh sw dd twi (supra lineam) h3b r.f* « qui sont destinés au temple auquel tu sais que je (les) envoie »

⁸⁰¹ Voir sur ce point J. Černý (1945 : 35 n. dd).

⁸⁰² Dans le cadre d'une procédure oraculaire, voir O. Gardiner 103, r^o 4 (= *KRI*V, 571,12-13) *ir db.t nb(t) i.dg3.i, iw.w n NP p3y.i sri* « quant à toute brique que j'ai recouverte, elle sera pour mon fils NP » ; cf. J.-M. Kruchten (2000 : 209 & 211 n. c).

⁸⁰³ Partant, il faut certainement corriger l'O. DeM 5627, r^o 11-14 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 12) : *mtw.k {n} h3b n.f p3 smw m it bd.t nty <n> t3 snw.t, m ir rdi.t h^c t3 snw.t n it bd.t p3-wn smn p3 pr hr t3(y).f snw.t* « et tu lui écriras la récolte en orge et en blé qui est due au grenier ; ne laisse pas le grenier manquer d'orge et de blé parce qu'un temple repose sur son grenier ».

Ex. 576 O. DeM 10084, r° 2-v° 1 (= P. Grandet 2006 : 276-277)

NP *n p3 hr : iw.i r hmty dbn 7-gs n in-mw* NP

« NP de la tombe (déclare) ‘je dois sept débens et demi de cuivre au porteur d’eau NP’ »

Lorsque le prédicat du futur III analogique est un pseudo-participe, on obtient la même valeur de prévision : le fait que le procès soit envisagé dans sa post-phase, comme réalisé du point de vue aspectuel, contribue directement à renforcer ce sens du futur III. Le cas est particulièrement manifeste dans les apodoses des serments qui utilisent régulièrement le futur III analogique (41 % des serments du corpus ; cf. § 1.1.2) lorsque le locuteur prévoit une sanction qui sera appliquée si une infraction de l’engagement était à constater. Mais cette valeur du futur III analogique avec un prédicat au pseudo-participe⁸⁰⁴ n’est pas limitée à cet environnement spécifique :

Ex. 577 Stèle Caire JE 45948, l. 4-5 (= G. Daressy 1917 : 43)

ir p3 nty iw.f th wd tn, iw.f šc d imn-r^c, iw.f nhh šhm.t

« celui qui s’en prendra à cette stèle, il sera massacré (par) Amon, il sera brûlé (par) Sekhmet »

On notera la présence d’un agent pour les deux futurs III analogiques sans morphème marquant linguistiquement cette fonction. Une autre apodose commune dans les stèles de donation de cette période est la menace de viol par un âne et l’emploi du subjonctif : voir *e.g.* Stèle Brooklyn Mus. 67.188, l. 4 (= K.A. Kitchen 1969-1970 : 59, avec commentaires et littérature antérieure en 60 n. 6) ou Stèle Athènes, l. 8-9 (= R. el Sayed 1975 : 43, avec 50 n. aa).

À la deuxième personne, les attestations qui ne peuvent être comprises qu’avec une valeur de prévision sont plus rares, mais pas pour autant absentes. Ce sens se fait particulièrement présent lorsque le verbe implique un sujet non agentif (cf. les constructions analogiques) qui n’a donc aucune prise sur l’action à réaliser :

Ex. 578 P. Caire CG 58055, r° 6 (= Sch. Allam 1987 : pl. 5)

s3w tw <r> wh3 n.k w^c-n hrw n cⁿh, r3-pw iw.k r mwt hr dr.t.i

« garde-toi de te chercher un jour de sursis, ou tu mourras de ma main »

Ex. 579 P. Vandier, r° 2,12-13 (= G. Posener : 54)

t3y.k wšb(.t) n3w, cⁿh r^c-hr-3h.ty, iw.k r c^h irm.i cⁿ

« ceux-là sont ta relève, par Rê-Horakhty, tu seras de nouveau avec moi ! »

Dans l’ensemble des cas où le futur III peut être compris autrement que comme une prévision ou une assertion catégorique relative au futur, la personne du sujet joue un rôle. Dans les propositions affirmatives, la première personne s’approchera volontiers du domaine de l’intention et de l’engagement, tandis que ce sont les catégories de l’obligation et de l’optativo-jussif qui concernent les deux autres personnes. On constate donc que le paramètre notionnel de la modalité qui importe (si l’on se reporte la figure 28) est celui de prise en charge de la modalité de

⁸⁰⁴ On notera également la construction *wmn.f sdm_{ps-part.}* en dehors du néo-égyptien complet : Décret de Nauri, l. 40-42 (= *KRI* 1, 52,9-11) *wp-hr wmn.sn hwy mky, iw s nb im.sn hr ir.t hn.wt.f (...), iw nn rdi.t d3y.tw t3 r.sn in NF nb* « au contraire, ils seront protégés et exemptés d’impôt dès lors que chacun d’entre eux remplit son office (...), sans qu’il soit permis à aucun NF d’intervenir contre eux ».

l'énoncé (qui est d'application dans les domaines boulique et déontique) : il paraît dès lors normal que seule la première personne, référant au locuteur, soit apte à exprimer la volition et l'engagement dans ce cadre.

En proposition interrogative⁸⁰⁵ (on verra que ce n'est pas le seul environnement concerné), les valeurs sont inversées : comme on l'a observé dans l'étude du subjonctif, cela tient au fait que, lorsque le locuteur pose une question, il remet le poids de la décision entre les mains de l'allocataire. La deuxième personne endosse la responsabilité du facteur modal. Dès lors, si les valeurs véhiculées par les constructions à la troisième personne ne sont pas fondamentalement affectées, on constate une inversion de celles de la première et de la deuxième personne.

	AUSSAGE : 'ich will'	FRAGE : 'willst du ?'
1. Pers.	'ich will tun'	'willst du, daß ich tue?' = 'soll ich tun?'
2. Pers.	'ich will, daß du tust' = 'du sollst tun'	'willst du tun?'
3. Pers.	'ich will, daß du tut' = 'er soll tun'	'willst du, daß er tut?'= 'soll er tun?'

Fig. 32. Significations du futur d'après H. Satzinger

2.2.1. Expression de l'intention : vers les catégories modales de la volonté et de l'engagement

Lorsque le futur III est employé à la première personne dans une proposition affirmative, cela signifie — si l'on retient le sens de base de 'projection dans le domaine du prévu' — que le locuteur prévoit pour lui-même un procès dans l'avenir ; il en a donc l'intention :

- Ex. 580** O. Caïre CG 25566, v° 3-5 (= *KRI* VI, 369,8-9)
iw.sn dd t3 md.t n p3 4 qd.w r-dd : iw.n r it3.w r-nbr
 « et ils traitèrent de l'affaire des quatre jeunes gens disant : 'nous allons les expulser' »
 L'emploi du pronom suffixe *sn* ainsi que la présence presque systématique des prépositions *hr* et *r* (respectivement dans les séquentiels et futurs III) invitent à être prudent concernant la datation de ce texte sous Ramsès VI.

Ainsi, après avoir constaté que tout le monde ne remplissait pas son devoir envers elle (lors même qu'elle était touchée par la vieillesse), Naunakhte décide à travers son testament de ne pas accorder d'héritage à tout le monde, et motive son intention. Dans la mesure où le sujet agit de son propre chef et n'est contraint par aucun facteur extérieur, le futur III se rapprochera souvent du domaine volitif, sans que celui-ci soit jamais explicitement exprimé (que ce soit sur le plan modal ou axiologique) :

- Ex. 581** P. Ashmolean 1945.95, r° 2,6-7 (= *KRI* VI, 238,1-2)
ir p3 w3h dr.tf hr dr.t.i, iw.i r di.t n.f 3h.t.i, ir p3 nty bwpwf di.t n.i, bn iw.i di.t n.f m 3h.t.i
 « celui qui me vient régulièrement en aide, je lui donnerai mes biens, mais celui qui ne l'a pas fait, je ne lui donnerai pas de mes biens »

⁸⁰⁵ H. Satzinger (1976 : 193) et (2003 : 245-246).

Contrairement à J. Černý (1945 : 33 n. j), je ne suis pas certain qu'il y ait lieu de corriger en < *m* > *ʒh.t.i* l'objet du premier futur III ; l'opposition entre la polarité positive et négative permet d'expliquer la variation dans le marquage de l'objet (voir sur ce point J. Winand : *Leipzig* 2008).

Il arrive que cette intention soit tellement présente qu'elle évolue naturellement vers l'expression d'une menace, ce qui n'est pas envisageable avec un futur distant ou modalisé :

Ex. 582 P. Prague 2886, r° 1-v° 3 (H.-W. Fischer-Helfert 2003 : 77)
hr ptr, dwn s<n> nʒ wʿw i.hʒk nʒ rmt n hmnw nʒy.w ih.w r sʿnh-wi-hr dd
iw.n (r) itʒ tʒ hm.t, nʒ hrdw n wʿw sʿnh-wi-hr, hr.w nʒ wʿw
itʒy.w nʒy.w ih.w

« mais vois, les soldats auxquels les gens d'Hermopolis avaient dérobé leurs bœufs se dressèrent contre *sʿnh-wi-hr* en disant : 'nous allons enlever la femme et les enfants du soldat *sʿnh-wi-hr*', dirent les soldats. Ils (re)prirent leurs bœufs »

L'interprétation de ce passage clef du texte est problématique en raison de la difficulté posée par l'identification du référent du pronom dépendant (𐩧𐩣𐩪). La traduction proposée par H.-W. Fischer-Helfert (2003 : 78) demeure, quoi qu'il en soit, difficile à corroborer : « [*n*]un siehe, die Soldaten zwangen ihn, denen die Einwohner von Hermopolis ihre Rinder als Beute weggenommen hatten in Bezug auf (?) *Hrw-sʿnh* mit den Worten (...) ». En effet, les emplois transitifs de *dwn* sont certes peu nombreux, mais — à ma connaissance — toujours réfléchis (avec un sens proche de « se lever, dresser ») avant la Troisième Période Intermédiaire (période à laquelle le sens de « ressusciter » apparaît dans les contextes religieux, voir J.-M. Kruchten 1989 : 32 ; cf. également le copte **ⲧⲱⲟϥⲛ**).

Parallèlement à ce que l'on constate pour la sélection aspectuelle du progressif avec les verbes d'achèvement (cf. § 1.3.2), la nuance d'intention est particulièrement fréquente à la polarité négative. Dans ce cas, le locuteur ne se contente pas d'asserter — fût-ce avec force — un procès dans la sphère du futur, mais s'investit plus particulièrement dans son propos pour affirmer qu'il ne veut ou ne compte pas accomplir un procès. La nuance volitive est indéniablement plus prégnante dans ce type de proposition :

Ex. 583 P. BM 10416, v° 11-12 (= J.J. Janssen 1991 : 17)
yʒ ir iw(.i) inty.sn m pʒy zp, bn iw.i inty.w m ky
 « en vérité, il se fait que je les ai retenus pour cette fois, mais je n'ai pas l'intention de les retenir une autre ! »

Ex. 584 P. Anastasi VIII, r° 3,14-v° 1 (= *KRI* III, 503,15-16)
bn iw.i r wʒh.k hr pʒy sp ʿʒ n wgg (i.)ir.k
 « je ne te laisserai pas tranquille à propos de cette terrible négligence que tu as commise »

Ex. 585 P. Turin 1971, r° 14 (= *LRL* 32,5-6)
bn iw.i (r) gr n.k iwnʒ hr tʒ md.t <n> nʒ niw
 « je ne compte certainement pas me taire à ton avantage au sujet de l'affaire des lances »

J. Winand (1992 : 488 ; 1997 : 227) ; D. Sweeney (2001 : 126). Cette expression est attestée à plusieurs reprises dans le corpus (avec des variations mineures), cf. e.g. P. Turin 2026, r° 18 (= *LRL* 73,1) *iḥ m md.t t3y, bn iw.i gr n.k hr.s* « qu'est-ce que c'est pour une histoire ? je n'ai pas l'intention de me taire en ta faveur » ; P. Turin 2026, v° 11 (*LRL* 74,2) *bn iw.i r gr n.k hr t3y md.t n n3 niw nty bwpwy.k h3b* « je ne me tairai pas à ton avantage concernant cette affaire des lances que tu n'as pas envoyées » ; P. Berlin P 8527, r° 8 (= D. Lefèvre 2008 : 9A) *bn iw.i gr n.k mntk* « en ce qui te concerne, je ne me tairai pas ».

Ex. 586 O. Caire CG 25555 + O. DeM 999, r° 6-7 (= *KRI* V, 456,12-14)
p3y.i nb nfr, bn iw.i di.t mtm n ʕk pr n NP <hr> p3y iwtn, i.n.f, ʕhʕ.n p3 ntr hr nʕy n-h3.f
 « ‘mon bon maître, je n'ai pas l'intention de donner de droit de passage à NP sur ce sol’, dit-il ; alors le dieu marqua son désaccord »

Ex. 587 O. Gardiner 103, r° 5-7 (= *KRI* V, 571,13-15)
iw.tw hr di.t n3 md3.t m-dr.t NP, iw.f hr dd m-bi3.t, bn iw.i r nw r n3 md3.t
 « et l'on remit les documents à NP et il dit : ‘non, je ne compte pas regarder les documents’ »
 J.-M. Kruchten (2000 : 209).

À la fois au positif (Ex. 588) et au négatif (Ex. 589 à Ex. 591), l'emploi du causatif *rdi* comme prédicat de la construction du futur III constitue un facteur favorable à l'apparition d'une modalité volitive implicite. Lorsqu'il indique qu'il a l'intention d'être à l'origine de la réalisation d'un procès (il est dans ce cas pleinement agentif), le locuteur fait souvent montre d'une véritable volonté (combinaison des traits [+intention] et [+causateur]) :

Ex. 588 P. Gourob III,1, r° 2,1-2 (= *RAD* 14, 5-6)
iw.i r di.t ir.tw swh3 n.i hr.w, bn iw.i r di.t t3y.tw n.i
 « je veux que l'on me félicite à cause d'eux et que l'on ne puisse s'en prendre à moi » (litt. « j'ai l'intention de faire en sorte que »)

Ex. 589 P. Anastasi V, r° 27,7 (= *LEM* 72,4)
bn iw.i r ph.tn m sm.t r dd n.tn p3y.i smi, iw.i r ph wʕ [FIN]
 « je ne viendrai pas vous trouver pour vous soumettre ma plainte, j'irai trouver un [FIN] »

Ex. 590 P. BM 10052, v° 13,25-26 (= *KRI* VI, 797,6-7)
bn iw.i di.t ʕk p3(y) rmt <r> p3y.i pr
 « je ne compte pas autoriser cet homme à entrer chez moi »

Ex. 591 P. Leyde I 349, v° 11-12 (= *KRI* III, 250,16,251,1)
 « j'ai bien reçu la lettre que mon maître m'a envoyée disant de m'occuper des gens dont il est responsable » *nn iw.i r di.t t3y [n.i] p3y.i nb*
 « je ferai en sorte que mon maître n'ait pas à s'en prendre à moi »

À partir de ce que le locuteur (ou plus largement une première personne agentive) projette dans le domaine du prévu, on aboutit donc à une première nuance bien documentée qui est celle

d'intention. Le futur III se rapproche de l'expression d'une modalité boulique (domaine de la volonté) à chaque fois que le locuteur affirme de son plein gré. En revanche, ce sont les catégories modales de la promesse ou de l'engagement que l'on rejoint lorsque le locuteur se lie à un procès dans le domaine du prévu en fonction de règles ou de normes qu'il entend personnellement respecter (facteur modal externe). À la différence du subjonctif, cependant, il ne s'agit que d'une inférence pragmatique à partir du contexte énonciatif ; le paradigme du futur III ne véhicule pas de facteur de nécessité dans son signifié :

- Ex. 592** P. d'Orbiney, r° 4,1-2 (= *LES* 13,1-3)
m ir dd.f n.i ʕn, hr nm iw.i r dd.f n wʕ, hr bn iw.i r di.t pr.f m r3.i n rmt nb
 « ne me le répète pas ! et je ne le dirai à personne, et je ne le laisserai sortir de ma bouche pour personne »

Cette nuance est souvent présente dans les genres textuels touchant de près ou de loin au domaine juridique. Ainsi, dans les transactions commerciales, on trouve cette forme pour référer à un engagement de paiement :

- Ex. 593** O. Leipzig 3, r° 6-8 (J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,1)
iw.f t3y.t.w, iw.f di.t.w n nfr-rnp.t, iw[.f] dd : iw.i r db3.w
 « il les prit, les donna à *nfr-rnp.t*, et ce dernier dit : 'je vais les payer' »

Dans tout contrat, le futur III peut être utilisé à chaque fois qu'il s'agit de donner à l'allocutaire une assurance verbale par rapport à l'avenir⁸⁰⁶. Comme je l'ai suggéré dans l'étude des serments (cf. § 1.1.2), il ne s'agit pas d'un engagement formel pris devant divinités et instances officielles, mais plutôt de gages que fournit le locuteur :

- Ex. 594** O. Louvre E 27677, r° 2-3 (= P. Grandet 2008 : 174)
m ir smi.t.i n t3ty t3 hr p3 htm n p3 hr, iw.i r di.t n.k p3 idnw n p3 hd
 « ne me dénonce pas au vizir *t3* au *htm* de la Tombe, je vais te donner la contre-valeur de l'argent »

- Ex. 595** O. Louvre E 27679, r° 3-5 (= P. Grandet 2008 : 176)
gm s(t) n p3 w3h-mw n t3y.i mw.t rwd zp-2, iw.i r di.t swnw.s
 « trouve-la (*i.e.* la mesure de fèves) pour la libation funéraire de ma mère sans tarder, je payerai son prix »

- Ex. 596** P. Turin 1884, r° 2,4 (= *KRI* VI, 647,8)
iw.i r di.t.f (𐎗𐎠𐎢𐎡𐎢𐎠) bn iw.i r h3ʕ p3 rmt <n> p3 hr ddh
 « je la donnerai (*i.e.* la ration), je ne laisserai pas l'homme de la Tombe enfermé »

C'est ce genre de gages que donne la tribu de Shasou à Ramsès II dans le Bulletin de Qadesh (il faut souligner que le subjonctif ne paraît pas suivi du conjonctif dans cet emploi) :

- Ex. 597** Bulletin de Qadesh, § 11 (= *KRI* II, 104,12-16)
iw.n r ir.t b3k n pr-ʕ3 ʕ.w.s, mtw.n rwi.n m-di NR
 « nous nous mettrons au service de Pharaon V.F.S., et nous nous séparerons de NR »

⁸⁰⁶ On verra, par exemple, l'assurance que donne un débiteur de payer dans O. DeM 287, r° 4 (= J. Černý 1939b : pl. 13).

Lorsqu'un serment est effectivement rapporté avec un futur III, il s'agit, en règle générale, de la demande d'une prestation de serment qui émane du locuteur (Ex. 598) — qui ne peut prendre l'engagement formel, fût-ce dans un discours direct, à la place de l'allocutaire —, ou du rappel d'un serment prêté dans le passé (Ex. 191). Il est par ailleurs notable que le futur III semble systématiquement de mise lorsque le serment suit une thématization (Ex. 598 et Ex. 600) :

- Ex. 598** P. d'Orbiney, r° 16,3-4 (= *LES* 26,2-3)
imy ʕrk n.i n ntr m-dd : ir p3 nty iw.i r dd.f, iw.i r sdm.f n.s
 « jure-moi par le dieu que, ce que je dirai, tu y obéiras pour moi »
 L'adaptation des pronoms est une trace de reformulation s'il en est. Pour une construction strictement parallèle avec un sujet nominal (*nty iri* NP + INF.), voir r° 17,9-10 (= *LES* 27,14-15). On comparera également avec la formule similaire du P. Chester Beatty I, r° 2,6 (= *LES* 39,2) : *ir p3 nty iw.s (r) dd.f, iw.n ir.f* « ce qu'elle dira, nous le ferons ».
- Ex. 599** P. Caire CG 58056, r° 8-9 (= *KRI* III, 255,9-11)
 « si tu ne voulais pas donner le bateau, écris à ta femme qu'elle me donne les quatre-vingts débens de cuivre »
m-r(3)-pw p3 80 n h3r n bdt i.dd.k : iw.i r di.t.w, 3 rnp.t r t3y
 « ou les quatre-vingts sacs de blé dont tu as dit que tu allais les donner, il y a trois ans d'ici »
- Ex. 600** O. OIC 12073, v° 1-2 (= *KRI* VI, 139, 15-16)
iry p3 hry-md3y NP1 ʕnh n nb ʕ.w.s r-dd : p3y 65 n dbn hmty p3 nty iw.i wh3.f m-di NP2
 « le chef des *md3y* NP₁ fit un serment par le maître V.F.S. en ces termes : 'ces 65 débens de cuivre, c'est ce que je compte récupérer auprès de NP₂' »
 Dans ce serment particulier, la valeur d'intention exclut le subjonctif.

Les principes décrits ci-dessus constituent des pôles d'attraction relativement forts, mais le locuteur possède évidemment toujours toute latitude et liberté de combiner les deux stratégies dans un même énoncé ; comme toujours en langue, les catégories discrètes ne sont guère crédibles :

- Ex. 601** P. Bologne 1086, r° 23 (= *KRI* IV, 81,5)
iry.n, mk n, iry.n zp-2, iw.n sdm p3y.k smi
 « nous promettons de la faire, vois, nous nous engageons vraiment à le faire ; nous écouterons ta demande »

Dans une proposition affirmative à la première personne, on retiendra donc que le futur III, à partir de sa signification de base qu'est la prévision, va permettre l'expression d'une intention qui, en fonction du contexte énonciatif, peut évoluer vers la volonté ou l'engagement. Si les exemples qui précèdent ont été traduits dans le but de souligner ces nuances, le futur simple en français correspond toujours assez exactement au signifié du paradigme.

Concernant la deuxième personne, on retiendra qu'elle n'exprime pas l'intention ou la volition uniquement dans les propositions interrogatives. En effet, dans tous les cas où le locuteur ne se pose pas en autorité pressante, ce sens est susceptible d'actualisation. L'étude de la

valeur du futur III dans la protase d'un système conditionnel introduit par *inn*⁸⁰⁷ est de ce point de vue particulièrement instructive. En effet, en se plaçant dans le cadre d'une proposition à caractère épistémique⁸⁰⁸, le locuteur décrit un univers dont il ne peut préciser l'actualité ; pour le dire autrement, la protase construite avec *inn* situe le procès dans le domaine du possible (quelle que soit la dimension temporelle : passée, présente ou futur⁸⁰⁹). En situant la protase dans ce domaine du possible, il se décharge de la responsabilité des modalités internes à la proposition protatique (modalités radicales). Par conséquent, lorsque le prédicat de cette protase possède un sujet à la deuxième personne, le locuteur n'est plus le maître des modalités radicales (boulico-déontiques) avec lesquelles le futur III entretient des liens particuliers : c'est l'allocutaire qui en a la charge. Cela équivaut donc à un transfert de l'intentionnalité chez son allocutaire ; on se trouve dans son monde et le locuteur n'en connaît pas tous les aspects (modalité assertive de nature épistémique). Cela implique que le futur III à la deuxième personne, lorsqu'il est employé dans la protase d'un système conditionnel introduit par *inn*, peut recevoir les mêmes valeurs que lorsqu'il est employé à la première personne dans une proposition déclarative. Ainsi, dans l'exemple qui suit, l'étranger *p3-is* (qui n'a pas participé au pillage des tombes) découvre le butin dans la maison de l'étranger *ns-sw-inn* ; s'en suit le chantage attendu :

- Ex. 602** P. Mayer B, r° 4-5 (= *KRI* VI, 515,10-12)
ir n3 ḥd i.gm.k, inn bn iw.k di.t n.i im.w, iw.i šm r dd.f n (𐎠𐎢𐎡𐎢𐎠𐎢𐎠) *p3*
ḥ3ty-^c n inn.t <n> n3 3tw
 « l'argent que tu as trouvé, si réellement tu ne voulais pas m'en donner,
 j'irai le dire au gouverneur de l'Ouest et aux inspecteurs »
 J. Černý (1941 : 109) ; H. Satzinger (1976 : 107) ; J. Černý & S.I. Groll
 (1978 : 563) ; Fr. Neveu (1996 : 193) ; J. Winand (1996 : 137) ; Fr. Junge
 (2001 : 268) ; D. Sweeney (2001 : 92) ; M. Collier (2006 : 193).


La valeur volitive du futur III à la deuxième personne s'explique donc parfaitement. Le sujet de la protase devient responsable du facteur modal comme l'est la première personne dans une proposition autonome. On peut d'ailleurs illustrer ce phénomène à la troisième personne : la modalisation assertive de la protase implique que c'est le sujet de celle-ci qui possède le contrôle des modalités radicales :

- Ex. 603** P. BM 10416, v° 8-11 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 17)
inn ib n p3y rmt r.t, imy k[f] r t3 knb.t irm t3y.f ḥm.t, mtw.f r k.f, mtw.f
iy r p3y{.i} <t> pr
ḥr inn bn iw.f, m ir gm t3 mi.t, mtw.t šḥn, r.t n r.f
 « si cet homme devait vraiment te désirer, fais en sorte qu'il se rende au
 tribunal avec sa femme, la répudie et revienne chez toi ; mais s'il devait ne
 pas vouloir le faire, ne cherche pas à trouver une solution et intente-lui un
 procès, ta parole contre la sienne »

⁸⁰⁷ Sur la nature de ces propositions, voir L. Depuydt (1991 : 69-78) et les remarques de J.-M. Kruchten (1994 : 97-108).

⁸⁰⁸ Sur ces conditionnelles, voir à présent M. Collier (2006).

⁸⁰⁹ Il s'oppose en cela directement à la construction *ir iw* qui, conformément à son étymologie, prévoit une possibilité ou constate un fait, ce qui est radicalement différent.

Un verbe comme *gm* voit sa signification de base modifiée par son emploi à l'impératif qui suppose un sujet fortement agentif (cf. § 1.4.1). Pour une lecture reposant sur une autre segmentation, voir M. Collier (2006 : 189 « *then he will be like a way-finder (?) and you rest your mouth against his* »). La graphie  ainsi que le parallèle avec la construction qui précède me semblent plaider largement en faveur de l'interprétation proposée ici.

L'exemple qui suit, avec le futur III à la seconde personne employé en proposition relative, relève du même dossier : la nuance d'intention que revêt le paradigme découle directement du fait que, par la demande d'information qu'il exprime, le locuteur se défait du contrôle des nuances relevant de la modalité radicale ; elles sont dès lors assumées par l'agent du prédicat de la relative (ici l'allocutaire) :

Ex. 604 O. Berlin P 10628, r^o 8-9 (= *KRI* V, 564,16)
m-r3-pw h3b n.i hr p3 nty iw.k r ir:f
 « ou bien écris-moi à propos de ce que tu comptes faire »

Il reste à mentionner deux cas particuliers qui ne sont que des exceptions apparentes aux principes développés ci-dessus. Dans l'exemple interrogatif qui suit, le sujet est à la première personne, et la nuance véhiculée par le futur III est visiblement celle de l'intention ou du futur proche. Pourtant, selon les critères définis, on attendrait une signification qui tende vers le domaine de l'injonction ou de l'obligation :

Ex. 605 P. Chester Beatty I, r^o 2,2 (= *LES* 38,10-11)
ih p3 nty iw.n (r) ir:f
 « que nous apprêtons-nous à faire ? »

L'explication réside évidemment dans le fait que l'interrogation n'a aucun caractère informatif : elle n'est pas adressée à un allocutaire qui se trouve investi de la responsabilité des modalités radicales. Il s'agit d'une question oratoire de type exclamatif que le locuteur adresse à un groupe de personnes dans lequel il s'inclut. Dès lors, aucun transfert de modalité n'est possible.

Ex. 606 P. Louvre E 3228e, r^o 4 (= M. Malinine 1983 : 14)
iw.tw ir (l) (e) mi-kd tp-n di.t.s
 « on se conformera à sa convention de payement »
 Sur l'expression *tp-n* + INF. d'une manière générale, voir J. Černý (1930 : 493 n. 7) ; dans un contexte juridique, voir M. Malinine (1953 : 39-40 n. 11).

Ce dernier exemple de l'expression de l'intentionnalité au futur III possède un sujet à la troisième personne et est manifestement à comprendre avec une nuance d'engagement. La raison en est, très simplement, que le locuteur participe du référent du pronom neutre, et l'on se trouve donc, du point de vue de la modalité, dans un cas similaire à ceux où une première personne joue le rôle de sujet du paradigme ici étudié.

2.2.2. Injonction et obligation au futur III

Les conditions d'actualisation des nuances d'injonction et d'obligation pour le futur III sont très précisément inverses à celles qui prévalent pour la volonté et l'engagement. Dès lors, comme on

l'a signalé plus haut, c'est le recours à une deuxième personne qui actualise le plus souvent un sens jussif dans les propositions affirmatives⁸¹⁰. La paire minimale suivante permettra d'illustrer ce point assez clairement :

Ex. 607 P. Caire CG 58032, r^o 111-112 (= W. Golénischeff 1927 : 192-193)
ir md.t nb nfr i.dd.w m-b3h.i r-dd : i.ir st <n> ns-hsw (...), iw.i ir.w n.s
iw bn st šri iwn3
 « concernant toute bonne chose dont ils m'ont dit : 'fais-les pour *ns-hsw*',
 je les lui ferai, alors que ce n'est vraiment pas rien »

Ex. 608 P. Caire CG 58032, r^o 116-117 (= W. Golénischeff 1927 : 193)
ir md.t nb nfr i.dd.tw m-b3h.i r-dd : iw.k ir.w n p3-ndm (...), iw.i wd
p3y.i hr.tw ʕ šps
 « concernant toute bonne chose dont on m'a dit : 'tu les feras pour
 Pinédjem (...), j'enverrai mon grand et vénérable oracle' »

Employés dans un environnement syntaxique strictement identique, l'impératif et le futur III semblent partager une fonction injonctive similaire, même si les moyens expressifs diffèrent. On ne peut ici invoquer ni une différence de genre littéraire, ni arguer de la nature de l'allocutaire (il s'agit dans les deux cas d'Amon-Rê, roi des dieux, à qui l'on demande d'agir tantôt en faveur de Nésikhonsou, tantôt en faveur de Pinédjem).

Un autre environnement particulier permet de démontrer la fonction injonctive du futur III à la deuxième personne. J'ai déjà eu l'occasion de revenir sur le fait (cf. § 1.4.2.4) que, après la construction protatique *wnn.f hr sdm* dans le discours, on pouvait trouver une autre construction que le séquentiel, tel l'impératif et peut-être le verbe *tm* ; normalement, la suite de la chaîne injonctive est, quant à elle, toujours constituée de conjonctifs. Or, dans un ostracon du règne de Ramsès IV, nous avons conservé une attestation du futur III là où l'on attend le conjonctif ; le paradigme y possède par conséquent une valeur typiquement injonctive (la particule assertive *y3* a assurément favorisé cet emploi) :

Ex. 609 O. Gardiner 5, r^o 1-3 (= *KRI* VI, 211,8-10)
 « quand ma lettre te parviendra, tu dépenseras de l'argent et achèteras un
 bœuf pour *mr.t-sgr* »
y3 bn iw.k ptr k[3] hr bn iw.k ptr ʕnh, iwiw, š3i, tp-n-ibw.t
 « vraiment, tu ne regarderas pas après un taureau, et tu ne regarderas pas
 non plus après une chèvre, un chien, un porc ou du bétail »

Dans un texte des *Chants d'amour*, on remarquera un cas, à ma connaissance isolé (mais on comparera utilement avec Ex. 615), où la valeur injonctive du futur III analogique est précisée par le verbe de la proposition qui suit :

Ex. 610 P. BM 10681, v^o G 2,6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 6)
iw.k m-s3 mrw.t n sn.t, in nwb.t wd st n.k
 « tu seras à la poursuite de l'amour de la sœur, c'est la déesse d'or qui te l'a
 ordonné »

⁸¹⁰ Sur l'emploi du futur III dans les demandes formulées dans les lettres, voir D. Sweeney (2001 : 50).

Par ailleurs, cet emploi du futur III à la deuxième personne abonde dans tous les textes qui impliquent des relations interpersonnelles (qu'il s'agisse de lettres [Ex. 611 et Ex. 612], de documents administratifs [Ex. 613], d'instructions et genres apparentés [Ex. 614], ou encore de discours dans un texte littéraire [Ex. 615]). Dans ces documents, le locuteur est toujours responsable de la modalité, et peut faire peser le poids de la réalisation d'un procès sur l'allocataire :

- Ex. 611** O. Letellier, r° 6-7 (= *KRI* VII, 258,3-4)
ir p3 ntr nb nty iw.tw <dd> n.t [?m-ht?], iw.t h3b n.i hr rn.f
 « et concernant tout dieu que l'on te mentionnera ?après?, tu m'écriras à propos de son nom »
 Pour l'ellipse de *dd*, voir B. Letellier (1980 : 132 n. 15, avec les références).
- Ex. 612** P. Louvre E 30521a, v° 2 (= D. Lefèvre 2008 : 26A)
dd.f : iw.k h3b n.i <h>r.f, <m>tw.k di.t di.f b3k
 « il dit : 'tu m'écriras à son sujet et feras en sorte qu'il donne le travail' »
- Ex. 613** T. Leyde I 431, r° 10 (= J. Černý 1932 : pl. 4)
ʕnh ND (...) iw.k di.t iw(t) n3 rmt r niw.t r w3h-smn n3y.k wpw.t
 « par ND, tu feras venir les gens à Thèbes pour exécuter tes missions »
- Ex. 614** P. Lansing, r° 2,1 (= *LEM* 100,11-12)
wrš <hr> sš m dbʕ.w.k ° iw.k šd m grh
 « passe la journée à écrire de tes doigts et tu réciteras pendant la nuit »
- Ex. 615** P. Vandier, r° 5,6 (= G. Posener 1985 : 73)
iw.k iry t3 md[.t] [n]t[y i]w.i r dd.s n.k
 « tu feras la chose que je te dirai de faire »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 11) ; Fr. Kammerzell (1995 : 84).
- Ex. 616** P. BM 10252, r° 8,1-6 (= *Urk.* VI, 97,14-22)
dwn tw, mi n hrw.i (...) iw.k ir hpr.w.k m bik, ʕn hr (...)
 « lève-toi, viens à mon appel (...) tu feras tes transformations en un faucon au beau visage (...) »

Avec certaines formules ramassées, dans lesquelles le locuteur menace directement son allocataire, le futur III en arrive parfois à prendre une signification très proche de l'impératif. Ainsi, ce mari peu scrupuleux menace-t-il sa femme de divorce si elle ne demande pas à sa famille de fournir régulièrement divers biens de consommation pour son ménage :

- Ex. 617** O. Prague 1826, r° 10-11 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 70,2)
ky-dd, iw.t dd nkt, iw.t h3y r km.t
 « en d'autres termes : soit tu demandes quelque chose (*i.e.* à ta famille), soit tu redescends aux cultures (*i.e.* là où habitent tes parents) »
 Les traductions proposées par E.F. Wente (1990 : 148) « *should you say anything, you will have (...)* » et A.G. McDowell (1999 : 42) « *if you say something, you will go* » sont difficilement acceptables : par cette formule, l'expéditrice entend justifier la lettre qu'elle écrit à sa sœur et montre qu'elle n'avait pas le choix si elle voulait demeurer avec son époux. Le futur III n'a, de plus, jamais la valeur d'hypothèse (*i.e.* fonctionnellement

identique à la protase d'un système conditionnel) que ces traductions lui prêtent (voir Sch. Allam 1973 : 246, « *du sollst etwas sagen, (oder) du kehrst (...)* »).

À la polarité négative, c'est le domaine de l'interdiction (voir Ex. 609), ou plus largement de la non-nécessité de réalisation d'un procès, qui est concerné :

- Ex. 618** P. Turin 1972, r° 6 (= *LRL* 7,13)
iw.i p̄h.f r dmi 3bw, iw.f dd n.i r-dd : ky zp, bn iw.k iy
 « je l'ai rejoint aux alentours d'Éléphantine et il m'a dit : 'une autre fois, tu n'auras pas besoin de venir' »

Dans la mesure où c'est le contexte énonciatif qui définit, dans chaque cas, le signifié précis du futur III en relation avec la modalité, il paraît normal de trouver plusieurs exemples où c'est une recommandation (ou un conseil) plutôt qu'un ordre (ou une requête) qui est exprimé :

- Ex. 619** O. Petrie 61, r° 7-v° 3 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 22,4)
*iw.t̄ (r) hms m t[3] [r]y.t m p̄y.i [w̄d]3, [p̄3-]wn ink i.ir [s]w, bn iw rmt̄
 nb n p̄3 t̄3 [r] h̄3̄.t̄ im r-bnr*
 « tu resteras dans le vestibule de mon magasin ; vu que c'est moi qui l'ai construit, personne au monde ne t'en expulsera »

Le pronom neutre de la troisième personne, qu'il possède ou non un référent précis, peut également se trouver sous la portée du facteur modal que projette le locuteur dans son propos :

- Ex. 620** P. Caire CG 58091, r° 1 (= M. Gabolde 2008 : 181)
[imy-rn.f] n rmt̄ pr-NR nty iw.tw r in.t.sn h̄n̄ b̄3k.sn m ̄-mh̄.t in NP
 « liste des gens du domaine de NR que l'on ramènera avec leur production depuis la région du Nord par l'intermédiaire de NP »
 Comme le souligne justement M. Gabolde (2008 : 182 n. c) « [u]ne valeur comminatoire est donnée ici au futur III ».

Corrélativement à ce que l'on a observé pour les nuances de volonté et d'engagement, lorsque le futur III est utilisé à la première personne dans une interrogation, le facteur modal trouve son origine non plus chez le locuteur, mais chez l'allocutaire. Le sujet s'informe de la conduite à adopter auprès de la personne à laquelle il s'adresse. Il convient dès lors d'interpréter le futur III avec une nuance déontique d'obligation :

- Ex. 621** P. Chester Beatty I, r° 2,13-3,1 (= *LES* 39,13-15)
iḥ p̄3 nty iw.n r ir.f n p̄3 rmt̄ 2
 « que devons-nous faire de ces deux hommes ? »

- Ex. 622** P. BM 10681, r° 17 (= B. Mathieu 1996 : pl. 7)
ir p̄3 i.ir.s r.i sn.t̄ ° is̄t̄ iw.i gr n.s
 « quant à ce qu'elle m'a fait, ma sœur, me tairais-je pour elle ? »

De même, l'interrogation n'est pas le seul contexte favorable à un échange des valeurs entre la première et la deuxième personne. On observe ce phénomène dans tous les cas où la décision ne relève plus du locuteur, mais est transférée à l'allocutaire. Ainsi, après une demande d'information, on rencontre le futur III à la première personne avec un sens d'obligation (il s'agit d'un cas inverse et symétrique à l'Ex. 604) :

dès le règne de Ramsès II. À la fin de l'*incipit* d'une lettre, qui est tout ce que nous avons conservé de ce document, on trouve l'attestation suivante :

- Ex. 626** P. Leyde I 362, v° 1-2 (= *KRI* II, 927,5-6)
iri pth in.t.n, mtw.n ptr.t [_{LAC.}] *tw.n snḏ n.t r-ikr zp-2*
« puisse Ptah nous ramener, que nous puissions te voir [_{LAC.}] nous sommes très inquiets pour toi »

Ce premier exemple est illustratif de tous les emplois du futur III à valeur optative que j'ai pu relever⁸¹¹ (17 ou peut-être 18⁸¹² occurrences dans le corpus). Le sujet de la forme est toujours un substantif et la construction est par conséquent systématiquement *iri* SN (*r*) *sdm*. Malgré la présence de la préposition *r* dans un certain nombre de cas, il n'est pas douteux que l'on ait affaire au futur III : la graphie de *iri* est toujours brève (cf. ci-dessous), et aucun *yod* n'apparaît en finale de cette forme. Il faut par ailleurs noter que les attestations de cette construction sont réparties de manière uniforme dans les textes de l'époque ramesside : je n'en connais pas d'exemple à la XVIII^e dynastie et le dernier cas du corpus date de la fin de la XX^e dynastie (cela est assurément à mettre en relation avec le développement de la construction *imy sdm* NP à la Troisième Période Intermédiaire). Le sujet de cette construction est toujours un supérieur « hiérarchique » du locuteur. Il peut s'agir d'un dieu :

- Ex. 627** O. Louvre E 11178a, r° 4-5 (= P. Cassonnet & S. Rosmorduc 2008 : 54)
y3 imy sw ° iri imn-rᶜ nsw.t-ntr.w r rdi.t iry pr-ᶑ p3°y.n nb nfr p3 ᶜhᶜw
« vraiment, donnez-la ; puisse Amon-Rê roi des dieux faire en sorte que Pharaon notre maître passe la durée de vie »

- Ex. 628** Inscription Karnak (PM² II 174), l. 16 (= *KRI* VI, 537,14)
ir (☞) ND p3y.i nb di(.t) n.i ᶜ.w.snb ᶜhᶜw k3i i3w.t nfr [_{LAC.}]
« puisse ND mon maître me donner V.F.Santé_{sic}, une longue durée de vie et une belle vieillesse »

⁸¹¹ Un passage lacunaire du début de la *Prise de Joppé* est trop problématique pour que l'on puisse l'utiliser ici : P. Harris 500, v° 1,5 (= *LES* 82,7-8) « laisse les *mryn* faire entrer les attelages, qu'on leur donne du fourrage » *m-r3-pw iri wᶜ-n ᶜpwr snn* (𐎓𐎛𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣). St.W. Gruentz (1972) a défendu l'idée que, dans ce passage, la graphie 𐎓𐎛𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣 puisse être interprétée avec la signification « conducteur de char » (dont une graphie plus commune est 𐎓𐎛𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣, cf. *Wb.* III,459) et qu'une traduction comme « ou qu'un Apirou joue le rôle de conducteur de char » serait défendable. Toutefois, les traducteurs ont généralement compris le passage autrement ; voir *inter alii* P. Grandet (1998 : 85) « ou bien qu'un Apirou passe auprès d'eux » et W.K. Simpson (2003 : 73) « otherwise an Apir may pass by ». Si l'on suit l'interprétation qui fait de 𐎓𐎛𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣 le verbe *sni*, la construction serait à comprendre comme un futur III à sujet nominal. Bien que la proposition de St.W. Gruentz soit à première vue séduisante, il ne paraît guère possible que la graphie ☞ puisse être interprétée comme une forme du subjonctif de *iri*. En effet, d'après J. Winand (1992 : 212), cette graphie du subjonctif ne se rencontre que dans des textes épigraphiques aux XVIII^e et XIX^e dynasties. D'autre part, comprendrait-on la forme comme un futur III, sa valeur optative est loin d'être assurée. Il ne semble pas impossible, étant donné le contexte lacunaire du début de ce conte, qu'il faille comprendre simplement « ou un Apirou passera [_{LAC.}] ».

⁸¹² Un exemple de l'O. DeM 12, v° 1 (= *KRI* VI, 674,9) entre potentiellement dans ce dossier : 𐎓𐎛𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣 [_{LAC.}]. Ce passage possède manifestement le sens de « fasse Ptah que je vive, et que tu puisses me voir », mais il faut alors corriger lourdement en *ir pth {r} <di.t> ᶜhᶜi*.

- Ex. 629** P. Anastasi V, r° 12,5-6 (= *LEM*62,9-10)
*r-nty t3y.k š^c.t {hr} spr r.i, iw.i ršw <r->ikr zp-2, iri ND {hr} di.t iry.k
 ḥ^cw k3, iw.k m t3 s.t n p3y.k it*
 « j'ai bien reçu ta lettre — j'en étais vraiment réjoui —, veuille ND faire en
 sorte que tu passes une longue durée de vie tant que tu te trouves dans la
 demeure de ton père »

Ces expressions optatives qui se rapportent à une divinité sont certainement à rapprocher d'un exemple que l'on trouve dans un graffiti de Deir el-Bahari ; ce dernier peut être comparé à la construction analogique du futur III à valeur injonctive présentée plus haut (cf. Ex. 610) :

- Ex. 630** Graffito Deir el-Bahari, l. 12-14 (= *KRI*IV, 377,7-10)
*ir [p]3 nty nb iw.f r ḥ^cš n3 sš.w mtw.f tm ḏd n n3 ntr.w (...) ḥs.t (...) iri
 wsir (...) m-s3.f*
 « toute personne qui lira ces lignes et n'adressera pas de louange aux dieux,
 Osiris le poursuivra/puisse Osiris le poursuivre »

En dehors des dieux, le sujet du futur III à valeur optative peut être le roi (Ex. 631 et Ex. 632), ou tout supérieur hiérarchique pour autant que le locuteur s'y réfère au moyen de la locution *p3y.i/n nb* (cf. e.g. Ex. 633 et Ex. 634) :

- Ex. 631** P. Turin 1879, v° 2,5-6 (= *KRI*VI, 337,14-15)
iri (☛) pr-ḥ3 ḥ.w.s p3y.i nb r di.t nh3 m p3y hrw nfr i.di n.f ND
 « puisse Pharaon V.F.S. mon maître donner quelques-uns des bons jours
 que lui a donnés ND »
- Ex. 632** P. BM 10683, v° 4,4 (= *KRI*IV, 86,4-5)
iri pr-ḥ3 p3y[.n] nb ḥ.w.s ir.t p3y<.f> ḥ^cw iw.f m nb n t3 nb
 « puisse Pharaon notre maître V.F.S. passer sa durée de vie en tant que
 maître de toute contrée »
- Ex. 633** P. BM 10683, v° 4,10 (= *KRI*IV, 87,1-1)
iri p3y.i nb r ḏd.f m-mitt n p3 mr pr-ḥḏ n pr-ḥ3 ḥ.w.s
 « mon maître le dira/veuille mon maître le dire également au responsable
 du trésor de Pharaon V.F.S. »
- Ex. 634** O. Caire CG 25831, v° 2 (= *KRI*IV, 361,10)
iri (☛) p3y[.i nb] r di.t (☛) iw.t n3y.f rwd[.w r] sdm r3.s
 « mon maître fera en sorte que viennent les administrateurs pour entendre
 sa déposition »

Cette formule n'est pas réservée à des textes relevant d'un genre littéraire particulier. On la trouve fréquemment dans des documents de la pratique, comme les lettres. On en trouvera un exemple typique dans une lettre datant de la fin du règne de Ramsès III. Néferhotep, en guise de clôture à sa célèbre missive adressée au vizir *t3* dans le but d'obtenir une livraison de denrées pour la Tombe qui se trouve dans le plus grand dénuement, utilise la formule suivante :

- Ex. 635** O. OIC 16991, v° 10-11 (= *KRI*V, 560,11-12)
ir (☛) p[3y.]i nb ir n.n ḥ n s^cnh, y3 tw.n mw.t m-r-ḥ
 « veuille mon maître nous fournir un moyen de subsistance, en effet, nous
 sommes tout aussi bien morts »

On peut noter que le nombre d'attestations est relativement élevé sous le règne de Ramsès III ; toutefois, pour le peu d'exemples conservés, cela n'est pas significatif eu égard à la masse documentaire que l'on possède pour cette période. Voici une liste des autres exemples que l'on peut citer :

- Ex. 636** O. BM 50734 + O. Gardiner 99 + O. Caire CG 25673, r° 10-11 (= *KRI* V, 564,3-4) *ir* (☞) *p3y.i nb {r} wh3 p3 gm n3 md.wt n ʕd3*
 « veuille mon maître trouver qui a inventé ces mensonges »
 J.F. Borghouts (1982 : 73-74) ; E.F. Wente (1990 : 51).
- Ex. 637** O. Nash 11, v° A2-3 (= *KRI* V, 583,15-16)
 « nous travaillons au chantier que nous a commandé le Vizir, nous ne faisons montre d'aucune négligence »
ir (☞) *p3y.n nb r swh3 n.n m p3y.f iy r di.t hʕy imm m p3* [LAC]
 « puisse mon maître nous féliciter lors de sa venue pour faire en sorte qu'Amon apparaisse [en procession] »
- Ex. 638** O. Berlin P 10629, r° 5-7 (= *KRI* V, 574,8-9)
iw.s hr it3.f, iw.s sw n ʕnh, ir p3y.i <nb> ir.t n.w ir.n dbn
 « et elle me l'a reprise (*i.e.* une part offerte) et a acheté un miroir ; puisse mon maître en compenser l'équivalent d'un dében »
 Sch. Allam (1973 : 28). Pour *ir.n*, voir J.-M. Kruchten (2000 : 211 & n. 11 pour la bibliographie antérieure).
- Ex. 639** O. BM 5637, v° 3-6 (= *KRI* V, 577,13-15)
iw.w ih hnk.t mdkt (...) iw.i m p3 hnw n p3y.i it, ir (☞) *p3y.i nb r di.t n.i p3 th3 nb*
 « et ils ont bu une jarre-*mdkt* de bière alors que je me trouvais dans la maison de mon père ; puisse mon maître me livrer la personne ayant commis toutes les infractions »
 J. Winand (1992 : 496).
- Ex. 640** P. Anastasi VI, r° 21-22 (= *LEM* 74,4)
 « et vois, j'agis dans la tourmente jusqu'à ce que mon maître nomme des gens pour les remplacer » *iri p3y.i nb h3b <n> NP_{1,2,3} {n}, tm.sn in n3 mr.w <n> pr-hd n pr-ʕ3 ʕ.w.s m niw.t r* [LAC]
 « veuille mon maître écrire à NP_{1,2,3} de manière à ce qu'ils n'emmenent pas les tisserands du Trésor de Pharaon V.F.S. de Thèbes à [LAC.] »
- Ex. 641** P. Abbott, r° 6,19-20 (= *KRI* VI, 479,4-5)
 « je ne connais pas le fin mot de ces affaires très graves dont a parlé NF₁, NF_{2,3} qui vivent au milieu de ces gens m'en ont parlé, mais il ne m'est pas possible de les comprendre (litt. à mes jambes de les atteindre) »
ir (☞) *p3y.i nb in ph.wy n n3 md.wt i.dd p3y NF*
 « mon maître découvrira le fin mot de ces affaires dont a parlé NF »

Un dernier exemple est particulièrement digne d'intérêt pour notre propos, non en raison de son contenu, mais à cause de son rédacteur. On se souviendra du petit nombre d'attestations (2 exemples) de la construction *ih-sdm.k* possédant pour sujet la locution *p3y.i nb* (cf. § 1.4.3.1). Il se fait que l'une d'elles provient de la copie d'une lettre qu'un *md3y* nommé *miniwy* avait

adressée au vizir *hʿy*. Et l'on sait que cette copie a été réalisée par le scribe Siamon, qui est par ailleurs notre source pour l'exemple qui suit :

Ex. 642 O. Toronto A11,III, v° 5-7 (=KRI/III, 43,10-11)
ir p3y.i nb <di.t> iry.i n3y.f shr.w nfr{.t} mtw.tw h3b{.tw} <r> di.t{.f}
ʿm{.tw} pr-ʿ3 ʿ.w.s
 « puisse mon maître faire en sorte que je réalise ses desseins et écrire pour
 informer Pharaon V.F.S. »

S'il n'est pas réputé pour la correction de ses écrits, Siamon n'en possède pas moins le mérite de nous fournir une piste interprétative. Est-il possible de rendre compte de ces emplois du futur III à valeur optative en fonction des données jusqu'ici observées ? Je le pense. En effet, on a vu que (1) lorsque la forme *ih-sdm.k* est employée avec la locution *p3y.i nb* pour sujet, elle quitte le domaine strictement jussif pour tendre vers celui de l'optatif ; (2) lorsque le futur III possède un sujet à la deuxième personne ou une locution référant directement à l'allocutaire dans un discours affirmatif, le paradigme se teinte d'une nuance jussive ; (3) le subjonctif prend une valeur optative lorsque le locuteur n'est pas dans une position qui lui permet d'influer directement sur l'allocutaire (cf. la position hiérarchique du prescripteur). En combinant ces trois paramètres, on aboutit irrémédiablement à la conclusion que, parallèlement à une désaffectation progressive pour le subjonctif et la forme *ih-sdm.k* en néo-égyptien, le futur III possédait toutes les caractéristiques nécessaires pour s'immiscer dans le domaine notionnel de l'optativité et succéder fonctionnellement à ces formes. Le scénario développé ici doit cependant être considéré avec prudence dans la mesure où le nombre des attestations de la construction n'augmente pas avec le temps. Il n'en reste pas moins qu'il possède le double avantage de respecter les données existantes et d'être par ailleurs véritablement plausible eu égard au modèle ici développé pour rendre compte des phénomènes modaux et de leur évolution. Sur ces bases, on peut donc suggérer que le contexte énonciatif spécifique qui vient d'être étudié a pu constituer le point de départ qui mènera, après un long processus évolutif, aux emplois optatifs de ce paradigme.

Il faut encore souligner que, en démotique, la valeur optative est loin d'être aussi fréquente qu'on a parfois voulu le laisser croire. Pour n'en prendre qu'une illustration, tous les exemples de vœux au futur III qui sont cités par Janet H. Johnson⁸¹³ correspondent, selon ma classification, à la catégorie du jussif.

2.3.2. Futur III et dépendance

On sait qu'en démotique⁸¹⁴ (*dd iw.f r sdm*), mais cela est encore plus vrai en copte⁸¹⁵ (**ⲭⲉ-** ou **ⲭⲉⲕⲁ(ⲁ)Ⲥ** + **ⲉⲡⲉ-**), le futur III peut servir à l'expression du but ou de la conséquence dans des emplois dépendants. Qu'en est-il en néo-égyptien ? Pour se prononcer, il convient dans un premier temps d'examiner les emplois du morphème (*m/r-*)*dd* comme « quasi-conjonction »⁸¹⁶ et dans un second temps d'étudier la compatibilité de celle-ci avec le futur III. Il n'est pas aisé de se prononcer sur la fonction de *dd* comme subordonnant en raison de sa polyfonctionnalité. Il faut

⁸¹³ J.H. Johnson (1976 : 163-164).

⁸¹⁴ J.H. Johnson (1976 : ex. E289).

⁸¹⁵ B. Layton (2000 : 265-266 ; § 338 & 493).

⁸¹⁶ Voir A. Erman (1933² : § 299) et P.J. Frandsen (1974 : 22).

noter que, dès les premiers textes du corpus, on trouve des emplois de ce morphème devant une forme subjonctive :

Ex. 643 O. Senmout 78, r° 1-2 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
iy.n.i m p3 is dd [m3]3.i p3 b3k n3-n inr r w^c.t w3.t
 « si je suis venu dans la tombe c'est dans l'intention de voir le travail des pierres sur un côté »
 Il s'agit vraisemblablement d'un texte satirique (cf. W.C. Hayes 1942 : 23) ; on retrouve le même texte sur l'O. Senmout 79 (plus lacunaire), ce qui semble attester du caractère littéraire de la composition.

Ex. 644 Tombe de Méziré, l. 3 (= M. Sandman 1938 : 1,8-9)
rdi.i n.k B i3w.t r-dd wnm.k p3 df3 n pr-^{c3} ^c.w.s p3y.k nb m pr itn
 « je t'ai donné la fonction souhaitant que tu puisses manger la nourriture de Pharaon V.F.S. ton maître dans le temple d'Aton »

La question qui se pose est évidemment de savoir si l'on a affaire ici à l'introduction d'un discours direct⁸¹⁷ dans lequel on trouverait une forme du subjonctif en emploi autonome ou si ces attestations du subjonctif après (*m/r-*)*dd* sont dépendantes et expriment directement le but ou la conséquence. Dans le premier cas, le subjonctif entrerait en distribution complémentaire avec l'impératif, tel qu'on peut le trouver, par exemple, dans l'exemple suivant :

Ex. 645 P. BM 10474, r° 10,13 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 337)
i.ir.k (𓄏𓄏𓄏) sm3^c n p3 itn iw wbn.f, dd imy n.i wd3 snb
 « lorsqu'il se lève, tu feras une prière au disque solaire, disant 'donne moi vigueur et santé !' »
 Voir J.F. Borghouts (1980 : 100 n. 8) par rapport à la graphie de la forme emphatique. On notera le passage à la ligne entre *wbn.f* et *dd*. Dans le même texte, voir encore r° 25,19-20.

Dans le second cas, en revanche, il s'agirait d'un emploi dépendant à rapprocher du subjonctif consécutif. Si l'on considère les deux premiers exemples (Ex. 643 et Ex. 644), deux points peuvent être notés : tout d'abord, l'Ex. 643 s'accommoderait assez mal d'un discours direct dans la mesure où l'on ne voit pas à qui il serait adressé (il s'agit vraisemblablement d'une réflexion interne au locuteur) ; ensuite, sur des bases sémantiques (cf. l'expression de la volonté avec le subjonctif indépendant en § 1.3.1), l'emploi d'un subjonctif à valeur intentionnelle est peu vraisemblable, même si l'on ne peut l'exclure catégoriquement pour un texte de cette époque. Il n'en va pas de même lorsqu'un discours direct est envisageable et que le sujet est une seconde personne (cf. Ex. 644). Dans ce cas, la lecture du subjonctif comme une forme indépendante à valeur optative est probable. Dans plusieurs textes, on a probablement affaire à un discours direct exprimant, au moyen d'un subjonctif à valeur optative, un souhait émanant du locuteur :

⁸¹⁷ Voir Fr. Junge (2001 : 142) qui commente l'Ex. 651 de la sorte : « *while the conjunctive role of r-dd (xε) is already superficially decisive, the connection to the role of speech introducing dd is still perceptible: "in order to say: 'would you cross over!'"* ». Ainsi que J. Winand (1992 : 221 n. 32) : « [l]es prospectifs introduits par *r-dd*, et rangés par Frandsen sous la rubrique "prospectif dans un emploi subordonné", doivent en fait être considérés comme des prospectifs autonomes dans un discours direct. Il ne semble pas que *r-dd* soit déjà entièrement grammaticalisé en néo-égyptien, comme c'est le cas du copte *xε* ».

- Ex. 646** P. Turin 1880, v° 7,4-5 (= *RAD* 51,16-52,1)
iry.w ḥw.w ʕ3.w r[-dd] : iw.t.tn, wn m-di.n md.wt n pr-ʕ3
 « ils firent de grands serments en disant : ‘puissiez-vous venir, nous sommes en possession de paroles de Pharaon’ »

Mais dans la majorité des exemples de *(m/r-)dd* suivi du subjonctif, seule une argumentation périlleuse sur le signifié de la construction permettrait de trancher ; je ne m’y risquerai pas :

- Ex. 647** P. Chester Beatty I, r° 5,8-9 (= *LES* 43,9-10)
i.ir.i iy (𓆎𓆏𓆑𓆒) n.k r-dd d3y.k <wi> r{r} p3 iw hry-ib
 « c’est dans l’espoir que tu me fasses traverser vers l’Île du Milieu que je suis venue à toi. »
 La dittographie de la préposition *r* est due à un saut de ligne.

Je ne vois en effet pas sur quels critères sémantiques ou formels (je ne connais pas d’exemple de *r-dd* suivi directement de *tm.f sdm*⁸¹⁸) il serait possible de s’appuyer pour trancher entre les deux interprétations⁸¹⁹. Ainsi, dans l’exemple qui précède, on pourrait parfaitement traduire « c’est en disant : ‘veuille me faire traverser vers l’Île du milieu’ que je suis venue à toi », même si la solution est moins satisfaisante. Dans les faits, il faut souligner les liens étroits qui unissent l’expression de l’optativité au signifié du subjonctif dépendant. En effet, lorsque le locuteur exprime un vœu, il ne possède pas de pouvoir prescriptif sur son allocutaire. Dès lors, le facteur modal de nécessité que véhicule cette forme s’épuise en un facteur modal de possibilité, exactement comme on peut l’observer pour le subjonctif dépendant. De ce point de vue, il est utile de citer le passage suivant dans lequel un emploi optatif du verbe négatif *tm* est à constater :

- Ex. 648** P. Anastasi I, r° 28,6-7 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 :157)
nfr.tw, ʕn.tw [n] ptr st, tm.k dd ḥnš.k rn.ʔ n k3wy hr-nb
 « tu es bon, beau pour celui qui le (*i.e.* ce que tu fais) voit, puisses-tu ne pas dire ‘tu as rendu ma réputation sulfureuse’ aux gens et à tout le monde »

Pour démontrer les liens qui existent entre l’expression de l’optatif et celle du but ou de la conséquence, on rappellera en outre que la construction *di.i sdm.f* permet d’introduire une proposition de but ou de conséquence⁸²⁰ en néo-égyptien :

- Ex. 649** P. Chester Beatty I, r° 1,9-10 (= *LES* 38,2-5)
wn.in sth s3 nw.t hr dd : imy h3ḥ.tw.f r-bnr irm.i di.i ptr.k dr.t.i iw.f (hr)
t3y {tw.f} m dr.t.f m-b3h t3 psd.t
 « alors Seth, fils de Nout, de dire : fais-le sortir avec moi pour que je puisse te faire voir que ma main l’emporte sur la sienne, en face de l’Ennéade »

⁸¹⁸ Dans le seul cas qui peut être lié à cette question, le verbe *tm* possède la signification « compléter », cf. P. Berlin P 10497, r° 14-15 (= Y. Sabek 2002 : 76) « et je suis venu, je suis arrivé dans ta maison » *iw i.ir.i ḥk im r-dd tm.t p3 pr* « mais si j’y suis entré, c’était dans l’intention que tu complètes la maisonnée ». Voir J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 384) et D. Sweeney (1986 : 340-341).

⁸¹⁹ Sur les exemples de *dd* + SUBJ. en fonction dépendante présentés par M. Green (1976 : 405-406), voir déjà la critique de D. Sweeney (1986 : 360 n. 22).

⁸²⁰ Fr. Junge (2001 : 146-147).

Et l'on rappellera également que c'est cette construction, sous sa forme périphrastique (*di.i ir.f sdm*), qui est conservée jusqu'en copte où elle prend la forme **ⲧⲁⲣⲉⲢⲚⲟⲩⲧⲏ**⁸²¹. Dans celle-ci, le sujet du verbe causatif est neutralisé⁸²² et la construction acquiert un sens purement optatif : « que je fasse en sorte qu'il entende » devient « puisse-t-il entendre ». Parallèlement à ce qui se passe avec le jussif qui, en raison de son origine, ne peut être conjugué à la seconde personne, cette construction ne peut posséder de sujet à la première personne en copte.

Pour la question qui nous occupe ici, on en retiendra que l'expression de l'optativité et la nuance de possibilité qui se dégage des emplois dépendants du subjonctif sont intimement liées. À cela s'ajoute que, comme l'a montré P. Vernus⁸²³, *dd* possède souvent un sens proche de « en pensant que » dans cet emploi (voir les remarques sur *dd* dans chapitre III, § 1.1) :

- Ex. 650** P. Vandier, r° 1,1-2 (= G. Posener 1985 : 39)
*iw bw iry n3 hry.w-tp di.t rh pr-ʕ3 ʕ.w.s p3y.f nfr n sš dd wn iw pr-ʕ3 ʕ.w.s
 hwi n3 hry.w-tp r-bnr n.f*
 « mais les magiciens faisaient en sorte que Pharaon V.F.S. ne connaisse pas son excellence en tant que scribe, pensant que Pharaon V.F.S. aurait congédié les magiciens en sa faveur »

Or, on a montré plus haut (cf. § 1.2.3) que la combinaison d'une modalité assertive de type épistémique (« penser que ») et d'une modalité boulico-déontique (ici l'optatif) pouvait tendre, en fonction du contexte énonciatif, tantôt vers l'intention ou le souhait (+boulique) tantôt vers l'espoir (¬assertif). Et c'est précisément ce type de nuances que la construction *dd* + SUBJ. véhicule le plus fréquemment (tous les exemples cités sont interprétables de la sorte) :

- Ex. 651** P. Moscou 120, r° 1,x+6-7 (= *LES* 65,8-9)
iw i.ir.i nw r p3 kkw r-dd h3y.f 3tp.i p3 ntr r tm di.t ptr sw kt ir.t
 « si je scrutais le crépuscule c'est dans l'espoir qu'il tombe de sorte que j'embarque le dieu afin qu'un autre œil ne puisse pas l'apercevoir »
- Ex. 652** P. Sallier 4, v° 9,4 (= *LEM* 94,6-7)
iw.i hr šm.t r-dd p[tr]<.i> st, iw.i hr gm.t.w iw bn nfr.w iwn3 m-m3ʕ.t
 « et je m'en suis allé dans l'intention de les (*i.e.* les grains livrés) voir, et j'ai constaté qu'ils n'étaient pas bons du tout en vérité »
 D. Sweeney (1986 : 341).
- Ex. 653** P. BM 10252, r° 5,12-13 (= *Urk.* VI, 79,7-9)
mtw n3w iwnw ʕhʕ hr.k r-dd m3ʕ.tw rʕ r ʕ3-pp
 « et ceux d'Héliopolis se tiennent devant toi dans l'espoir que l'on donne raison à Rê contre Apophis »
 La lecture du subjonctif à sujet impersonnel est assurée (l'équivalent en égyptien de tradition étant, de manière significative, le causatif *sm3ʕ*).

Cela posé, l'emploi de (*r-*)*dd* devant le subjonctif semble loin d'être grammaticalisé en néo-égyptien dans l'expression du but et s'avère toujours être teinté d'une nuance d'intention ou

⁸²¹ Sur la construction des propositions finales en démotique (*di.i ir.f sdm*), voir J.H. Johnson (1976 : 277-279).

⁸²² Voir sur ce point A. Loprieno (1995 : 96).

⁸²³ P. Vernus (1990a : 173-174) rappelle, en accord avec Y. Koenig, que *dd* a déjà l'acception « penser » aux hautes époques.

d'espoir. Deux facteurs complémentaires ont dès lors pu jouer un rôle dans le remplacement progressif du subjonctif par le futur III dans cette fonction. Tout d'abord, comme on l'a vu ci-dessus, le futur III tend vers le domaine de l'optativité dans certains emplois précis. Ensuite, ce paradigme est de plus en plus souvent utilisé, dès la fin de la XX^e dynastie, en asyndète après une forme appartenant à la sphère du non-actuel (optatif [cf. Ex. 654], jussif [cf. Ex. 655 et Ex. 656], futur III). Dans cette fonction, le procès rendu par le futur III est souvent ressenti (inférence pragmatique) comme consécutif à la première prédication ; c'est particulièrement vrai pour les emplois du futur III analogique avec un prédicat au pseudo-participe (cf. Ex. 657) qui présente le procès dans la sphère du futur comme aspectuellement déjà réalisé :

- Ex. 654** P. BM 10375, v^o 14 (= *LRL* 48,1-2)
hr iry n.k imn-r^c nswt ntr.w nfr nb, bn iw.k 3dy m kth
« et puisse Amon-Rê roi des dieux, te combler de bienfaits, ainsi tu ne manqueras de rien »
- Ex. 655** P. BM 10052, v^o 10,7 (= *KRI* VI, 789,7-8)
i.gr tw, iw.n (r) di.t n.k w^c d3iw, i.n.w n.f
« ‘tais-toi donc et nous te donnerons un vêtement’, lui dirent-ils »
- Ex. 656** P. Brooklyn 47.218.135, r^o 3,11 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 7)
[n]ht tw.k (i)rm p(3y).k hri, iw.f mr[.t.k LAC.]
« fais donc confiance à ton supérieur, et il t'aimera »
J. Winand (1998a : 48). J.Fr. Quack (1993 : 13) l'interprète comme un présent I circonstanciel et restitue *iw.f mri [nim.k]* qu'il estime remplir correctement la lacune.
- Ex. 657** P. Turin 1984, r^o 90-92 (= *OAD* XXIII A)
iw.n (r) di.t n.s hs.t m-b3h imn hnsu <iw> iw.s rwd.<ti>, iw bn iw.s s^cd.<ti>
« nous lui donnerons les louanges en présence d'Amon et Khonsou, ainsi elle sera fortifiée et ne sera pas abattue » (pour qu'elle soit [...])
Sur la terminaison des pseudo-participes, voir J. Winand (1996 : 130). Pour un autre exemple (après un impératif), voir Stèle de Dakhleh, l. 14-15.

Dans tout le corpus, il n'y a cependant guère qu'un exemple⁸²⁴ (qu'avait déjà relevé P. Vernus⁸²⁵) à citer de *(m/r-)*dd suivi du futur III avec une nuance d'intention (on verra cependant l'Ex. 568) :

- Ex. 658** O. BM 5631, r^o 10 (R.J. Demarée 2002b : pl. 19)
hr ir šd.i n3-n hmty n pr-^c3 ^c.w.s m-dd iw.i r i3.w n p3 mr pr-hd n pr-^c3 ^c.w.s
« lorsque j'ai enlevé les objets en cuivre du Pharaon V.F.S. dans l'intention de les livrer au directeur du trésor de Pharaon V.F.S. »

⁸²⁴ L'exemple de la T. Leyde I 431, r^o 6 (= J. Černý 1932 : pl. 4) est difficile et douteux : *i.ir(i) h3b hrw m-b3h p3y hri dd di (𓄿𓅃𓄿𓅃𓄿𓅃) imn n^chf* « ?si je m'adresse à ce supérieur, c'est dans l'intention qu'Amon le fasse vivre? ». Voir cette particule dans P. Rylands III 64 n. 1 ; 236 n. 1 ; 325.

⁸²⁵ Voir P. Vernus (1990a : 174).

Dans ce texte, il n'est en effet pas possible d'interpréter la proposition qui suit *m-dd* comme un discours direct. Il est intéressant que ce document date de l'époque de Ramsès II. En effet, c'est précisément à la même époque qu'apparaissent les premières attestations du futur III à valeur optative dans le corpus. Par conséquent, si processus de modalisation il y a, celui-ci commence très tôt, est particulièrement lent et demeure limité dans le corpus. Il n'est pas impossible que ce phénomène soit à mettre en relation avec la normativité imposée aux différents genres textuels à l'époque ramesside.

L'analyse des valeurs de cette forme démontre un fait : le futur III est capable de véhiculer tout un ensemble de signifiés très variés dans la sphère du futur. À partir de son sens de base, qui est de projeter un procès dans le domaine du prévu⁸²⁶, il a développé — en fonction de la nature de son sujet, de la relation hiérarchique qui existe entre locuteur et allocutaire, et de la fonction illocutoire de la proposition — plusieurs significations dérivées. Au nombre de celles-ci figure l'expression de l'optativité. Il est entré, dans ce domaine notionnel spécifique, en relation avec deux paradigmes en perte de vitesse (le subjonctif et la forme *ih-sdm.k*), et a ainsi pu jouer le rôle d'alternative fonctionnelle dans un premier temps, avant de les remplacer. Étant donné les liens qui existent entre l'expression de l'optativité, celle de la conséquence ou du but, il est vraisemblable qu'il se soit avéré le candidat idéal pour se substituer au subjonctif dans cet emploi ; n'étant pas une forme qui véhicule fondamentalement un facteur modal lui permettant d'assumer une fonction dépendante, son emploi derrière le relateur *r-dd* a du être favorisé. Cela d'autant plus que la combinaison des traits sémantiques spécifiques à ce relateur (\neg assertif) et au paradigme du futur III tendait vers le domaine de l'espoir et de l'intention.

2.4. DE LA FORMATION DES FUTURS EN ÉGYPTIEN

En néo-égyptien, le futur III commence donc à s'immiscer dans le domaine du subjonctif à travers la variété d'effets de sens qu'il peut produire en contexte (c'est particulièrement vrai pour le domaine de l'optativo-jussif). Cette variété ne doit pas surprendre : il en va de même dans les stades ultérieurs de la langue. En démotique, ce paradigme est ainsi capable de véhiculer à la fois les valeurs du futur objectif, du jussif et du but pour ne citer qu'elles. En ce qui concerne les valeurs du futur III en copte, il faut garder à l'esprit que, comme en néo-égyptien, elles dépendent encore pour beaucoup du contexte dans lequel il apparaît⁸²⁷.

Il n'en demeure pas moins que, en raison du processus de modalisation (lent, mais assuré), à la fin du Nouvel Empire, les locuteurs égyptiens n'avaient plus de paradigme spécifique auquel ils pouvaient recourir pour exprimer un futur proche, voire imminent. Cela explique pourquoi ils ont commencé à recourir à plusieurs constructions formées sur des auxiliaires prospectifs pour

⁸²⁶ Pas plus que son prédécesseur en moyen égyptien (cf. P. Vernus 1990b : 15), le futur III ne semble posséder le sens « dépréciatif » (« daigner faire ») que G. Roquet (1978 : 497-523) prête au paradigme.

⁸²⁷ Cf. B. Layton (2000 : 264) : « *the meanings of the main clause epe- are greatly affected by the types of discourse in which it occurs and the authority status of the speaker, in context. These includes : authoritative promises, and predictions (I will or will not, You shall not, They shall) ; commands, legislation, and oaths (You shall, They shall, I will) ; prohibitions (You shall not, They shall not) ; strong wishes (Let me, You must, May he) ; etc.* ».

rendre le futur proche⁸²⁸. Deux d'entre eux possèdent un intérêt particulier en relation avec cette question : il s'agit des verbes *n^ci* et *šm*⁸²⁹.

2.4.1. Le verbe *n^ci* et l'expression du futur

Le verbe *n^ci*⁸³⁰ connaît un développement des plus intéressants, puisque, comme cela est bien connu, c'est ce lexème qui deviendra la base du futur I en copte⁸³¹ : **†NACΩT̄M̄**⁸³². Pourtant, à l'examen des données du néo-égyptien, le fait que ce lexème particulier se soit imposé n'est pas une évidence. On sait qu'il désigne originellement⁸³³ un déplacement sur l'eau, sens qui est encore attesté en néo-égyptien :

Ex. 659 P. BM 10683, v^o 5,5 (= *KRI* IV, 88,1)
hr wnn p3 imw n^cy, iw.tw hr in n.k [n]3y.k b3k.w
 « et lorsque le bateau viendra, on t'amènera ta production »

Cependant, son signifié s'est largement étendu et ce lexème a dès lors pu être utilisé à propos de tout type de déplacement (le roi dans ses expéditions [Ex. 660], la marche *stricto sensu* [Ex. 661 et Ex. 662]), voire pour renvoyer à la migration des oiseaux (Ex. 663) :

Ex. 660 Bataille de Qadesh, § 28 (= *KRI* II, 12,1-2)
n^c.t pw ir.n hm.f m-hd, mš^c.f nt-htr.f hn^c.f
 « sa Majesté s'en alla vers le nord, son armée et sa charrerie l'accompagnant »
 Voir également Bulletin de Qadesh, § 29 (= *KRI* II, 108,11-14).

Ex. 661 P. Chester Beatty I, r^o 6,2-3 (= *LES* 44,5-6)
hr ir s(t) m n^cy hr n3 šnw.w, wn-in.s nw, iw.s ptr t3 psd.t
 « alors qu'elle marchait sous les arbres, elle observa et aperçut l'Ennéade »

Ex. 662 P. BM 10375, r^o 14-15 (= *LRL* 45,7-8)
hr wnn twi^{sic} n^cy m niw.t <r> in n3 rmt nty (𓂏𓂐) hsm.w im, iw.i gm rmt
is.t NP_{1,2}
 « et alors que je marchais dans Thèbes pour ramener les personnes qui s'y trouvaient, je suis tombé sur les hommes d'équipe NP_{1,2} »

Ex. 663 P. Moscou 120, r^o 2,49-51 (= *LES* 72,2-5)
ptr st iw.w (m) n^cy r kbh.w
 « regarde-les (*i.e.* les oiseaux migrants) en train de se rendre vers les régions froides »

⁸²⁸ Sur les verbes *f3y*, *mḥ* et *šsp*, voir J. Winand (2006 : 334-336).

⁸²⁹ Pour la distribution complémentaire entre *šm*, *hn* et *n^ci*, voir C. Peust (2007).

⁸³⁰ Cf. *Wb.* II, 206-207,21.



⁸³¹ Sur l'emploi du verbe *n^ci* en relation avec le futur, cf. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 339-341) ; J. Winand (1992 : § 656, avec la critique des hypothèses de l'évolution vers le copte **†NACΩT̄M̄**) ; Fr. Neveu (1996 : 78) ; Fr. Junge (2001 : 135-136).

⁸³² B. Layton (2000 : § 311) note que **na-** « expresses an immanent future envisaged from the speaker's present, enduring situation ».

⁸³³ C. Peust (2007 : 67) : « *n^ci* existiert in älterer Zeit tatsächlich als eigenständiges Verb „(zu schiff) fahren“ und fließt erst im Neuägyptischen mit *šm* und *hn* in ein Paradigma zusammen ».

L'extension du signifié de *nʿy* demeure relativement récente dans l'histoire de la langue, et ce n'est qu'en néo-égyptien qu'il entre en distribution complémentaire avec les verbes *hn* et *šm* exprimant un déplacement de même nature⁸³⁴. Le verbe est dans un premier temps limité à l'expression du progressif, avant que l'on observe, à partir du règne de Ramsès III, son emploi au pseudo-participe⁸³⁵ :

Ex. 664 O. DeM 569, r° 1-2 (= *KRI* V, 568,13-14)
ir ink, twi nʿ ʿtp.ø m p3y ʿ-tbw r mry.t, iw NP iy, iw.f šsp.w
 « en ce qui me concerne, je m'en suis allé vers la rive chargé de deux paniers-*tbw*, NP est venu et les a réceptionnés »
 Sch. Allam (1973 : 134). Pour l'absence de finale au pseudo-participe *3tp*, voir J. Winand (1992 : 108, exemple cité).

Ex. 665 P. Vandier, r° 3,10-11 (= G. Posener 1985 : 61)
ptr-sw, (iw) iw.i nʿ.k[wi]  *r p3 mwt*
 « (comment Pharaon pourra-t-il se trouver de nouveau avec moi ?!), voyons !, étant donné que je me serai rendu dans la mort ! »
 Au vu de la terminaison du parfait ancien de la 1^{re} p.sg. du verbe *nʿi* (assurée en raison du parallèle en r° 3,8), il semble difficile de considérer la graphie  comme signalant une forme emphatique. Je proposerai plutôt de considérer que l'on a affaire à un futur III analogique en emploi circonstanciel et que cette graphie rendrait *iw*_{circ.} + *iw*_{fut.3} ou + *iri*_{fut.3} ; cette dernière possibilité demeure peu probable en raison de l'extrême rareté de la construction. Pour un exemple possible, voir J. Winand (1992 : 501). On trouve en r° 4,10 un autre emploi du *iw* circonstanciel directement après *ptr-sw* dans une construction similaire.

Le règne de Ramsès III constitue par ailleurs la période à partir de laquelle les occurrences du verbe se multiplient, notamment en raison de son emploi abondant dans tous les textes qui touchent à la pratique oraculaire⁸³⁶ :

Ex. 666 Stèle oraculaire pour Hérihor, l. 4 (= *KRI* VI, 709,9)
ʿhʿ.n p3 ntr nʿ n-h3.f [_{LAC}]
 « alors le dieu marqua un mouvement de recul »

Ex. 667 St. Louvre C 256, l. 9 (= J. von Beckerath 1968 : 11)
nʿy r n3 wsh.wt ʿ3 n pr-immn, htp m-b3h p3 d3d3w n immn
 « se rendre dans les grandes cours du temple d'Amon, se reposer devant la chapelle processionnelle d'Amon »

⁸³⁴ C. Peust (2007).

⁸³⁵ Pour l'évolution de l'emploi de *nʿi* jusqu'en démotique, cf. C. Peust (2007 : 78).

⁸³⁶ Pour le verbe *nʿi* en contexte oraculaire dans les expressions *nʿy m-hr.f* « aller devant soi » et *nʿi m-h3.f* son antonyme, voir en particulier R.A. Parker (1962), J. Černý (1942a : 23) et J.-M. Kruchten (1986b : 252). Ces deux expressions rendent respectivement le mouvement vers l'avant ou le mouvement de recul par lesquels le dieu manifestait son opinion concernant une question qui lui avait été posée. Cf. e.g. O. Genève MAH 12550, r° 8-9 (= *KRI* V, 453,6) *iw p3 ntr hr nʿy n-h3.f* « et le dieu marqua son désaccord ». Voir également O. Caire CG 25555 + O. DeM 999, r° 7 (= *KRI* V, 456,13-14) ; O. Petrie 21, r° 6-7 (= *KRI* V, 518,13).

J. von Beckerath (1968 : 12 & 17) considère que l'on a affaire à un emploi transitif de *nʿy* dans le sens de « *ziehen* » en s'appuyant sur *Wb.* II, 206,11 et supplée, je pense inutilement, « *der Götterbarke* » après l'infinitif.

Par ailleurs, du point de vue qui nous intéresse directement ici, il peut servir d'auxiliaire temporel dans la construction *twi (m) nʿy (r) sdm*, très littéralement « je vais écouter ». Cette construction, qui aboutira au futur I en copte, n'apparaît que tardivement et ce de manière peu prononcée (elle demeure très rare dans les textes démotiques). Elle n'en est pas moins digne d'intérêt dans la mesure où elle est l'indice patent de la nécessité qu'ont ressentie les locuteurs de forger, dès la fin de l'époque ramesside, une nouvelle construction pour exprimer un futur proche ; il y a évidemment une conséquence directe sur ce que l'on peut deviner du processus de modalisation du futur III. D'autre part, cette construction montre que c'est un verbe de mouvement, utilisé au progressif (et par là même ancré dans le moment d'énonciation), qui sert de base à la formation de ce nouveau futur⁸³⁷ :

Ex. 668 P. BN 197, v, v° 2-3 (= *LRL* 35,15)
« quand ma lettre te parviendra, tu feras amener de vieux vêtements découpés en bandelettes nombreuses (...) et ils s'en serviront comme bandages pour en panser les hommes »
tw.k rh.tw pʒy mʿ nty twi m nʿy r ir.f
« tu connais cette expédition que je m'en vais mener ! »

Ex. 669 P. Strasbourg 24IV+V, r° 6 (= D. Lefèvre 2008 : 8A)
yʒ wn.f (m) nʿy smi [...]
« en effet, il allait faire rapport »
Le passage de P. Strasbourg 24IV+V, v° 2 (= D. Lefèvre 2008 : 8A) est problématique : [LAC.] *st nʿy r mʿ* [LAC.]. On pourrait imaginer traduire « ils vont partir ». Cependant, si *mʿ* est à comprendre comme un substantif, il peut être rapproché de l'expression que l'on trouve dans P. Anastasi V, r° 13,6 (= *LEM* 63,5) : *iw.f m nʿy r hʒr* « alors qu'il se rendait en Syrie », et serait dès lors à traduire « ils s'en vont en expédition ».

Ces faits sont parfaitement bien établis, mais se devaient d'être rappelés pour deux raisons au moins. Tout d'abord, dans la perspective d'une présentation de l'évolution des formes du futur en égyptien (§ 2.4.3), il était nécessaire de présenter cette construction, fût-ce brièvement. Mais surtout, sauf à se placer dans une vision déterministe de l'évolution de la langue, il ne relève pas de l'évidence que ce soit une construction recourant au verbe *nʿy* qui se soit imposée. En effet, à ne considérer que les données du néo-égyptien, un autre verbe de mouvement, *šm* (que *nʿy* tend à supplanter dans le champ onomasiologique des verbes de mouvement), paraît être attesté dans une construction orientée vers le futur.

⁸³⁷ Les exemples sont trop peu nombreux pour être assuré du fait, mais il faut souligner que l'absence de la préposition *r* dans l'Ex. 669 pourrait être un premier indice de sa grammaticalisation.

2.4.2. Le verbe *šm* comme auxiliaire prospectif

Il n'est pas question d'entrer ici dans le détail de l'analyse du signifié du verbe *šm*⁸³⁸, pas plus que dans l'analyse des combinaisons de l'*Aktionsart* de ce lexème (<+>~~~~) avec les instructions aspectuelles⁸³⁹ des différents paradigmes. La seule construction qui m'intéressera directement est la suivante : *šm r* + INF. Comme on s'y attend, celle-ci désigne normalement un mouvement opéré dans un but déterminé, que l'agent veut ou doit accomplir. Les exemples sont pléthoriques :

- Ex. 670** P. Genève D 191, r° 14 (= *LRL* 58,3)
iw.i (hr) šm (r) šsp.w
 « et je suis allée les réceptionner »
- Ex. 671** P. Gardiner 4, r° 4-5 (= *KRI* VII, 339,6-8)
 « quand ma lettre te parviendra »
iw.k di.t iw p3 rmt nty iw.f šm r šsp n3 it p3 ʕ3
 « tu m'enverras la personne qui doit venir pour réceptionner les grains et l'âne »
- Ex. 672** P. BM 10416, r° 1-3 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 15)
r-nty tfy n3y.k rmt, m n3y.w ʕ3.w, m n3y.w šri.w m ʕh3.w m hm.wt m h3w.t, wn.w m iw r-dd : iw.n šm r knkn.s irm n3y.s rmt
 « tes gens se sont précipités — les grands comme les petits, les hommes comme les femmes — dans la soirée ; ils venaient en disant : ‘nous allons aller la battre ainsi que ses gens’ »

Les deux derniers cas ont été choisis à dessein pour montrer la compatibilité de cette construction avec le futur III. À chaque fois, il s'agit bien de se rendre quelque part dans un but déterminé : le verbe *šm* implique un déplacement effectif (qui aura lieu dans le futur pour les deux derniers exemples cités). Il n'en va pas de même pour toutes les occurrences de cette construction. Ainsi, le document suivant atteste de deux sens distincts pour cette dernière :

- Ex. 673** P. Mallet IV, r° 2-5 (= *KRI* VI, 66,10-14)
hr mk, iw.k(wi) (∧_o∧_o) r ptr p3 nty iw.f šm.t r ir.t n.i bh, r ptr p3 nty bn iw.f r šm.t, m ir<.t>n šm.t r ʕh^c (...) mtw<.t>n ʕd3
 « mais voyez, je suis venu pour voir qui viendrait réaliser pour moi la corvée, et voir qui ne viendrait pas ; ne comptez pas vous (y) opposer, sinon vous serez en tort »

Le second emploi de *šm.t* est singulier, puisqu'il participe d'une expression *ir.t šm.t r* + INF. qui ne possède visiblement pas un sens de mouvement, mais semble mettre en garde les allocutaires contre une action irréfléchie qui pourrait leur venir à l'idée. Le locuteur leur conseille vivement de ne pas envisager cette solution, en un mot, de ne pas en avoir l'intention. Or, nous possédons deux attestations au positif de la même construction ; dans un texte des *Miscellanées*, on trouve :

⁸³⁸ Cf. *Wb.* IV, 462,7-465,18.

⁸³⁹ Cf. J. Winand (2006 : 295-296).

Ex. 674 P. Anastasi V, r° 11,6 (= *LEM* 61,14)
tw.k hr šm.t (r?) ir.t ih <n> p3y rmt
 « que comptes-tu faire à cet homme ? »


L'instruction du progressif pour un verbe comme *šmi* doit attirer l'attention sur une recatégorisation possible du signifié de base. De plus, dans le passage cité, rien n'indique un mouvement effectif de la part du sujet à ce moment précis. À cela s'ajoute l'absence de la préposition qui est peut-être révélatrice d'un début d'intégration syntaxique de l'infinitif à la valence de ce lexème verbal⁸⁴⁰. Tous ces faits pointent vers un emploi de *šm* comme auxiliaire prospectif. Cela est par ailleurs confirmé par un passage du Décret d'Horemheb dans lequel on trouve :

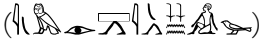
Ex. 675 Décret d'Horemheb, l. 27 (= J.-M. Kruchten 1981 :)
hr ir ʿnh nb n mšʿ nty iw.tw r sdm r-dd sw hr šm.t {h}r nhm dhr.w grw
š3ʿ m p3 hrw, ir.tw hp r.f
 « et tout membre de l'armée dont on entendra dire qu'il cherche à s'emparer de peaux à partir de ce jour, qu'on lui applique la loi »

Comme on l'observe, l'emploi métaphorique de *šm* est teinté d'une forte intentionnalité, directement induite pas le signifié du verbe en combinaison avec la sélection aspectuelle. Ce dernier point est corroboré par l'emploi fréquent de *šm* dans la construction *m ir šm r* + INF. qui possède le sens de « ne va pas faire » et qui a pour objectif de prévenir une intention. Dans tous les cas envisagés, le sujet est en effet pleinement agentif (cf. impératif) et la construction est directement liée à la volonté de l'agent de *šm* :

Ex. 676 P. BN 199,5-9+196,V+198,IV, r° 14-v° 1 (= *LRL* 6,3-4)
m ir šm [r ir.t b]t3 r.w
 « et ne va pas faire de bêtises les concernant ! »

Ex. 677 P. BM 10100, r° 10 (= *LRL* 50,12)
iw m ir šm r w3h wʿ wʿ.ty m-im.w
 « et n'allez pas en laisser une seule d'entre elles (*i.e.* des pièces en bois du char) »

Ex. 678 P. Mallet III, r° 8 (= *KRI* VI, 66,8-9)
 « en effet ce n'est que de ces derniers que vous devez tirer vos moyens de subsistance » *m ir iry<.t>n* sic  *šm.t r ʿn smi*
 « et n'allez pas me réécrire (à ce propos) »
 Voir également P. DeM 8, r° 7 (= *KRI* VI, 671,12) : *m ir šm* [LAC.] « ne va pas [LAC.] »

Ex. 679 P. Aberdeen 162a+k + 163h+aq + 166k+cp, r° 4
 (= D. Lefèvre 2008 : 68A) *iw m ir šm nm*  *t3y md.t*
 « et ne va pas négliger cette affaire »

La construction avec *šm*, qui se fait jour à la même période (fin de la XX^e dynastie) que la construction recourant au verbe *nʿy*, semble pointer dans la même direction que cette dernière :

⁸⁴⁰ On restera cependant très prudent sur ce point, car d'autres exemples attestent de l'emploi de la préposition quand le verbe possède un signifié similaire.

c'est à cette date que la modalisation du futur III a dû commencer à être perçue comme embarrassante dans l'expression d'un futur proche. Plusieurs stratégies ont pu être testées par les locuteurs en vue d'éviter les imprécisions dans la communication : l'utilisation d'un verbe de mouvement construit avec un infinitif est commun aux deux cas. Dans le même temps, il faut rappeler que les processus de modalisation d'une forme donnée et, corollairement, d'érosion d'un signifié modal, sont très longs : les premières attestations de la construction *iw.f r sdm* remontent à la V^e dynastie (elle trouve son origine dans une motivation similaire) et l'emploi de *nʿy* dans l'expression du futur n'est pas pleinement productif avant l'état du copte.

2.4.3. Notes sur l'évolution des futurs en égyptien ancien

On notera qu'il existe deux grandes tendances typologiques pour la formation de nouveaux futurs périphrastiques⁸⁴¹ :

- **les périphrases à origine directionnelle** : il s'agit essentiellement de constructions formées à partir d'un verbe de mouvement suivi de l'infinitif (cf. « aller » ; « *be going to* »). Dans ces périphrases, le verbe conserve une grande partie de son sémantisme, mais le déplacement d'un point X à un point Y dans l'espace est transféré métaphoriquement dans le temps à partir de l'ancrage qu'il possède dans le moment d'énonciation (ou de référence) ;
- **les périphrases à origine modale** : elles sont formées à partir de l'affaiblissement du sens d'un verbe modal. Le plus souvent, le verbe devenu auxiliaire du futur était originellement un lexème exprimant la volonté⁸⁴², mais l'expression de l'obligation peut également mener au futur⁸⁴³. Les auxiliaires de ce type les plus connus sont évidemment ceux de l'anglais (« *shall* » et « *will* »)⁸⁴⁴.

L'égyptien est une langue intéressante pour illustrer la formation de nouveaux futurs à partir des périphrases de nature directionnelle. En effet, la construction du futur objectif de l'égyptien classique (qui aboutira au futur III du néo-égyptien) et celle du futur I présentent des caractéristiques similaires dans leur mode de formation : ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur et orientation directionnelle de la construction.

1. Futur objectif de l'égyptien classique. Pour cette forme, l'ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur (cf. assertivité) se fait au moyen de l'auxiliaire d'énonciation *iw*, et l'orientation directionnelle par le recours à la préposition *r*. On signalera que, dans une expression du type A *r* X, cette préposition fonctionne comme un vecteur qui établit une relation entre A et X sans que le sens dans lequel celui-ci doit être parcouru soit spécifié par la préposition elle-même⁸⁴⁵. Le sens

⁸⁴¹ Cf. I. Novakova (2001 : 59-63).

⁸⁴² Dans les langues romanes, c'est notamment le cas du roumain qui s'est servi du latin « *uolo* », d'où « *cînta voi* », « je vais chanter ». En français, on notera les expressions dialectales formées avec le verbe « vouloir » (on dirait qu'il veut pleuvoir ; ça veut venir, ...).

⁸⁴³ Considérons le futur simple français (durant la période gallo-romane, la forme analytique *facere habeo* remplace progressivement toutes les formes synthétiques du latin classique spécialisées dans l'expression de l'avenir) et le cas du sarde qui conserve l'auxiliaire latin *debeo* dans la construction de son futur, d'où « *depo kantare* ».

⁸⁴⁴ Cf. W. Rotgé (1993 : 163) : « un rapide examen étymologique de *shall* (vieil anglais *sculan*) et de *will* (*willan*) révèle qu'à l'origine ils servaient à exprimer respectivement le devoir et la volonté » ; ex. « *like or not I shall see him* », (que je le veuille ou non, je dois le voir).

⁸⁴⁵ Le vecteur reliant A et X peut être parcouru dans les deux sens successivement (c'est le cas lorsque la particule est utilisée pour former le comparatif), de A vers X (sens de « jusqu'à », « vers », « contre ») ou de X vers A (songeons

futur de la construction avec *r* provient donc d'un rapport iconique avec le flux de la langue qui lui confère une orientation par défaut à partir du moment d'énonciation ; la préposition *r* était dès lors le candidat idéal en vue de la formation d'un futur modalement non marqué.

2. Futur I. Pour ce nouveau futur, l'ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur s'effectue par l'utilisation d'une construction au présent I, tandis que l'orientation directionnelle provient du recours à un verbe de mouvement, *n^fy* « aller ».

Le fait que les deux constructions — dont nous avons la chance de cerner le processus de formation — possèdent une origine directionnelle confirme que celles-ci viennent occuper un domaine fonctionnel laissé vide à la suite d'un début de modalisation de la forme prospective *sdm.w.f* (en moyen égyptien) et du futur III (en néo-égyptien).

Le futur III, par ce qu'il implique intrinsèquement la sphère du non-actuel, peut donner jour à des effets de sens modaux en fonction du contexte énonciatif, de la nature de l'agent, etc., mais il n'en reste pas moins prioritairement un paradigme du futur. Dès lors, à la question « le futur est-il une forme modale en néo-égyptien ? », on peut répondre que non : la variété de ses emplois empêche d'intégrer dans le signifié de cette forme un facteur modal, quelle qu'en soit la nature. En revanche, à la question « le futur III est-il en voie de modalisation en néo-égyptien ? », on ne peut répondre que par l'affirmative : ses emplois à valeur optative, et, plus encore, ses rares utilisations après *dd*, vont indéniablement dans ce sens. Les expressions linguistiques — et c'est particulièrement vrai lorsque l'on traite de sémantique verbale — ne se laissent jamais ranger dans des catégories discrètes : le futur III entretient évidemment des relations privilégiées avec la sphère de la modalité, mais pas plus que le subjonctif, en tant que forme qui implique nécessairement la présence d'un facteur modal pesant sur la réalisation du procès, n'en entretient avec la sphère du futur. De ce point de vue, la distribution syntaxique des deux paradigmes demeure très éclairante. Les conversions (après *nty* ou *wn*) sont restées l'apanage du futur III, tandis que seul le subjonctif fut utilisé en position dépendante (à l'exception des quelques attestations après *r-dd*).

3. MODALITÉS ET DOMAINE DU POSSIBLE

L'étude de la négation du subjonctif a montré la nécessité de contraster le signifié d'impossibilité (domaine épistémique) et d'interdiction (domaine déontique) que peut exprimer cette négation avec les autres moyens expressifs relevant de l'expression du possible. Deux champs d'investigation sont particulièrement concernés : l'expression de l'impossibilité que permet la négation de l'inaccompli général et qui doit être définie plus avant, et l'emploi de l'auxiliaire *rh* suivi de l'infinitif. Le premier de ces champs permettra d'aborder les liens qui unissent les effets de sens pouvant découler des particularités du système aspectuel de l'égyptien ancien et l'expression de la modalité. Le second de décrire l'élargissement des emplois d'un auxiliaire modal qui, s'il est déjà bien documenté en égyptien de la première phase, prend une dimension systémique en néo-égyptien.

à son emploi après le verbe *iwd*). Cf. *Wb.*, I, 58-59. Voir également l'expression *r iwd A r X* « entre A et X », cf. le copte *ΟΥΤΕ-/ΟΥΤΩ-*. On rappellera en ce sens les différentes significations de *r* avec les verbes de mouvement.

3.1. LA NÉGATION DE L'INACCOMPLI

En égyptien classique, c'est la forme *n sdm.n.f* qui, en tant que corrélat négatif de l'aoriste, permet de nier l'inaccompli général. Cette négation possède, en outre, la possibilité d'exprimer une nuance d'impossibilité⁸⁴⁶ : si l'on se situe sur l'axe du possible (facteur modal de force F⁰), reste à définir dans quelle catégorie modale on se situe et dans quelles conditions ce sens est actualisé. Pour ce faire, il convient tout d'abord de revenir brièvement sur l'origine de cette signification. Elle me semble en effet trouver son origine dans une particularité de la sélection aspectuelle opérée par cette forme, et l'on devrait dès lors pouvoir en rendre compte. Récemment, J. Winand⁸⁴⁷ a proposé une stimulante analyse des valeurs de la *n sdm.n.f* qui, je pense, ouvre la voie à une explication de l'origine de sa valeur modale.

En ancien égyptien, la forme *n sdm.n.f* fonctionne dans quelques cas⁸⁴⁸ de la même manière que la négation *n sdm.f* et permet donc de nier l'accompli⁸⁴⁹. Ce phénomène s'observe à la fois dans les propositions principales et dans les circonstancielles, mais uniquement avec des verbes téléques. Ainsi, la célèbre présentation en chiasme de la règle de Gunn⁸⁵⁰ doit être relativisée :

	ACCOMPLI	INACCOMPLI
TÉLIQUE	<i>n sdm.f / n sdm.n.f</i>	<i>n sdm.n.f</i>
ATÉLIQUE	<i>n sdm.f</i>	<i>n sdm.n.f</i>

Fig. 33. Schème négatif et actionnalité

Il convient tout d'abord de remarquer⁸⁵¹ qu'il est somme toute relativement naturel que la forme *n sdm.n.f* puisse servir de négation à l'accompli — du moins à l'Ancien Empire — dans la mesure où la *sdm.n.f* représente la forme de l'accompli par excellence. Étant apparue plus tard que la négation du perfectif *n sdm.f*, mais possédant la même fonction, celle-ci se serait spécialisée dans un emploi différent : celui de l'expression d'une vérité d'ordre général.

D'après le système d'analyse développé par J. Winand, le sens de la *sdm.n.f* dépend de l'actionnalité des propositions. Ainsi, la forme entraîne un aspect complétif (< [+>]) quand elle est utilisée avec des propositions téléques, et un aspect inchoatif ([<[>]) avec les propositions

⁸⁴⁶ Voir R. Hannig (1984 : 63-70) ; A. Loprieno (1995 : 209) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : § 638-641) ; P. Vernus (1990b : 129 n. 51). Dans le domaine de la linguistique générale, voir A. Culioli (1999a : 131). L'auteur cite notamment le cas du russe avec la négation du futur perfectif (*ja ne skažu*, « je ne peux pas vous dire »), mais il n'existe, à ma connaissance, pas beaucoup d'autres langues où la négation de l'inaccompli général possède cette valeur.

⁸⁴⁷ Voir J. Winand (2001b : 675-678 & 2006 : 278-280).

⁸⁴⁸ Cf. J. Winand (2007 : en particulier p. 279-279).

⁸⁴⁹ Déjà remarqué par E. Edel (1964 : § 542-544).

⁸⁵⁰ B. Gunn (1924 : 93-118). Il faut noter que la forme *sdm.f* de la négation de l'aoriste *iw.f sdm.f* et celle de la forme *n sdm.f* ne sont pas de même nature (voir sur ce point H.J. Polotsky 1976 : 44-46). La première est la forme de l'inaccompli général, tandis que la seconde représente l'ancien perfectif *sdm.f*.

⁸⁵¹ Déjà souligné dans M. Malaise & J. Winand (1999 : § 633).

atéliques⁸⁵². Il est ainsi possible de distinguer deux grands axes pour l'analyse des valeurs de la forme *n sdm.n.f* :

- celui des propositions téliques (par ex. *n ir.n.f st* « il ne l'a pas fait », litt. « il n'acheva pas de le faire »). À l'intérieur de celui-ci, il faut mentionner deux sous-catégories :
 - celle des propositions téliques duratives <+++++[+>] (*iri*) ;
 - celle des propositions téliques ponctuelles [<+>] (*gm*) ;
- celui des propositions atéliques [<~>~~~~>] (par ex. *n mdw.n.f* « il ne s'est pas mis à parler »).

Les propositions d'activité (atéliques) ainsi que les propositions téliques ponctuelles⁸⁵³, avec la négation desquelles on n'entre pas dans le procès à proprement parler, vont certainement évoluer plus facilement que les propositions téliques duratives vers l'expression de ce qui ne s'est jamais produit, et de là permettre la négation du présent général : reste à expliquer l'apparition des nuances modales d'incapacité et d'impossibilité. J'examinerai deux explications possibles.

— Une origine temporelle de l'impossibilité. La *n sdm.n.f*, avec les propositions atéliques et téliques ponctuelles, exprime le fait que l'on n'entre pas dans le procès et permet, par là même, l'expression de ce qui ne se produit jamais. Il serait donc légitime de penser que, à partir de ce qui n'a jamais eu lieu, les locuteurs égyptiens auraient inféré l'impossibilité de la réalisation d'un procès⁸⁵⁴. Ainsi, on évoluerait sensiblement d'une forme purement temporelle vers une négation à valeur modale — les locuteurs accorderaient une importance particulière à la raison, au facteur qui détermine la non-réalisation d'un procès. Cependant, cette hypothèse se heurte au fait suivant : une partie des attestations de la forme exprime l'incapacité de l'agent à réaliser le procès et pas seulement une impossibilité. Or, la typologie⁸⁵⁵ montre que les constructions modales n'évoluent jamais de l'expression de l'impossibilité vers celle de l'incapacité, mais qu'il s'agit toujours du phénomène inverse.

— Avec les propositions téliques duratives, la forme *n sdm.n.f* indique que l'agent n'est pas arrivé au terme du procès. Cela n'exclut toutefois pas que l'on puisse entrer dans ce dernier ; ce qui est nié, c'est son accomplissement final. Ainsi le sens premier de la forme est « il n'est pas arrivé au terme du procès ». C'est précisément de cet effet de sens que me semble pouvoir découler la nuance générale d'impossibilité propre à la négation *n sdm.n.f*. L'agent qui n'est pas arrivé au terme du procès, s'il y est entré, a été, pour une raison ou une autre, incapable (facteur modal d'origine interne) ou empêché par un facteur extérieur (ce qui explique la nuance d'impossibilité) de le mener à son terme. À partir des propositions téliques duratives, le sens d'incapacité et d'impossibilité se serait donc propagé aux autres catégories par l'intermédiaire de la forme *n sdm.n.f*.

⁸⁵² Voir J. Winand (2001 : V.B.1.a & 2007 : 279).

⁸⁵³ Les verbes d'achèvement à la *n sdm.n.f*, dans la mesure où ils sont dépourvus de durée, fonctionnent de manière relativement semblable aux verbes atéliques : le procès étant totalement inclus dans le moment de référence, on n'entre pas dans celui-ci. Ils sont donc susceptibles de produire les mêmes effets de sens que les verbes atéliques.

⁸⁵⁴ Il s'agit de l'explication retenue par J. Winand (2007 : 279) : « la négation *n mdw.n.f* X signifie “il ne se mit pas à parler”, ce qui peut déboucher sur la négation de la possibilité même de l'action “il ne put parler” donc “il ne peut parler”, avec valeur généralisante ».

⁸⁵⁵ Cf. J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 187-194).

On l'aura compris, je plaide en faveur d'une origine distincte et opposée pour les deux valeurs de la négation de l'inaccompli. Les propositions atéliques ainsi que les propositions téliques ponctuelles auraient été plus susceptibles d'évoluer vers l'expression de la négation de l'habituel tandis que les propositions téliques duratives auraient plutôt véhiculé une nuance d'impossibilité (en ce compris l'incapacité). Cette nuance ne trouverait donc pas son origine dans l'emploi de la forme *n sdm.n.f* dans un environnement phrastique spécifique, mais dans la particularité de la sélection aspectuelle opérée par la négation d'une forme de l'accompli sur une classe d'actionnalité déterminée. Cette explication restera évidemment une hypothèse, d'aucuns diront un jeu gratuit, mais elle me semble présenter l'avantage de rendre compte de l'origine des deux valeurs, à la fois temporelle et modale, de la négation *n sdm.n.f*. Quoi qu'il en soit, les deux traits font intégralement partie du signifié de la forme en néo-égyptien, et l'hypothèse qui précède ne peut assurément pas servir à justifier le sens plus ou moins modal de la forme dans cet état de langue.

3.1.1. Les valeurs modales de la négation *bw ir.f sdm* en néo-égyptien

Trois négations se « succèdent » en néo-égyptien pour rendre l'inaccompli général. Elles sont les successeurs morphologiques de la forme *sdm.n.f* du moyen égyptien. Il s'agit respectivement des formes *bw sdm.n.f*, *bw sdm.f* et *bw ir.f sdm*⁸⁵⁶. Les grammairiens s'accordent généralement sur le fait qu'il s'agit d'une forme qui permet de nier l'accomplissement d'un procès en dehors de toute temporalité⁸⁵⁷. Comme la négation ne porte que sur l'accomplissement du procès, sans exclure des tentatives de réalisation, le tour peut véhiculer, à la suite de la négation *n sdm.n.f*, une nuance d'incapacité ou d'impossibilité. Quant à la négation *bn sw hr sdm*, corrélat morphologique négatif du présent I, elle est employée pour nier le progressif⁸⁵⁸.

La négation de l'inaccompli permet de nier un fait habituel⁸⁵⁹ sans pour autant qu'il soit indispensable de supposer que le texte comporte une insistance particulière sur la notion de « jamais » ; celle-ci peut être déduite de la négation de l'habituel, mais n'est pas requise par la forme à proprement parler :

Ex. 680 P. Turin 1971, r° 12-13 (= *LRL* 32,2-4)
twi (hr) ir.t o zp-2 r 3 n p3 sww 10, bw ir.<.i> nni m t3y n.f mw
 « je (le) fais deux ou trois fois tous les dix jours, je ne néglige pas de lui
 apporter de l'eau »

⁸⁵⁶ J. Winand (1992 : § 378-383).

⁸⁵⁷ Voir déjà P.J. Frandsen (1974 : 32).

⁸⁵⁸ S.I. Groll (1970 : 46-49 & 54-71) ; P.J. Frandsen (1974 : 32-36) ; J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 303-304) ; Fr. Junge (2001 : 100). *Contra uide* Fr. Neveu (1996 : 75, 86) qui considère que la forme *bn sw hr sdm* permet de nier tous les types de présent — immédiat, d'habitude ou gnominique — et que la forme *bw ir.f sdm* est utilisée uniquement pour spécifier que « le procès n'a été, n'est ou ne sera jamais (ou plus jamais) accompli, et éventuellement qu'il ne peut pas être accompli parce que c'est impossible ou que l'agent en est incapable ».

⁸⁵⁹ Voir O. Prague 1826, r° 6-7 (=J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 70,2) *hr bw ir t3y.t mw.t ir.t n.t nkt, h<r>.f n.i hr dd, hr wn m-di.t sn.w hr bw ir.w nw r.t* « 'et ta mère ne fait rien pour toi !', me répète-t-il, 'et tu as des frères et sœurs, mais ils ne rassemblent rien pour toi' » ; P. Turin 1971, r° 6-7 (= *LRL* 31,11-12) *iw.i h'k(wi) m p3y.f wb3 m-mn.t iw bw ir.i kn* « je me tiens dans la cour ouverte chaque jour, sans discontinuer » ; P. BM 10326, r° 10-11 (= *LRL* 17,16-18,1) *hr twi m šs zp-2 m-di p3y.i hry bw iri.f nn n.i* « je suis fort bien avec mon supérieur, il ne me néglige pas ».

Un problème méthodologique aigu se pose lorsque l'on aborde l'étude des signifiés modaux de cette forme : comment ne pas projeter ce que l'on pense être une bonne traduction ou une interprétation pertinente sur un passage, sachant que cette forme « peut » exprimer une forme d'impossibilité ? Partant du principe que *bw ir.f sdm* exprime fondamentalement la négation de l'inaccompli général en néo-égyptien, j'ai essayé, autant que faire se peut, de ne suggérer la possibilité d'une interprétation modale que lorsque des données linguistiques (internes au système d'opposition de la langue) paraissaient m'y autoriser. Partant, il a été possible de dégager (1) un environnement syntaxique, l'interrogation introduite par la particule *ist* ; (2) une classe d'actionnalité (les verbes de perception) ; (3) un environnement favorable, quoique guère documenté : celui de l'avènement d'une nouvelle situation pour l'agent du procès conjugué à la forme *bw ir.f sdm*. Dans tous les autres cas, cela ne signifie nullement qu'une nuance modale de possibilité ne soit pas légitime en contexte, mais elle n'est pas marquée. De ce point de vue, la négation de l'inaccompli s'oppose clairement à la construction *bw hr.f* + INF. (et dans une moindre mesure *bn sw hr rh* + INF.).

On a déjà eu l'occasion de traiter des interrogations introduites par *is(t)* lors de l'étude de l'interrogation *is(t) bn sdm.f* (cf. § 1.5.2.2) ; je ne reviens donc pas sur les questions théoriques. Il suffira ici de dire que la construction *is(t) bw ir.f sdm* est le corrélat modal de *is(t) bn sdm.f*. J'entends par là que, si le subjonctif est toujours employé dans cet environnement avec un sens que l'on peut gloser « ne serait-ce pas le cas que tu doives » (réponse « si »), la négation de l'inaccompli possède, quant à elle, le sens de « ne serait-ce pas le cas que tu puisses » (réponse « si »)⁸⁶⁰. Chaque construction est donc caractérisée par un facteur modal distinct dans le domaine des modalités radicales (affectant directement l'agent) : facteur de nécessité pour le subjonctif et facteur de possibilité pour l'interrogation *is(t) bw ir.f sdm*. Dans les deux cas, le locuteur entend ou veut faire penser à l'allocutaire qu'il sait que la réponse à la question est affirmative (modalisation assertive F), mais il emploie pour ce faire des stratégies différentes. Dans le premier cas, on interroge la nécessité de réaliser un procès par l'agent, dans le second, la possibilité qu'a l'agent de mener ce procès à bien. La construction n'exprime qu'une chose : l'existence d'un facteur modal de possibilité relevant du domaine des modalités radicales. Dès lors, le sens de base sera l'interrogation de la possibilité pour l'agent de réaliser un procès. À partir de ce sens de base, deux sens dérivés sont actualisables : (1) lorsque le contexte suggère la présence d'un facteur modal externe au locuteur, on aboutira au questionnement sur un empêchement ou une interdiction ; (2) lorsque les données énonciatives incitent à penser que le facteur modal est d'origine interne à l'agent, l'interrogation portera sur sa capacité à réaliser le procès. Dans tous les cas, le locuteur n'a aucun doute sur la possibilité de réalisation du procès par l'agent et entend le faire comprendre à l'allocutaire :

Ex. 681 P. Bologne 1094, r° 10,2 (= LEM9,9-10)
ist bw ir.k itβ.fr t3 knb.t, mtw.k di.t rwi[.t]w p3y.f ʕnh
 « ne pourrais-tu l'emmener au tribunal et faire en sorte qu'on annule son serment ? »

⁸⁶⁰ L'évolution qui a mené à l'opposition entre ces deux formes dans cet environnement particulier n'est pas possible à préciser dans les limites chronologiques du corpus étant donné le nombre limité d'attestations à ma disposition.

Ce premier exemple illustre le fait que la capacité de l'agent n'est pas toujours en cause : dans ce cadre, c'est le bon vouloir de ce dernier qui est poliment, mais fermement interrogé. Le sens est bien : « y aurait-il quelque chose qui t'empêche de l'emmener au tribunal ? ». La capacité de l'agent se fait présente lorsque le verbe employé comme prédicat suppose une capacité, qu'elle soit physique ou cognitive, de la part de l'agent. Les deux exemples suivants illustrent ce cas :

Ex. 682 P. d'Orbiney, r° 8,2 (= *LES* 17, 8-9)
ist bw ir.k sh3 w^c n nfr m-r(3)-pw w^c-n nkt iw iry.i sw n.k
 « mais ne pourrais-tu te souvenir d'une bonne action ou de la moindre chose que j'ai faite pour toi ? »

Ex. 683 P. Anastasi V, r° 15,7 (= *LEM* 64,10-11)
is bw sh3.k ki n hwtw hft-r sphr smw
 « ne serais-tu pas apte à te remémorer l'état du cultivateur au moment du décompte de la moisson ? »
 On notera que la version du P. Sallier 1, r° 6,2 (= *LEM* 83,5) conserve la forme ancienne *bw sh3.n.f* (sur ce point, voir J. Winand 1992 : 237).

En règle générale, dans la mesure où la forme ne précise pas l'origine du facteur modal de possibilité, il est préférable de considérer que l'interrogation oratoire porte simplement sur la possibilité du procès, que l'agent en soit ou non la cause :

Ex. 684 P. Moscou 120, ro 2,54-55 (= *LES* 72,11-12)
ist bw ir.k rš<w>, mtw.k di.t iry.tw n.k wq
 « ne peux-tu te réjouir et te faire dresser une stèle ? »

Un dernier exemple me semble particulièrement intéressant à citer dans la mesure où le scribe Boutéhamon nous offre un grand moment d'art oratoire. Le contexte est le suivant : le personnel de la Tombe s'est vu critiqué par Payankh⁸⁶¹ dans une missive précédente pour ne pas avoir fait rapport concernant une mission qui consistait à lui apporter des bandelettes de vêtements pour servir de bandages dans ses expéditions. Boutéhamon s'exprime alors et se décharge totalement de la responsabilité de l'affaire, tout en la faisant porter sur son père Djéhoutymose. À la suite de l'interrogation oratoire qui vise à charger Djéhoutymose, il répond toutefois aux exigences de Payankh en lui donnant une explication :

Ex. 685 P. BM 10375, r° 23-24 (= *LRL* 46,4-7)
ist bw ir sš dhwtw-ms n p3 hr {r-}dd n.k smi m p3 wh3 i.ir.n k3, iw.n tm gm o 3s, iw.f hpr mwt n.f m-di ph.n niw.t, m-di dd.w n.f:tw.k iw
 « le scribe de la Tombe Djéhoutymose ne pourrait-il te faire rapport concernant la recherche d'un bateau de transport que nous avons menée, et le fait que nous n'en avons pas trouvé rapidement et qu'il s'est presque trouvé mort lorsque nous avons atteint la Ville et qu'on lui a dit que tu étais parti »
 E.F. Wente (1990 : 194) traduit avec une valeur modale forte « *[i]s the necropolis scribe Dhutmose unable to report to you about (...)* ».

⁸⁶¹ Pour le contexte de cette lettre, voir D. Sweeney (2001 : 118).

Les cas analysés devraient suffire à démontrer que la particule *is(t)* suivie de l'aoriste négatif représente bien le corrélat de l'interrogation *is(t) bn sdm.f* dans le domaine du possible radical et possède le sens « ne te serait-il pas possible de ». Certaines autres interrogatives, qui ne sont pas introduites par la particule *ist*, mais par la particule *in*, semblent elles aussi impliquer une valeur modale de possibilité :

- Ex. 686** P. Moscou 120, r° 2,65 (= *LES* 73,15)
<i>n bw ir.k ptr n3 g3š.w
 « ne peux-tu voir les oiseaux migrateurs ? »

Cependant, je ne crois pas que la fonction interrogative de la proposition interrogative soit ici en cause. Il s'agit en effet d'un premier cas illustrant le second groupe concerné par la possibilité avec la négation *bw ir.f sdm* : les verbes de perception. Dans les faits, ce n'est pas la négation elle-même qui mène à ce signifié, mais l'inaccompli général dans son ensemble. En effet, la classe d'actionnalité des verbes de perception possède une affinité avec l'axe du possible radical, et plus précisément avec la possibilité dynamique (*i.e.* la capacité) à la fois au positif et au négatif⁸⁶². Les verbes de perception véhiculent intrinsèquement une nuance modale à l'inaccompli. Il ne faut dès lors pas considérer que cette signification puisse provenir particulièrement de la polarité négative⁸⁶³. Le sujet des verbes de cette catégorie n'est pas agentif, mais possède un certain contrôle sur le déroulement du procès. Ce contrôle postule une forme de capacité à réaliser le procès. C'est de là que découle la nuance modale à l'inaccompli⁸⁶⁴. Cette observation vaut donc également pour le positif. Il faut d'emblée noter que, si la traduction de cette notion est toujours acceptable en fonction des données exposées ci-dessus, elle n'est jamais nécessaire :

- Ex. 687** P. d'Orbiney, r° 3,6 (= *LES* 12,8-9)
hr twi hr ptr n3y.k tnr m mn.t
 « et je vois/je peux voir tes exploits chaque jour »
- Ex. 688** O. Louvre 698, r° 15-16 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 80)
inn tw.tw sdm n.i <m> p3 nty twt im
 « si l'on devait (?pouvoir?) m'entendre de là où tu es »
- Ex. 689** P. Moscou 120, r° 2,77 (= *LES* 75,5)
in mn w^c n-im.tn iw.f sdm md.t km.t
 « n'y a-t-il personne parmi vous qui comprend/comprenne la langue d'Égypte ? »

Ces trois exemples permettent d'illustrer les relations qui existent entre l'expression de l'inaccompli et la modalité implicite du possible avec cette classe d'actionnalité. Dans aucun des cas

⁸⁶² Les relations entre cette catégorie de verbes et la notion de capacité sont connues depuis longtemps. Voir en particulier S.I. Groll (1970: 63) ; P.J. Frandsen (1974 : 35) ; J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 318-320) qui précisent : « [t]his expresses the 'can', 'could' notion ».

⁸⁶³ Il s'agit de ce que N. Le Querler (1996 : 18-33) a nommé « modalités implicites du possible ».

⁸⁶⁴ Les liens entre inaccompli et modalité sont également perceptibles dans les formes participiales du verbe, cf. e.g. P. Vandier, r° 1,7-8 (= G. Posener 1985 : 43) *iw bw rh ꜥ rn [n p3]yf hr-[tp <m> p3 i.ir dbh n.f ḥ^c* « alors que l'on ignorait le nom de son magicien, celui qui demande/puisse demander une durée de vie en sa faveur ». Les traducteurs rendent unanimement la nuance modale : voir e.g. H.-W. Fischer-Elfert (1987: 7) ; J. Winand (1992 : 362) ; Fr. Kammerzell (1995 : 976).

la nuance de capacité n'est nécessairement présente, mais elle peut être rendue en fonction de paramètres externes qu'impliquent ces lexèmes verbaux. Il s'agit donc toujours d'une forme d'interprétation reposant sur le contexte. Le premier exemple (Ex. 687) pourrait être traduit avec le verbe pouvoir si l'on considère que le locuteur fait référence à la position particulière qu'il occupe, mais la traduction « je vois tes exploits chaque jour » est tout aussi possible. Il en va de même pour les deux autres exemples. Ainsi, en s'adressant à son épouse décédée (Ex. 688), Boutéhamon ne sait pas si sa femme l'entend au moment d'énonciation (valeur épistémique résultant de l'emploi de *inn*), mais la capacité propre à sa femme n'est probablement pas en jeu ici. Il en va de même pour l'exemple d'*Ounamon* : doit-on traduire « qui comprend » ou « qui comprenne » ? Le fait que l'on puisse argumenter dans les deux sens montre à suffisance que cette modalité est typiquement non marquée ; on conservera dès lors l'appellation « modalité implicite » pour qualifier la valeur modale potentiellement exprimée par ce type de lexème.

- Ex. 690** P. Anastasi IV, r° 6,2 (= *LEM*15,13-14)
tw.k hr sdm md.t n t3.w nb.w tw.k hr hḥ n msdr
 « tu peux comprendre les langues de tous les pays, car tu possèdes des millions d'oreilles »

Comme l'indique manifestement ce dernier exemple, ces verbes postulent une capacité perceptive⁸⁶⁵ et l'origine en est soulignée ici. Au négatif, on constate le recours à la négation *bw ir.f sdm* y compris pour l'expression d'un présent immédiat :

- Ex. 691** P. Chester Beatty II, r° 8,6-7 (= *LES* 34,15-16)
iw.f hr dd n.f : s(w) tnw p3y.i k3, bw ir.i ptr.f m-hnw n3y.k k3.w
 « et il lui dit : 'où est-il mon taureau ? Je ne le vois pas parmi les tiens ?' »

- Ex. 692** P. Moscou 120, r° 1,17-18 (= *LES* 62,12-13)
hr ptr bw ir.i ʕm n t3 wšb.t i.dd.k n.i
 « mais vois, je ne comprends pas la demande que tu m'as faite »
 Il n'est pas question d'incapacité dans ce passage ou d'impossibilité, il ne la comprend simplement pas au moment d'énonciation : Ounamon veut qu'il retrouve le voleur alors qu'il s'agit manifestement d'un membre d'équipage de son bateau (*contra* voir W.K. Simpson 2003 : 117 ; B.U. Schipper 2005 : 48-49).

- Ex. 693** P. DeM 5, r° 3-4 (= *KRI* VI, 266,2-3)
 « qu'as-tu ? écris-moi s'il te plaît ce que tu ressens, que je comprenne »
y3 š3ʕ iw.i m šri (r-)r-ʕ p3 hrw, iw.i irm.k, hr bw ir.i ʕm p3y.k ki
 « vraiment, depuis que j'étais enfant jusqu'à aujourd'hui, j'ai été en ta compagnie, mais là je ne comprends pas ton caractère »

Cela provient d'une inadéquation entre cette classe d'actionnalité et le progressif. En effet, cet aspect, en vertu de son caractère multiphasé, suppose un sujet pleinement agentif et exerçant un contrôle sur le procès. Si le locuteur voulait conserver le sens prototypique des verbes à sujet peu agentif, il lui était donc nécessaire de recourir à la forme *bw ir.f sdm*, y compris pour l'expression

⁸⁶⁵ Avec les autres classes d'actionnalité, celle-ci doit toujours être marquée formellement par le recours à l'auxiliaire *rh*, § 3.1.1.

du progressif. Cela ne signifie pas pour autant que les verbes de cette catégorie soient exclus de la construction au progressif, mais quand c'est le cas, on assiste alors à des processus de recatégorisation : ils deviennent des activités à sujet pleinement agentif⁸⁶⁶. Ainsi, *ptr* prendra le sens de « regarder », voire « prêter attention à » ; *sdm* passera du sens d'« entendre » à celui d'« écouter », etc. :

Ex. 694 P. Lansing, r^o 2,8 (= *LEM* 101,10-11)
hr iry.i knkn.k m ht nb.t ° hr bn tw.k sdm
 « et quelle que soit la correction que je t'inflige, et bien tu n'écoutes pas »

Ex. 695 P. Turin A, v^o 3,6 (= *LEM* 123,14-15)
dd.k : bn tw.tw (hr) ptr p3 i.ir nb im.f m-mn.t
 « tu as dit : 'on ne prête pas attention à tout ce qui y a été réalisé chaque jour' »

La même observation vaut pour les propositions interrogatives. Lorsque le locuteur entend conserver le signifié prototypique des lexèmes verbaux de cette classe d'actionnalité, il recourt à la négation *bw ir.f sdm*, y compris pour rendre un présent immédiat (sans aucune valeur généralisante, mais concernant uniquement l'acte perceptif de l'allocutaire au moment d'énonciation :

Ex. 696 P. Moscou 120, r^o 2,66-67 (= *LES* 74,1-2)
hr <i>n bw ir.k ptr n3 iw r ddh.i °n
 « et ne vois-tu pas ceux qui sont venus pour m'arrêter à nouveau ? »

Ex. 697 O. DeM 10107, r^o 1-2 (= P. Grandet 2006 : 308)
in (𓆎𓆏𓆐) bw ir.k gm p3 mnw n irp n imn
 « ne trouves-tu pas la jarre de vin d'Amon ? »

Pour ces verbes de perception, lorsque la forme *bw ir.f sdm* est employée avec une valeur d'inaccompli général, on observe plusieurs textes (majoritairement aux XVIII^e et XIX^e dynasties) dans lesquels cette négation paraît avoir conservé son sens originel : l'agent est empêché, par un facteur interne ou externe, de mener le procès à bien. La valeur d'impossibilité qui en découle est alors à comprendre « ne pas arriver à » (on pensera en ce sens à certains emplois de *spr*). Lorsque la négation de l'inaccompli possède ce sens, le sujet du prédicat est agentif, puisque ce signifié de la construction n'exclut pas les tentatives de réalisation effectives :

Ex. 698 Décret d'Horemheb, l. 26 (= J.-M. Kruchten 1981: 80)
 [...] *hr iw bw gm.n.tw p3 dhr m-di.sn, rh.tw s^ch^c d3.t r.sn*
 « et même si l'on ne parvient pas à trouver la peau en leur possession, on est en droit de leur en imputer le manque »
 Remarquons l'opposition entre les deux types de modalité en présence : la première renvoie à une impossibilité qui affecte l'agent ; la seconde à une permission exprimée par le verbe *rh*.

⁸⁶⁶ Des verbes comme *s3* « percevoir », *nw* « regarder, scruter », se construisent d'ailleurs sans restriction au progressif *bn sw hr sdm* (cf. *LES* 55, 15 ; *LEM* 36, 12 ; 101,10-12 ; 118,2-3). Le sémantisme de ces verbes ne tient pas compte d'une capacité particulière, mais met en avant un rôle actif de l'agent.


- Ex. 699** P. BM 10107, r° 11 (= St.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
iw n sdm.n.f n.i r wpw.t hn^c.i m t3 knb.t n.t sr.w
 « et il ne pouvait écouter mon conseil d'être jugé contre moi devant le tribunal des magistrats »
 Ce texte comporte la négation *bw sdm.f* du perfectif en l. 7-8.

Cette ancienne valeur de l'inaccompli est peut-être — les arguments sont faibles — également attestée pour d'autres classes d'actionnalité, lorsque le sujet est poussé par une force interne qui l'empêche de mener le procès exprimé par la forme *bw ir.f sdm* à son terme. La dernière (et pour tout dire l'une des seules) attestation de ce signifié est à trouver dans ce célèbre passage de la Bataille de Qadesh :

- Ex. 700** Bataille de Qadesh, § 222-223 (= *KRI* II, 71,1-9)
iw.i mi bl m-s3.sn m 3.t shm.f, iw.i hr hdb im.sn, n whs.n.i
 « j'étais comme Baal au moment de sa puissance après eux, j'en tuais et ne pouvais m'en lasser/ne m'en lassais pas »
 Le P. Sallier 3, r° 5,10 porte de manière significative *nm wh3.i*, ce qui pousse à cette interprétation. On sait cependant que, à plusieurs reprises, ce texte constitue plus une adaptation qu'une réelle traduction.

Par ailleurs, certains contextes énonciatifs sont particulièrement propres à l'actualisation de la modalité implicite du possible avec les verbes de perception. Il s'agit des cas où les données cotextuelles viennent préciser une déficience des capacités perceptives du sujet :

- Ex. 701** P. Phillipps, v° 8-9 (= *LRL* 30,11-12)
y3 ir.t.i k3mn, iw bw ir.f ptr.k
 « mon œil est aveugle, étant donné qu'il ne peut te voir »
Contra uide J. Černý & S.I. Groll (1984³ : ex. 877) qui interprètent le prédicat du présent I comme *hr* + infinitif et traduisent « *is going blind* ».

- Ex. 702** P. Anastasi IV, r° 2,7 (= *LEM* 36,10)
in () mntk shy, iw bw ir.f sdm
 « es-tu quelqu'un de sourd, qui ne peut entendre »
 Le terme *shy* est rare : il n'est attesté, dans le corpus dépouillé, que dans ce document et dans le P. Koller, r° 2,5 (= *LEM* 117,16), qui conserve l'autre copie complète de ce texte.

Une fois de plus, il ne s'agit que d'une modalité dynamique de nature implicite, mais cette classe d'actionnalité la favorise. En prêtant attention aux données cotextuelles, on rejoint le troisième critère dégagé pour l'apparition d'une nuance d'impossibilité : l'avènement d'une nouvelle situation. En effet, lorsque le sujet se trouve dans un nouvel état, c'est-à-dire que, soit ses capacités personnelles, soit ses croyances en relation à l'univers qui l'entoure ont été modifiées, on se trouve dans un contexte énonciatif favorable à l'actualisation d'une nuance modale :

- Ex. 703** P. Anastasi III, r° 5,12-6,1 (= *LEM* 26,14)
 [LAC.] *dr ptr.w p3 hk3 c.w.s hc hr h3 ° bw hc dw r-h3.t.f*
 « [LAC.] depuis qu'elles ont vu le Souverain V.F.S. en train de combattre, même les montagnes ne peuvent tenir devant lui »

Sur ce topos, en dehors de la bataille de Qadesh, voir la grande inscription de l'an 8 de Ramsès III, l. 16 : *bw ḥḥ.n t3 nb r-ḥ3.t ḥ.wy[.f]* « aucun pays ne peut tenir devant ses bras » (= *KRI* V, 39,15).

En dehors des trois conditions qui viennent d'être mentionnées, il est difficile de fournir des critères permettant d'assurer l'interprétation modale de la négation de l'inaccompli général en néo-égyptien : l'existence d'autres constructions marquées dans le domaine de la possibilité radicale suggère qu'il convient plutôt de considérer que la négation de l'inaccompli est systématiquement non marquée. Il n'est évidemment possible de faire la démonstration du caractère non marqué d'une forme qu'en relation avec les autres constructions qui entrent en opposition avec cette dernière dans le domaine notionnel concerné. C'est ce que l'on a voulu montrer dans l'étude du signifié de la négation du subjonctif, qu'il conviendra de compléter par l'analyse des valeurs modales des constructions recourant à l'auxiliaire *rḥ* + INF. Avant d'envisager ces constructions, il convient cependant d'illustrer le caractère non marqué de la forme dans plusieurs emplois.

Tout d'abord, dans les textes littéraires à tradition multiple, on peut parfois s'appuyer sur les versions parallèles modernisées pour montrer le caractère non marqué de la construction :

- Ex. 704** Bataille de Qadesh, § 113 (= *KRI* II, 40,11-41,5)
iw ḥ3ḥ wi p3y.i mšḥ ḥ33, bw nw.n wḥ r.i m t3y.i nt-ḥtr, wnn.i ḥr sgb n.sn,
bw sdm n.i wḥ im.sn iw.i ḥr ḥ3
 « alors que ma nombreuse armée m'a abandonné, pas un parmi ma charrierie ne regarde vers moi, quand même c'est vers eux que je crie, pas l'un d'entre eux ne m'écoute tandis que je donne de la voix »

Il semble significatif que la version du P. Sallier III⁸⁶⁷ conserve pour ce passage la construction modalement non marquée : *nn* + INF. Cependant, on fera preuve de prudence concernant les traductions et/ou gloses plus récentes : les cas de reformulation ne sont pas rares, et l'on ne peut généralement en tirer argument dans aucun sens lorsqu'il s'agit de définir le signifié d'une forme.

Ensuite, dans les sagesses et textes apparentés, l'expression d'une vérité générale suffit toujours pour rendre compte du signifié de la forme en contexte ; une fois de plus, la nuance modale d'impossibilité générique est envisageable, mais typiquement non marquée :

- Ex. 705** P. Brooklyn 47.218.135, r^o 2,6 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 5)
p3 nty ḥn p(3y.)w mw, iw.f bg[3 iw] bw ir.f pḥ r p3 ḥd
 « celui qui navigue sur leur eau fera naufrage, il n'atteint pas/ne peut pas atteindre le rivage »
 Comme l'a montré J. Winand (1998a : 46 n. 18), il n'est pas nécessaire de faire de *iw.f* la préformante récente du présent I (cf. J.Fr. Quack 1993 : 6).
- Ex. 706** P. BM 10474, r^o 8,19-9,1 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 335)
3ḥ ip.t iw di s(t) p3 ntr r 5000 m gns, bw ir.w ir hrw <m> mḥr šḥ(y.t)
 « une mesure que donne la divinité vaut mieux que 5000 (acquises) par la force, elles ne passent pas une journée dans un entrepôt ou un grenier »

⁸⁶⁷ P. Sallier III, r^o 3,3.

- Ex. 707** P. BM 10474, r° 25,14-15 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 360)
iry-ḥ3.t iw.f nw m-w3w, bw ir{.f} dp.f ʿg3
 « un capitaine qui regarde au loin, son bateau ne chavire pas »
- Ex. 708** P. Anastasi IV, r° 13,4-5 (= LEM 49,5-6)
*wnn.f hr šm.t m grḥ m-ḥnw n3 ih.w n ih.w, i.ir.f š3ʿ <m> p3 ʿ3 r-ḥ3.t, bw
 ir.f stn m-kf3*
 « lorsqu'il (*i.e.* le chacal *ishb*) va durant la nuit dans l'enclos des bœufs, c'est par le grand qu'il commence en premier, il ne fait absolument pas de distinction »
 Pour le système corrélatif, voir P. Vernus (1981) ; P. Cassonnet (2000 : 41).
 Sur *m-kf3*, voir R.A. Caminos (1954 : 196) ; D. Meeks (*AL* : 78.4382).
- Ex. 709** P. BM 10252, 5,15-16 (= *Urk.* VI, 81,6)
p3 š3y nty-iw bw ir t3 dd.f st3
 « le destin dont la parole ne se retire pas/peut se retirer »

Dans le genre textuel des décrets et traités, la négation de l'inaccompli s'oppose clairement à la négation du subjonctif exprimant l'interdiction formelle. En effet, si le subjonctif est toujours employé lorsque le prescripteur (dans ce cadre, l'autorité royale) possède un pouvoir juridique effectif sur une ou des personnes, c'est la construction *bw ir.f sdm* à laquelle il sera recouru pour exprimer une vérité générale quand le document constitue un accord ou un traité entre personnes ou groupes d'individus d'un même statut : cette vérité s'applique non seulement au présent, mais est valide en dehors de la sphère d'énonciation ; de là découle le caractère prescriptif de la négation (cf. le caractère déontique du genre). À la différence notable de ce que l'on observe avec le recours au subjonctif, le locuteur lui-même conserve une position neutre et ne se pose pas en facteur modal pressant. Ce cas est particulièrement manifeste dans les différentes clauses du traité entre Ramsès II et les Hittites (ici l'assurance mutuelle de non-invasion) :

- Ex. 710** Traité hittite, l. 13 (*KRI* II, 227,15)
iw bw ir p3 wr ʿ3 n ḥt3 th r p3 t3 n km.t r-nḥḥ r it3 nkt im.m
 « le grand chef de Khati ne s'en prend(ra) pas au territoire d'Égypte pour toute éternité dans l'intention d'y dérober quelque chose »

Par ailleurs, l'impossibilité peut également provenir d'une locution incluse dans la négation de l'aoriste, et ne pas relever du signifié du paradigme lui-même. Il en va ainsi de l'expression *bw ir rd.wy pḥ.w*, litt. « mes jambes ne les atteignent pas », d'où dérive directement la signification « il ne m'est pas possible de comprendre » :

- Ex. 711** P. Abbott, r° 6,17-19 (= *KRI* VI, 479,1-3)
*hr bw rh.i pḥwy (ḏeḏ) n n3 md.wt ʿ3y zp-2 i.dd NF1, dd st n.i NF2,3 nty
 ʿhʿ m-ḥnw n3 rmt, bw ir rd.wy pḥ.w*
 « je ne connais pas le fin mot de ces affaires très graves dont a parlé NF1, NF2,3 qui vivent au milieu de ces gens m'en ont parlé, mais il m'est impossible de les comprendre »
 La graphie *ḏeḏ* est potentiellement analysable aussi bien comme le verbe *pḥ* à l'infinitif que comme le substantif *pḥ.wy* ; il est préférable d'opter pour la seconde solution en raison de la présence du morphème génitival devant *n3 md.wt* (voir en ce sens *ini pḥ.wy n n3 md.wt* dans la

proposition suivante) et du fait que *ph* est normalement construit de manière transitive dans les textes des *Tomb Robberies*. Dans ce document, voir r° 1,14 ; 3,24 ; 4,7 ; 5,6 ; 7,10 [forme relative] ; v° 8,3 ; 9,3 ; 10,3 [forme relative] ; 11,10 ; 11,15 ; 14,12 (= *KRI* VI, 768,10 ; 775,3 ; 776,7 ; 779,9 ; 784,12-13 ; 785,13 ; 788,6 ; 789,1 ; 791,10 ; 792,2 ; 798,10).

Dans les textes de la pratique, plus de 20 % des attestations de la négation de l'inaccompli sont construites avec le verbe *rdi* + SUBJ. Dans la majorité des cas, on pourrait être tenté de rendre une nuance modale. La raison en est que le sujet du verbe *rdi*, en tant que causateur, doit pouvoir faire preuve d'une faculté particulière ; il doit faire montre des caractéristiques nécessaires à la causation du procès exprimé par le verbe de la complétive. Celles-ci consistent généralement en une autorité morale ou en une capacité physique :

- Ex. 712** O. Berlin P 10627, r° 6-8 (= *KRI* VI, 155,12-14)
bn mntk rmt iwn3, y3 bw ir.k di.t iwr t3y.k hm.t mi-ka p3y.k iry, tw.k 33
m-dri r-ikr, bw ir.k di.t nkt n w^c
 « tu n'es vraiment pas un homme ; en effet, tu ne fais pas tomber ta femme enceinte comme le ferait ton semblable ; tu es riche à l'excès et tu ne donnes rien à personne »

Dans ce cadre, ce n'est pas avec la négation du subjonctif, mais avec la construction *bw rh.f sdm* que la négation de l'inaccompli entre en opposition ; le recours à *rh* étant indéniablement marqué, il convient de ne pas rendre de nuance modale de possibilité pour la négation de l'inaccompli. Un présent général est parfaitement suffisant pour donner sens au texte :

- Ex. 713** P. Leyde I 369, r° 8 (= *LRL* 1,11-2, 1)
ir iry.i h3 n bt3, bw iri w^c nfr di.t shm.w
 « si j'ai commis des milliers de crimes, un seul bienfait ne les fait-il pas oublier ? »

- Ex. 714** O. BM 5625, r° 3-7 (= *KRI* VI, 252,5-8)
my n.i p3y.i nb nfr, ink i.kd p3 hnw n rmt-is.t NP₁ iw.f whn, hr ptr bw ir
rmt-is.t NP₂ s3 NP₁ di.t rh<.i> hms im.f
 « viens à moi mon bon dieu, c'est moi qui ai reconstruit cette chapelle de l'homme d'équipe NP₁ alors qu'elle était détruite, et vois, l'homme d'équipe NP₂ fils de NP₁ ne permet pas que je puisse y demeurer »

Le dernier facteur qui semble plaider en faveur d'une interprétation modale de la négation *bw ir.f sdm* réside dans l'expression d'une cause en relation avec le prédicat à l'inaccompli :

- Ex. 715** O. Berlin P 10627, r° 3-6 (= *KRI* VI, 155,10-12)
y3 ih p3y.k hpr m p3y shr bin nty tw.k im.f, iw bw ir md.t n rmt nb 3k m
msdr.k m-s3 t3y.k bi3.t 3.t
 « qu'est-ce donc que de te retrouver dans cette piteuse situation dans laquelle tu es, et que les paroles de personne n'entrent dans tes oreilles à cause de ton mauvais caractère »
 H.-W. Fischer-Elfert (1997b : 44-47).

Une fois encore cependant, le risque de surinterprétation n'est pas mince : la possibilité découle d'une inférence pragmatique reposant sur l'expression de la cause à partir d'une constatation générale assertée par le locuteur.

Dès lors, quel que soit le genre textuel dans lequel on se situe — qu'il s'agisse de contes (cf. Ex. 716 à Ex. 718), d'inscriptions royales (cf. Ex. 719) ou de documents de la pratique (cf. Ex. 720 et Ex. 721 [lettre modèle]) —, la valeur d'impossibilité radicale, si elle peut être inférée, ne participe jamais du signifié de la forme elle-même en néo-égyptien :

- Ex. 716** P. Harris 500, v° 7,11-12 (= *LES* 7,5-7)
bw di.n p3 nht pry p3 msh r-bnr, hr bw di[?.n?] p3 msh pr p3 nht r swtw
 « l'esprit ne laissait pas sortir le crocodile, pas plus que le crocodile ne laissait sortir l'esprit pour se promener »
- Ex. 717** P. Chester Beatty I, r° 11,10-11 (= *LES* 52,14)
bw ir.f wnm smw nb dy m-di.i, hrw bw.w
 « il ne mange aucun légume que je cultive ici, si ce n'est des laitues »
- Ex. 718** P. Vandier, r° 1,1-2 (= G. Posener 1985 : 39)
iw bw ir n3 hr-tp.w di.t rh pr-³ ^c.w.s p3y.f nfr n sš, dd wn iw pr-³ ^c.w.s
hwy n3 hr-tp.w r-bnr
 « alors que les magiciens ne laissaient pas Pharaon V.F.S. connaître son excellence de scribe, craignant que Pharaon V.F.S. renvoie les magiciens »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987: 7) ; Fr. Kammerzell (1995 : 976). On notera avec intérêt l'expression de la crainte au moyen de *dd* + *wn* + FUT. III qui n'a pas été reconnue comme telle : cette signification découle directement de l'analyse des valeurs modales du futur III après *dd* (l'intention ou espoir, cf. § 2.3.2) combinée à l'irréalité impliquée par le morphème *wn*. On rapprochera cette expression de P. BM 10252, r° 12,8 (= *Urk.* VI, 135,22)
bwpw.k snd (r-)dd (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) iw.f (r) shm nim.i « tu n'as pas craint qu'il s'empare de toi ». P. Vernus (1990a : 173) parle de (r-)*dd* fonctionnant comme « quasi-conjonction ».
- Ex. 719** Stèle de Beith-Shan 1, l. 14-18 (= *KRI* I, 12,7-10)
 « en ce jour, on vint dire à sa Majesté : 'le vil ennemi qui se trouve dans la ville de Hamati a rassemblé pour lui beaucoup de monde, il s'est emparé de la ville de Beith-Shan et s'est allié aux gens de Pahir' »
bw di.n.f pry p3 wr n r3-h-b r-bnr
 « il ne laisse pas sortir le prince de Raheb »
 Voir J.-M. Kruchten (1982 : 52).
- Ex. 720** P. BM 10053, v° 3,12 (= *KRI* VI, 760,2-3)
[i]w NP p3y.n hri tttt irm.n r-dd : bw ir.tn di.t n.i nkt
 « et NP notre supérieur se disputa avec nous disant : 'vous ne me donnez rien' »

- Ex. 721** P. Anastasi V, r° 21,2-3 (= *LEM*67,15-16)
bn tw.k hr h3b n.i nfr m-r3-pw bin, hr bw ir rmt m n3 nty tw.k h3b.w {hr}
sni hr.i, dd.f n.i hr °.k
 « tu ne m'écris jamais en bien ou en mal, et personne parmi les gens que tu envoies ne passe chez moi, pour me donner de tes nouvelles »

On observera, dans ce dernier exemple, l'opposition entre la négation de l'inaccompli progressif et celle de l'inaccompli général ; il convient de la rendre dans la traduction. La première négation s'applique directement au moment d'énonciation et nie que, à quelque intervalle du procès (jamais), il y ait eu réalisation, lors même que l'envie du locuteur d'avoir des nouvelles à tout instant est réelle (cf. r° 21,2 : *p3-wn ib.i r sdm {i} °.k m-mn.t*). Il enchaîne ensuite en recourant à la négation de l'inaccompli *bw ir.f sdm* en vue de généraliser son propos. Le contraste entre les deux constructions justifie l'apparition de « jamais » dans la traduction. Dans l'exemple suivant, l'adverbe *m-dwn* insiste sur la régularité (vérité générale exprimée au moyen du participe de l'inaccompli) des envois effectués par le locuteur, qui est par ailleurs contraint de constater cette évidence que la sollicitude n'est pas réciproque :

- Ex. 722** P. DeM 6, v° 4-5 (= *KRI*VI, 267,9-10)
ink i.ir h3b n.k m-dwn, iw bw ir.k h3b
 « c'est moi qui t'écris sans arrêt, alors que tu n'écris pas ! »

Un dernier exemple me permettra de contraster l'emploi de la négation *bw ir.f sdm*. Dans la Bataille de Qadesh, on trouve cet épisode de poltronnerie que l'imaginaire de l'idéologie royale a assurément contribué à forger :

- Ex. 723** Bataille de Qadesh, § 65-66 (= *KRI*II, 24,8-15)
ist [p3 wr] hsy n ht3 °hc m hr-ib mš°.w nty hn°.f, n pr.n.f r °h3 n snd n hm.f
 « or, le vil prince de Khati se tenait au milieu des armées qui l'accompagnaient ; il ne sortait pas pour combattre par crainte de sa Majesté »

Comme on l'a vu, la présence d'une cause portant sur le prédicat à l'inaccompli peut pousser à l'interprétation modale de la forme. Toutefois, elle demeure bien le terme non marqué, dans la mesure où l'on trouve un peu plus haut dans le même texte la construction avec *rh* + INF. :

- Ex. 724** Bataille de Qadesh, § 15-16 (= *KRI*II, 7,12-8,2)
bw hmt.n.f t3 nb dmd, bw rh s h3 smn r-h3.t.f
 « il ne se préoccupe d'aucun pays rassemblé, un millier d'hommes ne peut se maintenir devant lui »
 Voir également dans le Bulletin de Qadesh, § 90 (= *KRI* 120,6-7) : *iw bw rh.tw °hc r h3.t.f* « sans que l'on soit capable de se tenir devant lui ».

Dans cet extrait, où la négation de l'inaccompli côtoie la construction *bw rh.f sdm*, l'opposition entre les deux constructions sur le plan de la modalité est on ne peut plus claire.

Par conséquent, il faut conclure que, en néo-égyptien, la négation *bw ir.f sdm* n'est modalement marquée que lorsqu'elle est employée après l'interrogatif *is(t)* ; elle constitue alors le corrélat modal dans le domaine du possible de l'interrogation *is(t) bn sdm.f*. Dans les autres cas, la modalité radicale du possible que cette construction est susceptible de véhiculer est implicite et non marquée : la forme exprime prioritairement un inaccompli général, sans nuance de modalité

particulière. Par ailleurs, deux cas sont favorables à l'actualisation de cette modalité implicite : lorsque le prédicat est un verbe de perception, ou quand on observe l'avènement d'une situation nouvelle pour l'agent de la construction. En tout état de cause, l'interprétation de la forme comme un inaccompli est défendable. Elle s'oppose ainsi dans le domaine du possible radical aux constructions recourant à l'auxiliaire modal *rh* + INF.

3.2. L'AUXILIAIRE MODAL *rh* ET L'EXPRESSION DE LA POSSIBILITÉ

Le champ notionnel occupé par le verbe *rh* lorsqu'il est employé comme auxiliaire modal est particulièrement vaste. Au positif, il occupe seul le domaine de l'expression de la possibilité radicale : de la capacité dynamique à la permission déontique, son emploi est attesté à travers tout le corpus. À la polarité négative, en revanche, il va s'opposer à l'interdiction d'abord, et à l'impossibilité ensuite, qui est exprimée par la négation du subjonctif ; il sera, comme on va le constater, amené à la supplanter dans les textes de la fin du corpus. Avant de procéder à l'analyse des signifiés modaux de cet auxiliaire, je reviendrai brièvement sur les sens induits par les sélections aspectuelles sur ce lexème et j'examinerai l'inscription typologique d'un verbe de connaissance qui évolue vers l'expression de la possibilité.

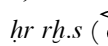
3.2.1. L'*Aktionsart* du verbe *rh* et les sens induits par les sélections aspectuelles

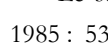
On a déjà souligné à maintes reprises⁸⁶⁸ les particularités de l'*Aktionsart* du verbe *rh* et les effets de sens qui peuvent découler des différentes sélections aspectuelles⁸⁶⁹. Ce verbe télique exprime fondamentalement l'acquisition d'une connaissance⁸⁷⁰. Il possède dès lors une pré-phase dynamique qui, à la suite d'un processus cognitif, débouche sur un état de connaissance⁸⁷¹ (post-phase statique). On peut donc le représenter de la sorte : ~~~~<+>———. En fonction de la sélection aspectuelle qui opère sur ce verbe, celui-ci peut prendre plusieurs sens. Remarquons particulièrement :

— celui de l'inaccompli progressif (ou de l'impératif, cf. agentivité) qui sélectionne un intervalle ouvert dans la pré-phase. Cf. *Ptahhotep*, § 288 : *iw ph.tw m(w).t hr rh st* « en fait, on trouve la

⁸⁶⁸ À propos de la conjugaison du verbe *rh* et sa complémentarité avec *hm* (aux formes relatives et participes) en égyptien de la première phase, voir C. Peust (2006).

⁸⁶⁹ Voir notamment M. Malaise & J. Winand (1999 : § 557, 635, 718) et J.P. Allen (2000 : 207) pour l'égyptien de la première phase. Pour le néo-égyptien, voir H. Satzinger (1976 : 184-185) ; Fr. Neveu (1996 : 84-85).

⁸⁷⁰ Pour la connaissance « biblique », voir e.g. P. Caire CG 58042, r° 16,14 (= J.Fr. Quack 1994 : 288) *m ir rh s(t) m hwr* « ne cherche pas à la connaître de manière immorale » (l'idée d'adultère est ici en jeu). On verra également r° 3,14 : *m ir rh.s m h^c.t* « ne cherche pas à la connaître charnellement » ; P. Chester Beatty II, r° 4,4-5 (= *LES* 32,5) *iw:f hr rh.s* () *m rh n h[3]wt[y]* « et il la connut comme un homme » ; de même dans le P. d'Orbiney, r° 3,6 (= *LES* 12,9).

⁸⁷¹ Le subjonctif sélectionne normalement la phase saillante du procès, cf. e.g. P. Vandier, r° 2,12 (= G. Posener 1985 : 53) *ptr-sw* (), *i.ir.w di.t rh.f* \emptyset , (*iw*) *iw.i r mwt* « voyez ça ! c'est quand je vais mourir qu'on l'informe ». Cf. H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 8) ; A. Shisha-Halevy (1989 : 427) parle pour ce passage, ainsi que pour r° 4,12 (cas qu'il faut rejeter car il s'agit d'un futur III en emploi autonome), de « *zero circumstantial converter before the i-future base* » ; J. Winand (1992 : 492) ; Fr. Kammerzell (1995 : 979).

mort en cherchant à la connaître »⁸⁷². Dans certains cas, le sens induit ne possède plus pour valeur première la connaissance, mais se focalise sur le trait de recherche⁸⁷³. Dans ce sens, voir *Naufragé*, § 46 : *r rh di.t i m r(3).i* « pour chercher quelque chose à me mettre sous la dent » ;
 — celui de l’accompli résultatif qui sélectionne un intervalle ouvert dans la post-phase du procès. Dans ce cas, on est donc face au résultat de l’acquisition de connaissance, c’est-à-dire la connaissance elle-même. Voir e.g. P. Anastasi V, r° 26,6-7 (= *LEM* 71,10) : *tw.k rh.tw n3y.sn shn* « tu connais leurs ordres ».

3.2.2. La grammaticalisation d’un verbe de connaissance comme auxiliaire modal

En moyen égyptien, le verbe *rh* peut régir trois sortes de constructions complétives⁸⁷⁴. Le choix de la construction dépendant de considérations modales :

— lorsque le sujet sait quelque chose de première main et que cette information est potentiellement accessible à tous ou lorsqu’il croit et accepte un fait qu’il entend communiquer comme tel, il recourra à la construction *rh ntt/wnt* (cette fonction de relateur sera reprise par *r-dd* en néo-égyptien, cf. chapitre III, § 1.2). Il s’agit d’une construction modalement non marquée (assertion de la complétive) :

Ex. 725 *Sinouhé*, B 181-183 : *mk in.t(w) n.k wḏ pn n n(j)-swt r rdi.t rh.k ntt
 phr.n.k h3s.wt pr.ti m kdm r tñw didi.tw h3s.t n h3s.t hr sh n ib.k n.k*
 « vois, ce décret royal t’a été porté pour que tu saches que tu as traversé les
 pays étrangers, depuis Qédem jusqu’au Retchénou, mais que c’est sur le
 conseil de ton propre cœur qu’un pays étranger te donnait à un autre »

— lorsque le sujet possède les connaissances suffisantes pour accomplir une action, ce savoir faire sera exprimé au moyen de la construction *rh* + infinitif. S. Uljas pense que décrire le verbe *rh* dans cet emploi dès le moyen égyptien comme « a “semi-auxiliary” is quite appropriate given that it mostly serves to describe and add modal colouring to its complement event. »⁸⁷⁵ La coloration

⁸⁷² P. Prisse, r° 9,11 (= Žába 1956 : 38). Cité par P. Vernus (1990b : ex. 388). Pour une autre lecture, voir C. Peust (2006 : 232).

⁸⁷³ Voir le commentaire de R.A. Caminos (1977 : 21, spécialement n. 4), qui rapproche ce sens de celui que peuvent prendre certains verbes de perception comme *ptr*, *gmh* et *dgi* qui sont parfois employés dans le sens de « regarder après », « chercher ». Le verbe *ptr* est relativement fréquent dans ce sens, en particulier dans les *Late Ramesside Letters*, cf. e.g. P. Leyde I 370, v° 5-6 (= *LRL* 10, 15) *mtw.k ptr n3 rmt nty m p3y.i pr mtw.k di.t n.w hbs.w* « et tu chercheras après les personnes qui seront dans ma maison et leur donneras des vêtements » ; P. BM 10375, v° 12-13 (= *LRL* 47, 16) : *r di.t iw.f ptr.f n.n w^c hy* « pour faire en sorte qu’il vienne afin de nous chercher un inspecteur », voir également *LRL* 31,7 ; 47,11 ; 60,12-13. Pour *gmh*, le seul exemple sûr est celui de la *Satire des métiers* mentionné dans *Wb.* V, 171,5 ; P. Anastasi IV, r° 12,7 (= *LEM*, 48,7) reste sujet à discussion. En ce qui concerne *dgi*, voir P. Moscou 127, r° 1,13 (R.A. Caminos 1977 : pl. 3). Pour le verbe *rh* à proprement parler, lorsqu’il est employé comme impératif, voir e.g. P. Turin 1971, v° 3 (= *LRL* 32,9) : *rh p3 imw, p3 rmt nty (𓂏𓂐) iw.k di.t n.f t3y šc.t mtw.k ir.t rn.f hr.s* « trouve le bateau et l’homme à qui tu remettras cette lettre sur laquelle tu lui feras mettre son nom » (comme le remarque J. Černý 1939 : 32a, il est curieux que le syntagme *n.f* ait été barré par le scribe, dans la mesure où il est requis par le contexte ; voir également E.F. Wente 1967 : 51 n. k). Pour un commentaire sur l’emploi de *rh* à l’impératif, voir déjà H. Kees (1922 : 105). Il s’agit bien sûr d’un cas de recatégorisation dû à l’emploi de l’impératif (sur ce phénomène, cf. § 1.4.1).

⁸⁷⁴ S. Uljas (2003 : 393-397 & 2007 : 73-101).

⁸⁷⁵ S. Uljas (2003 : 394).

modale en question réside dans un savoir faire, que S. Uljas analyse comme épistémique. Cependant, même s'il s'agit d'une capacité intellectuelle, le facteur modal de possibilité est interne au sujet : il conviendrait dès lors d'inclure cette expression dans le domaine dynamique des modalités radicales :

Ex. 726 P. Westcar, r^o 7,4-5 : *iw.f rh ts tp hsk*
« il sait rattacher une tête coupée »

Ex. 727 CT^{VII}, 444b B1B0 : *dr rh.i psg nsp.w*
« car je sais cracher sur les blessures »

— lorsque le locuteur veut insister particulièrement sur la capacité d'évaluation que possède le sujet du verbe *rh*, il utilisera la construction *rh* + *mrr.f* ou + SUBJ.⁸⁷⁶. La *mrr.f*, par son caractère dynamique, permet d'insister sur la « manière », le « comment » (degré de « *howness* ») de la réalisation du procès auxilié (Ex. 728 et Ex. 729) ou d'exprimer une modalité non assertive faible⁸⁷⁷. Tandis que le subjonctif marquerait la prise de distance du locuteur par rapport au contenu de la complétive (non-assertion ; cf. Ex. 730) :

Ex. 728 CT^{VII}, 444b B9C : *dr rh.i psg.i nsp.w*
« car je sais comment cracher sur les blessures »⁸⁷⁸

Ex. 729 St. Louvre C 14,6-7 : *iw.i rh.kwi (...) dgg ir.t n snw.t.s*
« tu sais comment un œil regarde l'autre »

Ex. 730 Urk. IV 883,14 : *rh.n.f htp.i hnt.f*
« il savait que je serais en paix devant lui »

En néo-égyptien, après que la *mrr.f* est sortie du système⁸⁷⁹, l'expression du degré de « *howness* » d'une complétive n'est plus du ressort de la morphologie verbale, mais a été reprise par la locution ϵn + INF. ou ϵ + SUFF., litt. « la manière de +INF. » ou « l'état de + SUFF. »⁸⁸⁰, fonctionnant comme objet direct de différents verbes⁸⁸¹. Il en va ainsi par exemple de *rh* (Ex. 731), *ptr* (Ex. 732) ou *h3b* (Ex. 733). Cette locution peut évidemment être employée seule ϵ + SUFF./*n* SN, dans le sens « nouvelles de » (Ex. 733) :

Ex. 731 O. Chicago 12074, v^o 5 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 79)
bw rh.<i> \epsilon n šd.k
« je ne sais comment te sauver »

⁸⁷⁶ Voir S. Uljas (2007 : 118) pour la dernière version. Il y distingue le « *proximal* » du « *distal* » dans le domaine *irrealis*.

⁸⁷⁷ Ce point reste encore, à mon sens, partiellement à démontrer.

⁸⁷⁸ Il faut noter la variante entre les Ex. 727 et Ex. 728 ; si l'on trouve dans le premier la construction *rh* + INF., le second offre un exemple de la construction dynamique de *rh* + *mrr.f*.

⁸⁷⁹ Le passage suivant est peut-être le témoin d'une alternative : P. BM 10681, v^o C 2,6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 2) *bw rh.i it.t.i m-b3hf, sni.i hrf m wstn* « je ne sais comment me tenir devant lui, ni comment passer devant lui détendue ».

⁸⁸⁰ Il faut également mentionner les expressions forgées avec le substantif *shr* occupant la fonction d'objet direct, cf. e.g. P. Abbott, r^o 3,4 (= KRI VI, 471,10) *iry t3ty (...) smtr r.f, gmy p3 shr n 3w dr.t r.w i.ir n3 it3.w* « le vizir diligenta un enquête à ce propos ; on découvrit comment les voleurs s'y étaient pris pour leur porter atteinte ».

⁸⁸¹ Pour l'expression *gm \epsilon n* + INF. « trouver le moyen de », voir § 2.3.5.

W. Guglielmi (1983 : 152) ; J.L. Foster (1984 : 93) ; P. Vernus (2001 : 374).

Ex. 732 P. BM EA 75025, r° 5-6 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 28 ; texte orig.)
sdm.i p3 h3b i.ir.k r ptr °.i
« j'ai bien reçu la lettre que tu as envoyée pour voir comment j'allais »
Voir encore P. BM 10419, r° 6 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 5) ; la traduction proposée (p. 17), « *I have noted what you have written, (namely) to look after my condition* », ne rend pas justice au texte. On verra D. Sweeney (2001 : 124) : « *I heard the message you sent to see how I am* ». On retrouve cette expression e.g. dans le P. BN 197,IV, r° 3-4 (= *LRL* 13,5-6).

Ex. 733 P. BN 197,IV, v° 2 (= *LRL* 13,11-12)
hr °.t, hr ° n n3y.t rmt, ih-h3b<.t> n.i °.tn, nfr snb.t
« comment vas-tu, comment vont tes gens, veuille m'écrire comment vous allez, j'espère que tu vas bien »

Même si, comme on l'a vu, le verbe *rh* demeure fondamentalement un verbe de connaissance en néo-égyptien, lorsqu'il est employé avec l'infinitif, il se grammaticalise comme auxiliaire modal avec la signification de « être capable de » et plus largement « pouvoir ». Le processus, comme tous les phénomènes de grammaticalisation, est long, mais bien achevé dans la phase finale du néo-égyptien (cf. § 3.2.4). Cette évolution d'un verbe de connaissance vers un auxiliaire modal est intéressante, mais n'a pas de quoi surprendre, car l'égyptien fait montre dans ce processus d'une parenté typologique manifeste avec beaucoup d'autres langues. En effet, la source lexicale la mieux documentée dans l'expression de la capacité est un verbe signifiant « savoir »⁸⁸². De la capacité mentale (Ex. 734), on évolue vers la capacité perceptive (Ex. 735) et physique (Ex. 736 et Ex. 737) ; du savoir au savoir-faire :

Ex. 734 P. BM 10474, r° 1,5 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 325)
rh hsf wšb.t n dd st
« savoir retourner une question à celui qui la pose »

Ex. 735 P. Anastasi IV, r° 5,11 (= *LEM* 40,8)
rh tw nw r itn
« tu es quelqu'un qui sait regarder mieux que le disque solaire »
Le verbe *rh* est ici construit sur le moule de la prédication adjectivale, ce qui souligne la qualité intrinsèque du sujet. On possède une variante intéressante de ce texte dans le P. Anastasi II, r° 6,3 (= *LEM* 15,15) : *rh tw m nw r itn*, litt. « tu es plus savant que le disque solaire dans le fait de regarder ».

Ex. 736 Décret d'Horemheb, l. 13 (= J.-M. Kruchten 1981 : 28)
ir iry n.f p3 nhm w°-n °h°w (...) r rh šmsi pr-°3 °[.w.s LAC.]
« si le particulier se construit un bateau (...) pour pouvoir servir Pharaon V.[F.S. ...] »

⁸⁸² Voir J. Bybee, R. Perkins & W. Pagliuca (1994 : 190-194). Que l'on songe au français « savoir » (« je sais rouler à vélo »), au danois « *kunne* » (apparenté à l'anglais « can », racine qui marque à l'origine le savoir), ou à d'autres langues plus exotiques comme le motu ou le baluchi.

Ex. 737 P. Louvre E 3230, r° 4-5 (= T.E. Peet 1926 : pl. 35)

šri.t pw, n rh.s b3k

« c'est une enfant, elle n'est pas capable de travailler »

On notera l'emploi du morphème négatif *n* préfigurant la forme *bw rh.f*

sdm qui exprime l'inaccompli avec ce verbe. Sur la négation de *rh* et son

évolution jusqu'en copte, voir H.J. Polotsky (1969 : 476-477).

Ce dernier exemple, qui est la première attestation (règne d'Hatchepsout) que j'ai relevée dans le corpus, montre, si besoin en était, que le processus d'évolution sémantique que l'on vient de décrire est déjà largement achevé dès le début du néo-égyptien. Cependant, sémantique et typologie s'accordent pour dire que, du savoir-faire, on peut évoluer vers la capacité générale, puis vers la possibilité simple de réaliser un procès, sans référence particulière aux capacités du sujet, mais plutôt à l'ensemble des facteurs qui conditionnent la réalisation du verbe auxilié par l'agent du prédicat principal :

Ex. 738 P. Turin 2021 + P. Genève D 409, r° 3,6-7 (= KRI VI, 741,1-2)

ir p3 iry.f, ir (☞) nim rh mdw im.f, swt 3h.t.f, imy di.f s[w n mr.]f

« quant à ce qu'il a fait, qui pourra le contester, ses biens lui appartiennent, qu'il les donne à qui il veut »

On comparera avec l'emploi du futur III employé seul dans la bouche d'*imm-h^cw*, le père qui entend faire respecter sa volonté : P. Turin 2021 +

P. Genève D 409, r° 3,13-4,1 (= KRI VI,741,13-15) *twi di.t n.s p3y.i 2/3*

[hr p3]y.s 1/3, iw bn iri šri šri(t) mdw m p3y shr i.ir.i n.s m p3 hrw

« j'ajoute mes deux tiers en plus de son tiers, et ni fils ni fille ne contestera cette décision que j'ai prise pour elle en ce jour ».

Ex. 739 P. Genève D 407, r° 14 (= LRL 14, 16)

iry.i iry.i p3 nty nb iw.i (r) rh ir.t.f n.w

« je promets de faire tout ce qu'il me sera possible de faire pour eux »

Ces deux derniers exemples montrent que c'est bien l'ensemble des facteurs régissant le possible radical qui est pris en compte : les capacités propres à l'agent bien sûr, mais également toutes les circonstances extérieures qui pourront influencer sur la possibilité de réalisation du procès par ce dernier⁸⁸³. À partir de la possibilité générique dans le domaine des modalités radicales, on peut évoluer vers le domaine de la permission : il s'agit d'un développement majeur du signifié de l'auxiliaire dans la mesure où ce n'est plus l'agent qui est à l'origine du facteur modal, mais une autorité extérieure qui fait peser sur lui un facteur de possibilité (on passe du domaine dynamique

⁸⁸³ Je soupçonne que la valeur générale du possible radical que recouvre l'auxiliaire *rh* n'est pas étrangère à l'intégration de ce verbe dans le paradigme du futur III. Il serait en effet assez logique que le futur, par l'incertitude qu'il peut véhiculer, fasse gagner à cet auxiliaire la capacité d'exprimer une possibilité générale. Cette remarque semble confirmée par les données du démotique (J.H. Johnson 1976 : 162-167). L'auteur cite un grand nombre d'exemples où l'auxiliaire *rh* sert de prédicat à un futur III ; cette construction a manifestement toujours une valeur générale de possibilité. Les données du copte vont dans le même sens ; B. Layton (2000 : § 184) note que l'auxiliaire modal est très souvent employé de concert avec l'auxiliaire du futur, sans que cela ait pour conséquence une modification de la situation temporelle du procès : « *the present tense is mostly expressed in combination with future NA-, without distinguishing present and future* ». Les exemples où l'auxiliaire du futur est utilisé par rapport à une situation dans le présent semblent tous se rapporter à une possibilité générale.

de la capacité au domaine déontique de la permission). En d'autres termes, le facteur modal est complètement dissocié de son origine étymologique, le sujet du verbe *rh*. La première attestation dans le corpus paraît provenir du décret d'Horemheb déjà cité :

Ex. 740 Décret d'Horemheb, l. 26 (= J.-M. Kruchten 1981: 80)
 [...] *hr iw bw gm.n.tw p3 dhr m-di.sn, rh.tw s^ch^c d3.t r.sn*
 « et même si l'on ne parvient pas à trouver la peau en leur possession, on est en droit de leur en imputer le manque »

Dès le néo-égyptien, l'auxiliaire modal *rh* couvre donc entièrement l'axe du possible déontique. Le statut de ce verbe ne changera plus guère dans les phases ultérieures de la langue égyptienne. Construit avec un infinitif, ce verbe garde en démotique⁸⁸⁴ à la fois le sens de « savoir faire » et de « pouvoir ». En copte, ce verbe fait partie des huit auxiliaires verbaux et prend la forme ρ ⁸⁸⁵. Dans cet état de langue, le verbe est attesté au positif dans l'expression de la capacité, de la possibilité, et de la permission⁸⁸⁶. On peut par conséquent suggérer l'évolution suivante des emplois modaux de ce lexème :



Fig. 34. Évolution du signifié de l'auxiliaire *rh*

L'évolution de la capacité mentale à la capacité (en général) s'explique assez aisément par le fait qu'un grand nombre d'activités exprimées par le verbe auxilié requièrent d'autres qualités que les seules facultés intellectuelles. On progresse ensuite dans la généralisation avec la perte d'une composante du signifié du verbe (celle qui impose que les conditions de réalisation dépendent totalement de l'agent) ; on en arrive alors à la notion de possibilité générique de la modalité radicale. Celle-ci se situe sur un plan différent vu que la réalisation du procès ne dépend plus seulement de l'agent, mais est également fonction de facteurs extérieurs au sujet de l'auxiliaire *rh*. Le passage de la possibilité générale à la permission⁸⁸⁷ consiste en une respcification du facteur de possibilité : celui-ci peut provenir d'une norme sociale ou d'un individu particulier et peser directement sur la réalisation du procès par un agent. L'évolution du verbe *rh* lui permet donc non seulement de rendre toutes les nuances de la modalité implicite des formes de l'inaccompli général, mais en plus de les dépasser, car celles-ci sont limitées à l'expression d'une capacité ou d'une possibilité générique, mais ne permettent pas un effet de sens de nature permissive.

À ce stade, une première remarque peut être faite : l'auxiliaire *rh*, jusqu'à la XXV^e dynastie, n'a pas rompu complètement avec la sphère des modalités radicales. Ce phénomène typologiquement

⁸⁸⁴ Cf. J.H. Johnson (1976 : 13; 24 ; 145) ; R.S. Simpson (1996 : 133).

⁸⁸⁵ Voir J. Černý (1976 : 233) ; W. Vycichl (1984 : 253).

⁸⁸⁶ En copte (voir B. Layton : § 394), cet auxiliaire est concurrencé par l'expression signifiant « avoir la capacité de, pouvoir » $\rho\gamma\bar{n}-\rho\delta\sigma\mu\bar{n}-/\bar{m}\mu\sigma=$ (litt. la force existe en) et le verbe composé $\delta\mu-\rho\delta\sigma\mu$ (litt. « trouver [la] force de »).

⁸⁸⁷ Sur cette évolution du point de vue de la linguistique générale, voir J. Bybee & W. Pagliuca (1985 : 72-74).

bien attesté — il suffira de songer au français « il se peut qu’il vienne » — ne semble se produire que dans les textes de la tranche la plus tardive du corpus. La conséquence est lourde. En effet, on a vu (cf. § 1.5.2) que la négation du subjonctif exprimait de manière fréquente l’impossibilité épistémique de la réalisation d’un procès. Or, dans la mesure où *rh* ne paraît pas avoir été employé en dehors des modalités radicales (de manière systématique) avant la XXV^e dynastie, cela signifie que le subjonctif conservait un domaine fonctionnel où il n’était pas (ou peu) concurrencé ; ce fait peut certainement expliquer sa relative vitalité dans l’expression de l’impossibilité épistémique, en ce compris dans les documents de la pratique. En revanche, étant donné que la négation du subjonctif avait également la possibilité d’exprimer l’interdiction, elle sera concurrencée plus tôt par la construction *bn iw.f r rh sdm* qui évolue également vers ce domaine (voir déjà § 1.1.4).

3.2.3. La sphère du passé et du présent : emploi de *rh* et de sa négation

Le verbe *rh*, lorsqu’il est employé comme auxiliaire modal, conserve une forme non périphrastique à travers tout le néo-égyptien, quels que soient l’époque, le registre d’expression et le genre littéraire⁸⁸⁸. Dans la sphère du perfectif⁸⁸⁹, l’auxiliaire modal est nié par le morphème négatif *bwpyw* et dénote une incapacité ou une impossibilité générique⁸⁹⁰ :

Ex. 741 P. Abbott, r^o 2,18 (= *KRI* VI, 471,4-5)
sw gmy wq3, bwpyw n3 it3.w rh ph.f
 « elle a été trouvée intacte, les voleurs n’ont pas pu l’atteindre »

Ex. 742 P. BM 10252, r^o 4,28 (= *Urk.* VI, 75,4)
iw bwpyw (𓂏𓂏) p3 i.ir iy r thi rh hnhn r.s
 « alors que celui qui venait pour nuire n’avait pu s’en approcher »
 Pour cette forme de la négation du perfectif, voir J. Winand (1992 : 205-206). Le contexte permet difficilement d’être catégorique concernant l’inscription temporelle de la proposition. On ne peut écarter la possibilité, avec P. Vernus (1990a : 177), que « la forme négative de *rh* n’indique pas le passé comme en Néo-égyptien, mais plutôt l’aoriste comme en démotique ».

On possède par ailleurs peut-être une attestation du verbe *rh* employé comme auxiliaire modal avec la négation *bw ir.t.f sdm* ; le caractère lacunaire du passage rend toutefois l’interprétation délicate :

Ex. 743 P. Berlin P 10497, v^o 4 (= Y. Sabek 2002 : 80)
(i)n bw ir.t.f rh s3w [LAC.]
 « est-ce que tu n’as pas encore pu garder [LAC.] »

⁸⁸⁸ Voir J. Winand (1992 : 239-240). On verra cependant les deux premières attestations de la forme périphrasée *bw ir.o rh* SN dans le *Rituel de repousser l’agressif* ; sur ce point, voir P. Vernus (1990a : 175).

⁸⁸⁹ Je rejoins Fr. Neveu (1996 : 85 n. 12) sur le fait que la forme perfective active ne semble pas attestée.

⁸⁹⁰ La négation *bw rh.f sdm* employée en fonction circonstancielle dans le récit s’indexe, comme c’est attendu, sur le temps de la narration, voir e.g. Bulletin de Qadesh, § 65-67 (*KRI* II, 115,8-14) *iw bw rh n3 mr.w h3s.wt hnc n3y.i wr.w dd n.n : st iw* « alors que ni les chefs des pays étrangers ni mes Grands n’étaient capables de nous dire qu’ils étaient là ! ».

La graphie $\overset{\curvearrowright}{\text{e}}$ semble, à première vue, ne pas laisser planer de doute. Cependant, il faut noter qu'en v° 5, c'est exactement la même graphie qui est employée dans une forme emphatique périphrasée (*i.ir.t šm*). On ne peut donc exclure que cette forme soit un aoriste utilisant *rh*. Cette forme n'étant pas attestée (et n'ayant pas de raison de l'être en raison du signifié de la négation *bw rh.f sdm*), il semble préférable de conserver l'interprétation proposée ici.

Pour nier l'inaccompli général, on recourt normalement à la forme *bw rh.f*⁸⁹¹ en raison des particularités de l'*Aktionsart* du verbe *rh* exposées en § 3.2.1. Cette négation exprime, en règle générale, une incapacité (Ex. 744 et Ex. 745) ou une interdiction (dans l'Ex. 746, il s'agit d'une interdiction que le sujet-locuteur s'impose à lui-même) :

Ex. 744 P. Brooklyn 47.218.135, r° 5,4-5 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 11)
iw nk.f t3y.f hm.t i.iri-hr.f, iw.f gr, bw rh.f 𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤 *mdw*
 « (le cœur en fête) d'avoir baisé sa femme devant lui, qui reste silencieux, ne pouvant parler »

J.Fr. Quack (1993 : 16) ; J. Winand (1998a : 51). Dans le P. Brooklyn 47.218.135, la négation *bw rh.f sdm* est régulièrement écrite 𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤 , cf. R. Jasnow (1992 : 173). L'auteur constate que « *[t]he tw in bw-rh-tw=f seems to be superfluous* ». On peut penser que la fréquence de la graphie de *rh* au pseudo-participe de la 2^e m.sg. a dû jouer un rôle (pour cette graphie, voir e.g. r° 5,8 de la même page). Je ne crois pas en revanche que ce phénomène doive être lié à la présence du morphème *tw* dans des constructions comme *i.ire tm.tw p3y-dd.i hpr* « si ce que j'ai dit ne se produisait pas » (attestée dans le démotique de l'époque romaine) et de la construction protatique 𐎗𐎟𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤 que l'on trouve dans le Nag Hammadi Codex III,5. Sur ces deux formes, voir E. Grossman (2009).

Ex. 745 P. Bologne 1094, r° 5,6-7 (= LEM 5,9)
i.ir.k sni dy m mn-nfr, iw h3ty<i> hw3 iw bw rh<i> h3b n.k
 « et tu passeras ici à Memphis, en effet mon cœur est décomposé du fait que je ne puis t'écrire »

Ex. 746 P. Anastasi IV, r° 13,6-7 (= LEM 49,9-10)
t3 wšt.t hpr.ti m ir.t.f (...) bw rh.i h3^c.f n^c f
 « la maladie-wšt.t a touché son œil, je ne puis l'abandonner dans son état »

Quelques attestations de la négation *bw rh.f sdm* possédant pour sujet un pronom neutre méritent une attention particulière :

Ex. 747 Bataille de Qadesh, § 10 (= KRI II, 6,3)
 R. 2 (...) *n rh.tw šsp.f r^c h3*
 « R. 2 (...) contre lequel on ne sait engager le combat »
 Sur le sens de *šsp r^c h3*, cf. D. Meeks (1979 : 79.3062).

⁸⁹¹ Voir S.I. Groll (1970 : 32-33) ; P.J. Frandsen (1974 : 36-38) ; H. Satzinger (1976 : 187-189) ; Fr. Neveu (1996 : 85). On retrouve cette forme en copte dans l'adverbe 𐎎𐎗𐎟𐎠𐎡 « peut-être », voir A. Loprieno (1991a : 229) et Fr. Junge (2001 : 100).

Ex. 748 P. Lansing, r° 2,8-9 (= *LEM*101,10-12)

bw rh.tw in.t.f m grg

« on ne sait la (*i.e.* Poie) capturer »

En effet, tant que le sujet du verbe modal *rh* possède un référent précis, le signifié de la construction ne peut sortir de l'expression de la modalité radicale. Cependant, comme on l'observe dans les deux exemples ci-dessus, une fois que le sujet ne possède plus de référent, on évolue vers une impossibilité générique qui tend vers le domaine épistémique. Dans la mesure où le sujet n'a plus de réalité référentielle, ce n'est plus une possibilité affectant l'agent d'un procès qui est niée, mais le procès lui-même : on entre ainsi dans le domaine du possible assertif. Dès lors, il ne me paraît pas improbable que ces types d'emploi aient permis à la forme d'évoluer vers l'expression de la possibilité épistémique aux XXV^e et XXVI^e dynasties : si l'on combine le phénomène décrit ici avec la projection dans le futur qu'implique le futur III, cette possibilité est à envisager sérieusement.

À côté de la négation *bw sdm.f*, les grammairiens se sont interrogés sur deux attestations de la construction négative *bn sw hr rh* + INF.⁸⁹², auxquelles il faut à présent ajouter une troisième (cf. Ex. 751). Voici la première de celles-ci :

Ex. 749 P. Chester Beatty I, r° 2,13-3,1 (= *LES* 39,14-15)

(...) *nty 80 n rnp.t r t3y iw.sn m t3 knb.t hr bn tw.tw rh wd^c.w, m p3 s 2*

« (...) qui durant les quatre-vingts dernières années ont été au tribunal sans qu'on ne parvienne jamais à départager les deux hommes »

La même construction se retrouve en r° 14,1 (= *LES* 55,13-14) *r-nty 80 n rnp.t r t3y iw.n m t3 knb.t hr bn tw.tw rh wd^c.n* « cela fait quatre-vingts ans que nous sommes au tribunal et que l'on ne parvient pas à nous départager ».

Fr. Neveu considère que ce passage du conte d'*Horus et Seth* doit être compris comme « sans que l'on cherche à les juger »⁸⁹³. L'auteur opte donc pour un renforcement de l'agentivité du sujet provoqué par l'emploi du progressif avec les verbes de perception et choisit, comme on l'attendrait (cf. § 3.2.1), de recatégoriser le verbe dans le sens de « chercher à ». Cependant, dans cet extrait, la négation du progressif suit directement une proposition exprimant une extension dans le temps. Dans ce cas, le progressif peut être envisagé comme coextensif par rapport à la situation qui précède. Le locuteur passe mentalement en revue tous les moments de cette période et affirme que l'action décrite par le progressif n'a jamais eu lieu ; ce que rend le français « jamais », on a eu l'occasion de le souligner plus haut. Dans le contexte du conte, il est par ailleurs difficilement concevable que l'on n'ait pas cherché à départager Horus et son oncle (le conte narre toutes les tentatives) ; ce qui s'est plus vraisemblablement passé, c'est que l'on n'a pas réussi à les départager (cf. la valeur conative du progressif). Dès lors, à la fois pour l'économie du récit et pour des raisons grammaticales, l'interprétation de *rh* comme auxiliaire modal me semble

⁸⁹² H. Satzinger (1976 : 187 & 189-191).

⁸⁹³ Fr. Neveu (1996 : 85 n. 11).

préférable⁸⁹⁴ : la combinaison du signifié de l'auxiliaire modal et des effets de sens découlant de la négation du progressif pointe vers une traduction comme « ne jamais parvenir à » dans ce contexte (sens dynamique de capacité). Cette interprétation justifie à rebours le fait qu'il est préférable de considérer la forme de *rh* comme un progressif plutôt que comme un pseudo-participe. Le deuxième exemple est similaire, mais pas identique :

- Ex. 750** P. Leyde I 371, v° 22-23 (=A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VIII)
*iw.tw hr di.t(i) r t3 s.t nty tw(i) im, iw.i hr hpr <iw> bn twi hr rh pr r-
 bnr m p3y.i shr*
 « puis, on m'a installé au poste que j'occupe encore et je me suis retrouvé à
 ne plus jamais pouvoir sortir comme j'en avais l'habitude »
 C. Peust (2006 : 231) traduit « *ich kann nicht hinausgehen* ».

Il peut être interprété sur les mêmes bases, à une différence près. Une autorité supérieure a envoyé le locuteur dans un nouveau poste, ce qui a modifié son environnement. Cet homme se trouve donc dans une nouvelle situation (*hpr*, d'où le « plus » dans la traduction), un facteur favorable à l'interprétation modale d'un énoncé (cf. § 3.1.1). Le nouvel environnement constitue un facteur pressant qui empêche le locuteur de faire ce dont il avait l'habitude (impossibilité due à un facteur externe ; modalité déontique). Le fait que le facteur soit externe interdit évidemment l'interprétation conative du progressif (le sujet n'est pas agentif), mais le choix du progressif est indéniablement lié au fait que le locuteur entend nier tous les sous-intervalles du procès : l'effet de sens « jamais » est donc toujours bien présent. Le locuteur est alors contraint de faire ce que fait tout homme dans son cas : *iw.i hr hpr hr ir p3y ir p3 nty mi-kd(i)*.

- Ex. 751** O. DeM 10061, r° 13-14 (= P. Grandet 2006 : 251)
*hr ir m-s3^c-m-dr iti wi h3ty-^c NP n niw.t r b3k m niw.t, iw.i g3b.k(wi), bn
 twi hr rh sm.t r s.t(i) gr*
 « mais depuis que le maire de la Ville NP m'a pris pour travailler à la Ville,
 étant donné que je suis épuisé, je ne parviens plus jamais à me rendre chez
 moi »
 Sur *ir-s3^c-m-dr*, voir à présent Ph. Collombert (2004).

La traduction proposée par P. Grandet⁸⁹⁵ dans son édition est la suivante : « et lorsque le gouverneur de No, NP, m'eut emmener pour travailler à No alors que je manquais de tout, je ne pouvais plus découvrir la manière d'aller à la maison (?) ». Cette traduction, comme le souligne l'auteur, n'est pas vraiment tenable. Or, toutes les composantes des deux derniers exemples sont présentes : nouvelle situation (cf. utilisation de *gr* dans la proposition principale), valeur conative (modalité dynamique impliquant l'incapacité), négation de tout accomplissement. Quant à la frontalisation de la circonstancielle, comme on l'a vu, il s'agit d'un fait, sinon commun, du moins fréquent en néo-égyptien. Ces trois exemples montreraient donc que l'emploi de la négation du progressif permet de surimposer les effets de sens dus à la sélection aspectuelle de ce paradigme au signifié de l'auxiliaire modal *rh*. Par ailleurs, la valeur coextensive du progressif permet de rendre compte de l'emploi de *rh* comme auxiliaire modal en prédication seconde :

⁸⁹⁴ C'est ce sens qu'ont préféré S.I. Groll (1970 : 32) : « *no-one has been able to judge them* », mais en traduisant de manière difficilement justifiable par un passé, et P.J. Frandsen (1976 : 38).

⁸⁹⁵ P. Grandet (2006 : 65).

Ex. 752 Stèle d'Israël, l. 11-12 (= *KRI* IV, 15,12-14)
p3 nb ʕ3 n km.t wsr nht, ns-sw nim ʕh3 ɔ hr rh wstn.f
 « le grand maître de l'Égypte est puissant et victorieux, à qui appartient-il
 de (le) combattre tout en pouvant lui échapper ? »
 Sur ce passage, voir J.-M. Kruchten (1994c : 40-42)

Dans ce passage, il est peu probable qu'il faille comprendre « de combattre en cherchant à lui échapper »⁸⁹⁶.

Dans ce traitement de l'impossibilité du domaine radical, on peut noter que le verbe *hm* (antonyme de *rh* pour certaines formes⁸⁹⁷) n'a pas été utilisé de manière productive en néo-égyptien dans le sens négatif de « ne pas pouvoir »⁸⁹⁸. Il convient malgré tout de considérer un exemple⁸⁹⁹ provenant de la version du P. Sallier III de la Bataille de Qadesh :

Ex. 753 Bataille de Qadesh, § 223bis-ter (= *KRI* II, 71,11-12)
 « alors sa Majesté V.F.S. fit appel à son armée, à sa charrerie »
m-mitt n3y.f sr.w hmy ʕh3
 « de même qu'à son armée ?qui ne pouvait combattre? »
 On retrouve la même expression dans un contexte identique en § 254 (= *KRI* II, 78,11-15), mais elle est précédée de *ih r.tn* « qu'avez-vous donc ? ».

Faut-il dès lors comprendre « ne pouvant combattre » ou « ignorant le combat » ? Deux arguments s'opposent. On sait que *hm* continue de jouer le rôle d'antonyme de *rh* précisément dans les formes participiales et relatives : la possibilité d'avoir un emploi modal de *hm* + INF. n'est donc pas nulle. Mais d'autre part, *ʕh3* pourrait être compris comme un substantif⁹⁰⁰ : *hm* serait alors construit transitivement et conserverait son sens de « ignorer quelque chose », ici « qui ignorait le combat »⁹⁰¹ (la graphie de *ʕh3* ne permet pas de trancher, elle peut renvoyer aussi bien

⁸⁹⁶ Au progressif positif, il est en revanche difficile de savoir en faveur de quelle interprétation il faut trancher pour le P. Gourob III,1, r° 2,5-6 (= *RAD* 14,9-11) *n3 rmt nty mi-ḳd n3y rmt i.di p3y.i nb ʕ.w.s in.tw.w, n3 nty hr rh ir, n3 nty hr rh it3 mtr.i* « les gens qui sont de la trempe de ceux que mon maître V.F.S. m'a fait envoyer, ceux qui savent/?cherchent à? agir, sont ceux qui savent/?cherchent à? recevoir mon instruction ».

⁸⁹⁷ Cf. C. Peust (2006).

⁸⁹⁸ Le verbe a pourtant dû être productif à ce niveau (à une époque que les données actuelles ne permettent pas de préciser) en égyptien de la première phase. On songera aux formes lexicalisées *ihmw-sk* « les Indestructibles » (étoiles circumpolaires) ou *ihmw-wrd* « les Infatigables » (cf. P. BM 10252, r° 3,20 [= *Urk.* VI, 65,18]) ; cf. D. Meeks (*AL* : 77.0433 ; 78.0460 ; 79.0323).

⁸⁹⁹ À ce dernier s'ajoute une expression intéressante signifiant « ne pas savoir comment » construite avec *hm r* + INF. On la trouve dans une inscription royale du Ouâdi Hammâmât datant de l'an 3 de Ramsès IV : Stèle de l'an 3, l. 8 (= *KRI* VI, 13,11) « une route ayant échappé à la vue des hommes » *ib.sn hm r hnhn.s* « leur esprit ignorant comment l'approcher ».

⁹⁰⁰ Pour des graphies du substantif, voir § 257 ; § 303 ; etc.

⁹⁰¹ À l'exception d'un ou deux cas où la préposition *r* est omise (cf. e.g. P. Turin 1984, v° 113-116 = *OAD* XXVIA), le verbe *hm* dans le sens « oublier de », se construit toujours *hm r* + INF. : P. Chicago Univ., r° 96 (= *OAD* XLIIA) *ir md.t nb.t i.ir.w hr p3y hr-tw* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *hn ʕ n3 shm.w r ir.w hr.f, iw.i ir.w* « quant à chaque chose que l'on a mise dans cet oracle et celles que l'on a oublié d'y mettre, je les ferai » ; P. Caire CG 58033, r° 60-65 (= W. Golénischeff 1927 : 204-205) *ir md.t nb nfr i.shm.w r dd.w* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *r p3y-ndm* (...) *iw mntw i.irw ntri.f mtw.w ntri b3.f* (...) *iw.i ir.w n p3y-ndm* « et toutes les bonnes choses que l'on a oublié de dire concernant Pinédjem (...) alors que ce sont elles qui le divinisent et qui divinisent son b3 (...), je les ferai pour Pinédjem ».

au verbe qu'au substantif). En l'absence de parallèle plus explicite, il est difficile de se prononcer, même si dans un récit de cette époque, l'interprétation modale est attirante.

On aura relevé que les emplois de *bw rh* + INF. pour exprimer l'interdiction sont rares. La cause en est assez évidente : le verbe *rh* n'est utilisé pour exprimer l'interdiction que lorsque l'origine du facteur modal ne se trouve pas chez un agent qui possède un pouvoir direct sur un individu (« je ne peux y aller »). En effet, si le facteur modal se confond avec un agent (qui joue le rôle de facteur modal externe), c'est la négation de la construction *rdi* + SUBJ. qui est utilisée : « ne pas laisser faire », d'où « interdire de faire ». Cependant, il faut noter que le verbe *rdi* peut gouverner l'auxiliaire *rh*. Cette construction est utilisée lorsque le locuteur souhaite insister sur le fait que l'agent de la proposition principale se comporte de telle sorte que le sujet de *rh* soit dans l'incapacité de réaliser une action. Dans cette construction, le sujet de *rdi* est toujours pleinement agentif (il possède le contrôle complet du procès subordonné et assume le rôle de causateur) et la modalité exprimée par le verbe *rh* est de nature dynamique :

Ex. 754 P. Salt 124, v° 2,1-5 (= *KRI* IV, 414,9-11)
sw mi-ḳd šš, ḥr sw ḥdb nṣy rmt r tm di.t rh.w ir.t wpw.t n pr-ʕ3 ʕ.w.s
 « il est comme un fou, et il tue ces gens pour faire en sorte qu'ils ne soient pas en mesure de faire rapport à Pharaon V.F.S. »

Ex. 755 O. BM 5625, r° 5-6 (= *KRI* VI, 252, 7-8)
ḥr ptr bw ir rmt-ist NP di.t rh.(i) ḥms im.f
 « mais vois, l'homme d'équipe NP fait en sorte que je ne puisse pas m'y installer »

3.2.4. L'emploi de l'auxiliaire modal *rh* et la sphère du futur

L'emploi de *rh* comme auxiliaire dans la sphère du futur mérite d'être envisagé à plus d'un titre. Au positif, son signifié est identique à celui qu'il possède dans le passé et le présent. Ainsi, il permet prioritairement d'exprimer une capacité à venir :

Ex. 756 P. d'Orbiney, r° 10,1-2 (= *LES* 19,13-15) :
m ir pr r-bnr tm p3 ym {ḥr} it3.t, ḥr nn iw.i (r) rh nḥm.t m-di.f, p3-wn twi <m> s.t-ḥm.t mi-ḳd.t
 « ne sors pas afin d'éviter que le dieu de la mer ne t'enlève ; en effet, je ne pourrai pas te sauver, car je suis une femme comme toi »

Ex. 757 O. Nash 1, r° 8-9 (= *KRI* IV, 316,2-4)
in iw{.i} <t> rh ir.t ʕnh ʕ3 n nb ʕ.w.s ḥr p3 ḥ3 r-dd : bn ink it3y sw
 « pourras-tu prêter un grand serment par le maître V.F.S. concernant ce ciseau en disant : 'ce n'est pas moi qui l'ai volé' ? »

Ex. 758 P. Vandier, r° 1,9-10 (= G. Posener 1985 : 45)
p3y.i nb ʕ3, ʕnh ḥr.k, mn rmt nim.n iw iw.f rh dbḥ ʕḥ n pr-ʕ3 ʕ.w.s
 « mon bon maître, aussi vrai que vit ton visage, il n'y a personne parmi nous qui pourra demander une durée de vie (supplémentaire) pour Pharaon V.F.S. »

H.-W. Fischer-Elfert (1987: 7) ; Fr. Kammerzell (1995 : 977).

Employé à la polarité négative, en revanche, le facteur modal d'impossibilité projeté dans le futur va permettre d'exprimer deux sens distincts : l'interdiction (domaine déontique ; sens que peut posséder la forme dans le présent et dans le passé), mais également l'impossibilité générique. Ce faisant, l'auxiliaire véhicule des valeurs que permettait déjà de rendre la négation du subjonctif *bn sdm.f* (cf. § 1.5.2). On peut montrer comment cette construction au futur III va progressivement s'imposer et remplacer la négation du subjonctif à la fois dans l'expression de l'interdiction et dans celle de l'impossibilité générique (l'auxiliaire évoluant du domaine des modalités radicales à celui des modalités assertives). On commencera par observer que l'expression de l'impossibilité provient d'une évolution sémantique différente pour les deux constructions. Ce sens découle de « la nécessité de la non-réalisation d'un procès » (cf. *nn sdm.f*) pour la négation du subjonctif, tandis que pour l'auxiliaire *rh*, il s'agit de « l'impossibilité de sa réalisation ». Cela montre que l'échelle entre F^{\max} et F^{\min} dans le modèle proposé pour rendre compte de la force du facteur modal, une fois considérée en complémentarité avec la polarité, permet effectivement d'expliquer l'évolution des formes modales dans un domaine notionnel donné.

La valeur d'interdiction est présente assez tôt dans les textes du corpus (dans le courant de la XIX^e dynastie, cf. Ex. 759), mais elle n'est actualisée qu'épisodiquement et se rapproche plus de l'impossibilité pour un agent de mener un procès à bien (générique) que de l'interdiction au sens juridique :

Ex. 759 P. Chester Beatty II, r^o 8,3 (= *LES* 34,10)
bn ink sw, bn iw.i rh di{.s}<.t.f> n.k
 « il ne m'appartient pas, je ne pourrai te le donner »

Ex. 760 Stèle Caire JE 48876, l. 20 (= *KRI* VI, 19,10-11)
y3 mntk i.ir st r-dr.w, bn iw.k r rh h3^c.w, r di.t hpr ky shr m-di.w
 « assurément, c'est toi qui les réalises dans leur ensemble (*i.e.* les bienfaits), tu ne pourras les délaissier pour faire en sorte que les choses se passent d'une autre manière »

Ex. 761 P. BN 198,III, v^o 3-4 (= *LRL* 69, 15-16)
inn n3y.k shn 33 r.k, bn iw.k rh sm m p3y shn n pr-3^c.w.s
 « si tes tâches s'avéraient trop nombreuses pour toi, tu ne pourras pas échapper à celle de Pharaon V.F.S. »

Une première étape dans le développement de la forme semble avoir lieu entre la fin de la période ramesside (où les emplois de *rh* comme auxiliaire au futur III se multiplient) et le début de la XXII^e dynastie. En effet, dans le texte d'*Ounamon*, on trouve l'exemple suivant :

Ex. 762 P. Moscou 120, r^o 2,73-74 (= *LES* 74,13-15)
bn iw.i (r) rh ddh p3 wpwty n imn m-hnw p3y.i t3, imy tw wd.i sw, mtw.tn
sm m-s3.f r ddh.f
 « il ne m'est pas possible d'arrêter le messenger d'Amon à l'intérieur de mon pays, laissez-moi donc le renvoyer, et vous le poursuivrez pour l'arrêter ! »

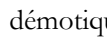
Dans cet exemple, le prince de Byblos utilise un futur III ayant pour prédicat l'auxiliaire *rh* alors que son propos a trait au présent. On a constaté que ce phénomène était également attesté en démotique et en copte lorsque la forme se teinte d'une nuance d'impossibilité forte. Cette

construction de *rḥ* + INF. au futur III semble ainsi permettre d'arriver à la sphère d'expression de l'impossibilité épistémique. En employant l'auxiliaire au présent, le prince aurait pu laisser entendre qu'il faisait référence à sa capacité d'arrêter Ounamon, alors qu'il est tout à fait en mesure de le livrer aux Sikals. En recourant au futur, la construction se teinte donc peut-être, dès cette époque, d'une nuance d'impossibilité à caractère plus général, qui inclut tous les facteurs influant plus ou moins directement sur la réalisation du procès : l'absence de permission légale, la question des relations avec l'Égypte et ses dieux, ... On reste cependant ici dans le domaine large de la modalité radicale. En revanche, dans deux textes littérairement élaborés qui appartiennent à la tranche la plus basse du corpus, la construction *bn iw.f rḥ sdm* est employée avec un sens qui revient normalement au subjonctif négatif :

Ex. 763 P. Brooklyn 47.218.135, r° 2,8 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 5)
 [m]n p3 nty rḥ ḥk r.s m-kd 3ḥ.t n.t p.t
 « il n'y a personne qui puisse y entrer comme l'horizon du ciel »
 J.Fr. Quack (1993 : 11) ; J. Winand (1996 : 47).

Ex. 764 P. BM 10252, r° 11,5 (= *Urk.* VI, 121,6)
 bn ir dr.ty.k rḥ mḥ n-im.i
 « tes mains ne pourront s'emparer de moi »

Le texte en égyptien de tradition du *Rituel de repousser l'Agresseur* (Ex. 764) utilise, de manière assez symptomatique, la forme *nn sdm.n.f*. On se rappellera, en outre, que c'est précisément à cette période que la même construction remplace la négation du subjonctif dans tous les textes à caractère juridique lorsqu'il s'agit de se placer sous l'interdiction de réaliser un procès :

Ex. 765 P. Vatican 10574, l. 9-10 (= M. Malinine 1946 : 121)
 [ḥn] imn, ḥnh pr-ḥ3, snb.f, di n.f imn p3 kn [bn m-di.i šri, šr.t, sn, sn(.t),
 rmt nb n p3 t3 dr.f] iw iw.w rḥ mdw dw3 ḥr-s3 dw3 [LAC.]
 « que vive Amon, que vive Pharaon, qu'il soit en bonne santé et qu'Amon lui donne la victoire ; je n'ai ni fils, ni fille, ni frère, ni soeur, personne sur la terre en son ensemble qui sera autorisé à (le) contester à l'avenir »
 La restitution est assurée par M. Malinine (1946 : 130). On ajoutera la formulation tout à fait parallèle du P. Vienne 12003, col. 1,11 (= M. Malinine 1973 : pl. 10) qui porte la négation *bn-iw* traditionnelle en démotique :  NP *bn-iw (m-)di.n* NP « nous n'avons pas de NP ».

Ex. 766 P. Louvre E 3228d, r° 7-8 (= M. Malinine 1983 : 18)
 ḥn imn, ḥnh pr-ḥ3, snb.f, di n.f imn p3 kn, ḥnh dw3-ntr imn t3y.i ḥn.t, k3
 p3y.s ḥḥw, bn iw.i rḥ st3 t3 hr nty irw ḥry
 « que vive Amon, que vive Pharaon, qu'il soit en bonne santé et qu'Amon lui donne la victoire, que vive la divine adoratrice d'Amon, ma maîtresse, et que sa durée de vie soit longue ; je ne pourrai renier le document ci-dessus »
 M. Malinine (1953 : 45) ; B. Menu (1985 : 77).

Les deux grands domaines de la négation du subjonctif semblent donc bien avoir été repris entièrement par la construction *rḥ* + INF. au futur III à cette période. Malheureusement, notre

Pour la correction, voir J. Winand (1992 : 329 n. 69).

D'autre part, parallèlement à ce que l'on a vu pour *rḥ*, *gmi* peut également avoir pour objet direct⁹⁰⁹ un composé en *ᶜ*-INF. dans le sens de « trouver le moyen de faire » :

- Ex. 777** P. Anastasi V, r^o 7,8-8,1 (= *LEM* 59,6-7)
sw m ʒpd dnḥ m ḏr.t rmt, bw gm.f^ᶜ-pwy.t
« il est comme un oiseau entravé dans la main d'un homme, il ne trouve pas le moyen de s'envoler »

Le verbe *spr* peut être employé avec un sens proche des expressions qui viennent d'être décrites pour *gmi*, mais pas pour autant équivalent. En effet, lorsque ce verbe est construit avec la préposition *r* + INF., il permet d'exprimer une notion de réussite⁹¹⁰ qui implique un effort particulier de l'agent en vue de la réalisation du procès : « parvenir à + INF. » d'où « réussir à + INF. ». Dans ce sens, *spr* peut être construit avec un verbe de mouvement, et c'est la réussite du déplacement qui est en jeu :

- Ex. 778** P. Caire CG 58059, r^o 2-3 (= *KRI* III, 251,14-252,1)
spr.n.i r iy.t dy m-di.k (𓂏𓂐𓂑) 3 m ḥrw, iw pʒ šms wḏ m nʒy.f wpw.t r tʒy
ri.t n NG, ir.f spr r.i m ḥʒwy m grḥ
« je n'ai réussi à revenir ici d'après de toi qu'en trois jours, mais le serviteur était parti dans ses missions dans ce coin de NG, et ce n'est qu'au milieu de la nuit qu'il m'a rejoint »

Sur la limitation aux verbes intransitifs de la forme emphatique *sdm.n.f* dans les textes en néo-égyptien complet, voir J. Winand (1992 : 260). Sch. Allam (1983 : 24) lit la graphie 𓂏𓂐𓂑 *mk*, ce qui modifie complètement la segmentation et ne fait pas sens ; je suis l'interprétation générale de E.F. Wente (1990 : 118).

- Ex. 779** P. Anastasi III, r^o 5,12-6,1 (= *LEM* 26,14)
spr.f r iy.t r km.t ° iw.f mi ḥt, wnm sw tʒ kk
« s'il parvient à revenir en Égypte, c'est comme un morceau de bois qu'a mangé ?le ver? »
Le mot 𓂏𓂐𓂑 est problématique et les passages parallèles dans d'autres papyrus n'aident pas (cf. R.A. Caminos 1954 : 94-95).

Cependant, l'infinitif régime de la préposition *r* peut également être un verbe d'une autre catégorie, qu'il s'agisse d'un lexème exprimant une action quelconque ne relevant pas du déplacement (Ex. 780) ou d'un causatif construit avec *rdi* (Ex. 781). Il s'agit alors d'emplois à proprement parler métaphoriques de ce verbe, qui fonctionne pleinement comme auxiliaire et ne conserve de son signifié de base que la dynamique de l'effort qui mène à l'accomplissement d'un procès :

⁹⁰⁹ Cf. *Wb.* v, 169,5.

⁹¹⁰ Cf. *Wb.* IV, 102,20.

- Ex. 780** P. Anastasi V, r° 10,6-7 (= *LEM*61,3-5)
p3 šri, tw.tw špr.f r nhm.f m kni mw.t.f, spr.f r ir.t rmt iw ks.w.f wšwš
 « l'enfant, on ne l'élève que dans le but de l'enlever aux bras de sa mère, si bien qu'il ne parvient à atteindre l'âge adulte que les os brisés »
 On possède de nombreux parallèles à cette expression : voir *e.g.* P. Sallier 1, r° 3,9 (= *LEM*79,14-15) ; P. Turin C, v° 1,7 (= *LEM*129, 2-3).
- Ex. 781** P. BM 10412, v° 11 (= *LRL* 56,12-13)
i.ir.k spr di.t iw.i (𓄀) m p3 t3 rsy, iw grh.k im.f
 « tu ne parviendras à me faire revenir du sud que lorsque tu en auras terminé avec ça »
 E.F. Wente (1967 : 71 n. p).

Ces constructions, à la fois de *gmi* et de *spr*, se rapprochent fortement du signifié que l'on a dégagé pour la négation de l'auxiliaire *rh* lorsqu'il est employé au progressif : « ne pas parvenir à ». Avec la description des constructions de ces deux verbes, s'annonce ce qui sera l'objet de l'essentiel du prochain chapitre : une approche de la complémentation en néo-égyptien. Il s'agit en effet de l'un des rares domaines où il semble possible de montrer l'existence d'une forme de modalisation assertive (qui reste à décrire) dans cette phase de la langue égyptienne.

CHAPITRE III

La modalité assertive

Le domaine de la modalité assertive possède assurément un stock de moyens expressifs bien moins large que celui de la modalité radicale en néo-égyptien. Elle n'en est certainement pas moins présente, mais ne se manifeste pas de manière aussi obvie. L'essentiel de ce chapitre sera consacré à une approche globale de la complémentation. Pour ce faire, je proposerai de suivre deux axes autour desquels organiser l'étude des propositions complétives. Le premier a déjà été abordé à plusieurs reprises par les égyptologues : il s'agit de l'étude de la complémentation des verbes de perception et de cognition. En m'appuyant sur un examen de l'opposition entre les complétives introduites par *iw* et par *r-dd* après les verbes *ptr* et *gmi*, je suggérerai de reconnaître une motivation médiaphorique présidant à l'alternance entre les deux relateurs. On voudrait par là montrer qu'il est peu probable qu'une variation du degré d'assertivité du contenu de la complétive soit à l'origine du choix d'un relateur (lorsque choix il y a). Sur ces bases, il sera possible de rendre compte des constructions attestées pour des verbes comme *ʕm*, *rḥ* et *sdm*. Le second axe de l'étude de la complémentation sera constitué par un examen des verbes de manipulation au sens large. On distinguera trois degrés de manipulation correspondant chacun à une forme syntaxique donnée : les complétives introduites par *iw* pour le degré de manipulation faible, le subjonctif en fonction complétive pour le degré médian, et l'infinitif pour le degré fort. Je serai ainsi conduit à envisager le comportement de plusieurs catégories de verbes opérateurs : les verbes directifs, les verbes exprimant une requête ou une demande, et l'expression de la causation avec *rdi*. La deuxième partie de ce chapitre sera plus factuelle. Elle consistera tout d'abord à intégrer dans le modèle général d'analyse de la modalité proposé au chapitre I les conclusions d'études réalisées et dont les acquis ne seront pas remis en cause : il s'agit essentiellement de l'analyse de la fonction médiaphorique du conjonctif dans la narration. Dans un second temps, je présenterai quelques domaines qui, à l'heure actuelle, semblent aboutir à des impasses pour l'étude de la modalité. J'examinerai successivement et, par la force des choses, brièvement les trois domaines suivants. (1) L'alternance d'auxiliaires d'énonciation comme *ptr* et *mk* dans les textes du Nouvel Empire ; il paraît présentement impossible d'en rendre compte (au niveau du signifié, s'entend). On observera en outre à cette occasion l'absence d'expression de la modalité assertive dans les propositions non verbales. (2) Le discours indirect ; s'il a déjà fait l'objet de nombreuses études, ce phénomène ne s'accommode que très peu d'une analyse modale : tout porte à croire que le néo-égyptien y gommait systématiquement toute trace de modalisation assertive. (3) Enfin je serai amené à proposer un aperçu du signifié modal de la particule *y3* et à constater que l'on ne peut en rendre compte qu'à travers une étude des relations transphrastiques en néo-égyptien, ce qui sort du cadre restreint qui a été fixé pour cette étude. Les quelques conclusions que je serai amené à tirer de ce travail seront l'occasion de présenter des voies d'enquête *a priori* prometteuses, mais impliquant l'étude de la modalité au niveau textuel.

1. APPROCHE DE LA COMPLÉMENTATION EN NÉO-ÉGYPTIEN

L'étude de la complémentation en néo-égyptien a reçu une attention certaine de la part des égyptologues ; il suffira pour s'en convaincre de citer l'étude qu'a proposée D. Sweeney⁹¹¹ des complétives gouvernées par les verbes de perception, l'analyse des emplois de *iw* lorsqu'il introduit une proposition en fonction d'objet direct de J.-M. Kruchten⁹¹², ainsi que les remarques qu'a formulées H. Satzinger⁹¹³ à propos de cette dernière. Cependant, dans la perspective d'une étude de la modalité, l'approche proposée dans ces travaux pêche à deux niveaux. Le premier réside dans le fait de limiter l'étude de la complémentation aux verbes notionnellement assertifs⁹¹⁴ (et plus particulièrement aux verbes de cognition et de perception) : ce n'est bien sûr pas une tare en soi, mais cela tend à donner du phénomène une vision sinon étriquée, du moins étroite. Or, ainsi qu'on l'a vu au chapitre qui précède, les verbes de manipulation sont eux aussi d'un véritable intérêt dans une perspective modale. L'emploi de *iw*_{circ.} comme sujet du prédicat *nfr* (§ 1.2.3), l'utilisation d'une proposition circonstancielle en fonction complétive après *mri* ou *sm3^c* (§ 1.3.3.3), ainsi que l'alternance entre *r* + INF. et le subjonctif après le véitif *s3w* (§ 1.4.2.3), constituent autant de constructions dignes d'intérêt dans une étude de la modalité qui entend rendre compte, fût-ce partiellement, des relations interpersonnelles. Cela justifie un premier choix méthodologique : je commencerai par analyser le fonctionnement des complétives après les verbes de perception et de cognition⁹¹⁵ (§ 1.1), et, dans un second temps, je décrirai plus avant la complémentation des verbes de manipulation (§ 1.2). Ici comme ailleurs, on gardera à l'esprit le caractère général de cette étude : je ne prétends nullement traiter l'ensemble des problèmes posés par le champ complexe de la complémentation, mais voudrais plus simplement proposer des voies d'investigation pour des études qui resteront, pour bonne part, à réaliser.

Le second biais des travaux précités — dans la perspective que je défends — est de se cantonner au point de vue syntaxique. La description de la complémentation en termes distributionnels et substitutionnels est assurément une nécessité, mais elle n'explique rien. On en prendra un exemple à travers la table de substitution proposée par D. Sweeney⁹¹⁶ pour le verbe *gmi* :

<i>gmi</i>	<i>r-dd</i>	<i>sw hr sdm/bn sw hr sdm</i>	PRÉSENT
	ø	<i>iw.f hr sdm/iw bn sw hr sdm</i>	
	<i>r-dd</i>	<i>sdm.f/bwpw.f sdm</i>	PASSÉ
	ø	<i>iw sdm.f/iw bwpw.f sdm</i>	

Fig. 35. Table de substitution pour la complémentation de *gmi* par D. Sweeney

⁹¹¹ D. Sweeney (1986).

⁹¹² J.-M. Kruchten (1997 : en particulier p. 57-60).

⁹¹³ H. Satzinger (2001).

⁹¹⁴ Sur cette notion, voir S. Uljas (2007 : 39-49).

⁹¹⁵ L'unité de la catégorie peut être démontrée par les données des textes égyptiens eux-mêmes. En effet, dans les versions parallèles de *l'Enseignement d'Ani*, on trouve : *r rdi.t rh.k (...)* ; *my di<.i> ʕm.k (...)* ; *ptr twi hr mtr.k (...)* « pour t'informer ; viens que je te fasse savoir ; vois, je t'enseigne » P. Caire CG 58042, r^o 19,1 ; P. DeM 1, r^o 2,2 ; P. BM 10685, r^o 2,8 (= J.Fr. Quack 1994 : 297).

⁹¹⁶ D. Sweeney (2001 : 341).

Une fois cette description opérée, à supposer que l'on y adhère (ce qui ne relève pas de l'évidence), comment rend-on compte de l'alternance entre ces modes distincts de complémentation ? Ce n'est que très récemment qu'une réponse a été suggérée au sein de la linguistique égyptienne à travers deux études qui considèrent, chacune à leur manière, la motivation fonctionnelle présidant au choix de l'une ou l'autre construction. Il s'agit de l'étude des complétives en égyptien de la première phase proposée par S. Uljas⁹¹⁷, et de l'article de M.A. Collier⁹¹⁸ traitant de l'alternance entre *iw* et *r-dd* comme morphèmes introducteurs des propositions en fonction d'objet direct après *gmi*.

1.1. VERBES ASSERTIFS ET COMPLÉTIVES : DE L'ALTERNANCE ENTRE *iw*, *r-dd* ET *in*

Je partirai des conclusions de l'étude de S. Uljas pour situer la problématique de la complémentation des verbes assertifs en néo-égyptien. Il observe que le système qu'il propose « s'effondre » au milieu de la XVIII^e dynastie : « [*first signals of collapse of the system are at first isolated 'abnormal' instances, such as the following example [cf. infra § 1.2] of an object complement of the notionally non-assertive predicate mri introduced by the initial auxiliary iw (...). However, it is the appearance and spread of the expression r-dd that signals the definitive beginning of the end of the organisation outlined* »⁹¹⁹. On constate en effet que, si une opposition entre assertion et non-assertion peut difficilement être mise en cause en moyen égyptien pour expliquer la distinction entre les complétives introduites par *ntt/wnt* et celles qui ne le sont pas, il en va autrement avec l'emploi de *r-dd* en néo-égyptien. On peut, pour ce faire, considérer l'exemple suivant :

Ex. 782 P. Caire CG 58058, r^o 3-5 (= KRI III, 156,7-8)
mtw.k ptr ˆ.wy [n] p3-b3k nty m-s3.f, p3-wn [sd]m.i r-dd sw rwi m-di.f
 « et tu verras comment va Pabak qui l'accompagne, car j'ai entendu dire qu'il s'était séparé de lui »

Dans ce passage, il est manifeste que le locuteur n'est pas en position d'asserter la complétive : le fait qu'il demande à son allocutaire de se renseigner sur une question le préoccupant suffit à montrer que son degré de certitude ou de croyance relativement au contenu des propos qu'on lui a rapportés est bas. D'un point de vue théorique (et on verra que cela semble être confirmé par les données du néo-égyptien), cela exclut la possibilité d'asserter la proposition qui joue le rôle d'objet direct. Le constat opéré par S. Uljas semble donc valide. La motivation qui préside à l'emploi de *r-dd* ne paraît pas être de préciser la nature assertive de la complétive. On pourrait donc se situer, d'une manière ou d'une autre, dans le domaine de la non-assertion lorsque la particule *r-dd* est employée. Il convient dès à présent de préciser les termes ; la non-assertion dont il est ici question couvre potentiellement deux domaines : celui de la modalité épistémique (« je crois qu'il doit être rentré à ce moment de la journée »), et le domaine de la modalité

⁹¹⁷ S. Uljas (2007). Si je ne rejoins pas l'auteur sur tous les points de l'analyse (en particulier concernant l'explication de l'alternance entre la *mrr.f* et le subjonctif après les verbes assertifs), la description théorique qui est proposée au début de l'ouvrage (2007 : 1-26) restera à n'en pas douter un acquis pour la linguistique égyptienne. Elle me permettra par ailleurs d'éviter de longs développements théoriques en tête de ce chapitre : je m'inscris directement dans les principes qui y sont définis.

⁹¹⁸ M.A. Collier (2007).

⁹¹⁹ S. Uljas (2007 : 343).

médiaphorique (« j'ai entendu qu'il serait probablement rentré à cette heure »). Or, l'emploi de *r-dd* après un verbe comme *sḏm* dans l'Ex. 782 indique *a priori* que, si cette particule doit jouer un rôle au niveau modal, c'est dans le domaine du médiaphorique.

Cependant, le fait qu'un relateur syntaxique possède un rôle médiaphorique ne va pas de soi : beaucoup de langues du monde ne spécifient pas la nature modale de la complétive par l'emploi d'un relateur donné. On remarquera cependant que des études typologiques et fonctionnelles⁹²⁰, ont montré la chose suivante : lorsqu'une langue ne possède pas de moyen expressif spécifique pour marquer une modalité assertive dans la proposition complétive elle-même (morphologie verbale, particules énonciatives, etc.), elle recourt normalement à un relateur signifiant au niveau modal, et inversement. Le corollaire de ce principe est que l'on observera très rarement une langue qui exprime la modalité à la fois au niveau du relateur et au niveau de la proposition complétive. Dès lors, comme il faut constater que le néo-égyptien, après un verbe opérateur assertif, ne possède pas de moyen morphologique ou syntaxique particulier pour exprimer le niveau d'assertion de la complétive (il s'agit toujours de prédications équivalentes à celles que l'on attendrait en proposition principale), il paraît probable, d'un point de vue typologique du moins, que ce trait soit marqué au niveau du relateur. L'analyse — généralement négligée — des complétives après le verbe de perception *ptr* possède, de ce point de vue, un intérêt particulier.

1.1.1. Le verbe *ptr* : une alternance significative entre *iw* et *r-dd* ?

Le verbe *ptr*⁹²¹ est fondamentalement bivalenciel et désigne l'action de « voir » en néo-égyptien (sauf cas de recatégorisation au progressif où il prend le sens de « faire attention à », « regarder »⁹²²), cela est trop connu pour s'y attarder. En tant que verbe transitif, il gouverne un objet direct. Celui-ci peut être suivi d'une circonstancielle au présent I précisant l'activité qu'effectue l'entité perçue, il s'agit d'une première construction qui nous lie assez directement au domaine de la complémentation :

Ex. 783 O. Nash 1, r° 5-6 (= *KRI* IV, 315,14-15)
ptr.i NP iw.s hr it3 p3y.k h3
 « j'ai vu NP alors qu'elle volait ton ciseau »

Cette construction ne laisse planer aucun doute : le sujet à la première personne de *ptr* a effectivement vu une femme en train de voler un ciseau. Un cas parallèle provenant d'un procès des *Tomb Robberies* peut être mentionné :

Ex. 784 P. BM 10403, r° 1,4-6 (= *KRI* VI, 828,14-829,1)
*mntk p3 mnty n t3y s.t, i.dd my rmt nb i.ptr.k iw.w ʕk hnw t3y.i s.t, iw
 iry.w h3w n n3 ip.wt n p3y pr-n-st3*
 « tu es le portier de cet endroit, dis-moi donc toutes les personnes que tu as vues être entrées à l'intérieur de ce lieu et qui ont tiré profit des pièces de ce naos portable »
 D. Sweeney (1986 : 362 n. 28) ; S. Uljas (2007 : 111 n. 173).

⁹²⁰ Voir en particulier Z. Frajzyngier (1995 : 476-477, avec la littérature antérieure).

⁹²¹ Cf. *Wb.* I, 564,1-19. Pour le champ sémantique de la vision, voir en particulier J. Winand (1985 & 1986) et L. Depuydt (1988).

⁹²² Cf. J. Winand (2006 : 320).

Il ne peut en être autrement dans ce cas ; on interroge le portier sur ce qu'il a constaté *de visu*. Il en va de même pour l'exemple qui suit. Un témoin potentiel est interrogé sur ce qu'il a vu et répond :

- Ex. 785** P. Mayer A, v° 6,17 (= *KRI* VI, 816,5-6)
bwpwy.i ptr.w iw wn.w t3y ht, i.ir.i dd.f n snd
 « je n'ai pas vu qu'ils aient décelé ce sceau, c'est par peur que je l'ai dit »

Le verbe *ptr* est nié, mais la construction ne change pas, elle demeure formellement assertive. On se trouve dans le cadre d'une perception directe construite sur le moule syntaxique *ptr* SN *iw*_{CIRC.}⁹²³ ; ce dernier aura, comme on le verra plus avant avec *gmi*, une véritable importance.

Par ailleurs, le verbe *ptr* peut se construire directement avec une proposition « circonstancielle » introduite par *iw* en fonction complétive. Ce cas n'est attesté qu'une seule fois de manière assurée⁹²⁴ : il suffit. Dans ce texte, un homme prête serment devant l'oracle d'Aménophis ; il promet d'avoir rendu un âne au *md3y imn-h^cw* devant le tribunal ; on fait alors comparaître des témoins pour qu'ils attestent de la véracité de ses propos. Après une lacune de quatre cadrats, suit le texte suivant :

- Ex. 786** O. DeM 133, v° 5 (= *KRI* VI, 426,6)
 [_{LAC.} *p*] *tr.sn iw swd.f o n-m3^c.t*
 « ils virent qu'il l'avait (*i.e.* l'âne) effectivement rendu »
 D. Sweeney (1986 : 343). Je ne partage pas les doutes de S. Uljas (2007 : 111 n. 173) concernant la validité de cet exemple. Dans le contexte, il est très difficile de comprendre la construction de *ptr* autrement.

Dans ce texte, les témoins ont observé que l'âne avait été effectivement (*n-m3^c.t*) remis à son propriétaire. La perception qu'implique ici le verbe *ptr* paraît donc tout à fait parallèle à celle dont il est question dans les Ex. 783, Ex. 784 et Ex. 785 : il s'agit bien du sens premier du verbe, « voir, observer que ». Il n'en va pas de même pour d'autres cas. En effet, nous avons conservé au moins deux exemples⁹²⁵ d'une complétive introduite par *r/m-dd* après *ptr*. Ces deux attestations datent de l'époque de Ramsès II ; la première d'entre elles apparaît dans la Bataille de Qadesh :

- Ex. 787** Bataille de Qadesh, § 205-207 (= *KRI* II, 66,1-15)
hr ir dr ptr mnn3 p3y.i kr r-dd inh wi rh.t c33.t n htr, wn-in.f hr bdš
 « et lorsque *mnn3*, mon conducteur de char, remarqua qu'un énorme contingent de chars m'avait encerclé, il faiblit »
 On contrastera utilement ce passage avec ce que l'on trouve dans Bataille de Qadesh, § 224-225 (= *KRI* II, 71,15-72-3) : *hr ir dr ptr wi p3y.i mš^c*

⁹²³ La proposition introduite par *iw* dans cette construction est *formellement* une circonstancielle, mais, *fonctionnellement*, elle joue le rôle de complétive, comme le montrera la distinction entre « *aboutee* » et « *findee* » ci-dessous, *pace* D. Sweeney (1986 : 362 n. 28) et S. Uljas (2007 : 111 n. 173). Il en va de même pour P. BM 10403 (= *KRI* VI, 832,10-11 [référence à corriger chez S. Uljas]) : *nhy hmw.w n sš NP i.ptr.i iw inf st iw.f it3.w r p3 pr n NP* « ce sont quelques vases du scribe NP que j'ai vu qu'il avait emmenés, et il les a apportés chez NP ».

⁹²⁴ À l'exemple cité, il convient certainement d'ajouter : *iw[.s] 3by.tf r-ikr zp-2 ° dr ptr.s ° iw.f* [_{LAC.}] « et elle le désira au plus haut point lorsqu'elle vit qu'il [_{LAC.}] » P. Chester Beatty II, r° 4,3-4 (= *LES* 33,3-4). Pour d'autres exemples qui sont à rejeter, voir les remarques de S. Uljas (2007 : 173 n. 173).

⁹²⁵ *Pace* D. Sweeney (1986 : 343) : « [*s*] *some verbs of perception which do not take an object clause introduced by r-dd may take an object clause introduced by iw, such as the verb ptr* ».

t3y.i nt-htr r-dd twi mi mntw (...) « et lorsque mon armée et ma charrierie remarquèrent que j'étais tel Montou (litt. me virent à savoir que j'étais comme Montou) ». Ce parallèle est important pour deux raisons : il est peut-être l'indice de l'origine de la grammaticalisation de *r-dd* comme relateur, et, surtout, il montre que, comme on l'observera avec le verbe *gmi*, l'« aboutee » (pour reprendre la terminologie de M.A. Collier 2006 ; cf. *infra*) peut également être antéposé à la complétive introduite par *r-dd* avec le verbe *ptr*.

Une fois de plus, la perception visuelle est assurée pour cet exemple, mais il semble que *ptr* possède ici une dimension supplémentaire : ce n'est pas seulement le « fait de voir » qui est en cause dans cet exemple, mais c'est également le « fait de prendre conscience » de la difficulté dans laquelle se trouve Ramsès II ; il est sinon difficile de justifier la proposition en séquence *wn.in.f hr bds*. On pourrait, j'en conviens, arguer que la nuance est ténue. Cependant, un autre cas vient directement conforter cette hypothèse. En effet, dans une prière à Amon, un locuteur est visiblement fort marri de la perte d'un bien qu'il possédait et il s'adresse au dieu en ces termes :

Ex. 788 O. Gardiner 310, r° 2-4 (= *KRI* III, 797,11)
ir ptr.i m-dd di.k hpr (i.)wn m-di.i o, iw.i r ir.t n.k LISTE
 « si je vois que tu as fait en sorte que revienne ce que j'avais, je t'offrirai LISTE »
 Fr. Neveu (1996 : 177).

À proprement parler, dans cet exemple, le locuteur ne voit rien ; l'objet premier de la complétive est la prédication *di.k hpr* SN : la perception visuelle ne sera que le résultat du procès exprimé dans la complétive par le causatif. Il y a donc un processus d'inférence qui lie la vision à la cognition. On se trouve alors au centre de l'hypothèse que je suggérerai de suivre pour justifier de l'alternance entre *iw* et *r-dd* lorsqu'ils introduisent une complétive après un verbe de perception : lorsqu'un sens (ou plus précisément une forme de contact physique) intervient seul dans le processus perceptif, c'est-à-dire quand le locuteur veut exprimer un contact sensoriel direct ou objectiver la complétive comme telle, il recourra à la construction introduite par le *iw*_{CIRC.}. En revanche, si, en plus de cette perception sensorielle, un processus cognitif est nécessaire, c'est la construction avec *r-dd* qui sera favorisée. Comme on va l'observer, il ne s'agit pas d'une dichotomie stricte ; on se situe sur un continuum, et les frontières peuvent sensiblement varier en fonction des choix du locuteur et du contexte discursif. Cependant les tendances paraissent suffisamment lourdes pour que l'on risque l'hypothèse. Dès lors, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, si cette analyse devait s'avérer posséder quelque pertinence, on serait dans un système médiaphorique à deux termes ; ce qui est typologiquement très bien attesté (cf. chapitre I, § 2.2.5 & 3.3.2) : une perception directe s'opposant à une perception impliquant un médium cognitif et réflexif. D'autre part, je rejoins ce faisant une partie des idées défendues par M.A. Collier dans l'étude de la complémentation de *gmi*. Je le cite commentant un exemple de *gm + iw* qu'il contraste avec la construction *gm + r-dd* :

« [e]xample 1 involves discovery based on direct perceptual encounter between the finder and the state of affairs found (perceptual discovery — the finder directly experiences and perceives the state of affairs found), an encounter which here provides novel knowledge acquisition and realization for the subject (conceptual discovery),

indeed in this case a surprising, unexpected realization. By contrast, in example 2 the finder does not perceive the content of the complement clause directly in the world, but can nevertheless still attempt to acquire knowledge about it (conceptual discovery)»⁹²⁶.

On voit que l'approche ici proposée s'appuie largement sur les observations formulées par M.A. Collier. Ce sur quoi je ne puis le suivre, c'est la distinction qu'il opère dans la suite de son raisonnement — et qui est déjà perceptible dans l'extrait cité — entre la nouveauté d'une découverte qu'impliquerait *iw* et une forme de présupposition de connaissance qu'impliquerait *r-dd* : les données recueillies ainsi que la mise en parallèle du fonctionnement de *iw* et *r-dd* pour l'ensemble des verbes de perception ne semblent guère s'accorder avec cette hypothèse.

1.1.2. La complémentation de *gmi* : entre découverte sensorielle et cognitive

Le fait de poser la question de la complémentation des verbes de perception à partir du verbe *ptr* paraissait constituer un point de départ obligé. En effet, si les choses sont relativement claires pour ce lexème, on va observer que la frontière entre la perception⁹²⁷ sensorielle et la perception cognitive est relativement floue pour *gmi*. Par conséquent, on ne s'étonnera pas de trouver des exemples, participant du domaine intermédiaire, dans lesquels le choix du locuteur a dû jouer un rôle déterminant. Le verbe *gmi*⁹²⁸ signifie fondamentalement « rencontrer, trouver par hasard » et il implique un sujet non agentif⁹²⁹. La découverte qu'implique ce lexème est donc potentiellement de nature variée. Il peut simplement désigner le fait de rencontrer une personne (*gmi* SN, cf. Ex. 789), éventuellement en train de réaliser une action (*gmi* SN *hr sdm*, cf. Ex. 790) ; la perception est directe et provient d'une forme de contact entre le sujet et l'objet direct de *gmi* dans le monde référentiel⁹³⁰ :

Ex. 789 P. Nevill, r° 3-4 (= J. Barns 1949 : 70)
hr ir <t>wi 'h^c.k(wi), iw.i gm NP, iw.f hr dd n.i 'DD'
 « et alors que j'étais là, j'ai rencontré NP et il m'a dit : 'DD' »

Sur la correction du <t>, voir J. Barns (1949 : 70 n. 3b) ; E.F. Wenté (1990 : 219) ; A.G. McDowell (1999 : 110) ; Fr. Neveu (2001 : 117). Dans ce sens, le verbe peut impliquer une recherche, cf. O. DeM 626, r° 3-4 (= J. Černý 1970 : pl. 2) *iry nfr p3 gmy.k r h3b.f n.i* « c'est un chouette type que tu as trouvé à m'envoyer » ; c'est la présence de la proposition finale qui induit cette recatégorisation.

⁹²⁶ M.A. Collier (2007 : 34).

⁹²⁷ Pour la classification de *gmi* dans les verbes de perception-cognition, voir M.A. Collier (2007 : 34 n. 4, avec la littérature linguistique afférente).

⁹²⁸ Sur la complémentation de *gmi*, voir en particulier P. Vernus (1981a : 433 n. 10) et à sa suite Fr. Neveu (1996 : 170-172) ; D. Sweeney (1986) et J.-M. Kruchten (1997 : 58-59).

⁹²⁹ Voir sur ce point J. Winand (2006 : 74).

⁹³⁰ On rapprochera ces cas de ceux où une circonstancielle explicite la situation dans laquelle se trouve l'objet de *gmi* : P. d'Orbiney, r° 2,9-10 (= *LES* 11,13-14) *iw p3y.f sn šri hr g[m] t3 hm.t n p3y.f sn 3 iw.tw hms hr nbd.s* « et le frère cadet trouva la femme de son frère aîné en train de se faire coiffer ».

- Ex. 790** O. Louvre 667+700, r° 6 (= *LES* 94,4)
iw.sn hr gm.t.f [hw-i]ir.t m hw.t-ntr n.t pr inn
 « ils le trouvèrent en train d'officier dans le temple du domaine d'Amon »
 La proposition de J. von Beckerath (1992 : 103) « [a]bsichtlich getilgt? vielleicht sollte es korrekt [hr] jrt.f „bei seinem Handeln“ heißen », suivie par W.K. Simpson (2003 : 115), est à retenir.

Dans la construction *gm* SN *hr sdm*, le verbe peut également signifier « surprendre, tomber sur » (cf. le trait de hasard dans le signifié de base de ce lexème), lorsque l'individu en fonction d'objet est pris en faute ; une fois de plus, le contact perceptif est direct :

- Ex. 791** Décret de Nauri, l. 71-73 (= *KRI* I, 55,11-13)
m-mitt p3 nty iw.tw r gm.t.f hr it3 tp-n-i3w.t nb n t3 hw.t NR, ir.tw hpw
r.f m sw3 fnd.f msdr.wy.f
 « de même, celui que l'on surprendra à voler toute bête du temple de NR, qu'on lui applique la loi en lui coupant le nez et les oreilles »
 Cf. J.-M. Kruchten (1986b : 243-244).
- Ex. 792** P. Leyde I 371, v° 19-20 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VIII)
bwpwy.t gm.t.<i> hr ir.t thr im.t m shr n hwty hr k r ky pr
 « tu ne m'as pas surpris à te tromper à la façon d'un paysan entrant dans une autre maison »

Avec ces deux exemples, on se situe dans une complémentation de type *gmi* [SN] [*hr ir.t*] : le sens implique une structure syntaxique de ce type, c'est-à-dire avec une prédication seconde⁹³¹. L'utilisation du pseudo-participe dans cette fonction constitue un point pivot dans l'analyse de la complémentation de *gmi* :

- Ex. 793** P. d'Orbiney, r° 4,8 (= *LES* 13,14-15)
iw.f hr gm t3y.f hm.t sdr.ti, mr.ti n-c3
 « et il trouva sa femme alitée, faisant semblant d'être malade »
 Voir également en r° 5,1 (= *LES* 14,3-4).
- Ex. 794** P. Moscou 120, r° 1,x+13 (= *LES* 66,3-4)
iw.i gm.t.f hms <m> t3y.f ry.t
 « et je le trouvai assis dans son appartement »
 P. Vernus (1981a : 433 n. 10).
- Ex. 795** P. d'Orbiney, r° 13,2-3 (= *LES* 22,15-16)
iw.f hr gm p3y.f sn šri sdr hr p3y.f hcti, iw.f mwt
 « et il découvrit son frère cadet allongé sur son lit, mort »
- Ex. 796** P. Léopold II-Amherst, r° 2,11-12 (= *KRI* VI, 484,10)
iw.n gm.s [im] htp.ti m-mitt
 « et nous l'y avons trouvée reposant semblablement »

⁹³¹ Sur ce point, en égyptien de la première phase, voir S. Uljas (2007 : 111). Ne relevant pas directement de la problématique de la complémentation en relation avec l'expression de la modalité, ces cas ne seront pas étudiés plus avant.

- Ex. 797** P. BM 10052, r° 1,16-17 (= *KRI* VI, 768,12-14)
ir t3 s.t i.hn.k r.s, i.ir.k gm.s mi-ih, dd.f: i.ir.i gm.t.s wn.tw c'n
 « ‘concernant l’endroit où tu te rendais, dans quel état l’as-tu trouvé ?’, il dit : ‘c’est déjà ouvert que je l’ai trouvé’ »
 La forme emphatique rhématise ici le parfait en prédication seconde ; P. Cassonnet (2000 : 188) cite cet exemple dans un paragraphe consacré aux cas où « le temps second de la question est repris dans la réponse ».
- Ex. 798** P. Mayer B, r° 3 (= *KRI* VI, 515,7-8)
hr ir hrw.w, iw NP1 sm r t3 c.t n NP2, iw.f gm n3 3h.t im w3h, iw.f mh im.w
 « et après quelques temps, NP₁ se rendit chez NP₂, trouva les biens qui étaient déposés là, et s’en saisit »

Dans tous les cas qui viennent d’être cités, le sujet du verbe *gmi* entre en contact direct avec une entité qui se trouve dans une situation donnée : l’objet syntaxique du verbe *gmi* et la découverte qu’implique ce verbe forment donc une seule et même entité. En d’autres termes, le pseudo-participe ne fait que préciser l’état dans lequel se trouve l’objet de la découverte. Cependant, il n’en va pas toujours ainsi. Pour le montrer, contrastons les deux exemples suivants :


- Ex. 799** O. DeM 582, r° 4-6 (= *KRI* V, 575,13-16)
hr ir twi sm r ddh.f m rwh3, iw.i gm.f 3tp m bd.t m-di NP, iw.i hr dd n.f: m nim i.di n.k p3 c3, iw.f hr dd n.i: gm<.i> sw kb, iw.i it3.f
 « et alors que je m’en allais afin de l’enfermer (*i.e.* l’âne) pour la nuit, je l’ai trouvé chargé de grain en possession de NP, et je dis à ce dernier ‘qui t’a donné l’âne ?’, et il me répondit ‘je l’ai trouvé inactif et je l’ai pris’ »
- Ex. 800** P. Abbott, r° 6,2-3 (= *KRI* VI, 477,5-8)
inn i.ir.tn nhm r p3y wn.tn im sip.tw.f iw.tn gm.t.f wd3, th3y NR1 hn^c NR2 t3y.f hm.t-nsw
 « si ce devait être à propos de celle (*i.e.* la tombe) dans laquelle vous vous trouviez pour inspection et que vous avez trouvée intacte que vous vous réjouissez, (sachez qu’en revanche) NR₁ et NR₂, son épouse royale, ont été profanés »
 J. Černý (1941 : 109) ; P.J. Frandsen (1974 : 167) ; J. Černý & S.I. Groll (1978 : 246) ; P. Cassonnet (2000 : 101) ; M. Collier (2006 : 193). Exemple traduit comme une interrogative chez M. Green (1980 : 14). Pour cette construction, voir également r° 7,12 (= *KRI* VI, 481,2) : *gm.n st wd3*
 « nous les avons trouvées intactes ».

Les deux occurrences de *gmi* SN + PSEUDO-PART. de l’Ex. 799 correspondent assez exactement à ce que l’on a décrit jusqu’ici : la découverte exprimée par *gmi* concerne, dans les deux cas, le fait de trouver l’âne (SN) dans une situation donnée (PSEUDO-PART.). Il s’agit donc d’une découverte perceptuelle directe, et l’objet de *gmi* correspond à celle-ci. En revanche, il en va autrement dans l’Ex. 800. En effet, ce qui est découvert, ce n’est pas la tombe elle-même, mais le fait qu’elle soit intacte, non violée. La construction demeure strictement identique, mais il faut à présent distinguer deux réalités : l’objet sur lequel porte la découverte, et la découverte elle-même. Il y a dès lors un glissement du sens de *gmi* qui se fait verbe opérateur : le sujet ne trouve pas

toutefois d'importance pour rendre compte des autres possibilités distributionnelles dans la complémentation de *gmi*.

1.1.2.1. La construction *gmi SN iw_{CIRC.}* ou l'axe perceptuel

On observe précisément le même phénomène que celui qui vient d'être décrit pour le pseudo-participe avec le *iw* circonstanciel. En effet, de manière parallèle au pseudo-participe, une circonstancielle peut venir qualifier l'objet direct de *gmi* dans son sens perceptif :

- Ex. 805** P. Mayer A, v^o 6,22-23 (= *KRI* VI, 816,13-15)
twi m () *iy r-hry, iw.i gm NP_{1,2} iw.w h^c.w phph m p3y wd3*
 « j'étais en train de descendre, et je suis tombé sur NP_{1,2} en train de s'agiter dans ce magasin »
- Ex. 806** O. Mond 175, r^o 3-4 (= *KRI* VII, 381,9-10)
iw.i gm.t NP₁ iw.f hms ir<m> NP₂
 « et je rencontrai NP₁ qui se trouvait en compagnie NP₂ »
- Ex. 807** P. Chester Beatty I, r^o 10,6-7 (= *LES* 50,16-51,1)
iw.s gm hr iw.f sdr hr rmw hr t3 h3s.t
 « et elle trouva Horus qui était étendu en train de pleurer dans le désert »
- Ex. 808** P. Chester Beatty II, r^o 10,6-7 (= *LES* 36,2-4)
[w3h im]n, w3h p3 hk3 h.w.s, mtw[.tw] gm m3^c.t iw.f nh, iw.tw k3mn.f [t3]y.f ir.t 2, mtw.tw {hr} di.t.f [r iry-]3 m p[3 pr m3^c.]t
 « par Amon, par le Souverain V.F.S., si l'on trouve Vérité en vie, on me rendra aveugle des deux yeux, et on m'affectera comme portier dans la maison de Vérité »
- Ex. 809** P. DeM 27, r^o 5-7 (= *KRI* V, 579,1-2)
iw.i gm rmt-is.t NP iw.f sdr irm t3y(i) hm.t m DATE
 « et je suis tombé sur l'homme d'équipe NP alors qu'il couchait avec ma femme en DATE »
- Ex. 810** P. Berlin P 10496, r^o 12-13 (= *KRI* V, 477,5-7)
hr hr-s3 sip.tw t3 s.t, iw.w hr gm w^c wt iw.f n^c, iw bn sw mtn.tw hr rn n rmt nb nty m p3 t3 dr.f
 « et après que l'on eut inspecté l'endroit, ils trouvèrent un cercueil sans décoration, qui n'était inscrit au nom de personne se trouvant sur la terre entière »
- Ex. 811** P. Turin 1880, v^o 3,1 (= *RAD* 49,17-18)
gm.tw[.w] iw.w hms.w hr ph.wy n t3 hw.t NR
 « c'est installés à l'arrière du temple de NR qu'ils ont été trouvés »
 P. Vernus (1981a : 433 n. 10).

Tous les exemples qui précèdent peuvent être compris sur le moule *gmi SN [iw_{CIRC.}]*. Cela est possible parce que la proposition circonstancielle au présent I décrit un état affectant effectivement l'objet direct de *gmi* au moment de la découverte et que le sujet de *gmi* se borne à l'observer. Cependant, le dernier exemple montre comment peut s'opérer la transition vers un sens cognitif : hors contexte, on pourrait envisager de comprendre « on a constaté qu'ils étaient

installés à l'arrière du temple de NR ». Cette interprétation supposerait que le « *findee* » ne soit plus l'objet direct de *gmi*, mais la prédication dans laquelle intervient ce dernier au sein de la proposition circonstancielle : ce sens présuppose une recherche, et dès lors, une forme de contrôle du premier actant de *gmi*. Ce signifié est patent dans plusieurs emplois de cette construction où l'on passe de « trouver SN + CIRC. » à « constater que ». À l'intérieur du même moule syntaxique, la portée de la complémentation diffère donc et devient *gmi* [SN *iw*_{CIRC.}] :

- Ex. 812** P. Bologne 1086, r^o 9-10 (= *KRI* IV, 79,12-14)
smtr.i p3 h3r n pr-dhwty i.h3b.k n.i hr.f, gm.i sw iw.f didi.tw r hwtw n pr-dhwty r-h.t.k m DATE
 « j'ai enquêté sur le cas du Syrien du temple de Thot à propos duquel tu m'as écrit et j'ai observé qu'il avait été désigné comme cultivateur du temple de Thot sous ta responsabilité en DATE »

Cet exemple est particulièrement clair : le verbe *smtr* exprime formellement la recherche qui préexiste au procès désigné par *gmi*. Dans les cas de ce type, l'interprétation *gmi* [SN *iw*_{CIRC.}] est actualisée. Cette remarque vaut évidemment pour l'ensemble des exemples qui suivent.

- Ex. 813** P. Turin 1882, r^o 4,4 (= *KRI* VI, 74,10-11)
ptr gm.i st iw mnk{ } st hm.f.c.w.s
 « vois, j'ai constaté que sa Majesté V.F.S. les avait rendus efficients »
 Pour la suppression de { }, cf. A.H. Gardiner (1956 : 18 n. 4,4).

Lorsque le verbe *gmi* possède ce sens de « observer, constater que » — c'est-à-dire lorsque l'« *aboutee* » diffère du « *findee* » et que le sujet se fait agentif —, le syntagme nominal qui fonctionne comme complément d'objet direct du verbe *gmi* (ou comme sujet en cas de diathèse passive, cf. Ex. 815) est normalement l'un des deux actants principaux de la circonstancielle : il occupe soit la position de sujet⁹³³ (cf. Ex. 814), soit la position d'objet (cf. Ex. 816) :

- Ex. 814** P. Léopold II-Amherst, r^o 2,5-7 (= *KRI* VI, 483,13-484,1)
iw.n gm p3 mhr n NR iw bn sw mi-kd n3 mhr <n> n3 mhc.wt n n3 sr.w nty tw.n sm r t3y im.w m-dwn zp-2 iwn3
 « et nous avons constaté que la pyramide de NR n'était pas du tout semblable aux pyramides des tombes de notables dans lesquelles nous avons l'habitude de nous rendre pour voler »

- Ex. 815** P. Mayer A, r^o 5,12 (= *KRI* VI, 814,3-4)
gmy nbw kd.t 2 iw.w didi.tw n.f, iw.f di.t.w
 « on établit que deux qités d'or lui avaient été donnés, et il les rendit »


- Ex. 816** Journal de la Tombe (an 17 de Ramsès IX), B8-7-8 (= *KRI* VI, 579,8-9)
iw.sn gm p3 inr n m3t iw iry p3 8 it3 wšwš.f
 « et ils ont constaté que les huit voleurs avaient brisé la pierre de granit »

Dans un cas au moins, l'« *aboutee* » occupe une position plus inattendue, puisqu'il est repris par un possessif déterminant l'objet direct du verbe de la circonstancielle (seconde proposition) ; on notera en outre, dans cet exemple, la présence de deux propositions introduites par le morphème *iw* :

⁹³³ Sur ce point, voir déjà les remarques de A. Erman (1933² : § 341, 525 & 723).

- Ex. 817** P. Abbott, r° 4,1-3 (= *KRI* VI, 472,16-473,3)
n3 m^ch^c.wt (...) hr t3 imnt.t niw.t gmy iw th3 st n3 it3.w r-dr.w, iw iry.w
hrhr n3y.w nb.w m n3y.sn wt
 « les tombes qui sont à l'Occident de Thèbes, on a constaté que les voleurs
 les avaient profanées dans leur ensemble, qu'ils avaient détruit leurs
 propriétaires dans leurs cercueils »

Ainsi qu'on l'a observé pour le pseudo-participe en prédication seconde, le verbe *gmi* peut, dans ce sens, se trouver à la diathèse active (cf. e.g. Ex. 814 et Ex. 816) ou passive (cf. e.g. Ex. 817 à Ex. 821). Lorsque la diathèse est passive, l'« aboutee » occupe évidemment la position de sujet de la principale :

- Ex. 818** P. BM 10068, r° 1,4 (= *KRI* VI, 497,10-11)
[m-]ht gm.tw.w iw th3.w t3 s.t nfr.w hr imnt.t w3s.t, t3y s.t nty [LAC.]
 « lorsqu'ils furent convaincus d'avoir profané la Vallée des reines à
 l'Occident de Thèbes, cet endroit que [LAC.] »
 Voir également P. Mayer A, v° 12,1-2 (= *KRI* VI, 824,15-16) *n3 it3w iry.t*
 (☞ ) *p3y.w smtr, gmy iw wn.w m n3 s.wt* « les voleurs à l'interroga-
 toire desquels on a procédé et dont on a établi qu'ils étaient dans les
 Places ». Sur la graphie caractéristique du participe passif de *iri*, voir
 J. Winand (1992 : 369).

- Ex. 819** P. Léopold II-Amherst, r° 1,3 (= *KRI* VI, 481,16-482,1)
p3 smtr n n3 rmt gmy iw w3h.w is.w n n3 m^ch^c.wt n t3 imnt.t niw.t
 « interrogatoire des hommes convaincus d'avoir violé les tombes de
 l'Occident de Thèbes »
 Pour la difficulté d'interprétation que pose l'expression *w3h is.w n n3*
m^ch^c.t, voir J. Capart, A.H. Gardiner & B. van de Walle (1936 : 173). On
 trouve la même construction dans P. BM 10054, v° 1,1-2 (= *KRI* VI,
 490,2-3) ; P. BM 10068, r° 1,3 ; 4,2 (= *KRI* VI, 497,9-10 ; 501,5-6) ; P. BM
 10053, r° 1,4 (= *KRI* VI, 506,7-8) ; P. Ambras, r° 2,2 (= *KRI* VI, 837,3-4).

- Ex. 820** P. BM 10053, v° 1,11-12 (= *KRI* VI, 756,2-3)
 SOMME D'ARGENT *gmy iw w^cb NP i.t3y[f]*
 « SOMME D'ARGENT dont on établit que c'est le prêtre-*w^cb* NP qui l'avait
 volée »

- Ex. 821** P. Léopold II-Amherst, r° 4,8 (= *KRI* VI, 488,15-489,1)
bwpwy.f ph p3 mhr n p3 nsw.t, ns-sw p3 17 n t3w gmy iw i.ir.w it3 m n3
m^ch^c.t n t3 imnt.t niw.t
 « il n'a pas pénétré dans la pyramide du roi, il fait partie du groupe des dix-
 sept voleurs dont il a été établi que c'est dans les tombes de l'Occident de
 Thèbes qu'ils ont volé »
 J. Winand (1992 : 370) ; P. Cassonnet (2000 : 88). Pour un autre exemple
 avec une forme emphatique, voir la construction *sw gmy iw* + EMPH. dans
 P. BM 10052, v° 14,25 (= *KRI* VI, 799,13-14).

Comme on l'observe à la lecture des exemples qui viennent d'être produits, d'un point de vue sémantique, la perception directe qu'implique le verbe *gmi* dans son sens premier est

passablement érodée. Ce phénomène est la conséquence de deux facteurs (éventuellement conjoints) : (1) lorsque le syntagme nominal qui occupe la fonction d'objet direct ne joue pas le rôle de sujet de la proposition introduite par *iw*, la perception ne peut avoir lieu qu'à travers le prédicat de la circonstancielle ; elle est donc nécessairement de nature cognitive dans la mesure où elle ne résulte pas d'un contact direct avec l'objet ; (2) lorsque la prédication de la circonstancielle appartient à la sphère du passé, *gmi* ne peut renvoyer qu'à une perception indirecte faisant intervenir un processus d'inférence. Dans ces deux cas, l'« *aboutee* » ne correspond pas au « *findee* ». Cependant, il ne s'agit que de conditions suffisantes pour l'actualisation du signifié « remarquer, constater que », mais pas nécessaire. En effet, comme on l'a vu avec le pseudo-participe en prédication seconde, la situation décrite dans la circonstancielle peut être coextensive au moment de la découverte :

Ex. 822 P. Abbott, r° 7,12 (= *KRI* VI, 481,2-3)
gmy n3 rmt iw bwpw.w rh s.t nb m t3 s.t <n> pr-3 i.dd NF n3 md.wt r.s
 « il a été établi que ces gens ne connaissaient aucun des endroits de la Place de Pharaon à propos de laquelle NF a formulé les accusations »
 J. Winand (1992 : 307).

Ex. 823 Inscription d'Henouttaouy, l. 16 (= J. Winand 2004a : fig. 2)
 [LAC. *m*] *tw.tw g[m].t.[f] iw.[f] m3^c, iw.tw di.t n.f s[w LAC.]*
 « [et s]i l'on découvre qu'il a raison, on le lui donnera »
 On comparera utilement cette expression avec P. Berlin P 23226, v° 1 (= D. Lefèvre 2008 : 80A) [LAC. *gm.s iw.w ʕB* [LAC.] « elle a constaté qu'ils étaient en tort ».

Le seul critère qui semble donc pertinent pour distinguer les cas où *gmi* possède son sens perceptif simple de ceux où il se teinte d'une dimension cognitive réside dans l'adéquation possible entre l'« *aboutee* » fonctionnant comme objet direct et le « *findee* », et corrélativement de l'agentivité du sujet de *gmi*. Est-il envisageable de décrire ces conditions ? Cela paraît en effet possible à la suite du premier aperçu que l'on vient de donner de la complémentation de *gmi*. On partira pour ce faire des cas où une distinction s'opère entre « *aboutee* » et « *findee* » avec un pseudo-participe en prédication seconde. Une première piste explicative doit manifestement être écartée, celle de la nature du lexème verbal. En effet, dans l'Ex. 799, c'est le verbe *3tp* qui est employé (« je trouvai l'âne chargé de grain »), et dans l'Ex. 801 c'est le verbe *šwi* (« on trouva la chambre sépulcrale du roi vide ») ; or, ces deux exemples s'opposent sur la distinction entre « *aboutee* » et « *findee* » alors que l'on sait par ailleurs que les deux verbes se comportent régulièrement comme des antonymes. En revanche, le genre textuel le plus attesté lorsqu'une distinction s'opère entre « *aboutee* » et « *findee* », celui des enquêtes et des procès, semble fournir une voie interprétative solide. Ce qui caractérise les emplois de *gmi* dans ces contextes, c'est la présence d'un présupposé. En d'autres termes, une intention préexiste à la découverte : cela permet d'expliquer la répartition des sens de *gmi* lorsque le pseudo-participe est employé en prédication seconde. La question qui suit inévitablement est de savoir si l'alternance entre *gmi* SN + PSEUDO-PART. et *gmi* SN *iw*_{CIRC.} suivi du présent I avec un prédicat au pseudo-participe est significative et motivée d'un point de vue sémantique — l'objectif étant de préciser si le morphème *iw* joue un rôle spécifique au niveau modal dans ce cadre. Je pense que l'on peut

montrer que cette alternance n'est pas significative (d'un point de vue sémantique bien sûr). Il suffira de considérer les deux exemples suivants :

Ex. 824 P. Abbott, r° 3,16 (= *KRI* VI, 472,11-12)
gmy iw.w wd3 mhr 9, gmy th3y 1, dmd 10
 « trouvées intactes : neuf pyramides ; trouvée profanée : une ; total : dix »

Ex. 825 P. Abbott, r° 3,17-18 (= *KRI* VI, 472,14-15)
gmy wd3 2, gmy iw th3 st n3 i3.w 2, dmd 4
 « trouvées intactes : deux ; trouvées que les voleurs ont profanées : deux ;
 total : quatre »

Sur le plan du signifié, la proposition introduite par *iw* + pseudo-participe ne diffère pas de celle où le pseudo-participe est employé en prédication seconde. Elle hérite directement du signifié du verbe *gmi*, sans en modifier le sens : il demeure centré sur la dimension perceptuelle et objectivante. Ce n'est que la recherche (ou plus largement un présupposé quelconque) qui conduit à la distinction entre l'« *aboutee* » et le « *findee* », à l'agentivité du sujet, et impose de ce fait la présence latente d'une dimension cognitive. Cette dimension se fait plus manifeste dans les deux cas signalés plus haut : lorsque l'« *aboutee* » occupe une fonction syntaxique autre que celle de sujet dans la proposition circonstancielle et lorsque le procès de la circonstancielle est au passé. Ces trois facteurs rassemblés permettent de décrire les conditions dans lesquelles l'« *aboutee* » et le « *findee* » diffèrent. Cependant, c'est toujours la même construction qui est employée, celle qui permet à *gmi* de posséder son plein sens perceptuel : la double dimension du lexème, à la fois perceptuelle et cognitive, ne motive pas un changement de construction, au contraire. Le fait d'intégrer une découverte marquée par la cognition dans une structure syntaxique propre à véhiculer un contact perceptuel effectif (cf. l'iconicité de *gmi* + SN) aura pour effet d'attirer le sens de ce lexème vers un pôle objectivant. Cela permet en outre de rendre compte de la surreprésentation de cette construction pour *gmi* : ce qui est en jeu, c'est non seulement la constatation, mais surtout l'établissement des faits.

On peut, d'autre part, être assuré du fait que la construction *gmi* SN + *iw*_{CIRC.} n'est pas marquée du point de vue de l'assertivité en raison d'exemples comme ceux qui suivent :

Ex. 826 P. BM 10052, r° 2,15-16 (= *KRI* VI, 770,8-9)
w3h im, w3h p3 hk3, mtw.ø gm rmt iw wn.f irm.i iw h3p.i sw, iw irw.ø nf
t3y.f sb3y.t
 « par Amon, par le Souverain, si l'on établit que quelqu'un était avec moi et que je l'ai caché, et bien qu'on m'inflige ma punition »

Ex. 827 P. BM 10052, v° 9,3-4 (= *KRI* VI, 788,6-8)
ir iw.tw gm.t.i iw ptr.i kd.t hd, kd.t nbw m n3 s.wt, iw.tw ir.t n.i sb3y.t
nb.t bin
 « si l'on établit que j'ai vu un qité d'argent ou un qité d'or provenant des Places, on m'infligera tous les pires châtiments »
 P. Vernus (1981a : 433 n. 10). P. BM 10052, v° 13,12-13 (= *KRI* VI, 796,6-7)
mtw.tw gm.t.i iw sn.<.i> hr n3 rmt, iw di.w n.i kd.t hd kd.t nbw, iw.i
h3b.k(wi) « si l'on établit que je suis passé près de ces hommes et qu'ils m'ont donné un qité d'argent ou un qité d'or, je serai mutilé ». Même

construction en v° 14,4-5 ; 15,17 [avec un présent I circonstanciel recourant au pseudo-participe] (= *KRI* VI, 797,13-15 ; 801,10-11).

- Ex. 828** P. Abbott, r° 5,5-6 (= *KRI* VI, 475,3-5)
di n3 sr.w ir.tw smtr p3y hmty m smtr dri zp-2 m-hnw t3 in.t ʕ3.t,
bwpw.tw gm.t.f iw rh.f s.t nb im
« les notables le firent interroger de manière musclée dans la Grande Vallée et on ne constata pas qu'il y connaisse quelque lieu que ce fût »
Pour la forme *bwpw.tw gm.t.f*, voir J. Winand (1992 : 332, exemple cité).

On sait en effet que les environnements qui précèdent ne sont guère propices à l'assertion. Ainsi, dans une protase conditionnelle où le locuteur se distance de la possibilité d'accomplissement du contenu de la complétive (Ex. 826 et Ex. 827), les prérequis pour que le locuteur soit en position d'asserter ne sont pas remplis⁹³⁴. Il en va de même pour l'emploi de la négation (Ex. 828) avec un verbe notionnellement assertif comme *gmi* ; la possibilité d'employer le subjonctif dans la traduction en français en est symptomatique.

D'autre part, le fait que la construction soit centrée sur le domaine perceptuel est confirmé par un grand nombre d'attestations où il y a effectivement un contact physique direct entre le sujet de *gmi* et l'« *aboutee* » :

- Ex. 829** P. BM 10052, v° 8,6-7 (= *KRI* VI, 786,2)
iw.f di.t n.i kd.t 2 n hq, iw.i gm.t.w iw.w bin
« il me donna deux qités d'argent, et j'ai constaté qu'ils étaient mauvais »

- Ex. 830** P. Sallier 4, v° 9,4 (= *LEM* 94,7)
iw.i hr gm.t.w iw bn nfr.w iwn3 m-m3^c.t
« et j'ai constaté qu'ils n'étaient pas bons du tout en vérité »

J'en conclurai donc que les constructions *gmi* SN PSEUDO-PART. et *gmi* SN *iw*_{CIRC.} sont centrées sur le pôle perceptif et que, lorsque l'« *aboutee* » diffère du « *findee* » (ce qui implique une dimension cognitive), cela aura pour effet d'objectiver le sens du verbe *gmi* : il tendra vers le domaine du constat et de l'établissement des faits. Partant, le verbe *gmi* paraît lutter entre deux tendances contradictoires : à la double nature de la perception signifiée répond la pression du schéma syntaxique qui intègre la distinction entre « *aboutee* » et « *findee* » dans la droite ligne des constructions où le lexème exprime un contact avec une entité effectivement perçue. Toute trace d'un processus cognitif s'en trouve par conséquent gommée. On ne peut donc que constater à quel point la frontière est ténue entre les tournures comprenant une extension circonstancielle et celles où l'on a affaire à une véritable complétive⁹³⁵ : la dimension syntaxique ne correspond pas nécessairement à la portée logico-sémantique.

De ce point de vue, il convient de revenir dans un premier temps sur l'emploi de *hr* + INF. en prédication seconde. En effet, si l'on a vu que cette prédication seconde pouvait être analysée sur le schéma *gmi* SN [*hr sdm*], il est des cas où le sens impose manifestement une structure sémantique de type *gmi* [SN *hr sdm*]⁹³⁶ :

⁹³⁴ Cf. S. Uljas (2007 : 14-22).

⁹³⁵ Sur ce point en égyptien de la première phase, voir les remarques de M. Malaise & J. Winand (1999 : 569).

⁹³⁶ Voir déjà J. Allen (1986 : 14-15) : « *fin Egyptian, as in English, the subject of a sentence embedded in an object clause can be raised to function, itself, as object of the governing verb, with its predicate as adverbial complement* » ;

- Ex. 831** O. DeM 74, r° 1-3 (= *KRI* V, 541,7-8)
 DATE *iw.tw h3y.t p3 dhr (i.)it3* NP, *iw.tw hr gm.f hr ir.t dbn 71*
 « DATE on a pesé la peau qu'avait amenée NP, et on a constaté qu'elle
 faisait 71 débens » (litt. « on l'a constatée faire 71 débens »)

Comme le montre on ne peut plus clairement le pronom suffixe de la troisième personne du masculin singulier, le sujet de la complétive est promu au rôle d'objet direct de *gmi* (processus généralement dit de « *raising* »). Le phénomène est bien connu en linguistique générale⁹³⁷, mais il est particulièrement prononcé avec *gmi*. Aux exemples déjà cités, il convient en effet d'ajouter tous les cas où la préposition *m* est employée en extension adverbiale de l'objet direct :

- Ex. 832** O. Turin CG 57007, v° 10 (= *KRI* V, 533,16)
iw.tw hr gm p3 sš 2 m ʕd3 [_{LAC.}] *gm t3 is.t m m3ʕ.t*
 « et l'on établit que les deux scribes étaient coupables, et que l'équipe était
 dans son droit »
 Voir également P. Turin 2049, r° 3,4 (= *KRI* VI, 635,4-5).

- Ex. 833** O. Berlin P 12654, r° 8-9 (= *KRI* VI, 344,14-16)
wn NP₁ *irm* NP₂ *m t3 knb.t*, *iw.tw gm* NP₁ (*m*) *m3ʕ.t*, *iw.tw gm* NP₂ *m ʕd3*
 « NP₁ était au tribunal contre NP₂ et l'on établit que NP₁ était dans son
 droit et que NP₂ était coupable »
 Pour les constats de culpabilité dans les procès, cf. *e.g.* O. Caire CG
 25553, r° 3-4 (= *KRI* V, 454,10-11) *ʕhʕ.n gm rmt-is.t hnm-ms m ʕd3*,
didi.tw iry.f ʕnh n nb ʕ.w.s « alors l'homme d'équipe *hnm-ms* fut reconnu
 coupable, on lui fit prêter un serment par le maître V.F.S. ». Voir
 J. Winand (1992 : 309-310) pour la construction *ʕhʕ.n sdm(w)* SN.

Si c'est un syntagme nominal qui joue le rôle d'objet direct dans les deux exemples qui précèdent, on ne peut pour autant considérer qu'il s'agisse d'attestations de *gmi* [prédication adverbiale] ; en effet, lorsque l' « *aboutee* » est un pronom, c'est le suffixe qui est employé :

- Ex. 834** O. Nash 5, r° 9 (= *KRI* V, 472,1-2)
 [_{LAC.} *iw.tw?*] *gm.f m ʕd3*, *iw.tw hr di.t* [_{LAC.}]
 « on le reconnut coupable, et l'on fit [_{LAC.}] »
 On comparera avec la tournure de P. Abbott, r° 7,12 (= *KRI* VI, 481,2-3)
gmy ʕd3 m p3 dd.f nb « on a constaté que tout ce qu'il avait dit était faux ».

La préposition *m* dans son emploi dit « d'équivalence » consiste donc en une extension adverbiale du complément d'objet direct au niveau syntaxique, bien qu'au niveau sémantique ce soit elle qui porte l'information du « *findee* ». Ce point peut encore être illustré par l'exemple suivant où c'est une nouvelle fois le pronom suffixe qui est employé :

mêmes arguments dans J.P. Allen (1991 : 11). On mentionnera pour mémoire l'exemple toujours cité de *Urk.* I, 125,15-16 : *gm.n.i h33 i3m šm(w) rfr t3 tmh* « et je découvris que le Souverain de Iam s'en était allé au pays des Libyens ». Dans cet extrait, l'emploi du pseudo-participe indique clairement que le « *findee* » diffère de l'« *aboutee* » qui occupe la fonction d'objet direct.

⁹³⁷ Cf. S. Uljas (2007 : 110-112, avec références antérieures).

- Ex. 835** P. ESP B, r^o 26-28 (= *KRI*VI, 518,115-519,1)
hr ir tw.tw di.tfn n3 swnw (...) r b3k.f, iw.tw gm.tfm msdm.t wi3wi3
 « lorsqu'on le(s) donna aux médecins pour le(s) travailler, on constata que
 c'était de la galène 'mélangée' »

Par ailleurs, c'est la même préposition qui est utilisée, suivie de *r-^c* +INF. pour exprimer le constat d'un procès en cours qui affecte l'« *aboutee* » en fonction d'objet direct (ou de sujet dans les cas de diathèse passive) ainsi que l'illustrent les exemples qui suivent :

- Ex. 836** P. Abbott, r^o 2,12-13 (= *KRI*VI, 470,11-12)
p3 mhr n NR, gmy.f m r-^c wtn m-dr.t n3 it3.w, iw iry.w mh 2-gs m wtn m
p3y.f drw mh.ty
 « la pyramide de NR, elle fut trouvée en cours de creusement par les
 voleurs : ils avaient fait une percée de deux coudées et demi sur le côté
 septentrional »

- Ex. 837** P. Abbott, r^o 2,16-17 (= *KRI*VI, 471,2-3)
p3 mhr n NR, sw gmy m r-^c wtn m-dr.t n3 it3.w
 « la pyramide de NR, on constata qu'elle était en cours de creusement par
 les voleurs »
 Voir les remarques de J. Winand (1992 : 306 n. 26) en relation avec
 l'alternance inattendue entre la *sdm.wf* et le présent I recourant à un
 prédicat au pseudo-participe dans les Ex. 836 et Ex. 837.

Comme on le constate, le moule syntaxique de la perception directe a assurément joué un rôle non négligeable dans la forme syntaxique que prend l'expression de la complémentation après *gmi*, et cela, même lorsque l'entité fonctionnant comme objet direct ne correspond pas à la découverte effective. D'après mes dépouillements, plus de 70 % des formes complétives sont construites de la sorte. Cela m'amène, on l'aura compris, à la conclusion que le processus n'est peut-être pas décrit idéalement en terme de « *raising* », mais qu'il s'agit plutôt d'une stratégie générale qui permet de rapprocher une observation teintée d'une dimension cognitive de la sphère perceptive. De ce point de vue, l'iconicité de la collocation entre *gmi* et l'« *aboutee* » n'est certainement pas à négliger : l'objectivation perceptive qui en découle oppose ainsi radicalement *gmi* aux autres verbes de cognition (*r^h* et *^cm*, principalement).

Un dernier exemple servira de transition idéale vers l'étude des autres formes de complémentation de *gmi* :

- Ex. 838** P. BM 10053, v^o 3,22 (= *KRI*VI, 761,9-10)
iw.n wd^h p3 wn m-di.n, iw.n gm nbw dbn 3 kd.t 3 [LAC. iw].n pš.w n.n
 [LAC.]
 « nous avons fondu ce qui était en notre possession, et nous avons
 constaté que cela faisait trois débens et trois qités d'or, et nous nous les
 sommes partagés »

Dans ce cas, la lacune d'environ trois cadrats ne facilite pas l'interprétation, mais il est probable que l'on ait affaire à une prédication de type B \emptyset en fonction complétive, avec B fonctionnant à la fois comme objet direct de *gmi* et comme prédicat de la complétive : l'intégration syntaxique en

surface serait alors complète. Cet exemple introduit par conséquent les cas de *gmi* suivi directement d'une prédication.

1.1.2.2. La construction sur le moule *gmi* [prédication]

Bien que les cas ne soient pas nombreux (5 dans le corpus), on possède quelques attestations difficilement contestables du verbe *gmi* construit avec une complétive n'étant pas précédée d'un relateur syntaxique. La prédication de la proposition complétive suit directement le verbe *gmi*. On se situe donc dans la continuité de ce qui a été présenté à l'Ex. 838. En dehors de cet exemple, deux cas appartiennent à des textes de la pratique. L'un d'entre eux date de l'an 21 de Ramsès III et la complétive prend la forme d'une prédication substantivale de type B \emptyset p3 A :

- Ex. 839** O. Florence 2621, r^o 9-10 (= *KRI*V, 479,7-8)
iw.i hr sip t3 s.t m-b3h mtr.w knw, gm.i w^c wt p3 nty im
 « et j'ai inspecté l'endroit en présence de nombreux témoins : je constatai
 que c'est un cercueil qui s'y trouvait »

Il faut noter que les Ex. 838 et Ex. 839 sont, à ma connaissance, les deux seuls exemples de prédication substantivale en fonction complétive après le verbe *gmi*⁹³⁸, et que, dans les deux cas, la complétive est construite de manière directe. Il est probable que la nature substantivale du prédicat ait joué un rôle non négligeable : le prédicat de la complétive étant un substantif, il se trouve en mesure d'occuper directement la position de second actant de *gmi*.

Par ailleurs, on remarquera que le verbe *gmi* est employé au perfectif, comme c'est le cas dans les trois autres occurrences de *gmi* + [prédication]. Ces dernières proviennent de textes littérairement élaborés de la XIX^e dynastie et l'on constate que la cohésion syntaxique entre le verbe et la proposition en fonction complétive n'est pas assurée par un objet direct dépendant du lexème verbal ; la prédication occupe directement une position complétive. Le premier exemple qu'il convient de citer est à trouver dans un célèbre passage de la Bataille de Qadesh :

- Ex. 840** Bataille de Qadesh, § 117 (= *KRI*II, 39,8)
gm.n.i 3h n.i imn r hh.w n mš^c
 « j'ai découvert qu'Amon m'était plus utile que des millions d'hommes
 d'armée »

La proposition en fonction complétive consiste en une prédication adjectivale sans morphème introducteur. Deux points peuvent être soulignés d'emblée : (1) le type de découverte qu'implique cette complétive est de nature prioritairement cognitive⁹³⁹ ; (2) la version du P. Sallier III possède ici la même construction⁹⁴⁰. En dehors de toute considération d'ordre sémantique, on remarquera

⁹³⁸ À l'exception de l'exemple cité à la n. 946, mais la construction est motivée énonciativement et appartient en outre à un texte datant, au plus tôt, de la XXV^e dynastie.

⁹³⁹ C'est probablement sur le moule de la prédication adjectivale qu'il convient d'analyser la construction complétive suivante : *imy in.tw rm^t r s^ch^c.i, wn iw.tw gm m3^c.t(w), iw.tn ir.t n.i sb3y(t) nb.t bin* « que l'on fasse comparaître un homme pour m'accuser ; on établirait que c'est vrai, vous m'infligerez tous les pires châtements » P. BM 10052, v^o 15,2-3 (= *KRI*VI, 800,3-5). On notera l'attestation tout à fait singulière de la construction irrégulière en fonction protatique. Un exemple très lacunaire du P. Turin 1887 est peut-être à rapprocher de ce cas : [LAC.] *gm m3^c.t* [LAC.] P. Turin 1887, r^o 0,2 (= *RAD* 73,15).

⁹⁴⁰ À l'exception de la forme *gm.n.f* qui est remplacée par le perfectif récent.

qu'un processus de « *raising* » est difficile si l'on veut conserver le sens de la proposition complétive intacte : ce que Ramsès II découvre ne concerne pas directement Amon (qui ne pourrait donc fonctionner comme « *aboutee* »), mais l'ensemble de la proposition, c'est-à-dire, le fait qu'Amon soit plus utile que les hommes d'armée. Un deuxième exemple se trouve dans le P. Anastasi I :

- Ex. 841** P. Anastasi I, 4,7-8 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 56)
gm.i bn st m ḥsw.t, bn st m šḥwr
 « et j'ai constaté qu'elle (*i.e.* la lettre) ne comportait ni louanges ni insultes »
 H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 50) ; J. Winand (2007 : 300).

Ainsi qu'on l'a constaté pour l'exemple précédent, le « *findee* » ne consiste pas prioritairement en un contact physique avec l'« *aboutee* », s'il faut bien sûr que le sujet ait un contact direct avec la lettre en question, l'assertion portant sur son contenu impose une prise de connaissance de l'écrit et, dès lors, *gmi* quitte le domaine strictement perceptuel pour s'immiscer dans le domaine cognitif. Cet exemple est très proche de ce que l'on trouve dans Ex. 863, texte de la pratique, qui utilise le relateur *r-dd* ; deux critères ont pu ici jouer : l'emploi de *r-dd* après *gmi* n'est attesté qu'à partir de la seconde moitié du règne de Ramsès II et, par ailleurs, le caractère littéraire de ce dernier exemple n'est peut-être pas étranger à l'absence du relateur.

Le dernier cas connu de *gmi* [prédication] provient une fois encore du texte de Qadesh. Il possède un intérêt certain pour la transition vers l'étude de la construction *gmi iw*_{CIRC.} ; en effet, toutes les versions hiéroglyphiques s'accordent sur la leçon suivante :

- Ex. 842** Bataille de Qadesh, § 83-84 (= *KRI* II, 31,1-9)
šm.t pw ir.n ḥm.f r nw n-ḥ3.f, gm.n.f inḥ sw 2500 n ʿ-n-ḥtr.w m By.f w3.t-nfr
 « sa Majesté s'en alla jeter un œil derrière lui, et il se rendit compte que 2500 chars l'avaient pris en tenaille sur sa route de retraite »

On constate la construction d'une complétive sans relateur avec le verbe *inḥ* employé au perfectif, et, d'autre part, que *gmi* combine ici une dimension perceptive (Ramsès II voit les chars ennemis) avec une dimension cognitive (prise de conscience du danger et de son isolement confirmée par la suite du texte). Trois éléments doivent alors être pris en considération : (1) dans les versions hiéroglyphiques de la Bataille de Qadesh, *gmi* n'est jamais suivi d'un relateur ; (2) dans l'Ex. 787 (qui provient du même texte) le verbe *inḥ* au perfectif est employé dans une complétive après *ptr* et le morphème *r-dd* fonctionne comme relateur ; (3) la version du P. Sallier III (r° 1,9) conserve la leçon *gm.f iw inḥ sw* SN. Dès lors, si l'on retient l'hypothèse d'une distinction entre les valeurs médiaphoriques de *iw* et de *r-dd* après les verbes de perception, on peut risquer les commentaires suivants en s'appuyant sur les trois points qui ont été soulignés. (1) La distinction entre *ptr r-dd* et *gmi* \emptyset /*iw* est révélatrice de l'opposition des perceptions qu'impliquent les deux lexèmes : avec *ptr* la perception recourant au médium visuel ne suffit pas à indiquer l'existence d'une prise de conscience (emploi de *r-dd*), tandis que la dimension cognitive inhérente à *gmi* (cf. les emplois étudiés en § 1.1.2.1) suffit à l'indiquer (emploi de *iw*/ \emptyset). (2) L'alternance entre \emptyset et *iw* pour introduire la complétive de *gmi* ne s'accompagne d'aucune modification du signifié de la complétive ; cela tend à montrer que, lorsque *iw* est employé après *ptr* et *gmi*, c'est bien la perception véhiculée par le signifié du lexème qui prime : sa fonction est

non marquée d'un point de vue médiaphorique. (3) En considérant l'Ex. 840 en parallèle avec ces données, on peut conclure que *r-dd* n'est pas nécessaire pour souligner la dimension cognitive véhiculée par *gmi* et que cela restera une option pour le locuteur. En outre, la dimension littéraire des textes attestant l'absence de tout relateur a dû jouer un rôle.

1.1.2.3. La construction *gmi iw*_{CIRC.}

Comme l'a montré la version du P. Sallier III de l'Ex. 842, la construction *gmi iw*_{CIRC.} est bien attestée parallèlement à la construction *gmi SN iw*_{CIRC.}. La première question qui se pose est de savoir si ces deux constructions s'opposent. D. Sweeney⁹⁴¹, dans son étude de la complémentation des verbes de perception, a suggéré la chose suivante : « *[t]he difference between the two constructions seems to be that gmj.j sw/sw gmi + jw sdm.f states that a given person is found in certain circumstances (being imprisoned, being damaged, having acquired knowledge, being guilty of a crime, etc.), whereas the construction gmj.j ø + jw sdm.f states that a given action has been performed.* » Cette explication de l'opposition entre les deux constructions se heurte cependant singulièrement aux faits, et semble relever plutôt d'une glose d'un emploi de *iw* en fonction circonstancielle. Pour le montrer, on peut contraster la paire suivante :

Ex. 843 P. BM 10403, r° 2,4-5 (= *KRI* VI, 831,3-5)
m3^c.t m p3 dd.i nb, mtw.tw gm.t.i iw dd.i ʿd3, iw.f didi.tw tp-ht
 « tout ce que j'ai dit est vrai ; si l'on constate que j'ai menti, je serai empalé »

Ex. 844 Inscription de Mès, N26 (= *KRI* III, 430,4-5)
w3h [imn w3h] p3 [hk3 m]tw.tw smtr<.i> mtw.tw g[m] iw sk3.i [LAC.]
 « par Amon, par le Souverain, si l'on m'interroge et que l'on découvre que j'ai cultivé [LAC.] »

Dans les deux exemples cités, on constate : (1) que *gmi* est employé au conjonctif en fonction protatique ; (2) que le sujet de la complétive est une première personne ; (3) que le verbe de la complétive est au perfectif, indiquant que le procès est un accompli ponctuel ; (4) qu'une différence de signifié sensible dans un même genre juridique est peu probable. Par ailleurs, D. Sweeney évoque une distinction entre la découverte d'une entité dans certaines circonstances et le fait qu'un procès ait été accompli. Il faut cependant constater que la construction *gmi iw*_{CIRC.} est également attestée avec un présent I recourant à un prédicat au pseudo-participe :

Ex. 845 P. Louvre E 27151, r° 5-7 (= P. Posener-Kriéger 1978 : pl. XIVA)
wn.i b3 ʿw.(t) n bi.t i.in.k n p3 ntr, iw.i hr šd 10 n hn n bi.t im.s r p3 htp-ntr, iw.i gm iw.s mh.ti m gs db(w.)t r-dr.s
 « j'ai ouvert la jarre de miel que tu as amenée pour le dieu, j'en ai prélevé 10 hins de miel pour l'offrande divine, et j'ai découvert qu'elle était entièrement remplie de granulés d'onguent »

La terminaison du pseudo-participe *mh.ti* est notée \mathfrak{N} ; d'après J. Winand (1992 : 146), celle-ci n'est attestée qu'une seule fois (dans un texte scolaire de la XIX^e dynastie) pour une 3^e personne du pluriel (contre 17 fois pour une 3^e f.sg. à la XX^e dynastie, date de notre texte). Je préfère donc lire *b3*

⁹⁴¹ D. Sweeney (1986 : 354).

- Ex. 849** P. Turin 1887, r^o 1,13 (= *RAD* 75,12-13)
 « si seulement nous pouvions avoir trois autres prêtres-purs que nous
 fassions en sorte que le dieu jette dehors le fils de ce courtier »
iw.tw smtr.f, iw.tw gm iw dd.f sw n-m3^c.t, iw.tw di.t n.f ʿnh n nb ʿ.w.s r
tm ʿk r hw.t-ntr
 « et on l’interrogea, et on constata qu’il l’avait vraiment dit, et on lui fit
 prêter serment par le maître V.F.S. de ne pas entrer dans le temple »
 P. Vernus (1981a : 433 n. 10).

Ce que marque la complémentation de *gmi* avec une complétive introduite par *iw*, c’est fondamentalement que le locuteur n’insiste pas sur la perception directe d’un « *aboutee* » : l’état qui affecte cette entité prime sur le plan conceptuel. Ainsi, dans un passage de la Stèle de Dakhleh, c’est avant tout une situation qui est perçue. La constatation porte prioritairement sur l’état de trouble dans l’Oasis, et non sur l’Oasis elle-même :

- Ex. 850** Stèle de Dakhleh, l. 4 (= A.H. Gardiner 1933 : pl. v)
m-ht gm[.tw] iw wn.f n ʿ-n-hrwy, iw.f bgs
hrw n sm r sip n3 wbnv
 « après que l’on a constaté qu’il était dans un état de trouble, révolté ; jour
 d’aller inspecter les puits d’eau courante »

Dans ce cas, l’emploi de *gmi* + *iw*_{CIRC.} est possible, mais, comme on l’a vu, jamais nécessaire : le moule syntaxique de la perception directe reste le plus représenté.

En revanche, il est des exemples où la liberté de choix entre deux constructions parasyntagmatiques ne semble pas exister. On en prendra pour exemple le texte d’un graffito de Deir el-Bahari conservant une invocation à la déesse Hathor. Le locuteur y exprime le vœu que la déesse s’aperçoive d’un état de fait décrit par un procès au présent I. Cependant, la forme *imy sdm.f* a pour conséquence de projeter le contenu propositionnel de la complétive dans un univers qui ne possède aucune actualité pour le sujet de *gmi* ; aucun « *aboutee* » ne peut être perçu d’une quelconque manière. Dès lors, la seule construction attestée est celle avec une complétive introduite par *iw* :

- Ex. 851** Graffito Deir el-Bahari IV5, l. 3-4 (= *KRI* VI, 363,12-13)
imy tw gm.s iw ir.t.f nw m-šs zp-2⁵
 « puisse-t-elle s’apercevoir que son œil voit à la perfection »
 Il faut en outre noter un rapprochement possible avec la construction
 complétive des verbes de manipulation faible, cf. § 1.2.

Dans l’exemple suivant, c’est un procès dans son ensemble qui est perçu : il est difficile, sinon impossible, d’identifier un « *aboutee* » précis dans la complétive introduite par *iw* :

- Ex. 852** P. Turin 1972, r^o 4-6 (= *LRL* 7,11-12)
twi spr.k(wi) r p3y.i hri, y3 i.ir.i gm iw di.f iw w^c tsm r t3y.i, iw.w gm.i m-
mtr n 3bw
 « j’ai rejoint mon supérieur ; pour tout dire, ce n’est qu’au moment où ils
 m’ont rencontré à proximité d’Edfou que je me suis aperçu qu’il avait fait
 venir un bateau-*tsm* pour me prendre »

Comme on le constate, c'est toute la proposition *di.f iw w^c tsm r ʔy.i* qui est l'objet d'une perception de nature purement cognitive, le locuteur n'a de contact perceptuel direct avec aucun des actants de la complétive.

Par conséquent, il convient de distinguer deux axes principaux lorsqu'une circonstancielle est employée en fonction complétive après *gmi*. Suivant le premier, aucun contact perceptuel direct avec l'«*aboutee*» n'est possible ; dans ce cas, le locuteur n'a pas le choix de la construction, et le verbe *gmi* entre de plein pied dans l'expression de la cognition (cf. *infra*). Avec le second axe, ce contact est possible, mais non exprimé. On peut alors envisager deux cas : lorsque le procès de la circonstancielle appartient à la sphère du passé, la non-expression d'un syntagme nominal après *gmi* ne modifie pas le sens du verbe, il s'agit d'une manière de rétablir la corrélation entre le «*findee*» et un «*aboutee*» qui n'est perceptible qu'indirectement : le lien iconique que représente l'«*aboutee*» en fonction d'objet direct est rompu (une fois de plus le verbe se rapproche du domaine de la cognition). Lorsque le procès de la complétive décrit une situation qui peut effectivement être observée par le sujet de *gmi*, la non-expression d'un objet après *gmi* (cf. Ex. 845 et Ex. 850) paraît motivée par l'appréhension globale d'un état, mais le sens du verbe n'en est pas pour autant modifié. En revanche, certains effets de sens peuvent découler du fait que le *focus* de la découverte porte sur le procès de la complétive⁹⁴². On l'illustrera à travers l'Ex. 845 dans lequel le locuteur est surpris par le contenu pour le moins inattendu d'une jarre. On pourrait être tenté de tirer argument de cet exemple⁹⁴³ pour défendre l'idée que les complétives introduites par *iw* tendent vers l'expression d'une nouvelle connaissance, de quelque chose de surprenant. Je pense que tous les autres exemples qui ont été produits montrent que ce n'est pas le cas. Cependant, le cadre fourni ici me permet d'expliquer pourquoi l'effet de sens «*inattendu*» apparaît. En effet, comme je l'ai souligné, lorsqu'un «*aboutee*» est effectivement perceptible, mais qu'il n'est pas exprimé en fonction d'objet direct de *gmi*, l'intention du locuteur semble avoir été de focaliser l'attention sur le procès. Or, c'est précisément celui-ci qui importe dans ce passage : la jarre est déjà présente dans le contexte discursif qui précède, ce qui importe, c'est qu'elle soit remplie de morceaux d'onguent. La focalisation de la découverte sur le «*findee*» et non sur l'«*aboutee*» permet ainsi de rendre compte de cette construction en contexte.

Pour conclure sur la construction *gmi + iw_{CIRC.}*, rien ne semble montrer qu'elle possède un signifié fondamentalement différent des constructions précédemment envisagées. L'emploi de cette construction pour renvoyer à une perception directe aussi bien qu'à un processus cognitif en fait une construction typiquement non-marquée. De plus, elle est relativement peu attestée (13 occurrences dans le corpus), les locuteurs semblant toujours avoir favorisé le moule syntaxique de la perception. En revanche, les nombreux exemples où le procès de la complétive est au passé montrent indéniablement la dimension cognitive potentielle de la complémentation de *gmi*. Celle-ci sera illustrée plus avant avec l'emploi du relateur *r-dd*.

1.1.2.4. *La construction gmi r-dd*

Selon l'hypothèse défendue ici, l'emploi de *r-dd* après un verbe de perception s'oppose à celui de *iw* au niveau du médium privilégié dans l'acquisition d'un savoir (et non sur le plan du degré

⁹⁴² D. Sweeney (1986 : 355) avait déjà souligné que l'élément mis en valeur avec la construction *gmi iw* était le verbe de la complétive.

⁹⁴³ Cf. M.A. Collier (2007 : 34).

d'assertivité). Le locuteur recourrait à *iw* lorsque c'est la perception objective véhiculée par le lexème qui prime (*ptr*, *gmi*), tandis que *r-dd* serait employé prioritairement lorsque le processus de perception implique une dimension cognitive. Le verbe *gmi* est central dans cette hypothèse dans la mesure où il participe des deux sphères.

Il convient de formuler une première remarque. Dans nos données, la construction *gmi r-dd* n'est jamais suivie d'un présent I avec un prédicat au parfait ancien et n'implique jamais la perception directe d'un objet. On sait ce qu'il faut penser d'un argument *e silentio* dans notre discipline, mais il s'agit d'un premier point.

Deuxièmement, la construction n'apparaît que relativement tardivement dans nos sources. En effet, si *r-dd* est bien attesté comme relateur après *rh* ou *h3b* dès les premiers textes du corpus, ce n'est pas le cas pour *gmi*. On en trouve la première attestation à une date difficile à préciser sous le règne de Ramsès II :

- Ex. 853** O. DeM 126, r° 11 (= *KRI* III, 532,12)
[ir iw.tn] gm r-dd hdb.f [LAC.]
 « si vous vous rendez compte qu'il avait été tué [LAC.] »
 Je suis J. Winand (1992 : 305) pour l'analyse de la forme *hdb.f* comme une forme *sdm(.w).f* passive à sujet pronominal. Pour le contexte général du compte-rendu sur la mort d'*hr-ms*, voir M. Green (1976). Pour la restitution de la conditionnelle, voir M.A. Collier (2007 : 45).

Cela peut probablement être considéré comme un indice du fait que *gmi* à longtermes été ressenti comme exprimant une perception trop directe pour se construire comme un verbe impliquant un medium cognitif.

À partir de cette époque, *gmi r-dd* est employé en distribution complémentaire avec la construction *gmi* (SN) *iw*_{CIRC.} lorsqu'elle possède un signifié pleinement cognitif⁹⁴⁴, c'est-à-dire lorsque le procès de la complétive est une forme perfective qui implique la prise de connaissance d'un « *aboutee* » à travers le prédicat :

- Ex. 854** P. Berlin P 10496, r° 1-5 (= *KRI* V, 476,10-15)
hrw pn sip ir.n NP_{x-y} p3 3h-hw.t nty m t3 m^ch^c.t n rmt^c is.t NP₁, iw.w gm r-dd wn p3 3h-hw.t nty m t3 m^ch^c.t n rmt^c is.t NP₂
 « en ce jour, NP_{x-y} inspectèrent le puits qui se trouve dans la tombe de l'homme d'équipe NP₁ et ils se rendirent compte que le puits de la tombe de l'homme d'équipe NP₂ avait été ouvert »

- Ex. 855** P. Turin 1875, r° 4,2 (= *KRI* V, 352,7-8)
iw.w smtr n3y.f bt3.w, iw.w gm r-dd iry.f st, iw n3y.f bt3.w mh im.f
 « ils enquêtèrent sur ses crimes, ils se rendirent compte qu'il les avait commis, et ses fautes s'emparèrent de lui »
 Il faut noter l'emploi fréquent de la formule suivante dans la liste des conjurés du Papyrus judiciaire de Turin : *iw.w gm.t.f m ^cd3* « il constatèrent qu'il était coupable », cf. *e.g.* r° 4,3 (= *KRI* 352,14).

Dans ce cadre, on soulignera plus particulièrement son emploi dans les protases de serments construites au conjonctif :

⁹⁴⁴ J'userai d'un artifice de traduction en employant « se rendre compte de ».

Ex. 856 O. Nash 1, r° 10-11 (= *KRI* IV, 316,6-7)
mtw.tw gm r-dd ink it3y p3y h3
 « si l'on découvre que c'est moi qui ai volé ce pic »

Ex. 857 O. Nash 2, v° 13-14 (= *KRI* IV, 319,13-14)
mtw[.tw] smtr, mtw.tw gm r-dd bn ink n3 h3.w [LAC.]
 « si l'on lance une procédure et que l'on découvre que les pics ne m'appartiennent pas »

Enfin, cas le plus révélateur me semble-t-il, il peut être employé dans un contexte où il fonctionne de manière strictement parallèle au verbe *ʕm* qui indique fondamentalement l'acquisition d'une connaissance :

Ex. 858 P. Genève D 187, v° 1-4 (= *LRL* 42,2-5)
ir iw.i gm r-dd wn m3ʕ.tw p3y rmt[-is.t hr p3] knkn i.iry.f p3y.i šms
iw.i di.t n.f [LAC.] *hr.w*
hr ir iw.i ʕm r-dd m3ʕ.tw p3y.i [šms, iw.i] knkn.f m-hʕ.i
 « si je me rends compte que cet homme d'équipe avait raison concernant les coups qu'il a infligés à mon compagnon, je lui ferai [...] pour eux. Mais si j'apprends que mon compagnon a raison, je le frapperai moi-même »
 P. Vernus (1981a : 433 n. 10) ; voir D. Sweeney (2001 : 158) pour *m-hʕ.i* ;
 E.F. Wente (1967 : 58 n. g) comprend *m hwrʕ* « violemment ».

Une fois de plus, je ne crois pas que l'emploi de *r-dd* affecte profondément le signifié de *gmi*, mais plutôt qu'il est l'indice de la double nature du lexème : celui-ci est capable de véhiculer toutes les nuances de la découverte, des plus intrinsèquement perceptives aux plus fondamentalement cognitives. Si l'on considère le fait que *r-dd* est la seule particule attestée pour introduire une complétive après un verbe comme *ʕm* (cf. § 1.1.3.1), le fait me semble, en tout état de cause, faire sens dans le système linguistique du néo-égyptien. Par conséquent, je proposerai de répartir la complémentation de *gmi* selon trois pôles. Le premier est le pôle perceptif : avec l'emploi d'une prédication seconde où l'« *aboutee* » diffère du « *findee* », ainsi qu'avec la construction *gmi* SN *iw*_{CIRC.}, le contenu de la complétive est toujours rapproché d'une perception directe. Un pôle neutre constitué par la construction *gmi iw*_{CIRC.} qui évolue, en fonction du contexte énonciatif et de la nature du procès de la complétive, tantôt vers la sphère perceptive, tantôt vers une dimension cognitive. Et enfin, un pôle cognitivement marqué qui est exprimé par la construction *gmi r-dd*. Ces trois pôles s'organisent dès lors sur le continuum des découvertes possibles.

L'ensemble du développement qui précède sur la complémentation de *gmi* ne trouve peut-être son véritable intérêt qu'en ce qu'il permet, je pense, d'expliquer une évolution systémique majeure dans la complémentation des verbes de perception.

1.1.2.5. *Évolution de la complémentation des verbes de perception*

Il n'est pas impossible que l'on puisse montrer que le verbe *gmi* ait été le moteur dans l'évolution de la construction des verbes de perception et permette de rendre compte de la présence d'un pronom cataphorique *s(e)* après ceux-ci⁹⁴⁵. Pour ce faire, il convient de partir de la première

⁹⁴⁵ Voir les remarques de P. Vernus (1975a : 37-38 ; 1990a : 199-200). Pour cet usage qui se perpétue en copte avec *xw*, voir B. Layton (2000 : § 514).

attestation d'un pronom cataphorique dans la complémentation de *gmi*. Le texte du P. Boulaq IV de l'enseignement d'Ani a conservé la leçon suivante :

- Ex. 859** P. Caire CG 58042, r° 21,16-17 (= J.Fr. Quack 1994 : 321)
imy.k ʕk m ʕš3.t iw gm.k s(t) {m} ts.t(i) m-b3h knkn
 « n'entre pas dans une bande dont tu t'es aperçu qu'elle s'est rassemblée en vue de se battre »
 P. Vernus (2001 : 252). Pour la suppression du *m*, voir J.Fr. Quack (1994 : 115 n. 100).

Or, dans une version parallèle de ce même passage conservée sur un papyrus du milieu de la XX^e dynastie, on trouve, en sus d'une modification de la formulation vétitive (cf. chapitre II, § 1.4.2.2), un changement dans la forme de la complétive :

- Ex. 860** P. Louvre E 30144, r° 1,1 (= J.Fr. Quack 1994 : 321)
m ir ʕk m ʕš3.t iw gm.k sw iw ts.sn r ʕh3 m knkn
 « n'entre pas dans une bande dont tu as constaté que ses membres se sont rassemblés pour combattre dans une bagarre »

Dans cet emploi, le pronom *sw* possède une valeur cataphorique, et renvoie au contenu de l'ensemble de la proposition complétive. Ce phénomène n'est pas isolé et paraît se rapporter à la tendance qui a été étudiée plus haut : même lorsque la découverte exprimée par *gmi* est de nature cognitive, la tendance est, sauf impossibilité, d'intégrer son expression dans le moule syntaxique de la perception directe *gmi* SN *iw*_{CIRC.}. Dans l'exemple du P. Louvre E 30144, on pourra objecter que le pronom cataphorique a été employé pour permettre la transition entre le féminin de *ʕš3.t* et le masculin pluriel *sn*. Cependant, le phénomène se répète un peu plus tard dans les textes des *Tomb Robberies*. On en prendra pour illustration la paire minimale suivante :

- Ex. 861** P. BM 10053, v° 1,8-9 (= *KRI* VI, 755,15-16)
o gmy iw iry sš hw.t-ntr NP, w^cb.w n t3 hw.t 3kw
 « on établit que le scribe du temple NP et les prêtres-purs du temple avaient causé des déprédations »
- Ex. 862** P. Abbott, r° 3,2-3 (= *KRI* VI, 471,7-8)
sw gmy iw th3 st n3 it3.w m b3k hrtyw m p3 nfrw n p3y.f mhr
 « il a été établi que les voleurs l'avaient profanée en excavant (litt. par un travail de carrier dans) le *nfrw* de sa pyramide »

La présence du pronom *sw* — sans référent — comme premier argument de *gmi* paraît répondre à une pression du moule syntaxique de la perception directe. Si l'on se reporte à l'analyse qui précède, on devrait s'accorder sur le point suivant : le petit nombre d'attestations de constructions complétives introduites par *iw* ou *r-dd* après *gmi* semble indiquer une forme de malaise qu'ont ressenti les locuteurs lorsque la valence de ce lexème n'était pas saturée par un syntagme nominal tel qu'il apparaît lorsqu'une entité est perceptuellement découverte.

D'autre part, on a vu que *gmi*, au moins depuis le milieu de la XIX^e dynastie, était entré dans le champ notionnel des verbes de cognition (si l'on accepte que l'emploi de *r-dd* pour introduire une complétive en soit l'indice). Or, dès la fin de la XX^e dynastie, on possède un exemple qui atteste la construction *gmi* SN *r-dd*, c'est-à-dire un cas où le pôle perceptif et le pôle cognitif se trouvent combinés en une seule et même expression :


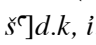
- Ex. 863** P. BM 10326, r° 20-21 (= *LRL* 18,14-16)
hr m-di n3 sš.w i.hw t3 p.t r.w m t3 ʿ.t n sš NP, iw.k in.w r-bnr, iw.n
gm.w r-dd bwpwy o ft
 « et concernant les écrits sur lesquels il a plu dans la chambre du scribe
 NP, tu les as sortis, et nous avons découvert qu'ils n'étaient pas effacés »

On observe, dans ce passage d'une célèbre lettre de Djéhoutymose, que la perception directe des écrits (dans leur matérialité) va de pair avec la prise de connaissance de leur contenu (sont-ils ou non effacés ?) : l'influence de la construction *gmi* SN *iw*_{CIRC.} est très certainement à l'origine de cette forme de complémentation de *gmi*. Cela semble donc être l'indice solide d'une première étape qui mènera à la généralisation de la présence de *sw* devant *r-dd* : si le pronom possède encore un référent dans cet exemple précis, on a vu dans l'Ex. 862 (datant de la même époque) qu'il pouvait être employé de manière neutre ou cataphorique. L'évolution était alors possible vers une systématisation de la construction *gmi sw r-dd*, sous la pression du moule syntaxique le plus commun pour ce lexème, celui de la perception directe. Dès la fin de la Troisième Période Intermédiaire — durant laquelle on ne possède, à ma connaissance, pas d'attestation de la complémentation de *gmi* —, la présence d'un syntagme nominal comme deuxième actant de *gmi* est systématique (*gmi* SN *iw/r-dd*), et celui-ci est très régulièrement le pronom neutre *s(w)* (devant *iw*, voir Ex. 866 ; devant (*r-*)*dd*, voir Ex. 864 et Ex. 865). On en trouvera un premier exemple dans le passage qui suit ; il s'agit d'un quitus dans lequel Pétekhnoumis apure des comptes avec le choachyte Pétoubastis, et constate qu'un dében donné en gage a été utilisé pour un service funèbre :

- Ex. 864** P. Louvre E 3228f, r° 5-7 (= M. Malinine 1982-1983 : 94)
iw<.i> gm sw (r-)dd di.k (𓆎𓆏𓆑) šm.w hr p3y.w g3w hnʿ t3y.w krs
 « et je me suis rendu compte que tu les (*i.e.* les services et gages) avais
 laissés aller à leur service funèbre et à leur ensevelissement »
 On comparera avec l'expression de r° 9-9 (= M. Malinine 1982-1983 : 94)
mn (m-)di<.i> md.t nb.t iwd.k (...) dd i.gm(i) twk (𓆎𓆏𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕) iw
di.k t3y kdt 7-gs hd m-dr.t.k hʿ.k r t3y.w krs « je n'ai rien contre toi, car
 j'ai constaté que tu avais payé ces 5 qités ½ d'argent de ta propre main
 pour leur ensevelissement ». Pour la graphie du perfectif, voir également
 P. Turin 2118, r° 14.

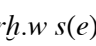
- Ex. 865** Inscription de Taharqa, l. 4 (= P. Vernus 1975a : 29)
di.k gm.i s(e) (r-)dd p(3) di.k ʿk.f [LAC.]
 « tu as fait en sorte que je me rende compte que celui que tu as fais entrer
 [LAC.] »
 Pour le sens de *rdi.t gm.f*, voir M. Malinine (1953 : 33). Sur ce passage,
 voir P. Vernus (1975a : 37-38, avec références) : « [l]e suffixe *s* annonce ce
 qui suit, usage qui se perpétue en copte avec **xw** (cf. Till, §§415 et 442) »,
 et (1975a : 63 et n. 4) : « [l]à où le néo-égyptien dit *iw.w gm r-dd* ; notre
 texte dit *di.k gm.i s dd* ».

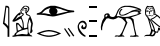
À ces exemples, il faut ajouter le cas suivant⁹⁴⁶ qui provient de la sagesse du P. Brooklyn 47.218.135, dans laquelle le pronom cataphorique est employé devant *iw*_{CIRC.} :

- Ex. 866** P. Brooklyn 47.218.135, r° 4,5 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 9)
[sh]n n.f p(3y).k d3m, ir.f s^cnh n3y.k bh^s, gm.k s(w) iw.f wd3, iw mn p3y.k gm shd im.f
 « confie-lui ton bétail en sorte qu'il élève tes veaux, et tu constateras qu'il *i.e.* ton bétail) sera en bonne santé, sans trouver motif à objecter »
 J.Fr. Quack (1993 : 14) ; J. Winand (1998a : 49) traduit : « confie lui ton bétail, de sorte qu'il élève tes veaux. Tu trouveras cela sensé, sans pouvoir y trouver motif à blâmer ». Je considère que *gm.k* est employé en fonction consécutive, et comprends que le pronom suffixe 3^e m.sg. de la complétive introduite par *gmi* possède *d3m* pour référent. On comparera avec P. Brooklyn 47.218.135, r° 5,3-4 (= R. Jasnow 1992 : Fig. 11) *[i.ir.]w* () *gm.t.k iw t3.k i[w.w s^c]d.k, i.ir.w* () *tm gm[t.k iw t3.k, iw y^cb m n3y.k iw f* « si l'on constate que tu as volé, on te tuera ; si l'on ne constate pas que tu as volé, la maladie sera dans tes chairs ».

L'évolution pour *gmi* paraît relativement assurée, mais il reste à motiver le fait d'en faire un moteur dans l'évolution de la complémentation des autres verbes de perception.

Si l'hypothèse formulée pour la complémentation de *gmi* devait s'avérer pertinente, à partir du règne de Ramsès II au moins, ce verbe a pu être employé pour exprimer la découverte d'un savoir (dimension cognitive de la découverte). Il entre par là même dans le champ onomasiologique de verbes comme *sm* et *rh*. Entretenant avec ces lexèmes une relation de complémentarité dans le champ sémantique de la connaissance, la construction de *gmi* a pu, en retour, influencer celle des autres verbes de ce champ. On arrive alors au premier argument qui est d'ordre chronologique. On a constaté que la présence d'un pronom sémantiquement vide dans la valence de *gmi* était attestée dès la XX^e dynastie. Or, on ne connaît pas d'attestation de ce phénomène pour un verbe comme *rh* avant la XXV^e dynastie :

- Ex. 867** Inscription de Taharqa, l. 4 (= P. Vernus 1975a : 29)
[LAC.] rmt iw wn () *bw rh.w s(e) hr.i* [LAC.]
 « [LAC.] hommes alors qu'ils ignoraient à mon sujet que [LAC.] »
 Pour *i-wn* (*iw wn*) comme graphie de l'auxiliaire imperfectif *ene*, voir P. Vernus (1975a : 39), suivi par J. Winand (1992 : 240).

⁹⁴⁶ On possède une attestation dans le P. Vandier de ce qui serait un cas de focalisation de la complétive : P. Vandier, r° 1,7 (= G. Posener 1985 : 43) *prh n3y.f hr-tp n3y.w dm^c, i.ir.w gm.t.f iw 7 hrw p3 nty grg n p3y.f h^c* « ses magiciens ouvrirent leurs livres et ce qu'ils découvrirent, c'est que sept jours mettront un terme à son temps de vie ». A. Shisha-Halevy (1989) ne connaît pas de parallèle en copte. La graphie  pourrait être lue comme une forme *i.ir.t.f sdm* et serait à traduire « jusqu'à ce qu'il trouve que (...) », ce qui est grammaticalement plus satisfaisant, mais c'est la forme *s3^c.t.f sdm* qui semble employée avec une fonction terminative dans ce conte, pour autant que l'on puisse en juger à partir du passage lacunaire de r° 5,9 (= G. Posener 1985 : 75). En outre, la présence de la rubrique rend l'interprétation énonciative plausible. On verra également Ex. 797 et § 1.1.3.1 pour un procédé parallèle avec le verbe *sm*.

De plus, le phénomène n'est pas systématique. Ainsi, dans un document comme la T. Leyde I 431, qui date vraisemblablement de la même époque, on trouve à la fois la construction *rh sw dd* et la construction *rh dd* :

Ex. 868 T. Leyde I 431, v° 3 (= J. Černý 1932 : pl. 6)
iw.w n p3 r-pr nty-iw.k rh sw dd twi^{supra lineam} h3b r.f
 « (1000 khars d'épeautre) qui sont dus au temple auquel tu sais que je fais la livraison »

Ex. 869 T. Leyde I 431, v° 13-14 (= J. Černý 1932 : pl. 6-7)
hr iw.k rh dd wn m-di.k 19 rmt (r) t3 wpw.t NG, wn 8 iw.w h n-im.w
 « et bien que tu saches que dix-neuf personnes sont à ta disposition pour la mission de NG, il y en a huit d'entre elles qui manquent »

Ex. 870 T. Leyde I 431, v° 1 (= J. Černý 1932 : pl. 6)
i.ir.k ir sw, p3 di.t hr (n) p3 d3y bd.t r 3bw
iw.k rh dd t3 iry.t 2 mh.ti
 « si tu l'as fait, t'occuper du transport de l'épeautre à Éléphantine, c'est que tu savais que les deux taxes de grain sont effectuées »
 Sur le problème posé par le mot *iry.t*, voir J. Černý (1932 : 53 n. 33). Pour ce passage, J. Černý (1932 : 49) propose la traduction suivante : « *certainly you will do it, namely draw attention to the transport of the Spelt to Elephantine. You know that the two grain-taxes are complete.* ».

On soulignera que la construction *rh sw r-dd* est également attestée dans le P. Vandier dont la date de composition n'est pas très éloignée des documents précités :

Ex. 871 P. Vandier, r° 2,3 (= G. Posener 1985 : 49)
i nh.f, iw.i r di.t rh.k sw dd iw.k r nh, bn iw.k mwt
 « ô puisse-t-il vivre ! je ferai en sorte que tu saches que tu vivras, que tu ne mourras pas »
 H.-W. Fischer-Elfert (1987 : 8) ; J. Winand (1992 : 505) ; Fr. Kammerzell (1995 : 978). Une explication de la présence du *r* dans les « affirmatives Futur III » du P. Vandier a été proposée par A.I. Blöbaum, J. Kahl & S.D. Schweitzer (2001 : 33-34) sur base de critères « sémantiques » : « [*die Präposition r wird bevorzugt dann geschrieben, wenn die Aussage des Satzes vom Sprecher/Schreiber als besonders relevant angesehen wird.* ».

Dès lors, pour autant que nos sources soient représentatives des constructions effectivement employées dans la langue écrite, l'emploi du pronom *sw* à valeur cataphorique paraît antérieur avec le verbe *gmi* et l'on peut en donner une justification. Le second argument repose quant à lui sur la position intermédiaire qu'occupe le verbe *gmi* entre l'expression d'une perception directe et celle d'une découverte cognitive. En effet, on sait que, dès la XXII^e dynastie (Ex. 872), le pronom cataphorique peut être employé après un verbe exprimant la vision, sans que celui-ci renvoie nécessairement à une complétive : il fonctionne plus largement comme un présentatif. Le lexème *gmi* occupe donc une position sémantique idéale pour expliquer la présence d'un pronom à valeur cataphorique avec ces verbes :

1.1.3. Les verbes *ʕm* et *rh* : acquisition d'une connaissance et connaissance effective

Les lexèmes verbaux *ʕm* et *rh* se partagent l'expression de la connaissance en néo-égyptien, mais leur signifié n'en demeure pas moins distinct. En effet, si *rh* possède une préphase dynamique impliquant un processus agentif de recherche et, après un point culminant, une postphase renvoyant à l'état de connaissance (cf. chapitre II, § 3.2.1), le verbe *ʕm*⁹⁵⁰ est plus fondamentalement centré sur l'acquisition d'une connaissance par le sujet d'un objet (cf. la construction *ʕm m SN*) ; il exprime la prise de conscience ou la compréhension d'un élément, mais n'implique pas de préphase dynamique. En d'autres termes, à la différence de *rh*, il est centré sur le moment d'apprentissage, de compréhension. De ce point de vue, il faut souligner que *ʕm* est très peu attesté au pseudo-participe ; je n'en connais qu'un exemple, datant du règne de Ramsès IX :

- Ex. 875** O. Mond 175, r° 1-2 (= *KRI* VI, 381,8-9)
ptr twi ʕm.kwi n3 mdw.t knw ʕ3.wt nty bn m3ʕ.t im.w iwn3
« vois, j'ai pris connaissance des très nombreuses affaires qui ne sont absolument pas vraies »

Dans ce cas, le locuteur entend mettre plus particulièrement en avant le fait qu'il en est venu à être au courant, qu'il a appris une chose ; ce qui prime n'est pas l'état de connaissance dans lequel il se trouve (qui serait exprimé par le pseudo-participe du verbe *rh*). On notera par ailleurs que *ʕm* entretient une affinité certaine avec le subjonctif (74 % des occurrences dans le corpus). Partant, dans la mesure où ce paradigme se focalise sur le point saillant du procès, *rh* et *ʕm* peuvent être employés de manière parasynonymique dans certaines expressions formulaires. C'est particulièrement vrai dans le corpus des lettres (ou plus largement des communications) dans lesquelles *ʕm* (Ex. 876 et Ex. 877) alterne avec *rh* (Ex. 878) dans une même expression :

- Ex. 876** P. Anastasi IV, r° 7,8-9 (= *LEM* 42, 7)
iw.i hr h3b r di.t ʕm p3y.i nb
« et j'ai écrit pour mettre mon maître au courant »
- Ex. 877** P. Salt 124, v° 2,6-7 (= *KRI* IV, 414,11-12)
ptr di.i ʕm t3ty m p3y.f shr
« vois, j'ai mis le vizir au courant de son comportement »
- Ex. 878** O. Gardiner 13, r° 3 (= *KRI* III, 29,9)
h3b pw r di.t rh p3y.i nb
« c'est une lettre pour que mon maître sache »
Sur la formule *di.t rh.k*, cf. U. Luft (1984).

Lorsqu'ils sont construits avec une complétive, ces deux verbes emploient, normalement toujours (mais voir *infra*), le relateur *r-dd*⁹⁵¹. L'emploi de ce morphème comme relateur après les verbes de perception-cognition découle d'un processus de grammaticalisation bien documenté en typologie : la locution *r-dd*, qui permettait déjà d'introduire un discours direct en égyptien de la première phase⁹⁵² (rôle qu'elle a conservé en néo-égyptien, cf. § 2.2.2), s'est spécialisée dans cette

⁹⁵⁰ Cf. *Wb.* I, 184,6-22.

⁹⁵¹ Pour l'emploi de *xε* en copte, cf. B. Layton (2000 : § 513). Voir également A. Erman (1933² : § 428). Pour le démotique, cf. W. Spiegelberg (1925 : § 429).

⁹⁵² Sur ce phénomène, voir S. Uljas (2007 : 284, avec la littérature linguistique afférente).

fonction. C'est sous les règnes de Thoutmosis III⁹⁵³ et d'Amenhotep II⁹⁵⁴ qu'apparaissent les premières occurrences de la construction [verbe de perception-cognition + *r-dd*]. Dans le corpus des textes néo-égyptiens, c'est précisément à la même époque, sous Amenhotep II que l'on trouve la première occurrence de *r-dd* après le verbe *rh* :

- Ex. 879** P. Berlin P 10463, v° 2-3 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
twi rh.kwi r-dd ntk wi(3)wi(3), mr.k wnm m sdr
 « je sais que tu es désabusé, et que tu aimes manger couché »
 Pour la complémentation de *mr* + INF., voir chapitre II, § 1.3.3.3.

Les attestations qui suivent chronologiquement cette première occurrence appartiennent au règne d'Amenhotep IV-Akhénaton. Dans la documentation de cette époque, *rh* est construit tantôt avec *r-dd*, tantôt avec l'ancien morphème *r-nty*⁹⁵⁵, en variation libre :

- Ex. 880** P. Mond I, r° 7 (= T.E. Peet 1930 : pl. 23)
hr ptr tw.k rh.ti r-dd [LAC.]
 « mais vois, tu sais pourtant que [LAC.] »
- Ex. 881** P. Mond II, r° 5 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
[tw]t rh.ti r-nty h3ty[.i] m-s3.t r-ikr zp-2
 « tu sais que tu me préoccupes vraiment »

On peut légitimement parler de variation libre pour ces deux exemples : il s'agit de deux passages formulaires dans des lettres datant de la même époque, et aucune variation du signifié n'est envisageable. Le relateur *r-nty* sortira très rapidement de l'usage dans les lettres (la seule occurrence que j'ai relevée dans ce genre textuel est l'Ex. 881) pour se spécialiser dans son rôle d'indicateur direct d'initialité⁹⁵⁶. Il demeure cependant utilisé, et ce au moins jusqu'à la XXI^e dynastie (Ex. 898), lorsque le verbe *rh* désigne la prise de connaissance d'un écrit, et plus spécifiquement d'un contenu émanant d'une autorité royale. Ainsi, à la fin de la Bataille de Qadesh, lorsque le Prince de Khati envoie une missive à Ramsès II, le contenu est introduit comme suit :

- Ex. 882** Bataille de Qadesh, § 306-307 (= *KRI* II, 92,7-15)
di.f rh.tw r-nty ntk s3 r^c pr m h^cw.f
 « il te fait savoir que : 'tu es le fils de Rê, sorti de son corps' »

Dans les documents postérieurs, *r-nty* n'est plus employé après le verbe *rh* que dans la formule finale des décrets conservés sur papyrus :

⁹⁵³ Pour le verbe *rh*, voir *Urk.* IV, 736,16 : *[iw.]i rh.kwi r-dd hnwf pw* « je sais que c'est son lieu de résidence » ; cité par A.H. Gardiner (1957³ : § 224), qui commente « *by Dyn. XVIII it [i.e. r-dd] had acquired this value [i.e. "that"], since it is now, though very rarely, used even after rh* » ; S. Uljas (2007 : ex. 356).

⁹⁵⁴ Pour le verbe *sdm*, voir *Urk.* IV, 1312,1-8 ; cité par S. Uljas (2007 : ex. 357).

⁹⁵⁵ Cf. A.H. Gardiner (1957³ : § 225). Pour la construction *rh (r-)ntt* en égyptien de la première phase, voir S. Uljas (2007 : 73-82).

⁹⁵⁶ Cf. e.g. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 164-165).

Ex. 883 P. ESP B, r° 35-36 (= *KRI*VI 519,8-9)
h3b pw r rdi.t rh.k r-nty pr-nswt ʕ.w.s ʕd.w snb
 « c'est un envoi pour faire en sorte que tu saches : 'le palais royal V.F.S. est
 sain et sauf' »

Ex. 884 P. Turin 1896, r° 14 (= *KRI*VI,735,6-7)
h3b pw r di.t rh.k r-nty pr-nsw.t ʕd snb
 « c'est un envoi pour que tu saches : 'le palais royal est sain et sauf' »
 E.F. Wente (1990 : 40), A. David (2006 : 243-247).

Ce critère fournit une indication précieuse concernant le contenu d'un fragment de la documentation dite de « el-Hibeh » datant de la XXI^e dynastie et récemment publié par D. Lefèvre :

Ex. 885 P. Berlin P 8524, r° 9 (= D. Lefèvre 2008 : 73A)
[h3b] pw r di.t rh.k nty pr-nswt ʕ.w.s [LAC.]
 « c'est un envoi pour que tu saches : 'le palais royal est en V.F.S. [LAC.]' »

Les premières occurrences de la construction ʕ*m r-dd* sont, quant à elles, plus tardives dans le corpus. Il faut attendre la XIX^e dynastie, et plus précisément le règne de Ramsès II, pour constater les premières occurrences de ʕ*m* introduisant une complétive :

Ex. 886 P. Leyde I 368, r° 10 (= *KRI*II, 895,10-11)
iw.i hr h3b r di.t ʕm p3y.i nb r-dd h3by.tw {h}r (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) mtr.i in
iw.tw r in.t.w iw.sn r-h3.t n3y rmt
 « et j'écris pour que mon maître comprenne qu'il faudrait que l'on m'écrive
 pour m'apprendre si l'on doit les emmener alors qu'ils ont la charge de ces
 gens »
 E.F. Wente (1990 : 31). Pour la construction *mtr in*, cf. *infra*, § 1.1.5.

Ex. 887 P. Anastasi IX, r° 11 (= *KRI*III, 506,10-12)
 (...) ʕ[m.]k r-dd m3ʕ.t [p3] i.d[d.]i
 « (...) que tu comprennes que c'est la vérité ce que j'ai dit »

L'Ex. 886 est des plus intéressants pour notre propos. La graphie 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 a été comprise par J. Winand⁹⁵⁷ comme une forme impérative du verbe *h3b*, lexème qui se comporterait ici comme un trilitère faible à la suite de la chute de l'aleph médian en néo-égyptien (cf. présence du double *yod*). Cet impératif serait renforcé par *tw* (cf. chapitre II, § 1.4.1). Cette lecture impose cependant de comprendre que *r-dd* fonctionne comme la particule introduisant un discours direct, et non comme une complétive à proprement parler. En outre, c'est une forme impérative (modulée par *tw* il est vrai) qui serait employée pour s'adresser à un supérieur. Dans la mesure où ce phénomène n'est attesté dans aucun des autres exemples étudiés, je proposerai de voir dans cette graphie une forme subjonctive à sujet neutre, qui s'accommoderait également d'une graphie avec un double *yod*, et qui prendrait une valeur d'obligation dans la complétive (le sujet de la principale jouant le rôle de facteur modal de nécessité). Par ailleurs, on a vu que le paradigme du futur III, lorsqu'il est employé dans une interrogative avec un sujet auquel peut s'assimiler le locuteur, prend volontiers une valeur d'obligation : ces considérations mènent directement à la

⁹⁵⁷ J. Winand (1992 : 167).

traduction proposée. Si j'ai précisé que cet exemple était particulièrement digne d'intérêt, c'est qu'il atteste l'emploi d'une forme directive — que l'on considère qu'il s'agisse de l'impératif ou, plus vraisemblablement, du subjonctif — dans une complétive. On verra qu'il s'agit certainement d'une des seules occurrences attestant cette possibilité dans le corpus néo-égyptien.

À partir de la XIX^e dynastie, les constructions $\text{m}/r\text{h} r\text{-}\underline{d}d$ sont attestées dans tout le corpus. Cependant, le nombre d'occurrences des deux constructions est sensiblement différent. Je commencerai par examiner plus avant la complémentation de m , qui fait preuve d'une remarquable homogénéité, avant d'envisager la construction $r\text{h} r\text{-}\underline{d}d$.

1.1.3.1. La complémentation de m

Le nombre d'attestations de la construction $\text{m} r\text{-}\underline{d}d$ n'est pas considérable ; outre les deux cas déjà cités, il n'y en a guère plus de treize cas à mentionner à l'heure actuelle⁹⁵⁸. La majorité d'entre eux provient du corpus des lettres de la XX^e dynastie. Les constructions que l'on rencontre dans la complétive sont : la prédication substantivale (Ex. 888), la prédication adjectivale (Ex. 889), le présent I (cf. Ex. 890 et Ex. 891), et le perfectif (Ex. 892).

Ex. 888 P. BM EA 75015, v^o 2 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 4)
wnn.w nht r.k, mtw.k m r-dd b3k.t n it3 o (...)
 « lorsqu'ils se montreront agressifs avec toi et que tu en déduiras que c'est une servante dérobée (...) »

Ex. 889 P. Berlin P 10487, r^o 6-7 (= *LRL* 36, 9-10)
ir iw.tw (ⲙⲟⲩⲉⲛ) m <r->dd m3c o iw.tn di.t se (m) msti 2
 « si l'on se rend compte que c'est vrai, vous les placerez dans deux corbeilles »

Ex. 890 P. DeM 8, r^o 4 (= *KRI* VI, 671,8)
mtw.k di.t in.tw.f, m.i r-dd tw.k 3d.tw
 « et tu me le feras amener, que je comprenne que tu es dans le besoin »
 Avec un présent I dans la complétive, voir également P. Turin 2026, v^o 10 (= *LRL* 74,1) ; P. BM 10326, v^o 17-18 (= *LRL* 20,9-10).

Ex. 891 P. Phillipps, v^o 7-8 (= *LRL* 30,10-11)
wnn By.i sc.t spr r.k, iw.k <h3b> n.i w^c sc.t m s3.k r di.t m<.i> r-dd tw.k nh
 « quand ma lettre te parviendra, tu m'écriras une lettre de ta main afin que je sache que tu es en vie »
 L'omission de *h3b* peut s'expliquer par un saut de ligne.

Ex. 892 P. DeM 6, v^o 1 (= *KRI* VI, 267,5-7)
hr ptr mh.i im.s, b[wpw]y.i di.t m.s r-dd h3b.i n.k r-dd se dy
 « mais vois, je me suis occupé d'elle et je ne l'ai pas laissée s'apercevoir que je t'avais écrit qu'elle était là »

En dehors de ces exemples, la construction est attestée dans un passage du P. Lee relatif à la Conjuración du Harem (avec le présent I dans la complétive, cf. Ex. 893), ainsi que dans deux

⁹⁵⁸ Le cas du P. Genève D187, v^o 1-4 (= *LRL* 42,2-5) a été étudié en relation avec la complémentation de *gmi* en § 1.1.2.3.

textes littéraires (un chant d'amour [cf. Ex. 894], ainsi que le *Conte des deux frères* [cf. Ex. 895 et Ex. 896]) :

- Ex. 893** P. Lee, r° 2,4-5 (= *KRI* V, 363,6-9)
hr ir n3 sr.w nty hr hr.f ʕm r-dd sw mwt df.s [LAC.]
 « et lorsque les magistrats qui s'occupaient de son cas apprirent qu'il s'était suicidé [LAC.] »
- Ex. 894** P. BM 10681, v° C 4,4-5 (= B. Mathieu 1996 : pl. 4)
ršw.i n p3y.sn ʕm r-dd tw.k rḥ wi
 « et ainsi je me réjouirai de ce qu'ils se rendent compte que tu cherches à me connaître »
 Dans le texte, le pronom de la deuxième personne est manifestement une adaptation pour la troisième personne attendue.

Le cas du *Conte des deux frères* est peut-être le seul à poser question dans l'étude de la complémentation de ʕm. En effet, on trouve dans un premier passage la construction attendue eu égard aux autres attestations :

- Ex. 895** P. d'Orbiney, r° 8,3-4 (= *LES* 17,11-13)
hr ir p3 nty iw.k r ir.f n.i, p3y.k iy.t r nwy.t.i ir ʕm<.k> r-dd wn nkt hrp n.i
 « et ce que tu devras faire pour moi, c'est venir prendre soin de moi si tu apprends que quelque chose m'est arrivé »
 Même construction en r° 8,6 (= *LES* 18,3).

En revanche, un peu plus loin dans le texte, on rencontre ce qui semble être l'occurrence d'une complétive avec ʕm sans qu'aucun morphème introducteur ne soit employé :

- Ex. 896** P. d'Orbiney, r° 15,9-16,1 (= *LES* 25,11-13)
twṭ hr ʕm o, m-dr di.t iry.tw sksk p3 ʕš n pr-ʕ3 ʕ.w.s, s(w) hr-st-r.i, <r> tm di.t ʕnh{.kw}i, ptr twi ʕnh.kwi m-r-ʕ, iw.i m k3
 « tu es en train de comprendre ; quand tu as fait abattre le cèdre pour Pharaon V.F.S., c'était à cause de moi, pour ne pas me laisser vivre !, mais vois, je suis toujours en vie, sous forme d'un taureau »
 Concernant l'absence de référent linguistique précis pour le pronom *sw* qui reprend l'idée de « couper le pin » de la temporelle (référent sémantique), voir P. Vernus (1985 : 158, exemple cité) ; on notera la construction parallèle de r° 17,7-8 (= *LES* 27,10-11). Pour l'interprétation de la particule *m-r-ʕ* dans ce contexte, voir J. Winand (2009).

A. Shisha-Halevy⁹⁵⁹ comprend le passage comme suit : « [t]u sais que quand tu as fait abattre le cèdre pour le Pharaon, c'était à cause de moi, pour faire que je ne vive plus ». Cette traduction montre que l'auteur, comme beaucoup d'autres, a compris l'ensemble *m-dr* + présent I comme une complétive de ʕm. L'interprétation pose cependant problème à deux niveaux. (1) Comment justifier l'absence de tout morphème introducteur alors que *r-dd* est toujours présent dans les autres cas (y compris dans le même texte) ? Aucun type de modalisation assertive ne semble

⁹⁵⁹ A. Shisha-Halevy (1978 : 54).

insister sur le fait que, si l'on possède une attestation de modalisation sur l'axe déontique (emploi du subjonctif), aucun cas de modalisation assertive n'est à constater.

1.1.3.2. *La complémentation de rh*

À l'exception des communications émanant d'une autorité royale (typiquement *r di.t rh.k r-nty* à partir du milieu de la XIX^e dynastie, cf. § 1.1.3), c'est le relateur *r-dd* qui est normalement de mise pour introduire une complétive après le verbe *rh*. Le caractère assertif de cette proposition complétive peut difficilement être mis en doute. On possède en effet des exemples où le locuteur renforce expressément l'assertion de sa connaissance par le recours à la locution *r-ikr*, qui vient s'intercaler entre le verbe et la complétive⁹⁶² :

Ex. 899 P. Turin 1882, r^o 4,9 (= *KRI* VI, 75,6-7)
rh.kwi r-ikr r-dd mr.k (𓂏𓂛𓂏𓂛) 𓂏𓂛𓂏𓂛 *p3 ir m3^c.t n k3.k*
 « je sais parfaitement que tu aimes celui qui accomplit la Maât pour ton *k3* »

Dans un cas, une locution adverbiale se rapportant au type de connaissance véhiculé par le verbe *rh* est introduite dans la proposition complétive elle-même.

Ex. 900 Bataille de Qadesh, § 262 (= *KRI* II, 80,14-16)
is bw rh.tn r-dd m ib.tn ink p3y.tn sbty n bi3 n p.t
 « ne sauriez-vous pas en vos cœurs que je suis votre muraille en bronze du ciel »
 Pour l'interrogatif *is*, je suis la version de *K1*.

La position du syntagme adverbial *m ib.tn* est inattendue, mais le sens du passage ne souffre pas de doute. Ainsi, A.H. Gardiner⁹⁶³ traduit : « [*d*]id you not know in your hearts that (...)?»; il est suivi *inter alii* par K.A. Kitchen⁹⁶⁴ : « [*d*]on't you know in your minds, that (...)? ». Deux voies explicatives paraissent envisageables. (1) Il est possible qu'il faille considérer que *r-dd* introduit effectivement une complétive après *rh* et que le syntagme adverbial occupe, pour une raison inexplicée⁹⁶⁵, cette position à l'intérieur de la complétive. Cependant, (2) on pourrait également songer donner à *r-dd* son sens explicatif « à savoir » et traduire « ne sauriez-vous pas (à savoir) dans vos cœurs 'DD' ». Même si cette seconde solution est loin d'être assurée, il convient de l'envisager dans quelque détail.

Excursus. L'expression de la pensée intérieure. Comme l'a parfaitement montré S. Uljas⁹⁶⁶ pour l'égyptien de la première phase, « [*h*]umans use language also for thinking, and just as it is

⁹⁶² Pour la présence d'une locution adverbiale entre *rh* et *r-dd*, voir également P. Anastasi I, r^o 7,2 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 69) *bsy.k rh.tw hr-h3.t (r-dd) bn nfr.t o, tm.k di.t in.tw.s* « si seulement tu avais été conscient plus tôt qu'elle n'est pas bonne, de sorte que tu ne l'aies pas fais amener ».

⁹⁶³ A.H. Gardiner (1960 : 12).

⁹⁶⁴ K.A. Kitchen (1996 : 11).

⁹⁶⁵ Je ne connais pas d'exemple qui atteste la possibilité d'une thématization d'un syntagme prépositionnel introduit par *m* ; cette interprétation n'est cependant peut-être pas à exclure définitivement : « ne sauriez-vous pas que, dans vos cœurs, je suis votre muraille (...) ».

⁹⁶⁶ S. Uljas (2007 : 40, avec la littérature linguistique).

Le passage est évidemment, comme souvent dans ce texte, plein d'ironie puisque tous les documents l'ayant conservé continuent unanimement : *ist n3y.k mwnf hr ʿhʿ n-h3.k* « tiens donc, tes auxiliaires se tiennent derrière toi ! ». Un autre extrait du même texte atteste quant à lui la construction *ib* [prédication], l'adaptation du pronom rend un discours direct au sens strict improbable :

- Ex. 904** P. Anastasi I, r° 24,8 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 144)
t3 p.t wn, ib-hr.k : p3 hrw n-h3.k, t3y.k p3y sd3d3
 « le ciel s'est ouvert, et tu as bien sûr pensé que l'ennemi était derrière toi,
 si bien qu'un tremblement s'est emparé de toi »
 A.H. Gardiner (1911 : 27) ; H.-W. Fischer-Elfert (1986 : 203 & 206 pour
 un commentaire de *t3 p.t wn*).

Dès lors, étant donné (1) la date de rédaction du Poème de Pentaour, (2) l'occurrence de *r-dd* dans ce texte avec le sens « à savoir » (cf. § 1.1.1), et (3) la position syntaxique inattendue de *m ib.k* (l'Ex. 899 montre qu'un syntagme adverbial peut venir s'intercaler entre *rh* et *r-dd*), la possibilité d'avoir affaire à un emploi de *rh* comme un verbe exprimant la pensée n'est pas à exclure : « ne seriez-vous pas intimement convaincu que (...) ? ».

Quoi qu'il en soit, dans aucune des autres attestations du verbe *rh* construit avec une complétive introduite par *r-dd* (42 occurrences dans mes relevés), un élément adverbial de la complétive ne se rapporte au prédicat principal.


La complémentation *rh* + *r-dd* est attestée dans tous les types de textes et pour toutes les époques dans le corpus (pour la construction *rh sw r-dd*, voir § 1.1.2.5). La complétive semble toujours assertée : aucun élément morphologique ne laisse penser que ce ne soit pas le cas. On y rencontre plusieurs types de prédications⁹⁹, qu'elles soient substantivales (cf. Ex. 905 à Ex. 907) ou verbales (présent I, cf. Ex. 908 ; forme emphatique, cf. Ex. 909 ; perfectif, cf. Ex. 910) :

- Ex. 905** P. Genève D 407, v° 18 (= *LRL* 16,8-9)
tw.n rh.tw r-dd rmt mr iw bwpw.f ir.t [_{LAC}]
 « nous savons que c'est un homme malade qui n'a pas fait [_{LAC}] »

- Ex. 906** P. Phillipps, r° 14 (= *LRL* 29,14-15)
y3 tw.k r[h.]tw r-dd mntk p3y.n it r-dr.w zp-2
 « car tu sais que tu es notre père à tous sans exception »

- Ex. 907** P. Sallier 4, v° 5,3-4 (= *LEM* 92,13-15)
hr twi rh.kwi r-dd b3k n p3y wr ʿ3 i.h3b n.i iw.i ds.i, smi.i n stm
 « et je sais que c'est un serviteur de ce grand chef qui m'a écrit que je
 vienne moi-même »
 Pour le subjonctif employé après le verbe *h3b* dans un sens directif,
 cf. § 1.2.2.2.

⁹⁹ La prédication adjectivale n'est pas attestée, mais cela est certainement uniquement le fait de notre documentation. Je ne vois pas quelle incompatibilité pourrait mener à son exclusion de la complémentation de *rh*.

- Ex. 908** O. DeM 121, r° 1-4 (= *KRIV*, 565,9-11)
wn(n) t3y.i šc.t spr r.t, iw.t di.t in.tw n.i nh3 n irw, y3 tw.t rh r-dd twi
wrš.k(wi) hr bn p3y.i t ndm n.i r-h3.t.f
 « quand ma lettre te parviendra, tu me feras amener des fèves-*irw*, car tu sais que je suis de garde, et mon pain ne me goûte pas du tout »
- Ex. 909** P. BM EA 75015, r° 15-16 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 1)
hr iw.k rh.tw r-dd i.ir.tw iy, iw.tw it3y t3y.i b3k, iw.i m-hnw NG
 « alors que tu savais que si l'on est venu et que l'on a pris ma servante, c'est lorsque je me trouvais dans NG »
 R. Navailles & Fr. Neveu (1988 : 56-57).
- Ex. 910** P. Leyde F 1996/1.1, r° 2-3 (= R.J. Demarée 1999 : 77)
hr m p3y.k tm spr r šd t3 šri.t NP, *iw.k rh.ti r-dd šd.i sy, rdi n.i* [LAC]
 « pourquoi ne viens-tu pas prendre la fille NP, lors même que tu sais que je l'ai prise et que [LAC] me l'a donnée »
 Pour la construction interrogative, voir S.I. Groll (1970 : 178-182) ; B. Kroeber (1970 : 189) souligne que cette construction interrogative est « *charakteristisch für die frühneuägyptische Syntax* ». La lacune qui suit le groupe  rend l'interprétation difficile ; il n'en reste pas moins que l'emploi d'une forme *sdm.n.f* en fonction circonstancielle me semble très peu probable dans une lettre de cette époque (*contra* cf. R.J. Demarée 1999 : 79 n. l), je préfère y voir une forme perfective en asyndète avec le sujet en lacune.

La complétive peut, comme toute proposition indépendante, comporter une thématization. Dans l'exemple qui suit, celle-ci est suivie d'une forme emphatique :

- Ex. 911** P. Berlin P 10494, v° 5-6 (= *LRL* 24,8-9)
tw.k rh.tw r-dd ir p3 nty nb iy, i.ir.f di.t hr.f r p3y inb r-h3.t swd
 « tu sais que tout qui vient, c'est vers ce mur qu'il se tourne avant d'être envoyé »
 Pour la signification de ce passage, voir E.F. Wente (1967 : 45 n. n).

C'est la même construction qui est employée lorsque le verbe *rh* est nié⁹⁷⁰ : aucune modification du degré d'assertivité de la complétive n'est à noter :

⁹⁷⁰ Il faut mentionner un exemple difficilement exploitable dans le P. Mayer A : le sens nous échappe presque complètement. Dans le passage en question, un accusé est amené pour la seconde fois devant le tribunal ; après qu'on lui a rappelé qu'il n'avait pas parlé la première fois, le texte ajoute : *iw bw rh.k r-dd h3y* (𓂏𓂏𓂏𓂏) *p3 nty ir dr.t.k ir.f, šn n3 smtr nty iw.tw ir.w n.k, iw dr.t.k mr <r> p3 nty iw.k ir.f* « car tu ne savais pas que ?c'est descendre ce que ferait ta main ? ; pénibles sont les interrogatoires que l'on va t'infliger, alors que ?ta main souffre (déjà) de ce que tu t'apprêtes à faire ? » P. Mayer A, v° 8,5-6 (= *KRI* VI, 817,14-16). La traduction proposée par J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 61) pour la seconde partie de cet exemple n'aide guère : « *[a]ll you will achieve is a sore hand* » (litt. 'Your-hand-will-be-painful is that which you will achieve'). Fr. Neveu (1996 : 269) considère que la complétive est un exemple d'une *pseudo-cleft sentence* permettant de rhématiser le verbe sous sa forme substantive et traduit « c'est descendre ce que va faire ta main ». Cela paraît effectivement être, d'un point de vue grammatical au moins, la solution la plus acceptable : le perfectif est *a priori* exclu pour un verbe de mouvement, et l'on ne voit pas comment rendre compte d'un subjonctif dans ce contexte.

Ex. 912 Bulletin de Qadesh, § 27 (KRI II, 108,6-9)

iw n rh hm.f r-dd st im

« sans que sa Majesté sache qu'ils étaient là »

Sur ces bases, il peut être utile de revoir la traduction d'un passage d'une lettre datant de l'époque de Merenptah qui est généralement rendu comme suit : « et je ne sais pas si mon garçon te rejoindra, car je ne l'ai envoyé qu'à NP »⁹⁷¹.

Ex. 913 P. Bologne 1086, r° 6-8 (= KRI IV, 79,8-11)

*hr bw rh.i r-dd ir p3y.i ʿdd ph r.k, y3 i.ir.i h3b.f r NP, wn iw.i r di.t in.tw
n.k ṣ̌.t m-dr.f*

« je ne savais pas que mon garçon te rencontrerait — en effet, c'est auprès de NP que je l'ai envoyé —, sinon je t'aurais fait amener une lettre par son intermédiaire »

Dans le contexte de cette lettre, le locuteur se réfère visiblement au passé ; or, (1) on a vu (cf. chapitre II, § 3.2.3) que l'inaccompli de la négation *bw rh.f* pouvait se traduire « il ne savait pas » dans ce contexte (la négation *bw pw.f rh* n'est employée que pour un fait ponctuel « je n'ai pas su »). Par ailleurs, (2) la présence de l'expression irréaliste *wn iw.i r di.t* rend périlleuse la traduction de la première proposition par un présent : l'irréalité ne concerne pas un futur incertain. Et, ce qui importe dans l'examen de la complémentation de *rh*, (3) le néo-égyptien oppose les constructions *bw rh.f r-dd* et *bw rh.f in* au négatif : la première signifie « il ne sait pas que », et la seconde « il ne sait pas si ». Avec la première construction, la complétive est assertée, et seule la seconde projette le contenu de celle-ci dans le domaine de l'inconnu du sujet (cf. modèle épistémique du temps de chapitre I, fig. 14, et § 1.1.5). Ces trois arguments me semblent plaider en faveur de la traduction proposée.

Si aucune modalisation assertive ne se manifeste dans la complétive, celle-ci peut en revanche, ainsi qu'on l'a vu avec *ʿm r-dd*, être modalisée dans le domaine des modalités radicales. On possède un exemple d'une modalité dynamique exprimée par la construction *bw rh.f swr* :

Ex. 914 O. Černý 13, r° 4 (= KRI VII, 308,13-14)

[tw.k] rh.tw r-dd bw rh.f swr [LAC.]

« tu sais qu'il ne sait pas boire »

L'ensemble des exemples cités jusqu'ici peut faire penser à une belle harmonie dans la complémentation de *rh*. Cependant, deux phénomènes qui n'entrent pas dans ce cadre doivent être envisagés : il s'agira tout d'abord d'observer les raisons présidant à l'absence de relateur, et ensuite d'analyser le(s) exemple(s) où la complétive de *rh* est introduite par *iw*, ce qui ne correspond évidemment pas à l'hypothèse générale défendue ici.

Disons-le d'emblée, la question de l'absence de relateur après *rh* n'est pas possible à régler dans l'état actuel de notre documentation. En effet, les deux attestations potentielles apparaissent dans un contexte complètement lacunaire :

⁹⁷¹ Fr. Neveu (1996 : 114). Voir également W. Wolf (1930 : 91) ; J. Winand (1992 : 494) ; P. Cassonnet (2000 : 66) ; Fr. Neveu (2001 : 35).

la dimension volitive exprimée par *hn* et le fait que *rh* soit employé au présent I (ce qui laisse une possibilité de réalisation du vœu exprimé par le maître) pointent tous deux vers un degré de manipulation faible de la part du locuteur. Cela, comme on l’observe dans les autres cas de ce type, a vraisemblablement conduit à l’utilisation de *iw* pour introduire la complétive après *rh* : le verbe n’était plus ressenti prioritairement comme un verbe de perception-cognition, mais bien comme un verbe de manipulation. L’assertivité diminue corrélativement ; le sujet de *rh* ne connaît effectivement pas le contenu de la complétive. Partant, cette attestation de *iw* après le lexème *rh* pourrait être considérée de concert avec les expressions complétives renvoyant à une interaction entre locuteur et allocutaire (cf. § 1.2).

Il est donc légitime de conclure que, employé avec son sens plein de verbe de cognition, *rh* appelle une complétive introduite par *r-dd* (on ne peut tirer argument des deux textes lacunaires où *r-dd* est absent), et cette dernière est toujours pleinement assertée (à la différence de ce que l’on observera avec *in*). L’alternance entre *r-dd* et *iw* est significative, mais au niveau de la distinction entre cognition et manipulation : la diminution du degré d’assertivité dans ce cadre n’entretient pas de rapport direct avec les verbes de perception.

1.1.4. La complémentation de *sdm*

Le premier exemple d’une complétive introduite par *r-dd* après le verbe *sdm* mentionné par S. Uljas date du règne d’Amenhotep II⁹⁷⁵. Dans le corpus des textes rédigés en néo-égyptien complet, la première attestation de cette construction est postérieure, mais d’assez peu de temps. Elle provient du dossier des lettres du porte-étendard *m3i-swth* dont la rédaction est certainement à situer sous le règne d’Amenhotep III⁹⁷⁶. Dans le document concerné, *m3i-swth* adresse une missive à un chef de garnison en poste dans le nord et lui dit :

Ex. 918 P. Caire CG 58053, r° 1-2 (= Sch. Allam 1987 : pl. 1)

r-nty [sd]m.i r-dd tw.n hr th3 r n3-n rmt n p3 ntr m p3 iw n imn

« j’ai entendu dire que nous nous en prenons au gens du dieu dans l’île d’Amon »

La correction de *tw.n* en *tw.tn* ne semble pas une nécessité : en temps que responsable, on peut imaginer que le porte-étendard s’assimile au hommes de la garnison.

La perception auditive véhiculée par le verbe *sdm* dans ce contexte exprime une prise de connaissance indirecte. Il s’agit de propos que l’on a rapportés au porte-étendard qui s’inquiète du comportement des hommes sous sa responsabilité. Ce dernier est d’ailleurs passablement excédé d’une situation sur laquelle il n’a pas directement prise : *ih pw p3y.tn ir.t m-mitt* « pourquoi donc vous comportez-vous de la sorte ? » Dès ses premières attestations, le relateur *r-dd* employé après *sdm* peut donc renvoyer à un apprentissage indirect par le canal auditif, mais faisant intervenir une dimension cognitive. Il ne s’agit pas de dire « j’entends que tu es là »⁹⁷⁷, mais « j’entends dire que tu es là ».

⁹⁷⁵ Cf. S. Uljas (2007 : 284). Il s’agit de *Urk.* IV, 1312,7-8.

⁹⁷⁶ Cf. Index, avec renvoi aux autres exemples provenant de ce texte et à la littérature afférente.

⁹⁷⁷ La construction *sdm iw* n’est pas attestée dans le corpus avec le sens « entendre que ». Lorsqu’une proposition introduite par *iw* suit le verbe *sdm*, celle-ci possède toujours une fonction circonstancielle, cf. e.g. P. Lansing, r° 2,4

Le verbe *sdm* peut également être suivi de *r-dd* lorsque ce morphème fonctionne comme introducteur d'un discours direct⁹⁷⁸, même si le cas est rare. On en trouve une illustration dans l'extrait suivant où la particule *mk* rend la chose indéniable :

- Ex. 919** Bulletin de Qadesh, § 58 (KRI II, 114,1-4)
sw w^cr r-h3.t hm.f dr sdm.f r-dd : mk pr-^c3 ^c.w.s iw
 « il a fui devant sa Majesté quand il a entendu : ‘vois Pharaon V.F.S. est arrivé »

C'est également cette fonction d'introducteur du discours direct que joue *r-dd* dans l'extrait suivant tiré d'un interrogatoire du P. Mayer A :

- Ex. 920** P. Mayer A, v° 9,19 (= KRI VI, 821,13-14)
iw.i sdm m-di.w, iw.w ^ch^c ttt hr w^c h^d, r-dd sh.k wi, hft-n w^c n p3y.f iry
 « et je les ai entendus dire, lorsqu'ils se disputaient au sujet d'une quantité d'argent : ‘tu m'as floué’, disait l'un à son comparse »

Un point doit être souligné. Dans les mêmes documents que les Ex. 919 et Ex. 920, le morphème *r-dd* est également employé comme relateur pour introduire une complétive rapportant une connaissance acquise par oui-dire :

- Ex. 921** Bulletin de Qadesh, § 27 (KRI II, 108,6-9)
 « et où se trouve-t-il, quant à lui, l'ennemi de *ht3* ? »
mk sdm.i r-dd sw m p3 t3 n NG
 « vois, j'ai entendu dire qu'il était sur le territoire de NG »

- Ex. 922** P. Mayer A, v° 8,21-22 (= KRI VI, 819,7-8)
sdm.i, iw.i ddh.k(wi) m-di sn^c NP₁, r-dd didi h^d n NP₂ r db3 hnk.t
 « j'ai entendu du magasinier NP₁, lorsque j'étais prisonnier, que de l'argent avait été donné à NP₂ contre de la bière »

Cela appelle un bref commentaire : il n'est évidemment pas question de tirer argument des attestations de la particule *r-dd* introduisant un discours direct pour arguer que toutes les complétives introduites par *r-dd* sont à comprendre comme des discours directs : il s'agit manifestement, comme on l'a déjà remarqué à plusieurs reprises, de l'origine de la grammaticalisation de *r-dd* dans sa fonction complétive. En revanche, la polyfonctionnalité de ce morphème — qui fonctionne à la fois comme particule introduisant un discours direct et comme relateur devant une complétive — est indicatrice d'une donnée d'importance du point de vue de l'analyse modale⁹⁷⁹ : dans la mesure où *r-dd* ne peut véhiculer aucune forme de modalisation assertive lorsqu'il introduit un discours direct (en raison de sa fonction même), il est peu probable que ce

(= LEM 101,2) *bw sdm.k iw.i (hr) mdw* « tu n'écoutes pas quand je parle ». Par ailleurs, les locuteurs expriment souvent un apprentissage sous la forme *sdm* SN + forme relative. L'« aboutee » occupe alors la position d'objet direct : P. Bologne 1094, r° 6,1-2 (= LEM 6,1-2) *sdm.i n3 nfr.w knw i.ir.k n p3y.i mnš, iw.k di.t iw.tf* « j'ai pris connaissance des nombreuses bonnes choses que tu as faites pour mon bateau et que tu l'as fait venir ». On songera également aux très nombreuses occurrences de la formule *sdm.i p3 h3b i.ir.k*.

⁹⁷⁸ Le verbe *sdm* se distingue sur ce point des verbes *m* et *rh* exprimant une connaissance strictement intellectuelle (c'est-à-dire sans dimension perceptuelle) : aucun indice tangible ne plaide en faveur de la présence d'un discours direct introduit par *r-dd* après ces derniers.

⁹⁷⁹ On l'avait noté, sans pouvoir le démontrer, pour les verbes *m* et *rh*.

morphème ait développé cette fonction en entrant dans le système d'opposition des complétives des verbes de perception. Cette prévision semble pleinement vérifiée dans les faits. Quelle que soit la foi que le sujet de *sdm* possède dans le contenu de la complétive, c'est invariablement *r-dd* qui est employé. L'exemple qui suit en est une illustration flagrante ; le locuteur n'est pas en mesure d'asserter le contenu de la complétive, mais recourt à *r-dd* :

- Ex. 923** P. Anastasi VIII, r° 1,6-8 (= *KRI* III, 500,6-9)
sdm.i r-dd NP *mwt hn^c n3y.f hrd.w, (i)n m3^c.t (i)[n] ^cd3*
 « j'ai entendu dire que NP est/serait mort de même que ses enfants ; est-ce vrai ou est-ce faux ? »

En revanche, dans l'exemple qui suit, le sujet de *sdm* est manifestement convaincu du contenu de la complétive, dans la mesure où il se déplace à la suite de ce qu'il a entendu :

- Ex. 924** P. Chester Beatty II, r° 8,4-6 (= *LES* 34,12-14)
wn.in p3 ^cdd sdm r-dd i3 grg p3y.f ih, iw.f iy (𓏏𓏏𓏏𓏏) r p3 nty p3 mniw
n grg im
 « alors le jeune homme apprit que Mensonge avait emporté son bœuf, et il se rendit à l'endroit où se trouvait le pâtre de Mensonge »

À une exception près (cf. *infra*), toutes les complétives du verbe *sdm* dans le corpus sont introduites par *r-dd*, quel que soit le degré d'assertion supposé du contenu de la complétive. La complétive exprime par ailleurs toujours un apprentissage par ouï-dire. Selon les premiers exemples cités et si l'on suit l'hypothèse générale défendue, l'emploi de *r-dd* après *sdm* ne serait pas révélateur du degré de croyance du locuteur dans le contenu de sa proposition (modalité assertive de type épistémique), mais simplement de la nature du médium : il ne s'agit pas d'une perception sensorielle directe ; les complétives introduites par *r-dd* consistent prioritairement en un apprentissage par ouï-dire.

D'après mes dépouillements, cela demeure vrai pour toutes les catégories textuelles et pour toutes les époques. Ainsi, dans les décrets, c'est la construction *sdm r-dd* qui est employée pour renvoyer à la prise de connaissance d'une infraction (éventuellement sur dénonciation) :

- Ex. 925** Décret d'Horemheb, l. 22-23 (= Kruchten 1981 : 58)
[i]r sdm nb n ^c.t [hnk.t LAC. nty iw.tw] r sdm r-dd st hr kf^c r t3 kt grw, hn^c
nty ky iy.t r smi r-dd : it<.f> p3[y.i] hm, t3[y.i] hm.t
 « quant à tous les préposés du magasin [d'offrandes ... dont on] apprendra qu'ils réquisitionnent encore de la main-d'œuvre pour cueillir du safran, et que quelqu'un d'autre viendra dénoncer en ces termes : 'il a enlevé mon serviteur ou m[a servante' LAC.] »
 Pour le sens de *kf^c* dans ce contexte, voir J.-M. Kruchten (1981 : 62-62).

- Ex. 926** Décret de Karnak, l. 17 (= *KRI* IV, 266,3)
[ir NF nb] nty iw.tw [r] sdm [r-]dd di.f nkt n p3 hm-ntr LAC.]
 « concernant tout NF dont on apprendra qu'il a cédé des biens du prophète [LAC.] »

- Ex. 927** Inscription de Djéhoutymose, D15-16 (= J.-M. Kruchten 1986b : 267-268)
*p3y.i nb nfr, sdm[i] r-dd NP₁ NP₂ (hr) dd : iw.i ʕs n imn hr t3 i3w.t (n)
 mr-pr (...) smn dhwty-ms (...) im.s*
 « mon bon maître, j'ai appris que NP₁ et NP₂ disent (chacun) : 'je vais invoquer Amon concernant la fonction d'intendant (...) dans laquelle est établi dhwty-ms »

La construction est particulièrement fréquente dans le genre des lettres où l'expéditeur fait part au destinataire de choses qu'il a apprises indirectement. Une fois encore, aucune stratégie spécifique ne semble employée pour marquer formellement une modalisation sur l'axe assertif :

- Ex. 928** P. Mallet VI, r^o 6-7 (= *KRI* VI, 68,1-2)
hr ir twi m hnt, iw.i sdm r-dd tw.k hd.tw, iw.i wd p3y sdm ink
 « et alors que je naviguais vers le sud, j'ai appris que tu étais arrivé dans le nord, et j'ai envoyé ce serviteur qui m'appartient »
- Ex. 929** P. ESP C, r^o 42-44 (*KRI* VI, 519,16-520,2)
sdm.i r-dd tw.tn hn.tw m pd.t irm n3 rmt n n3 kr n iʕw-nbw n pr ND
 « j'ai appris que vous étiez dépêchés comme escorte avec les gens des contingents de chercheurs d'or du domaine de ND »
- Ex. 930** P. Berlin P 10494, r^o 5-6 (= *LRL* 23,9-10)
*sdm{.t}n r-dd (𓂏𓂛𓂏) tw.k iy.tw, ph.k r niw.t p3 dmi, šsp tw imn m šsp
 nfr*
 « nous avons appris que tu étais revenu et que tu avais rejoint la ville de Thèbes ; qu'Amon t'accueille d'un bon accueil ! »
 Pour le verbe *ph* au perfectif, voir J. Winand (1992 : 192, exemple cité).
- Ex. 931** P. Turin 1979, r^o 7-8 (= *LRL* 43,1)
hr ptr sdm<.i> r-dd tw.k iy, t3y.k sw
 « mais vois, j'ai appris que tu étais venu et que tu l'avais pris »

Le second sous-corpus dans lequel cette construction abonde est celui des procès des pilliers de tombes. Les accusations et suppositions reposant sur des 'on-dit' y fourmillent et ont parfois conduit à la bastonnade d'innocents (alors conclue par la formule rituelle *didi(.tw) n.f t3w*) :

- Ex. 932** P. BM 10052, r^o 3,19-21 (= *KRI* VI, 774,12-14)
*wḥm smtr.f m bdn, dd.f sdm.i r-dd wʕ ksks.t iw.s mh.ti m nbw m-di hri
 iri-ʕ3 NP iw ns-sw p3 hr*
 « reprise de son interrogatoire à coups de bâton, il déclara : 'j'ai entendu dire qu'une corbeille pleine d'or était chez le chef des portiers NP, lors même qu'elle appartient à la Tombe' »
 On trouve la même formule dans la bouche d'un autre témoin en r^o 4,4-5 (= *KRI* VI, 776,1-3) : *sdm.i r-dd wʕ ksks.t m-di NP, iw.s mh.ti m nbw, iw ns-sw p3 hr* « j'ai entendu dire qu'une corbeille remplie d'or était en possession de NP alors qu'elle appartient à la Tombe ».

- Ex. 933** P. Mayer A, r° 3,18 (= *KRI* VI, 810,1-2)
in sft NP₁, *iw dd* NP₂ : *sdm.i r-dd wn.f m n3 sw.t, iw b(w)pw.i ptr.f m ir.t.i*
 « comparution du boucher NP₁ après que NP₂ a déclaré : ‘j’ai entendu dire qu’il fréquentait les Grandes Places, mais je ne l’ai pas vu de mes yeux’ »
- Ex. 934** P. Léopold II-Amherst, r° 3,2-3 (= *KRI* VI, 485,12-13)
hr ir hrw.w sic, iw n3 3t.w n niw.t sdm r-dd wn.n t3y m t3 imnt.t
 « après un petit temps, les administrateurs du Thèbes entendirent que nous volions à l’Occident »
- Ex. 935** P. BM 10052, v° 12,22-23 (= *KRI* VI, 794,14)
wn.i m NG, iw.i sdm r-dd NP smtr
 « j’étais à NG et j’ai appris que NP était interrogé »

Les exemples pourraient être multipliés⁹⁸⁰, mais ils vont tous dans le même sens : l’apprentissage d’un fait par ouï-dire. Pour clore sur un passage célèbre, à la fin de ce que nous avons conservé du conte d’*Ounamon*, le « héros » exprime son incompréhension face à ce qui lui arrive étant donné la réputation de la terre d’Irsa :

- Ex. 936** P. Moscou 120, r° 2,78-79 (= *LES* 75,6-7)
i.dd n t3y hnw.t wn.i sdm s3c niw.t r p3 nty imn im r-dd i.ir.tw grg n dmi nb, i.ir.tw m3c.t n p3 t3 irs
 « dis à Madame que j’avais coutume d’entendre dire jusqu’à Thèbes, là où se trouve Amon, que, si en tout lieu on fait intentionnellement le mal, dans le pays d’Irsa on veut pratiquer la justice ! »

Il n’y a, à ma connaissance, qu’un exemple⁹⁸¹ dans lequel une complétive après *sdm* n’est pas introduite par *r-dd* ; il provient d’une lettre de la fin de la XX^e dynastie :

- Ex. 937** P. Genève D 191, v° 6-8 (= *LRL* 59,1-3)
hr m dy h3ty.k m-s3 p3y.k it, sdm(.i) cf m-sš zp-2, h3b n.i NP r-dd m dy h3ty.t m-s3.f, sw m-sš, sw snb
 « et ne te tracasse pas pour ton père, j’ai appris qu’il allait vraiment bien, NP m’a écrit : ‘ne te tracasse pas pour lui, il va bien, il est en forme’ »

⁹⁸⁰ Un exemple lacunaire dans P. Gardiner 6, r° 5 (= *KRI* VII, 99,11).

⁹⁸¹ Un passage du P. BM 10052 doit manifestement être amendé. Le contexte est le suivant : une femme est interrogée concernant un vol que son mari a commis ; avant d’avouer toute la vérité sur les faits lors d’un second, puis d’un troisième interrogatoire, elle répond une première fois : *sdm p3y.i* (𓄀) *it <r-dd sw> hn r t3y s.t, iw.f dd n.i* (𓄀) *bn iw.i di.t cf p3y rmt r p3y.i* (𓄀) *pr* « mon père a appris qu’il s’était rendu à cet endroit et m’a dit que cet homme ne rentrerait plus dans sa maison ». Étant donné l’absence de parallèle pour une forme subjonctive après *sdm*, il ne paraît pas possible de restituer *hn.f* dans ce contexte. On peut en outre s’appuyer sur P. Mayer A, r° 1,14-16 (= *KRI* VI, 805,2-5) *sdm<.i> r-dd n3 rmt hn r ir.t h3w m p3y pr-n-st3, iw.i sm, iw.i gm p3y 6 rmt i.dd* NP *cf3* « j’ai entendu dire que des gens s’en allaient pour tirer profit de ce naos portable, je me suis mis en route et je suis tombé sur ces six personnes que NP vient précisément d’énumérer ». Voir encore une attestation difficilement utilisable (car trop lacunaire) de *sdm r-dd* dans le P. BM 10052 en v° 14,27 (= *KRI* VI, 799,16).

Sur base de cet exemple, S. Uljas⁹⁸² a émis l'hypothèse : « *it may be that the information in the complement clause of *sdm* represents not wholly reliable 'hearsay'* ». Trois éléments doivent être pris en considération. (1) On a vu que *r-dd* pouvait être employé pour introduire une complétive après *sdm* dans des cas où le locuteur est dans l'impossibilité complète d'asserter le contenu de la proposition en fonction d'objet direct (cf. e.g. Ex. 923). (2) Un saut de ligne intervient entre *sdm* et *ʕf*, ce qui explique certainement l'absence du suffixe de la première personne et peut-être celle de *r-dd*. (3) La fréquence d'expressions comme celles qui suivent a certainement joué un rôle dans la construction choisie ici par l'expéditrice :

Ex. 938 P. Griffith, r° 5-6 (= *LRL* 12,6-7)
mntk p3 nty ib.i r ptr.k, sdm ʕ.k m-mn.t
 « tu es celui que je désire voir, dont je souhaite avoir des nouvelles quotidiennement »
 Dans le même document, voir v° 3-4.

Ex. 939 P. Turin 1974+1945, v° 4 (= *LRL* 40,2-3)
m dy ḥ3ty.k m-s3.s, mntk p3 nty ib.s r ptr.k r sdm ʕ.k m-mn.t
 « ne te tracasse pas pour elle, tu es celui qu'elle désire voir, dont elle souhaite avoir des nouvelles quotidiennement »
 Même expression dans P. Bologne 1094, r° 7,5 (= *LEM* 7,4-5) ;
 P. Anastasi V, r° 21,2 (= *LEM* 67,14-15) ; P. DeM 9, r° 2 (= *KRI* VI, 672, 7-8) ; P. Leyde I 369, r° 6 (= *LRL* 1,8-9) ; P. BN 198,I, r° 13-14 (= *LRL* 66,12-13).

Par conséquent, l'expression *sdm ʕf* est trop formulaire et trop profondément ancrée dans les habitudes expressives du genre de la lettre pour que l'on puisse tirer quelque argument de l'absence de *r-dd* dans l'exemple invoqué. D'autre part, beaucoup d'autres attestations de la complémentation de *sdm* avec *r-dd* sont précisément des cas où l'on attendrait une complétive non assertée. J'ai déjà eu l'occasion de l'observer avec les verbes *ʕm* et *rh*, mais le cas est particulièrement criant avec *sdm* : le néo-égyptien ne semble marquer aucune forme de modalisation assertive dans les propositions complétives — le constat pourra, dans une certaine mesure (voir § 2), être généralisé à d'autres types de propositions.

La complémentation de *sdm* paraît réservée à l'expression d'une connaissance acquise par ouï-dire ; entrant de ce fait dans la sphère cognitive, c'est toujours le relateur *r-dd* qui est employé. La complémentation de ce verbe diffère donc profondément de ce que l'on a observé pour *ptr* et *gmi* : l'absence de toute forme de complétive introduite par *iw* après *sdm* est, de ce point de vue, assez significative.

Si le néo-égyptien ne semble pas posséder de construction particulière pour exprimer un degré d'adéquation entre l'énoncé et le monde dans les complétives, il existait en revanche un procédé, que partagent les verbes de perception-cognition avec ceux d'autres catégories, grâce auquel le sujet/locuteur pouvait explicitement projeter le contenu d'une complétive dans le domaine de l'inconnu (cf. chapitre I, fig. 14), il s'agit de la particule *in*.

⁹⁸² S. Uljas (2007 : 344, n. 18).

1.1.5. Projection de la complétive dans le domaine de l'inconnu : emploi du morphème *in*

On a vu que la grammaticalisation de *r-dd* comme relateur après les verbes de perception-cognition découle de l'emploi de ce morphème pour introduire un discours direct ; la particule interrogative *in*⁹⁸³ s'est, d'une manière parallèle, spécialisée dans l'expression de l'incertitude catégorique du locuteur après deux des verbes de perception-cognition déjà étudiés (pour la distinction entre interrogatives et conditionnelles⁹⁸⁴, cf. *infra*). Son emploi permet au sujet/locuteur de projeter le contenu d'une complétive dans le domaine de l'inconnu⁹⁸⁵.

Les deux verbes concernés sont *rh* et *ptr*. Je commencerai par envisager les exemples de *rh* + *in* avant d'étudier ceux de la construction *ptr in* ; ils nous mèneront vers l'étude des verbes de manipulation. On a vu (cf. Ex. 913) que la négation de *rh* n'impliquait pas nécessairement la non-assertion de la complétive. En employant *bw rh.i r-dd*, le sujet affirme une complétive qui signifie « je ne sais/savais pas que PROP. ». En revanche, avec l'emploi du morphème *in* pour introduire la complétive, le sujet se présente explicitement — ou est présenté par le locuteur — dans l'impossibilité de statuer sur la vérité de cette dernière. En voici un premier exemple :

- Ex. 940** P. Koller, 5,3-4 (= *LEM*120,6-7)
bw rh.k (i)n mwt (i)n ʕnh p3 nty r-ḥ3.t.k
« tu ne sais si c'est la mort ou la vie ce qui se trouve devant toi »
Formule parallèle dans le P. Turin D, r° 2,4 (= *LEM*131,7)

L'emploi du morphème *in* pour introduire une complétive après *rh* n'est attesté que lorsque le verbe se trouve à la polarité négative dans une proposition déclarative⁹⁸⁶. Le fait est attendu : pour que la complétive puisse véhiculer une incertitude, il faut que le verbe n'exprime pas une connaissance effectivement acquise :

- Ex. 941** P. Moscou 120, r° 2,26-28 (= *LES*, 69,11-13)
ḥr ptr, di.k iry p3y ntr ʕ3 p3y 29 hrw, iw.f mni <m> t3y.k mr, iw bw rh.k
in (ḥ) sw dy, in (ḥ) bn sw p3 nty wn.f
« mais vois, tu as laissé ce grand dieu passer vingt-neuf jours à l'ancre dans ton port, sans savoir s'il était là ou s'il n'était pas là, lui qui l'était »
Sur ce passage et en particulier sur la construction *p3 nty wn.f*, voir J. Winand (2007).

Le nombre d'exemples de cette construction est relativement réduit dans le corpus (4 attestations). Les cas conservés attestent deux fois la prédication substantivale (cf. Ex. 940) et deux fois le présent I (prédicat adverbial, cf. Ex. 941 ; prédicat *hr* + INF., cf. Ex. 942) :

⁹⁸³ Sur les interrogatives en égyptien ancien, voir l'étude de D.P. Silverman (1980). Sur l'emploi de la particule *in* pour introduire une interrogation catégorique en néo-égyptien — c'est-à-dire une interrogation dans laquelle le locuteur ne laisse pas paraître son opinion sur la réponse qui devrait découler de sa question —, voir A. Erman (1933² : § 729 & 739) ; B. Gunn (1955 : 94) ; P.J. Frandsen (1974 : 150-153) ; J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 552-555) ; Fr. Neveu (1996 : 277-285) ; Fr. Junge (2001 : 265-266).

⁹⁸⁴ Les graphies de la particule *in* ont été systématiquement ajoutées dans la translittération lorsqu'elles ne correspondaient pas strictement à la suite (*i*) + *n* attendue afin de faciliter la discussion de ce point.

⁹⁸⁵ Pour l'analyse de *in* comme un morphème « *hypotactic* » (et non « *paratactic* »), opinion qui peut être défendue sans réserve, voir C. Di Biase-Dyson (2009 : prov. p. 19).

⁹⁸⁶ Voir toutefois la correction possible de *i* en *i<n>* après un emploi de *rh* au subjonctif à la n. 972.

- Ex. 945** P. Turin 1978/208, r° 2-3 (= Sch. Allam 1973 : pl. 97)
imy iw.t (ⲀⲉⲀⲟⲉ) n3y.tn sš, n3y.tn rmt̄ r it̄3.w, mtw.tn ptr in (Ⲛ) wn sš.w
is.w n p3 hr
 « faites en sorte que viennent vos scribes et vos gens pour les prendre, et voyez s'il y a de vieux écrits de la Tombe »
 J. Osing (1974 : 270).

L'Inscription de Mès offre un cas intéressant où le sujet du verbe *ptr* est à la première personne du singulier, bien que la fonction illocutoire demeure directive. Dans la procédure engagée par *nbw-nfr.t*, mère de Mès, celle-ci demande explicitement à être admise à déposer devant le tribunal afin que l'on statue sur la vérité de la filiation sujette au litige. Elle entend bien sûr prouver que la partie adverse est en tort :

- Ex. 946** Inscription de Mès, N9 (= *KRI* III, 427,1-2)
imy smtr.tw.i, mtw.i ptr in (Ⲛ) ir N[P1 t]3 mw.t n sš NP2 [p3]y.i it̄
 « faites-moi comparaître que je voie si, pour ce qui est de NP₁, elle est la mère de NP₂, mon père »

Ce texte illustre également les liens qui existent entre les interrogations introduites par *in* en proposition principale, et l'emploi de cette particule pour introduire une complétive. En effet, étant donné que le locuteur n'est pas en mesure (cf. Ex. 949 ; ou prétend ne pas l'être, cf. Ex. 947) de préciser la validité du contenu de la complétive, on rencontre des emplois de la locution *in m-bi3.t* « ou pas » tout à fait parallèles à ceux que l'on trouve dans les interrogatives en proposition principale :

- Ex. 947** Inscription de Mès, N10-11 (= *KRI* III, 427,6-8)
imy smtr.tw.i (...) m-b3h n(3) rmt̄ 3 n p3 dmi [r ptr in in]k šri n NP, in
(Ⲛ) m-bi3.t
 « faites-moi comparaître (...) face aux grands du village pour voir si je suis une enfant de NP ou non »

Enfin, il faut souligner que l'emploi du futur III dans la complétive donne lieu à l'apparition de nuances intéressantes du point de vue de l'analyse modale. En effet, la combinaison du sens propre au relateur *in* et du signifié du futur III actualise un facteur modal de possibilité. Cela découle de l'interaction entre (1) l'ignorance épistémique dans le chef du locuteur (*in*) et (2) la projection dans le domaine du prévu qu'implique le futur III pour son sujet. En d'autres termes, le locuteur s'en remet à l'allocutaire concernant la possibilité de réalisation d'un procès dans le futur :

- Ex. 948** P. Louvre E 27151, r° 8-9 (= P. Posener-Kriéger 1978 : pl. XIVA)
inn m ky i.di s(t) n.k, imy ptr.f sw, mtw.k ptr in (Ⲛ) iw.k r gm w^c nfr
 « si ce devait être quelqu'un d'autre qui te l'a fourni (*i.e.* la jarre), fais-lui s'en rendre compte, et vois si tu pourras en trouver une bonne »

- Ex. 949** O. DeM 116, r° 6-8 (= *KRI* III, 540, 5-6)
ptr in (Ⲛ) iw.k r gm o mtw.k di.t.f, m-bi3.t
 « vois si tu peux trouver de quoi lui en donner ou pas »

Avec cet examen de l'emploi du morphème *in* introduisant une complétive après *ptr*, on entre de plain pied dans le domaine des verbes de manipulation : tous les verbes permettant d'exprimer une demande peuvent de la sorte être construits avec une complétive introduite par *in*. Dans les faits cependant, cette construction n'est attestée avec trois lexèmes verbaux : *dd* (cf. Ex. 950 et Ex. 951), *mtr* (cf. Ex. 952), et *h3b* (cf. Ex. 953 et Ex. 954). Il s'agit dans tous les cas d'une stratégie employée par le locuteur pour s'informer sur un fait. Cette construction est attestée dans le genre juridique des interrogatoires (1 occurrence), et surtout dans les lettres (4 occurrences) :

Ex. 950 P. BM 10052, r° 4,2 (= KRI VI, 775,13-14)
i.dd my n{.f}<.n> (i)n bwpw.k šm r t3 s.t
 « dis-nous donc si tu ne t'es pas rendu en ce lieu/est-ce que tu ne t'es pas rendu dans ce lieu ? »

Parallèlement à ce qu'on a constaté pour *r-dd* introduisant une complétive après le verbe *sdm*, la polyfonctionnalité du morphème *in* ne rend pas toujours possible la distinction entre un cas de complémentation et l'introduction d'un discours direct interrogatif. L'ambiguïté étant systémique, il ne paraît pas opportun de définir des critères qui permettraient de trancher, et j'ai pris le parti de comprendre tous les cas comme participant de la complémentation :

Ex. 951 O. Berlin P 12398, r° 6-9 (= KRI VII, 194,5-7)
mtw.k dd n<.i> t3 ʕ3.t mr.ti m-ʕ p3 š3bwti, iw.i hr dd n.k in (𐎎𐎗) hpr (𐎎𐎗𐎎)
p3y.s mr m p3 ssw 10
 « (...) et de me dire que l'ânesse est souffrante à cause du *š3bwti* alors que je te demande si elle est tombée malade dans la dizaine »
 Je suis E.F. Wente (1990 : 170 n. 3) contre Sch. Allam (1981 : 11 n. 11) pour l'interprétation du terme *š3bwti* comme un terme désignant une pièce de bois (bât ?) ayant blessé l'ânesse.

On soulignera que, à la différence de *ptr*, les verbes *dd*, *h3b* et *mtr* ne poussent pas l'allocutaire à agir, mais, en raison de leurs signifiés mêmes, expriment de manière complémentaire une demande d'information :

Ex. 952 P. Leyde I 368, r° 10-13 (= KRI II, 895,11-14)
iw.i hr h3b r di.t ʕm p3y.i nb r-dd h3by.tw {h}r (𐎎𐎗𐎎𐎗𐎎𐎗𐎎) mtr.i in
iw.tw r in.t.w iw.sn r-h3.t n3y rm̄ m-mitt mtw.tw ndnd n3y šms.w m mn-
nfr, mtw.tw ptr in (𐎎𐎗) m mr-n-pt̄h s3 p3 mr-mšʕ [LAC.] r in.t.w
 « et j'écris pour que mon maître comprenne qu'il faudrait que l'on m'écrive pour m'apprendre si l'on doit les emmener alors qu'ils ont la charge de ces gens ; de même, doit-on interroger ces messagers à Memphis et voir si c'est *mr-n-pt̄h*, le fils du général, [?qui a demandé?] de les faire amener »

Les constructions attestées dans la proposition complétive sont le perfectif (cf. Ex. 950, Ex. 951 et Ex. 954), le futur III (cf. Ex. 952) et le présent I (prédicat au pseudo-participe, cf. Ex. 953) :

Ex. 953 P. Strasbourg 33, r° 5-7 (= D. Lefèvre 2008 : 1A)
sdm.i p3y h3b i.ir.k m-dr.t NP r-dd, h3b n.i in (𓄏𓄏𓄏) wn-htr iw r.tn, iw.i n.tn

« j'ai pris connaissance de ce message que tu m'as envoyé par l'intermédiaire de *hr-pš*, disant : 'écris-moi si *wn-htr* est venu à vous, que je sois là pour vous' »

Sur l'interprétation de *wn-htr* comme un nom propre, voir J.Fr. Quack (2001 : 177 n. 91) ; suivi par M. Müller (2006 : 336). On y ajoutera l'argumentaire de D. Lefèvre (2008 : 13-15).

Ex. 954 P. Leyde I 370, v° 14 (= *LRL* 11,9-10)
mtw.k h3b n.i in (𓄏𓄏𓄏) swd.k n3 it n hri n.f

« et tu m'écriras si tu lui as transmis les grains d'*hri* »

Ce dernier exemple (ainsi que l'Ex. 948) nous plonge dans une problématique que l'on ne peut se passer de traiter, fût-ce brièvement. On a souvent prétendu⁹⁸⁸ que l'interrogatif (*i*)*n* était directement lié à la particule conditionnelle *inn*⁹⁸⁹ et, partant, que *inn* pouvait introduire une complétive⁹⁹⁰. Il semble que cette hypothèse doive à présent être abandonnée pour les raisons suivantes :

1) L. Depuydt⁹⁹¹ et J.-M. Kruchten⁹⁹² ont montré sur des bases syntaxiques, et M.A. Collier⁹⁹³ en s'appuyant sur la sémantique, que les protases introduites par *inn* en néo-égyptien étaient les successeurs formels et fonctionnels des protases introduites par *ir wnn*⁹⁹⁴ en moyen égyptien. On en conserve d'ailleurs des traces dans les premiers textes du corpus néo-égyptien⁹⁹⁵ :

⁹⁸⁸ Sur des bases phonétiques, voir J. Osing (1974 : en particulier p. 173). Pour un état de la question en 1980, voir D.P. Silverman (1980 : 105-108). Sur les liens entre interrogatives et conditionnelles en égyptien de la première phase, voir déjà les remarques de E. Edel (1964 : 1038). Plus spécifiquement en néo-égyptien, on verra M. Green (1980) et Fr. Junge (2001 : 266) qui note : « *inn, which is best understood as a variant of the proclitic interrogative particle (i)n* ».

⁹⁸⁹ Cf. e.g. D.P. Silverman (1980 : 107) : « [*the later variant jnn for in may have come about then as a conscious attempt to differentiate between conditional and interrogative uses of questions* ».

⁹⁹⁰ Cf. J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 150) : « [*when inn does not fill an initial position it indicates 'whether'* ».

⁹⁹¹ L. Depuydt (1991).

⁹⁹² J.-M. Kruchten (1994).

⁹⁹³ M.A. Collier (2005 & 2006).

⁹⁹⁴ Pour le maintien de la forme *wnn* prospective après *ir*, voir P. Vernus (1982a : 246-247) et A. Loprieno (2006 : 440).

⁹⁹⁵ On conserve probablement une graphie « étymologisante » dans un texte datant du règne de Ramsès VII ou de Ramsès XI (cf. M. Gutgesell 1983 : 501 ; E.F. Wente 1990 : 152). Le passage en question est passablement complexe, mais je proposerai de le comprendre comme suit : *inn* (𓄏𓄏𓄏) *bwpwy.k ir.t n.i nkt m n3 isr.w <n> n3y.i sn.w r-dr.w zp-2, bn iw.i* (𓄏𓄏) <*m*> *n3 (i).ir.k n.w* (𓄏𓄏) *wp iwn3* « si tu devais ne pas m'avoir fait quelque chose d'absolument toutes les planches en tamaris de mes frères, je ne serai assurément pas de ceux pour qui tu as organisé une fête » P. DeM 7, v° 2-3 (= J. Černý 1978 : pl. 23). Dans l'économie du texte, il est vraisemblable que l'intention de l'expéditeur à travers ces deux propositions soit de faire comprendre au destinataire (qui lui est par ailleurs redevable) qu'il a tout intérêt à ce que certaines choses soit réglées rapidement. Pour la lecture *isr.w* de 𓄏𓄏𓄏, voir M. Bontty & C. Peust (1996 : 65 n. 9). La graphie 𓄏𓄏 pourrait être une graphie phonétique pour *bn iw.i* (songeons en particulier au copte 𐩱𐩺𐩀, voir J.Fr. Quack 1993 : 152) comme le suggère la traduction de E.F. Wente


Ex. 955 P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 2,x+5-6 (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 7) *hn^c ntk dd n.s. ° ir wn [tw.t_{LAC.}] ir wn tw.t m kd ° iry.i nh[s.t]*
 « et tu lui diras : ‘si [tu es éveillée _{LAC.}], et si tu es plongée dans le sommeil, j’entends [te] réveiller »

L’ancienne construction conditionnelle *ir sdm.f* est également attestée⁹⁹⁶. En r° 3,y-2 on trouve en effet : *ir di.sn n.i t3y.k [LAC.]* « s’ils me donnent ta [LAC.] » ; de même, en r° 11,y : *ir whm.w iy r [LAC.]* « s’il reviennent vers [LAC.] ». Pour la construction *ir wn(n)*, voir L. Depuydt (1991 : 72-73, qui parle de « *transitional construction* ») ; J.-M. Kruchten (1994 : 97-108) ; Ph. Collombert & L. Coulon (2000 : 213-214) : « [m]algré la graphie utilisée, il est certain que *wn* est ici écrit pour le *wnn* nominal ».



Ex. 956 P. Leyde I 343+345, r° 7,2 (= Ad. Massart 1954 : 19)

sdm n3y.f swb3 ° ir wnn tw.k dr[LAC.]
 « écoute ses rugissements (*i.e.* de Seth), si tu [LAC.] »

2) deuxièmement, si les graphies sont parfois confondues (la proximité typologique et sémantique entre les interrogatives et les conditionnelles n’est plus à démontrer), les pôles d’attractions sont très forts ;

3) enfin, point le plus important pour la question ici traitée, si l’on peut rendre compte de la grammaticalisation de la particule interrogative *in* dans l’expression de l’incertitude de l’agent lorsqu’elle introduit une complétive (en raison du parallèle avec le fonctionnement de *r-dd*), cela devient très difficile si l’on considère que cette particule est fonctionnellement équivalente au morphème *inn* introduisant les protases de systèmes conditionnels. Le corollaire n’est en revanche pas vrai : une fois grammaticalisée dans l’expression du domaine de l’inconnu pour les complétives, la particule *in* est devenue fonctionnellement très proche du signifié de *inn* qui exprime fondamentalement une modalisation épistémique de la protase⁹⁹⁷. Partant, une confusion entre *in* et *inn* devient linguistiquement justifiable. On notera en ce sens que les deux graphies  de *in* fonctionnant comme relateur datent de la XX^e dynastie.

L’aperçu de la complémentation des verbes de perception et de cognition que l’on achève, s’il laisse probablement plusieurs points dans l’ombre, m’a permis de montrer que la distribution entre *iw* et *r-dd* ne relève pas d’une forme de modalisation assertive de la complétive. Le seul critère qui semble pertinent pour rendre compte de la répartition de ces deux relateurs réside dans

(1990 : 152-153) et l’expliquent M. Bontty & C. Peust (1996 : 65 n. 11). Pour la lecture *n.w* (bien attestée pour le groupe ) voir M. Bontty & C. Peust (1996 : 66 n. 11). M. Bontty & C. Peust (1996 : 66) lisent  et considèrent qu’il s’agit d’une graphie de l’interrogatif *in*. Ils traduisent : « *[h]ave you not made anything for me out of all the tamarisk wood of my brother? Am I not going to be among those for whom you make a feast any more?* ». Le sens donné au passage n’est pas satisfaisant pour le sens général du texte (il faut d’autre part souligner que le participe du verbe *iri* ne peut être que la forme perfective, contrairement à ce que laisse penser cette traduction). La lecture proposée, qui s’accorde avec la paléographie, me paraît préférable : (1) on peut rendre compte à la fois étymologiquement et phonétiquement de la graphie (qui permet en outre de justifier le *waw* final) ; (2) la construction *inn* + PERF. est bien attestée ; (3) le sens général du passage est satisfaisant, voir en ce sens E.F. Wente (1990 : 152) qui traduit : « *[i]f you have done nothing for me after the manner(?) of all my brothers (...)* ».

⁹⁹⁶ Cf. M. Malaise (1985).

⁹⁹⁷ Cf. M.A. Collier (2006).

la distinction entre une perception sensorielle directe et une appréhension de la réalité faisant intervenir la dimension cognitive (dimension médiaphorique de la complémentation). De ce point de vue, l'alternance entre les complétives introduite par *iw* et celles précédées de *r-dd* après les lexèmes *gmi* et *ptr* est certainement significative. D'autre part, la prédilection de verbes exprimant une connaissance intellectuelle, tels *ʿm* et *rh* pour le relateur *r-dd*, est frappante. On notera que cette proximité entre la sphère de la cognition et *r-dd* avait déjà été suggérée dans l'étude des constructions *r-dd* + SUBJ./FUT. III (chapitre II, § 2.3.2). L'interprétation proposée ici possède donc l'avantage d'envisager de manière globale⁹⁹⁸ le rôle fonctionnel de *r-dd*. Enfin, et ce n'est assurément pas le moins important, l'opposition entre *iw* et *r-dd* n'est pas binaire, mais se situe sur un continuum ; dès lors — la chose est assez peu fréquente pour être remarquée —, il devient possible de cerner certains choix subjectifs du locuteur quand, pour des verbes comme *gmi*, on se situe dans la zone centrale de la perception-cognition.

1.2. LES VERBES DE MANIPULATION OU L'INDÉPENDANCE DE L'AGENT

L'étude des verbes de manipulation sera facilitée par le fait que la complémentation de plusieurs lexèmes verbaux participant de ce domaine a déjà été examinée à l'occasion de l'analyse des expressions de la modalité radicale. Je commencerai par rassembler les observations éparses que l'on a pu produire au cours de l'exposé qui précède afin de les mettre en perspective dans une approche plus générale des verbes opérateurs participant *sensu lato* de la manipulation de l'allocutaire. Pour ce faire, je me reporterai à une étude fondamentale de T. Givón⁹⁹⁹ dans laquelle l'auteur a suggéré l'existence d'une corrélation typologique entre une échelle d'intégration syntaxique (liens formels qu'entretiennent le verbe opérateur et la proposition complétive) et le continuum sémantique des verbes opérateurs. On sera amené à constater que deux domaines n'ont pas encore été abordés dans le détail : celui des verbes exprimant l'ordre et la demande, et celui des verbes causateurs (notamment *rdi* en égyptien ancien).

1.2.1. Organisation des données et systématisation de l'analyse des verbes de manipulation

L'analyse conjointe de la forme syntaxique et du signifié des différents types de complémentation déjà envisagés dans la sphère d'expression de la volonté du locuteur/sujet permet de proposer trois axes principaux en vue d'organiser les données :

- 1) les verbes opérateurs se construisant avec l'infinitif dans le domaine boulique de la volonté. On a constaté (cf. chapitre II, § 1.3.3) que l'expression d'un désir interne à l'individu (cf. *ib.i r* + INF. et *ʒbi* + INF.) n'acceptait comme forme complétive que l'infinitif¹⁰⁰⁰. De ce fait même, on reste dans la sphère restreinte du sujet : l'interaction avec une tierce personne n'est pas envisagée dans un but manipulatif direct ;

⁹⁹⁸ De manière significative, la première attestation relevée par S. Uljas (2007 : 286) de *r-dd* introduisant une complétive se situe précisément dans ce cadre : *in-wnn ib.i mh r-dd rdi.n.i ʿkw n prw.i, iw h3b.t(w) n.i r-dd nn wn ʿkw* « comment pourrais-je être assuré d'avoir donné des rations à ma maisonnée, lorsque l'on m'écrit disant qu'il n'y a pas de ration ? » (P. BM 10549, v° 1-2). Sur ce passage, voir S. Uljas (2004 : 101).

⁹⁹⁹ T. Givón (1994).

¹⁰⁰⁰ Pour les critères d'agentivité que peuvent fournir ces verbes, voir J. Winand (2006 : 76-77).

2) les constructions recourant à une complétive introduite par *iw*. On entre avec ces dernières dans un domaine où le sujet/locuteur entend faire comprendre à son allocataire l'intérêt, généralement très personnel, qu'il y a à mener un procès à bien. Il s'agit, selon l'analyse proposée, du premier degré de manipulation de l'allocataire. Trois stratégies ont été examinées (et il n'en existe à ma connaissance pas d'autres qui soient attestées). La première consiste en une référence à un jugement de valeur axiologique (chapitre II, § 1.2.3) : la proposition introduite par *iw* fonctionne comme sujet du prédicat *nfr* (« il est bien que tu fasses ») ; cette construction s'oppose à *nfr p3* + INF. en ce qu'elle se réfère toujours à un procès non actuel. L'intention du locuteur consiste en une manipulation indirecte de l'allocataire. La seconde stratégie (cf. chapitre II, § 1.3.3.3) est d'employer une complétive introduite par *iw* après des verbes opérateurs exprimant un souhait ou une prière (cf. *mri* ou *sm3*) : une fois de plus, le sujet ne se présente pas effectivement comme un facteur modal contraignant, mais fait part d'un besoin qui l'anime et que son allocataire pourrait (ou non) combler. Enfin, on a vu (§ 1.1.3.2) que *rh* était construit, une fois au moins, avec une complétive introduite par *iw* : le contexte de cette occurrence est spécifique dans la mesure où l'énoncé est introduit par la particule *hn* (𓏏𓏏𓏏𓏏) suivie du présent I : le locuteur exprime par là un souhait (non réalisé, mais réalisable) de voir le comportement de son allocataire se modifier (« si tu pouvais savoir que ») : comme avec les verbes exprimant une volonté, la complétive est formellement assertée par le locuteur, mais non actuelle pour le sujet de la complétive ; de là découle la manipulation. Étant donné ces trois stratégies, il paraît légitime de suggérer que les complétives introduites par *iw* constituent le pôle des verbes de manipulation faibles, qui s'opposent (sur le plan sémantique) aux autres formes de complémentation des verbes de manipulation dans le fait qu'ils n'impliquent pas un contrôle direct du sujet sur la réalisation du procès dépendant : l'intégration syntaxique minimale en est le témoin. Dans cette perspective, il est remarquable que le premier exemple « déviant » du système de la complémentation en égyptien de la première phase mentionné par S. Uljas¹⁰⁰¹ dans son étude consiste précisément en une attestation de *iw* après un verbe de manipulation faible (*mri*). L'officier *imn-m-hb*, qui officia sous Thoutmosis III et Amenhotep II, vante en effet dans sa tombe sa proximité avec le roi en ces termes :

Ex. 957 Tombe d'*imn-m-hb*, l. 2-3 (= *Urk.* IV, 890,10-11)
iw šms.n(.i) nb.i r nmtwt.f hr h3s.t mḥtt rsy.t, mr.f iw.i m iry-rd.wy.f
 « et j'ai accompagné mon maître dans ses campagnes dans les contrées du nord et du sud ; il a souhaité que je sois son compagnon »

3) les verbes de manipulation directe. Lors de l'étude du domaine vétitif, on a relevé l'existence de deux constructions possibles pour le verbe *s3w* (cf. chapitre II, § 1.4.2.3). La première (largement attestée) consiste en l'emploi d'un syntagme prépositionnel intervenant dans la valence du verbe (*s3w (tw) r* + INF.), et la seconde en *s3w* + SUBJ. DÉP. On a observé que la répartition entre ces deux constructions était partiellement motivée par le principe d'économie : lorsque le sujet de la complétive est identique à celui de l'impératif *s3w* (2^e personne), la construction *s3w r* + INF. est favorisée ; cependant, s'il est vrai que pour les autres personnes, la complémentation avec le subjonctif est (comme c'est attendu) la seule attestée, les deux constructions sont possibles pour la seconde personne. De ce fait, on entre de plain pied dans la question qui occupera ce *partim* : on

¹⁰⁰¹ S. Uljas (2007 : 343).

peut montrer que, si certains lexèmes sont réservés (au niveau de l'expression) à tel ou tel type de complémentation, d'autres, au signifié plus large, peuvent s'accommoder de plusieurs formes de complétives dans la sphère manipulative : la liberté de réalisation que laisse le sujet à l'agent de la complétive est décisive.

Dans son étude de la répartition des formes complétives au subjonctif, T. Givón a suggéré l'existence d'une corrélation (typologiquement valide) entre le degré d'intégration syntaxique d'une complétive dans la proposition principale et une échelle sémantique des verbes de manipulation. Il illustre la chose dans un tableau dont je ne reprendrai que les parties concernées par la présente analyse :

SEMANTIC SCALE OF VERBS	SYNTAX OF COMP-CLAUSE
she let go of the knife	CO-LEXICALIZED VERB
she made him shave she let him go home she had him arrested	BARE VERB-STEM COMP
she caused him to switched job she told him to leave she asked him to leave etc. she'd like him to leave	INFINITIVE COMP
she'd like for him to live	FOR-TO COMP
she suggested that he leave she wished that he would go she agreed that he could go etc.	MODAL SUBJUNCTIVE COMP

Fig. 36. Échelle sémantique et syntaxique des verbes de manipulation d'après T. Givón¹⁰⁰²

À partir des données déjà étudiées et de l'échelle d'intégration des dimensions sémantique et syntaxique proposée par T. Givón, il est possible de répartir l'étude de la complémentation des verbes de manipulation selon trois axes :

- 1) le degré de manipulation faible correspond aux complétives introduites par *iw* ;
- 2) le degré de manipulation médian correspond à l'emploi du subjonctif : la présence d'une forme finie laisse au sujet de la complétive un certain degré de contrôle sur le procès dépendant. Ce point peut être directement illustré par les complétives dépendant du verbe *rdi*. En effet, la construction *rdi sdm.f* peut véhiculer deux sens : « faire en sorte qu'il entende » ou « le laisser entendre », « permettre qu'il entende ». Les égyptologues ne le savent que trop bien. Cette observation pourrait passer pour vaine si elle ne permettait d'apporter une précision sur la valeur du subjonctif dont on a l'habitude de dire qu'en « fonction non autonome, il cesse d'être chargé de modalité. »¹⁰⁰³ En réalité, dans ses emplois complétifs après *rdi*, le subjonctif est une forme dans laquelle la modalité peut être bien présente :

— subjonctif sans valeur modale : **di.i iw.t.f* « j'ai fait en sorte qu'il vienne » :

¹⁰⁰² T. Givón (1994 : 279).

¹⁰⁰³ *Passim* ; cette phrase est tirée de Fr. Neveu (1996 : 138).

Ex. 958 P. Caire CG 58057, r° 7 (= *KRI*, 238,12-13)

is di.k iw.t.tw r it3.f

« tu aurais fait en sorte qu'on vienne pour le prendre ? »

— subjonctif à valeur modale : **di.i iw.t.f* « j'ai fait en sorte qu'il puisse venir » et de là « je l'ai laissé venir », « je lui ai permis de venir » :

Ex. 959 P. Turin B, v° 3,1 (= *LEM*127,2-3)

m dy hpr nh3 sdr, iw n3 kth hr b3k

« n'autorise pas certains à dormir pendant que les autres travaillent »

Il faut donc reconnaître qu'il s'agit d'une forme non marquée en fonction dépendante, mais qui n'en est pas moins capable de véhiculer une valeur modale. Cette remarque pose une question d'importance : pourquoi ces emplois sont-ils caractérisés par un facteur modal de possibilité, alors que tous les emplois autonomes qui ont été étudiés indiquent clairement l'existence d'un facteur modal de nécessité ? Ce phénomène ne doit pas surprendre outre mesure. En effet, il s'agit là de l'une des caractéristiques typologiquement bien connues des formes subjonctives. Le facteur de nécessité s'épuise dans la marque de la dépendance et laisse place à une valeur de possibilité pour la forme subjonctive dépendante (que l'on songe aux emplois consécutifs de la forme). Ce phénomène est attesté aussi bien dans le domaine indo-européen (grec, latin, français,...) que dans le domaine sémitique (on peut penser aux emplois de l'apocopé en arabe). La distinction entre les deux signifiés du subjonctif dépendant repose sur le rôle de causateur qu'endosse ou non le sujet de *rdi*¹⁰⁰⁴ ; toutefois, une approche qui ne prend en compte que le rôle du causateur ne peut pas expliquer effectivement les deux signifiés de la construction *rdi* + SUBJ. Il faut pour ce faire intégrer dans le schéma de la causation le rôle du sujet du subjonctif dépendant. Les choses peuvent s'analyser comme suit. En haut de l'échelle de causation, le sujet de *rdi* influe directement sur le procès dépendant et la valeur modale de possibilité sera tenue. Le sujet de *rdi* joue un rôle d'**initiateur** ; c'est lui qui est la source de l'intention, qui pousse à la réalisation du procès dépendant par un agent. En bas de cette échelle, en revanche, la causation n'est pas effective : le procès dépendant est simplement permis par le sujet¹⁰⁰⁵. Le facteur modal de possibilité découle très directement du fait que l'« intention » de réalisation réside chez le sujet du verbe dépendant et non chez celui de *rdi*. Ce dernier n'est dès lors plus initiateur, mais **modérateur** du procès dépendant : le sens permissif peut apparaître ;

3) le degré de manipulation fort correspond à l'emploi de l'infinitif en fonction complétive¹⁰⁰⁶. Le recours à une forme non finie du verbe exclut l'intervention de tout autre personne que le sujet du verbe opérateur dans la sphère directive et, partant, la dimension manipulative est éminemment prégnante.

¹⁰⁰⁴ Pour la causation de *rdi* envisagée comme un « *continuum of decreasing causer agentivity* », voir les remarques de S. Uljas (2007 : 144, avec la littérature linguistique afférente).

¹⁰⁰⁵ Le verbe *rdi* ne marque pas la distinction entre les notions de « laisser faire » et de « permettre de faire » qui ont des implications logiques différentes, voir sur ce point le développement théorique de S. Uljas (2007 : 147-151).

¹⁰⁰⁶ S. Uljas (2003 : 401) : « *In general, the interclausal relations in complementation are tightest when the complement is an infinitive. The finite patterns display different, and somewhat looser degrees of connectedness and consequently do not appear in patterns associated with senses involving a high degree of semantic-pragmatic interlacing or combine with superordinate verbs with which the fusion is very advanced* ».

Le premier de ces trois axes ayant déjà été étudié, il reste à envisager les deux axes concernés par les verbes se construisant avec le subjonctif et/ou l'infinitif. Pour ce faire, je proposerai tout d'abord une approche des verbes opérateurs et constructions exprimant l'ordre et la demande, avant d'envisager la construction causative avec *rdi*. On observera que les deux domaines sont également concernés par l'alternance entre l'infinitif et le subjonctif après les verbes de manipulation.

1.2.2. L'expression de l'ordre et de la demande

Deux pôles sont à envisager pour les verbes opérateurs directifs. Le premier concerne les expressions de l'ordre *stricto sensu*. Parallèlement à ce que l'on a observé pour le vétéatif *s3w*, les verbes et constructions relevant de cette catégorie font référence à une autorité supérieure qui possède un pouvoir effectif ; ce pouvoir lui permet d'envisager comme nécessaire la réalisation d'un procès. On se situe donc dans le domaine de la manipulation forte qui est *a priori* propice à l'apparition de l'infinitif dans la complétive. Le second pôle permet d'exprimer une demande ou requête de réalisation d'un procès par un agent. Il est donc complémentaire de ce que l'on a étudié pour les complétives introduites par *in* après les verbes *dd*, *mtr* et *h3b* employés pour une demande d'information. Plus ouvert à l'interaction avec le locuteur, ce domaine médian de la manipulation devrait permettre l'actualisation d'un spectre de nuances large, et par conséquent l'emploi du subjonctif. C'est essentiellement le verbe *dd* qui est utilisé pour l'expression d'une demande (mais on verra que *h3b* n'en est pas exclu). Dans ce cadre, on sera amené à constater les difficultés posées par la distinction entre discours direct et complémentation (qui sont corrélatives de celles posées par la complémentation *dd in* + PROP.).

1.2.2.1. Les verbes directifs : *wḏ*, *ḥn/shn SNr + INF. et rdi.t SNm-hr (n) SNr + INF.*

Le verbe *wḏ*¹⁰⁰⁷, dont on connaît la variété des formes de complémentation en égyptien de la première phase¹⁰⁰⁸, sort de l'usage des textes de la pratique en néo-égyptien. Dans ces documents, le verbe opérateur apparaît pour la dernière (et unique) fois dans une lettre datant de l'époque d'Hatchepsout. En outre, cette occurrence est marquée par le formulaire : l'emploi de *wḏ* + *rdi.t* en est le témoin :

Ex. 960 P. Louvre E 3230, r° 5-6 (= T.E. Peet 1926 : pl. 35)
(m-)r3-pw, imy wḏ p3y.i nb rdi.t f3y.i b3k.w.s mi b3k nb n p3y.i nb
 « ou bien que mon maître ordonne de me faire livrer sa production,
 comme tout serviteur de mon maître »

En dehors de ce document, *wḏ* n'est plus attesté que de manière très éparsée dans quelques lettres et documents juridiques¹⁰⁰⁹, mais n'est plus employé comme verbe opérateur. On trouvera une illustration typique de son emploi dans l'introduction, mielleuse et marquée par des emprunts nombreux à l'égyptien de tradition, de la lettre que Qenherkhepeshef adresse au vizir Panchésy :

¹⁰⁰⁷ Cf. *Wb.* I, 394,10-395,22.

¹⁰⁰⁸ S. Uljas (2003 : 389-393 & 2007 : 126-139).


¹⁰⁰⁹ L'attestation de O. Michaelides 47, v° 1 (= *KRI* III, 515,7) est inutilisable.

- Ex. 961** P. BM 10683, v^o 4,8 (= *KRI* IV, 86,12-13)
 NP, *i.ir.tw m wḏ.n.f nb*
 « NP, on s'engage à ne faire que tout ce qu'il a ordonné »

En revanche, la construction *wḏ* + INF. continue d'être utilisée dans les textes littérairement élaborés de la XIX^e dynastie. Le sujet du verbe est typiquement le roi (Ex. 962) ou un dieu (Ex. 963) :

- Ex. 962** Bataille de Qadesh, § 331 (= *KRI* II, 98,1-3)
ḥ^c.n wḏ.n ḥm.i sdm md.wt.f
 « alors ma Majesté ordonna d'écouter ses propos »

- Ex. 963** P. Harris 500, v^o 4,2 (= *LES* 1,2-3)
 « le roi demanda alors pour lui un enfant aux dieux de son temps »
iw.sn wḏ di.t msy.tw (𐎓𐎏𐎗𐎏𐎗𐎏) n.f
 « et il ordonnèrent de lui en faire enfanter un »

Pour la construction causative en dépendance d'un verbe directif, voir la remarque de J. Winand (2006 : 77). C. Di Biase-Dyson (2009 : prov. p. 20) lit *wḏ di.t(w)* et traduit « *and they (the gods) commanded (that) one grant a birth to him (the Pharaoh)* ». Je pense cependant que, étant donné la graphie  et les autres exemples cités, il est difficile de faire de cette forme un subjonctif.

Comme on l'observe, aucune prise en compte de l'agent qui doit réaliser le procès dépendant n'intervient : le sujet exprime un ordre qui ne souffre aucune modulation. En dehors des quelques exemples qui viennent d'être cités, ce verbe ne sera plus employé que dans les textes légaux émanant de l'autorité royale ; ce qui souligne, si besoin en était, le caractère directif qu'implique l'emploi de *wḏ*. Ces emplois sont strictement formulaires¹⁰¹⁰ et ne possèdent pas un grand intérêt d'un point de vue linguistique. On se contentera d'en fournir quelques exemples caractéristiques (de l'époque de Aï, cf. Ex. 964 ; d'Horemheb, cf. Ex. 965 ; de Séthi I^{er}, cf. Ex. 966 ; de Ramsès II, cf. Ex. 967 ; de Ramsès III, cf. Ex. 968) :

- Ex. 964** Stèle Caire JE 28019, l. 3-4 (= Chr.M. Zivie 1976 : 179)
hrw pn iw.tw m mn-nfr, wḏ ḥm.f rdi.t mni n3-n 3ḥ.t <m> fk3w n NP
 « en ce jour, alors que l'on se trouvait à *mn-nfr*, sa Majesté a ordonné de faire assigner les champs en récompense à NP »

On notera l'antéposition de la circonstancielle après *hrw pn*. Sur cette expression fréquente dans les textes juridiques, voir Chr.M. Zivie (1976 : 180 n. b). Sur le document d'une manière générale, voir également Chr.M. Zivie-Coche (1991 : 26-27).

- Ex. 965** Décret d'Horemheb, l. 19 (= J.-M. Kruchten 1981 : 48)
wḏ.n ḥm.i di.t s3 r.f
 « ma Majesté a ordonné de mettre un terme à cela »
 Sur ce sens de *rdi.t s3 r*, cf. P. Leyde 344, r^o 11-11.

¹⁰¹⁰ Pour la formule (*iw*) *wḏ(.n) ḥm.f*, voir A. David (2006 : 38-39, avec bibliographie antérieure).

- Ex. 966** Décret de Nauri, l. 30-31 (= *KRI*I, 51,1-2)
iw wd.n hm.f rdi.t hn.tw t3 hw.t n.t hh.w m rnp.wt NR hr mw hr t3 h.t
sp3.wt sm^c.w mh.w
 « sa Majesté a décrété de faire en sorte que le temple des millions d'années
 de NR soit organisé sur eau et sur terre dans les nomes de Haute et de
 Basse Égypte »
 Pour la même construction, voir *e.g.* Décret Silsileh, l. 2 (= *KRI*IV, 74,2).
- Ex. 967** Stèle de l'an 400, l. 5 (= *KRI*II, 288,5)
wḏ hm.f ir.t ḥ^c ʕ3 m inr n m3t hr rn wr n it.f n-mrw.t s^cḥ^c rn n it it.w.f
 « sa Majesté ordonna de réaliser une grande stèle de granit au nom
 éminent de ses ancêtres souhaitant glorifier la renommée du père de ses
 pères »
- Ex. 968** Stèle Stuttgart, l. 2 (= D. Kessler 1975 : 105)
wḏ.n hm.f^c.w.s dgs 3h.t hnk (𓏏𓏏)
 « sa Majesté V.F.S. a ordonné la délimitation d'un champ d'offrandes »
 Sur la graphie de *hnk*, voir D. Kessler (1975 : 108-109), D. Meeks (1979 :
 626), et B. Menu (1998 : 140).

Lorsque l'injonction est négative, on trouve, comme attendu, la négation *tm*. Ce principe ne souffre pas d'exception :

- Ex. 969** Décret d'Horemheb, l. 31 (= Kruchten 1981 : 96)
[i]w wd.n hm.i tm di(.t) ir.tw m-mitt [gr]w s3^c m p3 hrw
 « et ma Majesté a ordonné de ne plus permettre que l'on agisse de la sorte
 à partir de ce jour »
 Pour *gr* et son successeur en copte, voir E. Grossman (2008 : 24 spéciale-
 ment n. 45).

Dès la XIX^e dynastie, on observe des variations dans la formule *wḏ* + INF. : la forme non finie est parfois précédée de la préposition *r*. On contrastera un exemple de la petite stèle d'Assouan de l'an 9 de Séthi I^{er} (dans laquelle cette formulation apparaît) avec un cas de la grande stèle datant de la même année où la construction attendue est utilisée :

- Ex. 970** Stèle d'Assouan A, l. 1 (= *KRI*I, 73,11)
wḏ.n hm.f^c.w.s r ir.t thn.w (𓏏𓏏𓏏 = *twtw*) ʕ3.w n km
 « sa Majesté V.F.S. ordonna de faire de grandes statues en (granit) noir »
- Ex. 971** Stèle d'Assouan B, l. 8 (= *KRI*I, 74,12-13)
wḏ.n hm.f^c.w.s shn k3.t ʕs3 r ir.t thn.w ʕ3.w wr.w
 « sa Majesté ordonna de commissionner de nombreux travaux pour
 réaliser de très grands obélisques »

Deux possibilités sont à envisager. Soit la formulation de la stèle A est simplement à considérer comme une version abrégée de ce que l'on trouve dans la stèle B, avec effacement de l'objet : « sa Majesté donna des ordres pour (...) »¹⁰¹¹. Soit, hypothèse qui n'est peut-être pas à négliger, on a

¹⁰¹¹ A. David (2006 : 195) analyse la construction *r* + INF. comme une expression de but.

Ex. 976 O. DeM 625, r° 1-2 (= *KRI* V, 486,9-10)

ḥn ḥmty NP r wdḥ ḥmty m ḥnr, dbn 140

« ordonner au forgeron de fondre du cuivre en pics pour une quantité de 140 débens »

La relation qu’entretient la racine *shn* avec le domaine de la commande matérielle est par ailleurs explicite dans plusieurs expressions qui font intervenir le substantif *shn* en relation avec la seconde construction permettant d’exprimer l’ordre dans les textes en néo-égyptien complet : *rdi.t SN m-ḥr (n) SN r + INF.*¹⁰¹⁴ :

Ex. 977 P. Caire JE 52003, v° 2-3 (= P. Posener-Krieger 1996 : 659)

ir<.i> shn wpw(.t) nb rdy.t p3y.i nb m-ḥr.i r ir.t m-šs

« j’ai réalisé tous les ordres et missions que mon maître m’a ordonné d’accomplir correctement »

P. Leyde I 368, r° 2-3 (= *KRI* II, 894,14-15) [*twi ḥr*] *ir.t wpw.t nb rdy.t [m-]ḥr.i m-šs r-ikr* « je suis en train de réaliser parfaitement toutes les missions que l’on m’a confiées » ; à l’actif, voir dans le même document r° 6.

Ex. 978 P. Lansing, v° 9 (= *LEM* 116,3-4)

twi ḥr ir.t wpw.t nb.t shn nb (i.)dy p3y.i nb m-ḥr.i

« je réalise toutes les missions et commissions que mon maître m’a ordonnées »

Voir également P. BM 10100, r° 5 (= *LRL* 50,7-8) : *iw.tn ir.t t3y wpw.t i.di.i m-ḥr.tn r ir.t.s* « et vous réaliserez cette mission que je vous ai ordonné de faire ». Dans les lettres modèles, l’expression est très fréquente avec la locution *p3y.i nb* pour sujet, voir P. Anastasi IV, v° C3 (= *LEM* 55,12-13) ; P. Anastasi VI, r° 63-64 (= *LEM* 77,7-8) ; P. Leyde 348, v° 7,2 & 8,3 (= *LEM* 134,7 & 135,4-5) ; P. Sallier 1, r° 4,6 (= *LEM* 80,16) ; O. Louvre E 11178a, r° 1-3 (= P. Cassonnet & S. Rosmorduc 2008 : 54), dans ce dernier document, on notera l’emploi (rare) de l’infinitif *rdi.t* suivi de l’objet direct précisant le contenu de l’ordre à la place de la construction avec *ir.t* + pronom résomptif.

En raison de la collocation fréquente de cette expression avec le substantif *shn*, on peut déduire que *rdi.t SN m-ḥr (n) SN r + INF.* est parasynonymique de la construction *shn SN r INF.* Son signifié paraît toutefois plus large¹⁰¹⁵, permettant de renvoyer à tout type de missions, ce qui se traduit par un nombre d’attestations de la construction considérablement plus important que ce que l’on a constaté pour l’expression *ḥn/shn SN r + INF.* (23 occurrences dans le corpus). Son emploi est particulièrement fréquent dans le genre de la lettre :

¹⁰¹⁴ Pour l’expression *rdi m-ḥr n SN r-dd* ‘DD’ « ordonner à SN : ‘DD’ », cf. P. Turin 1875, r° 2,1-5 (= *KRI* V, 350,10-16). L’expression étudiée ici possède pour pendant la construction *rdi.t ḥr.f r + INF.* « veiller à faire ». Sur la complémentarité de ces deux constructions, voir J. Winand (2006 : 77-78).

¹⁰¹⁵ Pour l’expression « ordonner à SN de dépêcher l’armée » *rdi m-ḥr n SN r 3s p3 mšc*, cf. Bulletin de Qadesh, § 72 (= *KRI* II, 117,1).

- Ex. 979** P. Genève D 191, v^o 9-10 (= *LRL* 59,6-7)
hr didi.tw (𓆎𓆏𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕𓆖𓆗𓆘𓆙𓆚𓆛) *m-hr* (n) *n3 sr.w* <r> *ir.t* (𓆗𓆛) *p3 smtr n3y.f rmt*
r di.t.w n.f
« et On a ordonné aux magistrats de procéder à l'interrogatoire de ses gens
afin de les lui rendre »

Les dernières occurrences appartiennent au corpus des *Oracular Amuletic Decrees* ; l'expression ne paraît pas attestée dans les documents en hiératique anormal des XXV^e et XXVI^e dynasties :

- Ex. 980** P. Louvre E 8083, r^o 30-31 (= *OAD* XXXIA)
iw.i di.t m-hr.w (𓆎𓆏𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕𓆖𓆗𓆘𓆙𓆚𓆛) *r ir.t n.s md.t nb.t nfr*
« je leur donnerai l'ordre de lui faire toute bonne chose »
- Ex. 981** Inscription de Djéhoutymose, D5 (= J.-M. Kruchten 1986b : 128)
didi.tw m-hr n dhwty-ms m3c-hrw (...) [*r ir.t*] *p3 nb i.dd imm : i.ir w*
« on a ordonné à *dhwty-ms* j.v. (...) de faire tout ce qu'Amon a demandé de faire »

J'ai essentiellement mentionné l'ensemble de ces constructions pour illustrer le degré de manipulation fort dans l'analyse des verbes exprimant un ordre. En effet, comme on l'observe, leur intérêt pour l'étude de la complémentation pourrait être illustré à travers un seul exemple : c'est toujours l'infinitif qui est employé, et le destinataire de l'ordre exprimé ne joue aucun rôle ; il est confiné à la position de récipiendaire d'une instruction au caractère catégorique patent.

L'Ex. 981 fournit par ailleurs une transition de choix pour l'étude de l'expression de la requête exprimée par *dd* ; il illustre en effet un cas de discours direct après *dd* que la présence du *yod* prothétique à *iri* rend difficilement contestable, malgré la forme du pronom. Plusieurs attestations dans le corpus conduisent cependant à penser que ce n'est pas toujours le cas et que, en tant que verbe de manipulation, *dd* a certainement pu être construit avec l'infinitif, voire le subjonctif.

1.2.2.2. *Le verbe dd : expression de la requête et de la demande*

Le fait que le verbe *dd* puisse exprimer une demande ou une requête est établi : les emplois que l'on a examinés avec une complétive introduite par *in* (§ 1.1.5), ainsi que nombre d'exemples où le verbe employé absolument dans ce sens le montrent à suffisance :

- Ex. 982** P. BM 10252, r^o 8,20 (= *Urk.* VI, 101,6)
iw i.ir.w m3c hr p3 nty-iw.f (hr) dd (𓆗𓆛𓆙𓆚𓆛𓆙𓆚𓆛)
[cela signifie] « que c'est à sa demande que l'on se met en route »
P. Vernus (1990a : 187) ; J. Winand (1992: 431, avec un commentaire sur l'interprétation de *nty-iw* suivie ici). On notera la graphie de *dd*, lors même que le pronom résomptif n'est pas noté.

On commencera par examiner les cas où *dd* est construit avec l'infinitif, manifestant de la sorte le comportement syntaxique d'un verbe de manipulation fort, avant d'envisager les cas d'emploi du subjonctif après ce même lexème verbal.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner, l'un des principaux problèmes qui se pose lorsque l'on souhaite montrer l'existence d'une construction *dd* +INF. « demander de faire » réside dans l'identification morphologique de la forme verbale en fonction complétive. En effet, dans la

mesure où le verbe *dd* introduit très fréquemment un discours direct sans que le morphème *r-dd* soit employé, l'identité (au niveau du code graphique) entre une forme impérative et un infinitif conduit à exclusion du dossier un nombre considérable de cas qui ne peuvent servir la démonstration :

Ex. 983 O. Berlin P 12398, v^o 7-8 (= *KRI* VII, 194,12-13)
dd n NP ndnd t3 f̄d.t i.dd.f n.i
 « dis à NP de se renseigner à propos du coffre dont il m'a parlé »
 ou « dis à NP : 'renseigne-toi à propos du coffre dont il m'a parlé' »
 La traduction proposée par Sch. Allam (1981 : 12) : « NP a parlé (pour demander (le règlement de l'affaire de) la caisse (?) » n'est pas défendable.

Ex. 984 P. Turin 1972, v^o 5-6 (= *LRL* 8,14-15)
i.dd n NP h3b š̄.t
 « dis à NP d'écrire une lettre/dis à NP : 'écris une lettre' »

Certains verbes, en raison de leurs caractéristiques morphologiques à l'impératif, rendent en revanche les choses plus aisées ; ces cas ont été naturellement exclus du traitement qui suit :

Ex. 985 P. Turin 1972, r^o 2-3 (= *LRL* 7,8-9)
twi dd n n3 ntr.w n p3 t3 (...) imy n.tn ḥs.w(t) knw
 « je dis aux dieux de la terre : 'donnez leur* de nombreuses louanges' »

Ex. 986 P. BM 10326, r^o 4 (= *LRL* 17,6-8)
twi dd n ND₁ (...) imy in wi ND₂ iw.i ʿnh.kwi
 « je dis à ND₁ : 'fais en sorte que ND₂ me ramène vivant' »

Il en va de même pour l'ensemble des attestations où le pronom dépendant en fonction d'objet direct interdit de voir un infinitif dans la forme verbale :

Ex. 987 P. Phillipps, r^o 15 (= *LRL* 30,1-2)
iw.i dd (̄) n.f : in tw, iw.k ʿ.w.s
 « et je lui dis de te ramener en V.F.S. »

Il faut souligner par ailleurs que l'on observe des variations importantes dans les graphies de certaines formules récurrentes. Ainsi, on trouve la même formule que dans l'Ex. 986 (forme qui est loin d'être la plus courante) à plusieurs reprises sous le calame du scribe Djéhoutymose. Il est utile d'en citer les principales variantes en guise de *caveat* pour les quelques exemples qui seront présentés comme des attestations probables du verbe *dd* construit avec l'infinitif :

Ex. 988 P. Turin 1973, v^o 7-8 (= *LRL* 4,9-10)
ih-dd.tn n ND in o iw.i ʿnh.k(wi) (𐎛𐎠𐎥𐎡𐎢𐎣𐎤)
 « veuillez dire à ND de (me) ramener vivant »

Ex. 989 P. Leyde I 369, r^o 9 (= *LRL* 2,2)
ih-dd.tn n ND in.i/in (w)i (𐎛𐎠𐎥𐎡𐎢𐎣), iw.i ʿnh.kwi
 « veuillez dire à ND de me ramener vivant »

Dans le même document, on trouve en v^o 3 la graphie 𐎛𐎠𐎥𐎡𐎢𐎣. Pour la même graphie que l'Ex. 989, voir P. Griffith, v^o 4 (= *LEM* 12,13).

Ex. 990 P. Turin 1972, r° 9-10 (= *LRL* 8,12)
ih-dd.k n ND in wi (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) *iw.i ʿnh.kwi*
 « veuillez dire à ND de me ramener vivant »

Ex. 991 P. Turin 1973, v° 2 (= *LRL* 4,2-3)
mtw.k dd n.f : i.in (w)i (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) <*m*> *yʒr pʒ nty twi im*
 « et vous lui direz de me ramener de *yʒr*, là où je me trouve »

L'attitude à adopter face à de telles variations au niveau graphique ne relève pas de l'évidence¹⁰¹⁶ : prises isolément, des graphies comme celles de l'Ex. 988 et de l'Ex. 989 pourraient parfaitement être comprises comme des attestations de *dd* + INF. Toutefois, étant donné l'Ex. 990 et surtout l'Ex. 991, j'ai pris le parti d'exclure des exemples envisagés ici tous ceux qu'une formule parallèle recourant à l'impératif pourrait conduire à considérer comme suspects. Une fois cette sélection effectuée, il faut reconnaître que le nombre des attestations de la construction se réduit drastiquement. Cependant quatre cas¹⁰¹⁷ au moins sont, à mon sens, assurés :

Ex. 992 P. BM 10326, v° 12 (= *LRL* 20,1-2)
mtw.k dd n hmww NP ir.t (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) *pʒ ʿ i.dd.i n.k : i.ir sw* (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩)
 « et tu demanderas à l'artisan NP de faire le timon à propos duquel je t'ai dit : 'fais-le' »

On ajoutera à cet exemple celui de P. BM 10412, v° 2-3 (= *LRL* 56,2) qui est comparable à plus d'un titre : le verbe *ir* est employé après *mtw.t dd n NP* « et tu demanderas à NP de faire », et est écrit 𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩 ; cette graphie peut être comparée avec le seul impératif du verbe *ir* dans ce texte qui est noté 𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩.

Dans ce premier exemple, on ne peut s'appuyer que sur le niveau graphique, mais celui-ci présente une opposition très nette : entre l'infinitif dépendant de *dd* et l'impératif du discours indirect qui suit, il y a peu de place pour la discussion ; d'autant que, en v° 16 du même document, la graphie de l'infinitif *iri* est strictement identique : 𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩.

Un second cas provient du célèbre passage du P. Turin 1891 dans lequel le nombre d'ouvriers de la Tombe est porté à cent-vingt :

Ex. 993 P. Turin 1891, r° 5 (= *KRI* VI, 77,2-3)
iw.w snh nʒ rmt <n> pʒ hr r mh.w 120 s iw dd pr-ʿʒ ʿ.w[.s] ir.t (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) *m-*
mitt

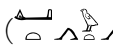
« ils enregistrèrent le personnel de la Tombe en vue de compléter son nombre à hauteur de 120 hommes, car Pharaon V.F.S. avait demandé d'agir de la sorte »

Sur ce passage, voir J. Černý (1973 : 103-104).

¹⁰¹⁶ La question se pose également avec le verbe *šd*, cf. P. Genève D 192, r° 7-8 (= *LRL* 34,2-3) *i.dd <n> ND nb n pʒy.i dmi šd.i* (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) *m-di pʒy.i nb* « demande à ND le maître de mon village de me sauver ainsi que mon maître » ; comparer avec la graphie similaire de P. Leyde I 369, v° 6 (= *LRL* 2,11-12).

¹⁰¹⁷ Il faut certainement y ajouter la Stèle Louvre C 256, l. 18 (= J. von Beckerath 1968 : 11) : *m-dd tw.k dd ir.s m wd.t* (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨𐎩) *hr ʿhʿy* « tu dis d'en faire un décret sur une stèle ? ». La nature épigraphique du document rend la chose moins assurée que pour les autres exemples présentés.

Dans ce texte, la graphie de *iri* ne laisse que peu de doutes ; de plus, au niveau pragmatique, un impératif ne possédant aucun destinataire de prescription serait assez difficile à justifier. Enfin, le dernier exemple est le plus manifeste, l'emploi de *di.t* et non de *imy* rend la chose limpide :

- Ex. 994** O. Caire CG 25504, r° 2,9 (= *KRI*IV, 156,3)
dd.f di.t iw.t () *sr.w hn°.i*
 « il demanda de faire venir les notables avec lui* »

Un point doit être souligné : dans cette complétive à l'infinitif, on observe l'adaptation du pronom suffixe pour qu'il corresponde à ce que l'on attendrait dans un discours direct. Le procédé d'adaptation des actants pronominaux qui prévaut dans le style dit « indirect » du néo-égyptien (cf. § 2.2.2) serait donc également applicable pour les complétives à l'infinitif.

Comme on le voit, les cas indiscutables de complémentation de *dd* à l'infinitif sont rares, mais le phénomène ne m'en paraît pas moins effectivement attesté. J'ajouterai que, si l'on devait s'accorder sur les quelques exemples qui précèdent (qui ont l'avantage d'être typologiquement probables¹⁰¹⁸), un certain nombre de ceux qui ont été rejetés en raison des principes méthodologiques évoqués seraient assurément à considérer avec plus de prudence, et mériteraient, à tout le moins, de ne pas être analysés par principe comme des impératifs.

Les difficultés posées par la complémentation de *dd* avec l'infinitif sont similaires à celles que pose le subjonctif en fonction complétive. Le problème est même peut-être encore plus aigu :

- Ex. 995** Inscription de Djéhoutymose, D16-17 (= J.-M. Kruchten 1986b : 268-269)
p3 dd i.ir imn-r° (...) *smn.tw/smn tw dhwtj-ms m t3y.f i3w.t n it-ntr n imn*
 (...) *hpr*
 « la demande qu'a faite Amon-Rê que l'on confirme *dhwtj-ms* dans sa fonction de père divin d'Amon s'est réalisée »

¹⁰¹⁸ La complémentation d'autres verbes avec l'infinitif va également dans ce sens. Il en va ainsi de plusieurs verbes fonctionnant comme auxiliaires aspectuels (cf. J. Winand 2006 : 333-347) comme *š3°*, cf. P. Bologne 1094, r° 2,3 (= *LEM*2,12) *imn-r° p3 š3° ir.t hpr* « Amon-Rê, le premier à être roi » ; *šsp*, cf. e.g. P. d'Orbiney, r° 18,4-5 (= *LES*28,6-7) *wn[in].s hr °m<f>*, *iw.s hr šsp iwr m km n i3.t* « elle l'avala et tomba enceinte en un instant » ; *kn*, cf. e.g. O. Osiréion 2 & 3, r° 2-3 (= *KRI*1, 128,14-15) *ir iw kn.k sšw, iw.k hr iy.t hr n3-n ht* « quand tu auras fini de décharger, tu viendras avec les bois », P. Turin 1880, r° 3,9-10 (= *RAD*56,11-13) *hr ir kn sš imn-nht di(.t) n.sn diw, iw.w di.t.w r mry.t r-mitt-n p3 dd.f n.sn* « et lorsque le scribe *imn-nht* eut fini de leur distribuer les rations, ils se dirigèrent vers le port conformément à ce qu'il leur avait dit », P. Leyde I 370, r° 7-9 (= *LRL*9, 11-12) *inn kn.f βy n3 it, iw.k šsp.w* « s'il a vraiment fini de transporter les grains, tu les réceptionneras » ; *rwi*, cf. e.g. P. Genève D 407, v° 9 (= *LRL*15,12-13) *m ir rwy.k h3b [n.]i °k* « ne manque pas de m'écrire comment tu vas », P. Turin 1974+1985, r° 6-7 (= *LRL*39,11) « quand ma lettre te parviendra » *iw.k tm rwi.k h3b n.i °k m-di p3 nty nb nty sic iw.f iy m-hd* « tu ne manqueras pas de m'écrire comment tu vas par l'intermédiaire de quiconque qui viendra vers le nord », P. BM 10419, v° 3-4 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 7) *mtw.k tm rwy.k h3b n.i °w* « et ne manque pas de m'écrire comment ils vont », même construction dans P. BN 196,II, v° 4-5 (= *LRL*22,3), P. BM 10417, v° 6 (= *LRL*28,7-8), P. BM 10300, r° 8 & v° 5-6 (= *LRL*38,7 & 14-15), P. Turin 1974+1985, v° 6 (= *LRL*40,5-6) [je ne connais qu'un seul exemple, datant du règne de Mineptah, où la préposition *hr* précède curieusement l'infinitif : P. Bologne 1086, r° 8-9 (= *KRI*IV, 79,11-12) *m ir rwi.k hr h3b n.i m-dwn zp-2, sdm.i °k* « ne te passe pas de m'écrire très régulièrement, que j'entende de tes nouvelles »]. En dehors des auxiliaires aspectuels, voir également *3s*, cf. Ex. 996.

Cet exemple illustre un premier type de questions : faut-il considérer que l'on a affaire à un impératif suivi de la particule *tw* ou à une forme subjonctive à sujet neutre ? Des arguments sémantiques et pragmatiques se présentent à l'esprit, mais ils ne sont pas les plus solides.

D'autre part, il n'est pas toujours possible d'opérer la distinction entre un subjonctif dépendant et un subjonctif autonome à la troisième personne :

Ex. 996 P. BM 10102, r° 14-16 (= St.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)

ḥnᶜ ntk ḏd n kd imn-ms iry.f st m-mit.t, ḥnᶜ rdi.t ʒs.f (𐎢𐎠𐎠𐎢𐎡𐎢𐎣𐎠𐎡𐎢𐎣) *kd pʒ pr*

« et tu demanderas au maçon *imn-ms* qu'il les fasse ainsi, et fais en sorte qu'il se dépêche de construire la maison »

Le papyrus comporte clairement un pronom suffixe de la 3^e personne du masculin singulier après *ʒs* que St.R.K. Glanville ne transcrit pas.

Dans ce cas, on peut s'appuyer sur l'étude du signifié du subjonctif (chapitre II, § 1.4.3.1) pour affirmer qu'une valeur injonctive est peu probable pour cette forme en emploi autonome, mais on ne peut exclure totalement cette possibilité (qui plus est pour un texte de cette époque). En revanche, certains cas rendent la présence d'un subjonctif en fonction complétive assurée :

Ex. 997 P. Chester Beatty I, r° 9,2-3 (= *LES* 49,2-3)

iw.s ḥr ḏd n ḥsmn sfḥ.f im.f

« et elle demanda au harpon qu'il se détache de lui »

La présence du pronom suffixe de la troisième personne ne peut s'expliquer que de la sorte¹⁰¹⁹, car elle ne fait pas sens dans un discours direct. Une fois de plus, la présence d'une forme avérée rejaille sur l'étude de celles qui ont été rejetées pour des raisons méthodologiques¹⁰²⁰. D'autant que l'exemple qui précède est conforté par l'attestation d'un autre verbe pouvant exprimer une requête, *hʒb*, qui est lui aussi construit avec le subjonctif :

Ex. 998 P. Sallier 4, v° 5,3-4 (= *LEM* 92,13-15)

ḥr twi rḥ.kwi r-ḏd bʒk n pʒy wr ʕ i.hʒb n.i iw.i ḏs.i, smi.i n stm

« et je sais que c'est un serviteur de ce grand chef qui m'a écrit que je vienne moi-même »

Dès lors, même si le nombre d'exemples certains est faible, il est raisonnable de penser qu'un phénomène systématiquement et typologiquement probable est effectivement attesté dans nos sources, fût-ce rarement. Le verbe *ḏd* illustrerait de la sorte les deux degrés d'intégration syntaxique d'un verbe exprimant la demande (je ne connais pas d'exemple probant avec *hʒb*), et corollairement les deux formes de manipulation attendues pour ces lexèmes : le degré médian pour le subjonctif (inscription du destinataire de la demande dans une forme finie), et le degré maximal pour l'infinitif. Si je suis relativement catégorique pour ce qui concerne la

¹⁰¹⁹ On peut évidemment corriger le texte à la suite de A.H. Gardiner (1932 : 49a), imaginer avoir affaire à un suffixe superfétatoire, et considérer qu'il s'agit d'un impératif. Cependant, à force de corriger nos sources sans essayer de les expliquer, on risque fort de ne décrire que la langue qui est déjà dans nos grammaires. De plus, le même verbe est assuré dans l'Ex. 1010 à l'infinitif après *rdi*, ce qui paraît conforter l'hypothèse proposée ici.

¹⁰²⁰ Le cas du texte qui suit constitue également une attestation probable : P. BM 10373, r° 3-5 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 27) « le domaine de la divine adoratrice d'Amon » *i.ḏd rwd NP iry.k ḥwrᶜ.s* (𐎢𐎠𐎠𐎢𐎡𐎢𐎣𐎠𐎡𐎢𐎣) *mtw.k tm iry md.t* « dont l'administrateur NP t'a demandé de l'emparer, et tu ne discuteras pas ».

complémentation du verbe *dd*, c'est en partie parce que l'attestation des deux degrés d'intégration de la complétive est avérée dans le domaine de la causation avec *rdi*.

1.2.3. *rdi* et la forme de la causation

Je voudrais ici revenir sur le fait que, à côté de la construction causative¹⁰²¹ bien connue *rdi* + SUBJ.¹⁰²², une autre construction est également largement attestée en néo-égyptien : *rdi* + INF.¹⁰²³ Celle-ci marquerait donc un degré de manipulation fort du sujet du verbe causateur sur le prédicat dépendant. De manière similaire à la position adoptée pour le traitement de la complémentation de *dd*, j'ai voulu fixer un cadre méthodologique aussi contraignant que possible afin de conforter cette analyse de la construction complétive *rdi* + INF.

Ont été rejetés du traitement présenté ci-dessous tous les exemples pour lesquels — malgré l'absence d'un actant pouvant jouer le rôle d'agent de la forme dépendante de *rdi* — un indice graphique ou morphologique laissait planer un doute sur l'analyse de la forme en fonction complétive. Ce principe s'applique dans quatre cas. Premièrement, toute construction pour laquelle on observe la trace possible d'une dentale au niveau graphique après le verbe dépendant n'a pas été reprise ; dans ce cas, il est en effet toujours possible qu'il s'agisse d'une marque du pronom impersonnel *tw* (ou d'une forme subjonctive passive) :

Ex. 999 P. d'Orbiney, r° 16,7 (= *LES* 26,8-9)

iw.tw hr di.t šm w^c-n wdpw-nsw.t tpy n hm.f^c.w.s r di.t m³.t(w) (𓂏𓂏𓂏𓂏)
p³ k³

« et l'On envoya un premier échanson royal de sa Majesté V.F.S. pour faire sacrifier le taureau »

¹⁰²¹ Il n'est pas question d'envisager ici l'ensemble de la question de la causation en néo-égyptien qui dépasse largement le cadre de ce travail et n'entretient qu'un rapport lâche avec l'expression de la modalité. Cela constituerait une étude en soit ; en effet, il s'agirait de distinguer les causatifs lexicaux (on songera à des verbes comme *km³* « créer » ; il est symptomatique que, dans la « traduction » du *Rituel de repousser l'Agressif*, ce verbe soit rendu par *di.t hpr*, cf. P. BM 10252, r° 10,10 [= *Urk.* VI, 113,14] *B i.ir di.t hpr hnw* « celle qui a fait advenir la barque-*hnw* »), les causatifs morphologiques et leur vitalité (cf. W. Schenkel 1999 ; J. Winand 2006 : 73-76 ; on notera de ce point de vue l'opposition relevée par A. Leahy [1981] entre *ir p³ nty iw.f smn p³ w^d* [formule généralisée] vs. *ir p³ nty di.f mn p³ w^d* [région de Saïs] dans les stèles de donation), et le(s) causatif(s) syntaxique(s) *rdi sdm.f* (cf. *infra* pour la raison du *s*). La compatibilité entre les causatifs morphologiques et les causatifs syntaxiques mériterait également d'être traitée de manière détaillée, cf. P. Harris 500, v° 1,4-5 (= *LES* 82,6-7) *imy s^ck n³ m[ryn n³-n htr mt]w.tw di.t n.sn wnm.w* « fais en sorte que les *mryn* fassent rentrer les attelages, qu'on leur donne du fourrage » ; ce phénomène ne semble en effet pas se limiter aux « verbes où le sens causatif s'est fortement estompé » (J. Winand 2006 : 76). Pour la question de la causation et plus particulièrement la trichotomie brièvement décrite ici, voir en particulier M. Shibatani (2002 : spécialement dans l'introduction [p. 1-20] pour les enjeux théoriques).

¹⁰²² Pour l'égyptien de la première phase, cf. S. Uljas (2007 : 140-153, avec la littérature antérieure). En néo-égyptien, voir *inter alii* J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 454-547) ; Fr. Neveu (1996 : 138) ; Fr. Junge (2001 : 143).

¹⁰²³ J. Spiegel (1935 : 67) reconnaissait déjà l'existence de cette construction et renvoyait à cinq des exemples cités ici. Plus récemment J. Winand (2006 : 77) est revenu sur la prétendue impossibilité de rencontrer l'infinitif après *rdi* ; sur cette opinion, cf. L. Depuydt (1993 : 16). Tout dernièrement, J. Winand (2009b) a rassemblé un nombre certain d'exemples de cette construction ; il s'agira donc ici avant tout de systématiser l'analyse. Les exemples qui sont, par la force des choses, communs à nos deux études seront marqués d'un astérisque.

Deuxièmement, les attestations où le verbe causateur semble avoir été ajouté postérieurement ont été écartées :

Ex. 1000 P. Caire CG 58032, r° 49 (= W. Golénischeff 1927 : 179)*

iw.i di.t^{supra lineam} iry n.s md.t nb nfr nty hpr m-di rmt

« et je ferai faire pour elle toutes les bonnes choses qui arrivent aux gens »

Comme l'a déjà noté J. Winand (2009b), en r° 63 du même document, on trouve *iw bn iw.i di.t di.s iry.w n.f md.t nb* avec un emploi neutre du suffixe de la 3^e personne du pluriel. On soulignera cependant que la variation dans un même texte n'est, en elle-même, pas un critère suffisant pour rejeter une attestation de la construction.

Dans ce dernier exemple, il est en effet probable que le scribe n'ait pas adapté la forme de l'infinitif *iry* du futur III après avoir ajouté le verbe causateur.

Troisièmement, si le verbe en dépendance de *rdi* était suspect d'un point de vue morphologique, c'est-à-dire si celui-ci ne correspondait pas à la forme attendue pour l'infinitif¹⁰²⁴, l'attestation potentielle de la construction *rdi* + INF. n'a pas été prise en compte. C'est particulièrement vrai des exemples faisant intervenir *rdi* en dépendance du verbe causateur lorsque la construction prend la forme *rdi didi.ø*. On en trouvera une illustration dans l'exemple suivant :

Ex. 1001 O. DeM 592, r° 2 (= KRI V, 593,2-3)

imy didi.ø n.i ht smw rmw

« fais-moi donner du bois, des légumes et des poissons »¹⁰²⁵

¹⁰²⁴ On s'est appuyé pour ce faire sur les données de J. Winand (1992 : 41-101).

¹⁰²⁵ On comparera avec O. DeM 235, r° 5 (= KRI VI, 105,12) *imy didi.tw* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *n.i n3 s.wt NP p3y.i h3y* « que l'on me rende les biens immobiliers de NP mon mari », sur ce texte, voir A. Théodoridès (1995 : 1, 205) ; O. BM 5672 + O. Caire CG 25649, v° 5 (= KRI VI, 660,14) *imy didi.tw* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *n.n diw* « fais-nous donner les rations » ; P. BM 10412, r° 6 (= LRL 55,9) *imy didi.tw* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *n.i w^c st3.t 3h.t m* NG « fais que me soit donnée une aroure de champ à NG ». Je ne connais pas un grand nombre d'exemples où il ne demeure plus aucune trace graphique interprétable comme une dentale pour le subjonctif. Pour le perfectif, on notera la graphie 𓄏𓄏𓄏𓄏 sans sujet exprimé dans P. Turin 1896, r° 6 (= KRI VI, 734,12-13) *didi(i ou tw) iw.t.f m n3 shn.w n pr-3^c ʿ.w.s p3y.f nb* « je (ou) on l'a(i) fait venir avec les ordres de Pharaon V.F.S. son maître » ; A. David (2006 : 244) suggère deux interprétations difficilement tenables, car sans parallèle : « [*t*]he geminated didy form (without prothetic yod) might perhaps be better interpreted as a passive imperfect participle or a rhematic stative (the butler is caused to go) ». Au perfectif toujours, il faut ajouter la graphie 𓄏𓄏𓄏𓄏 de P. BM 10052, r° 4,22 (= KRI VI, 777,15) dans l'introduction d'une formule de serment : *didi.ø n.f ʿnh n nb ʿ.w.s r tm dd ʿd3, iw.f <r> kš* « on lui fit prêter serment par le maître V.F.S. de ne pas mentir sous peine d'être envoyé à Koush » ; graphie identique dans P. Mayer A, r° 1,18 (= KRI VI, 805,9 ; cité par J. Winand 1992 : 322 n. 58), ainsi que dans P. Mayer A, r° 1,22 (= KRI VI, 805,16) *didi.ø n.f ʿnh n nb ʿ.w.s r hšb.f <r> tm dd ʿd3* « on lui fit prêter serment par le maître V.F.S., sous peine d'être mutilé, de ne pas mentir », et dans P. Mayer A, r° 5,17 (= KRI VI, 814,9). On rapprochera ces formules de la graphie du P. Mayer A, v° 10,11 (= KRI VI, 823,2) *didi.ø* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *n.f p3 t3w* « on lui rendit la liberté » (repris par J. Winand 1992 : 335), que l'on contrastera avec les graphies du type 𓄏𓄏𓄏𓄏, cf. e.g. *didi.tw n.f p3 t3w* « on lui rendit la liberté » P. BM 10052, r° 4,14 (= KRI VI, 777,1-2), 𓄏𓄏𓄏𓄏, cf. e.g. P. BM 10052, v° 11,1 (= KRI VI, 790,12), ou les graphies pleines attendues 𓄏𓄏𓄏𓄏, voir e.g. P. BM 10052, r° 5,4 (= KRI VI, 779,6) : *didi.tw n.f ʿnh n nb ʿ.w.s*. Sur cette forme, voir récemment P. Cassonnet & S. Rosmorduc (2008 : 56 n. e).

Quatrièmement, les occurrences où la forme qui suit l'impératif est mieux comprise comme un nom que comme un infinitif ont été exclues :

- Ex. 1002** P. d'Orbiney, r° 17,9-10 (*LES* 27,14)*
imy ʿrk n.i n ntr
 « jure-moi par le dieu » (litt. « donne-moi un engagement par le dieu »)

À cela s'ajoutent les critères syntaxiques. Lorsqu'un doute était permis sur le rôle actanciel du syntagme nominal suivant le verbe dépendant de *rdi*, l'attestation n'a pas été retenue :

- Ex. 1003** P. Caire CG 58054, r° 13-14 (= Sch. Allam 1987 : pl. 3)
ky dd m rdi ʒsk wʿ m nʒ-n mdʒ.t rdi.n.i m-dr.t.k m sš
 « autre chose, ne laisse personne s'emparer des documents que je t'ai remis en main propre et par écrit »

- Ex. 1004** P. BM 10252, r° 8,22-23 (= *Urk.* VI, 101,10)*
ntf i.ir di.t mdw nʒ sš.w
 « c'est lui qui fait en sorte que parlent les écrits »

L'Ex. 1003 illustre un problème de segmentation : il est certainement préférable de considérer que *wʿ* possède ici une fonction pronominale (par ailleurs bien attestée¹⁰²⁶) et d'en faire le sujet de *ʒsk* plutôt que d'envisager un syntagme *wʿ m nʒ-n mdʒ.t* « un de ces documents ». L'Ex. 1004 montre quant à lui un problème d'identification de la fonction syntaxique : il est loin d'être assuré que ce syntagme puisse fonctionner comme objet de *mdw* dans ce contexte ; j'ai par conséquent préféré considérer qu'il occupait la fonction de sujet de ce verbe au subjonctif.

Enfin, le dernier type de critère qui a mené à ne pas prendre en compte certaines attestations potentielles de la construction *rdi* + INF. repose sur la sémantique. Pour que *rdi* puisse, d'un point de vue systémique, être construit avec l'infinitif, il faut que la construction possède son sens causatif plein ; en d'autres termes, le sujet de *rdi* doit être pleinement agentif et jouer un rôle de causateur (ou d'initiateur). Le sens de « laisser, permettre de faire » (et par là même le rôle sémantique de modérateur que joue le sujet de *rdi*) n'apparaît que lorsque la complétive est au subjonctif ; cela autorise un degré de manipulation moins élevé du sujet de *rdi* sur l'agent du procès dépendant. Sur ces considérations, il a semblé bon de ne pas tenir compte dans l'analyse qui suit de certains cas limites pour lesquels le contexte appelle manifestement un rôle de modérateur et non d'initiateur pour le sujet du verbe *rdi* :

- Ex. 1005** P. BM 10251, r° 44-45 (= *OAD*, IVA)
iw.n šd<.s> m-dr.t rmt nb <n> pʒ [tʒ] r tm di.t iw.ø r.s
 « nous la protégerons de la main de tout homme sur terre afin de ne pas laisser s'en prendre à elle »
 Dans un passage plus soigné du même document, on retrouve exactement la même formulation, cf. P. BM 10251, r° 61-64 (= *OAD* VA). Le thème *iw* plaide par ailleurs fortement en faveur du subjonctif ; dans ses relevés, J. Winand (1992 : 76) ne connaît qu'un exemple potentiel de ce dernier pour l'infinitif.

¹⁰²⁶ Cf. e.g. O. DeM 10088, r° 4-v° 3 (P. Grandet 2006 : 282) ; P. BM 10052, v° 6,16 (= *KRI* VI, 783,5).

Ex. 1006 P. Caire CG 58033, r° 59 (= W. Golénischeff 1927 : 169)*

iw bn iw.i di.t fk3.ø st ʿn zp-2 r nhh

« et je ne la laisserai plus jamais détruire, pour toute éternité »

Il arrive que ce dernier critère se combine avec des suspicions d'ordre paléographique. On ne connaît en effet que trop bien la labilité du pronom suffixe de la première personne en hiératique (cela est également vrai pour l'écriture hiéroglyphique, mais le phénomène est plus frappant en égyptien de la première phase) :

Ex. 1007 O. DeM 155, v° 3-5 (= *KRI* VI, 448, 12-13)

m ir di.t ʿhʿ<.i> dy, sh3 p3y.i iy n.k

« ne me laisse pas traîner ici, rappelle-toi ma venue chez toi »¹⁰²⁷

Ces précautions méthodologiques appliquées — qui ont certainement conduit à l'exclusion d'attestations effectives de la construction *rdi* + INF. —, il ne reste pas moins de trente attestations de l'infinitif dépendant directement du verbe causateur *rdi*¹⁰²⁸. Il faut souligner que cela représente un peu plus de 8% des attestations du verbe *rdi* lorsqu'il est construit avec une complétive, ce qui est loin d'être négligeable. En outre, une fois n'est pas coutume, tous les critères convergent pour montrer que cette construction était effectivement productive au Nouvel Empire. (1) Sur les trente attestations retenues, l'infinitif en fonction complétive correspond à 21 lexèmes verbaux distincts ; pour une raison dont il est difficile de rendre compte, le verbe *grg* « préparer » est le seul à être surreprésenté¹⁰²⁹ (7 attestations) ; en voici deux exemples :

Ex. 1008 P. Anastasi VIII, r° 2,3 (= *KRI* VI, 501, 7-8)*

di.i grg p3 50 hn[LAC.] p3 h3b.k nb hr.f

« j'ai fait préparer les 50 [LAC.] tout ce à propos de quoi tu m'as écrit »

Ex. 1009 P. Berlin P 10463, r° 1-v° 1 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)*

hnʿ ntk hn n n3-n mniw r di.t di.sn grg ir.t

« et tu donneras des ordres aux pâtres pour faire en sorte qu'ils fassent préparer du lait »

(2) La construction est équitablement répartie dans les textes du Nouvel Empire, mais ne paraît plus attestée à partir de la XXI^e dynastie. On observe une légère surreprésentation dans la documentation de la XX^e dynastie, mais cela correspond assez exactement à la répartition des sources que l'on a conservées ; XVIII^e dynastie (cf. Ex. 1009 à Ex. 1011) ; XIX^e dynastie (cf. Ex. 1012) ; XX^e dynastie (cf. Ex. 1013).

¹⁰²⁷ Il va de soi que les cas où le sujet du subjonctif est en lacune ont également été mis de côté, cf. *e.g.* P. Chicago Univ., r° 27-28 (= *OAD* XLIIA) *iw.i di.t wsf[.w] n.s m hrw nb* « je ferai que l'on s'apaise en sa faveur chaque jour ».

¹⁰²⁸ Un exemple a été écarté dans la mesure où sa compréhension est loin d'être assurée ; si le sens du passage est plus ou moins clair, c'est loin d'être le cas pour la forme linguistique : P. BM 10375, v° 12-13 (= *LRL* 47, 14-16) *y3 tw.n di.t šm iw.n thth*.

¹⁰²⁹ À l'exception de *iri* (2 occurrences), de *hdb* (2 occurrences) et de *ini* (2 occurrences), chaque lexème verbal n'est représenté que par une attestation.

Ex. 1018 P. Leyde I 369, r° 7-9 (= *LRL* 1,10-2,1)*
ir iry.i ḥḥ n bt3, bw ir{.i} w^c nfr di.t šḥm.w
 « si j'ai commis un million de fautes, un bienfait ne les fait-il oublier ? »

Ex. 1019 P. Bologne 1086, r° 25 (= *KRI* IV, 81,7-8)*
mtw.k ^cm m p3 nty nb iw.i r di.t iry se n.k
 « et tu te rendras compte de tout ce que je ferai faire pour toi »

Subséquentement, (5) cette construction peut participer de l'expression du but (cf. Ex. 1020 et Ex. 1021) et de la conséquence (cf. Ex. 1022) :

Ex. 1020 P. Anastasi V, r° 22,6-7 (= *LEM* 68,16-69,1)
di.i tw (𐎠𐎡𐎢𐎣) r t3 ^ct-sb3 (...) *r sb3.k, r di.t mtr.k r t3y i3w.t s^c3*
 « je t'ai mis à l'école pour t'éduquer, pour te faire instruire concernant cette fonction qui élève »
 R.A. Caminos (1954 : 263) suggère, comme on l'attend, de supprimer le verbe *di.t* ne connaissant pas d'emploi intransitif de *mtr*.

Ex. 1021 O. Černý 3 + O. Cambridge FM 1, r° 8 (= *KRI* VI, 190,15)
ih-di.t ḥr.t <r> di.t grg (𐎠𐎡𐎢𐎣) n.i [LAC.]
 « veuillez t'occuper de faire préparer pour moi [LAC.] »
 La trace après *grg* me paraît difficile à interpréter comme une marque de la dentale ; en outre, la fréquence des occurrences du verbe *grg* à l'infinitif paraît conforter la lecture retenue.

Ex. 1022 O. DeM 973, r° 1-4 (= P. Grandet 2003 : 427)
ih-ḥt.k p(3)y 8 nw.t km, mtw.k w3ḥ[.w] m pr b3k.t-immn r-ḥ3.t swnw knr,
di.f šḥd.w, mtw.k (...)
 « veuillez donc apporter ces huit fils noirs et les déposer chez *b3k.t-immn* à l'attention du médecin *knr*, qu'il les fasse blanchir, et tu (...) »
 P. Grandet (2003 : 143), avait lu 𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨, constatant la présence inédite de *tw* en fonction de renforcement après la forme *ih-sdm.f*, mais il faut lire 𐎠𐎡𐎢𐎣 avec R.J. Demarée (2005 : 277), graphie fréquente du pronom suffixe de la 2^e personne du masculin singulier.

(6) La construction ne souffre pas de limitation au niveau de la personne du sujet ; la première (cf. e.g. Ex. 1014 et Ex. 1015), la deuxième et la troisième personne sont attestées :

Ex. 1023 P. Leyde I 370, v° 10-11 (= *LRL* 11,5-6)*
mtw.k nw r NP, mtw.k di.t iry.s w^c s^c.t, mtw.k di.t in.s n.i (𐎠𐎡𐎢𐎣𐎤𐎥𐎦𐎧𐎨)
 « et tu veilleras sur NP, tu feras en sorte qu'elle écrive une lettre et tu me la feras apporter »
 Il faut souligner la distinction sémantique assez évidente entre les deux constructions causatives dans cet exemple.

Ex. 1024 P. d'Orbiney, r° 16,8-9 (= *LES* 26,11-12)*
iw.f ḥr di.t ḥ3^c n.f dḥdḥ 2 n snf r-gs n p3 nšw 2 n ḥm.f ^c.w.s
 « et il en fit tomber deux gouttes de sang près des deux montants de porte de sa Majesté V.F.S. »

On observe une surreprésentation des attestations à la deuxième personne (16 occurrences), mais cela correspond directement à la nature directive de nos principales sources (en particulier les lettres). En fonction injonctive, les constructions suivantes sont à dénombrer : le système corrélatif *wnn.f (...)* *iw.k* (cf. Ex. 1025 et Ex. 1026), le conjonctif (cf. Ex. 1027), l'impératif (positif, cf. Ex. 1028 à Ex. 1030 ; ou négatif, cf. Ex. 1007 et Ex. 1010) :

Ex. 1025 P. DeM 8, r° 5-6 (= *KRI* VI, 671,9-11)*
wnn ?t3y.i? (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏) *š^c.t [spr r p3 nty] tw.k im, iw.k di.t grḥ* (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏),
p3 ḥ^cti šri ḥn^c t3 m3s.t
 « lorsque la lettre parviendra là où tu te trouves, tu feras terminer le petit lit, de même que la *m3s.t* »

Ex. 1026 P. Berlin P 10487, v° 4-5 (= *LRL* 36,15-16)
 « quand ma lettre te parviendra »
iw.k r^cr w^c dbn nbw w^c dbn ḥd, mtw.k di.t in.f (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏) *n.i m wsh.t*
 « tu prépareras un dében d'or et un dében d'argent et tu me le feras apporter dans une barge »
 Dans ce contexte, le pronom suffixe de la 3^e m.sg. ne peut renvoyer qu'à l'argent dont il vient d'être question, et la graphie de *ini* favorise la compréhension d'un infinitif plutôt que d'une forme subjonctive passive.


Ex. 1027 P. Berlin P 10489, v° 1-2 (= *LRL* 54,12-13)*
mtw.t in (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏) *phwy n3y.w md.wt m-šs, mtw.t di.t ḥdb* (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏),
mtw.t di.t ḥ3^c.w <r> p3 mw m grḥ
 « et tu découvriras le fin mot de leur affaire, tu (les) feras tuer, et tu les jetteras dans l'eau durant la nuit »
 On notera que l'objet est également omis dans une formule parallèle non causative de P. Berlin P 10488, r° 6 (= *LRL* 54,2).

Ex. 1028 P. Turin 1880, r° 4,14-16 (= *RAD* 58,4-6)
imy tw ptr (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏) *p3 nty iw.tn r ir.f n sn, r3-pw dd.i* (𐎗𐎎𐎏𐎎𐎏),
smi.w n pr-š p3y.i nb r.w.s m-mi[tt] n t3ty p3y.i ḥ[r]y
 « faites donc voir ce que vous aller leur faire ! sinon je me verrai contraint de les dénoncer à Pharaon mon maître V.F.S. ainsi qu'au vizir, mon supérieur »

Ex. 1029 O. BM 5631, r° 7-8 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 19)
iw NP ḥr dd n.i : imy wn t3 d3d3 [pš.n] n.n n3 ḥ.t nty im.s m p3 s 2, p3-wn
bw rḥ st w^c
 « alors NP m'a dit : 'fais ouvrir la jarre que nous partageons les biens qui s'y trouvent entre nous deux, car personne ne la connaît' »
 La restitution proposée s'appuie sur un passage parallèle dans un texte plus tardif, mais comparable au niveau du genre, P. BM 10068, r° 6,21 (= *KRI* VI, 505,12).

Ex. 1030 P. BM 10412, v° 6 (= *LRL* 56,6-7)*
imy snḥ p3 iḥ i.ir.t(i) iy <r> t3y.t.f n p3y.f nb
 « fais nourrir le bœuf jusqu'à ce que je vienne pour l'amener à son maître »

Si J. Winand¹⁰³¹ a émis l'hypothèse que cette formation du causatif constitue une spécificité de la langue de Haute Égypte, je ne suis personnellement pas entièrement convaincu. Sur les 30 attestations, quatre au moins proviennent de documents réputés avoir été rédigés dans la région memphite (en dehors des nombreux cas provenant du conte des *Deux frères* que je ne prends pas directement en compte en raison de leur caractère littéraire). Si l'on met ces chiffres en corrélation avec la répartition géographique de l'ensemble de notre documentation (88 % de Haute Égypte et 12 % pour les autres provenances), cela correspond assez exactement à la répartition attendue (voire la dépasse). On pourra arguer que deux de ces constructions font intervenir le verbe *grg* (Ex. 1031 et Ex. 1032 ; dans le même document) qui est, comme on l'a vu, surreprésenté (voir encore Ex. 1034 et Ex. 1035). Cependant, le fait que des verbes comme *mtr* (Ex. 1020) ou *rḥ* (Ex. 1033) interviennent également dans la construction *rdi* + INF. me semble plaider en faveur du caractère productif de la construction (il conviendra de revenir sur ce point en guise de conclusion de cette analyse). J'en ferai provisoirement un septième argument.

- Ex. 1031** P. Koller, r° 3,5 (= *LEM* 119,1)*
 « lorsque ma lettre te parviendra » *iw.k ḥr di.t grg p3 inw m ḥ.wt.f nb*
 « tu feras préparer le tribu dans tous ses détails »
- Ex. 1032** P. Koller, r° 1,1 (= *LEM* 116,11-12)
iḥ-di.k ḥr.k r di.t grg () p3 rks n ḥtr.w nty iw.f r ḥ3r
 « veuillez faire préparer l'attelage des chevaux qui se rendra en Syrie »
- Ex. 1033** P. Leyde 348, v° 7,8 (*LEM* 134,16)
iw.f ḥr s^ck.f r ḥw.t-ntr ND, r rdi.t rḥ p3y.f rn NR
 « et il l'a faite (*i.e.* la statue de Pharaon) entrer dans le temple de ND pour faire connaître son nom : NR »
- Ex. 1034** P. d'Orbiney, r° 2,2-3 (= *LES* 11,2-3)*
imy grg n.n ḥtr [LAC.] r sk3, p3-wn t3 3ḥ.t pr.ti
 « fais-nous préparer un attelage [de bœufs] pour labourer, car le champ est sorti (*i.e.* de l'eau) »
- Ex. 1035** P. Mallet V, r° 6-7 (= *KRI* VI, 67,8-9)
iw.w di.t n.i w^c md3.t, iw.w dd n.i : imy grg p3y 1000 n ḥt
 « ils m'ont remis un document et ils m'ont dit : 'fais préparer ces 1000 pièces en bois' »

Enfin, (8) on ne constate pas de limitation effective au niveau des genres littéraires ; ainsi que l'ont montré les exemples cités, *rdi* + INF. apparaît fréquemment dans les textes de la pratique, et les contes semblent également s'en accommoder parfaitement :

- Ex. 1036** P. Harris 500, v° 7,6-8 (= *LES* 6,13-15)*
'imy di.tw ḥdb p3 iw nty m-s3.k ° i[w].f ḥr dd n.s : (...) nn iw.i r di.t ḥdb
p3y.i iw i.ḥr.i shpr.f iw.i m šri
 « 'fais tuer le chien qui te suit !', et il dit : '(...) je ne ferai pas tuer mon chien que j'ai élevé alors qu'il était petit' »

¹⁰³¹ J. Winand (2009b) : « *I cannot exclude the possibility that this new formation was typical of the Southern variant of Late Egyptian, as the bulk of our evidence come from Upper Egypt* ».

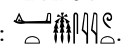
mesure où un agent est explicitement présent pour le verbe de la complétive, permettent au sujet de *rdi* de jouer soit le rôle sémantique de causateur et d'initiateur du procès dépendant, soit le rôle de modérateur d'un procès dont l'agent de la forme *sdm.f* est l'initiateur¹⁰³⁵. La construction *rdi* + *sdm*_{SUBJ}.*tw* (SN) occupe une position intermédiaire dans la mesure où le sujet ne possède plus de référent direct. La saillance cognitive de l'agent du procès dépendant décroît alors largement et l'on se rapproche de la réinterprétation active de la construction qu'implique la présence d'un infinitif en fonction complétive. On atteint, avec cette construction, un degré de manipulation total : la disparition de tout agent¹⁰³⁶ au niveau de l'expression investit le sujet du verbe *rdi* d'un contrôle complet sur le procès de la complétive. Comme on peut le constater, les différents modes de complémentation de *rdi*, se répartissant sur un continuum d'intégration syntaxique et de manipulation sémantique, occupent des sphères fonctionnelles complémentaires et ne se concurrencent pas directement. Dans la synchronie du néo-égyptien, cette complémentarité se laisse donc expliquer de manière relativement commode. En revanche, elle n'est pas sans poser question au niveau diachronique.

En effet, on sait que les lexèmes verbaux causatifs en copte sont formés sur la construction *rdi.t* + SUBJ.¹⁰³⁷ ; cela pose donc directement la question de l'évolution et de la vitalité de la construction *rdi* + INF. qui vient d'être étudiée. Comme je l'ai dit, je ne pense pas que l'on possède des éléments probants pour montrer que la construction *rdi* + INF. n'était pas

écrive aux deux scribes de la Tombe pour faire en sorte qu'ils nous pourvoient en ciseaux » ; P. Anastasi IV, r° 13,10 (= LEM 50,1) *imy iry.tw sdbh n3 ir.w htp m g38.w isr.w* « fais en sorte que l'on fournisse ceux qui font les paniers en joncs et roseaux » (même texte dans P. Koller, r° 5,8 [= LEM 120, 14-15]) ; P. Mayer A, v° 9,6-7 (= KRI VI, 820,11-12) *ir p3 di (A) n.i hq, ir p3 ptr (w)i, imy iry.f s'hc.i* « celui qui m'a donné de l'argent, celui qui m'a vu, qu'il m'accuse ! » (voir encore v° 10,26 [= KRI VI, 823,16] *imy iry.tw s'hc.i* « que l'on m'accuse ») ; P. BM 10052, v° 6,14-16 (= KRI VI, 783,2-5) *in n NP_{x-y} r di.t iry w^c s'hc^c p3yf iry* « comparaison de NP_{x-y} pour essayer qu'ils s'accusent mutuellement » ; P. Caire CG 58032, r° 45-46 (= W. Golénischeff 1927 : 178) *iw bn iw.i di.t iry.tw shtm b3.s m hr.t-ntr ʕn zp-2* « et je ferai en sorte que l'on ne puisse jamais détruire son esprit dans la nécropole » (construction similaire dans P. Caire CG 58033, r° 38-39). La fréquence de cette forme périphrastique a certainement conduit à la construction *rdi iry.f* sAB par extension : O. Caire CG 25664, l. 3-4 (= J. Černý 1935a : pl. 74) *imy ir.t(w) sšw p3 imw n nb iry* « fais décharger le bateau de tout ce qu'il contient » ; P. Leyde I 370, v° 8 (= LRL 11,2) *mtw.k di.t iry.tw shq n3 šnw nty m t3y.w 3ty* « et tu feras éclaircir les arbres qui sont sur leur (i.e. des terrains voisins) colline ». Le procédé pouvait alors être étendu aux verbes ne commençant pas par une radicale *s-* : Journal de la Tombe (an 17 de Ramsès IX), B1-22 (= KRI VI, 572,15-16) *iw.w dd n.n : ptr [n3] rmt-s3w m-di.tn, imy iry.tw s3w.w m p3 8* « et ils nous dirent : 'surveillez les prisonniers à votre charge, faites en sorte que chacun des huit soit gardé ». Je me demande si la fréquence de ces constructions périphrastiques n'a pas conduit à ressentir le verbe *iri* comme lui-même causatif dans l'exemple qui suit (première radicale *s-*) : O. Varille 41, v° 3-4 (= KRI VII, 308,6-7) *iw.i hr dd : imy p3 ʕ <n> NP, iry.f snb.f* [LAC.] « et je dis : 'donne l'âne à NP qu'il le remette sur pied' » (omission de la préposition *n* à un saut de ligne). Par ailleurs, l'extension de ce processus pourrait permettre de rendre compte de l'exemple suivant, intéressant à plus d'un titre : P. Aberdeen 170ag + 174a+d +175o, v° 3 (= D. Lefèvre 2008 : 17A) *mtw.k ir wp.t.w (A) r p3 hry-s3* « et tu les feras départager concernant le taurillon ».

¹⁰³⁵ Dans mes dépouillements, il ne m'a été possible de déterminer aucun critère fiable (au niveau linguistique s'entend) qui permette de déterminer les conditions d'actualisation d'un sens plutôt que de l'autre.

¹⁰³⁶ On se rappellera cependant de l'expression d'une source agentive dans l'Ex. 1015. Il constituerait une forme intermédiaire entre les constructions avec le subjonctif et celles avec l'infinitif : la distance iconique de l'agent par rapport au procès est corrélative de l'absence de contrôle qu'il exerce sur la réalisation du procès.

¹⁰³⁷ Voir A. Loprieno (1995 : 82 & 224) et J. Winand (2009b), qui compare l'infinitif **MICE** « donner naissance » à **TMEC(ε)IO-** ; on rapprochera cette forme de P. Harris 500, v° 4,2 (= LES 1,3) : 

productive en dehors de la Haute Égypte : la construction a dû être, un temps au moins, utilisée dans toute la zone aréale du néo-égyptien. En revanche, le point sur lequel le nord et le sud semblent s’opposer réside dans la productivité du modèle médian *rdi* + *sdm*_{SUBJ}.*tw* (SN). En effet, la langue employée dans la région thébaine, comme l’a noté J. Winand¹⁰³⁸, fait preuve d’une véritable désaffection pour la construction *rdi sdm.tw*. Dans les faits, celle-ci est pour ainsi dire limitée à trois verbes : *rdi*, *iri* et *ini*¹⁰³⁹. Les textes provenant du nord conservent quant à eux une variété significativement plus importante de lexèmes verbaux en fonction complétive dans la construction *rdi sdm.tw*. Paradoxalement à première vue, la construction *rdi* + INF., qui conserve — il faut le rappeler — au moins 21 lexèmes distincts en fonction complétive, nous renseigne directement sur la désaffection pour la construction *rdi sdm.tw*. Étant donné la proximité que les deux constructions occupent sur l’échelle de causation, le fait se laisse expliquer. Par ailleurs, vu ce que l’on sait de l’origine du démotique d’une part, et eu égard à la conservation des trois points focaux de l’échelle de causation dans les textes de Basse Égypte d’autre part, il n’est peut-être pas si surprenant de constater que c’est la construction *rdi* + SUBJ. qui a été conservée.

Un point reste cependant largement dans l’ombre : on ne trouve pas (ou si ce devait être le cas, très peu) d’exemple de la construction *rdi* + INF. après la fin du Nouvel Empire. Certes, le nombre de documents linguistiquement utilisables à la Troisième Période Intermédiaire diminue drastiquement, mais tout de même : le fait de ne pas rencontrer d’attestation de la construction *rdi* + INF. demeure significatif. Je n’ai pas d’explication à fournir sur ce point, si ce n’est une hypothèse qui n’est guère démontrable : la construction *rdi* + INF. aurait-elle été le propre du sociolecte qui s’est développé entre la fin de la XVIII^e dynastie et la XX^e dynastie pour donner naissance à ce que l’on a coutume d’appeler le « néo-égyptien standard » ? Rien n’est moins sûr, mais il est difficile de rendre compte de ce phénomène autrement¹⁰⁴⁰.

Le fait de terminer cette approche de la complémentation en néo-égyptien sur une interrogation montre à suffisance le caractère préliminaire et programmatique de la démarche. Il semble néanmoins que quelques pistes se soient dégagées et que certaines conclusions provisoires puissent être mises en avant concernant la relation entre la complémentation et la modalité. (1) La distinction entre la catégorie des verbes de perception-cognition et celle des verbes de manipulation au sens large s’avère pertinente : les différences entre les deux catégories concernant le signifié des complétives introduites par *iw* et l’absence du relateur *r-dd* après les verbes de manipulation vont dans ce sens. (2) Il est raisonnable de soutenir que l’opposition entre *iw* et *r-dd* pour introduire les complétives des verbes de perception-cognition ne relève pas d’une modalisation épistémique de l’assertion : en première hypothèse, l’examen de l’opposition entre complétives introduites par *iw* et *r-dd* après les verbes *ptr* et *gmi* (une fois mis en relation avec l’emploi du seul relateur *r-dd* derrière les lexèmes verbaux *ʿm*, *rh* et *sdm*) permet de suggérer une opposition de type médiaphorique. On n’entend pas par là que le relateur impose lui-même un

¹⁰³⁸ J. Winand (2009b).

¹⁰³⁹ Je n’ai pas dépouillé ces données de manière systématique, mais les informations que fournit la base de données Ramsès sont très tranchées sur ce point. Voir également les remarques de J. Winand (2009b : conclusion).

¹⁰⁴⁰ Comme l’a souligné J. Winand (2009b), ce ne serait quoi qu’il en soit pas le seul cas d’une innovation systémique du néo-égyptien qui ne trouve pas d’aboutissement dans les phases ultérieures de la langue. Il renvoie en ce sens à l’expression du progressif *twi ʿhʿ.kwi hr sdm* et, dans une moindre mesure, au futur III analogique.

signifié particulier à la complétive¹⁰⁴¹, mais qu'il s'adapte en fonction du médium et du choix du locuteur dans chaque situation discursive. (3) La particule *in*, employée comme relateur, permet de projeter le contenu de la complétive dans le domaine de l'inconnu. Avec les verbes de cognition, cet emploi est réservé à la négation de *rh* « je ne sais si », et dans la catégorie des verbes de manipulation, *in* est utilisé par le locuteur pour exprimer une requête (*ptr in* « vois si ») ou formuler une demande (*dd in* « demander si », *h3b in* « écrire si », *mtr in* « apprendre si ») : le point commun résidant dans l'impossibilité de statuer sur la prégnance du contenu de la complétive. (4) Le triple niveau d'organisation des verbes de manipulation en fonction du degré d'intégration syntaxique de la complétive est productif : les propositions complétives introduites par *iw* laissent à l'agent de la complétive une réelle liberté d'action, tandis que les degrés médians et forts qui sont exprimés respectivement par le subjonctif et l'infinitif constituent des paliers vers l'absence totale de liberté dans la réalisation du procès. (5) L'opposition entre l'infinitif et le subjonctif après *rdi* montre que cette possibilité ne peut être exclue après les verbes de demande et de requête : c'est principalement les verbes *dd* et *h3b* qui semblent concernés en néo-égyptien. (6) Force est de constater une relative pauvreté (si l'on compare les données avec celles de l'égyptien de la première phase) dans les moyens expressifs de la modalité assertive pour les complétives d'une manière générale : le fait que des verbes comme *ib* « penser » se construisent avec un discours direct intérieur à l'individu en est un indice certain. On ne peut toutefois exclure que des enquêtes ultérieures mettent en évidence des constructions particulières qui soient significatives de ce point de vue, mais la tendance est lourde, et il est à craindre qu'il s'avère délicat de comprendre la complémentation du néo-égyptien comme reposant fondamentalement sur une opposition modale de type assertif (sauf à remettre totalement en question les quelques remarques présentées ici, ce qui est évidemment possible).

2. MODALITÉ ASSERTIVE : DE L'ABSENCE DE CONSTRUCTIONS MARQUÉES

Ce second *partim* consacré à l'étude de l'expression de la modalité assertive visera à systématiser l'analyse de cette catégorie notionnelle dans les propositions indépendantes. J'organiserai les données selon deux axes. Le premier consistera à appliquer la méthode proposée dans le chapitre théorique à un domaine qui a déjà été étudié de manière détaillée, à savoir les valeurs modales que peut exprimer le conjonctif lorsqu'il est employé dans l'instance de la narration. Le second consistera plus en un constat d'absence de marqueur explicite qu'à une analyse de la modalisation assertive *stricto sensu*. On observe en effet que le néo-égyptien possédait un stock de moyens expressifs spécifiques bien moins large pour permettre au locuteur de modaliser son énoncé sur le plan assertif que dans le domaine des modalités radicales (tous traits supra-segmentaux mis à part). Pour être plus exact, il faut préciser que c'est notre documentation qui semble assez peu ouverte à la modalisation assertive (en particulier dans le domaine épistémique), mais cela ne signifie évidemment pas que certains morphèmes qui participaient pleinement du système de la langue néo-égyptienne n'aient été que très peu utilisés dans nos sources. Je présenterai successivement les points suivants. (1) L'alternance entre les auxiliaires d'énonciation *mk* et *ptr*.

¹⁰⁴¹ L'emploi de complétives introduites par *iw* après les verbes de manipulation me semble s'opposer assez fermement à un signifié médiaphorique intrinsèque pour ce relateur qui, dans tous ses autres emplois ne le manifeste pas. L'origine « circonstancielle » de la grammaticalisation de *iw* renforce ce point.

J. Winand a défendu l'idée que le choix de l'une ou l'autre de ces particules dans le conte d'*Ounamon* était motivé par l'ironie des propos qui suivent ; il s'agirait donc d'un moyen pour le locuteur d'asserter un énoncé auquel il n'adhère pas. On verra que le constat ne peut toutefois vraisemblablement pas être élargi en dehors de ce texte littéraire particulier : il n'a pas été possible de conforter cette hypothèse dans les autres textes du corpus. (2) L'absence de marque explicite de modalisation de l'assertion dans le discours indirect. Ce domaine, qui a déjà suscité de nombreuses études, s'avère peu fécond du point de vue de l'analyse modale : en dehors du conjonctif à valeur médiaphorique, seul l'emploi de la particule *is* déjà présenté (cf. chapitre II, § 1.5.2.2) semble permettre d'exprimer une distanciation formelle entre le locuteur et le contenu des propos rapportés. Enfin, ayant constaté l'absence de marqueur spécifique dans les propositions non verbales là où le sens du texte appelle manifestement une modalisation assertive de l'énoncé, je proposerai pour clore cette étude un aperçu du signifié modal de la particule *yʒ*. Cela m'amènera à constater que, pour rendre compte pleinement du signifié de cette particule, il convient de sortir du cadre restreint de la proposition, et, partant, de celui qui a été fixé pour ce travail. Cette particule me fournira dès lors une transition vers les conclusions où quelques pistes d'études de la modalité au niveau transphrastique seront évoquées.

2.1. LE CONJONCTIF : RENCONTRE DU MÉDIAPHORIQUE ET DE L'ÉPISTÉMIQUE

Le conjonctif constitue à n'en pas douter l'un des rares domaines réellement productifs dans l'étude de la modalité assertive en proposition indépendante. Je n'envisage pas de refaire ici l'analyse de l'ensemble des attestations du conjonctif à valeur « médiaphorique », cela a déjà été fait¹⁰⁴². Il semble toutefois nécessaire de formuler quelques remarques d'ordre classificatoire en fonction du modèle général de la modalité proposé pour analyser la modalisation assertive.

Il est établi que le conjonctif permet d'exprimer un fait habituel à la fois dans le passé (où il s'oppose au séquentiel exprimant un procès ponctuel ; songeons à la chaîne de conjonctifs qui ouvre le conte des *Deux frères*) et dans le présent, qui se teinte alors d'une valeur de vérité générale (cf. Ex. 1038)¹⁰⁴³ ; cela permet au conjonctif d'être employé comme forme cumulative pour décrire les caractéristiques intrinsèques d'une entité ou d'un individu (cf. Ex. 1039) :

Ex. 1038 P. Caire CG 58033, r° 41-43 (= W. Golénischeff 1927 : 202)

*i[w.i] di.t iry.w n.f md.t nb nfr {r-}nty hpr m-di pʒ rmt nty hpr m pʒy ki
i.ir hpr m-di.f, mtw.tw tʒy.t.f r imnt.t, r dwʒ.t, r hr.t-ntr, mtw.w ntri.f,
mtw.w iri n.f nkt nb nfr nim*

« et je ferai en sorte que l'on te fasse toute bonne chose qui se produit pour l'homme qui se retrouve dans l'état dans lequel tu te trouves, et que l'on emmène vers l'Occident, la Douat, la Nécropole, que l'on rend divin, et à qui l'on fait toute bonne chose là-bas »

¹⁰⁴² J. Winand (2001, avec la littérature antérieure). On verra les remarques déjà formulées dans J. Winand (2004a : 651-652, étude antérieure à la première, mais parue postérieurement).

¹⁰⁴³ Pour le trait habituel du conjonctif dans la sphère de la narration, voir déjà E.F. Wente (1969) ; les idées sont reprises dans J.F. Borghouts (1979) qui est le premier à avoir souligné la valeur inférentielle du conjonctif.

Ex. 1039 P. Turin 1984, r° 32-33 (= *OAD* XXIIA)

iw.n šd.s m-dr.t n3 ntr.w nty gm rmt, mtw.w nhm r3.f

« nous la protégerons des dieux qui trouvent un homme et lui enlèvent la voix »

Voir encore *e.g.* P. Louvre E 25354, r° 38-41 (= *OAD* XXXII-XXXIII A) pour une construction semblable dans le même sous-corpus. Le conjonctif s'emploie couramment dans ce genre de contexte pour ajouter des traits additionnels et définitoires. Voir en ce sens, après un vocatif accompagné de nombreuses épithètes, P. BM 10252, r° 4,27 (= *Urk.* VI, 75,2) ; sur ce passage, voir P. Vernus (1990a : 181).

À partir de cette valeur habituelle (propre à un inaccompli général¹⁰⁴⁴), le conjonctif en est venu à pouvoir rendre un procès qui n'est pas directement vécu par le locuteur, mais dont il peut inférer la validité — ce changement de niveau est à l'origine du signifié non assertif que peut, en contexte, véhiculer le conjonctif¹⁰⁴⁵. Comme je l'ai souligné (cf. chapitre I, § 3.1.1), c'est la nature de l'inférence en question qui permet de définir la catégorie modale de la non-assertion qu'exprime une forme donnée : si le locuteur se réfère à un jugement personnel sur le monde qui l'entoure, on se situe dans le domaine épistémique, et si le locuteur se réfère à un médium, c'est la catégorie médiaphorique qui est actualisée.

Or, dans les exemples que cite J. Winand sur les valeurs médiaphoriques du conjonctif, il est possible d'identifier ces deux catégories complémentaires de la modalité assertive¹⁰⁴⁶. La plus

¹⁰⁴⁴ Pour les liens entre l'inaccompli général et le domaine modal du possible, voir chapitre II, § 3.1.

¹⁰⁴⁵ Voir la comparaison que J. Winand (2001 : 322) établit avec l'origine du morphème épistémique *-dir* du turc.

¹⁰⁴⁶ Deux exemples cités par J. Winand (2001 : 316 & 319) dans son étude (qui proviennent du même document) doivent être considérés avec prudence : ils ne relèvent probablement pas du domaine de la non-assertion étudié ici. Le premier de ces deux exemples conserve le texte suivant : *bn sw m-šs iwn3 p3 pš i.ir.k n.i iw.k it3 3 dni.t mtw.k di.t n.i w^c, i.n.i n.f* « ce n'est vraiment pas équitable, le partage que tu m'as fait, en prenant trois parts pour ne m'en donner qu'une seule, lui dis-je » P. Mayer B, r° 1 (= *KRI* VI, 515,3-4). J. Winand traduit « (...) prenant trois parts et ne m'en donnant qu'une seule (...) », et estime que le conjonctif a permis, dans ce cas particulier, de marquer l'indignation et la surprise du locuteur, signifié qui est effectivement bien attesté pour divers marqueurs médiaphoriques dans d'autres langues. Toutefois, étant donné la date de ce document, il est probable que cet exemple soit à inclure dans le traitement de la modalisation du conjonctif en fonction consécutive. Cette modalisation paraît découler directement du sens que prend le conjonctif à chaque fois qu'il exprime un procès dont les conditions d'actualisation reposent sur la proposition autonome qui précède : *m ir šw h.t.k m b3-tmw, mtw.k hq p3y.k nrw* « n'étales pas tes tripes devant la terre entière, et ainsi détruire la crainte que tu inspires » P. BM 10474, r° 22,13-14 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 354-355) ; *iw.k sdm n hrw.i m p3 hrw, mtw.k htp r n3 b3k.w itw i.h3^c.k r wh3.t, mtw.tw in.t.w r km.t* « écouteras-tu ma voix en ce jour, et pardonneras-tu aux sujets rebelles que tu as relégués en oasis, et ainsi qu'on les ramène en Égypte » Stèle Louvre C 256, l. 15 (= J. von Beckerath 1968 : 11). On peut montrer que cette modalisation devient effective à la fin de la XX^e dynastie en contrastant les exemples suivants (construction *r* + INF. vs. conjonctif) : *imy in.tw rmt r s^ch^c.i* « que l'on fasse comparaître quelqu'un pour m'accuser » P. BM 10052, v° 14,5 (= *KRI* VI, 797,15) vs. *imy in.tw b3 nty ^cnh.tw, mtw.s s^ch^c.i* « que l'on fasse venir celle qui est en vie, et qu'elle m'accuse » P. BM 10052, v° 15,7-8 (= *KRI* VI, 800,12-13) ; *imy in.tw mtr, mtw.f s^ch^c.i* « que l'on amène un témoin et qu'il m'accuse » P. Mayer A, v° 8,18-19 (= *KRI* VI, 819,2) [les deux cas illustrant cet emploi du conjonctif montrent que le critère de la définition n'est pas en cause dans le choix du paradigme]. Cette modalisation est particulièrement frappante à la polarité négative où la forme *tm.f sdm* tombe largement en désuétude : *iw m dy ^cš3 r.i, mtw n3y.i iry.w ms-hr tm smtr.i* « mais ne donne pas plus que ce qui m'échoit, que mes compagnons travailleurs de la Tombe ne me dénoncent pas ! » P. BM 10052, r° 6,19-20 (= *KRI* VI, 783,10-11) ; *imy nw.n n3 ht, mtw n3 šn^c.w tm di.t h.t im.w*

représentée est celle du médiaphorique : il s'agit de discours rapportés (cf. § 2.2.2) dont le locuteur ne garantit pas la validité. En fonction du contexte énonciatif, le locuteur instaure une distance plus ou moins grande sur l'échelle du possible entre le fait rapporté et lui-même. Je n'en citerai qu'un exemple tiré du fabuleux P. Salt 124 ; le scribe Amennakht, qui rapporte les faits au vizir, n'a manifestement pas expérimenté directement les choses et consigne les accusations portées par d'autres :

Ex. 1040 P. Salt 124, v^o 1,16-17 (= *KRI* IV, 414,3-8)

hr wnn n3 rmt šm r wdn [_{LAC.}] *ri.t, iw.w snđ n.f, mtw.f hpr hr hw(.t) inr r*
n3 b3k.w n p3 dmi

« et tandis que les hommes s'en allaient [de ce] côté pour faire des offrandes, ils sont tombés en effroi devant lui : il se serait mis à lancer des pierres sur les travailleurs du village »

En plus des exemples déjà répertoriés, deux cas me semblent intéressants à intégrer au dossier ; ils proviennent tous deux de lettres datant de la seconde moitié de la XX^e dynastie. Dans le premier document, l'expéditeur se défend d'être le responsable des faits dont on l'accuse et recourt au conjonctif à valeur médiaphorique d'une manière tout à fait particulière. En effet, l'agent du procès au conjonctif est une première personne, c'est-à-dire le locuteur et expéditeur de la lettre lui-même dans le cas présent. L'emploi du conjonctif dans ce contexte est donc une stratégie qui permet à l'expéditeur de se distancier de faits qui le concernent directement en les présentant comme des racontars (« moi, j'aurais fait cela ! ») ; cela ne dit évidemment rien de la réalité des accusations à son encontre, il en appelle au bon sens de son allocataire :

Ex. 1041 P. Berlin P 10497, r^o 20-21 (= Y. Sabek 2002 : 76)

y3 ih p3y.t sdm n3 md.wt n n3 rmt, mtw.i whn p3 pr i.kd.t, mtw<.i>{t}
hnr.f, hr-s.t-r3 n ih

« mais pourquoi écoutes-tu les propos des gens qui prétendent que j'ai démolé la maison que tu avais construite et que je l'ai éparpillée ? sur quelle base ? »

La stratégie est particulièrement habile : l'interprétation de la valeur médiaphorique du conjonctif est supportée par les données du texte à travers l'emploi du verbe *sdm* et la référence explicite aux *md.wt n n3 rmt*. Le locuteur achève cette interrogation en questionnant le motif de la confiance que la destinataire accorde à ces accusations, ce qui vient directement souligner la présence d'un médium (mis en cause par le locuteur).

« rassemblons les morceaux de bois, que les magasiniers ne puissent y mettre le feu » P. Mayer A, v^o 6,10-11 (= *KRI* VI, 815,13-14) ; *ih-iry.tn nbnb.tn, mtw.tn tm mwt* « puissiez-vous vous préserver en sorte de ne pas mourir » O. Gournat 633, r^o 2-4 (= G. Burkard 1999 : 8). Le second exemple sujet à caution dans l'analyse de la valeur non assertive du conjonctif s'inscrit précisément dans cette tendance : *iw.n dd n.f : 'sw tñw p3 ms-hr i.wn irm.k', iw.f dd n.n : 'hdb p3 ms[-hr] irm p3-b3k šri i.wn irm.n, mtw.f tm di.t.n r-bnr'* « et nous lui avons demandé : 'où est l'apprenti qui t'accompagnait ?' ; et il nous a répondu : 'l'apprenti ainsi que *p3-b3k* le jeune (qui nous accompagnaient) ont été tués, si bien qu'il ne pourra pas nous dénoncer ! » P. Mayer B, r^o 8-9 (= *KRI* VI, 516,1-4). Pour le conjonctif dans cette fonction en démotique, voir les exemples cités par J.H. Johnson (1976 : 291 & 293) et R.S. Simpson (1996 : 124-126) ; on ajoutera les remarques de J. Vergote (1982 : 78) en relation avec la conséquence intentionnelle.

Dans le second document, l'expéditeur introduit une lettre à son maître en l'informant qu'il est au fait des mensonges qui courent sur son dos ; il entend rétablir la vérité en présentant les événements tels qu'ils se sont déroulés. À la suite de l'exposé de sa version, il conclut :

- Ex. 1042** O. Mond 175, v^o 4-v^o 6 (= *KRI* VII, 381,15-382,1)
iw.i ir.t š^c.t, iw[.i] h3b r di.t ʿm p3y.i nb, iw.f h3b, mtw.f wd, mtw.i tm ʿh^c
n.i dy, iw n3 imw dy mn
 « et j'ai écrit une lettre, et je l'ai envoyée pour mettre mon maître au courant ; et lui a écrit (et prétendu qu'il (l')aurait envoyé (i.e. le blé) et que je ne me serais pas présenté ici, alors que les bateaux sont ici amarrés ! »

On observe que la stratégie employée est similaire : il s'agit d'une mise en cause de propos rapportés (par écrit, cf. *h3b*) que le locuteur situe dans le domaine de la non-assertivité avec une force du facteur modal équivalent à F⁻. La mention des médisances en tête de lettre et l'explication que le locuteur fournit dans le cours du document rendent difficile une autre interprétation des deux formes conjonctives de ce texte. À ces exemples qui paraissent assurés, il n'est pas impossible qu'il faille ajouter un troisième qui provient de l'un des textes ayant trait à la conspiration du Harem :

- Ex. 1043** P. Rollin, r^o 1-3 (= *KRI* V, 360,16-361,4)
iw.f hpr hr ir sš.w n hk3 (...) n di.t gnn ʿ.t n rmt, di.tw.w m-dr.t NP n3
kth.w hrw.w ʿ3.w r-dd : imy hn.w, mtw.w di.t hn.w
 « il se mit à faire des écrits magiques destinés à rendre sans force des membres humains ; c'est entre les mains de NP et des autres grands ennemis qu'ils ont été remis avec comme recommandation de les mettre en action, et ils les auraient mis en action »
 Pour une autre lecture de la construction *iw.f hpr hr sdm* dans ce texte, voir H. Goedicke (1963 : 72-74). Sur ce texte, voir R.K. Ritner (1993 : 193-194).

H. Satzinger¹⁰⁴⁷ comprend le conjonctif dans ce passage comme un « *Konjunktiv als Kontinuativ-konstruktion für mehrmalige Handlung in der Vergangenheit* » et traduit « *und da schafften sie sie in die Nähe* ». Cette interprétation est parfaitement défendable, mais il semble que le contexte autorise, voire favorise une lecture médiaphorique du conjonctif. En effet, le texte continue en insistant sur le fait que, au moment où le vil *p3-b3k-k3mn* a commencé à mettre en œuvre ses pratiques magiques, Prê a empêché qu'elles réussissent (P. Rollin, r^o 3). On sait que l'on se situe dans un contexte magique et que l'intervention d'un dieu relève de la performativité de l'écrit qui vise à nier, au niveau magique, ce qui a effectivement été accompli dans la réalité. Cependant, une lecture médiaphorique du conjonctif posséderait le double avantage de ne pas impliquer une répétition du procès (intervention de la divinité) et de situer la mise en action de textes magiques dans le domaine non actuel (impliquant la négation de leur mise en œuvre effective). Cette hypothèse est à envisager.

Dans deux exemples au moins, qui datent respectivement du règne de Ramsès II (Ex. 1044) et de celui de Siptah (Ex. 1045), le locuteur ne recourt pas au conjonctif pour se référer à des propos rapportés, mais utilise ce paradigme pour exprimer une supposition qu'il se croit autorisé

¹⁰⁴⁷ H. Satzinger (1994b : 239).

à formuler sur base de son univers de croyance. Le conjonctif quitte donc ici le médiaphorique pour se faire épistémique :

Ex. 1044 O. Gardiner 67, r° 1-6 (= *KRI* III, 542,11-15)

*ir <ink>, wn.i hr b3k m t3 šn^c.t NG, iw.i hr hpr sdr.kwi mr.kwi, iw NP
hr iṯ w^c-n hnk n mh 6 (...) mtw.f iṯ h3r n bd.t nbd thbs n hw.t-nṯr 4*

« lorsque je travaillais au grenier de NG, je me suis retrouvé alité et malade ; NP prit un vêtement-*hnk* de six coudées et il doit avoir pris un khar d'épeautre et quatre corbeilles tressées du temple »

Voir J. Winand (2001 : 313) pour la restitution de *ink*.

Dans ce texte, le locuteur ne paraît pas faire référence à des propos qui lui ont été rapportés (même si on ne peut l'exclure totalement), mais a vraisemblablement constaté *de visu* en reprenant ses fonctions habituelles une fois rétabli que, en sus d'un vol avéré, il manquait des céréales et quatre corbeilles dans l'institution où il travaillait : l'emploi dans ce contexte du conjonctif, qui marque un fort contraste avec le séquentiel qui précède, serait dès lors à interpréter comme une modalisation du domaine épistémique. Un second exemple va dans le même sens :

Ex. 1045 O. DeM 108 (= *KRI* IV, 409, 7-8)

hr wnn iw.tw hr gm t3 4, mtw.f iṯ t3 w^c, sw m-di.f

« et, lorsque l'on retrouva les quatre, il en a probablement pris un ; il est toujours chez lui »

Dans la narration, où il entre en opposition avec le séquentiel, le conjonctif est donc capable de véhiculer les nuances de deux domaines de la modalité assertive : celui du discours rapporté relevant de la catégorie médiaphorique, et celui de l'inférence qui participe du domaine épistémique. Ces deux valeurs relèvent de procédés cognitifs différents. Avec le discours rapporté, le locuteur montre qu'il établit une distance entre son propos et la vérité, tandis qu'avec l'inférence, il exprime ce qui lui semble se rapprocher le plus de cette vérité, en s'appuyant sur ce qu'il connaît du monde qui l'entoure. Dans les deux cas, le locuteur ne peut asserter pleinement le contenu propositionnel. Celui-ci est simplement jugé possible et dépend dès lors d'un facteur modal centré sur une force F^0 . Cela justifie, une fois de plus *a posteriori*, la primauté de la force du facteur modal (possibilité, probabilité, nécessité) sur celui de son origine (interne au locuteur ou déduite à partir d'un médium) qui a été posée dans l'organisation sémantique de la modalité assertive : le conjonctif dans la narration, lorsqu'il ne renvoie pas à un procès habituel, indique avant tout un degré relativement faible d'assertion, sans marquer grammaticalement l'opposition entre le médiaphorique et l'épistémique. Typologiquement, cela n'est pas rare ; ainsi, en *lega*¹⁰⁴⁸ (langue bantoue), il existe une particule « *ampó* » à laquelle recourent les locuteurs pour marquer toutes les formes d'assertion modalisée (qu'elles dépendent d'un facteur inférentiel, sensoriel ou relèvent du discours rapporté).

Un point doit encore être noté. Si j'ai présenté le signifié modal du conjonctif comme centré sur une force de valeur F^0 , c'est que celle-ci peut s'actualiser de manières diverses. En effet, le locuteur peut endosser ou non la responsabilité du facteur modal de possibilité. Ce sera toujours le cas pour le domaine épistémique dans la mesure où le locuteur est à l'origine du facteur modal

¹⁰⁴⁸ R. Botne (1997 : 519).

(cf. les traductions « devoir », « probablement »), et cette valeur du conjonctif est également actualisable dans le domaine médiaphorique : le locuteur fait le choix de rapporter des propos qu'il juge vraisemblables (cf. Ex. 1040). Le facteur modal tend alors vers une force F^+ . En revanche, lorsque le facteur modal repose sur un médium, le locuteur peut utiliser le conjonctif pour se distancier explicitement de propos qu'il ne reprend pas à son compte, le facteur modal évolue alors vers une force de validation équivalente à F^- (cf. Ex. 1041 à Ex. 1043). La seule définition de cet emploi du conjonctif qui permette de rendre compte des deux valeurs modales observées est celle qui envisage le paradigme comme une forme non assertive centrée sur F^0 . En fonction de la prise en charge (ou non) du facteur modal par le locuteur, ce signifié de base s'actualisera tantôt avec une force F^+ (épistémique et médiaphorique pris en charge par le locuteur), tantôt avec une force F^- (médiaphorique non pris en charge). Une fois de plus, on constate donc que l'examen des données du néo-égyptien permet d'affiner le modèle d'analyse proposé.

Il n'est évidemment pas question de faire du conjonctif une forme médiaphorique à part entière ; la variété de ses emplois, à la fois dans le discours et dans la narration, l'interdit formellement. Il s'agit, à proprement parler, d'une stratégie médiaphorique. C'est l'emploi du conjonctif dans la narration qui est à l'origine de son signifié modal. Dans cette instance d'énonciation, il entre en opposition avec le séquentiel qui possède une valeur d'accompli et relève du domaine modal de l'assertion. Partant, sur le plan aspectuel, le conjonctif s'est positionné comme un inaccompli, et sur le plan modal comme une forme non assertive générale, sans que le type particulier ne soit précisé dans son signifié : les catégories épistémique et médiaphorique faisaient donc potentiellement partie de son signifié. Ce type de stratégie est éminemment fréquent dans toutes les langues qui n'ont pas grammaticalisé un système d'opposition modal reposant sur le médium d'acquisition d'un savoir (les langues natives d'Amérique du Nord en sont les exemples les plus frappants) ; il suffira de songer à certains emplois du conditionnel français (cf. chapitre I, § 3.1.1).

Cette description du conjonctif permet d'expliquer la valeur épistémique du paradigme dans un passage des *Late Ramesside Letters* qui n'a peut-être pas toujours été compris de la manière la plus adéquate :

Ex. 1046 P. BM 10375, r° 20-22 (= *LRL* 45,15-46,4)

hr sdm.n p3 h3b i.irw n.n p3y.n nb r-dd :

m ir nny p3y shn, i.n.f m p3y.n nb,

mtw.f tm [dd

ih m] p3 shr n h3b i.ir(.i) n.tn hr-h3.t iw.i m hnty r-dd :

imy in.tw nh(3)y-n{3} hbs.w gm, i.ir.tn di.t iw.w m-s3.i iw.i

wd.k(wi), i.n.f m p3y.n nb

« et nous avons pris note du message envoyé par notre maître qui disait : 'ne négligez pas cette affaire', a dit notre maître. Mais je ne pense pas qu'il ait demandé ce qu'il en était du message qu'il nous avait adressé précédemment lorsqu'il était dans le sud et dans lequel il disait : 'qu'on apporte de vieux vêtements ; mais veuillez ne me les faire parvenir que lorsque je m'en serai allé', ainsi parla notre maître. »

Sur la construction des citations en cascade, voir D. Sweeney (2001 : 66) ; voir E.F. Wente (1999 : 194) pour une lecture plane de cet extrait où le conjonctif est traduit : « *and he did not say (...)* ».

J. Winand¹⁰⁴⁹ a suggéré que « s'il s'agissait d'une véritable citation, il [*i.e.* l'auteur] aurait recouru au séquentiel *iw.f hr sdm*. En réalité, les propos tenus par le maître ne sont que supposés ». Je le rejoins entièrement sur ce point. L'emploi du conjonctif plutôt que du séquentiel montre que l'interrogation [*ih m*] *p3 shr n h3b i.ir(.i) n.tn hr-h3.t iw.i m hnty* relève du domaine épistémique et n'a probablement jamais été formulée par le maître. En revanche, la présence de *i.n.f* pour clôturer le discours rapporté que contient cette proposition interrogative paraît montrer que cette citation provient d'un message effectivement transmis aux membres de la Tombe. L'affaire des vieux vêtements dont il est ici question a donné lieu à l'échange de nombreux courriers : ils devaient servir à confectionner les bandages destinés à panser les blessures occasionnées par les affrontements dans le sud. Ce qui est en jeu dans l'extrait cité, c'est le fait que le maître ait rappelé ou non le contenu d'une lettre plus ancienne dans sa dernière missive. Boutéhamon infère que son maître ne doit pas être revenu sur cette affaire. Que l'on considère ensuite que le sens qui découle de cette non-assertion tend vers le soulagement où vers l'ironie appartient à l'interprète de cet épique dossier. Cet extrait possède en revanche l'avantage de montrer comment une modalisation épistémique peut aboutir à une expression possible de l'ironie, point qu'il faut à présent aborder.

2.2. LES EXPRESSIONS DE LA NON-ASSERTIVITÉ EN NÉO-ÉGYPTE

2.2.1. L'ironie comme modalité assertive : l'opposition entre *mk* et *ptr* dans un texte littéraire

En recourant à l'ironie, un locuteur produit un énoncé exprimant le contraire de ce qu'il veut faire entendre. Dans la mesure où ce dernier pense le contraire de ce qu'il dit, où il ne soutient pas la véracité de son propos, on peut légitimement espérer trouver une trace de cette figure de style dans les moyens expressifs mis en œuvre lors de l'assertion. Le problème est précisément qu'il s'agit d'une figure de style : l'ironie, à la différence du mensonge, est faite pour être perçue, mais est par nature ambiguë et sujette à interprétation et mauvaise réception, selon que l'on prend ou non ce qui est dit au pied de la lettre. Ainsi, en tant que récepteurs, nous ne savons pas toujours à coup sûr si nous décodons correctement le message, puisque ce message est masqué par l'utilisation de marqueurs d'assertion forts par le locuteur. Lorsque ceux-ci sont présents, il s'agit donc de porter son attention au co(n)texte afin de déceler la présence éventuelle d'ironie. Il est ici avant tout question d'interprétation, et l'on sait combien cet exercice peut s'avérer difficile dans une discipline comme la nôtre, où l'on ne peut s'appuyer sur des considérations intonatives, et où l'encyclopédie ne permet pas toujours de trancher en faveur d'une solution ou d'une autre. Toutefois, dans les quelques cas d'ironie connus de la littérature égyptienne, on constate la présence d'une particule renforçant l'assertion :

¹⁰⁴⁹ J. Winand (2001 : 314).

Ex. 1047 P. Berlin 3022, r° 75-77 (= *Sinouhé* ; R.. Koch 1990: 23)
ḏd.in.f ḥft.i : ḥr ḥm km.t nfr.t(i) ntt s(y) rh.t(i) rwd.f, mk tw ʕ3, wnn.k
ḥnʕ.i, nfr ir.t.i n.k
 « à quoi il me dit : ‘mais bien sûr que l’Égypte est heureuse, puisqu’elle sait
 qu’il [*i.e.* le roi] est florissant, mais toi, tu es ici, c’est avec moi que tu
 resteras et ce que je ferai pour toi sera bien !’ »

L’emploi de *ḥm* comme particule, qui renforce l’assertion, véhicule un énoncé évidemment plein d’ironie dans ce contexte. D’autre part, comme l’a noté J. Winand à propos de ce passage¹⁰⁵⁰, « en égyptien classique, *mk* sert, entre autres, à introduire un propos que le locuteur présente comme un fait indiscutable, qui peut prendre le sens d’un retour à la réalité. »

Cet extrait met en lumière la valeur de la particule *mk* qui, dans une situation dialogale, fonctionne comme un présentatif. Dans l’analyse modale, il s’agit donc d’une validation assertive du propos par le locuteur vis-à-vis de son interlocuteur : il présente la vérité telle qu’il la conçoit et invite son allocutaire à la constater. En néo-égyptien, ce rôle est repris par *ptr*, cela est bien connu. On soulignera que, dans le corpus ici envisagé, *mk* demeure la seule particule utilisée dans les textes en néo-égyptien complet du début du corpus¹⁰⁵¹. Ainsi, dans les lettres¹⁰⁵² d’Ahmose de Peniati (rédigées à l’époque d’Hatchepsout), c’est ce présentatif qui est de mise¹⁰⁵³ :

Ex. 1048 P. BM 10103, r° 4 (= St.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
*ḥy ḳd.k zp-2, in-*iw.k* mi šs, mk twi mi šs*
 « ‘comment vas-tu donc, est-ce que tu vas bien ?’ ; vois, je vais bien »
 Sur *ḥy* et le lien entre l’interrogation et l’exclamation, voir P. Vernus
 (2006 : 156-157).

L’époque amarnienne nous fournit les premières attestations de *ptr* qui sont dignes d’intérêt¹⁰⁵⁴ dans la mesure où la particule alterne avec *mk* à l’intérieur d’un même texte, et cela en fonction du registre d’expression. Ainsi, dans les lettres, la particule *mk* est utilisée dans la partie laudative de l’*incipit*, tandis que le corps de la lettre conserve les attestations de *ptr* :

Ex. 1049 P. Mond I, r° 2-3 & 7 (= T.E. Peet 1930 : pl. 23)
r-nty mk wi dy ḥr ḏd n p3 itn ʕ.w.s m 3ḥ.t-itn ʕ.w.s imy snb[.k] ṯnw hrw,
imy wnn.k m ḥs[.wt LAC.] (...) ḥr ptr tw.k rh.ti r-ḏd [LAC.]
 « et vois, je suis ici à dire à Aton V.F.S. dans Akhetaton V.F.S. de te
 donner la santé chaque jour, de faire en sorte que tu sois dans les louanges
 [LAC.] (...) mais vois, tu sais pourtant que [LAC.] »
 On verra également P. Mond II, r° 2 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27).

¹⁰⁵⁰ Sur l’ironie dans ce passage, voir J. Winand (2004b : 108).

¹⁰⁵¹ Sous Amenhotep II, le verbe *ptr* est employé avec son sens verbal plein ; cf. e.g. P. Berlin P 10463, r° 6 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10).

¹⁰⁵² Pour l’emploi de *mk* dans les lettres du Moyen Empire, cf. J.H. Johnson (1984).

¹⁰⁵³ Il est difficile de tirer argument de ce texte étant donné son état lacunaire, mais dans le conte d’*Astarté*, il n’y a que la particule *mk* qui soit attestée, cf. P. BN 202 & P. Amherst 9, r° 1,x+10 & 4,y (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 1 & 4).

¹⁰⁵⁴ Il faut souligner que cette particule est déjà de mise dans le texte des stèles frontières.

Dès le début de l'époque ramesside, *ptr* est généralement employé dans les textes de la pratique¹⁰⁵⁵, mais l'on trouve également certains documents dans lesquels la particule *mk* alterne avec *ptr* sans motivation apparente :


Ex. 1050 P. Caire CG 58057, r° 6-7 (= *KRI*I, 238,12)
m ir it3<.i> r t3 knb.t, mk p3 3 m-di.i
 « ne me traîne pas devant le tribunal, vois, l'âne est en ma possession »

Ex. 1051 P. Caire CG 58057, r° 8-9 (= *KRI*I, 238,13-15)
iw.k hr ir.t 3nh n nb 3.w.s r-dd : iw.i r di.t in.tw.f, ptr bw di.t.k in.tw.f, hr
tw.tw hr šd b3k.f m-di.i rnp.t n rnp.t, hr iw sw m-di.k
 « et tu as prêté serment par le maître V.F.S. en ces termes : 'je vais te le faire rapporter', mais vois, tu ne l'as pas encore fait rapporter, et on me réclame sa production d'année en année, alors qu'il est en ta possession »

Dans les deux exemples cités, on se trouve dans le corps d'une seule et même lettre, sans qu'aucune justification à l'alternance entre *mk* et *ptr* n'apparaisse de manière évidente : il s'agit de discours directs qui sont rapportés par l'auteur et ceux-ci sont présentés comme ayant été prononcés (vraisemblablement écrits en l'espèce) par un même individu. Dans les documents de la pratique postérieurs, c'est bien sûr la particule *ptr* qui est de loin la plus employée (96 %), mais on trouve encore certains textes où les deux particules sont utilisées parallèlement. Ainsi, dans un texte juridique datant de l'an 11 de Ramsès III, on trouve :

Ex. 1052 O. Genève MAH 12550, r° 5 & 10 (= *KRI*V, 452,15-16 & 453,8)
bwpw rmt nb mdw im.f, ptr rmt-is.t NP iw r-dd 'DD' (...)
hr mk dd.f n.k [LAC.]
 « personne n'en a discuté, et vois, l'homme d'équipe NP est venu en disant : 'DD' (...) ; mais vois il t'a dit [LAC.] »

On soulignera que l'hypothèse d'un environnement syntaxique particulier présidant au choix d'une particule plutôt que de l'autre ne paraît pas vérifiée avant la fin du règne de Ramsès II. D'après mes dépouillements, à partir de cette époque *mk* n'est plus employé dans les textes de la pratique qu'après la particule *hr*¹⁰⁵⁶. Ce point est illustré par l'Ex. 1052, et c'est également le cas pour une lettre rédigée sous le règne de Ramsès V (dans laquelle les deux particules apparaissent) :

Ex. 1053 P. DeM 6, r° 4 & v° 1 (= *KRI*VI, 266,16-17 & 267,5)
hr mk, sw iy.tw, mtw.k tm di[t LAC.] 
3 (...) *hr ptr, mh.i im.s*
 « mais vois, il est venu et tu ne lui aurais pas donné [LAC.], mais vois, je me suis occupé d'elle »

Si la lecture de ce passage est correcte, elle est intéressante à plus d'un titre. On observe l'emploi du conjonctif médiaphorique étudié ci-dessus (cf. § 2.1) et une graphie inattendue du pseudo-participe à la 3^e m.sg. ; J. Winand (1992 : 145) n'en mentionne pas d'exemple pour la XX^e dynastie. Une lecture différente de ce passage est toutefois difficile car, dans le contexte, le pronom *sw* n'est vraisemblablement pas une faute pour *st*.

¹⁰⁵⁵ Voir e.g. O. Osiréon 2 & 3, r° 5 (= *KRI*I, 128,16).

¹⁰⁵⁶ Voir Fr. Neveu (2001 : 127-137) pour l'emploi des particules *mk* et *ptr* après *hr*.

La particule *mk* doit très certainement avoir été ressentie comme vieillie et peut-être plus ampoulée (même si la chose n'est pas prouvée pour une particule grammaticalisée), mais force est de constater que du point de vue du signifié — qui est celui qui nous intéresse directement ici — rien ne distingue *mk* de *ptr*. Cette observation vaut également pour les textes littéraires où la particule *mk* est beaucoup plus fréquente. Dans la Bataille de Qadesh, les particules *mk* et *ptr* sont toutes deux attestées sans qu'une distinction de signifié ne se manifeste, il en va de même dans les sagesses tel l'*Enseignement d'Ani* où, deux lignes après une occurrence de *mk*¹⁰⁵⁷, *ptr* intervient dans un environnement similaire :

Ex. 1054 P. Caire CG 58042, r° 18,4 (= J.Fr. Quack 1994 : 292)

ptr twi dd n.k n3y zp.w mnḥ nty ip.t m ib.k

« vois, je t'expose les excellentes maximes qui comptent dans ton esprit »

Dans les enseignements, voir l'occurrence de *ptr* dans la lettre instructive de Menna (e.g. O. Chicago 12074, r° 2) ; *ptr* est également présent dans la partie influencée par le néo-égyptien de l'inscription autobiographique de *s3-mwt*, cf. Inscr. de *s3-mwt*, H5 (= ASAE 1966 : 52).

Il en va de même pour le P. Anastasi I, le corpus des *Miscellanées*, celui des *Chants d'amour* ou pour des documents plus « administratifs » comme le P. Harris I (où l'on rencontre *ptr*, *mk* et *mṯn*) : il est très difficile de trouver une justification à l'alternance de ces deux particules qui mettent en avant une intention particulière de l'auteur. Dans les contes, *mk* et *ptr* sont également présents, et peuvent se renforcer en tête d'une même proposition, comme dans le conte d'*Horus et Seth* :

Ex. 1055 P. Chester Beatty I, r° 7,11-12 (= *LES* 46,15-16)

ḥr mk ptr (𓆎𓆏𓆐𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕) *mṯk i.wp ṯw ds.k*

« mais vois, constate que c'est toi qui t'es jugé toi-même »

Pour les références à *mk* et *ptr* dans les textes littéraires, voir Fr. Neveu (2001 : 129) ; sans la particule *ḥr*, voir P. Moscou 120, r° 2,81 (= *LES* 75,12-13). On notera en particulier la cooccurrence de ces deux particules dans une lettre d'Hori à Ramose sous Ramsès II, cf. P. Anastasi IX, r° 16 (= *KRI* III, 507,5-6).

Une fois de plus, aucune opposition significative ne se manifeste. Cela rend dès lors d'autant plus unique le cas du conte d'*Ounamon* — dont le caractère littéraire n'est plus à prouver —, où les occurrences des deux particules doivent retenir notre attention. Dans ce texte, J. Winand¹⁰⁵⁸ a suggéré l'existence d'une opposition signifiante entre *mk* et *ptr*. Si *ptr* est employé normalement, comme un présentatif ou un interpellatif¹⁰⁵⁹, il n'en va pas de même pour *mk*, particule dont use l'auteur comme d'une ressource stylistique pour indiquer la présence d'ironie. J'en citerai un exemple :

¹⁰⁵⁷ Cf. P. Caire CG 58042, r° 18,2 (= J.Fr. Quack 1994 : 292).

¹⁰⁵⁸ J. Winand (2004b).

¹⁰⁵⁹ Sur la fonction phatique de la particule *ḥr*, voir Fr. Neveu (2001 : 127).

Ex. 1056 P. Moscou 120, r° 1,x+16-x+17 (= LES 66,8-12)

iw.f dd n.i

mk mntk m3^c.tw, sw tñw p3 wh3 n imn nty m dr.t.k (𓄀𓄁𓄂),

sw tñw t3 š^c.t n p3 hm-ntr tpj n imn nty m dr.t.k (𓄀𓄁𓄂)

iw.i dd n.f: di.i st n ns-sw-b3-nb-dd t-n.t-imm

iw.f hdn r ikr zp-2, iw.f dd n.i: hr mk wh3 š^c.t mn m-dr.t.k

« et il me dit : ‘bien sûr que tu es sincère [ironie] ; et où est le rescrit d’Amon que tu devrais avoir en main ? où est la lettre du premier prophète d’Amon que tu devrais avoir en main ? Alors je lui dis : ‘je les ai donnés à Smendès et Tanoutamon.’ Il entra dans une colère noire et dit : ‘voyons [ironie] ! et rescrit ou lettre, tu n’as plus rien !’ »

Cette distinction, qui est manifestement opérante dans le texte d’*Ounamon*, demeure un cas isolé. En effet, dans tous les autres textes qu’il m’ait été donné de lire, *mk* et *ptr* ne semblent jamais présenter de caractère ironique particulier — et ce, même lorsque les deux particules sont conjointement attestées. La non-assertion potentiellement véhiculée par l’ironie semble donc ne pas être exprimée au niveau linguistique *stricto sensu*. Ainsi, dans un texte qui en est rempli comme le P. Anastasi I, aucun indice particulier (qu’il soit linguistique ou même graphique) ne soutient l’hypothèse de l’existence d’une forme de marquage de l’ironie dans les textes néo-égyptiens.

L’intérêt de ce passage d’*Ounamon* ne s’arrête pas à l’expression de l’ironie. On aura en effet constaté que j’ai traduit les deux relatives *nty m dr.t.k* par « que tu devrais avoir en main » ; cela fait beaucoup de modalité pour une prédication qui est normalement à traduire « qui est dans ta main ». Le contexte de l’extrait n’autorise cependant pas beaucoup de doutes concernant l’interprétation que doit recevoir le passage. Le prince de Byblos s’attendait à ce qu’Ounamon ait en main les lettres officielles de demande pour le bois, mais l’Égyptien les a données à Smendès et Tanoutamon. Les deux propositions relatives à prédicat non verbal sont dès lors manifestement modalisées dans le domaine assertif. Dans celles-ci, le locuteur indique qu’il sait, en fonction de ce qui se passe habituellement (*i.e.* son univers de croyance), qu’Ounamon devrait avoir des missives en sa possession. Cependant, l’actualité de l’assertion est immédiatement rejetée dans le domaine de l’irréalité, car il constate *de visu* qu’il ne les porte pas sur lui. On serait dès lors dans le cas typique d’une expression épistémique s’appuyant sur un facteur modal de nécessité marquée du sceau de l’irréalité. Cependant, dans le texte néo-égyptien, on ne constate la présence ni d’une marque d’inférence (facteur modal de nécessité dans le domaine épistémique), ni d’une construction indiquant l’irréalité. On pourra arguer que l’on peut se passer de la nuance d’irréalité, voire de l’inférence épistémique, si l’on comprend que la graphie 𓄀𓄁𓄂 est écrite pour *m-di.k* — les relatives pourraient alors être traduites « qui sont (normalement) en ta possession ». Certes, mais les deux seuls types de graphies attestés pour la préposition composée *m-di* dans le conte d’*Ounamon* sont 𓄀𓄁 et 𓄀𓄁¹⁰⁶⁰. C’est pourquoi, sauf si un marqueur évident a été négligé, je pense qu’il faut constater que, dans l’état actuel de notre documentation,

¹⁰⁶⁰ D’après les renseignements fournis par la base de données *Ramsès*, la seule graphie « approachante » (elle ne note ni le *-r-*, ni le renforcement du *-t*) dans le corpus néo-égyptien est à trouver dans O. Michaelides 87, r° 4 (= *KRI* IV, 415,9-10) *wn(n).f hr di.t p3y.i nty m-d(i).f* (𓄀𓄁), *iw.i hr di.t n.f p3y.f nty m-di.i gr mntf* « lorsqu’il me donnera mon (bien) qui est en sa possession, je lui donnerai le sien qui est en ma possession pour ce qui le concerne ».

les prédictions non verbales ne marquent ni la modalité épistémique, ni l'irréalité en néo-égyptien (au niveau du code graphique du moins). Les études typologiques existantes fournissent très peu d'informations sur ce point, mais je reconnais n'avoir pu trouver d'autre langue dans laquelle ces deux phénomènes soient d'application ; faut-il songer à un marquage intonatif ? Probablement, mais cela demeure peu de choses pour deux catégories fondamentales de la modalisation que sont la non-assertion et l'irréalité. De plus, un constat similaire devra être produit pour la distanciation du locuteur par rapport au contenu rapporté dans le discours indirect.

2.2.2. De la modalisation des discours rapportés

La catégorie du discours indirect¹⁰⁶¹ a déjà fait couler beaucoup d'encre en linguistique égyptienne¹⁰⁶². Il faut cependant constater que ce domaine de l'analyse linguistique apporte peu à notre compréhension du système modal néo-égyptien. J'en présenterai ici les raisons avant de mettre en perspective les formes de modalisation du discours rapporté déjà présentées par ailleurs.

Le discours direct et le discours indirect, comme le précisent T. Güldemann et M. von Roncador¹⁰⁶³, se manifestent lorsque « *a secondary text is reproduced or mentioned within the primary, immediately produced text* ». Afin de décrire la distinction entre ces deux catégories, deux études demeurent fondamentales en néo-égyptien¹⁰⁶⁴ : la contribution de D. Sweeney¹⁰⁶⁵ qui a paru dans les *Mélanges Lichtheim* et la monographie de C. Peust intitulée *Indirekte Rede im Neuägyptischen*¹⁰⁶⁶. Les acquis de celles-ci me permettront de situer la problématique. Après une étude de l'*oratio obliqua* au niveau de la linguistique générale, C. Peust définit très clairement le discours indirect¹⁰⁶⁷ : on doit considérer que l'on est en présence du phénomène lorsque l'on constate l'existence d'une modification des données pragmatiques de la situation discursive primaire (« *Primärtext* ») ; celles-ci sont reconstruites au moins en un point pour s'intégrer dans le texte où est repris ce discours (« *Obertext* »). L'auteur répartit l'ensemble des manifestations du discours indirect néo-égyptien en quatre catégories¹⁰⁶⁸ :

¹⁰⁶¹ Pour une approche typologique du phénomène, voir T. Güldemann & M. von Roncador (2002).

¹⁰⁶² Voir en particulier les études spécifiques de J.F. Borghouts (1982) ; D. Sweeney (1990) ; C. Peust (1996) ; Fr. Kammerzell & C. Peust (2002) ; C. Peust (2005) ; C. Di Biase-Dyson (2009), je remercie ici vivement Camilla de m'avoir communiqué les épreuves de son article en cours de publication dans *LingAeg*.

¹⁰⁶³ T. Güldemann & M. von Roncador (2002 : VIII).

¹⁰⁶⁴ On trouvera un résumé de la position des égyptologues ayant travaillé sur le sujet dans C. Peust (1996 : 41-48).

¹⁰⁶⁵ D. Sweeney (1990: 943-979). Voir également les remarques dans D. Sweeney (2001: 23-28).

¹⁰⁶⁶ C. Peust (1996).

¹⁰⁶⁷ C. Peust (1996 : 24) : « *Indirekte Rede liegt dann vor, wenn eine Redewiedergabe in mindestens einem Punkt nicht den pragmatischen Bedingungen der primärtextlichen Sprechsituation adäquat ist und diese Abweichung als eine spezifische Interferenz des Obertextes erklärt werden kann. In allen anderen Fällen ist von einer direkten Rede auszugehen.* »

¹⁰⁶⁸ C. Peust (1996 : 82-84) ; l'approche de C. Di Biase-Dyson (2009) est « *pragmatic: it pays closer attention to person deixis in order to understand the linguistic choices that interlocutors make in order to fulfil particular social intentions* » ; si cette approche permet assurément de comprendre de manière plus fine les choix posés par les auteurs en fonction des registres d'expression, des genres littéraires et de la diachronie, elle ne modifie pas les constats précédents sur la forme linguistique : on observe, déictiques mis à part, une absence *quasi* totale de

Le fait que l'on ne possède qu'une seule occurrence du morphème *is* employé comme relateur pour introduire un discours indirect ne simplifie pas l'analyse, mais cette attestation unique est relativement claire : le verbe *dd*, dans un emploi déclaratif, est suivi de *is* qui impose à la complétive un présupposé de fausseté (distanciation du locuteur sur le plan assertif) ; il s'agit précisément du même présupposé de fausseté que véhicule la particule lorsqu'elle est employée pour introduire une proposition interrogative (cf. chapitre II, § 1.5.2.2). Deux points doivent alors être soulignés. (1) Il est impossible de considérer que l'on a affaire à un discours direct en parataxe dans l'exemple cité. Cette impossibilité est lourde de conséquences pour les complétives introduites par *in* : l'analyse hypotactique qui en a été proposée se trouve d'une certaine manière confirmée par l'Ex. 1058. (2) Le morphème *is* qui introduit un discours indirect, comme le montre sa forme, son signifié et sa fonction, est le même que celui qui est employé pour introduire une interrogative. Partant, cet emploi de la particule vient corroborer l'analyse que j'ai proposée pour l'origine de l'emploi de la particule interrogative *in* en fonction complétive : si l'on accepte que les deux particules ont suivi un processus de grammaticalisation similaire (et je ne vois pas quel argument pourrait infirmer cette hypothèse), la dérivation de l'emploi de *in* en fonction complétive à partir de *inn* < *ir wnn* devient très difficile à défendre. Comme je l'ai noté dans l'introduction à l'étude des complétives, il est typologiquement probable qu'une langue qui ne possède pas de marqueurs spécifiques au sein de la proposition complétive pour indiquer la non-assertion (cf. le constat relatif au discours indirect introduit par *o/r-dd*) possède des relateurs signifiants au niveau modal : ce point paraît vérifié en néo-égyptien.

Si la particule *is* introduit effectivement une complétive (dépendance syntaxique par rapport à un verbe opérateur), ce n'est pas le cas des emplois du conjonctif à valeur médiaphorique : les signifiés des deux constructions sont semblables (mise en cause d'un contenu propositionnel en s'appuyant sur un médium), mais leur fonction syntaxique diffère radicalement. Ce point justifie dès lors la complémentarité entre les deux constructions. Comme l'avait noté J. Winand¹⁰⁸⁰ concernant les emplois du conjonctif à valeur habituelle, ce paradigme peut exprimer à lui seul un changement de perspective. La même constatation vaut pour les emplois médiaphoriques : aucune des occurrences que l'on a conservées du conjonctif avec cette valeur n'apparaît après un verbe pouvant être assimilé à la catégorie des déclaratifs. Le conjonctif n'est dès lors pas dépendant d'un verbe opérateur.

Il convient dès lors de conclure que, si la valeur modale des deux constructions est similaire, la particule *is* permet d'introduire un véritable discours indirect, qui dépend syntaxiquement d'un verbe opérateur déclaratif, tandis que le conjonctif — un peu à la manière du « style indirect libre » de nos vieilles grammaires latines — signale à lui seul un changement du degré d'assertivité dans une séquence narrative ; il n'entretient pas de rapport de subordination syntaxique avec un verbe introducteur.



2.2.3. L'auxiliaire *y3* : vers une étude transpropositionnelle de la modalité

De tous les phénomènes modaux abordés jusqu'à ce point, aucun ne dépasse le cadre de la proposition. Cependant, afin de rendre compte des emplois de la particule *y3* d'une part et,

¹⁰⁸⁰ J. Winand (2001 : 307) : « [à] côté des cas où le conjonctif prolonge une situation d'arrière-plan inaugurée par une autre construction, il existe des exemples où le conjonctif signale par sa seule présence que l'on quitte la chaîne narrative pour ouvrir une parenthèse sur une situation habituelle ».

temporelle de la forme autonome de la protase qui permet de situer dans le temps la valeur d'irréalité véhiculée par la construction *wn iw.f r sdm*. Lorsqu'elle est employée de manière autonome, c'est le contexte énonciatif qui indique la valeur temporelle exacte qu'il convient de lui accorder :

- Ex. 1060** P. BM 10052, r° 4,12-13 (= *KRI* VI, 776,14-16)
b(w)pwy.i ptr rmt nb, hn (𓂏𓂏𓂏) ptr.i ɔ, wn iw.i dd.t.f, ir smtr.f m bdn p3
mnn, dd.f, b(w)pwy.i ptr ht nb, hn (𓂏) ptr.i ɔ, wn iw.i dd.f
 « 'je n'ai vu personne, si j'avais vu, je le dirais', on l'interrogea au bâton et avec le *mnn*, et il dit : 'je n'ai rien vu, si j'avais vu, je le dirais' »
- Ex. 1061** P. BM 10403, v° 3,29 (= *KRI* VI, 833,5-6)
bwpw.i ptr ɔ, hn (𓂏𓂏𓂏) ptr.i ɔ, wn iw.i dd.f n.k
 « je n'ai pas vu, si j'avais vu, je te le dirais »
- Ex. 1062** P. BM 10403, v° 3,29-31 (= *KRI* VI, 833,6-8)
whm smtr.s m knkn m bdn, didi.tw n.s ʕnh n nb ʕ.w.s <r> tm dd ʕd3,
dd.s : bwpw.i ptr ɔ, hn (𓂏𓂏𓂏) ptr.i ɔ, wn iw.i dd.f
 « reprise de son interrogatoire à coups de bâton, on lui fit prêter un serment par le maître V.F.S. de ne pas mentir, et elle dit : 'je n'ai pas vu, si j'avais vu, je le dirais' »
- Ex. 1063** P. Moscou 120, r° 2,29-30 (= *LES* 69,15-16)
hr ir p3y.k dd : wn n3 nsw.t h3wty.w di.t in.tw hq nbw, hn (𓂏𓂏𓂏) wn
(m-)di.w ʕnh snb, wn bn iw.w di.t in.tw n3 ht
 « et concernant ce que tu racontes (à savoir que) les rois d'autrefois avaient l'habitude de faire apporter de l'argent : s'il avaient possédé vie et santé, ils n'auraient pas fait amener ces biens ! »
 J. Winand (1992 : 411 & 494) ; W.K. Simpson (2003 : 121) ; B.U. Schipper (2005 : 76-77).

conserve  (voir R.A. Caminos 1958 & A. Roccati 1975 : 245). Ce renforcement peut être rapproché du rôle joué par la particule *3* en moyen égyptien, cf. A.H. Gardiner (1957³ : § 119.8) ; on trouve encore une attestation de cette particule dans O. DeM 1266 + O. Caire CG 25218, r° 6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 17) *hpr 3* () *hrw.w htp n i3w.t, iw.i r-hn.k r ʕ nb* « puissent advenir les jours paisibles de la vieillesse, quand je serai avec toi chaque jour ». Je ne connais par ailleurs qu'une attestation de la particule *h3* employée isolément et exprimant le souhait ou l'espoir dans le corpus néo-égyptien : [_{LAC}] *iw.f hr dd n.sn : h3 (𓂏𓂏𓂏) tw.tn iy (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) iw gm{.i} <.tn> b3 s.t mnht r di.t mn rn [n p3y 3h]* « j'espère que vous revenez en ayant trouvé l'endroit parfait pour faire reposer le nom de cet esprit » O. Louvre 667-770, r° 7 (= *LES* 94,5-6) ; J. von Beckerath (1992 : 104) manque le sens de cette proposition en corrigeant *h3* en *h3y* (voir p. 107 n. oo) et en traduisant : « *[s]eid ihr herabgestiegen (?), indem ihr (zurück)gekommen seid?* ». La question du rapprochement avec la particule *h3* est complexe, cf. A.H. Gardiner (1955 : 291) : « *I confess that I still incline to the view of the Wörterbuch* [qui fait de *hn* et de *h3* deux lemmes différents], *but I do not feel so thoroughly convinced as to regret having advanced the other more paradoxical hypothesis* » ; sur cette particule, voir M.A. Collier (1991) qu'il faut suivre contre E.S. Meltzer (1984). La parenté sémantique entre les deux particules est, quoi qu'il en soit, assurée en raison d'une alternance comme celle qui suit : *w3h k3 n it.i imn, h3 (𓂏𓂏𓂏) twi hr km.t, mi it iw.i nty bw ptr.w h3r* « par le *k3* de mon père Amon, puissé-je être en Égypte, comme le père de mes pères qui n'ont jamais vu un Syrien » Bataille de Qadesh, § 188-189 (= *KRI* II, 61,1-7) ; le texte du P. Sallier III, r° 6,7 porte quant à lui : *hn (𓂏𓂏𓂏) twi hr km.t* « si seulement j'étais en Égypte ».

Tout cela est bien connu. On ajoutera que l'origine de la valeur modale irréaliste est encore perceptible dans certains emplois où la forme projette l'intentionnalité (propre au paradigme du futur III) dans la sphère du passé grâce au convertisseur *wn*. Les exemples de la combinaison de ces deux dimensions ne sont pas nombreux, mais le phénomène n'en est pas moins attesté. J'en prendrai deux exemples célèbres :

Ex. 1064 P. d'Orbiney, r° 5,4 (= *LES* 14,9-10)
p3-wn twi šn p3y smi bin (i.)wn iw.f r ir.t.f m s<f>
 « car je souffre de cette proposition indécente qu'il avait l'intention d'accomplir hier »

Ex. 1065 P. Sallier 1, r° 4,11-5,1 (= *LEM* 81,10-12)
iw.f hr it3 n3 nw.wt wn iw.i r in.t.w m-b3h p3 mr-hd
 « et il prit les tissus que j'allais apporter à l'intendant du Trésor »

On observe que la valeur intentionnelle du futur III — lorsqu'on ne se trouve pas dans une interaction directe entre locuteur et allocutaire (ici une conversion relative à la troisième personne) — se combine directement avec l'irréalité qu'appelle le convertisseur *wn*. L'économie du récit renforce d'ailleurs cette interprétation linguistique : la femme d'Inepou a tout intérêt à insister au maximum sur la culpabilité de Bata ainsi que sur sa prétendue volonté d'accomplir le pire. Il importe donc de remarquer que, dans ce genre d'exemples, sont cumulées deux valeurs modales distinctes : l'irréalité découlant de *wn* + futur III se combine avec la nuance modale volitive que peut véhiculer le futur III en contexte¹⁰⁸⁴.

L'utilisation de la particule *y3* après une forme irréaliste constitue un environnement favorable pour établir le signifié de cette particule. Le retour à la réalité après une forme irréaliste est en effet régulièrement signalé en néo-égyptien par le recours à cette particule. Elle fonctionne alors à la manière du *vōv* dé grec ou du *nunc uero* latin¹⁰⁸⁵. Celle-ci souligne donc que le locuteur soutient la véracité de son propos et signale par l'emploi de *y3* le retour à son univers de croyance après une hypothèse ou un énoncé contrefactuel :

Ex. 1066 P. Moscou 120, r° 1,18-21 (= *LES* 62,13-63,2)
hn (𓏏 𓏏 𓏏) it3 iw ns-sw p3y.i t3 p3 h3y r t3y.k br, mtw.f it3 p3y.k hd, wn iw.i db3.f n.k m p3y.i wd3 (...) *y3 ir p3 it3y i.t3y tw, mntk sw, ns-sw t3y.k br*
 « si c'était un voleur appartenant à mon pays, celui qui est descendu dans ton bateau et aurait volé ton or, je te le rembourserais directement sur mes magasins, mais à vrai dire le voleur qui t'a volé, il vient de chez toi, il appartient à ton bateau ! »
 W.K. Simpson (2003 : 117-118) ; B.U. Schipper (2005 : 49-50).

Je ne pense donc pas que cette particule est « pratiquement dépourvue de valeur sémantique », ni que l'on puisse résumer son emploi au fait qu'« elle intervient dans la stratégie de l'énonciateur

¹⁰⁸⁴ Pour un exemple de futur III employé dans une relative avec une valeur irréaliste et de possibilité, voir P. Vandier r° 1,11 (= G. Posener 1985 : 45) : *iw bwpw.tn di.t rh.i p3y.f nfr n sš n p3 ssw n di.t 33.f i.wn iw.i r ir.f* « et vous ne m'avez pas fait connaître son excellence de scribe au temps où j'aurais pu l'honorer ».

¹⁰⁸⁵ Sur ce point, voir la remarque de J. Winand (2004b : 5-6).

pour mettre l'accent sur telle ou telle partie du discours »¹⁰⁸⁶. La particule *y3* ancre le propos dans la sphère d'intérêt du locuteur, et par là même dans un monde référentiel qu'il juge avéré. À la différence notable de *mk* et *ptr*, la sphère de l'allocutaire n'intervient pas dans son signifié. Dès les premiers emplois de *y3* dans le corpus, la chose est sensible :

- Ex. 1067** Graffito (tombe de Pere), l. 5-7 (= A.H. Gardiner 1928 : pl. 6)
y3 p3 šms.k nfr, imn p3 nb ʕ3 n wh3.f m gm[.t].f, rwi.k snd
 « vraiment, te suivre est une bonne chose, Amon, le grand maître digne d'être cherché ? quand on le trouve ? ; puisses-tu éloigner la peur »
 La traduction du groupe *wh3.f m gm.t.f* est problématique. On n'en connaît pas de parallèle. A.H. Gardiner (1928: 11) propose « *thou lord great to seek if only he (?) be found* » ; W.J. Murnane (1995 : 208) traduit quant à lui : « *great lord who can be found by seeking him* ». On comparera l'expression de la piété dans ce contexte avec ce que l'on trouve dans certains textes poétiques, cf. e.g. O. Borchardt 1, r° 1-3 (= B. Mathieu 1996 : pl. 24) : *hrw nfr p3y.i ptr.k ° sn, hsy.w ʕ3 p3 m33.k ° bsy.k* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) *n.i irm hnk.t °* « quelle belle journée que de te regarder, frère, quel grand chant que de te voir ; puisses-tu entrer chez moi avec de la bière ».

Cette inclusion dans la sphère du locuteur¹⁰⁸⁷ correspond à une valeur médiaphorique. J'ai montré plus haut (cf. chapitre I, § 3.3.2) que le renforcement assertif d'un énoncé par le locuteur en référence à la vérité (telle qu'il l'envisage) représente le degré F^{\max} de cette catégorie modale. Le locuteur se réfère à ce qu'il considère établi pour soutenir son assertion : les effets de sens qui apparaissent peuvent être traduits « réellement, vraiment, je t'assure que » ; le locuteur exprime formellement la bonne foi sur laquelle repose son propos :

- Ex. 1068** P. Turin 1978/208, v° 1-2 (= Sch. Allam 1973 : pl. 97)
y3 bn inn i.ir hn.w m dwn iwn3
 « en vérité, ce n'est pas du tout nous qui les convoyons d'ordinaire »

- Ex. 1069** P. Turin 1880, r° 2,15-16 (= RAD 55,11-12)
y3 bn i.ir.n sn(i) o n hkr iwn3, wn m-di.n wšb.t ʕ3.t r dd.t.s
 « vraiment ce n'est pas du tout à cause de la faim que nous avons franchi (i.e. les postes de garde), nous avons une revendication importante à formuler »

À partir de ce signifié de base, on peut expliquer la spécialisation de cette particule dans deux emplois : l'interrogation exclamative *y3 ih* \emptyset et l'expression de la cause. L'emploi de *y3* devant l'interrogatif *ih*¹⁰⁸⁸ trouve une justification directe dans le signifié de base qui a été proposé pour la

¹⁰⁸⁶ P. Cassonnet & S. Rosmorduc (2008 : 57) s'appuyant en partie sur Fr. Neveu (1992).

¹⁰⁸⁷ Le retour à la sphère d'intérêt du locuteur peut également se manifester lorsque la particule n'apparaît pas après un système irréel, voir e.g. P. Leyde I 369, r° 5 (= LRL 1,7-8) *hr ʕ.tn, hr ʕ n n3y.tn rmt, y3 twi ʕnh.k(wi) m p3 hrw* « comment allez-vous, comment vont vos gens ? En ce qui me concerne, je suis vivant à ce jour ».

¹⁰⁸⁸ Sur l'interrogatif *ih*, voir P. Vernus (2006 : en particulier p. 155-157). L'ancienne construction *ih pw* est encore bien attestée dans les premiers textes du corpus, cf. e.g. P. Mond I, r° 6 (= T.E. Peet 1930 : pl. 23) *ih pw p3y.k tm h3b n.i hr* [LAC] « pourquoi donc ne m'écris-tu pas concernant [LAC.] ». Même construction dans P. Mond II, r° 4 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27) ; Bol de Moscou 3917, r° 3 (=A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. 9,2) ; P. Caire CG 58053, r° 3 (= Sch. Allam 1987 : pl. 1). Sous le règne de Ramsès II, on trouve encore quelques traces du


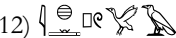
particule ; en effet, une interrogation construite de la sorte porte toujours sur un procès qui est en contradiction avec les attentes du locuteur. Le rapprochement entre l'univers des attentes du locuteur (exprimé par *yʒ*) et le procès interrogé (qui ne remplit pas cette attente) fait apparaître une valeur exclamative propre à cette construction :

- Ex. 1070** P. DeM 18, r° 5-6 (= *KRI* VII, 384,2-4)
yʒ ih ø pʒy<.t> tm h3b n.i pʒy.t snb
 « pourquoi donc ne m'envoies-tu pas des nouvelles de ta santé ? »
 Fr. Neveu (1996 : 295) ; P. Vernus (2006 : 157).
- Ex. 1071** P. Aberdeen 168ac+ 170ac + 173w + 174ai+ak + P. Louvre E 25367,
 v° 3-4 (= D. Lefèvre 2008 : 47A)
yʒ ih ø, m pʒy.k di.t iry.f sw
 « qu'est-ce donc que tu lui as fait faire ? »
 Sur la construction, voir Fr. Neveu (2006 : 293-294)
- Ex. 1072** P. Abbott, r° 6,1-2 (= *KRI* VI, 477,4-5)
yʒ ih ø, iw ink pʒ h3ty-^c dd smi n pʒ hk3
 « qu'est-ce donc, alors que je suis le maire qui fais rapport au Souverain »
 A. Shisha-Halevy (1978 : 57) traduit : « alors qu'est-ce que c'est que je suis le Prince, celui qui fait rapport au Souverain ». Il est préférable de considérer que la proposition *iw*_{CIRC.} fonctionne comme explicative du sujet *ø*, comme dans tous les autres cas, cf. P. Vernus (2006 : 167-168).

D'autre part, Fr. Neveu¹⁰⁸⁹ a insisté sur la valeur explicative que véhicule souvent *yʒ*. Les exemples où cette particule exprime une justification sont en effet nombreux :

- Ex. 1073** O. OIC 16991, v° 4-6 (= *KRI* V, 560,6-7)
m dy di.t pʒy.i nb h3ty.f m-s3.w, yʒ twi hr b3k r-ikr zp-2, bn twi hr nni m kf3w zp-2
 « ne laisse pas mon maître se tracasser à leur sujet, en effet je travaille vraiment d'arrache-pied, je ne fais réellement pas montre de négligence »
- Ex. 1074** P. Turin 1880, r° 3,11-12 (= *RAD* 56,11-12)
m ir sni r mry.t, yʒ di.i n.tn h3r 2 n bd.t m t3y wnw.t
 « ne franchissez pas (*i.e.* les postes de garde) en direction de la rive ; en effet, je promets de vous donner deux khars d'épeautre dans l'heure »
 P.J. Frandsen (1990 : 190) comprend *di.i* comme un perfectif, ce qui est possible. Mais le contexte (le personnel de la Tombe n'aurait pas de réelle raison de partir s'il venait d'être ravitaillé) et la présence de *m t3y wnw.t* me poussent à interpréter la forme comme un subjonctif à valeur d'engagement.

En ramenant l'énoncé introduit par *yʒ* à sa sphère d'intérêt, le locuteur (ou par extension le sujet) exprime le motif qui a présidé à l'assertion de la proposition qui précède. La particule *yʒ*, comme

déictique, cf. *e.g.* O. DeM 972, r° 3 (= P. Grandet 2003 : 427)  [LAC.] ; O. DeM 10113, r° 1 (= P. Grandet 2006 : 312)  [LAC.] ; O. DeM 321, r° 1-2 (= *KRI* III, 544,2-3) *ih pw pʒ shr bin nty tw.k im.f* « que signifie cette mauvaise humeur dans laquelle tu te trouves ? ».

¹⁰⁸⁹ Fr. Neveu (1992 : 13-30).

Les contextes d'emploi de la particule *y3* avec un sens causal sont semblables à ceux dans lesquels *p3-wn* est employé¹⁰⁹³. Dans les deux cas, il s'agit de propositions indépendantes¹⁰⁹⁴, qui sont mises en relation de cause à effet par ces conjonctions :

Ex. 1076 P. Mond II, r° 17-18 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27)
s3w n3 h[.wt] nty m-di.t, p3-wn m ir rh hms.i, iw nn wn s.t-hm.t [LAC.]
 « prends soin des affaires en ta possession ; en effet, ne cherche pas à connaître comment je me porte sans femme [LAC.] »

La valeur étymologique de *p3-wn* est encore très sensible dans ce passage. Voir également O. Petrie 61, r° 7-v° 3 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 23,4) *iw.t (r) hms m t3 ʕry.t m p3y.i [wɔ]3, [p3-]wn ink i.ir [s]w, bn iw rmt nb n p3 t3 [r] h3ʕ.t im r-bnr* « tu resteras dans l'entrée de mon magasin ; vu que c'est moi qui l'ai construit, personne au monde ne t'en expulsera ».

Ex. 1077 O. BM 5627, r° 12-14 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 12)
 « et tu lui écriras la récolte en orge et en blé qui est dû au grenier »
m ir rdi.t ʕhʕ t3 šnw.t n it bd.t, p3-wn smn p3 pr hr t3(y).f šnw.t
 « ne laisse pas le grenier manquer de blé et d'épeautre, parce qu'un temple repose sur son grenier »

D'après mes dépouillements, plus de 83 % des attestations de *y3* dans ce sens interviennent après une forme injonctive : le locuteur souligne la raison personnelle qui le pousse à formuler un ordre. Sur ce point, la comparaison avec les emplois de *p3-wn* est tout à fait éclairante :

Ex. 1078 Stèle Turin 50058, l. 8-9 (= KRI III, 773,2-3)
s3w r t3 dhm(.t), p3-wn m3i m hnw.s
 « méfiez-vous de la cime, car un lion demeure en son for »

Ex. 1079 O. DeM 228, r° 7-9 (= KRI IV, 416,8-10)
iw m ir ʕn n.i smi, y3 twi 3s.k(wi) r f3y n3 iwtn.w nty dy m-di.i m p3 pr
 « et ne me réécris pas ! car je suis pressé d'emporter les terres qui sont ici chez moi »

Comme l'illustre l'exemple qui précède, dès le milieu de la XIX^e dynastie, la particule *y3* est bien attestée dans des emplois exprimant une cause. Cette observation restera vraie jusqu'aux derniers textes du corpus :

Ex. 1080 P. Moscou 120, r° 1,14-15 (= LES 62,6-8)
wh3 p3y.i hɔ, y3 ir p3 hɔ, ns-sw ND p3 nb n n3 t3.wy
 « recherche mon argent, car il appartient à ND le seigneur des deux terres »

Ex. 1081 P. BM 10252, r 5,11 (= Urk. VI, 79,4)
y3 t3y.k sm3y t3w, hr.w dd n ʕ-pp
 « 'car c'est ta bande de comparses', disent-ils s'adressant à Apophis »

¹⁰⁹³ On relèvera l'énoncé elliptique dans lequel *p3-wn* introduit la proposition en tête de discours direct : Inscription de Més, N6 (= KRI III, 426,5-6) [*iw.s hr smi r-dd*] : *p3-wn twi h3ʕ.kwi r-bnr m t3y.i 3h.t n NP p3y<.i> [it]* « et elle porta plainte en ces termes : '(c'est) parce que je suis dépossédée de mon terrain (hérité) de NP mon père' ».

¹⁰⁹⁴ Fr. Junge (2001 : 87) : « *p3-wn* is a particle co-ordinating independent sentences, like "for" in English ».

Ce dernier exemple possède un intérêt particulier dans l'établissement du signifié causal de la particule $y\text{ʒ}$; en effet, la version en égyptien de tradition du *Rituel de repousser l'Agressif* emploie dans le même passage la conjonction $\underline{dr-nt}(t)$ ($\text{𓄏} \text{𓄏} \text{𓄏} = \text{Urk. VI, 79,3}$) qui indique on ne peut plus clairement une fonction causale. Partant, il semble légitime de poser que la particule $y\text{ʒ}$, à partir d'un signifié médiaphorique de base (force F^{max}) — qu'elle a conservé sur toute l'étendue du corpus —, s'est spécialisée dans deux emplois particuliers : (1) l'interrogation exclamative, dont la valeur naît de l'inadéquation entre une attente dans la sphère du locuteur et sa non-réalisation dans l'univers référentiel, et (2) l'expression de la cause, qui découle d'un motif propre au sujet/locuteur justifiant l'assertion d'une proposition. Il s'agirait donc, à côté du conjonctif dans la narration exprimant un facteur modal centré sur F^0 , d'une seconde stratégie relevant de cette catégorie d'analyse. À la différence de la première, $y\text{ʒ}$ correspond toujours à une validation maximale du facteur modal F^{max} .

Cet examen de la valeur modale de la particule $y\text{ʒ}$ conclut la description des *media* expressifs de la modalité assertive dans les propositions indépendantes ; et par là même ce travail. Il faut reconnaître un certain sentiment de frustration lorsque l'on étudie les variations de l'assertivité en néo-égyptien. En effet, face à la richesse développée par cet état de langue dans l'expression de la modalité radicale, les marqueurs de non-assertivité sont pour le moins épars. À côté du renforcement assertif exprimé par la particule $y\text{ʒ}$ et de quelques attestations du conjonctif à valeur épistémique ou médiaphorique (on n'en possède pas plus d'une quinzaine), je n'ai pu identifier qu'une occurrence possible de modalisation assertive, celle d'un discours indirect introduit par *is* ; cela demeure peu de choses. Cette attestation, si elle devait emporter l'adhésion, me semble toutefois parlante par sa rareté. Cela montre que des possibilités étaient effectivement à la disposition des locuteurs pour modaliser un énoncé sur le plan assertif, mais que celles-ci étaient utilisées avec la plus grande parcimonie. On en vient à se demander si des conclusions de nature anthropologique ne devraient pas être tirées, ce que je me garderai bien de faire ici. On reste toutefois avec l'impression tenace que les locuteurs du néo-égyptien ne ressentaient que très peu le besoin d'exprimer les degrés d'un savoir altéré, marqué par le possible et le probable. On pourra m'objecter que des études à venir montreront assurément l'existence de modes d'expression particuliers pour ce genre de nuances modales — je l'espère —, mais pas en nombre suffisant, à mon sens, pour renverser cette tendance linguistique forte qui fait des Égyptiens du Nouvel Empire un groupe social qui n'aime pas exprimer l'incertitude, du moins dans leurs écrits.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Dans la mesure où j'ai proposé des conclusions intermédiaires pour chacune des questions abordées dans le cours même de l'étude, je m'efforcerai de ne revenir ici que sur quelques points centraux qui me paraissent posséder une validité générale, dépassant les questions ponctuelles posées par l'analyse de cas particuliers en néo-égyptien.

Étant donné la multiplicité des expressions linguistiques étudiées, je ne doute en effet pas que l'interprétation de certains exemples sera mise en cause, ou que les explications suggérées pour l'évolution du signifié de telle construction dans un domaine fonctionnel donné seront discutées. Il n'en demeure pas moins que plusieurs points peuvent être défendus :

1) la diversité linguistique des textes du corpus néo-égyptien tel qu'il a été envisagé, loin de constituer un obstacle à l'explication cohérente du fonctionnement de la modalité, se révèle d'une réelle richesse. Elle impose toutefois d'articuler les variations propres aux registres d'expression avec la normativité des genres textuels et d'intégrer cette dialectique dans une perspective diachronique ;

2) le concept de modalité peut être organisé en une notion opérante dans l'analyse des faits de langue. Un examen historico-critique de ce concept permet de dégager les paramètres notionnels et structuraux qui assurent l'unité de la notion de modalité ; cette unité est par ailleurs confortée par l'observation des données typologiques :

a) au niveau sémantique, la notion de facteur modal est essentielle : tout énoncé dans lequel le locuteur prend explicitement en compte un facteur de ce type participe de la modalité. Il peut être défini au moyen de trois paramètres notionnels transcatégoriels :

- le paramètre de « force » rend compte du continuum entre le pôle de la nécessité et le pôle de la possibilité et explique l'interaction entre les expressions de la modalité et la polarité ;
- le paramètre de « direction d'ajustement » permet d'opérer la distinction entre la modalité assertive et la modalité radicale : lorsqu'il recourt à la première, le locuteur construit à travers son énoncé une représentation qui correspond à ce qu'il sait du monde, tandis qu'avec la seconde, il reconnaît qu'un facteur modal pèse sur la réalisation du procès ;
- le paramètre d'« origine » objective les catégories de l'aléthique, de l'épistémique et du médiaphorique pour la modalité assertive et les catégories du dynamique, du boulique et du déontique pour la modalité radicale ;

b) les paramètres structuraux de portée logico-sémantique et de position syntaxique de la modalité permettent d'articuler la modalité à la temporalité. On peut ainsi reconnaître à toute expression de la modalité une inscription temporelle (passé, présent ou futur) et une portée (rétrospective, simultanée ou prospective) ;

3) en néo-égyptien, l'analyse du signifié du subjonctif montre que cette forme est fondamentalement modale. Elle se définit par la présence dans son signifié d'un facteur de nécessité relevant du domaine de la modalité radicale. La force de ce facteur varie en fonction du système d'opposition dans lequel entre la forme subjonctive pour chaque domaine notionnel de la modalité radicale ; cela confirme *a posteriori* la pertinence des distinctions opérées au niveau théorique :

- a) dans l'expression de l'engagement, le subjonctif n'entre en concurrence qu'avec une forme non marquée du point de vue de la modalité, le futur III. La force du facteur modal s'ajuste par conséquent sur F^{\max} . La négation du subjonctif dans cette fonction possède pour successeur fonctionnel une construction recourant à l'auxiliaire modal *rh* + INF. (*bn iw.f r rh sdm*). Cela prouve que le facteur modal de nécessité a été ressenti par les locuteurs sur toute la période couverte par le néo-égyptien : le signifié du subjonctif indépendant n'est donc pas réduit à une forme d'expression du futur ;
- b) dans les domaines de l'obligation et de la volonté, le subjonctif exprime également un facteur modal de force maximale : il s'agit de la conséquence directe du fait que ce paradigme s'oppose à des constructions axiologiquement marquées au sein de ces deux domaines ;
- c) dans le domaine de l'optativo-jussif, en revanche, le subjonctif entre en opposition avec plusieurs formes spécialisées dans l'expression de la manipulation forte entre locuteur et allocutaire. Par conséquent, le facteur modal exprimé évolue de F^{\max} vers $]F^0, F^+]$, et son signifié est centré sur l'optativité ou l'ordre atténué ;

4) la négation du subjonctif illustre les interactions existant entre le domaine de la nécessité et celui de la possibilité ; outre la polarité négative des catégories susmentionnées, la négation *bn sdm.f* peut exprimer l'impossibilité pour l'agent de réaliser un procès, voire l'impossibilité générique. De ce fait, le subjonctif négatif entre dans le domaine de la modalité assertive. Cette impossibilité que peut ainsi véhiculer le subjonctif explique pourquoi il sera concurrencé et progressivement remplacé dans cette fonction par la construction négative *bn iw.f r rh sdm*. Cette dernière, en combinant le facteur de possibilité inhérent à l'emploi modal du verbe *rh* + INF. et l'orientation vers le futur, s'immisce définitivement dans le domaine de l'expression de l'impossibilité épistémique à la XXV^e dynastie ;

5) le futur III demeure fondamentalement une forme non modale en néo-égyptien (expression de l'assertivité dans le futur). Il projette un procès dans le domaine prévu (cf. modèle épistémique du temps). Ce signifié de base permet de rendre compte des effets de sens qui apparaissent en contexte ; ceux-ci reposent sur la personne du sujet et la fonction illocutoire de la proposition. Certains indices montrent cependant une évolution lente et graduelle de la forme vers le domaine modal : quelques emplois optatifs de ce paradigme le rapprochent de la sphère du subjonctif. Cela a certainement favorisé en retour son actualisation dans une fonction syntaxique dépendante : ces deux emplois demeurent toutefois marginaux en néo-égyptien ;

6) l'alternance entre les complétives introduites par *iw_{CIRC.}* et celles qui sont précédées de *r-dd* ne repose pas sur une opposition entre assertion et non-assertion après les verbes de perception-cognition. Je suggère que cette alternance se situe au niveau du médium favorisé par le locuteur : une perception sensorielle directe (*ptr/gmi* [SN] *iw_{CIRC.}*) s'opposerait ainsi à une appréhension de la réalité faisant intervenir une dimension cognitive (SV_{COGN.} *r-dd*). Par ailleurs, le moule syntaxique de la perception sensorielle, qui est largement représenté avec le verbe *gmi* (*gmi* SN *iw_{CIRC.}*), a probablement favorisé la présence d'un pronom cataphorique dans les constructions du type [SV *se r-dd*] ;

7) pour les verbes opérateurs impliquant une manipulation, l'analyse de la forme syntaxique des complétives en relation avec leur signifié respectif est probante. Elle montre que l'on peut

distinguer trois degrés d'intégration syntaxique qui correspondent à trois degrés de manipulation qu'exerce l'agent du prédicat principal sur le procès dépendant : au degré de manipulation faible correspond la forme complétive SV + *iw*_{CIRC.}, au degré médian SV + SUBJ., et au degré fort SV + INF. ;

8) dans le domaine de la modalité assertive, à côté des valeurs épistémique et médiaphorique du conjonctif, on remarquera l'emploi de la particule *is* comme relateur pour introduire un discours indirect qui n'est pas pris en charge par le locuteur. Le signifié de la particule *is*, qui induit un présupposé de fausseté dans les propositions interrogatives indépendantes (cf. opposition *is bn sdm.f* vs. *is bw ir.f sdm*), est conservé lorsqu'elle fonctionne comme relateur : le discours indirect est porteur d'une force de validation F⁻ dans le domaine de la modalité assertive (mise en cause du médium).

Les paradigmes, constructions et expressions variées de la modalité qui ont été abordés au cours de cette étude sont certes nombreux — ce qui a inévitablement conduit à certains raccourcis —, mais ils ne représentent qu'une partie minimale du champ d'investigation que cette catégorie notionnelle permet d'aborder dans l'explication des faits de langue. Le choix méthodologique consistait à focaliser ce premier examen général de la modalité en néo-égyptien sur les propositions ne faisant intervenir qu'une prédication¹⁰⁹⁵ : cela a paru représenter la seule voie méthodologique possible pour légitimer cette catégorie d'analyse en linguistique égyptienne. Il était nécessaire, dans un premier temps, de mettre en exergue les systèmes d'opposition entre formes marquées au niveau de la proposition.

*
* *

Enfin, je voudrais m'arrêter brièvement sur deux points complémentaires — dès lors que l'on sort de la proposition simple — qui permettent de présenter succinctement quelques pistes prometteuses pour des études à venir. Tout d'abord, je soulignerai ce qu'implique la prise en compte du contexte d'actualisation d'une proposition simple dans l'analyse des relations interpersonnelles. Ensuite, je montrerai comment le modèle théorique qui a été développé ici peut se révéler opérant dans l'analyse des relations transphrastiques ; dans ce cadre, j'envisagerai plus particulièrement les domaines de la causalité et de la finalité. Il ne s'agit que de réflexions préliminaires, mais elles me paraissent, d'une part, être propres à élargir les perspectives qui ont été retenues pour ce travail et, d'autre part, montrer pourquoi il était nécessaire de se limiter à celles-ci dans un premier temps.

a) Le rôle du contexte énonciatif dans l'analyse des relations interpersonnelles. Comme cela a été suggéré dans la partie théorique, le contexte énonciatif dans lequel apparaît une proposition joue un rôle non négligeable dans l'interprétation d'un signifié modal. Un énoncé ne comportant aucune marque explicite de modalité peut parfaitement être ressenti par l'allocutaire comme

¹⁰⁹⁵ La seule exception à ce principe réside dans l'étude de l'expression de la complémentation (cf. chapitre III, § 1). Il a paru indispensable d'envisager ce phénomène afin de donner un aperçu complet de l'expression de la modalité assertive.

porteur d'un facteur modal (dans le domaine assertif, on songera notamment aux phénomènes intonatifs).

Je prendrai un exemple dans le domaine de la modalité radicale pour illustrer ce qu'implique la prise en compte du contexte d'actualisation d'une proposition simple. Si l'on voulait décrire de manière plus complète l'interaction entre locuteur et allocutaire, et plus spécifiquement les formes variées de manipulation de l'allocutaire, il serait indispensable de sortir du cadre de la proposition afin de rendre compte d'énoncés comme ceux qui suivent :

Ex. 1082 P. Turin 1880, r° 2,14-15 (= *RAD* 55,9-10)
'bn iw.n r iy.t, k3.k n n3y.k hry
 « 'nous ne viendrons pas', diras-tu à tes supérieurs »

Ex. 1083 O. Berlin P 11239, r° 5-6 (= *KRI* III, 545,7-8)
m ir sdm{.i} sn, 'in tw n3 hmty.w (i.)f3i.sn', k3.k n.sn
 « ne les écoute pas ! 'ramenez donc le cuivre que vous avez soustrait',
 diras-tu »

Dans le cadre de ce travail, la dimension pertinente pour l'Ex. 1082 était celle du discours direct au futur III : il s'agissait de rendre compte du signifié intentionnel de ce paradigme à la première personne dans le discours. Cependant, au niveau textuel, on observe que l'intentionnalité ne trouve pas sa source directement chez le sujet (ici à la première personne du pluriel), mais est imposée à ce sujet par le locuteur qui recourt au marqueur de fin de discours *k3*. En projetant dans le futur les propos que devra tenir l'allocutaire, le locuteur lui dicte une ligne de conduite¹⁰⁹⁶. Cette construction est donc directement complémentaire des actes directifs étudiés au chapitre II, § 1.4. Dans l'Ex. 1083, le discours direct, également projeté dans la sphère du futur par *k3*, est un impératif ; on entre ainsi dans le domaine de la causation indirecte qui devrait être étudiée de concert avec des constructions comme **iw.k r di.t in.sn n3 hmty.w (i.)f3i.sn* « tu feras en sorte qu'ils ramènent le cuivre qu'ils ont soustrait ».

On imagine dès lors aisément l'inflation du nombre de paramètres qui doivent être examinés pour ce type d'analyse, et il eût été inenvisageable de produire une description modale textuelle qui n'ait fait ses preuves au niveau propositionnel. Il n'en demeure pas moins que le modèle proposé a été conçu pour pouvoir s'appliquer à ce niveau d'analyse également, et que l'on voit aisément les liens qui se tissent avec les analyses qui précèdent.

¹⁰⁹⁶ Par ailleurs, voir e.g. Inscr. de Kanais C, l. 2 (= *KRI* I, 67,15) *ihy, k3.tn mi mr.n.i* « fort bien, direz-vous ainsi que je l'ai voulu » ; P. Sallier 1, r° 2,10 (= *LES* 88,6-7) *ir p3 nty nb iw.k {h}r dd n.f, iw.i ir.f, k3.k [n.f]* « 'tout ce que tu lui diras, je le ferai', lui diras-tu » ; P. Harris 500, v° 2,11-12 (= *LES* 84,5-6) *{i.}di <n>.n swth dhwti hn' hm.t.f hrd.w.f, ptr h3.t <n> b3k.sn, k3<.k> n.s r p3y 200 n thbs.t nty mh m rmt* « 'swth nous a livré dhwti ainsi que sa femme et ses enfants, vois les premiers fruits de leur servitude', lui diras-tu concernant ces deux cents paniers remplis d'hommes » (pour la correction, voir le parallèle en v° 3,8) ; P. d'Orbigny, r° 17,10 (= *LES* 27,15-16) *ir p3 nty iri (𐎠𐎢𐎡𐎠𐎠) t3 šps r dd (𐎠𐎢𐎡𐎠) n.i, iw.i r sdm.f n.s, k3.k* « 'ce que la noble dame me dira, j'y obéirai', diras-tu » ; P. Chester Beatty I, r° 7,12-13 (= *LES* 46,16-47,2) *imy in.tw NP, mtw.tw ir.t n.f sb3y.t 3.t r-dd i.ir.k di.t d3y.s hr ih, k3.tw n.f* « que l'on fasse amener NP et qu'on lui inflige une punition sévère en lui demandant : 'pourquoi l'as-tu fait traverser ?', lui demandera-t-on ».

Cela est peut-être encore plus flagrant dans l'analyse de la causalité et la finalité¹⁰⁹⁷ en relation avec la modalité. Je mettrai ici en perspective certains problèmes méthodologiques et les questions qui surgiront seront inévitablement plus nombreuses que les réponses apportées. Cependant, ce domaine me paraît propre à illustrer une dernière fois la puissance explicative du modèle proposé.

b) Pour une approche modale de la causalité et de la finalité. L'étude du signifié modal de la particule *y3*¹⁰⁹⁸ a montré que l'expression de la modalité pouvait être liée à celle de la causalité — dans ce cas, à partir d'un renforcement de l'assertivité. Dans le domaine causal, comme l'ont montré récemment G. Gross & M. Prandi¹⁰⁹⁹, il convient d'opérer une distinction entre la cause *stricto sensu* et les motifs. Si la relation causale relève d'un raisonnement aléthique qui fait directement référence aux événements du monde des phénomènes (*e.g.* « la route est inondée, parce qu'il y a eu un violent orage »), les motifs font fondamentalement appel au raisonnement et à l'intentionnalité. Par là, ils rejoignent la volonté du sujet et s'immiscent dans le domaine de la modalité. Si l'on parle de « motifs » au pluriel, c'est qu'ils peuvent être rétrospectifs (« je suis resté à la maison parce qu'il pleuvait ») ou prospectifs (« je suis resté à la maison parce que je ne voulais pas être mouillé/pour ne pas être mouillé »).

Les deux exemples cités suffisent à montrer que c'est la catégorie des motifs prospectifs qui entretient des liens plus particuliers avec le domaine modal : le sujet donne une justification intentionnelle à la réalisation d'un procès et ne se contente pas d'exprimer la cause d'un état de fait.

En néo-égyptien, on peut distinguer plusieurs formes d'expression de la causalité. Celles-ci se situent sur un continuum qui s'étend de l'inférence pragmatique¹¹⁰⁰ (la cause ne fait pas partie du

¹⁰⁹⁷ L'analyse des emplois de la forme *hr-sdm.f* pourrait également entrer dans cette perspective. Toutefois, j'ai déjà proposé ailleurs (2005) une analyse de la valeur modale de cette forme en m'appuyant sur les relevés de P. Vernus (1990b : 61-84) pour l'égyptien de la première phase et de Fr. Neveu (2001 : 219-228) pour le néo-égyptien. Il suffira de rappeler ici que, originellement, c'est un facteur modal de nécessité qui constitue l'unité sémantique de la forme. Ainsi, en égyptien de la première phase, ce paradigme permet d'actualiser une valeur aléthico-épistémique de déduction à caractère nécessaire et, dans le domaine du déontique, il possède un sens prescriptif et manifeste la présence d'une obligation. Il s'agit donc d'une forme modale transcatégorielle, puisqu'elle permet d'actualiser une nécessité à la fois dans le domaine assertif et dans celui de la modalité radicale. En néo-égyptien, la forme a déjà commencé à évoluer sensiblement vers le domaine de l'aoriste, mais elle conserve, dans certains emplois, un caractère de nécessité perceptible. On soulignera que la limitation de cette forme aux textes littérairement élaborés en néo-égyptien pose des questions irrésolues si l'on souhaite expliquer son emploi comme forme aoristique dans les stades ultérieurs de la langue. Dans mes relevés, la dernière attestation de la forme provient du P. Vandier, r° 4,10-11 (= G. Posener 1985 : 69) « puisses-tu te montrer bienveillante le jour où tu iras sur terre » *ptr-sw, iw hr-šm<.t> r [LAC. m hr]w n šsp (...)*, vois, il se fait que tu as l'habitude de te rendre [sur terre le jo]ur de recevoir (...)» L'interprétation de cette forme *hr-sdm.f* est assurée par le passage qui suit : *ph p3 ssw, p3 h[rw n š]m r-hry nty-iw.s ir.f tñw 6 n hb* « la date arriva, le jour de se rendre sur terre, ce qu'elle faisait à chaque fête du sixième jour » ; dans ce texte, la forme possède une valeur purement aoristique et est dénuée de tout signifié modal. Pour un emploi circonstanciel de la forme *hr-sdm.f* dans un texte datant sensiblement de la même époque, voir T. Leyde I 431, r° 18-19 (= J. Černý 1932 : pl. 5).

¹⁰⁹⁸ Cf. chapitre III, § 2.2.3.

¹⁰⁹⁹ G. Gross & M. Prandi (2004 : en particulier p. 77-109).

¹¹⁰⁰ G. Gross & M. Prandi (2004 : 43) : « [l]orsqu'elle est engagée dans la connexion transphrastique, l'inférence n'apparaît pas comme une démarche résiduelle et parasitaire du codage, mais comme un facteur constitutif de l'expression, qui interagit avec le codage. »

suggéré que l'emploi de *m-dr sdm.f*, tout en conservant une dimension temporelle, était plus proprement causal (« étant donné que », voir l'anglais « *since* » pour l'affinité entre le temps et la cause). La construction (*r*)-š3^c-*m-dr sdm.f*, quant à elle, serait plus spécifiquement temporelle. Cette observation semble corroborée par les données :

- Ex. 1086** O. DeM 1266 + O. Caïre CG 25218, r° 14-15 (= B. Mathieu 1996 : pl. 19)
p3 g[r]h, iw.k n.i r-nhh, m-dr iw n.i hnw.t
 « ô nuit, tu seras mienne à jamais, étant donné que ma maîtresse est venue à moi »
- Ex. 1087** P. ESP C, r° 53-56 (KRI VI, 520,11-14)
hsy tw.tn ND1, hsy tw.tn ND2, hsy tw.<tn> k3 n pr-3 p3y.tn nb, m-dr rwi.tn n3 hr.w n ss i.wn iy.t r th3 p3 t3 n.km.t
 « puisse ND₁ vous louer, puisse ND₂ vous louer, puisse le *k3* de Pharaon votre maître vous louer, vu que vous avez écarté les ennemis de *ss* qui venaient s'en prendre au territoire égyptien »
- Ex. 1088** O. Nash 8, r° 5 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 44,1)
[h]r ir ink, m-dr dd.k, iw.i r hsf.s
 « et moi, puisque tu t'es exprimé, je compte y répondre »

Dans la mesure où elle intègre les dimensions temporelle et causale, je propose de faire de cette construction un degré intermédiaire sur le continuum qui mène vers l'expression de la cause *stricto sensu*.

Ce dernier domaine est formellement exprimé par la conjonction *p3-wn*¹¹⁰⁴. Celle-ci est d'un intérêt certain pour notre propos. En effet, elle permet d'établir le lien entre causalité et modalité. Comme les expressions déjà envisagées, elle peut être employée pour exprimer un motif rétrospectif¹¹⁰⁵ :

- Ex. 1089** O. DeM 114, r° 6-7 (= KRI III, 45,14-46,1)
m dy{.i} isk ht nb.t im.f, p3-wn h3b n.i n3-n rwd(.w) n p3 hr hr p3y{.n}<t>n htr
 « ne laisse rien y (*i.e.* au Trésor) traîner, parce que les administrateurs de la Tombe m'ont écrit concernant votre salaire »

À côté de ces emplois (de loin les plus fréquents), on trouve quelques textes où cette conjonction est employée devant une forme orientée vers le futur. Elle permet alors d'exprimer ce qui correspond conceptuellement à un motif prospectif :

¹¹⁰⁴ Pour la particule *y3* qui succède à *p3-wn* dans l'expression de la cause, cf. chapitre III, § 2.2.3.

¹¹⁰⁵ On inclut dans les motifs rétrospectifs à la fois (1) ceux qui reposent sur une justification contemporaine du moment d'énonciation et (2) ceux qui s'appuient sur un procès accompli. (1) Voir *e.g.* O. W.M. Staring, v° 2-4 (= KRI III, 542,1-2) *m ir ir.t rmt bin, p3-wn ink p3y.k sn* « ne fais pas le mauvais gars ! en effet, je suis ton frère » ; O. DeM 132, r° 2-5 (= KRI III, 558,10-12) *ih-di.t hr.t, mtw.t sht n.i p3y rwdw rwd zp-2 zp-2 iw bw iy(.t) imn-htr, p3-wn twi {hr} h3w.kwi r-ikr zp-2 zp-2* « sois attentive et tisse-moi ce châle très rapidement, avant qu'Aménophis ne vienne, parce que je suis parfaitement nue ». (2) Voir *e.g.* P. Bologne 1094, r° 1,7-8 (= LEM 2,1-2) *mtw.k h3b <n.>i p3 i.ir.k nb hr smi wpw.t nb nty tw.k hr ir.w, p3-wn di.k wdf.w r-ikr r tm iy.t* « et tu m'écriras concernant tout ce que tu as fait, faisant un rapport sur toutes les missions dont tu te charges, parce que tu as fait traîner les choses à l'excès afin de ne pas revenir ».

Ex. 1090 P. d'Orbiney, r° 2,2-4 (= *LES* 11,2-5)

imy grg n.n htr [_{LAC.}] *r sk3, p3-wn t3 3h.t pr.ti (...)* *mtw.k i[y.t] r sh.t hr*
pr.wt, p3-wn iw.n r mh <r> sk3 [m] dw3

« fais-nous préparer un attelage [_{LAC.}] pour labourer, car le champ est sorti (i.e. de l'eau) (...), et viens au champ avec des semences, car nous commencerons à labourer dès demain »

Dans l'Ex. 1090, on observe l'actualisation des deux motifs distincts : le premier (*p3-wn t3 3h.t pr.ti*) justifie une injonction de manière rétrospective, tandis que le second (*p3-wn iw.n r mh <r> sk3*), de manière prospective : on entre ainsi dans la sphère de l'intentionnalité du sujet au sein d'une expression causale. Cette intentionnalité peut par ailleurs, comme on l'a observé dans l'étude de la volonté (cf. chapitre II, § 1.3.3), se teinter d'une dimension axiologique par le recours à l'expression *ib.i r* + INF. :

Ex. 1091 P. Anastasi V, r° 21,1-2 (= *LEM* 67,13-14)

ih-h3b.k n.i hr c.k snb.k m-dr.t rmt nb nty hr iy dy m-di.k, p3-wn ib.i r
sdm{.i} c.k m-mn.t

« veuille m'écrire comment tu vas, et donner des nouvelles de ta santé par l'intermédiaire de quiconque vient ici de ta part ; en effet, je désire avoir de tes nouvelles quotidiennement »

Il s'agit d'un point méthodologique d'importance : grâce à la distinction entre le motif rétrospectif et le motif prospectif à l'intérieur d'une expression causale, on peut articuler la dimension causale à la dimension modale. En outre, la notion de motif prospectif permet d'établir le lien entre causalité et finalité. En effet, dans une expression de forme causale, l'intention correspondant à un motif prospectif¹¹⁰⁶ relie l'action projetée à « ses avatars situés dans le passé — à la décision »¹¹⁰⁷, mais le locuteur peut choisir d'asserter cette même intention en rupture avec la sphère causale et privilégier le vecteur temporel qui lie une action à son objectif. En égyptien, ce vecteur est exprimé par la préposition *r* + INF.¹¹⁰⁸. Comme pour le paradigme du futur III (qui est neutre dans l'expression de la modalité¹¹⁰⁹), la finalité exprimée par *r* + INF. actualise un motif qui coïncide avec le contenu d'une intention, sans qu'aucune dimension modale particulière ne soit mise en exergue. Le procès principal est réalisé « pour » permettre l'accomplissement d'un second procès. Le locuteur ne prend pas en compte de facteur particulier influant sur la réalisation de ce dernier :

Ex. 1092 O. BNU Strasbourg H 68, r° 2-3 (= Y. Koenig 1997 : 21)

tw(i) sm.kwi r ptr p3 hpr im.s

« je m'en suis allé pour voir ce qu'il en était »

¹¹⁰⁶ L'autre grand domaine correspondant à un motif prospectif est la prévision (on se rappellera en ce sens le signifié de base du futur III), cf. e.g. « je rentre parce qu'il va pleuvoir ! » ; ce point sera développé plus bas en relation avec l'expression de la finalité.

¹¹⁰⁷ G. Gross & M. Prandi (2004 : 102).

¹¹⁰⁸ Cette même préposition est à la base du futur objectif de l'égyptien de la première phase : le lien avec la prévision et l'intentionnalité est donc obvie.

¹¹⁰⁹ Du moins jusqu'à un certain point, cf. chapitre II, § 2.3.

Ex. 1093 O. Caire CG 25725 + O. Louvre E 3258, r° 8 (= *KRI*IV, 417,14)

imy iw.t p3y.k rmt r it3.w n.k

« fais venir ton homme pour te les prendre »

D'un point de vue sémantique, on peut montrer que la dimension qui prime est celle d'un lien existant entre un procès et un objectif : l'intentionnalité propre à l'agent du prédicat principal n'est pas particulièrement prégnante. Pour ce faire, on observera qu'il n'existe aucune incompatibilité entre une forme non finie et l'expression du but au moyen de *r* + INF. :

Ex. 1094 O. Petrie 9, r° 1-3 (= *KRI*V, 525,5-7)

DATE *hrw n di.t p3 3 n NP r sk3, iw.f mwt m-di.f m* DATE

« DATE jour de donner l'âne à NP pour labourer, et il mourut sous sa responsabilité en DATE »

Partant, on peut considérer que l'expression de la finalité au moyen de la construction *r* + INF. est neutre d'un point de vue modal. En outre, parallèlement à ce qui vient d'être décrit pour la causalité, la finalité peut s'ouvrir vers la modalité, et cela selon deux axes. L'exemple suivant permettra d'en illustrer le premier :

Ex. 1095 Bulletin de Qadesh, § 19-20 (*KRI*II, 106,6-16)

*iw m p3 hr n ht3 di iw.t.sn r ptr p3 nty hm.f im n-ib-n tm di.t hr sw p3 msc
n hm.f r h3 hn^c p3 hr n ht3*

« mais c'est l'ennemi de *ht3* qui les avait fait venir pour espionner l'endroit où se trouvait sa Majesté dans le but de ne pas permettre à l'armée de sa Majesté de se préparer en vue de combattre l'ennemi de *ht3* »

Ce passage du Bulletin de Qadesh illustre deux dimensions complémentaires de la finalité : la construction *r* + INF. exprime le but premier du déplacement ordonné, tandis que l'infinitif dépendant de *n-ib-n* rend manifestes les liens qui peuvent exister (étymologiquement du moins) entre l'expression de la finalité et la sphère axiologique, qui concerne l'agent du prédicat principal. Il convient de préciser que le lien étymologique entre la conjonction *n-ib-n* et la dimension axiologique est déjà très érodé en égyptien de la première phase¹¹¹⁰, où la conjonction peut être employée dans des textes qui n'impliquent aucun désir dans le chef de l'agent. En néo-égyptien, on ne la trouve plus guère que dans certains textes littéraires marqués par l'égyptien de tradition :

Ex. 1096 P. BM 10684, v° 3,1-2 (= A.H. Gardiner 1935 : pl. 19)

ir.t(w) nn hw.t mhr n-ib-n dm rn.sn

« on a fait ces édifices et pyramides afin que soient prononcés leurs noms »

Il en va de même pour la conjonction *n-mr(w.t)* +INF. qui, en dehors de quelques emplois isolés (cf. Ex. 1098) dans les textes de la pratique¹¹¹¹, n'est plus attestée que dans les textes littéraires ou dans les écrits relevant, au sens large, de l'idéologie royale¹¹¹² :

¹¹¹⁰ Cf. M. Malaise & J. Winand (1999 : § 951) : « [c]ontrairement à ce que l'étymologie pourrait laisser supposer, la subjectivité du locuteur n'est pas présente ».

¹¹¹¹ Pour autant que l'exemple cité soit à considérer comme tel.

¹¹¹² Dans ces textes, il faut noter quelques occurrences de l'ancienne construction *n-mr(w.t)* + SUBJ., voir Inscr. de Kanais C, l. 7 (= *KRI*I, 68,9-10) *ir.n.i se m kwr m m3w n-mr.wt mn.sn hr.i* « si je les ai mobilisés dans un contingent de transport de type nouveau, c'est dans le but qu'ils restent sous mon contrôle ». Sur cette construction de la

Ex. 1097 Inscription d'Henouttaouy, l. 26-27 (= J. Winand 2004a : fig. 2)
*ir p3 sš n pr dw3.t-ntr n imn nty iw.f h3p t3y wd.t r n3 šri.w n šri.w n
 hnw.t-t3.wy m3c.t-hrw, mtw.f ft sš.w im.s n-mr(w.t) (𓄏𓄗) ir n.w [m]d.t
 bin.t, iw.i ir (...)*

« le scribe du domaine de la divine adoratrice d'Amon qui cachera ce décret aux enfants des enfants d'*hnw.t-t3.wy* j.v. et en effacera les écrits dans l'intention d'accomplir contre eux une mauvaise action, je ferai (...) »

Ex. 1098 P. Lee, r° 1,4 (= *KRI* V, 362,5-6)
iw.f hpr hr ir rmt n mnḥ sš n-mry(.t) di.t it3y.tw.w r-hnw m-dr.t rwd NP
 « et il se mit à fabriquer des figurines de cire inscrites dans l'intention de les faire porter à l'intérieur par l'intermédiaire du contrôleur NP »

Les emplois de cette conjonction montrent que la dimension axiologique n'est pas nécessairement présente, mais l'intention de l'agent du prédicat principal demeure néanmoins plus explicite qu'avec l'emploi de *r* + INF. La construction *n-3b* + INF. est, quant à elle, mieux représentée, mais sa dimension axiologique n'en est pas pour autant plus sensible. Elle est documentée aussi bien dans les textes de la pratique (cf. Ex. 1099), que dans les textes scolaires (cf. Ex. 1100) et littéraires (cf. Ex. 1101) :

Ex. 1099 P. Mayer A, v° 6,18-19 (= *KRI* VI, 816,8-10)
*nhy n ht-dcb(.t) <n> p3 htp-ntr n3 nty w3ḥ m p3 wd3, iw i.ir.i w3ḥ.w im
 n-3b (𓄏𓄗𓄗𓄗) s3w t3y ht*

« c'est un peu de charbon pour l'offrande qui est déposé dans le magasin ; si je les y ai déposés, c'est dans le but de préserver ce sceau »

Ex. 1100 P. Anastasi IV, r° 3,1 (= *LEM* 37,3-4)
(i.)ir.f (𓄏𓄗𓄗) gwt n pdr n ph.wy.f° n-3bw [t3]y sdy
 « il ne noue des loques à son derrière que dans le but de se faire un pagne »

Ex. 1101 P. d'Orbiney, r° 4,6-7 (= *LES* 13,11-12)
*iw.s hr hpr mi nty knkn.ti n-cd3 n-3bw dd n p3y.s h3y : m p3y.k sn šri i.ir
 knkn(.i)*

« et elle se déguisa en une femme battue dans l'intention de dire à son mari : 'c'est ton frère cadet qui m'a battue' »

Voir également P. d'Orbiney, r° 9,1-2 (= *LES* 18,14-16) *wn-in.f hr kd n.f
 w-c-n bh n m-dr.t.f (...), iw.f mh m h.t nb nfr n-3bw grg n.f pr* « il se construisit alors une demeure de ses mains (...) qui était remplie de toutes bonnes choses en vue de se fonder un foyer »

Les emplois de ces trois constructions mériteraient d'être minutieusement contrastés, car les contextes d'emploi ne les distinguent pas fondamentalement sur un plan sémantique¹¹¹³. Dans la perspective méthodologique esquissée ici, ce n'est évidemment pas l'essentiel : ce qui importe, est de constater que, à côté de l'expression neutre de la finalité avec la construction *r* + INF., trois

conjonction en égyptien de la première phase, cf. A.H. Gardiner (1957³ : § 181) ; P. Vernus (1990b : 107 & 109) ; M. Malaise & J. Winand (1999 : § 954).

¹¹¹³ Le critère des genres textuels, de même que celui de la diachronie, joue indéniablement un rôle dans la distinction entre *n-3b* + INF. et les deux autres constructions.

- Ex. 1102** O. DeM 592, r° 5-6 (= *KRI*V, 593,6)
imy tw n.i 3h.t{.f}<.i>, tm.i w3h n.k m-b3h wpwty <n> pr-ʕ3
 « donne-moi donc mes biens, en sorte que je ne dépose pas contre toi
 devant un messager de Pharaon »
- Ex. 1103** P. DeM 9, r° 7-8 (= *KRI*VI, 672,10-11)
ih-di.k in.tw sntr, mny, mnh, iry.i mrh
 « veuille faire amener de l'encens, du *mny* et de la cire, que je prépare un
 vernis »
- Ex. 1104** P. Louvre E 25360, r° 9-10 (= D. Lefèvre 2008 : 18A)
mtw.k di.t in.tw.s n.i, t3y.i se m-b3h p3y.n nb
 « et tu me le (*i.e.* le jugement) feras amener, que je l'apporte à notre
 maître »
- Ex. 1105** P. Chester Beatty II, r° 4,2 (= *LES* 32,1-2)
hn.t r.f ptr.i sw ° iw.s hr sm, iw.s in.t.f
 « 'veuille aller le (chercher) que je puisse le voir', et elle se mit en route et le
 ramena »

D'autres contextes d'emploi sont toutefois à dénombrer. Le prédicat principal peut renvoyer à la sphère du passé (cf. Ex. 1106) ou du futur (on entre alors généralement dans la sphère jussive, cf. Ex. 1107). La consécution exprimée par le subjonctif dépendant peut en outre s'appuyer sur une expression intensive (cf. Ex. 1108) :

- Ex. 1106** P. Turin 1975, r° 3-4 (= *LRL* 37,6-7)
w3h.i n3 md3.t m-b3h p3y ntr ʕ3, wdʕ.f sn m wd3 nfr
 « j'ai déposé les documents devant ce grand dieu, en sorte qu'il les juge
 d'un bon jugement »
- Ex. 1107** P. Chester Beatty I, r° 8,8 (= *LES* 48,3-5)
iw.tw rwi hd.t hr tp n hr s3 3s.t, mtw.tw h3ʕ.f r p3 mw, iry.i shn irm.f r t3
i3w.t hk3
 « on enlèvera la couronne blanche de la tête d'Horus et on le jettera dans
 l'eau, que je plaide contre lui à propos de la fonction de souverain »
- Ex. 1108** P. d'Orbiney, r° 2,1-2 (= *LES* 10,15-11,1)
iw n3 ih.w nty r-h3.t.f hr hpr nfr r-ikr zp-2, k(3)b.sn ms.w.sn r-ikr zp-2
 « et les vaches qui étaient sous sa responsabilité devenaient vraiment très
 belles, si bien qu'elles multipliaient à l'envi le nombre des naissances
 qu'elles donnaient »

On observe que la qualité de l'adjectif *nfr* intensifiée par *r-ikr zp-2* est à l'origine de la possibilité d'actualisation du prédicat dépendant (domaine radical de la modalité). Il en va de même lorsque le subjonctif consécutif s'appuie sur une interrogation :

- Ex. 1109** P. Chester Beatty II, r° 5,5-6 (= *LES* 32,16-33,1)
nym rn n p3y.i it, dd<.i> sw <n> n3y.i iry.w
 « quel est le nom de mon père, que je puisse le dire à mes compagnons ? »
 Pour une construction similaire, voir r° 6,5-6 (= *LES* 33,11).

Dans l'Ex. 1109, c'est la réponse qu'attend le locuteur à sa question qui définit les conditions de réalisation du procès exprimé par le subjonctif. À travers les différents exemples cités, on remarque ainsi que, à côté des locutions qui centrent la finalité sur le rôle de l'agent du prédicat principal — et mettent en avant l'intention qui anime ce dernier —, un second domaine entretient des rapports privilégiés avec la modalité, celui de la consécution. Ce lien se tisse à travers le facteur de possibilité qui conditionne la réalisation du procès dépendant.

Si l'expression de la consécution demeure prioritairement l'apanage du subjonctif en néo-égyptien, une étude qui envisagerait de décrire le fonctionnement détaillé de la finalité dans cet état de langue devrait s'attacher à mettre en lumière les relations qu'entretient ce paradigme avec d'autres formes d'expression dans ce domaine spécifique.

De ce point de vue, on notera que la forme *k3-sdm.f*¹¹²⁰ demeure utilisée dans les textes de la pratique durant la XVIII^e dynastie pour exprimer une séquentialité dans le futur¹¹²¹ ; elle possède, de ce fait, un signifié complémentaire à celui du subjonctif : la forme *k3-sdm.f* ne fait pas intervenir de facteur de possibilité pesant sur le procès dépendant ; il s'agit d'acter la succession de deux procès dans la sphère du futur. Cependant, dès que le premier procès peut être ressenti comme la cause, directe ou indirecte, du procès exprimé par la forme *k3-sdm.f*, on s'approche sensiblement du domaine de la consécution¹¹²². Dans les occurrences relevées¹¹²³, la forme *k3-sdm.f* n'en semble pas moins se distinguer du subjonctif sur un point d'importance : elle exprime régulièrement une prévision¹¹²⁴, une intention¹¹²⁵ ou une assurance¹¹²⁶ dans la sphère du futur, sans

¹¹²⁰ Pour la forme *sdm.k3.f* en égyptien de la première phase, cf. *inter alii* R.H.G. Hannig (1987), L. Depuydt (1989 : 18-24) et P. Vernus (1990b : 85-99). Sur la morphologie de la forme *k3-sdm.f* en néo-égyptien, voir J. Winand (1992 : 227-231).

¹¹²¹ Voir e.g. P. Deir el-Bahari 2, r° 3 (= W.C. Hayes 1957 : 81) *mdw hn^c whm* NP, *k3-h3b.tn s^c.t hr.f n wr-m3.w* « discute avec le héraut NP et vous enverrez une lettre à son propos au Grand-des-voyants » ; P. Berlin P 10463, r° 4-5 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10) *hn^c ntk s^c.d sbw 5000 (...) k3-in st p3 imw nty iw.f r iy.t hr.i* « et coupe 5000 planches de bois, et le bateau qui va venir, sur lequel je me trouve, les emmènera ».

¹¹²² C'est souvent le cas lorsque l'on se trouve dans un schéma [IMPÉR. + *k3-sdm.k*]. En effet, comme on l'a vu dans l'aperçu du fonctionnement du subjonctif à valeur consécutive, la réalisation du premier procès est ressentie comme une condition permettant l'actualisation du second. Voir sur ce point P. BM 10107, r° 6-7 (= St.R.K. Glanville 1928 : pl. 35) *my, k3-wp.t(w.)k [h]n^c.f* « viens, et on jugera entre toi et lui ». Il est en ce sens instructif de contraster la paire minimale suivante : P. Anastasi III, r° 3,11 (= LEM 24,1) *ir n.k t3 i3w.t sr ° gm.k sw m-ht i3w.t(i)* « exerce donc cette profession de fonctionnaire, en sorte de la trouver (justifiée) une fois devenu vieux » vs. P. Anastasi V, r° 8,3-4 (= LEM 59,11-12) *ir n.k t3 i3w.t sr, k3-gm.k sw m-ht i3w.t(i)* « exerce donc cette profession de fonctionnaire, et tu la trouveras (justifiée) une fois devenu vieux » ; pour l'interprétation de *m-ht* en fonction adverbiale et de *i3w.t(i)* comme un pseudo-participe, voir J. Winand (1992 : 228 n. 61).

¹¹²³ On notera l'existence d'une construction curieuse qui semble combiner les traits de la forme *sdm.hr.f* à ceux de la forme *k3-sdm.f* : O. Michaelides 18, r° 2 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997b : 40) [LAC.] *k3-dd.hr.k* (𓄏𓄏𓄏𓄏) 'sbk o' r.f [LAC.] « [LAC.] et tu devras dire 'c'est précieux' le concernant [LAC.] ».

¹¹²⁴ Voir e.g. Inscr. de Kanais C, l. 1-2 (= KRI I, 67,14) *i.sdm n.i*, NF, *k3-sdm n.tn kth.w* « écoutez-moi, NF, et les autres vous écouteront » ; P. BM 10474, r° 24,6-7 (= V.P.-M. Laisney 2007 : 357) *ir rmt iw.f r-gs sr, k3 bw rh.o rn.f* « car un homme qui est aux côtés d'un magistrat, on ne connaîtra pas son nom » ; P. Anastasi III, r° 3,12 (= LEM 24,3-4) *tnr tw m ir.t m-mn.t ° k3-h^cmwy.k r.sn* « efforce-toi de pratiquer quotidiennement, et tu les domineras ».

¹¹²⁵ Voir e.g. P. BM 10060, r° 2,9-10 (= B. Mathieu 1996 : pl. 9) *[iw.]i r sdr m-hnw(i), k3 mr<.i> n-^cdb* « je dormirai chez moi et feindra d'être malade » ; l'emploi de la première personne au futur III induit l'intention de la forme *k3-sdm.f* qui est également à la première personne.

qu'un facteur de possibilité n'influe sur la réalisation du procès séquentiel. On peut l'observer clairement en comparant l'emploi du subjonctif et de la forme *k3-sdm.f* dans l'exemple suivant :

Ex. 1110 P. d'Orbiney, r° 3,7-8 (= *LES* 12,11-12)

my, iry.n n.n [wn]w.t sdr.w, 3h n.k p3y, k3-iry.i n.k hbs.w nfr.w

« viens, que nous passions ensemble une heure allongés, cela te sera

profitable et je te ferai alors de beaux vêtements »

Or on a vu que les trois domaines précités étaient ceux d'une forme non marquée du point de vue modal dans l'expression du futur (cf. chapitre II, § 2.2). Tel le futur III — et pour les mêmes raisons —, cela n'empêche pas la forme de se teinter de modalité (parfois fortement en contexte), mais cette nuance provient de l'orientation future de la forme (ainsi que de sa séquentialité) plus que d'un signifié modal intrinsèque, qui rendrait l'actualisation des nuances susmentionnées difficile à justifier.

On sait par ailleurs que cette forme sort rapidement de l'usage en néo-égyptien et se cantonne aux textes littéraires (particulièrement les contes, les *Chants d'amour* et les sagesses) et aux documents de nature scolaire. Il n'est pas impossible que ce phénomène évolutif possède un corollaire indirect. En effet, ainsi que je l'ai suggéré¹¹²⁷, à partir de la XXI^e dynastie, deux constructions vont s'immiscer dans le domaine de la consécution (entendue au sens large) : le conjonctif, qui subit un processus de modalisation lent mais assuré, va tendre vers l'expression de la consécution *stricto sensu* (évolution vers la dépendance qui est particulièrement perceptible à la polarité négative), alors que le futur III circonstanciel (*iw iw.f r sdm*) va venir occuper un domaine fonctionnel laissé vacant par la disparition de la forme *k3-sdm.f*, celui de la séquentialité dans le futur. On notera que, malgré des formations et origines distinctes, ces constructions ont pour point commun de s'appuyer sur un prédicat principal et d'être orientées vers la sphère du non-actuel (du moins dans cet emploi pour le conjonctif).

Comme je l'avais annoncé, les quelques lignes qui précèdent n'ont d'autre but que de suggérer des pistes d'enquêtes, mais elles me semblent posséder l'avantage de montrer que : (1) il est possible de rendre compte des liens qui unissent la causalité, la finalité et la modalité en distinguant les motifs rétrospectifs des motifs prospectifs ; (2) la notion de motif prospectif peut être décrite au moyen des concepts d'analyse linguistique développés pour rendre compte de la modalité ; si on les applique aux relations transphrastiques, on peut distinguer (a) le domaine neutre de la vectorialité instaurée entre deux procès (et celui de l'intention qui en découle), (b) le domaine de la volonté axiologiquement marquée (qui met en exergue le rôle de l'agent du prédicat principal), et (c) le domaine de la possibilité radicale (qui mène à l'expression de la consécution) ; (3) parallèlement à ce que l'on a observé pour le développement d'autres formes d'expression de la modalité, chacun de ces domaines développe un système d'opposition qui lui est propre : une fois prise en compte la dimension diachronique et la distinction des registres d'expression, cela permet d'envisager de manière cohérente et unifiée le développement de plusieurs paradigmes

¹¹²⁶ Voir e.g. P. Anastasi I, r° 11,6 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 99) *i.dd n.i rh.k, k3-wšb.i n.k* « dis-moi ce que tu sais, et je te répondrai ».

¹¹²⁷ Pour le futur III circonstanciel, voir chapitre II, § 1.4.2.4 et pour le conjonctif, voir chapitre III, § 2.1.

dans le champ linguistique de la causalité et de la finalité¹¹²⁸. C'est précisément cet objectif d'unification de l'explication linguistique dans le domaine de la modalité que j'ai voulu développer au cours de cette étude.

Pour conclure, je voudrais insister sur un dernier point de méthode. L'étude de la modalité impose de prendre toutes les précautions possibles lorsqu'on l'envisage dans une langue comme l'égyptien ancien. L'identification de signifiés souvent proches (qui sont loin d'être toujours dictés par le contexte énonciatif) doit s'appuyer sur une argumentation solide. C'est pourquoi, aussi bien dans la présentation du modèle théorique que dans l'analyse des données du néo-égyptien, l'accumulation d'explications et de justifications a pu se faire pesante. Cela m'a toutefois paru une nécessité ; comme je l'ai souligné dans l'introduction, l'objectif était de produire une analyse falsifiable. Sans tomber dans la désinvolture, je dirai que l'identification de la valeur modale exacte d'une construction demeure secondaire si l'on n'a pu fournir au lecteur la possibilité réelle d'une contre-analyse. Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, s'il ne devait rester qu'une chose des quelques pages qui précèdent, j'espère que ce sera d'avoir montré l'intérêt d'une prise en compte systématique de la modalité dans l'étude de l'égyptien ancien.

¹¹²⁸ Si j'ai voulu illustrer les potentialités du modèle d'analyse de la modalité dans le champ de la causalité et de la finalité, c'est que ce dernier ne présuppose pas que soient réglés d'importants problèmes théoriques. Il n'en demeure pas moins applicable à d'autres domaines concernés par l'expression de la modalité. Je pense en particulier à celui de la conditionnalité. En effet, si l'on s'appuie sur l'analyse proposée par M.A. Collier (2006) de l'opposition entre les protases introduites par *inn* vs. *ir iw* en néo-égyptien, on peut suggérer la chose suivante : le propre des systèmes conditionnels construits avec *inn* est de projeter le contenu de la protase dans le domaine du possible (cf. figure 14). Il s'agirait ainsi d'une forme protatique de nature épistémique ; le locuteur se déclare dans l'impossibilité de se prononcer sur la factualité du contenu de la protase. Cela permet d'expliquer la compatibilité des protases introduites par *inn* avec la sphère du passé, du présent, et du futur : le domaine du possible ne souffre pas de limitation au niveau temporel. En revanche, et conformément à l'étymologie de la construction, les protases introduites par *ir iw* permettraient au locuteur d'envisager une possibilité dans le domaine du prévu. Il s'agit alors d'une suspension de jugement qui n'interfère pas avec le domaine épistémique : le locuteur affirme une éventualité dans le domaine du prévu. Cela posé, la description détaillée du fonctionnement de la conditionnalité en néo-égyptien n'était pas une priorité. En effet, le propre des expressions linguistiques conditionnelles est de faire interagir à un niveau supérieur plusieurs paradigmes dont le signifié modal devait d'abord être établi aussi précisément possible. Sur ces constructions en néo-égyptien spécifiquement, on se reportera à A. Erman (1933 : § 703-705) ; J. Černý (1941) ; H. Satzinger (1976 : *passim*) ; J. Černý & S.I. Groll (1984³ : 560-567) ; M. Green (1980) ; L. Depuydt (1991) ; Fr. Neveu (1996 : 177-181 et 192-195) ; Fr. Junge (2001 : 261-265).

TABLE DES MATIÈRES : VOLUME I

INTRODUCTION

1. LE CORPUS NÉO-ÉGYPTIEN.....	7
1.1. QUEL NÉO-ÉGYPTIEN ?	10
1.1.1. Linguistique de l'écrit et délimitation chronologique du corpus.....	10
1.1.2. Registres d'expression et genres textuels.....	19
1.2. LE CORPUS NÉO-ÉGYPTIEN.....	25
1.2.1. Répartition chronologique des documents	25
1.2.2. Autres critères de répartition	27
2. LE CADRE THÉORIQUE : LANGUE ET PERSPECTIVE SUR LA LANGUE	33
2.1. TERMINOLOGIE, LANGUE ET ÉCRITURE	33
2.2. CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	34
2.3. QUELQUES ACQUIS EN LINGUISTIQUE ÉGYPTIENNE	38
2.3.1. Autonomie, (in)dépendance et initialité.....	38
2.3.2. Énoncés marqués et non marqués	40
2.3.3. Les instances d'énonciation.....	41
3. LES EXEMPLES : RÉFÉRENCES ET COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE	41

CHAPITRE PREMIER

1. « MODES » ET « MODALITÉ » DANS LA PENSÉE LINGUISTIQUE ÉGYPTOLOGIQUE.....	46
1.1. LE PROBLÈME DES MODES EN ÉGYPTIEN ANCIEN.....	46
1.1.1. La nature des modes égyptiens.....	46
1.1.2. À propos d'une classification des modes	48
1.1.3. Les formes « prospectives » : choix d'une dénomination	49
1.1.4. Futur objectif vs. futur subjectif.....	50
1.1.5. Les modes verbaux : une catégorie nécessaire ?.....	52
1.2. DES MODES À LA MODALITÉ	54
1.2.1. Les modalités et la sphère du non-actuel	54
1.2.2. La question de l'assertion	56
1.2.3. Modalité et auxiliaires d'énonciation.....	60
2. APPROCHE SÉMANTIQUE DE LA MODALITÉ : DU CONCEPT À LA NOTION.....	63
2.1. MODALITÉ ET LOGIQUE : ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE NOTION.....	65
2.1.1. Aristote : naissance de la logique modale.....	66
2.1.1.1. Nécessité ontologique et nécessité logique	67
2.1.1.2. La question du futur.....	68
2.1.1.3. Le carré des modalités ontiques d'Aristote.....	68
2.1.2. Les Mégarites et Diodore Cronos	71
2.1.3. Stoïcisme et approche grammaticale des « modes » aristotéliens	72

2.1.4. Position syntaxique et portée logico-sémantique.....	73
2.1.4.1. Sens composé vs. sens divisé.....	74
2.1.4.2. La distinction entre modalité de re et modalité de dicto.....	75
2.1.5. Dépasser l'aléthique : les dimensions épistémique et déontique de la modalité.....	76
2.1.5.1. G.H. von Wright : classement des modalités et modalités de l'action.....	77
2.1.5.2. Modalité et temporalité.....	79
2.2. MODALITÉ ET APPROCHE LINGUISTIQUE : EXTENSION DU SIGNIFIÉ.....	83
2.2.1. L'approche de Ch. Bally : modalité et subjectivité.....	83
2.2.2. Modalités et théories énonciatives.....	85
2.2.3. De la distinction entre modalité et subjectivité.....	86
2.2.4. Vers un classement des catégories modales.....	88
2.2.5. Examen de l'analyse typologique de F.R. Palmer.....	91
3. DÉFINITION DE LA MODALITÉ.....	94
3.1. LES PARAMÈTRES NOTIONNELS DE LA MODALITÉ.....	94
3.1.1. La modalité assertive.....	97
3.1.2. Les modalités radicales : unité d'une catégorie.....	101
3.2. LES PARAMÈTRES STRUCTURAUX.....	105
3.3. PARAMÈTRES ÉNONCIATIFS.....	107
3.3.1. Temporalité et modalité.....	107
3.3.2. Engagement du locuteur, variation de l'assertivité et stratégies médiaphoriques.....	110
4. L'ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYP TIEN : ÉTAT ET PERSPECTIVES.....	112
 CHAPITRE 2 : LA MODALITÉ RADICALE	
1. LE SIGNIFIÉ MODAL DU SUBJONCTIF : UNE APPROCHE CONTRASTIVE.....	118
1.1. DE LA DISTINCTION ENTRE LE FUTUR III ET LE SUBJONCTIF EN EMPLOI AUTONOME.....	118
1.1.1. L'opposition entre subjonctif et futur III dans l'apodose des serments.....	121
1.1.2. Les formules de serment dans le corpus néo-égyptien.....	123
1.1.3. La protase des formules de serment.....	127
1.1.4. Le subjonctif comme forme marquée de l'engagement dans les serments.....	130
1.1.5. Le domaine déontique de l'engagement : vitalité relative du subjonctif.....	137
1.1.6. Étendre l'hypothèse : le subjonctif et le domaine du nécessaire boulico-déontique.....	142
1.2. L'EXPRESSION DE L'OBLIGATION : LE DÉONTIQUE ET L'AXIOLOGIQUE.....	144
1.2.1. La forme emphatique subjonctive et l'expression de l'obligation.....	144
1.2.2. <i>š3w</i> : quand le déontique se fait axiologique.....	151
1.2.3. L'emploi axiologique de l'adjectif <i>nfr</i>	160
1.2.4. Expression de la propriété et modalité déontique.....	167
1.3. LA MODALITÉ BOULIQUE : EXPRESSION DE LA VOLONTÉ.....	168
1.3.1. Subjonctif et volonté : un emploi sur le déclin.....	168
1.3.2. La négation du progressif comme volonté négative.....	171
1.3.3. La volonté axiologique ou l'expression du désir de l'individu.....	173
1.3.3.1. L'expression du souhait et la construction <i>ib.i r</i> SN.....	173
1.3.3.2. Le désir exprimé par <i>šbi</i>	181

1.3.3.3. Le lien sémantique entre l'amour et la volonté : <i>mri</i> comme expression du désir.....	184
1.3.3.4. Le verbe <i>wh3</i> : de la recherche au désir, du désir à l'amour	189
1.4. L'OPTATIVO-JUSSIF : DIMENSION INTERPERSONNELLE DE LA MODALITÉ BOULIQUE	194
1.4.1. L'impératif : ordre catégorique et sphère de l'allocutaire	196
1.4.2. Le vétitif.....	206
1.4.2.1. <i>m ir sdm</i> : corrélat négatif de l'impératif catégorique.....	206
1.4.2.2. L'emploi de la négation <i>imy.k sdm</i> en relation avec le vétitif catégorique.....	209
1.4.2.3. La construction <i>s3w r</i> + SN/INF. : emploi et construction alternative	212
1.4.2.4. Tours particuliers dans l'expression du vétitif.....	217
1.4.3. Le domaine du jussif.....	228
1.4.3.1. Expression de la requête et de la demande : le jussif à la seconde personne.....	228
1.4.3.2. L'expression du jussif aux premières et troisièmes personnes : une évolution notionnelle	235
1.4.4. Le domaine de l'optatif.....	240
1.5. Validation du modèle : forme emphatique modale et négation du subjonctif.....	242
1.5.1. Les valeurs modales de la forme emphatique.....	243
1.5.2. Le subjonctif négatif : valeur transcategorielle de la négation d'une forme modale.....	248
1.5.2.1. La négation du subjonctif dans les propositions circonstancielles	254
1.5.2.2. La négation du subjonctif dans les interrogatives	263
2. UNE MODALISATION DU FUTUR III EN NÉO-ÉGYPTIEN ?	274
2.1. DE LA VARIÉTÉ DES EFFETS DE SENS DU FUTUR.....	275
2.2. LE FUTUR III COMME FORME ASSERTIVE DANS LE DOMAINE DU PRÉVU	276
2.2.1. Expression de l'intention : vers les catégories modales de la volonté et de l'engagement	282
2.2.2. Injonction et obligation au futur III	288
2.3. DIMINUTION D'ASSERTIVITÉ ET MODALISATION DU FUTUR III	292
2.3.1. Le futur III en emploi optatif.....	292
2.3.2. Futur III et dépendance	296
2.4. DE LA FORMATION DES FUTURS EN ÉGYPTIEN	301
2.4.1. Le verbe <i>n3i</i> et l'expression du futur.....	302
2.4.2. Le verbe <i>sm</i> comme auxiliaire prospectif.....	305
2.4.3. Notes sur l'évolution des futurs en égyptien ancien.....	307
3. MODALITÉS ET DOMAINE DU POSSIBLE.....	308
3.1. LA NÉGATION DE L'INACCOMPLI	309
3.1.1. Les valeurs modales de la négation <i>bw ir.f sdm</i> en néo-égyptien.....	311
3.2. L'AUXILIAIRE MODAL <i>r3h</i> ET L'EXPRESSION DE LA POSSIBILITÉ	323
3.2.1. L'Aktionsart du verbe <i>r3h</i> et les sens induits par les sélections aspectuelles	323
3.2.2. La grammaticalisation d'un verbe de connaissance comme auxiliaire modal.....	324
3.2.3. La sphère du passé et du présent : emploi de <i>r3h</i> et de sa négation.....	329
3.2.4. L'emploi de l'auxiliaire modal <i>r3h</i> et la sphère du futur.....	334
3.2.5. Le verbe <i>gmi</i> et le verbe <i>spr</i> : deux expressions de la réussite.....	338
CHAPITRE 3 : LA MODALITÉ ASSERTIVE	
1. APPROCHE DE LA COMPLÉMENTATION EN NÉO-ÉGYPTIEN	344

1.1. VERBES ASSERTIFS ET COMPLÉTIVES : DE L'ALTERNANCE ENTRE <i>iw</i> , <i>r-dd</i> ET <i>in</i>	345
1.1.1. Le verbe <i>ptr</i> : une alternance significative entre <i>iw</i> et <i>r-dd</i> ?	346
1.1.2. La complémentation de <i>gmi</i> : entre découverte sensorielle et cognitive	349
1.1.2.1. La construction <i>gmi</i> SN <i>iw</i> _{CIRC.} ou l'axe perceptuel.....	353
1.1.2.2. La construction sur le moule <i>gmi</i> [prédication]	361
1.1.2.3. La construction <i>gmi iw</i> _{CIRC.}	363
1.1.2.4. La construction <i>gmi r-dd</i>	366
1.1.2.5. Évolution de la complémentation des verbes de perception	368
1.1.3. Les verbes <i>ʕm</i> et <i>rḥ</i> : acquisition d'une connaissance et connaissance effective.....	374
1.1.3.1. La complémentation de <i>ʕm</i>	377
1.1.3.2. La complémentation de <i>rḥ</i>	380
1.1.4. La complémentation de <i>sdm</i>	386
1.1.5. Projection de la complétive dans le domaine de l'inconnu : emploi du morphème <i>in</i>	392
1.2. LES VERBES DE MANIPULATION OU L'INDÉPENDANCE DE L'AGENT.....	398
1.2.1. Organisation des données et systématisation de l'analyse des verbes de manipulation.....	398
1.2.2. L'expression de l'ordre et de la demande.....	402
1.2.2.1. Les verbes directifs : <i>wḏ</i> , <i>ḥn/shn</i> SN <i>r</i> + INF. et <i>rdi.t</i> SN <i>m-ḥr</i> (<i>n</i>) SN <i>r</i> + INF.....	402
1.2.2.2. Le verbe <i>ḏd</i> : expression de la requête et de la demande.....	407
1.2.3. <i>rdi</i> et la forme de la causation	412
2. MODALITÉ ASSERTIVE : DE L'ABSENCE DE CONSTRUCTIONS MARQUÉES	423
2.1. LE CONJONCTIF : RENCONTRE DU MÉDIAPHORIQUE ET DE L'ÉPISTÉMIQUE	424
2.2. LES EXPRESSIONS DE LA NON-ASSERTIVITÉ EN NÉO-ÉGYP TIEN	430
2.2.1. L'ironie comme modalité assertive : l'opposition entre <i>mk</i> et <i>ptr</i> dans un texte littéraire.....	430
2.2.2. De la modalisation des discours rapportés	435
2.2.3. L'auxiliaire <i>y3</i> : vers une étude transpositionnelle de la modalité	438
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	448
TABLE DES MATIÈRES : VOLUME I	463

Université de Liège
Faculté de Philosophie et lettres
Département des Sciences de l'Antiquité

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME II

Thèse de doctorat présentée par
Stéphane Polis
sous la direction de
Jean Winand
en vue de l'obtention du titre de docteur
en Langues et Lettres

Année académique 2008–2009

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME II

Université de Liège
Faculté de Philosophie et lettres
Département des Sciences de l'Antiquité

ÉTUDE DE LA MODALITÉ EN NÉO-ÉGYPTIEN

VOLUME II

Thèse de doctorat présentée par
Stéphane Polis
sous la direction de
Jean Winand
en vue de l'obtention du titre de docteur
en Langues et Lettres

Année académique 2008–2009

I. BIBLIOGRAPHIE : ÉGYPTOLOGIE

- O. EL-AGUIZY (1997), *The Particle k3 and Other Related Problematic Passages in Papyrus Westcar*, dans *BIFAO* 97, p. 157-163.
- Sch. ALLAM (1973), *Hieratische Ostraka und Papyri aus der Ramessidenzeit (Urkunden zum Rechtleben im Alten Ägypten)*, Tübingen.
- (1975), *Papyrus Moscow 127 (Translation and Notes)*, dans *JEA* 61, p. 147-153.
- (1981), *Ostrakon Berlin P. 12398*, dans *MDAIK* 37, p. 9-13.
- (1981b), *Engagements matériels en faveur d'Anoukis, déesse guérisseuse (Ostrakon hiératique Turin 57062, anciennement 5941)*, dans *Bulletin du centenaire*, suppl. *BIFAO* 81, p. 197-204.
- (1983), *Papyrus Boulaq XIV und die Silber-Schrift*, dans *WdO* 14, p. 22-29.
- (1985), *Trois lettres d'affaire (P. Caire CG 58056, 58058, 58060)*, dans P. POSENER-KRIÉGER [éd.], vol. I, p. 19-30 & pl. 1-6.
- (1987), *Trois missives d'un commandant (Pap. CGC 58053-5)*, dans *ASAE* 71, p. 4-25 & pl. 1-5.
- (2001), *Ein Erbstreit um Sklaven (Papyrus BM 10568)*, dans *ZÄS* 128, p. 89-96.
- J.P. ALLEN (1984), *The Inflection of the Verb in the Pyramid Texts*, Malibu.
- (1986), *Tense in Classical Egyptian*, dans W.K. SIMPSON [éd.], p. 1-21.
- (1986b), *Features of Nonverbal Predicates in Old Egyptian*, dans G. ENGLUND & P.J. FRANDBSEN [éd.] (1986), p. 9-44.
- (1991), *Form, Function, and Meaning in the Early Egyptian Verb*, dans *LingAeg* 1, p. 1-32.
- (2000), *Middle Egyptian. An Introduction to the Language and Culture of Hieroglyphs*, Cambridge.
- (2002), *The Heqanakht Papyri*, New York (= *MMA* 27).
- (2003), *Response to J. Baines* [cf. A. LOPRIENO, 2003], dans Z. HAWAS [éd.], p. 27-28.
- H. ALTENMÜLLER & R. GERMER [éd.] (1989), *Miscellanea aegyptologica. W. Helck zum 75. Geburtstag*, Hambourg.
- J. ASSMANN (1974), *Ägyptologie und Linguistik. Bericht über ein Heidelberg Kolloquium zwischen Ägyptologen und Sprachwissenschaftlern im Wintersemester 73/74*, dans *GM* 11, p. 59-76.
- K. BAER (1965), *Temporal wnn in Late Egyptian*, dans *JEA* 51, p. 137-143.
- J. BAINES (1996), *Classicism and Modernism in the Literature of the New Kingdom*, dans A. LOPRIENO [éd.], p. 157-174.
- A.M. BAKIR (1970), *Egyptian Epistolography from the Eighteenth to the Twenty-first Dynasty*, Le Caire (= *BdÉ* 48).
- (1983), *Notes on Late Egyptian Grammar. A Semitic Approach*, Warminster.
- J. BARNS (1948), *Three Papyri in the Duke of Northumberland's Collection*, dans *JEA* 34, p. 35-46 & pl. 9-12.
- (1949), *The Nevill Papyrus: A Late Ramesside Letter to an Oracle*, dans *JEA* 35, p. 69-71 & pl. VI.
- W. BARTA (†) (1993), *Die einleitenden Partikel hr und k3 in Verbindung mit den Formen der Suffixkonjugation*, dans *ZÄS* 120, p. 124-130.
- A. BARUCQ & F. DAUMAS (1980), *Hymnes et prières de l'Égypte ancienne*, Paris.
- J. VON BECKERATH (1968), *Die « Stele der Verbannten » im Museum des Louvre*, dans *RdÉ* 20, p. 7-36.
- (1992), *Zur Geschichte von Chonsemḥab und dem Geist*, dans *ZÄS* 119, p. 90-107.
- (1994), *Zur Datierung des Papyrus Brooklyn 16.205*, dans *GM* 140, p. 15-17.

- Fr. BEHNK (1930), *Grammatik der Texte aus el Amarna*, Paris.
- Mus. BERLIN (1911), *Hieratische Papyrus: vol. 3. Schriftstücke der VI. Dynastie aus Elephantine, Zaubersprüche für Mutter und Kind, Ostraka*, Leizig.
- S. BICKEL & B. MATHIEU (1993), *L'écrivain Amennakht et son enseignement*, dans *BIFAO* 93, p. 31-51.
- S. BICKEL & A. LOPRIENO [éd.] (2003), *Basel Egyptology Prize, 1*, Bâle (= *Aegyptia helvetica* 17).
- A.M. BLACKMAN (1926), *Oracles in Ancient Egypt*, dans *JEA* 12, p. 249-255.
- (1941), *The Stela of Shoshenq, Great Chief of the Meshwesh*, dans *JEA* 27, p. 83-95 & pl. X-XII.
- (1988), *The Story of the King Kheops and the Magicians. Transcribed from Papyrus Westcar (Berlin Papyrus 3033)*, Whitstable.
- A.I. BLÖBAUM, J. KAHL & S.D. SCHWEITZER (2001), *r oder nicht r? Affirmatives Futur III im pVandier rto*, dans *GM* 180, p. 29-38.
- Br. BOHLEKE (1997), *An Oracular Amuletic Decree of Khonsu in the Cleveland Museum of Art*, dans *JEA* 83, p. 155-167.
- M. BONTTY & C. PEUST (1996), *Papyrus Deir el-Medineh VII verso: A Personal Conflict in Deir el-Medineh*, dans *JARCE* 33, p. 65-68.
- J.F. BORGHOUTS (1979), c.r. de M. KOROSTOVTSSEV (1973), dans *BiOr*, 36, p. 271-276.
- (1979), *A New Approach to the Late Egyptian Conjunctive*, dans *ZÄS* 106, p. 14-24.
- (1980), *Object Pronouns of the tw-Type in Late Egyptian*, dans *OLP* 11, p. 99-109.
- (1981), *Monthu and Matrimonial Squabbles*, dans *RdÉ* 33, p. 11-22.
- (1982), *A Deputy of the Gang Knows his Business (Hier.Ostr. 67, 1)*, dans R.J. DEMARÉE & J.J. JANSSEN [éd.], p. 71-99.
- (1982b), *Divine Intervention in Ancient Egypt and its Manifestation (b3w)*, dans R.J. DEMARÉE & J.J. JANSSEN [éd.], p. 1-70.
- S. BOSTICCO (1972), *Museo Archeologico di Firenze. Le stele egiziane di epoca tarda*, Florence.
- G. BOTTI & T.E. PEET (1928), *Il giornale della Necropoli de Tebe*, Paris – Londres.
- G. BOUVIER, R.J. DEMARÉE & K. DONKER VAN HEEL (2001), *An Ancient Egyptian 'CD-Rom': Ashmolean Museum HO 1256*, dans *JEA* 87, p. 93-101.
- M. BROZE (1996), *Mythe et roman en Égypte ancienne. Les aventures d'Horus et Seth dans le Papyrus Chester Beatty I*, Louvain (= *OLA* 76).
- A. DE BUCK (1937), *The Judicial Papyrus of Turin*, dans *JEA* 23, p. 152-164.
- G. BURKARD (1998), *Ostraka aus Deir el-Medine in spätzeitlichen Grabanlagen vor dem Deutschen Haus in Theben*, dans H. GUKSCH & D. POLZ [éd.] (1998), p. 433-442 & pl. 27.
- (1999), „Die Götter gebären in diesem Monat“ Ostrakon Qurna 633, dans *GM* 169, p. 5-15.
- (2001), *Einige Briefe aus Deir el Medine*, dans *GM* 185, p. 5-21.
- G. BURKARD et al. [éd.] (2004), *Kon-Texte. Akten des Symposiums „Spurensuche – Altägyptischen im Spiegel seiner Texte“ (München 2. bis 4. Mai 2003)*, Wiesbaden (= *ÄAT* 60).
- B.M. BRYAN & D. LORTON [éd.] (1994), *Essays in Egyptology in Honor of Hans Goedicke*, San Antonio.
- J.B. CALLENDER (1976), c.r. de V. LEE DAVIS (1973), dans *RdÉ* 28, p. 38-47.
- (1983), *Sentence Initial Position in Egyptian*, dans *CdÉ* 58, p. 83-96.
- (1973), *Grammatical Model in Egyptology*, dans *Orientalia* 42, p. 47-77.
- R.A. CAMINOS (1954), *Late Egyptian Miscellanies*, Oxford (= *BES* 1).
- (1958), *A Fragmentary Duplicate of Papyrus Anastasi I in the Turin Museum*, dans *JEA* p. 3-4 & pl. 2-7.

- (1958b), *The Chronicle of Prince Osorkon*, dans *AnOr* 37.
- (1963), *Papyrus Berlin 10463*, dans *JEA* 59, p. 29-37 & pl. 6.
- (1977), *A Tale of Woe from a Hieratic Papyrus in the A.S. Pushkin Museum of Fine Arts in Moscow*, Oxford.
- J. CAPART, A.H. GARDINER & B. VAN DE WALLE (1936), *New Light on the Ramesside Tomb-Robberies*, dans *JEA* 22, p. 169-193.
- J. CAPART & A.H. GARDINER (1939), *Le papyrus Léopold II aux musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles et le papyrus Amherst à la Pierpont Morgan Library de New York, reproduits en fac-simile avec une transcription hiéroglyphique, une introduction et une traduction*, New York.
- A.K. CAPEL & G.I.E. MARKOE [éd.] (1996), *Mistress of the House, Mistress of Heaven. Women in Ancient Egypt*, New York.
- P. CASSONNET (1994), *Modalités énonciatives et temps seconds en néo-égyptien*, dans *LingAeg* 4, p. 35-56.
- (2000), *Études de néo-égyptien. Les temps seconds i.sdm.f et i.iri.f sdm, entre syntaxe et sémantique*, Paris.
- (2001), *Temps seconds et circonstants rhématisés en néo-égyptien*, dans *LingAeg* 9, p. 45-60.
- P. CASSONNET & S. ROSMORDUC (2008), *Un fragment de miscellanée, l'O. Louvre E 11178a*, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 53-61.
- Fr. DE CENIVAL (1980), *Le système verbal démotique*, dans *CdÉ* 55, p. 87-101 (= c.r. de J.H. JOHNSON [1976]).
- J. ČERNÝ (1927), *Le culte d'Aménophis I^{er} chez les ouvriers de la nécropole thébaine*, dans *BIFAO* 27, p. 159-197.
- (1927b), *Deux nouveaux fragments de textes littéraires connus depuis longtemps*, dans *Revue de l'Égypte ancienne* 1, p. 221-226.
- (1929), *Papyrus Salt 124 (Brit. Mus. 10055)*, dans *JEA* 15, p. 243-258 & pl. XLII-XLVI.
- (1930), *Une expression désignant la réponse négative d'un oracle*, dans *BIFAO* 30, p. 491-496.
- (1932), *The Abnormal-hieratic Tablet Leiden I 431*, dans St.R.K. GLANVILLE [éd.], p. 46-56 & pl. 2-7.
- (1935a), *Ostraca hiératiques. Nos 25501-25832*, Catalogue Général des Antiquités Égyptiennes du Musée du Caire, Le Caire.
- (1935b), *Questions adressées aux oracles*, dans *BIFAO* 35, p. 41-58 & pl. 1-4.
- (1935c), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh (Nos 1 à 113)*, Le Caire (= *DFIFAO* 3).
- (1935-1938), *Parchemin du Louvre N^o AF 1577*, dans P. JOUGET [dir.], I, p. 233-239 avec une pl.
- (1937), *Restitution of, and Penalty Attaching to Stolen Property in Ramesside Times*, dans *JEA* 23, 186-189.
- (1937b), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome II (Nos 114 à 189)*, Le Caire (= *DFIFAO* 4).
- (1937c), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome III (Nos 190 à 241)*, Le Caire (= *DFIFAO* 5).
- (1937-1938), *La constitution d'un avoir conjugal en Égypte*, dans *BIFAO* 37, p. 41-48.
- (1939), *Late Ramesside Letters*, Bruxelles (= *BiAeg* 9).
- (1939b), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome IV (Nos 242 à 339)*, Le Caire (= *DFIFAO* 6).
- (1941), *inn in Late Egyptian*, dans *JEA* 27, p. 106-112.

- (1942a), *Nouvelle série de questions adressées aux oracles*, dans *BIFAO* 41, p. 13-24 & pl. I-III.
- (1942b), *Le caractère des oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire*, dans *BIFAO* 41, p. 105-133.
- (1945), *The Will of Naunakhte and the Related Documents*, dans *JEA* 31, p. 29-53 & pl. VIII-IX.
- (1949), *On the Origin of the Egyptian Conjunctive*, dans *JEA* 35, p. 25-30.
- (1951), *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome v (Nos 340 à 465)*, Le Caire (= *DFIFAO* 7).
- (1962), *Egyptian Oracles*, dans R.A. PARKER (1962), p. 35-48.
- (1970), *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques non littéraires de Deir el-Médineh (Nos 624 à 705)*, Le Caire (= *DFIFAO* 14).
- (1972), *Troisième série de questions adressées aux oracles*, dans *BIFAO* 72, p. 49-69 & pl. XV-XXV.
- (1973), *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, Le Caire (= *BdÉ* 50).
- (1976), *Coptic Etymological Dictionary*, Cambridge.
- (1978), *Papyrus hiéroglyphiques de Deir el-Médineh. Tome I (Nos I-XVII)*, Le Caire (= *DFIFAO* 8).
- J. ČERNÝ & A. H. GARDINER (1957), *Hieratic Ostraca*, vol. I, Oxford.
- J. ČERNÝ & S.I. GROLL (1984³), *A Late Egyptian Grammar*, 3^e éd., Rome.
- J. ČERNÝ & Y. KOENIG (1986), *Papyrus hiéroglyphiques de Deir el-Médineh. Tome II (Nos XVIII-XXXIV)*, Le Caire (= *DFIFAO* 22).
- J. ČERNÝ & R.A. PARKER (1971), *An Abnormal Hieratic Tablet*, dans *JEA* 57, p. 127-131 & pl. XXXV-XXXVA.
- J. ČERNÝ & E. PEET (1927), *A Marriage Settlement of the Twentieth Dynasty. An Unpublished Document from Turin*, dans *JEA* 13, p. 30-39 & pl. 13-15.
- J.-F. CHAMPOLLION (1836), *Grammaire égyptienne ou principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne appliquée à la représentation de la langue parlée*, Paris (éd. par J.-J. Champollion-Figeac).
- L. CHRISTOPHE (1949), *La stèle de l'an III de Ramsès IV au Ouâdi Hammâmât*, dans *BIFAO* 48, p. 1-38 & pl. 1.
- B. CLAUS (2005), *La langue dans tous ses états ... ou presque. À propos des « confessions négatives » de Ramsès IV*, dans *Acta Orientalia Belgica* 18, p. 59-78.
- W. CLARYSSE, A. SCHOORS & H. WILLEMS [éd.] (1998), *Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies Dedicated to the Memory of J. Quaegebeur*, 2 vol., Louvain (= *OLA* 85).
- M.A. COLLIER (1986), *A Note on the Syntax of hpr and omitted impersonal subjects in Late Egyptian*, dans *Wepwawet* 2, p. 15-22.
- (1991), *Constructions with h3 revisited*, dans *GM* 120, p. 13-32.
- (1992), *Predication and the Circumstantial sdm(=f)/sdm.n(=f)*, dans *LingAeg* 2, p. 17-65.
- (1994), *Grounding, Cognition and Metaphor in the Grammar of Middle Egyptian. The Role of Human Experience in Grammar as an Alternative to the Standard Theory Notion of Paradigmatic Substitution*, dans *LingAeg* 4, p. 57-87.
- (2004), *Dating Late XIXth Dynasty Ostraca*, Leyde (= *Egyptologische uitgaven* 18).
- (2005), *Reading ir wnn Conditionals in the Heqanakhte Documents*, dans *LingAeg* 13, p. 1-29.
- (2006), *The Lure of Alterity: inn Conditionals in Late Egyptian*, dans *LingAeg* 14, p. 181-198.
- (2007), *Facts, Situation, and Knowledge Acquisition: gmi with iw and r-dd in Late Egyptian*, dans Th. SCHNEIDER & K. SZPAKOWSKA [éd.] (2007), p. 33-46.
- Ph. COLLOMBERT (1997), *Quand Menkheperre s'adresse à Amon (Stèle du bannissement, l. 12)*, dans *RdÉ* 48, p. 257-259.

- (2000), *Du néo-égyptien au démotique. Procédés grammaticaux pour l'expression des relations temporelles*, 2 vol., Paris [mémoire non publié de l'ÉPHÉt., sous la direction de P. Vernus].
- (2004), *La forme démotique s^c-tw-sdm=f (néo-égyptien (r)-s^c-mdr-sdm=f)*, dans *LingAeg* 12, p. 21-43.
- Ph. COLLOMBERT & L. COULON (2000), *Les dieux contre la mer. Le début du « papyrus d'Astarté » (pBN 202)*, dans *BIFAO* 100, p. 193-242.
- V. CONDON (1978), *Seven royal Hymns of the Ramesside Period. Papyrus Turin CG 54031*, Munich (= *MÄS* 37).
- S. CURTO, S. DONADONI *et al.* [éd.] (1993), *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti, II*, Turin.
- G. DARESSY (1901), *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire : Nos 25001-25385*, Le Caire.
- (1910), *Le décret d'Amon en faveur du grand prêtre d'Amon Pinozem*, dans *RT* 32, p. 175-186.
- (1915), *Trois stèles de l'époque bubastite*, dans *ASAE* 15, p. 140-147.
- (1916), *Le fils aîné de Chéchanq III*, dans *ASAE* 16, p. 61-62.
- (1917), *Stèle du roi Pefnifdubast*, dans *ASAE* 17, p. 43-45.
- (1921), *Fragments héracléopolitains*, dans *ASAE* 21, p. 138-144.
- J.C. DARNELL (2003), *A Stela of the Reign of Tutankhamun*, dans *SAK* 31, p. 75-87.
- N. de G. DAVIES (1943), *The Tomb of Rekh-mi-Rē' at Thebes*, New York (= *MMA* XI).
- A. DAVID (2006), *Syntactic and Lexico-Semantic Aspects of the Legal Register in Ramesside Royal Decrees*, Wiesbaden (= *GOF* IV/35,8).
- B.G. DAVIES & J. TOIVARI (1997), *Misuse of a Maidservant's Services at Deir el-Medina (O.CGC 25237, recto)*, dans *SAK* 24, p. 69-80.
- W.R. DAWSON (1925), *An Oracle papyrus. B.M. 10335*, dans *JEA* 11, p. 247-248, pl. 35-38.
- R.J. DEMARÉE (1993), *The King is Dead – Long Live the King*, dans *GM* 137, p. 49-52.
- (1999), *A Letter of Reproach*, dans E. TEETER & J.A. LARSON [éd.], p. 75-82.
- (2002), *O. Heidelberg Inv. Nr. 567: Fragment of a Necropolis Journal*, dans *ZÄS* 129, p. 109-114.
- (2002b), *Ramesside Ostraca*, Londres.
- (2005), c.r. de P. GRANDET (2003), dans *JAOS* 125/2, p. 274-278.
- (2006), *The Bankes Late Ramesside Papyri*, Londres (= *BMRP* 155).
- (2008), *Two "New" Donkey Texts from Deir el-Medina (O. Hildsheim PM 5160, O. Leiden F. 2002/10.1)*, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 83-98.
- R.J. DEMARÉE & J.J. JANSSEN [éd.] (1982), *Gleanings from Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 1).
- R.J. DEMARÉE & A. EGBERTS [éd.] (1992), *Villages Voices. Proceedings of the Symposium "Texts from Deir el-Medina and their Interpretation"*, Leyde (= *CNWS Publications* 13).
- [éd.] (2000), *Deir el-Medina in the Third Millennium AD. A Tribute to Jac.J. Janssen*, Leyde (= *Eg.Uit.* 14).
- L. DEPUYDT (1983), *The Standart Theory of the 'Emphatic' Form in Classical (Middle) Egyptian: A Historical Survey*, dans *OLP* 14, p. 13-54.
- (1988), *The End of hr.f sdm.f in the Heqanakhte Letters*, dans *RdÉ* 39, 204-208.
- (1988b), *Die „Verben des Sehens“: Semantische Grundzüge am Beispiel des Ägyptischen*, dans *Orientalia* 57, p. 1-13.
- (1989), *The Contingent Tenses of Egyptian*, dans *Orientalia* 58, p. 1-27.
- (1991), *Late Egyptian inn, "if", and the Conditional Clause in Egyptian*, dans *JEA* 77, p. 69-78.

- (1993), *A History of Research on the Prospective Forms in Middle Egyptian*, dans *JARCE* 30, p. 11-31.
- (1993b), *For the Sake of $\text{oyw}\omega$, 'love': an Exception to the Stern-Jernstedt Rule and its History*, dans *JEA* 79, p. 282-286.
- (1993c), *Conjunction, Contiguity, Contingency. On Relationships Between Events in the Egyptian and Coptic Verbal Systems*, Oxford.
- (1994), *On a Late Egyptian and Demotic Idiom*, dans *RdÉ* 45, p. 49-73.
- (1995), *Condition and Premise in Egyptian*, dans *RdÉ* 46, p. 81-88.
- (1997), *On Contiguity in Middle and Late Egyptian*, dans *ZÄS* 124, p. 23-37.
- (1998), *On the Grammar of Demotic Sacerdotal Decrees*, dans *CdÉ* 73 (1998), p. 54-65 [= c.r. de R. S. SIMPSON (1996)].
- (1998), *The Meaning of Old and Middle Egyptian Jw in Light of the Distinction between Narration and Discussion*, dans I. SHIRUN-GRUMACH [éd.], p. 19-36.
- (1999), *Condition and Premise in Egyptian and Elsewhere and the Laws of Thought in Expanded Boolean Algebra*, dans *ZÄS* 126, p. 97-111.
- (2008), *The Function of the Particle $\text{ḳ} \text{ḳ} \text{ḳ}$ in Old and Middle Egyptian*, dans St.E. THOMPSON & P. DER MANUELIAN [éd.].
- P. DER MANUELIAN (1994), *Living in the Past. Studies in Archaism of the Egyptian Twenty-Sixth Dynasty*, Londres.
- P. DER MANUELIAN [éd.] (1996), *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, 2 vol., Boston.
- C. DI BIASE-DYSON (2009), *Reconsidering Reported Speech in Late Egyptian: A Contextual Approach*, à paraître dans *LingAeg*.
- K. DONKER VAN HEEL (1997), *Papyrus Louvre E 7852. A Land Lease from the Reign of Taharka*, dans *RdÉ* 48, p. 81-93 & pl. VIII.
- K. DONKER VAN HEEL & B.J.J. HARING (2003), *Writing in a Workmen's Village. Scribal Practice in Ramesside Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 16).
- ÉR. DORET (1986), *The Narrative Verbal System of Old and Middle Egyptian*, Genève.
- A. DORN (2004), *Die Lehre Amunnachts*, dans *ZÄS* 131, p. 38-55 & pl. 2-7.
- A. DORN & T. HOFMANN [éd.] (2006), *Living and Writing in Deir el-Medine. Socio-historical Embodiment of Deir el-Medine Texts*, Bâle.
- E. EDEL (1955-1964), *Altägyptische Grammatik*, 2 vol., Rome (= *AnOr.*, 34/39).
- W.F. EDGERTON (1929), *A Clause in the Marriage Settlements*, dans *ZÄS* 64, p. 59-62.
- (1932), *Obsolescence of the Imperative Mood in Egyptian*, dans St.R.K. GLANVILLE [éd.], p. 61-68.
- (1934b), *A- $\text{lk}=\text{k}$ "Cease"*, dans *ZÄS* 70, p. 123-124.
- (1935), *On the Origin of Certain Coptic Verbal Forms*, dans *JAOS* 55, p. 257-267.
- I.E.S. EDWARDS (1960), *Appendix to B. GUNN (1955)*, p. 96-105.
- (1960), *Oracular Amuletic Decrees of the Late New Kingdom*, Londres (= *HPBM*, 4).
- (1968), *Ḳenḫikhopshef's Prophylactic Charm*, dans *JEA* 54, p. 155-160 & pl. XXIVA-XXIV.
- (1971), *Bill of Sale for a Set of Ushabtis*, dans *JEA* 57, p. 120-124, pl. XXII.
- (1981), *A Rare Use of the Conjunctive*, dans *MDAIK* 37 (= *Fs. Labib Habachi*), p. 135-137.
- (1982), *The Bankes Papyri I and II*, dans *JEA* 68, p. 126-133.
- M. EL-HAMRAWI (2007), tr/ti als Kennzeichen für subjectiv-modal Satzkerne im Ägyptischen, dans *LingAeg* 15, p. 11-46.

- G. ENGLUND & P.J. FRANDBSEN [éd.] (1986), *Crossroad: Chaos or the Beginning of a New Paradigm. Papers from the Conference on Egyptian Grammar, Helsingør 28-30 May 1986*, Copenhagen.
- W. ERICHSEN (1933), *Papyrus Harris I. Hieroglyphische Transkription*, Bruxelles (= *BiAeg* 5).
- A. ERMAN (1884), *Spuren eines alten Subjunctivs im Koptischen*, dans *ZÄS* 22, p. 28-37.
- (1889), *Die Sprache des Papyrus Westcar. Eine Vorarbeit zur Grammatik der älteren Aegyptischen Sprache*, Göttingen.
- (1928⁴), *Ägyptische Grammatik*, 4^e éd. [1^{re} éd. = 1884], Berlin.
- (1933²), *Neuägyptische Grammatik*, 2^e éd., Leipzig.
- A. ERMAN & H. GRAPOW (1926-1963), *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, 7 vol., Leipzig.
- M. ÉTIENNE (1993), *La stèle 26.1.19 retrouvée*, dans *RdÉ* 44, p. 19-31.
- Chr.J. EYRE (1975), c.r. de V. LEE DAVIS (1973), dans *JEA* 61, p. 286-287.
- (1976), *Fate, Crocodiles and the Judgment of the Dead: Some Mythological Allusions in Egyptian Literature*, dans *SAK* 4, p. 103-114.
- (1979), *A Strike Text from the Theban Necropolis*, dans *Glimpses of Ancient Egypt, Studies H.W. Fairman*, Warminster.
- (1984), *A Draughtsman's Letter from Thebes*, dans *SAK* 11, p. 195-207.
- (1987), *Papyrus Deir el-Medīna XXIV: An Appeal for Wages?*, dans *GM* 98, p. 11-21.
- H.W. FAIRMAN (1938), *Preliminary Report on the Excavations at Sesebi (Sudla) and 'Amārah West, Anglo-Egyptian Sudan, 1937-8*, dans *JEA* 24, p. 151-156 & pl. VIII-XI.
- H.W. FAIRMAN & B. GRDSELOFF (1947), *Text of Hatshepsut and Sethos I inside Speos Artemidos*, dans *JEA* 33, p. 12-33.
- R.O. FAULKNER, *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford, 1962.
- O. FIRSCHOW [éd.] (1955), *Ägyptologische Studien, Hermann Grapow zum 70. Geburtstag gewidmet*, Berlin.
- H.-W. FISCHER-ELFERT (1983), *Die satirische Streitschrift des Papyrus Anastasi I*, Wiesbaden (= *KÄT* 7).
- (1986), *Die satirische Streitschrift des Papyrus Anastasi I. Übersetzung und Kommentar*, Wiesbaden (= *ÄA* 44).
- (1987), *Der Pharao, die Magier und der General – Die Erzählung des Papyrus Vandier*, dans *BiOr* 44, p. 5-21.
- (1989), *Zwei Akten aus der Getreideverwaltung der XXI. Dynastie (P. Berlin 14.384 und P. Berlin 23098)*, dans H. ALTENMÜLLER & R. GERMER [éd.], p. 39-65.
- (1996), *Two Oracle Petitions Addressed to Horus-Khau with Some Notes on the Oracular Amuletic Decrees (P. Berlin P. 8525 and P. 8526)*, dans *JEA* 82, p. 129-144.
- (1997), *Persönliche Frömmigkeit und Bürokratie. Zu einer neuen Edition der Lehre des Ani [= c.r. de J.Fr. QUACK (1994)]*, dans *WdO* 28, p. 18-30.
- (1997b), *Lesefunde im literarischen Steinbruch von Deir el-Medīneh*, Wiesbaden (= *KÄT* 12).
- (2003), *Viehdiebstahl im Ramessidischen Hermopolis*, dans *Annals of the Náprstek Museum* 24, p. 73-87.
- (2004), *Ein Brief an den Schreiber Amen-chau aus Deir el-Medīneh. Hieratisches Ostrakon Landesmuseum Oldenburg/Oldb.*, dans *ZÄS* 131, p. 56-58.
- (2004), *Vom Fluch zur Passion. Zur literarischen Genese des „Tale of Woe“ (Pap. Pushkin 127)*, dans G. BURKARD *et al.* [éd.], p. 81-89.
- J.L. FOSTER (1984), *Oriental Institute Ostrakon #12074: "Menna's Lament" or "Letter to a Wayward son"*, dans *JSSEA* 14, p. 88-99.
- P.J. FRANDBSEN (1974), *An Outline of the Late Egyptian Verbal System*, Copenhagen.

- (1990), *Editing Reality: The Turin Strike Papyrus*, dans S.I. GROLL [éd.], I, p. 166-199.
- (1992), *The Letter to Ikhtay's Coffin: O. Louvre Inv. No. 698*, dans R.J. DEMARÉE & A. EGBERTS [éd.], p. 31-49.
- H. FRANKFORT & J.D.S. PENDLEBURY (1933), *The City of Akhenaten. Part II. The North Suburb and The Desert Altars.. The Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1932*, Londres (= *Egypt Exploration Society Mem.* 40).
- G.A. GABALLA (1977), *The Memphite Tomb-Chapel of Mose*, Warminster.
- L. GABOLDE [éd.] (2008), *Hommages à Jean-Claude Goyon*, Le Caire (= *BdÉ* 143).
- M. GABOLDE (2008), *Des travailleurs en vadrouille*, dans L. GABOLDE [éd.], p. 181-196.
- Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.] (2008), *Mélanges offerts à François Neveu par ses amis, élèves et collègues à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, L. Caire (= *BdÉ* 145).
- A.H. GARDINER (1905), *The Inscription of Mes. A Contribution to the Study of Egyptian Judicial Procedure*, dans *UGAÄ* 4/3.
- (1906a), *Four Papyri of the 18th Dynasty from Kahun*, dans *ZÄS* 43, p. 27-47.
- (1906b), *The Origin of the Tense Futurum I*, dans *ZÄS* 43, p. 97-98.
- (1909), *A Late Egyptian Letter*, dans *PSBA* 31, p. 5-13.
- (1911), *Egyptian Hieratic Texts Transcribed Translated and Annotated*, Leipzig.
- (1912), *The Stele of Bilgai*, dans *ZÄS* 50, p. 49-57 & pl. IV.
- (1923), *The Eloquent Peasant*, dans *JEA* 9, p. 5-25.
- (1928a), *The Graffito from the Tomb of Pere*, dans *JEA* 14, p. 10-11 & pl. v-vi.
- (1928b), *An Egyptian Split Infinitive and the Origin of the Coptic Conjunctive Tense*, dans *JEA* 14, p. 86-96.
- (1930), *The Origin of Certain Coptic Grammatical Elements*, dans *JEA* 16, p. 220- 234.
- (1932), *Late Egyptian Stories*, Bruxelles (= *BiAeg* 1).
- (1933), *The Dakhleh Stela*, dans *JEA* 19, p. 19-30 et pl. v-viii.
- (1935), *Hieratic Papyri from the British Museum. Third Series*, 2 vol., Londres (= *HPBM* 3).
- (1935b), *A Lawsuit Arising from the Purchase of two Slaves*, dans *JEA* 21, p. 140-146 & pl. 13-14.
- (1937), *Late Egyptian Miscellanies*, Bruxelles (= *BiAeg* 7).
- (1940), *Adoption Extraordinary*, dans *JEA* 26, p. 23-29 & pl. v-vii.
- (1941), *Ramesside Texts Relating to the Taxation and Transport of Corn*, dans *JEA* 27, p. 19-73.
- (1946), *Second Thoughts on the Origin of Coptic ⲉⲣⲉ*, dans *JEA* 32, p. 101.
- (1947), *Ancient Egyptian Onomastica*, 3 vol., Oxford.
- (1948), *Ramesside Administrative Documents*, Londres.
- (1951), *A Protest against Unjustified Tax-Demands*, dans *RdÉ* 6, p. 115-133.
- (1955), *Remarques sur la particule démotique hmy. Lettre de Sir Alan H. Gardiner à M. C. De Wit*, dans *CdÉ* 30/60, p. 288-293.
- (1955b), *Minuscula Lexica*, dans O. FIRSCHOW [éd.], p. 1-3.
- (1956), *A Pharaonic Encomium (II)*, dans *JEA* 42, p. 8-20.
- (1957³), *Egyptian Grammar*, 3^e éd., Oxford.
- (1960), *The Kadesh Inscriptions of Ramesses II*, Oxford.

- A.H. GARDINER & K. SETHE (1928), *Egyptian Letters to the Dead mainly from the Old and Middle Kingdom*, Londres.
- A. GASSE (1990), *Catalogue des ostracas hiératiques littéraires de Deir el-Médina (Nos 1676-1774)*, Le Caire (= DFIFAO 25).
- (2001), *Panakhtemipet et ses complices (à propos du papyrus BM EA 10054, ro 2,1-5)*, dans *JEA* 87, p. 81-92.
- M. GILULA (1970), c.r. de H. SATZINGER (1968), dans *JEA* 56, p. 205-214.
- (1977), *Egyptian nḥt = Coptic NAHTĒ “to believe”*, dans *JNES* 36, p. 295-296.
- St.R.K. GLANVILLE (1928), *The Letters of Aahmōse of Periaiti*, dans *JEA* 14, p. 294-312 & pl. xxx-xxxv.
- [éd.] (1932), *Studies Presented to F.Ll. Griffith*, Londres.
- M. GOECKE-BAUER (2003), *Untersuchungen zu den ‘Torwächtern’ von Deir el Medine*, dans J.J. JANSSEN, E. FROOD & M. GOECKE-BAUER, p. 63-153.
- H. GOEDICKE (1963), *Hieratische Ostraka in Wien*, dans *WZKM* 59, p. 1-8 & pl. 1-22.
- (1963b), *Was Magic Used in the Harem Conspiracy against Ramesses III (P.Rollin and P.Lee)*, dans *JEA* 49, p. 71-92 & pl. x-xi.
- (1968), *The Capture of Joppa*, dans *CdÉ* 43/86, p. 219-233.
- O. GOELET (1996), *A New ‘Robbery’ Papyrus: Rochester MAG 51.346.1*, dans *JEA* 82, p. 107-128.
- O. GOLDWASSER (1990), *On the Choice of Registers – Studies on the Grammar of Papyrus Anastasi I*, dans S.I. GROLL [éd.], p. 200-240.
- (1991), *On dynamic Canonicity in Late-Egyptian: The Literary Letter and the Personal Prayer*, dans *LingAeg* 1, p. 129-142.
- (1995), *On the Conception of the Poetic Form – A Love Letter to a Departed Wife: Ostrakon Louvre 698*, dans *IOS* 15, p. 191-205.
- (2001), *Poetic License in Nineteenth Dynasty Non-Literary Late-Egyptian?*, dans *LingAeg* 9, p. 123-138.
- W. GOLÉNISCHEFF (1882), *Notice sur un ostracon hiératique du musée de Florence*, dans *RT* 3, p. 3-7 & pl. I-II.
- (1927), *Les papyrus hiératiques*, Le Caire (= CGC 58001-58036).
- H. GRAPOW (1938), *Vom Hieroglyphisch-Demotischen zum Koptischen. Ein Beitrag zur ägyptischen Sprachgeschichte*, Sonderausgabe aus den Sitz. der Preuss. Ak. der Wiss. Phil.-Hist. Kl., 27.
- Sh.L. GOSLINE (1999), *Orthographic Notes on the “Tales of the Doomed Prince”*, dans *ZÄS* 126, p. 111-116.
- J.-Cl. GOYON & Chr. GARDIN [éd.] (2007), *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists, Actes du neuvième congrès international des égyptologues, Grenoble, 6-12 septembre 2004*, 2 vol., Louvain (= OLA 150).
- P. GRANDET (1994), *Le Papyrus Harris I (BM 9999)*, 2 vol., Le Caire (= BdÉ 109).
- (1998), *Contes de l’Égypte ancienne*, Paris.
- (1999), *Le Papyrus Harris I. Glossaire*, Le Caire (= BdÉ 129).
- (2000), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médinéh. Tome VIII, Nos 706-830*, Le Caire (= DFIFAO 39).
- (2003), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médinéh. Tome IX, Nos 831-1000*, Le Caire (= DFIFAO 41).
- (2006), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médinéh. Tome X, Nos 10001-10123*, Le Caire (= DFIFAO 46).

- (2006b), *ky jnr šri*, « un autre petit caillou ». *Ostraca hiératiques documentaires inédits de l'IFAO*, dans A. DORN & T. HOFMANN [éd.], p. 93-105.
- (2008), *Cinq ostraca hiératiques documentaires du musée du Louvre (E 27676, 27677, 27678, 27679, 27682)*, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 161-177.
- B. GRDSELOFF (1941), *Une missive minuscule de Deir el Médineh*, dans *ASAE* 40, p. 533-536.
- M. GREEN (1976), *The Passing of Harmose*, dans *Orientalia* 45, p. 395-409.
- (1980), *Aspects of inn*, dans *Orientalia* 49, p. 1-20.
- (1987), *The Coptic Share Pattern and its Ancient Egyptian Ancestors*, Warminster.
- G. GREIG (1981-1982). *The Language of the Hieratic Ostrakon, O. Nash 1, from the Nineteenth Dynasty: A Grammatical Analysis and Translation*, dans *Papers for Discussion* 1, p. 5-52.
- F.L. GRIFFITH (1898), *The Petrie Papyri. Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (Principally of the Middle Kingdom)*, Londres.
- (1900), *Stories of the High Priests of Memphis*, Oxford.
- (1909), *Catalogue of the Demotic Papyri in the John Rylands Library Manchester with Facsimiles and Complete Translations, vol. III. Key-List, Translations, Commentaries and indices*, Londres.
- N. GRIMAL (1981), *La stèle triomphale de Pi(ankh)y au Musée du Caire JE 48862 et 47086-47089*, Le Caire (= *MIFAO* 105).
- (1986), *Les termes de la propagande royale égyptienne. De la XIX^e dynastie à la conquête d'Alexandre. Études sur la propagande royale égyptienne*, Le Caire.
- N. GRIMAL, A. KAMEL & C. MAY-SHEIKHOESLAMI [éd.] (2003), *Hommages Fayza Haykal*, Le Caire (= *BdÉ*, 138).
- S.I. GROLL (1967), *Non-Verbal Sentence Patterns in Late Egyptian*, Londres.
- (1969), *iw.f[hr] tm sdm in Late Egyptian*, dans *JEA* 55, p. 89-97.
- (1969), *iw sdm.f in Late Egyptian*, dans *JNES* 28, p. 184-191.
- (1970), *The Negative verbal System of Late Egyptian*, Londres & New York.
- (1974), c.r. de E.F. WENTE (1967), dans *RdÉ* 26, p. 168-172.
- (1975a), *The Literary and Non-literary Verbal Systems in Late Egyptian*, dans *OLP* 6-7, p. 237-246.
- (1975), c.r. de V. LEE DAVIS (1973), dans *Orientalia* 44, p. 126-128.
- (1978), c.r. de *An Outline of the Late Egyptian Verbal System*, Copenhague, 1974, dans *JEA* 64, p. 172-174.
- (1982), *Diachronic Grammar as a Means of Dating Undated Texts*, dans S.I. GROLL [éd.], p. 11-104.
- [éd.] (1982), *Egyptological Studies*, Jérusalem (= *Studia Hierosolymitana* 28).
- (1987), *The Negative sdm.n.f System in the Kubban dialect*, dans *Form und Mass. Beiträge zur Literatur, Sprache und Kunst des alten Ägypten – Festschrift für G. Fecht zum 65. Geburtstag am 6. Februar 1987*, éd. par J. OSIN ET G. DREYER, Wiesbaden (= *Ägypten und Altes Testament* XII), p. 154-166.
- [éd.] (1990), *Studies in Egyptology Presented to Miriam Lichtheim*, 2 vol., Jérusalem.
- (1997), *Unconventional Use of the System of Shifters as a Means of Signalling the Use of Different Sources. Papyrus Anastasi VIII in the light of the Standard Theory*, dans *LingAeg* 5, p. 43-56.
- (1999), *Historical Background to the Exodus: Papyrus Anastasi VIII*, dans E. TEETER & J.A. LARSON [éd.] (1999), p. 159-162.

- (1991), *Ein früher Beleg für ein Kultgenossenschaft?*, dans *SAK* 18, p. 233-240.
- (2002), *Die datierten und datierbaren Ostraka, Papyri und Graffiti von Deir el-Medineh*, Wiesbaden (= *ÄA* 43).
- Hieratische Papyrus Berlin* (1911), *Hieratische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin. Dritter Band*, Leipzig.
- E. HORNING (1963), *Das Amduat. Die Schrift des verborgenen Raumes*, Wiesbaden.
- Shl. ISRAELI (1984), *A Grammatical Analysis of the First 23 Pages of the El Amarna Texts: Bibliotheca Aegyptiaca VIII*, dans *Papers for Discussion* 1, p. 278-302.
- H. JACQUET-GORDON (1979), *Deux graffiti de l'époque libyenne sur le toit du temple de Khonsou*, dans *Hommages à S. Sauneron*, p. 167-183 & pl. XXVII-XXIX.
- (2003), *The Graffiti on the Khonsu Temple Roof at Karnak. A Manifestation of Personal Piety*, Chicago (= *OIP* 123).
- B. JANOWSKI & G. WILHELM [éd.] (2006), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge, Bd. III: Briefe*, Gutersloh.
- K. JANSEN-WINKELN (1993), *Ein politisches Orakel*, dans *VA* 9, p. 7-18.
- (1994), *Text und Sprache in der 3. Zwischenzeit. Vorarbeiten zu einer spätmittelägyptischen Grammatik*, Wiesbaden (= *ÄAT* 26).
- (1994), *Der Schreiber Butehamun*, dans *GM* 139, p. 35-40.
- (1995), *Diglossie und Zweisprachigkeit im alten Ägypten*, dans *WZKM* 85, p. 85-115.
- (1995b), *Finalsatz und Subjunctiv*, dans *GM* 146, p. 37-60.
- (2007a), *Inschriften der Spätzeit. Teil I: Die 21. Dynastie*, Wiesbaden.
- (2007b), *Eine "neue" ramessidische Biographie*, dans *ZÄS* 134, p. 107-115.
- J.J. JANSSEN (1960), *Nine Letters from the Time of Ramses II*, dans *OMRO* 41, p. 31-47 & pl. 3-14.
- (1961), *Two Ancient Egyptian Ship's Logs: Papyrus Leiden I 350 verso and Papyrus Turin 2008+2016*, dans *OMRO* suppl. 42.
- (1968), *The Smaller Dâkhla Stela (Ashmolean Museum no. 1894.107b)*, dans *JEA* 54, p. 165-172 & pl. XXVA-XXV.
- (1975), *Commodity Prices from the Ramesside Period. An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes*, Leyde.
- (1991), *Late Ramesside Letters and Communication*, Londres (= *HPBM* 6).
- (1994), *An Exceptional Event at Deir El-Medina (P. Turin 1879, verso II)*, dans *JARCE* 31, p. 91-97.
- (1997), *Village Varia. Ten Studies on the History and Administration of Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 11).
- (1995), *Papyrus Baldwin Rediscovered*, dans *GM* 147, p. 53-60.
- (2000), *Idiosyncrasies in Late Ramesside Hieratic Writing*, dans *JEA* 86, p. 51-56.
- (2003), *The Woodcutters*, dans J.J. JANSSEN, E. FROOD & M. GOECKE-BAUER [éd.] (2003), p. 1-28.
- (2004), *Grain Transport in the Ramesside Period. Papyrus Baldwin (BM EA 10061) and Papyrus Amiens*, Londres (= *HPBM* 8).
- (2005), *Donkeys at Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 19).
- J.J. JANSSEN, E. FROOD & M. GOECKE-BAUER [éd.] (2003), *Woodcutters, Potters and Doorkeepers. Service Personnel of the Deir el-Medina Workmen*, Leyde (= *Eg.Uit.* 17).
- J.J. JANSSEN & P.W. PESTMAN (1968), *Burial and Inheritance in the Community of the Necropolis Workmen at Thebes (Pap. Bulaq x and O. Petrie 16)*, dans *JESHO* 11, p. 137-170.

- R. JASNOW (1986), *A Note on ʿš-sḥn*, dans *GM* 92, p. 65-67.
- (1992), *A Late Hieratic Wisdom Text*, Chicago (= *SAOC* 52).
- H. JENNI (2007), *Diathese und Modus des ägyptischen Pseudopartizips*, dans *ZÄS* 134, p. 116-133.
- J.H. JOHNSON (1976), *The Demotic Verbal System*, Chicago (= *SAOC* 38).
- (1984), *The Use of the Particle mk in Middle Kingdom Letters*, dans Fr. JUNGE [éd.] (1984), p. 71-85.
- (1986), *Thus wrote 'Onchsheshonqy. An Introductory Grammar of Demotic*, Chicago (= *SAOC* 45).
- (1996), *The Legal Status of Women in Ancient Egypt*, dans A.K. CAPEL & G.L.E. MARKOE [éd.], p. 175-186.
- J.K. JOHNSON (2003), *Response to A. Loprieno*, dans Z. HAWAS [éd.], p. 91.
- D. JONES (1988), *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, Londres & New York.
- P. JOUQUET [dir.] (1935-1938), *Mélanges Maspero I/1*, Le Caire (= *MIFAO* 66).
- Fr. JUNGE (1972), *Zum Funktion des sdm.hr.f*, dans *JEA* 58, p. 133-139.
- (1979), *Die Gebrauch von iw im mittelägyptischen Satz*, dans *Festschrift E. Edel*, éd. par M. GÖRG & E. PUSCH, Bamberg, p. 263-271 (= *ÄAT* 1).
- (1981), *Über die Entwicklung des ägyptischen Konjugationssystems*, dans *SAK* 9, p. 201-211.
- (1982), *Über die Entwicklung des ägyptischen Konjugationssystems. Ein Ersatz für Fahnenkorrekturen bei SAK 9*, dans *GM* 60, p. 93-96.
- (1984), *s.v. Sprache*, dans *LdÄ* V, p. 1176-1211.
- [éd.] (1984), *Studien zu Sprache und Religion Ägyptens zu Ehren von W. Westendorf*, Göttingen.
- (1985), *Sprachstufen und Sprachgeschichten*, dans *ZDMG* suppl. 6, p. 17-34.
- (1986), *Das sogenannte Narrative/Kontinuative jw=f hr (tm) sdm*, dans *JEA* 72, p. 113-132.
- (1987), *Morphology, Sentence Form and Language History*, dans *Lingua Sapientissima: A Seminar in Honour of H.J. Polotsky Organized by the Fitzwilliam Museum, Cambridge and the Faculty of Oriental Studies in 1984*, p. 47-56.
- (1989), *“Emphasis” and Sentential Meaning in Middle Egyptian*, Wiesbaden.
- (1999), *Einführung in die Grammatik des Neuägyptischen, 2. verbesserte Auflage*, Wiesbaden.
- (2001), *Late Egyptian Grammar: An Introduction*, trad. de Fr. JUNGE, *Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik*, Wiesbaden, 1996 par D. WARBURTON, Oxford.
- Fr. KAMMERZELL (1992), *Ein demotisches Fragment der Merire-Erzählung? pTebtunis Tait Nr. 9 und pLille 139*, dans *GM* 127, p. 53-61.
- (1995), *Mi'jare' in der Unterwelt (Papyrus Vandier)*, dans *TUAT* 3/5, p. 973-990.
- Fr. KAMMERZELL & C. PEUST (2002). *Reported speech in Egyptian. Forms, types and history*, dans T. Güldemann & M. von Roncador [éd.], p. 289-322.
- D. KARL (2000), *Funktion und Bedeutung einer weisen Frau im alten Ägypten*, dans *SAK* 28, p. 131-160.
- H. KEES (1922), *Ein alter Götterhymnus als Begleittext zur Opfertafel*, dans *ZÄS* 57, p. 105.
- D. KESSLER (1975), *Eine Landschenkunk Ramses' III. zugunsten eines „grossen der thrw“ aus mr-mSa.f*, dans *SAK* 2, p. 103-134.
- M.S. EL-KHOLI (2006), *Papyri und Ostraka aus der Ramessidenzeit, Monographie der Museo del Papiro*, Syracuse.
- K.A. KITCHEN (1968-1990), *Ramesside Inscriptions. Historical and Biographical*, 8 vol., Oxford.
- (1969-1970), *Two Donation Stelae in The Brooklyn Museum*, dans *JARCE* 8, p. 59-67 & fig. 1-4.

- (1993-2000), *Ramesside Inscriptions Translated and Annotated. Notes and Comments*, vol. 1 (1993), vol. 2 (1999), vol. 3 (2000), Oxford.
- (1993-2008), *Ramesside Inscriptions Translated and Annotated. Translations*, vol. 1 (1993), vol. 2 (1996), vol. 4 (2003), vol. 5 (2008), Oxford.
- Y. KOENIG (1981), *Le papyrus Boulaq 6. Transcription, traduction et commentaire*, Le Caire (= *BdÉ* 87).
- (1982), *Notes sur la stèle de donation Caire JE 30972*, dans *ASAE* 68, p. 111-113.
- (1987), *Notes de transcription*, dans *CRIPEL* 9, p. 31-32.
- (1987b), *Une petite stèle-amulette en bois*, dans *BIFAO* 87, p. 255-263 & pl. XLV.
- (1988), *Nouveaux textes Rifaud I*, dans *CRIPEL* 10, p. 57-60.
- (1988b), *Nouveaux textes hiératiques de la Vallée des Reines*, dans *BIFAO* 88, p. 113-129.
- (1989), *Nouveaux textes Rifaud II (document E)*, dans *CRIPEL* 11, p. 53-58.
- (1990), *Notes de transcription II*, dans *CRIPEL* 12, p. 67-69.
- (1990), *Les ostracas hiératiques du musée du Louvre*, dans *RdÉ* 42, p. 95-116.
- (1997), *Les ostracas hiératiques inédits de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, Le Caire (= *DFIFAO* 33).
- M. KOROSTOVTSSEV (1947), *Stèle de Ramsès IV*, p. 155-173.
- (1961), *Notes philologiques*, dans *RdÉ* 13, p. 51-64.
- (1973), *Grammaire du néo-égyptien*, Moscou.
- R. KOCH (1990), *Die Erzählung des Sinuhe*, Bruxelles (= *Bib.Aeg.* 17).
- B. KROEBER (1970), *Die Neuägyptizismen vor der Amarnazeit. Studien zur Entwicklung der ägyptischen Sprache vom Mittleren zum Neuen Reich*, diss. Tübingen.
- J.-M. KRUCHTEN (1981), *Le décret d'Horemheb. Traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel*, Bruxelles.
- (1982), *Convention et innovation dans un texte royal du début de l'époque ramesside : la stèle de l'an 1 de Séthi I^{er} découverte à Beith-Shan (Musée archéologique de Jérusalem, no S.884)*, dans *AIPHOS* 26, p. 21-62.
- (1982b), *Études de syntaxe néo-égyptienne : les verbes ḥꜥ, ḥmsi et sdr en néo-égyptien. Emploi et significations*, Bruxelles (= *AIPHOS* suppl. 1).
- (1985), *ḥꜥ, ḥmsi et sdr en néo-égyptien. Nouveaux exemples*, dans *GM* 84, p. 33-40.
- (1986a), *Un emploi intéressant du morphème de substantivation wnn et deux exemples de la forme rare bw sdm.n.f (Pentaouer, §§ 114-116)*, dans *GM* 89, p. 61-65.
- (1986b), *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymose, intendant du domaine d'Amon sous le pontificat de Pindéjem II*, Bruxelles (= *MRE* 5).
- (1989), *Les annales des prêtres de Karnak (XXI-XXIII^{mes} dynasties) et autres textes contemporains relatifs à l'initiation des prêtres d'Amon*, Louvain (= *OLA* 32).
- (1994), *ir wnn sdm.f (sdm.n.f) et ir sdm.f (sdm.n.f) : une approche structuraliste*, dans *JEA* 80, p. 97-108.
- (1994a), *Qui ça « on » dans le texte oraculaire de Djéhoutymose ?*, dans *GM* 142, p. 101-102.
- (1994b), *Un emploi du conjonctif après un verbe de volonté sur une stèle de Ramsès IV*, dans *RdÉ* 45, p. 133-138.
- (1994c), *Quelques passages difficiles de la Stèle d'Israël*, dans *GM* 140, p. 37-48.
- (1997), *About iw and wn(n) in Late Egyptian*, dans *ZÄS* 124, p. 57-70.
- (1998), *Quelques progrès significatifs dans la connaissance du néo-égyptien*, dans *CdÉ* 73, p. 261-270.

- (1999), *From Middle Egyptian to Late Egyptian*, dans *LingAeg* 6, p. 1-97.
- (2000), *Un oracle d'« Amenhotep du village » sous Ramsès III. Ostracon Gardiner 103*, dans R.J. DEMARÉE & J.J. JANSSEN [éd.], p. 209-216.
- (2005), *Une particularité du néo-égyptien ancien : l'emploi de la forme verbale iw.f hr sdm derrière la particule interrogative in ou dans l'apodose d'un système corrélatif (approche diachronique d'un problème de macro syntaxe)*, dans *LingAeg* 13, p. 49-75.
- (2005a), *Les lignes 5-7 du décret en faveur du temple funéraire d'Amenhotep fils de Hapou*, dans *Acta Orientalia Belgica* 18, p. 55-58.
- V.P.-M. LAISNEY (2007), *L'enseignement d'Aménémopé*, Rome (= *Studia Pohl : Series Maior* 19).
- S. LANGDON & A.H. GARDINER (1920), *The Treaty of Alliance between Ḫattušili, King of the Hittites and the Pharaoh Ramesses II of Egypt*, dans *JEA* 6, p. 179-205.
- B. LAYTON (2000), *A Coptic Grammar with Chrestomathy and Glossary. Sahidic Dialect*, Wiesbaden.
- A. LEAHY (1981), *smn and di mn*, dans *GM* 48, p. 35-39.
- V. LEE DAVIS (1973), *The Syntax of the Particles bw and bn in Late Egyptian*, Munich (= *MÄS* 29).
- D. LEFÈVRE (2008), *Les papyrus « d'el-Hibeh » à la 21^e dynastie. Étude philologique et prosopographique* (= thèse inédite de l'ÉPHÉt., 4 vol.).
- (2008b), *Les papyrus d'El-Hibeh : archives de temple ou archives familiales ?*, dans L. PANTALACCI [éd.] (2008), p. 109-126.
- G. LEFEBVRE (1955), *Grammaire de l'Égyptien classique*, 2^e éd., Le Caire (= *BdÉ* 12).
- G. LEGRAIN (1903), *Notice sur le temple d'Osiris Neb-Djeto*, dans *ASAE* 4, p. 181-186.
- L.H. LESKO [éd.] (2002-2004), *A Dictionary of Late Egyptian*, 2^e éd., 2 vol., Providence.
- B. LETELLIER (1980), *La destinée de deux enfants, un ostracon ramesside inédit*, dans *Livre du Centenaire*, p. 128-133 & pl. IX.
- F. LEXA (1926), *Papyrus Insiger. Enseignements moraux d'un scribe égyptien du I^{er} siècle après J.-C. Texte démotique : avec transcription, traduction, commentaire, vocabulaire et introduction grammaticale et littéraire*, Paris.
- F. LEXA (1949), *Grammaire démotique*, 7 vol., Prague.
- Ed. LIPÍŃSKI [éd.] (1979), *State and Temple Economy in the Ancient Near East. Proceedings of the International Conference organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, 2 vol., Leuven.
- H. LOFFET & V. MATOĪAN (1996), *Le papyrus de Varzy*, dans *RdÉ* 47, p. 29-36 & pl. 4.
- J. LÓPEZ (1978), *Ostraca ieratici N. 57001-57092*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/1).
- (1980), *Ostraca ieratici N. 57093-57319*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/2).
- (1982), *Ostraca ieratici N. 57320-57449*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/3).
- A. LOPRIENO (1980), *The Sequential Forms in Late Egyptian and Biblical Hebrew: A Parallel Development of Verbal Systems*, dans *Afroasiatic Linguistics* 7, p. 143-162.
- (1986), *Egyptian grammar and Textual Features*, dans *Crossroad* 1, p. 255-281.
- (1986b), *Das Verbalsystem im Ägyptischen und im Semitischen. Zur Grundlegung einer Aspekttheorie*, Wiesbaden (= *GOF* IV/17).
- (1988), *On the Typological Order of Constituents in Egyptian*, dans *Journal of Afroasiatics Languages* 1, p. 25-55.
- (1988b), *Topos und Mimesis. Zum Ausländer in der ägyptischen Literatur*, Wiesbaden (= *ÄA* 48).
- (1991-1992), *La letteratura lealista tra topos e mimesis*, dans *EVO* 14-15, p. 9-21.
- (1991a), *Topics in Egyptian Negations*, dans D. MENDEL & U. CLAUDI [éd.], p. 213-235.

- (1991b), *Focus, Mood, and Negative Forms: Middle Egyptian Syntactic Paradigms and Diachrony*, dans *LingAeg* 1, p. 201-226.
- (1994), *As a Summary: New Tendencies in Egyptological Linguistics*, dans *LingAeg* 4, p. 369-382.
- (1995), *Ancient Egyptian. A Linguistic Introduction*, Cambridge.
- (1996), *Linguistic Variety and Egyptian Literature*, dans A. LOPRIENO [éd.], p. 515-529.
- [éd.] (1996), *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*, Leyde (= PdÄ 10).
- (2000), *From VSO to SVO? Word order and rear extraposition in Coptic*, dans R. SORNICOLA *et al.* [éd.], p. 23-39.
- (2001), *From Old Egyptian to Coptic*, dans M. HASPELMATH *et al.* [éd.], p. 1742-1761.
- (2003), *Egyptian Linguistics in the Year 2000*, dans Z. HAWAS [éd.], vol. 1, p. 73-90.
- (2006), *On Fuzzy Boundaries in Egyptian Syntax*, dans G. MOERS, H. BEHLMER, K. DEMUB & K. WIDMAIER [éd.], p. 429-441.
- (2008), *Typological Idiosyncrasy in Egyptian Language History*, Communication du 5 octobre 2008 au colloque *Language Typology and Egyptian-Coptic Linguistics (Leipzig, 2-5 octobre 2008)*.
- E. LÜDDECKENS (1960), *Ägyptische Eheverträge*, Wiesbaden (= ÄA 1).
- U. LUFT (1984), *dj.j rh.k*, dans Fr. JUNGE [éd.] (1984), p. 103-111.
- M. MALAISE (1985), *La conjugaison suffixale dans les propositions conditionnelles introduites par ir en ancien et moyen égyptien*, dans *CdÉ* 60, p. 152-167.
- M. MALAISE (2001), *Une nouvelle grammaire du moyen égyptien* (= c.r. de J.P. ALLEN 2000), dans *CdÉ* 76, p. 89-99.
- M. MALAISE & J. WINAND (1999), *Grammaire raisonnée de l'égyptien classique*, Liège (= Ægyptiaca Leodiensia 6).
- M. MALININE (1946), *Une vente d'esclave à l'époque de Psammétique I^{er} (papyrus du Vatican 10574, en hiératique « anormal »)*, dans *RdÉ* 5, p. 119-131.
- (1951), *Un jugement rendu à Thèbes sous la XXV^e dynastie (Pap. Louvre E. 3228c)*, dans *RdÉ* 6, p. 157-178 & pl. I-VI.
- (1951b), *Trois documents de l'époque d'Amasis relatifs au louage de terres*, dans *RdÉ* 6, p. 127-150 & pl. I-VII.
- (1953), *Choix de textes juridiques en hiératique « anormal » et en démotique (XXV^e-XXVII^e dynasties). Première partie*, Paris.
- (1958), *Deux documents égyptiens relatifs au dépôt (P. Louvre E. 7861 et P. Caire 30657)*, dans *MDAIK* 16, p. 219-229.
- (1972), *L'hiératique anormal*, dans *Hommages à J.F. Champollion, I*, p. 31-35.
- (1973), *Une affaire concernant un partage (Pap. Vienne D 12003 et D 12004)*, dans *RdÉ* 25, p. 192-206 & pl. 10-12.
- (1975), *Ventes de tombes à l'époque saïte*, dans *RdÉ* 27, p. 164-174.
- (1982-1983), *Transcriptions hiéroglyphiques de quatre textes du musée du Louvre écrits en hiératique anormal*, dans *RdÉ* 34, p. 93-100 & pl. 4-7.
- (1983), *Choix de textes juridiques en hiératique anormal et en démotique (deuxième partie)*, Le Caire (= *Recherches d'archéologie, de philologie et d'histoire* 18).
- M. MALININE & J. PIRENNE (1950-1951), *Documents juridiques égyptiens (Deuxième série)*, dans *AHDO* 5, p. 11-91.
- C. MANASSA (2003), *The Great Karnak Inscription of Merneptah: Grand Strategy in the 13th Century BC*, New Haven (= *YES* 5).

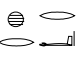
- M. MARCINIAK (1971), *Encore sur la Belle Fête de la Vallée*, dans *Études et travaux* 5, p. 53-64.
- (1974), *Les inscriptions hiéroglyphiques du temple de Thoutmosis III*, Varsovie (= *Deir el-Bahari I*).
- G. MASPERO (1893), *Sur deux stèles récemment découvertes*, dans *RT* 15, p. 84-86.
- Ad. MASSART (1954), *The Leiden Magical Papyrus I 343 + 345*, dans *OMRO* suppl. 34.
- (1957), *The Egyptian Geneva Papyrus MAH 15274*, dans *MDAIK* 15, p. 172-185 & pl. XXIV-XXXVIII.
- B. MATHIEU (1993), *Sur quelques ostraca hiéroglyphiques littéraires récemment publiés*, dans *BIFAO* 93, p. 335-348.
- (1996), *La poésie amoureuse de l'Égypte ancienne. Recherches sur un genre littéraire au Nouvel Empire*, Le Caire (= *BdÉ* 115).
- A.G. MCDOWELL (1990), *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medīna*, Leyde (= *Eg.Uit.* 5).
- (1993), *Hieratic Ostraca in the Hunterian Museum Glasgow (The Colin Campbell Ostraca)*, Oxford.
- (1995), *An Incised Hieratic Ostrakon (Asmolean HO 655)*, dans *JEA* 81, p. 220-225 & pl. xx.
- (1999), *Village Life in Ancient Egypt. Laundry Lists and Love Songs*, Oxford.
- D. MEEKS (1979), *Les donations aux temples dans l'Égypte du I^{er} millénaire avant J.-C.*, dans Ed. LIPÍŃSKI [éd.], vol. 2, p. 605-687.
- (1980-1982), *Année lexicographique*, 3 vol., Paris.
- E.S. MELTZER (1984), *The Particle ḥ3 as an Adjectival Predicate*, dans *GM* 73, p. 37-43.
- D. MENDEL & U. CLAUDI [éd.] (1991), *Gedenkschrift Peter Behrens*, Cologne.
- B. MENU (1985), *Cessions de services et engagements pour dette sous les rois kouchites et saïtes*, dans *RdÉ* 86, p. 73-87.
- (1998), *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte. II*, Le Caire (= *BdÉ* 122).
- G. MOERS, H. BEHLMER, K. DEMUB & K. WIDMAIER [éd.] (2006), *jn.t dr.w. Festschrift für Friedrich Junge*, 2 vol., Göttingen.
- G. MÖLLER (1918), *Zwei ägyptische Eheverträge aus vorsaitischer Zeit*, Berlin.
- S. MORENZ (1960), *Untersuchungen zur Rolle des Schicksals in der ägyptischen Religion*, dans *ASAW* 52/1.
- Sc. MORSCHAUSER (1991), *Threat-Formulae in Ancient Egypt. A Study of the History, Structure and Use of Threats and Curses in Ancient Egypt*, Baltimore.
- (1997), *Approbatation or Disapproval? The Conclusion of the Letter of Amenophis II to User-Satet, Viceroy of Kush (Urk. IV, 1344, 10-20)*, dans *SAK* 24, p. 203-222.
- M. MOUGALLY (1998), c.r. de A.G. MCDOWELL (1993), dans *CdÉ* 73, p. 271-282.
- M. MÜLLER (2004), *Der turiner Streikpapyrus (pTurin 1880)*, dans B. JANOWSKY & G. WILHELM [éd.], *TUAT, N.F. 1: Texte zum Rechts- & Wirtschaftsleben*, Gütersloh, p. 165-184.
- (2006), *Ägyptische Briefe vom Beginn der 21. Dynastie*, dans B. JANOWSKI & G. WILHELM [éd.] (2006), p. 330-335.
- (2007), *Futur v? Models Futur in nicht-literarischen koptischen Texten aus der Thebais*, dans *LingAeg* 15, p. 67-92.
- W.J. MURNANE (1995), *Texts from the Amarna Period in Egypt*, Atlanta (= *Writing from the Ancient World* 5).
- W.J. MURNANE & CH.C. VAN SICLEN III (1993), *The Boundary Stelae of Akhenaten*, Londres – New York.

- R. NAVAILLES & Fr. NEVEU (1988), *Une ténébreuse affaire : P. Bankes I*, dans *GM*103, p. 51-60.
- (1989), *Qu’entendait-on par « journée d’esclave » au Nouvel Empire ? (hrw m hm(t), hrw n b3k)*, dans *RdÉ* 40, p. 113-123.
- I. NEBE (1993), *Bibliographie zu den Negationen (vom Alten Reich bis in die Griechisch)*, dans *GM*137, p. 9-29.
- Fr. NEVEU (1988), *La particule hr en néo-égyptien*, dans *BSAK* 3, p. 99-110.
- (1990), *À propos du P. DM 28 : un conseil royal consacré aux affaires de « la Tombe »*, dans *RdÉ* 41, p. 143-152.
- (1992), *La particule néo-égyptienne y3*, dans *SEAP*11, p. 13-30.
- (1996), *Grammaire du néo-égyptien : la langue des Ramsès*, Paris.
- (2001), *La particule hr en néo-égyptien. Étude synchronique*, Paris (= *Études et Mémoires d’Égyptologie* IV).
- Ch.F. NIMS (1938), *Notes on University of Michigan Demotic Papyri from Philadelphia*, dans *JEA* 24, p. 73-82.
- (1948), *An Oracle Dated in “The Repeating of Births”*, dans *JNES*7, p. 157-162.
- E. ORÉAL (2009), *Les marques de la cohérence textuelle en égyptien ancien*, Le Caire (= épreuves de la thèse réalisée à l’ÉPHÉt. sous la direction de P. Vernus).
- J. OSING (1974), *Die neuägyptische Partikel ḥr „wenn; ob“*, dans *SAK* 1, p. 267-273.
- A. OUATTARA (2000), *Remarques sur la théorie du mode subjonctif de Robert Martin*, dans *Actes du XXI^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 559-566.
- L. PANTALACCI [éd.] (2008), *La lettre d’archive. Communication administrative et personnelle dans l’Antiquité proche-orientale et égyptienne. Actes du colloque de l’université de Lyon 2 (9-10 juillet 2004)*, Le Caire (= *BibGén* 32).
- R.A. PARKER (1962), *A Saite Oracle Papyrus from Thebes in the Brooklyn Museum (Papyrus Brooklyn 47.218.3)*, Providence.
- R.B. PARKINSON (1991), *The Tale of the Eloquent Peasant*, Oxford.
- T.E. PEET (1920), *The Mayer Papyri A & B. Nos. M. 11162 & M. 11186 of the Free Public Museums, Liverpool*, Liverpool.
- (1924), *A Historical Document of Ramesside Age*, dans *JEA* 10, p. 116-127.
- (1930), *Two Letters from Akhetaten*, dans *AAA* 17/3-4, p. 82-97.
- (1930b), *The Great Tomb-Robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty. Being a Critical Study, with Translations and Commentaries, of the Papyri in which these are Recorded*, 2 vol., Oxford.
- (1932), *The Egyptian Word for ‘Money’, ‘buy’, and ‘sell’*, dans St.R.K. GLANVILLE [éd.] (1932), p. 122-127 & pl. 10-11.
- J.D.S. PENDLEBURY (1951), *The City of Akhenaten. Part III. The Central City and the Official Quarters. The Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1927 and 1931-1936*, 2 vol., Londres (= *Egypt Exploration Society Mem.* 44).
- S. PERNIGOTTI (1975), *Un nuvo testo giuridico in ieratico anormale*, dans *BIFAO* 75, p. 73-95 & pl. XI-XII.
- C. PEUST (1996), *Indirekte Rede im Neuägyptischen*, Wiesbaden, 1996 (= *GOF* IV/33).
- (2005), *Weiteres zur Personenverschreibung in der ägyptischen indirekte Rede*, dans *LingAeg* 13, p. 77-102.
- (2006), *Die Konjugation der Verben rh „wissen“ und hm „nicht wissen“ im Älteren Ägyptische*, dans *SAK* 35, p. 219-243.

- (2007), *Die Konjugation für „gehen“ im Neuägyptischen*, dans *GM* 212, p. 67-80.
- D. VAN DER PLAS (2008), *Ostrakon Golenischeff 4470*, dans A. SPIEKERMANN [éd.] (2008), p. 257-259.
- St. POLIS (2005), *Les formes « contingentes » en ancien égyptien : une catégorisation en question*, dans *Acta Orientalia Belgica* 18, p. 301-322.
- (2006), *Les relations entre futur et modalité déontique. À propos des sens du futur III en néo-égyptien*, dans *LingAeg* 14, p. 233-250.
- (à paraître), *Remarques sur le subjonctif néo-égyptien*, dans *GM* 15 p.
- H.J. POLOTSKY (1944), *Les temps seconds*, seconde de ses *Études de syntaxe copte*, Le Caire.
- (1947), c.r. de C.E. SANDER-HANSEN (1941), dans *BiOr* 4, p. 102-106, (= *Collected Papers*, p. 38-42).
- (1950), *Modes grecs en copte*, dans *Coptic Studies in Honor of W.E. Crum*, Boston, p. 73-90.
- (1964), *Ägyptische Verbalformen und ihre Vokalisation*, dans *Orientalia* 33, p. 267-285 (= *Collected Papers*, p. 52-70).
- (1965), *Egyptian Tenses*, Jérusalem (= *The Israel Academy of Sciences and Humanities* III/5).
- (1969), *Zur altägyptischen Grammatik* (= c.r. de E. EDEL 1967), dans *Orientalia* 38, p. 465-481.
- (1972), *Notre connaissance du néo-égyptien*, dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique. Hommages à J.F. Champollion, I*, p. 133-141.
- (1976), *Les transpositions du verbe en égyptien classique*, dans *IOS* 6, p. 1-50.
- G. POSENER (1938), *Catalogue des ostraca hiératiques littéraires de Deir el-Médineh. Tome I (nos 1001 à 1108)*, Le Caire (= *DFIFAO* 1).
- (1951a), *Les richesses inconnues de la littérature égyptienne (recherches littéraires I)*, dans *RdÉ* 6, p. 27-48 & pl. 1.
- (1951b), *Ostraca inédits du musée de Turin (recherches littéraires III)*, dans *RdÉ* 8, p. 171-189 & pl. 12-13.
- (1960), *Une nouvelle histoire de revenant (recherches littéraires VII)*, dans *RdÉ* 12, p. 75-82 & pl. 5.
- (1976), *L'enseignement loyaliste. Sagesse égyptienne du Moyen Empire*, Genève.
- (1977), *Catalogue des Ostraca hiératiques littéraires de Deir el-Médineh*, tome III/fasc. 1 (nos 1267-1409), Le Caire (= *DFIFAO* 20).
- (1980), *Catalogue des ostraca hiératiques littéraires de Deir el Médineh*. tome III/fasc. 3, (nos 1267-1675), Le Caire (= *DFIFAO* 20).
- (1982), *Un papyrus d'el-Hîbeh*, dans *JEA* 68, p. 134-138.
- (1985), *Le papyrus Vandier*, Le Caire (= *Bibliothèque générale* 7).
- P. POSENER-KRIÉGER (1978), *A Letter to the Governor of Elephantine*, dans *JEA* 64, p. 84-87 & pl. 14-14a.
- (1981), *Construire un tombe à l'ouest de mn-nfr (pCaire 52002)*, dans *RdÉ* 33, p. 47-58, pl. 3-4.
- [éd.] (1985), *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, 2 vol., Le Caire (= *BdÉ* 97).
- (1996), *Au plaisir des paléographes. Papyrus Caire JE 52003*, dans P. DER MANUELIAN [éd.] (1996), vol. 2, p. 655-664.
- J.Fr. QUACK (1993), *Ein neuer ägyptischer Weisheitstext*, dans *WdO* 24, p. 5-19.
- (1993b), *Philologische Miscellen 2*, dans *LingAeg* 3, p. 151-152.
- (1994), *Die Lehren des Ani. Ein neuägyptischer Weisheitstext in seinem kulturellen Umfeld*, Göttingen (= *OBO*, 141).
- (1995), *Notes en marge du Papyrus Vandier*, dans *RdÉ* 46, p. 163-170.

- (1997), *Eine neue Deutung von P. Berlin 8525*, dans *GM* 159, p. 83-84.
- (2000), *Eine Revision im Tempel von Karnak (Neuanalyse von Papyrus Rochester MAG 51.346.1)*, dans *SAK* 28, p. 219-232.
- (2001), *Ein neuer Versuch zum Moskauer literarischen Brief*, dans *ZÄS* 128, p. 167-181.
- (2008), *Henuttawis machtlose Unschuld. Zum Verständnis von LRL Nr. 37*, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 259-263.
- J. QUAEGBEUR (1975), *Le dieu égyptien Shai dans la religion et l'onomastique*, Louvain.
- Chr. REINTGES (1997), *Passive Voice in Older Egyptian. A Morpho-Syntactic Study*, La Haye.
- (1998), *Ancient Egyptian in 3D: Synchrony, Diachrony and Typology of a Dead Language*, dans *Orientalia* 67, p. 447-476.
- E. REVILLOUT (1885), *Papyrus démotiques du Louvre*, Paris (= *Corpus Papyrorum Aegypti* 1).
- R.K. RITNER (1993), *The Mechanics of Ancient Egyptian Magical Practice*, Chicago (= *SAOC* 54).
- Th. RITTER (1992), c.r. de P. VERNUS (1990b), dans *LingAeg* 2, p. 177-187.
- (1992b), *On Particles in Middle Egyptian*, dans *LingAeg* 2, p. 127-137.
- (1994), *On Cleft Sentences in Late Egyptian*, dans *LingAeg* 4, p. 245-269.
- (1995), *Das Verbalsystem der königlichen und privaten Inschriften (XVIII. Dynastie bis einschließlich Amenophis III.)*, Wiesbaden, 1995 (= *GOF* IV/30).
- A. ROCCATI (1975), *Scavi nel Museo di torino VII. Tra i papyri Torinesi*, dans *Oriens Antiquus* 14, p. 243-253.
- (1979), *Abgeleitete Konstruktionen des Ägyptischen*, dans *GM* 36, p. 39-49.
- M. RÖMER (1994), *Gottes- und Priesterherrschaft in Ägypten am Ende des Neuen Reiches. Ein religionsgeschichtliches Phänomen und seine soziale Grundlagen*, Wiesbaden (= *ÄAT* 21).
- G. ROQUET (1978), *Formes verbales à distribution équivalente. Modalité dépréciative de la forme j(w)=f r sdm, ε=q ε/λ cwtm*, dans *BIFAO* 78, p. 497-523.
- S. ROSMORDUC, St. POLIS & J. WINAND (2008), *Ramses. A New Research Tool in Philology and Linguistics*, dans *Informatique et Égyptologie* (sous presse).
- K. RYHOLT (1993), *A Pair of Oracle Petitions Addressed to Horus-of-the-Camp*, dans *JEA* 79, p. 189-198.
- (1997), *Two New Kingdom Oracle Petitions: O. BMFA 72.659, 72.666*, dans *RdÉ* 48, p. 279-282.
- Y. SABEK (2002), *Der hieratische Papyrus Berlin P 10497*, dans *ZÄS* 129, p. 75-84 & pl. XV-XVI.
- C.E. SANDER-HANSEN (1941), *Über die Bildung der Modi in Altägyptischen*, Copenhague.
- M. SANDMAN (1938), *Text from the Time of Akhenaton*, Bruxelles (= *BiAeg* VIII).
- H. SATZINGER (1968), *Die negative Konstruktionen im Alt- und Mittelägyptischen*, Berlin (= *MÄS* 12).
- (1975), *The Old Coptic Schmidt Papyrus*, dans *JARCE* 12, p. 37-50.
- (1975b), c.r. de V. LEE DAVIS (1973), dans *JARCE* 12, p. 107-109.
- (1976), *Neuägyptische Studien. Die Partikel ir. Das Tempussystem*, Vienne.
- (1993), *Die Protasis ir sdm.f im älteren Ägyptisch*, dans *LingAeg* 3, p. 121-135.
- (1994), "Die Protasis ir sdm.f..." – *Some Afterthoughts*, dans *LingAeg* 4, p. 271-274.
- (1994b), *Übersetzungsvorschläge und Anmerkungen zu einigen neuägyptischen Texten*, dans B.M. BRYAN & D. LORTON [éd.], p. 233-242.
- (2001), *Some Remarks on a Newly Discovered Noun Clause Construction of Late Egyptian*, dans *LingAeg* 9, p. 239-247.
- (2003), *Response to A. Loprieno*, Z. HAWAS 2003, p. 92-94.

- (2003), *Verbal Modality in Egyptian and Elsewhere*, dans N. GRIMAL, A. KAMEL & C. MAY-SHEIKHOESLAMI [éd.], p. 245-252.
- H. SATZINGER & A. SHISHA-HALEVY (1999), *The Snark is Dead*, c.r. de P. VERNUS 1997, dans *LingAeg* 6, p. 167-176.
- S. SAUNERON (1959), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médineh (r^{es} 550 à 623)*, Le Caire (= *DFIFAO* 13).
- (1962), *Quelques emplois particuliers du conjonctif*, dans *BIFAO* 61, p. 59-67.
- (1966), *La restauration d'un portique à Karnak par le grand-prêtre Amenhotpe*, dans *BIFAO* 64, p. 11-17 & pl. I-II.
- (1966), *Deux pages d'un texte littéraire inédit. Papyrus Deir el-Médineh 39*, dans *Livre du Centenaire*, p. 135-141 & pl. X-XI.
- S. SAUNERON & J. YOYOTTE (1952), *Le texte hiératique Rifaud*, dans *BIFAO* 50, p. 107-117.
- R. EL-SAYED (1975), *Documents relatifs à Saïs et ses divinités*, Le Caire (= *BdÉ* 69).
- B. SCHAD (2006), *Die Entdeckung des „Briefes“ als literarisches Ausdrucksmittel in der Ramessidenzeit*, Hamburg.
- W. SCHENKEL (1980), *Thesen zum ägyptischen Sprachunterricht*, dans *GM* 40, p. 81-97.
- (1990), *Einführung in die altägyptische Sprachwissenschaft*, Darmstadt.
- (1994), *Tübinger Einführung in die klassisch-ägyptische Sprache und Schrift*, Tübingen.
- (1999), *s-Kausativa, t-Kausativa und „innere“ Kausativa. Die s-Kausativa der Verben I.s in den Sargtexten*, dans *SAK* 27, p. 313-352.
- (2000), *Die Endungen des Prospektivs und des Subjunktivs*, dans *LingAeg* 7, p. 27-112.
- (2004), *Das sdm(.w)=f-Passiv, Perfekt vs. Futur, nach dem Zeugnis der Sargtexte*, dans *ZÄS* 131, p. 173-188.
- (2005), *Tübinger Einführung in die klassisch-ägyptische Sprache und Schrift*, Tübingen.
- (2007), *Die Partikel iw und die Intuition des Interpreten. Randbemerkungen zu Antonio Loprieno, „On Fuzzy Boundaries in Egyptian Syntax“*, dans *LingAeg* 15, p. 161-201.
- B.U. SCHIPPER (2005), *Die Erzählung des Wenamun. Ein Literaturwerk im Spannungsfeld von Politik, Geschichte und Religion*, Fribourg (= *OBO* 209).
- Th. SCHNEIDER & K. SZPAKOWSKA [éd.] (2007), *Egyptian Stories. A British Egyptological Tribute to Alan B. Lloyd on the Occasion of His Retirement*, Münster.
- S. SCHOTT (1929), *Urkunden mythologischen Inhalts*, Leipzig.
- (1954), *Die Deutung der Geheimnisse des Rituals für die Abwehr des Bösen. Eine altägyptische Übersetzung*, Wiesbaden.
- K. SETHE (1899-1902), *Das aegyptische Verbum im Altaegyptischen, Neuaegyptischen und Koptischen*, 3 vol., Leipzig.
- (1906-1909), *Urkunden der 18. Dynastie*, vol. 1-2 (1906), vol. 3 (1907), vol. 4 (1909), Leipzig.
- (1925), *Das Verhältnis zwischen Demotisch und Koptisch und seine Lehren für die Geschichte der ägyptischen Sprache*, dans *ZDMG* 79, p. 290-316.
- M. SHERIF ALI (2002), *Hieratische Ritzinschriften aus Theben*, Wiesbaden (= *GOF* IV/34).
- I. SHIRUN-GRUMACH (1990), *Bedeutet „in der Hand des Gottes“ Gottesfurcht*, dans S.I. GROLL [éd.], p. 836-852.
- (1996), c.r. de R. JASNOW 1992, dans *BiOr* 53, 3, col. 409-412.
- [éd.] (1998), *Jerusalem Studies in Egyptology*, Wiesbaden (= *ÄAT* 40).
- A. SHISHA-HALEVY (1973), *Apodotic efsötm: A Hitherto Unnoticed Late Coptic, Tripartite Pattern Conjugation-Form and its Diachronic Perspective*, dans *Museon* 86, p. 455-466.

- (1974), *Protatic ꜥꜣꜣꜣꜣ: A Hitherto Unnoticed Coptic Tripartite Conjugation-Form and Its Diachronic Connections*, dans *Orientalia*, 43, p. 369-381.
- (1978), *Quelques thématizations marginales du verbe en néo-égyptien*, dans *OLP* 9, p. 51-67.
- (1989), *Papyrus Vandier Recto: An Early Demotic Literary Text?*, dans *JAOS* 109, p. 421-435.
- (1989b), *Work-Notes on Demotic Syntax*, dans *Orientalia* 56, p. 147-175.
- (2000), *Stability in Clausal/Phrasal Pattern Constituent Sequencing: 4000 Years of Egyptian (With Some Theoretical Reflections, also on Celtic)*, dans R. SORNICOLA *et al.* [éd.], p. 71-100.
- D.P. SILVERMAN (1990), *Interrogative Constructions with in and in-iw in Old and Middle Egyptian*, Malibu (= *Bibliotheca Aegyptia* 1).
- (1984), *The Relative Past Future Form in Late Egyptian*, dans Fr. JUNGE [éd.] (1984), p. 191-196.
- (1986), *Determining Initiality of Clauses in Middle Egyptian*, dans W.K. SIMPSON [éd.] (1986), p. 34-41.
- (1991), *Texts from the Amarna Period*, dans *LingAeg* 1, p. 301-314.
- R.S. SIMPSON (1996), *Demotic Grammar in the Ptolemaic Sacerdotal Decrees*, Oxford.
- W.K. SIMPSON [éd.] (1986), *Essays on Egyptian Grammar*, New Haven (= *YES* 1).
- (2003), *The Literature of Ancient Egypt. An Anthology of Stories, Instructions, Stelae, Autobiographies, and Poetry*, Le Caire.
- R. SMITH (1997), *Aristotle Topics : Books I and VIII. Translated with a Commentary*, Oxford.
- A.J. SPALINGER (2002), *The Transformation of an Ancient Egyptian Narrative : P. Sallier III and the Battle of Kadesh*, Wiesbaden (= *GOF* IV/40).
- J. SPIEGEL (1935), *Zum Gebrauch der Apposition im Ägyptischen und Arabischen*, dans *ZÄS* 71, p. 56-81.
- W. SPIEGELBERG (1894), *Varia*, dans *RT* 16, p. 26-32.
- (1906-1908), *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire (Nr. 30601-31270, 50001-50022): die demotischen Denkmäler, II*, Le Caire.
- (1909), *Egyptian Texts*, dans J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqara (1907-1908)*, Le Caire.
- (1917), *Briefe der 21. Dynastie aus El-Hibe*, dans *ZÄS* 53, p. 1-30.
- (1925), *Demotische Grammatik*, Heidelberg.
- (1927), *Die Konjunktion  hr rꜥ „zu der Zeit wo, wann, wenn, da, weil“*, dans *ZÄS* 62, p. 42-43.
- (1928), *Ein Gerichtsprotokoll aus der Zeit Thumosis' IV*, dans *ZÄS* 63, p. 105-115 et pl. I.
- A. SPIEKERMANN [éd.] (2008), *„Zur Zierde gereicht...“ Festschrift Bettina Schmitz zum 60. Geburtstag am 24. Juli 2008*, Hildesheim (= *HÄB* 50).
- A. STAUDER (2008), *La détransitivité, voix et aspect. Le passif dans la diachronie égyptienne*, dans *Aegyptica Helvetica*, Bâle (à paraître).
- H.M. STEWART (1983), *Egyptian Stelae Reliefs and Paintings from the Petrie Collection. Part Three: The Late Period with a Supplement of Miscellaneous Inscribed Material*, Warminster.
- B.H. STRICKER (1945), *De Indeeeling der Egyptische Taalgeschiedenis*, Leyde.
- D. SWEENEY (1986), *The Nominal Object Clause of Verbs of Perception in Non-Literary Late Egyptian*, dans G. ENGLUND & P.J. FRANSEN [éd.] (1986), p. 357-373.
- (1990), *Involvement Category in Late Egyptian*, dans *Studies in Egyptology presented to Miriam Lichtheim, II*, dans S.I. GROLL [éd.] 1990, p. 943-979.
- (1991), *What's a Rhetorical Question?*, dans *LingAeg* 1, p. 315-331.
- (1994a), *Idiolects in the Late Ramesside Letters*, dans *LingAeg* 4, p. 275-324.

- (1994a), *Henuttawy's Guilty Conscience (Gods and Grain in Late Ramesside Letter no 37)*, dans *JEA* 80, p. 275-324.
- (1997), *Offence and Reconciliation in Ancient Egypt: A Study in Late Ramesside Letter no. 46*, dans *GM* 158, p. 63-79.
- (1998), *Friendship and Frustration: A Study in Papyri Deir el-Medina IV-VI*, dans *JEA* 84, p. 101-122.
- (2001), *Correspondence and Dialogue. Pragmatic Factors in Late Ramesside Letter-Writing*, Wiesbaden (= *ÄAT* 49).
- (2001), *A Puzzle in Ramesside Correspondence*, dans *LingAeg* 9, p. 261-283.
- K. SZPAKOWSKA (2003), *Behind Closed Eyes. Dreams and Nightmares in Ancient Egypt*, Swansea.
- E. TEETER & J.A. LARSON [éd.] (1999), *Gold of Praise. Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente*, Chicago (= *SAOC* 58).
- A. THÉODORIDÈS (1964), *La stèle juridique d'Amarah*, dans *RIDA* 11, p. 45-80.
- (1968), *Le testament d'Imenkhâou*, dans *JEA* 54, p. 149-154.
- (1995), *Vivre de Maât. Travaux sur le droit égyptien ancien*, 2 tomes, Louvain-la-Neuve (= *Acta Orientalia Belgica* subsidia I & II).
- H.J. THISSEN (1980), *Chronologie der frühdemotischen Papyri*, dans *Enchoria* 10, p. 105-125.
- St.E. THOMPSON & P. DER MANUELIAN [éd.] (2008), *Egypt and Beyond. Essays Presented to Leonard H. Lesko upon his Retirement from the Wilbour Chair of Egyptology at Brown University, June 2005*, Charlestown.
- W. TILL (1933), *Der Irrealis im Neuägyptischen*, dans *ZÄS* 69, p. 112-117.
- M. TRAPANI (1993), *The Royal Decree and the Divine Oracle from the Old to the Late New Kingdom: a Compared Research*, dans S. CURTO, S. DONADONI *et al.* [éd.], p. 537-545.
- (2008), *Un édit de Séthi II réprimant la corruption des prêtres de Karnak*, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 279-287.
- J.J. TYLOR (1895), *The Tomb of Paheri, with an Introduction by F.Ll. Griffith*, Londres.
- S. ULJAS (2003), *On Interclausal Relations in Middle Egyptian Object Complementation*, dans S. BICKEL & A. LOPRIENO [éd.], p. 387-403.
- (2004), *Cairo Bowl lines 7-8*, dans *GM* 201, p. 95-104.
- (2006), *hpr.n and the Genesis of Auxiliaries*, dans *SAK* 35, p. 327-336.
- (2007), *The Modal System of Earlier Egyptian Complement Clauses. A Study in Pragmatics in a Dead Language*, Leyde (= *PdÄ* 26).
- (2007b), « *Nominal Forms* » and *Irrealis in Earlier Egyptian Complementation*, dans J.-Cl. GOYON & Chr. GARDIN [éd.], vol. II, p. 1851-1859.
- (2007c), *Why (not) Leave It 'Virtual'. More on grammar and Texture in Earlier Egyptian*, dans *LingAeg* 15, p. 251-262.
- D. VALBELLE (1975), *Témoignages du Nouvel Empire sur les cultes de Satis et d'Anoukis à Éléphantine et Deir el-Médineh*, dans *BIFAO* 75, p. 123-145.
- (1985), « *Les ouvriers de la tombe* ». *Deir el-Médineh à l'époque ramesside*, Le Caire.
- D. VALBELLE & G. HUSSON (1998), *Les questions oraculaires d'Égypte : histoire de la recherche, nouveautés et perspectives*, dans W. CLARYSSE, A. SCHOORS & H. WILLEMS [éd.], p. 1055-1071.
- I. VENTURINI (2007), *Le statut des exercices scolaires au Nouvel Empire : balbutiement d'écoliers ou entraînements d'étudiants ?*, dans J.-Cl. GOYON & Chr. GARDIN [éd.], vol. II, p. 1885-1898.
- J. VERGOTE (1959), *Joseph en Égypte. Genèse chap. 37-50 à la lumière des études égyptologiques récentes*, Louvain.

- (1982), *Essai de comparaison diachronique entre les systèmes de conjugaison égyptiens et copte – le conjonctif*, dans *L'Égyptologie en 1979*, I, Paris, p. 77-80.
- (1983), *Grammaire copte. Tome IIa : morphologie syntagmatique, syntaxe. Partie synchronique. Tome IIb : morphologie syntagmatique. Partie diachronique*, Leuven.
- P. VERNUS (1974), *Sur une formule des documents judiciaires de l'époque ramesside*, dans *RdÉ* 26, p. 121-123.
- (1975a), *Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (I)*, dans *BIFAO* 75, p. 1-55.
- (1975b), *Un texte oraculaire de Ramsès VI*, dans *BIFAO* 75, p. 103-110 & pl. XIII.
- (1978), *Littérature et autobiographie. Les inscriptions de S3-Mwt surnommé Kyky*, dans *RdÉ* 30, p. 115-146.
- (1978b), *Un témoignage culturel du conflit avec les éthiopiens*, dans *GM* 29, p. 145-148.
- (1980), *Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (IV). Le texte oraculaire réemployé dans le passage axial du III^e pylône dans le temple de Karnak*, dans *Cahiers de Karnak* VI, p. 215-233 & pl. LIII.
- (1980), *Études de philologie et de linguistique*, dans *RdÉ* 32, p. 117-134.
- (1981a), *Une grammaire du néo-égyptien* (= c.r. de la seconde édition de J. ČERNÝ & S.I. GROLL, *A Late Egyptian Grammar*, Rome, 1978), dans *Orientalia* 50, p. 429-442.
- (1981b), *Formes « emphatiques » en fonction non « emphatiques » dans la protase d'un système corrélatif*, dans *GM* 43, p. 73-88.
- (1982), *Deux particularités de l'égyptien de tradition : nty iw + présent I ; wnn.f hr sdm narratif*, dans *L'Égyptologie en 1979*, I, Paris, p. 81-89.
- (1982a), c.r. de D.P. SILVERMAN (1980), dans *CdÉ* 57, p. 243-249.
- (1982-1983), *Études de philologie et de linguistique (II)*, dans *RdÉ* 34, p. 115-128.
- (1984), *Études de philologie et de linguistique (III)*, dans *RdÉ* 35, p. 159-188.
- (1984b), *Sujet + sdm.f et sujet + pseudoparticipe avec les verbes de qualité : dialectique de l'aspect et de l'Aktionsart*, dans Fr. JUNGE [éd.] (1984), vol. 1, p. 197-212.
- (1985), *Études de philologie et de linguistique (IV). Non-existence et définition du sujet : bn prédicatif en Néo-égyptien*, dans *RdÉ* 36, p. 153-168.
- (1987), *Choix de textes illustrant le temps des rois tanites et libyens*, dans *Tanis, l'or des Pharaons*, Paris, p. 102-111.
- (1988), *L'égypto-copte*, dans *Les langues dans le monde ancien et moderne. Troisième partie : les langues chamito-sémitiques. Textes réunis par David Cohen*, sous la direction de G. PERROT, Paris, p. 161-206.
- (1989), *Sur deux inscriptions du Moyen Empire (Urk. VII, 36 ; Caire JE 51911)*, dans *BSÉG* 13, p. 173-181.
- (1990a), *Entre néo-égyptien et démotique : la langue utilisée dans la traduction du Rituel de repousser l'Agressif (Étude sur la diglossie I)*, dans *RdÉ* 41, p. 153-208.
- (1990b), *Future at Issue. Tense, Mood and Aspect in Middle Egyptian: Studies in Syntax and Semantics*, New Haven (= *Yale Egyptological Studies* IV).
- (1991a), *À propos du Rituel de Repousser l'Agressif*, dans *RdÉ* 42, p. 266.
- (1991b), *Le rhème marqué : typologie des emplois et effets de sens en Moyen Égyptien*, dans *LingAeg* 1, p. 333-335.
- (1992), *Chants d'amours de l'Égypte antique. Présentation, traduction, notes*, Paris.
- (1996), *Langue littéraire et diglossie*, dans A. LOPRIENO [éd.], p. 555-564.
- (1997), *Les parties du discours en Moyen Égyptien. Autopsie d'une théorie*, Genève (= *CSEG* 5).

- (2001), *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Paris.
- (2006), *Pronoms interrogatifs en égyptien de la première phase*, dans *LingAeg* 14, p. 145-178.
- P. VERNUS & J. YOYOTTE (2005), *Bestiaire des pharaons*, Paris.
- S.P. VLEEMING (1980), *The Sale of a Slave in the Time of Pharaoh Py*, dans *OMRO* 61, p. 1-17 & pl. 1.
- (1981), *La phase initiale du démotique ancien*, dans *CdÉ* 56, p. 31-48.
- G. VITTMANN (1996), *Nochmals der kursivhieratische Papyrus Wien D 12002*, dans *GM* 154, p. 103-112.
- W. VYCICHL (1984), *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Leuven.
- E.F. WENTE (1959), *The Syntax of Verbs of Motion in Egyptian*, Chicago.
- (1961a), *iw iw.f sdm in Late Egyptian*, dans *JNES* 20, p. 120-123.
- (1961b), *A Letter of Complaint to the Vizier To*, dans *JNES* 20, p. 252-257.
- (1969), *The Late Egyptian Conjunctive as a Past Continuative*, dans *JNES* 21, p. 304-311.
- (1966), *The Suppression of the High Priest Amenhotep*, dans *JNES* 25, p. 73-87.
- (1967), *Late Ramesside Letters*, Chicago (= *SAOC* 33).
- (1973), *A Prince's Tomb in the Valley of the Kings*, dans *JNES* 32, p. 223-234.
- (1990), *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta.
- W. WESTENDORF (1962), *Grammatik der medizinischen Texte (Grundriss der Medizin der Alten Ägypter VIII)*, Berlin.
- (1977), *Koptisches Handwörterbuch*, Heidelberg.
- R.J. WILLIAMS (1952), *Grammatical Notes on the Demotic of Papyrus Insinger*, dans *JEA* 38, p. 62-64.
- J. WILSON (1948), *The Oath in Ancient Egypt*, dans *JNES* 7, p. 128-156.
- St. WIMMER (1995), *Hieratische Paläographie der nicht-literarischen Ostraka der 19. und 20. Dynastie. Teil 1: Text. Teil 2: Tafeln*, Wiesbaden (= *ÄAT* 28).
- J. WINAND (1985), *Structure et lexicologie : la racine ptr et ses implications*, dans *GM* 88, p. 69-76.
- (1986), *Champ sémantique et structure en égyptien ancien, les verbes exprimant la vision*, dans *SAK* 13, p. 293-314.
- (1989), *L'expression du sujet nominal au présent 1 en néo-égyptien*, dans *CdÉ* 64, p. 159-171.
- (1991a), *Le verbe iy/iw : unité morphologique et sémantique*, dans *LingAeg* 1, p. 357-387.
- (1991b), *Le serment de Paneb et de son fils. Papyrus Salt 124, v^o 1, 6-8*, dans *BSEG* 15, p. 107-113.
- (1992), *Études de néo-égyptien, I. La morphologie verbale*, Liège.
- (1994), *Entre sémantique et syntaxe. Pour une classification des lexèmes verbaux en Néo-égyptien*, dans *LingAeg* 4, p. 349-367.
- (1995), *La grammaire au secours de la datation des textes*, dans *RdÉ* 46, p. 187-202.
- (1995b), c.r. de W. SCHENKEL 1990, dans *BiOr* 52, col. 307-316.
- (1996a), *Les constructions analogiques du futur III en néo-égyptien*, dans *RdÉ* 47, p. 117-145.
- (1996b), c.r. de E.F. WENTE (1990), dans *CdÉ* 141, p. 57-62.
- (1997), *La négation bn...iwn3 en néo-égyptien*, dans *LingAeg* 5, p. 223-236.
- (1997), *Une grammaire de l'égyptien de la XVIII^e dynastie* (= c.r. de Th. RITTER, *Das Verbalsystem der königlichen und privaten Inschriften*), dans *OLZ* 92/3, col. 293-313.
- (1998a), *Une nouvelle sagesse hiératique de la Basse époque (Papyrus Brooklyn Museum 47.218.135)* (= c.r. de R. JASNOW 1992), dans *CdÉ* 73, p. 42-53.

- (1998), c.r. de Fr. JUNGE, *Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik*, Wiesbaden, 1996, dans *OLZ* 93, col. 288-300.
- (1999), c.r. de K. JANSEN-WINKELN 1994, dans *LingAeg* 6, p. 218-230.
- (2000), *La progression au sein de la narration en égyptien. Éléments d'une grammaire du texte*, dans *BIFAO* 100, p. 403-435.
- (2001), *À la croisée du temps, de l'aspect et du mode. Le conjonctif en néo-égyptien*, dans *LingAeg* 9, p. 293-329.
- (2001b), *Aspectualité et actionnalité. Essai sur la temporalité en égyptien ancien*, 2 vol., Liège (= Thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur, imprimé).
- (2004a), *Les décrets oraculaires pris en l'honneur d'Henouttaouy et de Maâtkarê (X^e et VII^e pylônes)*, dans *Karnak XI*, p. 605-696.
- (2004b), *L'ironie dans Ounamon : les emplois de mk et de ptr*, dans *GM* 200, p. 105-110.
- (2004c), *La non-expression de l'objet direct en égyptien ancien (études valenciennes, 1)*, dans *LingAeg* 12, p. 205-234.
- (2006), *Temps et aspect en égyptien. Une approche sémantique*, Leyde (= *PdÄ* 25).
- (2007), *Encore Ounamon 2,27-28*, dans *LingAeg* 15, p. 299-306.
- (2008a), « Déjà », « aussi », « toujours » et « encore »... 'n en néo-égyptien, dans Chr. GALLOIS, P. GRANDET & L. PANTALACCI [éd.], p. 289-303.
- (2009), *La particule m-r-^f en néo-égyptien*, dans *Mélanges L. Limme* (à paraître).
- (2009b), *Some Uses of the Resumptive Pronoun in Late Egyptian Relative Clauses*, à paraître dans *JEA*.
- J. WINAND, St. POLIS & S. ROSMORDUC (2009), *Ramses. An Annotated Corpus of Late Egyptian*, dans *Actes du X^e congrès international des Égyptologues*, Leuven (sous presse).
- R.J. WILLIAMS (1980), *Demotic Gleanings*, dans *Serapis* 6, p. 217-219.
- W. WOLF (1930), *Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Neuen Reiches*, dans *ZÄS* 65, p. 89-102.
- C. WOLTERMAN (1996), *A Vizier of Ramses III Visits an Oracle of Amun and Deir el-Medina*, dans *RdÉ* 47, p. 146-170.
- Z. ŽÁBA (1956), *Les maximes de Ptahhotep*, Prague.
- Chr.M. ZIVIE (1976), *Giza au deuxième millénaire*, Le Caire (= *BdÉ* 70).
- Chr.M. ZIVIE-COCHE (1991), *Giza au premier millénaire. Autour du temple d'Isis dame des pyramides*, Boston.
- L.M.J. ZONHOVEN (1979), *The Inspection of a Tomb at Deir el-Medina (O. Wien Aeg. 1)*, dans *JEA* 65, p. 89-98.
- (1998), *Studies on the sdm.t.f Verb Form in Classical Egyptian. V. The Relative Future Tense sdm.t.f*, dans *BiOr* 55, p. 600-641.

II. BIBLIOGRAPHIE : LINGUISTIQUE

- W. ABRAHAM (1989), *Futur-Typologie in den Germanischen Sprachen*, dans W. ABRAHAM & T. JANSSEN [éd.], *Tempus – Aspekt – Modus: die Lexicalischen und Grammaticalischen Formen in den Germanischen Sprachen*, Tübingen, p. 345-89.
- (1991), *Modal Particle research: The State of Art*, dans *Multilingua* 10, p. 9-15.
- A.Y. AIKHENVALD (2003), *Evidential in Typological Perspective*, dans A.Y. AIKHENVALD & R.M.W. DIXON [éd.], p. 1-31.
- A.Y. AIKHENVALD & R.M.W. DIXON [éd.] (2003), *Studies in Evidentiality*, Amsterdam-Philadelphia (= *Typological Studies in Language* 54).
- N. AKATSUKA (1985), *Conditionals and the Epistemic Scale*, dans *Language* 61, p. 624-39.
- F. ALIAGA & E. DE BUSTOS (2002), *Mental Spaces and Epistemic Attitudes: on the Spanish Subjunctive/Indicative Alternation*, dans J. GUTIÉRREZ-REXACH [éd.], *From Words To Discourse: Trends in Spanish Semantics and Pragmatics*, Oxford.
- A.R. ANDERSON (1951), *A Note on Subjunctives and Counterfactual Conditionals*, dans *Analysis* 11, p. 35-38.
- (1986), *Evidentials, Paths of Change, and Mental Maps: Typologically Regular Asymmetries*, dans W. CHAFE & J. NICHOLS [éd.], p. 273-312.
- J. ANIS (1988), *Une graphématique autonome ?*, dans N. CATACH [éd.], p. 213-223.
- J. ANIS, J.-L. CHISS & Chr. PUECH (1988), *L'écriture. Théories et descriptions*, Bruxelles.
- J.L. AUSTIN (1962), *How to do Things with Words*, Londres.
- J. VAN DER AUWERA (1996), *Modality: The Three-Layered Scalar Square*, dans *Journal of Semantics* 13/3, p. 181-195.
- (2008), *The Jespersen Cycles*, dans <<http://webh01.ua.ac.be/vdauwera/Jespersen%20cycle%20Dec%2008%201.pdf>>.
- J. VAN DER AUWERA & P. DENDALE (2000), *Modal Verbs in Germanic and Romance Languages*, Amsterdam (= *Belgian Journal of Linguistics* 14).
- (2001), *Les verbes modaux*, Amsterdam (= *Cahiers Chronos* 8).
- J. VAN DER AUWERA & V.A. PLUNGIAN (1998), *Modality's Semantic Map*, dans *Linguistic Typology* 2, p. 79-124.
- (*à paraître*), *On Modality's Semantic Map*, dans *Linguistic Typology*.
- J. VAN DER AUWERA & A. AMMANN, avec S. KINDT (2005), *Modal Polyfunctionality and Standard Average European*, dans A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER [éd.], p. 247-272.
- C. BACHE [éd.] (1997), *The Study of Aspect, Tense and Action: Towards a Theory of the Semantics of Grammatical Categories*, Lang.
- Ch. BALLY (1944²), *Linguistique générale et linguistique française*, 2^e éd., Berne.
- W. BANYS (2000), *Carte cognitive de la « conditionnalité »: représentation en français et en polonais*, dans *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 41-48.
- Sj. BARBIERS (2002), *Current Issues in Modality. An Introduction to Modality and its Interaction with the Verbal System*, dans Sj. BARBIERS, Fr. BEUKEMA & W. VAN DER WURFF [éd.], p. 7-15.
- Sj. BARBIERS, Fr. BEUKEMA & W. VAN DER WURFF [éd.] (2002), *Modality and its Interaction with the Verbal System*, Amsterdam (= *Linguistik Aktuell-Linguistics Today* 47).
- J. BARNES (1995), *The Cambridge Companion to Aristotle*, Cambridge.

- K. BARDOVI-HARLIG (2004), *Monopolizing the Future: How the Go-Future Breaks Into Will's Territory and What It Tells Us About SLA*, dans *Eurosla Yearbook* 4, p. 177-201.
- G. BECH (1951), *Semantische Entwicklungsgeschichte der hochdeutschen Modalverba*, Copenhague (= *Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-Filologiske Meddelelser* 32/6).
- E.H. BENDIX (1998), *Irrealis as a Category, Meaning, or Reference*, dans *Anthropological Linguistics* 40, p. 245-256.
- J.F. BENNETT (2003), *A Philosophical Guide to Conditionals*, Oxford.
- Ém. BENVENISTE (1970), *L'appareil formel de l'énonciation*, dans *Langage* 17, p. 12-18.
- (1966 & 1974), *Problèmes de linguistique générale*, 2 vol., Paris.
- A. BERRENDONNER (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris.
- L.A. BIRJULIN & V.S. XRAKOVSKIJ (2001), *Imperative Sentences: Theoretical Problems*, dans V.S. XRAKOVSKIJ [éd.], p. 3-50.
- M. BIRKELUND (2005), *Négation et Modalité*, dans *Cahiers Chronos* 12, p. 97-108.
- M. BITTNER (2005), *Future Discourse in a Tenseless Language*, dans *Journal of Semantics* 22, p. 339-387 (<http://www.rci.rutgers.edu/~mbittner/ou.html>).
- I.M. BOCHEŃSKI (1937), *Notes historiques sur les propositions modales*, dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 26, p. 673-692.
- (1951), *Ancient Formal Logic*, Amsterdam.
- I. BOEHM (2001), *De la « voix » et de la « diathèse »*, dans B. COLOMBAT & M. SAVELLI [éd.], vol. 1, p. 92-111.
- A. BORILLO (1982), *Deux aspects de la modalisation assertive : croire et savoir*, dans *Langage* 67, p. 33-53.
- R. BOTNE (1997), *Evidentiality and Epistemic Modality in Lega*, dans *Studies in Language* 21-3, p. 509-532.
- P. BOUDON (1999), *Le réseau du sens. Une approche monadologique pour la compréhension du discours*, Berne.
- J. BOUSCAREN, A. DESCHAMPS & L. DUFAYE [éd.] (2001), *Modalité et opérations énonciatives : le cas de l'anglais*, Paris (= *Cahiers de recherche en grammaire anglaise* 8).
- J. BOYD & J.P. THORNE (1969), *The Semantics of Modal Verbs*, dans *Journal of Linguistics* 5, p. 57-74.
- (1974), *La sémantique des verbes modaux en anglais*, dans *Langage* 34, p. 103-121.
- M. BRIOT (2001), *Logique accumulative et hétérogénéité : quel statut pour la terminologie linguistique ?*, dans B. COLOMBAT & M. SAVELLI [éd.], vol. 1, p. 25.
- J. BRUNSCHWIG [éd.] (1978), *Les Stoïciens et leur logique*, Paris.
- A. BURKHARDT (1990), *Speech Acts, Meaning, and Intentions: Critical Approaches to the Philosophy of John R. Searle*, Berlin.
- J. BUTLER (2003), *A Minimalist Treatment of Modality*, dans *Lingua* 113, p. 967-996.
- J. BYBEE (1985), *Morphology: A Study of the Relation between Meaning and Form*, Amsterdam & Philadelphia (= *Typological Studies in Language* 9).
- (1995), *The Semantic Development of Past Tense Modals in English*, dans J. BYBEE & S. FLEISCHMANN [éd.], p. 503-517.
- (1998), *Irrealis as a Grammatical Category*, dans *Anthropological Linguistics* 40, p. 257-271.
- (2001), *Phonology and Language Use*, Cambridge.
- J. BYBEE & W. PAGLIUCA (1985), *Cross-linguistic Comparison and the Development of Grammatical Meaning*, dans J. FISIAC [éd.] (1985), p. 59-83.
- J. BYBEE, R. PERKINS & W. PAGLIUCA (1994), *The Evolution of Grammar: Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*, Chicago.

- J. BYBEE & S. FLEISCHMAN (1995), *Modality in Grammar and Discourse. An Introductory Essay*, dans J. BYBEE & S. FLEISCHMAN [éd.] (1995), p. 1-14.
- J. BYBEE & S. FLEISCHMAN [éd.] (1995), *Modality in Grammar and Discourse*, Amsterdam & Philadelphia (= *Typological Studies in Language* 32).
- A. CAPELL & H.E. HINCH (1970), *Maung Grammar: Texts and Vocabulary*, La Haye.
- W. CHAFE & J. NICHOLS (1986), *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood.
- G. CHIERCHIA & S. MCCONNELL-GINET (2000), *Meaning and Grammar. An Introduction to Semantics*, 2^e éd., Cambridge.
- N. CHOMSKY (1969), *Structures syntaxiques*, trad. de M. BRAUDEAU, Paris.
- (1971), *Aspect de la théorie syntaxique*, trad. de J.C. MILNER, Paris.
- J. COATES (1983), *The Semantics of the Modal Auxiliaries*, Londres.
- (1989), *Modal Meaning : The Semantic-Pragmatic Interface*, dans *J.Sem.* 7/1, p. 53-63.
- B. COLOMBAT & M. SAVELLI [éd.] (2001), *Métalangage et terminologie linguistique. Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal – Grenoble III, 14-16 mai 1998)*, Leuven, 2001.
- B. COMRIE (1981), *Aspect and Voice: Some Reflections on Perfect and Passive*, dans Ph. TEDESCHI & A. ZAENEN [éd.], *Tense and Aspect*, New York (= *Syntax and Semantics* 14).
- (1982), *Future Time Reference in the Conditional Protasis*, dans *Australian Journal of Linguistics* 2, p. 143-52.
- (1985), *Tense*, Cambridge (*Cambridge Textbooks in Linguistics*).
- J.-P. CONFAIS (1995²), *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, 2^e éd., Toulouse.
- E. COSERIU (1969), *Sistema, norma, e « parola »*, dans *Studi linguistici in onore di Vittore Pisani*, Brescia, p. 235-253.
- P. COTTE (sans date), *Le possible, le nécessaire et la volonté*, dans <<http://www.univ-pau.fr/ANGLAIS/alaes/modaux02/cotte.pdf>>.
- P. COTTE, *Ch.3 « La modalité et l'infinitif »*, dans *L'explication grammaticale des textes anglais*, Paris, 2006.
- W. CROFT (1995), *Modern Syntactic Typology*, dans M. SHIBATANI & Th. BYNON [éd.], *Approaches to Language Typology*, Oxford, p. 85-143.
- (2001), *Radical Construction Grammar: Syntactic Theory in Typological Perspective*, Oxford.
- (2003²), *Typology and Universals*, Cambridge.
- A. CULIOLI (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation. Opération et représentation*, T. I, Paris.
- (1999a), *Pour une linguistique de l'énonciation. Formalisation et opérations de repérage*, T. II, Paris.
- (1999b), *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*, T. III, Paris.
- E. DANBLON (2000), *La probabilité selon Toulmin : un réexamen à la lumière des actes de langages*, dans *Actes du XI^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 143-151.
- B. DANCYGIER (1998), *Conditionals and Prediction : Time, Knowledge and Causation in Conditional Constructions*, Cambridge.
- B. DANCYGIER & E. SWEETSER (2005), *Mental Spaces in Grammar: Conditional Constructions*, Cambridge.
- Fr. DANEŠ (1964), *A Three-level Approach to Syntax*, dans *Travaux de linguistique de Prague* 1, p. 225-240.
- A. DARBON (1956), *Les catégories de la modalité*, Paris.

- J. DAVID & G. KLEIBER (1983), *Introduction*, dans J. DAVID & G. KLEIBER [éd.] (1983), p. 1-11.
- J. DAVID & G. KLEIBER [éd.] (1983), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris.
- R. DECLERCK (2005), *The Relation Between Temporal and Modal Uses of Indicative Verb Forms*, dans B. HOLLEBRANDSE, A. VAN HOUT & C. VET [éd.], *Crosslinguistic Views on Tense, Aspect and Modality*, Amsterdam, p. 215-27.
- R. DECLERCK & S. REED (2001), *Conditionals: A Comprehensive Empirical Analysis*, Berlin & New York.
- Rh. DELVEROUDI (2002), *À propos d'une des valeurs du présent de l'indicatif français: la valeur injonctive*, dans *Revue de Sémantique et Pragmatique* 11, p. 11-25.
- P. DENDALE (1993), *Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel?*, dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), T. I, Section I – *La phrase*, p. 163-176.
- (1994), *Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel*, dans *Langue française* 102, p. 24-39.
- (2000), *Devoir épistémique à l'indicatif et au conditionnel: inférence ou prédiction*, dans *Actes du XXI^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 159-170.
- P. DENDALE & C. VETTERS (2001), *Bibliographie spécialisée sur le conditionnel en français*, dans P. DENDALE & L. TASMOWSKI [éd.] (2001b), p. 365-74.
- P. DENDALE & L. TASMOWSKI (2001), *Introduction: Evidentiality and Related Notion*, dans *Journal of Pragmatics* 33, p. 339-348.
- P. DENDALE & L. TASMOWSKI [éd.] (2001a), *On Evidentiality*, Amsterdam.
- P. DENDALE & L. TASMOWSKI [éd.] (2001b), *Le conditionnel en français*, Metz (= *Recherches linguistiques* 25).
- L. DEPECKER (2002), *Linguistique et terminologie: problématique ancienne, approches nouvelles*, dans *BSLP* 97/1, p. 123-152.
- (2003), *Entre signe et concept*, Paris.
- A. DESCHAMPS (1998), *Modalité et construction de la référence*, dans N. LE QUERLER & E. GILBERT [éd.], *Travaux du CERLICO n° 11: La Référence I, Statut et processus*, p. 127-145.
- C. DÉTRIE, P. SIBLOT & B. VERINE (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris.
- S. DICK (1989), *The Theory of Functional Grammar, I. The Structure of the Clause*, Dordrecht.
- R.M.W. DIXON (1972), *The Dyirbal Language of North Queensland*, Cambridge.
- T. DONALDSON (1980), *Ngiyambaa: The Language of the Wangaaybuwan*, Cambridge.
- O. DUCROT (1993), *À quoi sert le concept de modalité?*, dans N. DITTMAR & A. REICH [éd.], *Modality in language acquisition / Modalité et acquisition des langues*, Berlin, p. 11-123.
- L. DUFAYE (2001), *Le système des auxiliaires de modalité et la négation*, dans J. BOUSCAREN, A. DESCHAMPS & L. DUFAYE [éd.], p. 101-144.
- J.-Cl. DUMONCEL (1988), « *De re* »/« *de dicto* »: *théorie généralisée*, dans C. FUCHS [éd.] (1988), p. 223-228.
- H.-J. EIKMEYER & H. RIESER [éd.] (1981), *Words, Worlds and Context*, Berlin.
- J. ELLIOTT (2000), *Realis and Irrealis: Forms and Concepts of the Grammaticalisation of Reality*, dans *Linguistic Typology* 4, p. 55-90.
- A. ERNOUT & Fr. THOMAS (1953), *Syntaxe latine*, 2^e éd., Paris.
- S.M.B. FAGAN (2001), *Epistemic Modality and Tense in German*, dans *Journal of Germanic linguistics* 13, p. 197-230.

- E. FELDBUSCH, R. POGARELL & C. WEIß [éd.] (1991), *Neue Fragen der Linguistik. Akten des 25. Kolloquiums, Paderborn 1991*, Tübingen.
- J. FEUILLET (1973), *Le système modal de l'allemand moderne*, dans *Cahiers d'Allemand* 7, p. 45-72.
- (1996), *Réflexions sur les valeurs du médiatif*, dans Zl. GUENTCHÉVA [éd.], p. 71-86.
- J. FISIĄK [éd.] (1985), *Historical Semantics, Historical Word Formation*, Berlin.
- S. FLEISCHMAN (1982), *The Future in Thought and Language: Diachronic Evidence from Romance*, Cambridge.
- R. FOWLER (1974), *Understanding Language. An Introduction to Linguistics*, Londres.
- Z. FRAJZYNGIER (1985), *Truth and the Indicative Sentence*, dans *Studies in Language* 9, p. 243-54.
- (1995), *A Functional Theory of Complementizers*, dans J. BYBEE & S. FLEISCHMAN [éd.] (1995), p. 473-502.
- W. FRAWLEY (2005), *The Expression of Modality*, Berlin.
- V. FRIEDMAN (2005), *Admirativity: Between Modality and Evidentiality*, dans *Sprachtypologie und Universalienforschungen* 58, p. 26-37.
- Th.A. FRITZ & A. WAHR-SAGEN (2005), *Futur, Modalität und Sprecherbezug im Deutschen*, Hamburg.
- W.-P. FUNK (1985), *On Semantic Typology of Conditional Sentences*, dans *Folia Linguistica* 19, p. 365-414.
- C. FUCHS [éd.] (1988), *L'ambiguïté et la paraphrase*, Caen.
- J.-M. GACHELIN (1984), *Modalité et expression du futur*, dans L. CHERCHI [éd.], *Contrastivité en linguistique anglaise*, Saint-Étienne, p. 153-169.
- M. GALMICHE (1991), *Sémantique linguistique et logique. Un exemple : la théorie de Montague*, Paris.
- E. GARCÍA (1967), *Auxiliaries and the Criterion of Simplicity*, dans *Language* 43, p. 853-870.
- P. GARDETTE (1943), *Vouloir, auxiliaire du futur*, dans *Le Français Moderne*, p. 62-63.
- J.-L. GARDIÈS (1975), *La logique du temps*, Paris.
- (1979), *Essai sur la logique des modalités*, Paris.
- (1983), *Tentative de définition de la modalité*, dans J. DAVID & G. KLEIBER [éd.] (1983), p. 13-22.
- M.-M. DE GAULMYN (2001), *De la certitude du mode à l'incertitude des modalités ou problèmes de mode*, dans B. COLOMBAT & M. SAVELLI [éd.] (2001), vol. 1, p. 113-129.
- A. GIACALONE RAMAT (1999), *Grammaticalization of Modality in Language Acquisition*, dans *Studies in Language* 23-2, p. 377-407.
- ÉR. GILBERT (1987), *May, Must, Can et les opérations énonciatives*, Paris (= *Cahiers de recherche en grammaire anglaise* 3).
- T. GIVÓN (1982), *Evidentiality and Epistemic Space*, dans *Studies in Language* 6, p. 23-49.
- (1984 & 1990), *Syntax: A functional-Typological Introduction*, vol. I (1984) & vol. II (1990), Amsterdam.
- (1994), *Irrealis and the Subjunctive*, dans *Studies in Language* 18/2, p. 265-337.
- M. GONZÁLEZ VÁSQUEZ (2000), *Les traits de potentialité et de condition dans l'indétermination de pouvoir*, dans *Actes du XXIX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 277-285.
- L. GOSSELIN (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles.
- G.-G. GRANGER (1976), *La théorie aristotélicienne de la science*, Paris.
- J.H. GREENBERG (1986), *The Realis-Irrealis Continuum in the Classical Greek Conditional*, dans E.CI. TRAUGOTT, A.TER MEULEN, J. SCHNITZER REILLY & Ch.A. FERGUSON [éd.], *On Conditionals*, Cambridge, p. 247-64.

- M. GREVISSE (1993¹³), *Le bon usage. Grammaire française*, 13^e éd., Paris.
- M. GROEFSEMA (1995), Can, may, must and should: A Relevance Theoretic Account, dans *Journal of Linguistics* 31, p. 53-79.
- J. GROENENDIJK, D. DE JONGEN & M. STOKHOFF [éd.] (1987), *Studies in Discourse Representation Theory and the Theory of Generalized Quantifiers*, Dordrecht.
- M. GROSS (1968), *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris.
- G. GROSS & M. PRANDI (2004), *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*, Bruxelles.
- M.-L. GROUSSIER (1985), À propos de l'ambivalence épistémique/déontique des auxiliaires « must » et « may », dans *Modèles linguistiques* 7, 2, p. 139-156.
- ZI. GUENTCHÉVA (1994), Manifestation de la catégorie du médiatif dans les temps du français, dans *Langue française* 102, p. 8-23.
- [éd.] (1996), *L'énonciation médiatisée*, Louvain.
- G. GUILLAUME (1929), *Temps et verbes. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris.
- T. GÜLDEMANN & M. VON RONCADOR [éd.] (2002), *Reported Discourse. A Meeting Ground for Different Linguistic Domains*, Amsterdam & Philadelphia (= *Typological Studies in Language* 52).
- K. GUNDERSON [éd.] (1975), *Language, Mind, and Knowledge*, Minneapolis (= *Minnesota Studies in the Philosophy of Science* 7).
- F. DE HAAN (1997), *The Interaction of Modality and Negation: A Typological Study*, New York.
- (1999), *Evidentiality and Epistemic Modality: Setting Boundaries*, dans *Southwest Journal of Linguistics* 18, p. 83-101.
- (2001), *The Relation Between Modality and Evidentiality*, dans *Linguistische Berichte* 9, p. 201-216.
- (2001), *The Place of Inference within the Evidential System*, dans *International Journal of American Linguistics* 67, p. 193-219.
- Cl. HAGÈGE (1974), *La grammaire générative. Réflexions critiques*, Paris.
- (1984), *Les pièges de la parole. Pour une linguistique socio-opérative*, dans *BSLP* 79/1, p. 1-47.
- (1986²), *L'homme de parole*, Paris.
- (1995), *Le rôle des médiaphoriques dans la langue et dans le discours*, dans *BSLP* 90, p. 1-19.
- (1998), *Grammaire et cognition. Pour une participation de la linguistique des langues aux recherches cognitives*, dans *BSLP* 113, p. 41-58.
- (1999⁵), *La structure des langues*, Paris.
- J. HAIMAN (1980), *The Iconicity of Grammar: Isomorphism and Motivation*, dans *Language* 56/3, p. 515-540.
- (1983), *Iconic and Economic Motivation*, dans *Language* 59/4, p. 781-819.
- (1985), *Natural Syntax. Iconicity and Erosion*, Cambridge.
- [éd.] (1985), *Iconicity in Syntax*, Amsterdam.
- M.A.K. HALLIDAY (1985), *An Introduction to Functional Grammar*, Londres.
- Ch.-H. HAN (2000), *The Structure and Interpretation of Imperatives: Mood and Force in Universal Grammar*, New York.
- M.B. HARRIS (1986), *Historical Development of Conditional Sentences*, dans E.Cl. TRAUGOTT, A. TER MEULEN, J. SCHNITZER REILLY & Ch.A. FERGUSON [éds.], *On Conditionals*, Cambridge, p. 247-64.
- M. HARRIS & P. RAMAT [éd.] (1987), *Historical Development of Auxiliaries*, Berlin.

- S.J. HARRISON (2000), *Apuleius. A Latin Sophist*, Oxford.
- L. HAEGEMAN (2003), *Conditional Clauses : External and Internal Syntax*, dans *Mind & Language* 18, p. 317-339.
- M. HASPELMATH (2002), *Handouts of Nine Classes at the 2002 Düsseldorf Summer School: Functional and Formal Explanation in Linguistics (co-taught with Frederick J. Newmeyer)*, sur <<http://email.eva.mpg.de/~haspelmt/Haspelmath9Handouts.pdf>>.
- (2003), *Against Iconicity and Markedness. Handout of talk at Stanford University, 6 March 2003*, sur <<http://email.eva.mpg.de/~haspelmt/IconicityMarkedness.pdf>>.
- H.-P. HELLAND (1995), *Futur Simple et Futur Périphrastique: du Sens aux Emplois*, dans *Revue Romane* 30, p. 3-26.
- L. HELTOFT (2005), *Modality and Subjectivity*, dans A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER [éd.], p. 81-101.
- K.J.J. HINTIKKA (1960), *Aristotle's Different Possibilities*, dans *Inquiry* 3, p. 18-28.
- L. HJEMSLEV (1968), *Prologomènes à une théorie du langage*, trad. de l'original danois [1943] par U. Canger, Paris.
- P.J. HOPPER (1982), *Tense-Aspect : Between Semantics and Pragmatics*, Amsterdam.
- P.J. HOPPER & E.C. TRAUOGTT (1993), *Grammaticalization*, Cambridge.
- L.R. HORN (1989), *A Natural History of Negation*, Chicago.
- G.E. HUGHES & M.J. CRESSWELL (1996), *A New Introduction to Modal Logic*, Londres.
- Abd. IBN EL FAROUK (1994), *La fiction du subjonctif en arabe littéral et la question du Mudâria'*, dans *La linguistique* 30-1, p. 121-130.
- Fr. ILDEFONSE (1997), *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris.
- R. ILJIĆ (1987), *Aspectualité et modalité en chinois contemporain : le cas du pékinois laizhe*, dans *BSLP* 84, p. 259-279.
- Cl. IMBERT (1978), *Théorie de la représentation et doctrine logique dans le stoïcisme ancien*, dans J. BRUNSCHWIG [éd.], p. 79-108.
- (1992), *Phénoménologie et langues formulaires*, Paris.
- M. IPPOLITO (2004), *Imperfect Modality*, dans J. GUÉRON & J. LECARME [éd.], *The Syntax of Time*, Cambridge, p. 359-387.
- O. JESPERSEN (1924), *The Philosophy of Grammar*, Londres.
- L. JOHANSON & N. UTAS [éd.] (2000), *Evidentials. Turkic, Iranian and Neighbouring Languages*, Berlin – New York.
- J. JULIEN (1985), *Mode verbal et diathesis chez Apollonius Dyscole*, dans *Histoire, Épistémologie, Langage* 7-1, p. 83-125.
- J.J. KATZ & J.A. FODOR (1963), *The Structure of Semantic Theory*, dans *Language* 39, p. 170-210.
- St. KAUFMANN (2005), *Conditional Truth and Future Reference*, dans *Journal of Semantics* 22, p. 231-80.
- C. KERBRAT-ORECCHIONI (1999), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, 4^e éd., Paris.
- F. KIEFER (1987), *On Defining Modality*, dans *Folia Linguistica* 21/1, p. 67-94.
- (1992), *Sentence Type, Sentence Mood and Illocutionary Type*, dans M. STAMENOV, *Current Advances in Semantic Theory*, Amsterdam, p. 269-281.
- M. KISSINE (2007), *Contexte et force illocutoire. Vers une théorie cognitive des actes de langage*, Bruxelles (= thèse inédite de l'Université de Bruxelles sous la direction de M. Dominicy).
- (2007b), *Direction of Fit*, dans *Logique & Analyse* 50/198, p. 113-128.
- G. KLEIBER & M. RIEGEL [éd.] (1997), *Les formes du sens*, Louvain.

- A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER (2005), *Introduction*, dans A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER [éd.] (2005), p. 1-4.
- A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER [éd.] (2005), *Modality: Studies in Form and Function*, Londres.
- J.-M. KLINKENBERG (1996), *Précis de sémiotique générale*, Bruxelles.
- W. & M. KNEALE (1962), *The Development of Logic*, Oxford.
- V. KOLESNIKOV (2000), *Le possible et le nécessaire en langue maternelle*, dans *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 343-350.
- A. KRATZER (1977), *What 'must' and 'can' Must and Can Mean?*, dans *Linguistics and Philosophy* 1, p. 337-355.
- (1981), *The Notional Category of Modality*, dans H.-J. EIKMEYER & H. RIESER [éd.], p. 337-355.
- H. KRONNING (1996), *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal «devoir»*, Stockholm.
- (1997), *Modalité, causation et argumentation : les conjonctions causales parce que / car / puisque et l'interprétation du verbe modal devoir*, dans R. LORENZO [éd.], *Actas do XIX congresso internacional de lingüística e filología románicas*, Universidade de Santiago de Compostela (1989), p. 799-812.
- (1993), *Modalité et réorganisation énonciative de la phrase*, dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), T. I, Section I – *La phrase*, p. 355-366.
- (2001), *Au-delà du déontique et de l'épistémique*, dans M. PRANDI & P. RAMAT [éd.], *Semiotica e linguistica. Per ricordare Maria-Elisabeth Conte*, Milan (= *Materiali Linguistici* 32), p. 97-121.
- (2003), *Modalité et évidentialité*, dans M. BIRKELUND, G. BOYSEN & P.S. KJÆRGAARD [éd.], *Aspects de la modalité. Actes du Colloque international sur la Modalité*, Tübingen, p. 131-152.
- B.A. ΚΥΡΚΟΣ (1980-1981), *Ο Αριστοτέλης και οι μεγαρικοί*, dans *Φιλοσοφία* 10-11, p. 346-362.
- B. KUSZMIDER (1999), *Aspect, temporalité et modalité en polonais et en français. Étude contrastive*, Paris.
- Fr. LACHAUX (2005), *La périphrase être en train de, perspective interlinguale (anglais-français) : une modalisation de l'aspect ?*, dans H. BAT-ZEEV SHYLDKROT & N. LE QUERLER [éd.], *Les Périphrases Verbales*, Amsterdam, p. 119-42.
- J. LALLOT (1997), *Apollonios Dyscole. De la construction*, 2 vol., Paris.
- G. LAMPERT & M. LAMPERT (2000), *The Conceptual Structure(s) of Modality: Essences and Ideologies. A Study in Linguistic (Meta-)Categorization*, Frankfurt am Main.
- R. LANGACKER (1987 & 1992), *Foundations of Cognitive Grammar*, 2 vol., Stanford.
- P. LARREYA (1984), *Le possible et le nécessaire*, Paris.
- (2000), *Modal Verbs and the Expression of Futurity in English, French and Italian*, dans *Belgian Journal of Linguistics* 14, p. 115-129.
- (2001), *L'interprétation épistémique du futur en italien et en français: Une analyse procédurale*, dans *Cahiers de Linguistique Française* 22, p. 219-39.
- G. LAZARD (1956), *Caractères distinctifs de la langue tchadique*, dans *BSLP* 52, p. 117-186.
- (1985), *L'inférentiel ou passé distancié en persan*, dans *Studia iranica* 14, p. 27-42.
- (1990a), *La linguistique est-elle une science ?*, dans *BSLP* 94/1, p. 67-112.
- (1990b), *Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions*, dans *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 6, p. 111-132.
- (1999), *Mirativity, Evidentiality, Mediativity, or Other?*, dans *Linguistic Typology* 3, p. 91-110.

- (2000), *Le médiatif : considérations théoriques et application à l'iranien*, dans L. JOHANSON & N. UTAS [éd.], p. 209-228.
- P. LE GOFFIC & F. LAB (2001), *Le présent « pro futuro »*, dans P. LE GOFFIC [éd.], *Le présent en français*, Amsterdam.
- N. LE QUERLER (1996), *Typologie des modalités*, Caen.
- J. LEBLANC (1993), *La problématique de la modalité : esquisse d'une présentation théorique*, dans *RQLTA* 11, p. 101-121.
- C.I. LEWIS (1918), *A Survey of Symbolic Logic*, Berkeley.
- C.I. LEWIS & C.H. LANGFORD (1938), *Symbolic Logic*, New York.
- Fl. LIGIA-STELA (1993), *Injonctif vs. optatif. Analyse des rapports entre mode et modalité en français et en roumain*, dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), T. I, Section I – *La phrase*, p. 217-234.
- R. LINHARES-DIAS (2006), *How To Show Things with Words : a Study on Logic, Language and Literature*, Berlin.
- S. LÖBNER (1985), *Natürlichsprachliche Quantoren. Zur Verallgemeinerung des Begriffs der Quantifikation*, dans *Studium Linguistik* 17-18, p. 79-113.
- (1987), *Quantification as a Major Module of Natural Language Semantics*, dans J. GROENENDIJK, D. DE JONGEN & M. STOKHOFF [éd.], p. 53-85.
- (1990), *Wahr neben Falsch. Duale Operatoren als die Quantoren natürlicher Sprache*, Tübingen.
- D. LONDEY & C. JOHANSON (1987), *The Logic of Apuleius*, Leyde.
- J. ŁUKASIEWICZ (1951), *On Variable Functors of Propositional Arguments*, dans *Proceeding of the Royal Irish Academy*, Dublin.
- W.G. LYCAN (1984), *Logical Form in Natural Language*, Cambridge.
- (2001), *Real Conditionals*, Oxford.
- J. LYONS (1980), *Sémantique linguistique*, trad. de J. DURAND & D. BOULONNAIS, Paris.
- L. MARTIN (1956), *De l'emploi du verbe vouloir pour marquer le futur en Franche-Comté*, dans *Le Français Moderne* 24, p. 204.
- R. MARTIN (1981), *Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ?*, dans *Langage* 64, p. 81-92.
- (1983), *Pour une logique du sens*, Paris.
- (1987), *Langage et croyance, les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Liège.
- (2001), *Sur la sémantique du possible*, dans *Revue de linguistique romane* 257-258, p. 5-23.
- R. MARTIN & F. NEF (1981), *Temps linguistique et temps logique*, dans *Langage* 64, p. 7-20.
- A. MARTINET (1996⁴), *Élément de linguistique générale*, Paris.
- T. MATLOCK (1989), *Metaphor and the Grammaticalization of Evidentials*, dans *B.L.S.* 15, p. 215-225.
- Y. MATSUMURA (1995), *Will in IF-Clauses and Actuality*, dans S. KORNINGER [éd.], *Studies in English Language and Literature: Presented To Professor Dr. Karl Brunner on the Occasion of His Seventieth Birthday*, Vienne, p. 83-90.
- R. MATTHEWS (1991), *Words and Worlds : on the Linguistic Analysis of Modality*, Frankfurt.
- N. MAZZIOTTA (2008), *Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale. Étude d'un corpus de chartes originales écrites à Liège entre 1236 et 1291*, Liège (= thèse inédite sous la direction de M.-G. Boutier).
- S. MCLENDON (2003), *Evidential in Eastern Pomo with a Comparative Survey of the Category in Other Pomoan Languages*, dans A.Y. AIKHENVALD & R.M.W. DIXON [éd.], p. 101-129.
- C. MEISER [éd.] (1877-1880²), BOETHIUS, *Commentarii in Librum Aristotelis perì êpμνησεας*, 2^e éd., Leipzig.

- S. MELLET (1988), *L'imparfait de l'indicatif en latin classique. Temps, aspect, modalité*, Louvain.
- (1988b), *Temps, mode, aspect : De l'unité des catégories verbales*, dans *L'information grammaticale* 38, p. 16-18.
- (1990), *Temps et mode en latin : à propos de l'imparfait*, dans *BSLP* 85, p. 161-171.
- M. MENAUGH (1995), *The English Modals and Established Models of Probability and Possibility : A Signed-Based Analysis*, dans *Studia Linguistica* 49-2, p. 196-227.
- S. METSHKOVA-ATANASSOWA (1983), *Temporale und Konditionale 'Wenn'-Sätze: Untersuchungen Zu Ihrer Abgrenzung und Typologie*, Düsseldorf.
- A. MEUNIER (1979), *Points de repères historiques pour l'étude de la notion de modalité*, dans *DRLAV, Revue de linguistique* 21, p. 17-24.
- (1981), *Grammaire du français et modalité. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse*, dans *DRLAV, Revue de linguistique* 25, p. 119-144.
- M. MITHUN (1995), *On the Relativity of Irreality*, dans J. BYBEE & S. FLEISCHMAN [éd.], p. 367-88.
- (1999), *The Languages of Native North America*, Cambridge.
- C. MOLINIER (1984), *Remarques sur les adverbes de point de vue*, dans *Cahiers de grammaire* 7, p. 57-74.
- R. MONTAGUE (1970), *Pragmatics and Intentional Logic*, dans *Synthèse* 22.15.
- A.P. MOURELATOS (1981), *Events, Processes, and States*, dans P. TEDESCHI & A. ZAENEN [éd.], *Syntax and Semantics, vol. 14: Tense and Aspect*, New York, p. 191-212.
- C. MULLER & E. BRUNET (1988), *La statistique résout-elle les problèmes d'attribution ?*, dans *Strumenti critici n.s.* III/3, p. 367-387.
- H. NARROG (2005), *On Defining Modality Again*, dans *LS* 27.2, p. 165-192.
- A. NOCENTINI (2001), *La genesi del futuro e del condizionale sintetico romanzo*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie* 117, p. 67-401.
- H. NØLKE (1994a), *La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description polyphonique des marqueurs évidentiels il semble que et il paraît que*, dans *Langue française* 102, p. 84-95.
- (1994b), *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain-Paris.
- R. NORDLINGER & L. SADLER (2004), *Nominal Tense in Crosslinguistic Perspective*, dans *Language* 80, p. 776-806.
- I. NOVAKOVA (2001), *Sémantique du futur. Étude comparée français-bulgare*, Paris.
- J. NUYTS (1992), *Subjective vs. Objective Modality: What is the Difference?*, dans M. FORTESCUE, P. HARDER & L. KRISTOFFERSEN [éd.], *Layered Structure and Reference in a Functional Perspective*, Amsterdam, p. 73-98.
- J. NUYTS (2000), *Tensions between Discourse Structure and Conceptual Semantics : The Syntax of Epistemic Modal Expressions*, dans *Studies in Language* 24-1, p. 103-135.
- (2001), *Epistemic Modality, Language, and Conceptualization: a Cognitive-Pragmatic Perspective*, Amsterdam.
- (2005), *The Modal Confusion: On Terminology and the Concepts behinds It*, dans A. KLINGE & H. HØEG MÜLLER [éd.], p. 5-38.
- J. NUYTS & P. DENDALE (1994), *Bibliographie sélective de l'évidentialité*, dans *Langue française* 102, p. 121-125.
- J. NUYTS & W. VONK (1999), *Epistemic Modality and Focus in Dutch*, dans *Linguistics* 37-4, p. 699-737.
- T. OGIHARA (2000), *Counterfactuals, Temporal Adverbs, and Association with Focus*, dans *Proceedings of Semantics and Linguistic Theory X*, New York.
- A. OUATTARA (2000), *Remarques sur la théorie du mode subjonctif de Robert Martin*, dans *Actes du XXIF Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 559-566.

- F.R. PALMER (1979), *Modality and the English Modals*, Londres.
- (2001²), *Mood and Modality*, Cambridge.
- H. PALVA (1977), *The Descriptive Imperative of Narrative Style in Spoken Arabic*, dans *Folia Orientalia* 18, p. 5-26.
- (1984), *Further Notes on the Descriptive Imperative of Narrative Style in Spoken Arabic*, dans *Studia Orientalia* 55, p. 379-391.
- A. PAPAFRAGOU (2000), *Modality: Issues in the Semantics-Pragmatics Interface*, Amsterdam.
- J. PAUCHARD *et al.* [éd.] (2000), *La modalité et les modaux en diachronie et en synchronie (domaine anglais)*, Reims (= *Recherches en linguistique et psychologie cognitive* 14).
- M.-A. PAVEAU & G.-E. SARFATI (2003), *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris.
- G. PIÉRAUT-LE BONNIEC (1974), *Le raisonnement modal. Étude génétique*, Paris.
- H. PINKSTER (1989), *Some Methodological Remarks on Research on Future Tense Auxiliaries in Latin*, dans G. CALBOLI [éd.], *Subordination and Other Topics in Latin: Proceedings of the Third Colloquium on Latin Linguistics, Bologna, 1-5 April 1985*, Amsterdam, p. 311-326.
- Ir. PHILIPPAKI-WARBURTON & V. SPYROPOULOS (2004), *A Change of Mood: the Development of the Greek Mood System*, dans *Linguistics* 42, p. 791-817.
- VI. POGACNIK (2002), *L'imparfait et la modalité déontique*, dans *Linguistica* 42, p. 1-88.
- St. POLIS (2008), *Langue et réalité. De l'usage de l'iconicité en linguistique*, dans *MethIS* 1, p. 21-67.
- St. POLIS & B. STASSE (2009), *Vers une modélisation de la relation texte(s) – document(s). Pour nouvelle philologie numérique*, dans *MethIS* 2 (sous presse).
- P. PORTNER (1997), *The Semantics of Mood, Complementation, and Conversational Force*, dans *Natural Language Semantics* 5, p. 167-212.
- (1998), *The Progressive in Modal Semantics*, dans *Language* 74, p. 760-788.
- B. POTTIER (1987), *Théorie et analyse linguistique*, Paris.
- (1992), *Sémantique générale*, Paris.
- (2001), *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Louvain-Paris.
- A.N. PRIOR (1955), *Diodoran Modalities*, dans *Philosophical Quarterly* 5, p. 205-212.
- (1957), *Time and Modality*, Oxford.
- (1962²), *Formal Logic*, 2^e éd., Oxford.
- W.V.O. QUINE (1966), *Three Grades of Modal Involvement*, dans *The Ways of Paradox and Other Essays*, Cambridge.
- P. RAMAT (1985), *Typologie linguistique*, Paris.
- Fr. RASTIER (2001), *Arts et sciences du texte*, Paris.
- M. RIEGEL, J.-Chr. PELLAT & R. RIOUL (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris.
- A. RIJKSBARON (1986), *The Pragmatics and Semantics of Conditional and Temporal Clauses: Some Evidence From Dutch and Classical Greek*, dans *Working Papers in Functional Grammar* 13, p. 1-50.
- W. ROTGÉ (1993), *Quel avenir pour le futur ?*, dans J.-R. LAPAIRE & W. ROTGÉ [éd.], *Séminaire pratique de linguistique anglaise*, Toulouse, p. 155-171.
- Ed. ROULET (1980), *Modalité et illocution. Pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête*, dans *Communications Paris* 32, p. 216-239.
- M.K. SABANÉÉVA (1993), *Mode verbal et problèmes connexes: essai d'une formule nouvelle*, dans *La linguistique* 29-1, p. 55-65.

- (1996), *Essai sur l'évolution du subjonctif latin : problèmes de la modalité verbale*, Louvain.
- J.-M. SALANSKIS (2003), *Herméneutique et cognition*, Lille.
- F. DE SAUSSURE (1967), *Cours de linguistique générale*. Publié par Charles Bally et Albert Séchehaye, avec la collaboration de Robert Riedlinger. Édition critique préparée par Tullio de Mauro, Paris (notes et commentaires traduits de l'italien par Jean Calvet).
- A. SCHROTT (2000), *L'allure extraordinaire en français contemporain : la modalisation du futur périphrastique et du futur périphrastique du passé*, dans *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles (23-29 juillet 1998), T. VII, p. 677-682.
- J.R. SEARLE (1969), *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge.
- (1975), *A Taxonomy of Illocutionary Acts*, dans K. GUNDERSON [éd.], p. 344-369.
- (1979), *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge.
- M. SHIBATANI (2002), *The Grammar of Causation and Interpersonal Manipulation*, Amsterdam.
- D. SIKORA-POUVET (1996), *Modalités logiques et modalités linguistiques*, dans *SRP* 21, p. 73-89.
- P. SLOMKOWSKI (1997), *Aristotle's Topics*, Leyde.
- R. SMITH (1997), *Aristotle Topics : Books I and VIII. Translated with a Commentary*, Oxford.
- D.P. SNYDER (1971), *Modal Logic and its Applications*, Londres.
- J.J. SONG (1996), *Causatives and Causation. An Universal-Typological Perspective*, Londres.
- R. SORNICOLA *et al.* [éd.] (2000), *Stability, Variation and Change of Word-order Patterns Over Time*, Amsterdam – Philadelphia (= *CILT*213).
- O. SOUTET (2001), *De la double représentation du subjonctif présent en psychomécanique*, dans P. LE GOFFIC [éd.], *Le présent en français*, Amsterdam.
- P.V. SPADE (sans date), *Thoughts, Words and Things: An Introduction to Late Medieval Logic and Semantic Theory*, sur <http://pvspade.com/Logic/Docs/thoughts1_1a.pdf>.
- M. SPEAS (2004), *Evidentiality, Logophoricity and the Syntactic Representation of Pragmatic Features*, dans *Lingua* 114, p. 255-276.
- M. SQUARTINI (2001), *The Internal Structure of Evidentiality in Romance*, dans *Studies in Language* 25, p. 97-334.
- (2004), *La relazione semantica tra futuro e condizionale nelle lingue romanze*, dans *Revue Romane* 39, p. 68-96.
- L. STAGE (2002), *Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé)*, dans *Revue Romane* 37, p. 4-66.
- S. STEELE (1975), *Is it Possible?*, dans *Working Papers on Language Universals* 18, p. 35-58.
- E. SWEETSER (1990), *From Etymology to Pragmatics*, Cambridge.
- P. SWIGGERS (1986), *Grammaire et théorie du langage au XVIII^e siècle. Mot, temps et mode dans l'Encyclopédie méthodique*, Lille.
- (1997), *Histoire de la pensée linguistique. Analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Paris.
- (1999), *Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologique*, dans *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 6, p. 11-49.
- P. SWIGGERS & W. VAN HOECKE (1991), *Aspects théoriques de la langue écrite*, dans E. FELDBUSCH, R. POGARELL & C. WEIB [éd.], vol. 1, p. 501-508.
- L. TALMY (1988), *Force Dynamics in Language and Cognition*, dans *Cognitive Science* 12, p. 49-100.
- L. TASMOWSKI & P. DENDALE (1994), *Pouvoir : un marqueur d'évidentialité*, dans *Langue Française* 102, p. 41-55.

- R.H. THOMASON (1984), *Combinations of Tense and Modality*, dans D. GABBAY & F. GUENTHER [éd.], *Handbook of Philosophical Logic*, Dordrecht, p. 135-165.
- (2000), *Ability, Action, and Context*, dans *Workshop on Temporality and Discourse Context : Dynamic and Modal Approaches Context*, 2000.
- M. TUȚESCU (1992), *La modalité du flou*, dans *Revue roumaine de linguistique* 37, p. 65-74.
- (1993), *Modalité et présupposition dans la structure de la phrase*, dans *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), T. I, Section I – *La phrase*, p. 767-776.
- J. TYNAN & E. DELGADO-LAVIN (1997), *Mood, Tense and the Interpretation of Conditionals*, dans A. ATHANASIADOU & R. DIRVEN [éd.], *On Conditionals Again*, Amsterdam, p. 115-142.
- J.O. URMSON (1942), *Parenthetical Verb*, dans *Mind* 61, p. 480-496.
- S. VASSILAKI (1998), *Relations entre aspect et modalité en grec moderne*, dans *Actances* 9, p. 33-42.
- H. VATER (1975), *Werden als Modalverb*, dans J.P. CALBERT & H. VATER [éd.], *Aspekte der Modalität*, Tübingen, p. 71-145.
- C. VET (1981), *La notion de « monde possible » et le système temporel et aspectuel du français*, dans *Langage* 64, p. 109-124.
- (1990), *Asymmetries in the Use of Tense and Modality*, dans J. NUYTZ & A. M. BOLKESTEIN [éd.], *Layers and Levels of Representation in Language Theory : A Functional View*, Amsterdam, p. 123-137.
- (1997), *Modalités grammaticalisées et non grammaticalisées*, dans G. KLEIBER & M. RIEGEL [éd.] (1997), p. 405-412.
- C. VETTERS (2001), *Le conditionnel : futur du non-présent*, dans P. DENDALE & L. TASMOWSKI [éd.] (2001b), p. 169-207.
- Sv. VOGELEER, A. BORILLO, M. VUILLAUME & C. VETTERS (1999), *La modalité sous tous ses aspects*, Amsterdam (= *Cahiers Chronos* 4).
- M.L. WALES (1983), *The Semantic Distribution of Aller + Infinitive and the Future Tense in Spoken French*, dans *General Linguistics* 23, p. 19-28.
- Br. WEATHERSON (2001), *Indicatives and Subjunctives*, dans *Philosophical Quarterly* 51, p. 200-216.
- H. WEINRICH (1964), *Tempus. Besprochene und erzählte Welt*, Stuttgart.
- A. WIERZBICKA (1987), *English Speech Acts Verbs: a Semantic Dictionary*, Sydney.
- (1994), *Semantics and Epistemology: the Meaning of 'evidentials' in a Cross-Linguistic Perspective*, dans *Language Sciences* 16, p. 81-137.
- Th. WILLET (1988), *A Cross-Linguistic Survey of the Grammaticization of Evidentiality*, dans *Studies in Language* 12-1, p. 51-97.
- D. WINFORD (2000), *Irrealis in Sranan : Mood and Modality in a Radical Creole*, dans *Journal of Pidgin and Creole Languages* 15, p. 3-125.
- G.H. VON WRIGHT (1951), *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam.
- (1963), *Norm and Action*, Londres.
- V.S. XRAKOVSKIJ [éd.] (2001), *Typology of Imperative Constructions*, Munich.
- R. ZUBERT (1973), *Quelques problèmes de logique et de langage*, dans *Langage* 30, p. 3-19.

III. ABRÉVIATIONS : COLLECTIONS, PÉRIODIQUES ET RECUEILS

<i>ÄA</i>	<i>Ägyptologische Abhandlungen</i> , Wiesbaden.
<i>ÄAT</i>	<i>Ägypten und Altes Testament</i> , Wiesbaden.
<i>AegHel</i>	<i>Aegyptiaca Helvetica</i> , Genève – Bâle.
<i>AHDO</i>	<i>Archives d'histoire du Droit Oriental</i> , Bruxelles.
<i>AIPHOS</i>	<i>Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves</i> , Bruxelles.
<i>AnOr</i>	<i>Analecta Orientalia</i> , Rome.
<i>AOS</i>	<i>American Oriental Series</i> , New Haven.
<i>ARCE/R</i>	<i>American Research Center in Egypt Reports</i> , Malibu.
<i>ASAE</i>	<i>Annales du Service des Antiquités de l'Égypte</i> , Le Caire.
<i>ASAW</i>	<i>Abhandlungen der Sächsischen Akademie des Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-Historische Klasse</i> , Leipzig.
<i>AVDAIK</i>	<i>Archäologische Veröffentlichungen. Deutsches archäologisches Institut. Abteilung Kairo</i> , Mayence.
<i>BiAeg</i>	<i>Bibliotheca Aegyptiaca</i> , Bruxelles.
<i>BASOR</i>	<i>Bulletin of the American School of Oriental Research</i> , New Haven.
<i>BEHESR</i>	<i>Bibliothèque de l'école des Hautes-Études, Sciences Religieuses</i> .
<i>BES</i>	<i>Bulletin of the Egyptological Seminar</i> , New York.
<i>BdÉ</i>	<i>Bibliothèque d'Étude</i> , Le Caire.
<i>BGU</i>	<i>Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin</i> , Berlin.
<i>BIFAO</i>	<i>Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale</i> , Le Caire.
<i>BiOr</i>	<i>Bibliotheca Orientalis</i> , Leyde.
<i>BibGén</i>	<i>Bibliothèque générale</i> , Le Caire.
<i>BMOP</i>	<i>British Museum Occasional Papers</i> , Londres.
<i>BMRP</i>	<i>British Museum Research Publications</i> , Londres.
<i>BSAK</i>	<i>Studien zur altägyptischen Kultur, Beihefte</i> , Hambourg.
<i>BSÉG</i>	<i>Bulletin de la Société d'égyptologie de Genève</i> , Genève.
<i>BSFE</i>	<i>Bulletin de la Société française d'égyptologie</i> , Paris.
<i>CAH</i>	<i>Cambridge Ancient History</i> , Cambridge.
<i>CahKarn</i>	<i>Cahiers de Karnak</i> , Paris.
<i>CdÉ</i>	<i>Chronique d'Égypte</i> , Bruxelles.
<i>CCEPOA</i>	<i>Cahiers du Centre d'étude du Proche-Orient ancien</i> , Louvain.
<i>CGC</i>	<i>Catalogue Général du Musée du Caire</i> , Le Caire.
<i>CRAIBL</i>	<i>Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i> , Paris.
<i>CRIPPEL</i>	<i>Cahiers de recherches de l'Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille</i> , Lille.
<i>CSEG</i>	<i>Cahiers de la société d'Égyptologie de Genève</i> , Genève.
<i>DE</i>	<i>Discussions in Egyptology</i> , Oxford.
<i>DFIFAO</i>	<i>Documents de fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale</i> , Le Caire.
<i>EEF</i>	<i>Egypt Exploration Fund. Memoir</i> , Londres.
<i>EES</i>	<i>Egypt Exploration Society</i> , Londres.
<i>Eg. Uit.</i>	<i>Egyptologische Uitgaven</i> , Leyde.
<i>EVO</i>	<i>Egitto e Vicino Oriente</i> , Pise.

<i>Exc. Mem.</i>	<i>Egypt Exploration Society. Excavation Memoir</i> , Londres.
<i>GM</i>	<i>Göttinger Miszellen</i> , Göttingen.
<i>GOF</i>	<i>Göttinger Orientforschung IV. Reihe Ägypten</i> , Wiesbaden.
<i>HÄB</i>	<i>Hildesheimer ägyptologische Beiträge</i> , Hildesheim.
<i>HdO</i>	<i>Handbuch der Orientalistik</i> puis <i>Handbook of Oriental Studies, Section One : The Near and Middle East</i> , Leyde – Boston.
<i>HPBM</i>	<i>Hieratic Papyri in the British Museum</i> , Londres.
<i>HTBM</i>	<i>Hieroglyphic Texts from Egyptian Stelae etc.</i> , Londres.
<i>IOS</i>	<i>Israel Oriental Studies</i> , Eisenbrauns.
<i>JANER</i>	<i>Journal of ancient Near Eastern Religions</i> , Leyde – Boston – Cologne.
<i>JAOS</i>	<i>Journal of the American Oriental Society</i> , New Haven.
<i>JARCE</i>	<i>Journal of the American Research Center in Egypt</i> , Le Caire.
<i>JEA</i>	<i>Journal of Egyptian Archaeology</i> , Londres.
<i>JESHO</i>	<i>Journal of the Economic and Social History of the Orient</i> , Leyde.
<i>JNES</i>	<i>Journal of the Near Eastern Studies</i> , Chicago.
<i>JSSEA</i>	<i>Journal of the Society for the Studies of Egyptian Antiquities</i> , Toronto.
<i>KÄT</i>	<i>Kleine Ägyptische Texte</i> , Wiesbaden.
<i>KRI</i>	Voir K.A. KITCHEN (1968-1990).
<i>LingAeg</i>	<i>Lingua Aegyptia. Journal of Egyptian Language Studies</i> , Göttingen.
<i>LEM</i>	Voir A.H. GARDINER (1937).
<i>LES</i>	Voir A.H. GARDINER (1932).
<i>LRL</i>	Voir J. ČERNÝ (1939a).
<i>MÄS</i>	<i>Münchner Ägyptologische Studien</i> , Munich.
<i>MÄU</i>	<i>Münchener Ägyptologische Untersuchungen</i> , Munich.
<i>MDAIK</i>	<i>Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Abteilung Kairo</i> , Le Caire.
<i>MIFAO</i>	<i>Mémoires de l'Institut Français d'Archéologie Orientale</i> , Le Caire.
<i>MMA</i>	<i>Metropolitan Museum of Art</i> , Yale.
<i>MMAF</i>	<i>Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire</i> , Paris puis Le Caire.
<i>MRE</i>	<i>Monographies Reine Élisabeth</i> , Bruxelles.
<i>NWS</i>	<i>Nordostafrikanisch/Westasiatische Studien</i> , Francfort.
<i>OAD</i>	Voir I.E.S. EDWARDS (1960).
<i>OBO</i>	<i>Orbis Biblicus et Orientalis</i> , Fribourg – Göttingen.
<i>OIP</i>	<i>Oriental Institute Publications</i> , Chicago.
<i>OLA</i>	<i>Orientalia Lovaniensia Analecta</i> , Louvain.
<i>OLP</i>	<i>Orientalia Lovaniensia Periodica</i> , Louvain.
<i>OLZ</i>	<i>Orientalistische Literaturzeitung</i> , Berlin.
<i>OMRO</i>	<i>Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden</i> , Leyde.
<i>Or.NS</i>	<i>Orientalia Nova Series</i> , Rome.
<i>PdÄ</i>	<i>Probleme der Ägyptologie</i> , Leyde – New York – Cologne.
<i>PSBA</i>	<i>Proceedings of the Society of Biblical Archaeology</i> , Londres.
<i>RA³</i>	<i>Revue archéologique</i> , 3 ^e série, Paris.
<i>RAD</i>	Voir A.H. GARDINER (1948).

<i>RAPH</i>	<i>Recherches d'archéologie, de philologie et d'histoire</i> , Le Caire.
<i>RdÉ</i>	<i>Revue d'Égyptologie</i> , Paris.
<i>RIDA</i>	<i>Revue internationale des droits de l'Antiquité</i> , Bruxelles.
<i>RT</i>	<i>Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes</i> , Paris.
<i>SAGA</i>	<i>Studien zur Archäologie und Geschichte Altägyptens</i> , Heidelberg.
<i>SAK</i>	<i>Studien zur Altägyptischen Kultur</i> , Hambourg.
<i>SAOC</i>	<i>Studies in Ancient Oriental Civilization</i> , Chicago.
<i>TAVO</i>	<i>Tübinger Atlas des vorderen Orients, Beiheft Reihe B</i> , Wiesbaden.
<i>UGAA</i>	<i>Untersuchungen zur Geschichte und Altertumskunde Ägyptens</i> , Leipzig – Berlin – Hildesheim.
<i>Urk. IV</i>	Voir K. SETHE (1906-1909) & W. HELCK (1955-1958).
<i>VA</i>	<i>Varia Aegyptiaca</i> , San Antonio, Texas.
<i>WZKM</i>	<i>Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes</i> , Vienne.
<i>WdO</i>	<i>Die Welt des Orients</i> , Göttingen.
<i>YES</i>	<i>Yale Egyptological Studies</i> , New Haven.
<i>ZÄS</i>	<i>Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde</i> , Berlin.
<i>ZDMG</i>	<i>Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft</i> , Leipzig.

IV. CORPUS

Bataille de Qadesh [= Version moyenne des inscriptions hiéroglyphiques] (= *KRI* II, 3-101)
[royal ; 5^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Bloc Karnak Nord (= *KRI* VI, 532,10-533,16)
[restauration ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]

Bloc Karnak PM II, 172 (506) (= *KRI* VI, 534,13-536,10)
[restauration ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]

Bloc Karnak PM II, 185 (= *KRI* VI, 42,9-15)
[royal ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]

Bol de Moscou 3917 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. 9,2)
[lettre (au mort) ; fin de la XVIII^e dynastie]

Bulletin de Qadesh [= Version moyenne des inscriptions hiéroglyphiques] (= *KRI* II, 102-124)
[royal ; 5^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Décret d'Armant (= *KRI* II, 712,12-713,2)
[royal (décret) ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Décret d'Éléphantine (= *KRI* V, 343,10-345,15)
[royal (décret) ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

Décret d'Hermopolis (= *KRI* I, 125,14-126,9 + 7, 429,3-7)
[royal (décret) ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]

Décret de Chéchonq I^{er} (= P. Vernus 1975a : 13)
[oraculaire ; règne de Chéchonq I^{er} (XXII^e dynastie)]

Décret de Karnak (= *KRI* IV, 264,1-266,6)
[royal (décret) ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]

Décret de Nauri (= *KRI* I, 45,10-58,15)
[royal (décret) ; 4^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]

Décret de Silsileh (= *KRI* IV, 73,7-74,12)
[royal (décret) ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]

Décret d'Horemheb (= J.-M. Kruchten 1981)
[royal (décret) ; règne de Horemheb (XVIII^e dynastie)]

Frag. Journal (= *RAD* 64,1-68,2)
[administratif ; 13^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]

Graffito (tombe de Pere) (= A.H. Gardiner 1928a : pl. 5-6)
[prière ; 3^e année du règne de Neferferouaton (XVIII^e dynastie)]

Graffito de Hori (= *KRI* III, 438,4-14)
[prière ; 48^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Graffito de Medinet Habou [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 325)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]

Graffito de Nashouy (= *KRI* III, 436,5-14)
[prière ; 34^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Graffito de Ptahemouia (= *KRI* III, 437,3-15)
[prière ; 50^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari (= *KRI* IV, 376,10-377,12)
[prière ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari 1 (= *KRI* V, 433,11-434,16)
[prière ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari 2 (= *KRI* VI, 235,2-236,4)
[prière ; 1^{re} année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari 7 (= *KRI* V, 435,3-7)
[prière ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari 9 (= *KRI* VI, 102,2-6)
[non littéraire ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari 29 (= *KRI* VI, 363,2-9)
[religieux ; 7^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari IV (= *KRI* VI, 361,15-362,15)
[religieux ; 2^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]

Graffito Deir el-Bahari IV5 (= *KRI* VI, 363,11-13)
[religieux ; règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]

Graffito temple de Khonsou 10 ou 145
(= H. Jacquet-Gordon 1979 : 169-170 ; H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 55)

[oraculaire ; 4^e année du règne de Chéchonq III ? (XXII^e dynastie)]

Graffito temple de Khonsou 11 (= H. Jacquet-Gordon 1979 : 169-170)

[oraculaire ; XXII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 100 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 36)

[oraculaire ; 6^e année du règne de Chéchonq IV (XXIII^e dynastie)]

Graffito temple de Khonsou 123 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 44)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 125 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 45)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 126 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 46)

[oraculaire ; XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 129 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 48)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 131 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 49)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 136 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 52)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 147 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 56)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 152 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 58)

[oraculaire ; entre les XXVI^e et XXX^e dynasties]

Graffito temple de Khonsou 167 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 64)

[oraculaire ; entre les XXVI^e et XXX^e dynasties]

Graffito temple de Khonsou 168 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 64)

[oraculaire ; entre la XXX^e et l'époque ptolémaïque]

Graffito temple de Khonsou 175 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 66)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 196 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 74)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 229 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 87)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito temple de Khonsou 245A-B (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 93)

[oraculaire ; 9^e année du règne de Iuputy I^{er} (XXII^e dynastie)]

Graffito temple de Khonsou 262 (= H. Jacquet-Gordon 2003 : pl. 101)

[oraculaire ; XXII^e ou XXIII^e dynastie]

Graffito Thèbes Ouest 790 (= *KRI* VI, 145,3-6)

[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]

Inscr. de Kanais (= *KRI* I, 65,4-70,4)

[royal ; 9^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]

Inscr. déd. Spéos Artémidos (= *KRI* I, 41,10-43,11)

[royal ; 1^{re} année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]

Inscription d'Henouttaouy (= J. Winand 2004a : fig. 2)

[juridique (oraculaire) ; 8^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]

Inscription de Djéhoutymose [= Inscr. de Pinédjem II] (= J.-M. Kruchten 1986b)

[juridique ; XXI^e dynastie]

Inscription de Maâtkarê (= J. Winand 2004a : fig. 4)

[juridique (oraculaire) ; règne de Psousennès I^{er} (XXI^e dynastie)]

Inscription de Menkheperê (= M. Römer 1994 : 571-577)

[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]

Inscription de Mes (= *KRI* III, 425,1-435,16)

[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

Inscription de Nésamon (= Ch.F. Nims 1948 : 158 [= pl. VIII])

[juridique (oraculaire) ; 7^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]

Inscription de Taharqa (= P. Vernus 1975a : 29-30)

[non littéraire ; règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]

Inscription Karnak PM II, 172 (= *KRI* VI, 455,10-458,16)

[? ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]

- Inscription Karnak PM II, 174 (516) (= *KRI* VI, 536,13-538,15)
[autobiographie ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- Journal de la Tombe (an 17 de Ramsès IX) (= *KRI* VI, 567-598,12)
[administratif ; 17^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Amarna 1 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,2)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Amarna 2 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,3)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Amarna 3 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,6)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Amarna 4 (= J.D.S. Pendlebury 1951 : pl. 84,1)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Amarna 5 (= J.D.S. Pendlebury 1951 : pl. 84,2)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Amarna 6 (= J.D.S. Pendlebury 1951 : pl. 84,3)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1933.810, r^o (= *KRI* V, 525,5-526,5)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1933.810, v^o 1-5 (= *KRI* V, 542,3-5)
[juridique ; 30^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1933.810, v^o 6-8 (= *KRI* V, 554,3-4)
[juridique ; 31^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1945.37+1945.33 + O. Michaelides 90 (= *KRI* II, 380,10-383,7)
[juridique ; 30^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1945.39 (= *KRI* V, 587,6-588,5)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Ashmolean HO. 655 (= A.G. McDowell 1995 : pl. XX)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Ashmolean HO. 1256 (= G. Bouvier, R.J. Demarée & K. Donker van Heel 2001 : 94-95)
[comptable ; fin de la XX^e – XXI^e dynastie]
- O. Berlin P 1121 (= *KRI* V, 524,13-525,2)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 1268 (= *KRI* VII, 284,12-285,7)
[administratif ; 14^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 6025 (= St. Wimmer 1995 : 29)
[administratif ; 54^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10614 (= Hieratische Papyrus Berlin 1911 : pl. XXX)
[lettre ; fin de la XVIII^e dynastie]
- O. Berlin P 10616 + O. Colin Campbell 21 [= O. Glasgow D.1925.87] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 42,4)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- O. Berlin P 10627 (= *KRI* VI, 155,9-156,2)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10628 (= *KRI* V, 564,12-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10629 (= *KRI* V, 574,5-12)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10630 (= *KRI* V, 565,2-7)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10643 (= Sch. Allam)
[administratif ; 1^e année du règne de ? (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10645+10646 (= *KRI* V, 527,15-528,6)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10654 (= St. Wimmer 1995 : 30-31)
[administratif ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10655 (= *KRI* V, 573,11-574,3)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10663 (= *KRI* V, 558,16-558,4)
[administratif ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 10664 (= Sch. Allam)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. Berlin P 11238 (= *KRI* III, 161,7-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 11239 (= *KRI* III, 545,1-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

- O. Berlin P 11241 (= *KRI* IV, 406,5-11)
[juridique ; 5^e année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 11247 (= *KRI* III, 533,1-533,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 11292 (= *KRI* I, 128,5-11)
[administratif ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 12337 (= *KRI* III, 145,15-146,14)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 12370 (= Sch. Allam)
[administratif ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Berlin P 12373 (= Sch. Allam)
[administratif ; 47^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 12398 (= *KRI* VII, 194,2-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Berlin P 12630 (= *KRI* V, 594,14-595,6)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 12654 (= *KRI* VI, 344,3-345,12)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 14153 (= Sch. Allam)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie) ?]
- O. Berlin P 14214 (= *KRI* V, 576,7-577,4)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 14222 (= *KRI* VI, 167,6-10)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Berlin P 14255 (= Sch. Allam)
[administratif ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Berlin P 14260 (= Sch. Allam)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Berlin P 14262 (= Sch. Allam)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Berlin P 14357 (= Sch. Allam)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Berlin P 14365 (= Sch. Allam)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Berlin P 14696 (= Sch. Allam)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie) ?]
- O. BM 5624 (= *KRI* V, 475,5-476,7)
[juridique ; 21^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. BM 5625 (= *KRI* VI, 252,1-253,3)
[juridique ; 4^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. BM 5626 (= *KRI* VII, 250,4-10)
[lettre ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. BM 5627 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 12-13)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. BM 5630 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 17-18)
[administratif ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BM 5631 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 19-20)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. BM 5637 (= *KRI* V, 577,6-15)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. BM 5672 + O. Caire CG 25649 (= *KRI* VI, 660,4-661,1)
[administratif ; 14^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. BM 29551 r^o (= R.J. Demarée 2002b : pl. 81)
[lettre ? ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BM 50711 r^o (= R.J. Demarée 2002b : pl. 104)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. BM 50719 + 50732 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 111)
[miscellanées ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BM 50723 (= *KRI* VII, 354,9-15)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. BM 50730 (= *KRI* VII, 360,12-361,13)
[administratif ; règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. BM 50733 + O. Petrie 30 (= *KRI* VII, 333,11-334,4)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. BM 50734 + O. Gardiner 99 + O. Caire CG 25673 (= *KRI* V, 563,12-564,10)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. BM 50735 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 135)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. BM 63505 (= R.J. Demarée 2002b : pl. 155)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- O. BM 66408 [= O. Zouche H 5] (= R.J. Demarée 2002b : pl. 209-210)
[lettre ? ; XX^e dynastie]

- O. BMFA 72.659 (= K. Ryholt 1998 : 280)
[oraculaire (question) ; XX^e dynastie]
- O. BMFA 72.666 (= K. Ryholt 1998 : 281)
[oraculaire (question) ; XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 6 (= Y. Koenig 1997 : pl. 2)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 44 (= Y. Koenig 1997 : pl. 14)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 52 (= Y. Koenig 1997 : pl. 16)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 68 (= Y. Koenig 1997 : pl. 21)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 84 (= Y. Koenig 1997 : pl. 29)
[administratif ; 5^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. BNU Strasbourg H 118, v^o (= Y. Koenig 1997 : pl. 56)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. BNU Strasbourg H 126 (= Y. Koenig 1997 : pl. 62-63)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. BNU Strasbourg H 127 [= P. Anastasi I, 5,2-7] (= Y. Koenig 1997 : pl. 65)
[épistolaire ; début de la XIX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 128 (= Y. Koenig 1997 : pl. 66)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 131 (= Y. Koenig 1997 : pl. 69)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 174 (= Y. Koenig 1997 : pl. 87)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. BNU Strasbourg H 182 (= Y. Koenig 1997 : pl. 93)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Bodleian 253 (= *KRI* V, 485,4-11)
[juridique ; 23^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Borchardt 1 (= B. Mathieu 1996 : pl. 24)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Bruxelles E 305 (= *KRI* VII, 338,11-16)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Bruxelles E 317 (= J. Černý 1972 : 52)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Bruxelles E 2423 (= *KRI* IV, 360,5-13)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Bruxelles E 6311 (= *KRI* IV, 230,11-231,13)
[administratif ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Bruxelles E 6428 (= *LES* 99,2-6)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Bruxelles E 6781 (= *KRI* VII, 200,12-201,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire 1840 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 328-329)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- O. Caire 25361 (= *KRI* VII, 381,3-6)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25106 (= *KRI* VI, 369,12-14)
[administratif ; 5^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25204 (= *KRI* II, 379,11-380,9)
[louange ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25216 (= *KRI* III, 844,12-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25227 (= *KRI* IV, 231,14-232,13)
[juridique ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25230 (= *KRI* IV, 360,15-16)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25234 (= *KRI* VI, 370,10-14)
[administratif ; 7^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25235 (= *KRI* VI, 159,2-6)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25236 (= *KRI* VI, 839,7-840,6)
[administratif ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25237 (= *KRI* III, 529,8-530,10)
[administratif ; 66^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25241 (= *KRI* V, 532,1-8)
[juridique ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

- O. Caire CG 25242 (= G. Daressy 1901 : 62)
[juridique ; 9^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25254 (= *KRI* VI, 343,13-15)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25273 (= *KRI* VI, 145,8-10)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25274 (= *KRI* VI, 145,12-13)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25277 (= *KRI* VII, 337,12-14)
[lettre ? ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25283 (= *KRI* VI, 146,9-10)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25284 (= *KRI* VI, 146,12-13)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25286 (= *KRI* VII, 337,15-16)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25287 (= *KRI* VI, 147,4-5)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25290 (= *KRI* VI, 143,8-10)
[administratif ; 5^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25291 (= *KRI* VI, 143,12-14)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25303 (= *KRI* VI, 150,10-11)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25308 (= *KRI* VII, 313,12-15)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25310 (= *KRI* VI, 151,6-8)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25351 (= *KRI* VI, 155,5-7)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25364 (= *KRI* VII, 346,15-347,9)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25504 (= *KRI* IV, 155,3-158,6)
[administratif ; 8^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25515, v^o IV-sq. (= *KRI* IV, 382,7-384,5)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25517 (= *KRI* IV, 387,11-389,16)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25518 (= *KRI* IV, 390,1-11)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25519 (= *KRI* IV, 390,13-392,3)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25520 (= *KRI* IV, 392,4-394,10)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25525 (= *KRI* IV, 394,11-14)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25538 (= *KRI* IV, 315,3-6)
[administratif ; 6^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25540 (= *KRI* IV, 154,6-9)
[administratif ; 3^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25546 (= *KRI* IV, 406,13-15)
[administratif ; 6^e année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25552 (= *KRI* IV, 154,2-4)
[administratif ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25553 (= *KRI* V, 454,8-15)
[juridique ; 12^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25555 + O. DeM 999 (= *KRI* V, 456,6-457,8)
[juridique ; 13^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25556 (= *KRI* IV, 302,10-303,10)
[juridique ; 5^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25559 (= *KRI* VI, 104,5-9)

- [administratif ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25560 (= *KRI* IV, 302,2-8)
[administratif ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25561 (= *KRI* IV, 415,12-16)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25562 (= *KRI* VI, 131,5-10)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25566 (= *KRI* VI, 369,5-9)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25572 (= *KRI* V, 572,7-573,9)
[juridique ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25587 (= *KRI* IV, 420,8-13)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25588 (= *KRI* VI, 126,11-127,8)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25589 (= *KRI* V, 436,5-11)
[administratif ; 11^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25597 (= *KRI* VI, 129,2-8)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25644 (= *KRI* IV, 330,9-331,6)
[lettre ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25664 (= J. Černý 1935a : pl. 74)
[lettre ; fin de la XVIII^e dynastie]
- O. Caire CG 25667 (= J. Černý 1935a : pl. 74)
[lettre ; fin de la XVIII^e dynastie]
- O. Caire CG 25671 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Caire CG 25691 (= *KRI* IV, 331,8-9)
[lettre ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25713 (= *KRI* VI, 177,7-10)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25716 (= *KRI* VI, 154,10-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25725 + O. Louvre E 3259 (= *KRI* IV, 417,6-16)
[juridique ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25726 + O. BM 50722 (= *KRI* VI, 364,4-9)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25744 (= *KRI* VI, 847,10-848,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25745 (= *KRI* VI, 849,2-7)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25746 (= *KRI* IV, 426,10-13)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25756 (= *KRI* III, 573,9-14)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25766 (= *KRI* IV, 286, 4-8)
[religieux ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25779 (= *KRI* IV, 211,7-216,13)
[administratif ; 1^{re} année du règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25788 (= *KRI* IV, 158,15-159,3)
[administratif ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25792 (= *KRI* IV, 414,15-415,5)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25794 (= *KRI* IV, 361,12-16)
[administratif ; 4^e année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25798 (= *KRI* III, 637,1-7)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25800 (= *KRI* VI, 257,7-13)
[administratif ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25803 (= *KRI* III, 510,8-14)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25831 (= *KRI* IV, 361,2-10)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 25832 (= *KRI* III, 44,8-45,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Caire CG 57367 r° (= B. Mathieu 1996 : pl. 25)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Caire JE 50729 (= *KRI* VII, 351,11-13)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire JE 50744 (= *KRI* VII, 336,13-337,5)
[administratif ; 5^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Caire JE 59464 (= J. Černý 1935b : 43)

- [oraculaire (question) ; XX^e dynastie]
- O. Caire JE 59465 (= J. Černý 1935b : 48)
[oraculaire (question) ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- O. Caire JE 72465 (= *KRI* IV, 418,9-420,5)
[juridique ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Caire JE 72467 (= *KRI* IV, 339,3-9)
[lettre ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Černý 3 + O. Cambridge FM 1 (= *KRI* VII, 190,7-192,1)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Černý 13 (= *KRI* VII, 308,11-16)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Černý 15 (= *KRI* VI, 161,13-162,8)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Černý 16 (= *KRI* V, 467,2-5)
[administratif ; 17^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Černý 19 (= *KRI* III, 533,10-534,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Chicago 12074 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 78-79)
[épistolaire ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Chicago OI 1887b (= J. Černý 1972 : 68)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Clère 1 (= J. Černý 1972 : 50)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Clère 2 (= J. Černý 1972 : 50)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Colin Campbell 5 (= *KRI* VI, 162,10-163,6)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 6 (= *KRI* VII, 361,15-362,10)
[administratif ; règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 15 (= *KRI* VII, 240,9-241,15)
[juridique ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 17 (= *KRI* VII, 192,13-193,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 18 (= *KRI* VII, 124,15-125,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Deir el-Bahari (= W.C. Hayes 1960 : pl. 10,4)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. DeM 49 (= *KRI* III, 554,9-15)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 53 (= *KRI* VI, 137,1-4)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 56 (= *KRI* V, 502,12-14)
[juridique ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 57 (= *KRI* V, 554,14-16)
[juridique ; 31^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 58 (= *KRI* III, 546,4-6)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 61 (= *KRI* III, 546,8-11)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 62 (= *KRI* V, 527,9-13)
[administratif ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 73 (= *KRI* V, 472,16-473,5)
[juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 74 (= *KRI* V, 541,7-10)
[non littéraire ; 30^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 108 (= *KRI* I, 409,1-10)
[juridique ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 114 (= *KRI* III, 45,10-46,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 115 (= *KRI* VI, 448,7-16)
[lettre ; règne de Ramsès VIII (XX^e dynastie)]
- O. DeM 116 (= *KRI* III, 540,2-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 118 (= *KRI* III, 535,2-7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 119 (= *KRI* III, 538,9-12)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 120 (= *KRI* III, 543,2-5)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 121 (= *KRI* V, 565,9-13)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 124 (= *KRI* V, 565,15-566,5)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

- O. DeM 125 (= *KRI* III, 543,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 126 (= *KRI* III, 532,2-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 127 (= *KRI* III, 557,9-13)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 129 (= J. Černý 1937b : pl. 9)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. DeM 132 (= *KRI* III, 558,8-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 133 (= *KRI* VI, 425,8-426,6)
[juridique ; règne de Ramsès VII (XX^e dynastie)]
- O. DeM 148 (= *KRI* V, 505,6-506,15)
[administratif ; 26^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 225 (= *KRI* VI, 157,15-158,7)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 228 (= *KRI* IV, 416,2-10)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 235 (= *KRI* VI, 105,10-15)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 246 (= *KRI* V, 566,7-9)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 251 (= J. Černý 1939b : pl. 3)
[lettre ; fin de la XIX^e dynastie]
- O. DeM 284 (= *KRI* V, 529,2-4)
[non littéraire ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 287 (= J. Černý 1939b : pl. 13)
[juridique ; XX^e dynastie]
- O. DeM 292 (= *KRI* VI, 255,9-12)
[juridique ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 303 (= *KRI* III, 534,7-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 304 (= *KRI* III, 543,11-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 305 (= *KRI* V, 556,15-16)
[administratif ; 31^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 306 (= *KRI* VI, 243,15-244,1)
[administratif ; 1^{re} année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 310 (= *KRI* V, 470, 12-13)
[juridique ; 19^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 314 (= *KRI* III, 537,1-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 316 (= *KRI* III, 544,13-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 317 (= *KRI* III, 537,16-538,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 321 (= *KRI* III, 544,2-11)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 324 (= *KRI* III, 538,14-539,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 327 (= *KRI* V, 567,6-8)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 328 (= *KRI* III, 535,9-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 336 (= *KRI* V, 567,2-4)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 342 (= *KRI* VI, 128,7-10)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 360 (= *KRI* V, 483,15-16)
[administratif ; 22^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 364 (= *KRI* V, 475,2-3)
[juridique ; 21^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 412 (= *KRI* VI, 136,9-10)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 418 (= *KRI* VI, 254,14-255,2)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 419 (= *KRI* VI, 156,4-6)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 420 (= *KRI* V, 567,10-12)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 423 (= *KRI* V, 455,15-456,3)
[administratif ; 13^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

- O. DeM 429 (= *KRI*VI, 156,8-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 433 (= *KRI*VI, 130,13-131,3)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 437 (= J. Černý 1951 : pl. 26)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. DeM 438 (= *KRI*VI, 157,2-3)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 440 (= *KRI*III, 639,9-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 446 (= *KRI*II, 383,8-16)
[lettre ; 30^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 448 (= *KRI*V, 541,2-5)
[juridique ; 30^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 451 (= *KRI*V, 495,6-9)
[administratif ; 24^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 554 (= S. Sauneron 1959 : pl. 3)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 557 (= *KRI*V, 570,4-11)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 558 (= *KRI*III, 658,4-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 560 (= *KRI*III, 539,9-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 564 (= *KRI*V, 451,11-14)
[juridique ; 9^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 569 (= *KRI*V, 568,12-569,9)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 570 (= *KRI*VI, 664,2-5)
[juridique ? ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. DeM 580 (= *KRI*V, 574,14-575,8)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 581 (= *KRI*III, 536,2,16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 582 (= *KRI*V, 575,10-576,5)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 587 (= S. Sauneron 1959 : pl. 20)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 592 (= *KRI*V, 593,1-9)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 594 (= *KRI*IV, 407,16-408,1)
[administratif ; 8^e année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 603 (= *KRI*V, 568,5-9)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 607 (= *KRI*VI, 677,14-16)
[lettre ? ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. DeM 613 (= *KRI*IV, 416,15-417,3)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 621, v^o (= *KRI*IV, 152,7-13)
[administratif ; 2^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 625 (= *KRI*V, 486,9-16)
[administratif ; 23^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 626 (= J. Černý 1970 : pl. 2)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 631 (= *KRI*VI, 136,12-13)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 635 (= *KRI*VI, 125,16-126,9)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 636 (= *KRI*I, 369,2-7)
[juridique ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 645 (= *KRI*VI, 160,6-16)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 657 (= *KRI*VI, 158,9-16)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 663 (= *KRI*IV, 160,11-161,4)
[juridique ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 675 (= *KRI*IV, 217,11-14)
[juridique ; 1^{re} année du règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 676 (= *KRI*III, 54513-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 687 (= *KRI*V, 561,2-5)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 697 (= *KRI*IV, 321,8-14)

[administratif ; 6^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]

O. DeM 761 (= P. Grandet 2000 : 162)
[juridique ; 19^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

O. DeM 762 (= P. Grandet 2000 : 163)
[juridique ? ; XX^e dynastie]

O. DeM 763 (= P. Grandet 2000 : 165)
[juridique ; 17^e année du règne de ? (XX^e dynastie)]

O. DeM 764 (= P. Grandet 2000 : 166)
[juridique ; XX^e dynastie ?]

O. DeM 765 (= P. Grandet 2000 : 169)
[juridique ; fin du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]

O. DeM 766 (= P. Grandet 2000 : 170)
[juridique ; XX^e dynastie ?]

O. DeM 767 (= P. Grandet 2000 : 171)
[administratif ; XX^e dynastie ?]

O. DeM 779 (= P. Grandet 2000 : 182)
[administratif ; 22^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

O. DeM 780 (= P. Grandet 2000 : 183)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]

O. DeM 781 (= P. Grandet 2000 : 184)
[administratif ; 1^e année du règne de ? (XX^e dynastie)]

O. DeM 782 (= P. Grandet 2000 : 184)
[administratif ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

O. DeM 783 (= P. Grandet 2000 : 185)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

O. DeM 784 (= P. Grandet 2000 : 187)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

O. DeM 785 (= P. Grandet 2000 : 187)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 786 (= P. Grandet 2000 : 188)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 787 (= P. Grandet 2000 : 188)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 788 (= P. Grandet 2000 : 189)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

O. DeM 789 (= P. Grandet 2000 : 190)

[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]

O. DeM 790 (= P. Grandet 2000 : 191)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

O. DeM 791 (= P. Grandet 2000 : 192)
[lettre ; XIX^e dynastie]

O. DeM 792 (= P. Grandet 2000 : 192)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 793 (= P. Grandet 2000 : 193)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 794 (= P. Grandet 2000 : 193)
[oraculaire (question) ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

O. DeM 795 (= P. Grandet 2000 : 194)
[oraculaire (question) ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]

O. DeM 796 (= P. Grandet 2000 : 194)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 797 (= P. Grandet 2000 : 195)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 798 (= P. Grandet 2000 : 195)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 799 (= P. Grandet 2000 : 196)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 800 (= P. Grandet 2000 : 196)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 801 (= P. Grandet 2000 : 197)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 802 (= P. Grandet 2000 : 197)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 803 (= P. Grandet 2000 : 198)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 804 (= P. Grandet 2000 : 199)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 805 (= P. Grandet 2000 : 200)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 806 (= P. Grandet 2000 : 200)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

O. DeM 807 (= P. Grandet 2000 : 200)
[oraculaire (question) ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]

- O. DeM 808 (= P. Grandet 2000 : 201)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 809 (= P. Grandet 2000 : 201)
[oraculaire (question) ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 810 (= P. Grandet 2000 : 202)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 811 (= P. Grandet 2000 : 203)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 812 (= P. Grandet 2000 : 203)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 834 (= P. Grandet 2003 : 202-203)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 886 (= P. Grandet 2003 : 292-294)
[administratif ; 5^e année du règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 887 (= P. Grandet 2003 : 295-296)
[juridique ; 27^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 890 (= P. Grandet 2003 : 301-302)
[administratif ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 916 (= P. Grandet 2003 : 348-349)
[juridique ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 917 (= P. Grandet 2003 : 350-351)
[juridique ; 24^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 918 (= P. Grandet 2003 : 352-354)
[juridique ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 919 (= P. Grandet 2003 : 355-356)
[juridique ; 24^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 920 (= P. Grandet 2003 : 350-351)
[juridique ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 933 (= P. Grandet 2003 : 370)
[administratif ; 5^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 957 (= P. Grandet 2003 : 407)
[administratif ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 965 (= P. Grandet 2003 : 418-419)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 966 (= P. Grandet 2003 : 420-421)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. DeM 967 (= P. Grandet 2003 : 422)
[lettre ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 968 (= P. Grandet 2003 : 423)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 969 (= P. Grandet 2003 : 424)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 970 (= P. Grandet 2003 : 425)
[lettre ; 40^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 971 (= P. Grandet 2003 : 426)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 972 (= P. Grandet 2003 : 427)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 973 (= P. Grandet 2003 : 428)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 974 (= P. Grandet 2003 : 429)
[lettre ; fin du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 975 (= P. Grandet 2003 : 430)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 976 (= P. Grandet 2003 : 430)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 977 (= P. Grandet 2003 : 431)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 978 (= P. Grandet 2003 : 432)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 979 (= P. Grandet 2003 : 433)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 980 (= P. Grandet 2003 : 434)
[oraculaire (question) ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 981 (= P. Grandet 2003 : 435)
[oraculaire (question) ; 10^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 982 (= P. Grandet 2003 : 435)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 983 (= P. Grandet 2003 : 436)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

- O. DeM 984 (= P. Grandet 2003 : 437)
[lettre ; début du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 985 (= P. Grandet 2003 : 437)
[oraculaire (question) ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 986 (= P. Grandet 2003 : 438)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 987 (= P. Grandet 2003 : 438)
[oraculaire (question) ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 988 (= P. Grandet 2003 : 439)
[hymne ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1068 (= *KRI* VI, 250,14-16)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 1078 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1079 (= B. Mathieu 1996 : pl. 27)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1085 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 5)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1090 (= G. Posener 1938 : pl. 49)
[enseignement ; XIX^e dynastie ?]
- O. DeM 1209 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 8)
[enseignement ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1219 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997b : 10-11)
[enseignement ; XIX^e dynastie ?]
- O. DeM 1250 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 24)
[enseignement ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1251 I & II [= Khonsouemheb]
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 1252 I & II [= Khonsouemheb]
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 1266 + O. Caire CG 25218 (= B. Mathieu 1996 : pl. 17-21)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1598 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 40)
[enseignement ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1650 (= B. Mathieu 1996 : pl. 29)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 1690 (= A. Gasse 1990 : sub no)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 1693 (= A. Gasse 1990 : sub no)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. DeM 1733 (= A. Gasse 1990 : sub n^o)
[poème ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 1738 (= A. Gasse 1990 : sub no)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 10045 (= P. Grandet 2006 : 236)
[administratif ; 16^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10060 (= P. Grandet 2006 : 248)
[juridique ; 38^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus ante quem*)]
- O. DeM 10061 (= P. Grandet 2006 : 251)
[juridique ; 39^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus ante quem*)]
- O. DeM 10062 (= P. Grandet 2006 : 252)
[juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10065 (= P. Grandet 2006 : 254)
[juridique ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10066 (= P. Grandet 2006 : 254)
[juridique ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10082 (= P. Grandet 2006 : 273)
[juridique ; règne de Ramsès III ou Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10084 (= P. Grandet 2006 : 276-277)
[juridique ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10088 (= P. Grandet 2006 : 282)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10095 (= P. Grandet 2006 : 291)
[lettre ; 2^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 10096 (= P. Grandet 2006 : 292)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 10097 (= P. Grandet 2006 : 293)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 10098 (= P. Grandet 2006 : 294-295)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 10099 (= P. Grandet 2006 : 297-298)

- [lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 10100 (= P. Grandet 2006 : 299)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. DeM 10101 (= P. Grandet 2006 : 300)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 10102 (= P. Grandet 2006 : 301)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10103 (= P. Grandet 2006 : 302)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 10104 (= P. Grandet 2006 : 303-304)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10105 (= P. Grandet 2006 : 305)
[lettre ; 40^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. DeM 10106 (= P. Grandet 2006 : 307)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10107 (= P. Grandet 2006 : 308)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. DeM 10108 (= P. Grandet 2006 : 309)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10109 (= P. Grandet 2006 : 310)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10110 (= P. Grandet 2006 : 310)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10111 (= P. Grandet 2006 : 311)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10112 (= P. Grandet 2006 : 311)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10113 (= P. Grandet 2006 : 312-13)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10114 (= P. Grandet 2006 : 314)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. DeM 10115 (= P. Grandet 2006 : 314)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. DeM 10116 (= P. Grandet 2006 : 305)
[lettre ; 40^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Edgerton 1 (= J. Černý, *Notebook*, 107.69)
- O. Florence 2616 [= Khonsouemheb] (= *LES* 91,9-93,11)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Florence 2617 [= Khonsouemheb] (= *LES* 92,5-93,12)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Florence 2619 (= C. Wolterman 1996 : 149-150)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Florence 2620 (= *KRI* V, 467,7-12)
[administratif ; 17^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Florence 2621 (= *KRI* V, 478,15-480,4)
[juridique ; 21^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Florence 2625 (= *KRI* V, 501,6-9)
[administratif ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 1 (= *KRI* V, 518,2-7)
[juridique ; 27^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 2 [= Enseignement de Hori] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 6, 1)
[enseignement ; 2^e moitié de la XX^e dynastie]
- O. Gardiner 4 (= *KRI* VI, 142,4-13)
[juridique ; 5^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 5 (= *KRI* VI, 211,8-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 13 (= *KRI* III, 29,8-30,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 16 (= *KRI* VII, 307,11-14)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 23 (= *KRI* VI, 663,4-15)
[juridique ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 25 (= *KRI* V, 646,4-647,3)
[prière ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 28 r^o (= *KRI* II, 378,1-15)
[louange ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 31 (= *KRI* III, 558,15-559,5)
[religieux ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 36 (= *KRI* VI, 429,6-430,6)
[juridique ; 7^e année du règne de Ramsès VII (XX^e dynastie)]

- O. Gardiner 37 (= *KRI* IV, 446,14-447,12)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 53 (= *KRI* V, 484,2-10)
[juridique ; 22^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 54 (= *KRI* V, 473,7-474,8)
[juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 55 (= J. Černý & E. Peet 1927 : 38-39)
[juridique ; fin de la XIX^e dynastie]
- O. Gardiner 56 (= *KRI* VI, 135,4-15)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 59 (= *KRI* VI, 79,1-8)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 64 (= *KRI* IV, 161,6-16)
[juridique ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 67 (= *KRI* III, 542,11-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 68 (= *KRI* V, 555,16-556,3)
[juridique ; 31^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 71 (= *KRI* III, 30,10-31,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 79 (= *KRI* III, 28,13-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 81 (= *KRI* V, 515,15-16)
[juridique ; 27^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 86 (= *KRI* III, 138,6-140,9)
[lettre ; 24^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 90 (= *KRI* III, 683,2-16)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 90 (= *KRI* V, 570,13-571,3)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 103 (= *KRI* V, 571,9-572,5)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 104 (= *KRI* V, 555,11-14)
[juridique ; 31^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 106 (= *KRI* V, 515,10-13)
[juridique ; 27^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 109 (= Sch. Allam, *HOP*, pl. 41)
[administratif ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 114 (= *KRI* III, 541,6-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 119 (= *KRI* VI, 161,9-11)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 125 (= *KRI* III, 541,2-4)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 137 (= *KRI* VI, 251,2-7)
[juridique ; 3^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 140 (= *KRI* V, 490,11-491,1)
[juridique ; 24^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 143 (= *KRI* VII, 376,8-16)
[juridique ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 149 (non publié) (= D. Karl 2000 : 136)
[lettre ? ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 150 (= *KRI* V, 527,3-7)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 152 (= *KRI* V, 487,5-10)
[administratif ; 22^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 163 (= *KRI* VI, 255,15-256,4)
[administratif ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 164 (= *KRI* VII, 380,10-381,1)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 165 (= *KRI* III, 548,9-550,1)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 166 (= *KRI* III, 550,3-16)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 171 (= *KRI* VII, 332,13-333,6)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 177 (= *KRI* VII, 305,6-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 181 (= *KRI* VI, 148,12-16)
[juridique ; 7^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]

- O. Gardiner 182 (= *KRI* VI, 103,7-16)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 189 (= Sch. Allam, *HOP*, pl. 49)
[juridique ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 196 (= *KRI* V, 502,3-10)
[juridique ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 197 (= *KRI* IV, 159,5-15)
[administratif ; 9^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 198 (= J. Černý 1972 : 67)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 239 (= *KRI* VII, 192,4-11)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 272 (= *KRI* VII, 283,15-284,3)
[juridique ; 14^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 273 (= *KRI* VII, 355,2-9)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Gardiner 300 (= *KRI* IV, 181,7-184,10)
[littéraire ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 304 r^o (= B. Mathieu 1996 : pl. 26)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 306 [= Khonsouemheb] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 41,4)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Gardiner 310 (= *KRI* III, 797,10-14)
[religieux ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner 339 (= B. Mathieu 1996 : pl. 27)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner 362 (= *KRI* III, 637,9-639,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Gardiner, oracle 1 (= J. Černý 1972 : 51)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Gardiner, oracle 2 (= J. Černý 1972 : 51)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Genève MAH 12550 (= *KRI* V, 452,7-453)
[juridique ; 11^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Gourna 620/2 (= G. Burkard 2001 : 11)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. Gourna 633 (= G. Burkard 1999 : 8)
[lettre ; fin de la XIX^e dynastie]
- O. Gourna 647 (= G. Burkard 2001 : 7)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Gourna 649/1 (= G. Burkard 2001 : 18)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Gourna 690/6 (= G. Burkard 2001 : 15)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. Grdseloff [= Enseignement d'Amennakht]
(= A. Dorn 2004 : 40-42)
[enseignement ; règne de Ramsès III-V (XX^e dynastie)]
- O. Hildesheim PM 5160 (= R.J. Demarée 2008 : 93-94)
[juridique ; 23^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. IFAO 108 (= J. Černý 1935b : 50)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 153 (= J. Černý 1935b : 51)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 198 (= J. Černý 1935b : 44)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 200 (= J. Černý 1935b : 45)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 388 (= *KRI* VI, 249,13-250,4)
[juridique ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. IFAO 392 (= J. Černý 1935b : 51)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 501 (= J. Černý 1935b : 43)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 502 (= J. Černý 1935b : 52)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 503 (= J. Černý 1935b : 49)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 539 (= J. Černý 1935b : 46)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 556 (= J. Černý 1935b : 52)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 557 (= J. Černý 1935b : 46)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 558 (= J. Černý 1935b : 51)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]

- O. IFAO 873 (= J. Černý 1972 : 58)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 874 (= J. Černý 1972 : 62)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 875 (= J. Černý 1972 : 63)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 877 (= J. Černý 1972 : 65)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 878 (= J. Černý 1972 : 55)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 879 (= J. Černý 1972 : 64)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 880 (= J. Černý 1972 : 60)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 881 (= J. Černý 1972 : 60)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 883 (= J. Černý 1972 : 61)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 884 (= J. Černý 1972 : 56)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 885 (= J. Černý 1972 : 66)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 941 (= J. Černý 1972 : 66)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 943 (= J. Černý 1972 : 63)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 992 (= J. Černý 1972 : 65)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 995 (= J. Černý 1972 : 59)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 996 (= J. Černý 1972 : 56)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 997 (= J. Černý 1972 : 56)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 998 (= J. Černý 1972 : 61)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 999 (= J. Černý 1972 : 57)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1000 (= J. Černý 1972 : 61)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1002 (= J. Černý 1972 : 65)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1003 (= J. Černý 1972 : 66)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1004 (= J. Černý 1972 : 64)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1005 (= J. Černý 1972 : 64)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1006 (= J. Černý 1972 : 62)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1007 (= J. Černý 1972 : 59)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1277 (= Sch. Allam, *HOP*, pl. 57)
[juridique ; XX^e dynastie]
- O. IFAO 1282 (= *KRI* VI, 157,11-13)
[juridique ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. IFAO 1357 (= *KRI* IV, 162,2-14)
[juridique ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. IFAO 1396 (= J. Černý 1972 : 68)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1398 (= J. Černý 1972 : 68)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1425 (= *KRI* VI, 372,2-6)
[administratif ; 8^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. IFAO 1535 (= J. Černý 1972 : pl. xxv)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1537 (= J. Černý 1972 : pl. xxv)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1554 (= J. Černý 1972 : pl. xxv)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO 1555 (= J. Černý 1972 : pl. xxv)
[oraculaire (question) ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. IFAO AG 51 (= J. Černý 1972 : 67)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Lady Franklin (= *KRI* VII, 341,13-342,9)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Leipzig 1 (= *KRI* V, 435,12-436,1)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Leipzig 2 (= *KRI* V, 467,14-468,2)

- [administratif ; 17^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Leipzig 3 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,1)
[juridique ; début de la XX^e dynastie]
- O. Leipzig 6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Leipzig 12 (= *KRI* III, 540,12-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Leipzig 16 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,2)
[lettre ; fin de la XIX^e dynastie]
- O. Leipzig 32 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 4,1)
[administratif ? ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Leipzig 42 (= *KRI* IV, 181,7-184,10)
[littéraire ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Letellier (= *KRI* VII, 257,14-258,4)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Leyde F 2002/10.1 (= R.J. Demarée 2008 : 97)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. Liverpool 13625 (= *KRI* IV, 163,1-13)
[administratif ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Louvre 667+700 [= Khonsouemheb] (= *LES* 93,13-94,13)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Louvre 694/2 (= *KRI* VII, 284,5-10)
[juridique ; 14^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Louvre 696 (= *KRI* VII, 321,1-15)
[lettre ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Louvre 697 (= *KRI* VII, 193,9-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Louvre 698 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 80)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- O. Louvre E 3263 (= *KRI* III, 555,8-556,6)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Louvre E 11178a (= P. Cassonnet & S. Rosmorduc 2008 : 54)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Louvre E 13156 [= O. Louvre E 2425 ; O. Anastasi] (= *KRI* III, 547,10-548,3)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Louvre E 27677 (= P. Grandet 2008 : 174)
[juridique ; 16^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Louvre E 27679 (= P. Grandet 2008 : 175)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Louvre E 27682 (= P. Grandet 2008 : 177)
[oraculaire (question) ; entre les XIX^e et XX^e dynasties]
- O. Madrid 16243 (= *KRI* VII, 335,15-336,2)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Michaelides 1 (= *KRI* V, 451,16-452,5)
[juridique ; 10^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Michaelides 5 (= *KRI* V, 509,9-16)
[administratif ; 26^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Michaelides 6 (= *KRI* VI, 137,14-138,8)
[juridique ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Michaelides 8 (= *KRI* VI, 164,2-7)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Michaelides 13 (= *KRI* IV, 153,1-15)
[administratif ; 2^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 18 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 40)
[enseignement ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Michaelides 47 (= *KRI* III, 514,14-515,12)
[juridique ; 38^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 62 (= *KRI* III, 29,4-7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 66 (= *KRI* III, 29,1-3)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 66, r^o (= *KRI* IV, 178,2-9)
[lettre ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 71 (= *KRI* IV, 424,8-425,5)
[administratif ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Michaelides 79 (= *KRI* VI, 254,6-12)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]

- O. Michaelides 87 (= *KRI* IV, 415,7-10)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Mond 173 (= *KRI* VII, 338,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Mond 175 (= *KRI* VII, 381,8-382,1)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- O. Mond 229 (= *KRI* VII, 306,2-8)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Mond 237 (= *KRI* VII, 189,13-190,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Munich 3401 (= *KRI* II, 379,1-10)
[louange ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Nash 1 (= *KRI* IV, 315,8-317,13)
[juridique ; 6^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Nash 2 [= O. BM 65956] (= *KRI* IV, 317,15-320,2)
[juridique ; 6^e année du règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- O. Nash 3 (= *KRI* IV, 229,9-15)
[administratif ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Nash 5 (= *KRI* V, 471,12-472,11)
[juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Nash 6 [= O. BM 65936] (= R.J. Demarée 2002b : pl. 184)
[administratif ; XX^e dynastie]
- O. Nash 8 (= H.-W. Fischer-Elfert 1983)
[épistolaire ; XIX^e dynastie]
- O. Nash 11 (= *KRI* V, 583,12-584,10)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Nash 12 (= B. Mathieu 1996 : pl. 26)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Nims (= *KRI* III, 551,13-553,6)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. OIC 110 (= *KRI* VII, 319,8-13)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. OIC 12073 (= *KRI* VI, 138,13-139,16)
[juridique ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. OIC 12074 [= Instruction de Menna] (= *KRI* VI, 215,13-217,15)
[enseignement ; XX^e dynastie]
- O. OIC 16991 (= *KRI* V, 559,9-560,13)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Oldb. (= H.-W. Fischer-Elfert 2004 : 56)
[lettre ; 32^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- O. Osiréion 1 [= O. BM 66302] (= *KRI* I, 127,10-128,4)
[administratif ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- O. Osiréion 2 & 3 [= O. BM 66300] (= *KRI* I, 128,12-16)
[administratif ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- O. Petrie 2 (= *KRI* VI, 370,1-3)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 3 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 4,1)
[administratif ; 4^e année du règne de ? (XIX^e ou XX^e dynastie)]
- O. Petrie 4 (= *KRI* V, 485,13-16)
[administratif ; 23^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 9 (= *KRI* V, 525,5-526,5)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 11 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 1)
[enseignement ; XIX^e dynastie]
- O. Petrie 14 (= *KRI* V, 524,3-11)
[juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 16 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 21,1)
[juridique ; XX^e dynastie]
- O. Petrie 17 (= *KRI* VI, 247,3-10)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 18 (= *KRI* VI, 430,8-431,8)
[juridique ; 7^e année du règne de Ramsès VII (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 21 (= *KRI* V, 518,9-519,4)
[juridique ; 27^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

- O. Petrie 26 (= *KRI* VI, 145,15-146,1)
[lettre ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 37 (= *KRI* IV, 228,14-229,8)
[juridique ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- O. Petrie 45 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 7)
[enseignement ; XIX^e dynastie ?]
- O. Petrie 47 (= *KRI* III, 261,13-262,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Petrie 61 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 23,4)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Petrie 62 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 73,2)
[lettre ; début de la XX^e dynastie]
- O. Petrie 63 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,4)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Petrie 67 (= *KRI* VI, 143,3-5)
[juridique ; 5^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 73 (= *KRI* VI, 170,11-14)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 78 (= *KRI* V, 540,13-16)
[administratif ; 30^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Petrie 82 (= *KRI* III, 555,2-6)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Petrie 92 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 42,1)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Prague 1826 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 70,2)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- O. Prague H 10 (= *KRI* VII, 307,2-8)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Prague H 12 (= *KRI* III, 548,5-7)
[juridique ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Queens College 1115 (= *KRI* VI, 167,13-168,11)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Senmout 62 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 13)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 63 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 13)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 64 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 13)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 65 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 14)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 66 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 14)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 67 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 14)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 68 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 14)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 69 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 14)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 70 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 71 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 72 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 73 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 74 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 75 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 15)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 76 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]

- O. Senmout 77 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 78 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[satire ? ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 79 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 80 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[administratif ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Senmout 81 (= W.C. Hayes 1942 : pl. 16)
[lettre ? ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- O. Sydney N.M. inv. R 97 (= *KRI* VI, 151,15-152,8)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Toronto A11,I (= *KRI* III, 40,8-41,3)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Toronto A11,II (= *KRI* III, 41,5-43,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Toronto A11,III (= *KRI* III, 43,4-44,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Toronto A11,IV (= *KRI* III, 31,5-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Touche H 2 (= *KRI* VII, 232,15-233,7)
[juridique ; 9^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- O. Turin 6619 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Turin 9611 (= *KRI* V, 469,6-470,3)
[juridique ; 18^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57001 (= *KRI* VI, 68,12-69,13)
[eulogie royale ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57002 (= *KRI* VI, 247,12-248,10)
[religieux ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57007, v^o (= *KRI* V, 533,9-534,3)
[juridique ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57020 [= O. Turin suppl. 5642] (= *KRI* V, 461,2-6)
[administratif ; 16^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57027 (= *KRI* V, 486,2-7)
[administratif ; 23^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57040 (= *KRI* V, 523,13-524,1)
[administratif ; 28^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57062 [= O. Turin Suppl. 5941] (= *KRI* III, 524,10-526,8)
[juridique ; 47^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57068 [= O. Turin suppl. 6361] (= *KRI* V, 448,4-8)
[administratif ; 7^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57081 [= O. Turin Suppl. 6376] (= *KRI* IV, 436,12-15)
[lettre ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57089 (= J. López 1978 : pl. 38a)
[enseignement ; XIX^e dynastie ?]
- O. Turin CG 57093 [= O. Turin Suppl. 6395] (= J. López 1980 : pl. 51a)
[lettre ; XX^e dynastie]
- O. Turin CG 57173 (= *KRI* V, 457,14-458,3)
[juridique ; 14^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57177 [= O. Turin Suppl. 6655] (= J. López 1980 : pl. 77a)
[lettre ; 1^{re} année du règne de ?]
- O. Turin CG 57184 (= J. López 1980 : pl. 78)
[religieux ? ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Turin CG 57356 [= O. Turin Suppl. 9572] (= *KRI* VII, 355,12-356,3)
[juridique ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57366 (= J. López 1982 : pl. 113)
[administratif ; 1^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie) ?]
- O. Turin CG 57368 (= *KRI* VII, 322,3-8)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57381 (= *KRI* VII, 286,7-287,5)
[juridique ; 18^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]

- O. Turin CG 57386 (= *KRI* VII, 322,10-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57389 [= O. Turin suppl. 9622] (= *KRI* V, 578,2-5)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57458 [= O. Turin suppl. 9754] (= *KRI* V, 578,7-12)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Turin CG 57556 (= *KRI* VII, 293,10-14)
[juridique ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. UC Londres 3 (= *KRI* VII, 214,3-7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. UC Londres 19614 (= *KRI* V, 1,15-2,8)
[juridique ; 2^e année du règne de Setnacht VI (XX^e dynastie)]
- O. Vallée des Reines 1 (= Y. Koenig 1988 : 114)
[administratif ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- O. Vallée des Reines 5 (= Y. Koenig 1988 : 119)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Varille 39 + O. IFAO 1255 (= *KRI* VII, 300,7-302,4)
[juridique ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Varille 41 (= *KRI* VII, 307,16-308,7)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Vienne 3722a [= Khonsouemheb] (= *LES* 90,2-91,8)
[conte ; XIX^e dynastie]
- O. Vienne Aeg. 1 + O. IFAO 628 (= *KRI* V, 504,3-505,3)
[administratif ; 25^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Vienne Aeg. 2 (= *KRI* VI, 132,15-133,2)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- O. Vienne Aeg. 3 (= *KRI* VI, 255,4-6)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- O. Vienne Aeg. 8 (= H.-W. Fischer-Elfert 1997 : 55)
[enseignement ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- O. Vienne H9 (= *KRI* V, 563,3-5)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. Vienne s.n. (= *KRI* V, 567,14-568,3)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- O. W.M. Staring [= O. Bruxelles E 7426] (= *KRI* III, 541,12-542,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Abbott [= P. BM 10221] (= *KRI* VI, 468,3-481,9)
[juridique ; 16^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Abbott Dockets (= *KRI* VI, 764,3-767,1)
[juridique ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Aberdeen 162a+k + 163h+aq + 166k+cp [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 68A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 162c+d + P. Berlin P 8561 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 59A)
[oraculaire ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 162f + 167ao+bc [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 29A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 162j+l + 163b+y + 164l+v+bv + 165f+o+r + 166am+ar+as+cc+cs+cy + 169f+ar [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 64A-65A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 162t + 163ay + 183n [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 38A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 163e+ah [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 39A)
[lettre ? ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 163j [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 90A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 163z+ba [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 101A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 164m+n [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 32A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 165n + 167be + 175b [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 24A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 166af [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 30A)
[lettre ; XXI^e dynastie]

- P. Aberdeen 166l [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 166m [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167ac + 170d+t + 175n [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 23A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167ah [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 97A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167am [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 104A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167an [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167bd + 168k+o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 69A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167f+m+ae + 169q+x+ae + 172b+aj + 173b+g+o+s+t + 175j+bo [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 11A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 167w+af+au + 169az + 170f+g [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 70A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 168a + 174s+ac [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 28A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 168ac+ 170ac + 173w + 174ai+ak + P. Louvre E 25367 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 47A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 168e+af+ak + 170i + 175i+k [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 7A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 168p + 171g [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 71A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 169aw [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 169ay [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 104A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 169c + 172i [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 89A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 169o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 170ag + 174a+d + 175o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 17A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 170c+s + 175c [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 13A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 170e [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 32A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 170y [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 171k [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 105A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 171t+w [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 25A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 172bl [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 42A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 172j+aa+am+bm + 173v+aa + 174a+e+o+ad [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 3A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 174bl [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 55A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 174c+f+v [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 27A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Aberdeen 175r [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Ambras [= P. Vienne 30] (= *KRI* VI, 836,7-837,15)
[juridique ; 6^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]

- P. Amiens + P. BM EA 10061 [= P. Baldwin]
(= J.J. Janssen 2004 : 91-119)
[administratif ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie ;
terminus a quo)]
- P. Anastasi I [= P. BM 10247] (= H.-W. Fischer-
Elfert 1983)
[épistolaire ; XIX^e dynastie]
- P. Anastasi II [= P. BM 10243] (= *LEM*12-20)
[miscellanées ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Anastasi III [= P. BM 10246] (= *LEM*20-32)
[miscellanées ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Anastasi III A (= *LEM*33-34)
[miscellanées ; XIX^e dynastie]
- P. Anastasi IV [= P. BM 10249] (= *LEM*34-56)
[miscellanées ; XIX^e dynastie]
- P. Anastasi V [= P. BM 10244] (= *LEM*56-72)
[miscellanées ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- P. Anastasi VI [= P. BM 10245] (= *LEM*72-78)
[miscellanées ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- P. Anastasi VIII [= P. BM 10248] (= *KRI*III, 499,14-
504,13)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Anastasi IX (= *KRI*III, 505,1-508,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Ashmolean 1945.95 (= *KRI*VI, 237,1-240,2)
[juridique ; 3^e année du règne de Ramsès V (XX^e
dynastie)]
- P. Ashmolean 1945.96 (= *KRI*VI, 735,10-738,11)
[juridique ; 18^e année du règne de Ramsès XI (XX^e
dynastie)]
- P. Ashmolean 1945.97 (= *KRI*VI, 242,11-243,11)
[juridique ; 3^e année du règne de Ramsès V (XX^e
dynastie)]
- P. Berlin P 3020 (= *LES*98,2-12)
[conte ; XIX^e dynastie]
- P. Berlin P 3040a (= *KRI*III, 158,3-161,3)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Berlin P 3047 (= *KRI*II, 803-806,6)
[juridique ; 46^e année du règne de Ramsès II (XIX^e
dynastie)]
- P. Berlin P 3048, v^o (= G. Möller 1918 : 4-6)
[juridique ; 14^e année du règne de Takélot I^{er} (XXII^e
dynastie)]
- P. Berlin P 8523 (= K. Jansen-Winkel 2007a : 215-
216)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8524 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
73A)
[lettre (décret) ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8525 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
60A)
[oraculaire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8526 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
60A)
[oraculaire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8527 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
9A-10A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8529 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
49A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8530 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
43A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8531 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
53A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8533 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
33A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8534 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
76A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8535 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
98A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8536 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
103A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8537 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
77A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8538 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
54A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8542 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 :
109A)

- [lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8543 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 48A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8548 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 55A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8555 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 90A)
[lettre ? ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8562 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 110A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8573 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 110A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8576/39 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 42A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8577/29 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 42A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 8588/25 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 42A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 9784 (= A.H. Gardiner 1906a : 28-31)
[administratif ; 4^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- P. Berlin P 9785 (= A.H. Gardiner 1906a : 38-40)
[administratif ; 4^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- P. Berlin P 10460 (= *KRI*VI, 863,9-864,10)
[juridique ; 14^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10462 (= *OAD*XLV-XLVIA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Berlin P 10463 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
[lettre ; règne de Amenhotep II (XVIII^e dynastie)]
- P. Berlin P 10487 (= *LRL*, 36,4-37,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10488 (= *LRL* 53,13-54,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10489 (= *LRL* 54,5-55,1)
- [lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10494 (= *LRL* 23,4-24,12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10496 (= *KRI*V, 476,10-478,14)
[juridique ; 21^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 10497 (= Y. Sabek 2002 : 76 et 80)
[lettre ; 2^e moitié de la XX^e dynastie]
- P. Berlin P 10633 (= *KRI*V, 529,14-530,2)
[administratif ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Berlin P 14384 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 35A-36A)
[comptable (actes) ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23063 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 50A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23096 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 56A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23097 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 56A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23098 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 51A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23099 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 78A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23100 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 78A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23202 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 92A)
[lettre ? ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23203 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 101A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23225 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 79A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23226 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 80A)

- [lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23230 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 44A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23231 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 81A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23232 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 100A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin P 23233 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 91A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Berlin s.n. [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 34A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. BM 9999 [= P. Harris I] (= W. Erichsen 1933)
[royal ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. BM 10052 [= P. Harris 499] (= *KRI* VI, 767,6-803,8)
[juridique ; 19^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10053, r^o [= P. Harris A] (= *KRI* VI, 506,3-514,15)
[juridique ; 17^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. BM 10053, v^o [= P. Harris A] (= *KRI* VI, 755,10-763,16)
[juridique ; 9^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10054 (= *KRI* VI, 490,1-497,3)
[juridique ; 16^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. BM 10060 [= P. Harris 500, ro] (= B. Mathieu 1996 : pl. 8-14)
[poème ; XIX^e dynastie]
- P. BM 10068, I (= *KRI* VI, 497,7-505,15)
[juridique ; 17^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. BM 10068, II (= *KRI* VI, 747,3-755,8)
[administratif ; 12^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. BM 10083 (= *OAD* IA-III A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10100 [= P. Salt 1821/238/2] (= *LRL* 50,3-51,8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10102 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. BM 10103 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. BM 10104 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. BM 10107 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. BM 10113 (= M. Malinine 1983 : 5-6)
[juridique ; 20^e année du règne d'Apriès (XXVI^e dynastie)]
- P. BM 10190 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 13-14)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10251 (= *OAD* IV A-VI A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10284 [= P. Salt 1821/239] (= *LRL* 48,8-49,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10300 [= P. Salt 1821/161] (= *LRL* 37,16-39,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10308 (= *OAD* VII A-VIII A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10320 (= *OAD* IX A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10321 (= *OAD* X A-XI A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10326 [= P. Salt 1821/155] (= *LRL* 17,3-21,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10335 [= P. Dawson] (= *KRI* VII, 416,7-418,9)
[juridique (oraculaire) ; 2^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie) ?]
- P. BM 10373 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 27-30)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10375 [= P. Salt 1821/238] (= *LRL*, 44,3-48,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10383 (= *KRI* VI, 833,11-836,3)
[juridique ; 2^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. BM 10403 (= *KRI* VI, 828,11-833,8)
[juridique ; 2^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]

- P. BM 10411 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 1-4)
[lettre ; 10^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. BM 10412 (= *LRL* 55,3-56,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10416 [= P. Salt 1821/131] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 15-18)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10417 [= P. Salt 1821/157] (= *LRL*, 27,3-28,11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10418+10287 [= P. Salt, 1821/156 ; 1821/165 ; 1821/126] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 19-22)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10419 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 5-8)
[lettre ; 7^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. BM 10429 [= P. Salt 128] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 25-26)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10430 [= P. Salt 1821/248] (= *LRL* 62,15-63,15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10433 [= P. Salt 1821/128] (= *LRL* 43,11-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM 10440 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 9-10)
[lettre ; 10^e année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. BM 10447 (= *RAD* 59,4-13)
[administratif ; 55^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. BM 10474 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 325-363)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- P. BM 10568 (= *KRI* VII, 100,15-101,14)
[juridique ; fin du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. BM 10587 (= *OAD* XIIA-XVA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10681 [= P. Chester Beatty I] (= B. Mathieu 1996 : pl. 1-7)
[poème ; XIX^e dynastie]
- P. BM 10683, v^o 4,1-5,15 [= P. Chester Beatty III] (= *KRI* IV, 85,14-88,14)
[lettre ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. BM 10684 [= P. Chester Beatty IV] (= A.H. Gardiner 1935)
[enseignement ; XIX^e dynastie]
- P. BM 10730 (= *OAD* XVI A-XVII A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BM 10731 (= *KRI* IV, 181,7-184,10)
[littéraire ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. BM 10800 (= I.E.S. Edwards 1971 : pl. xxxii)
[administratif ; 14^e année du règne de ? (XXII^e dynastie)]
- P. BM EA 75015 [= P. Bankes I] (= R.J. Demarée 2006 : pl. 1-4)
[lettre ; XX^e dynastie]
- P. BM EA 75016 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 5-6)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- P. BM EA 75017 [= P. Bankes II] (= R.J. Demarée 2006 : pl. 7-8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM EA 75018 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 9-12)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- P. BM EA 75019+10302 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 13-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM EA 75020 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 17-20)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM EA 75021 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 21-24)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM EA 75023 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 25-26)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- P. BM EA 75024 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 25-26)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- P. BM EA 75025 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 27-28)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BM EA 75039 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 29-32)
[lettre ; fin de la XX^e dynastie]
- P. BN 182 (= *OAD* XXXVA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. BN 196,I (= *LRL* 35,2-10)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 196,II (= *LRL* 21,4-22,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 196,III (= *LRL* 51,11-52,13)

- [lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 196,IV (= *LRL* 40,11-41,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 197,II (= *LRL* 22,8-23,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 197,III (= *LRL* 34,8-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 197,IV (= *LRL* 13,2-14)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 197,V (= *LRL* 35,12-36,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 197,VI (= *LRL* 64,3-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 198,I (= *LRL* 65,15-67,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 198,II (= *LRL* 67,7-68,13)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 198,III (= *LRL* 68,15-70,4)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 199,5-9+196,V+198,IV (= *LRL* 5,4-7,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 199,I (= *LRL* 53,3-6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 199,II (= *LRL* 53,8-11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 199,III (= *LRL* 70,7-15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 199,IV (= *LRL* 71,2-8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. BN 202 & P. Amherst 9 [= P. Rollin 1887 & P. Amherst 9] (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 1-13)
[conte ; fin de la XVIII^e dynastie]
- P. BN 203 (= *KRI* I, 243,5-244,4)
[administratif ; 2^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- P. BN 238 (= *OAD* XXXVIA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Bologne 1086 (= *KRI* IV, 78,14-81,12)
[lettre ; 3^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Bologne 1094 (= *LEM* 1-11)
[miscellanées ; 8^e année du règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Boston A-B [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 58A)
[oraculaire ; XXI^e dynastie]
- P. Bournemouth 17/1931 (= *LRL*, 65,2-13 + J.J. Janssen 1991 : 55)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Brooklyn 16.205 (= R.A. Parker 1962 : pl. 17-19)
[juridique ; 49^e année du règne de Psousennès I^{er} (XXI^e dynastie)]
- P. Brooklyn 47.218.3 (= R.A. Parker 1962 : pl. 2-16.)
[oraculaire ; 14^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Brooklyn 47.218.135 (= R. Jasnow 1992 : 2-20)
[enseignement ; 2^e moitié de la XXVI^e dynastie]
- P. Caire CG 30657 (= M. Malinine 1958 : 224)
[administratif ; 24^e année du règne d'Amasis (XXVI^e dynastie)]
- P. Caire CG 30865 (= W. Spiegelberg 1906-1908 : pl. 48)
[lettre ; règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Caire CG 30907 + 30909 (= W. Spiegelberg 1906 : pl. 69)
[juridique ; 13^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Caire CG 52002 (= *KRI* VII, 263,4-265,15)
[administratif ; 15^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Caire CG 52003 (= P. Posener-Kriéger 1996)
[administratif ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Caire CG 58032 [= Décret pour Nesikhonsou] (= W. Golénischeff 1927 : 169-196)
[juridique (oraculaire) ; règne de Pinédjem II (XXI^e dynastie)]
- P. Caire CG 58033 (= W. Golénischeff 1927 : 197-295)
[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]
- P. Caire CG 58035 (= *OAD* XXXVIIA-XXXVIII A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Caire CG 58042 [= P. Boulaq IV - Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 278-338)
[enseignement ; début de la XIX^e dynastie]

- P. Caire CG 58053 [= JE 32747] (= Sch. Allam 1987 : pl. 1-2)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie)]
- P. Caire CG 58054 [= JE 32748] (= Sch. Allam 1987 : pl. 3-4)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie)]
- P. Caire CG 58055 [= JE 32881] (= Sch. Allam 1987 : pl. 5)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie)]
- P. Caire CG 58056 [= P. Caire JE 38334] (= *KRI* III, 254,14-255,16)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (XIX^e dynastie) ?]
- P. Caire CG 58057 (= *KRI* I, 238,4-15)
[lettre ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- P. Caire CG 58058 [= P. Boulaq XVI] (= *KRI* III, 156,4-11)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (XIX^e dynastie) ?]
- P. Caire CG 58059 [= P. Boulaq XIV] (= *KRI* III, 251,10-252,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Caire CG 58060 (= *KRI* III, 156,13-157,10)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (XIX^e dynastie) ?]
- P. Caire CG 58061 (= *LRL* 62,4-11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Caire CG 58091 (= M. Gabolde 2008 : 181)
[administratif ; début de la XIX^e dynastie]
- P. Caire CG 58092 [= P. Boulaq X] (= *KRI* V, 449,11-451,9)
[juridique ; 8^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Caire from DeM (= *KRI* III, 542,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Caire JE 65739 (= *KRI* II, 800-802)
[juridique ; 15^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Caire JE 68566 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 66A-67A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Cambridge University Library MS. Add. 4167
(= F. Hagen 2008 : pl. 3 & 5)
[comptable ; XIX^e dynastie]
- P. Chester Beatty I, r^o 1,1-16,8 [= P. BM 10681, Horus et Seth] (= *LES* 37,1-60,12)
[conte ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. Chester Beatty II [= P. BM 10682, Vérité et mensonge] (= *LES* 30,8-36,14)
[conte ; XIX^e dynastie]
- P. Chicago Univ. (= *OAD* XLIIA-XLIIIA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Cleveland MA 14.723 (= Br. Bohleke 1997 : 157)
[oraculaire ; fin de la XXI^e – XXII^e dynastie]
- P. d'Orbiney [= P. BM 10183, Deux frères] (= *LES* 9,10-30,4)
[conte ; règne d'Amenmès (XIX^e dynastie)]
- P. Deir el-Bahari 2 (= W.C. Hayes 1957 : 81 [pl. 13])
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. DeM 3 (= J. Černý 1978 : pl. 18)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- P. DeM 4 (= *KRI* VI, 264,12-265,14)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 5 (= *KRI* VI, 265,15-266,10)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 6 (= *KRI* VI, 266,12-267,10)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 7 (= J. Černý 1978 : pl. 23)
[lettre ; XX^e dynastie]
- P. DeM 8 (= *KRI* VI, 671,5-672,5)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. DeM 9 (= *KRI* VI, 672,7-11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. DeM 10 (= *KRI* VI, 672,12-673,15)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. DeM 11 (= *KRI* VI, 268,11-269,4)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 12 (= *KRI* VI, 674,2-11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. DeM 13 (= *KRI* VI, 524,8-14)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. DeM 14 (= *KRI* VI, 264,5-8)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 15 (= J. Černý 1978 : pl. 30)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- P. DeM 16 (= *KRI* VI, 267,15-268,5)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]

- P. DeM 18 (= *KRI* VII, 383,14-384,9)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. DeM 19 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 2)
[lettre ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. DeM 21 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 4)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- P. DeM 22 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 5)
[lettre ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. DeM 24 (= *KRI* VI, 134,6-135,2)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. DeM 26 (= *KRI* V, 461,13-466,16)
[juridique ; 16^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. DeM 27 (= *KRI* V, 578,14-579,14)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. DeM 28 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 18-19)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. DeM 30 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 21)
[juridique ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- P. DeM 31 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 21)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- P. DeM 33 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 23)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- P. DeM 34 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 24)
[lettre ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- P. DeM 39 (= S. Sauneron 1980 : pl. X-XI)
[conte ; XIX^e dynastie]
- P. DeM s.n. (= *KRI* VI, 240,3-242,9)
[juridique ; 3^e année du règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. ESP A (= *KRI* VI, 517,4-518,4)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. ESP B (= *KRI* VI, 518,6-519,10)
[royal (décret) ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. ESP C (= *KRI* VI, 519,12-521,11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. ESP D (= *KRI* VI, 521,13-522,4)
[administratif ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. ESP E (= *KRI* VI, 522,5-15)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. Gardiner 4 [= P. Ashmolean 1958.112] (= *KRI* VII, 339,3-340,2)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Gardiner 6 [= P. Ashmolean 1958.111] (= *KRI* VII, 99,8-100,12)
[administratif ; 36^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Gardiner 7 (= *KRI* VII, 340,4-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Genève D 187 (= *LRL* 41,11-42,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Genève D 191 (= *LRL* 57,2-60,7)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Genève D 192 (= *LRL* 33,11-34,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Genève D 407 (= *LRL*, 13,16-17,1)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Genève MAH 15274 (= *KRI* VI, 143,15-144,15)
[administratif ; 6^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Gourob I,1-2 (= W. Sandman 1938 : 147,10-148,9)
[lettre ; 5^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- P. Gourob II,1 (= A.H. Gardiner 1906a : 35-36)
[administratif ; 33^e année du règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie) ?]
- P. Gourob II,2 (= A.H. Gardiner 1906a : 37)
[administratif ; 33^e année du règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie) ?]
- P. Gourob III,1, r^o (= *RAD* 14,1-15,8)
[lettre ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- P. Grdseloff (= B. Grdseloff 1941 : 534)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. Greg (= *KRI* V, 437,15-448,1)
[administratif ; 7^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Griffith (= *LRL* 12,2-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Harris 500, v^o 1,1-3,14 [= P. BM 10060, Prise de Joppé] (= *LES* 82,1-85,3)

- [conte ; fin du règne de Séthi I^{er} – début du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Harris 500, v^o 4,1-8,14 [= P. BM 10060, Prince Prédestiné] (= *LES* 1,1-9,5)
[conte ; fin du règne de Séthi I^{er} – début du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Koller [= P. Berlin P 3043] (= *LEM* 116-120)
[miscellanées ; XIX^e dynastie]
- P. Lansing [= P. BM 9994] (= *LEM* 99-116)
[miscellanées ; fin de la XX^e dynastie]
- P. Lee [= P. Amherst v] (= *KRI* v, 361,13-363,9)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Leiden 348, v^o (= *LEM* 132-137)
[miscellanées ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leiden F 1996/1.1 (= R.J. Demarée 1999 : 77)
[lettre ; règne de Thoutmosis 3 (XVIII^e dynastie)]
- P. Léopold II-Amherst (= *KRI* VI, 481,13-489,10)
[juridique ; 16^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Leyde F 1942/5.15 [= P. Leyde K 128]
(= S.P. Vleeming 1980 : 10)
[juridique ; 21^e année du règne de Piânkhy (XXV^e dynastie)]
- P. Leyde I 349 (= *KRI* III, 250,9-251,6)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 360 (= *KRI* III, 230,4-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 361 (= *KRI* III, 233,13-234,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 362 (= *KRI* II, 926,16-927,6)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 363 (= *KRI* III, 231,3-8)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 364 (= *KRI* III, 231,12-232,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 365 (= *KRI* III, 232,10-233,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 366 (= *KRI* II, 910,9-911,11)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 367 (= *KRI* II, 911,13-912,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 368 (= *KRI* II, 894,12-895,15)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Leyde I 369 (= *LRL* 1,1-2,12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Leyde I 370 (= *LRL* 9,2-11,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Leyde I 371 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VII-VIII)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- P. Louvre E 2432 (= M. Malinine 1983 : 48-50)
[juridique ; 29^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Louvre E 3168 (= M. Malinine 1982-1983 : 98)
[administratif ; 16^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3169 (= *KRI* VI, 523,3-9)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie) ?]
- P. Louvre E 3234 (= *OAD* XXIXA-XXXA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Louvre E 3228b (= M. Malinine 1983 : 1-5)
[juridique ; 13^e année du règne de Chabaka (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3228c (= M. Malinine 1951 : pl. 1-3)
[administratif ; 6^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3228d (= M. Malinine 1983 : 17-20)
[administratif ; 3^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3228e (= M. Malinine 1983 : 14-17)
[administratif ; 10^e année du règne de Chabaka (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3228f (= M. Malinine 1982-1983 : 94-95)
[administratif ; 5^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3228g (= M. Malinine 1982-1983 : 96-97)
[administratif ; règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 3230 (= T.E. Peet 1926 : pl. 17)
[lettre ; règne de Hatchepsout (XVIII^e dynastie)]
- P. Louvre E 7846 (= M. Malinine 1982-1983 : 99-100)
[administratif ; 22^e année du règne d'Amasis (XXVI^e dynastie)]

- P. Louvre E 7852 (= K. Donker van Heel 1997 : 86)
[juridique ; règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- P. Louvre E 7861 (= M. Malinine 1958 : 223)
[administratif ; 3^e année du règne d'Amasis (XXVI^e dynastie)]
- P. Louvre E 8083 (= *OAD* XXXA-XXXIA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Louvre E 25352 [= P. Chassinat II] (= G. Posener 1960 : 78)
[conte ; fin de la XXII^e dynastie (*terminus a quo*)]
- P. Louvre E 25354 (= *OAD* XXXIIA-XXXIVA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Louvre E 25359 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 45A-46A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25360 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 18A-19A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25361 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 2A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25362 + P. Aberdeen 167s + 171a [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 31A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25363 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 21A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25364 + P. Aberdeen 168u [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 14A-15A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25365 + P. Aberdeen 171i [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 12A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 25366 - P. Aberdeen 163g+165g [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 57A)
[comptable ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 27151 (= P. Posener-Kriéger 1978 : pl. IVA)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. Louvre E 30521a [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 26A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 30521b [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 96A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 30521c [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 96A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Louvre E 30521d [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 16A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Mallet [= P. Louvre E 11006] (= *KRI* VI, 65,2-68,8)
[lettre ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Mayer A (= *KRI* VI, 803,12-828,8)
[juridique ; 1^{re} année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. Mayer B (= *KRI* VI, 515,3-516,15)
[juridique ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Michaelidis (= *OAD* XXXIXA-XLA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. MMA 10.53 (= *OAD* XLA-XLIA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. MMA 3569 + Vienna 38 (= *KRI* VII, 269,5-273,7)
[lettre ; 16^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Mond I (= T.E. Peet 1930 : pl. 23 & 25)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- P. Mond II (= T.E. Peet 1930 : pl. 27 & 29)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- P. Moscou 120 [= Ounamon] (= *LES* 61,1-76,3)
[conte ; fin de la XXI^e ou XXII^e dynastie]
- P. Moscou 127 (= R.A. Caminos 1977 : pl. 3-12)
[épistolaire ; début de la XXII^e dynastie]
- P. Moscou 5660 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 61A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Munich 809 [= P. Mook] (= W. Spiegelberg 1928 : pl. 1)
[juridique ; règne d'Amenhotep III (XVIII^e dynastie)]
- P. Nevill (= J. Barns 1949 : 70)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Northumberland I (= *KRI* I, 239,3-240,7)
[lettre ; règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]

- P. Northumberland II (= *KRI* I, 241,10-242,16)
[administratif ; 2^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- P. Philadelphia E. 16724 (= *OAD* XLIVA)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Phillipps (= *LRL* 28,14-30,15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Prague 2886 (= H.-W. Fischer-Elfert 2003)
[lettre ; XX^e dynastie]
- P. Rainer 53 (= *LEM* 137-138)
[miscellanées ; XXI^e dynastie]
- P. Rifaud A (= *KRI* V, 363,13-365,7)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Rifaud B (= *KRI* V, 365,8-366,3)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Rifaud C (= *KRI* V, 366,4-14)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Rifaud D (= *KRI* VII, 398,11-399,7)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Rifaud E (= Y. Koenig 1989 : pl. 7)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Rochester MAG 51.346.1 (= J.Fr Quack 2000 : 220-221)
[juridique ; 1^{re} année de la Renaissance (XXI^e dynastie)]
- P. Rollin (= *KRI* V, 360,16-361,12)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Saint Petersburg 1117 (= *KRI* III, 489,10-490,1)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Saint Petersburg 1118 (= *KRI* III, 490,3-11)
[lettre ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Sallier 1, r^o 1,1-3,3 [= Apophis et Séquenrê]
(= *LES* 85,4-89,6)
[conte ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Sallier 1, r^o 3,4-9,11 [= P. BM 10185] (= *LEM* 79-88)
[miscellanées ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- P. Sallier 3 [= P. BM 10181] (= *KRI* II, 3-101)
[royal ; XIX^e dynastie]
- P. Sallier 4, v^o [= P. BM 10184] (= *LEM* 88-92)
[miscellanées ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Salt 124 [= P. BM 10055] (= *KRI* IV, 408,9-414,12)
[juridique ; règne de Siptah (XIX^e dynastie)]
- P. Stockholm MM 18476 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 337-343)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 21 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 62A-63A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 22I [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 84A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 22II + 35VI [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 82A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 23I+44III [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 4A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 23II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 95A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 23IV [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 95A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 23X [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ? ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 24I+VI+VIII + 29IX+XV + 30XIII + 37XXI [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 74A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 24II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 108A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 24IV+V [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 8A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 25 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 22A)
[lettre ; XXI^e dynastie]

- P. Strasbourg 26 + 27I + 29VII + 44IV [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 20A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 27V [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 59A)
[oraculaire ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 27XII [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ? ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 31+44XXII [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 5A-6A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 32 + 29II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 72A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 33 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 1A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 34 + 41I + 50IX + 24VII [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 75A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 35XII + 36XIII [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 103A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 36VIII [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 36XX [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 108A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 39 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 52A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 40XII+XVIII + 41III [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 43 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 26A)
[comptable ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 47XI [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[non littéraire ; XXI^e dynastie]
- P. Strasbourg 51+37VIII+40VI+XX [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 7A)
[lettre ; XXI^e dynastie]
- P. Turin 167 + 2087/219 + 198 (= *KRI* VI, 639,12-640)
[lettre ; 13^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1875 [= P. Judiciaire de Turin] (= *KRI* V, 350-360,11)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1879, v^o I-II,6 (= *KRI* VI, 335,5-337,15)
[royal ; règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1879, v^o II,7-22 (= *KRI* VI, 338-339,5)
[juridique ; règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1880 [= P. de la grève] (= *RAD* 45,1-58,16)
[administratif ; 29^e année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1881, r^o (= *KRI* VI, 610,5-615,5)
[administratif ; 8^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1882, r^o (= *KRI* VI, 70,3-76,9)
[eulogie royale ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1884 (= *KRI* VI, 644,9-650,2)
[administratif ; 16^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1885, v^o (= *KRI* VI, 371,3-14)
[administratif ; 7^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1887 [= Turin Indictment Papyrus] (= *RAD* 73,15-82,9)
[juridique ; règne de Ramsès V (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1891, r^o (= *KRI* VI, 76,13-77,7)
[administratif ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1895+2006 [= Turin Taxation Papyrus]
(= *RAD* 36,1-44,16)
[administratif ; 12^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1896 (= *KRI* VI, 734,7-735,7)
[royal (décret) ; 17^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1898 [= P. Chabas-Lieblein n^o 1] (= *KRI* VI, 687,8-699,14)
[administratif ; 3^e année du règne de Ramsès X (XX^e dynastie)]

- P. Turin 1900 (= *KRI* VI, 619,8-624,13)
[administratif ; 9^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1905 (= *KRI* VI, 638,15-639,10)
[administratif ; 4^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- P. Turin 1971 (= *LRL*, 31,2-33,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1972 (= *LRL*, 7,6-8,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1973 (= *LRL*, 2,16-5,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1974 + 1945 (= *LRL* 39,4-40,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1975 (= *LRL*, 37,4-12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1976 (= *KRI* VI, 598,16-599,11)
[lettre ; 6^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1977 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 26)
[lettre ; début de la XIX^e dynastie]
- P. Turin 1978/208 (= Sch. Allam 1973 : pl. 97)
[lettre ; XIX^e dynastie]
- P. Turin 1979 (= *LRL* 42,11-43,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 1981 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 27)
[lettre ; XX^e dynastie]
- P. Turin 1983 (= *OAD* XVIII A-XXI A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Turin 1984 (= *OAD* XXII A-XXVI A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Turin 1985 (= *OAD* XXVII A-XXIX A)
[oraculaire ; entre les XXI^e et XXIII^e dynasties]
- P. Turin 1996 [= P. Turin Cat. 1966] (= B. Mathieu 1996 : pl. 15-16)
[poème ; XIX^e ou XX^e dynastie]
- P. Turin 2009 + 1999 (= *KRI* VI, 560,7-566,11)
[administratif ; 13^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2021, r^o + P. Genève D 409 (= *KRI* VI, 738,14-742,16)
[juridique ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie) ?]
- P. Turin 2021, v^o (= *LRL* 61,16-62,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2026 (= *LRL*, 71,10- 74,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2044 (= *KRI* VI, 340,10-343,10)
[administratif ; 1^e année du règne de Ramsès VI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2049/141 (= *KRI* VI, 634,1-636,8)
[administratif ; 10^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2069 (= *LRL* 61,4-12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2070/154 (= *KRI* VI, 426,14-428,8)
[juridique ; 7^e année du règne de Ramsès VII (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2071/224 + 1960 (= *KRI* VI, 641,3-644,5)
[administratif ; 15^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2072/142 (= *KRI* VI, 631,1-633,14)
[administratif ; 9^e année du règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2094 (= *KRI* VI, 865,14-868,12)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2106 + 2107 (= *KRI* VI, 868,15-869,11)
[juridique ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin 2118 B (= S. Pernigotti 1975 : 79)
[juridique ; 30^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Turin 2118, r^o [= P. Turin 246] (= M. Malinine 1983 : 22-32)
[juridique ; 30^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Turin 2119 (= M. Malinine 1983 : 22-32)
[juridique ; 42^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Turin 2120 [= P. Turin 247] (= M. Malinine 1983 : 33-41)
[juridique ; 45^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- P. Turin 2121 [= P. Turin 248] (= M. Malinine 1983 : 53-55)
[juridique ; 47^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]

- P. Turin A [= P. Turin 1882] (= *LEM*121-124)
[miscellanées ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- P. Turin B [= P. Turin 1881] (= *LEM*125-128)
[miscellanées ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- P. Turin C [= P. Turin 1917/177 et 2093/167]
(= *LEM*128-130)
[miscellanées ; fin de la XIX^e – début de la XX^e
dynastie]
- P. Turin CG 54031 (= *KRI*VI, 390,5-396,15)
[royal (hymnes) ; règne de Ramsès VII (XX^e dynastie)]
- P. Turin D [= P. Turin 2087/199] (= *LEM*130-132)
[miscellanées ; XX^e dynastie]
- P. Turin PR 104-105 (= *KRI*VI, 244,12-245,9)
[administratif ; 2^e année du règne de Ramsès V (XX^e
dynastie)]
- P. Turin s.n. (a) (= *LRL* 24,14-26,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Turin s.n. (b) (= *LRL* 60,9-61,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Valençay I (= *RAD*72,1-73,11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie)]
- P. Valençay II (= A.H. Gardiner 1951 : 133)
[lettre ; règne de Ramsès IX (XX^e dynastie)]
- P. Vandier (= G. Posener 1985)
[conte ; entre les XXVI^e et XXX^e dynasties]
- P. Varzy 122 (= H. Loffet & V. Matoïan 1996 : 35)
[juridique ; règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- P. Vatican 10574 [= P. Vatican 2038 C]
(= M. Malinine 1946 : 121-122)
[administratif ; 22^e année du règne de Psammétique I^{er}
(XXVI^e dynastie)]
- P. Vienne 36 (= *LES*96,2-97,15)
[conte ; XIX^e dynastie]
- P. Vienne D 12002 (= G. Vittmann 1996 : 110-112)
[juridique ; 25^e année du règne de Psammétique I^{er}
(XXVI^e dynastie)]
- P. Vienne D 12003 (= M. Malinine 1973 : pl. 10-11)
[administratif ; 17^e année du règne de Psammétique I^{er}
(XXVI^e dynastie)]
- P. Vienne D 12004 (= M. Malinine 1973 : pl. 12)
[administratif ; 4^e année du règne de Psammétique I^{er}
(XXVI^e dynastie)]
- P. Westreeniamnum (= W. Spiegelberg 1896 : 16-19)
[religieux ; XXII^e dynastie]
- Parch. Louvre AF 1577 (= J. Černý 1935-1938 : voir
la pl.)
[juridique ; XXI^e dynastie]
- Petite Stèle de Dakhleh [= Stèle Ashmolean Museum
n° 1894.107b] (= J.J. Janssen 1968 : pl. XXVA)
[juridique (donation) ; règne de Piânkhy (XXV^e
dynastie)]
- St. Louvre C 256 [= Stèle du Bannissement]
(= J. von Beckerath 1968 : 10-11)
[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]
- St. Caire JE 27815 (= Urk. IV,1065-1070)
[juridique ; 21^e année du règne de Hatchepsout (XVIII^e
dynastie)]
- Statue de Néfehotep (= *KRI*III, 591,9-593,16)
[religieux ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- Stèle Amarah (= H.W. Fairman 1938 : pl. XI,3)
[juridique ; règne de Ramsès XI (XX^e dynastie) ?]
- Stèle Amarah Ouest hiératique (= *KRI*VI, 63,15-64,4)
[royal ? ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e
dynastie)]
- Stèle Athènes (= R. el-Sayed 1975 : 43)
[juridique ; 8^e année du règne de Tefnakht (XXIV^e
dynastie)]
- Stèle BIFAO 87 (= Y. Koenig 1987 : 255-256)
[hymne ; fin de la XXI^e – XXII^e dynastie]
- Stèle Brooklyn Mus. 67.118 (= K.A. Kitchen 1969-
1970 : 59)
[juridique ; XXII^e dynastie]
- Stèle Brooklyn Mus. 67.119 (= K.A. Kitchen 1969-
1970 : 64)
[juridique ; XXII^e dynastie]
- Stèle Caire 11/9/21/14 (= G. Daressy 1921 : 139)
[juridique ; 10^e année du règne de ? (entre les XXIII^e et
XXV^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 28019 (= Chr.M. Zivie 1976 : 179)
[juridique ; 3^e année du règne de Ay (XVIII^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 30972 (= Y. Koenig 1882 : 113)
[juridique ; 19^e année du règne de ? (XXII^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 31882 [= Stèle de l'Apanage]
(= B. Menu 1998 : 203)
[juridique ; XXII^e dynastie]

- Stèle Caire JE 36159 (= G. Legrain 1903 : 183)
[juridique ; XXII^e dynastie]
- Stèle Caire JE 37888 (= G. Legrain 1906 : 226-227)
[juridique ; 8^e année du règne de ? (XXV^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 45327 (= G. Daressy 1915 : 141)
[juridique (oraculaire - donation) ; XXII^e dynastie]
- Stèle Caire JE 45610 (= G. Daressy 1916 : 61)
[juridique ; XXII^e dynastie]
- Stèle Caire JE 45779 (= G. Daressy 1915 : 144)
[juridique ; XXII^e dynastie]
- Stèle Caire JE 45948 (= G. Daressy 1917 : 43)
[juridique ; XXIII^e dynastie]
- Stèle Caire JE 48831 (= *KRI* VI, 20,12-25,15)
[royal ; règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 48876 (= *KRI* VI, 17,4-20,7)
[royal ; 4^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 66285 [= Inscription de Chechonk, grand chef des Ma] (= A.M. Blackman 1941 : pl. X-XII)
[juridique (oraculaire) ; fin de la XXI^e dynastie]
- Stèle Caire JE 72038 (= Ét. Drioton 1939 : 122)
[juridique ; 13^e année du règne d'Apriès (XXVI^e dynastie)]
- Stèle Caire JE 91927 (= P. Vernus (1975b) : pl. XIII)
[oraculaire ; 7^e année du règne de Ramsès 6 (XX^e dynastie)]
- Stèle d'Assouan A (= *KRI* I, 73,11-13)
[royal (décret) ; 9^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- Stèle d'Assouan B (= *KRI* I, 74,7-14)
[royal (décret) ; 9^e année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- Stèle d'Israël [= Stèle Caire CG 34025] (= *KRI* IV, 12,13-19,11)
[royal ; règne de Mineptah (XIX^e dynastie)]
- Stèle Dakhleh (= A.H. Gardiner 1933 : pl. V-VII)
[juridique (oraculaire) ; 5^e année du règne de Chéchonq I^{er} (XXII^e dynastie)]
- Stèle de Beith-Shan 1 (= *KRI* I, 11,11-12,14)
[royal ; 1^{re} année du règne de Séthi I^{er} (XIX^e dynastie)]
- Stèle de Bilgai (= *KRI* IV, 341,7-343,16)
[royal ; règne de Séthi II (XIX^e dynastie)]
- Stèle de Kouban (= *KRI* II, 353,6-360,6)
[royal ; 3^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- Stèle de l'an 3 (= *KRI* VI, 12,12-14,15)
[royal ; 3^e année du règne de Ramsès IV (XX^e dynastie)]
- Stèle de l'an 400 [= Stèle Caire JE 60539] (= *KRI* II, 287,8-288,11)
[royal ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- Stèle Florence 1659 (2507) (= M. Malinine 1975 : pl. 166)
[administratif ; 4^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie) ?]
- Stèle Florence 2507 (= S. Bosticco 1972 : pl. 14)
[juridique ; 4^e année du règne d'Apriès (XXVI^e dynastie)]
- Stèle front. A (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. B (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. F (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. J (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. K (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 19-34)
[royal ; 5^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. M (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 19-34)
[royal ; 5^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. N (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]

- Stèle front. P (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. Q (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. R (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. S (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. U (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. V (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 84-98)
[royal ; 6^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle front. X (= W.J. Murnane & Ch.C. van Siclen III 1993 : 19-34)
[royal ; 5^e année du règne d'Amenhotep IV (XVIII^e dynastie)]
- Stèle Louvre C 101 (= M. Malinine 1975 : pl. 170)
[administratif ; 8^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- Stèle oraculaire pour Hérihor (= *KRI* VI, 709,-710,11)
[juridique (oraculaire) ; règne de Hérihor (XXI^e dynastie)]
- Stèle Strasbourg 1378 (= *KRI* I, 3,16-4,5)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès I^{er} (XIX^e dynastie)]
- Stèle Stuttgart (= D. Kessler 1975 : 105)
[juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès III (XX^e dynastie)]
- Stèle Suez [= Stèle de donation 26.1.19]
(= M. Étienne 1993 : 24)
[juridique ; 19^e année du règne de Psammétique I^{er} (XXVI^e dynastie)]
- Stèle Turin 50058 (= *KRI* III, 772,11-773,9)
[religieux ; règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]
- Stèle UC 14693 (= H.M. Stewart 1983 : pl. 1)
[hymne ; XXI^e ou XXII^e dynastie]
- T. Caire 46891 [= Décret pour Nesikhonsou]
(= I.E.S. Edwards 1960 : 100-105)
[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]
- T. Leyde I 431 (= J. Černý 1932 : pl. 4-7)
[administratif ; 14^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie ; *terminus a quo*)]
- T. Louvre E 17173 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 327)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- T. Mc Cullum (= J. Černý 1942b : 107-110)
[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]
- T. MMA 35.3.318 (= J. Černý & R.A. Parker 1971 : pl. XXXV)
[juridique ; 5^e année du règne de Taharqa (XXV^e dynastie)]
- T. Moscou I 1 D 324 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 332-333)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- T. Rogers (= J. Černý 1942b : 107-110)
[juridique (oraculaire) ; XXI^e dynastie]
- T. Turin 58001 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 325)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- T. Turin 58005 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 356-360)
[enseignement ; fin de la XX^e – début de la XXI^e dynastie]
- Tombe de Méryrê (= M. Sandman 1938 : 1-21)
[tombe ; règne d'Akhenaton (XVIII^e dynastie)]
- Tombe de Toutou (= M. Sandman 1938 : 70-87)
[tombe ; règne d'Akhenaton (XVIII^e dynastie)]
- Traité Hittite (= *KRI* II, 225,6-232,14)
[royal ; 21^e année du règne de Ramsès II (XIX^e dynastie)]

V. INDICES

Bataille de Qadesh.....	322, 362, 375, 433
§ 10.....	330
§ 113.....	318
§ 117.....	361
§ 133.....	339
§ 15-16.....	322
§ 172.....	159
§ 180.....	139
§ 182-183.....	255
§ 188-189.....	440
§ 20.....	255
§ 205-207.....	347
§ 222-223.....	317
§ 223bis-ter.....	333
§ 224-225.....	347
§ 258.....	264
§ 262.....	380
§ 263-264.....	373
§ 28.....	302
§ 306-307.....	375
§ 314.....	161
§ 331.....	403
§ 65-66.....	322
§ 83-84.....	362
§ 92.....	264
Bloc Karnak Nord	
l. 3250	
Bol de Moscou 3917	
l. 2232	
l. 4-5.....	232
r ^o 3.....	442
Bulletin de Qadesh	
§ 11.....	285
§ 19-20.....	456
§ 27.....	384, 387
§ 29.....	302
§ 58.....	387
§ 65-67.....	329
§ 72.....	406
§ 90.....	322
Décret d'Éléphantine	
l. x+11.....	257
Décret d'Horemheb	
côté gauche l. 7.....	277
l. 13.....	326
l. 19.....	403
l. 22-23.....	388
l. 26.....	316, 328
l. 27.....	306
l. 31.....	404
Décret de Karnak	
l. 17.....	388
Décret de Nauri	
l. 26-27.....	250
l. 28.....	254
l. 30-31.....	404
l. 40-42.....	281
l. 50-52.....	235
l. 6278	
l. 71-73.....	350
l. 74-77.....	257
l. 80-81.....	277
l. 89-90.....	277
Edinburgh Stone 912	
A,1-2.....	244
Graffito (tombe de Pere)	
l. 21-23.....	126
l. 5-7.....	175, 442
Graffito Deir el-Bahari	
l. 12-14.....	294
Graffito Deir el-Bahari IV5	
l. 3-4.....	365
Graffito temple de Khonsou 10 ou 145	
l. 3-6.....	222
Inscr. de Kanais A	
l. 3-4.....	174
Inscr. de Kanais B	
l. 1-2.....	180
Inscr. de Kanais C	
l. 12.....	277
l. 1-2.....	460
l. 15.....	174, 277
l. 16.....	274, 444
l. 17.....	249
l. 2.....	451
l. 3.....	216
l. 4.....	216
l. 7.....	456
Inscription d'Henouttaouy	
l. 10.....	150
l. 12.....	226
l. 14-15.....	223

l. 16.....	356	r° 4-6	179
l. 19.....	223	O. Berlin P 10616 + O. Colin Campbell 21	
l. 20.....	224	v° 2-3.....	207
l. 26-27	457	O. Berlin P 10627	
Inscription de Djéhoutymose		r° 3-6	320
D15-16.....	389	r° 6-8	320
D16-17.....	410	O. Berlin P 10628	
D2.....	192	r° 8-9	288
D5.....	407	O. Berlin P 10629	
Inscription de Maâtkarê		r° 5-7	295
l. 6225		O. Berlin P 11238	
Inscription de Menkheperê		r° 3.....	233
l. 28-29	277	O. Berlin P 11239	
Inscription de Mès		r° 5-6	451
N 21-22.....	138	O. Berlin P 11247	
N10-11.....	394	v° 1	230
N16	232	O. Berlin P 12398	
N26	363	r° 6-9	395
N6.....	445	v° 7-8.....	408
N9.....	394	O. Berlin P 12654	
Inscription de Nésamon		r° 8-9	359
l. 25.....	118	O. BM 50719 + 50732	
Inscription de <i>s3-mwt</i>		r° 3.....	385
H13-14.....	252	O. BM 50734 + O. Gardiner 99 + O. Caire CG 25673	
Inscription de Taharqa		r° 10-11	295
l. 16 et l. 17.....	239	O. BM 5625	
l. 20.....	238	r° 3-7	320
l. 4.....	186, 370, 371	r° 5-6	334
l. 5.....	227	v° 3-5.....	225
l. 6.....	208	O. BM 5627	
Inscription Karnak (PM ² II 174)		r° 12-14	445
l. 16.....	293	O. BM 5630	
Inscription oraculaire pour Hérihor		r° 12-13	259
l. 19.....	238	O. BM 5631	
Journal de la Tombe (an 17 de Ramsès IX)		r° 10.....	300
B1-22	421	r° 7-8	418
B8-7-8.....	354	O. BM 5637	
B9-2	202	v° 3-6.....	295
O. Amarna 3		O. BM 5672 + O. Caire CG 25649	
l. 7237		v° 5	413
r° 1	232	O. BMFA 72.666.....	270
O. Amarna 4		O. BNU Strasbourg H 68	
r° 1	232	r° 2-3	455
O. Amarna 5		O. Bodleian 253	
r° 2.....	232	r° 3-4	132
O. Amarna 6		O. Borchardt 1	
r° 1-3	232	r° 1-3	442
O. Ashmolean 1945.37+1945.33 + O. Michaelides 90		O. Caire CG 25236	
r° 13-14	171	r° 9.....	202
O. Berlin P 10614			

O. Caire CG 25237		O. DeM 10084	
r ^o 10-13	128	r ^o 2-v ^o 1.....	281
r ^o 11-13	364	O. DeM 10088	
O. Caire CG 25504		r ^o 4-v ^o 3.....	248, 414
r ^o 2,9.....	410	O. DeM 10102	
O. Caire CG 25553		r ^o 1-4	233
r ^o 3-4	359	O. DeM 10107	
O. Caire CG 25555 + O. DeM 999		r ^o 1-2	316
r ^o 6-7	284	O. DeM 10113	
r ^o 7	303	r ^o 1	443
r ^o 8.....	292	O. DeM 1078	
O. Caire CG 25556		r ^o 2.....	198
r ^o 7-8	130	O. DeM 108	
O. Caire CG 25566		r ^o 4-5	280
v ^o 3-5.....	282	O. DeM 114	
O. Caire CG 25644		r ^o 6-7	454
r ^o 6.....	215	O. DeM 116	
O. Caire CG 25664		r ^o 6-8	394
l. 3-4	421	O. DeM 1178	
O. Caire CG 25725 + O. Louvre E 3258		v ^o 2	278
r ^o 3-4	416	O. DeM 118	
r ^o 8.....	456	v ^o 3-5.....	190
O. Caire CG 25831		O. DeM 1209	
v ^o 2	294	r ^o x+3.....	211
O. Caire CG 25832		O. DeM 121	
v ^o 2-3.....	172	r ^o 1-4	383
O. Caire JE 59464.....	269	O. DeM 126	
O. Caire JE 59465:.....	268	r ^o 11.....	367
O. Černý 13		O. DeM 1266 + O. Caire CG 25218	
r ^o 4	384	r ^o 10.....	177
O. Černý 16		r ^o 14-15	454
r ^o 5-7	237	r ^o 6.....	440
O. Černý 19		O. DeM 132	
r ^o 2-4	190	r ^o 2-5	454
O. Černý 3 + O. Cambridge FM 1		O. DeM 133	
r ^o 5-6	153	v ^o 5	347
r ^o 8.....	417	O. DeM 155	
O. Chicago 12074		v ^o 3-5.....	415
r ^o 2.....	433	O. DeM 1733	
r ^o 3-4	190	r ^o 1-2	177
r ^o 8-9	381	O. DeM 228	
r ^o 9-10	147	r ^o 7-9	445
v ^o 5	325	O. DeM 235	
v ^o 9-10.....	230	r ^o 5.....	413
O. Colin Campbell 18		O. DeM 245	
v ^o 2	206	r ^o 3-4	134
O. DeM 10061		O. DeM 246	
r ^o 11-13	171	r ^o 1,1-1,3	230
r ^o 13-14	332	O. DeM 287	
r ^o 16.....	126	r ^o 4.....	285

O. DeM 303		r° 3.....	443
r° 6-7	161	O. DeM 973	
r° 8.....	192	r° 1-4	417
O. DeM 305		O. Edgerton 1	
r° 1-3	262	r° 2-3	172
O. DeM 317		O. Florence 2616	
r° 5.....	234	r° 10.....	160, 231
O. DeM 321		O. Florence 2617	
r° 1-2	443	r° 4.....	160
O. DeM 418		O. Florence 2621	
v° 1	166	r° 9-10.....	361
O. DeM 419		O. Gardiner (oracle, 1).....	270
r° 3-5	233	O. Gardiner (oracle, 2).....	270
O. DeM 429		r° 1-2	145
r° 5-6	190	O. Gardiner 103	
O. DeM 446		r° 4.....	280
r° 7-8	127	r° 5-7	284
O. DeM 554		O. Gardiner 125	
r° 1-3	199	r° 2-4	229
r° 5-6	162	O. Gardiner 13	
O. DeM 569		r° 3.....	374
r° 1-2	303	O. Gardiner 171	
O. DeM 575	272	r° 5.....	266
O. DeM 582		O. Gardiner 177	
r° 4-6	351	r° 1-7	266
O. DeM 592		r° 3-7	437
r° 2.....	413	r° 6-7	126
r° 5-6	459	O. Gardiner 181	
r° 6-7	172	r° 3-5	134
O. DeM 62		O. Gardiner 196	
r° 4-5	248	r° 1-4	248
O. DeM 625		O. Gardiner 198.....	272
r° 1-2	406	O. Gardiner 23	
O. DeM 626		r° 9-10	280
r° 3-4	349	O. Gardiner 273	
O. DeM 645		r° 6-v° 1.....	207
v° 5	122, 246	O. Gardiner 306	
O. DeM 663		r° 1	174
r° 6.....	154	O. Gardiner 310	
O. DeM 74		r° 2-4	348
r° 1-3	359	O. Gardiner 339	
O. DeM 790		r° 4.....	253
v° 5	178	O. Gardiner 5	
O. DeM 791		r° 1-3	289
r° 1-4	133	O. Gardiner 55	
v° 1-2.....	178	v° 4-5.....	280
v° 3-4.....	127	O. Gardiner 67	
O. DeM 919		r° 1-6	428
r° 5.....	259	O. Genève MAH 12550	
O. DeM 972		r° 5 & 10.....	432

r ^o 8-9	303	O. Michaelides 66	
O. Gourna 633		r ^o 7.....	221
r ^o 2-4	265, 426	O. Michaelides 79	
O. Grdseloff		v ^o 3-4.....	273
r ^o 2,3.....	198	O. Michaelides 8	
O. IFAO 1007.....	271	r ^o 1-2	262
O. IFAO 200.....	269, 270	O. Michaelides 87	
O. IFAO 392.....	268	r ^o 4.....	434
O. IFAO 501.....	269	O. Mond 175	
O. IFAO 502.....	268	r ^o 1-2	374
O. IFAO 503.....	268	r ^o 3-4	353
O. IFAO 539.....	270	v ^o 4-v ^o 6.....	427, 437
O. IFAO 556.....	269	O. Nash 1	
O. IFAO 557.....	270	r ^o 10-11	368
O. IFAO 562.....	270	r ^o 5-6	346
O. IFAO 680.....	271	r ^o 7.....	263
O. IFAO 848.....	273	r ^o 8-9	334
O. IFAO 849.....	269	v ^o 12-13	120
O. IFAO 851.....	273	v ^o 2-3.....	156
O. IFAO 854.....	271	O. Nash 11	
O. IFAO 855.....	269	r ^o 4-5	405
O. IFAO 874.....	268	v ^o A2-3.....	295
O. IFAO 884.....	269	O. Nash 12	
O. IFAO 999.....	269	r ^o 3.....	182
O. Leipzig 16		O. Nash 2	
v ^o 2-5.....	265	r ^o 11-13.....	122
O. Leipzig 3		v ^o 13-14	368
r ^o 6-8	285	O. Nash 5	
O. Letellier		r ^o 9.....	359
r ^o 6-7	290	O. Nash 8	
O. Louvre 667+700		r ^o 5.....	454
r ^o 6.....	350	O. OIC 12073	
O. Louvre 698		v ^o 1-2.....	286
r ^o 15-16	314	O. OIC 16991	
r ^o 2-4	146	r ^o 11-v ^o 3	405
v ^o 15-17.....	141	v ^o 10-11	171, 294
O. Louvre E 11178a		v ^o 4-5.....	207
r ^o 1-3	406	v ^o 4-6.....	443
r ^o 4-5	293	O. Osiréion 2 & 3	
O. Louvre E 27677		r ^o 2-3	410
r ^o 2-3	285	r ^o 5.....	432
O. Louvre E 27679		O. Petrie 11	211
r ^o 3-5	285	v ^o 6-7.....	211
O. Louvre E 27682		O. Petrie 14	
l. 1-4	268	v ^o 4-7.....	134
O. Michaelides 18		O. Petrie 21	
r ^o 2.....	460	r ^o 6-7	303
O. Michaelides 47		v ^o 7-8.....	197
r ^o 2-3	127	O. Petrie 61	
v ^o 1	402	r ^o 7-v ^o 3.....	291, 445

O. Petrie 9	r° 1-3456	r° 6,14-15..... 133
O. Prague 1826	r° 10-11290	r° 6,16-17..... 166
	r° 11.....164	r° 6,17-19..... 319
	r° 6-7311	r° 6,19-20..... 295
O. Senmout 78	r° 1-2297	r° 6,22..... 149
O. Toronto A11,I	r° 10-11231	r° 6,2-3..... 351
O. Toronto A11,III	v° 5-7.....296	r° 7,12.....356, 359
O. Turin CG 57007	v° 10.....359	P. Aberdeen 162a+k + 163h+aq + 166k+cp
O. Turin CG 57062	r° 8-10132	r° 4..... 306
O. Turin CG 57089	r° 3-4211	P. Aberdeen 168ac+ 170ac + 173w + 174ai+ak + P. Louvre E 25367
O. Turin CG 57173	r° 3-5134	v° 3-4..... 443
O. UC Londres 19614	r° 7.....416	P. Aberdeen 168e+af+ak (<i>et alia</i>)
O. Varille 41	v° 1-3133	r° 3-4 221
	v° 3-4.....421	P. Aberdeen 168e+af+ak+170i+175i+k
O. Vienne 3722a	l. 8250	v° 2..... 385
	r° 10.....255	P. Aberdeen 170ag + 174a+d +175o
O. Vienne H9	r° 2-4233	v° 3..... 421
	v° 1-3.....172	P. Ambras
O. W.M. Staring	v° 2-4.....454	r° 2,2..... 355
P. Abbott	r° 2,12-13.....360	P. Anastasi I..... 278, 433, 434
	r° 2,16-17.....360	r° 4,7-8..... 362
	r° 2,18.....329	r° 6,6..... 131
	r° 2,6-7352	r° 7,2.....165
	r° 3,16.....357	r° 10,2-3.....247
	r° 3,17-18.....357	r° 11,6.....461
	r° 3,2-3369	r° 11,6-7.....214
	r° 3,4.....325, 352	r° 13,3-4.....236
	r° 4,1-3355	r° 15,7-8.....210
	r° 5,16-17.....156	r° 17,1-2.....174
	r° 5,18.....119	r° 17,2.....178
	r° 5,5-6358	r° 18,4.....184
	r° 5,8-10.....352	r° 2,7.....240
	r° 6,11-13.....167	r° 24,8.....382
	r° 6,1-2443	r° 26,2-3.....230
	r° 6,12-13.....156	r° 26,4-5.....184
		r° 27,4.....439
		r° 27,9.....197
		r° 28,6-7.....298
		r° 5,5.....381
		r° 7,2.....380
		r° 8,1-2.....170
		P. Anastasi I..... 19
		P. Anastasi I
		r° 16,3.....236
		P. Anastasi II
		r° 10,7.....208
		r° 4,7-8.....275
		r° 6,1.....150
		r° 6,3.....279, 326

r ^o 8,7-9,1	339	r ^o 21,2.....	391
P. Anastasi III		r ^o 21,2-3	322
7,4.....	214	r ^o 22,6-7	417
r ^o 1,3.....	150	r ^o 23,7.....	213
r ^o 3,10.....	181	r ^o 26,3-4	265
r ^o 3,11.....	460	r ^o 26,6-7	324
r ^o 3,12.....	460	r ^o 27,2-3	148
r ^o 3,12-13.....	206	r ^o 27,3-4	436
r ^o 4,10-11	184	r ^o 27,7.....	284
r ^o 4,3.....	210	r ^o 7,8-8,1.....	340
r ^o 5,12-6,1	220, 317, 340	r ^o 8,2.....	181
P. Anastasi IV		r ^o 8,3-4	460
r ^o 11,12-12,1.....	385	r ^o 9,7.....	152
r ^o 11,3-4	267	P. Anastasi VI	
r ^o 11,9.....	181	r ^o 21-22	295
r ^o 12,7.....	324	r ^o 33-34	150
r ^o 13,10.....	421	r ^o 63-64	406
r ^o 13,1-2	439	P. Anastasi VIII	
r ^o 13,4-5	319	r ^o 1,4-6	158
r ^o 13,6-7	330	r ^o 1,6-8	388
r ^o 13,9-10	212	r ^o 2,15-16.....	416
r ^o 14,10.....	206	r ^o 2,3.....	415
r ^o 2,7.....	150, 317	r ^o 3,14-v ^o 1	283
r ^o 3,1.....	457	r ^o 3,3.....	157
r ^o 3,2.....	145	P. Ashmolean 1945.95	
r ^o 4,2.....	228	r ^o 2,6-7	282
r ^o 5,11	326	r ^o 4,1-4,3	277
r ^o 6,2.....	315	P. Berlin 3022	
r ^o 7,8-9	374	r ^o 75-77	431
r ^o 8,2-7	220	P. Berlin P 10460	
r ^o 8,6.....	393	r ^o 9-11	248
r ^o 8,9.....	170, 339	P. Berlin P 10463	
v ^o C3	406	r ^o 1-2	207
P. Anastasi IX		r ^o 1-v ^o 1.....	405, 415
r ^o 11.....	376	r ^o 4-5	460
r ^o 16.....	433	r ^o 6.....	431
r ^o 6.....	458	v ^o 2-3.....	187, 209, 375, 444
P. Anastasi V		P. Berlin P 10487	
r ^o 10,6-7	341	r ^o 6-7	377
r ^o 11,4-5	264	v ^o 4-5.....	418
r ^o 11,6.....	306	P. Berlin P 10488	
r ^o 12,5-6	294	r ^o 6.....	418
r ^o 13,3.....	267	P. Berlin P 10489	
r ^o 13,6.....	304	v ^o 1-2.....	418
r ^o 14,6-7	240	P. Berlin P 10494	
r ^o 15,7.....	313	r ^o 5-6	389
r ^o 17,2-3	249	r ^o 9-10	234
r ^o 18,6.....	220	v ^o 5-6.....	383
r ^o 20,3.....	222	P. Berlin P 10496	
r ^o 21,1-2	455	r ^o 12-13.....	353

r ^o 1-5	367	v ^o 12,22-23	390
P. Berlin P 10497		v ^o 13,1	123
r ^o 14-15	298	v ^o 13,12-13	357
r ^o 20-21	426	v ^o 13,25-26	284
r ^o 23-v ^o 2	192, 225	v ^o 14,25	355
v ^o 2-3	138	v ^o 14,5	425
v ^o 4	329	v ^o 15,2-3	361
v ^o 7	208	v ^o 15-19	123
P. Berlin P 23063		v ^o 6,14-16	421
r ^o x+4	224	v ^o 6,16	414
P. Berlin P 23226		v ^o 8,21	203
v ^o 1	356	v ^o 8,21-23	132
P. Berlin P 3020		v ^o 8,6-7	358
v ^o 3	197	v ^o 9,3-4	357
P. Berlin P 3047		P. BM 10053	
r ^o 36	139	r ^o 1,4	355
P. Berlin P 8523		v ^o 1,11-12	355
r ^o 7-11	197	v ^o 1,8-9	369
P. Berlin P 8524		v ^o 3,12	321
r ^o 9	376	v ^o 3,22	360
P. Berlin P 8527		v ^o 3,5	129
r ^o 8	284	v ^o 4,6	129
P. Berlin P 8538		P. BM 10054	
v ^o 3	208	v ^o 1,1-2	355
P. Berlin P 8543		P. BM 10060	
v ^o 3	224	r ^o 1,4-5	169
P. Berlin P 9784		r ^o 2,5	181
r ^o 26-27	127	r ^o 2,9-10	460
P. Berlin P 9785		r ^o 3,2-3	177
r ^o 10-11	238	r ^o 4,11	253
r ^o 14-17	127	r ^o 4,5	175
P. BM 10052		r ^o 4,6	163
r ^o 1,16-17	351	r ^o 5,10-11	436
r ^o 1,9-10	138, 235	r ^o 5,6	210
r ^o 2,15-16	357	r ^o 5,7	253
r ^o 3,19-21	389	r ^o 5,8-9	169
r ^o 3,2-4	235	r ^o 7,3-4	190
r ^o 3,4	458	P. BM 10083	
r ^o 4,12-13	440	v ^o 46-48	223
r ^o 4,13-14	352	P. BM 10100	
r ^o 4,2	395	r ^o 10	306
r ^o 4,22	124, 413	r ^o 4-5	161
r ^o 4,24	251	r ^o 5	406
r ^o 4,9-10	278	v ^o 2-3	233, 234
r ^o 6,4	198	P. BM 10102	12
v ^o 10,7	300	r ^o 14-16	411
v ^o 11,4	124	r ^o 17	144
v ^o 11,9-10	124	v ^o 6-7	214
v ^o 12,11	185	P. BM 10103	12
v ^o 12,17-18	141	r ^o 4	431

P. BM 10104.....	12	r° 3-5	411
P. BM 10107.....	12	P. BM 10375	
r° 11.....	317	r° 13-14.....	139
r° 6-7	460	r° 14-15.....	302
P. BM 10113		r° 20-22.....	429
r° 1,5-6	186	r° 22.....	244
P. BM 10251		r° 23-24.....	313
r° 44-45	414	r° 26-27	146
r° 61-64.....	414	v° 12-13	324, 393, 415
P. BM 10252.....	18	v° 14.....	300
5,15-16	319	P. BM 10383	
r 5,11	445	r° 3,1-3	337
r° 10,10.....	412	P. BM 10403	
r° 10,4.....	163	r° 1,10.....	124
r° 11,5.....	336	r° 1,12-13.....	229
r° 12,27.....	154	r° 1,28-29.....	200
r° 12,8.....	321	r° 1,4-5	202
r° 3,20.....	333	r° 1,4-6	346
r° 4,15.....	150	r° 2,4-5	248, 363
r° 4,27.....	425	v° 3,29.....	440
r° 4,28.....	329	v° 3,29-31	440
r° 4,6.....	204	P. BM 10411	
r° 5,12-13.....	299	r° 14-15.....	221
r° 5,15-16	153	P. BM 10412	
r° 8,1-6	290	r° 5-7	236
r° 8,20.....	407	r° 6.....	413
r° 8,22-23	414	v° 11	341
r° 8,8.....	18	v° 2-3.....	409
r° 9,20.....	186	v° 5-7.....	245
P. BM 10252:.....	18	v° 6	418
P. BM 10284		P. BM 10416	
r° 7-9	261	r° 1-3	305
P. BM 10300		r° 8.....	203
r° 5-7	234	v° 11-12	283
r° 8 & v° 5-6.....	410	v° 8-11.....	287
P. BM 10321		P. BM 10417	
v° 37-42.....	226	r° 11.....	176
P. BM 10326		v° 6	410
r° 10-11	311	P. BM 10419	
r° 20-21	370	r° 6.....	326
r° 4.....	408	v° 3-4.....	410
v° 12	409	P. BM 10474	
v° 16-17.....	158	r° 1,5.....	326
v° 17-18.....	377	r° 10,13.....	297
v° 2-3.....	194	r° 12,5.....	155
v° 4-5.....	145	r° 15,17-18.....	218
v° 9-10.....	405	r° 17,8.....	213
P. BM 10335		r° 18,18.....	207
v° 20-21.....	135	r° 18,4.....	206
P. BM 10373		r° 20,10.....	208

r ^o 22,13-14.....	425	P. BM EA 75025	
r ^o 22,22-23,1.....	252	r ^o 5-6.....	326
r ^o 24,6-7.....	460	P. BN 196,II	
r ^o 25,14-15.....	319	v ^o 4-5.....	410
r ^o 4,4-5.....	213	P. BN 196,III	
r ^o 4,6-9.....	199	r ^o 8-9.....	205
r ^o 8,13.....	182	P. BN 197,III	
r ^o 8,19-9,1.....	318	r ^o 4-5.....	146
r ^o 8,9-10.....	213	P. BN 197,IV	
r ^o 9,11.....	152	r ^o 3-4.....	326
r ^o 9,14-15.....	190	r ^o 4-8.....	262
P. BM 10587		v ^o 2.....	326
v ^o 37-42.....	175	P. BN 197,V	
v ^o 8.....	193	v ^o 2-3.....	304
P. BM 10681		P. BN 198,I	
r ^o 17.....	291	r ^o 13-14.....	391
v ^o C 1,8-9.....	258	r ^o 14.....	176
v ^o C 2,2.....	181	P. BN 198,II	
v ^o C 2,5.....	181	v ^o 3-4.....	203
v ^o C 2,6.....	325	P. BN 198,III	
v ^o C 4,4-5.....	378	v ^o 3-4.....	335
v ^o G 2,6.....	289	v ^o 4-7.....	237
P. BM 10683		P. BN 199,5-9+196,v+198,IV	
v ^o 4,10.....	294	r ^o 10-11.....	217
v ^o 4,12.....	420	r ^o 14-v ^o 1.....	306
v ^o 4,4.....	184, 294	P. BN 202 & P. Amherst 9	
v ^o 4,8.....	403	r ^o 1,4 & 1,6.....	152
v ^o 5,5.....	302	r ^o 1,x+10 & 4,y.....	431
P. BM 10684		r ^o 15,y.....	278
v ^o 1,3.....	213	r ^o 2,x+4.....	209
v ^o 1,5.....	210	r ^o 2,x+5-6.....	397
v ^o 1,8.....	147	r ^o 2,x+7.....	230
v ^o 13.....	209	P. Bologne 1086	
v ^o 3,1-2.....	456	r ^o 20.....	162
v ^o 4,8.....	147	r ^o 23.....	286
v ^o 6,3-4.....	168	r ^o 25.....	417
v ^o 6,5-6.....	215	r ^o 6-8.....	384
P. BM 10800		r ^o 8-9.....	410
r ^o 7-8.....	140	r ^o 9-10.....	354
P. BM 9999		P. Bologne 1094	
r ^o 22,8.....	184	r ^o 1,2.....	181, 241
r ^o 3,3-3,6.....	204	r ^o 1,7-8.....	454
r ^o 75,2.....	379	r ^o 10,2.....	312
P. BM EA 75015		r ^o 10,3-4.....	220
r ^o 12.....	381	r ^o 11,7-8.....	213
r ^o 15-16.....	383	r ^o 2,1-2.....	233
v ^o 2.....	377	r ^o 2,3.....	410
P. BM EA 75019+10302		r ^o 3,2-3.....	453
r ^o 3.....	201	r ^o 3,7-8.....	244
v ^o 6-10.....	444	r ^o 3,8.....	257

r ^o 4,3-5	234
r ^o 4,3-6	147
r ^o 4,9	208
r ^o 5,3-4	279
r ^o 5,5-6	393
r ^o 5,6-7	330
r ^o 6,1-2	387
r ^o 6,1-3	241
r ^o 6,3.....	221
r ^o 6,6-7	148
r ^o 7,5.....	176, 391
P. Brooklyn 47.218.135.....	18, 153, 330
r ^o 2,14.....	185
r ^o 2,6.....	318
r ^o 2,8.....	336
r ^o 3,11.....	300
r ^o 3,4-5	339
r ^o 4,17.....	216
r ^o 4,5.....	371
r ^o 4,6.....	18
r ^o 5,18.....	186
r ^o 5,3-4	371
r ^o 5,4-5	330
r ^o 5,5.....	18
r ^o 5,6-7	187
r ^o 5,7-8	187
P. Brooklyn 47.218.135:.....	18, 371
P. Brooklyn 47.218.3	
col. A,4-5	204
P. Caire CG 30657	
r ^o 4.....	338
P. Caire CG 52002	
r ^o 13-14.....	279
P. Caire CG 58032	
r ^o 111-112.....	289
r ^o 115.....	185
r ^o 116-117.....	289
r ^o 44-46	225
r ^o 45-46	421
r ^o 49.....	413
r ^o 53-57	227
r ^o 58.....	179
r ^o 72-75	164, 175
r ^o 94.....	278
P. Caire CG 58033	
r ^o 44.....	179
r ^o 45.....	180
r ^o 59.....	415
r ^o 60-65	333
r ^o 38-39	421
P. Caire CG 58035	
r ^o 57-59.....	152
r ^o 73-77	194
P. Caire CG 58042	
19,1.....	344
r ^o 15,13-14.....	216
r ^o 16,14.....	323
r ^o 16,17.....	209
r ^o 16,9-10.....	211
r ^o 18,2.....	433
r ^o 18,4.....	433
r ^o 18,6-7	148
r ^o 18,7.....	198
r ^o 19,1.....	192
r ^o 19,4-5	161
r ^o 20,7-8.....	458
r ^o 21,16-17.....	369
r ^o 21,2-3	161, 207
r ^o 22,18.....	215
P. Caire CG 58053	
r ^o 1-2	386
r ^o 3.....	132, 442
r ^o 5-6	188
r ^o 6-7	233
v ^o 1-2.....	219
P. Caire CG 58054	
r ^o 13-14.....	414
r ^o 6-7	220
r ^o 7-8	212
r ^o 9 ; r ^o 14	233
v ^o 4	206
v ^o 8	444
P. Caire CG 58055	
r ^o 3.....	209
r ^o 6.....	212, 281
r ^o 7-9	232
r ^o 8.....	444
P. Caire CG 58056	
r ^o 7-8	195
r ^o 8-9	173, 286
P. Caire CG 58057	
r ^o 6-7	432
r ^o 7.....	265, 401
r ^o 8-9	132, 432
P. Caire CG 58058	
r ^o 1-2	219
r ^o 3-5	345
P. Caire CG 58059	
r ^o 2-3	340
r ^o 2-4	276

P. Caire CG 58091	r° 1.....	291	r° 6,2-3.....	302
P. Caire CG 58092	r° 10-11.....	149	r° 6,8.....	381
	v° 15-16.....	129	r° 7,11-12.....	433
P. Caire CGC 58033	r° 41-43.....	424	r° 7,12-13.....	416, 451
P. Caire JE 52003	v° 2-3.....	406	r° 8,3-4.....	263
P. Caire JE 65739	r° 15-17.....	129	r° 8,4.....	220
	r° 26-28.....	138	r° 8,5-6.....	267
	r° 5-6.....	118	r° 8,8.....	459
P. Caire JE 68566	r° 1.....	381	r° 9,2-3.....	411
P. Chester Beatty I			r° 9,6.....	187
	r° 1,12-2,1.....	174	P. Chester Beatty II	
	r° 1,8.....	235	r° 10,6-7.....	131, 353
	r° 1,9-10.....	298	r° 2,6.....	231
	r° 10,1.....	235	r° 4,2.....	459
	r° 10,11.....	238	r° 4,3.....	181
	r° 10,6-7.....	353	r° 4,3-4.....	347
	r° 11,10-11.....	321	r° 4,4-5.....	323
	r° 11,5.....	200	r° 5,5-6.....	459
	r° 11,6-7.....	154	r° 6,1-2.....	158
	r° 13,5-6.....	259	r° 7,4-6.....	231
	r° 14,12.....	339	r° 8,3.....	335
	r° 14,9.....	292	r° 8,4-6.....	388
	r° 15,2-3.....	439	r° 8,6-7.....	315
	r° 15,4.....	231	r° 8,7-9,1.....	177
	r° 16,2-3.....	240	P. Chicago Univ	
	r° 2,13-3,1.....	291, 331	r° 27-28.....	415
	r° 2,2.....	288	r° 96.....	333
	r° 2,6.....	286	P. d'Orbiney	
	r° 2,7-9.....	140	r° 1,10-2,1.....	181
	r° 3,11.....	173	r° 10,10-11,1.....	257
	r° 3,12-13.....	200	r° 10,1-2.....	334
	r° 3,2-3.....	278	r° 11,7.....	416
	r° 4,3.....	201	r° 12,4.....	420
	r° 4,4-5.....	258	r° 13,2-3.....	350
	r° 4,7-8.....	263	r° 13,5.....	182, 255
	r° 4,8-9.....	158	r° 13,6.....	119, 381
	r° 4,9-10.....	161	r° 13,6-7.....	189
	r° 5,2-3.....	131	r° 15,9-16,1.....	378
	r° 5,3-4.....	229	r° 16,3-4.....	286
	r° 5,6-7.....	246	r° 16,4-5.....	200
	r° 5,8-9.....	298	r° 16,7.....	412
	r° 5,9-10.....	444	r° 16,8-9.....	417
	r° 6,11-12.....	177	r° 17,10.....	451
	r° 6,14.....	200	r° 17,9-10.....	414
			r° 18,4-5.....	410
			r° 2,1-2.....	459
			r° 2,2-3.....	419
			r° 2,2-4.....	455
			r° 2,4.....	119
			r° 2,9.....	230

r° 2,9-10	349	v° 4-5.....	322
r° 3,1-2	179, 198	P. DeM 7	
r° 3,3.....	178	v° 2-3.....	396
r° 3,6.....	174, 314, 323	P. DeM 8	
r° 3,7-8	461	r° 4.....	377
r° 4,1-2	285	r° 5-6	418
r° 4,6-7	457	r° 7.....	306
r° 4,8.....	350	P. DeM 9	
r° 5,4.....	441	r° 2.....	391
r° 6,7-8	453	r° 2-3	176
r° 7,1-2	119	r° 7-8	459
r° 7,4.....	257	P. ESP A	
r° 7,5-6	265	r° 9-10.....	221
r° 8,1.....	257	P. ESP B	
r° 8,2.....	265, 313	r° 23-29	156
r° 8,2-3	231	r° 26-28.....	360
r° 8,3-4	378	r° 35-36.....	376
r° 9,1-2	457	P. ESP C	
r° 9,9.....	181, 251	r° 19-20.....	146
P. Deir el-Bahari 2		r° 42-44.....	389
r° 3.....	460	r° 53-54.....	241
P. DeM 15		r° 53-56.....	200, 454
r° 1-2	133	P. ESP D	
P. DeM 18		r° 70.....	279
r° 5-6	443	P. Gardiner 4	
P. DeM 22		r° 4-5	305
r° 5.....	265	P. Gardiner 6	
P. DeM 26		r° 5.....	390
r° A15.....	126	r° 9.....	155
r° A18-19	204	P. Genève D 187	
v° B8.....	156	v° 1-4.....	368
P. DeM 27		P. Genève D 191	
r° 5-7	353	r° 14.....	305
v° 9-10.....	131	r° 8-9	416
P. DeM 28		v° 10-11	154
v° 7-8.....	292	vo 6-8.....	390
P. DeM 39		v° 9-10.....	407
r° 4.....	140	P. Genève D 192	
r° 8.....	458	r° 7-8	409
P. DeM 4		P. Genève D 407	
r° 10.....	141	r° 11.....	279
r° 7-8	202, 233	r° 14.....	327
P. DeM 5		r° 15.....	176
r° 2-3	202	v° 18.....	382
r° 3-4	315	v° 5-6.....	146
r° 5-6	373	v° 9	410
v° 3	155	P. Gourob II,1	
P. DeM 6		l. 18.....	126
r° 4 & v° 1.....	432	l. 7-8	128
v° 1	377	r° 8-9	444

P. Gouroub II,2	r ^o 18-19	128	r ^o 1,4.....	457
P. Gouroub III,1	r ^o 2,1-2	284	r ^o 1,5-1,6 & 2,2-3.....	339
	r ^o 2,1-2,2.....	420	r ^o 1,7 & 2,3-4	156
	r ^o 2,2-2,3	161	r ^o 2,2-3	339
	r ^o 2,3-2,4.....	339	r ^o 2,4-5	378
	r ^o 2,5-6	333	P. Léopold II-Amherst	
P. Griffith	r ^o 5-6	391	r ^o 1,3.....	355
	r ^o 5-6 & v ^o 2-4.....	176	r ^o 2,11-12.....	350
	v ^o 4	408	r ^o 2,5-7	354
P. Harris 500			r ^o 3,19.....	153
	v ^o 1,4-5.....	412	r ^o 3,2-3	390
	v ^o 1,5	293	r ^o 4,8.....	355
	v ^o 1,8	177	P. Leyde 348	
	v ^o 2,11-12	451	v ^o 7,2 & 8,3	406
	v ^o 2,8-9.....	220	v ^o 7,8	419
	v ^o 4,2	403, 421	v ^o 9,7	220
	v ^o 4,3	152	P. Leyde F 1996/1.1	
	v ^o 4,4	251	r ^o 2-3	383
	v ^o 4,5	163	P. Leyde I 349	
	v ^o 4,5-6.....	256	v ^o 11-12	284
	v ^o 5,2	179, 180, 231	P. Leyde I 361	
	v ^o 5,5-6.....	245, 279	r ^o 4-5	444
	v ^o 6,10-11	245	P. Leyde I 362	
	v ^o 6,12-13	122	v ^o 1-2.....	293
	v ^o 6,15-16	251	P. Leyde I 363	
	v ^o 7,11-12	321	r ^o 4.....	444
	v ^o 7,6-8.....	419	P. Leyde I 366	
	v ^o 8,1-2.....	256	v ^o 5	444
P. Koller			v ^o 5-6.....	200
	5,3-4	392	P. Leyde I 368	
	r ^o 1,1	419	r ^o 10.....	376
	r ^o 2,5.....	317	r ^o 10-13.....	395
	r ^o 3,3.....	145	r ^o 2-3	406
	r ^o 3,5.....	220, 419	P. Leyde I 369	
	r ^o 5,6.....	209	r ^o 5.....	442
	r ^o 5,8.....	421	r ^o 6.....	176, 391
P. Lansing			r ^o 7-9	417
	r ^o 11,3.....	170	r ^o 8.....	320
	r ^o 12,10-11	252	r ^o 9.....	234, 408
	r ^o 2,1	290	v ^o 4	218
	r ^o 2,4.....	387	v ^o 6	409
	r ^o 2,8.....	316	P. Leyde I 370	
	r ^o 2,8-9	331	r ^o 12-v ^o 19	205
	r ^o 2,9.....	155	r ^o 7-9	410
	r ^o 8,5-6	182	v ^o 10-11	417
	v ^o 9	406	v ^o 14.....	396
P. Lee			v ^o 5-6.....	324
			v ^o 8	421
			P. Leyde I 371	
			r ^o 11-13.....	169

v ^o 19-20.....	350	r ^o 8.....	306
v ^o 22-23.....	163, 332	P. Mallet IV	
v ^o 35-37.....	159	r ^o 2-5	305
P. Louvre 3129		P. Mallet v	
K32.....	214	r ^o 6-7	419
P. Louvre E 2432		P. Mallet VI	
r ^o 5-7	186	r ^o 6-7	389
r ^o 7.....	135	P. Mayer A	
P. Louvre E 25354		r ^o 1,14-16.....	390
r ^o 38-41	425	r ^o 1,18.....	413
r ^o 55-58	152	r ^o 2,18.....	123
P. Louvre E 25360		r ^o 2,18-19	202
r ^o 9-10	459	r ^o 3,13-14.....	352
P. Louvre E 25361		r ^o 3,18.....	390
r ^o 3-4	179	r ^o 4,13.....	123
P. Louvre E 27151		r ^o 4,2.....	202
r ^o 5-7	363	r ^o 5,12.....	354
r ^o 8-9	394	v ^o 12,1-2	355
P. Louvre E 30144		v ^o 6,10-11	237
r ^o 1-1	369	v ^o 6,17.....	347
P. Louvre E 30521a		v ^o 6,18-19	457
v ^o 2	290	v ^o 6,22-23	353
P. Louvre E 3228b		v ^o 8,18-19	425
r ^o 1,6-7	136	v ^o 8,21-22	387
P. Louvre E 3228d		v ^o 8,5-6.....	383
r ^o 7-8	136, 336	v ^o 8,8-9.....	246
P. Louvre E 3228e		v ^o 9,19.....	387
r ^o 4.....	288	v ^o 9,6-7.....	238, 421
P. Louvre E 3228f		P. Mayer B	
r ^o 13-14	135	r ^o 1	425
r ^o 5-7	370	r ^o 3.....	351
P. Louvre E 3228g		r ^o 4-5	287
r ^o 18.....	136	P. Mond I	
P. Louvre E 3230		r ^o 16.....	444
r ^o 4-5	327	r ^o 2-3 & 7.....	431
r ^o 5.....	175	r ^o 6.....	442
r ^o 5-6	402	r ^o 7.....	375
r ^o 6-8	444	P. Mond II	
P. Louvre E 7846		r ^o 15.....	206, 219
r ^o 3-6	130	r ^o 17-18	196, 445
P. Louvre E 7852		r ^o 2.....	431
r ^o 5-7	136	r ^o 26.....	243
P. Louvre E 7861		r ^o 4.....	442
r ^o 11-13	135	r ^o 5.....	375
P. Louvre E 8083		P. Mond II	
r ^o 30-31	407	r ^o 16.....	444
P. Louvre E 9293		P. Moscou 120	
r ^o 2,7.....	186	r ^o 1,14-15.....	445
P. Mallet III		r ^o 1,17-18.....	315
r ^o 5-7	147	r ^o 1,18-21	441

r ^o 1,5-6	140	r ^o 2,5-6.....	172
r ^o 1,x+13.....	350	r ^o 2,6-7.....	163
r ^o 1,x+16-x+17	434	r ^o 3,9.....	341
r ^o 1,x+6-7	299	r ^o 4,11-5,1	441
r ^o 2,26-28.....	392	r ^o 4,4.....	279
r ^o 2,29-30.....	185, 440	r ^o 4,6.....	406
r ^o 2,4-5	275	r ^o 6,2.....	313
r ^o 2,46-47.....	201	r ^o 9,7-8.....	180
r ^o 2,49.....	179	v ^o 1.....	258
r ^o 2,49-51.....	302	P. Sallier 3	
r ^o 2,54-55.....	193, 313	r ^o 5,10.....	317
r ^o 2,5-6	453	r ^o 6,4.....	255
r ^o 2,65.....	314	P. Sallier 3	
r ^o 2,66-67.....	316	r ^o 2,4.....	255
r ^o 2,73-74.....	335	P. Sallier 3	
r ^o 2,77.....	314	r ^o 1,9.....	362
r ^o 2,78-79.....	390	P. Sallier 4	
r ^o 2,81.....	433	v ^o 5,3-4.....	382, 411
r ^o 2,82.....	189	v ^o 9,4.....	156, 299, 358
r ^o 2,82-83.....	119	P. Salt 124	
P. Moscou 127		r ^o 2,15-16.....	275
r ^o 1,13.....	324	v ^o 1,16-17	426
r ^o 1,2-3	240	v ^o 1,17-2,1	155
r ^o 4,16-5,1	393	v ^o 1,6-8	248
r ^o 5,2-3	439	v ^o 2,1-5.....	334
P. Nevill		v ^o 2,6-7.....	374
r ^o 1.....	189	P. Strasbourg 21	
r ^o 3-4	349	r ^o 2-3	197
r ^o 5-6	276	P. Strasbourg 24IV+V	
v ^o 3-5.....	164	r ^o 6.....	304
P. Northumberland I		v ^o 2.....	304
r ^o 2.....	176	P. Strasbourg 25	
P. Phillipps		r ^o 4-5	154
r ^o 10-11	218	P. Strasbourg 26 + 27I + 29VII + 44IV	
r ^o 12-13	212	r ^o 4-v ^o 2.....	221
r ^o 14.....	382	P. Strasbourg 31+44XXII	
r ^o 15.....	408	r ^o 10-11	453
v ^o 7-8.....	377	r ^o 6-10.....	140
v ^o 8-9.....	317	P. Strasbourg 32 + 29II	
P. Prague 2886		v ^o 1	207
r ^o 1-v ^o 3.....	283	P. Strasbourg 33	
P. Rollin		r ^o 5-7	396
r ^o 1-3	427	v ^o 5-6.....	208
r ^o 3.....	427	P. Strasbourg 51+37VIII+40VI+XX	
r ^o 3.....	165	v ^o 1-2.....	237
r ^o 3-4	339	P. Turin 1875	
r ^o 4-5	156	r ^o 2,1-5.....	406
P. Sallier 1		r ^o 2,5.....	229
r ^o 1,4-5.....	178	r ^o 2,8-9.....	179, 213
r ^o 2,1	252	r ^o 4,2.....	367

r° 14.....	364	r° 4,2.....	203
r° 30-31	338	r° 5,6.....	290
P. Turin 2120		P. Vandier:.....	16, 18, 203
r° 21-22	136	P. Vatican 10574	
P. Turin 2121		l. 9-10	336
r° 11-12	135, 338	P. Vienne D 12002	
r° 8-9	338	col. 1,10-11.....	338
P. Turin A		St. Louvre C 256	
v° 1,10-2,1	206	l. 15.....	226
v° 2,2-3.....	213	l. 9.....	303
v° 3,2-4.....	170, 277	Stèle Athènes	
v° 3,4-5.....	405	l. 8-9	281
v° 3,6	316	Stèle Caire JE 27815	
P. Turin B		l. 16-18.....	127
v° 3,1	401	Stèle Caire JE 28019	
v° 3,7-8.....	222	l. 3-4	403, 416
P. Turin C		Stèle Caire JE 45948	
v° 1,7	341	l. 4-5	281
P. Turin CG 57062		Stèle Caire JE 48831	
r° 8-10.....	260	l. 11.....	165
P. Turin D		l. 15-19.....	254
r° 2,4.....	392	l. 5.....	184
P. Turin s.n. (a		Stèle Caire JE 48836	
v° 2).....	444	l. 14-15.....	193
P. Valençay I		Stèle Caire JE 48876	
r° 11-v° 2.....	151	l. 20.....	335
P. Vandier	373	l. 8-13	254
r° 1,10.....	337	Stèle Caire JE 66285	
r° 1,12.....	241	l. 2-4	226
r° 1,1-2	299	Stèle d'Assouan A	
r° 1,1-2	321	l. 1.....	404
r° 1,13-2,1	225	Stèle d'Assouan B	
r° 1,7.....	371, 379	l. 8.....	404
r° 1,7-8	314	Stèle d'Israël	
r° 1,9-10	334	l. 11-12.....	333
r° 2,10.....	239	l. 23-24.....	180
r° 2,12.....	42, 323	l. 25.....	278
r° 2,12-13.....	281	l. 26.....	155
r° 2,14.....	239	Stèle de Beith-Shan 1	
r° 2,3.....	372	l. 14-18.....	321
r° 2,5.....	239	Stèle de Bilgai	
r° 2,6.....	131	v° 3	259
r° 2,9 = 3,5	191	Stèle de Dakhleh.....	365
r° 3,10-11	303	l. 4365	
r° 3,13.....	186	l. 6-7	373
r° 3,16-4,1	239	Stèle de Dakhleh	
r° 3,8.....	203	l. 14-15.....	300
r° 3,8-9	337	Stèle de Kouban	
r° 4,10.....	240	l. 13.....	181
r° 4,10-11	452	l. 9-10	254

Stèle de l'an 3	
l. 8.....	333
Stèle de l'an 400	
l. 5.....	404
Stèle de <i>p3-n-niw.t</i>	
l. 13.....	416
Stèle Florence 1659 (2507)	
l. 10).....	338
Stèle front. A	
l. 7-8.....	137, 168
Stèle front. B	
l. 18-19.....	249
Stèle front. K	
l. 11.....	137
l. 12-13.....	249
l. 19.....	183
Stèle front. X	
l. 16.....	168
Stèle oraculaire pour Hérihor	
l. 4.....	303
Stèle Stuttgart	
l. 2.....	404
Stèle Turin 50058	
l. 6.....	257
l. 8-9.....	445
T. Leyde I 431.....	372
r° 1.....	280
r° 10.....	290
r° 14-15.....	379
r° 18-19.....	452
r° 2.....	228
r° 3-4.....	373
r° 6.....	300
v° 1.....	372
v° 13-14.....	372
v° 3.....	372
T. Mc Cullum	
r° 24-25.....	159
Tombe de Méirê	
l. 3297.....	
Tombe de Toutou	
Mur ouest l. 1-4.....	183
Traité hittite	
(Karnak) l. 13.....	173
l. 13.....	319

VI. TABLE DES FIGURES

Fig. 1. Comparaison des « <i>Sprachtypen</i> » et des registres d'expression	20
Fig. 2. Répartition chronologique des documents (synthèse).....	26
Fig. 3. Répartition des documents en fonction du support.....	28
Fig. 4. Les genres documentaires	29
Fig. 5. Les autres genres littéraires	30
Fig. 6. Les négations du futur objectif et subjectif en égyptien.....	52
Fig. 7. Le carré des modalités d'Aristote.....	69
Fig. 8. Carré des oppositions dit « d'Apulée »	69
Fig. 9. Modalités ontiques	70
Fig. 10. Classement des propositions modales d'après W. d'Ockham.....	75
Fig. 11. Classement des modalités de G.H. von Wright	77
Fig. 12. Carré logique des modalités déontiques	78
Fig. 13. L'« <i>Elaborated Epistemic Model</i> » de R. Langacker.....	79
Fig. 14. La dimension modale du temps	81
Fig. 15. Illustration des domaines modaux en relation avec le temps.....	82
Fig. 16. Corrélation entre les approches logiques et linguistiques	84
Fig. 17. Classement des subjectivèmes en relation avec la modalité.....	87
Fig. 18. Organisation du domaine modal (1).....	90
Fig. 19. Organisation du domaine modal (2).....	90
Fig. 20. Représentation de l'organisation des modalités de F.R. Palmer	91
Fig. 21. La continuité du factuel (déontique).....	94
Fig. 22. Organisation du domaine modal (3).....	96
Fig. 23. La force du facteur modal.....	96
Fig. 24. Modalités épistémique et médiaphorique.....	99
Fig. 25. Les modalités radicales	104
Fig. 26. Répartition chronologique des serments.....	125
Fig. 27. Synthèse des constructions rencontrées dans les serments	125
Fig. 28. Les valeurs nécessaires du boulique et du déontique	142
Fig. 29. Évolution de l'expression du futur objectif et subjectif d'après J. Winand.....	143
Fig. 30. Évolution des temps seconds modaux.....	244
Fig. 31. L'organisation du nécessaire déontique.....	247
Fig. 32. Significations du futur d'après H. Satzinger.....	282
Fig. 33. Schème négatif et actionnalité.....	309
Fig. 34. Évolution du signifié de l'auxiliaire <i>rh</i>	328
Fig. 35. Table de substitution pour la complémentation de <i>gmi</i> par D. Sweeney.....	344
Fig. 36. Échelle sémantique et syntaxique des verbes de manipulation d'après T. Givón	400

VII. TABLE DES MATIÈRES

VOLUME II

I.	BIBLIOGRAPHIE : ÉGYPTOLOGIE	4
II.	BIBLIOGRAPHIE : LINGUISTIQUE.....	30
III.	ABRÉVIATIONS : COLLECTIONS, PÉRIODIQUES ET RECUEILS.....	43
IV.	CORPUS	46
V.	INDICES.....	85
VI.	TABLE DES FIGURES.....	104
VII.	TABLE DES MATIÈRES.....	105